ARCHIVES

D'ANTHROPOLOGIE CRIMINELLE

DE MÉDECINE LÉGALE

ET DE PSYCHOLOGIE NORMALE ET PATHOLOGIQUE

ARCHIVES
D'ANTHROPOLOGIE CRIMINELLE
DE MÉDECINE LÉGALE
ET
DE PSYCHOLOGIE NORMALE ET PATHOLOGIQUE

fondées en 1886 avec la collaboration du Dr Albert BOURNET,
transformées en 1893 avec Gabriel TARDE et en 1904 avec P. DUBUISSON

publiées sous la Direction de

A. LACASSAGNE

avec la Collaboration de

A. BERTILLON, R. GARRAUD, LADAME, MANOUVRIER, A. BERTRAND

Secrétaire de la Rédaction : Dr ÉTIENNE MARTIN, agrégé à la Faculté de Médecine
Secrétaire Adjoint : ANTOINE LACASSAGNE, interne des Hôpitaux

Paraissant tous les mois par Fascicule d'au moins 80 pages

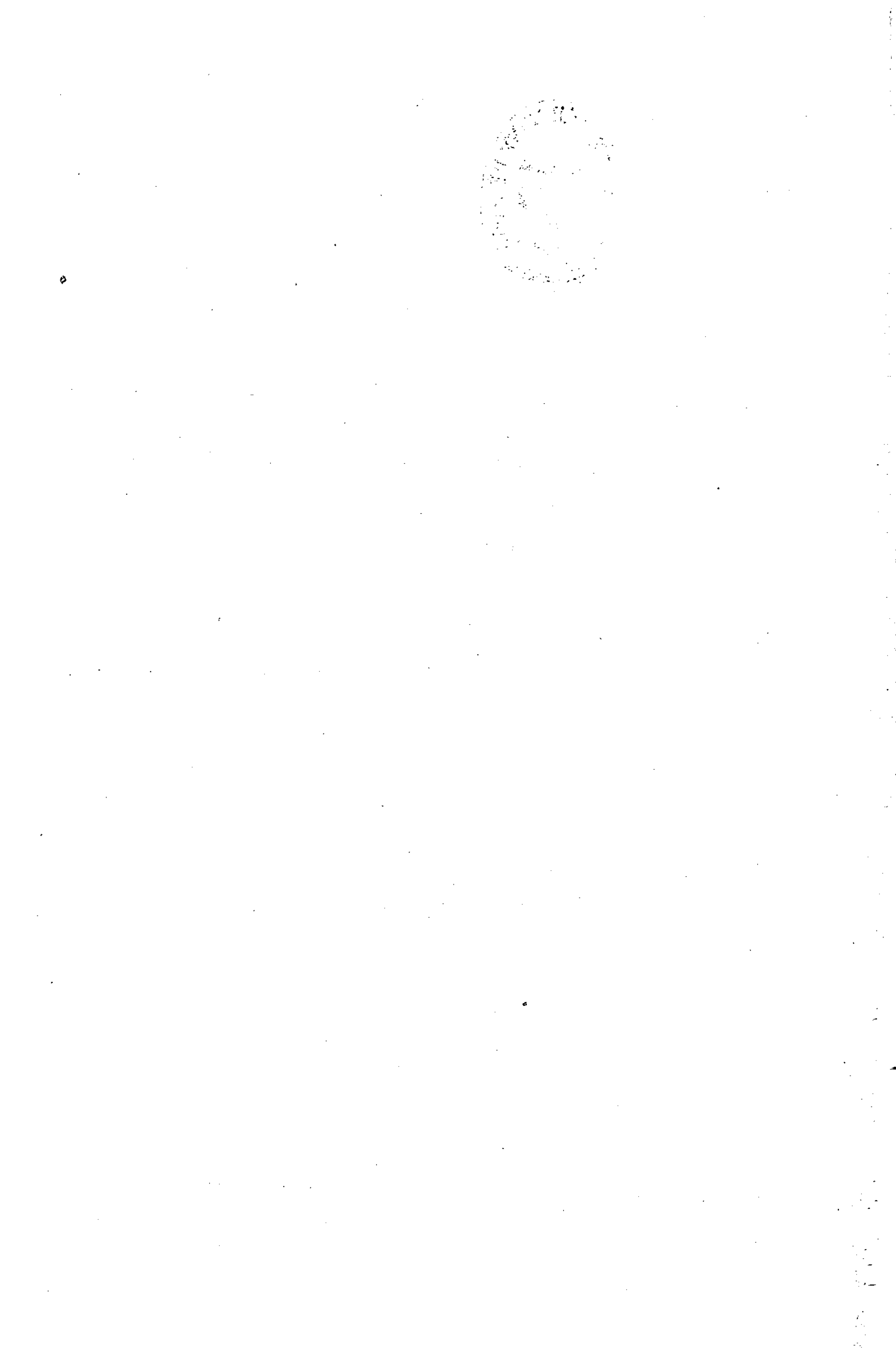
TOME VINGT-QUATRIEME

1909

ÉDITEURS

A. REY ET Cie
4, rue Gentil
LYON

MASSON ET Cie
Boulevard St-Germain, 120
PARIS



ARCHIVES
D'ANTHROPOLOGIE CRIMINELLE
DE CRIMINOLOGIE
ET DE PSYCHOLOGIE NORMALE ET PATHOLOGIQUE

MÉMOIRES ORIGINAUX

LES EMPOISONNEURS

ÉTUDE HISTORIQUE, PSYCHOLOGIQUE ET MÉDICO-LÉGALE

PAR

ERNEST DUPRÉ
Professeur agrégé à la Faculté,
Médecin des hôpitaux et de l'Infirmerie
Spéciale de la Préfecture de Police.

ET

RENÉ CHARPENTIER
Chef de Clinique à la Faculté,
Médecin-adjoint des Asiles publics
d'Aliénés.

> Devant le médecin et devant le juge viennent s'échouer toutes les misères humaines, physiques ou morales.
> (Georges CLARETIE. *Derues, l'Empoisonneur*, Paris 1907.)

Sept fois sur dix, le crime d'empoisonnement est l'œuvre de la femme; or, la statistique criminologique et notamment la lecture du Compte général de l'Administration de la Justice criminelle[1] démontre que, des attentats contre les personnes en général, 20 pour 100 seulement sont commis par les femmes et 80 pour 100 par les hommes. L'empoisonnement est donc le crime des femmes et notre intention n'est pas de revenir ici sur une notion aussi classique.

Ce crime essentiellement féminin est pourtant parfois commis par des hommes. Aussi avons-nous pensé que l'étude des empoisonneuses, exposée par l'un de nous[2], comportait comme une

[1] Camille Granier, *la Femme criminelle*, Paris, 1906, p. 15.
[2] René Charpentier, *Dégénérescence mentale et Hystérie. Les Empoisonneuses. Etude psychologique et médico-légale*, Paris, 1906.

suite naturelle l'étude psychologique et médico-légale des empoisonneurs.

Puisque le nombre en est moins grand, quels sont donc ces hommes qui, alors que tant d'autres moyens sont à leur disposition, se servent d'une arme qui paraît, au premier abord, devoir être réservée aux femmes? Pourquoi y a-t-il moins d'empoisonneurs que d'empoisonneuses? Ce n'est pas, ainsi que le déclare Gayot de Pitaval [1], « parce que les femmes n'ayant pas le courage de se venger ouvertement et par la voye des armes, embrassent ce parti qui favorise leur timidité et qui cache leur malice. » Il faut à l'assassin beaucoup plus d'énergie et de ténacité, il lui faut beaucoup plus de sang-froid et de volonté pour empoisonner une victime avec laquelle il vit, dont il partage les repas, dont il reçoit les confidences et dont il épie et surveille l'agonie pendant des heures, pendant des journées, quelquefois pendant des semaines, que pour guetter dans un endroit désert, un passant qui ne le voit même pas, et l'abattre d'un coup de couteau ou de revolver. Un moment de faiblesse, de sensibilité compromettrait le succès de l'entreprise et trahirait le crime. Le crime d'empoisonnement n'est certes pas, comme on l'a dit, le crime des lâches: l'attitude au tribunal et à l'échafaud de la plupart des condamnés suffirait à le prouver.

Ce n'est pas uniquement non plus parce que grâce au poison « elles cachent leur malice », car il est un autre crime bien féminin aussi, qui démontre que ce mobile ne guide pas toujours la femme criminelle. Elles se soucient fort peu d'être reconnues, ces criminelles qui vont, un bol de vitriol à la main, attendre sur son passage la victime de leur haine ou de leur jalousie.

Ces raisons ne suffisent pas à expliquer pourquoi le crime d'empoisonnement est si souvent un crime féminin. On ne saurait non plus invoquer la faiblesse de la femme comme raison déterminante du choix du poison dans la perpétration du crime : on s'expliquerait mal alors que des hommes emploient ce procédé pour se débarrasser de femmes et d'enfants dont la force ne peut les effrayer.

Quel est donc l'état mental des empoisonneurs? Quels sont les hommes qui empoisonnent, à quels mobiles obéissent-ils, quelles sont les raisons qui leur dictent le choix de cette arme?

[1] Gayot de Pitaval, *Causes célèbres et intéressantes avec les Jugemens qui les ont décidées*, Paris, 1738-1743, t. I, p. 465.

La nature du toxique a changé, mais le crime d'empoisonnement a toujours existé, identique à lui-même, commis sous l'influence des mêmes passions par les mêmes familles psychologiques de criminels. Hommes ou femmes, les empoisonneurs présentent les mêmes tares morales mises en jeu par les mêmes mobiles : l'amour parfois, la cupidité ou l'ambition souvent, la perversité toujours, les animent, les guident et les orientent dans cette criminalité spéciale.

Lorsqu'un cupide ou un ambitieux a décidé, pour la réalisation de ses plans, la mort d'une victime, si celle-ci appartient à sa propre famille ou à son entourage immédiat, le criminel ne peut choisir que le poison. Qu'il s'agisse d'un héritage à recueillir, d'une assurance sur la vie à toucher, la mort doit paraître naturelle ; et, seul, le poison peut faire croire à une mort naturelle, là où un assassinat éveillerait les soupçons et mobiliserait tout l'appareil de la Justice. Dans les affaires récentes, la cupidité s'exerce sur des appâts nouveaux : l'assurance sur la vie tend à compléter l'insuffisance des héritages. L'empoisonneur, avant de passer à l'acte, doit faire contracter ses assurances à la victime, et préparer ainsi de plus loin et plus savamment la série de ses manœuvres criminelles.

Si la perversité doit être considérée comme un élément étiologique constant du crime d'empoisonnement, il est des cas où il est le seul, où aucun autre mobile ne peut être dépisté et où la perversité apparaît comme la cause unique des scènes tragiques qui se sont déroulées. Les crimes, souvent multiples, non motivés, apparaissent alors comme une satisfaction à des appétits morbides : la soif de la souffrance et de la mort, comme l'acte d'un pervers qui tue ou bien pour des raisons dont la futilité confond l'opinion publique, ou bien même sans pouvoir donner de son acte la moindre explication. A ces pervers encore, il faut le poison. C'est la seule arme qu'ils puissent employer lentement, dont ils puissent proportionner les effets à leur soif des souffrances d'autrui, c'est la seule arme qui leur permette, pour ainsi dire, de doser la mort et de traîner lentement vers le but fatal une agonie qu'ils persuadent à tous vouloir soulager. « La perversité sans but apparent de l'empoisonneur Lelièvre Chevalier en fait un monstre parmi les monstres » écrit Fouquier[1] ? « Je n'aurais jamais pu résister à la tentation d'empoisonner encore, » déclara

[1] Armand Fouquier, *Causes célèbres de tous les peuples*, t. IV, liv. 80.

Nanette Schoenleben au moment où elle se livrait au bourreau. D'après une statistique du Ministère de la Justice, pour une période de cinquante-cinq ans, de 1825 à 1880, ces empoisonnements sans motif plausible ne s'élèveraient pas à moins de 43 pour 100 du chiffre de ces crimes[1].

*
* *

Les *flèches empoisonnées* apparaissent dans l'histoire comme les vestiges les plus lointains de la puissance du poison. Geoffroy Saint-Hilaire[2], en 1858, et le professeur Parrot[3], en 1872, ont retrouvé des pointes de flèches creusées de rainures destinées à contenir des substances toxiques et provenant des hommes fossiles ou paléolithiques. La légende nous apprend que les flèches d'Hercule étaient trempées dans la bile de l'hydre de Lerne, et, dans l'Odyssée, Ulysse demande à Ilus, roi d'Epire, du poison pour rendre ses traits mortels. Selon Aulu-Gelle, les Gaulois empoisonnaient leurs flèches avec du suc d'ellébore ; et, de nos jours encore, les Indiens de l'Amérique du Sud enduisent leurs flèches de curare.

En EGYPTE, croit-on, les prêtres savaient extraire l'acide cyanhydrique par distillation des amandes du pêcher et s'en servaient pour donner la mort aux initiés qui avaient révélé les mystères sacrés. En GRÈCE, l'empoisonnement, qui fut surtout un moyen de suicide ou une punition légale semble avoir aussi été employé par les criminels. Galien, après avoir donné une liste des poisons connus de ses contemporains, se hâte d'ajouter : « qu'il est imprudent de traiter des poisons et d'en faire connaître la composition au vulgaire, qui pourrait en profiter pour commettre des crimes ».

A ROME, les empoisonneurs furent nombreux. MITHRIDATE VII, surnommé Eupator ou le Grand, roi du Pont (131-63 av. J.-C.), apprit aux Romains, en combattant contre eux, comment on empoisonnait les fontaines. CATILINA, Lucius-Sergius (109-61 av. J.-C.), qui se distingua dès sa jeunesse par ses vices et ses crimes, empoisonna son fils qu'il considérait comme un obstacle à son ma-

[1] Raoul Sautter, *Etude sur le crime d'empoisonnement* (Thèse de doctorat en droit, Paris, 1896, p. 63).

[2] Geoffroy Saint-Hilaire, *Comptes rendus de l'Académie des Sciences*, 10 novembre 1858.

[3] Professeur Parrot, *Comptes rendus de l'Association pour l'avancement des Sciences*, Session de Bordeaux, 1872.

riage avec Aurelia Orestilla. TIBÈRE (42 av. J.-C., 37 ap.), fils de Tiberius Claudius Nero et de Livia Drusilla, épouse en secondes noces d'Auguste, de complicité avec sa mère, n'hésita pas, pour se préparer le chemin du trône, à faire périr par le poison Lucius Cœsar, Caïus Cœsar son frère, Posthumus le dernier des enfants d'Agrippa, et Fabius Maximus. SÉJAN, Aelius Sejanus (20 av. J.-C., 31 ap.), ministre de Tibère, empoisonna Drusus, fils de Tibère et mari de Livilla, dont Séjan avait fait sa maîtresse. Ce crime, commis avec l'aide de son médecin Eudemus et de son favori, l'eunuque Lygdus, amena la disgrâce de Séjan. CALIGULA (Caius-Cesar-Augustus-Germanicus, 13 après J.-C., 41), ce dégénéré épileptique, inceste avec ses trois sœurs et surtout Drusilla qu'il déifia après sa mort, se faisait décerner le triomphe pour des victoires imaginaires, adorer lui-même comme Dieu, et tuait les membres de sa famille et les riches citoyens pour se procurer leur fortune. Il semble avoir eu recours deux fois au poison. La première fois, ce fut pour Tibère, dont la mort tardait trop à son gré. La seconde fois, ce fut dans un combat de gladiateurs ; afin de la rendre mortelle, il fit empoisonner la plaie du gladiateur Colombus, qui avait combattu contre le parti favorisé par Caligula.

NÉRON[1] (Lucius-Domitius-Claudius, 37 ans ap. J.-C., 68), ce dégénéré vaniteux et pervers, qui mourut en s'écriant : « Qualis artifex pereo ! », cet incendiaire qui fit mettre le feu aux quatre coins de Rome, installa Locuste en son palais et lui fit préparer le breuvage mortel destiné à Britannicus. Un des conjurés de Catilina, CALPURNUS BESTIA, empoisonna des femmes avec de l'aconit.



L'ITALIE DU XV[e] SIÈCLE posséda avec les Borgia, « cette trinité diabolique qui demeura onze ans sur le trône pontifical[2] », les

[1] « L'archéologie nous dévoile, comme l'a si bien montré Mayor dans sa *Monographie des Césars*, 1886, que Tibère avait les oreilles en anses, asymétrie faciale et la mâchoire volumineuse. Caligula avait une expression sinistre, cruelle et défiante, rictus menaçant au coin de la lèvre supérieure, pâleur du visage, lèvres minces, regards fixes et terribles, mâchoires fortes et asymétriques : le côté gauche de la fosse zygomatique plus développé.

« Néron avait une asymétrie frappante de la face, de fortes mâchoires, de grandes oreilles légèrement écartées, de plus des sinus très saillants, un front bas (Atlas XIII) et un léger strabisme » (C. Lombroso, *l'Homme criminel*, p. 127).

[2] Alexandre Dumas, *les Crimes célèbres. Les Borgia*, t. I, p. 121.

plus célèbres des empoisonneurs. RODERIC LENZUOLO BORGIA, naquit en Espagne, à Valence, en 1430 ou 1431. D'une intelligence remarquable qui se manifesta dès l'enfance, il étudia le droit et la jurisprudence et devint, jeune encore, un avocat réputé. Sa maîtresse d'alors, Catherine ou Rosa Vanozza, ne faisait que remplacer, auprès de lui, sa propre mère, avant elle la maîtresse de Roderic. La mère morte, Borgia choisit la fille pour lui succéder. De Rosa Vanozza, Roderic eut cinq enfants, parmi lesquels Lucrèce et César Borgia. Lorsque son oncle, le pape Calixte III, le fit d'abord archevêque de Valence, puis le 12 sepseptembre 1456, cardinal-diacre, avec le titre de San Nicola in Carcere Tulliano et vice-chancelier de l'Eglise, Roderic ne rompit pas pour cela cette liaison. Avec une puissance de dissimulation sans égale, il réussit à cacher sa vie privée et « s'acquit la réputation d'un Salomon pour la sagesse, d'un Job pour la patience, d'un Moïse pour la publication de la Loi de Dieu, et enfin d'un des plus saints hommes du monde[1] ». Calixte III mort le 6 août 1458, Pie II d'abord, Paul III ensuite, Sixte IV enfin, lui succédèrent sur le trône pontifical. Ce dernier nomma Roderic légat auprès des rois d'Aragon et de Portugal, mais la sensualité du nouveau légat et les multiples intrigues amoureuses qu'il lia avec les dames de la Cour de Portugal déplurent fort au Roi. Cela ne l'empêcha pas, après la mort d'Innocent VIII d'être élu pape sous le nom d'ALEXANDRE VI, le 2 août 1492. Cette élection fut obtenue à prix d'or et de châteaux. On rapporte qu'après la proclamation du résultat, le cardinal de Médicis dit à Lorenzo Cibo : « Monseigneur, nous sommes livrés à la gueule du loup le plus vorace qui ait peut-être jamais été dans le monde et qui nous dévorera infailliblement si nous ne le prévenons pas par la fuite. » Les cardinaux qui avaient vendu leurs suffrages au nouveau pape en firent l'expérience. Non seulement, ils ne furent jamais payés, mais quelques-uns d'entre eux furent exilés, d'autres emprisonnés, d'autres assassinés. C'était un moyen commode d'acquitter ses dettes.

« Il faut avouer, écrit Tommaso Tommasi[2], que le Pape Alexandre avait un air majestueux, qu'il avait tous les talens et toutes les qualités requises pour gouverner un Empire tel que celui d'Alexandre le Grand ; mais les sauvages les plus barbares n'en

[1] Alexandre Gordon, *la Vie du pape Alexandre VI et de son fils César Borgia*, trad. de l'Anglois, 1732, t. I, p. 12.

[2] Tommaso Tommasi, cité par A. Gordon, *op. cit.*, t. II, p. 301.

purent jamais trouver un qui l'égalât en tyrannie, en concupiscence et en cruauté. »

Il était passé maître en l'art de persuader et personne ne sut jamais dissimuler ses pensées mieux que lui, ni s'adapter aussi vite et aussi complètement à l'état d'esprit de son interlocuteur. Aussi, au début de son règne, les inscriptions élogieuses se multipliaient-elles :

Sous César autrefois, Rome, par sa victoire,
Se fit reine chez elle et maîtresse en tout lieu :
Mais Alexandre encor fera plus pour sa gloire ;
César n'était qu'un homme ; Alexandre est un Dieu.

L'illusion fut de courte durée. Ce Salomon vendait à prix d'or les indulgences et empoisonnait les cardinaux pour vendre à d'autres leurs titres quand il ne les attribuait pas à quelque membre de sa famille [1]. Ce Job torturait les paysans pour découvrir les armes cachées dans leurs terres. Après la messe, à Piombino, ce Moïse faisait venir les plus belles filles du lieu pour danser devant le Saint-Père et ne se faisait, dit-on, aucun scrupule de manger de la viande bien qu'on fût en Carême. Ce saint se faisait remarquer par son ambition, sa vanité, son avidité sans bornes et sa sensualité sans frein dont le dernier terme furent ses relations incestueuses avec sa fille Lucrèce, célèbre par sa beauté, son esprit, son impiété, son libertinage et ses crimes :

« Les Borgia ne mettaient point de bornes à leurs méchancetés, ils dépouillaient les uns de leurs biens et de leurs droits par la force des armes et faisaient assassiner les autres afin de s'emparer de leurs richesses pour fournir aux frais de la guerre [2] qu'ils avaient injustement entreprise. Cela parut, non seulement par ce qui arriva à Spiriti..., mais encore à plusieurs autres et surtout à Agnelli, archevêque de Cosenza qui fut empoisonné à sa propre table par quelques-uns des scélérats que les Borgia employaient à cet usage [3]. » Les biens d'Agnelli de Mantoue, archevêque de Cosenza, furent partagés entre les Borgia. Bien

[1] Il fit cardinal Jean Borgia, son neveu, qui avait été archevêque de Montréal et gouverneur de Rome sous le pontificat précédent « un homme d'un assés « mauvais caractère, extrêmement addonné aux femmes et qui a été un des pre- « miers affecté du mal que les François apportèrent pour lors à Naples. » (A. Gordon, *op. cit.*, t. I, p. 34).

[2] Guerre contre les Vicaires de l'Eglise de la Romagne, de la Marche et d'Umbrie.

[3] Alexandre Gordon, *op. cit.*, t. II, p. 43.

d'autres furent étranglés, massacrés ou empoisonnés, uniquement pour permettre aux Borgia de se procurer l'or nécessaire à leurs passions. Le cardinal de Modène, le cardinal Mechiel, le cardinal de Monreale, le cardinal d'Aragon, le cardinal Giambattista Orsini et sa famille, Jacomo Caetano sont au nombre de ceux dont la mort, assure-t-on, fut l'œuvre du poison des Borgia.

D'jem, fils de Mahomet II, qu'Alexandre VI détenait comme otage, lui fut demandé par Charles VIII qui espérait ainsi obtenir une action efficace sur la Turquie. Le Sultan, au courant de ces démarches, demanda à Alexandre VI d'empoisonner D'jem moyennant 300.000 ducats. Les deux marchés n'étant pas pour lui déplaire, Alexandre VI vendit D'jem 120.000 livres à Charles VIII et le lui remit empoisonné afin de toucher les 300.000 ducats du Sultan. D'jem mourut, mais Alexandre VI n'ayant pu lui livrer le cadavre qui n'était pas en sa possession, le Sultan refusa de payer. Alexandre VI mourut à son tour, le 18 août 1403, la première semaine de la onzième année de son pontificat. On raconta que sa mort était due à l'absorption de poison préparé pour d'autres, mais le fait, d'ailleurs contredit, est peu vraisemblable. Il était âgé de soixante-douze ans. Le lendemain de la cérémonie funèbre on trouva cette épitaphe écrite sur la pierre :

Vendit Alexander Claves, Altaria Christum
Emerat ille prius vendere jure potest :
De vitio in vitium, de flamma transit in ignem
Roma sub Hispano deperit Imperio.
Sextus Tarquinius, Sextus Nero, Sextus et Iste
Semper sub Sextis perdita Roma fuit.

Son fils, César Borgia, duc de Valentinois, présenté par Machiavel comme un modèle d'habileté, de politique et de courage, avait choisi cette fière devise : « Aut Cæsar, aut nihil ». Archevêque de Valence, puis cardinal, il renonça au cardinalat pour se marier, épousa Mademoiselle d'Albret, fille du roi de Navarre et devint gonfalonnier et général de l'Eglise. Dona Carlotta, duchesse d'Aragon, qui avait été pressentie, répondit qu'elle ne prendrait jamais pour époux « non seulement un prêtre, mais encore un fils de prêtre ; non seulement un assassin, mais encore un fratricide ; non seulement un homme infâme par sa naissance, mais plus infâme encore par ses mœurs et ses actions[1] ».

Arrogant, jaloux, dissimulé, il n'employa le poison qu'inci-

[1] Alexandre Dumas, *op. cit.*, t. II, p. 103.

demment. Il tuait cyniquement, au grand jour. Sa sensualité égalait celle de son père et de sa sœur. Inceste avec sa sœur, qui fut ainsi la maîtresse de son père et de son frère, il enleva et viola la femme du général vénitien Caracciolli et « donna un festin au Palais Apostolique à cinquante filles de Joye ».

Il empoisonna à sa propre table, Jean Borgia, légat *a latere*, son proche parent, uniquement parce qu'il avait pris parti contre lui jadis pour le duc de Gandie que César fit assassiner.

Ruiné, son duché confisqué par le roi de France, César fut tué dans un combat sous les murs de Viane en combattant pour son beau-frère le roi de Navarre.

***

En France, au XIVe siècle, Charles II le Mauvais (1332-1387), roi de Navarre, petit-fils de Louis le Hutin par sa mère Jeanne de France, le même qui fut battu par Du Guesclin à Cocherel en 1364, fut accusé sans preuves d'avoir causé par le poison la mort de la reine de Navarre (3 avril 1373), du cardinal de Boulogne et de son propre fils aîné, Charles. Il aurait tenté à trois reprises d'empoisonner le dauphin Charles, qui devint Charles V, et les mémoires de Secousse rapportent qu'en 1384, il tenta de faire empoisonner le Roy, le comte de Valois, son frère, le duc de Berry, le duc de Bourgogne et le duc de Bourbon par un anglais, Robert de Wordreton, valet d'un ménestrel, à qui avaient été données les instructions suivantes :

« Tu vas à Paris ; tu pourras faire grand service si tu veux. Si tu veux faire ce que je te dirai, je te ferai tout aise et moult de bien. Tu feras ainsi: il est une chose qui s'appelle *arsenic sublimat.* Si un homme en mangeoit aussi gros qu'un poiz, jamais ne vivroit. Tu en trouveras à Pampelune, à Bordeaux, à Bayonne et par toutes les bonnes villes où tu passeras, ès hôtels des apothicaires. Prends de cela et fais-en de la poudre, et quand tu seras dans la maison du roy, du comte de Valois son frère, des ducs de Berry, Bourgogne et Bourbon, tiens-toi près de la cuisine, du dressoir ou de quelques aultres lieux, où tu verras mieux ton point; et de cette poudre mets ès potages, viandes et vins, au cas que tu pourrois le faire pour ta sûreté; autrement ne le fais point[1]. »

L'expertise médico-légale à laquelle donna lieu cette affaire d'empoisonnement a été rapportée ailleurs par l'un de nous[2].

[1] Secousse, *Mémoires sur Charles II le Mauvais*, t. II.
[2] René Charpentier, *op. cit.*, p. 103.

Au XVI[e] SIÈCLE, RENÉ[1], le parfumeur de Catherine de Médicis, COSME RUGGIERI, l'astrologue fameux qui fut condamné aux galères avec La Môle et Coconas, ses complices, pour avoir hâté la mort (?) de Charles IX, furent des empoisonneurs réputés. Le prieur de Cluny, Claude DE GUISE, aidé de son valet SAINT-BARTHÉLEMY empoisonnait tous ceux qui le gênaient, ou dont il convoitait les biens ; il empoisonna même son médecin, dit-on, pour ne pas avoir à le payer. En 1569, fut exécuté Dominique D'ALBE, accusé d'avoir, à l'instigation de Monsieur, tenté de tuer ou empoisonner l'Amiral, son maître.

Le XVII[e] SIÈCLE vit siéger la CHAMBRE ARDENTE, dont le prologue fut l'affaire de la Marquise de Brinvilliers. GODIN DE SAINTE-CROIX, capitaine de cavalerie au régiment de Tracy, ami du marquis de Brinvilliers et amant de la marquise, était élève du chimiste Christophe Glaser, démonstrateur au Jardin du Roi. Sur l'intervention d'Antoine Dreux d'Aubray, lieutenant civil de la ville, prévôté et vicomté de Paris et père de la marquise, Sainte-Croix, arrêté dans le carrosse même de sa maîtresse, fut, par une lettre de cachet, envoyé à la Bastille le 19 mars 1663. Il connut là l'italien Exili ou Eggidi qui, à Rome, sous le pontificat d'Innocent X, avait déjà empoisonné plus de cent cinquante personnes, et sortit de la Bastille le 2 mai, armé de secrets pour se débarrasser des importuns. Aidé de Glaser et d'Exili, qui demeura pendant six mois dans la maison de Sainte-Croix, c'est lui qui prépara à la marquise cette « recette de Glaser » destinée à satisfaire sa cupidité et à assouvir ses haines.

Sainte-Croix ne semble pas avoir pris part à l'administration du poison. Il se contenta de fournir les armes, de placer auprès de la marquise des gens habiles et sûrs ... et de faire signer à sa noble maîtresse deux promesses, l'une de 25.000 livres et l'autre de 30.000 livres. Ces pièces furent retrouvées dans un coffret contenant les lettres de la marquise à Sainte-Croix, le 8 août 1672 à la mort du capitaine et causèrent la perte de M[me] de Brinvilliers.

« D'une dépense effroyable et qui n'était soutenue d'aucun emploi ; l'âme, au reste, prostituée à tous les crimes[2] », amant complaisant, Sainte-Croix, était un professionnel de l'empoisonnement comme c'était un professionnel de l'amour.

Hamelin, dit LA CHAUSSÉE, est de ceux que Sainte-Croix

[1] René Bianchi ou Bianco, originaire de Florence ou de Milan.

[2] Plaidoyer de M[e] Vautier devant le Parlement, cité par Frantz Funck-Brentano. — *Le Drame des Poisons*, Paris, 1903, p. 7.

plaçait près de ses victimes. Accepté comme laquais, sur la recommandation de la marquise, par son frère le conseiller à la Cour, il s'installa dans la maison et, un peu plus de quatre mois après (juin et septembre 1670), les deux frères de Mme de Brinvilliers étaient morts. Le 24 mars 1673, un arrêt de la Tournelle criminelle, sur la plainte de la femme d'une de ses victimes[1], le déclara convaincu d'empoisonnement sur les deux frères d'Aubray et le condamna, pour réparation, à être rompu vif et à expirer sur la roue après avoir subi la question ordinaire et extraordinaire.

Glaser mourut en exil en 1678, après une longue détention à la Bastille.

Pierre-Louis Reich de Penautier, receveur général du clergé et conseiller du roi, compromis dans l'affaire de la Brinvilliers fut acquitté.

Bientôt après, le scandale éclata à nouveau et prit de telles proportions qu'un tribunal d'exception fut créé pour juger les accusés.

Arrêté le 5 décembre 1677, le chevalier Louis de Vanens qui, écrit Funck-Brentano, fut « le trait d'union entre les alchimistes et les sorcières », fut condamné à mort. A la Bastille même, ce satanique faisait encore des imprécations et des invocations. Vanens, François Galaup de Chasteuil, Robert de Bachimont, seigneur de la Miré, Louis de Vasconcelos y Souza, comte de Castelmayor, le banquier Cadelan, l'empirique Rabel et Jean Terron du Clausel, avocat au Parlement, cherchaient ensemble la pierre philosophale. Après l'arrestation de Vanens, tous furent bientôt sous les verroux, ainsi que Barthomynat, dit La Chaboissière, valet de Vanens, qui avait empoisonné l'abbé Chapelle. Rabel, qui fut l'inventeur de l'eau de Rabel, fut accusé d'avoir empoisonné la femme de Cadelan et, de complicité avec La Chaboissière, Vanens et Bachimont d'avoir projeté d'empoisonner Louis XIV.

Nail, curé de Launay-Villiers, pays du Maine, âgé de cinquante ans, fût arrêté comme complice de la demoiselle De la Grange, veuve d'un receveur des Gabelles et Tailles de la province d'Anjou, âgée de trente-huit ou quarante ans. « Un nommé La Serre, apothicaire, faisoit toutes les distillations des drogues,

[1] « Le nommé Hamelin dit La Chaussée, laquais de M. d'Aubray, Conseiller au Parlement, a été accusé par la femme de M. d'Aubray, Maître des Requêtes et Lieutenant Civil, qui fut empoisonné, d'avoir eu part à cet empoisonnement » (*Mémoires Historiques et Authentiques sur la Bastille*, Londres, 1789, t. I, p. 314).

dont la de la Grange avoit besoin ; il avoit une liaison très étroite avec cette femme, dont il savoit tous les mauvais commerces et les secrets.

« Cet apothicaire demeuroit vers la montagne Sainte-Geneviève ; il fut arrêté au mois d'avril 1679, et renfermé au donjon de Vincennes, où il mourut trois mois après sa détention.

« La De la Grange et le Curé de Launay ont été condamnés à mort par Arrêt du Parlement, du 4 février 1679, et exécutés en Place de Grève le 8 dudit mois[1]. »

La CHAMBRE ARDENTE siégea au palais de l'Arsenal du 10 avril 1679 au 21 juillet 1682, et eut à se prononcer sur le sort de 442 accusés, parmi lesquels il faut citer Louis-Guilhem DE CASTELNAU DE CLERMONT-LODÈVE, marquis de Saissac, le marquis DE RUVIGNY, le chevalier DE SAINT-RENAULT, le maréchal DE LA FERTÉ, le duc DE VALENÇAY, le duc DE BRISSAC, le marquis DE COMMINGES, le marquis DE FEUQUIÈRES, le vicomte DE COUSSERANS, Roger DE PARDAILLON, marquis de Thermes, le comte DE LA BATIÉ, amant de la Voisin, le duc de LUXEMBOURG, maréchal et pair de France. RACINE lui-même fut accusé par la Voisin d'avoir empoisonné Thérèse du Parc.

Des prêtres, parmi lesquels l'abbé DESHAYES, l'abbé DAVOT qui fut condamné à mort, GUIBOURG, LESAGE étaient au nombre des accusés.

Ce Guibourg étoit savant en fait de poisons, il étoit lié avec tous ceux qui faisoient commerce d'empoisonnement.

Il leur prêtoit son ministère, faisoit les poudres, préparoit le poison et le débitoit à ceux qui lui en demandoient pour consommer leurs abominables desseins.

La lettre suivante de Louvois se fait l'écho des accusations contre le maréchal de Luxembourg et le marquis de Feuquières :

...Tout ce que Votre Majesté a vu contre M. de Luxembourg et M. de Feuquières n'est rien au prix de la déclaration que contient cet interrogatoire[2], dans lequel M. de Luxembourg est accusé d'avoir demandé la mort de sa femme, celle de M. le maréchal de Créqui, le mariage de ma fille avec son fils, de rentrer dans le duché de Montmorenci, et de faire d'assez belles choses à la guerre pour faire oublier à Votre Majesté la faute qu'il a faite à Philisbourg. M. de Feuquières y est dépeint comme le plus méchant homme du monde, qui a cherché les occasions de se donner au diable

[1] *Mémoires Historiques et Authentiques de la Bastille*, t. I, p. 149-150.
[2] Interrogatoire de Le Sage remis à Louvois par M. de la Reynie.

pour faire fortune et demandé du poison pour empoisonner l'oncle ou le tuteur d'une fille qu'il vouloit épouser [1]...

(Lettre de Louvois au Roi, le 8 octobre 1679)[2].

Sur cette longue liste d'empoisonneurs il faut ajouter encore ROMANI, valet de la Voisin, et son complice BERTRAND ; DESCHAUT et DE BRAY, qui furent brûlés vifs le 19 juin 1680 ; François DE LA LANDE, pendu et brûlé le 30 juin pour avoir trafiqué de sorcellerie et de poisons ; l'empoisonneur BARENTON, roué vif le 6 septembre de la même année, (il « vendait aux femmes de l'arsenic pour leurs maris, aux maris de l'arsenic pour leurs femmes, aux amoureux de la poudre de mouches d'amour, aux jaloux des semences froides et des extraits destinés à amortir les sens ») ; Jean MAILLARD, qui eut la tête tranchée le 20 février 1682, et tant d'autres qui vinrent représenter le sexe masculin sur cette longue liste sur laquelle les femmes figurent en si grand nombre.

En dépit de la CHAMBRE ARDENTE, les empoisonneurs, moins nombreux ou plus discrets, continuèrent à exercer leur industrie, si l'on en juge par le passage suivant des Mémoires de la Bastille :

1697, 15 Septembre.

Jean-Frédéric Exs, natif de Luxane en Saxe, Luthérien, ci-devant Lieutenant dans les troupes de Brandebourg, mis à la Bastille le 15 septembre 1697, sur un ordre du Roi expédié par M. Le Tellier, et mis en liberté en vertu d'un ordre du premier Décembre suivant, expédié par le même Ministre.

Cet homme dit qu'il est venu en France de la part du Colonel Princholz, au service de l'Electeur de Saxe, pour communiquer au Roi le projet que ledit Colonel avait conjoinctement avec un Gentilhomme de la Chambre de S. A. E. pour empoisonner cet Electeur, afin d'assurer, par ce moyen, l'election de M. le Prince de Conty à la couronne de Pologne.

Le colonel Princholz avoit en outre chargé ledit Exs d'assurer le Roi qu'il tâcheroit de faire tuer le Prince d'Orange, par le moyen d'un trompette saxon de ses Gardes [3].

Le XVIIIe SIÈCLE fut moins riche en empoisonneurs [4]. Le duc d'Orléans, le Régent, après la mort du Dauphin et de la Dauphine, fut en butte à des accusations peu vraisemblables.

[1] « Le Sage a dit par une déclaration que M. Pas, Marquis de Feuquières, colonel d'un régiment d'infanterie, âgé de trente et un ans, lui avoit offert deux mille livres de rente, pour faire réussir le projet qu'il avoit de se défaire d'un homme qui étoit le proche parent d'une jeune personne qu'il vouloit épouser, lequel homme faisoit quelque obstacle à son dessein. »

[2] Camille Rousset, *Histoire de Louvois*, t. II, p. 565.

[3] *Mémoires Historiques et Authentiques sur la Bastille*, t. I, p. 310, 311.

[4] Cabanès et Nass, *Poisons et Sortilèges*, Paris, 1903.

En 1712, les Mémoires de la Bastille rapportent le fait suivant :

1712, 28 Avril.

Augustin LE MARCHANT, Prêtre, Religieux Cordelier de l'Ordre de Saint-François, de la Province de Touraine Pictavienne, ci-devant Soldat Canonnier, Dragon dans les Troupes de France, d'Espagne et du Portugal, natif du Diocèse de Saint-Malo en Bretagne, fut mis à la Bastille le 28 Avril 1712.

Il étoit accusé d'avoir, depuis plusieurs années, formé le dessein d'empoisonner le Roi d'Espagne, d'avoir acheté du poison en Portugal à cette intention ; d'être retourné en Espagne, à la faveur de l'habit de Religieux, dont il étoit revêtu pour exécuter ce projet qu'il avoit concerté, non seulement avec la Reine de Portugal, mais avec l'Archiduc et un grand Seigneur et une grande Dame de la Cour de France ; pour l'accomplissement duquel crime il avoit emporté en Espagne du sublimé corrosif qui, à son retour s'est encore trouvé en sa possession [1].

En 1737, le 7 octobre, Pierre GUET, fut condamné à être brûlé vif pour crime d'empoisonnement. Le 5 mai 1777, un autre empoisonneur, Antoine-François DESRUES, né à Chartres en 1744, fut condamné par un arrêt du Parlement à être rompu vif sur la place de Grève et ensuite brûlé après avoir fait amende honorable devant une église. La sentence fut exécutée le lendemain 6 mai. Nous reviendrons plus loin sur l'histoire et la psychologie si intéressantes de ce criminel.

En 1750, à Laon, une dame MÉDARD fut empoisonnée par son mari avec de l'arsenic.

*
* *

Au XIX[e] SIÈCLE, nombreux sont encore les empoisonneurs. En 1803, l'épicier, Henri-Augustin TRUMEAU, fut accusé d'avoir empoisonné sa fille, de complicité avec sa maîtresse. Condamné à mort, il fut guillotiné le 19 germinal an XI.

Le 29 mai 1823, un médecin, CASTAING, empoisonne avec de l'acétate de morphine son ami, l'avocat Claude-Auguste Ballet, âgé de vingt-cinq ans, dont il est le légataire universel. Agenouillé auprès du lit du mourant, il manifeste la plus grande douleur et, après la mort de sa victime, se fait remarquer par ses larmes et ses gémissements : « Castaing veut la fortune pour la « femme et les enfants qu'il aime, la réputation pour lui ; c'est « un travailleur acharné qui combine le crime et l'étude [2]. » Il est, de ce fait, condamné à mort et exécuté le 4 décembre 1823.

[1] *Mémoires Historiques et Authentiques de la Bastille*, t. II, p. 116 et 117.

[2] Armand Fouquier, *Causes Célèbres de tous les peuples*, t. IV, l. 80, p. 2.

En 1839, un vigneron de Tours est condamné aux travaux forcés à perpétuité pour avoir, à l'instigation de sa maîtresse, empoisonné sa femme, d'abord avec des cantharides, puis avec de l'arsenic.

J. Moreau (de Tours), dans les *Annales médico-psychologiques* de 1844 relate le fait suivant [1] :

Empoisonnement de toute une Famille.

H. Kaetzel, vieillard septuagénaire de Dorlisheim, se rend, un matin, à Molsheim, afin d'y acheter des provisions pour sa famille. Il en rapporte 1 kilogramme de semoule, dont sa femme prend aussitôt une bonne portion pour en faire un potage pour le souper

A peine les convives, qui étaient au nombre de sept, y compris H. Kaetzel lui-même, eurent avalé quelques cuillerées de ce potage, que tous éprouvèrent de violents symptômes d'empoisonnement, et quatre d'entre eux expirèrent au bout de quelques heures.

Bientôt, M. Kaetzel se trouve à l'agonie; et alors, cet homme qui, malgré son âge avancé, était extrêmement robuste, dit d'une voix forte : « C'est moi qui vous ai empoisonnés tous avec de la mort-aux-rats. » Un instant après il succomba.

Ce malheureux vieillard, qui a précipité toute sa famille dans la tombe, loin de la haïr, l'avait toujours aimée avec la plus grande tendresse. Sa vie a toujours été exemplaire, et il était autant estimé pour sa franchise et sa sévère probité qu'il était chéri pour sa bienveillance, sa gaieté et son enjouement.

Réflexions. — M. H. Kaetzel était aliéné, il a évidemment agi sous l'influence d'une idée fixe homicide. Mais cette idée a-t-elle surgi tout à coup? Un instant a-t-il suffi pour amener une perversion morale aussi profonde, chez un vieillard qui jusqu'alors n'avait donné aucun signe de folie? C'est ce que donnerait à penser le récit que nous venons de transcrire; mais nous l'admettrons difficilement. Je ne sais si les Annales de la médecine mentale contiennent quelques faits analogues; pour nous, nous n'en connaissons aucun. Nous aimons mieux croire que chez H. Kaetzel, déjà quelques prodromes d'aliénation mentale, à forme lypémaniaque, s'étaient manifestés sans être convenablement appréciés par ceux qui l'entouraient. Minimes et insignifiants pour des yeux inexpérimentés, ces prodromes auraient pu avoir la plus grande importance pour un médecin d'aliénés.

Voilà, selon nous, ce qu'il y a de plus probable dans le fait dont il s'agit; fait qui, du reste, est trop incomplet pour qu'on puisse l'apprécier sans crainte d'erreur.

Cependant, nous ne saurions oublier qu'il n'est pas rare de voir des impulsions au suicide et à l'homicide se développer avec un telle rapidité, et, en quelque sorte, avec tant de mystère, que la perpétration de l'acte vient seule en révéler l'existence. Ce n'est que plus tard que les malheu-

[1] *Annales médico-psychologiques*, 1844, t. I, p. 259. Empoisonnement de toute une famille.

reux qui ont été entraînés nous racontent ce qui s'est passé en eux, lorsqu'ils ont senti les premières atteintes du mal, la lutte que leur raison, leur conscience a soutenue, pendant plus ou moins de temps, contre les pensées homicides qui entraient de vive force dans leur esprit, cherchaient à s'imposer à leur volonté.

Mais, remarquons le bien, ces malades avaient la conscience de leur état, et en même temps qu'ils luttaient contre l'invasion du mal, ils s'efforçaient d'en cacher jusqu'aux moindres signes extérieurs. Il ne saurait en être de même de ceux dont le délire est complet. Ceux là, ne pouvant apprécier la fausseté de leurs idées et de leurs convictions, s'y livrent sans réserve, franchement, et vont droit au but. Il est bien rare, alors, que quelque chose ne trahisse pas le désordre de leur intelligence, ces malades ne faisant rien pour éviter que cela n'arrive.

J. Moreau (de Tours), médecin de Bicêtre.

En 1848, nous trouvons dans les *Annales médico-psychologiques*[1] :

Empoisonnement d'une fille par son père. Démence de l'accusé.

Dans la dernière session, la Cour d'assises du Gers avait à juger Jean-Baptiste Mességué, cultivateur à Lalanne, accusé d'avoir empoisonné sa petite fille, âgée d'un mois.

Les débats ont prouvé la culpabilité de Mességué, aussi bien que l'état de démence de l'accusé ; mais le ministère public soutenait que Mességué jouissait de la plénitude de sa raison au moment de la perpétration du crime, et il concluait à sa condamnation. Le défenseur de l'accusé repousse cette théorie et termine ainsi sa magnifique plaidoirie : « Ne fût-il pas fou au moment de l'action, s'il l'était aujourd'hui ; si, ce que je me refuse à croire, ce que je ne croirai jamais, un père a été assez barbare pour tuer avec préméditation, avec calcul un pauvre enfant à peine né. Eh bien ! je vous dirai que, pour un si grand crime, un juge plus sévère que vous a déjà prononcé l'arrêt et appliqué la peine. Cette folie, elle est descendue d'en haut, et vous voudriez, juges de la terre, ajouter votre justice à celle qui a imprimé déjà son cachet suprême sur ce front hébété, sur cette raison détruite, sur cette existence condamnée et flétrie. Abstenez-vous donc, Messieurs les jurés, quand Dieu a jugé, hommes que vous êtes, vous n'avez plus à punir. Le châtiment qui viendrait de vous serait un sacrilège. » Le jury a prononcé l'acquittement de l'accusé.

Le 21 décembre 1849, l'abbé Gothland, curé de Saint-Germain, dans les environs d'Angoulême, avec la complicité de Mme Dussablon, la femme du médecin, sa maîtresse, empoisonne à l'aide d'arsenic sa servante Fanny Ordonneau, veuve Deguisal, qui le menaçait de révéler les scènes scandaleuses dont elle avait été témoin au presbytère. Il est condamné aux travaux forcés à perpétuité.

[1] *Annales médico-psychologiques*, 1848, t. I. p. 265.

En 1851, le comte DE BOCARMÉ est condamné à mort par la cour d'assises de Mons pour avoir fait avaler de force à son beau-frère de la nicotine, et sa femme, Lydie Fougnies, soupçonnée de complicité, est acquittée. Cruel, hypocrite, immoral, rusé, menteur, déséquilibré, le comte de Bocarmé se faisait remarquer par mille excentricités, semait en août, faisait peindre ses voitures en blanc « pour faciliter, disait-il, la réfraction des rayons solaires », et quand il était irrité, rapporte sa femme, « il devenait fou furieux ». « Son imagination déréglée lui faisait convoiter toutes les femmes et, pour ses rêves de fortune, il cherchait dans les sciences agricoles et industrielles mille moyens mal étudiés d'acquérir la richesse[1]. » Il est exécuté le 20 juillet 1851. Stas avait été chargé du rapport médico-légal.

Le 21 novembre 1855, à Rugby (Angleterre), un autre médecin, William PALMER, sportsman, empoisonne, avec de la strychnine, son ami Cook, dont la jument venait de gagner le prix des courses de Shrewsbury, dans le Staffordshire. Condamné à mort, il est pendu, le 14 juin 1856, à Stafford[2]. *Empoisonneur* et *faussaire*, il avait, sur des billets, imité la signature de sa mère.

En juin 1864, un autre médecin, le docteur COUTY DE LA POMMERAIS, malgré l'éloquente plaidoirie de Me Lachaud, est condamné à mort et exécuté. Après son mariage, pour se procurer de l'argent, il avait imaginé de renouer des relations avec une de ses anciennes maîtresses, Mme de Paüw, et de lui faire souscrire, à huit Compagnies d'assurances, pour 550.000 francs de polices, ce qui représentait 18.840 francs de primes par an qu'il avait promis de payer : après quoi, il empoisonna Mme de Paüw avec de la digitaline. Le tout fut accompagné de fausses lettres, de mensonges, de calomnies, avec une puissance de dissimulation dont le petit fait suivant suffit à donner l'exemple. Couty de la Pommerais, qui sollicitait la croix de Saint-Sylvestre avec tout le zèle d'un fervent catholique, écrivait dans son testament :

« Je supplie ma femme de ne jamais laisser entrer, sous aucun prétexte, un prêtre dans ma chambre. Je désire qu'aucun service, qu'aucune messe, qu'aucune prière ne soient faits à mon inten-

[1] Armand Fouquier. *op. cit.*, l. XIV, XV.

[2] « Palmer est un joueur, un viveur, qui répare par la strychnine la perte de ses paris et qui tient en partie double ses polices d'assurances, son carnet de courses et ses empoisonnements ». A. Fouquier, *op. cit.*, t. IV, l. 80.

tion ayant le plus grand mépris pour toutes ces singeries et ces simagrées [1]. »

C'est lui qui murmurait en montant à l'échafaud : « Mourir par une si belle matinée ! »

Les *Annales médico-psychologiques* de 1869 rapportent le cas d'empoisonnement suivant commis par un médecin russe paralytique général et qui fut condamné aux travaux forcés.

EMPOISONNEMENT DU Dr DESIDERIEW PAR LE Dr WENGRZANOWSKI, par le Dr Diberg, inspecteur du service médical de la province de Podolsk [2] :

Le 1er février 1867, le Commissaire de police de la ville de Balta, assistant avec les autorités de la ville à l'examen médical des conscrits, fut averti de la mort subite du Dr Desideriew, qui déclara en mourant avoir été empoisonné par le Dr WENGRZANOWSKI. Comme ce dernier, arrivé plus tard que les autres membres de la Commission d'examen, se trouvait au bureau, il fut immédiatement arrêté et fouillé ; on trouva sur lui un petit flacon, étiqueté *Acid. hydrocyan. médic.* et exhalant une forte odeur d'amandes amères, cinq paquets contenant un reste de poudre blanche, d'un goût très amer, et l'ordonnance suivante, signée *Dr Wengrzanowski : Strychnin. Saach. alb. gr. XX. M. f. p. divid. in. 10 p. aeq. d. s.*

Interrogé, W... dit ne pas se souvenir ni où, ni quand il s'était procuré la strychnine et l'acide prussique. Il tenta ensuite, en présence d'un grand nombre de conscrits et entouré des membres de la Commission d'examen, de s'enfuir par la porte restée ouverte ; du reste il ne paraissait pas être en proie à une frayeur bien vive, *et souriait* quand on lui parlait de la mort de D...

L'autopsie et l'analyse chimique prouvèrent que D... avait été réellement empoisonné par la strychnine, dont on constata aussi la présence dans le contenu des cinq paquets trouvés sur W...

W... est né en 1831 de parents très pauvres. On ne connaît pas de cas de folie dans sa famille. Son père, homme sévère et brutal, le maltraitait souvent, ce qui aigrit le caractère du jeune W...; cependant il était aimé de ses camarades d'école, et fit même à leurs frais le voyage de Podolsk à Kiew, où il alla étudier la médecine. Il mena pendant cinq années d'études à l'Université une vie retirée et très pauvre, donnant des leçons pour vivre, et eût beaucoup à souffrir à cette époque de rhumatismes à cause de son logement humide et insalubre. Il eut une fièvre typhoïde en 1857 et, un an après, il sentit de la lourdeur et ensuite une *paralysie complète du côté gauche*. La paralysie fut guérie, mais W... garda longtemps une *faiblesse* et un *tremblement* du bras gauche et pendant près d'une année *ne put prononcer les lettres l et r.*

[1] Robinet de Cléry, les Crimes d'empoisonnement, p. 29 *(la Vie contemporaine*, 1er juin 1894).

[2] Journaux russes, *Archives de médecine légale et d'hygiène publique*, année 1868 (analyse par le Dr Jacoby).

Son *caractère changea* en même temps; il devint irritable et taciturne; âpre au gain, W... amassa quelque argent et en connaissait le prix. En 1859, il eut un accès de rhumatisme articulaire aigu, qui le força à garder le lit pendant six semaines.

Bien reçu dans la maison de son parent B..., il devint bientôt l'amant de Mme B..., le mari les surprit un jour et frappa violemment W... à la tête avec une canne; W... tomba, mais revint bientôt à lui et se jeta sur B... qui prit la fuite. Après cette scène, Mme B... quitta son mari et vint habiter avec son amant.

Nommé médecin de la ville de Balta, W..., outre les enquêtes médico-légales dont il était chargé comme médecin-expert auprès du Tribunal et ses fonctions de médecin de la prison de Balta, dut se charger encore de l'hôpital de la ville, qui comptait alors près de cent malades.

Il entreprit en même temps des *spéculations malheureuses*, qui lui prirent beaucoup de temps et lui firent perdre une partie de l'argent qu'il avait amassé avec tant de peine. W... voulut à force de travail réparer cette brèche faite à sa fortune et déploya une grande activité, cherchant à agrandir sa clientèle privée. Il eut à cette époque de fréquentes *congestions cérébrales*, des *maux de tête* et de l'*insomnie;* on remarqua aussi que les rapports et les comptes qu'il présentait au Conseil de santé et qui étaient toujours des modèles de clarté et d'exactitude, présentèrent des *erreurs* manifestes. Le Conseil de santé les lui renvoya pour être corrigés, mais il les présenta dans un état pire encore; *les rapports étaient illisiblement écrits, tachés d'encre, les chiffres presque tous inexacts,* etc... Un de ses rapports lui fut renvoyé jusqu'à trois fois, et le Conseil de santé le menaça enfin de le destituer; il présenta alors ses livres de comptabilité, qui, tenus toujours avec le plus grand soin, étaient maintenant tellement *inexacts*, qu'il était impossible de s'y reconnaître.

Très scrupuleux dans l'accomplissement de ses devoirs, il commença maintenant à *négliger* l'hôpital, la prison et sa clientèle privée, faisait des voyages et s'occupait de ses *spéculations*, qui finirent par lui faire perdre 12.000 francs. Pour réparer cette perte, il se lança dans des *entreprises plus absurdes les unes que les autres; il bâtit, par exemple, au beau milieu de la ville, un moulin à eau, qu'il voulait faire marcher avec le ruisseau de la rue*, etc. W... avait été toujours très poli, surtout dans les relations officielles, mais maintenant il négligeait les formes les plus élémentaires de la politesse, *devenait insolent; ses écrits et ses rapports au Conseil de santé étaient illisibles, tachés d'encre, quelquefois complètement incohérents.*

Au commencement de l'année 1867, Wengrzanowski et Desideriew sont nommés membres de la Commission pour l'examen médical des conscrits. W... se plaignait déjà, depuis le mois d'octobre 1866, de congestions cérébrales et de violents maux de tête; cet état avait empiré en janvier 1867, et depuis le 28 janvier, W... se sentait très mal et ne dormit pas de trois nuits. Le 31 janvier, il était *très agité;* au bureau d'examen il voulut à toute force libérer un conscrit, assurant que celui-ci avait un vice du cœur. La Commission voulut avoir l'avis du Dr Désideriew; W... s'approcha alors de ce dernier et lui dit tout haut qu'il lui donnerait 100 francs s'il voulait confirmer son diagnostic; D... sourit et, après avoir examiné le conscrit, le déclara bon pour le service. Le conscrit fut remis à l'officier

commandant et son nom définitivement inscrit sur le registre où chaque membre de la Commission écrivit de sa main le mot « *reçu* ».

Après la séance W... prit une plume, et ajouta devant la note « *reçu* » de chaque membre de la Commission le mot « *non* » quoique cela ne pouvait rien changer, et sans imiter d'ailleurs l'écriture. W. . revint chez lui très irrité contre D..., et se plaignit dans la journée d'un violent mal de tête. Le soir, il reçut un billet de D..., qui le priait de venir le voir le lendemain matin. Ce billet augmenta encore l'irritation et le trouble de W...., il ne put dormir la nuit (la quatrième), et sortit au point du jour en robe de chambre dans la rue pour faire une promenade. Il s'habilla enfin à neuf heures du matin, et comme il se dirigeait vers la maison de D..., l'idée lui vint de l'empoisonner. Il se rendit dans une pharmacie, et commanda 1,35 gramme de strychine en dix paquets et 12 grammes d'acide hydrocyanique médical, mais ne voulut pas attendre que les poudres soient faites, et alla dans une autre pharmacie, prit les deux poisons, inscrivit son nom sur le registre, et se rendit chez D...

Il déjeuna chez ce dernier, et profita du moment ou D... quitta la chambre pour chercher du tabac, lui jeta dans son verre d'eau-de-vie cinq poudres de strychine ; il choqua ensuite son verre contre celui de D... pour forcer ce dernier à boire l'eau-de-vie empoisonnée, et l'embrassa en disant : Voyons, embrassons-nous, mon cher Désideriew. Le déjeuner terminé, W... se rendit au bureau de la Commission d'examen.

Après le départ de W..., D... fit remarquer à sa femme que l'eau-de-vie avait un goût très amer, ce dont madame D... s'assura en goûtant ce qui restait encore dans le verre. Bientôt après D... sentit une grande faiblesse dans les jambes, et envoya chercher un médecin ; il dut enfin se mettre au lit, et dit à sa femme : W... m'a empoisonné.

Quand le médecin arriva, les convulsions avaient déjà commencé ; on voulut faire avaler à D... du café, mais il ne put desserrer les mâchoires. C'est trop tard, dit-il au médecin, je vais mourir, W... m'a empoisonné avec de la *strychnine*. Une demi-heure après il était mort

Arrêté, W... *sourit* et ne donne que des réponses évasives aux questions qu'on lui fait, mais il avoue bientôt avoir empoisonné D..., sans montrer toutefois de repentir.

W... était tenu à la prison de Balta au secret pendant cinq mois, quoique l'instruction ait été terminée au bout d'un mois. Les premiers jours de sa détention il était très agité, ne dormait pas la nuit, fit venir le Directeur de la prison pour lui demander la cause de sa détention, *assurait être agé de quatre-vingt-dix-huit ans*, etc... Quand le nouveau médecin de la ville vint le voir à la prison, pour lui demander quelques renseignements. W... le mesura d'un regard méprisant, et à toutes les questions répondait invariablement : *Je n'en sais rien et ne veux rien savoir*. Bientôt après son attitude changea ; il pleurait souvent, parlait tout haut mais ne répondait pas aux questions, *comme s'il ne les comprenait pas*, ou n'y répondait qu'après une longue hésitation, par les mots : *oui*, *oui*, *non*, *non*, qu'il accompagnait de *gestes bizarres*, de haussements d'épaules, etc. Dans sa tournée d'inspection l'auteur visita, en Juin 1867, la ville de Balta, et vint voir W .. dans sa prison. W... avait pris beaucoup d'embonpoint, son visage était très rouge, *son regard et tout son aspect portait le cachet de la folie*. Il reconnut le docteur Diberg, et quand celui-ci lui demanda pour-

quoi il avait empoisonné D.. , il répondit en riant *que D... avait le scrotum gros comme sa tête*, et ajouta ensuite avec des yeux brillants et un regard irrité qu'il avait bien fait d'empoisonner ce chien. Le docteur Diberg lui demanda encore s'il ne désirait pas quelque chose, une amélioration de régime par exemple : W... répondit qu'il le priait de le *nommer Médecin de la ville de Saint-Pétersbourg avec un traitement de 40.000 francs.*

Vers la fin de juillet 1867, il ne reconnaissait plus ses amis, *sa parole s'embarrassa*, il avait de la *fièvre*, des *congestions cérébrales*, de l'*insomnie* et du délire, il riait en parlant de la mort de D... et non seulement ne montrait aucun repentir, mais s'applaudissait encore d'avoir tué son ennemi ; en même temps, il devint *gâteux*. Les douches froides, la digitale, le nitrate de potasse et les révulsifs (vésicatoires à la nuque, purgatifs, etc.), apportèrent une amélioration notable, mais après une rémission de quelques mois, la maladie reprit son cours.

Par arrêt du Sénat, daté du 13 février 1868, le Dr Jean Wengrzanowski, accusé d'empoisonnement prémédité sur la personne du Dr Désideriew, a été condamné à la perte de ses droits civils et à dix-sept ans de travaux forcés dans les mines de la Sibérie[3].

En 1874, Moreau, herboriste à Saint-Denis, est condamné à mort et exécuté, pour avoir empoisonné successivement, avec du sulfate de cuivre (?), ses deux femmes, dont il avait obtenu des donations d'usufruit. C'est avec une image de la Vierge qu'il marquait, dans son livre de pharmacie, les passages relatifs au poison qu'il avait fait prendre à sa femme.

En 1881, l'abbé Gothland trouva un imitateur en l'abbé Auriol, *le curé empoisonneur de Nohèdes*. Névropathe dès l'enfance, celui qui devait être l'abbé Auriol se fit prêtre par ambition de prêcher, après avoir entendu un sermon qui le séduisit. Au séminaire, d'où il s'évada pour s'engager et où il fut ramené de force et enfermé, il se montra d'un caractère indépendant, turbulent, indiscipliné et violent. Nommé professeur au séminaire, son caractère fit qu'on dut l'engager à quitter l'enseignement. Vicaire à Prats-de-Mollo, où on l'accusait de se rendre la nuit à Prades sous un déguisement, puis ensuite curé de Nohèdes, c'est là qu'il fit, chez des amies, les demoiselles Fonda, la connaissance de l'institutrice Alexandrine Vernet, âgée de vingt-deux ans. Auriol avait alors vingt-huit ans. Les relations du prêtre et de l'institutrice ne furent bientôt un mystère pour personne. Ils s'enfermaient pendant de longues soirées dans la chapelle et le scandale devint tel que l'institutrice fut déplacée et envoyée à Taurinya.

Les deux amants continuèrent à se voir, tantôt en chemin

[1] *Ann. méd. psych.*, 1869. t. II, p. 474.

de fer, tantôt à l'hôtel à Prades. L'abbé Auriol se déguisait, mettait une fausse moustache, une fausse barbe, et cette aptitude au déguisement, ce *mimétisme,* pourrait-on dire, qui n'est qu'une des variétés de la simulation et que nous retrouverons plus loin, n'est pas un des traits les moins curieux de son caractère.

Mais cette situation devenait intolérable. L'abbé voulut quitter sa cure, mais que faire? Il était sans ressources. Il fallut trouver autre chose. Le 18 juillet 1881, Marie Fonda, après un repas pris avec son curé, meurt, instituant sa sœur Rose sa légataire universelle. La semaine suivante, Rose Fonda signe un acte notarié par lequel elle lègue à l'abbé Auriol tout ce qu'elle possède. C'était signer sa condamnation : Le 30 août, elle boit une tasse de tisane préparée par le curé et meurt.

Le jour même et le lendemain, l'abbé Auriol réalise 15.000 francs environ et disparaît. Il fut arrêté à Prades, en chemin de fer, en compagnie d'Alexandrine Vernet, pour *outrages publics à la pudeur.* Une dénonciation anonyme attira l'attention sur ses crimes et lui-même fut trouvé porteur d'une fiole d'*acide prussique.* Il tenta de s'enfuir pendant qu'on le conduisait de la prison au parquet et fut repris après une course de trois kilomètres. Marie Fonda avait été empoisonnée avec de l'*ellébore blanc* et Rose Fonda avec de l'*arsenic;* après avoir *avoué* ces deux crimes à l'instruction, le curé *nia* tout à l'audience. L'abbé Auriol fut condamné aux travaux forcés à perpétuité.

Après son arrestation, on avait trouvé chez Alexandrine Vernet des livres licencieux, des mémoires *obscènes*, pêle-mêle avec des notes du plus pur *mysticisme.* On trouva encore la lettre suivante où l'anesthésie morale de l'abbé se montre tout entière :

Mon amour, ma bien aimée,

Rose m'a fait testament. Elle est malade depuis, le moindre travail lui donne la fièvre. Ecris-moi avant ton départ et ne te tracasse de rien, de rien.

Conserve-toi toujours pour ton bien-aimé. J'ai beaucoup de malades depuis hier, une espèce d'épidémie.

Adieu jusqu'au départ.

Je suis éternellement à toi. JOSEPH,

Ce n'était pas, d'ailleurs, son premier crime. A Nohèdes, sa maîtresse était courtisée par un jeune homme qui voulait l'épouser. Pendant une maladie de ce jeune homme, le Dr Cantié, qui le soignait, déclara que le saigner « serait la mort ». Après

son départ, l'abbé Auriol persuada à l'entourage de lui mettre des sangsues et le malheureux ne tarda pas à mourir.

En 1884, le verrier Régent, âgé de vingt-six ans, aidé de deux empoisonneuses, la femme Bourlette et sa mère la femme Aubertin, empoisonne le bûcheron Bourlette à Moscou, commune de Gruey, dans les Vosges. Régent prenait pension chez Bourlette et était l'amant de sa femme. Celui-ci, averti par des amis, chassa le verrier de chez lui et tomba malade, le 3 septembre 1884 ; mais le crime avait été mal conduit, Bourlette guérit. C'est alors que la femme Aubertin vint au secours de sa fille et de son amant. Elle passait elle-même pour avoir empoisonné son premier mari afin d'épouser son amant. Ce dernier, son second mari par conséquent, ouvrier verrier, vola de *l'arsenic* à sa fabrique, le remit à sa femme qui, aidée de Régent, s'introduisit dans la maison pendant que Bourlette était au bois et jeta l'arsenic volé dans la marmite de Bourlette. Cette famille d'empoisonneurs fut condamnée, Régent et la femme Aubertin, à mort ; la veuve Bourlette, aux travaux forcés à perpétuité [1].

Le 30 octobre 1885, la Cour d'assises de Vaucluse condamne un médecin de Pertuis, le Dr Estachy, à huit ans de travaux forcés, pour tentative d'empoisonnement sur son confrère, le Dr Tournatoire. C'est la deuxième fois que nous voyons un médecin empoisonneur choisir un médecin comme victime ! Rivalité de clocher ! Jalousie de clientèle et de politique ! Tournatoire avait une clientèle plus nombreuse ; il était suppléant du juge de paix, délégué cantonal, conseiller d'arrondissement. Estachy l'attaqua dans la presse locale et cela lui valut, le 13 novembre 1884, une condamnation à 25 francs de dommages-intérêts pour diffamation et injures. La calomnie, cet empoisonnement moral, ne lui avait pas réussi ! Il fallait trouver mieux.

Le 1er janvier 1885, le Dr Tournatoire reçut une bourriche contenant cinq à six grives, bourriche déposée sans nom d'envoyeur dans la voiture d'un camionneur. Les médecins de campagne sont habitués à ces cadeaux dus à la reconnaissance de clients guéris. La femme du docteur et sa domestique, jeune fille de dix-neuf ans, mangèrent des grives et tombèrent malades. Un examen chimique mit en évidence du *sulfate d'atropine ;* Estachy avait fait fabriquer pour lui à son pharmacien une pom-

[1] Albert Bataille, *Causes criminelles et mondaines*, Paris, 1884

made en contenant ; l'expertise de l'écriture de l'adresse du colis démontra sa culpabilité. Comme tant d'autres empoisonneurs, lui aussi usa de *faux*. Une lettre écrite par une de ses maîtresses complaisante, signée d'un nom d'emprunt « Delphine Rée », et accusant le D[r] Tournatoire de séduction, tenta de donner le change. Le procédé, trop grossier, échoua, et une condamnation, nous l'avons vu, fut prononcée[1].

En 1885, l'horloger Pel, de Montreuil, fut condamné à mort. Il avait empoisonné successivement sa mère, sa première femme et plusieurs servantes. Sa seconde femme et sa belle-mère, qui présentèrent, à leur tour, des symptômes d'empoisonnement guérirent après s'être éloignées de lui. Une maîtresse qu'il avait mourut à son tour. L'exhumation du cadavre de sa première femme permit de se rendre compte que *l'arsenic* était cause de la mort.

En 1889, LECOMTE, cultivateur à Orgeval[1], fut condamné à la peine de mort pour tentatives multiples d'empoisonnement. Jadis riche, à cette époque ruiné, tourmenté par l'échéance prochaine de *billets faux* signés de lui, Lecomte avait épousé une demoiselle Chauvin, habitant Paris avec son amant, chez lequel eut lieu le dîner de fiançailles (!). Le mariage eut lieu en février 1887 et, aussitôt, Lecomte fit signer à sa femme deux assurances sur la vie. L'une, de 6.000 francs, à la Compagnie *Le Soleil ;* l'autre, plus importante, de 30.000 francs, à la Compagnie *La Nationale,* toutes deux à son profit, bien entendu. Ne lui fallait-il pas retirer ses faux de la circulation ! Le thé servit d'abord de véhicule au poison, puis c'est dans le potage que le criminel plaça l'arsenic qu'il destinait à sa femme. Devant l'échec de ces tentatives, Lecomte eut recours au revolver et, sa femme n'ayant été que blessée, il la soigna lui-même et lui fit prendre vingt grammes d'*arsenic* dans une tasse de bouillon.

En 1895, ROY[2], un ancien pharmacien de Troyes, avec la complicité de Rose Estrat, empoisonna son ancienne maîtresse Alice Adamsky avec des bonbons à la *strychnine* envoyés par la poste. Les coupables furent condamnés à quinze ans de travaux forcés.

La même année, à Tarbes[3], l'instituteur de Cieutat, Gérard CONTRE, fut condamné à sept ans de travaux forcés pour tentative d'empoisonnement. Très intelligent, très instruit, réputé

[1] Albert Bataille, *op. cit.*, 1889, p. 271.
[2] Albert Bataille, *op. cit.*, 1895, p. 279.
[3] Albert Bataille, *op. cit.*, 1895. p. 287.

pour la douceur de son caractère, l'instituteur était poursuivi de dénonciations à l'inspecteur académique par un conseiller municipal de Cieutat, gendarme en retraite nommé Cabarrou. Il résolut de mettre fin à ces persécutions et mit, un soir, à neuf heures, à la poste de Tarbes, un paquet contenant des gâteaux à la strychnine. Il avait écrit lui-même l'adresse, déformant son écriture et orthographiant Ciotat, au lieu de Cieutat, dans le but d'égarer les soupçons. En même temps que ces paquets, il avait envoyé à sa victime la lettre suivante :

J'ai eu le plaisir de vous voir. Je désirerais vivement me marier avec un retraité. En attendant, goûtez ces gâteaux ; si vous les trouvez bons, je vous en enverrai d'autres. SUZANNE.

Un employé des postes, à Tarbes, Auguste-Vital Borromée, ouvrit indiscrètement la jolie bonbonnière, qui contenait quatre gâteaux, en mangea un et donna les autres à ses camarades Casteran et Roucan. Il expira bientôt après, victime de son indiscrétion et de sa gourmandise, en disant d'avertir immédiatement ses collègues.

A Londres, le Dr Thomas NEILL fut condamné à mort pour avoir empoisonné quatre jeunes filles. A Londres encore, KLASOWSKI, moderne Barbe-Bleue, empoisonna successivement ses trois femmes avec de l'antimoine, la première pour épouser la seconde, la seconde pour épouser la troisième et la troisième dans le but d'en épouser une quatrième. A New-York, enfin, un médecin, qui avait divorcé pour épouser une « femme de mauvaise vie [1] », l'empoisonna avec de la morphine, pour revenir à sa première femme.

Le 3 mai 1907, un jeune stagiaire en pharmacie Fernand LEBORRE, âgé de vingt et un ans, empoisonna son patron avec du *sulfate de strychnine.*

Le toxique avait été mis par lui dans la bouteille d'eau de Vichy préparée pour le repas, parce que, déclara-t-il à l'audience, « son patron ne voulait rien lui apprendre et que, chez lui, il perdait son temps et l'argent de ses parents ».

Leborre fut l'objet du rapport suivant de MM. les Drs Archambault, Baudouin et Héron, chargés de l'examen de son état mental, et fut condamné à mort par la Cour d'assises de Blois.

[1] Robinet de Cléry. Les Crimes d'empoisonnement (*la Vie contemporaine*, 1er juin 1894, p. 6).

Extrait du Rapport médico-légal des docteurs Archambault, Baudouin et Héron.

L..., est âgé de vingt et un ans ; il est petit de taille; mais bien musclé et trapu ; il a le regard fuyant et rentré, le teint blême ; sa santé générale est bonne. Il ne présente aucune tare nerveuse ; pas de troubles de la motilité ni de la sensibilité, les réflexes sont normaux, sauf le réflexe pharyngien, notablement amoindri.

Il présente des stigmates physiques de dégénérescence bien nets : malformation crânienne, crâne platycéphalique et asymétrie faciale ; léger strabisme convergent à droite ; blésité, cryptorchidie.

Antécédents héréditaires. — Sa mère est une petite femme maigre, très nerveuse, très impressionnable, sujette à de fréquentes insomnies et à des tremblements.

Le père est également un nerveux et un émotif, il pleure facilement et a aussi des tremblements. Les deux grand'mères, paternelle et maternelle, sont très nerveuses ; les grands-pères sont bien portants et ne présentent rien d'anormal.

Un frère de l'inculpé est mort, à dix-huit ans, de la tuberculose.

Antécédents personnels. — Dans son enfance, L .. a eu une santé précaire, et, outre les différentes petites maladies auxquelles l'enfant échappe peu, il a plusieurs fois donné de sérieuses craintes à ses parents. A un an il a eu la cholérine ; à trois ans il a, pendant plusieurs jours, présenté des *accidents méningitiques* qui l'ont fait condamner par son médecin ; à quatre ans, il eut une maladie de foie avec ictère, entre quatre et cinq ans, de nouveaux signes de méningite ; enfin, jusqu'à l'âge de huit ans, il eut de fréquentes bronchites.

De bonne heure, les parents remarquèrent que leur enfant n'était pas ordinaire et présentait des *bizarreries* qui faisaient l'étonnement de sa famille ; généralement gentil et aimable, il avait parfois sans raison et subitement des accès d'emportement et de violence.

Dans maintes circonstances, il a donné des preuves de *perversion des sentiments et des affections*. A propos d'une poule qu'il avait élevée, il montre pendant quelques jours, un chagrin sans bornes et pousse des cris de désespoir parce que cette poule est malade.

Pour un chapeau dont la forme ne lui plaisait pas et que son père lui avait acheté contre ses désirs, il boude ses parents, qu'il aime beaucoup, et, pendant un certain temps, rompt toute relation avec eux.

Une autre fois, sa famille ayant projeté une partie de plaisir à la campagne, une promenade en voiture pour aller passer la journée chez un parent, L... qui à l'avance se réjouissait de cette distraction, refuse, au moment du départ, d'accompagner ses parents, et fait une violente scène de colère que son père fut impuissant à vaincre et à la suite de laquelle il alla s'enfermer daus sa chambre pour s'isoler.

Haineux et vindicatif, il ne pardonne pas au maire de son pays de lui avoir fait, un jour, une observation méritée.

Etant venu, pendant des vacances, chez son père, instituteur, il juge peu convenable et peu décent pour lui, qui s'estime d'essence supérieure à tous ceux qui l'entourent, de traverser la cour de l'école, où jouent les élèves, pour se rendre aux cabinets d'aisance ; il monte alors dans le gre-

nier, étale un journal sur le plancher, y fait ses besoins ; il plie ensuite le journal et fait un paquet qu'il lance sur les toits. Il renouvelle cette pratique plusieurs fois ; c'est un couvreur qui, après son départ, trouve cette cachette.

Prétentieux et *vaniteux*, il présente de l'hypertrophie du moi ; il aime à se donner de l'importance ; c'est ainsi qu'il lui plaît de recevoir seul, à la Mairie, les gens qui viennent faire des déclarations. Si on lui parle de ses occupations il dit à ses compatriotes qu'il travaille dans la chimie ; son style comme sa conversation dénotent son caractère orgueilleux ; il écrit : « J'analyse mon urine en chimiste, — les aliments que j'ai ingérés dans ma bouche. »

D'une *intelligence peu développée*, faible de mémoire, de jugement borné, il n'a passé son baccalauréat qu'après cinq échecs successifs à la première partie, et deux à la seconde. Ses anciens maîtres, auprès desquels des renseignements ont été pris, déclarent : « C'est un esprit étroit, renfermé, peu expansif, — ne se lie pas avec ses camarades, ne jouant jamais, — garçon *mal équilibré ;* il semble qu'il lui manque quelque chose, il ne répond pas aux observations et l'on ne peut dire si elles le touchent ou le laissent indifférent. »

L... est un *sournois* ; sombre, il fuit la société ; ses jours de liberté, il va se promener seul dans la campagne ; il n'aime pas le café, ni le jeu, ni la conversation ; il n'a pas de désirs sexuels ; il ignore la femme.

Dès les premiers jours de son arrivée à la pharmacie B..., il cherche à se faire valoir ; il fait volontiers étalage de sa science, qu'il juge considérable ; il a une haute idée de sa valeur, il veut éblouir le personnel de l'officine en parlant de ses connaissances en chimie ; quand il a des loisirs, il fait de la médecine ; on a trouvé dans ses cahiers un résumé qu'il avait fait et qu'il a intitulé : *Hygiène, Médecine, Empoisonnements.*

Il s'aperçoit bien vite que son patron fait peu attention à lui ; on ne l'apprécie pas, on ne l'admire pas, on ne l'écoute pas dans la pharmacie. Cette indifférence est le premier grief qu'il formule ; il devient alors ombrageux, taciturne, méfiant ; il se tient à l'écart d'un milieu qui ne lui rend pas justice. Dans toutes les lettres qu'il envoie à sa famille, il se plaint du caractère méchant et brutal de son patron ; il regrette que de sérieux renseignements n'aient pas été pris avant de le faire entrer dans cette « boîte ». Il reproche à M. B... de mettre de la mauvaise volonté à lui apprendre le métier, de ne pas lui montrer les manipulations et, au contraire, de se détourner de lui. Il a des froissements d'orgueil continuels ; un jour, à la suite d'une erreur de caisse de quelques centimes, son patron a laissé échapper le mot voleur; il en ressentit une blessure morale d'autant plus vive qu'il a une conception morale de lui-même plus élevée. Il *dissimule* tout son mécontentement, il garde tout en lui-même, il accumule ses rancunes, il a pris son patron en haine. Il nourrit cette haine et la développe de jour en jour, puis, alors, lui vient l'idée de vengeance. Il a étudié l'action des poisons ; il les manie et connaît leur pouvoir effrayant ; alors froidement, sans voir autre chose que sa vengeance, faisant preuve d'une *anesthésie complète du sens moral,* il exécute son crime. A table, il voit M. B... verser dans son verre de l'eau de Vichy qu'il a empoisonnée, il le voit boire le poison ; il n'a aucun remords, aucun trouble ; il a perdu la notion du bien et du mal, il ne pense pas au crime atroce qu'il commet, il

n'a aucune émotion, mais il a, au contraire, une impression de soulagement profond; il va être débarrassé, il ne va plus avoir à côté de lui cet homme qu'il détestait et qu'il poursuivait, dans toutes ses lettres, des épithètes les plus méprisantes et les plus honteuses.

Comme conclusion à notre rapport, nous avons déclaré que L... n'était pas en état de démence dans le sens de l'article 64 du Code pénal, qu'il avait commis son acte en dehors de tout mobile pathologique et que, par conséquent, il en devait compte à la Justice.

Mais L... est un *dégénéré héréditaire* qui a toujours montré des anomalies mentales; il est orgueilleux, vaniteux, prétentieux, haineux, peu intelligent, et présente de l'oblitération de sens moral. Cet état de *déséquilibration mentale* est de nature à diminuer dans une certaine mesure sa responsabilité.

*
* *

Nous allons exposer maintenant l'histoire d'un empoisonneur que l'on peut considérer comme le modèle de ce type criminel chez l'homme et dont la biographie a été l'objet d'une étude remarquable où sont réunis tous les éléments de l'observation du personnage.

M. Georges Claretie, séduit par l'étude de ce « beau crime » et de la « mentalité spéciale » de l'empoisonneur, a consacré son talent d'avocat, de lettré et d'historien à dépouiller aux Archives nationales les volumineux dossiers de l'affaire Desrues. Grâce à lui, nous possédons en un livre savamment documenté et curieusement illustré, l'histoire complète du criminel et de ses crimes[1].

Antoine-François Desrues[2] naquit à Chartres en 1744. On rapporte « qu'il semblait que les deux sexes voulussent également le rejeter de leur classe, car dans sa tendre jeunesse il avait été élevé comme une fille. Des remèdes qu'on lui administra lui procurèrent à la douzième année le caractère distinctif du sexe masculin. »

Une opération, assure-t-on, le mit plus tard en « état de reproduire ». Apprenti ferblantier, puis garçon épicier à

[1] Georges Claretie. *Derues l'Empoisonneur. Une Cause célèbre au* XVIII[e] *siècle*, Paris, 1907.

[2] M. Georges Claretie, dans la remarquable étude qu'il a consacrée à cet empoisonneur, a orthographié le nom du criminel *Derues*. En effet, c'est ainsi que sont signés presque tous ses interrogatoires, c'est l'orthographe de la minute de l'arrêt du Parlement. Mais, depuis la publication de son livre, M. Claretie a retrouvé à Chartres l'acte de baptême de l'empoisonneur et les actes de baptême de ses parents. Ils portent *Desrues*. Il semble donc que la véritable orthographe soit Desrues. Qu'il nous soit permis de remercier ici M. Georges Claretie qui a bien voulu nous en avertir.

Chartres, il vint ensuite à Paris où il acheta en 1770 le fond d'épicerie de sa patronne sis rue Saint-Victor, près Saint-Etienne-du-Mont.



En août 1770, il fut reçu marchand épicier. En août 1772, on apprit que *ma commère Desrues*, c'est ainsi que son aspect eunuchoïde (Desrues était petit, malingre, glabre), sa piété, son affabilité et ses plaisanteries l'avaient fait surnommer, allait épouser une demoiselle de Nicolaï, parente du premier président à la

Cour des Comptes, richement dotée et richement apparentée. Quelle aubaine pour le petit marchand épicier!

En réalité, sa femme s'appelait Marie-Louise Nicolais et était née d'un « bas officier » d'artillerie devenu carrossier à Melun et de sa femme Thérèse Richardin. La noblesse et la parenté furent obtenues par Desrues d'un trait de plume sur le contrat de mariage.

La riche dot consistait, d'une part, en une somme de 1.000 livres; en habits, linges et hardes, d'autre part, « en faveur dudit mariage, dame Thérèse Richardin, femme en secondes noces de Jean-Baptiste Caron, faisait donation à sa fille du tiers de ce qui pourrait lui revenir dans la succession de messire Jacques-Jean-Despeignes-Duplessis, écuyer, seigneur de Candeville et dépendances, ladite succession non encore liquidée, mais dont les biens se trouvaient constatés par l'inventaire dressé au décès. » Cette fortune, évaluée à 200.000 livres, devait être partagée en trois parts et c'est du tiers d'une de ces parts, soit du neuvième de la succession totale que dame Richardin faisait l'abandon à sa fille. Nous allons voir de quel usage fut pour Desrues l'espoir problématique de cette succession relativement modeste. Avant Thérèse Humbert, le petit épicier avait imaginé l'escroquerie à la succession.

Il épousait à la fois une femme annoblie d'un adroit trait de plume, riche d'espérances et d'escroqueries futures et une complice.

Ainsi en possession de tous ces moyens, Desrues va opérer. Convaincu qu'un homme intelligent, adroit et pauvre doit se procurer le bien-être avec l'argent des autres, Desrues dépense et emprunte. Le nom de sa femme, l'héritage futur sont là pour rassurer les prêteurs.

Il fait mieux encore, il augmente son crédit et cela de deux façons : d'abord, lui, couvert de dettes (il en avouait déjà 5.000 livres dans son contrat de mariage), il se fait prêteur et prête à des nobles seigneurs sans argent. Il pouvait ainsi dire à ses créanciers qu'on lui devait de l'argent et les noms de ses débiteurs étaient les plus sûrs garants de ses hautes relations et de sa solvabilité.

Ensuite, il achète, en ne donnant que des acomptes, de nouvelles parts de la succession Despeignes-Duplessis, toujours en liquidation, augmentant ainsi ses dettes, ce qui ne le gênait nullement, mais augmentant aussi sa caution, ce qui devait lui

servir à rassurer des créanciers impatients et à en trouver de nouveaux.

L'épicerie était vendue depuis le 1er décembre 1773. Desrues avait à cette époque 15.810 livres de dettes. Rentier sans rentes, Il vient s'installer rue des Deux-Boules-Sainte-Opportune, paroisse de Saint-Germain-l'Auxerrois. Il emprunte pour lui, il emprunte pour les autres. Ces derniers ne le remboursent pas plus qu'il ne rembourse lui-même ses créanciers. Les « Roués de la Cour » auxquels Desrues prêtait n'étaient pas plus solvables que lui. L'augmentation de la succession Despeignes-Duplessis calme une fois encore la plupart des créanciers de Desrues. Il plaide avec les autres. Ce Beauceron savait évoluer à merveille dans le maquis de la procédure et nul ne savait mieux que lui éterniser les débats des causes qu'il plaidait. Gagner du temps était la grande affaire. Tous les procès, toutes les transactions consacraient, en quelque sorte, l'existence de la succession.

Il se forge à son tour une généalogie et se fait appeler *M. de Cyrano de Bury, seigneur de Candeville et autres lieux;* Candeville faisait partie de la succession de messire Jean Despeignes-Duplessis.

Le noble personnage dupe tout le monde autour de lui. Sa maison était fréquentée par l'abbé Mary, membre du Grand Conseil, et par un nommé Bertin, ancien « fermier général de Montculot », son ami, qui logeait et prenait ses repas chez lui... moyennant une pension de 1.700 livres chaque année. A cet ami, Desrues faisait faire ses courses chez les créanciers et les hommes de loi; il fit mettre son mobilier sous son nom pour le rendre insaisissable et lui emprunta enfin pour plus de 8.000 livres. Quant à sa bonne, Jeanne Barque, il la payait avec des billets sur lesquels il poussait l'honnêteté jusqu'à marquer les intérêts. Aussi lui était-elle toute dévouée !

Il devait à tous. Du 12 juin 1775 au 8 janvier 1776, la juridiction consulaire prononça contre lui vingt et une condamnations. Lorsque les créanciers devenaient trop exigeants, Desrues allait passer quelque temps en Beauce, laissant sa douce épouse et son brave ami Bertin aux prises avec les impatients.

En 1775, Desrues, devenu M. de Cyrano de Bury acheta une première propriété à Rueil. La vente fut résiliée pour non-paiement. C'était un échec : Desrues eut sa revanche. Le

22 décembre 1775, il achetait à M. Etienne Saint-Faust de Lamotte, dont il avait fait la conquête par la douceur de son caractère et par la confiance qu'il avait su lui inspirer, son domaine du Buisson-Souef, près de Villeneuve-le-Roi, dans les environs de Sens. Le prix d'achat était fixé à 130.000 francs échelonnés sur plusieurs paiements garantis par la succession Despeignes-Duplessis. Le premier paiement emportait propriété et le seul acompte donné fut un billet de 4.200 livres signé des époux Desrues.

Antoine-François Desrues, le petit commis épicier de Chartres, est devenu *Antoine-François de Cyrano Derue* (sic) *de Bury, seigneur du Buisson-Souef et de Valle profonde*. Le prologue est fini, le drame va commencer

Lorsqu'arriva l'échéance du premier billet, Desrues n'était évidemment pas en mesure de le payer. Mais il avait l'habitude de ces difficultés. Il se rendit lui-même au Buisson, en mai 1776, expliquer ce contre-temps aux époux de Lamotte, accusant les lenteurs et les frais de la procédure, ce qui lui permit de se faire héberger par M. de Lamotte qui soldait toutes ses dépenses, de se faire aimer des paysans de son nouveau domaine et de fuir ses créanciers de Paris. Il y resta jusqu'en automne et sa femme vint pendant ce temps y faire plusieurs séjours. Il avait vécu près de six mois « aux frais de son créancier ».

Le 16 décembre, Mme de Lamotte, impatiente, arrive à Paris, afin de terminer la vente du château. Desrues ne supporte pas qu'elle loge ailleurs que chez lui, dans la chambre de Bertin, délogé pour la circonstance. Le fils de M. de Lamotte, en pension à Paris, venait voir sa mère tous les soirs chez Desrues. Le nouveau châtelain s'ingéniait à faire passer agréablement le temps à ses hôtes, si bien qu'à la fin de janvier M. de Lamotte commença à s'impatienter de l'absence de sa femme et du recul perpétuel de l'échéance. Il annonça son arrivée prochaine. Desrues lui écrivit pour lui donner d'excellentes nouvelles des siens, de ses affaires qui allaient se terminer rapidement et l'assurer de son affection.

A la vérité, Mme de Lamotte et son fils étaient souffrants depuis quelques jours. Le 30 janvier, Mme de Lamotte vomit toute la journée. Desrues la soigna lui-même et lui fit prendre une médecine de sa composition. Il laissa à peine entrevoir la malade à son fils qui vint le soir prendre de ses nouvelles. Lui seul approchait Mme de Lamotte. Le soir, pendant le dîner, il se

levait de table à chaque instant, pénétrant dans la chambre voisine d'où se dégageait une odeur épouvantable et d'où Desrues revenait joyeux disant à sa femme et à son ami Bertin, un peu encombrant ce jour-là : « Ça va bien! Ça va très bien! La médecine fait un effet étonnant, étonnant! Décidément, il n'y a personne comme moi pour soigner les malades[1]! »

A ce moment précis, Mme de Lamotte mourait empoisonnée. Une grande malle était là garnie de foin toute préparée pour recevoir le cadavre.

Seul (il a renvoyé sa femme et sa bonne avec mille peines), dérangé par d'intempestifs visiteurs, Desrues emplit et ferme le colis et le fait porter par deux portefaix sur une petite charrette chez une amie Mme Mouchy qui accepte de le garder dans son atelier. Puis, il annonce à tous la guérison de la victime et son départ pour Versailles. « Nous irons la voir dans quelques jours », ajoute-t-il au jeune de Lamotte.

Il enfouit ensuite le cadavre dans une cave louée par lui, sous le nom de Ducoudray, ruelle de la Mortellerie, sous prétexte d'y mettre au frais du vin de Malaga qui avait besoin de vieillir. Et la même malle qui avait servi au transport du corps de Mme de Lamotte fut expédiée remplie de faïence au Buisson-Souef, chez M. de Lamotte!

Quelques jours après, Desrues propose au fils de sa victime de le mener à Versailles voir sa mère ainsi qu'il le lui a promis. Celui-ci est malade et digère particulièrement mal une tasse de chocolat préparée par Desrues.

Il a si mauvaise mine qu'à l'auberge de la Fleur de Lys, l'hôtelier, craignant la petite vérole, refuse de recevoir les deux voyageurs qui vont s'installer dans une maison garnie du quartier de l'Orangerie où on les inscrit sous les nom de : Beaupré, de Commercy, et son neveu. L'oncle, désolé, raconte que le neveu se meurt d'une maladie vénérienne grave et déclarée trop tard et envoie chercher un prêtre « avec les saintes huiles ». Il l'ensevelit pieusement lui-même, après sa mort, manifeste une grande douleur et le fait inhumer au cimetière Saint-Louis après avoir fait rédiger l'acte mortuaire par le Curé au nom de Louis-Antoine Beaupré, fils de Jacques Beaupré de Commercy (Lorraine).

[1] Déposition Bertin Y. 13.299. Archives nationales (George Claretie, *op. cit*, p. 86).

Le soir même de retour à Paris, gai et chantant, il racontait à tous, avec des sous-entendus, que Mme de Lamotte, après avoir touché de lui la somme totale représentant la vente du Buisson-Souef, était restée à Versailles avec son fils et un monsieur d'un certain âge quisemblait être le père du jeune homme, né d'ailleurs avant le mariage de Mme de Lamotte.

Un acte sous seing-privé constatait que Desrues était propriétaire du Buisson-Souef payé par lui à l'aide de la somme de 100.000 francs à lui prêtés par l'avocat Duclos.

Tout cela était faux et « Duclos et M. Cordier, un avocat et un notaire, étaient les complices involontaires d'une formidable escroquerie. Ils avaient, sans s'en douter, servi à payer le Buisson-Souef[1] ».

M. de Lamotte n'accepta point cette explication et protesta. A la machination de Desrues, il manquait la procuration du mari pour rendre régulier l'acte de vente de Buisson-Souef, signé seulement de Mme de Lamotte. Desrues ne put avoir cette procuration.

D'autre part, la disparition de Mme de Lamotte faisait du bruit, lorsque, tout à coup, on apprit que Mme de Lamotte, de passage à Lyon, avait chez Me Antoine Pourra, avocat au Parlement, Conseiller du Roi et notaire, signé une procuration pour permettre à son mari de toucher les intérêts de 30.000 francs que Desrues devait encore sur le Buisson-Souef, Desrues, utilisant à merveille son facies glabre, son aspect féminin et ses facultés de simulation avait combiné et joué à lui seul cette scène d'une exécution si hardie.

Mais, pendant son absence, M. de Lamotte avait porté plainte, et, peu après son retour, Desrues fut arrêté et mis au For l'Evêque.

Il se défend, nie tout et invente sans cesse de nouvelles fables au fur et à mesure que se découvrent ses mensonges. Il fait envoyer du dehors à Me Dubois, procureur, une lettre renfermant quatre billets de 19.500 livres chacun, datés de février 1777, payables au porteur à des échéances échelonnées de 1778 à 1781, censés valeur reçue de la terre de Buisson-Souef, de dame Marie-Françoise Perrier non commune en biens mais autorisée de M. Saint-Faust de Lamotte. Le résultat fut l'arrestation de Mme Desrues, écrouée au grand Châtelet.

[1] Georges Claretie, *op. cit.*, p. 193.

Devant les négations perpétuelles de Desrues, l'escroquerie pouvait être prouvée, mais l'assassinat ne pouvait être que soupçonné, lorsque, le 18 avril, un hasard amena dans des circonstances mal définies la découverte du cadavre de Mme de Lamotte. Le rapport médical de Nicolas-Pierre de Leurye, Maître en Chirurgie, Conseiller ordinaire du Roi en son Châtelet, et du Dr Sallin, conclut à l'empoisonnement. Devant les faits, Desrues, après bien des dénégations, est obligé d'avouer qu'il a enterré Mme de Lamotte, mais la mort, assure-t-il, a été naturelle et il n'a fait que cacher le cadavre pour ne pas perdre l'argent qu'il avait versé, et garder le Buisson-Souef.

Quant au fils, qu'il aimait tant, il est mort d'une maladie vénérienne et a été enterré à Versailles sans que Desrues puisse se rappeller sous quel nom. La justice découvre le second cadavre. L'accusé « incompréhensible et extraordinaire » nie toujours. Les médecins décident que Mme de Lamotte « est périe par suite d'un breuvage quelconque dans lequel est entrée une drogue capable de détruire le principe de la vie par ses effets funestes » (!), et que la mort de son fils est due à « un poison âcre et corrosif, pris en breuvage » (!). Telles étaient les conclusions des rapports médico-légaux d'alors. Le Dr Sallin cependant déclara un an plus tard à ses confrères de la Faculté qu'il croyait à un empoisonnement par le *sublimé*. M. Arthur Mangin [1] est d'avis que Desrues employa l'*arsenic*, plus en usage à cette époque.

Arrêté le 11 mars, Desrues fut jugé le 30 avril 1777, en une seule audience. Il protesta de son innocence et déploya devant le tribunal une énergie, une ténacité et une habileté extraordinaires dans sa défense, fondée toute entière sur la négation et la dissimulation.

Le Châtelet, écrit M. Georges Claretie [2], le déclara coupable, « dûment atteint et convaincu » de deux empoisonnements, assassin, faussaire, parjure et escroc, coupable de six autres crimes que le jugement énumère :

1° D'avoir fabriqué après le décès l'acte de vente, antidaté ensuite et donnant quittance de 100.000 livres;

2° D'avoir souscrit devant notaire une obligation simulée pour faire croire à ce paiement ;

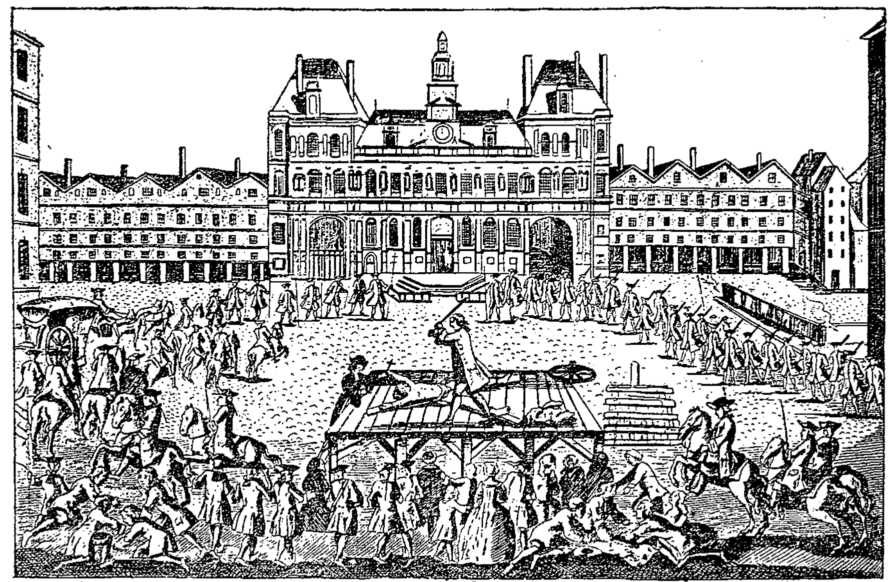
[1] Arthur Mangin, *les Poisons*, chez A. Mame, 1869.
[2] *Op. cit.*, p. 267.

3° D'avoir attesté sous la religion du serment devant le commissaire Mutel qu'il avait compté en deniers cette somme de 100.000 livres ;

4° D'avoir essayé de prendre possession du Buisson-Souef à l'aide de son faux acte de vente ;

5° D'avoir passé la fausse procuration de Lyon ;

6° D'avoir, étant détenu, adressé au procureur Dubois les faux billets fabriqués au For l'Evêque et d'avoir ainsi substitué à la fable du paiement un prétendu paiement en billets.



Antoine François Derues Empoisonneur de dessein prémédité. mis à mort le six may 1777

Desrues fut condamné à mort, après avoir subi la question « pour apprendre par sa bouche la vérité d'aucuns faits résultant du procès et les noms de ses complices ». Il fut condamné en outre à une amende de 200 livres envers le Roi et de 600 livres pour le repos des âmes des victimes.

La Tournelle confirma purement et simplement la sentence.

Le condamné supporta courageusement la question ordinaire et extraordinaire des brodequins qui ne lui arracha aucun aveu. Le dernier coin de l'extraordinaire le laissa évanoui et lorsqu'il

revint à lui, trop affaibli pour pouvoir même signer son interrogatoire, Desrues niait toujours. Devant la porte de Notre-Dame, pendant que le greffier lisait la formule de l'amende honorable, Desrues criait à la foule son innocence. A l'Hôtel-de-Ville, il protesta sous la foi du serment de son innocence et de celle de sa femme et, après ce calvaire, il fut rompu vif sur la roue et brûlé, respirant encore, par le bourreau.

Le 8 mars 1779, sa femme fut déclarée coupable et condamnée « *ad omnia citra mortem* », à tout hors la mort, à être :

« ayant la corde au col, battue et fustigée nue de verges, et flétrie d'un fer chaud en forme de la lettre V entre les deux épaules par l'exécuteur de la haute Justice au devant de la porte des prisons de la Conciergerie au Palais; ce fait, menée et conduite en la maison de force de l'hôpital de la Salpêtrière pour y être détenue et condamnée à perpétuité pour avoir méchamment et sciemment pratiqué différentes manœuvres et faussetés à l'effet de s'emparer, de concert avec Antoine-François Derues, son mari, de la Terre du Buisson-Souef sans bourse délier, et en outre être véhémentement *suspecte* d'avoir participé aux autres crimes commis par le dit Derues. »

Après treize ans de captivité, le 3 septembre 1792, elle avait alors quarante-sept ans, elle fut la cinquième victime des massacreurs qui envahirent la Salpêtrière.

*
* *

L'histoire de Desrues, résumée d'après le livre si intéressant de M. Georges Claretie, met en lumière les frappantes analogies qui existent entre cet empoisonneur et les empoisonneuses étudiées ailleurs sous l'épithète de dégénérées hystériques [1].

Desrues n'était pas hystérique, rien ne permet d'émettre cette hypothèse, mais il convient de se rappeler ce que l'un de nous écrivait alors :

« Les hystériques homicides sont toujours des dégénérées. Outre les accidents névropathiques ordinairement groupés sous le nom d'hystérie, on constate en effet, chez ces criminelles, l'existence de tares psychiques indépendantes de l'hystérie et portant surtout sur la sphère affective et morale. Les accidents hystériques relèvent de la suggestibilité anormale des sujets; les *tares morales, d'ordre agénésique, relèvent de la dégénérescence*

[1] René Charpentier, *les Empoisonneuses*, p. 79.

mentale. D'ailleurs, l'hypersuggestibilité des hystériques n'est elle-même qu'une des modalités du déséquilibre psychique des dégénérés [1]. »

« L'hystérique délinquant, écrivait Colin, est un dégénéré [2]. » En effet, les empoisonneurs et les empoisonneuses, qu'ils présentent ou non des manifestations hystériques sont avant tout des déséquilibrés, atteints non seulement de lacunes intellectuelles, mais de perversions affectives et morales et de tendances malignes et vicieuses. C'est en vertu des altérations instinctives, de l'amoralité, des tendances destructives qui caractérisent leur mentalité que de tels sujets sont poussés au crime et deviennent en outre de leurs diverses aptitudes, soit des escrocs, soit des faussaires, soit des empoisonneurs.

Les manifestations dites hystériques ne sont que des phénomènes contingents qui peuvent ou non apparaître sur un fonds de dégénérescence et de déséquilibration mentale. Ce qui le prouve, c'est la variabilité de ces manifestations chez le même individu, suivant les circonstances, suivant les milieux et suivant les époques. Les épidémies hystériques, lorsqu'elles se produisent, mettent en évidence le pourcentage énorme de sujets susceptibles, sous des influences diverses, de présenter ces manifestations. Beaucoup, sans cette épidémie, n'auraient jamais été considérés comme hystériques.

D'ailleurs, ainsi que l'un de nous l'a établi en 1900 dans un rapport sur « l'hypnotisme devant la loi » [3], si la littérature médico-légale est riche de crimes commis par des hystériques, l'histoire du crime hystérique n'existe pas. Les hystériques criminels sont nombreux mais le criminel par hystérie est à trouver.

On ne saurait invoquer l'hystérie dans l'étiologie d'un crime que si la suggestion était démontrée dans la genèse de l'acte. Et encore, chez des sujets débiles, déséquilibrés, amoraux, vicieux, pervers, la suggestion peut s'exercer sur un terrain tout différent, de celui de la simple suggestibilité hystérique. Chez de tels sujets en effet, bien d'autres éléments psychopathiques interviennent dans l'orientation des actes et la direction de la conduite. La suggestion, comme le disait l'un de nous, à la Société de Neuro-

[1] René Charpentier, *op. cit.*, p. 217.

[2] H. Colin, *Essai sur l'état mental des hystériques* (Thèse, Paris, 1890).

[3] Dupré et Rocher, *l'Hypnotisme devant la loi. Rapport à la Section médico-légale du XIIIe Congrès international de médecine*, Paris, 1900.

logie, lors de la discussion sur l'hystérie, s'exerce chez ces psychopathes à des moments, dans des sens et par des mécanismes très variés qu'il est difficile de ramener à une psychogénie unique[1]. A propos de ces sujets on pourrait étudier les rapports avec le processus de la suggestion-persuasion, de l'imitation, de la contagion mentale, de tous les faits d'induction psychologique, que nous offre la Clinique médico-légale et pénitentiaire dans l'histoire des perversions morales, sexuelles, etc.

L'état mental de Desrues ne diffère en rien de celui des empoisonneuses. C'est bien, non pas un hystérique mais un « dégénéré » comme l'appelle M. Georges Claretie, que ce petit bonhomme à l'aspect chétif et malingre, à l'air souffreteux, à la face glabre, à la lèvre à peine ombragée d'un léger duvet, à l'aspect d'eunuque. Nous avons dit plus haut que selon ses contemporains son sexe resta longtemps indécis et que, pendant ses premières années, il avait été élevé comme une fille. Le portrait et la signature de Desrues figurent dans le livre du professeur Lombroso sur « l'Uomo delinquente ».

« Ma commère Desrues » présentait des stigmates nets *d'infantilisme* ou plutôt de *féminisme*. Son hérédité est assez difficile à rechercher. Cependant, les arrêts du Parlement de Paris, de 1720 à 1750 font mention de Claude Nicolas des Rues de Boudreville, licencié diacre, condamné au blâme et à l'amende pour séduction et rapt en 1727 et, de Jacques Desrues, condamné à Dreux, puis au Parlement « ad omnia citra mortem » pour vol dans les champs en 1732. En 1750, Pierre Desrues, marchand de blé et son fils sont accusés de vol de blé, à Chartres même ; or, notre empoisonneur fut condamné en 1777. Il eut été intéressant de savoir s'il existait entre tous ces Derues ou Desrues[2] des liens de parenté.

Ce que nous savons, c'est que des trois enfants de Desrues d'ailleurs « sobre et chaste » dit un de ses historiens[3], l'un naquit idiot à la Conciergerie, deux mois après la mort de son père. Il est vrai que la grossesse eut lieu dans les plus mauvaises conditions physiques et morales.

L'étude de l'état mental présente un grand intérêt. « Derues, écrit A. Fouquier, est un monstre dans toute l'acception psycho-

[1] E. Dupré, Discussion sur l'hystérie (Soc. de Neurologie de Paris, Séance du 14 mai 1908 ; *Revue Neurologique*, 30 mai 1908, p. 499).
[2] Voir la note page 32.
[3] Armand Fouquier, *op. cit.*, t. V, cahier 25.

logique et physiologique du mot »[1] et M. Georges Claretie expose ainsi les raisons qui l'ont décidé à entreprendre ses recherches : « C'est cette vie de bête traquée qui est intéressante, c'est cette « course aux écus, cette chasse aux moyens dilatoires, ces inven- « tions successives, ces imaginations étranges, cette mégalomanie « unie à cette ruse qui m'ont tenté[2]. »

Ce dégénéré était d'une *intelligence* remarquable. Il le fallait pour concevoir les vastes projets qu'il organisa, pour éviter aussi longtemps qu'il le fit les conséquences de ses actes aventureux. Desrues eut au suprême degré cette « intelligence du romancier » que M. Claretie déclare nécessaire à un « beau crime ».

Et son historien a raison de dire que ce fut un « criminel de génie ». Son intelligence était curieuse, ingénieuse, romanesque, et pratique à la fois. Aucune de ses idées, si invraisemblable qu'elle paraît, ne fut irréalisable. Son activité inlassable, son esprit alerte, joyeux et séduisant, la sympathie qu'il savait inspirer lorsqu'il le voulait, vinrent à bout de tous les obstacles.

Pour mener à bien ces vastes projets, exécuter des plans d'une telle envergure il fallait, outre la connaissance approfondie de la procédure qu'avait le rusé Beauceron, une adresse, une habileté, une audace et une ténacité remarquables.

Les preuves abondent de son *adresse*, de sa finesse. C'est ainsi qu'afin de pouvoir mieux emprunter, il se mit lui-même à prêter de l'argent. Cet acte, en apparence paradoxal, tout en satisfaisant sa vanité en prêtant à de grands seigneurs, servait ses intérêts, en lui donnant des relations dont il se réservait de tirer parti et en augmentant son crédit. Cette habileté se manifestait dans les mille détails par lesquels il savait inspirer la confiance. Lorsqu'il fut mis en relations avec M. de Lamotte et, que pour la première fois, il vint visiter le Buisson-Souef qu'il convoitait, il amena avec lui un notaire pour inspirer confiance ; plus tard lorsqu'arriva l'échéance de ce premier billet qu'il avait souscrit à M. de Lamotte et qu'il était, certes, bien incapable de payer, Desrues vint lui-même habiter au Buisson-Souef, rassurer le propriétaire par de belles paroles, se faire héberger par lui pendant près de six mois et fuir ainsi pendant ce temps ses créanciers parisiens qui devenaient de jour en jour plus pressants. La veille du jour où il emmena le jeune de Lamotte à Versailles voir sa mère... enterrée à ce moment à Paris dans la cave de la rue de la Mor-

[1] Armand Fouquier, *op. cit.*, t. V, cahier 25.
[2] Georges Claretie, *op. cit.*, p. 78.

tellerie, il déclara au jeune homme avoir reçu le jour même une lettre de Mme de Lamotte qui leur demandait de venir tous deux le lendemain à Versailles et *chargeait son fils de remettre de sa part un écu de six livres au concierge.* Le jeune homme prit l'argent et le porta aussitôt au concierge, disant : « Voilà six livres que ma mère vous envoie. » Celui qui devait être le lendemain la victime de Desrues se chargeait ainsi de démontrer, par ce pourboire posthume, l'existence de sa mère, empoisonnée depuis plusieurs jours et de justifier sa disparition. Et dans toutes ses opérations, l'empoisonneur savait, sans qu'ils puissent s'en douter, se faire guider et conseiller par des magistrats. Par une suprême habileté, jamais, pendant son procès, il n'attaqua les témoins. Tous, pour lui, sont d'honnêtes gens, mais se trompent. Aussi, s'expliquerait-on mal, en présence de cette minutieuse prévoyance de cette merveilleuse ingéniosité et de cette hardiesse d'exécution l'échec final de cette colossale entreprise si le hasard, d'une part, n'était venu faire découvrir le cadavre de la première victime et si, d'autre part, *quelques maladresses* n'avaient compromis les combinaisons pourtant si bien échafaudées de Desrues. Les criminels les « mieux doués » ont de ces oublis. Desrues en eut bien peu.

Assurément, il conserva chez lui, sans la faire disparaître, une partie de la garde-robe de sa victime. Il eut peut-être tort aussi de faire un acte fictif constatant qu'il avait payé 100.000 francs à Mme de Lamotte sur le prix du Buisson-Souef, alors que le premier versement devait être seulement de 12.000 francs, mais, ce faisant, si, comme il l'espérait, son projet avait réussi, Desrues était libéré d'autant.

Il fut plus réellement maladroit lorsqu'il voulut acheter l'austère procureur qu'était Me Jolly : il l'avait mal jugé et ne réussit qu'à éveiller ses soupçons ou plutôt à les confirmer.

Son *audace* ne se démentit jamais. Il osa demander au lieutenant civil l'autorisation de reprendre chez l'intègre procureur qu'était Me Jolly, la procuration dont il avait besoin. Il osa se rendre au Buisson-Souef pour en expulser M. de Lamotte, sur la foi d'un acte non seulement faux mais encore irrégulier... « Ma parole vaut de l'or », disait-il encore au commissaire Mutel lors de ses premiers interrogatoires.

La *volonté* ne lui manqua pas plus que le *courage.* La *ténacité* est incroyable avec laquelle il mit à exécution des plans aussi complexes, sans se laisser arrêter par aucun obstacle, à lui seul,

car les autres semblent n'avoir été près de lui que des comparses inconscients. Il se servait de tous autour de lui sans qu'ils s'en doutent et des magistrats, un notaire, un avocat, le brave ami Bertin, la femme Desrues peut-être même, n'étaient que des figurants, que des auxiliaires inconscients de leur rôle, des instruments, et servirent sans même s'en douter les entreprises les plus hardies. Lui non plus ne fut pas un lâche. Il le prouva devant le cadavre de ses victimes ; il le prouva devant ses juges ; il le prouva à la question et sur l'échafaud. « Sa froide intrépidité fit la stupéfaction de tous » ; il commença lui-même à se déshabiller, *aidant les bourreaux.* Il faudra renoncer à cet aphorisme qui veut que l'empoisonnement soit le crime des lâches.

Son *caractère* était calme, doux, gai, enjoué. Il était aimé de tous et édifiait par sa piété. Nulle émotivité. Une seule fois cependant, devant le cadavre du jeune de Lamotte, à Versailles, Desrues s'évanouit et ce qu'il faut remarquer ici, c'est la contradiction qui existe entre cet accident névropathique et l'attitude de l'accusé avant et après cette syncope. A aucun moment, il n'eut un aveu ; à aucun moment, il ne laissa échapper une phrase compromettante devant les magistrats qui l'auraient aussitôt recueillie. Non ! là comme toujours, en dépit de cette défaillance épisodique et peut être simulée, Desrues ne se départit pas de sa présence d'esprit. Il s'évanouit au milieu d'une phrase, après avoir dit en souriant : « Non, décidément, moi, je ne le reconnais pas. Il est trop défiguré[1] » ; et, lorsqu'il revient à lui, il commence à se défendre, à nier, à nier toujours. « N'avouez jamais », s'écriera plus tard à la guillotine, le boucher Avinain.

Cette présence d'esprit, sur laquelle il convient d'insister, est liée à une *anesthésie morale* remarquable qui se révèle dans tous ses actes. Au jeune de Lamotte, réclamant sa mère, il montre de la porte de la chambre le cadavre encore chaud. « Vous voyez, elle dort. Ne faites pas de bruit, ne l'éveillez pas, surtout ». Et c'est le même soir qu'il s'écriait à table : « Décidément, il n'y a personne comme moi pour soigner les malades » ! Il fit tout sans aide, vida les pots, changea de linge sa malheureuse victime, tout en lui prodiguant les bonnes paroles, nettoya

[1] Dossier du Châtelet, Archives nationales, Y. 10.375 (Georges Claretie, *op. cit.*, p. 231).

tout chez lui ; mit à lui seul le corps dans une malle préparée à cet effet et l'enterra, sans que rien de cette macabre besogne, ne semble l'avoir le moins du monde émotionné ou troublé. Le jour où il enterra à Versailles le jeune de Lamotte, il rentra chez lui joyeux et chanta à la fin du repas. La « Commère Desrues » était plus gaie encore que de coutume : elle approchait du but.

Arrêté, il ne se départit pas de son calme, et jusqu'au dernier jour il explique et justifie habilement tous ceux de ses mensonges que l'on découvre successivement. Mis en présence du cadavre de Mme de Lamotte, il plaisante ; et, le jour de la condamnation, tandis que la Tournelle le jugeait à huis-clos, à ceux qui, défilant devant ses grilles pour le voir, affectaient par pudeur de ne pas le dévisager et regardaient les tableaux de la salle d'audience, il s'écrie en riant :

« Eh ! là, Monsieur ! Vous n'êtes pas venu ici pour regarder des peintures, mais pour me voir. Regardez-moi donc bien ! Pourquoi contempler des tableaux tandis que je suis un original bien plus curieux [1] ! »

Sa puissance de *dissimulation* est surprenante. Il n'aurait pas été rusé s'il n'avait su dissimuler et le « sourire énigmatique » de sa physionomie cachait bien des pensées. M. de Lamotte ne se méfia jamais de ses projets et trouvait bien sympathique son ami Desrues. Mme de Lamotte, qu'il amusait et promenait dans Paris, lui confiait ses souffrances et se laissait soigner par cet enjôleur. Et le brave Bertin, le soir du crime, ne se douta pas un seul instant que ce petit homme vif, gai, alerte, qui se levait toujours de table, surveillait l'agonie de sa victime. Jusqu'à la fin, les juges n'obtinrent aucun aveu. A la question Desrues fut admirable. Avant de monter à l'échafaud il s'écria : « Je suis innocent. Je n'ai aucun meurtre à me reprocher, aucun. »

La *simulation* est pour lui un art. Desrues simule tout et de toutes les façons. Ce lui est un jeu de simuler tous les sentiments : il édifiait tous ses voisins par sa piété, par l'austérité de ses mœurs ; il captivait et charmait tous les prêteurs par sa distinction et sa loyauté apparente ; il calmait les angoisses de tous ses créanciers par ses promesses, son assurance et son aimable dignité. Sa bonté et sa piété sont telles qu'après la mort de

[1] *Journal de Hardy.*

Mme de Lamotte « il a fait dire deux cents messes pour le repos de son âme » et d'ailleurs n'est-ce pas « par charité » qu'il l'avait reçue chez lui!...

Le trait le plus saillant de son caractère est ce syndrome, mis en évidence par l'un de nous, sous le nom de *Mythomanie*[1].

De la mythomanie, tendance constitutionnelle pathologique, plus ou moins volontaire et consciente, au mensonge et à la création de fables imaginaires, Desrues est le plus bel exemple qu'on puisse donner. Ce stigmate majeur de la dégénérescence mentale émerge au-dessus des autres manifestations du déséquilibre psychique. Toutes les formes du syndrome : *altération de la vérité*, mensonge ou négation volontaire et consciente de la vérité, simulation, fabulation, trouvent ici leurs exemples les plus frappants.

Desrues ne faisait qu'altérer la vérité lorsqu'il faisait miroiter aux yeux de ses créanciers une succession qui ne se réglait jamais et qui avait déjà à répondre de tant de dettes. Ses *mensonges* d'autre part sont si nombreux qu'il serait fastidieux de les relever tous ici. Il se fit appeler Ducoudray, ruelle de la Mortellerie, Beaupré à Versailles, Desportes à Lyon; il usurpa bien d'autres noms. A Versailles encore il se dit chirurgien, à l'instruction il nie tout. Pris en flagrant délit de mensonge, il trouve un faux-fuyant, une explication, nie encore, nie toujours; il nie l'évidence. C'est ainsi qu'après avoir déclaré avoir versé 100.000 livres à Mme de Lamotte, il est obligé de se rétracter et déclare alors n'avoir versé que 25.000 livres, puis ensuite ces 25.000 livres, il est obligé d'avouer qu'il ne les avait pas et affirme que la plus grande partie du paiement a été faite en billets. Il nie reconnaître le cadavre de Mme de Lamotte, malgré les affirmations des témoins qui le reconnaissent; il nie avoir loué la cave de la rue de la Mortellerie. Il ne peut nier la maladie et la mort du jeune de Lamotte, il nie l'empoisonnement.

Sous la foi du serment, devant les juges, il nie encore; à l'échafaud, alors qu'il sait que rien ne peut plus le sauver, il nie toujours. Pour soutenir ainsi ce rôle jusqu'au bout, sans faiblesse devant les preuves tous les jours plus nombreuses de ses mensonges, devant les confrontations avec les cadavres de ses

[1] E. Dupré, la Mythomanie. Etude psychologique et médico-légale du mensonge et de la fabulation morbides (*Bulletin médical*, 1905, n°s 23, 25, 27).

victimes, avec les témoins, sous les tortures de la question et jusque sur la roue de l'échafaud, il lui fallut une énergie et une volonté indomptables, que l'on pourrait qualifier de surhumaines si de tels exemples ne nous montraient précisément que l'homme, en vertu de certaines conditions pathologiques devient capable d'une telle endurance.

Nous avons dit plus haut ses aptitudes à la *simulation*. Bornons-nous à rappeler ici qu'auprès du lit de mort de sa seconde victime, l'empoisonneur « récitait les prières des agonisants pendant que de grosses larmes coulaient sur ses joues pâles ». C'est le soir même qu'à table, chez lui, il chanta des couplets au dessert.

Mais où Desrues fut vraiment un maître, ce fut dans l'art de la *fabulation*. Là put se donner libre cours son esprit inventif. Son histoire est une longue suite de fables qu'il invente à plaisir et qu'il sait faire accepter. L'avocat Duclos fut bien surpris lorsque Desrues vint lui proposer de lui signer une fausse reconnaissance de cent mille livres : il ne soupçonna pas qu'avec sa complicité involontaire l'ancien épicier réussissait ainsi une escroquerie monstre et utilisait un double crime. Desrues savait même faire mentir les autres, sans les intéresser à sa cause. Sa requête au lieutenant civil pour obtenir la procuration que détenait M[e] Jolly est un véritable roman. A l'instruction, il en conta bien d'autres, Il donna les explications les plus ingénieuses de la façon dont il avait payé M[me] de Lamotte, de son voyage à Lyon, de ses moindres actes et tous ces contes valent par la précision dans les détails et par le naturel avec lequel ils sont exposés.

La description qu'il fit ensuite de la mort de M[me] de Lamotte et de l'enfouissement du cadavre dans la cave de la ruelle de la Mortellerie est émaillée de détails pittoresques dans lesquels le faux alterne avec le vrai. Il créait des fantômes, il inventa ce *mystérieux* individu qui dans le coche de Montereau lui aurait appris qu'il devait descendre de Pierre Cyrano de Derues, écuyer. Le mystère plane partout, d'ailleurs en cette affaire, l'empoisonneur maniait à merveille les *coups de théâtre*. Pendant que M. de Lamotte, voyant en lui un acheteur sérieux, lui exhibait des parchemins, Desrues appelle subitement sa femme en criant :

Ah! ma chère amie ! La terre du Buisson-Souef était, en 1500, dans ta famille. C'est un coup du Ciel ! Elle va y rentrer. Cela fera beaucoup pour

nos enfants! Regarde, le nom de Martin, là, à côté de celui de Nicolaï sur ce vieux papier terrier! Te souviens-tu qu'étant jeune, M. le marquis Duplessis, ton parent qui t'a élevée, t'appelait souvent mademoiselle Martin? Ah Monsieur de Lamotte, c'est un heureux coup du sort! La terre des Nicolaï rentre dans la famille[1].

La *vanité*, si fréquente chez les déséquilibrés, la *malignité* qui est une des formes de l'instinct de destruction et la *perversité*, cette triade symptomatique de la dégénérescence morale viennent s'ajouter à mythomanie qui est leur expression courante. Vaniteux, qui le fut plus que Desrues, et n'est-ce pas une manifestation de mythomanie vaniteuse qui le fit annoblir d'un trait de plume sa femme Marie-Louise Nicolais et se décerner à lui-même le titre de Desrues de Cyrano de Bury, seigneur de Candeville, Herchies et autres lieux.

La mythomanie maligne se révèle chez lui par ces calomnies qu'il semait habilement sur ses victimes. Mme de Lamotte était une rouée, une adultère et une voleuse, c'était une ancienne fille d'opéra; son mari, « un panier percé »; quant au fils, il était « gâté et pourri de maladies vénériennes »; et Desrues racontait ces misères à tous, avec force sous-entendus. Il n'empoisonnait pas que la personne de ses victimes, il empoisonnait aussi leur réputation.

Enfin, c'est un type de mythomanie perverse et cupide que cet escroc de grande envergure, ce précurseur de la « grande Thérèse ». Ses escroqueries ne se comptent pas : la façon dont il dupa ses créanciers, l'achat de la part d'héritage des époux Caron dans la succession Despeignes-Duplessis, l'achat de la maison de Rueil, l'achat du Buisson-Souef en un moment où les créanciers étaient à ses trousses, où, jugements, saisies, contraintes pleuvaient de tous côtés sur lui, resteront des modèles du genre. Tout son entourage fut victime de sa cupidité, mais ce bon M. de Lamotte alla jusqu'à l'héberger pendant six mois, payant même le port de ses lettres et son perruquier. Lorsque Desrues l'eut quitté pour rentrer à Paris, il lui envoyait encore des victuailles et du vin fin.

Desrues fut donc le type le plus parfait du mythomane. Mensonges, simulation, fables, faux serments, fausses signatures, fausses lettres, fausses procurations, faux emprunts, faux actes

[1] Déposition de M. de Lamotte. Y. 13.299. Archives nationales, (cité par G. Claretie, *op. cit.*, p. 56.)

de vente, fausses généalogies, il travestit tout : son nom, son écriture et jusqu'à sa personne elle-même. Ce *mimétisme* psychologique qui le faisait s'adapter si parfaitement à son interlocuteur, qui lui permettait de jouer aussi parfaitement les rôles si difficiles qu'il avait assumés, avait encore son équivalent physique. Profitant comme d'un avantage de cet infantilisme qui, pour tant d'autres, est une infériorité dans la lutte de chaque jour, Desrues jouait aussi bien les rôles de femme que les rôles d'homme. Et, habillé de vêtements féminins, il osa après la mort de sa victime se substituer à elle et, nouvelle Mme de Lamotte, aller signer une procuration en mystifiant un notaire lyonnais. Est-il, dans la vie d'un criminel, un acte plus audacieusement conçu et plus merveilleusement exécuté? C'est ainsi que Desrues accomplit ses escroqueries, ses vols et ses empoisonnements et c'est à juste titre qu'il passionna l'opinion publique. Gravures, estampes, chansons, brochures, un drame même représenté sur la scène de la Gaîté en 1828 lui furent consacrés.

Desrues réunit dans sa riche psychologie les attributs de deux criminelles fameuses : l'une dans l'histoire des empoisonnements, l'autre dans celle des escroqueries; il fut à la fois le disciple de la Brinvilliers et le précurseur de Thérèse Humbert.

*
* *

En *résumé*, les documents que nous avons pu recueillir et que nous venons d'étudier nous permettent de considérer parmi les empoisonneurs de véritables aliénés.

Ceux-ci sont, d'une part, des *mélancoliques*, tels que Kaetzel et Mességué ; quelques empoisonneuses présentaient aussi ce syndrome.

D'autre part, dans un de nos cas, la *paralysie générale* est évidente et l'acte lui-même, par la futilité des motifs, la niaiserie de l'exécution jointes à l'indifférence du malade envers son crime et ses conséquences est bien un acte démentiel.

On pourrait s'étonner de ne pas rencontrer de persécutés dans la liste des empoisonneurs. Si les persécutés ne choisissent pas le poison pour supprimer leurs ennemis, c'est que ce procédé n'est pas conforme à la psychologie de leur défense. Ces malades, en effet, préviennent souvent leur prétendu ennemi et avertissent leur victime de leurs intentions. De plus, leurs réactions sont, en général, après une préméditation plus ou moins

longue, brutales et violentes. On voit combien diffère de telles réactions la préparation de l'empoisonnement, assassinat hypocrite, sournois, dissimulé et d'une exécution essentiellement froide et lente.

Desrues, enfin, peut être considéré comme le type de ces *dégénérés* de la sensibilité et de la moralité dont l'analogue féminin a été si souvent trouvé chez les empoisonneuses. Desrues, d'ailleurs, est une « femme » et son féminisme psychologique est doublé d'un féminisme physiologique évident aux yeux de tous. Ceci semble bien établir la raison du petit nombre des empoisonneurs en même temps que répondre à la question : Quels sont les hommes qui empoisonnent? En dehors des véritables aliénés cités plus haut appartenant au syndrome mélancolique et au syndrome paralytique, il existe en effet un certain nombre de ces criminels dont la mentalité est, à divers degrés, comparable à celle de Desrues, comparable aussi à celle des empoisonneuses. Même chez l'homme, le crime reste féminin.

Le Dr Castaing, le Dr Palmer possédaient au même degré que Desrues la faculté de simulation et de dissimulation. L'horloger Pel, par le nombre de ses crimes, le comte de Bocarmé, l'abbé Auriol, le Dr Couty de la Pommerais, le Dr Estachy et le cultivateur Lecomte, par leurs excentricités et leurs tares multiples, semblent mériter également de rentrer dans cette catégorie.

Au point de vue sociologique, les médecins, les pharmaciens et les prêtres semblent être le plus souvent rencontrés sur la liste des empoisonneurs. Pour les premiers, la chose n'est pas surprenante et il fallait s'y attendre : il y a là une adaptation professionnel du criminel à l'arme qu'il sait le mieux manier[1]. Le Dr Castaing, le Dr Palmer, le Dr Couty de la Pommerais, le Dr Wengrzanowski, le Dr Estachy, le Dr Neill, le pharmacien La Serre, le pharmacien Roy, l'herboriste Moreau, le stagiaire Leborre en sont la preuve. En ce qui concerne les prêtres, en dehors du pape Alexandre VI et du cardinal César Borgia, en

[1] A la fin du XVIe siècle, l'aîné des fils de Jérôme Cardan, médecin comme son père et déséquilibré comme lui, fut décapité pour avoir empoisonné sa femme. Tous les biographes de Cardan insistent sur ses troubles mentaux : Leibnitz et Naudé font un aliéné de ce déséquilibré menteur, vaniteux et bizarre qui se dépeint lui-même emporté, entêté, brutal, insociable, rancunier, ennemi des siens, débauché, obscène, lascif, porté à tous les vices, changeant d'opinion à toute heure. (V. l'article de Victorien Sardou sur Cardan, in *La Chronique médicale*, 15 novembre 1908).

dehors de Nail, curé de Launay-Villiers, de l'abbé Deshayes, de l'abbé Davot, des prêtres Guibourg et Lesage, nous trouvons plus près de nous deux des plus typiques empoisonneurs, l'abbé Gothland et l'abbé Auriol.

On pourrait penser devant ces constatations que l'empoisonnement est surtout le crime de gens instruits. Or, il n'en est rien et la statistique des empoisonnements criminels montre qu'ils sont plus fréquents à la campagne qu'à la ville et sont commis surtout dans les milieux les moins cultivés. Ce qui est fonction de l'instruction et de la situation sociale, c'est le choix du poison. Tout le monde ne pense pas à la morphine, à la strychnine, aux divers alcaloïdes et ne peut s'en procurer, tandis qu'à la disposition de tous se trouvent la mort-aux-rats, la pâte arsenicale et les allumettes phosphorées.

Quoi qu'il en soit, le fait que de véritables aliénés peuvent se trouver parmi les empoisonneurs, l'état mental de la plupart des empoisonneurs dont nous avons rapporté l'histoire nous semblent des motifs suffisants pour justifier l'expertise médico-légale psychiatrique des inculpés.

Les empoisonneurs de la première et de la deuxième catégories, mélancoliques et paralytiques généraux, prendraient alors place dans les asiles d'aliénés. Les dégénérés, au contraire, qui, comme Desrues, sont des infirmes de la sensibilité et de la moralité et présentent à ce titre un coefficient de « faillibilité » très élevé, devraient être internés dans ces asiles de sûreté pour psychopathes dangereux dont les aliénistes demandent depuis si longtemps la création. Et à eux, comme aux dégénérées hystériques empoisonneuses, s'appliquent les conclusions médico-légales suivantes :

« Pour ces infirmes de la mentalité qui sont sur les frontières du crime et de la folie, il faut des établissements intermédiaires à la prison et à l'asile.

« La condamnation à mort, la condamnation à la prison perpétuelle, mesures efficaces de protection pour la société, seraient des décisions contraires d'abord à l'esprit de justice, ensuite aux sentiments d'humanité que l'on doit aux infirmes.

« Au double point de vue de la thérapeutique individuelle et de la protection sociale, la peine des condamnations à temps est une pratique souvent illusoire et dangereuse. Cette peine afflictive et infamante n'a, en effet, aucune action moralisatrice sur les infirmes congénitaux auxquels on l'applique. Elle a d'autre part

un rôle protecteur très insuffisant pour la société, à laquelle sont rendus, sans contrôle, à l'expiration de leur peine, des dégénérés malfaisants et dangereux pour l'ordre public et la sécurité des personnes.

« Il y aurait donc avantage à substituer l'internement à la condamnation à temps. L'étude prolongée et minutieuse des sujets internés pourrait permettre, à la rigueur, et *dans des cas exceptionnels*, de tempérer cet internement, *en principe définitif*, par l'effet de sorties conditionnelles et révocables[1]. »

Aux empoisonneurs comme aux empoisonneuses conviennent, par conséquent, en dépit de la différence de sexe, les mêmes conclusions étiologiques, cliniques et médico-légales.

BIBLIOGRAPHIE

Anonyme, *Mémoires Historiques et Authentiques sur la Bastille*, dans une suite de près de trois cens Empoisonnemens, détaillés et constatés par des Pièces, Notes, Lettres, Rapports, Procès-Verbaux trouvés dans cette Forteresse et rangés par époques, depuis 1475 jusqu'à nos jours, etc., 3 vol., Londres, Paris, 1789.

Bataille (Albert), *Causes Criminelles et Mondaines*, Paris, 1882, 1884, 1885, 1889, 1895.

Benoît (Dr Georges), *De l'Empoisonnement criminel en général*, thèse, Lyon, 1888.

Brouardel (Dr P.), *Les Empoisonnements criminels et accidentels*, Paris, 1902.

Cabanès (Dr), *Les Morts Mystérieuses de l'histoire*, Paris, 1901.

Cabanès et Nass (Drs), *Poisons et Sortilèges*, 2 vol., Paris, 1903.

Chapuis (A), *Précis de Toxicologie*, 2e édition, Paris, 1889.

Charpentier (Dr René), *Dégénérescence mentale et Hystérie.* Les Empoisonneuses. Etude psychologique et médico-légale, thèse, Paris, 1906.

Claretie (Georges), *Derues l'Empoisonneur.* Une cause célèbre au xviiie siècle, Paris, 1907

Colin (Dr Henri), *Essai sur l'état mental des Hystériques*, thèse, Paris, 1890.

Descubes (A.), *Nouveau dictionnaire d'histoire, de géographie, de mythologie et de biographie*, Paris 1889.

Dumas (Alexandre), *Les Crimes célèbres. Les Borgia*, 3 vol., Paris, 1854.

— *La Marquise de Brinvilliers*, Paris, 1856.

Dupré (Dr E.), *La Mythomanie.* Etude psychologique et médico-légale du mensonge et de la fabulation morbides. *(Bulletin médical*, 1905, nos 23, 25, 27).

Dupré et Rocher, *L'Hypnotisme devant la loi.* Rapport à la section de médecine légale du Congrès international de médecine, Paris, 1900.

[1] René Charpentier, *les Empoisonneuses*, p. 218.

ESSARTS (Nicolas-Toussaint-Lemoyne des), *Causes Célèbres, curieuses et intéressantes, de toutes les Cours Souveraines du Royaume, avec les Jugemens qui les ont décidées*, 196 vol., Paris, 1775.

FLANDIN (Dr Charles), *Traité des Poisons ou Toxicologie appliquée à la médecine légale, à la physiologie et à la thérapeutique*, 3 vol., Paris, 1846.

FOUQUIER (Armand), *Causes Célèbres de tous les Peuples*, Paris.

FUNCK-BRENTANO (Frantz), *Le Drame des Poisons*, Paris 1903.

GAYOT DE PITAVAL (François), *Causes célèbres et intéressantes avec les Jugemens qui les ont décidées*, 20 vol., Paris, 1738-1743.

GORDON (Alexandre), *La vie du pape Alexandre VI et de son fils César Borgia*, trad. de l'Anglois, 2 vol., Amsterdam, 1732.

GUÉRIN (Dr G.), *Poisons et Empoisonnements*. Leçons inaugurales, Nancy, 1902.

LÉGUÉ (Dr G.), *Médecins et Empoisonneurs au* XVIIe *siècle*, Paris, 1896.

LEWIN (L.), *Traité de Toxicologie*, traduit et annoté par G. Pouchet, Paris, 1903.

LOCARD (Dr Edmond), *La Médecine judiciaire en France au* XVIIe *siècle*, Lyon, 1902.

LOMBROSO (César), *L'Homme criminel*, trad. sur la 4e édit. italienne par Regnier et Bournet. Paris, 1887.

MANGIN (Arthur), *Les Poisons*, chez A. Mame, 1869.

MASSON (Dr A.), *La Sorcellerie et la Science des Poisons au* XVIe *siècle*, Paris, 1904.

NASS (Dr Lucien), *Les Empoisonnements sous Louis XIV*, d'après les documents inédits de l'Affaire des Poisons, 1679, 1682 (thèse, Paris, 1898).

OGIER (Dr J.), *Traité de Chimie toxicologique*, Paris, 1899.

ROBERT (Dr Marc), *Les Empoisonnements criminels au* XVIe *siècle* (thèse, Lyon, 1903).

ROBINET DE CLÉRY, Les Crimes d'Empoisonnement (*Vie Contemporaine*, 1er juin 1894.

SAUTTER (Raoul), *Etude sur le Crime d'empoisonnement* (thèse de doctorat en droit, Paris, 1896).

SECOUSSE, *Recueil de pièces servant de preuves aux Mémoires sur les Troubles excités en France par Charles II, dit le Mauvais, roi de Navarre et comte d'Evreux*, Paris, 1755.

TARDE (G.), *Etudes pénales et sociales* (bibliothèque de Criminologie), Paris, 1892.

TARDIEU (Dr Ambroise), *Etude médico-légale et clinique sur l'Empoisonnement*, 2e édition, Paris, 1875.

VOLTAIRE (François-Marie-Arouet de), *Dictionnaire philosophique*. Art. EMPOISONNEMENTS, 1764.

LE TATOUAGE CHEZ LES HÉBREUX

Par Edmond LOCARD

Docteur en médecine, Licencié en droit.

La question du Tatouage chez les Hébreux se résume dans les deux propositions suivantes :

A. — Les Israélites se tatouaient-ils? C'est à quoi répond explicitement un texte emprunté au *Lévitique*.

B. — Quel type affectait le tatouage? Et c'est le problème fort complexe de l'interprétation du *Thau*.

On lit au chapitre XIX du *Lévitique*, verset 28 : « Vous ne ferez point d'incisions sur votre chair en pleurant les morts, et vous ne ferez aucune figure ni aucune marque sur votre corps. Je suis le Seigneur[1]. »

La première prescription s'applique à l'usage étrange qu'avaient les Hébreux de se balafrer en signe de deuil. La seconde peut, selon toute vraisemblance, être interprétée comme désignant des tatouages. D'une part, le rapprochement des deux propositions concernant, l'une des incisions, l'autre des signes קַעֲקַע *(qaheqâh)*, tend à faire penser qu'il ne s'agit pas seulement de peintures ; le mot *seret* שרט correspondant exactement au latin *incisura*. D'autre part, l'existence des tatouages chez les Egyptiens, à l'époque de la captivité, est plus que probable, comme le démontre l'iconographie[2].

[1] Le texte hébreu est ainsi conçu : « Et (pleurant) sur un mort, vous ne ferez pas d'incision à votre chair, et vous n'écrirez pas de signes sur vous. Je suis Jéhovah. »

וְשֶׂרֶט לָנֶפֶשׁ לֹא תִתְּנוּ בִּבְשַׂרְכֶם וּכְתֹבֶת
קַעֲקַע לֹא תִתְּנוּ בָּכֶם אֲנִי יְהוָה׃

« ou schereth la nephesch la thithenô be beschar kem ou kethbêth qaheqâh la thithenô ba kem ani Iaoueh. » La *Vulgate* traduit ainsi : « Et super mortuo non incidebis carnem vestram neque figuras aliquas aut stigmata facietis vobis. Ego Dominus. » Dans les *Septante*, le passage ayant rapport aux marques est ainsi traduit : « Και εντομιδας ουκ ποιησε επι ψυχῃ εν τῳ σωματι υμων καί γραμματα στικτα ουκ ποιησετε εν υμιν. Εγω ειμι Κυριος. »

[2] Pour la question du tatouage dans l'antiquité en général, voy. les tra-

En ce qui concerne le sens du mot שרט, je crois bon d'insister sur les traductions qui en ont été faites dans les versions anciennes de la Bible. Les *Septante* disent *γραμματα στικτα*, ce qui signifie précisément des caractères marqués avec un instrument aigu. Le texte syriaque parle d'écritures faites avec des pointes; le texte chaldéen de caractères sculptés ; le texte arabe d'écriture faite par brûlure (et ici la traduction outrepasse étrangement le sens du texte hébreu). Enfin, les textes hébréo-samaritain et samaritain pur disent simplement « des marques en forme d'écriture ». (Ces versions orientales ont été consultées dans la grande *Bible Polyglotte* de Brian Walton, Londres, 1657.)

Reste à savoir quelle était la nature de ce tatouage : le mode opératoire nous en est parfaitement inconnu, mais on a cru pouvoir expliquer du moins quels étaient les signes représentés. Cette détermination se base sur les deux versets suivants d'Ezéchiel :

IX, 4. « Et le Seigneur m'a dit : J'ai traversé la cité de Jérusalem et j'ai mis le signe THAU sur le front des hommes qui gémissent et souffrent de toutes les abominations qui ont eu lieu dans cette ville. »

IX, 6. « ... mais tous ceux auxquels vous verrez le signe THAU ne les frappez pas et commencez par mon sanctuaire [1]. »

Il est à retenir que le mot « thau » תו ne se trouve que dans le texte hébreu et dans la *Vulgate*.

Les *Septante* disent simplement « le signe » *σημειον*. « *Και δος σημειον επι τα μετωπα των ανδρων* » et plus loin « *επι τας παντας εφ' ως*

vaux classiques du Professeur Lacassagne et, en particulier, l'article TATOUAGE du *Dictionnaire Dechambre*. Les textes anciens les plus importants, visant la haute antiquité, sont ceux d'Hérodote. Cf. notamment, liv. IV, ch. CXCI ; « Οι (Λιβυες) τα επι δεξια των κεφαλεων κομεουσι τα δ'επ' αριστεα κειρουσι, το δε σωμα μιλτω χριονται. » « Ceux-ci (les Libyens), font croître leur chevelure sur la partie droite de la tête et la coupent sur la partie gauche ; en outre, ils se teignent le corps avec du vermillon », et liv. V, ch. VI : « Των δε Θρηικων εστι οδε ο νομος.., και το μεν εστιχθαι τυγενες κεκριται το δ'αστικον αγενες » « Les Thraces ont les usages que voici :... on estime noble d'avoir la peau ponctuée de marques et inélégant de ne pas avoir de stigmates imprimés.»

[1] *Vulgate*, IX, 4 : « Et dixit Dominus ad eum: Transi per mediam civitatem in medio Jerusalem: et signa thau super frontes virorum gementium et dolentium, super cunctis abominationibus, quæ fiunt in medio ejus. » IX, 6 : « ...omnem autem super quem videritis thau, ne occidatis, et a sanctuario meo incipite. »

εστι το σημειον μη εγγισητε. » Dans les textes chaldéen, syriaque et arabe, il n'est question que d'un signe, sans désignation de la lettre thau.

Quel est ce *thau super frontes* תָּו עַל־מִצְחוֹת *(thau el mitsehôth)*? S'agit-il du caractère thau ת de l'alphabet hébreu ? Et quelle en serait la signification ?

Il convient de noter tout d'abord que le graphisme T est resté dans l'archéologie chrétienne comme le signe d'élection, la marque distinctive des prédestinés, le sceau divin [1]. On sait que les objets dédiés au culte de saint Antoine portent, même actuellement, le T. Il a persisté également dans le blason des familles qui comptent parmi leurs ascendants un commandeur de l'ordre de Saint-Antoine. Certaines d'entre elles sont encore représentées, et il suffit de feuilleter l'*Annuaire héraldique* pour y retrouver le Taf [2] sur les armes de Langlade du Chayla ou de Longjumeau, par exemple [3].

D'autre part, le T est cité par l'abbé Martigny, dans son *Dictionnaire des antiquités chrétiennes*, comme ayant figuré sur les vêtements des premiers chrétiens [4]. Il servait aussi de pommeau ou d'ornementation à la crosse des abbés et évêques du rite grec. Et je l'ai trouvé diverses fois figurant sur des tombes chrétiennes dans les catacombes romaines et, notamment, à Saint-Calixte.

Mais quelle est l'origine de cet emploi du T en liturgie ?

Pour les uns, le thau n'est que la représentation de la croix du Christ. Celle-ci n'aurait pas eu le type dit de la croix latine, mais bien celui d'une croix potencée, dont la branche verticale ne dépasse pas en haut l'horizontale, et qui figure ainsi exactement un T. Pour d'autres, le Thau est l'image des baguettes cruciformes sur lesquelles Aaron présenta au peuple d'Israël le

[1] On trouve également, en hébreu et en chaldéen, le mot *Thau*, avec le sens d'écriture, paraphe, *subscriptionis signum.* C'est ainsi qu'il faut le traduire dans le chapitre XXXI de Job, au verset 35.

[2] La dérivation de Taf s'explique très simplement par le principe de grammaire générale qui légitime la substitution fréquente de l'f au v, et la confusion de l'v consonne et de l'v voyelle.

[3] Cf. le Père Ménétrier, *Usage des Armoiries*. V. aussi, Gastelier de la Tour.

[4] Cf. Bosio, *Roma sotterranea*, l. IV, ch. III.

serpent d'airain נְחַשׁ הַנְּחֹשֶׁת [1], qui devait guérir les malades dans le désert. L'histoire de ce serpent, rappelée par la Bible, est d'ailleurs conforme à une croyance générale dans les pays de l'Orient primitif, croyance qui s'est conservée chez les Grecs et d'où est sorti le caducée [2].

Une troisième hypothèse rattache l'origine du Thau au texte précédemment cité d'Ezéchiel. Elle verrait aussi dans le Thau la marque sanglante prescrite par l'*Exode* (ch. XII, v. 7) :

ולקחו מן-הדם ונתנו על-שתי
המזוזת ועל-המשקוף על הבתים
אשר-יאכלו אתו בהם : [3]

et peut-être même le signe de prédestination dont, à plusieurs reprises, parle saint Jean dans l'*Apocalypse* [4] : « J'ai vu un ange,

[1] Ce serpent est censé être conservé à Milan, dans la basilique Saint-Ambroise. Le deuxième livre des *Rois* précise cependant qu'il fut détruit par Ezéchias : « Confregit serpentem æreum, quem fecerat Moyses, si quidem usque ad illud tempus filii Israël adolebant ei incensum » (XVIII, 4).

[2] Cf. pour la verge miraculeuse de Moïse et d'Aaron que celui-ci jeta aux pieds de Pharaon, où elle se changea en serpent : *Exode*, VII, 10 et 20, VIII, 17, et *Nombres*, XX, 11.

[3] *Vulgate :* « Et sument de sanguine ejus, ac ponent super utrumque postem, et in superlinearibus domorum in quibus comedent illum. » Cf. *ibid.*, v. 22 : « Fasciculumque hyssopi tingito in sanguine qui est in limine, et aspergite ex eo superliminare, et utrumque postem : nullus vestrum egrediatur ostium domus suæ usque mane » et v. 23 : « ...cumque viderit sanguinem in superliminari et in utroque poste transcendet ostium domus... »

[4] *Apocalypse*, VII, 2, 3, 4 : *Septante :* « Και ειδον αλλον αγγελον αναβαινοντα απο ανατολης ηλιου, εχοντα σφραγιδα θεου ξωντος· και εκραξε φονη μεγαλη τοις τεσσαρσιν αγγελοις, οις εδοθη αυτοις αδικησαι την γην και την θαλασσαν, λεγων, μη αδικησατε την γην, μητε την θαλασσαν, μητε τα δενδρα, αχρις ου σφραγισωμεν τοις δουλοις του θεου ημων επι των μετωπων αυτων. Και ηκουσα τον αριθμον των εσφραγισμενων, εκατον και τεσσαρακοντα τεσσαρες χιλιαδες εσφραγισμενοι εκ πασης φυλης υιων ισραελ. » *Vulgate :* « Et vidi alterum angelum ascendentem ab ortu solis, habentem signum Dei vivi : et clamavit voce magna quatuor angelis, quibus statum est nocere terræ et mari, dicens : Nolite nocere terræ, et mari neque arboribus, quoadusque signemus servos Dei nostri in frontibus eorum. Et audivi numerum signatorum centum quadraginta quatuor millia signati, ex omnibus tribu filiorum Israël. » — *Apocalypse*, XIV, 1 : *Septante :* « Και ειδον, και ιδου αρνιον εστηκος επι το ορος Σιων και μετ' αυτου εκατον τεσσαρακοντα τεσσαρες χιλιαδες, εχουσαι το ονομα αυτου και το ονομα του πατρος αυτου γεγραμματον επι των μετωπων αυτων. » *Vulgate :* « Et vidi : et ecce agnus stabat supra montem Sion et cum eo centum quadraginta quatuor millia habentes nomen ejus et nomen Patris ejus scriptum in frontibus suis. » Cf. encore *Apocalypse*, XIII, 16, XIII, 17 et XIV, 9.

ayant le signe du Dieu vivant. » Le mot *χαραγμα* employé par saint Jean[1] indique d'ailleurs une marque faite en griffant ou en grattant[2].

La tradition du T, marque du salut, s'est d'ailleurs curieusement perpétuée au moyen âge. Un pied de croix en cuivre champlevé et émaillé, datant du XIIe siècle, provenant de l'abbaye de Saint-Bertin et qui se trouve au musée de Saint-Omer, présente des scènes en rapport avec le texte précité d'Ezéchiel : dans un des cartouches, un prêtre trace le T au front d'un homme, quatre autres sont déjà marqués. Au-dessus du groupe est l'inscription SIMILIS AARON SIGNATI. Ailleurs, un ange prend dans une coupe le sang qui coule de la plaie d'un agneau et en marque une porte: autour de cette scène on relève les inscriptions MACTATIO AGNI et HOC EST PHANE[3].

La première manière de voir repose sur une question insoluble : la forme de la Croix Sainte. Elle est conciliable avec la seconde, car les comparaisons du Sauveur avec le serpent guérisseur de tous les maux, se rencontrent à chaque pas dans l'Ecriture comme dans la Patristique. Il resterait d'ailleurs à voir s'il n'existe pas quelque rapport entre le serpent biblique et le totémisme ; bien qu'il ne faille pas oublier que, le serpent étant un emblème commun à la plupart des peuples orientaux de cette époque, on ne peut guère le considérer comme le totem caractéristique d'une seule tribu. Mais il semble que là n'est pas l'explication la plus rationnelle et plausible du Thau, et cette explication, la grammaire comparée peut seule la fournir.

Notons d'abord que les textes où il est parlé du Thau *(Exode*,

[1] *Apocalypse*, XIII : « ...ινα δωσιν αυτοις χαραγματα επι της χειρος αυτων της δεξιας η επι των μετωπων αυτων.

[2] Je citerai ici simplement, pour la rejeter comme de toute invraisemblance, l'hypothèse qui voit dans ce signe du salut, non le *Thau*, mais le *monogramme du Christ*, formé de l'entre-croisement d'un X et d'un P ou d'un X et d'un I, donnant les formes ☧ et ⚹. Le premier de ces sigles signifie Χριστος et le second Ιεσους Χριστος. C'est le Χρισιμον. Cette théorie soutenue par Giorgi, dans le *De monogrammato Christi*, se base surtout sur le dernier passage précité de l'*Apocalypse (nomen ejus scriptum in frontibus suis)*. On ne saurait sérieusement l'appliquer au verset susvisé du *Lévitique*.

[3] Il existe au Musée de Médecine légale, qui fait partie du laboratoire du professeur Lacassagne, une reproduction photographiée de ce pied de croix.

Lévitique, Ezéchiel) ont rapport à des faits contemporains de la captivité d'Egypte, ou postérieurs à la libération d'Israël. Or, il y a parmi les hiéroglyphes égyptiens un signe que l'on rencontre fréquemment dans les cartouches où sont figurés les noms propres ; ce signe a la forme d'un T surmonté d'une petite boucle [1] ; c'est la CROIX-ANSÉE ☥, signe de la *vie divine* [2].

Sa ressemblance, comme forme et comme signification avec le tatouage dont nous cherchons à déterminer l'origine, est de toute évidence. Seulement, il convient de remarquer que ce graphisme n'a pas de valeur alphabétique, qu'il ne signifie pas *th* comme le thau et que cette consonne se traduit, en hiéroglyphe phonétique, par un tout autre signe : la main ouverte.

Mais étant donné que les Hébreux ont emprunté aux Egyptiens la notion d'un graphisme traduisant le concept de *vie divine* ou, par extension, d'*élection par la grâce*, on comprend aisément qu'ils lui aient attribué un nom fourni par la comparaison formelle entre ce graphisme et celui des caractères de leur alphabet qui s'en éloigne le moins.

On est alors arrêté par une difficulté apparente. L'alphabet hébreu présente deux sortes de T ; l'un correspond au *t* français et au τ grec, l'autre au *th* anglais et au θ grec. Le premier se nomme *teth* ט, le second *thau* ת. Ni l'un ni l'autre ne rappellent la forme de la croix ansée égyptienne, pas plus d'ailleurs que celle des T figurés en hagiographie ou en blason.

Cette difficulté est en réalité aisément soluble [3]. Il suffit d'admettre que le nom de Thau a été donné à une époque où les Israélites se servaient non pas de l'alphabet hébreu courant, connu en épigraphie sous le nom de *babylonien carré*, mais

[1] Un instrument d'une forme toute semblable est parfois tenu en main par les divinités représentées sur les peintures ou les bas-reliefs égyptiens.

[2] Tous les hiéroglyphes égyptiens ont un sens originel, physique et particulier, en dehors de leur traduction secondaire, figurée, métaphysique et de généralisation. La croix ansée a eu peut-être la prétention de représenter une clef, comme l'avance Winckelmann, ou un plantoir, comme le croit Cleyston. On peut enfin, avec Paw, y voir une image phallique.

[3] On consultera utilement sur cette question la *Grammaire générale*, de KLAPROTH, et l'*Essai sur la propagation de l'alphabet phénicien*, de Fr. LENORMENT. V. aussi COURT DE GÉBELIN : *Histoire naturelle de la parole*.

d'une de ces formes primitives intermédiaires entre l'alphabet phénicien originel et les caractères araméens des papyrus. Il y a là toute une série de formes moyennes, dont on retrouve les modèles dans les inscriptions phéniciennes, phocéennes, carthaginoises ou siciliennes, et aussi dans les monuments hébreux archaïques et les médailles asmonéennes. Dans tous ces alphabets qui, par leur date, se rapprochent, autant qu'il est permis de fixer une époque en ces sortes de matière, de la période où furent écrits les textes qui nous intéressent, on trouve des thau en forme de croix recroisetée ⳾ ou de croix de saint André ╳, ou de croix latine †. De ces formes dérive évidemment le T grec. (Comme aussi les thau samaritain, sassanide et peut-être dewanagari et tamil.)

Le THAU nous apparaît donc comme une dérivation asmonéenne, ou hébréo-archaïque, d'un caractère hiéroglyphique égyptien ayant la signification de vie divine ou, par interprétation, de choix divin ou d'élection par la grâce. Je n'hésite pas à croire, par le rapprochement des versets précités de l'*Exode*, d'*Ezéchiel* et de l'*Apocalypse*, avec celui du *Lévitique* où les incisions et les dessins sur la face sont interdits, que le THAU fut le signe symbolique dont les Juifs, malgré la loi, avaient l'habitude de se tatouer le visage à l'époque de la sortie d'Egypte.

NOTES ET OBSERVATIONS MÉDICO-LÉGALES

DES EMPREINTES DIGITALES

COMME PROCÉDÉ D'IDENTIFICATION

Par le Dr Louis TOMELLINI

Privat-dozent et Assistant à l'Institut de Médecine légale de l'Université de Gênes, Breveté du Cours de signalement descriptif de la Préfecture de Police de Paris.

La question de l'identification des criminels est très importante et tous les pays maintenant ont cherché à la résoudre. La méthode connue et classique que M. Bertillon a créée et qui est

maintenant connue par tous était, jusqu'à ces derniers temps, la seule qui existait dans la pratique policière. On connaît les précieux services que cette méthode a rendus à la Préfecture de police de Paris et on sait que les autres pays ont installé des services semblables à celui de Paris.

Seulement, dans ces derniers temps, une autre méthode a paru; la méthode de l'identification par les empreintes digitales. Beaucoup de savants ont étudié cette méthode et ont cherché à établir, avec les formes des empreintes, des formules qui permettent une rapide et sûre classification des individus. Personne n'a jusqu'à maintenant apporté des modifications à la méthode de M. Bertillon pendant qu'au contraire à chaque moment survient quelqu'un qui prétend avoir trouvé des modifications à la primitive classification des empreintes que Francis Galton fut le premier à expliquer.

La question vraiment intéressante au point de vue de la pratique judiciaire est de savoir si, avec la méthode des empreintes digitales, on peut obtenir de meilleurs résultats qu'avec la classique méthode de M. Bertillon.

En effet, le 6 novembre 1906, le Ministre de la Justice de France invitait l'Académie des sciences à lui faire connaître *son sentiment sur le crédit qu'il faut accorder aux méthodes anthropométriques relatives aux empreintes des doigts* et l'Académie désignait une Commission composée de MM. d'Arsonval, Chauveau, Darboux, Dastre et Troost.

Cette Commission (qui aurait dû tout au moins être composée de spécialistes en la matière), après deux seules réunions a remis, le 1er juillet 1907, son rapport dont les conclusions en ce qui concerne la dactyloscopie sont les suivantes :

« La considération des empreintes digitales (dactyloscopie) suffit à l'établissement d'un catalogue méthodique d'identification. Les trois opérations qui concourent à la fixation d'identité et qui consistent à établir la fiche, à la classifier et à la retrouver, sont particulièrement facilitées dans le procédé dactyloscopique de Vucetich.

« Le système dactyloscopique a, sur tout autre, l'avantage d'être applicable aux individus de tout âge, aux enfants, aux jeunes gens, aux adultes et, par conséquent, aux délinquants juvéniles, à la population des colonies pénitentiaires comme aux récidivistes adultes. Il est le moins coûteux. Son fonctionnement n'exige point un personnel nombreux et long à dresser.

« Il tend chaque jour davantage à se substituer à la mensuration anthropométrique.

« Il peut être recommandé pour l'établissement d'une fiche internationale dont feraient usage les polices de tous les Etats civilisés pour la recherche commune des criminels. »

Je dois tout de suite dire que ces conclusions ne correspondent pas à la vérité, ce qui résulte d'erreurs commises au cours du rapport, erreurs qui sont en relation avec des calculs justes théoriquement, mais inexacts et inapplicables dans la pratique.

Je laisserai de côté les travaux qu'on a faits jusqu'à maintenant à propos de l'importance des empreintes dans l'instruction criminelle. A ce sujet, il n'y a pas de discussion et les annales judiciaires contiennent des exemples remarquables d'assassins découverts et identifiés grâce aux empreintes digitales (quelquefois invisibles) laissées sur différents objets, bouteilles, verres, papiers, etc. (cas de MM. Bertillon, Reiss, Stockis, etc.).

Je ne toucherai pas aussi à la question de l'individualité de l'empreinte et de son immutabilité. Jamais dans la nature on ne trouvera deux individus avec des empreintes semblables et avec Féré, on peut vraiment dire : « Montre ton doigt, et je te dirai qui tu es ! »

Je viens tout de suite au but de ma note, c'est-à-dire savoir si vraiment les conclusions formulées par la Commission nommée par l'Académie des sciences sont exactes et si la dactyloscopie, et surtout la méthode de Vucetich, est applicable pratiquement à une classification étendue des individus.

La Commission, s'inspirant de ce que d'autres auteurs ont dit (Locard, etc.), croit que la méthode de Vucetich est la meilleure. En peu de mots, voyons en quoi elle consiste. On fait la répartition des empreintes en quatre catégories selon la direction des sillons qui composent la surface antérieure du doigt.

Le premier groupe se compose de sillons en forme d'arcs superposés.

Le second groupe de sillons en forme de lacets à direction oblique interne.

Le troisième de sillons en forme de lacets à direction oblique externe.

Le quatrième, enfin, de sillons en forme d'ovale, de cercle, de spirale ou de volute.

Chacune de ces quatre catégories est représentée par une lettre s'il s'agit du pouce et par un chiffre pour les autres doigts. La formule dactyloscopique d'un individu sera composée : de la *série* qui comporte les dessins des doigts de la main droite ; de la *section* qui comporte les dessins des doigts de la main gauche.

Soit la série, soit la section comprend la fondamentale donnée en lettre par le pouce.

Avec ces combinaisons, on peut très bien avoir 1.048.576 subdivisions différentes, c'est-à-dire 4 dixièmes.

Et en théorie c'est vraiment la vérité. Mais en pratique ? On a négligé d'examiner de nombreuses empreintes pour voir quelle est la fréquence dans laquelle les différentes formes se retrouvent ?

Le chiffre de 1.048.576 combinaisons serait applicable si les différentes formes se retrouvaient dans les mêmes proportions, c'est-à-dire avec une *fréquence égale*, c'est ce qui n'est pas vrai dans la pratique.

En réalité, un grand nombre de formes sont très rares et d'autres se rencontrent au contraire très fréquemment.

Plusieurs auteurs, en vérité, se sont préoccupés de la question de la différence de fréquence des principaux types d'empreintes (Stockis, Gasti, Reiss, etc.), et on a cherché aussi à faire des statistiques basées sur un nombre insuffisant d'empreintes.

Même, on lit dans les *Archives d'Anthropologie Criminelle* (n° 168 du 18 décembre 1907), là où on publie le rapport de M. Dastre, une note qui contient justement ces mots à propos des critiques qu'on fait au système dactyloscopique ou plus proprement à la répétition des formules dactyloscopiques. *L'observation des faits justifie-t-elle ces répétitions de dactylogrammes, ces reproductions de formules dactyloscopiques chez des individus différents ? Il est difficile de le dire. Les documents font défaut; non point qu'ils n'existent pas, mais il n'ont pas été publiés, à notre connaissance ; il faut souhaiter qu'ils le soient.*

Pendant mon stage de six mois au service anthropométrique de la Préfecture de police de Paris, j'ai vu pratiquer des statistiques sur un grand nombre d'individus, chose qui jusqu'à maintenant n'était pas encore faite.

Les fiches appartenaient à des hommes ou des femmes et c'étaient des fiches qui provenaient des prisons de la France.

Voici les formes d'empreintes qu'on a obtenues à propos des pouce, index et auriculaire droits.

Pouce droit :

Forme de sillons E	5.394	51,68 %
— — I.	44	0,42
— — O	4 717	45,19
— — U	283	2,71
	10.438	100,00 %

Index droit :

Forme de sillons E	2.934	27,93 %
— — I.	2.301	21,88
— — O	3.285	31,19
— — U	1.998	19,00
	10.618	100,00 %

Auriculaire droit :

Forme de sillons E	8.557	81,33 %
— — I.	27	0,26
— — O	1.671	15,86
— — U	263	2,55
	10.518	100,00 %

Seulement, ces trois statistiques démontrent clairement que dans les sujets nous n'avons pas la même fréquence de formes de sillons, et, pendant que dans le pouce nous avons sur 10.438 empreintes 5.394 formes E, nous avons, par contre, seulement 44 formes I, etc.

Comment alors réussir à obtenir des paquets de fiches presque égaux les uns aux autres ?

Nous aurons nécessairement des casiers dans lesquels on trouvera, par exemple, 1.000 fiches contre des casiers qui n'en auront seulement que 50 !

Et que devient le nombre de 1.048.576 combinaisons de M. Vucetich, approuvé par de nombreux auteurs et dernièrement aussi par la Commission de l'Académie des sciences ?

Théoriquement, je le repète, ce nombre existe, mais en pratique il s'en faut de beaucoup !

Aussi, à la Préfecture de police de Paris on a dernièrement fait une statistique sur un classement de 8.000 fiches environ.

Dans cette statistique, que M. de Laveleye mentionne dans un travail paru récemment, nous voyons comme, en se servant de quatre doigts de la main gauche et en les subdivisant aussi par les quatre doigts de la main droite, on obtient dans certains casiers, 346, 91, 116 fiches, etc.

On doit noter que, si sur 8.000 fiches on obtient des casiers qui contiennent 346 fiches, quand on aura à diviser 100.000 fiches, on trouvera des casiers avec un nombre énorme de fiches!

Il faut penser au travail lent et compliqué avec la loupe pour trouver la fiche qu'on désire dans un tel casier!

Ces objections qu'on fait maintenant à la dactyloscopie sont justes et non basées sur des mots, mais sur des données statistiques qui méritent toute confiance.

Laissons maintenant les statistiques et considérons la question d'un autre côté. On a pensé que les récidivistes peuvent s'abîmer les empreintes pour ne pas se faire reconnaître?

Il est très facile en vérité d'abîmer les empreintes ; il faut seulement frictionner beaucoup la surface des doigts sur une paroi, les pantalons même, pour que les empreintes ne soient plus distinctes.

Et les délinquants, quand ils auront connaissance de cette pratique, en profiteront sûrement!

A ce propos-là, dernièrement à la Préfecture de police de Paris un évadé de la Guyane avait abîmé très bien ses empreintes et il aurait été impossible de le trouver avec cette méthode-là.

Et des exemples comme celui-là ne manquent pas!

L'identification par les empreintes, que la Commission nommée par l'Académie des sciences trouve très simple et qu'elle recommande pour une fiche internationale, ne suffit pas en réalité, parce que, comme le démontrent les statistiques, les recherches sont très difficiles puisqu'on doit opérer sur des casiers qui comprennent une énorme quantité de fiches.

Avec les empreintes digitales, surtout avec la méthode Vucetich, il sera impossible d'obtenir des classifications, parce que nous n'avons pas à faire avec des formes qui se trouvent toujours avec la même fréquence. M. Gasti même, qui a trouvé une autre méthode de classification, dit à propos de la méthode de Vucetich : *Elle promet plus que ce qu'elle peut en réalité donner, car un grand nombre de combinaisons peuplerait tellement certaines séries et sections qu'il en résulterait de graves embarras dans la classification.*

M. Cevidali aussi avait trouvé qu'en pratique le nombre 1.048.576 donné par M. Vucetich devait être réduit.

Et avec toutes les méthodes qui prennent pour base de la classification les empreintes, nous aurons toujours les mêmes défauts. On trouvera des modifications, mais on ne pourra jamais réussir à obtenir de bons résultats, et la raison c'est que les formes des empreintes se présentent avec une inégale fréquence, comme nous l'avons démontré au moyen des statistiques.

Donc, la méthode des empreintes, malgré l'avis de la Commission nommée par l'Académie des sciences, ne convient pas aux Etats qui commencent maintenant les services d'identification, et il ne faut pas la conseiller.

En Italie, où seulement depuis quelque temps on a commencé à Rome le service d'identification, on a adopté la méthode de M. Gasti qui est certainement meilleure que celle de M. Vucetich, mais elle ne peut aussi, cette méthode, échapper aux critiques communes aux méthodes des empreintes.

En Italie, il serait, je crois, à conseiller plutôt les méthodes anthropométriques de M. Bertillon, qui sont du reste adoptées des autres Etats; quand on commence un service, il vaut toujours mieux prendre la méthode la meilleure et qui a pour elle l'expérience la plus longue.

En Belgique, par exemple, où le service n'existait pas encore on a adopté la méthode Bertillon.

Pour finir avec la question des empreintes, pourquoi ne ferait-on pas un Congrès international à Paris (la ville qui pour la première fois s'occupa de l'identification), congrès auquel pourront prendre part tous ceux qui s'occupent des questions d'identification et là on pourrait mieux échanger ses idées et ses opinions qu'au moyen des livres et des articles.

Voici la chose que je viens de nouveau à proposer, parce que M. Reiss depuis un an avait aussi dans un article proposé une telle chose et, comme M. Reiss justement le disait, on pourra dans cette même réunion traiter la question du D. K. V. que seule la France possède; mais, comme j'ai pu le voir en personne à Paris, les albums D. K. V. sont vraiment excellents dans la pratique et les résultats qu'on obtient sont vraiment merveilleux. Il faut penser à l'énorme utilité qu'on pourra avoir avec le D. K. V. dans le service des recherches internationales!

REVUE DES JOURNAUX ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES

ACADÉMIE DES SCIENCES

(21 septembre 1908)

De la prétendue action abortive du tabac, par M. R. Robinson. — Il est généralement admis, étant donné la fréquence des cas d'avortement observés chez les ouvrières de manufactures de tabac, que l'intoxication tabagique exerce une influence abortive.

Or, j'ai constaté expérimentalement que cette intoxication ne provoquait nullement l'interruption de la gravidité : tout d'abord chez une chienne qui, empoisonnée par une quantité considérable d'extrait fluide de *tumbeki* (tabac persan), présentait des phénomènes graves (vomissements, diarrhée sanguinolente, paralysie du train postérieur) et, plus récemment, chez une chatte pleine fortement intoxiquée, dans une cage, par de la fumée de tabac. Il n'en est pas ainsi, toutefois, pour toutes les espèces animales : chez la lapine, notamment, il suffit d'une petite quantité de tabac pour provoquer l'avortement.

En ce qui concerne l'espèce humaine, au cours d'une enquête que j'ai faite en Orient chez les femmes qui fument du narghilé ou des cigarettes en très grande quantité (de 30 à 40 par jour) je n'ai pas noté un seul cas d'avortement qui pût être attribué au tabac. Celui-ci n'exerce donc pas d'influence abortive chez la femme saine. Par contre, en cas de lésions, même minimes, des organes reproducteurs, il suffit d'un accident insignifiant pour provoquer l'interruption de la grossesse: c'est ce qui explique la fréquence des avortements chez les ouvrières des manufactures de tabac, qui sont, en général, mal nourries, mal aérées et assez souvent atteintes de blennorragie ou de syphilis.

(Semaine médicale.)

ACADÉMIE DE MÉDECINE DE BELGIQUE

(Séance du 25 juillet 1908.)

Étude d'une série d'intoxications chroniques causées par l'hydrogène sulfuré provenant de la production industrielle du gaz pauvre, par M. Putzeys. — M. Haibe (de Namur) a soumis à notre appréciation un travail relatif à cette question d'hygiène professionnelle et qui fait l'objet du présent rapport.

La plupart des monographies consacrées à l'étude des propriétés toxiques de l'hydrogène sulfuré mentionnent des accidents aigus dont l'interprétation est d'ordinaire facilitée par les diverses circonstances concomitantes (par exemple, le plomb des vidangeurs). Les empoisonnements chroniques, au contraire, sont moins bien étudiés et la littérature médicale n'en signale qu'un nombre fort restreint.

Or, c'est précisément cette forme d'intoxication chronique que notre confrère a eu l'occasion de rencontrer chez un grand nombre de sujets travaillant dans un air vicié par de l'hydrogène sulfuré. Le gaz délétère pénétrait dans les ateliers par suite de l'installation défectueuse des appareils laveurs des gazogènes à gaz pauvre.

Les malaises, que les médecins de l'usine avaient d'abord attribués à l'oxyde de carbone, se traduisaient avant tout par de la céphalalgie intense et constrictive, de la somnolence, des troubles sensoriels variés : bourdonnements d'oreilles, douleurs musculaires, paralysies, catarrhes du côté des voies pulmonaires et digestives; puis l'appétit se perdait et l'on notait un affaiblissement progressif aboutissant bientôt à une incapacité complète de travail. A la seconde période, les malades tombent dans un véritable marasme organique dégénérant parfois en ictère hépatique, compliqué d'anémie intense et de douleurs dans la région du foie et de la rate.

L'évolution complète de cette affection durait environ deux mois. Dans quelques cas à issue fatale, la mort survint vers la sixième semaine ; dans les autres faits, à l'ictère succédait une convalescence très longue, pendant laquelle le symptôme anémie restait dominant.

M. Haibe fait remarquer que les nombreuses femmes qui travaillaient dans les mêmes ateliers ne présentèrent qu'exceptionnellement les malaises susmentionnés. Aussi est-il porté à croire que le travail fatigant auquel se livraient les hommes les rendait plus sensibles à l'action toxique du gaz délétère; l'alcoolisme ne semble pas être la cause unique de cette curieuse prédilection.

Pour la recherche qualitative de l'hydrogène sulfuré, notre confrère s'est servi de papiers « Joseph » imbibés d'une solution d'acétate de plomb, qui noircissaient rapidement quand il les déposait dans le voisinage des éviers ou de la cage à courroies : c'est par là, en effet, que le gaz délétère pénétrait dans les ateliers. Pour le dosage de l'hydrogène sulfuré on a utilisé une solution titrée d'iode dans laquelle on faisait barboter une quantité connue d'air. L'atmosphère des ateliers contenait jusqu'à 74 pour 1.000 d'hydrogène sulfuré. Or, Lehmann admet qu'un homme qui séjournerait constamment dans une atmosphère en contenant de 7 à 8 pour 1.000 pourrait succomber en quelques heures.

M. Haibe incrimine comme cause de pénétration des gaz toxiques dans les ateliers la cage à courroies et la canalisation défectueuse de l'usine. Enfin, en ce qui concerne le mécanisme de ces intoxications chroniques, il est porté à croire que l'hydrogène sulfuré, respiré à petites doses et d'une façon assez continue, joue principalement le rôle de poison hématique. Aussi, chez les intoxiqués chroniques, le nombre des globules rouges tombe-t-il rapidement au-dessous de la moyenne normale, et les organes hématopoiétiques, comme le foie et la rate, deviennent-ils le siège de congestions et d'hypertrophies plus ou moins fortes, accompagnées de douleurs diffuses.

Notre confrère conclut en attirant l'attention des hygiénistes sur la toxicité de l'air des ateliers et des usines où la santé générale des ouvriers laisse à désirer ; il pense que des recherches poursuivies dans ce sens aboutiraient fréquemment à l'interprétation vraie d'états pathologiques divers (anémie, chlorose, cachexie, etc.), relevés chez des ouvriers d'usines et qui, le plus souvent, ne sont que de véritables anémies toxiques.

Alcoolisme et Criminalité (Statistique), par R. Benon, médecin-adjoint des asiles publics (*Annales d'Hygiène publique et de Médecine légale*, juin 1907). — 1° Sur 2.493 alcooliques internés à l'asile de Ville-Evrard, du 1er mai 1897 au 1er juillet 1906, alcoolisme proprement dit 1.710 (68,59 %) et affections mentales avec alcoolisme 783 (31,40 %), nous en avons trouvé :

a) 1.664 avec réactions criminelles, soit comme *fréquence* 66,74 alcooliques criminels ou capables de criminalité sur 100 alcooliques proprement dits, et *b)* 829 non criminels (33,25 %).

2° La criminalité de l'alcoolique est soit *potentielle*, soit *effective ;* potentielle, parce que tout alcoolique est en puissance de criminalité (95,01 %); effective, quand le malade a été poursuivi ou condamné (4,98 %). La moyenne des alcooliques poursuivis, mais internés, est de 2,28 % ; celle des alcooliques condamnés puis une autre fois internés, est aussi de 2,28 % ; quelques malades sont tantôt emprisonnés, tantôt internés (0,42 %).

3° Toutes les *variétés* d'actes criminels peuvent être exécutées par les alcooliques :

a) Dans le milieu familial.

Contre les personnes et les choses : menaces, 10,76 % ; violences, 21,03 % ; bris d'objets, 1,68 % ; saisies d'armes, 3,66 % ; homicides, 1,56 % ;

Contre lui-même : idées et tentatives de suicide, 15,86 % ; auto-accusations, 1,68 % ;

b) Dans le milieu social : scandales, 8,47 % ; fugues ou fuites (soit inconscience ou subconscience, soit hallucinations et idées délirantes), 17,66 % ; outrages à la pudeur, 0,84 % ; vols, 1,38 % ; incendies, 0,90 %.

4° Les modalités réactionnelles criminelles des alcooliques offrent relativement une grande *variabilité* chez le même individu, 15,26 %. Souvent, ce sont des alcooliques vagabonds, 1,80 %, ou des alcooliques divorcés ou séparés, 3,08 %.

5° L'alcoolisme, supprimant l'activité volontaire, crée un milieu essentiellement favorable à la germination de la criminalité : l'alcoolique, *automate irresponsable*, est, en effet, capable de toutes les contraventions, délits ou crimes.

Sur la cause véritable de la pigmentation bleue chez certains morphinomanes, par M. R. Moutard-Martin, médecin à la Charité. — Lorsque M. Gaillard nous a présenté dans la séance du 12 juin une morphinomane atteinte de pigmentation bleue et lorsque, à cette occasion, je pris la parole dans la séance du 19 juin (publié dans le *Bulletin* de la séance suivante), pour demander à mes collègues de faire éventuellement certaines tentatives dans le but d'arriver à connaître la cause de cette pigmentation particulière, nous ignorions, M. Gaillard et moi, la publication d'un travail sur ce sujet, travail que M. Chauffard a bien voulu me communiquer.

Sous le titre suivant : *Peau tigrée; tatouage par les piqûres intradermiques de chlorhydrate de cocaïne*, le Dr René Horand a communiqué à la *Société des Sciences médicales de Lyon*, dans la séance du 27 mars 1907, les recherches qu'il a pu faire et les résultats qu'il a obtenus avec de larges fragments de la peau d'un sujet qui présentait cette pigmentation bleue.

M. Horand, après avoir lavé et hydrothermisé la peau pour la débarrasser de toute trace de sang, hacha les fragments et fit bouillir ces taches bleues avec de l'acide azotique (chimiquement pur). Au contact de cet acide azotique bouillant :

1° Les tissus organiques ont disparu ;

2° Le pigment a été dissout, il s'est formé un azotate.

Alors, on a recherché la base contenue dans la solution à l'état d'azotate.

Cette recherche a montré qu'il s'agit d'un métalloïde qui donne les réactions caractéristiques du fer. Et l'auteur conclut que les taches bleues des morphinomanes sont dues en grande partie à la présence dans le derme de fer réduit.

Il est probable, ajoute-t-il, que le fer provient des aiguilles de fer dont se servent les malades. Et il en fournit une preuve : une piqûre de chlorhydrate de cocaïne et de morphine contenant un précipité jaune de fer, faite avec une aiguille de fer, donne en quelques jours une tache bleue.

J'ai tenu à vous faire connaître ce travail parce que M. Horand y établit nettement la cause et les conditions de production des taches bleues. Il est, à ma connaissance, le premier à avoir donné l'explication véritable du phénomène et le mérite lui en revient tout entier. Je n'avais fait qu'entrevoir la cause sans pouvoir la démontrer, j'avais indiqué une voie à suivre pour élucider la question ; par une autre voie, M. Horand nous apporte une démonstration.

Et je tiens son explication pour véritable, d'autant plus que les injections de chlorhydrate de cocaïne paraissent pouvoir, aussi bien que celles de morphine, donner lieu à la pigmentation bleue. Donc, ce n'est pas seulement dans la solution, mais dans le métal de l'aiguille et dans les réactions qui peuvent se produire entre ce métal et cette solution que se trouve la cause de la production de la pigmentation

bleue (Extrait du *Bulletin et Mémoires de la Société médicale des Hôpitaux de Paris*, n° 25, 16 juillet 1908.)

Du rôle exact du traumatisme dans les accidents hystéro-traumatiques. — Par ces temps de « sinistrose », on lira avec intérêt cet article judicieux où le Dr Terrien discute les trois questions suivantes :

« Le traumatisme est-il capable, à lui seul, de créer de toutes pièces l'accident hystérique? Ou bien le traumatisme ne fait-il que développer un accident hystérique chez un hystérique? Même dans ce dernier cas, n'est-il pas nécessaire, le plus souvent, qu'on fasse intervenir un autre facteur, un autre élément qui sera la suggestion ou l'auto-suggestion ? »

Nous admettons tous, de plus en plus, la nécessité de la recherche de « l'état antérieur » en matière d'accidents du travail, et ce n'est point ici le lieu d'insister sur les réactifs par lesquels le clinicien décèle l'hystérie latente, ce que M. Terrien appelle « la graine ».

Pour l'éclosion de cette graine, il faut des « engrais » ; ceux-ci seront tantôt des intoxications ou auto-intoxications, tantôt un choc moral ou physique. Mais, en ce qui concerne le traumatisme — et ceci est la partie la plus originale de cet article — le traumatisme ne suffit généralement pas à déclancher l'hystérie, s'il n'est aidé de la suggestion.

On lira le cas de cette vieille femme de soixante-douze ans, atteinte d'une petite plaie de la face et qui fait, à cet âge, ses débuts dans l'hystérie par une contracture aiguë et transitoire des mâchoires, parce qu'une voisine trop bien renseignée et trop loquace lui a donné peur du tétanos et lui en a décrit les signes.

C'est ailleurs le cas d'un enfant qui tombe sous les yeux de sa mère : « Malheureux, s'écrie celle-ci, tu t'es cassé le bras et tu ne pourras plus le bouger! » Et la paralysie évoquée surgit aussitôt sans cause, et bientôt guérie.

Et ainsi de suite. Bref, l'auteur aboutit à cette conclusion qu'il a toujours pu, en matière d'hystéro-traumatisme, déceler et le terrain névropathique et le rôle de la suggestion superposée à l'accident.

Plus explicitement encore :

« 1° Le traumatisme ne crée pas l'hystérie;

« 2° Le traumatisme ne crée même pas ordinairement l'accident hystérique chez l'hystérique;

« 3° Le traumatisme n'a pour effet que de préparer l'accident en jetant le trouble dans le système nerveux du blessé, en le surexcitant, en le rendant plus impressionnable, plus sensible, par conséquent, aux suggestions;

« 4° Dans l'accident hystéro-traumatique, la suggestion ou l'auto-suggestion est le grand facteur qui crée le phénomène.

(Prov. méd.)

NOUVELLES

La nostalgie du bagne. — M. Danval, pharmacien, avait été condamné en 1878, par la Cour d'assises de la Seine, aux travaux forcés à perpétuité pour avoir empoisonné sa femme avec de l'arsenic.

M. Jacques Dhur plaida, en une campagne retentissante, l'innocence du forçat. Danval fut gracié en 1902, après vingt-quatre ans de bagne.

Mais les difficultés qu'il trouva pour refaire sa vie en France lui firent bientôt regretter la vie paisible, confortable même du bagne. On croit rêver en lisant, de M. J. Dhur, ces lignes :

« Pharmacien de l'hôpital de Bourail, il menait une vie qu'eût enviée un aide-pharmacien de France. Pas de clientèle grincheuse et pressée à satisfaire... Une besogne mécanique, toujours la même, une bibliothèque à sa disposition ; la permission de sortir et de se promener.

« Il ne souffrait que d'être plongé dans l'atmosphère du bagne !...

« Puis, comme les autres condamnés aux travaux forcés à perpétuité, on en faisait, cinq ans après son entrée au pénitencier, un propriétaire rural. Il l'eût été plusieurs années plus tôt s'il n'eût préféré, à la situation d'agriculteur, celle qu'il avait à la pharmacie.

« Il était concessionnaire, tout près de Bourail, depuis 1884, lorsque par hasard, ne le connaissant pas, je le rencontrai au cours de mon enquête, en 1901.

« Il s'était fait une nouvelle existence. Père de trois enfants, il habitait une maison large et confortable. Des constructions légères abritaient un cheval et seize têtes de bétail... Dans la basse-cour, picoraient deux cents volailles de toutes sortes... Et, tout alentour, s'étendaient sept hectares de terres fertiles, en plein rapport, où Danval récoltait du café, du tabac, des céréales, qu'il vendait par l'intermédiaire du Syndicat des forçats-propriétaires.

« C'est là que je le rencontrai, vivant en laboureur, avec un domestique que Danval m'apprit être un libéré. Et il s'apitoyait sur cette anomalie d'un homme qui en somme avait payé sa dette, obligé, pour manger, de se mettre au service d'un condamné en cours de peine. »

M. Danval s'efforça d'obtenir sa réhabilitation, vainement. L'éloignement des faits sur lesquels il avait été condamné ne lui permit pas de fournir le fait nouveau, la preuve irréfutable exigée par la loi.

Rebuté devant les difficultés de vivre en France, maintenant, il a en quelque sorte la nostalgie du bagne et il demande qu'on l'y renvoie.

Voici, d'après notre confrère *le Journal*, la requête qu'il adresse au Président de la République :

« Monsieur le Président, je viens solliciter de votre haute bienveillance la faveur de retourner au pays du bagne.

« Innocent, reconnu tel, gracié comme tel, mais non encore réha-

bilité, ma vie est, désormais, sur cette terre de France, que pendant vingt-cinq années j'ai aspiré à revoir, celle d'un désespéré.

« Je ne puis plus lutter, je suis à bout de forces. Je vous demande, Monsieur le Président, de vouloir bien me permettre de retourner là-bas.

« Vingt-cinq ans, pendant vingt-cinq ans, j'ai crié mon innocence. Un homme vint enfin, qui entendit mon appel. Il s'appelait Jacques Dhur. Il démontra l'inanité de l'accusation abominable qui m'avait fait condamner, et, grâce à lui, je pus espérer que l'heure de la justice allait enfin sonner pour moi.

« J'ai voué à Jacques Dhur, si désintéressé et même si généreux, une infinie reconnaissance. Mais ses efforts et ceux du *Journal* eussent été vains, sans la haute bonté de M. le Président Loubet, qui voulut bien signer ma grâce, et auquel j'exprime toute ma gratitude.

« Je revis la France. C'était le 12 août 1902. Je demandai aussitôt la revision de mon procès. Sans aucun doute, celle-ci ne pouvait plus être qu'une formalité. Et pendant des semaines, des mois, des années — ayant pour moi l'opinion de savants tels que les Cornil, les Galippe, les Bouis, les Gallard, les Béhal, etc. — soutenu par mes bienfaiteurs de la première heure, par le corps pharmaceutique, par les étudiants de nos écoles, par des amis connus et inconnus même, j'attendis cette revision, but unique de toute mon existence.

« Déception plus terrible que ma condamnation même : la Cour de cassation, méconnaissant l'évidence des faits, et se retranchant derrière la casuistique juridique, a laissé échapper un fait nouveau qui aurait dû éclater à ses yeux.

« En effet, dans le rapport des experts nommés par la Cour de cassation elle-même, se trouvaient ces lignes, relevant un fait que le premier procès n'avait pas mis à jour : « Les accidents gastro-intestinaux dont a « souffert Mme Danval ont été signalés par M. le docteur Dervillez, sous le « nom de gastro-entéralgie, dans une crise survenue avant le mariage. »

« Pouvait-il exister un témoignage plus probant en faveur de la revision? Désormais l'espoir s'est enfui de ma pensée. Je ne puis abuser plus longtemps du dévouement et des ressources de ceux qui, après m'avoir enlevé du bagne, m'ont soutenu jusqu'à ce jour... Je demande à retourner là-bas.

« Je demande à retourner à Bourail, pour y retrouver tout au moins la sécurité du lendemain.

« Certes, les vingt-cinq ans que j'ai passés là-bas ont été pour moi vingt-cinq années d'épouvantables tortures, — mais uniquement de tortures morales, — tortures d'un innocent condamné à vivre dans un milieu démoralisant, — tortures d'une conscience en perpétuelle révolte contre un sort épouvantable.

« Matériellement, j'ai, en réalité, peu souffert. Ici à Paris, dans cette ville immense et généreuse, mais où ma plainte n'a plus que de rares échos, il ne me reste en perspective que la misère — jusqu'à la mort !...

« La soif de justice qui me dévorait m'a fait fuir avec joie, à l'annonce de la signature de ma grâce, l'aisance relative dans laquelle je vivais.

« Espérant que mon inique procès — revisé déjà, grâce à la courageuse campagne de Jacques Dhur dans le *Journal*, devant l'opinion publique — serait bientôt revisé officiellement par la Cour suprême, j'ai sacrifié tout ce que j'avais acquis pendant vingt-cinq ans de labeur ininterrompu.

« Mon espoir a été déçu.

« Je n'ai plus qu'une ressource, Monsieur le Président.

« Innocent, gracié, mais vaincu par une implacable destinée, je viens vous demander très humblement la faveur de retourner au pays du bagne.

« Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'hommage très respectueux et désespéré de votre très humble serviteur. — Danval, ancien pharmacien. »

Un plongeon de 52 mètres. — Un jeune homme de vingt-huit ans, Etienne Bergeon, originaire de Béziers et depuis peu de temps à Marseille, avait formé le dessein de se jeter du haut du pont transbordeur, d'une hauteur de 52 mètres, dans les eaux du vieux port. Près de 20.000 personnes assistaient à cette expérience qui a eu lieu le 29 juin à 6 heures. A l'heure dite, Bergeon se laissa choir, mais, par suite d'un faux mouvement, il tomba sur le côté et l'on dut le retirer de l'eau dans un piteux état. Il a été transporté à l'Hôtel-Dieu dans un état grave.

Cet acrobate, qui avait fait annoncer son exploit dans les journaux, comptait, s'il avait réussi, le renouveler prochainement à New-York.

Arrestation d'un condamné à mort. — Vers la fin de l'année 1900, un gardien de la paix de Bruxelles, l'agent Rysenaer, était tué, d'un coup de feu qui l'atteignit en pleine poitrine, par un nommé Adrien Faivre, âgé de trente-quatre ans, originaire d'Essonnes. Condamné à mort par la Cour d'assises du Brabant, cet individu vit sa peine commuée en celle des travaux forcés à perpétuité.

Il purgeait cette peine à la prison de Gand, où il était en cellule, quand il parvint à s'évader. Depuis sept ans, il errait par le monde. Sa mauvaise étoile le conduisit récemment à Paris où il fut reconnu et signalé, dans un hôtel de la rue Simon-le-Franc, par des agents de la sûreté.

Le Gouvernemement belge a demandé l'extradition.

Le guérisseur « au secret ». — Il vient de mourir, à Vialas (Lozère), un vieillard de quatre-vingt-cinq ans, nommé Vigner, qui s'était acquis une réputation quasi universelle comme guérisseur de maladies humaines « au secret ».

M. Vigner ne touchait pas le malade ; il ne lui prescrivait aucun remède, ne lui imposait aucune modification à son genre de vie maté-

rielle. Il se bornait à lui demander s'il avait réellement « la foi », s'il était vraiment persuadé que « le bon Dieu » pouvait le guérir. Suivant que la réponse était affirmative ou négative, il le renvoyait en lui recommandant d'être « brave », de mettre « toute sa confiance en Dieu qui lui rendrait certainement la santé », ou en lui faisant reproche d'être venu le déranger inutilement.

Et ce qu'il y a de plus curieux, c'est qu'un certain nombre de ses visiteurs déclaraient avoir été ainsi guéris, proclamaient le mérite du guérisseur « au secret » et lui valaient une clientèle aussi nombreuse que variée. Il en venait, en effet, de tous les pays, voire même du Nouveau-Monde. Mais la Suisse et l'Allemagne fournissaient le plus fort contingent.

La mort du guérisseur revêt le caractère d'un deuil public pour les habitants de Vialas qui bénéficiaient de sa clientèle. Lui seul n'en retirait aucun profit, refusant rigoureusement jusqu'aux « souvenirs » que lui envoyaient des malades reconnaissants.

Le supplice du « Toréador ». — On lit dans le *Temps :*

Le Conseil de guerre maritime de Cherbourg s'est occupé de l'affaire d'outrages publics à la pudeur et de blessures volontaires dont se seraient rendus coupables sur leur codétenu, le canonnier Brisset, trois matelots de la flotte de guerre : Gosselin du *du Chayla*, Suzanne du *Châteaurenault*, et Messent, du 1er dépôt, détenus à la prison maritime.

Lorsque l'attention des autorités fut appelée sur cet établissement par des articles de journaux, il fut constaté que certains condamnés avaient établi dans la prison un Conseil de guerre composé d'un président détenteur d'un Code indiquant les différentes peines qui pouvaient être appliquées au prisonnier amené devant lui, d'un commissaire du gouvernement, d'un défenseur, d'un capitaine de gendarmerie et d'un gendarme.

Voici, d'après le rapport du lieutenant de vaisseau Lecourtois, rapporteur près du Conseil de guerre maritime, comment le canonnier Brisset devint, à son tour, victime du « toréador » :

« Brisset avait rempli dans une récente affaire soumise à la parodie qu'était le Conseil de guerre des prisonniers le rôle de gendarme, et chacun doit, dans ses attributions, observer le respect dû au tribunal et à ses supérieurs. Or, en qualité de gendarme, Brisset avait manqué de respect à son capitaine en l'appelant « grosse v... ». Séance tenante, il fut mis en prévention de Conseil de guerrre pour outrage à un supérieur.

« Le 20 juillet, on réunit le tribunal, Suzanne, en qualité de président, était muni du dossier et du Code des détenus en vertu desquels on condamna Brisset au supplice du « toréador ». L'entente ne fut pas unanime au cours des débats ; il y eut une vive discussion. Emile Redon, qui remplissait les fonctions de commissaire du gouvernement, s'éleva fortement contre la peine édictée contre Brisset.

« Brisset, dit-il, doit à mon avis bénéficier des circonstances atténuantes.

« Mais Suzanne, impitoyable, riposta avec sévérité :

« Il faut que les décrets de la justice suivent leur cours.

« Et le ministère public, pour sa trop grande indulgence, fut menacé d'être déféré à son tour devant le Conseil. Il fallut donc bien s'exécuter.

« Gosselin et Messent, après s'être emparés du condamné, lui lièrent les mains et lui enlevèrent ses habits. Puis ils confectionnèrent à l'aide d'un bout de manche à balai enveloppé dans du papier une sorte de torche, qui fut introduite dans le rectum du patient. On mit le feu, qui, en enflammant le papier, atteignit les chairs. Brisset, sentant l'horrible cuisson et ses chairs griller, poussa les hauts cris en suppliant qu'on lui fit grâce. Mais l'impitoyable Suzanne ne voulut rien entendre et exigea que la loi fût complètement exécutée. Le flambeau en s'éteignant fit cesser le supplice, mais Brisset avait été atteint de brûlures qui l'obligèrent à entrer à l'hôpital où il séjourna trente jours avant de pouvoir se livrer à aucun travail. »

Tels sont les faits.

Après réquisitoire du Commissaire du gouvernement, le capitaine de frégate Fournier, et les plaidoiries de Mes Legrin, Aguéray et Poulain, le Conseil de guerre maritime acquitte les trois accusés sur le chef d'outrages publics à la pudeur, mais les condamne pour coups et blessures volontaires : Suzanne à neuf mois de prison, Gosselin et Messent à cinq mois de la même peine.

L'Imprimeur-Gérant : A. Rey.



ARCHIVES
D'ANTHROPOLOGIE CRIMINELLE
DE MÉDECINE LÉGALE
ET DE PSYCHOLOGIE NORMALE ET PATHOLOGIQUE

MÉMOIRES ORIGINAUX

CONTRIBUTION STATISTIQUE A LA RÉACTION DE L'ORGANISME SOUS L'INFLUENCE PHYSICO-CHIMIQUE DES AGENTS MÉTÉOROLOGIQUES

Par PAUL GAEDEKEN (de Copenhague),
Docteur ès Sciences politiques et économiques.

Quand, indépendamment l'un de l'autre, Lange et James émirent leur définition de l'émotion comme étant la perception d'un état physique, il leur fut difficile de concilier cette théorie avec les définitions de la psychologie dominante. Pourtant, déjà auparavant, Henle[1], bien qu'il semble que cette opinion soit restée inaperçue, a émis, avec plus de logique, une manière de voir analogue, en définissant l'émotion comme une représentation avec sympathie nerveuse, et en rejetant la distinction établie par l'usage psychologique entre les pensées et les sentiments. Ainsi, la différence entre la réflexion tranquille et la réflexion émue n'est qu'une différence de quantité et il appelle « force de la pensée » ce qu'on appelait autrefois « profondeur du sentiment ».

La façon dont prend naissance l'émotion montre la justesse de cette définition.

Comme le fera plus tard Lange, Henle fait ressortir que

[1] Physiologie des Affects (*Anthropologische Vorträge*, Braunschweig, 1876).

l'absorption d'une quantité suffisante d'alcool peut produire le même effet que l'idée d'une chose agréable, puisque l'alcool détermine également la dilatation des vaisseaux sanguins et produit, par là, l'état d'esprit heureux. On ne saurait y objecter que celui qui prend l'alcool a la conscience de ce qu'il fait, puisque l'effet produit par l'alcool est exactement le même si cette conscience fait défaut, ce qu'on peut voir, par exemple, en étudiant les animaux. D'ailleurs, si la quantité d'alcool absorbée est plus forte, ou si l'irritabilité nerveuse est plus grande, la joie cède la place à l'emportement, phénomène caractérisé, comme l'a fait ressortir à juste titre Lange, contrairement à James, par une dilatation des vaisseaux, celle-ci présentant toutefois un caractère plus violent.

Par contre, s'il s'agit de troubles vaso-moteurs, d'origine toxique, il peut être difficile de distinguer les effets d'une action réflexe plus intense et une excitation directe des nerfs et des muscles vasculaires[1]. Il sera démontré par une analyse statistique de quelques-unes des manifestations des états d'émotion les plus caractéristiques pendant les différentes saisons de l'année et sous les différents degrés de latitude, qu'il est plus que probable que les émotions peuvent être déterminées par une dilatation directe des vaisseaux. Si, en combinant les résultats de la statistique anthropologique et climatologique avec ce qui a été démontré par des observations cliniques et des recherches physiologiques expérimentales, on peut atteindre un point de départ certain, on peut également espérer voir se confirmer le résultat ainsi obtenu par des expériences faites sur cette base, tandis qu'autrement, s'il s'agit d'objets d'expérience conscients, les expériences peuvent facilement induire en erreur, puisque l'influence de la suggestion, de même que la grande variabilité d'un petit nombre d'individus doit aboutir à des résultats incertains. Le même raisonnement s'applique, à plus forte raison, à l'observation de soi-même, qui est donc d'une valeur très douteuse. Là où il s'agit de constater, par voie statistique, une réaction contre un facteur déterminé, cette constatation se fait le mieux dans les cas où l'émotion se manifeste avec la plus grande

[1] Lange, *Almindelig patologisk Anatomi*, Köbenhavn, 1891, p. 308.

intensité, puisque non seulement elle peut atteindre le degré d'une passion irréfléchie, mais qu'elle peut même dépasser la limite des phénomènes physiologiques et des phénomènes pathologiques. Tel est surtout le cas de l'aliénation mentale et des rapports sexuels; les recherches suivantes s'occuperont donc spécialement de l'explication de la courbe annuelle des suicides, des maladies de l'esprit, des conceptions illégitimes et des viols et attentats à la pudeur, illustrés par la comparaison faite dans les tables annexées pour différents pays et périodes.

Qu'il existe un rapport intime entre ces phénomènes, c'est ce qui résulte déjà du fait que les rapports érotiques et l'aliénation mentale jouent un rôle considérable comme causes des suicides, relativement, surtout en ce qui concerne les femmes [1].

On a douté de l'exactitude des résultats de la statistique officielle, basés sur les enquêtes judiciaires sur l'aliénation mentale en tant que cause du suicide, en disant que les renseignements, provenant des proches parents du défunt, fournissaient un chiffre trop élevé. Si, par des sections de suicidés, on a pu démontrer que le nombre des aliénés proprement dits était beaucoup moins élevé [2], ce fait n'infirme pas l'existence d'une aliénation mentale aiguë, puisque, dans ces cas, les changements de la pression du sang disparaissent au moment de la mort [3]. Le pourcentage plus faible de l'aliénation mentale des suicidés militaires (en Allemagne 10 pour 100, contre 27 pour 100 de suicidés du sexe masculin en Prusse) [4] n'infirme pas non plus la foi qu'il faut ajouter à la statistique officielle, en ce qui concerne ce point. D'abord, l'armée représente surtout les classes d'âge jeunes, tandis que la disposition à l'aliénation mentale ainsi qu'aux suicides augmente en même temps que l'âge, ensuite la fréquence des suicides est bien plus grande chez les militaires que chez les civils d'un âge correspondant (en Prusse, 1880, pour l'armée : 8 suicides pour 10.000; parmi les civils, âgés de 20 à 30 ans, 3 pour 10.000) [5], de sorte que la disposition aux suicides, par suite d'aliénation men-

[1] *Communications statistiques*, 3e série, t. XVIII, II, Copenhague, 1897, p. 57-60.

[2] Heller, Zur Lehre vom Selbstmorde nach 300 Sectionen, *Münchener med. Wochenschrift*, 1900, p. 1655.

[3] Friedemann, *Pathol-anat. Befunde bei Selbstmördern*, Kiel, 1890, p. 1.

[4] Heller, *loc. cit.*

[5] Rehfisch, *Der Selbstmord*, Berlin, 1893, p. 129.

tale, est en réalité identique en ce qui concerne la population civile et la population militaire, bien que, pour l'armée, on n'accepte, autant que possible, que des individus normaux.

Pour l'explication de l'importance de l'aliénation mentale pour les suicides, nous possédons un matériel précieux, dû à des compagnies d'assurance scandinaves et finlandaises, comprenant 704 suicides, dont 99 pour 100 du sexe masculin[1]. Pour 24 pour 100 il avait été démontré et approuvé par la Compagnie que le suicide était dû à l'aliénation mentale, et pour 12 pour 100 la déclaration était, sinon démontrée, du moins approuvée par la Compagnie, tandis que, pour 11 pour 100, les déclarations n'avaient pas été approuvées. Si, pour les années 1886-1895, la statistique officielle danoise indique 26 pour 100, pour les années 1896-1905, 27 pour 100 de suicides parmi les personnes du sexe masculin, comme ayant été commis sous l'influence d'aliénation mentale ou d'égarement mental, ce chiffre ne saurait être qualifié d'extraordinairement élevé; on trouve, pour d'autres pays, un pourcentage à peu près correspondant.

Jusqu'à présent, on n'a pas réussi à expliquer, d'une manière satisfaisante, le fait que les phénomènes en question se présentent le plus fréquemment au printemps et au commencement de l'été. A l'exception de quelques auteurs, comme Quetelet[2] et Havelock Ellis[3], les anciennes élaborations s'attachent trop à quelques-uns des phénomènes (par exemple, surtout le suicide), sans considérer suffisamment les autres, tandis que, d'autre part, les ouvrages des deux auteurs cités s'appuient sur des preuves assez faibles, au point de vue statistique, comme ils se contentent souvent d'un matériel suranné et insuffisant. Quetelet n'insiste que peu sur le côté biologique, ce qui eût d'ailleurs été difficile de son temps. Ellis se base trop sur des hypothèses évolutionistes là où manquent les faits, à quoi les psychologues anglais modernes ont d'ailleurs une tendance fâcheuse.

On a souvent prétendu, sans qu'on puisse continuer à le soutenir, que les causes de la fréquence plus grande des suicides pen-

[1] Tiselius, *Undersökning rörande självmord bland livförsäkrade i Skandinavien och Finland*. Stockholm, 1904, p. 8.

[2] *Physique sociale*, Bruxelles, 1869.

[3] *Geschlechtstrieb und Schamgefühl*, 3 Aufl., Würzburg, 1907.

dant une saison déterminée serait due à l'occasion favorable qu'offrait la saison. C'est ainsi qu'on constate qu'en Danemark les suicides dus à la pendaison atteignent leur maximum pendant la même saison que ceux qui sont dus à la noyade, et, d'ailleurs, on ne se suicide pas pour choisir un certain mode d'en finir avec la vie, c'est le contraire qui est le cas. Par contre, le fait que, suivant les enquêtes faites par Guerry[1], ainsi que par Brierre de Boismont[2], les suicides semblent se perpétrer le plus souvent pendant les heures matinales, s'explique peut-être si l'on considère qu'à ce moment de la journée l'occasion est la plus favorable. Suivant la statistique de Brierre de Boismont, le moment était renseigné pour 3.518 cas sur 4.595, mais, d'après une enquête sur l'endroit où l'acte avait été commis[3], celui-ci s'était perpétré, dans 2.827 cas, au domicile des personnes en question. A cet égard, il est à signaler que les suicides diminuent considérablement en plein jour, alors que la famille se réunit pour prendre ses repas et de nouveau le soir, alors que la famille se réunit, une fois le travail fini, tandis qu'ils accusent une importante progression à partir de 6 heures du matin, heure où, dans un grand nombre de familles, les membres aptes au travail ont quitté la maison, tandis que les vieux et les personnes débiles restent. Ce qui n'est peut-être pas sans importance, c'est que, lorsqu'il s'agit de cas de dépression, les premières heures matinales après le réveil constituent la partie la plus douloureuse de la journée, tandis que, d'autre part, vers le soir, l'état s'améliore considérablement. Lange[4] a trouvé une telle exacerbation matinale et une accalmie se produisant le soir dans plus de la moitié des cas, supérieurs au nombre de 700, examinés par lui.

En tout cas, on ne saurait appuyer sur le maximum quotidien des suicides, une supposition que le maximum annuel serait dû au travail plus intense et aux soucis qui en résultent et produits par l'augmentation de la longueur de la journée, comme l'a fait

[1] *Annales d'hygiène publique*, t. V, Paris, 1831, pl. VI.
[2] *Du Suicide et de la folie suicide*, 2e éd., Paris, 1865, p. 571.
[3] Ouvrage cité, p. 551.
[4] *Om periodiske Depressionstilstande og deres Patogenese*, Köbenhavn, 1886, p. 15.

d'abord Etoc-Demazy[1] et, plus tard, différents autres auteurs, en s'appuyant sur le fait qu'il avait trouvé dans le département de la Sarthe plus de suicides le jour que la nuit. Que le travail assidu prédispose aux suicides, c'est ce qui est absolument contraire au fait que, dans la capitale danoise, les suicides parmi les adultes du sexe masculin, dus à des soucis d'ordre économique se produisent avec une fréquence de trois fois et demi supérieure à ceux de la campagne[2], ce qui est dû précisément à l'important chômage périodique, qui fait également que le premier et le dernier trimestre de l'année accusent, pour Copenhague, un nombre de suicides relativement plus élevé que dans les districts ruraux. Que l'augmentation des suicides ne marche pas de pair avec l'augmentation de la longueur des jours, c'est ce qui résulte d'une comparaison entre Copenhague, où la journée la plus longue est plus longue de deux fois et demie que la journée la plus courte, et Buenos-Ayres où elle n'est plus longue que de la moitié. L'augmentation des suicides pendant le trimestre de printemps est presque aussi grande dans les deux villes.

En ce qui concerne les attentats aux mœurs, l'explication qui les attribue à une occasion plus favorable paraît plus probable et a été acceptée en partie par Villermé[3], bien qu'il fasse observer que l'occasion de commettre un crime peut être aussi favorable à la fin de l'été qu'au commencement, tandis qu'ils diminuent pendant cette première saison. Il est facile de constater que cette diminution est typique, depuis que les indications de la statistique criminelle française ont été communiquées par Chaussinand[4] et Ferri[5] et la décroissance des attentats contre adultes est surtout importante. La statistique établie par moi, pour le Danemark, basée sur les casiers judiciaires de la période 1899-

[1] *Recherches statistiques sur le suicide*, Paris, 1844, p. 194, cité d'après Saelan, *Om Sjelfmordet i Finland*, Helsingfors, 1864, p. 21-22.

[2] *Communications statistiques*, 4e série, t. XXIII, vi, Copenhague, 1907, p. 74.

[3] *Annales d'hygiène publique*, t. V, Paris, 1831, p. 85.

[4] *Contribution à l'étude de la statistique criminelle de France*, Lyon, 1881, p. 47.

[5] *Zeitschrift für die gesamte Strafrechtswissenschaft*, Berlin und Leipzig, 1882, p. 38.

Toutefois, il existe certains désaccords entre les chiffres communiqués par Chaussinand et ceux de Ferri, en ce qui concerne les mois, non réduits par lh. Ainsi les viols sur adultes, juillet, accusent respectivement 861 et 860 cas, les viols sur enfants, août, 2.238 et 2.208.

1905 et comprenant les crimes commis pendant les années 1899-1904, accuse une concordance presque complète avec la statistique française, bien que le matériel danois ne comprenne que 786 cas, et une division en deux périodes triennales donne un nouveau résultat concordant. Si, comme dans la statistique criminelle, on veut comparer des colonnes de chiffres dont chacune ne dépasse pas quelques milliers de cas, il est recommandable de compter les chiffres proportionnels par trimestres et d'arrondir le pour cent, en rejetant les décimales, puisque l'erreur moyenne est si grande que seule une différence du deuxième chiffre est d'importance.

On ne saurait accorder que l'augmentation de la longueur de la journée favorise directement les attentats aux mœurs, comme l'indique Guerry[1], puisque ceux-ci sont précisément des actes qui craignent la lumière. La statistique allemande aussi montre une assez bonne concordance, bien que la composition des matériaux diffère quelque peu, puisque les attentats à la pudeur contre adultes sont laissés de côté et rapportés à un autre groupe avec la propagation d'écrits immoraux, délit d'une nature essentiellement différente. De même les matériaux ont été condensés d'une manière inutile, on a laissé de côté des cas où le même individu a commis des actes à différentes époques, bien que ceux-ci soient pleinement élucidés, tandis qu'il faut précisément prendre en considération la répétition de l'acte à une saison déterminée. Comme, cependant, les matériaux sont élaborés, chaque année, d'après les mêmes principes, il est possible de comparer directement les périodes triennales dans lesquelles je les ai divisés ; on verra alors que, tandis que, comme pour la France et le Danemark, le maximum de la première période triennale revient au deuxième trimestre, il s'est déplacé successivement plus tard pour se rapporter à une époque postérieure de l'été, de sorte que la proportion entre les deux trimestres intermédiaires de la troisième période triennale est l'inverse de ce qu'elle était pendant la première. Les rapports de ce mouvement avec l'alcoolisme croissant se présentent aussitôt. D'après une enquête, faite en 1876 par Baer dans les maisons de réclu-

[1] *Essai sur la statistique morale de la France*, Paris, 1833, p. 29.

sion et dans les prisons allemandes[1], les 3/5 des condamnés, du sexe masculin, pour attentats aux mœurs, détenus dans les maisons de réclusion étaient des alcooliques, et de ce nombre les 3/5 encore étaient des buveurs accidentels, tandis que, dans les prisons, les chiffres étaient respectivement de 3/4 et de 3/4. Et, tandis qu'en Allemagne la consommation de bière par individu, de 85 litres qu'elle était en 1882, s'est élevée à 125 litres en 1900[2], soit une augmentation de 47 pour 100, les attentats aux mœurs traités ici ont subi, par rapport à la moyenne de la période 1882-1891, une augmentation de 29 pour 100 par rapport à la moyenne de la période de 1892-1901, proportionnellement au nombre des personnes ayant atteint l'âge de la responsabilité criminelle[3]. Si, dans les deux cas, on ne considérait que les adultes, l'augmentation serait donc bien plus grande. Mais les crimes dus à l'ivresse habituelle proprement dits, dont l'état d'ivresse est la condition qui précède ordinairement en ce qui concerne les pays du Nord, c'est-à-dire les voies de fait, tant contre les particuliers que contre la police, atteignent, en Allemagne, leur maximum pendant le troisième trimestre de l'année, ce qui indique une consommation plus grande pendant la récolte[4]. En France également, pendant la période 1827-1869, le maximum des plus graves de ces crimes — blessures graves, blessures suivies de mort et meurtres — s'est produit pendant cette saison;[5] une enquête, faite par moi, sur la Serbie et basée sur les renseignements de l'annuaire statistique du royaume de Serbie, démontre que 5.666 assassinés pendant la période de 1893-1905 se répartissaient de la façon suivante sur chacune des saisons : premier trimestre, 21 pour 100; deuxième trimestre, 25 pour 100; troisième trimestre, 29 pour 100; quatrième trimestre, 25 pour 100.

Tandis que l'alcoolisme croissant peut expliquer que le maximum annuel des attentats aux mœurs est déplacé, en ce qui concerne l'Allemagne, on ne saurait, d'après ce qui précède, en

[1] *Die Trunksucht und ihre Abwehr*, Wien und Leipzig, 1890, p. 44.

[2] Aschaffenburg, *Das Verbrechen und seine Bekämpfung*, 2e Aufl., Heidelberg, 1906, p. 103.

[3] *Statistik des Deutschen Reichs*, Band, 155, Berlin 1905, II, 13.

[4] Aschaffenburg, ouvrage cité, p. 23.

[5] Chaussinand, *idem*, p. 47.

se basant uniquement sur l'alcoolisme, expliquer la culmination antérieure au commencement de l'été, ni pour l'Allemagne, ni pour la France. C'est un fait connu que l'alcool produit un effet sexuel stimulant et Havelock Ellis[1] indique, comme explication physiologique, qu'en dilatant les vaisseaux sanguins de la peau et du cerveau, l'alcool augmente la libidinosité et diminue le contrôle psychique ; cependant les tables prouvent que, partout en Europe, le maximum des conceptions illégitimes se produit pendant le deuxième trimestre, auquel correspond pour la République Argentine et l'Australie le quatrième — à moins que des coutumes sociales spéciales ne produisent l'effet contraire. Tel est par exemple le cas dans les districts ruraux danois où le mois de mai, comparé au mois d'avril, accuse une réduction de plus de 3 pour cent qui contribue à rendre inférieur au chiffre du troisième trimestre celui du deuxième, et ce fait s'accorde avec celui qu'à la campagne le mois de mai est celui où les domestiques changent de place ; on voit même, dans l'autre mois où les domestiques contractent un nouvel engagement, le mois de novembre, une réduction de 16 pour 100 du nombre des conceptions illégitimes. A Copenhague, où le phénomène social en question n'est pas exclusivement limité à deux mois déterminés, on constate une petite diminution en novembre, mais aucune en mai, dont le chiffre est au contraire le plus élevé. Il faut donc que, dans la capitale, tout comme à la campagne, il y ait un facteur qui contribue, au printemps et non pas en automne, à compenser la diminution des chances de relations extramatrimoniales dues aux changements de place. On ne saurait donc, dans ce domaine non plus, maintenir l'explication d'après laquelle on a voulu attribuer toute l'augmentation produite pendant le trimestre du printemps à l'occasion plus favorable, et il faut d'ailleurs donner raison à Becker[2], qui prétend qu'en général on ne saurait dire que l'occasion de relations sexuelles soit plus favorable pendant cette saison que pendant n'importe quelle

1. *Die krankhaften Geschlechts-Empfindungen auf dissoziativer Grundlage*, Würzburg, 1907, p. 69.

2 Die Jahresschwankungen in der Häufigkeit verschiedener bevölkerungs, und moralstatistischer Erscheinungen, *Allg. stat. Archiv*, II, 1, Tübingen, 1892, p. 38.

autre. Ajoutons à cela qu'un pareil maximum pendant les mois de printemps apparaît en général aussi en ce qui concerne les conceptions légitimes, bien qu'à un degré bien moins caractéristique, en ce qui concerne plusieurs pays[1]. Si ce dernier fait doit être interprété comme un témoignage de la fréquence particulière du coït pendant cette saison, l'explication qui l'attribue à l'occasion favorable disparaît, à moins qu'il ne s'agisse de pays dont l'industrie comporte une absence importante de la population adulte du sexe masculin pendant certaines saisons. Il est vrai que nous nous trouvons en présence de la difficulté de la répartition inégale des mariages, laquelle peut influencer, par les premières naissances, le résultat total. Mais cet effet est considérablement affaibli par le fait qu'un très grand nombre des premiers nés sont procréés avant le mariage, ce qui est prouvé statistiquement aussi bien pour le Danemark[2] que pour l'Australie[3], et d'ailleurs on peut démontrer par des recherches en ce qui concerne la Serbie que le maximum des conceptions au trimestre du printemps s'y produit indépendamment de l'époque de la célébration des mariages. Comme cette statistique est d'un intérêt considérable, puisqu'elle donne une réponse indiscutable à une question douteuse jusqu'à présent, je me permettrai d'y insister. Les mariages, en Serbie, ont cette particularité que le moment de leur célébration dépend absolument des coutumes, ce qui revient surtout à dire, dans ce cas, des prescriptions de l'église orthodoxe grecque. Sur 268.338 mariages pendant les années 1894-1904, 140 seulement ont été célébrés en décembre (avent) et 300 en mars (carême). Par contre, plus de 1/3 ont été célébrés en novembre, plus de 1/6 en octobre et 1/7 environ respectivement en janvier et en février, tandis que, pendant les mois de printemps et d'été, la fréquence générale des mariages n'était que peu importante. Si l'on compare les mariages célébrés et les naissances d'enfants légitimes vivants pendant la période

[1] Voir pour l'Allemagne l'exposé graphique du traité cité de Becker et pour l'Autriche, Oettingen : *Die Moralstatistik*, 3 Aufl., Erlangen 1882, p. 305, ainsi que pour la Suisse, Prinzing : *Handbuch der med. Statistik*, Iena, 1906, p. 63.

[2] Rubin og Westergaard, *Kgteskabsstatistik*, Köbenhavn, 1890, p. 115, ainsi que : *Communications statistiques*, 4e série, t. XVIII, 1, Copenhague 1905, p. 107.

[3] Powys, *Data for the problem of evolution in man. Biometrika*, vol. I, Cambridge, 1901-02, p. 30.

octobre 1894 à septembre 1905, on obtient la répartition trimestrielle suivante que je reproduis telle quelle, puisque les différences sont si grandes que la longueur inégale des trimestres ne joue aucun rôle.

MARIAGES Janvier 1894-décembre 1904		NAISSANCES Octobre 1894-septembre 1905	
Janvier-mars. . .	78.711	Octobre-décembre	222.359
Avril-juin	24.416	Janvier-mars . .	323.995
Juillet-septembre .	23.235	Avril-Juin . . .	268.548
Octobre-décembre.	141.976	Juillet-septembre.	266.218
	268.338		1.081.120

Il en résulte d'une façon suffisamment claire que les conceptions matrimoniales du deuxième trimestre dépassent de beaucoup tout autre trimestre, tandis que, si l'on éliminait la grande fréquence des mariages, le chiffre du dernier trimestre serait bien inférieur à celui du troisième.

Mantegazza suppose que la fréquence plus grande des conceptions pendant une saison déterminée peut être attribuée à une nourriture plus substantielle[1], tandis que, au contraire, Chaussinand cherche l'explication dans l'anémie et une nourriture moins abondante[2], ce qui prouve l'incertitude des preuves sur lesquelles on se base, tant que l'on s'en tient à des considérations générales. En ce qui concerne le Groënland, il n'y a pas de doute qu'au printemps la population ne soit bien mieux nourrie qu'en hiver, et Bertelsen y cherche l'explication du maximum de conceptions qu'il a constaté, surtout pour le Groënland du Sud[3]. Comme cependant on peut constater, pour la Serbie, une augmentation correspondante pour les conceptions illégitimes également, cette explication ne tient pas, puisque les conditions professionnelles sont essentiellement différentes pour une population paysanne sud-européenne et pour une population d'Esquimaux, réduite à se procurer la nourriture en chassant des phoques. Tel est évidemment encore plus le cas pour des pays comme l'Australie occidentale et le Queensland dont le climat

[1] *Hygiène de l'amour*, Librairie contemporaine, Paris, p. 407.
[2] Chaussinand, ouvrage cité, p. 60.
[3] Om Födslerne i Görnland og de seksuelle Forhold sammesteds (*Bibliotek for Læger*, Köbenhavn, 1907, p. 538).

est en partie tropical, et pourtant l'augmentation du trimestre de printemps est la même que pour les pays de l'Europe centrale. Les pays de l'hémisphère austral prouvent donc que la théorie de la nutrition n'est pas soutenable, et l'on peut démontrer pour Buenos-Ayres d'une manière frappante que les excès alcooliques ne sont pas décisifs non plus dans ce cas. Suivant un calcul établi d'après les renseignements du bulletin mensuel de statistique municipale, on obtient la répartition suivante sur les différentes saisons, de 92.404 arrêtés pour ivresse pendant les années 1900-1905 : juillet-septembre, 26,7 pour 100 ; octobre-décembre, 24,0 pour 100 ; janvier-mars, 23,2 pour 100 et avril-juin, 26,1 pour 100. D'après ce qui précède, on ne saurait s'étonner que le trimestre juillet-septembre présente un chiffre relativement élévé de relations extramatrimoniales, mais, en même temps qu'on constate, au trimestre suivant, une diminution considérable du nombre d'ivres, les conceptions illégitimes accusent, au contraire, une augmentation qu'il faut donc attribuer à un facteur suffisamment important pour compenser largement l'abaissement qui se serait produit dans le cas contraire. Les délits contre autrui, les garanties individuelles et l'ordre public accusent également, pendant le trimestre de printemps, une augmentation à Buenos-Ayres comme dans les pays européens, ce qui laisse supposer, en ce qui concerne ceux-ci aussi, qu'un facteur analogue se fait sentir, pour cette ville ; il n'existe par contre aucune statistique détaillée et uniforme pour les attentats aux mœurs. Quant à l'aliénation mentale et aux suicides, on pourrait s'imaginer que ceux-ci étaient les résultats de l'alcoolisme en hiver, toutefois cette manière de voir est contredite par le fait que, dans cette ville, l'augmentation est tout aussi importante pour les femmes, ce qu'il est possible de constater surtout pour les tentatives de suicide et l'aliénation mentale, tandis que, dans tous les pays en exceptant peut-être la Grande-Bretagne, l'alcoolisme des femmes est bien inférieur à celui des hommes. C'est ainsi que, pour le Danemark, parmi les suicidés de la capitale, 40 pour 100 des hommes et 11 pour 100 des femmes figurent comme alcooliques pour la période de 1886-1895[1];

[1] *Communications stat.*, 3e série, t. XVIII, II, Copenhague, 1897, p. 57.

pour les années 1896-1905, les chiffres correspondants étaient de 43 et de 12 pour 100[1]. Quant aux malades internés à l'asile d'aliénés de Copenhague pendant les années 1888-1897, sur 975 hommes internés pour la première fois, 24 pour 100 étaient aliénés par suite d'alcoolisme, et sur 169 réinternés, 40 pour 100; tandis que, pour les femmes, sur 1.005 malades internées pour la première fois, on avait indiqué pour 5 pour 100 seulement et sur 239 réinternées, 9 pour 100, l'alcoolisme comme cause de la maladie[2]. Sur les 836 hommes et 537 femmes internés en 1905 à la clinique psychiatrique de Munich, respectivement 30 pour 100 et 6 pour 100 présentaient des psychoses alcooliques[3], et, en éliminant 47 malades dont l'ivresse était passagère, le chiffre des hommes est de 26 pour 100, c'est-à-dire des proportions entre les sexes qui ne diffèrent pas beaucoup de celles de Copenhague. En ce qui concerne Copenhague, on constate que l'augmentation qui se produit pendant le trimestre de printemps est la même pour les deux sexes par rapport à l'aliénation mentale, tandis que, pour les suicides, elle est un peu moins caractéristique pour les femmes. Toutefois, il importe de ne pas oublier que, tout comme à Buenos-Ayres, les tentatives de suicides jouent, dans cette ville, un rôle relativement plus important pour les femmes. Tandis que, suivant les rapports de police pour les années 1891-1905, il s'est produit, parmi les hommes 1.502 suicides et 503 tentatives, les chiffres correspondants étaient, pour les femmes, de 390 et de 408[4], mais pour Copenhague, nous ne nous trouvons malheureusement pas, comme pour Buenos-Ayres, en possession de renseignements sur la répartition des tentatives de suicide sur les saisons. Quant au *delirium tremens*, psychose caractéristique pour les pays consommateurs d'eau-de-vie de grain et relativement assez rare par exemple dans les villes consommatrices de bière comme Munich[5], j'ai, en me basant sur les journaux de l'hôpital et grâce à la bienveillance du professeur Friedenreich, élaboré, pour la section psychiatrique de l'hôpital municipal de

1 *Communications stat.*, 4e série, t. XXIII, VI, Copenhague, 1907, p. 79.
2 *Beretninger om St. Hans Hospital*, København, 1889-98.
3 Kraepelin, *Der Alkoholismus in München*, p. 4.
4 *Beretninger om Københavns Politi*, København, 1892-1906.
5 Kraepelin, ouvrage cité, p. 7.

Copenhague qui reçoit 300 de ces malades environ par an, une statistique d'internement d'après les mois pour les années 1900-1905, en ce qui concerne les hommes.

Comparée à une statistique d'environ 27.000 arrestations pour ivresse pendant les années 1901-1905, établie sur la base des rapports mensuels des postes de police à la préfecture et dont on m'a autorisé à profiter, cette statistique prouve que le maximum de cas de *delirium tremens*, comme d'autres maladies, accusé par le trimestre de printemps, ne se laisse pas expliquer uniquement comme étant la conséquence de l'augmentation de l'alcoolisme. Voici la répartition, sur les quatre trimestres, des arrestations pour ivresse : premier trimestre, 23,3 pour 100; deuxième trimestre, 25,5 pour 100 ; troisième trimestre, 25,3 pour 100 et quatrième trimestre, 25,9 pour 100. A l'exception de janvier et de février dont les chiffres sont les plus bas — au-dessous de 8 pour 100 pour chacun de ces mois — la répartition est assez uniforme sur les autres saisons, et ce n'est que pour mai et octobre que le chiffre s'élève à 9 pour 100. Le minimum du chiffre pendant les mois d'hiver s'explique naturellement par le fait qu'à Copenhague, pendant ces mois, les gains sont les plus faibles, et il est d'ailleurs possible, en ce qui concerne cette ville, de prouver autrement comment une augmentation de gains produit une augmentation de l'alcoolisme. Suivant un relevé, communiqué par la police de Copenhague, 8.571 arrestations pour ivresse se répartissaient de la manière suivante sur les jours de la semaine en 1904 : dimanche, 1.353; lundi, 1.222; mardi, 1.055 ; mercredi, 1.066; jeudi, 1.038; vendredi, 1.245; samedi, 1.592; le commencement de la journée étant fixé à 6 heures du matin. Ainsi les salaires payés à la fin de la semaine ont été bus, en très grande partie pendant les jours suivants, puisqu'on opère, le samedi et pendant la nuit suivante, un nombre d'arrestations supérieur de 50 pour 100 à celui des jours du milieu de la semaine. Feu M. Steenberg, médecin en chef à l'asile d'aliénés de Copenhague, a constaté que les bonnes années économiques vers 1877 étaient loin de profiter aux familles de plusieurs des hommes internés et que les femmes avaient plus de peine à obtenir le nécessaire pour elles-mêmes et pour les enfants, parce que les hommes dépensaient, en eau-de-vie surtout, le sa-

laire[1]. Le commencement de l'année accuse également un minimum dans les cas de *delirium tremens*, tandis qu'il ne se produit aucun maximum en automne, comme cela se fait au commencement de l'été, ce qui est contraire à l'idée que la fréquence de ce psychose ne dépendrait que de l'importance de l'alcoolisme. Le chiffre de mortalité des différentes saisons fait ressortir encore davantage ce phénomène, que le coefficient de mortalité du deuxième trimestre dépasse, pour les internés de ce trimestre, de beaucoup celui du quatrième. C'est uniquement juillet qui est la cause que le troisième trimestre approche de si près le deuxième. C'est pendant ce mois ainsi qu'en mai et en juin que se produisent les 3/10 environ des internements de l'année avec un coefficient de mortalité de 1/4, tandis que celui de l'année entière est de 1/6. La pneumonie ne présente pas une courbe semblable[2]. C'est ce qui résulte pour Copenhague de la statistique générale de la mortalité de la ville[3] et si Breuning-Storm a trouvé un autre résultat pour les malades de l'hôpital municipal[4], ce fait s'explique par le *delirium tremens* dont était atteint un grand nombre. Ainsi la statistique de l'aliénation mentale présente la même tendance que celle des conceptions, en laissant supposer que l'augmentation du trimestre de printemps est due à un facteur indépendant de la société. Steenberg pensait que la fréquence plus grande des internements pendant les mois de printemps, en ce qui concerne l'hôpital Saint-Jean, était la répercussion du chômage des mois d'hiver, de la détresse physique et des chagrins et soucis moraux qui en résultaient[5], mais cette supposition est contraire à la statistique recueillie par Esquirol pour les hôpitaux parisiens, et suivant laquelle l'augmentation des internements de femmes aisées à Charenton était aussi caractéristique que celle de femmes moins aisées à la Salpêtrière. Par contre, Steenberg a peut-être raison dans la supposition que l'augmentation du nombre d'internements d'hommes pendant

[1] *Beretning om St. Hans Hospitali* 1877, Köbenbavn, 1878, p. 4.

[2] Westergaard, *Die Lehre von der Mortalität und Morbilität*, Jena, 1901, p. 312, 316, ainsi que Prinzing, *Handbuch der med. Statistik*, Jena, 1906, p. 412, 416.

[3] Breuning-Storm, *Bidrag til den krupöse Pneum onis Statistik*, Köbenhavn 1888, p. 47.

[4] Ouvrage cité, p. 45.

[5] *Beretning om St. Hans Hospitali*, 1877, p. 7.

l'automne — surtout en novembre — est due à la circonstance qu'un assez grand nombre d'ouvriers atteints de maladies mentales chroniques, occupés pendant l'été et ayant moins souffert de leurs symptômes psychiques, commencent à chômer pendant ces mois, dépensent en boissons fortes leurs économies, ce qui fait que la violence des symptômes devient telle qu'elle rend nécessaire l'internement du malade[1]. Faisons ressortir, en effet, qu'une augmentation des chiffres de cette saison peut très bien être due à une cause tout autre qu'une augmentation pendant une autre saison, tandis que plusieurs auteurs ont commis l'erreur de considérer la courbe de l'année comme une expression de l'influence d'un facteur déterminé. Un mouvement uniforme, en apparence, souvent relevé comme caractéristique pour les suicides[2] peut être dû tout simplement au fait qu'un matériel hétérogène a été compilé, ce qui fait que les particularités caractéristiques s'effacent, tandis qu'une division aussi avancée que le comporte l'importance des chiffres est nécessaire pour qu'on puisse se rendre compte de l'influence des différents facteurs. Ainsi, l'augmentation et le point culminant des suicides au trimestre de printemps dans les grandes villes et à la campagne paraissent s'opposer à l'idée que la cause en serait due à des conditions sociales, tandis que, d'autre part, le fait que l'écart entre le premier et le deuxième trimestre est moins caractéristique dans un état dont la population urbaine est relativement nombreuse, comme la Nouvelle-Galles du Sud, s'explique par l'importance bien plus grande du chômage et de ses conséquences dans les villes qu'à la campagne. Même si une augmentation du nombre des suicides en automne comme au printemps était universelle, il serait téméraire d'en chercher la cause ailleurs que parmi les facteurs sociaux, et il le serait encore bien davantage là où disparaît, en partie, l'augmentation par une division du matériel d'après des groupements sociaux. Ainsi, on constate, pour le Danemark, pendant la période de 1861-1875, une augmentation en octobre du nombre des suicides des femmes, en ce qui concerne les districts ruraux, et non pour les villes, tandis

[1] Ouvrage cité, p. 7.
[2] Ainsi tout récemment par Durkheim : *le Suicide*, Paris, 1897, p. 92.

que, pour les 30 années suivantes, cette augmentation a cessé dans les districts ruraux; vers la fin de cette période, au contraire, on constate, pour la capitale, une augmentation si forte en novembre que, pour Copenhague, ce mois présente le même coefficient que mai et que la différence entre le deuxième et le quatrième trimestres est compensée. Pour les hommes, on constate au contraire, pendant toute la période considérée, une augmentation en octobre, pour la capitale, mais non pas, à une exception de courte durée près, pour les districts ruraux. Ces résultats mêmes ne sont cependant dus qu'à des chiffres moyens sommaires pour les différents groupes sociaux, tandis que la statistique a prouvé que l'âge, aussi bien que la condition matrimoniale, exerce une grande influence sur la fréquence des suicides. En ce qui concerne le Danemark, il est possible de rechercher, en se basant, pour la période de 1860-1889, sur la statistique générale de mortalité, l'influence de la condition matrimoniale sur la répartition des suicides sur les saisons, les tables élaborées jusqu'à cette période contenant des renseignements détaillés à ce sujet. Il n'importe guère, sous ce rapport, excepté pour les très petits groupes, que, dans ce cas, le matériel provienne des rapports des pasteurs, tandis que la statistique spéciale des suicides est basée sur les interrogatoires des magistrats. Pour les groupes des femmes et des veufs, le matériel est trop peu important, même si l'on fait abstraction de ce fait, pour démontrer l'importance de chacun des mois, tandis qu'en faisant une compilation trimestrielle de tous les groupes, on obtient la même augmentation caractéristique pendant le trimestre de printemps, laquelle, dans les deux sexes, est la moins caractéristique pour le groupe le plus jeune (celui des célibataires). Toutefois, entre les hommes mariés et les célibataires, il y a une différence trop marquée pour qu'elle puisse être écartée. L'augmentation en octobre ne se produit pas, en ce qui concerne les hommes mariés, dans la capitale non plus, tandis que, pour les célibataires, elle existe et dans la capitale et dans les districts ruraux, le chiffre augmentant de septembre à octobre de respectivement 19 et 13 pour 100, après que les mois ont été réduits à la même longueur. La différence de l'augmentation dans les districts ruraux en général et dans la capitale est due à ce que

le nombre des célibataires est relativement plus considérable à Copenhague. En comparant ce fait avec la supposition de Steenberg sur l'internement d'aliénés du sexe masculin en automne et avec la statistique des arrestations pour ivresse, on est très disposé à en rechercher la cause dans l'alcoolisme plus considérable des célibataires, et c'est à tort que Morselli compare l'augmentation peu considérable pour quelques pays, en automne, avec l'augmentation générale plus grande au printemps comme étant la preuve de l'influence directe d'un facteur climatérique, également en ce qui concerne la première de ces saisons[1]. Il va sans dire qu'on ne saurait pas plus attribuer une telle importance à l'augmentation de 1 pour 100 à peine, en octobre, constatée par Ogle pour Londres[2], ce que fait Havelock Ellis[3]. D'après ce qui précède, on ne saurait pas non plus, en ce qui concerne les conceptions, établir un tel parallèle entre le printemps et l'automne comme le fait Ellis dans son ouvrage cité. La diminution de conceptions illégitimes en novembre, mentionnée pour le Danemark, se retrouve pour la Prusse, la Hesse, la Suisse et l'Autriche, pays dans lesquels se fait sentir également le facteur social dont il vient d'être parlé, mais pour tous ces pays on peut constater une culmination en mai. En Allemagne surtout, bien plus que le mois précédent et le mois suivant, décembre est le mois des conceptions illégitimes, et en ce qui concerne la Prusse d'une façon plus caractéristique pendant la période de 1900-1903 que pendant la période de 1890-1893, tandis qu'en même temps les proportions entre les deux trimestres intermédiaires se sont déplacées dans le sens indiqué pour les attentats aux mœurs, ce qui indiquerait que le phénomène serait dû à toutes les fêtes où la bière coule à larges flots, inséparables de la célébration de la fête de Noël. Le fait s'explique donc sans qu'il faille recourir à l'hypothèse de la répercussion d'une époque préhistorique de rut, hypothèse d'après laquelle l'Allemagne par exemple serait plus rapprochée de l'époque préhistorique que la Suisse. Il n'est pas nécessaire non plus, pour expliquer le maximum de printemps, de s'engager dans des spéculations de cette

1 *Der Selbstmord*, Leipzig, 1881, p. 91.
2 *Journal of the Statistical Society*, London, 1886, p. 117.
3 *Geschlechtstrieb und Schamgefühl*, p. 214.

nature, puisque l'explication est bien plus simple. D'après tout ce qui vient d'être dit de l'insuffisance de toute autre explication, il est naturel de chercher si l'on ne pourrait pas trouver, dans le domaine climatologique, un facteur qui puisse expliquer les phénomèmes mentionnés. Il est inutile de référer, sous ce rapport, comme Ellis, aux variations barométriques[1], puisque celles-ci comme l'a déjà fait observer Kayser dans son ouvrage sur les suicides[2], ne présentent aucun mouvement correspondant.

Pour la température, on n'a pas réussi non plus à démontrer un rapport. Il résulte du fait que, dans toutes les contrées tempérées, le troisième trimestre est plus chaud que le deuxième, que le maximum de température ne saurait être la circonstance décisive, mais cela n'empêche pas qu'une transition à une température plus élevée ne puisse être d'importance. Ce qui le contredit absolument, c'est la basse température du printemps dans les pays les plus septentrionaux — en Finlande, par exemple, le peuplier ne porte des feuilles que vers la fin de mai, et dans la partie septentrionale du pays, seulement au commencement de juin, tandis que, précisément dans ces pays, le maximum des suicides se produit plus tôt que dans le midi de l'Europe. Ainsi, la Finlande avait de 1851-1890 un nombre de suicides plus élevé, respectivement pendant les mois d'avril et de mai, que pendant le mois de juillet, et il en est de même de la Norvège pendant la période de 1866-1900; mais pendant la période de 1841-1890, la température moyenne de la capitale de la Norvège, Christiania, était en avril de 4°4, en mai de 10°5 et celle de Trondhjem, ville située plus au nord, de 3°3 et de 7°7, tandis que, pour les deux villes, elle était en juillet de respectivement 17° et de 14°[3]. Si l'on établit la comparaison qu'à Paris, le nombre des suicides en 1835-1846 était plus élevé en juillet qu'en avril, tandis que la température moyenne était respectivement de 18°6 et de 9°8[4] et qu'il en était de même en ce qui concerne l'Italie, non seulement pendant la période de 1864-1876[5], mais

[1] Ouvrage cité, p. 222.
[2] *Statistisk Tabelværk*, XI Hœfte, Köbenhavn, 1847, p. 23.
[3] Mohn, *Klima-Tabeller for Norge*, I, Luftens Temperatur, Kristiania, 1895.
[4] Boudin, *Traité de géogr. et de stat. médicales*, Paris, 1857, t. II, p. 32.
[5] Morselli, ouvrage cité, p. 91.

encore pendant celle de 1889-1893[1], tandis que la température moyenne de Rome, pendant ces deux mois, était de 24°8 et de 13°9[2], tout rapport fait évidemment défaut entre l'augmentation des suicides pendant le trimestre de printemps et l'augmentation de la température. Cependant, la lumière solaire a d'autres effets que la chaleur, et si, tout récemment, quelques auteurs comme Durkheim[3] et Krose[4] ont considéré une influence climatérique comme exclue, si l'on ne tenait pas compte de la température, cette manière de voir est évidemment tout à fait erronée. Déjà Kayser et Boudin avaient fait ressortir, dans leurs ouvrages cités, que le maximum de suicides se produit pendant la saison la plus claire, sans cependant avoir voulu rattacher aucune explication déterminée à ce fait. C'est ce qu'a fait, au contraire, plus récemment Geissler qui est d'avis que l'humeur des personnes normales est parallèle au soleil, tandis que c'est le contraire qui est le cas pour les mélancoliques[5]. Un psychiatre danois m'a dit que son expérience personnelle est que, pendant la saison claire, les mélancoliques sentent leur état comme plus pénible; toutefois cette constatation n'explique pas, en tout cas, qu'un psychose comme le *delirium tremens* est plus malin pendant cette saison, ni que les suicides qui restent, après l'élimination des suicidés aliénés faite pour plusieurs pays, accusent un maximum caractéristique pendant la même saison. Outre la chaleur et la lumière, les rayons solaires ont encore un troisième effet, le soi-disant effet chimique qui se rattache surtout à la partie du spectre solaire dont le point extrême est formé par les rayons ultra-violets et dont les rayons sont désignés sous le nom de rayons chimiques, usage qui sera observé ici, bien qu'il ne soit pas tout à fait exact, puisque d'autres rayons présentent un effet chimique, bien que beaucoup plus faible. Toutefois, ce n'est que tout récemment qu'on s'est livré à des recherches sur l'effet biologique des rayons chimiques, cependant elles ont déjà abouti à des résultats très importants. C'est ainsi que Widmark et Finsen surtout ont démontré qu'ils pro-

1 *Bulletin de l'Inst. intern. de stat.*, t. X, 1, Rome, 1897, p. 100.
2 Hann, *Handbuch der Klimatologie*, III, Stuttgart, 1897, p. 90.
3 *Le Suicide*, chap. III, Paris, 1897.
4 *Die Ursachen der Selbstmordhäufigkeit*, kap. I, Freiburg, 1906.
5 *Zur Moralstatistik*, Untersuchungen über den Selbstmord. *Der Arbeiterfrund*, Berlin, 1882, p. 183.

duisaient une pigmentation de la peau, tandis que déjà Aristote pensait que la couleur de la peau des nègres était due à l'intensité de la lumière solaire[1]. Cette pigmentation se produit aussi dans les pays du Nord, bien que seulement pendant la saison où l'intensité chimique de la lumière est particulièrement grande, celle-ci augmentant considérablement avec la hauteur du soleil. Elle augmente à de grandes altitudes et par la lumière solaire directe, résultats déjà démontrés par Bunsen et Roscoe par leurs études sensationnelles[2]. Comme contrairement à la chaleur l'effet chimique est inséparable de l'endroit que frappent les rayons solaires, on peut, comme l'ont fait ressortir ces auteurs, évaluer avec bien plus de certitude l'intensité de l'effet chimique, pourvu qu'on connaisse le degré de latitude et l'altitude; comme le degré d'humidité plus ou moins grand de l'air et son contenu de poussière sont d'importance relativement à son pouvoir d'absorption des rayons chimiques, il faut en même temps se baser sur des observations locales systématiques, si l'on veut se faire une idée exacte du climat photochimique d'un endroit. On ne dispose, pour l'estimation directe de l'effet lumineux chimique pendant les différentes saisons, que d'observations éparses de valeur assez diverse; cependant, les tables des heures de soleil en donnent une assez bonne idée, bien que le soi-disant Recorder Campbell-Stokes, dont il est généralement fait usage dans les stations de météorologie, indique, à vrai dire, l'effet de chaleur, en faisant noircir une bande de papier par la lumière concentrée. Il n'importe que peu qu'on laisse de côté la lumière émanant du voisinage de l'horizon, comme le pouvoir d'absorption de l'air y est si grand que l'effet lumineux chimique devient extrêmement insignifiant. Kœnig a réuni un grand nombre de ces tables des différents pays européens[3], et il en résulte avec toute la clarté voulue que, tandis que le nombre des heures de soleil augmente fortement quand on va du Nord au Sud, en revanche l'augmentation est énorme au printemps, dans les pays du Nord, tandis que, pendant les mois d'hiver, on n'y trouve guère de soleil. Comme,

[1] Eder, *Geschichte der Photochemie und Photographie*, Halle, 1891, p. 4.

[2] *Photochemische Untersuchungen*, 1855-59, II, Herausgegeben von Ostwald, Leipzig, 1892.

[3] *Dauer des Sonnenscheins in Europa*, Halle, 1896.

d'autre part, la hauteur du soleil est plus grande dans les pays du midi, l'augmentation de l'intensité lumineuse chimique est partout très considérable. Il en est ainsi également dans les contrées situées au nord du cercle polaire où le soleil est invisible en hiver, comme la station de Spitzberg enregistre, au printemps, un nombre d'heures de soleil supérieur même à celui de la plupart des villes de l'Europe du Nord. Mais, par ses recherches dans les contrées arctiques, Wiesner a d'ailleurs trouvé que, si la hauteur du soleil et l'état apparent du ciel sont les mêmes, l'intensité lumineuse chimique y était plus grande qu'à Vienne[1], ce qui est conforme aux observations de Bunsen et de Roscoe que les nuages minces et légers augmentent l'effet de la lumière chimique en agissant comme de puissants réflecteurs de la lumière[2]. Ce qui contribue également à expliquer ces phénomènes, c'est que, dans les contrées arctiques, l'air est éminemment dépourvu de poussière, comme la poussière retient l'humidité et absorbe par là les rayons chimiques. Ce qui tend à corroborer ces observations, c'est que Bertelsen a trouvé également dans le Groënland du Nord, la tendance d'un maximum de conceptions au printemps. Nous avons déjà précédemment parlé de l'explication donné par Ellis et d'après laquelle l'effet produit par l'alcool serait celui d'un stimulant sexuel, et il faudrait faire ressortir encore plus que ne le fait cet auteur, le caractère vasomoteur de la force impulsive sexuelle[3] qui ne peut être définie, ainsi qu'il le fait observer lui-même, comme un instinct de la procréation, puisqu'elle peut se présenter avant l'âge de la puberté et après la climatérique[4]. En Groënland où, d'après Bertelsen, le contrôle sexuel exercé par les personnes mêmes est presque inconnu, l'instinct sexuel se manifeste avec une intensité assez grande même chez les enfants ; en effet, il arrive assez souvent que ceux-ci ont des rapports sexuels déjà à l'âge de douze ans. Comme l'alcool, les rayons chimiques ont cependant aussi le pouvoir de dilater les vaisseaux sanguins, et la peau est particulièrement impressionnable à l'influence de ces rayons au

[1] *Denkschriften der K. Akademie der Wissenschaften*, Mathem. naturw., Classe, 67 Band, Wien, 1899, p. 654.

[2] Bunsen et Roscoe, ouvrage cité, p. 72.

[3] *Das Geschlechtsgefühl*, Würzburg, 1903, p. 65.

[4] Ouvrage cité, p. 11.

printemps où la pigmentation n'a pas encore eu lieu. On a observé, dans les contrées arctiques, également au printemps, de violentes inflammations de la peau[1]. Il résulte d'expériences faites par Dreyer et Jansen, avec des oreilles de lapin, qu'il ne s'agit guère, dans ce cas, d'une dilatation réflexe des vaisseaux, mais d'une dilatation directe. Si l'on coupait, du même côté, le nerf grand sympathique et le nerf vague et que l'on éclairât ensuite les deux oreilles, la réaction lumineuse se produisait en même temps et aussi promptement aux deux oreilles[2]. Finsen a démontré, par voie microscopique, que les rayons chimiques dilataient les vaisseaux de la queue de la salamandre, et il a prouvé, par une série d'études subséquentes, que la lumière solaire directe, et tout particulièrement les rayons bleus et violets, ont une puissante influence excitante sur les fœtus et les jeunes des salamandres[3]. Ainsi, il y a lieu de supposer que les rayons chimiques produisent sur l'homme, de même que sur les animaux supérieurs et inférieurs, l'effet d'une incitation par leur pouvoir de déterminer une dilatation paralytique des vaisseaux sanguins. Il est donc facile de comprendre qu'un effet de lumière modéré ainsi qu'une faible dose d'alcool produit, chez les personnes normales, un sentiment de bien-être très rapproché de la volupté, au point de vue physiologique, tandis que chez des individus à réaction anormale, la même incitation peut déterminer des résultats pathologiques très intenses. Il en est ainsi tout particulièrement des psychoses maniaques-dépressifs qu'on a divisés, autrefois, à tort, en manie et en mélancolie, d'après leurs symptômes momentanés, tandis que ces symptômes varient précisément souvent d'un moment à l'autre par suite du pouvoir de réaction anormal vis-à-vis de toute influence nouvelle. Ce fait a déjà été relevé par le psychiatre danois Steenberg qui a fait observer qu'il était aussi inexact de définir comme mélancolie ou comme manie une maladie que de la définir comme toux ou comme vomissement[4]. Il considérait également les troubles vaso-moteurs

[1] Mœller, *Der Einfluss des Lichtes auf die Haut*, Stuttgart, 1900, p. 6-7.

[2] *Meddelelser fra Finsens medicinske Lysinstitut*, IX, Köbenhavn, 1904, p. 144, ainsi que Jansen, *Experimentelle Studier over Finsenbehahdlingens Virkemaade*, Köbenhavn, 1906, p. 59-60.

[3] *Meddelelser fra Finsens med. Lysinst.*, III, Köbenhavn, 1900, p. 53.

[4] *Beretning om St. Hans Hospital*, 1871, Köbenhavn, 1872, p. 16.

comme étant la cause des symptômes[1] et la même opinion a été soutenue en partie par Krafft-Ebing[2] et plusieurs autres auteurs[3]. Arétée déjà pensait que la manie se produisait le plus souvent au printemps[4], et d'après l'expérience de Kraepelin en ce qui concerne les psychoses circulaires, la dépression se produit souvent en hiver[5]. Il est vrai que ce sont les mélancoliques qui commettent les suicides, mais ce sont surtout ceux qui se trouvent à l'état de mélancolie agitée avec angoisse précordiale caractéristique et qui se produit comme complication surtout pendant les heures matinales[6]. Autrement, la passivité des mélancoliques est si grande qu'ils manquent le plus souvent d'énergie pour exécuter leur projet de suicide, ce qui semble corroboré par le fait qu'aux asiles d'aliénés ces malades commettent relativement si peu de suicides. Les constitutions psychopathiques fournissent un nombre de suicides considérable[7] et pour ceux-ci ce n'est pas seulement l'angoisse, mais aussi l'impulsion qui joue un rôle prépondérant[8]. Il en est également ainsi des alcooliques, des épileptiques et des pellagreux[9], et il est prouvé que l'état de ceux-ci empire au printemps et en été[10], ce qui est conforme à l'influence de la lumière sur l'inflammation de la peau[11]. Du reste, beaucoup de suicides présentent un manque saillant de motifs adéquats, ce qui autorise à conclure à un pouvoir de réaction anormal dans ces cas[12]. Pour 300 sections de suicidés à Kiel, Heller a constaté chez 24 pour 100 des maladies fébriles aiguës et chez 36 pour 100 de suicidées au nombre de 70, il a constaté l'existence des règles[13], tandis qu'on a relevé, pour 362 sections analogues à Berlin chez 18 pour 100, des maladies fébriles aiguës

[1] Ouvrage cité, p. 19.
[2] *Lehrbuch der Psychiatrie,* 3 Aufl., Stuttgart, 1888, p. 136.
[3] Thalbitzer, *Den manio-depressive Psykose*, Köbenhavn, 1902, p. 30.
[4] Ellis, *Geschlechtstrieb und Schamgefühl,* p. 209.
[5] Kraepelin, *Psychiatrie*, I, Band, Leipzig, 1903, p. 108.
[6] Krafft-Ebing, ouvrage cité, p. 336.
[7] Krafft-Ebing, ouvrage cité, p. 175.
[8] Ziehen, Zur Lehre von den psychopathischen Konstitutionen *(Charité-Annalen.* Berlin, 1905, p. 292.)
[9] Lombroso, *l'Homme criminel*, t. II, Paris, 1895, p. 326.
[10] Lombroso, ouvrage cité, p. 321.
[11] Description et renvois chez Moeller, *Der Einfluss des Lichtes auf die Haut*, Stuttgart, 1900, p. 107-8.
[12] Heller, ouvrage cité, p. 1655.
[13] Ouvrage cité, p. 1656.

et chez 22 pour 100 de suicidées, au nombre de 79, on a constaté l'existence des règles[1]. Fehr et Lindberg ont démontré qu'en Danemark, il y avait, pour la période de 1889-1895, pendant les grandes épidémies d'influenza et pendant les deux mois suivants, une augmentation de la fréquence des suicides, de même que pendant les premiers mois de l'épidémie, il y avait une augmentation des cas de *delirium tremens*, tandis qu'après ces époques, la fréquence était inférieure à la fréquence normale, d'où Fehr conclut que les individus les plus disposés réagissent le plus fortement[2]. Récemment, Krafft-Ebing a fait ressortir que l'existence des règles chez les personnes disposées peut produire aussi bien des psychoses que des suicides ; cet auteur pense que la période qui précède les règles importe surtout[3] et lui attribue d'ailleurs une très grande importance pour la médecine légale[4]. Il suppose également que les changements vaso-moteurs jouent ici un rôle considérable[5].

En ce qui concerne l'Italie, il résulte particulièrement de la table communiquée page 91, dans l'ouvrage cité de Morselli, que les suicidés aliénés réagissent le plus fort vis-à-vis de l'influence de la saison, puisque non seulement l'augmentation pendant le trimestre de printemps est plus violente, mais encore la diminution suivante. Ainsi, pendant la période de 1864-1876, la diminution de juillet à août était pour les suicidés aliénés de 31 pour 100, pour les autres suicidés de 9 pour 100 seulement, et il faut supposer, dans ce cas, que les individus disposés en ont surtout souffert. D'ailleurs, la courbe des suicidés aliénés est la plus conforme à la courbe des heures de soleil, puisque pour ceux-là, contrairement à ce qui a lieu pour les autres suicidés, juillet dépasse de beaucoup avril et présente le même chiffre que mai, tandis que précisément pour les pays du midi, le maximum des heures de soleil arrive plus tard que pour les pays du nord[6]. Ce qui vient d'être expliqué ici est

1 Ollendorff, *Krankheit und Selbstmord*, Greifswald, 1905, p. 63, 69.
2 Fehr, *Influenza som Aarsag til Sindssygdom*, Köbenhavn, 1898, p. 346-354.
3 Krafft-Ebing, *Psychosis menstrualis*, Stuttgart, 1902, p. 95.
4 Ouvrage cité, p. 108.
5 Ouvrage cité, p. 92.
6 Kœnig, ouvrage cité, p. 34, ainsi que Lancaster, *de l'Intérêt des relevés journaliers des heures de soleil*, Bruxelles, 1899, p. 23.

conforme au fait qu'en Danemark le maximum et le point culminant des suicides reviennent surtout aux classes d'âge avancé, comme le nombre des aliénés est relativement plus grand parmi elles.

En ce qui concerne l'internement des aliénés, il est difficile de comparer les villes et la campagne ou les différents pays, quant à l'importance de l'augmentation pendant le trimestre de printemps, puisque dans les grandes villes l'internement se fait généralement plus rapidement[1]. Ajoutons à cela, en ce qui concerne le Danemark, que pendant longtemps les asiles de province ont été sujets à un encombrement de malades. Par contre, comme il vient d'être dit, il n'y a pas de doute que l'augmentation du nombre des suicides pendant le trimestre de printemps ne soit plus grande à la campagne que dans les grandes villes, et, tandis qu'il faut certainement attribuer en grande partie ce fait à la situation économique, il y a pourtant également lieu de supposer que la différence des conditions de climat y contribue. Tandis que la température des villes est supérieure à celle de la campagne[2], c'est le contraire qui est vrai, en ce qui concerne le soleil. Ainsi la station de la cité de Londres a enregistré, de 1881 à 1890, une moyenne annuelle inférieure de 372 heures de soleil à celle de la station de Kew et inférieure de 200 heures à celle de la station de Greenwich, et cette différence énorme est exclusivement due au brouillard bien connu de Londres qui, à son tour, est dû à l'abondance de poussière de l'air. Celle-ci est essentiellement la conséquence de l'énorme consommation de charbon de la ville monstre, ce qui fait que la différence est la plus grande en hiver[3]; les recherches antérieurement faites par Aitken, en ce qui concerne l'Écosse[4], de même que celles faites par Rubner prouvent que l'air des grandes villes est saturé d'autre façon encore, surtout de grains de poussière. Suivant ces recherches, un mètre cube d'air contenait[5] :

[1] Steenberg, *Beretning om St. Hans Hospital*, I, 1877, p. 6.
[2] Hann, ouvrage cité, p. 90.
[3] Kœnig, ouvrage cité, p. 21.
[4] Kœnig, ouvrage cité, p. 8.
[5] *Encyclopaedische Jahrbücher der gesamten Heilkunde*, Band XV, Berlin, Wien, 1908, p. 270.

	CAMPAGNE	VILLE
Bactéries et champignons de moisissure	— 500	— jusqu'à 7.000
Grains de poussière. . .	5.000.000.000	45.000.000.000
Poussière en milligrammes	0,2	6-23
Suie —	0	0,15

Il est tout naturel que les bactéries se plaisent surtout dans un air où l'intensité chimique de la lumière est affaiblie, et précisément pour l'importance de la poussière à cet égard, il est caractéristique que Wiesner ait trouvé au Caire, alors que la hauteur du soleil était la même comme du reste aussi en apparence le ciel, une intensité chimique lumineuse inférieure non seulement à celle des contrées arctiques, mais encore à celle de Vienne[1]. A côté des effets nuisibles, la poussière possède, comme l'a fait observer Kœnig, la qualité de protéger la vie organique contre les effets nuisibles des rayons chimiques trop intenses[2], fait qu'il ne faut pas perdre de vue quand on considère les suicides.

(A suivre.)

ÉTUDES SUR LA SUBMERSION

Par le Dr Etienne MARTIN,
Professeur agrégé à la Faculté de Médecine de Lyon,
Médecin expert près les Tribunaux.

Depuis l'époque où j'ai publié mon premier mémoire sur l'asphyxie du foie dans la submersion *(Archives d'Antropologie criminelle*, 1903) j'ai continué mes observations et les ai complétées par des expérimentations sur l'animal faites avec MM. Fidon et Cl. Gautier, au laboratoire de physiologie de la faculté de médecine. Les résultats auxquels nous sommes arrivés ont été publiés soit à la Société de biologie[3], soit dans la thèse inaugurale de mon élève Fidon.

Je me propose dans cet article de synthèse d'exposer les faits

[1] Wiesner, ouvrage cité.
[2] Kœnig, ouvrage cité, p. 8.
[3] Dr Etienne Martin. La submersion, étude expérimentale *(Province médicale)*, janvier 1908. — Etienne Martin, Cl. Gautier et Fidon, *Société de biologie*, novembre 1908. — Fidon, Thèse de doctorat, Lyon, novembre 1908.

nouveaux, les déductions physiologiques auxquelles ils m'ont conduit et les conclusions médico-légales qui en découlent. Sans rappeler les expériences de Brouardel et Loye sur les modifications respiratoires dans la mort par submersion, j'indiquerai simplement que, lorsqu'on plonge un animal brusquement dans l'eau, il résiste autant qu'il lui est possible en immobilisant son thorax contre l'envahissement de ses poumons par le liquide de submersion. Cette résistance vaincue le liquide pénètre dans l'arbre respiratoire et produit là des lésions caractéristiques sur lesquelles nous allons insister. Elles sont la base de tout le mécanisme physiologique de la mort par submersion.

Le liquide de submersion agit comme un corps étranger qui vient obstruer, puis dilater et comprimer les parois de l'alvéole pulmonaire. Cet envahissement produit un véritable *choc alvéolaire* dont il faut tout d'abord envisager les conséquences. La distension de l'alvéole produit un emphysème suraigu qui fait éclater par endroit l'alvéole pulmonaire. En même temps le réseau des ramifications terminales de l'artère pulmonaire qui est l'artère de la fonction pulmonaire, c'est-à-dire des échanges gazeux, se trouve comprimé et rétracté. Une hypertension considérable se produit dans l'artère pulmonaire, semblable à celle que déterminerait l'embolie du tronc principal, la ligature de ce tronc, et le sang veineux reflue dans le cœur droit. Il en résulte dans l'alvéole pulmonaire elle-même une véritable exsudation séreuse qui accentue encore la pression intra-alvéolaire du liquide de submersion. Cette exsudation se voit très nettement à la coupe du poumon; elle donne au liquide de submersion l'aspect rosé de la sérosité œdémateuse.

Le choc alvéolaire produit donc deux effets. La création brusque de l'emphysème hydro-aérique, la formation par l'oblitération de la circulation pulmonaire d'un état œdémateux du poumon. L'aspect macroscopique des poumons des noyés trahit toutes ces lésions. Ce sont :

1° Des poumons qui sont énormes (emphysème hydro-aérique des noyés);

2° Qui sont lourds, conservant l'empreinte des côtes et des doigts qui les touchent;

3° A la coupe on ne constate pas habituellement d'hémorragie,

mais un système alvéolaire gonflé par un liquide spumeux rosé qui s'échappe en abondance.

Telles sont les caractéristiques du poumon des noyés dont on peut résumer l'étiologie de la façon suivante : choc alvéolaire déterminant la distension aiguë des alvéoles et l'arrêt brusque de la circulation au niveau de l'artère pulmonaire.

L'alvéole pulmonaire, ainsi distendue et altérée, absorbe-t-elle le liquide de submersion ? voilà le premier point à étudier. La dilution du sérum sanguin à la suite de la submersion a été l'objet de recherches spéciales. Brouardel et Vibert en 1880 à la suite d'expériences faites sur la numération globulaire, disent que dans la mort par submersion prolongée il entre dans l'appareil circulatoire une quantité d'eau qui peut égaler le 1/3 du volume total du sang. Quand la submersion est très rapide il n'y a pas ou il y a peu d'absorption d'eau. Le procédé colorométrique employé par les mêmes auteurs, leur donnent des résultats identiques : au cours de la submersion le sérum subit une dilution du 1/3.

Par un troisième procédé enfin, la méthode de desséchement du sang, Brouardel et Loye arrivent encore à démontrer que le sérum est extrêmement dilué : de 1/3 d'eau dans le cœur droit ; 1/2 d'eau dans le cœur gauche. Nous signalerons aussi l'étude de la densité du sang qui a montré également une dilution du sang par l'abaissement du chiffre de cette densité après la submersion : enfin l'examen cryoscopique du sang des noyés qui démontre très nettement la dilution plus grande du sang du cœur gauche que du sang du cœur droit.

Tous ces faits expérimentaux permettent donc d'affirmer que, quelque désorganisée que soit la circulation pulmonaire au moment de la submersion, il y a absorption d'eau par le poumon. Mais cette absorption est-elle aussi importante que l'indiquent Brouardel et Vibert ?

Les expériences tentées par Gautier et Fidon semblent à l'abri des causes d'erreur reprochées à celles de Brouardel et Vibert. Ils emploient la méthode de desséchement du sang à l'étuve : les prises de sang étaient faites dans un petit cristallisoir hermétiquement bouché et le sang du cœur du chien retiré immédiatement après la submersion était porté à l'étuve ; la plus forte

dilution obtenue a été de 1/3 et la plus faible de 1/8 dans le cœur droit.

Nous concluerons donc que l'absorption pulmonaire du liquide de submersion amène un degré de dilution du sang dans le cœur droit qui peut varier de 1/3 à 1/8.

Nous connaissons maintenant les phénomènes qui se passent du côté des poumons au moment de leur envahissement par le liquide de submersion.

Examinons quelles en sont les conséquences sur le système circulatoire. J'ai montré que sous l'influence du choc alvéolaire, il se produisait un barrage au niveau de la circulation pulmonaire. Les conséquences de ce barrage se traduisent par de l'hypertension au niveau de l'artère pulmonaire et par le reflux du sang dans le ventricule droit. Ce reflux du sang n'est pas douteux et tous les auteurs sont d'accord pour indiquer que le cœur droit est gorgé de sang et que l'aspect du cœur est celui du cœur dilaté au niveau du ventricule droit. Or, ce ventricule droit, dilaté et insuffisant à accomplir le travail qu'il aurait à remplir, entraîne une dilatation et une distension de l'oreillette droite, puis une injection sous pression du système veineux cave. Elle se traduit par de la congestion céphalique et au niveau du système cave inférieur, par une congestion intense, par une asphyxie spéciale du foie.

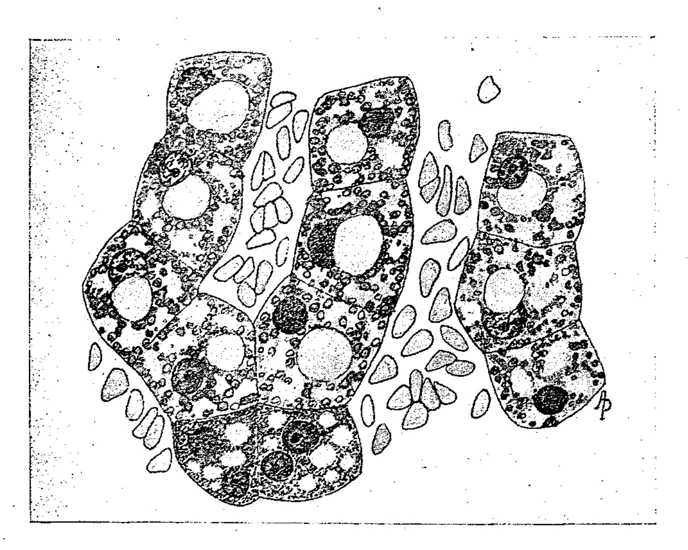
En résumé, le barrage de la circulation pulmonaire détermine dans la mort par submersion une dilatation suraiguë du cœur droit, une insuffisance tricuspidienne d'où dilatation de l'oreillette et reflux du sang veineux dans le système cave supérieur et inférieur.

Cette injection sous tension du système cave détermine ce que j'ai appelé l'asphyxie du foie. Cet organe se gonfle comme une éponge, il emmagasine une grande partie du sang qui reflue du cœur. Il est comme la soupape de sûreté qui décharge autant que possible le système cave inférieur engorgé. Il en résulte un aspect caractéristique de cette glande dont le poids augmente brusquement d'un quart, dont la coloration devient violacée, et, à la coupe, un sang fluide s'échappe par longues traînées. La tension veineuse est telle dans la glande hépatique qu'au centre du lobule on constate microscopiquement des hémorragies qui s'in-

filtrent à travers des travées cellulaires et les dissocient. Il existe là une véritable lésion traumatique du lobule hépatique.

M. le Dr Policard a bien voulu pratiquer l'examen histologique du foie d'animaux noyés ; en voici les résultats très précis.

Examen histologique. — A un faible grossissement, il est facile de constater une *congestion* intense de l'organe. Cette congestion est particulièrement considérable au niveau des espaces sus-hépatiques. En cette partie du lobule hépatique, l'accumula-



Technique. — Liquide de Mann. Hématéine. — Eosine.
En bas, deux cellules du type porte. En haut, cellules du type sus-hépatique.

tion du sang amène souvent une rupture des capillaires sanguins, des *hémorragies interstitielles* et la *dislocation des travées hépatiques.* A un faible grossissement les cellules apparaissent d'aspect semblable, dans les diverses régions du lobule.

A un fort grossissement, on peut constater qu'il existe cependant des différences entre les cellules des zones portes et celles des zones sus-hépatiques.

Dans la zone porte du lobule, les cellules sont vacuolaires ; les mailles protoplasmiques qui limitent les vacuoles sont finement granuleuses, presque homogènes. Pas de modifications nucléaires apparentes.

Dans la zone sus-hépatique, les cellules sont très vacuolaires, d'où un aspect plus clair. Le protoplasma des mailles intervacuolaires est grossièrement granuleux. Les vacuoles sont de deux espèces : les unes sont irrégulières, à contenu clair ; ce sont des espaces plutôt que des vacuoles ; les autres sont au contraire très régulières et limitées par une membrane nette ; leur contenu est également clair. Ce qu'il y a d'intéressant, c'est leur rapport avec le noyau. Celui-ci est presque toujours accolé à cette vacuole ; on dirait à la vérité que la vacuole constitue une vaste boule sarcodique issue du noyau et encore accolée à lui ; mais il est bien entendu que nous ne donnons là qu'une figure, nous ne prétendons pas affirmer que ces vacuoles naissent par ce mécanisme.

La figure ci-contre montre ces modifications cellulaires.

Du côté de la circulation cave supérieure, le phénomène se traduit par une dilatation énorme de tout le lacis veineux du cou et de l'encéphale. Le cerveau est congestionné, les sinus de la dure-mère sont gorgés de sang, le globe oculaire lui-même acquiert une tension qu'il conserve après la mort, d'où l'aspect particulier du regard des noyés, et comme nous le verrons tout à l'heure, la marche spéciale de la putréfaction de l'œil.

Cet état du système veineux cave, avec les congestions organiques qu'elle entraîne, est favorisé dans la mort par submersion, par une fluidité tout à fait remarquable et spéciale du sang.

Nous allons maintenant en étudier les causes.

Avant de préciser les caractères et les causes de cette fluidité du sang, examinons les principales modifications qui ont été étudiées du côté du sérum, des gaz du sang, des éléments figurés.

Le sérum est dilué, la densité est moins forte, le point cryoscopique abaissé, nous avons indiqué précédemment ces faits en étudiant l'absorption de l'eau de submersion par les poumons

Les gaz du sang dans la submersion ont été étudiés par Kanzler, par Pflüger, par Tourdes et Ritter, puis Brouardel et Loye. Il résulte de leurs recherches que le sang se dépouille de presque tout son oxygène, sans pourtant s'enrichir d'une façon notable en acide carbonique : à l'état normal, en effet, le sang contient 8 centimètres cubes d'oxygene pour 100 dans le cœur droit et 18 centimètres cubes pour 100 dans le cœur gauche, 48 centimètres cubes d'acide carbonique pour 100 dans le cœur droit et 38 pour

100 dans le cœur gauche. Ce n'est par conséquent pas la surcharge en gaz toxique, mais l'appauvrissement en oxygène, qui donne au sang sa couleur et le rend impropre à la vie.

Les éléments figurés. Brouardel et Vibert en faisant leurs numérations globulaires ont constaté des altérations des globules rouges. D'après Paltauf une partie des globules rouges disparaîtrait après s'être gonflée d'eau au maximum et avoir perdu leur hémoglobine.

La valeur globulaire est par conséquent diminuée, il y a diminution de la quantité d'hémoglobine contenue dans le sang (Ajello). Ritter, qui a fait l'examen spectroscopique du sang, trouve dans le sang artériel les deux raies normales de l'hémoglobine, le sang veineux ne présentait plus que la bande de Stokes. Le contact de l'air suffit pour faire réapparaître les deux raies.

Petrangeli Egisto a fait à l'Institut de médecine légale de Rome des recherches hématologiques sur l'asphyxie par submersion (*Recueil de la Société de médecine légale de Rome*, première année), ses conclusions sont les suivantes :

Dans la mort par submersion il existe une diminution constante du nombre des leucocytes dans le sang des cavités du cœur, diminution plus accentuée dans le cœur gauche que dans le cœur droit. Une telle diminution des leucocytes est en rapport avec :

1° Le degré de dilution du sang ;

2° La lenteur avec laquelle la mort est survenue;

3° Le degré de coagulation du sang dans le cœur.

La diminution des leucocytes survient à la période ultime de la vie de l'animal.

Le Sourd et Ph. Pagniez (*Société de Biologie*, décembre 1908), ont montré que au contraire dans l'asphyxie par occlusion brusque des narines chez le lapin il se produisait une augmentation brusque des leucocytes aussi bien dans le cœur que dans les territoires veineux. « Cette hyperleucocytose asphyxique brusque et transitoire ne paraît pouvoir s'interpréter que comme la conséquence d'une mise en circulation des leucocytes immobilisés le long des parois vasculaires, celle-ci étant commandée par les modification, de la pression, de la fréquence du cœur et par les violents efforts inspiratoires de l'animal. »

Fluidité du sang. — On trouvera, dans la thèse inaugurale de

notre élève Fidon, les opinions détaillées des différents auteurs, sur ce caractère remarquable du sang des noyés. Il est admis d'une façon générale que le sang des noyés est fluide, qu'il ne s'attache pas aux mains comme le sang des autres cadavres, qu'il contient très rarement des caillots, en un mot que sa coagulation est différente de ce que l'on voit dans les autres genres de mort.

L'explication du phénomène a été cherchée par différents auteurs.

C'est au manque d'oxygène qu'ils ont d'abord pensé : Casper dit : « Cet état s'explique par l'empoisonnement du sang produit par le manque d'oxygène, ce qui lui fait perdre la faculté de se coaguler. »

Kanzler incrimine plusieurs facteurs : pour lui, le sang est fluide parce qu'il « n'est pas suffisamment artérialisé, mais reste veineux, et par conséquent, pauvre en oxygène, en fibrinogène, et en principe colorant, mais, au contraire, riche en acide carbonique, en hydrogène et en sérum. » Remarquons que c'est le premier auteur qui pense à mettre en cause le fibrinogène et, pendant très longtemps après lui, cet élément sera complètement oublié.

Kanzler, en outre, fait jouer un rôle à la température du liquide de submersion : pour lui, « il n'est pas douteux que la température basse de l'eau intervient dans la fluidité du sang », et il cite à l'appui de son opinion une expérience de Riedel; cet auteur ayant noyé deux chats, l'un dans l'eau chaude, l'autre dans l'eau froide, trouve de nombreux caillots dans le sang du premier, le sang du second étant complètement liquide. M. Wachholz et Horoszkiewiez à la suite de leurs expériences contredisent cette opinion, et pour eux : « La température de l'eau surtout chauffée à 37 degrés centigrades, dans laquelle la submersion a lieu, n'exerce aucune influence sur l'agglomération du sang après la mort. »

D'autres auteurs, et parmi eux Schmitt, pensent que c'est l'accumulation de l'acide carbonique dans le sang des noyés qui l'empêche de coaguler. Hoffmann montre l'inexactitude de cette théorie : il n'y a en effet pas davantage d'acide carbonique dans le sang des noyés que dans celui des autres cadavres : et, d'autre part, en asphyxiant un animal sous une cloche, et le saturant par conséquent de gaz carbonique, il constate que son sang coagule.

On a cru ensuite que c'était la dilution du sang par l'eau de submersion qui causait sa fluidité. Taylor formule cette hypothèse; Bougier, dans sa thèse, l'expose longuement; pour lui « au moment de la mort, le sang se coagule dans le cœur droit, et les alvéoles pulmonaires étant rompues, il se produit un courant d'entrée et un courant de sortie déterminés par la tendance au mélange du sang et de l'eau. Cette dernière continuant à affluer, le sang petit à petit se dilue et devient liquide. » Cette explication qui était contraire à toute donnée physiologique n'a qu'un intérêt historique et n'a du reste pas été prise en considération par les auteurs plus récents.

La putréfaction commençante du sang sur les cadavres de submergés a été donnée par certains médecins comme la cause de sa fluidité. Orfila avait timidement exprimé cette opinion, nous la retrouvons exposée par Taylor dans son *Traité de Médecine légale*; mais de tous côtés les auteurs se sont élevés contre cette théorie; Belohradsky dit, et à juste titre, « qu'elle repose sur une conception inexacte du processus de la putréfaction ». Tourdes la croit inexacte faisant remarquer, que l'effet de la putréfaction n'est pas de liquéfier, mais de détruire le sang qu'elle remplace par du gaz.

C'est à cette théorie que se rattache pourtant la conception que Brouardel se fait du phénomène; pour lui « il ne s'agit pas d'un sang originairement déchu de la propriété de se coaguler : il s'agit d'un sang qui s'est décoagulé », et, dit-il : « c'est là un phénomène d'ordre cadavérique. » Il n'insiste pas sur les hypothèses qu'il fait pour l'expliquer : « Y a-t-il une digestion de la fibrine par des microbes? y a-t-il formation, dans les poumons par exemple, d'une substance qui transportée par diffusion irait attaquer le caillot et le liquéfier? Nous n'en savons rien.

Et c'est seulement Corin qui pense à étudier, sur les cadavres d'asphyxiés les variations de la teneur en fibrine et en fibrino-ferment du sérum. Pour lui, il ne se produit plus de fibrine après la mort, dans le sang, chez les asphyxiés, bien que le fibrinogène y subsiste; leur sang ne coagule que si on le recueille immédiatement après la mort, mais quelques heures suffisent à le rendre incoagulable. Ces phénomènes sont dus, pour lui, aux parois vasculaires qui jouent un double rôle : « D'une part,

au début, elles maintiennent le sang liquide en empêchant la production du ferment par le fait qu'elles n'exercent aucune action irritante sur les leucocytes producteurs de ce ferment. D'autre part, dans la suite, elles empêcheraient la coagulation en déversant dans le sang une substance qui empêche la coagulation. »

Nous avons de notre côté recherché quelles étaient les variations de la fibrine dans le sang des noyés et les dosages ont été effectués par le procédé des reprises successives par l'eau, centrifugation et dessèchement dont on trouvera le détail dans un article de MM. Doyon et Gautier paru dans le *Journal de Physiologie et de Pathologie générale* (mai 1907). M. Gautier, dont la compétence et l'expérience sont justement appréciées, a bien voulu se charger d'exécuter ces dosages délicats.

Conditions expérimentales. — Nous avons fait des submersions lentes et rapides, l'animal employé a été constamment le chien. Immédiatement avant la submersion, on prélevait au moyen d'une sonde, introduite par la jugulaire dans le cœur droit : 1° dans deux grands tubes à centrifuger préalablement desséchés à 110 degrés et tarés, des quantités à peu près équivalentes de sang (une vingtaine de grammes environ, la pesée régulière étant ensuite faite au milligramme) ; après coagulation du sang, on dosait immédiatement la fibrine dans l'un de ces tubes, dans l'autre, on ne faisait ce dosage qu'après vingt-quatre heures de séjour du caillot à la température du laboratoire ; 2° dans un petit tube pèse-filtre desséché à 110 degrés et taré, on recevait 3-4 grammes de sang, on bouchait aussitôt le pèse-filtre afin d'éviter toute évaporation, puis on pesait au 10e de milligramme. Après dessèchement à 110 degrés jusqu'à poids constant, une nouvelle pesée permettait de calculer le résidu sec et la teneur en eau du sang utilisé. — Pour les submersions rapides, l'animal, la gueule libre, attaché solidement sur la gouttière de Cl. Bernard, était plongé dans le grand bassin plein d'eau d'une dépendance extérieure du laboratoire. Pour les submersions lentes, l'animal, les quatre pattes attachées deux à deux, la gueule libre, était immergé et sa tête de temps en temps maintenue sous l'eau au moyen d'un large tampon monté sur un long manche. — Immédiatement après la mort on puisait dans le cœur droit, en

une seule fois, au moyen d'une pipette de verre munie d'une aiguille métallique creuse, recourbée, une grande quantité de sang qu'on répartissait dans deux grands tubes à centrifuger et dans un petit pèse-filtre, le tout devant servir aux mêmes fins et traité de la même façon qu'il a été dit pour les prises avant la submersion. On incisait ensuite largement le cœur droit pour vérifier l'absence de caillots dus aux manipulations et pouvant fausser les résultats.

Le tableau suivant résume quelques-unes de nos expériences.

EXPÉRIENCES	MORT après	FIBRINE p. 1000gr de sang avant la submersion		FIBRINE p. 1000gr de sang après la submersion		EAU p. 1000 gr. de sang		RÉSIDU SEC p. 1000 gr. de sang à 110 degrés	
		Dosage immédiat	Dosage ap. 24 h.	Dosage immédiat	Dosage ap. 24 h.	Avant	Après	Avant	Après
1	25 minutes	2 gr. 6	2 gr. 6	1 gr. 1	Impondérable Sang liquide	787gr	835gr	213gr	165gr
2	4 min. 1/2	1 gr. 5	1 gr. 6	Impondérable * Sang liquide	Id.	775	856	225	114
3	4 minutes	1 gr. 4	1 gr. 4	0 gr. 8	Id.	771	807	229	193
4	8 minutes	2 gr. 0	2 gr. 2	1 gr. 6	Id.	789	804	211	196

* Ce sang, additionné de sérum normal du même animal, provenant de la prise de sang avant la submersion, n'a pas coagulé.

Il est pour nous certain que le défaut de coagulation ne provient pas de la dilution du sang par le liquide de submersion. L'expérience suivante en complète la preuve.

On saigne un chien normal au moyen d'une canule dans la carotide, et l'on fait les essais suivants :

1° On recueille un échantillon de sang normal, il coagule ; après cinq jours, ce caillot normal n'est pas dissous ; 2° on reçoit sur un volume égal d'eau un volume de sang normal : il se fait un caillot, et ce caillot n'est pas dissous après cinq jours ; 3° deux volumes de sang normal sont reçus dans un volume de sang, devenu liquide après vingt-quatre heures, de chien noyé : il se fait un caillot partiel qui n'est pas dissous après cinq jours ; 4° on prélève deux volumes de sang de chien normal, on laisse coaguler, puis on fragmente le caillot et l'on y ajoute un volume de sang devenu liquide de chien noyé ; après cinq jours, le mélange ne s'est pas sensiblement liquéfié.

D'où provient donc cette absence de coagulation?

Les expériences nombreuses du professeur Doyon ont montré que le foie était l'organe nécessaire à la production de la fibrine dans l'organisme.

On sait que l'ablation ou les lésions graves du foie déterminent l'incoagulabilité du sang et la disparition de la fibrine du plasma sanguin. L'incoagulabilité du sang et la disparition de la fibrine du plasma s'observent à la suite des oblitérations des artères du foie au moyen de la paraffine.

Or, j'ai insisté longuement sur les lésions brusques et considérables du foie dans l'asphyxie par submersion et je me suis demandé si ces lésions ne pouvaient pas expliquer tout le phénomène.

Une expérience récente du professeur Doyon en donne un commencement de démonstration. Si l'on arrête partiellement sur un chien le cours du sang au niveau de la veine cave inférieure, de façon à créer une congestion du tissu hépatique, on reproduit expérimentalement les conditions de la circulation cave dans la submersion. Dans ces conditions, M. Doyon a constaté que la fibrine diminuait dans le sang dans des proportions presque aussi nettes que celles que nous avons trouvées dans la submersion expérimentale.

Voici du reste le compte rendu des expériences faites par M. le professeur Doyon. Il a bien voulu nous permettre de publier les résultats obtenus.

EXPÉRIENCES DE M. LE PROFESSEUR DOYON

A. *Ligature complète de la veine cave inférieure au-dessus du foie.*

1° Ligature complète de la veine cave au-dessus du foie, survie une heure :

Fibrine avant l'expérience . . 2,3 pour 1000
— après — . . 2,1 —

2° Ligature pour ainsi dire complète de la veine cave au-dessus du foie, survie vingt-cinq minutes :

Fibrine avant l'expérience . . 2,6 pour 1000
— après — . . 2,5 —

3° Ligature presque complète de la veine cave au-dessus du foie, survie vingt-deux minutes :

Fibrine avant l'expérience . . 1,4 pour 1000
— après — . . 1,1 —

4° Ligature complète au caoutchouc avec intervalle où on l'enlève, survie une heure :

Fibrine avant l'expérience	. .	5,0 pour 1000	
— après —	. .	3,9	—

5° Expérience de deux heures de durée; au début la veine cave inférieure était obturée au trois quarts et l'obturation a été absolue pendant les vingt dernières minutes :

Fibrine avant l'expérience	. .	2,0 pour 1000	
— après —	. .	1,5	—

B. *Ligature incomplète de la veine cave inférieure au-dessus du foie.*

1° Oblitération partielle, la perméabilité est suffisante, survie trente minutes .

Fibrine avant l'expérience	. .	4,6 pour 1000	
— après —	. .	3,8	—

2° Ligature dépassant la moitié de la veine, survie trente minutes :

Fibrine avant l'expérience	. .	2,7 pour 1000	
— après —	. .	1,9	—

Des échantillons de sang traités seulement vingt-quatre heures après ont donné la même différence.

3° Ligature des trois quarts de la veine cave inférieure, survie trente minutes :

Fibrine avant l'expérience	. .	1,9 pour 1000	
— après —	. .	1,0	—

Il ne faut pas s'étonner qu'une action aussi brève que celle de la submersion amène des modifications aussi profondes du sang, car on connaît en physiologie des faits analogues et c'est presque instantanément qu'une injection intra-veineuse de peptones rend incoagulable le sang de l'animal en expérience.

Quel est le mécanisme intime du phénomène? Il nous est impossible pour le moment de le préciser. S'agit-il simplement de l'arrêt de la fonction fibrinogénique du foie, ou bien de la production par le foie de substances qui empêcheraient la coagulation? Autant d'hypothèses que nous ne pouvons que citer.

Quoi qu'il en soit, on voit que l'on peut arriver par une observation rigoureuse à enchaîner tous les phénomènes qui caractérisent la mort par submersion. Il existe un ensemble de faits précis que nous allons appliquer maintenant à l'étude médicolégale de cette asphyxie.

L'asphyxie, telle qu'elle est déterminée par l'irruption d'un liquide dans les alvéoles pulmonaires, n'a-t-elle aucune analogie avec ce qui se passe dans les autres variétés d'asphyxie? Je ne le

crois pas, sauf pour l'enfouissement avec pénétration dans les alvéoles pulmonaires de substances pulvérulentes[1]. L'état anatomique du poumon domine toute la scène et ces lésions ne sont reproduites que dans l'enfouissement du corps vivant tel que nous venons de l'envisager.

Dans une expérience encore inédite faite avec M. C. Gauthier au laboratoire de physiologie, nous avons pu constater que, dans l'asphyxie brusque d'un chien par le masque de pois appliqué sur la gueule, le sang ne subit pas la liquéfaction que nous avons constatée par la mort par submersion ; il n'y a pas de variations dans sa teneur en fibrine.

Existe-t-il alors des états pathologiques qui peuvent créer des troubles pulmonaires et de la circulation cave et du foie semblables à ceux que nous constatons chez les noyés ? La réponse n'est pas douteuse. L'œdème aigu du poumon créé soit par l'oblitération partielle de l'artère pulmonaire, soit par l'état toxémique des brigtiques ou des scléreux, reproduit nettement tout le cycle des phénomènes circulatoires de l'asphyxie par submersion avec cette seule différence que le barrage de la circulation pulmonaire est créé par la seule exsudation réflexe du liquide de l'œdème sans qu'il se soit produit le choc alvéolaire par l'irruption brusque du liquide de submersion.

Les phénomènes seront atténués, plus lents dans leurs productions, mais ils se dérouleront suivant les mêmes lois. M. le professeur Lacassagne, frappé de cette analogie, a donné le nom de submersion interne à l'envahissement brusque du poumon par la sérosité œdémateuse que l'on retrouve si fréquemment dans les morts subites.

Je crois pour ma part que l'analogie est telle qu'il serait d'un diagnostic médico-légal difficile, de différencier la mort subite par œdème aigu du poumon, de la mort brusque par submersion. Si l'on trouvait dans l'eau, le cadavre d'un individu que l'on supposerait être mort brusquement auparavant dans les conditions que je viens d'indiquer, je me demande à l'aide de quels signes on pourrait se prononcer en faveur de la submersion d'un corps vivant. La cryoscopie du sang des deux cœurs serait peut-être

[1] Voir thèse de Durban (Lyon 1907), *De la suffocation par enfouissement des corps vivants.*

le seul procédé qui permettrait de mettre en évidence l'état de dilution du sang par l'eau s'il s'agissait d'un noyé.

Je ferai la même remarque en ce qui concerne la mort par embolie partielle de l'artère pulmonaire, je ne parle pas de l'embolie de gros volume qui détermine un choc brusque et une mort par réflexe inhibitoire.

La marche de la putréfaction est identique dans les deux cas, elle relève des mêmes causes que nous allons maintenant préciser.

On sait que sur les cadavres des noyés, la putréfaction, au lieu de débuter par la fosse iliaque droite, commence au niveau du cou et de la région présternale, puis envahit le cou et la tête et enfin fait son apparition au niveau de l'abdomen pour envahir progressivement le reste du corps. On dirait, fait remarquer Tourdes, que la partie sus-diaphragmatique du corps et la partie sous-diaphragmatique appartiennent à deux cadavres différents, tellement il y a discordance entre l'évolution des phénomènes putrides dans ces deux régions.

Pour expliquer cette discordance et cette évolution si spéciale de la putréfaction, on s'est appuyé sur ce fait que le noyé dans l'eau avait la tête plus basse que le reste du corps et que les lividités cadavériques apparaissaient d'abord à la région supéro-antérieure de la poitrine et à la face,

Il n'est pas douteux que cette situation du cadavre dans l'eau soit un des agents de la formation à la partie supérieure du corps des lividités cadavériques et de l'apparition rapide à ce niveau de la putréfaction, mais je suis persuadé aussi qu'il y a d'autres causes primordiales du phénomène ; elles découlent de l'exposé physiologique et thanatologique que je viens de faire.

Ces causes sont :

1° La fluidité du sang des noyés, son incoagulabilité démontrée par les recherches sur la teneur en fibrine. Ce sang devient ainsi un bouillon de culture parfait pour les bacilles de la putréfraction.

2° L'état d'injection forcée du système cave supérieur par le fait de l'insuffisance suraiguë du cœur droit, déterminée par l'asphyxie par submersion. Dans ces conditions les tissus de la tête et du cou sont gorgés de sang liquide. Leurs modifications *post mortem* vont donner très rapidement à la peau les colorations spéciales à la tête des noyés.

Tout le territoire dépendant du système cave supérieur se modifie et se putréfie plus rapidement que les territoires dépendant du système cave inférieur ; et cela nous est encore expliqué par ce fait que le système cave supérieur est distendu plus fortement par le sang veineux que le système cave inférieur. Dans ce dernier nous avons vu que la glande hépatique jouait le rôle d'une soupape de sûreté et emmagasinait une quantité considérable du sang qui reflue du cœur droit.

Voilà la cause primordiale de cet aspect différent des parties supérieures du corps des noyés si bien observée par Tourdes, la situation du corps dans l'eau n'est qu'une cause favorisante.

J'en trouve une nouvelle démonstration dans ce fait que dans les cas de mort subite par œdème aigu du poumon et asystolie subite du cœur droit, la putréfaction suit la même marche que chez les noyés, sans que le cadavre, dans la période de refroidissement, ait été placé dans une autre situation que le décubitus dorsal.

Le professeur Lacassagne dit à propos de ces morts subites : « Point important, la putréfaction débute par la face ou la partie supérieure de la poitrine, le lacis veineux sous-cutané se dessine promptement, le globe oculaire prend l'aspect de l'œil des noyés qui se putréfient, de la sanie s'écoule en abondance du nez et de la bouche, le ballonnement du ventre est excessif, à l'intérieur les poumons sont énormes, le sang liquide, le foie est asphyxique. »

Nous retrouvons là en quelques phrases typiques, toute la description des phénomènes qui caractérisent l'asphyxie par submersion : les mêmes causes produisent les mêmes effets.

Ces analogies entre l'œdème aigu du poumon et la submersion précisées par nos observations thanatologiques et expérimentales, montre combien notre maître le professeur Lacassagne avait raison de dénommer submersion interne le phénomène pathologique qui reproduit le plus exactement les conditions physiologiques de la mort par submersion telle que nous la comprenons en médecine légale.

Des recherches complémentaires sont encore nécessaires pour élucider définitivement les obscurités qui persistent encore dans le mécanisme de la mort par submersion. Ce mémoire n'est donc pas définitif, mais il me permet dès à présent d'appeler l'attention

des observateurs sur ces quatre lésions principales déterminées par l'asphyxie par submersion :

1° Du côté du poumon *choc alvéolaire* avec emphysème suraigu et œdème consécutif qui barre la circulation pulmonaire.

2° Dilatation aiguë du cœur droit avec insuffisance tricuspidienne et injection sous pression du système veineux cave supérieur et inférieur.

3° Consécutivement asphyxie du foie qui sert de soupape de sûreté à la circulation cave inférieure engorgée, en emmagasinant par sa dilatation une grande quantité de sang veineux. Ce reflux du sang veineux dans le foie détermine des lésions traumatiques du lobule hépatique : hémorragies avec dislocation des travées cellulaires.

4° Fluidité remarquable du sang dont le défaut de coagulation est due à l'absence de fibrinogène. Cette absence de fibrinogène n'est pas causée par la dilution du sang par l'eau. Elle nous semble être la conséquence des lésions de la glande hépatique.

NOTES ET OBSERVATIONS MÉDICO-LÉGALES

NOUVELLE MÉTHODE POUR OBTENIR LA FORMULE CHIFFRÉE DU PORTRAIT PARLÉ

Le nombre signalétique international.

Par le Dr Séverin ICARD (de Marseille),
Lauréat de la Société médicale des Hôpitaux de Paris, de l'Académie de Médecine et de l'Institut de France.

La rédaction actuelle du *portrait parlé* en toutes lettres est vraiment trop longue pour pouvoir être commodément utilisée par la voie télégraphique, et cette même rédaction ne présente aucun caractère international, si bien que, pour l'échange des *portraits parlés* entre différentes nations, il faut inévitablement avoir recours à un vocabulaire polyglotte, ce qui gêne et retarde considérablement les transmissions.

Des efforts ont été tentés pour donner au *portrait parlé* la

formule recherchée, c'est-à-dire une formule qui eût un caractère *international*, et dont la *rédaction brève* se prêtât aux transmissions *rapides* et *faciles*. C'est au professeur R.-A. Reiss (de Lausanne), que revient l'honneur d'avoir, le premier, donné au *portrait parlé* une formule internationale. Cet auteur a appliqué à la notation du *portrait parlé* la méthode de *classement décimal* inventée par Paul Otlet, méthode que ce dernier avait tenté d'appliquer, sans succès d'ailleurs, au classement des fiches anthropométriques. On trouvera dans le numéro des *Archives d'Anthropologie criminelle* du 15 février 1907 la description détaillée du *Code télégraphique* de Reiss. Les nombres qui, dans la méthode du professeur de Lausanne, servent à exprimer les *qualités*, ont *en moyenne cinq chiffres, certains en ont sept, mais les plus courts sont composés d'au moins quatre chiffres.*

Citons un exemple que nous emprunterons à Reiss lui-même. Supposons le *portrait parlé* suivant :

Age apparent, 30. — Taille, 1 m. 75. — Sinus frontaux, petits. — Dos du nez, rectiligne. — Base du nez, horizontale. — Saillie du nez, légèrement grande. — Particularités : cloison du nez non apparente. — Oreille droite à bordure originelle grande. — Lobe, légèrement traversé, légèrement petit. — Profil de l'antitragus, légèrement saillant. — Saillie du pli inférieur de l'oreille, légèrement vexe. — Particularités : sillons séparés. — Lèvre inférieure, proéminente. — Lèvres épaisses. — Lèvre inférieure, pendante. — Orthognatisme supérieur. — Face biconcave et longue. — Sourcils, clairsemés et blonds clairs. — Iris gauche : auréole dentelée jaune moyen, périphérie intermédiaire jaune verdâtre. — Cheveux blonds foncés.

Cette formule écrite, traduite en chiffres d'après le code télégraphique de Reiss, deviendra :

30 175 01512 0224 0234 0255 02732 03116 03233 03243 03325 03415 03522 04124 04144 04147 05221 06214 06218 07151 07161 0911112 0912211 092413

Une telle formule, bien que beaucoup plus courte que la formule en style télégraphique exprimant le *portrait parlé* ci-dessus, est *vraiment encore trop longue*, et cette longueur apparaîtra encore plus démesurée lorsque nous aurons démontré que cette formule, composée de 117 chiffres, peut être remplacée très commodément par une autre formule composée de 61 chiffres et 8 traits, soit la formule suivante :

30 175-1041-1120405592-12111618374351-13111721-141518
-1711-271318-2816

Cette dernière formule, en dehors de sa brièveté, présente encore d'autres avantages. Elle nous est donnée par la méthode que nous allons décrire.

1° Principe de la nouvelle méthode pour obtenir la formule chiffrée du portrait parlé.

Tout portrait parlé se compose d'un certain nombre de *qualités* reconnues à certaines *parties*. Dans la méthode que nous proposons, chaque *qualité* est exprimée conventionnellement par un nombre composé de deux chiffres : les nombres exprimant les *qualités* iront du nombre 10 au nombre 99. La *partie* à laquelle se rapporte la *qualité* exprimée est désignée également par un nombre composé de deux chiffres : 10, 11, 12, etc., nombres qui renvoient à des tables de correspondance donnant la signification des nombres exprimant les *qualités* et qui se distinguent de ces derniers nombres en ce qu'ils sont précédés d'un trait : nous donnons ci-dessous (p. 126), à titre de modèle, la table de correspondance pour les qualités se rapportant au nez (table 11).

C'est ainsi que pour avoir la signification de la formule chiffrée :

-1120405592

il suffira de se reporter à la table 11, où l'on trouvera la signification des nombres 20, 40, 55, 92, et tout aussitôt on aura la traduction de la formule, qui sera la suivante : *Dos du nez rectiligne; base du nez horizontale; saillie du nez légèrement grande; cloison du nez non apparente.*

Pour faire l'opération contraire, c'est-à-dire pour traduire en chiffres les *qualités* trouvées, on se reportera à la table de correspondance ayant trait à la *partie* examinée, table qui donnera les nombres servant à désigner les *qualités* susceptibles d'être trouvées à cette *partie*.

C'est ainsi que pour traduire en chiffres le portrait parlé suivant : *base du nez très relevée*; *hauteur du nez légèrement petite*; *largeur du nez très grande*; *bout du nez bilobé*, on se reportera à la table 11, qui est la table de correspondance pour les *qualités* du nez, et on obtiendra la formule suivante :

-1139466483

11 TABLE DE CORRESPONDANCE POUR LES CARACTÈRES DU NEZ 11

I. Racine	II. Dos	III. Base	IV. Hauteur	V. Saillie	VI. Largeur	VII. Particularités
de 10 à 16	de 17 à 36	de 37 à 43	de 44 à 50	de 51 à 57	de 58 à 64	de 65 à 92

I. — *Profondeur de la racine du nez.*

Très petite.........	10
Petite..............	11
Légèrement petite..	12
Moyenne...........	13
Légèrement grande.	14
Grande............	15
Très grande........	16

II. — *Forme du dos du nez.*

Très cave....	17
Cave............. .	18
Légèrement cave...	19
Rectiligne..........	20
Légèrement vexe...	21
Vexe..............	22
Très vexe..........	23
Légèrement busqué.	24
Busqué...........	25
Très busqué..... ..	26
Très cave sinueux...	27
Cave sinueux.......	28
Légèrement cave sinueux..........	29
Rectiligne sinueux..	30
Légèrement vexe sinueux...........	31
Vexe sinueux.......	32
Très vexe sinueux..	33
Légèrement busqué sinueux..........	34
Busqué sinueux.....	35
Très busqué sinueux.	36

III. — *Inclinaison de la base du nez.*

Légèrement relevée.	37
Relevée............	38
Très relevée........	39
Horizontale........	40
Légèrement abaissée	41
Abaissée....	42
Très abaissée.......	43

IV. — *Hauteur du nez.*

Très petite.........	44
Petite.....	45
Légèrement petite..	46
Moyenne...........	47
Légèrement grande.	48
Grande............	49
Très grande........	50

V. — *Saillie du nez.*

Très petite.........	51
Petite..............	52
Légèrement petite..	53
Moyenne...........	54
Légèrement grande.	55
Grande............	56
Très grande........	57

VI. — *Largeur du nez*

Très petite.........	58
Petite............	59
Légèrement petite..	60
Moyenne...........	61
Légèrement grande.	62
Grande............	63
Très grande........	64

VII. — *Particularités du nez.*

Racine à dos étroit..	65
Racine à dos large..	66
Racine de hauteur petite...........	67
Racine de hauteur grande..........	68
Dos légèrement en S.	69
Dos en S.	70
Dos fortement en S.	71
Dos mince....	72
Dos large..........	73
Dos écrasé.........	74
Dos incurvé à droite.	75
Dos incurvé à gauche	76
Dos en selle........	77
Méplat du dos......	78
Méplat du bout.....	79
Bout effilé..........	80
Bout pointu........	81
Bout gros..	82
Bout bilobé........	83
Bout dévié à droite.	84
Bout dévié à gauche.	85
Nez couperosé......	86
Narines empâtées...	87
Narines pincées....	88
Narines dilatées.. .	89
Narines récurrentes.	90
Cloison découverte.	91
Cloison non apparente...........	92

Exprimer les *qualités* par des nombres conventionnels composés de deux chiffres et désigner les *parties* auxquelles appartiennent les *qualités* par d'autres nombres également composés de deux chiffres mais précédés d'un trait, nombres qui renvoient à des tables de correspondance, telles sont les deux règles fondamentales de la nouvelle méthode que nous proposons pour la traduction chiffrée du portrait parlé et pour obtenir le nombre signalétique.

Il résulte de l'application de ces deux règles que tous les groupes de deux chiffres compris entre deux traits expriment des *qualités* se rapportant à la même *partie* ; cette *partie* est désignée par le premier groupe de deux chiffres que précède le trait, et les *qualités* sont désignées par chacun des groupes de deux chiffres qui suivent.

L'âge présumé du sujet et la taille étant exprimés par des chiffres dans le portrait parlé n'auront pas à figurer dans les tables de correspondance, et, à l'instar de Reiss, nous désignerons l'âge présumé et la hauteur de la taille par les chiffres mêmes qui servent à les exprimer dans le portrait parlé : ces chiffres, au nombre de cinq (deux pour l'âge, trois pour la taille), seront mis en tête de la formule.

Bien que le mécanisme de la méthode que nous venons d'exposer dans ses grandes lignes, ne nécessite point une grande attention pour être compris d'une façon complète, nous croyons néanmoins utile de procéder à un exemple afin de mieux en montrer toute la simplicité et tout le côté pratique.

2° Application de la méthode :
traduction d'un portrait parlé en formule chiffrée et traduction d'une formule chiffrée en portrait parlé.

a) *Traduction d'un portrait parlé en formule chiffrée.* — Supposons un sujet dont le portait parlé réponde au signalement suivant :

Age présumé	53 ans.
Taille	1 m. 76.
Front	très fuyant.
Nez	profondeur de la racine très grande.
Nez	dos vexe-sinueux.
Oreille droite	lobe fendu.
Oreille droite	antitragus à inclinaison très oblique.
Sourcils	rapprochés rectilignes.
Ride	intersourcilière unilatérale droite.
Iris gauche	auréole concentrique jaune clair.

Iris gauche.	périphérie ardoisée jaune verdâtre.
Cheveux.	bouclés et calvitie frontale.
Marque particulière . . .	démarche boiteuse.

Exprimons tout d'abord l'âge présumé et la hauteur de la taille, par les chiffres mêmes que nous trouvons dans le portrait parlé. Nous obtenons 53.176, lesquels chiffres constitueront le commencement de la formule chiffrée. Puis, à l'aide des tables de correspondance se rapportant à chaque *partie* examinée, remplaçons les *qualités* désignées dans le portrait parlé par les nombres qui servent à les exprimer, et, avant chaque nombre, mettons, en le faisant précéder d'un trait, le nombre désignant la table de correspondance, ainsi que l'indique le tableau ci-après.

Parties examinées	Qualités trouvées	Nombres correspondants
Age présumé. . . .	53 ans	**53**
Taille	1 m. 76.	**176**
Front	très fuyant	**—1010**
Nez	profondeur de la racine très grande.	**—1116**
Nez	dos vexe-sinueux	**32**
Oreille droite. . . .	lobe fendu	**—1217**
Oreille droite. . . .	antitragus à inclinaison très oblique.	**24**
Sourcils	rapprochés rectilignes	**—1711**
Ride.	intersourcilière unilatérale droite .	**—2615**
Iris gauche	auréole concentrique jaune clair . .	**—2712**
Iris gauche	périphérie ardoisée jaune verdâtre .	**17**
Cheveux	bouclés et calvitie frontale.	**—2815**
Marque particulière .	démarche boiteuse	**—3231**

L'opération terminée, on obtiendra la forme suivante qui sera le nombre signalétique :

53176-1010-111632-121724-1711-2615-271217-2815-3231

b) *Traduction d'une formule chiffrée en portrait parlé.* — La traduction d'une formule chiffrée en portrait parlé se fera de la même façon, mais par une opération en sens inverse, c'est-à-dire qu'au lieu de chercher dans la table de correspondance indiquée la *qualité* qui doit être traduite en chiffres, on cherchera le nombre qui traduit cette *qualité*.

Supposons que l'on ait à traduire en portrait parlé la formule suivante :

32169-1043-111577-121128-1713-2617-2716-2721-2814-3250

Nous savons d'abord que les deux premiers chiffres expriment l'âge présumé du sujet, soit 32 ans, et que les trois

chiffres suivants expriment la hauteur de la taille, soit 1 m. 69. Le nombre 10 muni d'un trait et précédant le nombre 43 indique qu'il faut se reporter à la table de correspondance 10, au nombre 43, où nous trouverons : *Front avec sinus grands*. Le nombre 11 muni d'un trait et précédant les nombres 15 et 77 indique qu'il faut se reporter à la table 11 (voir ci-dessus cette table) au nombre 15 où nous trouverons : *Profondeur de la racine du nez grande*, et au nombre 77, où nous trouverons : *Dos du nez en selle*, et continuant de la sorte jusqu'à la fin de la formule chiffrée, nous obtiendrons la traduction en portrait parlé, ainsi que l'indique le tableau ci-dessous :

Nombre signalétique	Signification correspondante
—	—
32.	Age présumé, 32 ans.
169.	Taille, 1 m. 69.
—1043.	Front avec sinus grands.
—1115.	Profondeur de la racine du nez grande.
77.	Nez avec dos en selle.
—1211.	Bord supérieur de l'oreille droite très petit.
28.	Antitragus à profil très saillant.
—1713.	Sourcils éloignés et arqués.
—2617.	Ride intersourcilière unilatérale grande.
—2716.	Iris gauche à auréole dentelée jaune clair.
—2721.	Iris gauche à périphérie ardoisée châtain clair.
—2814.	Cheveux droits et calvitie tonsurale.
—3250.	Signe particulier : clignement des yeux.

3° Avantages que présente la nouvelle méthode.

Toute formule chiffrée, destinée à remplacer la formule écrite en toutes lettres du portrait parlé, sera d'une transmission d'autant plus commode qu'elle sera plus brève. Nous pensons que, sous ce rapport, notre formule chiffrée offre sur celle de Reiss un avantage marqué. Nous avons, dès le début, cité un exemple démontrant combien notre formule est beaucoup plus courte. Dans cet exemple, emprunté d'ailleurs à Reiss lui-même, nous trouvons que, pour la traduction du même portrait parlé, il faut 117 chiffres avec la méthode de Reiss, alors qu'avec notre méthode il ne faut que 61 chiffres et 8 traits.

Si nous traduisons en formules chiffrées, d'après la méthode de Reiss, les deux portraits parlés dont nous avons donné ci-dessus les formules chiffrées d'après notre méthode, nous voyons que la traduction de ces deux portraits exige, avec la méthode de Reiss, 75 chiffres pour le premier et 74 chiffres pour

le second, alors qu'avec notre méthode la traduction de ces mêmes portraits exige 43 chiffres et 8 traits pour le premier et 45 chiffres et 9 traits pour le second : on ne saurait donc dénier à notre formule la qualité d'être plus brève[1].

Le fait d'être moins longue assure à notre formule certains avantages sur lesquels il est inutile que nous insistions. Il est évident que plus la formule sera courte, moins longue et moins compliquée sera la main-d'œuvre pour les transmissions et pour les réceptions télégraphiques et, par suite, moins nombreuses seront les possibilités d'erreur. Mais ce sera surtout au point de vue économique que notre formule devra être préférée.

Pour démontrer l'avantage économique de sa méthode, Reiss indique le prix que coûterait la transmission télégraphique de la formule chiffrée que nous avons citée au commencement (p. 138). Or, si nous comparons la taxe de la formule chiffrée de Reiss à la taxe de notre formule chiffrée pour le même portrait parlé, nous trouvons, en faveur de notre méthode, une différence de 42 pour 100, c'est-à-dire que lorsque la formule de Reiss serait taxée 100 francs, notre formule ne serait taxée que 58 francs. On en jugera par le tableau ci-dessous qui, à notre demande, a été dressé par l'Administration des Postes et Télégraphes.

Différence de taxe entre les deux formules chiffrées d'un même télégramme, rédigées l'une par la méthode de Reiss et l'autre par la méthode d'Icard[2].

	PARIS A MARSEILLE taxe : 0,05 par mot	PARIS A St-PÉTERSBOURG taxe : 0,40 par mot	PARIS AU CHILI taxe : 7,20 par mot
Formule Reiss : 117 caractères = 24 mots . . .	1 20	9 60	172 80
Formule Icard : 69 caractères = 14 mots . . .	0 70	5 60	100 80
Différence en faveur de la formule Icard : 48 caractères = 10 mots . . .	0 50	4 »	72 »

Nous nous en tiendrons à ce seul exemple : tout autre montrerait le même avantage économique de notre méthode, puisque cet

[1] On pourrait rendre cette formule encore plus brève, mais, dans cette courte description de notre méthode, nous ne voulons entrer dans aucun détail, afin de ne point nuire à la clarté de l'exposition.

[2] Il s'agit ici de la transmission télégraphique du portrait parlé donné plus haut page 124. Chaque chiffre correspondant à un caractère et cinq caractères formant un mot, chaque groupe de cinq chiffres compte pour un mot; dans la formule Icard, les traits sont comptés comme des caractères.

avantage découle de la plus grande brièveté de notre formule. Nous croyons aussi que la transformation du portrait parlé en formule chiffrée se fera plus commodément et plus rapidement avec notre méthode qu'avec la méthode de Reiss, et cela parce que, dans notre méthode, nous n'avons pas ces subdivisions nombreuses qui allongent l'opération en renvoyant l'opérateur d'une subdivision à l'autre, subdivisions dont la répétition est inévitable dans la méthode de Reiss à cause de l'emploi du système décimal. Supposons que l'on ait, par exemple, à désigner un sujet ayant un menton de hauteur grande.

L'opérateur, avec l'emploi du code télégraphique de Reiss, devra se reporter tout d'abord aux subdivisions primordiales où il trouvera que les caractères du menton sont exprimés par les nombres commençant par 0,4, mais il constatera que les caractères de la lèvre et ceux de la bouche sont aussi exprimés par des nombres commençant également par 0,4. Il se rendra donc aux subdivisions commençant par 0,4, et là il apprendra que ce sont les nombres commençant par 0,43 qui expriment les caractères du menton. Il se rendra donc aux subdivisions commençant par 0,43, et là il apprendra que ce sont les nombres commençant par 0,432 qui expriment la hauteur du menton. Il se rendra donc, en dernier lieu, à la subdivision commençant par 0,432, et il trouvera enfin que c'est le nombre 0,4327 qui traduit le caractère : menton de hauteur grande.

Avec l'emploi de notre méthode, l'opération sera moins longue et plus facile. L'opérateur se rendra à la table de correspondance pour les caractères du menton. Or, comme cette table ne sera consacrée qu'aux seuls caractères du menton et ne contiendra les caractères d'aucune autre partie, il lui suffira de se reporter dans cette table à la subdivision consacrée à la hauteur du menton pour trouver immédiatement le nombre exprimant la hauteur grande, soit le nombre 21.

Obtenir une formule chiffrée beaucoup plus courte et obtenir cette formule en moins de temps et par une opération moins compliquée, pouvoir transmettre cette formule plus rapidement et avec moins de frais, tels sont, en résumé, les avantages que présente notre méthode sur le code télégraphique de Reiss, mais nous tenons encore à le dire en terminant : « C'est à Reiss que revient l'honneur d'avoir, le premier, par l'emploi des chiffres, trouvé la formule internationale du portrait parlé ».

LE MOUVEMENT PSYCHOLOGIQUE

Par M. Alexis Bertrand, professeur à la Faculté des Lettres de Lyon,
Correspondant de l'Institut.

Pragmatisme, retenez bien ce mot, il désigne une philosophie nouvelle, la *philosophie des résultats* et il est en train de faire le tour du monde. C'est d'Amérique qu'il nous vient. Il est bien regrettable que le livre de M. William James, qui a mis ce système au premier plan des préoccupations philosophiques et popularisé la thèse pragmatique dans des conférences faites à New-York et à Boston, ne soit pas traduit en français. Il est vrai qu'il ne date guère que de l'année dernière, mais telle est son importance qu'il a déjà créé en Angleterre, en Italie, en France, tout un mouvement littéraire et philosophique pragmatique. Il est intitulé : *Pragmatism, a new name for some old ways of thinking*. Et ce titre est fort exact : c'est, en effet, un *nom nouveau* mais ce sont d'*anciennes façons de penser*. Et cette nouveauté du nom me met immédiatement dans un véritable embarras : ces anciennes façons de penser relèvent-elles de la psychologie ou de la sociologie? Des deux, à mon avis; mais pour aujourd'hui j'examinerai principalement le pragmatisme au point de vue psychologique, sauf à y revenir quand paraîtra l'ouvrage annoncé de Schinz : *Anti-pragmatisme*, dont la *Revue philosophique* nous a déjà donné les conclusions nettement hostiles à William James et à la philosophie bien américaine dont il est l'inspirateur et le héraut.

Voici l'idée maîtresse dont j'emprunte la formule à Pascal pour montrer dans la philosophie française, toute imprégnée pourtant d'intellectualisme, une des sources dont le pragmatisme est évidemment dérivé : « La volonté est un des principaux organes de la créance; non qu'elle forme la créance, mais parce que les choses sont vraies ou fausses, selon la face par où on les regarde. La volonté, qui se plaît à l'une plutôt qu'à l'autre, détourne l'esprit de considérer les qualités de celles qu'elle n'aime point à voir : et ainsi l'esprit, marchant de pair avec la volonté, s'arrête à regarder la face qu'elle aime et ainsi il en juge par ce qu'il voit. » Voilà l'exacte vérité psychologique. Maintenant forcez la note, haussez le ton, abandonnez-vous à l'esprit de système, vous en tirerez tout le pragmatisme : ce qui fait la vérité, ce n'est pas

l'adhésion de l'esprit à l'évidence, c'est la *volonté de croire*. Libre à Taylor de définir la vérité de la manière suivante : « La vérité est le système des propositions qui ont un droit inconditionnel à être reconnues pour valables. » Ce droit inconditionnel n'existe pas, ou, s'il existe quelque chose de tel, ce droit doit être défini en termes de volonté, nullement caractérisé par une évidence chimérique. Il y a longtemps qu'Helvétius a remarqué que, Descartes ayant oublié de mettre une enseigne à l'hôtellerie de l'évidence, chacun se croit en droit d'y loger son opinion. Définissons la vérité d'une tout autre façon : « La vérité, dit W. James, c'est ce qui, dans chaque ordre d'action, est pour nous le meilleur à croire. » Dès lors ne vous étonnez pas que l'ouvrage soit dédié à la mémoire du plus profond des philosophes *utilitaires* : « A la mémoire de Stuart Mill, qui m'apprit le premier l'ouverture d'esprit pragmatique et que mon imagination aime à se représenter comme notre chef, s'il vivait encore aujourd'hui. » Est vrai ce qui réussit. La réussite est la pierre de touche des théories. C'est le « Sézame, ouvre-toi » de la philosophie. Le pragmatisme est fils de l'utilitarisme.

Comment, direz-vous, ce n'est plus l'intelligence humaine qui juge du vrai, c'est ma volonté individuelle qui façonne, qui décrète, qui crée la vérité? Cela est exact à la lettre. Nous avons trop longtemps philosophé avec l'intelligence ; c'est « avec toute l'âme » qu'il faut maintenant philosopher et principalement avec les puissances spontanées de notre esprit, les émotions et la volonté. A la méthode *objective*, qui a prouvé son impuissance par des échecs, il faut résolument substituer la méthode *subjective*. Du monde, hors de l'action qui réussit, nous ne savons rien, absolument rien : pas de vérité toute faite et qui se reflète en notre intelligence comme dans un miroir, il n'y a que des vérités en voie d'être ou de devenir, entendez celles que nous créons par les décisions successives de nos volontés. Le monde est-il rationnel ou irrationnel? Il est ce que vous le ferez. Est-il bon ou mauvais et faut-il nous convertir soit à l'optimisme de Leibniz, soit au pessimisme de Schopenhauer? Question mal posée par un intellectualisme étroit : Le monde est un immense *trust* et c'est à vous d'entrer dans ce *trust*, de courir les risques de votre décision, d'accepter la « vie intense » qui vous fera le collaborateur, j'allais dire l'actionnaire de l'univers ou de rester dans l'attitude béate de la stérile contemplation. L'intellectualiste est un Siméon stylite juché sur sa colonne. Le pragmatiste agit : réso-

lument il fait le « saut » et sa prompte décision fait être ce qui n'était pas, crée par lui la vérité vraie. Empruntons à un ouvrage antérieur de W. James cette curieuse théorie du saut périlleux.

« Je fais une ascension alpestre. Je me trouve dans un mauvais pas dont je ne peux sortir que par un saut hardi et dangereux, et ce saut je voudrais le pouvoir faire, mais j'ignore, faute d'expérience, si j'en aurai la force. Supposons que j'emploie la méthode subjective : je crois ce que je désire ; ma confiance me donne des forces et rend possible ce qui, sans elle, ne l'eût peut-être pas été. Je franchis donc l'espace et me voilà hors de danger. Mais supposons que je sois disposé à nier mon aptitude, pour ce motif qu'elle ne m'a pas encore été démontrée par ce genre d'exploits : alors je balance, j'hésite, et tant et tant qu'à la fin, affaibli et tremblant, réduit à prendre un élan de pur désespoir, je manque mon coup et je tombe dans l'abîme. En pareil cas, quoi qu'il en puisse advenir, je ne serai qu'un sot si je ne crois pas ce que je désire, car ma croyance se trouve être une condition indispensable de l'accomplissement de son objet, qu'elle affirme. Croyant à mes forces, je m'élance ; le résultat donne raison à ma croyance, la *vérifie* ; c'est alors seulement qu'elle *devient vraie*. Il y a donc des cas où *une croyance crée sa propre vérification*. Ne croyez pas, vous aurez raison ; et, en effet, vous tomberez dans l'abîme. Croyez, vous aurez encore raison, car vous vous sauverez. Dès que j'admets qu'une certaine alternative existe, et que l'option pour moi n'est possible qu'à ce prix que je veuille fournir une contribution personnelle ; dès que je reconnais que cette contribution personnelle dépend d'un certain degré d'énergie subjective, qui lui-même a besoin, pour se réaliser, d'un certain degré de foi dans le résultat, et qu'ainsi l'avenir possible repose sur la croyance actuelle, je dois voir en quelle absurdité profonde je tomberais en voulant bannir la méthode subjective, la foi à l'esprit. »

Ainsi parlait W. James il y a plus de vingt ans. On voit que son pragmatisme n'est pas improvisé ; on voit aussi qu'il pourrait dire comme Kant : je suis venu pour détruire la science et pour édifier sur ses ruines la croyance. C'est bien le caractère de sa méthode subjective, la « raison pratique » supplantant la « raison pure ou théorique ». Mais il dépasse singulièrement Pascal et Kant et ni l'un ni l'autre de ces deux philosophes n'aurait consenti à contresigner ces doctrines nouvelles. Toutefois ces nouveautés ont leurs antécédents historiques qu'il fallait signaler.

Une philosophie, quand elle n'est pas d'emprunt, est toujours, W. James insiste même particulièrement sur ce point, l'expression d'un tempérament, ici du tempérament d'un philosophe qui appelle lui-même son système « l'empirisme radical » et le tempérament d'un peuple, le peuple américain, mystique parfois radicalement empiriste et utilitaire toujours. Ne croyez pas, en effet, que dans cette curieuse page du saut, il ne s'agisse que du salut individuel, d'une décision de volonté personnelle qui n'engage que moi et qui ne préjuge en rien de la vérité totale. Non : le droit de nos puissances spontanées est absolu; les philosophes croient, prêtres attardés d'un culte suranné qu'ils célèbrent dans des temples marmoréens si peu semblables à l'univers chaotique et bouleversé qu'ils croient reproduire, que c'est la froide intelligence qui a construit les systèmes, mais les philosophes se trompent et voici un passage où le pragmatisme méconnu des intellectualistes mêmes est dévoilé et dénoncé :

« L'homme tout entier, en nous, se met à l'œuvre, quand nous nous formons nos opinions philosophiques. L'intellect, la volonté, le sentiment et la passion y coopèrent, tout comme elles font dans les affaires pratiques. C'est une idée inepte, autant qu'impossible à réaliser d'ailleurs, que celle d'une intelligence qui formulerait sa preuve entière par des mots, et qui apprécierait les probabilités sans être autrement influencée que par les valeurs du numérateur et du dénominateur d'une vulgaire fraction arithmétique. Il est presque incroyable que des hommes qui ont fait eux-mêmes œuvre de philosophe prétendent qu'une philosophie peut ou a pu jamais être construite sans l'aide d'une préférence personnelle, ou croyance ou divination. Comment en sont-ils venus à s'abrutir ainsi, à perdre le sentiment des faits vivant de la nature humaine, au point de ne pas voir que tout philosophe et tout homme de science encore, dont l'initiative compte pour quelque chose dans l'évolution de la pensée, a pris d'abord position en vertu d'une sourde conviction que la vérité devait se trouver dans une direction plutôt que dans une autre, et par une sorte d'assurance préalable que *son idée* pouvait être mise à l'œuvre; et qu'il a dû son meilleur succès à sa tentative pour la *mettre en œuvre*. Ces instincts mentaux, chez différents hommes, sont les variations spontanées sur lesquelles est fondée la lutte intellectuelle pour l'existence. Les conceptions les mieux adaptées survivent, et, avec elles, le nom de ceux qui les ont soutenues brillent pour toute la postérité. »

Au pragmatisme donc l'empire de la pensée dans les temps à venir! W. James n'en doute aucunement : il revendique pour la philosophie future l'alliance des sentiments et de la volonté qui la rendra invincible. Le dernier mot de la sagesse ce n'est pas contemplation, autant dire *anesthésie*, c'est action, c'est-à-dire *énergie*. La vérité est ce que je veux qu'elle soit et c'est l'énergie de son affirmation qui en est la mesure et la garantie. Rappelez-vous la statue que les anciens avaient érigée en l'honneur du stoïcien Chrysippe : l'ignorance c'est la main ouverte qui laisse tout échapper; l'opinion c'est la main demi-fermée; la science c'est la main fermée; mais la philosophie personnifiée par Chrysippe, c'est la main fortement fermée et pressée encore vigoureusement avec l'autre main. Mais, direz-vous, c'est un philosophe qui nous montre le poing! Non W. James, pas plus que les stoïciens d'autrefois, ne tombera dans les absurdités qu'une critique trop aisée lui adresse déjà sans bonne foi. Il conviendra par exemple que notre « volonté de croire » est limitée de tous côtés, d'abord par nos sensations qui se produisent en nous malgré nous; puis, par les rapports de nos sensations qui paraissent indépendants de notre volonté; enfin, par les traditions de nos sciences qui sont consacrées par l'expérience des siècles et continuent à s'enseigner comme par le passé. Il ne montrera pas le poing à ses contradicteurs : au contraire, il sera tolérant et latitudinaire, respectant d'autant plus les croyances d'autrui, même contraires aux siennes, qu'il les sait l'œuvre de leur volonté, ce qu'il y a de plus personnel et de plus respectable en nous.

Mais, tout de même quel changement dans notre manière de concevoir le monde. *Un trust*, disais-je plus haut : voici un passage qui justifie ce mot : c'est le *Risque*, la mise en actions et obligations de nos volontés qui fut la pensée créatrice. Dieu est évidemment américain : « Prenez donc l'hypothèse sérieusement, réellement : supposez que l'auteur du monde nous soumette le cas avant la création, disant : — Je vais faire un monde dont le salut sera incertain, un monde dont la perfection sera conditionnelle seulement, la condition étant que chaque individu fasse sa part le mieux qu'il pourra où il sera placé. Je vous offre de faire partie de ce monde. Son salut, encore une fois n'est pas garanti. C'est vraiment une aventure, avec un danger réel; cependant la victoire est possible. C'est un plan social de coopération. Voulez-vous en être, voulez-vous avoir assez de confiance en vous-même et dans les autres pour accepter les risques? Est-ce que sérieuse-

ment, si on vous proposait de participer à la marche de ce monde-là, vous vous sentiriez disposé à rejeter l'offre comme trop incertaine? Direz-vous que plutôt que d'être partie et parcelle d'un univers si fondamentalement pluralistique et irrationnel, vous préférez retomber dans le sommeil de non-être auquel la voix du tentateur vous a arraché un instant? — Certes, si vous êtes normalement constitué, vous ne ferez rien de pareil. Il y a chez la plupart d'entre nous une saine réserve de vie et d'entrain à laquelle un tel univers répondrait exactement. Nous accepterons donc l'offre — *Top! und Schlag auf schlag*[1]! »

L'Amérique nous devait une « philosophie des résultats ». Elle a brillamment payé sa dette. Il est impossible de présenter son système avec plus d'élégance et d'éloquence, de pénétration psychologique et de compréhension profonde de son temps et de sa race. Est-ce à dire que ce système, comme James le croit sera définitif et que, par exemple, notre intellectualisme français finira lui-même par s'y rallier? Toute doctrine nouvelle, dit-il, passe par trois étapes : d'abord on proteste et on la déclare absurde; ensuite on en reconnaît la vérité ou la part de vérité, mais on la juge insignifiante et sans portée; enfin, on en reconnaît l'importance et la profondeur et ses adversaires eux-mêmes revendiquent l'honneur de l'avoir découverte. Il me semble que ces trois phases se confondent et coexistent encore pour le pragmatisme. De l'absurdité, vraiment il y en a : passe encore qu'un savant comme M. Poincaré dise de nos hypothèses scientifiques que leur légitimité c'est simplement leur commodité, car ce pragmatisme est encore largement intellectualiste, puisqu'il limite « la volonté de croire » à un choix entre deux hypothèses ou une multitude d'hypothèses qui toutes représentent quelque vérité antérieure à notre libre choix ; passe encore qu'on insiste plus encore qu'on ne le faisait sur la part de volonté qu'il y a toujours dans les démarches de l'intelligence, mais Descartes qui attribuait à la volonté le *jugement* faisait déjà cette part extrêmement large puisque juger est la démarche essentielle de toute pensée; passe enfin qu'on se découvre loyalement d'illustres devanciers, les Pascal, les Kant et plus près de nous, l'illustre et trop peu lu Renouvier, dont W. James s'est toujours avoué, et je crois s'avoue toujours, le disciple presque orthodoxe. Mais que décidément on fasse reposer l'œuvre entière de la philosophie sur

1 William James, *Pragmatism* (299-221).

la « volonté de croire », cela m'inquiète et m'effraye. Quelle large porte ouverte au mysticisme des uns, aux appétits des autres! Celui qu'en France, nous appelons *arriviste*, pratique aussi la philosophie des *résultats*. Je n'admets vraiment pas qu'on puisse réfuter le matérialisme par ce seul argument qu'il choque nos puissances spontanées de sentir et de choisir. Il y a plus de fierté, dites si vous voulez d'orgueil, mais d'un orgueil très humble envers la vérité, à dire comme nous le disions d'après Descartes : Je suivrai la raison partout, où qu'elle me conduise. Cela aussi est une croyance et une foi, mais la foi en la raison souveraine qui se trompe assurément parce qu'elle est humaine, mais qui corrige incessamment ses erreurs. Que les conséquences et les résultats soient tout pour l'homme, cela ne peut être, car les conséquences peuvent être trompeuses, les résultats décevants, sans que les principes soient moins vrais : j'en appelle alors des conséquences mal déduites aux conséquences rectifiées et quant aux résultats, les pragmatistes ne devraient pas oublier qu'ils ne dépendent pas uniquement de nos volontés; mais ils se tirent prestement de ce mauvais pas en faisant un « saut » de côté qui ressemble fort à une pirouette de marquis d'ancien régime. C'est un pauvre argument pour les vaincus de l'action et pour les victimes de la vie intense que de leur citer cette jolie épigramme de l'*Anthologie* : « Le marin naufragé qui repose sur cette côte te dit : Mets à la voile! Le coup de vent qui nous a perdus faisait voguer au large toute une flottille de barques joyeuses. »

Vous nous affirmez que les comptes se règleront à la fin et que chacun recevra dans le *trust* en proportion de la mise. M. W. James le prouvait jadis par $M + X$, M représentant le monde et X ma réaction sur le monde, réaction qui le rend actuellement, qui surtout le rendra finalement *bon* ou *mauvais*, *moral* ou *immoral* et il ajoutait : « La pleine évidence ne sera pas acquise avant l'intégration finale des choses, quand le dernier homme aura dit son mot et contribué de sa part à la composition inachevée de l'X. Alors la preuve sera complète ; alors on verra sans pouvoir en douter si l'X moral a comblé la lacune qui s'opposait seule à ce que l'M du monde formât une égale et harmonieuse unité, ou si l'X matérialiste a donné la dernière touche qui manquait pour que M parût extérieurement aussi vain qu'il l'était intérieurement. » Nous voilà fort avancés : On nous interdit l'intellectualisme, mais on nous renvoie à l'algèbre, et

quelle *algèbre!* On nous ajourne pour la liquidation du *trust* aux calendes grecques, à la fin du monde. Mais on nous assure que les bons auront alors de beaux bénéfices à se partager, on nous en donne sa parole d'honneur et ce n'est pas le bon billet de La Châtre, c'est un titre authentique fondé sur la « volonté de croire » et la signature de M. W. James. Qu'on nous ramène donc au fameux « pari » de Pascal qui a au moins pour excuse sa foi ardente en un *credo* positif; pour moyen, son fameux « pliez la machine » et « abêtissez-vous ».

Pliez la machine, inclinez l'automate! Pascal a décidément tout deviné, tout vu en fait de pragmatisme : celui-là connaissait « le dessous des cartes » et son algèbre n'était pas enfantine. Je n'ai nullement l'intention de présenter une critique en règle du pragmatisme, mais voici un fait qui m'est présenté par A. Schinz, « l'anti-pragmatiste », et qui est vraiment un trait de lumière sur l'arrière-fond du système. En 1907, à New-York, on se sentait à la veille d'une grande crise financière. Comment remédier pragmatiquement à la dépréciation des valeurs? Les hauts barons de la finance pour ranimer la confiance décrétèrent qu'il fallait réveiller la foi religieuse, sur ce principe qu'il n'est pas un homme d'affaires « qui ne préfère entrer en transaction avec un homme qui croit en la vie future ». Donc prêchons sur ce texte : « C'est une chose terrible de tomber entre les mains du Dieu vivant » et sur cet autre : « le salaire du péché c'est la mort ». En face de la Bourse, pour qu'on puisse passer directement de la chapelle de Dieu au peuple de Mammon, ouvrons une église; que les Rokfeller, les Pierpont-Morgan, les Scheff coopèrent à cet œuvre; qu'il y ait des metings religieux en plein air ; que l'on fonde pendant la semaine de Pâques un « service rapide pour hommes d'affaires ». N'épargnons pas l'argent : C'est de l'argent bien placé que celui que l'on consacre à ranimer la foi, la confiance, la volonté de croire. Que Philadelphie imite New-York et fasse appel à 75 évangélistes et prédicateurs assistés de 5.000 *personal workers,* personnes qui se chargent d'aller causer en particulier avec ceux qui se lèveront avant la fin des cultes pour se déclarer disposés à marcher sous les drapeaux de Christ. Que des évangélistes ingénieux, munis d'un harmonium portatif se transportent dans les cafés ; que de zélés « tireurs de sonnettes » aillent de porte en porte convertir à domicile... J'en passe et des meilleurs. Tout cela fut fait et bien au-delà : la confiance renaquit, les actions remontèrent, les

grandes banques refleurirent. Ce fut une croisade bien moderne et bien pragmatique : Dieu le veut !

J'abrège, bien à regret ce récit de M. Schinz. Je demande s'il ne nous montre pas en grand l'application du mot terrible de Pascal : Inclinez l'automate, disaient nos financiers ; ajoutaient-ils dans le fond de leur cœur, abêtissez-les ? Je l'ignore ; je ne le crois pas ; ils étaient de sincères pragmatistes. Je ne crois pas non plus que M. W. James ait désiré *in petto* cette application en grand de sa doctrine. Je n'en conclus même rien du tout contre cette doctrine, me souvenant de cette parole de saint Augustin : *optimi corruptio pessima*, l'abus du meilleur est ce qu'il y a de pire. Mais ce spectacle me rejette plus avant dans notre vieil intellectualisme français ou cartésien ; j'ai la « volonté de croire » qu'il sortira plus fort de cet assaut ; et je termine par le doute que j'indiquais au début de cet article, est-ce sous la rubrique *Mouvement psychologique* ou sous la rubrique *Mouvement sociologique* qu'il convient d'étudier le pragmatisme. C'est le système de M. William James, mais c'est la philosophie du peuple américain ; il la lui a révélée, mais il la lui a empruntée. Ce peuple et cette philosophie sont faits l'un pour l'autre ; et c'est ce qui explique l'extrême intérêt de la doctrine, une méthode plutôt qu'un système, méthode expéditive, méthode « pour hommes d'affaires ». Tenons grand compte aussi de l'intérêt passionné qui s'attache à l'exposition de cette méthode américaine de par le fait que W. James est le plus fin des psychologues, le plus alerte des écrivains, le plus séduisant et le plus persuasif des philosophes contemporains.

Le mérite même du psychologue éminent qui préconise le pragmatisme nous avertit que ce système doit contenir une « âme de vérité » qu'il serait tout à fait injuste de ne point reconnaître. Il prend d'abord, pour point de départ, une observation psychologique : celle que Pascal a si bien formulée dans la pensée que j'ai citée au début et à laquelle il convient d'ajouter celle-ci qui est moins connue : « M. de Roannez disait : Les raisons me viennent après, mais d'abord la chose m'agrée ou me choque sans en avoir la raison, et cependant cela me choque par cette raison que je ne découvre qu'ensuite. Mais je crois, non pas que cela choque pour ces raisons qu'on ne trouve qu'après, mais qu'on ne trouve ces raisons que parce que cela choque. » Avant ou après la décision de la volonté ; c'est de ces raisons qu'il faut s'enquérir : le rationalisme rentre par cette porte dans le pragma-

tisme même. Il comporte ensuite une vérité scientifique et philosophique d'une haute portée. Qu'on me permette une comparaison : l'aviation, née d'hier fait en ce moment des progrès stupéfiants ; l'homme vole ou va voler. Or, l'aéroplane du triomphateur du jour, Américain lui aussi, n'a pas été construit d'après des formules algébriques d'ingénieurs : l'inventeur, en vrai pragmatique, n'a visé qu'aux résultats. Est-ce à dire que nous ne dépasserons jamais cette période d'empirisme et de tâtonnements, ce pragmatisme des débuts ? Nullement : l'ingénieur s'emparera de l'invention ; il en cherchera, il en trouvera la formule. Cette formule de stabilisation et de progression permettra aux aviateurs futurs, sans les dispenser d'user de leurs facultés spontanées, et même de pousser jusqu'à l'audace l'affirmation et l'effort de leur volonté, leur permettra, dis-je, de perfectionner l'aéroplane comme on a perfectionné la marmite de Papin, le bateau à vapeur de Fulton pour en faire nos merveilleuses locomotives et les puissantes machines de nos transatlantiques. Qu'est-ce à dire, sinon que la pensée pénètre et transforme tout ce qu'elle touche, que la volonté vraiment humaine est celle qui se rend pleinement compte de ses motifs, qu'elle n'a de repos que lorsqu'elle en est arrivée là et qu'enfin elle agit en pensant et pense en agissant. Scolastique, cette dissociation de la pensée et de l'action, de la réflexion et de l'effort ! On soutient qu'il faut philosopher avec toute l'âme, et l'on a raison. Mais Platon, qui l'a dit le premier, se gardait bien d'humilier la raison et de dire au cocher dans sa célèbre comparaison de l'attelage : « Ami, ton cheval décidera où tu dois aller, suis-le docilement, ou plutôt, je me trompe, obéis-lui énergiquement. Les résultats lui donneront raison et il n'y a pas d'autre raison ». Tout art, s'achève en science, et l'art de la vie ne fait pas exception. La vérité du pragmatisme consiste donc conséquemment à affirmer que notre science est toujours « courte par quelque endroit » et qu'il restera toujours à la volonté le droit, le devoir même, de dépasser son effort actuel et de devancer la science. L'action est la lanterne sourde de l'esprit qui pénètre et délimite les ténèbres extérieures qui s'étendent devant nous, mais l'idéal n'est pas de marcher dans la vie muni simplement d'une lanterne sourde, quand le « soleil des esprits », comme disaient nos pères, la raison théorique éclaire déjà tout autour de nous de si vastes espaces et, au dedans de nous, les démarches mêmes de notre volonté.

BIBLIOGRAPHIE

Dr Binet-Sanglé, professeur à l'école de psychologie, **La Folie de Jésus,** *son hérédité, sa constitution, sa physiologie.* Paris, A. Maloine, éditeur, 1 vol., 1908. (2e édition. 4e mille).

L'auteur des *Prophètes juifs*[1] et des *Lois psychophysiologiques du développement des religions*[2], l'éminent psychologue Binet-Sanglé, dont j'ai eu l'occasion de dire dans cette revue les mérites rares, vient de publier une œuvre nouvelle et sensationnelle, *la Folie de Jésus*[3].

J'emprunte à un confrère une analyse[4] à la fois très complète et très succinte de l'ouvrage, car je ne crois pas pouvoir le résumer aussi habilement que le fit ce confrère. Laissons-lui la parole :

« *La Folie d'Ieschou bar-Iossef* (Jésus, fils de Joseph) continue la série des études de psycho-pathologie que le Dr Binet-Sanglé a entreprises depuis plusieurs années et qu'il poursuit avec la plus scrupuleuse méthode de travail.

« Nous avons déjà présenté aux lecteurs de *la Dépêche* l'étude de psychologie morbide *sur les Prophètes juifs* et aussi l'*Evolution religieuse* chez Rabelais, Pascal et Racine. Ce deux publications ont classé le Dr Binet-Sanglé au premier rang des psychologues dont l'érudition, étayée par des recherches historiques utilisées avec impartialité, fait revivre des personnages illustres pour les uns, légendaires pour les autres et psychopathes pour les neurologistes.

« En pareil sujet et à l'égard d'*Ieschou bar-Iossef* et de ses disciples, l'auteur entend bien s'affranchir de toute intention malveillante, il a tenu à conserver l'impartialité absolue dont l'homme de science ne saurait se départir ; s'il n'ignore point les crises douloureuses suscitées par les religions et leurs nombreux méfaits, il n'a point oublié le grand mouvement de pitié et de charité dont elles ont soulevé le monde barbare.

« Déjà Strauss, Renan, Stapfer, A. Réville et Paul de Régla ont étudié la vie, les paroles et les actes de Jésus, fils de Joseph, mais depuis, la science a marché, la science historique surtout et aussi l'anthropologie, la physiologie, la psychologie normale et la psychologie pathologique ou morbide de Moreau (de Tours). Le psychologue contemporain, pour arriver à comprendre la physiologie cérébrale, doit connaître, au préalable, l'anatomie et la physiologie humaine dans leur ensemble ; il doit donc être un anatomiste, un physiologiste, un pathologiste, en un mot un médecin, s'il ne veut point commettre les plus graves erreurs.

[1] Paris, Dujarric.
[2-3] Paris, Maloine.
[4] V. *la Dépêche du Centre et de l'Ouest,* Tours, 13 avril 1908.

« Les exégètes catholiques ou protestants ont interprété les évangiles au gré de leur fantaisie ; plus théologiens qu'historiens, ils ont toujours eu en vue l'intérêt de leur dogme. Les laïques négligeant toute enquête scientifique préalable ont fait d'*Ieschou bar-Iossef* un homme divin (Renan), un homme prodigieux (P.-J. Proudhon), le plus divin des révolutionnaires (Paul de Régla), un homme de génie (Jules Soury) ; ils ont fait du roman et n'ont pas su se dégager des suggestions religieuses dont ils avaient été imprégnés dans leur enfance ; ils ont pris la légende pour l'histoire et forgé, en artistes, un Jésus idéal, un héros de poème, un être poétique et fantastique, un joli garçon qui séduit le cœur des femmes, comme un jeune sous-diacre séduisant ses pénitentes (P.-J. Proudhon).

« Jules Soury, le savant auteur du *Système nerveux central*, pour ne pas « blesser des croyances religieuses qu'il vénère d'amour filial », n'a pas osé dire toute sa pensée sur *Ieschou bar-Iossef ;* il a eu peur de la vérité, alors que, pour bien des hommes, la vérité est la condition indispensable du bien-être et du bonheur.

« *Les Evangiles primitifs*, dont l'existence a été attestée par l'évangéliste Lucanus (Luc) et Papias, ne nous sont pas parvenus ; ils contenaient la compilation de récits sur partie de la vie de Jésus et provenaient de témoins oculaires ; ils ont servi de documents aux rédacteurs des *Evangiles secondaires.*

« Parmi la multiplicité des évangiles, on en distingue principalement quatre, dont la valeur historique est généralement acceptée ; ce sont les évangiles selon saint Markos, Iohanan, Mathias et Lucanus ; ils émaneraient réellement des disciples et des apôtres dont ils portent le nom !

« L'évangile selon Markos est le plus ancien ; on admet qu'il a été écrit à Rome par un juif, vers l'an 60 de l'ère vulgaire ; il rapporte les faits dans l'ordre chronologique, réduit le côté merveilleux à sa plus simple expression et contient des détails précis et pittoresques qui doivent provenir d'un témoin oculaire ; il reproduit littéralement des paroles d'*Ieschou bar-Iossef.* « C'est une observation de haute valeur « scientifique. »

« Markos et les trois autres évangélistes susnommés sont des conteurs, de braves gens ayant vu évoluer, sous leurs yeux, un cas de *Theomanie*, sans en comprendre la nature ; ils ont naïvement décrit ce qu'ils ont vu et entendu.

« *Jesus* ou *Ieschou*, qui signifie *secours d'Iahve* (le Dieu des Juifs dont on a fait Jéhovah), était fils de Joseph (bar Iossef) et de Miryam (Marie).

« Iossef et Miryam habitaient la Galilée, dans une région montagneuse et boisée, à Nazareth, où Joseph exerçait la profession de charpentier-menuisier ; ils étaient dévots tous deux au point de faire tous les ans à pied le pèlerinage de Hiérusalem (105 kilomètres). C'est pen-

dant un de ces voyages que Jésus, à l'âge de douze ans, abandonna ses parents ; ce fut sa première fugue : c'est « après trois jours de recher- « ches » qu'on le trouva dans le temple parmi les docteurs et quand ses parents le virent, *ils s'étonnèrent* et sa mère lui dit :

« Enfant, pourquoi en avoir usé ainsi avec nous ? *Ton père* et moi « en grand'peine te cherchions. »

« Pourquoi me cherchiez-vous ? répondit-il ; ne savez-vous pas que « je dois être occupé des choses de mon père ? »

« Mais ils ne comprirent pas ce que l'enfant leur disait (Evangile « selon Lucanus, II, traduction Ledrain). »

« L'étonnement et l'incompréhension de Joseph et de Marie ruinent complètement la légende de l'Annonciation, et l'expression *ton père* dans la bouche de Marie détruit encore la légende de « l'opération du « Saint-Esprit ».

« Joseph est probablement mort assez jeune de tuberculose ou d'alcoolisme chronique, qui ne devait pas être rare dans un pays où le vin était délicieux et récolté en abondance ; en tout cas, il n'est plus question de lui dans les évangiles après la fugue de Jésus à Hiéru-salem.

« Miryam, la mère d'*Ieschou bar-Iossef*, était la fille de Joachim, de la tribu de Levi ; très dévote, plus assidue que Iossef à la synagogue, elle avait pour son fils Ieschou une grande affection ; elle ne tarda pas à s'apercevoir des troubles mentaux qui l'agitaient et le poussaient à fuir le domicile maternel. « Informés de ses actes, ses proches se mirent en « route pour le *saisir*, car *ils le disaient hors de sens.* » (Evangile selon Markos, III.)

« Plus tard, la mère et les frères de Jésus, impressionnés et sugges-tionnés par lui, partagèrent sa vie errante et ne tardèrent pas à se perdre dans la foule des névropathes guéris et des adulateurs.

« Qu'y a-t-il, femme, entre toi et moi ? répondit Jésus à sa mère à la noce de Cana ; mon heure n'est pas encore venue. » (Evangile selon Iohanan, I.)

« Qui est ma mère et qui sont mes frères ? avait déjà dit Jésus à Capharnaum. » (Evangile selon Markos, III.)

« L'indifférence du *fils de Dieu* à l'égard de sa mère et de ses frères était devenue un symptôme de la névropathie dont il souffrait ; le mot *alienus* (aliéné), étranger à lui-même, sert à caractériser la modification survenue dans la manière d'être du malade ; il n'a plus d'affection pour les siens, il s'en éloigne, il ne craint plus de les affliger par ses fugues, ses propos désobligeants et ses allusions blessantes.

« Miryam n'abandonna jamais le Messie au cours de sa vie et nous la retrouvons au pied de la croix avec Miryam la Magdalaenne ; elle fut ensuite recueillie par le disciple préféré de son fils qui la prit chez lui. (Evangile selon Iohanan, XIX.)

« Les paroles d'Ieschou crucifié, retrouvant avant de mourir toute

sa lucidité, oubliant un instant ses souffrances physiques pour parler à sa mère avec tendresse, pour lui dire : « Femme, voilà ton fils », et à son disciple : « Voilà ta mère », ont été rapportées par un témoin oculaire, Iohanan (Jean), et alors que « le fils de Dieu » crucifié, criait à la face du ciel : « Elohim, pourquoi m'as-tu abandonné? »; il abaissait son regard vers celle qui ne l'avait pas abandonné, la vieille Galiléenne qui sanglotait avec Marie-Madeleine. « C'est là une scène « admirable, le plus beau des évangiles, dans sa vérité purement « humaine! »

« Ieschou bar-Iossef avait quatre frères, ainsi qu'il est dit dans les évangiles selon Markos, VI, et Mathias, XIII, dont les noms juifs étaient : Iaäkob, Iossef, Schimeön et Iehouda.

« L'existence de ces frères étant gênante pour la filiation divine et la virginité de Miryam, on a supposé qu'Iossef les avait eus d'un premier lit; mais, suivant Peyrat, c'est une hypothèse insoutenable, parce que, dans les *évangiles canoniques* et les *évangiles des apôtres*, les frères de Jésus sont toujours ses αδελφοι (de αδελφος, frère de père et de mère).

« Jacob, l'aîné, désigné par l'évangile selon Markos, sous le nom de Iaäkob le Petit, était un dévot fanatique, *saint dès le ventre de sa mère*, ne buvant jamais de vin, ne vivant que de légumes; il passait sa vie en prières pour le salut des siens; il restait si longtemps à genoux qu'ils en étaient devenus calleux et bossus comme ceux des chameaux; il ne se baignait jamais ; c'était le grand saint, le juste et *obliam*, rempart du temple (Eusebios). Après la mort de Jésus, Jacob le Petit eut une hallucination visuelle rapportée par saint Paul dans sa première épître aux Corinthiens ; il devint ensuite le chef de la Communauté chrétienne et, vers l'an 36 ou 37, il fut le premier évêque de Hiérusalem ; il mourut en l'an 62, après avoir été précipité du haut du Temple, lapidé et enfin assommé par un teinturier.

« Jésus et Jacob ont formé un couple pathologique, un cas de folie religieuse à deux, phénomène aujourd'hui bien connu, dont les médecins aliénistes ont rapporté de nombreuses observations.

« Ieschou, plus actif, a influencé son frère Iaäkob, qui a d'abord résisté à la contagion, mais n'a pas tardé à succomber en raison de la tare héréditaire qu'il présentait ainsi que le soi-disant Meschiach.

« Lasègue et Jules Falbret, Régis, Pain, Taguet, Martinencq ont publié des cas analogues de folie religieuse communiquée à deux et même à cinq personnes, cas cités dans le travail du Dr Binet-Sanglé.

« L'épidémie religieuse d'où naquit le christianisme n'a pas été isolée; il était très intéressant de la rapprocher — et M. Binet-Sanglé n'a pas manqué de le faire — des grandes épidémies analogues de l'Allemagne et de Saint-Claude au XVIe siècle, de celles des Ursulines d'Aix (1609-1611), de Loudun (1633-1639), et de Louviers (1662); de l'épidémie prophétique des Cévennes (1702-1705) et de celle des convulsionnaires de Saint-Médard (1731); de l'épidémie d'hystéro-démono-

pathie de Morzines (1861), de Verzines en Frioul (1878), de l'épidémie brésilienne étudiée par Nina Rodriguez (1898), etc., etc.

« Les autres frères de Jésus sont peu connus; il en est peu question dans les évangiles, pas plus, d'ailleurs, que de ses deux sœurs désignées sous les noms de Miryam et Salomé (Epiphanès).

« *Ieschou bar-Iossef* avait une tante, Miryam Kalipaï, sœur de sa mère; elle assista au crucifiement de son neveu; le fils de cette tante maternelle, Schimeön (Simon), fut désigné par les apôtres et les disciples du Seigneur pour devenir le deuxième évêque de Hiérusalem parce qu'il était cousin germain de Jésus.

« Jésus ne devait pas être bien robuste, mais il ne manquait pas de grâce; émotif, craintif, triste et mélancolique, d'une intelligence inégale et déréglée, il avait une tendance à la généralisation, à la systématisation et au merveilleux; les idées de grandeur et les idées mystiques, les idées de persécution et d'hypochondrie se succédaient sans cesse dans son esprit; elles évoluaient autour de l'*idée fixe*, qu'il était le Meschiach, le descendant de David chargé par *Iahve* de réformer le monde. Il se croyait infaillible, n'admettait pas la contradiction et prononçait contre ses adversaires des paroles de vengeance ou de mort, étendant sa malédiction à des villes entières, aux démons qui lui résistent, au vent, à la tempête, maudissant même, singulier égarement, un figuier coupable de ne pas porter de fruits. Par contre, il montre une affection brûlante pour ses disciples, ses auditeurs et la foule de ceux qui le reconnaissent pour le Meschiach.

« *Ieschou* était de petite taille et pratiquait souvent le jeûne. « Après « son jeûne de quarante jours et quarante nuits dans le désert, finale- « ment il eut faim. » La possibilité qu'ont les fous mystiques de jeûner ainsi constitue l'*anorexie*, l'un des symptômes de la crise mentale de *dromomanie* qui poussa Jésus au désert.

« En 1896 et 1898, un Alsacien, Schlatter, et un charron de Taratscha en Russie, présentèrent des crises mentales analogues et jeûnèrent pendant quarante et cinquante jours. Schlatter passa en Amérique, se disant l'envoyé de son *Père Céleste*, parcourant pieds nus le Texas, le désert, la Californie, guérissant les malades, acclamé et suivi par de nombreux partisans; on le regardait comme le prophète *Elie* ressuscité; un jour il disparut et l'on se figura qu'il avait regagné le ciel (Jean Finot, *Revue des Revues*, 1er mars 1906).

« Avant son arrestation et pendant la nuit, Jésus s'en alla selon sa coutume à la montagne des Oliviers (évangile selon Lucanus) et un ange lui apparut du ciel; il priait plus instamment et « sa sueur res- « semblait à des caillots de sang coulant à terre ». L'hématidrose (ou sueur de sang) n'est pas très rare chez les dégénérés mystiques et les hystériques (Louise Lateau, saint François d'Assise, sœur Jeanne des Anges); ces hémorragies par la peau ont été rencontrées dans cent quarante-trois cas par Icard.

« Jésus ne laissa pas d'enfants; il était continent ou impuissant; dans l'évangile (selon Mathias, V), il fulmina contre l'adultère et en général contre les instincts génitaux et les plaisirs sexuels même à l'état de simple pensée ou regard, allant jusqu'à proposer l'arrachement des yeux (l'œdipisme) et l'auto-mutilation manuelle pour ne pas succomber à la tentation.

« Heureuses les stériles ! s'écrie-t-il et les ventres qui n'ont point enfanté et les mamelles qui n'ont point allaité. » (Évangile selon Lucanus, XXIII.)

« Pour toutes les raisons énumérées dans ce volume bourré de faits et de documents de premier ordre, le Dr Binet-Sanglé estime que *Ieschou bar-Iossef* est un dégénéré physique et mental; il se propose, dans un deuxième volume, de présenter ses idées, son délire, ses hallucinations et enfin, dans un troisième volume, de faire connaître ses émotions, ses sentiments et ses actes.

« On verra alors », dit-il, « à qui l'humanité a sacrifié, depuis vingt siècles, tant d'art, tant d'énergie, tant de bonheur, tant de vies humaines ! »

Cette analyse de *la Folie de Jésus*, faite par notre confrère, témoigne de ce qu'est l'ouvrage de Binet-Sanglé, une étude étonnemment documentée et pleine d'inédit.

Il serait superflu que je fasse à nouveau et dans cette revue certaines critiques que les lecteurs des *Archives* trouveront dans l'article que j'ai consacré aux *Prophètes Juifs* de Binet-Sanglé (V. n° 151-153, p. 629 et suivantes, juillet-septembre 1906 et n° 172, p. 316, avril 1908). L'œuvre nouvelle est parfaitement claire et bien ordonnée. Une tendance maîtresse à la tolérance s'y affirme. J'en veux un exemple : Binet-Sanglé n'a garde, comme font tant d'autres, de mettre en doute la sincérité des évangélistes. C'était de braves gens, dit-il (je cite de mémoire), qui relatèrent sans malice ce qu'ils avaient vu ou plutôt ce qu'ils tenaient de témoins oculaires; et ceux-ci étaient également sincères.

Ce que relatèrent ainsi les évangélistes c'était, Binet-Sanglé l'affirme, un cas type, un cas à l'état de très grande pureté, de folie caractérisée.

Je ne puis pas lutter de documentation avec Binet-Sanglé, mais je veux lui faire quelques objections d'ordre général, ou, si l'on veut, d'ordre philosophique.

Une remarque en passant. Le titre de l'ouvrage a scandalisé beaucoup de bonnes âmes. Une question de mots joue, en l'affaire, un rôle prépondérant. Folie, dégénérescence, génie, talent, ces mots délimitent sans précision des manifestations qui, souvent, ne se peuvent cataloguer avec exactitude. Parmi les autres hommes, l'homme qui s'élève et domine est, généralement, un anormal. Que ses facultés exceptionnelles fassent de lui un prophète, un grand politique ou un

guerrier illustre c'est, en quelque mesure, ce que d'aucuns appelleront un fou, un dégénéré, un génie, ce que je dirai être, moi, un *atypique*. Les croyants sont tellement pénétrés par la foi en la supériorité de leurs prophètes qu'ils font d'eux des dieux ou des envoyés de Dieu, c'est-à-dire des êtres qui n'ont pas avec l'humanité de commune mesure. Le terme de *folie* ne fait donc que traduire, pour qui est dépourvu des yeux de la foi, cet ensemble de caractères exceptionnels, souvent contradictoires, par quoi se singularise l'homme éminent.

Ce en quoi je chercherai noise à Binet-Sanglé, c'est de n'avoir mis en lumière, dans l'histoire de Christ, de n'avoir fait ressortir avec vigueur que les faits et les propos susceptibles d'inciter au diagnostic de folie.

Quoiqu'insuffisamment documenté je ne puis souscrire à l'hypothèse. Et les raisons de mon refus je les tire de l'ascendant qu'exerça Christ sur ses disciples, de la bonté qu'il témoigna aux petits et aux humbles, de la révolution libératrice qu'il tenta d'opérer en Judée, de la haine que lui vouèrent les pharisiens, les orthodoxes, les conservateurs de tout acabit, de la force des idées que les apôtres, qui les tenaient de lui, semèrent à travers le monde.

Quelle fut donc l'originalité, la supériorité réelle, ou tout au moins la supériorité d'ordre pratique, de l'enseignement de Jésus ?

C'est que le premier, en nos civilisations, il prêcha avec efficacité l'égalité des hommes.

Et cette notion simple, humaine et douce, précisée, embellie, enjolivée, consolidée par des disciples ardents ou habiles ou géniaux [1] comme saint Paul, bouleversa la société la plus riche, la plus forte, la plus puissante, la plus orgueilleuse, la plus éperdue de jouissance, la plus cruelle, la plus courageuse et la plus lâche, la plus sensée et la plus déraisonnable qui fut jamais en notre Europe, la société romaine.

Lorsqu'au péril de leur vie, les sectateurs du dieu nouveau vinrent annoncer aux esclaves, à ces esclaves que l'on martyrisait, que l'on jetait aux bêtes, dont on nourrissait les poissons succulents, qu'eux, ces misérables, étaient les égaux des autres hommes, quand, passant de l'esclave au Maître, la notion libératrice s'insinua dans l'âme alanguie et *pleine de vide* de ces bourgeois sensuels et gavés, de ces snobs, jouisseurs fatigués et ennuyés qu'étaient les romains de l'époque, toute la vieille machine vola en éclats.

[1] Par génial, j'entends ici doué remarquablement sous certains rapports, supérieur à la normale par certains côtés. Je n'admets pas la conception pseudo-scientifique de l'homme de génie à la façon de Lombroso. L'homme de génie est un homme dont quelques aptitudes sont très développées. Beaucoup de sujets célèbres et davantage d'inconnus sont dans ce cas. Il n'y a pas un type d'homme de génie ni de symptômes du génie. Il y a des cas. Je renvoie, au sujet de deux conceptions anti-scientifiques (celle de l'*homme de génie* et celle du *criminel-né)*, à mon article RESPONSABILITÉ OU RÉACTIVITÉ? *(Revue philosophique*, juin 1908).

Dans l'histoire de l'humanité occidentale deux dates marquent pour l'éternité : celle de la prédication chrétienne à Rome ; celle de la Révolution française.

Sans doute, après la victoire, nantis de riches dotations, gratifiés de prébendes plantureuses, maîtres du terrain politique, les Chrétiens furent ce que ne tardent pas à devenir les hommes unis en collectivités triomphantes. Oppresseurs, ils abusèrent à l'infini de leur victoire et l'instrument de libération devint celui de la violence et de l'iniquité, parfois de la tyrannie la plus farouche et la plus sanguinaire.

Mais ce serait méconnaître la vérité et la justice que de reprocher aux premiers chrétiens une transformation, une déchéance morale qui valent à notre civilisation une abondante floraison de ces gens que notre peuple, avec son penchant pour la loyauté, flétrit du nom de *cléricaux*.

Ce que nous reprochons à nos cléricaux ce n'est pas d'être demeurés chrétiens, mais bien d'avoir cessé de l'être. Haineux, sournois, lâche, avide de pouvoir, passionné de conquêtes, l'esprit clérical fait davantage tort à la mémoire de Christ que l'effort, d'ailleurs parfaitement sincère, de Binet-Sanglé.

Ce furent les cléricaux du temps qui exigèrent la mort de Christ. Ils le firent supplicier parce qu'il voulait plus de bonté, plus de justice sociale, parce qu'il se riait des prêtres formalistes et menteurs, parce qu'il était l'ami des petits et l'ennemi des puissants ; ils l'exécraient parce qu'ils sentaient qu'il déchaînait la tempête ; ils le craignaient parce qu'à son geste les gueux, qui n'étaient rien, levaient la tête, prêts à conquérir leur part de bonheur... et de pain.

Et, croyez-le, Binet-Sanglé, ce fut dans l'éternel conflit, une phase belle et tragique et angoissante entre toutes ; et l'effort de ces gueux, qui, les yeux perdus dans leur rêve, crevaient avec désinvolture pour conquérir le monde, aux miséreux cet effort qui créa tant de beauté, ne fut pas le résultat d'un chaos de circonstances, l'effet soudain de volitions incohérentes ou insensées. Le christianisme ne provient pas de ce que vous appelez dédaigneusement une *erreur de diagnostic*. Il répondait à des besoins impérieux, encore qu'insoupçonnés, de l'âme romaine. Et si vous me prouvez que celui dont la parole satisfit à ce besoin latent n'était qu'un misérable aliéné, je soutiendrai que, dans sa folie, était une part merveilleuse d'intuition et de bonté[1]. Et c'est de n'avoir pas mis ces choses en évidence que je vous fais mon principal grief,

J'observe, dans la manière de Binet-Sanglé, une particularité. De ceux qui attaquèrent l'idée religieuse il est, je crois, le seul qui s'en soit pris à Christ, ait saisi l'adversaire au front. C'est très crâne, très

[1] Il semble indéniable que les tares soient fréquemment productrices de talent. V. *Dégénérescence ou Pléthore?* in *Archives d'Anthropologie Criminelle*, N° 178-179 Oct.-Nov. 1908, p. 743 et suivantes.

courageux. C'est franc, c'est net, et combien différente la note scientifique de notre auteur de la chanson charmeresse de cette vieille sirène de Renan, qui dissimulait ses armes sous des guirlandes, parait le dieu qu'il abattait de fleurs aux grâces fraîches et pimpantes, sapait discrétement l'édifice en jouant de la flûte.

Au point de vue scientifique, je ne me rallie pas à la doctrine de Binet-Sanglé car j'ai trouvé — que la honte en soit sur moi! — j'ai trouvé, dis-je, dans l'Evangile traditionnel comme dans celui de Tolstoï, des pensées qui m'ont paru réaliser, pour leur part, l'idéal d'expression de la personnalité humaine.

Que si certains disciples de Binet-Sanglé, ignorant quelle sereine philosophie est la sienne, voient en son livre, aux allures un peu passionnées parfois, moins une série de constatations désintéressées qu'une arme de combat, dans sa méthode une tactique, je dirai hardiment, quittant pour un instant le terrain scientifique, que je ne crois pas l'arme particulièrement dangereuse, ni la tactique opportune. Ce n'est pas Jésus qu'il faut attaquer, mais ceux qui, se réclamant de lui, parlent en son nom et se font haïr ou mépriser par leur conduite vile et mesquine.

Le vrai christianisme, celui des premiers chrétiens, a édifié une morale sur laquelle tous, athées ou croyants, nous vivons. Il suffit de fréquenter mahométans et surtout bouddhistes pour se convaincre que le plus matérialiste d'entre nous est un parfait chrétien. Or, on ne lutte pas contre un fait, contre une vérité. Ou bien il faut ne s'attendre qu'à un triomphe passager.

A la vérité, l'Eglise romaine est grosse d'un nouveau schisme qui, ruinant l'orgueil extravagant des prétendus successeurs de Pierre, laissera en paix croyants et athées, les uns continuant de voir dans le Christ un dieu fait homme, les autres accordant à cette grande figure souffreteuse et pitoyable, et que sa tendresse fit géniale, le tribut de vénération qui se doit à tous ceux qui — fut-ce d'une goutte — tentèrent d'alléger la coupe des douleurs humaines.

Voilà ce que je pense. J'ai écrit ces lignes sans me contraindre à exalter ou à ménager l'auteur. Il est un point sur lequel je veux le louer sans restriction: Binet-Sanglé est un brave. Il a dit sans haine et sans crainte ce qu'il estime être la vérité. Son livre lui vaudra des rancunes. Il les dédaigne. C'est bien. Je n'approuve pas les conceptions; j'admire l'homme.

Paris, 14 juillet 1908. Dr Laupts.

Dr A. Nogier, **Physiologie du langage et contribution à l'Hygiène scolaire**, Paris, J.-B. Baillière.

Le but de ce livre est d'amener à une réforme pédagogique basée sur l'étude rationnelle et scientifique de la physiologie du langage : « La rectification de méthodes empiriques d'enseignement et leur adap-

tation aux mécanismes physiologiques est, dit l'auteur, un desideratum de première importance, non seulement au point de vue des résultats pédagogiques, mais aussi au point de vue de l'hygiène scolaire et nous sommes très convaincu que c'est autant dans les revisions des méthodes que dans celle des programmes, qu'on trouvera le germe fécond des réformes utiles à apporter dans l'éducation des enfants. »

Partant de ce principe, l'auteur étudie tour à tour les réflexes objectifs naturels, les synergies objectives naturelles, les synergies artificielles, les synergies mnésiques et psychiques, les synergies frustes et la synthèse fonctionnelle. Il en déduit une théorie du langage parlé, du langage graphique, du langage naturel, puis des procédés de discernement et de raisonnement.

C'est sur cette base solide qu'il édifie alors un système pédagogique comprenant des exercices de prononciation, des exercices de vocabulaire, des exercices de lecture et de traduction, d'écriture et d'orthographe et enfin des exercices de discernement et de raisonnement. Je signale, en ce qui concerne l'étude des langues, les intéressants principes que voici : « Un programme rationnel des exercices utiles à enseiseigner un langage doit satisfaire physiologiquement à quatre opérations : 1° faire connaître et examiner les choses ; 2° faire discerner les sensations que cette connaissance détermine en nous ; 3° faire répéter les signes phonétiques et graphiques, par lesquels on est convenu de traduire cette connaissance au dehors, jusqu'à ce que l'habitude de l'exécution et de la perception de ces signes soit acquise ; 4° enfin, développer l'habitude d'arranger ces signes conformément à certaines règles usuelles ». L'application de ces principes dans l'enseignement et surtout dans l'enseignement primaire, donnerait certainement un maximum d'effet pour un minimum d'effort. Ed. L.

Emile Laurent, **Précis d'éducation physique moderne**, Paris, Vigot frères.

« L'éducation physique doit être considérée comme la base de la régénération et surtout de l'amélioration de la race humaine... Ainsi pas de peuples sains et surtout pas de peuples forts sans une bonne éducation physique. » Tel est le point de vue auquel s'est placé le Dr Emile Laurent pour résumer en un manuel de 200 pages les conseils les plus pratiques pour l'éducation physique rationnelle. Après de courtes notions sur la morphologie générale du corps humain vient l'étude de l'éducation des sens. On y verra que pour faire l'éducation du toucher par exemple, il importe, avant tout, de veiller à une propreté rigoureuse, que l'on peut acquérir la résistance aux influences ambiantes, à la chaleur, au froid, que l'œil s'éduque par l'exercice de l'accommodation, que l'on peut rééduquer l'œil dans les cas de nyctalopie, d'héméralopie, de daltonisme. A propos de l'ouïe, il faut noter de très pré-

cieuses indications sur la façon d'apprendre à articuler les consonnes spéciales aux langues étrangères.

A signaler aussi un chapitre sur l'éducation physique par le travail (adresse, sûreté de l'œil, esprit d'observation et de réflexion, instruction élémentaire en dessin et en système métrique).

L'auteur examine ensuite ce que doit être la gymnastique du petit enfant, l'éducation physique par les jeux. Puis il étudie au point de vue de leurs résultats hygiéniques : la marche, la course, la gymnastique respiratoire, la gymnastique physiologique, les exercices à mains libres, la gymnastique athlétique (dont il signale les graves inconvénients), les exercices aux agrès, la danse, l'escrime, la canne, la boxe, le tir, l'équitation, la bicyclette, la natation, le canotage, le patinage (il n'est pas d'exercice d'équilibre qui lui soit supérieur), les jeux sportifs (croquet, lawn-tennis, foot-ball, etc.).

Les derniers chapitres traitent de la médication par l'exercice. Le rôle thérapeutique de l'exercice est examiné dans chaque catégorie du cadre nosologique : déviation de la colonne, lésions cardiaques, troubles respiratoires, affections nerveuses, tics, scrofule, diabète, obésité.

On voit l'intérêt pratique qui s'attache à ce manuel. Il faut noter que, par l'absence de termes anatomiques ou médicaux techniques, il s'adresse au grand public plus qu'au thérapeute, et que chacun y pourra puiser d'excellents conseils pour son développement physique et son hygiène et, au besoin, pour le traitement de ses maux.

Ed. L.

REVUE DES JOURNAUX ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES

ACADÉMIE DES SCIENCES (Séance du 20 Janvier 1909).

Identification des projectiles de revolver en plomb nu (Note de M. V. Balthazard, présentée par M. Bouchard). — L'effort des experts arquebusiers a jusqu'ici consisté, dans les enquêtes criminelles, à rechercher si les projectiles extraits des cadavres des victimes, ou retrouvés sur le sol, avaient bien été tirés avec l'arme trouvée en la possession de l'inculpé. Dans une expertise récente qui nous a été confiée, le problème se posait tout différemment : il s'agissait d'établir si deux balles en plomb nu ramassées sur un tapis, l'une le jour même d'un attentat, l'autre trois semaines plus tard, avaient bien atteint la victime. Ces balles n'ayant, en effet, pas eu une force de pénétration suffisante pour perforer les vêtements, avaient déterminé des blessures du bras à travers l'étoffe, et avaient rebondi sur le sol.

Nous avons remarqué qu'il existait sur ces balles des empreintes quadrillées laissées par la trame du tissu de la redingote, grâce

auxquelles l'identification a été possible avec les empreintes analogues obtenues sur des balles tirées sur la même étoffe étalée devant une planche de sapin.

Depuis cette époque, nous avons poursuivi des recherches qui démontrent que les balles de revolver en plomb nu portent toujours la trace de la trame du tissu qu'elles ont rencontré tout d'abord, même lorsqu'elles traversent ensuite une épaisseur du corps plus ou moins considérable ; une seule exception se rencontre lorsque la balle s'écrase ou se déforme sur un plan osseux, auquel cas l'empreinte du tissu peut s'effacer, au moins en partie.

Rien de plus facile, en pareil cas, que d'identifier l'empreinte trouvée sur la tête du projectile ; il suffit d'obtenir des empreintes de comparaison en tirant des projectiles de même calibre sur l'étoffe suspectée, tendue à l'aide de punaises au devant d'une planche de sapin soigneusement rabotée. En pratique, les balles en plomb nu étant presque toujours du calibre 8 millimètres (n° 330, c'est-à-dire 320 millièmes de pouce anglais), nous nous sommes servi d'un revolver dit *bull-dog* et de cartouches de deuxième qualité chargées de 6 gr. 30 de poudre noire ; les projectiles ont une force de pénétration très minime et rebondissent sur l'étoffe, dont ils gardent l'empreinte, sans s'enfoncer dans le bois.

En appliquant cette méthode, il nous a été possible d'indiquer quel vêtement portait un individu atteint d'un coup de feu, d'indiquer parmi plusieurs orifices d'entrée de projectiles celui qui correspondait à un projectile déterminé trouvé dans un cadavre, etc.

(Bull. méd.).

Les échanges respiratoires des nouveau-nés. — M. Weiss communique à l'Académie les résultats de recherches faites dans le service du professeur Pinard sur les échanges respiratoires des nouveau-nés. Il appelle *indice d'oxygénation* le rapport entre la quantité d'oxygène consommé dans un temps donné par l'enfant et la quantité que cet enfant devrait consommer normalement pour son poids.

La valeur de l'indice d'oxygénation varie avec les exigences de l'organisme, au point de vue de la consommation d'oxygène.

Cet indice, au-dessous de la moyenne dans les premiers jours de la vie, se relève généralement dans la suite pour se tenir légèrement au-dessus. Il est particulièrement élevé chez les enfants très vigoureux ; au lieu de rester au voisinage de l'unité, il peut monter à 1,5 et même 1,8, tandis qu'il tombe aux environs de 0,5, 0,6 chez les débiles, et n'a aucune tendance à se relever, comme il le fait chez les enfants bien portants. *(Acad. de méd.*, 13 déc. 1908.)

Réaction méningée au cours de l'intoxication par l'oxyde de carbone. — MM. Legry et Duvoir rapportent, à la *Société Médicale des Hôpitaux* (18 décembre 1908), l'observation d'un intoxiqué

par l'oxyde de carbone chez lequel ils étudièrent le liquide céphalo-rachidien par des ponctions lombaires en série. Ils ont constaté, moins de trois heures après le début de l'intoxication, un peu de sang avec une proportion élevée de leucocytes. Dès le lendemain, ils observèrent une polynucléose abondante qui se poursuivit, puis fit place à une mononucléose mixte et enfin à une lymphocytose fugace. L'évolution totale avait duré treize jours.

L'observation est intéressante en raison des phénomènes cliniques (contracture, exagération des réflexes, ébauche de signe de Kernig) qu'on a pu constater les premiers jours et qui étaient en rapport avec les réactions méningées décelées par la ponction lombaire.

On peut se demander si, parmi les troubles nerveux signalés après l'intoxication oxycarbonique, certains ne peuvent être imputés à une réaction méningée.

Boxe : la victoire de Jack Johnson. — Les journaux anglais publient de longs détails, quelques-uns excessifs, sur la rencontre de Tommy Burns et de Jack Johnson, le « nègre coloré », qui s'est terminée samedi à Sydney par la victoire de Johnson.

Ce dernier, qui est maintenant le champion du monde, fut avantagé par la taille et le poids, mais il n'en est pas moins nettement supérieur.

Il est intéressant au point de vue athlétique de donner les mensurations des deux hommes. Les voici :

Tommy Burns		*Jack Johnson*	
Age.	27 ans.	Age.	31 ans
Poids	82 kilos.	Poids	100 kilos
Taille	1 m. 70 cm.	Taille	1 m. 92 cm.
Tour de poitrine .	1 m. 16 cm.	Tour de poitrine .	1 m. 22 cm.
Tour de bras . .	38 cm.	Tour de bras. . .	46 cm.
Tour de cuisse. .	64 cm.	Tour de cuisse . .	70 cm.
Tour de mollet. .	40 cm.	Tour de mollet . .	44 cm.
Longueur du bras	62 cm.	Longueur du bras .	80 cm.

On remarquera la différence énorme qui existe entre les longueurs de bras des deux athlètes et l'avantage considérable de Johnson dont l' « allonge » avait 18 centimètres de plus que celle de son adversaire.

Normalement un homme de la taille de Jack Johnson ne possède pas des bras aussi longs. N'est-ce pas à sa race que le champion du monde doit cet avantage?

Les détails complets publiés sur le match indiquent nettement la supériorité de Johnson dès le premier round. Sur l'attaque immédiate de Burns, son premier coup de poing, un uppercut, envoya le Canadien sur le sol pendant huit secondes.

De reprise en reprise Johnson domina, et, se sentant inférieur, Tommy Burns se mit à insulter le « nègre jaune », mais celui-ci, impassible, riait et jouait avec lui, disent les journaux, comme le chat avec une souris. Il le martela consciencieusement, mais ne voulut pas le

mettre knock-out très rapidement, pour le « punir », dit Johnson, de toutes les mauvaises paroles qu'il avait prononcées.

Mais au quatorzième round Tommy Burns était dans un tel piteux état que la police dit à l'arbitre de donner sa décision, et Jacques Johnson fut déclaré vainqueur et acclamé par la foule, tandis qu'on emportait Tommy Burns évanoui.

Ajoutons qu'avant le match les deux boxeurs avaient touché les bourses qui leur étaient allouées.

Pour sa part Johnson ne toucha que 40.000 francs, tandis que Tommy Burns empochait 150.000 francs. Celui-ci du reste se retire après fortune faite. A ce jour, les combats de boxe lui ont rapporté plus d'un million.

On dit que J.-J. Jeffries, le célèbre boxeur américain, qui s'était retiré en ne trouvant plus d'adversaires, va provoquer Jack Johnson, qui a été également défié par Sam Mac Vea. *(Le Temps).*

NOUVELLES

Criminalité des adolescents (Association française pour l'Avancement des Sciences, session de Clermont-Ferrand, section de Sociologie). — D'après M. le D[r] Henrot, de Reims, qui fut l'an dernier le Président de l'Association, la criminalité de l'adolescent augmente dans des proportions effrayantes. Voici le nombre des délinquants de droit commun, de seize à vingt ans depuis quelques années :

1830. . . .	6.900	1880. . . .	23.300
1840. . . .	9.000	1890. . . .	27.300
1850. . . .	13.900	1900. . . .	30.400
1860. . . .	18.500	1905. . . .	31.400
1870. . . .	19.500		

L'augmentation porte surtout sur les meurtres et assassinats. Dans une même ville — cette histoire est d'hier — on voit, le jour de la Fête nationale, près d'un kiosque où le bal venait de finir, un brave père de famille recevoir sans provocation un coup de couteau mortel d'un enfant de quinze ans. Une semaine après un adolescent tire à bout portant un coup de revolver sur un jeune homme qu'il supposait être son rival.

Les faits de ce genre abondent : « On tue avec une inconscience extraordinaire », dit M. Henrot. La cause est double : absence d'éducation morale et inactivité du jeune homme qui, n'ayant pas trouvé d'ouvrage, devient un vagabond. L'éducation morale de l'école primaire cesse à treize ans ; et si l'enfant n'est point à ce moment rattaché à

quelque société ou patronage, il n'a désormais pour éducation que le foyer familial, trop souvent déplorable, et la rue, qu'il est inutile de qualifier.

Que faire? M. Henrot voudrait voir se développer les cours et conférences post-scolaires qu'ont déjà organisés quelques communes et imposer l'obligation de les fréquenter. Il faudrait aussi développer les écoles professionnelles et les apprentissages. Et il y aurait des lois à retoucher. « Trop souvent, disait un député il y a peu de temps, nos lois sur la réglementation du travail, en fermant les ateliers aux mineurs font de ceux-ci des vagabonds. »

Les lois restrictives de la liberté du travail, faites dans l'intérêt de la santé physique de l'enfant, sont trop souvent désastreuses au point de vue moral.

Tel est le thème que développe M. Henrot, avec considérations et faits à l'appui. L'auteur conclut en proposant : 1° d'assurer le développement intellectuel et moral de tous les enfants de treize à dix-huit ans; ils sont par trop livrés à eux-mêmes; 2° de multiplier les écoles professionnelles de toute sorte; 3° de créer des caisses d'apprentissage; 4° de créer des ateliers d'assistance par le travail dans les centres ouvriers, ouverts à tous et imposés aux vagabonds.

(Le Temps.)

Médecin marron. — Le D[r] M... vient d'être condamné par le Tribunal correctionnel de Bordeaux à huit mois de prison, 100 francs d'amende et quatre ans d'interdiction médicale, pour avoir délivré à des accidentés du travail des certificats de complaisance et fait monter les notes de visites médicales à des sommes fantastiques.

Le pharmacien N... a été condamné à cinq mois de prison et 100 fr. d'amende, pour avoir été de connivence avec le D[r] M... en comblant les blessés de quantités de remèdes ou d'objets de pansements dont les blessés n'avaient nul besoin.

L'Avortement criminel. — Le Congrès d'obstétrique a clôturé ses travaux par diverses motions. La plus importante concerne l' « avortement criminel » dont la multiplication dans les grandes villes de tous les pays est d'autant plus effrayante qu'elle trouve des défenseurs dans la littérature, au théâtre, dans des conférences publiques et jusque dans des écrits de source médicale.

Le président du Congrès, le D[r] Doléris, membre de l'Académie de médecine, a donné lecture de la proposition suivante, rédigée comme sanction aux débats soutenus en présence de nombreuses sommités de l'obstétrique internationale présentes au Congrès :

« Vu les statistiques impressionnantes publiées en France et à l'étranger sur la fréquence croissante de l'avortement, les enquêtes nombreuses et précises poursuivies par de nombreux gynécologues et

corroborées par l'observation clinique des signes spéciaux et l'aveu facilement obtenu d'un certain nombre de malades,

« La Société obstétricale de France, réunie en Congrès international, considérant qu'elle n'a pas qualité pour prendre position au regard des dispositions édictées par le Code pénal français, contre l' « avortement criminellement provoqué » ;

« Qu'elle n'a pas davantage à se prononcer sur cette question aux points de vue social, moral ou religieux ;

« Mais que, néanmoins, elle ne saurait se dérober au devoir de faire entendre un cri d'alarme et un avertissement salutaire,

« Adopte les conclusions suivantes :

« Dans l'avortement criminellement provoqué, tel qu'il est observé, un fait est incontestable : la grande fréquence et l'extrême gravité des accidents consécutifs aux pratiques coupables, quelles que soient les précautions apportées à l'acte criminel et la technique employée ;

« Les stastistiques établissent que :

« 1° Dans la grande majorité des cas, de longues et sérieuses maladies locales s'ensuivent ;

« 2° Dans les deux tiers des cas environ, des affections très graves mettent la vie en péril et occasionnent une incapacité de travail allant de plusieurs mois à plusieurs années, et une incapacité fonctionnelle définitive : les survivantes restent infirmes ;

« 3° Dans 6 pour 100 des cas enfin, la mort qui respecte les accouchées normales à terme, suit immédiatement ou à bref délai les pratiques abortives ;

« Désireuse en outre d'apporter sa contribution à la préservation sociale contre un fléau qui, d'après les plus récentes statistiques des maternités des grandes villes, détruit prématurément le tiers environ des produits de la conception, la Société obstétricale de France décide la constitution d'un Comité international, en vue de rechercher et d'étudier les mesures prophylactiques à proposer aux pouvoirs publics.»

Sont proposés pour faire partie de la Commission : MM. les professeurs Pinard, Bar, Ribemont (Faculté de Paris), Queirel (Marseille), Herrgott (Nancy), Oui (Lille), Chambrelent (Bordeaux), Audebert (Toulouse), Valois (Montpellier), et les membres du bureau actuel de la Société obstétricale de France : MM. Doléris, président; Fabre (de Lyon), vice-président ; Brindeau, secrétaire général, pour la France ; MM. les professeurs Treub (d'Amsterdam), Rossi (de Gênes), Gussoni (de Messine), Keiffer (de Bruxelles).

— D'autre part, M Joseph Reinach écrivait le 28 septembre au Ministre de la justice une lettre où il appelait son attention sur le scandale de certaines réclames qui constituent, selon lui, des excitations au crime d'avortement : « La diminution de la natalité inquiète davantage tous les jours quiconque a le souci des grands intérêts français, militaires et civils. »

M. Reinach estime qu'une enquête faite au domicile de ces « commerçantes » révélerait des preuves certaines des crimes commis par elles.

Le Secret professionnel. — On sait que les avocats des inculpés dans les événements de Villeneuve-Saint-Georges avaient écrit au Ministre de la justice pour protester contre le Dr Lapointe, chef adjoint à l'hôpital Saint-Antoine et médecin du ministère de l'intérieur, qu'ils accusent d'avoir violé le secret professionnel. Voici le texte de cette protestation :

« Paris, le 13 octobre 1908. — Monsieur le Ministre de la justice, en achevant l'organisation de notre défense dans l'affaire de la C.G.T., nous croyons indispensable de vous saisir d'un fait trop grave pour que vous n'ordonniez pas immédiatement une enquête à son sujet et ne preniez les mesures légales qui peuvent en découler. Le dossier contient un document, d'ailleurs non coté, et qui est ainsi conçu :

« Monsieur le ministre, j'ai l'honneur de vous informer que j'ai « opéré ce matin, dans mon service de Saint-Antoine, le nommé Baudoin, blessé le 30 juillet à la gare de Villeneuve-Saint-Georges. Cet « homme avait reçu dans le creux subclaviculaire gauche une balle « qui avait brisé la clavicule gauche et produit une paralysie totale « des membres supérieurs. Comme il avait en même temps une plaie « au sommet du poumon gauche, sans complications, j'avais dû différer jusqu'à ce jour l'intervention du côté du plexus. J'ai pu pratiquer la suture des gros troncs nerveux, sectionnés par la balle. La « vie de l'opéré ne me paraît pas en danger, mais l'avenir toujours « aléatoire des sutures nerveuses m'oblige à réserver le pronostic en « ce qui concerne l'infirmité du membre supérieur. Agréez, Monsieur « le Ministre, l'assurance de mon profond respect. — Lapointe, chirurgien des hôpitaux, médecin adjoint du ministère de l'intérieur. »

« Cette lettre a été transmise par le Ministère de l'intérieur à la justice de Corbeil, qui s'en est servie pour une information contre le blessé dénoncé. Comme nous, Monsieur le Ministre, vous estimerez de la plus haute gravité qu'une instruction judiciaire puisse recevoir et recueillir favorablement une dénonciation qui constitue une violation du secret professionnel. Nous sommes en droit, au nom de tous nos clients, de vous demander comment un pareil fait a pu se produire et s'il n'en résulte pas une suspicion telle sur l'enquête judiciaire que nous puissions contester les accusations obtenues contre les autres inculpés par de semblables procédés.

« Veuillez recevoir, Monsieur le Ministre, etc. — Jacques Bonzon, Maurice Chesné, Jules Uhry, Albert Willm, Ernest Lafont, André Berthon, Emile Coreil, avocats à la Cour. »

Le Dr Lapointe, en villégiature dans la Haute-Vienne, a adressé la réponse que voici à un de nos confrères qui l'a mis par télégramme au courant de l'incident :

« Proteste énergiquement contre allégation ridicule et diffamante. Ai violé secret de Polichinelle. Présence à Saint-Antoine du blessé en question était connue du Ministre bien avant ma lettre. Un jour, un médecin envoyé par ministère vint prendre de ses nouvelles ; après cette démarche, plutôt bienveillante, mon devoir était, dans l'intérêt même du blessé, de renseigner ministre responsable sur gravité et suites probables de blessure. N'ai signalé présence du blessé qu'à un employé de la C. G. T., qui désirait lui faire parvenir secours pécuniaire. — Lapointe. »

D'autre part, les D[rs] Zielinski et Pierrot ont écrit au Président du syndicat de la Seine pour qu'il donne une suite à l'incident.

« Connaissant, disent-ils notamment, le souci de l'honneur et de la dignité de la profession médicale qu'a toujours montré le Syndicat des médecins de la Seine, nous sommes persuadés qu'il prendra les mesures sévères — telle qu'un blâme public — que nécessite cette violation évidente du secret professionnel dans des conditions particulièrement révoltantes. »

Une petite merveille. — Toutes les personnes qui écrivent beaucoup et qui sont pressées, elles sont légion, peuvent compter maintenant sur un instrument commode et essentiellement pratique, l'*Onoto*.

Aucune inquiétude à avoir sur la position de ce nouveau porte-plume à réservoir, il se met dans la poche, dans le sens que l'on veut et ne tache jamais.

Il se charge d'encre en quelques secondes, sans nécessiter l'emploi d'un compte-gouttes. L'*Onoto* est une petite merveille qui sera utile à tout le monde.

L'Imprimeur-Gérant : A. Rey.

OUVRAGES REÇUS

Professeur Paul Pic : Traité élémentaire de législation ouvrière; les lois ouvrières. 3e éd. 1 vol. in-8o de 1121 p. Paris, Rousseau, 1909.

Professeur Patoir (de Lille) : Introduction à l'étude et à la pratique de la médecine légale; nécessité d'un enseignement pratique, ses difficultés ; rareté des autopsies judiciaires; les causes de cette rareté; les moyens d'y remédier. 1 broch. de 31 p. Lille, Le Bigot frères, éditeurs, 1908.

Hermêto Lima, chef de la statistique au cabinet d'identification : A identidade do homen pela Impressao digital (dactyloscopia). 1 vol. pet. in-4o de 224 p. avec 70 fig. et nombreux tableaux. Imprensa Nacional, Rio de Janeiro, 1908.

A. Guilliermond, docteur ès sciences : Contribution à l'étude cytologique des Endomyces (note à l'Institut, déc. 1908). — Sur le développement du glœosporium nervisequum, etc., 9 pl., extr. de la *Revue botanique*, 1908.

Direzione della Statistica : Statistica delle cause di morte nell'anno 1906. — Introduzione, 74 p., Roma, 1908.

Dr P. Nacke, d'Hubertusburg : Die Zengung im Rausche und ihre schädlichen Folgen für die Nachkommenschaft. Broch. de 6 p.

Professeur Moriz Benedikt : Neue Verbrecherstudien von Lombroso, eine Kritiche Studie. Broch. de 12 p.

Dr Magnus Hirschfeld : Geschlechts — Ubergänge, 1 vol. carton., 33 p. et 83 illustrations, Leipzig.

Dr Audiffrent : Contribution à l'étude du cerveau et de l'innervation. Broch. de 16 p. Leroux, Paris, 1909.

Dr P. Schober . Dictionnaire médical des langues allemande et française, avec préfaces des Drs Villaret et Lereboullet. 1 vol. in-8o de 347 p., 2e édit. Stuttgart, Enke, et Paris, Haar et Steinert.

Fructuosa Carpena : Antropologia criminal (prolog. de Bafaal Sallilas), in-8o de 522 p. Madrid et Séville, F. Fé, 1909.

Professeurs Lortet et C. Gaillard : La Faune momifiée de l'ancienne Egypte et recherches anthropologiques (4e série), in-folio de 224 p. et 90 fig. Lyon, Georg, 1908.

ARCHIVES

D'ANTHROPOLOGIE CRIMINELLE

DE MÉDECINE LÉGALE

ET DE PSYCHOLOGIE NORMALE ET PATHOLOGIQUE

MÉMOIRES ORIGINAUX

INTERPSYCHOLOGIE INFANTILE [1]

Par M. G. TARDE
de l'Institut, Professeur au Collège de France.

... Une chose que je n'ai pu qu'indiquer, que je n'ai jamais suffisamment montrée et mise en relief comme elle le mérite, c'est que le rapport d'imitation s'accompagne toujours, plus ou moins, de l'exercice d'une autorité. Cela est certain au début de la vie sociale, qui commence pour chacun de nous dès le plus bas âge, — car c'est tout enfants que nous entrons dans le monde social, et il n'y a pas d'exemple d'adultes y entrant pour la première fois, sans initiation enfantine préalable. — Or, l'enfant n'imite jamais que des adultes autour de lui, dont il sent la supériorité. L'exemple du parent, du maître, du supérieur descend sur lui. Ce n'est pas alors l'exemple d'un milieu social, d'une collectivité impersonnelle, qui s'impose à lui autoritairement; pour l'enfant, le milieu social n'existe pas. Ce

[1] Le fragment qu'on va lire est tiré du dernier cours professé par Gabriel Tarde au collège de France en 1903-1904, sur l'*Interpsychologie* ou la *Psychologie intermentale*. Le manuscrit de ce cours est destiné à paraître dans son entier très prochainement, autant du moins que le permet l'état inachevé de certaines parties.

La leçon ci-dessus est l'une des dernières qui furent professées par Tarde; elle était suivie d'une autre sur l'*interpsychologie écolière* dont il ne reste malheureusement que des notes fragmentaires. A. et G. T.

qu'il subit, ce qu'il a joie à subir, c'est l'autorité de telle ou telle personne déterminée.

Plus tard aussi, toute la vie, à des degrés inégaux et sous des formes diverses, l'enfant devenu adulte, homme mûr, vieillard, ne copiera jamais que parce qu'il aura préjugé ou senti la supériorité de ce qu'il imitera sur ce qu'il avait l'habitude de faire jusque-là... Toutefois, remarquons que la supériorité sentie n'est pas toujours une supériorité de personne ; il n'en est ainsi qu'au début de la vie mentale et sociale. Peu à peu, la supériorité du fait, de l'acte servant de modèle et non de la personne qui agit ainsi, se fait sentir seule, et le plus obscur des hommes peut être imité quand il prend une initiative jugée heureuse.

Le petit enfant n'est jamais seul que quand il dort. Les yeux ouverts, il trouve toujours un visage connu où *prendre* son regard. La solitude éveillée, tant soit peu prolongée, n'est connue que des adultes.

Le nombre des personnes avec lesquelles il entre en rapport — en rapport de copie à modèle, ou de disciple à maître, ou de sujet à monarque, toujours — va en augmentant graduellement jusqu'à son entière formation...

Il commence par ne voir que sa nourrice ou sa mère. C'est une société à deux, où la suggestion est unilatérale. Et il n'est pas surprenant que la suggestion hypnotique aide si puissamment à expliquer la vie sociale, le lien social, si l'on réfléchit que l'initiation de tout homme à la vie sociale a commencé dès son enfance et que le rapport de l'enfant avec la nourrice ou la mère qui le soigne est étrangement semblable à celui de l'hypnotisé avec l'hypnotiseur Nous entrons donc dans la vie sociale, d'abord par une suggestion véritable, c'est-à-dire produite par une seule personne ; puis, le nombre des personnes qui nous suggestionnent venant à augmenter, ces suggestions se neutralisent en partie et notre indépendance apparente résulte de leur complication croissante.

L'enfant ne commence à avoir des camarades et, par suite, à pouvoir connaître la suggestion mutuelle, que plusieurs années après n'avoir eu pour société que sa nourrice ou sa mère, ou son père, ou ses autres parents plus âgés, tous de « grandes personnes ». L'âge où, pour la première fois, il est mis en rap-

port (de jeu) avec d'autres enfants marque une ère nouvelle pour lui.

La nature des grandes personnes ou des petites personnes avec lesquelles l'enfant est ainsi mis en relation, leur plus ou moins d'autorité sur lui ou d'affinité avec sa nature, contribue beaucoup à sa formation. Si grande cependant que soit cette influence sur une organisation toute molle encore et plastique, il ne faudrait pas croire qu'elle soit prépondérante. Car, avant tout, il faut compter avec l'évolution cérébrale qui ne dépend que très indirectement de ces contraintes extérieures. Les lettres ou les dessins tracés par incision sur l'écorce d'un jeune arbuste ont beau être des empreintes profondes, ce n'est pas là la cause de la croissance de l'arbre, ni même, en général, de la forme qu'il revêtira en grandissant, — quoique telle ou telle incision puisse avoir pour effet de déterminer une plaie ou un avortement de rameau en un endroit. Aussi ne puis-je accorder à Pérez, par exemple, qu'il soit nécessaire de commencer dès la première année l'éducation des enfants, — ni même à Baldwin que le choix des deux ou trois camarades du petit enfant exerce une influence tout à fait décisive sur sa formation intellectuelle et morale. Et je suis d'avis que les préoccupations pédagogiques de l'heure présente, si elles se fondent sur cette idée qu'en s'emparant éducativement de l'enfant on est sûr de disposer de l'homme plus tard, préparent bien des déceptions. Si la suggestibilité de l'enfant est beaucoup plus grande que celle de l'homme, son cerveau, en revanche, est plus tendre, et précisément parce qu'il n'est pas encore anatomiquement achevé, a des ressources intérieures bien plus profondes pour résister aux suggestions du dehors : l'évolution cérébrale, en lui, suivant son cours en grande partie autonome, efface ou recouvre singulièrement les effets de l'éducation reçue par lui. Plus tard, sa suggestibilité s'amoindrit; mais il ne peut plus opposer alors à l'influence des exemples du dehors, devenus plus nombreux et plus massifs, cette force évolutive qui s'est épuisée... Ainsi, il peut arriver souvent que les actions suggestives exercées sur les adultes l'emportent finalement en efficacité sur celles que subit l'enfant... — Les applications politiques et morales de cette remarque seraient importantes : on pourrait en conclure que, après s'être emparé de l'enseignement, l'Etat sera conduit à

s'emparer aussi de la Presse. Car le journal, non par lui-même, mais indirectement par les réflexions et les conversations qu'il provoque, par l'opinion publique dont il sert à diriger le courant, agit sur l'homme fait autant que le professeur sur l'écolier...

L'enfant ne connait pas les suggestions impersonnelles, c'est-à-dire la pression exercée par une grande masse, foule ou public. Il ne subit que des actions personnelles, il cède à des exemples distincts et non confondus pêle-mêle... Et il n'y a rien en lui qui ne soit le reflet d'autrui, reflet inconscient toujours de quelqu'un qu'il connait toujours... (A mesure qu'il grandira, il imitera de plus en plus consciemment des modèles de moins en moins connus distinctement).

L'enfant qui a de petits frères doit se développer autrement que le fils unique. Celui-ci doit être, en général, plus passif, plus craintif, plus habitué à recevoir sans jamais rendre, en fait d'exemples et d'influences. Le contact avec des petits frères doit développer plus tôt l'esprit d'initiative, d'indépendance, de réaction contre les actions du dehors... Un pays de fils uniques doit être, donc, moins entreprenant qu'un pays à natalité abondante.

L'enfant n'a jamais à se défendre contre ses parents, à leur rendre n'importe quoi, à échanger avec eux, comme avec ses frères, des cadeaux et des coups. Il s'habitue donc nécessairement, s'il est fils unique, dans ses rapports avec eux, à attendre d'eux tout secours, tout appui, tout aliment, sans nulle réciprocité: ce sera là plus tard son attitude à l'égard de l'Etat, qui deviendra son père nourricier...

Il faut à l'enfant, donc, des frères et des sœurs, et aussi des camarades. Rien de plus dangereux, c'est bien connu, que les éducations particulières, par précepteur, à domicile, sans camarades. Les petits dauphins de France étaient à plaindre... Il est bon même, dès que leur âge le permet, de ne pas trop circonscrire le groupe, d'abord très étroit, de leurs amis. Sur le danger des amitiés exclusives, — toujours assez ambiguës — entre enfants, Baldwin présente des considérations excellentes et qui pourraient être utilement combinées avec les études de Sighele sur le crime ou la folie à deux. Certaines âmes trop tendres ont avorté sous

l'action néfaste d'unions trop jalousement étroites entre deux sœurs, deux frères, deux amis, par le rétrécissement graduel du champ de la conscience et de l'imitation, qui en est la conséquence. — Ceci sous la réserve de ce que j'ai dit tout à l'heure sur la compensation de la suggestibilité extrême des enfants par leur rapide évolution cérébrale, qui emporte dans son courant bien des impressions de ce genre, même très profondes. — Il n'en est pas moins vrai qu'il importe, le plus tôt possible et le plus possible, d'accroître le nombre et la variété des influences qui enveloppent l'enfant, si l'on veut que son originalité se dégage et s'accentue. Le *nunquam duo* des éducateurs religieux est fondé sur une observation vraie de l'enfance.

Il faut aussi veiller avec soin, bien entendu, sur le choix des camarades, surtout des grands ; car l'enfant est encore plus porté à imiter l'enfant plus âgé que les grandes personnes. En outre, c'est bien plus profondément, que l'exemple de l'ami son aîné pénètre en lui. Il lui emprunte tout de suite ses sentiments, ses idées, tandis qu'il ne commence d'abord à copier que les dehors des adultes, et le plus souvent l'imitation dont ceux-ci sont l'objet s'arrête là...

Mais, je le répète, ce qui importe surtout, c'est de ne pas faire de l'enfant un *Emile*, élevé dans un désert et soumis à un enveloppement suggestif des plus dangereux.

Le petit enfant, par le fait même qu'il subit très fort la suggestion du petit nombre de grandes personnes parentes ou de frères plus âgés qui l'entourent, ressent une vive antipathie ou un vif éloignement en présence des étrangers. Vaincre cette répulsion naturelle est la difficulté que rencontre le progrès de son éducation et de son initiation à la vie sociale... On sait que souvent, — et toujours même aux époques barbares, — cette répugnance n'est pas vaincue. Alors l'esprit de famille, ou l'esprit de caste, triomphe sans rival.

Mais revenons à l'enfant au berceau... A quel âge l'enfant nouveau-né, après avoir confondu les personnes qui l'entourent dans l'ensemble confus des objets quelconques mobiles ou immobiles devant ses yeux, commence-t-il à regarder ces personnes comme des objets tout à fait à part et particulièrement dignes de son attention ? De très bonne heure assurément, dès que son

regard se fixe sur elles avec une certaine persistance inaccoutumée : d'après Pérez, le visage humain intéresse l'enfant dès l'âge de six semaines ; un sourire, une caresse, un aspect bienveillant le font sourire.

Pouvons-nous croire que, dès le moment où ces personnes se détachent ainsi sur le fond continu de ses perceptions, il les regarde comme semblables à lui-même ? Est-ce qu'il ne se regarde pas d'abord, à l'inverse, comme calqué sur elles ou devant l'être? Et n'est-ce pas par le penchant même à se modeler sur elles qu'il est conduit à les concevoir comme de même nature que lui-même ? En sorte que c'est en les pénétrant peu à peu qu'il apprendrait à prendre connaissance de lui-même comme sujet ?

Pour l'enfant nouveau-né, tout l'univers se divise, comme pour l'animal, en ce qui est bon à manger et ce qui ne l'est pas. Un peu plus tard, l'enfant, comme l'animal, décompose la première catégorie d'objets en choses bonnes à manger et choses qui donnent à manger. Or, les choses bonnes à manger, aussi bien que les choses qui donnent à manger, ce sont les grandes personnes, la nourrice, la mère, la bonne... De là l'intérêt hors ligne que les personnes présentent pour l'enfant et qui les fait se détacher en relief si puissant sur le fond du tableau de l'Univers... On a dit, il est vrai, que l'enfant — comme le sauvage animiste — est porté à personnifier les choses et, par suite à supprimer la distinction entre les choses et les personnes. Et, quoiqu'on ait peut-être exagéré cette tendance en lui, il est certain qu'elle existe ; Bernard Pérez a tort, je crois, de trop la méconnaître. Mais il est essentiel d'ajouter que l'enfant est loin de personnifier toutes choses ; les choses auxquelles il semble prêter une sorte d'âme (son biberon notamment), avec une dose plus ou moins forte d'illusion, sont seulement les choses qui l'intéressent vivement par leur mobilité et leur utilité, à l'instar des personnes. Aussi ne peut-il se passer longtemps de celles-ci...

L'enfant s'ennuie quand il est seul ; il a besoin d'avoir quelqu'un auprès de lui. Ce n'est que plus tard et peu à peu que les arbres, les eaux, les objets inanimés suffisent à lui tenir compagnie. Mais c'est qu'alors il aura projeté son âme dans la nature, poétiquement personnifiée.

Est-ce parce que les personnes sont ce qu'il y a de plus mobile autour d'eux qu'elles attirent et fixent l'attention des enfants ? Oui, mais ce n'est pas seulement pour cela, ni même parce que les mouvements des personnes sont les plus variés, les plus compliqués de tous ceux qui frappent leur vue ou leur ouïe. C'est aussi parce que ces mouvements les intéressent le plus, et à cause de leur utilité (ou du contraire), et à cause aussi d'une affinité innée, instinctive, pour ce genre de spectacle... Les enfants discernent les moindres jeux de physionomie longtemps avant de remarquer les différences, plus visibles pourtant, d'objets inanimés, même en mouvement.

Si l'enfant naissait tout formé pour la vie indépendante, comme les petits mammifères supérieurs qui, dès le jour de leur naissance, ont le sens instinctif de l'espace et de la direction, savent marcher, nager, chercher leur proie — la vie sociale n'aurait jamais eu l'importance et le développement qu'elle a acquis dans l'espèce humaine. Mais l'enfant naît encore incomplet, incapable de vivre isolé et libre, obligé de recourir au secours continuel d'autrui — d'un autrui de plus en plus nombreux et dispersé sur la terre. De là le progrès social, par l'adaptation progressive de l'enfant à la vie de société.

Baldwin dit très bien : « L'enfant a toute une série d'attitudes spéciales à l'égard des personnes et qu'on ne lui voit jamais prendre à l'égard des choses. » Parmi ces attitudes spéciales, notons ces marques de répulsion ou d'attraction à première vue que lui inspirent certains visages, surtout des visages d'inconnus... Il a donc des sympathies et des antipathies. La sympathie, sentiment sans lequel la sociabilité serait inconcevable, est très précoce chez lui. Dès l'âge de trois mois, d'après Bernard Pérez, la faculté de sympathie commence à se manifester nettement chez l'enfant. Elle se développe, un peu plus tard, dans ses rapports de jeux avec ses camarades, sous la forme de sympathie de plaisir et, sous cette forme déjà, elle combat puissamment l'instinct non moins héréditaire de cruauté qui le porte à faire souffrir et à tuer les animaux.

Autre rapport singulier de l'enfant avec les personnes et non avec les choses : l'intimidation. Darwin n'a vu se manifester qu'à l'âge de deux ans et demi, chez son enfant, des signes de

timidité. Mais Pérez est d'avis que l'enfant est bien plus tôt timide... De très bonne heure donc, l'enfant est intimidé par les grandes personnes. Il ne l'est qu'en leur présence et par elles. Et c'est par là que sa manière d'être impressionné par les personnes se distingue le plus nettement de l'impression que lui font les choses. Baldwin, il est vrai, s'efforce de rattacher la timidité enfantine à la peur et y voit une origine *phylogénétique*. Mais où en est la preuve? Et qu'y a-t-il de commun entre la crainte que la vue d'un gros chien étranger inspire à un petit enfant et le trouble d'intimidation qu'il ressent à la vue d'une personne étrangère qui le caresse?

On a essayé d'expliquer, en partie, le développement de l'enfant par la théorie de la *récapitulation*.

Suivant la théorie de la récapitulation, le développement mental de l'enfant doit correspondre, *grosso modo*, à l'évolution psychologique dans la série animale. Les points de correspondance, d'après Baldwin, porteraient, d'abord, sur le point de départ, qui serait dans les deux séries la phase hédonique, c'est-à-dire « une simple contractilité exprimant les premiers sentiments de peine et de plaisir ».

Je le veux bien; mais je ferai remarquer que la peine et le plaisir impliquent nécessairement la *tendance*, l'appétit, le désir ou plutôt à la fois le désir et la perception vague d'un objet, c'est-à-dire, au fond, le *vouloir*, comme le voulait Schopenhauer. C'est donc une erreur de se représenter l'évolution mentale (soit dans l'ontogenèse, soit dans la phylogenèse) comme ne faisant apparaître la perception, la pensée, la volition que peu à peu, longtemps après la peine et le plaisir. L'évolution consiste à développer ce qui était enveloppé dans le germe mental primitif, dans le vouloir complexe et confus, d'où, peu à peu, la croyance et le désir se distinguent, se séparent, s'accentuent, — sauf, inversement, à se rejoindre peu à peu, plus tard, dans la volonté consciente et verbale, dans la volonté telle que le milieu social seul peut la faire éclore et épanouir[1].

[1] D'ailleurs, Baldwin lui-même cite plusieurs exemples d'exceptions graves à la règle ou prétendue règle de la récapitulation. Notamment, l'enfant passe directement de l'époque *suggestive* à l'époque *volontaire*, en omettant la phase *instinctive* qui sépare ces deux époques dans la série phylogénétique. Il accom-

Baldwin lui-même reconnaît implicitement l'insuffisance de son explication toute hédonistique du développement de l'enfant par des expériences de plaisir et de peine. « La suggestion est un stimulant aussi original que la peine et le plaisir », dit-il quelque part très bien. Cela signifie que les explications des habitudes de l'enfant, de ses décisions, de ses caprices apparents ne sauraient être simplement tirées des expériences de peine ou de plaisir emmagasinées dans sa mémoire et des associations d'idées qui en résultent. Il y faut joindre l'impulsion désintéressée qui provient de l'exemple suggestif, indépendamment de toute arrière-pensée utilitaire.

Le *suggestionisme* complète l'*utilitarisme* chez l'enfant (si utilitarisme se peut dire). L'enfant prend plaisir, d'abord, à imiter un son ou un geste d'autrui, puis à le répéter, à s'imiter soi-même de mieux en mieux... Mais ce plaisir qu'il y a pris d'abord n'est venu qu'après l'obéissance à la suggestion.

J'ai à critiquer, en passant, le sens beaucoup trop large que Baldwin donne à l'idée d'imitation. Il voit en elle, et avec raison, l'agent premier à considérer dans la genèse mentale de l'enfant. Mais il a le tort d'aller jusqu'à la confondre parfois avec l'hérédité même[1]. On m'a accusé moi-même d'étendre trop le sens de cette notion. Mais Baldwin me fait un reproche inverse. Pour justifier le sens large dans lequel j'emploie le mot *imitation*, je ne puis mieux faire que de reproduire un passage où Baldwin résume l'acception extrêmement large qu'il donne au même mot : « Nous disons d'un perroquet qu'il imite le passereau ; du castor qu'il imite l'architecte : de l'enfant qu'il imite sa nourrice ;

plit ce saut, abréviation considérable, grâce à l'hérédité directe d'une structure organique profondément différenciée par d'innombrables sélections.

[1] Baldwin fait remarquer, par exemple, que beaucoup de capacités, bien qu'innées, « n'apparaissent, ne se perfectionnent, ne se développent, chez l'animal, que grâce à l'imitation de leur propre espèce ». Il cite le cocquerico des jeunes coqs, l'aboiement des jeunes chiens, le type de nid chez les jeunes oiseaux; tout cela, paraît-il, demeure atrophié et incomplet lorsque ces animaux sont privés de l'exemple des autres... L'instinct héréditaire complété ainsi par l'imitation, cette collaboration de l'imitation et de l'hérédité, qu'est-ce que cela prouve? Cela prouve-t-il que l'imitation et l'hérédité sont même chose au fond? Non, pas le moins du monde. Les complémentaires, en général, sont dissemblables...

de l'homme qu'il imite son maître... Ces quatre cas représentent des mouvements typiques dans la psychologie de l'action : imitation volontaire chez l'homme, suggestion chez l'enfant, réflexe chez le perroquet, instinctive chez le castor... Cependant, ce sont bien là quatre cas d'imitation, et tout le monde nous comprend quand nous leur appliquons ce terme. »

En réalité, il est abusif d'appeler imitation le fait du castor qui, lui, n'imite en rien l'architecte humain. Là où il y a similitude spontanée, sans modèle copié, il n'y a pas imitation.

Baldwin a donc inexactement compris et défini la notion d'imitation... Seulement, il résulte de tous les développements auxquels il se livre, que j'ai eu raison de voir dans la nutrition-génération l'analogie vitale de l'imitation. Ces deux grands procédés de répétition, l'un vital, l'autre social, ont des analogies frappantes et se suivent avec continuité.

Quant au principe général qui sert de guide à Baldwin pour expliquer le développement mental de l'enfant, à savoir la *sélection fonctionnelle*, j'ai quelques mots à en dire.

Deux sélections à considérer, dit Baldwin : la sélection *naturelle*, qui s'exerce entre les organismes différents, et la sélection *fonctionnelle*, qui s'exerce entre les modes d'action ou de réaction différents d'un même organisme. Cette distinction est très juste. Seulement, il est clair, ce me semble, — après avoir lu l'exposé des idées de Bain et de Spencer à ce sujet, fait par Baldwin lui-même, — que l'embarras des évolutionnistes est bien plus grand pour expliquer le progrès des adaptations d'organisme, moyennant la sélection fonctionnelle, que le progrès des espèces moyennant la sélection naturelle. Et cela tient, d'après moi, à ce que la sélection naturelle implique un postulat que la sélection fonctionnelle ne saurait admettre (au moins quand il s'agit des animaux et de leurs fonctions plus ou moins conscientes). Ce postulat, c'est que toute variété tend à se reproduire par hérédité. Etant donné cela et cet autre postulat (aussi merveilleux et inexplicable d'ailleurs) de la production continuelle de nouvelles variétés viables, il est aisé de comprendre que la mieux adaptée des variétés, seule survivante, se conserve ensuite, parce qu'elle tend à se répéter (comme toutes les autres, non élues et disparues, y tendraient aussi).

Mais, parmi les modes de réaction d'un organisme naissant à la suite d'un stimulant extérieur (rayon de soleil, piqûre, brûlure, pluie froide, etc...), la sélection fonctionnelle, me dites-vous, trie la réaction utile, ou la plus utile, et la fait se reproduire, se répéter seule, en empêchant les réactions nuisibles de se répéter. Pourquoi en est-il ainsi? Pouvez-vous dire que c'est parce qu'il y a un penchant, commun à tous les modes de réaction, à se reproduire, et que l'acte le plus utile, étant seul survivant, a seul pu réaliser cette tendance? Vous ne le pouvez pas; car votre conscience vous atteste ici qu'il y a des modes de réaction accompagnés de douleur, qui ont une tendance à ne pas se répéter, et que, seuls, les états accompagnés de plaisir tendent à se répéter. Or, comment se fait-il que ce soient précisément les modes d'action ou de réaction utiles à la conservation ou au développement de l'organisme qui soient accompagnés de plaisir, et que ce soient les plus nuisibles qui soient accompagnés de douleur? Direz-vous que cette coïncidence merveilleuse (moins parfaite que je ne le dis, d'ailleurs, et non sans des exceptions graves) ne s'est opérée qu'à la longue et à la suite d'une sélection aussi, ou plutôt de l'élimination des individus chez lesquels les actes nuisibles étaient sentis comme agréables? Cela complique étrangement le problème, c'est en quelque sorte une sélection fonctionnelle du second degré qu'on charge d'expliquer la conservation de l'être vivant.

Mais ce qui reste inexplicable toujours, c'est, malgré cette hypothèse, l'existence de ces deux états antithétiques, la peine et le plaisir. Et l'on ne voit pas, s'ils sont ajustés de la sorte mécaniquement, et sans nulle préordination innée, à la non-répétition ou à la répétition de certains actes nuisibles ou utiles, on ne voit pas pourquoi ils ont apparu, à quoi ils sont bons : leur apparition, dans cette hypothèse, n'a fait que contresigner, sans y rien ajouter, le triage fait par l'épuisement des combinaisons fortuites et non viables.

Il est clair que les sensations agréables ou pénibles ont été, au contraire, un des procédés les plus originaux d'harmonisation vivante... Mais alors il faut admettre, pour expliquer leur naturelle coïncidence, dans la majorité des cas et avant tout ajustement fortuit, avec les modes de réaction favorables ou défavo-

rables à la conservation de l'être, il faut admettre que la peine et le plaisir sont simplement la traduction consciente de désirs organiques qui leur préexistent — le désir de la conservation et du développement de l'être. — Donc, les désirs conscients de répétition qui résulteraient des états agréables seraient simplement l'expression spécifiée des désirs inconscients et vagues de conservation et de développement, de même que les répugnances conscientes à la répétition qui résulteraient des états pénibles seraient simplement l'expression spécifiée des répugnances vagues et inconscientes de l'être à la désorganisation et à la mort... Des désirs sourds, et peut-être des croyances sourdes : de là il faut partir, et non de sensations, pour expliquer la vie animale, et sans doute la vie végétale aussi bien.

Mais, s'il en est ainsi, la leçon que vient de nous donner l'étude de la sélection fonctionnelle ne devrait pas être perdue en ce qui concerne la sélection naturelle, et, par analogie, nous devrions soupçonner que, aux variations les plus utiles au progrès de l'espèce, correspond une tendance spéciale (cachée à nos observations) inhérente aux organismes mêmes, et qui se traduirait par une fécondité spontanément plus grande dans les variations les meilleures, de même que les variations monstrueuses ou moins adaptées se reconnaissent déjà à un besoin de stérilité, de non-reproduction. Car ce n'est point par sélection, par éliminations extérieures, que les variations individuelles monstrueuses ou très anormales disparaissent, c'est en vertu de leur stérilité relative et constitutionnelle en quelque sorte...

G. TARDE.

CONTRIBUTION STATISTIQUE

A LA

RÉACTION DE L'ORGANISME

SOUS L'INFLUENCE PHYSICO-CHIMIQUE DES AGENTS MÉTÉOROLOGIQUES

Par PAUL GAEDEKEN (de Copenhague),
Docteur ès Sciences politiques et économiques.

(Suite et fin.)

Que l'action des rayons chimiques sur une partie très souvent minime du corps puisse produire un effet d'une telle portée, s'accorde bien avec ce que l'on sait, pour le moment, des réflexions des vaisseaux. Plusieurs expériences prouvent que les réflexions des vaisseaux peuvent partir des vaisseaux mêmes et que, de leur côté, les vaisseaux participent à la régulation reflexe de la circulation du sang. Il arrive assez souvent que des parties du corps éloignées du champ d'influence du nerf centripète irrité pour le moment, montrent une dilatation ou un rétrécissement de leurs vaisseaux, et quand ces effets reflexes ne s'étendent pas sur un domaine de vaisseaux trop petit, ils se manifestent également à la pression générale du sang[1]. Comme il a été dit plus haut, l'intensité de la lumière chimique augmente considérablement aux grandes altitudes, ce qui est essentiellement dû, non seulement à la diminution de la pression atmosphérique, mais encore à la pureté de l'air. Pendant les ascensions, on a souvent observé de fortes inflammations de la peau, et la participation de tout le système nerveux est prouvée par le fait que des parties de la surface du corps qui ne sont pas directement atteintes par la lumière et même les membranes muqueuses de la bouche sont affectées[2]. On a souvent observé,

[1] Tigerstedt, *Lehrbuch der Physiologie des Menschen*, I, Band, 4 Aufl., Leipzig, 1907, p. 303.
[2] Zuntz, Loewy, Müller, Caspari, *Höhenklima und Bergwanderungen in ihrer Wirkung auf den Menschen*, Berlin, 1906, p. 422.

chez les alpinistes, un état d'exaltation caractéristique, alternant parfois avec la dépression et qui résulte en des actions inconsidérées, pouvant, à de grandes altitudes, dégénérer en un véritable délire[1]. Probablement, ce sont des troubles du système nerveux qui, joints au manque d'oxygène, sont la cause du mal des montagnes que n'a pas observé, en tout cas, Tyndall, au moment où, dans une atmosphère chargée de neige, il a fait l'ascension du Mont Rose[2], ce qui est conforme à des expériences sur l'influence de la lumière des Andes et de l'Himalaya[3].

Dans les montagnes où la hauteur du soleil est en même temps considérable, l'intensité de la lumière chimique doit être très grande, et, si la théorie exposée ici est exacte, les modifications de l'intensité de la lumière influenceraient considérablement le domaine de la vie sentimentale. C'est ce qui peut être démontré, pour le Vénézuéla, par des recherches que j'ai faites en me basant sur le bulletin de statistique publié depuis quelques années, suppléé des renseignements démographiques et climatériques ordinaires du pays qu'on possède et qu'on trouve surtout dans l'excellent ouvrage de Sievers[4]. Les vastes forêts vierges de la partie nord-ouest et les soi-disant llanos de la partie sud-est ne jouent aucun rôle d'importance pour cette statistique démographique, comme elles sont habitées par des tribus indiennes peu nombreuses et la population des villes peu considérables du littoral se compose essentiellement de nègres, comme, pour les autres, le climat est d'une chaleur insupportable. La majorité de la population créole et les indiens cultivateurs du sol habitent au contraire l'immense chaîne de montagnes des Cordillères, susceptible de culture de plantes tropicales et autres, puisque la température décroît de 4° à tous les 700 mètres d'altitude[5]. Suivant les tables de température pour Caracas et Tovar, villes situées respectivement à 930 et à 1.914 mètres d'altitude, la température est à peu près identique pendant les différentes saisons, comme il n'y a que peu d'augmentation aux

[1] Ouvrage cité, p. 424.
[2] Tyndall, *Glaciers of the Alps*, London, 1906, p. 115.
[3] Zuntz, etc., ouvrage cité, chap. XIX.
[4] Sievers, *Venezuela*, Hamburg, 1888.
[5] Sievers, ouvrage cité, p. 31.

deux points culminants du soleil, tandis que, suivant les tables calculées par Bunsen et Roscoe, l'intensité de la lumière chimique doit augmenter considérablement quand le soleil s'approche du zénith. En se basant sur cette statistique, on peut évaluer la répartition mensuelle des conceptions en 1904 et en 1905, en ce qui concerne onze états, en réduisant les mois de naissance d'octobre 1904 à septembre 1906 à la même durée. Par contre, on ne possède pas de renseignements complets pour toute la période pour les états de Bolivar et de Guárico, ainsi que pour le district fédéral, et c'est pourquoi ils ont été laissés de côté. La majorité des naissances sont illégitimes, ce qui suivant l'explication de Sievers, est dû plutôt au fait que la population est peu disposée à payer les frais d'une sanction officielle du mariage qu'au relâchement des relations sexuelles ; en tout cas, la répartition des mariages ne joue qu'un rôle insignifiant et une comparaison entre la répartition mensuelle des 4.311 mariages en 1905 et les 59.059 conceptions prouve d'ailleurs qu'un autre facteur a donné à la courbe annuelle de ces dernières son empreinte caractéristique. Cette empreinte est identique pour les deux années et accuse un maximum vers la première culmination du soleil pendant les mois de mars, d'avril et de mai, puis, après une dépression, une nouvelle augmentation en juillet, et après une nouvelle dépression, une répartition à peu près uniforme pendant le reste de l'année. La courbe ne suit donc qu'en partie le mouvement annuel du soleil. Cependant les onze états sont situés, en très grande partie, dans la partie occidentale des Cordillères, et il y a, dans ce pays, deux saisons de pluie par an. La saison des pluies au printemps, plus courte, commence en avril ou en mai et continue jusque vers la Saint-Jean, elle est suivie d'une période sèche qui dure régulièrement un mois et est appelée *el veranito de San-Juan ;* elle est suivie, à son tour, de la longue saison des pluies d'été qui ne finit qu'en novembre et ces circonstances dépendent de la prédominance plus ou moins grande des vents alizés secs[1]. La saison des pluies est caractérisée par des pluies torrentielles fréquentes, précédées d'accumulations de nuages épais ; il est évident que sa cessation passagère, en même

[1] Sievers, ouvrage cité, p. 33, 35, ainsi que Codazzi, *Résümen de la geografia de Venezuela*, Paris, 1841, p. 44.

temps que la hauteur plus grande du soleil doit augmenter considérablement l'intensité de la lumière chimique, tandis que, d'autre part, la longue période des pluies suivante doit affaiblir considérablement cette intensité vers la seconde culmination du soleil, circonstances réfléchies exactement par les courbes de conceptions des deux années qui accusent une concordance presque complète sous ce rapport.

Il y a longtemps qu'on se rend compte que les passions sexuelles sont plus fortes dans les pays civilisés du Midi et cela résulte, entre autres choses, de l'importance de la prostitution dans ces contrées ; en général, on l'a attribué à la chaleur, ce qui est pourtant certainement inexact, puisque l'effet produit par la forte chaleur n'est pas incitant mais déprimant, ce dont témoigne la grande paresse qui tout comme le tempérament irritable est particulier aux habitants des pays tropicaux et subtropicaux. L'irritabilité plus grande des pays méridionaux se montre de bien des manières, comme par exemple dans les discussions parlementaires de différents pays, et le fait que cette particularité n'est pas due à la différence d'instruction des députés résulte de ce que les parlements des pays du Nord sont, en majeure partie, recrutés dans le peuple, tandis que ce n'est pas le cas pour l'Europe du Midi. La vivacité plus grande des Méridionaux se manifeste également dans leur art dramatique[1] et le fait que la différence de tempérament entre le Nord et le Midi se fait sentir chez une nation aussi uniforme, au point de vue anthropologique, que les Japonais[2], prouve que l'explication favorite d'après laquelle on a recours à des particularités de race, n'est pas satisfaisante. Les tentatives d'expliquer la différence de la fréquence des suicides par les particularités de race, faites par Wagner[3] et Morselli[4] doivent également être qualifiées de tentatives échouées, puisque, dans les groupements établis, il y a de si grandes variations qu'il n'est pas même possible de démontrer un rapproche-

[1] Helene Nyblom, *Sandhed paa scenen*, *Nordisk Tidsskrift*, Stockholm, 1884, p. 334.

[2] Rathgen, *Die Japaner und ihre wirtschaftliche Entwickelung*, Leipzig, 1905, p. 11.

[3] *Stat. anthrop. Untersuchungen der Gesetzmaessigkeit in den scheinbar willkührlichen menschlichen Handlungen*, Hamburg, 1864, p. 126.

[4] Morselli, ouvrage cité, p. 103.

ment d'une moyenne typique. D'ailleurs, l'ancienne division anthropologique, basée sur les langues, est abandonnée comme peu scientifique et, au point de vue anthropologique, on ne saurait pas plus parler d'une race aryenne que d'une race française [1]. Une comparaison statistique exacte de la fréquence des suicides des différents pays est d'ailleurs impossible, comme le matériel est réuni d'une manière trop peu uniforme, et des recensements doubles dans certains pays prouvent l'importance des différences qui peuvent se produire de cette manière. Ainsi le nombre des suicides en Danemark de 1885-1889 était, d'après les listes des pasteurs, de 2.339 ; mais d'après les expéditions des interrogatoires des magistrats de 2.743 ; et de 1890-1894, d'après les mêmes sources, respectivement de 2.288 et de 2.768 [2], tandis qu'en Prusse, le nombre des suicides pour 1883, d'après l'ancien mode de recensement, était de 4.984 et de 6.171 d'après le nouveau [3]. D'ailleurs il est souvent douteux, quand on se trouve en présence d'un cadavre, si la mort est due à un accident, un suicide ou un meurtre, et dans la plupart des états ces cas sont comptés avec les accidents, dans un petit nombre d'états seulement ils figurent dans une rubrique spéciale [4]. A cela vient s'ajouter que, souvent, on ne peut compter sur l'exactitude des certificats de décès, parce que la mention de la véritable cause des décès pourrait créer des ennuis pour le médecin [5] ; souvent, d'ailleurs, il n'en est pas à même, en raison de sa connaissance défectueuse des symptômes qui précèdent [6]. Evidemment, une autopsie faite par des profanes est de très peu de valeur. On a souvent démontré que les chiffres des suicides sont généralement les plus bas dans les pays et les provinces qui comptent le plus grand nombre d'illettrés ; même si ces chiffres étaient exacts, il serait téméraire d'en conclure à une résistance morale plus grande chez la population ignorante, puisque les mêmes pays et provinces viennent au premier rang pour les meurtres et les voies de

[1] Topinard, *l'Anthropologie et la science sociale*, Paris, 1900, p. 229.
[2] *Communications stat.*, 3e série, t. XVIII, II, Copenhague, 1897, p. 65.
[3] Prinzing, *Trunksucht und Selbstmord*, Leipzig, 1895, p. 17.
[4] Prinzing, *Handbuch der med. Statistik*, Jena, 1906, p 5.
[5] Prinzing, ouvrage cité, p. 321, ainsi que Rumsey, *Essays and papers on some fallacies of statistics*, London, 1875, p. 117-118.
[6] Rumsey, ouvrage cité, p. 119.

fait, à moins que, comme en Sibérie, on fasse si peu de cas de ces derniers délits, que le nombre des auteurs de voies de fait condamnés est inférieur à celui des meurtriers. L'avis émis par Lombroso que le nombre des suicides équivaut à celui des meurtres [1], peut être vrai pour les drames de jalousie, mais ceux-ci n'ont que trop peu d'importance parmi les motifs de suicide pour qu'on puisse expliquer des différences aussi grandes que celles dont il s'agit. Il est certain que l'alcoolisme explique une partie de la différence, mais même si l'on déduit, par exemple pour le Danemark, tous les suicides où l'alcoolisme a été constaté, ce pays présente pourtant une fréquence plus grande de suicides que la plupart des pays européens [2]. Si l'on suppose une situation aussi bien élucidée que celle de l'armée où déjà l'emploi fréquent d'armes à feu rend plus facile la constatation du suicide et où les nombreux égards privés disparaissent, on trouve cette particularité que la succession des pays d'après la fréquence des suicides est tout autre que si l'on se base sur la statistique générale. Suivant la statistique communiquée par Longuet au congrès d'hygiène à Londres, il se produisait parmi 100.000 hommes dans les armées des pays en question le nombre suivant des suicides : Autriche (1875-1887), 122 ; Allemagne (1878-1888), 67 ; Italie (1874-1889), 40 ; France (1872-1889), 29 ; Belgique (1875-1888), 24 ; Angleterre (1882-1888), 23, et Russie (1873-1889), 20 [3]. Il semble donc qu'il faille mettre fin à la légende du peu de disposition qu'il y aurait dans les pays du Midi et de l'Est de l'Europe à se suicider, puisque l'Autriche précède l'Allemagne, et l'Italie, la France et la Belgique, tandis que l'Angleterre et la Russie ont à peu près les mêmes chiffres. Rapproché de la psychose des conscrits, ce fait semble indiquer qu'une population dont la civilisation est plus primitive présente moins de résistance quand elle se trouve placée dans les mêmes conditions que d'autres ; pourtant, la supériorité des pays méridionaux saute aux yeux. En tout cas, la théorie de l'influence incitante des rayons chimiques ne saurait être infirmée par une comparaison internationale, mais

[1] *L'Homme criminel*, t. I, Paris, 1895, p. 370.
[2] *Communications stat.*, 3e série, t. XVIII, II, Copenhague, 1897, p. 68.
[3] *Transactions of the VII congress of hygiene*, vol. VIII, London, 1892, p. 135-136.

en est plutôt confirmée et il faudrait ajouter que la fréquence des suicides dans les troupes coloniales anglaises et françaises est le double environ de celle des garnisons des métropoles [1]. Même si l'on attribue, comme le fait Mesnier, en partie ce fait à l'alcoolisme [2], on constate pourtant, dans ce cas, comme pour le *delirium tremens*, que l'influence du climat photochimique augmente le danger de la consommation d'alcool ; aussi est-il caractéristique que le cours de cette psychose paraît être plus violent dans les pays méridionaux [3]. D'après Kraepelin, l'alcool joue également un rôle considérable dans la génération de la paralysie progressive, ce qu'il base entre autres choses, sur le petit nombre de cas dans les pays mahométans [4], mais pour cette psychose également, Garnier de Paris a démontré un maximum caractéristique d'internements pendant les mois de printemps [5], Krafft-Ebing attribue également une grande importance aux anomalies d'innervation vaso-motrices pour la pathogénie de la paralysie et pense que la paralysie des vaisseaux constitue une cause importante des accès de fureur de ces malades [6]. D'après l'expérience de Kraepelin, les états d'irritation dans les maladies de l'esprit sont plus violents en été qu'en hiver, et suivant le même auteur ces états subits se produisent plus souvent en Italie qu'en Allemagne [7]. Au cours d'une enquête, faite par Lombroso de février à mai 1867, sur 499 accès de cette nature, les deux tiers se sont produits le matin et un tiers l'après-midi [8], ce qui semble indiquer que l'influence de la lumière n'est pas sans importance pour le maximum quotidien des suicides, bien qu'autrement que ne se le figurait Geissler qui a eu recours, dans ce cas également, à l'explication précédemment mentionnée. Il est vrai que, pour la fureur dite des tropiques, la consommation d'alcool est un facteur coopérant, mais la violence

[1] Longuet, ouvrage cité.

[2] Mesnier, *du Suicide dans l'Armée*, Lyon, 1881, p. 46. — La décroissance subséquente de la fréquence des suicides dans l'armée anglo-indienne semble l'indiquer également.

[3] Pontoppidan, *Psykiatriske Forelæsninger og Studier*, København, 1895. p. 103.

[4] *Der Alkoholismus in München*, p. 10-11.

[5] Ellis, *Geschlechtstrieb und Schamgefühl*, p. 210.

[6] Krafft-Ebing, *Lehrbuch der Psychiatrie*, p. 136.

[7] Kraepelin, *Psychiatrie*, 7 Aufl., I Band, Leipzig, 1903, p. 108.

[8] *Archiv für Psychiatrie*, I Band, Berlin, 1868, p. 475.

du psychose correspond, en tout cas, bien à la puissante incitation que peuvent produire, dans les tropiques, les rayons chimiques. Le système vaso-moteur fonctionne plus vivement chez les femmes que chez les hommes [1] ; il est donc naturel que l'irritabilité de celles-là soit plus grande, ce qui donne des résultats particulièrement caractéristiques dans les asiles d'aliénés, où suivant un rapport du psychiatre danois Lange (frère du précédent) les malades du sexe féminin se distinguaient en général par leur plus grande vivacité et leur conduite souvent turbulente et irréfléchie, tandis que les parties de l'asile réservées aux hommes ont toujours une empreinte tout autrement calme et tranquille [2]. Si l'on déduit les psychoses alcooliques et la paralysie, on constate, en tout cas pour le Danemark, en se basant sur les internements et les recensements, une plus grande disposition à l'aliénation mentale chez les femmes et, chez celles-ci, les psychoses manio-dépressives, de même que l'hystérie caractéristique jouent un rôle particulièrement important [3]. Elles sont également plus fréquemment sujettes à la migraine [4]. Par contre, en Danemark, la fréquence des suicides des hommes est plus grande, même si l'on excepte les cas où l'on a constaté l'alcoolisme [5], et cette observation s'applique, bien que d'une façon moins caractéristique, aux classes d'âge les plus jeunes.

La meilleure façon d'expliquer que, malgré leur disposition plus grande aux émotions, la fréquence des suicides chez les femmes est moins considérable que chez les hommes, est peut-être celle de Lombroso qui soutient que, par suite de leur variabilité et de leur sensibilité moins grandes, ainsi que de leurs besoins moins grands, elles s'adaptent mieux à des conditions plus modestes [6]. En tout cas, cette explication s'accorde avec les résultats d'une enquête faite parmi 802 couturières de Copenhague et suivant laquelle même un grand nombre de celles dont

[1] Ellis, *Man and woman*, 4e édit., London, 1904, p. 343.

[2] *Beretninger om St. Hans Hospital og Statens Sindssygeanstalteri* 1900, Köbenhavn, 1901, p. 41.

[3] Kraepelin, *Psychiatrie*, I Band, p. 105-6.

[4] Strümpell, *Krankheiten des Nervensystems*, 3 Aufl., Leipzig, 1886, p. 133.

[5] Westergaard, ouvrage cité, p. 661.

[6] Lombroso et Ferrero, *La Femme criminelle et la prostituée*, chap. VII, Paris, 1896.

les conditions étaient les plus modestes ont donné une réponse affirmative absolue à la question si elles étaient satisfaites[1]. Cependant, il ne faudrait pas perdre de vue que le choix du mode de suicide ainsi que le nombre relativement grand de tentatives de suicides indiquent une résolution moindre chez les femmes quand il s'agit de mettre en exécution la tentative de suicide, de même que leur dépendance sociale et la crainte pour leur réputation jouent également un rôle.

Lombroso a également bien mérité par ses essais assidus de se procurer un matériel pour l'explication de la manifestation des émotions aux différents endroits et époques. Dans l'ouvrage qu'il a publié en collaboration avec Rossi sur les révolutions[2], le matériel est pourtant trop peu considérable pour qu'on puisse démontrer avec certitude l'influence prépondérante d'une saison quelconque, bien que, comparée à la statistique américaine, la statistique européenne semble indiquer que ces événements sont plus rares en hiver. Par contre, on paraît autorisé à conclure de ces chiffres qu'on est plutôt disposé à faire des révolutions dans l'Europe du Sud que dans l'Europe du Nord, ce qui est du reste conforme à la manière de voir ordinaire. Les essais faits par Lombroso afin de démontrer l'influence des saisons sur la production des hommes de génie[3], ne peuvent qu'induire en erreur, en ce qui concerne les œuvres scientifiques, même si le matériel communiqué était plus important que ce n'est le cas. Par contre, il y a lieu de croire que la grande variabilité sentimentale des grands lyriques, qui est leur force poétique, se réfléchit dans leur production dans ce domaine également, ce qu'il est possible de prouver d'une manière très frappante pour Victor Hugo. Les 409 poésies, réunies par Lombroso d'après l'époque de la production, se répartissent, en effet, après réduction des trimestres à la même longueur, de la manière suivante : premier trimestre, 16 pour 100 ; deuxième trimestre, 38 pour 100 ; troisième trimestre, 27 pour 100, et quatrième trimestre, 19 pour 100. La théorie souvent émise d'après laquelle

[1] Sveistrup, *De Köbenhavnske Syerskers Tilfredshed*, Köbenhavn, 1901.
[2] Rossi e Lombroso, *Influenza della temperatura sulle rivoluzioni*, Torino, 1887.
[3] Lombroso, *Genie und Irrsinn*, Leipzig.

le génie serait une névrose, se trouve confirmée, dans ce cas, d'une manière frappante. Pourtant, la preuve serait encore plus concluante, si l'on pouvait également considérer la qualité des poésies. Chez les hommes à réaction ordinaire, et surtout si l'éducation a considérablement développé le contrôle psychique, c'est l'alcool et la lumière qui produisent les résultats anormaux; il faut donc conseiller aux pays qui ont des colonies aux tropiques, dont fait aussi, bien que très modestement, partie le Danemark, d'interdire les boissons alcooliques aux troupes qui s'y trouvent en garnison. Comme, sous ce rapport, la lumière jaune est aussi utile que la lumière rouge et que l'on ne suppose pas que l'effet produit en est incitant d'autre manière, on peut recommander de faire porter, à titre d'essai, aux troupes coloniales des voiles jaunes [1], dont on constaterait certainement aussi l'utilité pour les ascensions en montagne. Les Mahométans ont su éviter l'alcool et le remplacer par la nicotine qui rétrécit les vaisseaux, de même que, par un costume pratique, ces populations sont garanties de l'influence trop forte de la lumière. Krafft-Ebing recommande pour les malades maniaques, le séjour dans une chambre où la lumière serait amortie [2], et le même remède est employé pour les malades atteints de migraine [3]. Quand il ne s'agit que d'éloigner les rayons chimiques, on peut atteindre ce résultat en se servant de stores jaunes qui conservent la partie essentielle de la qualité lumineuse des rayons du soleil, et il ne faut renoncer, dans le traitement des aliénés, à aucun des progrès humanitaires qui, comparés aux procédés rigoureux du passé, constituent un beau contraste. Là où la lutte contre l'alcoolisme ne suffit pas pour diminuer le nombre des délits de mœurs, il ne reste évidemment d'autre moyen qu'une aggravation de la peine, ce qui ne saurait faire hésiter personne, si l'on considère la peine, non comme une revanche, mais comme un moyen efficace de combattre les éléments antisociaux de la Société.

[1] *Sur l'usage fait de doublure orangée pour ses costumes par un Officier anglais*, voir Moeller, ouvrage cité, p. 42. Voir aussi Margaret Cleaves, *Light Energy*, New-York, 1904, p. 800-801.

[2] *Lehrbuch der Psychiatrie*, p. 378.

[3] Strümpell, ouvrage cité, p. 136.

TABLES

HÉMISPHÈRE DU NORD

I. — Maladies de l'esprit. Internements.

	DANEMARK						NORVÈGE DU SUD	
	Copenhague				*Jutland et Fionie* Asiles			
	Hôpital Saint-Jean 1863-1877		Hôpital municipal Dél. trem. 1900-05		Aarhus et Middelfart 1890-1906 (except. 1896)		Asile Eg 1883-1900	
	s. m.	s. f.	s. m.	coeffic. de mortalité	s. m.	s. f.	s. m.	s. f.
Janvier-Mars.	21.7	23.3	22.4	0.15	24.5	25.1	25.0	22.1
Avril-Juin. .	29.9	30.7	27.2	0.20	27.2	27.9	28.5	29.2
Juillet-Sept. .	24.3	24.9	25.1	0.20	25.0	24.5	23.9	24.5
Octobre-Déc.	24.1	21.1	25.3	0.12	23.3	22.5	22.6	24.2
Ensemble. .	100.0	100.0	100.0	0.17	100.0	100.0	100.0	100.0
Chiffre absolu	1.179	1.179	1.761	295	2.493	2.850	1.252	1.230

	NORVÈGE DU NORD		PARIS					ITALIE
	Asiles Trondhjem et Rotvold 1881-1900		Charenton 1826-33 [1]		Salpêtrière 1806-14 [2]	Asiles dép. Seine 1891-1905		Plusieurs asiles [3]
	s. m.	s. f.	s. m.	s. f.	s. f.	s. m.	s. f.	
Janvier-Mars.	24.6	23.9	23.7	21.1	21.2	24.0	25.0	20.8
Avril-Juin. .	26.5	27.9	28.3	28.7	27.7	27.3	26.0	32.4
Juillet-Sept. .	26.6	25.4	26.8	24.6	28.2	24.9	24.2	27.3
Octobre-Déc.	22.3	22.8	21.2	25.6	22.9	23.8	24.8	19.5
Ensemble. .	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Chiffre absolu	1.924	1.751	932	625	2.499	29.753	24.283	23.472

II. — Suicides

	DANEMARK, 1876-1905							
	Hommes				*Copenhague*		*Communes rurales*	
	Pendaison	Noyade	Armes à feu	Poison	s. m.	s. f.	s. m.	s. f.
Janvier-Mars.	20.3	15.2	25.9	26.0	23.1	23.0	19.0	18.5
Avril-Juin. .	33.2	34.8	26.9	32.1	30.7	26.6	34.1	31.3
Juillet-Sept. .	26.4	28.9	24.3	22.6	23.9	23.8	27.5	28.6
Octobre-Déc.	20.1	21.1	22.9	19.3	22.3	26.6	19.4	21.6
Ensemble. .	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Chiffre absolu	10.242	1.043	799	272	2770	675	7.738	2.272

	DANEMARK 1860-89							
	Copenhague Hommes		*Communes rurales*					
			Hommes			Femmes		
	célib.	mariés	célib.	mariés	veufs	célib.	mariées	veuves
Janvier-Mars.	21.5	21.8	19.9	17.9	18.9	19.0	18.6	20.2
Avril-Juin. .	29.1	31.3	33.8	34.2	34.5	28.9	29.7	35.8
Juillet-Sept. .	27.3	26.7	26.0	28.9	27.7	31.3	31.4	25.9
Octobre-Déc.	22.1	20.2	20.3	19.0	18.9	20.8	20.3	18.1
Ensemble. .	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Chiffre absolu	444	540	2.257	4.360	1.218	744	1.017	500

	NORVÈGE 1866-1900		FINLANDE 1851-1890[4]	LONDRES 1865-1884[5]	FRANCE 1836-1843[6] Motifs		SERBIE 1893-1905	
	s. m.	s. f.	s. m.	s. f.	Chagrin d'amour	Aliénation	s. m.	s. f.
Janvier-Mars.	19.9	19.6	20.5	22.8	24.4	22.7	23.2	18.8
Avril-Juin. .	32.6	34.2	33.1	29.5	29.0	31.4	31.3	37.8
Juillet-Sept. .	27.4	26.9	27.1	25.7	26.4	27.3	26.1	28.9
Octobre-Déc.	20.1	19.3	19.3	22.0	20.2	18.6	19.4	14.5
Ensemble. .	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Chiffre absolu	3.527	1.013	3.107		1.046	5.510	1.052	506

III. — Conceptions illégitimes (Nés-vivants)

	DANEMARK 1865-1905 (except. 1895)			GROENLAND du sud	SUÈDE	FINLANDE	RUSSIE sans la Pologne
	Copenhague	Communes rurales	XVIIe siècle[7]	1851-1900[8]	1891-1900	1891-1900	1871-80[9]
Janvier-Mars .	24.7	23.9	23.3	20	23.2	20.8	24.8
Avril-Juin . .	25.8	26.3	31.0	30	26.5	28.7	27.7
Juillet-Sept .	25.4	27.0	26.2	28	26.6	28.1	23.1
Octobre-Déc.	24.1	22.8	19.5	22	23.7	22.4	24.4
Ensemble . .	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Chiffre absolu.	77.508	145.364	2.483	683	145.507	53.552	910.630

	PRUSSE		HESSE	HONGRIE	ESPAGNE	SERBIE	TOKIO
	1890-93	1900-03	1880-1904	1900-02	1900-02	1893-1905[9]	1904-05[10]
Janvier-Mars .	23.7	23.1	23.6	23.6	22.9	19.5	26.7
Avril-Juin . .	28.3	27.4	27.4	27.6	28.4	30.9	29.5
Juillet-Sept .	25.3	26.2	25.8	24.8	25.6	25.9	22.8
Octobre-Déc.	22.7	23.3	23.2	24.0	23.1	23.7	21.0
Ensemble . .	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Chiffre absolu.	342.186	352.696	62.412	207.069	71.481	14.186	9.142

IV. — Viols et attentats à la pudeur.

	DANEMARK				1899-1904		
	1899-1901	1902-1904	sur adultes	sur enfants	Délinquants primaires	Récidivistes	Viols
Janvier-Mars .	19.6	19.1	20.8	17.4	19.5	19.4	23.9
Avril-Juin . .	32.5	34.1	33.0	33.5	32.2	35.3	33.4
Juillet-Sept .	29.5	29.0	26.9	32.9	30.9	25.8	25.0
Octobre-Déc.	18.4	17.8	19.3	16.2	17.4	19.5	17.7
Ensemble . .	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Chiffre absolu.	400	386	472	314	536	250	123

	FRANCE				ALLEMAGNE		
	1827-1829 [11]	1827-1869 [12]	1827-1869 [12] sur adultes	1827-1869 [12] sur enfants	1883-1885	1886-1888	1889-1891
Janvier-Mars .	18.8	19.1	22.1	18.0	17.5	16.8	17.8
Avril-Juin . .	32.4	32.3	31.1	32.7	32.5	31.6	30.3
Juillet-Sep. .	30.4	30.9	27.8	32.2	31.0	32.9	32.8
Octobre-Déc.	18.4	17.7	19.0	17.1	19.0	18.7	19.1
Ensemble . .	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Chiffre absolu.	808	28.068	8.232	19.836	8.167	8.600	9.361

V. – Vénézuéla (Sans le district fédéral, Bolivar et Guarico.)

		Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet
Conceptions. . . .	1904	75	77	103	102	105	84	101
—	1905	79	70	98	104	109	77	116
Mariages.	1905	93	162	94	46	78	81	77

		Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total	Chiffre absolu
Conceptions. . .	1904	70	70	71	69	73	1.000	57.539
— . . .	1905	74	70	67	63	73	1.000	59.059
Mariages	1905	73	70	84	76	66	1.000	4.311

HÉMISPHÈRE AUSTRAL

	BUENOS-AYRES						N[lle] GALLES DU SUD	
	Hospices d'aliénés Entrées 1901-05		Suicides 1900-05		Tentatives de suicide 1900-05		Suicides 1891-1900	
	s. m.	s. f.	s. m.	s. f.	s. m.	s. f.	s. m.	s. f.
Juillet-Sept. .	24.8	25.1	22.0	23.2	27.2	25.8	23.9	27.3
Octobre-Déc.	29.1	29.3	29.0	28.0	29.6	32.8	29.9	33.0
Janvier-Mars.	24.1	24.3	25.7	27.8	23.7	21.4	24.0	20.3
Avril-Juin. .	22.0	21.3	23.3	21.0	19.5	20.0	22.2	19.4
Ensemble. .	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Chiffre absolu	4.734	3.624	650	149	354	282	1.292	295

	AUSTRALIE OCCIDENTALE Concep. illégitimes	QUEENSLAND Concep. illégitimes	BUENOS-AYRES Concep. illégitimes	URUGUAY 1889-1901		BUENOS-AYRES Délits contre		
						autrui	les garanties indiv. et l'ordre publ.	la propr.
	1900-06 [13]	1901-05	1900-05	Concep. [14]	Mariages	1896-1905	1896-1905	1900-05
Juillet-Sept. .	24.6	24.3	25.3	24.5	26.8	22.3	23.9	25.4
Octobre-Déc.	28.1	27.0	26.0	26.7	20.9	26.6	26.6	23.7
Janvier-Mars.	25.6	24.1	24.3	25.2	22.6	27.8	26.6	25.2
Avril-Juin. .	21.7	24.6	24.4	23.6	29.7	23.3	22.9	25.7
Ensemble. .	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Chiffre absolu	2.051	4.485	28.653	381.382	51.155	27.468	6.189	25.995

TABLES CLIMATOLOGIQUES

COPENHAGUE, LATITUDE NORD 55°40'43"

	Janv. h. m.	Févr. h. m.	Mars h. m.	Avril h. m.	Mai h. m.	Juin h. m.
Longueur du jour [15]. .	7.39	9.37	11.44	14.8	16.16	17.21
Le soleil plus que 10 degrés sur l'horizon [16]. .	3.22	6.18	9.10	11.34	13.25	14.20
Heures de soleil par jour 1902-06 [17].	0.31	1.3	2.22	4.23	6.26	7.45
Température 1861-1900, en degrés	÷ 0.5	÷ 0.4	1.1	5.7	10.6	15.2

	Juillet h. m.	Août h. m.	Sept. h. m.	Octobre h. m.	Nov. h. m.	Déc. h. m.
Longueur du jour [15]. .	16.48	14.56	12.52	10.29	8.16	7.4
Le soleil plus que 10 degrés sur l'horizon [16]. .	13.59	12.25	10.17	7.35	4.27	1.54
Heures de soleil par jour 1902-06 [17].	6.54	4.54	4.30	2.3	0.54	0.13
Température 1861-1900, en degrés	16.7	16.0	12.8	8.1	3.8	0.7

VÉNÉZUÉLA. TEMPÉRATURE

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin
Caracas 1868-70 [18]. . .	20.4	20.5	20.8	22.5	23.3	22.8
Tovar 1857 [19]	12.2	13.4	14.1	15.1	14.7	14.4

	Juillet	Août	Sept.	Octobre	Nov.	Déc.
Caracas 1868-70 [18]. . .	22.2	22.6	22.5	21.9	21.8	20.5
Tovar 1857 [19]	14.4	14.5	15.1	14.9	14.3	13.5

BUENOS-AYRES. LATITUDE SUD 34°36'30"

	Janv. h. m.	Févr. h. m.	Mars h. m.	Avril h. m.	Mai h. m.	Juin h. m.
Longueur du jour [20]. .	14.2	13.39	12.6	11.7	10.10	9.43
Heures de soleil par jour 1900-05 [20].	9.28	8.16	7.1	6.33	4.21	3.4
Température 1897-1905 [21] en degrés	24.4	23.5	22.1	17.9	14.8	11.9

	Juillet h. m.	Août h. m.	Sept. h. m.	Octobre h. m.	Nov. h. m.	Déc. h. m
Longueur du jour [20]. .	9.57	10.43	11.45	12.12	13.48	14.19
Heures de soleil par jour 1900-05 [20]	3.41	5.29	5.32	6.31	7.53	8.41
Température 1897-1905 [21] en degrés	11.0	11.0	14.6	16.7	20.3	23.3

NOTES RELATIVES AUX TABLES

Les mois sont partout pensés de la même durée.

1 Calc. d'après Esquirol : *des Maladies mentales*, Paris, 1838, Tome II, p. 670.

2 Calc. d'après Esquirol ; Ouvrage cité, Tome I, p. 27.

3 Calc. d'après Lombroso : *Genie und Irrsinn*, Leipzig, p. 35-36.

4 Calc. d'après Saelan : Ouvrage cité, p. 19 et Westerlund, *Självmorden i Finland*, Helsingfors, 1900, p. 212.

5 Ogle : Ouvrage cité, p. 117. *Suicides par mois pour 10.000.*

6 Calc. d'après Kayser : Ouvrage cité, p. 22.

7 Calc. d'après Bang : *Kirkebogsstudier.* Köbenhavn, 1906, p. 99. *Calendrier Julien.*

8 Bertelsen : Ouvrage cité. Mort-nés compris.

9 Russie et Serbie : *Calendrier Julien.*

10 *Conceptions illégitimes en mars 1904 :* 367, *en mars 1905 :* 741 (fêtes de victoire !).

11 Calc. d'après Villermé : Ouvrage cité, p. 84.

12 Calc. d'après Ferri : Ouvrage cité, p. 38.

13 Mort-nés non compris.

14 Naissances oct. 1889-sept. 1902 dont 1/4 environ illégitimes.

15 Calc. d'après Pechüle : *Kalender for 1900*, Köbenhavn, p. 38-39.

16 Calc. par E. Hertzsprung, pour 56° latitude nord, d'après la formule de Simpson.

17 Calc. d'après un manuscrit communiqué par l'Institut de météorologie à Copenhague.

18 Calc. d'après *Zeitschrift der Gesellschaft für Erdkunde zu Berlin*, Bd 7, 1872, p. 250 et d'après la formule $\frac{7^a + 2^p + 2 \times 9^p}{4}$.

19 *Meteorologische Zeitschrift* 1894, p. 150. Calc. d'après la même formule.

20 Calc. d'après *Bulletin mensuel de statistique municipale.*

21 Calc. d'après *Ann. stat. de la ville de Buenos-Ayres*, et d'après la formule mentionnée ci-dessus.

OBSERVATION

Le Dr Hasselbalch, directeur du laboratoire de l'Institut de Finsen, a attiré mon attention sur quelques expériences faites par lui et communiquées dans le *Hospitalstidende*, nov. 1905. Il a constaté en s'observant lui-même et d'autres personnes que le bain de lumière chimique est suivi d'une légère exaltation.

NOTES ET OBSERVATIONS MÉDICO-LÉGALES

CEUX QU'ON N'A PAS EXÉCUTÉS[1]

La vie, aux îles du Salut, des condamnés à mort graciés.

A son retour de Béthune, lundi soir, M. Gustave Babin, qui avait appris là-bas, de bonne source, quels projets d'avenir avaient faits, dans leur prison, les sinistres héros de la bande du Nord, et qui, d'autre part, me sait assez documenté, en raison de mes différents séjours à la Guyane, sur les choses du bagne, me demandait à brûle-pourpoint :

— Que serait-il arrivé à Abel Pollet et à ses amis si M. Fallières leur avait fait grâce?

— Il en serait d'eux comme des autres condamnés à mort qu'on n'a pas guillotinés. Ils seraient allés vivre aux îles du Salut une vie égale et confortable, une vie de fonctionnaires bien nourris, exemps de tout souci et de tout travail.

— Mais encore?...

— Il y a deux opinions contradictoires : la première, qui a été exposée par M. Jacques Dhur et qui est généralement admise, présente tous les forçats, choyés par des gardes-chiourmes *modern-style*, heureux, bien nourris, confortablement installés dans des concessions rurales qui en font autant de petits propriétaires et de rentiers.

La deuxième opinion, qui est celle de l'administration pénitentiaire elle-même, a été exposée dans *l'Illustration*, il y a un an, par M. Jean Galmot : « Point de rigueur inhumaine ni de coupable faiblesse, mais un régime d'expiation par le travail ».

La vérité, comme il arrive souvent, est à mi-chemin entre ces deux opinions. Mais cette vérité est assez délicate à exprimer, car elle révèle un état de choses souverainement immoral. Et, comme on va le voir, l'administration veille jalousement à ce qu'aucun témoin ne la vienne dénoncer.

Lorsque M. Jean Galmot affirme que les forçats travaillent et que le régime auquel ils sont soumis est une existence d'expia-

[1] Nous remercions M. le Directeur de *l'Illustration* de l'autorisation qu'il nous a gracieusement accordée de reproduire, avec les clichés, cet article paru dans le numéro du 16 janvier 1909.

tion, il entend parler sans doute des bagnes de la côte, de Cayenne à Saint-Laurent du Maroni, par la Montagne d'Argent, les Roches, Kourou, Saint-Maurice et Saint-Jean.

Sur ces pénitentiers vivent les quatre cinquièmes des condamnés; ce sont les forçats sans gloire, les meurtriers, voleurs et cambrioleurs vulgaires; ceux qui n'ont pas « crâné » en cour d'assises ou dont la faute et la condamnation furent relativement légères. Ceux-là expient réellement. Du matin au soir, sous un climat auquel aucun tempérament ne résiste, ils sont astreints à de durs travaux qui les déciment.

Tout visiteur, pour peu qu'il ait des références locales, peut visiter les pénitenciers de la côte.

Mais il est un « pénitencier fermé », un sanctuaire qui échappe à toutes les investigations. Ni M. Jacques Dhur, ni M. Jean Galmot, ne l'ont visité : c'est le pénitentier des îles du Salut.

Là sont enfermés les assassins de grande allure, dont les crimes ont fourni aux journaux des titres sensationnels : les Soleilland, les Brierre, les Martin (assassin de Berthe de Brienne), Hubac, les « apaches » Manda et Lecca, les voleurs illustres, comme Gallay et quelques autres.

Ceux-là sont les enfants gâtés et les maîtres du bagne. L'administration les garde avec sollicitude. En voici, sans plus tarder, la raison.

Les camps du littoral sont installés en lisière de la brousse; la répression des évasions est matériellement impossible. Pendant les heures de travail, les hommes disparaissent du chantier sans que nul s'en aperçoive. L'insuffisance du personnel des gardiens militaires rend toute surveillance illusoire. On voit chaque jour des corvées de cent et cent cinquante hommes gardées par un seul surveillant. Dans ces conditions, le condamné aux travaux forcés part lorsqu'il le veut.

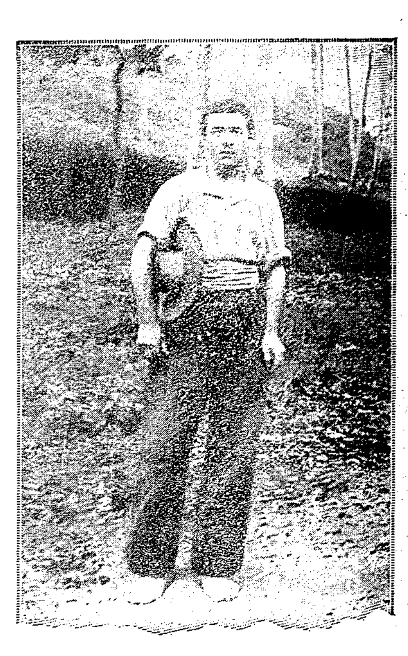
Un cambrioleur vulgaire disparaît, nul n'y prend garde. Mais imaginez qu'il s'agisse de Soleilland, de Brierre ou d'Ullmo... songez au vacarme des Quotidiens et vous comprendrez que l'administration pénitentiaire, jalouse de ménager sa responsabilité, mette les condamnés de grande marque en lieu sûr...

Malheureusement, ce lieu sûr est un lieu de délices. Est-ce la faute de l'administration si les îles du Salut, où elle tient parqués les forçats célèbres, sont des îles au climat doux et sain, soumises à des vents qui en éloignent les fièvres, les moustiques et les miasmes par quoi sont rendues inhabitables les terres de la côte?

Point d'évasion possible aux îles. Une mer toujours démontée les entoure. Si, par miracle, un audacieux, un fou réussissait à partir sur une embarcation de fortune, les carabines des soldats d'infanterie coloniale en veille permanente l'arrêteraient bientôt. D'autre part, les abords des îles sont infestés de requins dont les dos affleurant à la surface de l'eau sont la meilleure garde de ce bagne.



Manda.



Lecca.

On raconte l'effroyable aventure d'un condamné qui était parvenu à mettre à la mer le cercueil dans lequel on porte chaque matin, pour les couler au large, les cadavres de l'hôpital. Il avait réussi à fuir, suivi d'une nuée de requins, par une mer exceptionnellement calme. Mais l'absence de courant, le calme même de l'atmosphère, l'obligèrent à rester plusieurs jours en pleine mer. Il mourut de faim dans ce cercueil où un bateau venant de Cayenne finit par le découvrir. Aucun lieu au monde ne pourrait donc offrir moins de chance d'évasion que ces îles.

Mais ce n'est pas assez. Il faut encore éviter les révoltes et même le mécontentement des condamnés qui ont la faculté

d'écrire directement, sans le contrôle de l'administration, au ministre de la Justice, au gouverneur de la colonie et au procureur général de Cayenne.

« Pas d'affaires, pas de scandales », disent les chefs Et, comme les condamnés n'ignorent rien de leurs droits, ils pratiquent une sorte de vaste chantage qui réussit à merveille.

Leur refuse-t-on une faveur, ils adressent au Parquet une plainte



Martin.



Brierre.

contre le fonctionnaire récalcitrant. Aussitôt la justice se met en route (les vacations sont fort lucratives), les magistrats enquêtent, et l'infortuné fonctionnaire voit figurer à son dossier une « enquête ».

Peu à peu, de concessions en concessions, l'administration en est arrivée à céder partout et toujours. Et il se produit ceci : plus un bandit est redoutable, meilleur est son sort. Il aura un emploi de tout repos, une sinécure qui l'affranchira des ennuis de l'exil.

Pour invraisemblable que paraisse ce régime d'expiation à rebours, il est cependant indiscutable.

Soleillant, la plus triste figure du bagne, a une situation exceptionnelle. On ne sait trop pourquoi l'administration s'est avisée

qu'il pouvait être enlevé. Par qui? Par les partisans de la peine de mort? On ne le dit pas, mais cette crainte a valu à Soleilland une surveillance dont il ne se plaint pas. Il est exempt de toute corvée, de tout travail. Dans ses promenades à travers l'île Saint-Joseph, il est accompagné de deux surveillants militaires. Il fume des cigarettes et s'occupe à graver des arabesques sur des noix de coco. Tous les efforts des rares initiés qui pénètrent sur l'île pour le photographier restent vains. Exception est faite pour lui; il faut l'approcher les mains vides. Il est content de son sort. Récemment, il nous disait : « Vous voyez, j'engraisse... ».

Mais Soleilland est, je crois, le seul condamné auquel l'administration évite ainsi tout effort physique et tout souci. Les autres héros ont un emploi, accordé selon les goûts et les préférences de chacun : Brierre, le sinistre assassin qui tua ses cinq enfants à coups de pioche, est infirmier; Hubac, qui empoisonna le commandant Masso, est pharmacien; Manda, le roi des apaches, qui tuait dans la rue « pour le plaisir », est infirmier, et son rival Lecca également; infirmier encore Martin, l'assassin de Berthe de Brienne; Jacob, l'Abel Pollet de la bande d'Amiens, est resté aussi farouche qu'à la cour d'assises. Il ne fait rien; Bassot, l'assassin d'Eugénie Fougère, a la garde d'un jardin de l'île Royale. Enfin, les six cents forçats célèbres gardés aux îles du Salut payent de mine. Les clichés ci-dessus les montrent robustes et tranquilles dans le décor paradisiaque des îles.

L'administration fait des prodiges pour occuper ces privilégiés. On multiplie les emplois dans les bureaux et l'on organise des chantiers qui n'ont d'autre objet que d'occuper les mains libres.

Une des grandes occupations de ces désœuvrés consiste à recueillir du sable sur la plage avec des boîtes de conserve vides. C'est un jeu d'enfants plutôt qu'un travail d'adultes. Les équipes entassent ainsi un mètre cube ou deux de sable qu'elles vont rejeter le lendemain à la mer, dans les mêmes conditions. Quelques-uns des plus robustes, parmi ces hommes favorisés, rament sur les baleinières employées au ravitaillement de l'île du Diable, où est Ullmo, ou aux tournées des fonctionnaires.

Un pareil régime est un encouragement au crime. S'il était renseigné sur le châtiment qui lui est réservé, le voleur n'hésiterait pas à employer les pires moyens.

Un voleur vulgaire, condamné à cinq ans de travaux forcés, ira pendant cinq années travailler, dans les boues du Maroni, au débroussage de la forêt vierge. Sous un soleil qui tue, mal

nourri, dormant dans une atmosphère pestilentielle, il ne finira sa peine que par miracle et s'il est doué d'une constitution exceptionnellement robuste.

Au contraire, un assassin dont le crime aura soulevé l'horreur des foules, envoyé au bagne avec une condamnation aux travaux forcés à perpétuité, sera installé aux îles du Salut dans un milieu sain, et il n'aura aucun travail à faire. Nourriture, vêtement, hygiène, tout est incomparablement meilleur à l'île Royale qu'à Saint-Laurent du Maroni. Aucun colon n'est plus heureux qu'un condamné à mort en Guyane.

L'échelle des pénalités est ainsi renversée par l'administration pénitentiaire. Le souci d'éviter « les histoires » l'a conduite à créer un régime dont l'immoralité étonne et révolte.

Si l'on veut supprimer la peine de mort, il faut d'abord modifier cet état de choses. Il faut obtenir de l'administration qu'elle rende effective la peine des travaux forcés.

LOUIS BAUMANN.

DEUX CAS D'AMPUTATION

DES PHALANGINES DE L'INDEX ET DU MÉDIUS

Par M. L. TRANCHANT
Médecin-Major de 2e classe au 16e régiment de dragons.

A la suite de l'incorporation de la classe 1906, nous avons observé chez deux jeunes soldats des mutilations de l'index et du médius (main gauche dans le premier cas, main droite dans le second). Ces mutilations ont été expliquées par les intéressés comme étant des accidents ; le mécanisme invoqué fut toujours le même.

Fait curieux, ces deux mutilations ont été faites le même jour ; mais c'est là une simple coïncidence, les deux hommes n'ayant eu aucun contact ; ils n'appartiennent ni au même recrutement, ni à la même compagnie : l'un des accidents eut lieu au quartier, l'autre chez les parents de l'intéressé au cours d'une permission.

Le premier avoua la mutilation volontaire, tandis que l'autre a toujours soutenu qu'il s'agissait bien d'un accident.

Observation I. — X..., jeune soldat au 91e régiment d'infanterie, 21 ans, marchand de chiffons, incorporé le 7 octobre 1907.

Le dimanche 17 novembre, dans la matinée, aurait été victime de l'accident suivant : en taillant avec une serpe un morceau de bois dont il voulait faire un manche de martinet, il a donné un coup qui lui a coupé, en leur milieu, les deux phalanges de l'index et du médius de la main gaucher

Le blessé est transporté à l'hôpital où nous constatons les lésions suivantes : au niveau de la partie médiane de la phalangine de l'index et du médius de la main gauche, section circulaire, à bords nets, des tissus, sans trace d'écrasement, section osseuse nette, dirigée obliquement, la partie située du côté du pouce étant plus courte que celle située du côté de l'auriculaire, pas d'esquille : hémorragie peu abondante par les artères collatérales des doigts, arrêtée par le thermo-cautère au rouge sombre. Pansement sec à plat.

La plaie évolua normalement ; la vitalité des chairs fut si grande qu'il n'y eut point besoin de régulariser les sections osseuses ; elles se recouvrirent naturellement d'une épaisseur suffisante.

X... sortit le 21 janvier 1908 de l'hôpital et fut dirigé sur la section des mutilés d'Aumale.

Tout en faisant son pansement, nous lui demandons de nous raconter comment s'est produit cet accident.

Il nous dit qu'étant allé dans le jardin des sous-officiers pour se confectionner un martinet, et en taillant un morceau de bois avec une serpe, celle-ci aurait sursauté et lui aurait coupé les doigts sans qu'il le sentit pour ainsi dire (depuis son arrivée à l'hôpital, il n'avait manifesté aucun signe de souffrance).

Nous achevions son pansement lorsqu'arriva le sergent de semaine de sa compagnie apportant les extrémités des doigts qu'il venait de trouver et le morceau de bois dont Deb... se servit.

Ces fragments sont au nombre de trois ; en les examinant, nous voyons d'abord un petit morceau très court qui est l'extrémité de la phalangette du médius sectionnée au milieu de la matrice unguéale, l'ongle y est encore adhérent ; un autre morceau un peu plus long comprend l'interligne articulaire de la phalangine et de la phalangette du médius, une de ses extrémités correspond à la section du morceau précédent, il présente en son milieu une plaie linéaire allant jusqu'à l'os, son extrémité est

terminée également par une section nette qui correspond à celle de la phalangine encore adhérente ; le troisième morceau est constitué par une partie de la phalangine de l'index et est limité comme le précédent par deux sections nettes, l'extrémité de l'index n'a pas été retrouvée. Nous relevons aussi sur un des côtés du morceau de bois trois entailles ensanglantées, lorsque sur les autres faces il y en a une dizaine qui ne sont point maculées de sang.

Après avoir examiné ces débris en présence de X..., nous lui demandons comment il peut continuer à nous faire croire que cette amputation est le résultat d'un accident, il persiste dans sa première déclaration et prétend que les trois incisions que nous avons constatées sont le fait de la serpe qui aurait sursauté.

De l'examen de la main de X... et des débris qui nous ont été présentés, nous concluons qu'ainsi que le montrent les traces souillées de sang du morceau de bois, il y a eu trois coups de donnés : le premier a sectionné les deux doigts un peu au-dessus des ongles, ainsi que le montre le premier morceau que nous avons examiné ; le deuxième a dû sectionner complètement l'index, à en juger par la longueur du morceau retrouvé et faire la plaie du médius ; le troisième aura déterminé la section des deux phalangines de l'index et du médius, section observée sur la main et sur les débris anatomiques. Ces différentes sections sont nettes et ont été faites avec le même instrument.

Les dernières dénégations de X... n'avaient pas été bien énergiques et, le lendemain, il avoue assez facilement (au même sergent qui était de planton à l'hôpital), qu'il s'était coupé volontairement les doigts dans le but, non de se faire réformer (?) mais d'avoir une convalescence afin d'aller voir une femme avec laquelle il vivait en concubinage avant son incorporation et dont il n'avait point eu de nouvelles depuis. Il raconta qu'étant allé dans le jardin des sous-officiers pour se confectionner un martinet, il fut pris d'idées noires : alors, qu'avec la serpe dont il se servait, il se donna trois coups en posant les doigts à plat sur le morceau de bois.

Quoique pleinement responsable, X... a une hérédité assez chargée, sa jeunesse s'est passée dans un milieu immoral et il paraît très souvent ne pas très bien distinguer le bien du mal.

Son père, devenu aveugle à la suite d'un accident, était un alcoolique chronique ; il exerçait la profession de chanteur ambulant et il est mort, il y a treize ans, dans une crise d'alcoo-

lisme aigu ; sa mère se livrait à la mendicité, à la contrebande et probablement même à la prostitution ; elle s'est suicidée il y a huit ans. Il a un frère et une sœur qui n'ont point de domicile connu.

Il a eu l'influenza à quinze ans, une bronchite à seize ; c'est un alcoolique chronique (à l'incorporation il a été rangé parmi les alcooliques chroniques forts).

Le maire de son dernier domicile a déclaré « qu'il s'adonnait à la boisson et que sa moralité laissait beaucoup à désirer ».

Il sait à peine lire et écrire. Il a été condamné à deux mois de prison pour coups et blessures. Il a été successivement ouvrier agricole, colporteur, marchand de poisson, marchand de chiffons ; c'est, en somme, un trimardeur.

Observation II. — Y..., jeune soldat au 91e régiment d'infanterie, 21 ans, profession de mouleur. Incorporé le 9 octobre 1907.

Entré à l'hôpital de Mézières le 24 novembre 1907 pour amputation des phalanges de l'index et du médius de la main droite.

A son arrivée à l'hôpital, il déclare que le dimanche 17 novembre 1907, dans l'après-midi, étant en permission chez ses parents, il s'est coupé les deux phalanges de l'index et du médius de la main droite avec une serpe en voulant faire une boîte à paquetage Il explique son accident en disant que « par suite d'un durillon à l'annulaire droit, il se servait de la main gauche pour tenir l'outil. La planchette à égaliser était maintenue par la main droite, le pouce en dedans, les autres doigts en dehors. Les coups étaient portés du côté maintenu et non du côté libre. Un nœud de la planche fit ricocher la serpe qui vint atteindre les deux premiers doigts. La section fut nette, les morceaux tombèrent sur le sol. La planche était appuyée sur un bloc en bois de 40 centimètres de hauteur. Pour opérer, il était dans la position à genoux, à cause du peu de hauteur de ce bloc ».

On alla aussitôt chercher le médecin de la localité qui régularisa les moignons et fit un pansement.

Quand nous le voyons, il présente à chaque doigt une ligne de sutures réunissant deux lambeaux carrés.

Les fils sont enlevés le 2 décembre par M. le médecin-chef (médecin-major de 1re classe Provendier), et Y... sort de l'hôpital le 19 décembre 1907 avec la mention « à exempter de tout service jusqu'à complète cicatrisation » ; depuis il a repris, bien à contre-cœur, son service.

Cet accident nous parut bizarre : deux choses sont en effet à

remarquer, d'une part la section, d'un seul coup, de deux doigts placés l'un au-dessous de l'autre sans point d'appui, alors qu'à côté X..., sur les deux mêmes doigts posés bien à plat et étalés, avait donné un coup qui n'avait été que jusqu'à l'os et avait été obligé de recommencer, tout cela dans des conditions beaucoup plus favorables à la section ; d'autre part, cette façon de tenir une planchette dont on veut tailler un bord, le bord à tailler du côté de la main, alors qu'il serait si simple de la retourner pour faciliter le travail, d'autant plus que les réponses de Y... à cet endroit sont embarrassées ; il s'est contredit à plusieurs reprises et, lui ayant montré comment il aurait pu s'y prendre et éviter le danger de se blesser les doigts par le simple fait de retourner la planche, ce qui rendait libre le côté maintenu, il nous répondit que ce n'était pas là le côté à travailler ; si on veut le pousser sur cette question, il prend un ton pleurnichard et agressif en même temps, disant qu'il est bien malheureux, qu'il ne pourra plus travailler et qu'on le soupçonne bien à tort ; de plus, le durillon qui lui a fait tenir la serpe de la main gauche, au lieu de la main droite, siège à la partie latéro-interne de la phalangine de l'annulaire, il est induré, très ancien et la gêne qu'il pouvait produire ne s'explique guère ; il est indolore le jour de notre examen.

L'histoire de Y... n'est pas la même que celle de X..., aussi les circonstances de son accident s'en sont-elles ressenties. C'est un fils d'ouvrier et il sort d'un milieu plus élevé que le précédent. Son père, ouvrier mouleur comme lui, était alcoolique ; il est mort tuberculeux il y a onze ans. Il a perdu un frère en bas âge.

Il sait lire et écrire. Il travaille depuis l'âge de onze ans ; il est mouleur, ses patrons sont contents de lui, paraît-il ; il est alcoolique et est de constitution médiocre ; il a déjà encouru une punition de salle de police, ce n'est pas une bonne recrue physiquement et moralement.

En France, cette lésion est très rare ; on ne l'observe guère que dans certains corps spéciaux d'Afrique ; mais nous devons nous rendre compte que le jeune X... n'a pas une mentalité supérieure à celle de beaucoup de bataillonneux.

La section des doigts a toujours été pratiquée par ceux qui veulent, pour une raison quelconque, échapper au service militaire ; il est si facile de se couper les doigts et l'infirmité qui en résulte n'est pas une grosse gêne dans la vie. Mais, dans les cas qui nous intéressent les mutilations ne sont pas suffisamment étendues

pour entraîner la réforme ou le classement dans le service auxiliaire (même si leur origine accidentelle eût été bien prouvée). Aucun des paragraphes de l'article 216 de l'Instruction sur l'aptitude physique au service militaire ne leur est applicable.

D'ailleurs, comme l'a si justement écrit notre camarade Bertrand[1], « s'il est de notre conscience d'homme et de médecin militaire de fournir à un soldat aussi peu recommandable soit-il, au point de vue moralité, les moyens d'obtenir une compensation pécuniaire lorsqu'il a été victime d'un accident imputable au service, l'Etat est aussi en droit d'exiger de nous toute la circonspection nécessaire en pareil cas et, il est de notre devoir d'éviter, dans la mesure de notre possible et de nos connaissances, des erreurs très profitables à des gens sans aveu et que leur malhonnêteté rend indignes de tout intérêt ».

REVUE CRITIQUE

A propos de l'article du Dr Laupts sur l'Homosexualité dans les « *Archives* » du 15 avril 1908,

Par le Dr Numa PRÆTORIUS

Les remarques du Dr Laupts dans les *Archives*, n° 172 du 15 avril 1908 sur les causes de l'homosexualité et sur sa fréquence en Allemagne en comparaison de sa rareté en France, quoique très intéressantes, me semblent néanmoins en majeure partie sujettes à caution.

Je suis obligé de contredire le Dr Laupts quand il prétend que l'homosexualité est tout à fait exceptionnelle en France. Certes, dans les dernières années, elle a fait plus parler d'elle en Allemagne qu'en France ; les homosexuels allemands se sont plus montrés au grand jour, ils sont sortis de l'ombre, où d'ordinaire ils se tiennent, ils se sont groupés et réunis à Berlin, ont fondé revue et journal. La cause principale de cette agitation réside dans le § 175 du Code pénal allemand, qui punit les actes homosexuels même commis entre quatre murs et par consentement

[1] Bertrand, Contribution à l'étude des mutilations volontaires (*Archives de Médecine militaire*, t. XLIV, p. 81).

mutuel et qui, au point de vue de la criminologie et de l'anthropologie doit être avec raison considéré comme injuste et suranné.

Cette loi supprimée dans les pays latins depuis plus d'un siècle et dont une partie de l'élite intellectuelle de l'Allemagne réclame l'abolition a créé une intense propagande pour et contre les homosexuels, elle a donné lieu à de multiples procès et scandales, elle a détruit des milliers d'existences, poussé des centaines d'homosexuels au suicide, a forcé d'autres à s'expatrier, a surtout provoqué des chantages éhontés, multiples et toujours croissants.

Tout cela, et surtout les récents procès Brand-Bülow, Harden-Moltke, Lynar, Hohenau, Eulenbourg ont donné aux homosexuels une importance excessive, ont suscité des discussions passionnées sur les homosexuels, ont attiré sur eux l'attention non seulement de l'Allemagne, mais de toute l'Europe.

Ainsi s'est formée l'illusion que les homosexuels étaient une spécialité de l'Allemagne, qu'ils y étaient beaucoup plus nombreux que dans les autres pays de l'Europe. En réalité, cette croyance est une erreur.

Il se peut que le nombre des homosexuels allemands dépasse celui des homosexuels de France. Naturellement une statistique à ce sujet n'existe pas, mais en tout cas la différence n'est pas grande.

En Allemagne comme en France et comme dans tous les pays de l'Europe, les homosexuels et la prostitution masculine se concentrent seulement dans les grandes villes. A Paris, comme à Berlin, comme à Londres, de nombreux prostitués mâles exercent leur métier et leur nombre prouve qu'ils trouvent des clients et que les homosexuels non abstinent sont nombreux. A Paris, par exemple, il y a des soirs où sur les grands boulevards on rencontre presque autant de prostitués mâles que de filles publiques. J'en faisais dernièrement la remarque à un Parisien homosexuel qui me répondit : « Comment ! presque autant, mais non plus. » Si la réponse est exagérée, elle n'en est pas moins le signe de l'impression produite par les allées et venues des prostitués mâles sur les boulevards. (Sur l'homosexualité à Paris voir pour plus de détails les renseignements publiés par le Dr Naecke dans les *Archives*, N. S., t. IV, n° 138.

En France comme en Allemagne, il existe dans chaque ville un peu considérable, c'est-à-dire dans les villes à partir de 80 à 100.000 habitants un ou plusieurs endroits, promenades, places publiques où, le soir, les homosexuels se promènent et lient connaissance, ou se rencontrent. Ainsi, à Nîmes, où je passais un

seul soir, je fus de suite accosté par un jeune jardinier homosexuel, de même de passage à Pau, j'y rencontrai sur une place publique un vieil homosexuel qui me causa. Un Parisien homosexuel, homme du monde, qui a beaucoup voyagé, m'assure que l'homosexualité est spécialement répandue dans le midi de la France, d'après lui il n'existe pas de ville où la facilité de trouver des marins, qui se donnent aux homosexuels soit plus grande qu'à Toulon.

Le même a passé deux ans à Munich, où se trouvent un grand nombre d'homosexuels et prétend n'avoir jamais découvert d'homosexuels. Il est vrai qu'il parle très peu l'allemand.

Un autre homosexuel, un voyageur de commerce, qui habite en France une ville de province m'affirme qu'il connaît dans sa ville natale une douzaine de messieurs homosexuels.

Du reste de nombreux articles de journaux prouvent que l'homosexualité n'est pas rare en province, je rappellerai le cas de ce professeur de Dijon soulagé d'une vingtaine de mille francs par un jeune chanteur éhonté de Paris. Je rappellerai encore les nombreux scandales militaires dans différentes villes de provinces, comme par exemple à Bourges, Belfort, dont les journaux parlèrent l'année dernière. Ces derniers faits d'homosexualité prouvent qu'il y a également en France comme en Allemagne des officiers homosexuels.

En général l'homosexualité n'est pas inconnue dans l'armée française. A Paris comme à Berlin un assez grand nombre de soldats se livrent pour quelques pièces d'argent aux homosexuels; à Paris, il y a même un endroit spécial où ils se promènent dans ce but et, à Nice, existe une des promenades certes des plus fréquentées d'Europe par la prostitution militaire. Le non-initié ne remarque rien — il est vrai — aussi bien là-bas qu'ailleurs.

Dans les petites villes les homosexuels sont isolés et se replient sur eux-mêmes, beaucoup, qui ne connaissent ni la littérature homosexuelle ni d'autres homosexuels se croient les seuls hommes ayant de pareils sentiments anormaux. Ils restent souvent longtemps et quelquefois toute leur vie cachés et personne ne les connaît, mais certes ils existent en nombre, car parmi les homosexuels on en rencontre toujours un certain nombre originaires de la province ou y habitant et que le hasard à la suite d'un voyage ou d'une connaissance fortuite d'un homosexuel a fait découvrir les milieux homosexuels.

Ce que Laupts dit du médecin, du psychologue, qui peut

passer toute sa vie sans rencontrer un seul homosexuel n'est vrai que dans le sens suivant ,

Beaucoup de médecins, beaucoup de psychologues ne savent pas que parmi leurs connaissances se trouvent des homosexuels, parce que la majeure partie des homosexuels ne se découvrent pas à un hétérosexuel, fût-il même médecin, mais chaque homme et chaque médecin rencontre des homosexuels, seulement il ne les connaît pas.

Je connais par exemple un homosexuel, qui consulta longtemps un psychiatre au sujet de la neurasthénie, dont il souffrait. L'homosexuel avait l'intention de confier son instinct anormal au psychiatre, mais il attendait toujours qu'il fût interrogé, or jamais le psychiatre ne lui posa de questions relatives à sa vie sexuelle !

La même déduction faite par Laupts, concluant de la non-connaissance des homosexuels par les médecins à leur rareté, est souvent produite par des médecins allemands, qui nient la fréquence de l'homosexualité.

Ainsi un médecin allemand, le Dr Hoeffel de Bouxwiller, membre du parlement et de plusieurs corps publics, prétend n'avoir rencontré toute sa vie qu'un seul cas d'homosexualité et veut en tirer la preuve qu'elle est une rareté.

Celui-ci comme beaucoup de ses collègues ignore que parmi ses clients se trouvent ou se sont trouvés des homosexuels, surtout si imbus de vieux préjugés que ces médecins considèrent l'homosexualité simplement comme un vice et ne s'intéressent pas à la vie sexuelle de leurs patients.

Mais même le médecin connaissant théoriquement l'homosexualité et s'y intéressant, soignera pendant des années des homosexuels, sans se douter de leur nature. Ainsi, j'ai parmi mes amis un médecin, bien au courant de la littérature homosexuelle qui compte parmi ses patients au moins deux homosexuels de ma connaissance sans qu'il s'en doute.

On ne peut donc pas conclure à la rareté de l'homosexualité en France, parce que peu de médecins français connaissent des homosexuels, de même que la grande masse des médecins allemands, hormis quelques spécialistes en petit nombre invoqueraient à tort le même argument (et beaucoup l'invoquent à tort) en faveur de la rareté de l'homosexualité.

Une autre preuve de ce que l'homosexualité n'est pas très rare en France réside dans le fait qu'ici comme ailleurs toute une

série d'hommes marquants des temps passés et de notre époque ont été et sont homosexuels. Parmi les contemporains, je citerai Verlaine, puis deux romanciers encore vivants, l'un très connu, dont je dois m'interdire la moindre allusion, car elle le ferait de suite deviner, puis Jean Lorrain, dont je possède une série de lettres copiées par moi des originaux qui me furent prêtés après sa mort. Ils contiennent une description assez détaillée de sa vie et de ses habitudes sexuelles et révèlent un assez grand nombre de Parisiens homosexuels, aux noms marquants. Enfin, je citerai encore un des plus célèbres compositeurs français, ainsi qu'un homme politique très en vue, etc.

La remarque de Laupts est très juste, d'après laquelle le Français serait beaucoup plus indulgent pour l'homosexualité de la femme que pour celle de l'homme.

Les raisons psychologiques de cette contradiction bizarre, que j'ai déjà indiquées dans le *Iahrbuch für sexuelle Zwischenstufen*, me semblent être la grande inclination des Français pour la femme, le culte dont elle est l'objet.

Ce culte a pour effet d'idéaliser tout chez la femme, de transfigurer même l'anomalie en éveillant l'idée que les rapports entre femmes sont plus délicats, moins brutaux que ceux entre hommes, d'autant plus que l'acte le plus répugnant aux normaux, la sodomie proprement dite, est exclue chez la femme.

En ce qui concerne les causes de l'homosexualité il faut, je crois, distinguer s'il s'agit d'homosexualité innée ou d'actes homosexuels commis par des normaux. Les influences qui, d'après Laupts, contribuent à produire l'homosexualité comme l'éducation, la religion, le milieu, sont à mon avis insuffisantes à créer l'homosexualité proprement dite.

L'homosexualité est, à mon avis et d'après mon expérience — presque tous les homosexuels, bien nombreux, que je connais affirment avec la plus grande certitude qu'ils ont de tout temps, dès leur enfance ou dès la puberté, senti une attirance sexuelle vers l'homme — dans la majeure ou plutôt la presque totalité des cas, innée ou du moins s'est développée dans la jeunesse ou à l'époque de la puberté, grâce à un état psycho-physiologique (ou psycho-pathologique, comme on voudra) spécial.

Il se peut que certaines natures où les tendances homosexuelles sont indécises puissent, par des influences extérieures, devenir pendant la puberté franchement homosexuelles, chez lesquelles l'homosexualité serait peut-être restée latente toute leur vie, si

ces influences avaient manqué ou si d'autres avaient fait disparaître pendant la puberté la tendance homosexuelle.

Mais ces cas me semblent assez rares et ne représentent qu'une minorité parmi l'homosexualité en général.

Naturellement des normaux peuvent, sous certaines influences, commettre des actes homosexuels, par exemple par manque de femmes ou dans la période de la puberté, quand l'instinct tâtonne et cherche sa vraie voie, mais l'amour pour une femme ou les rapports sexuels normaux font, une fois la période de tâtonnement passée, disparaître chez les normaux les habitudes homosexuelles.

Les causes que Laupts invoque ne se rapportent donc qu'aux actes homosexuels commis par des normaux ou des indécis pendant la période de puberté ou peu de temps après. Dans les premiers cas, ces influences ne sont que passagères et n'attaquent pas la nature hétérosexuelle, tandis que les deuxièmes cas ne forment qu'une petite minorité.

Les influences extérieures ne peuvent donc pas être regardées comme étant de grande importance pour la question des causes de l'homosexualité en général.

Ce que Laupts dit sur la précoce connaissance de la femme et du coït normal en France est très vrai, en ce sens que chez les indécis et les normaux la période de tâtonnement sera plus vite abrégée et le danger d'un goût homosexuel, même passager, plus vite et plus facilement écarté.

Par contre, je ne puis partager l'avis de Laupts, d'après lequel le protestantisme, à l'encontre du catholicisme, serait à considérer comme un facteur plus favorable au développement de l'homosexualité.

Je crois même qu'on peut, avec plus de raison, prêter une pareille influence au catholicisme.

La religion catholique, par son culte non exempt de sensualité, par son indulgence aux faiblesses de la chair (pas en théorie, mais du moins en pratique), prépare et incline plus facilement le jeune homme vers les actes sexuels et, dans les cas où une tendance à l'homosexualité existe, vers l'homosexualité; de même elle endormira plus vite que le rigide protestantisme les scrupules des normaux qui, par manque de femmes ou pour d'autres raisons, seront accessibles aux surrogats des actes normaux.

Le protestantisme, cette religion froide et sans sensualité, voire sentimentalité, ne jette pas seulement en théorie, mais aussi en

pratique, son anathème sur toute la sexualité en dehors du mariage et spécialement sur tous les actes anormaux.

Cette religion réfrène beaucoup plus les tendances sexuelles en général et considère l'homosexualité comme la pire des horreurs, elle sera donc un frein plus puissant que le catholicisme contre les tendances antinormales et la propension aux actes d'inversion.

Précisément, la confession dans laquelle Laupts veut voir un moyen enrayant l'homosexualité attire par les questions indiscrètes et insinuantes du prêtre, l'attention du jeune homme vers l'homosexualité et les actes homosexuels. La supposition exprimée par le prêtre que le jeune homme commette de pareils actes ou puisse les commettre, les lui montrera plus accessibles, moins monstrueux, les rapprochera et leur donnera un aspect plus familier ; d'autre part, la confession permet au jeune homme s'il a commis ces actes, de dégager sa conscience et lui rendra indirectement, par la faculté d'obtenir le pardon ultérieur, la répétition de ces actes plus faciles. Enfin, on pourrait, précisément parce que la religion catholique surveille les relations entre jeunes gens et jeunes filles et cherche à les tenir éloignés les uns des autres, en déduire avec autant de raison que l'éloignement de la femme peut produire le rapprochement sexuel des jeunes gens.

Le protestant, au contraire, forcé au repliement sur lui-même perdra moins facilement l'horreur de l'homosexualité, que lui implante sa religion ; ne pouvant en parler, ne trouvant rien dans sa religion qui lui rappelle seulement l'existence de cette anomalie, il éprouvera toujours pour elle la peur du mystère innomable et défendu ; l'homosexualité continuera à lui apparaître comme le comble de la perversité et du péché, duquel la confession ne le libère pas comme dans la religion catholique.

Religion et homosexualité ne s'excluent du reste en pratique nullement; au contraire, un grand nombre d'homosexuels pratiquant les actes homosexuels sont en même temps mystiques et fervents croyants ; ces homosexuels se recrutent aussi bien parmi les catholiques que parmi les protestants; mais je crois que, précisément parmi les catholiques, le nombre est plus grand de ceux qui ont gardé leur foi malgré leur homosexualité, du moins j'en connais un plus grand nombre.

On m'a même parlé de plusieurs homosexuels protestants qui sont devenus catholiques ; la nature féminine et souvent mystique de l'homosexuel a plus d'affinité avec la religion catho-

lique, plus sensuelle, plus féminine, plus mystique qu'avec le protestantisme sec et rationnel.

Ces conversions s'expliquent donc très bien, de même on conçoit que les conversions d'homosexuels catholiques au protestantisme soient très rares, moi je n'en connais du moins pas.

En résumé, je ne puis que répéter : l'homosexualité n'est pas une rareté en France, en tout cas pas beaucoup plus qu'en Allemagne et surtout on ne peut pas attribuer à la religion catholique des influences empêchant plus facilement que le protestantisme le développement de l'homosexualité.

Laupts parle surtout de l'homosexualité en France, mais à la fin de sa note, il généralise en attribuant aux peuples latins — hormis aux Portugais — une relative exemption de l'homosexualité.

Entre les peuples latins, il faut distinguer les Français (ainsi que les latins Belges), d'une part, et les Italiens, Espagnols, Portugais, d'autre part (une séparation des Portugais, en tout cas, ne me semble pas justifiée, je ne connais pas personnellement ni l'Espagne ni le Portugal, mais les homosexuels qui ont visité ces pays m'assurent que, d'après leurs observations se rapportant à l'homosexualité, il n'y a presque pas de différence à faire entre ces trois pays).

Dans ces pays, en Italie, Espagne ou Portugal, l'homosexualité se présente sous un autre jour qu'en France ou en Allemagne et en général dans les pays du centre et du nord de l'Europe.

Il est certain que l'Italien, l'Espagnol, le Portugais se livrent beaucoup plus facilement à des actes homosexuels que les autres Européens. En théorie ou plutôt par convenance sociale, dans laquelle entre une grande dose d'hypocrisie, surtout dans les classes supérieures de la société, la même horreur de l'homosexualité est proclamée comme dans les autres pays de l'Europe, mais en pratique dans les basses classes et dans les classes moyennes, non seulement cette horreur n'existe pas, mais il existe une tendance à commettre des actes homosexuels.

Dans les grandes villes d'Italie, d'Espagne et du Portugal, une grande partie des gens du peuple est, pour une pièce d'argent, accessible aux propositions homosexuelles et cela sans aucune difficulté. La plupart de ces jeunes gens se donnent, il est vrai, par lucre, mais ces actes loin de leur répugner, leur procurent de la satisfaction et leur remplacent le coït avec la femme, qu'ils préfèrent naturellement dans la majeure partie des cas.

Une distinction parmi ces actes est à faire.

L'Italien, l'Espagnol, le Portugais font une différence entre la partie active et passive. Tandis que dans le reste de l'Europe le mépris de l'homme normal englobe l'actif et le passif, en Italie, etc., l'actif — même s'il s'agit de sodomie ou coït anal — est moins méprisé, quelquefois pas du tout, par contre le passif, et surtout dans les cas de sodomie, est considéré comme méprisable.

La raison psychologique de cette distinction est claire, l'actif est le viril, le dominateur, il reste homme en prenant le rôle actif, tandis que le passif joue le rôle de femme, change tout à fait sa nature, est le vaincu, le subjugué.

Il est difficile de dire si la facilité de ces peuples à s'adonner aux actes homosexuels n'est que le résultat d'une exubérance sensuelle toujours en éveil et toujours prête à se satisfaire ou bien si l'on doit admettre une bisexualité généralisée.

Je crois qu'il y a du vrai dans les deux explications.

Et puis un troisième motif entre en ligne de compte.

L'Italien, l'Espagnol, le Portugais prend la vie et surtout la sexualité d'un côté plus naïf, plus naturel que l'homme du Nord, il éprouve moins de scrupules à commettre des actes sexuels, il n'ergote et ne se livre pas à de longues réflexions sur la sexualité, il satisfait sa sensualité et n'y pense et n'en parle plus après.

Si les actes homosexuels se commettent plus facilement dans ces pays du Sud, il est par contre douteux, si l'homosexualité proprement dite, la tendance innée et exclusive de l'homme pour l'homme, y est aussi fréquente que dans le centre et le nord de l'Europe.

J'ai consulté à ce sujet plusieurs homosexuels étrangers, qui habitent depuis de longues années l'Italie.

Presque tous prétendent que le vrai homosexuel est plus rare que, par exemple, en Allemagne, en France ou en Angleterre. Ont-ils raison? Je ne sais. Un fait semble certain, on voit et on connaît moins de vrais homosexuels, mais cela ne prouve pas leur rareté.

Comme la facilité de satisfaire leur passion est très grande, ils n'éprouvent pas le besoin de se grouper ou de se lier entre eux, de même ils ne s'adressent que très rarement au médecin, plus rarement en tout cas que les homosexuels allemands ou français. La plupart considèrent du reste leur anomalie plutôt comme un vice que comme une maladie, d'autant plus que l'étude de l'ho-

mosexualité n'a pas encore pris cette extension et cette précision comme en Allemagne ou en France.

Il est donc très possible qu'on connaisse simplement moins d'homosexuels, parce que, même entre soi, ils se cachent plus.

D'autre part, il est possible — et j'ai souvent entendu émettre cette hypothèse — que l'homosexualité et l'hétérosexualité très tranchées ont fait place à une bisexualité généralisée qui a pour ainsi dire produit un nivellement des extrêmes.

CORRESPONDANCE

A propos de l'article de M. E. LOCARD sur le tatouage chez les Hébreux.

Mon cher et honoré Professeur,

Le savant article de mon ami Locard, sur le Tatouage chez les Hébreux, m'engage à vous soumettre quelques réflexions qu'il m'avait été donné de faire sur le signe *thau*. Sans doute, je n'ai pas l'érudition de Locard, et ne puis soumettre mes observations à aucun contrôle bibliographique. Je crois qu'on doit voir dans le caractère thau un symbole anthropomorphique : le dessin schématique de l'homme debout. La filiation donnée par Locard entre les graphismes ☥ et T, la croix ansée et le thau, ne peut que confirmer cette hypothèse : la croix ansée étant une représentation encore plus complète du personnage, la tête, les bras écartés, les jambes jointes. Les graffiti actuels présentent de nombreux exemples de cette schématisation : si j'osais un exemple vulgaire, je citerais encore l'épouvantail à moineaux, si fréquent dans certaines contrées, deux bâtons en thau, surmontés d'un vieux couvre-chef, représentation du gardien de la propriété.

Si donc nous faisons du thau un signe totémique, représentation anthropomorphique, particulier à certains peuples, il sera intéressant de rapprocher ce signe d'un autre qui est son proche voisin, la croix gammée ou swastika, totem de l'Inde bouddhiste, et même bien antérieur au bouddhisme, qui est, comme l'a démontré M. Frédéric Houssay (*A. F. A. S.* et *Revue des Idées*, 15 avril 1904), un signe zoomorphique, la représentation schématisée du poulpe ou de la pieuvre, symbole de la fécondité et de l'origine marine des êtres. (Bordier, *Société Dauphinoise d'anthropologie*, juillet 1904.)

Il n'est donc pas invraisemblable qu'en face d'un totem zoomor-

phique, signe sacré de peuples indo-européens (Inde ancienne, Europe centrale à l'âge du bronze), se soit dressé un autre signe anthropomorphique, le thau, qui fut le totem des Egyptiens primitifs, puis adopté par les Hébreux. Totem et peuples furent rivaux : la croix chrétienne fondit les deux graphismes.

Elle-même est restée un symbole anthropomorphique. L'inclinaison du chevet (caput) sur l'axe principal des églises à plan cruciforme démontre qu'au moins à une certaine époque le sens du symbole était évident : la représentation du corps du Seigneur.

Je tiens à faire remarquer à Locard que mes observations n'ont aucune prétention, autre que celle de l'engager à approfondir la question.

Quant au signe ת thau de l'alphabet babylonien carré, je ne suis pas du tout persuadé qu'il n'ait aucune parenté avec le T et les graphismes anthropomorphiques dérivés de la croix ansée. J'ai quelques notes sur le symbolisme des dolmens et certains de ces monuments me semblent être une représentation anthropomorphique évidente, celui par exemple représenté sur la planche LXI du musée de M. de Mortillet :



qui est précisément un dolmen indien et où il n'est pas besoin d'être grand clerc pour reconnaître une face humaine, deux yeux et le nez. Il n'est donc pas impossible qu'on ait prêté à la forme du dolmen l'intention de représenter soit la face, soit le corps humain (le corps et les deux jambes) :

π

Un graphisme à représentation dolménique sera-t-il loin de la croix ansée? Le graphisme chinois 兀 signifie (m'a-t-on dit) homme, gens. Tout ceci, en somme, demanderait des études au-dessus de ma compétence. Je signale à Locard le groupe de dolmens qui sont, paraît-il, nombreux autour de la mer Morte et lui souhaite de trouver dans les hiéroglyphes ou les alphabets archaïques une représentation dolménique, dont il établira la parenté avec les thau.

Je vous prie de croire, Monsieur le professeur, à mes sentiments bien respectueusement dévoués.

Dr J. Jullien.

LE MOUVEMENT PSYCHOLOGIQUE

Par M. Aug. GEORGES

1. Notes sur la psychologie religieuse. — 2. *Étude historique et critique sur les Fareinistes ou Farinistes*, par DUBREUIL, avocat, membre de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon, in-8°. Lyon, A. Rey, 1908. — 3. *Psychologie d'une Religion (Guillaume Monod, 1800-1896), sa divinité, ses prophéties, son église; le Messianisme et le Prophétisme ancien et moderne; la psychologie de la Révélation et de l'Inspiration)*, par G. REVAULT D'ALLONNES, docteur ès lettres, in-8°. Paris, Alcan, 1908. — 4. *L'étude expérimentale du Jugement et de la Pensée* par Pierre BOVET, professeur à l'Académie de Neufchâtel, extrait des *Archives de Psychologie*, t. VIII. Genève, Kündig 1908. — 5. *Les Méthodes de la Raison*, par P. FROUMENT, in-8°. Paris, Vigot, 1908.

C'est une manie assez puérile que de voir en chaque progrès une création de la seule science d'aujourd'hui ou même d'hier. Pas plus que dans la vie d'un individu ou d'un groupe social. on n'est fondé, autrement que par un intérêt pratique et comme pédagogique, à pratiquer des coupes dans la continuité de l'évolution des connaissances humaines, afin de créer des oppositions nécessairement factices, entre le passé et le présent. Les découvertes scientifiques, qu'elles apparaissent comme de brusques révolutions ou comme les résultats d'une lente évolution, sont, dans les deux cas, presque toujours déterminées par une heureuse modification de la méthode, qui elle-même s'explique par un concours plus ou moins complexe de causes psychologiques et sociales, autant que proprement scientifiques. Même, le plus souvent, c'est par une modification de la méthode, de l'esprit qui préside à la recherche, que cette recherche se trouve précisément acquérir un caractère scientifique. Sera-ce surprendre quelqu'un et faire crier au paradoxe qu'insinuer que tel pourrait bien être le cas, actuellement, de l'étude des faits religieux sous leur double aspect sociologique et psychologique? Pour ne parler que du dernier, la psychologie religieuse que les philosophes des trois premiers quarts du XIXe siècle trouvèrent dans l'hétéroclite héritage du XVIIIe, et que la plupart acceptèrent sans grand scrupule, avait, entre autres mérites singuliers, celui... de ne pas exister; simple prétexte à déclamations édifiantes ou à pamphlets de théologiens à rebours, elle se construisait *a priori*,

selon les convenances ou les haines de chacun; toute licence étant ainsi laissée au plus stérile verbalisme. Que des esprits forts et distingués — sinon tous fort distingués — aient, par exemple, en toute bonne foi, considéré l'objet des sciences religieuses comme une partie de cette politique à laquelle est resté cloué le nom de Machiavel; qu'ils n'aient vu dans la religion, comme, d'ailleurs, dans la famille et la société, que d'arbitraires, et donc passagères, créations de certains hommes, sans connexion aucune avec le fond essentiel et permanent de l'humanité, n'est-ce point un saisissant exemple de l'influence déplorable exercée par les passions sur les doctrines?

Au reste, pour simpliste et artificielle que soit toute cette littérature où les fondateurs de religions sont communément considérés comme de simples aliénés ou d'astucieux filous, et les mystiques comme des détraqués, dont l'étude ne ressortit que de la pathologie mentale, elle est cependant encore moins indigeste que le fatras hagiographique, que, à la même époque, on dressa en face d'elle. Une mauvaise plaisanterie, même étirée en un volume ou deux, est, somme toute, plus supportable qu'un mauvais sermon!

D'avoir résolument rompu avec ces errements, avec ce dédain de l'observation impartiale et désintéressée, avec cette persistante incurie de toute explication scientifique, c'est peut-être la plus récente, mais aussi la plus définitive conquête de la philosophie contemporaine. On a compris que la psychologie, science de la vie mentale, ne doit avoir d'autres limites que celles de cette vie elle-même, que le fait religieux, aussi manifeste et général que le fait social lui-même, peut être étudié, comme tous les autres faits, en dehors de toute préoccupation dogmatique, indépendamment de tout jugement de valeur, avec, seulement, ce degré de sympathie que le chercheur ne refuse point à l'objet de son étude et sans lequel toute compréhension est impossible. Et ce nouvel esprit a déjà produit autre chose que des programmes et des promesses, des œuvres. En quelques années, celles-ci se sont à tel point multipliées que c'est ne donner qu'une bien insuffisante idée de leur nombre et de leur valeur, que rappeler les travaux de Royce, Eucken, Caird, Höffding, Newmann, Arnold, Le Roy, Laberthonnière, Blondel, Sabatier, sur la philosophie religieuse; ceux de Boutroux, Leuba, Dumas, Récejac, Hébert, Delacroix sur le mysticisme et les mystiques, et enfin le livre de W. James : *The Varieties of Religious Expe-*

rience, dont chacun connaît la haute valeur et, autre signe des temps, le retentissant succès.

Mais, si les religions sont, avant tout, comme l'étymologie l'indique, des phénomènes sociaux, il serait vraiment d'une méthode déplorable de se borner à l'étude exclusive des grandes individualités religieuses : mystiques, thaumaturges ou théologiens. Sans doute le groupe, l' « Eglise » n'est rien en dehors des personnages qui le composent ; cependant, la psychologie de ce groupe, tout comme son histoire, est autre chose qu'une suite de monographies consacrées à ses membres les plus représentatifs. Si, d'autre part, de ces groupes, les plus importants par le nombre de leurs membres, le degré d'élaboration de leurs dogmes et l'étendue de leur influence sur l'évolution sociale, sont, naturellement, ceux qui attirent d'abord l'attention de l'historien, il se peut, néanmoins, que pour le psychologue cherchant à dégager et à distinguer les caractères essentiels et les caractères accidentels du fait religieux, les « petites religions », surtout, comme il arrive, quand on peut étudier directement leur naissance, leur développement et leur mort ou leur transformation, soient parfois plus instructives. Elles le seraient même toujours si, trop souvent, ces sectes nouvelles n'étaient rien de plus qu'une déformation de telle ou telle religion préexistante, déformation dont la cause risque fort de n'avoir rien de spécifiquement religieux, et peut fort bien résider tout entière dans les circonstances politiques et sociales ou dans le tempérament et les aventures de l' « hérétique ». Cependant, même dans ce cas, l'apparition d'une nouvelle « organisation de l'expérience religieuse » est loin d'être dépourvue d'intérêt, et une histoire documentaire des sectes contemporaines serait pour les psychologues un incomparable instrument de travail.

*
* *

En attendant que quelque historien philosophe entreprenne et mène à bien cette longue et délicate tâche, on ne peut qu'être reconnaissant envers ceux qui s'appliquent à sauver de la nuit de l'oubli total des religions qui, à l'heure présente, entrent dans leur crépuscule. C'est un des mérites — je me garde de dire *le* mérite — de l'ouvrage considérable que M. Dubreuil vient de consacrer aux Farinistes.

Tout le monde connaît, au moins de nom, cette singulière Eglise, née, il y a plus d'un siècle, sur les bords de la Saône, au village de Fareins (Ain), et qui, plus durable que bien des hérésies moins étranges et moins strictement locales[1], conserve encore de nos jours quelques centaines d'adhérents ; mais ce que l'on en sait communément est ou très vague ou erroné[2]. Que ce nouveau travail qui, sur plus d'un point, rectifie et surtout complète ceux de MM. Perroud et Jarrin, soit l'étude « définitive » que l'on attendait, c'est ce que, malgré les fructueuses recherches de l'auteur, malgré les grandes connaissances historiques et juridiques et la louable impartialité dont son ouvrage témoigne, je n'oserais affirmer sans restriction. L'auteur, en effet, suit avec raison l'ordre chronologique, mais il lui arrive parfois, semble-t-il, de s'attarder non à celui des faits, mais à celui des documents qu'il publie. Ces documents eux-mêmes sont de nature presque exclusivement judiciaire. On pourrait croire qu'ils n'en ont que plus de valeur ; et il se peut que M. Dubreuil l'ait cru, puisqu'il n'a pas jugé nécessaire de soumettre *tous* les faits rapportés à une double critique historique et psychologique. Je n'ai pas qualité pour lui reprocher d'avoir négligé la première qui, peut-être, en ce cas, était impossible. Par contre, des rapprochements entre la plupart des faits rapportés et ceux que présentent telle ou telle autre secte ou que l'on observe dans les cliniques des maladies nerveuses et mentales, n'étaient-ils pas tout indiqués? Cette lacune — l'étude de ces faits anciens à la lumière de *toutes* nos connaissances actuelles — est d'autant plus regrettable que l'ouvrage est très complet[3]. Même, à propos des poursuites intentées à plusieurs reprises, contre les fondateurs du Farinisme, l'auteur consacre tout un chapitre, très intéressant et documenté, à la procédure criminelle qui, fixée par l'ordonnance de 1670, resta en vigueur jusqu'au décret de l'Assemblée Nationale des 8-9 octobre et 3 novembre 1789.

1 A noter cependant, en dehors de Fareins, l'existence de groupes Farinistes, peu considérables d'ailleurs, à Nantes, à Château-du-Loir, à Ouchy et à Paris. Seule, je crois, la colonie de Paris existe encore.

2 J.-K. Huysmans, par exemple, dans *Là-Bas* (p. 403), fait de Fareins une commune du Doubs, et du Farinisme une hérésie purement individuelle.

3 On regrette aussi l'absence d'une table de matières et d'une bibliographie moins sommaires. M. D. ne paraît pas avoir connu l'article d'Ozanam (Biogr. Michaud, art Bonjour), les opuscules de Jean du Loir (*Le grand Elie divin qui vient rétablir toutes choses*, Lausanne 1869) et de Quentin-Bauchad (*Les Fareinistes et leur livre*, Paris 1900).

A notre époque, le merveilleux se trouve partout..... sauf dans les petites et grandes religions; et, qui le cherche en celles-ci doit se tourner vers le passé où s'offrent à lui des milliers de faits dont, même en faisant très forte la part de l'illusion, de la crédulité et du charlatanisme, les plus déconcertants ne sont pas toujours les moins solidement établis. Aussi ne faut-il point s'étonner si le Farinisme actuel se révèle à l'observateur quelque peu embourgeoisé. Bien qu'un certain secret enveloppe encore le minimum de culte que les Faristes ont conservé, on serait complètement déçu si l'on s'imaginait rencontrer chez eux les moindres de ces horrifiques pratiques qui ont valu à certaines sectes contemporaines un succès de curiosité. Leur plus récent historien nous assure, et tous ceux qui ont été en relation avec des Faristes peuvent, en effet, en témoigner qu'ils ont « une forte et sévère moralité » et, ajoute-t-il, « peu de dogmes et peu de pratiques ».

Ce renseignement, si insignifiant en apparence, permet, me semble-t-il, de faire disparaître une difficulté contre laquelle s'est heurté M. Dubreuil; à MM. Perroud et Jarrin autorisés en cela par l'usage constant des habitants de la région, qui appellent les Faristes des Jansénistes, il objecte que les manœuvres scandaleuses, les doctrines immorales des Bonjour et de leurs acolytes sont toutes différentes de la pureté et de la rigidité bien connues de la morale Janséniste. Mais si le Farinisme a pu évoluer dans le sens d'une « forte et sévère moralité », pourquoi, à l'origine même, n'aurait-il pas été un Jansénisme dégénéré et — ô ironie! — tombé dans le quiétisme? Il n'y a pas de raison pour le nier et, il en est au contraire de fort bonnes pour le prétendre[1]. Ce sont, dit M. Dubreuil, non pas des Jansénistes, même dévoyés, mais bien des secouristes. Comme si le secourisme n'était pas précisément et indubitablement un Jansénisme dévoyé! Le diacre Pâris, sur le tombeau duquel prirent naissance les convulsions et les « secours », mourut en protestant contre la Bulle *Unigenitus* et se déclara dans son testament, Janséniste convaincu, et les « miracles » du cimetière Saint-Médard furent, par un décret de Rome en date du 22 août 1731, déclarés faux et Pâris lui-même hérétique et schismatique. M. Dubreuil pourrait, je le sais, invoquer à l'appui de sa thèse le témoignage de M. Vollet (*Grande Encyclopédie*, XXV, 1100), déclarant n'avoir pu trouver de relation

[1] Il est clair qu'il ne s'agit pas ici du Jansénisme de l'Eglise d'Utrecht

entre les convulsionnaires Jansénistes et les Farinistes. Cependant, outre des analogies inexplicables autrement que par l'imitation par les Bonjour des scènes du cimetière Saint-Médard[1], il y a le fait révélé par M. Dubreuil lui-même, des pèlerinages répétés de quelques-unes des premières adeptes du Farinisme au tombeau de Pâris et à Port-Royal.

Bien que nous n'ayons que de rares renseignements sur François et Claude Bonjour avant leur arrivée à Fareins (1775 et 1783)[2], nous savons avec précision comment ils devinrent des adeptes du Jansénisme secouriste[3]. Voici un passage très significatif de la *Lettre du vicaire général Jolyclerc* (Lyon, chez A. de Roche, aux Halles de la Grenette, 1789, p. 5) : « M. Bonjour aîné, simple et modeste, veut devenir avec son frère un homme miraculeux. Les prodiges qu'ils croient avoir été opérés au cimetière de Saint-Médard sont médités et réfléchis : la vie de M. Pâris est substituée à tout autre lecture. Et pourquoi n'essaierions-nous pas sur nos paroissiens, se disent-ils sans doute entre eux, d'opérer les merveilles que Dieu, pour exalter la gloire du diacre, a accordées à tant de pieux personnages. L'essai se fait et, la nommée Laurent, voisine de la cure, épouse d'un tisserand de Fareins, en fournit les moyens. »

Les manœuvres des secouristes Parisiens sont bien connues, grâce aux savantes études de P.-F. Martin et du Dr P. Regnard. Surtout le fervent Janséniste Carré de Montgeron nous a conservé en trois gros volumes ornés de planches qui en font quelque chose d'équivalent, au XVIIIe siècle, à notre moderne Iconographie photographique de la Salpétrière, une énorme masse de faits décrits avec une précision digne d'un clinicien exercé. Toutes ces pratiques se retrouvent à Fareins, et on ne trouve qu'elles. Après s'être essayé à quelques menus exercices, F. Bonjour opéra « en grand » sur un groupe sans cesse grossissant de prophétesses. « Elles se rassemblaient dans une grange pendant la nuit, sans lumière, nous dit Ozanam, et le prêtre s'y

[1] Les dates concordent assez bien. Les poursuites prirent fin à Paris en 1762; c'est à partir de ce moment que le secourisme dut se répandre en province. Or les premiers essais des Bonjour datent de 1783.

[2] De Claude, que son frère devait remplacer comme curé de Fareins après les premiers essais de secourisme, nous savons seulement qu'il avait été curé de Saint-Just-en-Velay, où, dit le rapport du préfet de l'Ain au ministre (1808), « il faisait en même temps des miracles et des enfants » !

[3] A noter d'ailleurs que, à la même époque, il y eut des « miracles » dans la région, à Montbrison, à Marcilly, où le curé Fialin (en relation avec les Bonjour) crucifia sa servante, etc.

rendait par la fenêtre. Là, il distribuait la discipline à droite et à gauche, à tort et à travers, et les pénitentes. loin de pousser des cris de douleur, exprimaient leur satisfaction par des cris de joie, appelant le fustigeur *mon petit papa.* » Cependant alors qu'à Paris, selon la judicieuse remarque du Dr P. Regnard, l'hystérique démonomane des siècles précédents est devenue au XVIIIe siècle théomane, et, de damnée s'est transformée en miraculée, nous trouvons à Fareins des cas de possession. Mais les textes permettent de croire qu'ils ont été créés et développés par les Bonjour, sinon même inventés par eux pour se défendre devant l'autorité ecclésiastique.

Bonjour, ayant fait à l'une de ses paroissiennes « tout ce que les Juifs avaient fait à Jésus-Christ ». il ne lui restait, pour que la ressemblance fût complète qu'à lui infliger le supplice de la croix. L'auteur anonyme de la *Lettre d'un curé du diocèse* en faveur des Bonjour décrit ainsi l'opération : « Le 12 octobre 1787, Etiennette Thomasson, âgée d'environ trente ans, fut crucifiée dans une chapelle de Fareins, étant debout et adossée contre un mur, les bras étendus en croix. Ses mains furent percées avec des clous de quatre pouces et demi de longueur, qui entrèrent dans le mur d'environ un demi-pouce... Après qu'ils eurent été arrachés, les plaies des mains donnèrent quelques deux ou trois gouttes de sang, mais les pieds, surtout le gauche, en répandirent environ un demi-verre. S'étant aussitôt prosternée contre terre, les bras en croix, le sang fut étanché, tout d'un coup, en lui marchant sur les pieds et les mains. S'étant relevée au commandement, sans ressentir aucune douleur, etc... »

Pour justifier cet essai, le même ecclésiastique ne trouve rien de mieux que rappeler tous les autres exercices des convulsionnaires : « On a vu dans cette œuvre des crucifiements parfaitement semblables à celui de Fareins... on y a vu, de plus, des milliers de coups assommants donnés sur la poitrine, sur l'estomac, sur les bras, sur la tête, non seulement ne pas blesser les corps les plus faibles, tandis que les planchers et les murs en étaient ébranlés, mais soulager les personnes qui les recevaient, les guérir de diverses maladies, faire disparaître des cancers et redresser des os qui avaient acquis toute leur solidité. On y a vu des épées les mieux affilées..... tantôt se plier et se rompre plutôt que de percer, tantôt enfoncer de quelques lignes sans pouvoir pencher plus avant ; tantôt même percer de part en part

les mains, les poignets, le diaphragme, le cœur, sans faire périr les personnes. ., on a vu des personnes dormir sans le moindre accident pendant des heures entières devant un feu si ardent, qu'à la même distance, on faisait cuire des œufs, des pommes, des pièces de viande, et ce qui est plus étonnant encore, et ôte tout soupçon de supercherie, on a vu leur visage brûlé par l'ombre d'un écran qu'on interposait pour arrêter l'action du feu. »

Si l'on croit rêver en lisant le récit de telles aberrations, comment cependant se refuser à croire à la réalité d'une notable partie de ces faits ? Certains d'ailleurs sont parfaitement explicables, est-il besoin de le dire, en l'état actuel de la pathologie, sans aucun recours au surnaturel... ou à l'imposture. Il ne faut pas que les abus que l'on a fait parfois de l'hystérie comme explication, empêchent de rappeler combien ces « secours », appliqués sur le ventre des patientes et arrêtant ainsi leurs convulsions, ressemblent aux effets bien connus de la compression du point ovarien. De même, chez des sujets qui peuvent être étrangers à toute préoccupation religieuse, la contracture hystérique prend souvent, au début de l'attaque, la forme caractéristique du crucifiement. Des explications du même genre pourraient valoir pour les exemples d'anesthésie et de perversions du sens du goût, que rapporte M. Dubreuil (p. 157). A l'intention de ceux qu'elles ne satisferaient pas, je transcris ici les singulières hypothèses d'un adversaire des Bonjour. « Je leur ai parlé (à des sceptiques) de la plaie faite au côté gauche, dans un temps où notre sainte buvait à jeun, chaque jour, un grand verre d'urine mêlée avec une poignée de suie, et l'un d'eux m'a répondu que ces deux substances prises ensemble étant très chargées d'alcalis volatils, qui agissent comme caustiques, à l'instar du feu, avaient fixé l'agent de la sensibilité sur la paroi interne de l'estomac, en y développant leur action, de telle façon que l'endroit de la plaie est devenu insensible. N'oubliez pas, m'a-t il ajouté d'un air malin, ce que vous savez du pouvoir de l'imagination, en certains cas, pour suspendre, altérer, éteindre la sensibilité..... Le fiel bu le matin a, probablement, assez émoussé la sensibilité des houppes nerveuses qui tapissent la langue, pour qu'on pût la percer ensuite sans danger et même sans qu'elle en ressentit de la douleur. La qualité astringente de cette liqueur a resserré le calibre du vaisseau sanguin de cet organe, jusqu'à empêcher que l'hémorragie consécutive de la perforation fût de quelque consé-

quence... » Outre ces convulsionnaires « figurantes », on trouve à Fareins toutes les autres catégories classées par l'oratorien Louis Débonnaire : apocalyptiques (visionnaires), thaumaturges, prêtresses, prophétesses. Ces dernières annoncent encore comme celles de Paris — le retour prochain du prophète Elie sur la terre[1]. Elles le voient ; elles conversent avec lui ; bien plus, il leur apporte obligeamment des choux et de la chicorée ! Ces prédictions devaient avoir sur la vie de F. Bonjour et sur les destinées de sa secte une influence capitale. De simple imitation des événements de Paris, à cette époque terminés par l'énergique action du pouvoir civil et les condamnations répétées des Jansénistes, le Farinisme allait se transformer en une véritable religion.

A la faveur des événements de 1789, les Bonjour, éloignés à la suite de l'enquête motivée par le crucifiement, rentrèrent à Fareins, acclamés par leurs nombreux partisans, avec lesquels François Bonjour, tant durant sa captivité au couvent de Tanlay que pendant son séjour d'un an et demi à Paris, n'avait cessé de se tenir en communication. D'où conflit avec le curé orthodoxe, leur successeur, et ses propres partisans. Ce conflit ne tarda pas à devenir politique : à la suite du décret de l'Assemblée Nationale portant création des municipalités, les partisans de Bonjour l'ayant emporté aux élections, grâce aux pires violences, leurs adversaires se pourvurent auprès de l'Assemblée. La majorité fut déplacée par les procédés d'usage en pareil cas, et les poursuites contre les Bonjour, un instant arrêtées, reprirent. Le 13 juin 1790, François fut arrêté « dans une garde-robe de la veuve Bernard », l'une des convulsionnaires ; le 19, c'était le tour de son émule Fialin, ancien curé de Marcilly, en Forez. Le 24 février 1791, le tribunal élu de Trévoux les maintient en état d'arrestation, mais annule toute la procédure à partir du 22 décembre 1789. Le 10 septembre et le 19 novembre 1791, Claude et François Bonjour étaient relaxés, par jugement du tribunal de district de Lyon. Ils n'avaient qu'à rentrer à Fareins, où, entre temps, leurs amis avaient recouvré le pouvoir municipal. Le 4 décembre, François prêtait le serment civique en qualité de curé. Mais... le lendemain, il partait brusquement pour Paris, emmenant avec lui deux femmes : Françoise (Fanfan), sa servante, et Claudine Dauphan, veuve Larèche. Il avait rencontré cette dernière chez

[1] Quelques années auparavant, on annonçait la re-naissance de ce saint « précurseur » à Saint-Galmier.

une notable Janséniste de Lyon et n'avait pas tardé à se lier — intimement — avec elle. Or, écrit Bonjour lui-même à l'un de ses fidèles[1], il arriva que « le jeudi saint 1791, étant dans l'église d'Ainay, où elle demeura trois ou quatre heures sans s'en apercevoir, Jésus-Christ se rendit présent à son cœur à qui il parla de la manière la plus claire : il luy dit qu'il vouloit retracer en elle ses différents mystères ; qu'après avoir été uni à elle par le cœur, il voulait encore lui être uni par la nature, et que désormais elle serait son épouse... » Il lui fut révélé en outre que F. B. n'était autre que le fils de Dieu et que de leur union devait naître le Paraclet. Et comme, après le départ de F. B., elle n'ose l'accompagner à Fareins, elle échange avec lui cette série d'étranges lettres dites « de l'épouse à l'époux », qu'aucun biographe n'a encore osé publier intégralement ; elle fait mieux — ou pis — et lui envoie sa compatriote, la servante de F. B., restée à Lyon ! A cette délicate attention, F. B. répond par une lettre débordante de mysticisme et d'érotisme : « C'est toi que j'aime en elle ; je te serre par ses bras ; je t'embrasse par tout son corps. » Finalement il cède à ses supplications (« L'ardeur de ton amour, lui écrivait-elle, te décidera à accorder à ta petite colombe ce qu'elle te demande, qui n'est autre chose que de la mettre dans une retraite avec sa petite Fanfan »). Et il se sauve à Paris. De là, il adresse, comme on l'a vu, à ses ouailles le récit de l'apparition d'Ainay et prétend justifier sa conduite par l'exemple d'Abraham et de Jacob !

Deux mois après leur arrivée, « Fanfan mit au monde un enfant qui devait être Elie. » Malheureusement l'enfant était mort ; et c'était une fille ! Mais la déception ne fut pas de longue durée ; un autre enfant arriva : c'était un garçon,... le précurseur attendu. Le 18 août, la seconde « colombe » accouchait à son tour. Cette naissance du Paraclet fut célébrée par les fidèles de Fareins avec grande allégresse, un hymne (sur l'air : Veillons au salut de l'empire) fut composé pour commémorer ce grand événement[2]. Mais Bonjour, estimant qu'on ne pouvait décemment offrir à la vénération des fidèles un Esprit saint au biberon, le pré-

[1] M. Revault d'Allones interprète ainsi l'en-tête de cette lettre que n'ont pu déchiffrer ni M. Jarrin, ni M. Dubreuil : Copie précieuse d'une lettre du Ch. + (Christ) et pré. (précurseur) p. p. p. (petit papa) en R (réponse) d'une q. (question) q. l. a. c. (que lui a communiquée) le P. B. (le Papa Brachet ?)

[2] Je cite, en respectant l'orthographe et en demandant pardon pour leur grossièreté, quelques strophes, tirées d'un des nombreux recueils de cantiques

senta comme la vraie et authentique incarnation d'Elie (Lily, dans l'intimité). A sa majorité seulement il devait devenir, par une mystérieuse transubstantiation, le Paraclet lui-même.

Avant cette époque, maintes tribulations devaient assaillir l'honorable famille du nouveau Messie. Chaque année, de Fareins, quelques nouvelles prophétesses venaient se faire confirmer dans leur vocation à Paris, et y restaient. Jarrin observe à ce propos « qu'on ne sait pas précisément à quoi elles s'employaient là et qu'il vaut mieux ne pas trop chercher à le deviner ». Quoi qu'il en soit, l'attention de la police impériale fut attirée par les réunions clandestines qu'ils tenaient au faubourg Saint-Marceau (donc tout près de Saint-Médard), et toute la bande fut, en 1805, « par mesure de simple police », expulsée du territoire français, après un court séjour les hommes à la Force, les femmes à Saint-Lazare.

Cette expulsion a suffi pour attirer sur les Farinistes la bienveillance de certains historiens, qui ont cru devoir tresser à ces « persécutés » des couronnes de martyrs. Comme si la justice impériale eut eu beaucoup de peine pour découvrir dans les doctrines ouvertement prêchées par Bonjour-Christ et par Bonjour-Moïse, tous les éléments nécessaires à des poursuites! Sans parler de leur doctrine quiétiste de la perfection et de l'impeccabilité entière (se rappeler la trop fameuse histoire du P. Girard), ils s'abandonnaient aux plus audacieuses attaques contre le droit de propriété, autorisant le vol, au moins au profit de la nouvelle religion et de ses membres, et enseignaient l'insubordination des femmes à leurs maris et des enfants à leurs parents. Ardents adversaires du catholicisme, dont ils prédisaient la ruine prochaine, ils se réjouissaient — religieusement — des massacres de Septembre : le jeune Lily, étonnamment précoce, partageait cette haine. Sa mère nous narre même que, « s'étant mis à

Farinistes. C'est un produit caractéristique d'une « muse populaire », qui n'est pas sans analogie avec le Père Duchêne :

Veux-tu que s'en déguisement,
Je te dise mon sentiment :
Qui n'aime Dieu sincèrement
Est un foutu jan-foutre
Il est du diable l'instrument (bis)
Y lui fraye la route.

Je me fou de tous ces docteurs
De ce habile raisonneur
De son bougre de pasteurs
Aveugle sur eux-mêmes
Et si on aime Dieu par le cœur (bis)
L'on devient hanathéme.

La garce de gentilité
Ne connaît plus la vérité
Elle ne vit que d'impureté
La maudite bougresse
Va sentir l'inutilité (bis)
De sa fausse sagesse.

crier, le 26 août (se rappeler qu'il est né le 18), il continua, jour et nuit, jusqu'au 2 septembre au soir, où on commença le massacre des prêtres... Ses cris avaient pour objet de demander à Dieu d'exercer sa justice, à commencer par le sanctuaire ». Comme la plupart des millénaristes, ils estimaient que l'ordre social tout entier devait périr pour faire place à la Cité nouvelle, au nouveau Paradis terrestre. D'où leur enthousiasme pour la Révolution, dont, comme à tous les contemporains, le côté essentiellement conservateur leur échappait. Seule, cette conception millénariste devait subsister sous les ruines de l'immoralisme et du secourisme des Bonjour. Le Farinisme périclita dès 1812, époque du mariage du Paraclet qui, enrichi par de multiples héritages, se mit ensuite dans le commerce des laines et fonda une manufacture, vers 1860, à Ribemont, près de Saint-Quentin. Il fut colonel de la 6e légion de la Garde nationale de Paris, et mourut le 4 septembre 1866, laissant onze enfants. Toute sa vie, ce Messie à pompons paraît bien avoir cru à sa propre divinité.

Sans doute, sa bonne foi, et plus encore celle de ses parents, serait impossible à établir irréfutablement, et l'on est même fort tenté de ne voir dans ces prophètes et messies que de tristes coquins. C'est bien le jugement qu'une longue étude semble avoir amené M. Dubreuil à porter sur eux. Cependant, ne pourrait-on pas les considérer plus simplement comme des déséquilibrés. L'idée même de s'adonner aux pratiques secouristes et de les considérer comme des manifestations de la divinité n'était déjà pas le fait de gens parfaitement sains d'esprit; et les hystériques théomanes et démonomanes dont ils s'entourèrent ne constituaient pas une compagnie fort salutaire[1].

Il n'est pas jusqu'aux déclarations de François Bonjour se proclamant Fils de Dieu, qui ne surprennent moins lorsque l'on se rappelle la véritable épidémie de Messianisme qui sévit en France, à la fin du XVIIIe siècle et au début du XIXe, et dont il ne serait pas impossible de retrouver des traces jusque chez bon nombre de romantiques, toujours gros d'on ne sait quel apocalyptique Messie. Pour s'édifier sur le foisonnement des petites religions dans l'Europe de ce temps, il faut lire le curieux, bien que

[1] Singulier milieu que celui où vécurent les Bonjour! Des miraculées étaient tatouées (elle portait sur le corps « des religieuses et des petits bons dieux », nous dit l'enquête, citée par Dubreuil, p. 105). Un ecclésiastique, voisin de Fareins, adresse à Bonjour des lettres où il appelle Jésus-Christ « Bonbon », et qu'il signe « Votre pauvre frère Don Jacob-Augustin-Esdras-Baruch-Jérémie » !

fort mal composé, ouvrage de l'ex-évêque Grégoire (*Histoire des sectes religieuses*, 6 vol.). D'ailleurs, on aurait tort de croire entièrement disparu ce genre de manie : en 1888, une dame Brochard, de Vouvray, se prétendait grosse des œuvres d'Elie; en 1889, un entrepreneur d'Angers, David, publiait un opuscule, *La Voix de Dieu*, où il se déclarait « Messie unique de l'Esprit Saint créateur »; pendant qu'un nommé Pierre-Jean, ingénieur, se proclamait lui-même Saint-Esprit, dans le Midi; à Paris même, il y a quelques années, on pouvait rencontrer un certain Bérard, conducteur d'omnibus de la ligne Panthéon-Courcelles, qui était, disait-il, le Christ, ou au moins le Paraclet. Enfin, un autre cas de Messianisme, avec élaboration d'une religion, celui de Guillaume Monod, vient d'être magistralement étudié par M. Revault d'Allonnes, dans une thèse qui, pour ne pas tenir toutes les alléchantes promesses de son titre, n'en est pas moins un ouvrage d'un haut intérêt documentaire, le Monodisme étant encore moins connu que le Farinisme.

*
* *

« Le pasteur Guillaume Monod fut en proie au délire prophétique le plus aigu en 1832. Il eut des visions et surtout des voix, et leur obéit, de telle sorte qu'on dut l'interner pendant quatre ans à la maison de santé du Dr Falret à Vanves, puis à Fishponds, en Angleterre. De ses voix, il reçut la révélation qu'il était le Christ ressuscité. Afin de pouvoir exercer les fonctions de pasteur en Suisse, à Alger, à Rouen, à Paris, il cessa pendant vingt-six ans de prêcher sa mission, sans cependant cesser d'y croire. En 1872, à Paris, armé d'un corps de doctrine ingénieusement élaboré, il recommença à proclamer publiquement son nouvel évangile, eut des adeptes et fut rejeté par les autorités protestantes[1] ».

Né en 1800, à Copenhague, G. M. se « convertit » en 1827, et, en 1829, donna des premiers signes de déséquilibre, qui le firent traiter par sa famille de « possédé ». C'est à Vanves seulement qu'il personnifia ses voix : « A Dieu parlant du haut des cieux, il attribua la voix entendue, quand elle était éclatante et comme lointaine; au Saint-Esprit qu'il crut descendu dans son cœur, la voie entendue, quand elle était douce, proche, intime; à Jésus

[1] Revault d'Allonnes, *Psychologie d'une religion*, p. 198.

enfin, la parole miraculeuse de sa propre bouche[1]. » A ce propos, M. Revault d'Allonnes remarque judicieusement qu'il avait été nourri dans la croyance en un Dieu présent et agissant au fond de la conscience, ce qui, peut-être, serait une vérification inattendue de la théorie de Nietzsche, d'après laquelle ce serait en se dépouillant lui-même de ses inspirations les plus profondes, issues de l'obscurité de l'instinct et du subconscient, en refusant de reconnaître comme sien le meilleur de lui-même, que l'homme aurait créé, de ses plus nobles puissances, des êtres surnaturels, de qui recevoir des ordres et des impulsions. Monod, lui-même, dans une autobiographie que les recherches de sa famille sont parvenues à rendre rarissime, décrit son état durant sa période de crise (1832-1836)[2] : « Tantôt, je tournais sur moi-même sans avancer, jusqu'à ce que je tombasse à terre défaillant. Tantôt je courais en arrière et tombais à la renverse. Je fis ainsi une chute grave et dont je me ressentis longtemps. Tantôt je me dépouillais de mes vêtements et paraissais ainsi aux yeux de mes gardiens. Un jour, je me blessai d'une manière qui fit croire que j'étais devenu un homme abominable. On me trouva baigné de sang. Dieu venait de renouveler en moi, par une opération qui eût pu me coûter la vie, si lui-même n'eût conduit ma main, le signe sanglant qu'il donna à Abraham, pour accuser toute la race humaine de péché. J'ai bu mon urine, j'ai mangé mes excréments. Et ce fut là l'épreuve qui me coûta le plus ». Donc, excitation avec actes délirants, refus d'aliments, auto-mutilation, idées de persécutions et de grandeurs, perversions du goût, tels sont les symptômes, relevés par M. R. d'Allonnes, qui, concurremment avec l'ensemble de la vie de Monod, permettent de voir en ce Messie un aliéné raisonneur et surtout un délirant constructif. Déjà en sa jeunesse, il faisait preuve d'un goût puéril de symbolisme. Lui advient-il, par exemple, de prendre l'impériale d'un omnibus sans qu'il ne pleuve, malgré un ciel menaçant, il n'hésite pas à écrire : « Je pensais bien qu'il ne pleuvrait pas, puisque le Seigneur m'avait fait prendre l'impériale[3]. » Une même candeur, qui n'excluait pas toute duplicité, se remarquait en toute sa conduite : timide et d'un amour-propre très sensible, il insinuait sa messianité plus qu'il ne l'imposait.

[1] *Psychologie d'une religion*, p. 48.
[2] *Histoire véritable de G.-M.*, p. 22-3.
[3] *Ps. d'une Rel.*, p. 38.

Monod se survécut à lui-même, et ses disciples eurent la douleur de contempler durant des années un Messie décrépit. Fidèle à sa doctrine de la réincarnation des morts dans les vivants — doctrine si banale, pour le dire en passant, qu'il est au moins inutile d'en chercher l'origine dans Lessing, dans le néo-druidisme, ou même dans l'occultisme[1] — Monod annonça qu'il renaîtrait bientôt ; ce qui fit que des monodistes se demandèrent, lorsque M. R. d'Allonnes fit son enquête, si ce psychologue, dont la sympathie pour eux et leur Maître était évidente, ne serait pas le fils spirituel de ce dernier ! Il paraîtrait, d'ailleurs, que, tout récemment, l'enfant d'une prophétesse a été désigné par une inspiration comme le nouveau Messie.

Il reste, en effet, à dire quelques mots de ces prophètes monodistes, qui constituent l'une des originalités de la secte. « Un trait capital, dit leur historien[2], les distingue des simples aliénés mystiques..., avec des tempéraments originaux, des individualités très accusées, tous ces inspirés évangéliques sont animés d'une idée commune, ils ont foi en une même nouveauté religieuse, ils font vivre chez deux cents sectateurs l'enthousiasme, l'espoir, l'attente d'un renouveau qui doit transfigurer l'humanité et la nature entière[3] ». De cette trentaine de prophètes et prophétesses, l'une des plus intéressantes, me semble-t-il, Aglaé B., présente divers modes d'inspiration qu'il n'est peut-être pas inutile de distinguer en quelques mots[4] : 1) inspiration mentale (« une pensée qui ne vient pas d'elle », c'est le cas le plus fréquent) ; 2) inspiration oratoire (Dieu parle par sa bouche) ; 3) audition mentale (voix intérieure) ; 4) audition sensorielle (Dieu parlant dans l'espace, cas très rare) ; 5) inspiration graphique (développée très tardivement)[5].

Ce bref résumé et ces trop rares citations ne peuvent que très imparfaitement donner une idée de la pénétration et du sens psychologique aiguisé dont témoigne chaque page de cet important ouvrage. Cependant, des réserves assez sérieuses s'imposent

[1] Des renseignements moins insuffisants sur Doinel et ses sectateurs, qui prétendent être des personnages historiques ressuscités, et dont les relations avec Monod semblent bien établies, eussent été infiniment plus curieuses.

[2] *Ps. d'une Rel.*, p. 192.

[3] *Ps. d'une Relig.*, p. 192.

[4] R. d'Allonnes a fait, avec raison, une place très grande à l'étude des disciples : « Pour comprendre le phénomène de l'inspiration religieuse, dit-il judicieusement, c'est plutôt à la mentalité des disciples crédules qu'il faudrait un moment s'adapter », *Ps. d'une Relig.* p. 67.

[5] *Ps. d'une Relig.* p. 215.

quant à la méthode même de l'auteur et à plus d'un point de son exposition du Monodisme. Cette thèse de doctorat a le défaut considérable de paraître faite de « morceaux » : des négligences, des répétitions lui donnent l'apparence d'un volume d'articles ; et cela ne laisse pas d'être une assez fâcheuse apparence, mais est moins grave encore que les omissions et les inexactitudes historiques inévitables en une histoire du messianisme et du prophétisme, qui eût exigé le concours de plusieurs spécialistes pour être menée à bien. De plus, l'auteur ne semble pas avoir réussi à éclairer vraiment, comme il se le proposait, le prophétisme ancien par le cas de Monod, ce qui était, en effet, une idée excellente, mais qui ne pouvait se trouver réalisée par une simple juxtaposition de monographies.

Dans le Monodisme, comme dans les grandes religions, nous voyons l'inspiration sociale l'emporter sur l'inspiration psychologique individuelle[1], le dogme passer peu à peu au premier plan et étouffer l'expérience religieuse proprement dite. Mais peut-être M. R. d'Allonnes a-t-il eu tort de croire à la prépondérance de cet élément intellectuel dans la fondation même de la religion monodiste. Je me demande aussi en quel sens la faiblesse logique d'une doctrine peut, comme il l'avance, laisser intacte la question de sa valeur théologique. Si l'on parlait de valeur *religieuse*, je comprendrais ; mais la théologie ne se confond pas avec la vie religieuse : elle en est précisément l'expression élaborée, rationalisée, logifiée, pour ainsi dire. Que Monod, enfin, soit moins hardi que les exégètes que l'on s'obstine à confondre sous le nom de Modernistes, c'est exact, mais fort insuffisant pour justifier un rapprochement quelconque. Entre le « symbolisme » de Monod et celui de Ritschl, chez les protestants, et de Loisy, parmi les catholiques, il n'y a de commun que des tendances, ou, au plus, des idées très générales, et donc très vagues.

Au demeurant, M. Revault d'Allonnes a fait moins la psychologie du Monodisme que son apologétique. Si c'est une critique que de le déclarer, du moins faut-il ajouter que, parmi les psychologues de l'école expérimentale, aucun jadis, et bien peu aujourd'hui encore, auraient pu la mériter et surtout lui enlever d'avance toute sa portée en écrivant cette belle page, qui est à citer tout entière, non seulement comme l'une des plus vigou-

[1] A ce propos, M. R. d'A. ne néglige-t-il pas trop l'action probable des disciples sur le Maître ?

reuses du livre, mais encore comme digne de devenir le manifeste de la nouvelle école de psychologie religieuse[1] : « La psychologie religieuse doit se faire la vassale non de la médecine, mais de l'histoire. A la médecine ne doivent être abandonnés parmi les mystiques que les impuissants qui n'ont pas réussi à avoir une influence historique. Des méconnus, il y en a en science, peut-être en art, il n'y a pas de méconnus en religion ni en politique ; ici, c'est le succès qui est la pierre de touche ; un rêve individuel n'est qu'une utopie ou qu'un débris s'il ne peut prendre essor et quitter son auteur pour aller hanter d'autres âmes ; mais, dès qu'il s'empare d'une collectivité de croyants normaux, ce n'est plus une fantaisie, c'est un vivant idéal. La réaction sociale suscitée, la réplique des contemporains et de la postérité à une innovation, l'influence prompte ou tardive, consciente ou inconsciente que les autres hommes ont reçue, voilà ce qui décide si l'originalité est un don ou une anomalie. Une chose distingue le génie de la folie, alors même que leurs aspects physiologiques sont analogues, c'est la fécondité ou la stérilité sociale. Médicalement, un prophète proprement dit peut ressembler à un fou prophétisant, un messie à un théomane, mais c'est à la condition de couper les attaches vitales des premiers, de traiter artificiellement, comme des isolés, des personnages qui ont pour essence d'incarner une collectivité. Replongé dans son milieu, le prophète, le messie est le porte-parole d'une foule. Les croyances et les attentes ambiantes expliquent, excusent, justifient le vêtement particulier que le tempérament de ce poète prédicant confère à l'idée jaillie de mille têtes. Adapté à son monde, il possède un mode d'intellection approprié ; et son rayonnement peut être puissant, les grands prophètes et les messies s'assimilent leur milieu, attirent à eux des âmes inertes, réveillent ceux qui dormaient, insufflent à de l'humanité amorphe une énergie et une pensée. Il ne faut pas se buter à l'identité de quelques phénomènes neurologiques. Les visions et les voix font un fou quand elles font un désadapté ; mais chez le pasteur obéi d'un troupeau d'âmes, visions et voix sont une tolérable projection concrète des vérités trop abstraites, en leur pureté, pour ces esprits imaginatifs. Qu'importe si la matière en elle-même est autre que les traductions colorées sonores et chaudes, dont nos sens la revêtent ? les données normales de la vue et de l'ouïe ont

[1] *Psych. d'une Relig.*, p. 194-5.

pu être appelées des hallucinations vraies. Qu'importent de même les personnifications théologiques par lesquelles visionnaires et inspirés allégorisent la justice et le devoir ? chez beaucoup d'organisateurs religieux, ces hallucinations pieuses sont normalement suscitées par un état social trop peu évolué pour s'élever au respect d'une morale sans symbolisme. Entre un prophète conducteur d'une collectivité croyante et un aliéné prophétisant, la différence est profonde : elle se mesure à la portée de leur parole, à son retentissement dans les consciences. »



M. Revault d'Allonnes, pénétrant psychologue, a fait, sous le titre de *Psychologie d'une Religion*, de la théologie et de l'exégèse ; M. Pierre Bovet, métaphysicien averti et, si je ne me trompe, fort versé en théologie, nous donne, lui, un travail de pure psychologie expérimentale, dont, il est vrai, les conclusions dépassent fort les limites de cette science. Reprenant les récents travaux de Karl Marbé[1] et de H. Watt[2], M. Bovet s'est proposé d'étudier les fonctions intellectuelles supérieures, le jugement et la pensée, en se servant de la méthode interrogative, tant attaquée par Wundt, et qui a donné, en France, entre les mains habiles de M. A. Binet, des résultats très appréciables. Des expériences ne se critiquent qu'avec de nouvelles expériences : en aucun cas on ne saurait les résumer. Voici néanmoins quelques observations de l'auteur qui feront entrevoir l'importance de ses recherches pour la philosophie générale, ainsi que la nouveauté et l'actualité de quelques-unes de ses conclusions.

1° Il n'y a pas de conditions psychologiques du jugement, pas d'état psychique qui accompagne constamment les jugements (Marbé).

2° « La notion de vérité ne s'explicite qu'ensuite de l'expérience de l'erreur. La vérité suppose la réfutation d'un doute, la négation de la négation. Une perception rectifiée par une autre, voilà l'origine du jugement négatif qui, au début, est accompagné d'un coefficient affectif très appréciable » (Bovet, p. 23 du tirage à part. — Cf. Bergson, *l'Evolution créatrice*, p. 310).

[1] Experimentelle Untersuchungen über das Urtheil, 1900.

[2] Exper. Beiträge zu einer Theorie des Denkens (*Archiv für ges. Psychol. IV.* — Cf. A. Messer, *ib.*. VIII, 1-226.

3° Il y a deux modes de penser qui paraissent appartenir soit ensemble, soit l'un à l'exclusion de l'autre à tout individu : la pensée réelle (Gegenständliches Denken, de Messer) et la pensée conceptuelle (Begriffles Denken), la première se produisant quand l'esprit considère l'objet désigné par le mot. M. Bovet signale très justement la lumière que projette cette distinction sur certaines controverses philosophiques, comme, par exemple, le conflit du nominalisme et du réalisme, le problème des rapports du langage et de la pensée, ou encore celui de la valeur du fameux argument ontologique. Les caractères de la pensée réelle seraient : d'abord « une sorte d'externalisation, l'esprit étant dirigé en quelque sorte vers le dehors » *(loc. cit.* p. 29) ; puis « un sentiment de la réalité, assez malaisé à décrire, la prédominance des représentations visuelles » *(loc. cit.*, p. 30); enfin la conception de rapports qui ne peuvent s'appliquer qu'à des objets, non à des concepts.

4° Comme Binet et Bühler, M. Bovet, à cette question, tant agitée depuis Aristote : pouvons-nous penser sans image ? n'hésite pas à répondre affirmativement. De plus, il réussit à expliquer, d'une façon assez satisfaisante, l'attribution traditionnelle d'un rôle primordial aux images et aux mots dans la pensée; elle serait due à cette double raison que les mots et les images sont de notre expérience intérieure la partie la plus facile à décrire, et que toute la psychologie du dernier siècle a subi l'influence profonde des théories sensualistes de Condillac et de Locke.

5° En terminant, M. Bovet remarque, et cette conclusion est particulièrement intéressante en ce temps de controverses pragmatistes, que l'étude des jugements peut être faite par trois sciences différentes. La psychologie les considère tantôt comme des faits biologiques (méthode génétique de J. M. Baldwin, Ruyssen et, dans une certaine mesure, E. Mach), tantôt comme des faits de psychologie individuelle (psychologie introspective), tantôt enfin comme des faits de psychologie collective (sociologie, linguistique, etc.). La logique, ou, si l'on veut, la logistique (définie comme le calcul des classes et le calcul des relations), envisage le jugement en lui-même, indépendamment de sa matière, et se borne à considérer les relations de ses termes entre eux. Enfin, le jugement peut être étudié au point de vue de la valeur, dans ses rapports avec la réalité. Dans ce dernier cas, deux attitudes sont possibles : « ou bien on affirmera l'adéquation du jugement avec la réalité, on reconnaîtra au jugement une valeur ontologique et, considérant tout ce qui est comme les

termes d'un jugement porté par un Esprit absolu, on assujettira l'être aux lois de la logique *(sensu stricto)*. C'est ce qu'a fait Hegel, ce qu'avaient fait avant lui Aristote, Spinosa et Leibniz. Ou bien on reconnaîtra que le jugement n'est pas adéquat au réel; il s'agira alors de déterminer la relation existant entre les deux termes, et, en distinguant soigneusement l'être et le connaître, la valeur *épistémologique* du jugement » *(loc. cit.*, pp. 47-48). Cette dernière étude est l'un des objets, et, depuis Kant, le principal objet de la métaphysique. Pas plus que les deux autres points de vue possibles sur la nature du jugement, ce dernier ne peut être négligé : qu'on s'en rende compte ou non, on ne l'esquivera pas.



Tel ne serait point, je le crains, l'avis de M. P. Froument qui, dans un ouvrage inspiré de Comte et de Laffitte et qui est présenté comme l'introduction à un prochain travail qui contiendra, nous promet-on, ... « la coordination générale des connaissances humaines », examine « les méthodes de la raison ». L'auteur appelle ainsi les procédés utilisés pour rectifier nos idées défectueuses par suite de la grossièreté de nos sens et de l'imperfection de notre activité mentale spontanée. Ces méthodes sont « analytiques » ou « synthétiques ». Les premières au nombre de neuf (perception, différenciation, liaison, conservation, évocation, déduction, reliement, rectification), comprenant un grand nombre de modes divers, sont seules étudiées en détail.

Au lieu d'insister sur ces divisions et subdivisions, peut-être un peu scolastiques, il vaut mieux louer M. Froument de ses judicieuses considérations sur l'importance de l'élément utilitaire dans le travail scientifique et plus précisément dans la rectification de nos erreurs de représentation (p. 6) et dans l'usage des hypothèses approximatives (p. 46). C'est aussi avec raison qu'il fait remarquer que la méthode subjective, qui consiste, comme on sait, à faire diriger par l'utile la recherche du réel, n'est nullement caractérisée par la prépondérance de l'intérêt individuel et immédiat, le « sujet » pouvant être un groupe, une collectivité, l'humanité entière; d'où la nécessité, en sociologie, de distinguer le point de vue individuel du point de vue national et celui-ci du point de vue humain (p. 82). A noter encore d'intéressantes idées sur le rôle considérable de la méthode des moyennes, notre con-

naissance de la réalité se réduisant le plus souvent à celle des limites qui l'enserrent (p. 26) ; sur l'importance, comme facteurs de progrès scientifique, des perceptions visuelles et particulièrement de celles de lignes (comparaison des formes et des longueurs, recherche des coïncidences, p. 19-20) ; sur l'utilité des systèmes de signes (bien qu'il soit inexact de dire qu'ils *reproduisent* toutes nos conceptions), et enfin sur l'évocation, à laquelle est consacré un chapitre de haute valeur (p. 61-66).

Si une rare puissance de systématisation donne à cet opuscule d'une louable brièveté une valeur indéniable, il importe cependant de remarquer que bien des vues de détails appellent d'expresses réserves ou exigeraient au moins des explications complémentaires.

D'abord, depuis Cl. Bernard et A. Comte lui-même, on ne voit plus l'essentiel de l'*expérimentation* dans la production artificielle d'un phénomène et dans sa répétition. Sans doute, la possibilité d'intervenir dans la production d'un phénomène et de le répéter à volonté a grandement contribué au progrès scientifique ; mais ce n'est pas, il s'en faut de beaucoup, le seul facteur à considérer, car s'il est vrai, comme Comte l'a affirmé, que la modificabilité des phénomènes — et donc la possibilité pour nous d'intervenir — croît avec leur complexité, l'expérimentation devrait être des plus aisées en biologie et en sociologie, et donc le progrès dans ces deux sciences bien plus rapide que dans les autres, ce qui est le contraire de la vérité.

Plus fécond encore en malentendus pourrait être le singulier sens donné au mot *déduction* (p. 70), qui se trouve signifier ici « l'élimination des termes intermédiaires entre des blocs de souvenirs et des réactions musculaires » (?) et qui comprend à la fois les habitudes, les réflexes et les instincts. L'*instinct* lui-même n'est-il que « la fixation par hérédité des habitudes acquises par nos ancêtres » ? (p. 5 et 71). Il semble que, au moins pour les instincts fondamentaux tels que ceux de la nutrition et de la reproduction, le doute est permis. Rien n'autorise non plus à affirmer, sans autre preuve, que, « si rien dans le monde extérieur ne détermine en nous une sensation évocatrice d'un souvenir, celui-ci ne peut surgir de la mémoire » (p. 55). Notre « mentalité » n'est nullement un « miroir », même infidèle, de la réalité. Au contraire, la psychologie contemporaine tend à faire de plus en plus grande la part de l'activité de l'esprit Il n'est que juste de reconnaître, au reste, que, dans un autre

endroit, M. F. restitue à l'activité, à « l'effort voulu et conscient » son efficacité. Mais cette concession est-elle compatible avec une théorie pour laquelle cerveau et esprit sont termes rigoureusement équivalents ? Même, n'y a-t-il pas contradiction — peut-être inhérente à tout phénoménisme — à les identifier, comme l'auteur le fait tout au long de cet ouvrage, et à se laisser aller, par instants, à parler du premier comme d'un instrument au service du second, par exemple (p. 37) : « Dans ces diverses méthodes, nous nous subordonnons toujours au fonctionnement spontané de la liaison cérébrale, lequel est au-dessus de notre intervention. Nous nous contentons d'en diriger l'activité » (cf. aussi p. 69 et 82). Enfin, peut-on, autrement que par métaphore, appeler la destruction des conceptions fausses « le nettoyage du cerveau » ?

Autres questions, celles-ci d'un ordre moins psychologique que métaphysique, mais que nous avons le droit d'aborder, puisque l'auteur, quoique — ou parce que — positiviste, n'a pas craint de nous donner l'exemple. Tout l'exposé de M. P. F. suppose admise la conception associationiste de l'esprit, communément reçue il y a vingt ou trente ans, mais fortement ébranlée depuis ; on peut sans doute contester la valeur des critiques d'Avenarius, de James, de Bergson, mais encore faut-il dire pourquoi, apporter un commencement d'argumentation, ou sinon avouer que l'on fait choix de l'atomisme psychologique comme d'une simple hypothèse, légitime puisque commode D'ailleurs, présenter ses préférences personnelles — fort raisonnables peut-être — comme des vérités indiscutables est un travers bien humain... et dans lequel il arrive à M. P. F. de donner assez souvent. Par exemple, il a sans doute le droit d'estimer que « Dieu, l'âme sont des suppositions depuis longtemps dépassées »; mais affirmer que « ces deux hypothèses sont en opposition formelle avec toute la science moderne, avec toutes nos connaissances actuelles sur l'immuabilité de la matière, de ses propriétés, de son évolution (comment l'*immuable* peut *évoluer*, c'est ce qu'on néglige de nous expliquer), de l'anatomie et de la physiologie humaine » (p. 53), c'est oublier le caractère tout subjectif de ces hypothèses métaphysiques, sur lesquelles la discussion n'est possible qu'à condition d'en méconnaître d'abord la nature ; et c'est faire preuve d'une déconcertante légèreté et s'exposer à plus d'un mécompte que de traiter poliment de « divagation » les doctrines que l'on combat, quelle que soit leur

valeur absolue, surtout lorsque l'on ne s'interdit pas les singuliers raisonnements dont voici un échantillon : « Le manque de liaison entre des sensations de pression et des synthèses (?) a donné lieu aux Etres immatériels, depuis les purs esprits jusqu'à l'âme humaine, il est la base de toute la philosophie spiritualiste » (p. 92). C'est par une analogue méconnaissance des limites de la science, sinon de la faculté de connaître elle-même. limites de plus en plus nettement reconnues par la récente critique des sciences dont M. Poincaré a été l'instigateur, que M. P. F. s'imagine que « nous avons pu pénétrer jusqu'aux dernières assises de la matière » (p. 31), que la théorie atomique a la valeur d'une quasi-certitude (p. 51) (assertion étrange un siècle après Kant et après les travaux de Mach, Ostwald, Hannequin et autres), que l'impénétrabilité est une propriété fondamentale et absolument générale de la matière (p. 90) (alors qu'Ostwald l'a montrée incompatible avec un certain nombre de lois physico-chimiques et particulièrement avec la loi de Dalton).

Ces affirmations, qui... retardent, semblent bien tenir, pour la plupart, au peu d'intérêt que l'auteur doit porter à la tradition philosophique, aux résultats de la critique métaphysique ou, si l'on préfère, aux questions qu'elle maintient ouvertes.

Les « philosophes de profession » du Comtisme ne veulent connaître que Comte lui-même et affectent d'ignorer le mouvement positiviste qui dure cependant depuis un demi-siècle et, de leur côté, certains positivistes — dont, j'en ai peur, M.P. Froument — paraissent confondre dans le même dédain systématique tous les travaux élaborés en dehors de leur école. Pour les uns comme pour les autres, et plus encore pour les progrès de la pensée philosophique, une telle attitude est profondément regrettable.

AUGUSTE GEORGES.

BIBLIOGRAPHIE

Dr CABANÈS. — **Mœurs intimes du passé**, avec 68 gravures, 1 vol. in-8°, 462 pages, Paris, Albin Michel, s. d.

« Nos modernes ont beau dire, ils veulent, par un excès de vanité, tirer toute la couverture à eux : plus je vais et plus je vois que les anciens ont tout connu. » Tel est le paradoxal apophtegme, un peu hyperbolique tout de même, qui sert comme d'épigraphe au livre nou-

veau du maître Cabanès. Et l'on est bien près d'y souscrire quand on lit les abasourdissantes révélations qui se succèdent au cours des différents chapitres. J'avoue, pour ma part, que jamais livre ne me fut source plus abondante de surprises, et ne m'a plus instruit, touchant les faits les plus divertissants. Car rien n'est plus curieux ni moins connu que l'origine des menus objets qui nous entourent, sur quoi nous ne méditons guère, et dont nous ne saurions nous passer.

Depuis quand use-t-on du mouchoir? Quelle est l'origine du peigne? Comment nos aïeux se brossaient-ils les dents? A quelle date remonte le *vas necessarium?* Autant de questions qu'on ne se pose guère, et dont j'avoue n'avoir pas jusqu'ici soupçonné le passionnant intérêt. Et pourtant, lorsqu'on y réfléchit, quelle précision la connaissance de ces détails, les plus intimes de tous, donne à la vue que nous pouvons avoir des précédentes civilisations. Je pensais bien que Tristan et Isolde avaient un cabinet de toilette moins confortable que celui de Mlle Cléo de Mérode et que le « coursier fougueux » n'y était point d'un métal rare, mais il m'a fallu lire et relire Cabanès pour me rendre un compte bien net de ce qu'un marquis du grand siècle paraîtrait malotru dans une réunion mondaine contemporaine. Je n'avais certes pas oublié les histoires de matassins, dont Saint-Simon regorge presqu'autant que Molière lui-même, mais j'avais eu le très grand tort de perdre de vue mainte anecdote relevée dans Tallemant des Réaux, où les plus galants seigneurs se livrent à des manifestations bien faites pour contrister le cœur sévère de la baronne Staffe, voire de M Paul Bourget. Quant aux historiettes portant sur les milieux de l'antiquité grecque ou romaine, elles sont d'une truculence outrancière encore qu'un peu plus prévue.

En résumé, le dernier livre de M. Cabanès est certainement le plus divertissant qu'ait produit le fécond et ingénieux inventeur de la médecine historique. Et il est un des plus instructifs. Ne m'accusez pas de partialité envers un de mes auteurs favoris, mais, vraiment, c'est, en outre, malgré ses qualités joyeuses, un livre qui fait réfléchir et philosopher. Il montre la propreté et l'élégance choses si variables, le progrès en ce sens sujet à de telles sautes, qu'on est pris d'un doute sur la marche en avant de l'hygiène. Nos ancêtres se mouchaient dans la nappe, et le Grand Dauphin pissait contre le mur de sa chambre, mais les conducteurs de tramways crachent abondamment sur les billets qu'ils distribuent. La vie n'est qu'un éternel recommencement, et la propreté cette demi-vertu n'est, pas plus que la pudeur, une vertu congénitale.

Joyeux, documentaire et incitateur aux méditations philosophiques, ce livre est, en outre, un plaisir des yeux De très nombreuses illustrations enjolivent un texte élégamment édité. Et je me demande à quel public un tel ouvrage pourrait ne pas plaire. Je sais des livres de Cabanès qui représentent une somme égale de travail documentaire, je n'en sais point d'aussi charmant. EDMOND LOCARD.

REVUE DES JOURNAUX ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES

Les Pharaons à l'inspection médicale. — M. G. Maspero, le savant égyptologue, rapporte dans le *Journal des Débats* que les momies des Pharaons de la XIX[e] et de la XX[e] dynastie ont subi dernièrement une inspection médicale. Et il en indique les curieux résultats.

Ramsès VI atteignait peut-être 1 m. 72 comme Ramsès V, Siphtah et Setuî II mesuraient 1 m. 64, et Ramsès IV ne dépassait pas 1 m. 62. Leur âge, au moment de la mort, est plus facile à reconnaître. Méne-phtah, le fils et le successeur de Ramsès II, était un vieillard; il avait, en effet, le cartilage thyroïde et celui de la première côte complètement ossifiés. Siphtah et Setuî étaient jeunes, mais Ramsès IV avait bien franchi la cinquantaine, si l'on en croit les sutures de son crâne, et Ramsès V n'était pas beaucoup moins vieux que lui. Siphtah était pied-bot de nature et il avait la jambe gauche beaucoup plus courte que la droite : les autres Pharaons ne présentaient pas d'infirmités apparentes. Il est rare qu'on distingue les signes des maladies auxquelles ils ont succombé; on a pourtant lieu de croire que Ramsès V mourut de la petite vérole. Son cadavre porte sur la face, sur les cuisses, à la région inférieure de l'abdomen, les traces d'une éruption papuleuse qui semble bien être caractéristique de cette maladie : on y voyait, de plus, vers l'aine droite, un bubon ulcéré, à lèvres épaisses, barbouillé encore d'une pommade noirâtre. Un trait commun à presque tous, c'est la présence au sommet du crâne d'un large trou à peu près triangulaire qui fut pratiqué chez les uns au cours de l'embaumement, chez les autres pendant les derniers instants de l'agonie ou immédiatement après la mort : les bords de la plaie montrent, en effet, qu'au moins sur Ramsès V l'opération fut faite lorsque les tissus étaient encore mous et plastiques. On n'en saisit pas bien l'intention, mais je pense qu'on ne se trompera guère si on l'explique par une nécessité religieuse. Les maladies étaient causées par l'invasion d'un esprit mauvais : il se glissait dans le corps par le nez, par la bouche, par les oreilles, et le malade qui n'avait pas la force de l'expulser était forcément condamné. Chez certains peuples, l'esprit possesseur se réfugie dans le cerveau lorsqu'il a tué un homme, et on ne le déloge de sa retraite qu'en lui frayant une voie à travers la boîte cranienne. Est-ce pour lui permettre de s'en aller que les embaumeurs percèrent la tête des Pharaons? Il se pourrait d'ailleurs que cette opération ne fût plus sous les Ramessides qu'une manipulation sans valeur précise : on continuait à traiter les morts du temps présent d'après la formule des âges primitifs, mais on ne s'inquiétait plus de comprendre les raisons pour lesquelles la formule avait été établie. Je n'ai pas remarqué que les momies privées

eussent subi ce genre de trépanation : était-elle particulière aux souverains, et l'origine doit-elle en être reportée à quelque épisode encore inconnu du mythe d'Osiris ou d'Horus?

Il est curieux de chercher sur ces faces immobiles depuis si longtemps les points de ressemblance qu'elles présentaient les unes aux autres. Celles des momies que nous avons étudiées se partagent en deux groupes, dont le premier, celui de la xixe dynastie comprenait Setouî Ier. et Ramsès II, le second, celui de la xxe, Ramsès III. La photographie et la gravure ont popularisé les traits de Sétouî Ier et de Ramsès II : qui ne connaît l'expression de fermeté calme que le premier garda dans la mort, et le masque hautain du second? Ménephtah ressemble plus à son père qu'à son grand-père. Il a la même coupe de figure, la même bouche, le même nez, le même front un peu bas, et le calme est empreint sur son visage, mais l'énergie est absente : c'est l'exemplaire flou d'une belle médaille frappée avec des coins usés. Et l'on n'a pas le droit de dire que la vieillesse est la cause de cet effacement, car Ménephtah n'atteignit pas l'âge de ce père dont il est l'image affaiblie : la mort n'a fait que fixer sur le masque de la momie la physionomie qui résultait du caractère du vivant. Siphtah et Sétuî II procèdent l'un et l'autre du même type que Ménephtah, même avec quelque chose de plus mou encore Sétuî II avait des traits assez accusés, avec un menton petit et des dents saillantes qui projettent la bouche en avant : néanmoins, l'ensemble du visage dénote l'incertitude et le manque de volonté. Dans le second groupe, l'air de parenté avec Sétuî Ier et Ramsès II s'est évanoui complètement, mais la parenté avec Ramsès III est évidente; la face est lourde, charnue, épaisse, et nous ne reconnaîtrions point d'autre part les liens qui en unissaient les membres les uns aux autres que la vue de leurs momies nous les révélerait aussitôt. La comparaison des personnes mêmes avec les statues que nous avons d'elles nous prouve d'ailleurs que les sculpteurs égyptiens s'efforçaient de reproduire fidèlement l'image des Pharaons et qu'ils y réussissaient le plus souvent. Le Sétuî Ier d'Abydos, de Goumah, des Biban el Molouk est bien le Sétuî réel que virent les contemporains, et son profil découpé sur la pierre se superpose au profil de la momie. Les statues et les bas-reliefs que nous avons de Ramsès IV, de Ramsès V et de Ramsès VI sont l'œuvre d'artistes médiocres : néanmoins et malgré la gaucherie de l'exécution, on est contraint de convenir, devant le cadavre, que ce sont des portraits réels. On peut avoir confiance aux effigies qui nous sont parvenues des Pharaons : elles nous montrent ceux-ci flattés peut-être, mais non pas au point qu'ils cessassent jamais d'être ressemblants.

NOUVELLES

L'enseignement de la Technique policière à Lyon. — Notre collaborateur, le Dr Edmond Locard, licencié en droit, a été chargé par le secrétaire général pour la police à la Préfecture du Rhône d'un enseignement de la Technique policière. Deux séries de vingt-cinq inspecteurs et agents de la Sûreté générale de Lyon ont suivi un cours comprenant trente-trois leçons par série, à partir du 1er décembre 1908. Le programme comportait l'étude complète et détaillée du portrait parlé bertillonnien et du relevé des marques particulières (cicatrices, tatouages, nævi, déformations tératologiques, pathologiques, professionnelles), la dactyloscopie par le système sud-américain de Vucetich, des notions sur la photographie judiciaire, l'anthropométrie et les notations chromatiques de l'iris, et la technique de la protection des taches et des traces dans les descentes de lieux et les perquisitions. L'enseignement était exclusivement pratique; il était complété par la visite des Musées de médecine légale et d'anthropologie criminelle fondés par le Pr Lacassagne, du Service anthropométrique de la prison Saint-Paul, et par des rafles expérimentales au cours desquelles l'identification de nombreux malfaiteurs d'habitude fut réalisée à l'aide du seul portrait parlé. Cet enseignement, dont les résultats sont excellents, sert de prélude à l'organisation d'un service identificateur à la Sûreté de Lyon.

Revue de Droit pénal et de Criminologie (Bruxelles). — Cette excellente publication mensuelle, dirigée par notre ami M. de Ryckère, a fait paraître récemment divers articles intéressant l'anthropologie criminelle. Citons, pour les numéros de janvier et février 1909, une note sur les faux en écriture, une autre sur un cas de viol par un père sur sa fille légitime, une chronique sur la réforme des expertises médico-légales en Belgique, et surtout un remarquable article de Th. Bergerhoff sur l'identification dactyloscopique, article publié en réponse à une chronique latine de notre collaborateur le Dr Edmond Locard ; M. Bergerhoff démontre le peu de danger de l'usure volontaire des empreintes pour le classement dactyloscopique, et insiste sur les indiscutables mérites de la méthode Vucetich, actuellement mise à l'essai en Belgique.

L'importation et la vente de l'opium. — Le *Journal officiel* a publié, le 3 octobre 1908, un décret portant règlement d'administration publique pour la vente, l'achat et l'emploi de l'opium et de ses dérivés.

D'après ce décret, les importateurs d'opium, soit brut, soit officinal, sont tenus de prendre au bureau de douane par lequel doit avoit lieu l'introduction, un acquit-à-caution qui doit être rapporté dans un délai de trois mois revêtu d'un certificat de décharge de l'autorité municipale du lieu de résidence du destinataire. L'importateur doit tenir un registre spécial exclusivement affecté à la vente de l'opium.

Aucune quantité ne peut être vendue par l'importateur d'opium exotique ou par le producteur d'opium indigène, que soit à des commerçants en gros, à des industriels ou des chimistes qui le transforment, soit à des pharmaciens pour le traitement des maladies ; mais la responsabilité du vendeur n'est dégagée qu'après que l'acheteur lui aura justifié qu'il a fait la déclaration prescrite pour le commerce des substances vénéneuses que l'acheteur lui aura remis une commande écrite et signée et qu'il aura porté l'opération sur son registre en y joignant la commande. Dans le cas où la commande est faite en vue d'une expédition à l'étranger, il est justifié de la sortie de France par un certificat de la douane.

Comme l'importateur, l'acheteur est tenu à porter ses opérations sur un registre spécial à l'opium L'opium brut délivré à un pharmacien qui entend fabriquer l'opium officinal ou les alcaloïdes ne peut jamais être revendu par le pharmacien. L'opium officinal et ses extraits ne peuvent être vendus par les pharmaciens que pour l'usage de la médecine.

En dehors de la vente pour l'usage de la médecine, toute cession, même à titre gratuit, à des personnes autres que celles désignées ci-dessus, ou à ces personnes pour un emploi autre que l'un de ceux spécifiés est interdite, comme d'ailleurs de consentir l'usage d'un local pour favoriser la détention et l'emploi prohibés d'opium.

Les autres dispositions du décret sont relatives à la responsabilité des détenteurs en ce qui concerne la garde et la surveillance de l'opium, la tenue des registres affectés à la vente, achat ou emploi de l'opium et aux visites auxquelles procéderont les inspecteurs, les maires et commissaires des dépôts, magasins ou laboratoires.

Le Gouvernement chinois se préoccupe aussi de cette question et la *Gazette officielle* de Pékin a publié récemment un édit impérial, prescrivant que les Chinois fabriquant de la morphine ou des instruments à injection hypodermique et les marchands qui vendent ces objets seront bannis et que leurs boutiques seront fermées.

Condamnations capitales. — En août dernier, la Cour d'assises de Lot-et-Garonne a prononcé deux condamnations à mort au cours de la même session et à un jour d'intervalle. Le fait est sans précédent et il a produit une impression profonde sur l'esprit des populations de la région. La seconde condamnation à la peine capitale s'applique à un jeune homme de dix-neuf ans, Ernest Vinglin, domestique de

ferme, poursuivi pour avoir tué pendant qu'il dormait, au coin de son feu, son maître, un vieillard de soixante-huit ans, le nommé Andrieu, propriétaire à Poujols. Le mobile du crime était le vol Le jeune criminel a reconnu à l'audience qu'il avait conçu l'assassinat trois jours avant de le perpétrer.

On s'attendait d'autant moins à la condamnation à mort de Vinglin que l'avocat général Desmoulins avait prononcé un réquisitoire modéré ne s'opposant pas à l'admission de circonstances atténuantes en faveur de l'accusé et qu'un médecin avait conclu à la responsabilité atténuée de Vinglin.

On pense généralement que le jury de Lot-et-Garonne a voulu se livrer à une manière de protestation contre le projet d'abolition de la peine de mort. Il y a vingt-sept ans que la Cour d'assises de Lot-et-Garonne n'avait pas prononcé de condamnation à mort. C'est en 1879, en effet, que fut exécuté sur une des places publiques d'Agen le condamné Laprade, jeune homme de vingt ans, qui avait assassiné, à Allemans-du-Dropt, près Marmande, son père, sa mère et sa grand'mère.

Sur la tombe de son père. — Le Tribunal correctionnel d'Amiens a rendu, le 29 juillet dernier, son jugement dans l'affaire scandaleuse de la Madeleine; il s'agit de l'abbé Bassery et de la dame Caron, qui furent surpris en conversation intime dans une chapelle du cimetière où est enterré le père de cette dernière.

Ce jugement, dans ses attendus, affirme la matérialité des faits; mais comme leur publicité ne résulte pas suffisamment de l'instruction et des débats, acquitte les prévenus du premier chef d'accusation; l'outrage public à la pudeur. Par contre, il retient le délit de violation de tombeaux et, de ce second chef, condamne l'abbé Bassery à huit mois de prison et 200 francs d'amende, et la dame Caron à six mois de prison et 200 francs d'amende :

« Attendu que les faits sus-relatés, étant constants dans leur matérialité, constituent à l'évidence le délit de violation de tombeaux, prévu et puni par l'article 360 du Code pénal;

« Attendu que la loi a voulu créer pour les morts une sorte de survivance qui permette de mesurer, pour ainsi dire, à de pareils outrages, le tressaillement possible de leur indignation et de leur douleur;

« Que le tombeau est leur domicile inviolable qui doit demeurer à l'abri de toute profanation;

« Que le fait par l'abbé Bassery et la dame Caron, installés sur un pliant placé sur une tombe, de faire de cette salle de la sépulture familiale le théâtre et le siege de leurs ébats éhontés, constitue un attentat à la fois physique et moral à l'intégrité du tombeau;

« Attendu que les faits doivent être sévèrement appréciés et méritent une sanction immédiate, la responsabilité de Bassery apparaissant encore plus grave que celle de la dame Caron, à raison de

l'ascendant que pouvait lui donner sur cette femme son caractère de prêtre... »

Les empoisonneurs annamites. — La Commission criminelle d'Hanoï avait condamné à mort trois des indigènes reconnus coupables d'avoir tenté, le 27 juin, d'empoisonner 205 soldats européens. Le pourvoi de ces trois indigènes ayant été rejeté, ils ont été décapités par le sabre.

La Commission criminelle, qui a encore à juger 73 accusés, a été désignée par M. Bonhoure, gouverneur général par intérim, en vertu du décret du 15 septembre 1896 sur l'organisation de la justice en Annam et au Tonkin. Ce décret porte que toutes les fois qu'un crime ou délit intéressant la sécurité du protectorat ou le développement de la colonisation française aura été commis par un sujet annamite, le Gouverneur général pourra par arrêté dessaisir le Tribunal ordinaire et renvoyer l'affaire devant une Commission criminelle composée d'un résident de la province, du procureur de la République du ressort, et d'un capitaine désigné par le commandant supérieur des troupes.

Un des accusés, brigadier des troupes indigènes, s'est pendu dans sa prison. Un autre, maréchal des logis, chargé de l'instruction des enfants de cette troupe, avait demandé par deux fois la naturalisation française, afin de servir au titre français.

Protestations contre la justice anglaise. — Les juges britanniques ont une grande réputation d'équité; il semble cependant que la façon dont ils appliquent les peines aux délinquants n'est pas à l'abri de toute critique; la revue *Truth* fait ressortir certaines anomalies vraiment choquantes.

Pendant la saison des fruits, nombre de vagabonds, répandus par la campagne et agissant comme si les fruits de la terre appartenaient à tous, mettent trop souvent à mal les jardins et les vergers. Beaucoup, sans doute, pourraient invoquer la faim pour excuse. Mais les magistrats anglais ne sont pas de l'école du président Magnaud : ils n'admettent point une pareille excuse. Les condamnations qu'ils infligent à ces maraudeurs sont extrêmement dures, beaucoup trop dures, selon l'opinion de *Truth*. Ainsi, à Shepton, un certain Clinnock, accusé d'avoir dérobé pour environ huit sous de légumes, se voit infliger un mois de travaux forcés; un autre, qui a volé 4 livres de pommes de terre dans un champ et qui prétend avoir été poussé par la faim, est condamné à sept jours de travaux forcés; d'autres va-nu-pieds qui couchent en plein air et sont incapables de justifier d'un moyen de subsistance, sont condamnés à des peines variant entre deux et trois semaines de « hard labour ».

Mais ces mêmes juges, si peu tendres pour ces miséreux (c'est le cas de rappeler le mot célèbre sur l'Anglais : « Il se détourne de la pauvreté

ARCHIVES
D'ANTHROPOLOGIE CRIMINELLE
DE MÉDECINE LÉGALE
ET DE PSYCHOLOGIE NORMALE ET PATHOLOGIQUE

MÉMOIRES ORIGINAUX

CRIMINALITÉ ET TATOUAGE

Par le Dr Henri LÉALE
Privat-Docent à l'Université de Genève.

Est-on criminel parce qu'on est biologiquement défectueux, ou est-on biologiquement défectueux parce qu'on est criminel? Il serait bien difficile — et du reste antiscientifique — de répondre par un aphorisme. D'ailleurs, au point où en sont arrivées les études criminologiques, je pense que la question est oiseuse.

Ainsi que la folie ou l'idiotie, toutes les maladies du corps humain — les plus graves tout au moins — sont la raison d'être, la cause primaire de toutes les autres anomalies et tératologies qui se rencontrent chez l'homme.

Pour ce qui concerne la criminalité, j'ai essayé par ailleurs[1] de démontrer que celle-ci n'était autre chose qu'une anomalie, une altération psychique, et qui trouvait sa cause dans quelque altération spéciale du système nerveux central ou encéphale. Tout ce qui se rapporte à la criminalité est donc la conséquence de cette déterminante, tant les aberrations psychiques que les anomalies et tératologies anatomiques, histologiques et physiologiques qu'on pourra découvrir sur le criminel. Quoi qu'il en soit, il est certain que toutes ces altérations — qu'on les considère en

[1] *Essai de sociologie criminelle*, Chaulmontel, Genève, 1907.

tant que causes ou en tant qu'effets — devront être consciencieusement étudiées comme des signes révélateurs de la criminalité. Personne ne viendra soutenir le contraire.

Les recherches psychologiques, comme l'a démontré le Dr E. Claparède, sont peut-être la matière la plus importante de la criminologie, comme aussi la plus féconde en applications, la criminalité étant, par elle-même, un désordre psychique.

L'un des points de la psychologie criminelle, quoique n'étant ni le plus important, ni le plus intéressant — le tatouage — a attiré pourtant fort souvent l'attention des criminologues. Quelques-uns d'entre eux nient d'emblée toute relation entre les deux faits. Plus nombreux, cependant, sont ceux qui soutiennent que des relations — de cause à effet sans doute — se peuvent constater entre la criminalité et le tatouage. LOMBROSO, on le sait, pense avec raison que le tatouage est une survivance atavique. Mais, comme il prétend également que la criminalité n'est que de l'atavisme, et comme l'une et l'autre chose se rencontrent souvent chez le même individu, il en conclut que la criminalité et le tatouage sont deux effets concomitants de la même cause : l'atavisme. Son collègue de Lyon, LACASSAGNE, se trouve en ceci d'accord avec lui. Il voit dans le tatouage l'un des signes de cet arrêt de développement dont sont frappés les criminels. FERRI reconnaît à son tour une liaison entre les deux choses. Criminalité et tatouage seraient donc bien en relation. Il n'est guère possible, cependant, de rompre des lances pour ou contre cette opinion, sans connaître au préalable ce qu'est, en réalité, le tatouage ; où il prend son origine, et quel fut son développement jusqu'à nos jours.

Les auteurs qui ont traité ce sujet n'ont sans doute pas manqué d'en dire quelques mots, mais cela a été fait jusqu'ici de telle sorte que le lecteur, manquant des éléments nécessaires, n'aura guère été en mesure de se faire de la question une idée bien claire et de la pouvoir trancher par lui-même.

Chacun sait en quoi consiste le tatouage ; l'on trouve la définition du mot et de la chose dans tous les dictionnaires ou encyclopédies. Son origine, son histoire et sa signification restent donc les points capitaux.

Le tatouage est une coutume fort ancienne et fort répandue. On

suit sa trace à travers les peuples, à partir des anciens Egyptiens et jusqu'aux Européens contemporains, en passant par les Chinois, les Hébreux, les Incas, sans oublier les tribus sauvages. L'auteur qui, à mon sens, a traité le sujet avec le plus de compétence et de maîtrise, est le philosophe Herbert Spencer. Cédons-lui donc un instant la parole sur ce point :

On peut dire, écrit-il dans ses *Principes de Sociologie*[1], que l'acte qui consiste à donner une partie au lieu du tout, lorsqu'on ne peut transmettre le tout par un procédé mécanique, est une cérémonie symbolique se rapprochant, autant que possible, du transfert effectif. Nous pouvons la rattacher à une cérémonie d'un genre plus simple, qui l'éclaire, et à son tour en est éclairée. Je veux parler de l'acte qui consiste à donner une partie du corps de l'homme pour faire entendre qu'on en donne la totalité ; lorsque les conditions sociales font trouver au vainqueur un avantage à garder ses ennemis vaincus au lieu de les manger. — En même temps que cet usage nouveau de réduire en esclavage les captifs s'établit, persiste l'usage ancien de couper sur les corps les parties qui servent de trophée, sans que ce retranchement diminue la valeur de leurs services. En définitive, les traces de la mutilation deviendront les marques d'une subjugation par des êtres puissants, vivants et morts, d'une subordination domestique, d'une propitiation religieuse. — Les mutilations les moins dangereuses et les moins douloureuses deviendront les plus communes. — Les incisions laissant des cicatrices ; celles-ci deviennent, comme les autres mutilations, des signes d'assujettissement. *Il est probable que les cicatrices de la surface du corps qui en viennent à servir d'expression à la fidélité à l'égard d'un père ou d'un souverain mort ou d'un dieu dérivé de ces personnages, ont donné lieu, entr'autres façons de défigurer l'homme, à celle qu'on appelle tatouage. Indépendamment de toute hypothèse, nous avons la preuve que ces marques sont bien souvent des signes de tribu, ce qu'elles ont dû devenir si elles étaient originellement l'effet de l'usage de contracter une union par le sang avec les fondateurs morts de la tribu. Mais par suite des vicissitudes des guerres continuelles de race, il a dû arriver quelquefois qu'une race non tatouée ait été conquise par une autre chez qui la coutume du tatouage était en vigueur, et qu'alors ces marques sont devenues le signe de la suprématie sociale.* Il y a une autre cause encore de ce désaccord dans les significations du tatouage. Outre les cicatrices qui proviennent des déchirures, qui sont des actes de propitiations envers des parents, des chefs morts ou des dieux, il y en a qui proviennent de blessures reçues à la guerre. Ces dernières laissent supposer qu'il y eut là bataille avec des ennemis, aussi sont-elles en honneur dans le monde entier, et on les voit étalées avec orgueil. Comme les sauvages sont bien plus fortement animés de ces sentiments de bravade que les peuples civilisés, et qu'ils ne connaissent d'autre honneur que la bravoure, qu'en résultera-t-il? Le désir d'étaler des cicatrices honorables ne poussera-t-il pas l'homme à s'en faire d'artificielles? Nous en

[1] Vol. III. Chap. : Les mutilations — *Passim.* — Ed. franç.

avons la preuve[1]. *Voilà donc une nouvelle raison pour que les marques faites à la peau, encore qu'elles soient généralement des signes de subordination, soient devenues dans certains cas des décorations honorables et des signes du rang. Naturellement parmi les mutilations de la peau, produites de la façon que nous avons dite, un grand nombre prendra, sous l'influence de la vanité, un caractère plus ou moins ornemental, et l'usage qu'on en fait pour la décoration du corps survit souvent après que le sens s'en est perdu.* »

Il va sans dire que Spencer confirme, comme d'habitude, ses déductions par des exemples nombreux. Je ne connais pas d'autres explications du tatouage. En existe-t-il? Et doit-on repousser celle de Spencer? Il me semble que personne ne le tentera. C'est ainsi qu'on ne peut qu'accepter la « loi de la conservation de la matière », non seulement parce qu'elle est logique, mais surtout parce qu'elle est conforme aux faits. « Le seul critérium de la vérité d'une théorie est son accord avec les faits, les déductions logiques rentrant dans cette catégorie[2]. »

C'est pour cette même raison qu'on ne pourra condamner l'explication de Spencer, d'après lequel le tatouage trouve tout d'abord comme le mot l'indique[3] — sa première et lointaine source dans l'usage — qui succéda à l'anthropophagie — de taillader sur le corps de l'ennemi vaincu, une ou plusieurs parties, non essentielles à la vie. Secondo, — il fut à l'origine un signe de soumission politique, familiale et religieuse — puis, par une évolution successive, insignes de tribu, ensuite une marque de bravoure, d'honneur, de suprématie sociale, — et enfin, par un enchaînement tout naturel des choses, il acquit « un caractère plus ou moins ornemental sous l'influence de la vanité ». Aux exemples tirés par Spencer des peuplades sauvages — et pour prouver une fois de plus, si besoin était, la justesse de sa démonstration — l'on pourrait ajouter ceci. C'est pour donner carrière à l'expression de certains sentiments de religiosité, de fierté militaire, de soumission familiale, sexuelle

[1] Notons, pour ce qui viendra tout à l'heure à l'appui de ma démonstration, que cette observation de Spencer explique la raison pour laquelle, parmi les catégories d'individus sains et honnêtes, c'est chez les soldats et dans le milieu militaire que se trouve surtout cette pratique du tatouage.

[2] V. Pareto, *Systèmes socialistes*, vol. II, p. 75.

[3] L'étymologie du mot tatouer, serait, d'après Berchon, Littré, Scheler, l'anglais *tattoo*, dérivé de l'otaïtien *tatau*, marque, signe, écriture. Toubin le dérive du sansc. *dâ'* poser, mettre sur soi, et *ta*, globe, disque, cercle.

où sectaire, et enfin, en guise d'ornement, que — à l'instar des sauvages et des ancêtres — des individus appartenant aux basses couches sociales, se tatouent encore. « Conservatrices qu'elles sont, dit Spencer, ces castes inférieures modifient leurs coutumes aussi peu que possible. »

L'on pourra maintenant se demander quelles relations pourront bien exister entre la criminalité et le tatouage. Il n'existe aucune conformité dans leurs origines, le tatouage dérivant d'un principe d'humanité relative, d'utilitarisme prévoyant. L'on ne constate pas davantage de rapprochement entre eux si on les considère sous l'angle unique du sentiment personnel qui les détermine. Le tatouage est un signe de dévotion, de servilité, de subordination superstitieuse, à l'inverse de la criminalité qu'a soufflée la haine, la révolte et l'insubordination. Mais, d'autre part, le tatouage prend aussi sa source dans un sentiment d'admiration pour la valeur guerrière, pour la lutte entre les hommes, et, en somme, pour l'homicide collectif. Faut-il, peut-être, voir là quelque point de ressemblance avec le désir criminel? Je ne le crois guère! Car si l'enthousiasme guerrier ne semble, à quelques-uns d'entre nous, autre chose qu'un sentiment immoral de brutalité ancestrale, tel n'est pas, malheureusement, l'opinion de la grande majorité. Ils sont encore bien éloignés les temps où l'homme de guerre ne sera plus considéré qu'avec étonnement et pitié, et où Napoléon sera jugé comme un simple criminel! Le tatouage, en tant que manifestation esthétique, que moyen d'ornement, s'éloigne plus encore de la criminalité. A ce point de vue, on pourra sans doute le considérer comme un goût bizarre, grossier, grotesque, mais n'a-t-on pas dit : *De gustibus non est disputandum?* S'il en était autrement, quoi de plus criminel, pourrait-on s'écrier, c'est-à-dire quoi de plus bizarre, de plus laid, de plus ridicule, que la toilette, les ajustements, les goûts et la mode d'aujourd'hui? Quoi de plus étranges, même, que les arts, la peinture et la musique dans leurs manifestations dites « modernes »?

Restent à considérer les rapports existant entre le tatouage et l'atavisme : ils sont réels! Mais cette constatation ne fait pas avancer la question d'une ligne. Il faudrait, en effet, pouvoir démontrer que la criminalité est purement de l'atavisme. Or, les

études biologiques n'en sont pas encore arrivées là. D'ailleurs, quand bien même on l'admettrait, il n'en faudrait pas moins prouver que la criminalité et le tatouage ne sont qu'une seule et même forme d'atavisme. Prétendra-t-on que la criminalité, qui se rattache à l'atavisme, est en relation avec le tatouage simplement parce que lui aussi s'y rattache? Et ne vaudrait-il pas autant affirmer, toujours pour la même raison, que la criminalité est en rapport direct avec les trois quarts et plus des actions humaines et extrinsèques de notre « psyché »? Celle-ci, comme l'organisme tout entier, d'ailleurs, ne peut être expliquée qu'en rattachant le présent, c'est-à-dire la personnalité elle-même, au passé, c'est-à-dire à l'hérédité, à l'atavisme. Lombroso nous dit quelque part, dans son livre sur l'*Homme criminel* que le fait de joindre les mains en priant et les paumes rapprochées, est un geste inconscient d'atavisme, puisant sa source dans un acte semblable et ancestral, du temps où nos aïeux vaincus demandaient grâce en se mettant à la merci de l'adversaire victorieux. Bien plus, devançant Lombroso, l'on peut dire avec Spencer que cet acte de soumission est un ressouvenir de la psyché animale, c'est le mouvement du petit chien qui, renversé sur le dos et les membres repliés et inertes, jappe désespérément sous la patte victorieuse de l'adversaire plus fort. Il en est de même pour cette forme de politesse qu'on appelle le salut. L'action qui consiste à enlever son chapeau n'est pour ainsi dire que l'ultime phase d'un usage ancestral et qu'ont conservé certains sauvages : celui de s'arracher les cheveux et les sourcils en signe de respect en présence d'un dieu ou d'un chef. La révérence est également un acte atavique, ainsi que l'usage, en vigueur chez les catholiques, de se couvrir la tête de cendres le premier jour de carême, en signe d'humilité et d'expiation. On sait que certaines tribus sauvages, au défilé de leurs chefs, vivants ou déifiés, se prosternent dans la poussière, qu'ils se versent sur la tête à poignées. Mais il y a plus encore. Les serviteurs des maisons nobles et qu'on oblige de se raser, ainsi que les religieux catholiques qui sont, en outre, tonsurés, suivent également et sans s'en douter, la marche de ce processus atavique dans son évolution. L'usage primitif n'était-il pas, en effet, de scalper les vaincus et les esclaves? L'on se contente, aujourd'hui, de leur couper la

barbe et les cheveux! Ce sont donc là — la tonsure en particulier — des formes spéciales, des métamorphoses du tatouage, partant de l'atavisme pur et simple. En ira-t-on prétendre que le clergé catholique tout entier est spécialement prédisposé à la criminalité? Si à la place de l'usage de la tonsure l'on substituait le tatouage, l'acte n'en resterait pas moins semblable dans le fond, car l'on peut bien remplacer une forme particulière du genre par le genre tout entier.

L'atavisme se tenant à la base de la grande majorité de nos actes et de nos sentiments, il expliquera aussi bien nos vices que nos vertus, et c'est le cas de dire qu'il y a atavisme et atavisme. Donc, le fait que le tatouage et la criminalité dépendent et l'un et l'autre de l'hérédité ancestrale, ne prouve point qu'il y ait, pour autant, relation entre les deux.

La vérité est qu'entre la criminalité et le tatouage il n'existe aucun rapport de cause à effet. Le criminel, en tant que criminel, n'a pas de sentiments spéciaux qui le poussent au tatouage. Les déterminantes de cette coutume ne sont ni l'immoralité, ni aucun des autres vices psychiques qui font de l'individu un criminel, au contraire. On pourrait même soutenir, à la rigueur, qu'un des indices qui permettraient de reconnaître que le criminel, en dépit de sa tare, ne cesse point, pour cela, de ressembler aux autres hommes, serait, entre autres, le tatouage, car le criminel, lui aussi, n'en reste pas moins homme. Voilà ce qu'il ne faut point oublier! L'on est, en effet, parfois surpris de constater que ces voleurs, ces assassins, partagent la plupart de nos goûts, de nos faiblesses, de nos penchants, voire même de nos qualités. D'après ce qu'on a pu voir jusqu'ici, cette coutume du tatouage donne la preuve tangible d'une mentalité grossière, d'une intelligence plutôt rudimentaire. Il décèle, chez ceux qui en portent les stigmates, des individus qui se tiennent encore proches de l'animalité, car si le milieu criminel en est abondamment fourni, n'oublions pas qu'il s'en rencontre tout autant dans le monde entier. Il faut aussi tenir compte de ceci, que les délinquants sortent, la plupart du temps, de couches sociales les plus basses, c'est-à-dire celles où l'on rencontre surtout les tatoués. L'on voit où j'en veux venir : s'il n'y a pas de rapport à établir entre la criminalité et le tatouage, en revanche c'est

dans les basses couches sociales qu'on découvrira le plus souvent celui-ci. Le milieu social semblable est la seule relation, la seule similitude qui peut bien exister entre le tatouage et la criminalité. *En résumé, le criminel est tatoué non point en tant que criminel, mais en tant qu'individu recruté le plus souvent dans les bas-fonds sociaux, d'où sortent presque tous les tatoués.*

Il n'existe donc aucun lien, aucun rapport de cause à effet ou de concomitance entre le crime et le tatouage. Les partisans de la loi de conformité l'ont, à la vérité, assez solennellement déclaré, mais l'on doit ajouter qu'ils se sont bien gardés d'en faire les preuves. Il est probable qu'ils auraient été fort en peine de les fournir. Il est certainement plus aisé de chercher et de trouver les relations existant entre le milieu social inférieur et cette coutume barbare de s'imprimer sur le corps des dessins indélébiles. Que l'on songe, en effet, aux goûts artistiques et grossiers, à l'admiration pour la force brutale et les armes, aux superstitions, aux préjugés, à cette tendance à l'imitation inconsciente des sauvages et des peuples enfants, toutes survivances des âges primitifs et qui subsistent encore dans les classes inférieures de nos populations. Que l'on se souvienne de toutes ces choses et l'on s'expliquera dès lors pourquoi les uns comme les autres — et, par conséquent, les malfaiteurs — ont gardé cette prédilection pour le tatouage. Il est à remarquer, à ce propos, que les criminels appartenant aux castes sociales supérieures ne se tatouent nullement. Pas un des étudiants, des professeurs, des propriétaires, des négociants criminels examinés par Ferri[1], n'étaient tatoués. Au contraire, l'on a pu se persuader que dans certains métiers manuels l'usage de se tatouer était constant, et l'on y a compté un pourcentage de tatoués bien plus élevé que chez les criminels. C'est là une affaire de goût. Au contraire de l'Esquimau, qui se délectera d'huile de phoque, nous préférerons les mets préparés avec des graisses d'un goût moins prononcé. Nous fumerons peut-être volontiers une cigarette fine que le matelot hollandais ou le paysan italien rejettera avec une moue de mépris en lui préférant le tabac à chiquer qui nous empoisonnerait. De même, la plèbe courra les représentations

[1] L'*Omicidio*, Atlante, Tavole biologiche.

bruyantes, aux effets violents, les drames à sensation où les victimes sont fauchées comme les soldats sous la mitraille, tandis que nous prendrons plaisir à un art raffiné et d'une psychologie plus compliquée. Le criminel aimera, à l'instar du sauvage, contempler sur son corps de vives oppositions de couleurs, des ornements étranges et resplendissants ou des balafres et des cicatrices, en somme, donc, le tatouage! Nous, au contraire, recherchons plutôt les teintes harmonieuses et nuancées, nous préférons une peau lisse, délicate et veloutée à une face boucanée, et peut-être aussi la veloutine, la crême Simon et l'oriza au charbon et à l'encre de Chine! A la vérité, nous aimons les bagues, les bracelets et même les pendants d'oreilles. Ne serait-ce pas là un dernier reste d'atavisme, de tatouage, m'objectera-t-on! Sans doute, c'est le même fait — sous une autre forme — et accompli dans un but semblable d'embellissement et de satisfaction esthétique. « *Nihil novi sub sole.* » Le Parisien qui, sur le boulevard, se découvre respectueusement devant la dame chargée de bijoux et le visage fardé, ne se doute point que celle-ci est tatouée elle aussi! Mais à celui qui le sait et le constate, qu'est-ce donc que cela prouve de plus? Simplement ceci, que *le tatouage est le plus souvent une coutume ornementale, la prémisse de laquelle, grâce à une évolution successive du goût, découlèrent l'usage et le besoin de la toilette, de la mode, enfin.* Ainsi les grossiers dessins que le jeune berger surpris par Cimabue, exécutait sur les pierres lisses des vallons toscans préludaient à la grande œuvre de Giotto.

Mais que résultera-t-il d'une criminalité plus subtile ou d'une mentalité de criminels « supérieurs »? Au lieu de Caïn, qui tue à la face du ciel son frère Abel sans même se donner la peine de se cacher et d'enfouir le cadavre, l'on trouvera un *Olivo* qui coupe sa femme en morceaux, cache ceux-ci dans une valise qui est jetée à la mer pendant une promenade en barque. Ou bien le cas des conjoints *Gould*, qui, non contents de dépecer leur victime, la renferment dans une caisse et l'expédient de Monaco à Londres, comme on ferait de poisson frais. Telle s'accomplit l'évolution de la criminalité dans les milieux plus ou moins supérieurs. S'il y a des nuances appréciables dans le domaine de la bonté ou de la beauté, il n'y en a guère dans celui de la

méchanceté, et qu'elle soit stupide ou raffinée, les résultats n'en sont pas moins détestables. Le laid restera toujours le laid, et le mauvais ne peut qu'être haïssable.

Pour les raisons précitées et d'autres encore, l'on se trouve dans le droit de conclure *a priori* que le tatouage n'a rien à faire avec la criminalité. En effet, la déduction est ici confirmée par l'induction, et les raisonnements abstraits par l'expérience.

N'ayant pas eu le loisir de dresser moi-même de statistiques sur le tatouage, je me vois obligé de me servir des données de mes prédécesseurs. Si je le regrette personnellement et sous le rapport de ma satisfaction intime, ce n'est peut-être point un mal, objectivement parlant. Je pourrais effectivement et de bonne foi altérer la vérité, ou du moins l'on pourrait être en droit d'accueillir mes assertions avec méfiance. Il est dans la nature de l'homme de se tromper, et l'on n'est jamais plus éloquent que lorsqu'on plaide sa propre cause. C'est pourquoi, les données et les affirmations d'autres auteurs et même d'adversaires n'en paraîtront que plus persuasives et péremptoires.

Ferri, dans son travail resté classique, l'*Omicidio*[1], a examiné 699 criminels, et voici ce qu'il a trouvé à propos du tatouage : Sur 699 criminels, 57 d'entre eux étaient tatoués et 13 autres en conservaient encore les traces à demi effacées. Bref, 70 délinquants sur 699 avaient subi cette opération, c'est-à-dire le 10,01 p. cent. Ce chiffre, pris en soi, ne nous dit pas grand' chose à la vérité. Que répondrait-on à celui qui, ayant affirmé que le tatouage était un indice révélateur de criminalité, dresserait ensuite une statistique d'où il découlerait clairement que le 90 p. cent des criminels examinés est indemne de ces stigmates? Ne lui dirait-on pas qu'il a été à l'encontre de ce qu'il voulait prouver et que ses chiffres témoignent justement que le tatouage reste une exception chez le criminel? L'observation de Ferri sera donc prise pour ce qu'elle vaut, c'est-à-dire qu'elle ne s'adaptera qu'au seul cas particulier examiné par lui. Du reste, sur ce point, il y aurait bien d'autres remarques à faire, générales celles-là, et partant plus importantes.

Si la criminalité et le tatouage étaient en rapport, il devrait également y avoir entre eux communication directe; c'est-à-dire que telle variation, en plus ou en moins chez la première, impliquerait tel ou tel changement chez le second, et dans le même sens. Je m'explique. A une criminalité plus intense correspon-

[1] *Omicidio*, Atlas, Tables biologiques.

drait un pourcentage plus élevé de tatoués. Plus l'individu serait engagé dans le crime, plus il y aurait probabilité pour qu'il soit tatoué. Ce serait logique. En réalité, que se passe-t-il? Les données de Ferri nous donnent elles-mêmes la réponse souhaitée. Sur ces 699 délinquants, 346 doivent être comptés parmi les plus dangereux, coupables d'homicides et d'assassinats. Or, 19 d'entre eux seulement sont tatoués, c'est-à-dire le 5,49 p. cent. Au contraire, sur les 353 criminels qui restent et qui font partie d'une phalange d'individus moins cruels et moins barbares, qui sont enfin de simples délinquants, l'on rencontre 51 tatoués, à savoir le 14,45 p. cent. C'est donc tout l'opposé de ce à quoi l'on s'attendait. Il est fort dommage que le professeur Ferri n'ait pas continué sa statistique chez les étudiants et surtout chez les soldats honnêtes — que pourtant il a observés au point de vue anthropologique — car, peut-être, le nombre de tatoués fourni par les honnêtes gens aurait été supérieur à celui des coupables. L'on en pourrait, dès lors, conclure que le tatouage serait bien plutôt en rapport avec l'honnêteté qu'avec la criminalité. Le paradoxe serait aisé à soutenir. Il va sans dire, d'ailleurs, que je m'en garderais bien. Cependant, ces données de Ferri, quoique n'étant guère que des « preuves à rebours », méritent qu'on les explique. Voici donc ce qu'on en pourrait dire : les 346 criminels réputés plus dangereux appartiennent à des régions et à des professions où le tatouage est moins répandu que dans celles des 353 délinquants que nous avons vus plus haut. En effet, en examinant la table dressée par Ferri, l'on s'aperçoit que ces derniers proviennent, pour la plus grande part, de l'Italie du nord, où le tatouage semble être plus commun que dans le sud. En outre, parmi ceux-ci, se rencontrent surtout des paysans, des maçons, des cordonniers, des matelots, enfin des individus appartenant à des métiers où se recrutent plus de tatoués. Cette explication est la seule plausible; du moins, semble-t-elle conforme à la pratique.

Lombroso nous en donne davantage ainsi qu'en fait foi le tableau suivant[1] :

[1] *Homme criminel*, vol. I, p. 267.

Sur 1.147	soldats normaux (italiens) . . .	134	sont tatoués	= 11,60 %
— 2.739	— — — . . .	41	—	= 1,50
— 150	soldats détenus	13	—	= 8,60
— 500	criminels de la prison d'Alexandrie (Italie)	21	—	= 6,00
— 134	criminels de Bergame	21	—	= 15,00
— 134	— de Pavie et de Turin .	6	—	= 9,00
— 100	enfants de la maison correctionnelle de Turin	40	—	= 40,00
— 235	délinquants mineurs.	77	—	= 32,00
— 650	détenus à Milan	50	—	= 7,00
— 1.218	délinquants du Piémont . . .	144	—	= 11,82
— 800	soldats incriminés (français) . .	378	—	= 40,00
— 1.004	criminels (allemands)	240	—	= 24,50
— 490	soldats —	44	—	= 9,50

Sur ces allégations, il y aurait beaucoup à dire, et en premier lieu et avant toutes choses, qu'elles sont trop disparates pour pouvoir les comparer entre elles. Mais procédons par élimination.

Aux 2.739 soldats italiens, normaux, avec 1,50 p. cent de tatoués, il s'agirait donc d'opposer les 800 soldats français incriminés avec 40,00 p. cent de tatoués ; mais par contre il faudrait mettre en regard les 1.147 soldats normaux italiens (11,60 p. cent de tatoués) avec les 150 soldats italiens détenus et tatoués en raison du 8,60 p. cent. Voilà qui est bien contradictoire et malaisé à élucider. Par bonheur, point n'est besoin d'y perdre du temps, car ces données n'ont aucune valeur. Les 2.739 soldats sont normaux, les autres 800 soldats sont incriminés, ce qui signifie que parmi eux il y a sans doute des criminels, mais qu'il peut aussi se trouver d'honnêtes gens, des individus normaux. Il s'agirait donc d'en opérer le tri, et de les ajouter au nombre de tatoués normaux. Ce n'est pas tout. Les premiers sont italiens et appartiennent fort probablement à toutes les régions et à tous les métiers en usage dans la presqu'île. Ils ne sont donc pas issus d'un même milieu moral, social et physique. Les autres soldats sont français. Ils appartiennent probablement à quantité de métiers divers et proviennent de toutes les parties de la France. Comme militaires ils ont demeuré aussi bien dans l'Ile de France, dans la Savoie ou la Normandie, qu'en Algérie, à Madagascar, au Tonkin ou dans les autres colonies. On sait que, dans ces dernières régions, au milieu de ces populations sauvages, le tatouage est fort en vigueur, tandis que chez nous il forme plutôt l'exception. Ces éléments, favorables à l'augmentation dans le nombre des tatoués criminels, ne sont nullement compris dans le premier terme de la comparaison, et suffisent à faire pencher la balance du côté qui plaît à l'auteur. Le seul terme commun, c'est que tous les sujets examinés étaient des soldats au moment de l'investigation. Cette conformité, toute extérieure comme la devise patriotique de ces militaires, ne fait guère que dissimuler de plus profondes dissemblances substantielles.

Moins hétérogènes et moins discordants sont les éléments et les termes de la comparaison entre 1.004 criminels allemands et

490 soldats du même pays. Et pourtant elle n'est pas davantage acceptable. Tout d'abord, il y a disproportion choquante entre le grand nombre de criminels examinés (1.004), opposé à celui des soldats (490). Toutes les autres conditions devant, bien entendu, être à l'avenant, le pourcentage des soldats tatoués apparaît tout aussitôt inférieur à celui des criminels. Du reste, il faut observer d'emblée qu'on ne peut comparer des soldats à des criminels; et voici pourquoi :

1° Les soldats sont fournis par toutes les couches sociales, tandis que les criminels, on le sait, se recrutent presque tous dans les plus basses classes, où le tatouage est plus répandu;

2° Les soldats doivent être considérés comme l'élite de la population, de telle façon que, pour être impartial, l'on ne devrait même pas les comparer au reste de la masse, car, dans celle-ci, l'on compte beaucoup d'individus rayés du service militaire. A plus forte raison, ne peut-on opposer les soldats aux criminels. Les classes inférieures, qui offrent le plus grand nombre de criminels, sont celles qui comptent le plus d'êtres impropres au service militaire et aussi le plus grand nombre de tatoués[1]. Mais ces deux dernières particularités qui peuvent fort bien se rencontrer sur les mêmes personnes, ne pourront évidemment entrer en ligne de compte chez les militaires régulièrement incorporés;

3° Il faut songer également que, parmi les soldats, il existe aussi des criminels dont on ne connaît point le forfait, ou dont on n'en tient pas compte et qui peuvent n'être point tatoués. Ceux-ci sont, grâce aux circonstances, classés parmi les soldats honnêtes non tatoués.

Enfin, à ceux qui, malgré les observations précédentes, s'obstineront à croire digne de foi la statistique lombrosienne, l'on pourra soumettre les observations suivantes, recueillies dans la statistique même. On compte, dit Lombroso, 6 p. cent de tatoués sur 500 criminels italiens, et 11,60 p. cent sur 1.147 italiens normaux — soldats, qu'on le note. Cette comparaison, sans être parfaite, loin de là — on le constatera tout à l'heure — est cependant moins erronée que les précédentes, puisqu'après tout les termes de comparaison sont, sinon plus homogènes, du moins mieux contreba-

[1] Mon argumentation se base ici, et à la fois, sur une déduction et une induction. La première, résultant des études de Spencer sur le tatouage, la seconde, autorisée — on le verra plus loin — par des données statistiques.

lancés. Quant aux observations faites sur les délinquants mineurs et les enfants de la maison correctionnelle de Turin, elles fournissent, on l'a vu, le 40,00 p. cent et le 32,00 p. cent de tatoués. Mais qu'est-ce que cela prouve, et quelle comparaison pourrait-on établir sur ce point?

Il est vrai qu'en dehors de toute autre considération, les anthropologistes affirment qu'on se tatoue plus volontiers encore dans la jeunesse et qu'on trouve infiniment plus de tatoués parmi les enfants, qu'ils aient ou non maille à partir avec la justice, — ce qui nous démontre en passant que l'observation du professeur Lacassagne, à propos de la précocité des criminels tatoués, ne serait pas conforme à la vérité. L'on voit donc que non seulement les jeunes criminels, mais encore les jeunes gens quels qu'ils soient — ceux des classes sociales inférieures surtout aiment à se faire tatouer. Point n'est besoin d'être grand clerc pour en trouver la raison! Que l'on songe, en effet, à l'inexpérience, à l'ignorance de la jeunesse — de celle-là surtout — à ces cerveaux dépourvus de notions, soit héréditaires, soit personnelles! Ne seront-ils pas plus facilement impressionnés que d'autres, et poussés à l'imitation inconsciente et irréfléchie? Bien plus, incapables qu'ils sont de toute autre chose, ils ne peuvent apprécier, vouloir, accomplir que ce que leurs prédécesseurs ont aimé, désiré et réalisé. Le tatouage entre justement dans cet ordre de faits, et je suis d'autant plus porté à croire que les choses se passent de la sorte, que je l'ai personnellement constaté. Durant mes années de collège, entre quatorze et seize ans, il n'était question, dans les classes, et pendant un certain temps, que de tatouages. Quels étaient ceux qui avaient mis l'affaire en train, je ne sais plus, le fait est qu'un nombre assez considérable d'entre nous s'étaient livrés à cette opération. Trompant la vigilance de l'instituteur, et à l'aide de simples couteaux de poche et d'encre de Chine, on se tatoua les uns les autres et bientôt, suivant la mentalité ou la sentimentalité du sujet, s'étalèrent sur son biceps ou son avant-bras, des cœurs enflammés, des épées ou des exclamations patriotiques! Je dois ajouter que — jusqu'à présent tout au moins — aucun d'entre nous n'est devenu criminel.

En résumé, ce ne sont pas encore les statistiques du professeur Lombroso qui permettront de conclure à une relation entre

le tatouage et la criminalité. J'irai même plus loin et je dirai que des statistiques comme celles de l'éminent anthropologiste de Turin ou du professeur Ferri, si elles prouvent quelque chose, c'est justement la thèse opposée. Qu'on revienne à ce propos au tableau dressé par le premier. On y trouve, aux dernières lignes, les indications suivantes : Sur les 1.147 soldats italiens tatoués, on distingue :

	Napolitains	Piémontais	Lombards	Habitants des Marches	Toscans
	446	48	348	297	48
Tatouages faisant allusion à l'amour.	2	4	5	—	1
— — à la religion.	15	1	19	4	1
— — à la guerre .	10	19	18	2	—

Ces données, encore une fois, sont tellement disparates, manquent à ce point de conformité, tant de région à région que dans les mobiles mêmes du tatouage, qu'il est impossible d'y voir autre chose qu'une preuve... plus à l'appui de l'opinion adverse, en montrant que le tatouage ne dépend absolument que de causes externes, comme le milieu social, le métier, l'origine géographique. L'élément personnel n'entre pas en ligne de compte. Il n'a aucune valeur « spéciale ». J'insiste sur le mot, car il est évident qu'on ne peut lui dénier sa valeur propre, essentielle. Il est bien certain que tout phénomène humain, et même vital, n'est possible que grâce à ces deux facteurs : l'individu et le milieu. Ce que je veux faire ressortir, c'est que dans le cas du tatouage le facteur « individu » n'est impliqué dans l'action que parce qu'il la « souffre », et parce que le fait ne peut se passer ailleurs qu'en lui, rien de plus. En d'autres termes, l'instrument, et — ce qui est plus important ici — l' « objet » du tatouage c'est l'homme lui-même. On ne peut l'en exclure qu'en excluant le phénomène tout entier. Et, pour parler le langage mathématique, on dirait ceci : Dans le tatouage, l'homme est l'élément « subissant », c'est-à-dire sous-entendu; mais, c'est le milieu qui est l'élément « indispensable ». Celui-ci est la cause, l'action qui détermine le fait. L'homme n'est que le sujet passif, le champ sur lequel le milieu exerce son influence. Voilà ce que je tenais à démontrer.

Je pourrais donc reprendre cette exposition statistique au point

où elle a été interrompue. Mais, à ce propos, il y aurait encore un fait assez important à observer. L'on pourrait, à juste titre, faire la remarque que, toutes les précédentes statistiques ayant été critiquées, il serait urgent de savoir à quelle méthode il s'agirait de se tenir pour éviter de tomber dans l'erreur.

La demande est légitime et doit être satisfaite.

Le défaut le plus commun des statistiques sur le tatouage est facile à constater. Toutes ces observations sont recueillies de manière à amoindrir le nombre de tatoués honnêtes, et à augmenter le nombre des criminels tatoués. Les exemples cités tout à l'heure l'ont bien démontré. Sans m'étendre davantage sur la disparité des comparaisons que nous venons de voir, je me bornerai à faire remarquer l'impossibilité qu'il y a d'établir un rapport entre les différents individus qui forment le corps militaire. Parmi les soldats normaux se recrutent presque exclusivement des volontaires et des jeunes gens dits de « bonne famille », ceux qu'on appelle communément « les fils à papa », des étudiants, des gens appartenant à des professions libérales, bref, des individus faisant partie de castes et de professions sociales où non seulement le crime, mais surtout le tatouage, est pour ainsi dire inconnu. Et pourquoi cela? se demandera-t-on peut-être. Mais simplement parce que ces castes, ces couches sociales ont déjà dépassé le stade de civilisation primitive où les goûts, les superstitions, les mœurs, la domination politique et religieuse, rendaient possible — et qui sait, même nécessaire — la pratique du tatouage. Au contraire, parmi les soldats anormaux, se rencontrent des misérables, des mal-nourris physiologiquement et intellectuellement, individus appartenant aux couches les plus basses de la société, véritables jouets des préjugés, du misonéisme, des contagions, de la mort. Cela parce que plus on descend les degrés de l'échelle sociale, plus on pénètre dans cette classe d'êtres chez lesquels l'imitation est de règle, « ciò che l'una fa, le altre fanno », comme dit Dante ! Telles sont donc les causes dont dépend surtout le plus ou moins grand nombre de tatoués dans les deux groupements — tout artificiels, du reste — que l'on vient de voir. Si tel n'était pas le cas, comment s'expliquerait-on ces subites variations dans le pourcentage des tatoués, et que nous ont présentées les statistiques ci-dessus ? On trouve,

en effet, la première fois, dans les chiffres de Lombroso (pour ne pas parler de ceux de Ferri), le 11,60 p. cent de tatoués normaux, militaires, et la seconde fois, le 1,50 p. cent. Du reste, le Dr L. Verwaeck[1] nous démontre la vérité de cette assertion dans les paroles suivantes : « De l'avis des médecins militaires (belges), dit-il, *rien n'est plus variable que le pourcentage des tatoués dans les garnisons : nul ou infime dans certaines compagnies, il devient très élevé ailleurs parce qu'un tatoueur y est incorporé.* Mais si un rapport intime réel existait entre le penchant au tatouage et la psychologie spéciale de l'individu criminel, quelles raisons pourraient bien l'empêcher de s' « autotatouer » ? L'inaptitude n'est pas un obstacle, car l'on voit parfois des tatouages si imparfaits qu'ils n'offrent aucune image distincte. La raison serait bien plutôt que la cause du tatouage est externe, étrangère au sujet, quel qu'il soit, au contraire de ce qui se passe ailleurs, dans la criminalité, par exemple. Ici, la cause, indispensable ou suffisante, se tient toute dans le sujet *intus et cute*. S'il se trouve — indépendamment du milieu social et physique — dans certaines conditions psycho-biologiques, il se sentira fatalement consacré au dieu du sang. Un fait analogue à celui de la criminalité se passe pour la tuberculose. La cause du mal, le mal est en l'être. Le milieu n'entre en ligne de compte que parce que, sans lui, la maladie — comme la santé, du reste — la vie elle-même, en somme, ne sauraient exister. Le milieu, tout en restant donc sous-entendu, peut être mis de côté, sans que la genèse du phénomène en souffre dans sa clarté. A propos du tatouage, au contraire, le milieu est tout, l'individu est quantité négligeable. Et voici ce qui revient à dire, encore une fois, qu'aucune relation ne peut exister entre le tatouage et la criminalité. Celle-ci est déterminée par la psyché, le milieu étant la goutte qui fait déborder le vase. Le tatouage est constitué et produit par le milieu, la psyché n'y entre pour rien. L'honnête homme comme le criminel, le bon comme le méchant, l'être sain ou le malade, le fou et le sage, tous, tant qu'ils sont, payent leur contribution au tatouage.

Cette longue digression avait peut-être sa raison d'être. Mais

[1] Le tatouage en Belgique (*Archives Lacassagne*, mai 1907, p. 333 et suiv.)

revenons aux statistiques et, sans plus faire de critique négative, songeons maintenant à la reconstruction, ou plutôt à la méthode à suivre pour reconstruire, puisque, hélas, les moindres éléments nous font défaut pour ériger le plus humble des édifices.

Afin d'éviter une cause d'erreur, toute statistique sur le tatouage devra donc être rédigée de la sorte : d'un côté, des individus normaux, de l'autre, des criminels. Les uns et les autres appartiendront respectivement à la même province, à la même couche sociale, au même métier. Ils seront du même âge (tous mineurs ou tous majeurs), et — faut-il le rappeler ? — du même sexe. Aucun ne sera militaire ou ils devront l'être tous. Il s'agira de s'enquérir également s'ils ont fait ou non du service dans les colonies. On a vu à quel point toutes ces précautions sont nécessaires.

L'on choisira, par exemple, 500 ouvriers des mines du comté de Lancastre, nés et ayant vécu dans la contrée, âgés de vingt-cinq ans et plus et qui n'auront subi aucune condamnation. Après avoir constaté le pourcentage des tatoués parmi eux, on le comparera au pourcentage des tatoués fourni par un nombre égal de mineurs criminels, mais, sous les autres rapports, de tous points semblables aux premiers. Grâce à de pareilles conditions, l'élément personnel seul entrera en ligne de compte, tandis que tout élément extérieur sera écarté. Alors, mais seulement alors, si la quantité des tatoués est plus élevée chez les criminels que chez les individus normaux, l'on pourra affirmer, avec quelque raison, que les deux faits : criminalité et tatouage se trouvent dans une condition de dépendances, voire même qu'ils sont en relation.

Un travail semblable, dans des proportions évidemment plus vastes et comprenant plusieurs époques, des contrées et des professions diverses n'a point encore été fait, que je sache. Il est certain qu'il trancherait à jamais toute divergence de vue sur ce point. Cependant, il en existe un qui se rapproche de cet idéal sur bien des points.

Le Dr Louis Vervaeck a publié, tout récemment, une étude sur « le tatouage en Belgique [1] », et qui est assurément le plus complet et le plus

[1] *Archives Lacassagne*, Lyon, mai 1907.

documenté en la matière. Faute de données personnelles, c'est à cette source que dorénavant je puiserai les éléments et les exemples dont je me servirai.

En parlant à propos de 1.013 tatoués, du mobile au tatouage, l'auteur dresse le tableau suivant :

Imitation, entraînement	327
Desœuvrement, amusement	291
Culte ou souvenir	82
Admiration du tatouage	69
Insistance du tatoueur	30
Amour	3
Lubricité	6
Gaminerie	123
Bêtise ou ignorance	40
En état d'ivresse	20
Indéterminé	22

Mais, continue le Dr Vervaeck : « L'influence de l'armée est prédominante en Belgique au point de vue de l'extension de la pratique du tatouage. 75 p. cent des anciens militaires, porteurs de tatouage, ont été tatoués à la caserne. Aucun régiment n'échappe à la contagion du tatouage..... Plus grande encore est l'influence de la caserne pour développer le goût du tatouage dans les campagnes. Nous avons constaté l'intervention de ce facteur dans le 90 p. cent de tatoués, originaires des communes rurales. Dans les villes et les centres industriels, l'influence professionnelle l'emporte de beaucoup sur celle de la caserne. *Les mineurs (25 p. cent) se font opérer chez eux ou au cabaret. Les verriers, dont 80 p. cent sont tatoués, les laissent exécuter à leurs logements, à la verrerie aux heures du repos. N'oublions pas l'extrême fréquence du tatouage parmi les houilleurs flamands; elle dépasserait dans certains charbonnages 45 à 50 p. cent*[1].

Donc, si l'on voulait se hâter de conclure, on pourrait, avec beaucoup plus de probabilité, dire encore une fois que le tatouage est en rapport évident avec... l'honnêteté. Personne ne l'oserait, et avec raison, du reste. On doit, certes, admettre, en effet, que parmi ces mineurs, ces verriers, parmi ces houilleurs, il se trouve aussi des coupables. Mais comme la grande majorité de ces ouvriers est stigmatisée par le tatouage, et comme une petite minorité seulement sera peut-être criminelle, le résultat ne pourra guère varier. Le fait est que ces divers cas, pris dans la Belgique tout entière, prouvent que la majorité de certaines catégories d'ouvriers est tatouée. En présence de pareilles preuves, celui qui voudrait soutenir encore la thèse de Lombroso serait vraiment très opiniâtre.

[1] *Loc. cit., passim.*

Pour sa part, le Dr Vervaeck, fort de ses chiffres, ne fait pas que la nier, mais encore il la combat par les propres armes de ses adversaires : « Les rapports qui existent, — continue-t-il, entre la criminalité et le tatouage de nos détenus sont des plus discutables, comme le démontrent quelques faits mis en évidence par notre enquête. La rareté des tatouages belges d'essence criminelle, le petit nombre de ceux qui ont été exécutés au cours d'une détention, les récidives de tatouage (8 p. cent) constituant, seules, une présomption de vice, la fréquence du tatouage n'augmente pas proportionnellement à la gravité du délit, pas plus que le choix des dessins et inscriptions n'en est influencé. En nous basant sur nos recherches à la prison de Bruxelles, et en admettant que les conditions les plus favorables à l'extension du tatouage s'y soient rencontrées, nous obtiendrons pour une population analogue comme âge et milieu social, c'est-à-dire d'ouvriers, de colporteurs, de charretiers, vagabonds et gens sans profession régulière, une proportion de tatoués s'élevant à 12 p. cent chez les Bruxellois, à 9 p. cent chez les Flamands, à 33 p. cent chez les Wallons. Ces chiffres diffèrent notablement des moyennes obtenues chez nos détenus (Bruxellois 16 p. cent, Flamands 15 p. cent, Wallons 34 p. cent). Mais nous avons dû les réduire en raison de l'influence prédominante de certains facteurs propres à multiplier le nombre de tatoués, qui ne se rencontrent pas au même degré d'intervention dans la population libre que chez les détenus. La fréquence du tatouage chez les délinquants est bien plus le résultat des causes extérieures que des causes internes. »

De telles allégations de la part du Dr Vervaeck, et qui indiquent chez les criminels un pourcentage de tatoués légèrement plus élevé que chez les honnêtes gens, pourraient peut-être sembler en contradiction avec sa conclusion qui nous apprend que la fréquence du tatouage chez les délinquants est surtout l'effet de causes externes. Cependant un examen rapide de la chose, nous convaincra du contraire. Qu'on remarque, avant tout, la différence existant entre ces données : 12 p. cent chez les Bruxellois honnêtes, et 16 p. cent chez les criminels ; 9 p. cent chez les Flamands honnêtes, et 15 p. cent chez les criminels ; 33 p. cent chez les Wallons honnêtes, 34 p. cent chez les criminels. Cette différence est si faible qu'on peut presque dire, en vérité, que ce n'en est pas une. Il en serait autrement si le fait lui-même, sur lequel reposent ces chiffres, était d'une importance considérable ou si les limites entre lesquelles peuvent se produire ces variations étaient restreintes. Ferri[1] remarque justement qu'il existe « une loi par laquelle, en général, les données biologiques d'une importance majeure sont soumises à des variations moindres. Il

[1] *Sociologie criminelle*. p. 59 ; *Omicidio*, p. 327, note.

serait facile d'en donner beaucoup de preuves; qu'il suffise de dire par exemple, que si la longueur des bras peut varier, d'un homme à l'autre, de plusieurs centimètres, en revanche la largeur du front ne peut varier que d'un petit nombre de millimètres. »

Or, il est bien évident que le tatouage n'entre pas dans le domaine des « données biologiques d'une importance majeure ». Par conséquent, et pour que les variations de pourcentage entre les tatoués honnêtes et criminels soient de conséquence, il faudrait que leur différence fût des plus considérables, et que pour 33 p. cent de tatoués chez les honnêtes gens l'on rencontrât, par exemple, 52 p. cent et plus chez les criminels. En somme, pour que l'assertion que je combats ici ait de la valeur, il faudrait qu'elle pût prouver que parmi les criminels, le nombre des tatoués s'élève en moyenne à plus de la moitié, tandis qu'il se tiendrait fort au-dessous chez les honnêtes gens. Mais les chiffres cités par Vervaeck : 9 p. cent et 15 p. cent pour les plus divergents, sont bien loin de nous en faire la preuve.

Telles qu'elles sont, ces statistiques nous apprennent donc que le tatouage reste toujours une exception, soit chez les immoraux, soit chez les moraux. Qu'on veuille bien se souvenir encore que ces chiffres sont, si l'on peut ainsi dire, synthétiques et non point analytiques. Ils représentent des moyennes, elles-mêmes déduites d'autres moyennes. On a pris, parmi plusieurs catégories d'ouvriers, le pourcentage des tatoués, puis, ayant rapproché ces quantités, on en a tiré la moyenne qui est celle des trois différentes populations belges. L'on voit d'emblée que ce procédé ne donne pas précisément la représentation la plus fidèle des choses, telles qu'elles existent en réalité. L'on sait que la moyenne arithmétique est celle qui, plus que toute autre, nous éloigne de la réalité, de la juste conception des choses. Si l'on nous assure que la taille moyenne de l'homme est de 1 m. 64, pourrons-nous jamais nous douter que certains Patagons mesurent 2 mètres et qu'il y a, d'autre part, des individus qui n'atteignent pas à 1 m. 50 ? Certainement non !

Voilà pourtant ce qui se passe à propos des moyennes données par le Dr Vervaeck. En lisant qu'en Belgique la moyenne des ouvriers honnêtes, tatoués, varie du 9 au 33 p. cent, l'on ne se

doutera point qu'il existe des catégories d'ouvriers — honnêtes — (verriers, houilleurs), qui comptent de 50 à 80 p. cent de tatoués ! Il est regrettable que l'auteur n'ait pas suivi, pour les criminels, la méthode sérielle, ou n'ait pas exposé, tout au moins une table de leurs diverses espèces, avant de nous soumettre des moyennes. C'est le seul reproche à formuler sur le travail de l'auteur belge, et un avis pour les statisticiens de l'avenir. Quoiqu'il en soit, quant on considère ces pourcentages de 50 et 80 p. cent de tatoués honnêtes, il est bien difficile de continuer à affirmer l'existence d'un rapport quelconque entre le tatouage et la criminalité.

Mais si cette conclusion ne ressort pas clairement du travail et des données du Dr Vervaeck, l'on peut en tirer cependant d'autres enseignements.

Le principal, c'est que le tatouage, indépendamment de l'état normal ou délictueux, augmente à mesure qu'on descend vers les couches sociales inférieures. Aucun auteur, du reste, ne constate cette mode du tatouage dans les castes supérieures, ni chez les industriels par exemple, les gros commerçants, ni parmi les médecins, ou même les notaires chez lesquels pourtant la criminalité n'est pas rare : ceux auxquels sont familières les statistiques criminelles le savent bien. Et pourtant l'on ne peut arguer qu'ici le tatouage soit ignoré. Il existe. J'ai vu de mes propres yeux des étudiants d'Université tatoués. Mais ces cas sont si rares, et si peu en rapport, du reste, avec les cas de criminalité constatés dans cette sphère, que les auteurs trouvent plus logique de n'en point parler.

« Le tatouage, dit Vervaeck, se rencontre à Bruxelles presque exclusivement dans les quartiers populaires et parmi les soldats de la garnison. Il est surtout fréquent chez les charretiers, les colporteurs, les mendiants, les vagabonds et en général chez tous ceux qui vivent de l'exercice irrégulier d'un métier excentrique. Sauf les conscrits et les soldats, dont quelques-uns appartiennent à la petite bourgeoisie, on ne trouve des tatoués à Bruxelles que dans les classes populaires. »

Pourquoi ? Quelle explication pourrait-on donner autre que celle du milieu ? Les classes populaires, dominées par l'ignorance, la superstition, l'imitation et les instincts primitifs sont les seules

chez lesquelles le tatouage fleurit. Il y a plus. J'ai constaté moi-même, sur une petite échelle, que, même dans le monde ouvrier, le tatouage augmentait en passant d'un métier à un autre métier inférieur. J'ai trouvé plus de tatoués chez les bouchers que chez les menuisiers et davantage chez ces derniers que chez les mécaniciens et les typographes. Et ici, en confirmation de ma thèse, se présente ce fait symptomatique. Chez les typographes de la ville de Genève (500 à peu près) l'on peut dire que les tatoués se comptent au nombre d'une dizaine, à peu près, c'est-à-dire 2 p. cent. Mais il existe une catégorie de ces ouvriers qui sont tatoués à raison du 3 p. cent et plus. Ce sont ceux que, dans le jargon professionnel, on appelle les *trimardeurs*. Typographes ambulants ils arrivent dans la ville aux époques d'activité, pendant le gros du travail, pour en repartir à la « morte-saison », soit en France, en Belgique ou ailleurs. La cause de cette différence est aisée à concevoir. La pratique du tatouage étant peu usitée à Genève, les typographes qui y restent à demeure fixe n'ont pas l'occasion de s'y adonner. Les trimardeurs, au contraire, qui vont de ville en ville et d'un pays à un autre, ont mille occasions de faire, tant sur la grand'route qu'à l'auberge, connaissance de camarades tatoués ou qui exercent cet art. Cependant, comme les mêmes trimardeurs sont, à tout prendre, des ouvriers d'un niveau assez évolué, ils ne se soumettront point à cette pratique primitive avec la même facilité que des ouvriers de métiers et de niveau plus grossiers. C'est ce qui explique le peu de succès relatif de cet exercice parmi eux, tandis qu'il sera fort usité chez les mineurs ou les matelots.

Moins les occupations réclameront d'attention et d'intelligence, moins elles feront travailler l'esprit, et plus elles laisseront à l'ouvrier la liberté de s'adonner au jeu, à la boisson, de songer à quantité de bagatelles, de petites passions basses, entre autres, — pourquoi non — au tatouage. C'est ce qui a lieu, du reste, avec les corps de métiers qui ne retiennent l'ouvrier qu'à certaines heures du jour ou durant certains mois de l'année. Les circonstances dans lesquelles se pratique en général le tatouage donneront d'ailleurs l'explication du fait et démontreront, en même temps, la raison pour laquelle le milieu est la cause première de l'acte.

« A Anvers, nous dit Vervaeck, les ouvriers du port, les bateliers et matelots sont fréquemment tatoués. Il n'est pas rare de rencontrer des officiers de marine qui le soient. A Malines, la proportion de tatoués est relativement plus forte qu'en d'autres villes du pays flamand. Cela tient à l'influence des soldats de garnison, des ouvriers d'usines et d'atelier. Dans le Hainaut, le tatouage est rare dans les campagnes, mais il devient la règle chez les mineurs et les verriers, et est très fréquent dans les usines du pays forain. Beaucoup d'ouvriers se tatouent quand ils sont apprentis, tandis qu'ils chôment le lundi ou les jours de fête, ou se tatouent à l'estaminet le samedi soir, en rue ou à la campagne pendant les semaines où le travail ne va guère, mais surtout à l'époque du tirage au sort. Les mineurs se font opérer chez eux ou au cabaret, très rarement à la fosse[1]. Les verriers à leur logement, parfois à la verrerie aux heures du repos. »

Tels sont donc ceux qu'on rencontre le plus fréquemment tatoués, c'est-à-dire avec les jeunes recrues, des matelots et des bateliers, des verriers, des charretiers et des mineurs, en somme les gens appartenant aux corps de métiers les plus rudes, les plus éloignés de la civilisation et qui empêchent ceux qui les professent de communiquer fréquemment avec le reste des hommes. D'autre part, quand se tatouent-ils ? Aux heures de repos, durant les jours de chômage, au cabaret, au milieu de leurs occupations monotones et toutes mécaniques.

Comment s'étonner, dès lors, si les prisonniers, qui ont cela de commun avec les recrues et les matelots de vivre de longues heures d'ennui ; que les ouvriers qui passent leur existence dans les ténèbres ou les sans travail, qui partagent les passions, les goûts primitifs, l'ignorance et l'incurie de ces misérables, soient en général et pour la plupart tatoués ? Le prisonnier ne peut même pas, comme le matelot ou le soldat — avec lesquels pourtant sa vie a tant de points de contact — fumer, chanter ou jouer. A peine quelques-uns d'entre eux pourront-ils travailler. Faute de mieux, le tatouage lui servira à tuer le temps. Ce sera une façon de s'insurger contre la discipline, de goûter, soit pour le patient,

[1] A cause de la menace du grisou qui les rend attentifs ?

soit pour l'opérateur, au « fruit défendu » et à l'émotion du danger en épiant la venue du geôlier.

Il est donc bien compréhensible que les prisonniers (criminels et incriminés) soient le plus souvent tatoués, tout comme il est concevable qu'ils soient joueurs, buveurs et portés à la sexualité. C'est du contraire qu'il faudrait être surpris. Et les choses étant telles, il y a lieu bien plutôt de s'étonner que parmi les prisonniers — je ne dis pas seulement les criminels — l'on ne rencontre pas un plus grand nombre de tatoués. Le fait s'explique si l'on songe que cette opération, interdite en prison, ne peut s'exécuter qu'en cachette, quand la surveillance se relâche et que les geôliers sont absents ou distraits.

En thèse générale, le tatouage sera d'autant plus pratiqué que le genre de vie sera plus élémentaire, monotone, animal et borné sous tous les rapports. Sa présence permet donc d'établir que l'individu stigmatisé appartient à une couche peu évoluée, étrangère aux derniers progrès de la civilisation et qui a gardé, par conséquent, des instincts primitifs. Mais qu'on n'aille pas plus loin cependant ! Il ne faudrait pas voir là dedans des indices sur la psyché individuelle ou sur quelque côté de l'être intime. Celui qui le soutiendrait et affirmerait que le tatouage est un signe décélant la criminalité tomberait dans une erreur semblable à celle dont parle le professeur Pareto[1].

« Au commencement du XIXe siècle, dit ce savant, on observait que parmi les délinquants les illettrés étaient en majorité, sans réfléchir qu'il était difficile qu'il en fût autrement, puisque la grande masse de la population était composée d'illettrés. Dans un pays où presque tous les hommes sont blonds, la majorité des délinquants sera composée d'hommes blonds. Mais de ce fait on ne peut tirer aucune conclusion au sujet d'un rapport entre la couleur des cheveux et la criminalité. »

La majorité des délinquants étant justement fournie par la masse de la population où le tatouage est en usage, rien de plus naturel, dès lors, que beaucoup de criminels soient tatoués, —

[1] V. Pareto, *Systèmes socialistes*, vol. II, p. 145.

rien de plus compréhensible aussi que la majorité des criminels le soient si la majorité de la population l'est également, — et *vice versa*. Mais de ce fait l'on ne peut rien induire, ni en inférer aucune relation entre le tatouage et la nature du délinquant.

Cette conclusion ne doit pas s'étendre au delà des limites qu'elle comporte. Cela signifie que, vraie, quantitativement parlant, elle pourrait n'être pas applicable à la question sous le rapport qualitatif. En effet, il n'est pas moins vrai qu'une certaine conformité peut exister entre la criminalité et la « qualité » du tatouage. Qu'on ne croie pas que par cette allégation je me mette en contradiction avec moi-même. Loin de là ! En effet, je veux dire simplement ceci, que le tatouage en lui-même n'est qu'une manifestation d'une psyché ronde, grossière, primitive, mais normale, — seulement que certaines formes, certaines espèces particulières de tatouage révèlent, dans le tatoué, non seulement un primitif, mais encore un anormal. C'est ainsi qu'on n'ira point soutenir que tous les Romains étaient des criminels pour aimer les jeux du cirque « panem et circenses ». Mais c'est la forme, la « qualité » de certains de ces spectacles qui nous permettent de supposer que les Romains qui les réclamaient avaient un *tempérament* criminel. N'est-ce point par exemple la concupiscence, la joie mauvaise avec laquelle quelques-unes d'entre les « Vestales » dressaient le *pollice verso*, tandis que les spectateurs en masse criaient grâce pour le gladiateur, qui décèle chez ces *vierges* cette espèce de criminalité qu'aujourd'hui l'on nomme *sadisme ?*

Ce n'est point non plus la passion du peuple espagnol pour la tauromachie qui nous induirait à le juger psychiquement anormal, et à penser qu'il existe un rapport entre sa criminalité, fort élevée du reste, et son penchant exagéré pour la *corrida*. En revanche, c'est la conduite étrange et particulière de certains spectateurs, leur physionomie excitée, leurs frémissements de jouissance à la vue d'un *toreador* ou d'un *picador* éventré, qui nous donnera des doutes sur l'état normal de ces spectateurs.

Il en sera de même pour le tatouage. Devra-t-on suspecter la normalité d'un individu parce qu'on aura aperçu une fleur, un cœur ou une ancre gravés sur la peau de son bras ? Que non pas ! Mais d'autre part si l'on découvre sur lui des tatouages obscènes

ou atroces, soit par leur position, soit par le sujet évoqué — si, par exemple, faisant allusion à la pédérastie, ils sont placés sur le ventre, les fesses ou les organes génitaux — alors n'aura-t-on pas le droit de conclure à un dérangement dans les facultés mentales ? C'est ainsi qu'il faudra se méfier si l'on trouve, sur le corps d'un voiturier, d'un batelier napolitains ou d'un charretier de Sicile, des tatouages reproduisant des mots ou des signes de la *camorra* ou de la *maffia*. Mais, par contre, qui ne sourira en apercevant sur la poitrine de quelque pauvre émigrant ou de quelque recrue une pensée avec ces mots gravés « à ma mère », ou encore une « Madonne » dans tous ses atours ; et qui ne songera aussitôt au cierge allumé qu'on porte à la sainte pour réclamer d'elle une grâce ?

Ce n'est pas parce qu'une jeune femme, à une heure avancée de la nuit, traversera la rue, que le soldat ivre sera en droit de l'accoster. Mais c'est la façon dont cette femme se comportera, c'est sa manière d'être sur la voie publique, qui engageront le noctambule à l'aborder, le psychologue à la classifier et le policier à l'arrêter.

Et voilà pourquoi, se basant sur les faits et la logique, il semble plus scientifique de nier toute relation entre la fréquence du tatouage et la criminalité.

Pour rester donc en deçà du domaine de la fantaisie, la seule conclusion à tirer paraîtra la suivante :

La fréquence du tatouage, aussi bien chez le criminel que chez l'honnête homme, est le produit de causes extérieures bien plus qu'internes. Loin d'être le signe révélateur d'une psychologie spéciale et anormale comme celle du criminel, elle n'est que la résultante d'un milieu donné.

DE LA PROPHYLAXIE DE L'INSOCIABILITÉ

PAR LA SÉLECTION SCOLAIRE

Conférence faite le 17 décembre 1908 à l'Ecole des Hautes Études Sociales

Par le Dr GRANJUX

et recueillie par Mlle BLANC, externe des hôpitaux.

Lorsque la Commission ministérielle, dite Commission des anormaux, eut publié son rapport, la ville de Bordeaux prit l'initiative de faire procéder dans les écoles publiques au recensement des anormaux psychiques.

Les maîtres durent signaler les enfants qu'ils regardaient comme tels. Une Commission médicale, présidée par le professeur Régis, examina tous ces enfants, les classa et indiqua pour chaque groupe le mode d'éducation qui lui convenait. Cet ensemble d'opérations constitue le premier temps de la *sélection scolaire*, le deuxième correspondant à l'envoi des anormaux là où ils doivent trouver l'éducation adéquate à leur psychisme.

Nous sommes convaincu que le jour où cette sélection scolaire sera effective, elle ramènera à la norme un certain nombre d'anormaux et empêchera la plupart de devenir des criminels. De même, elle rendra plus ou moins utilisables au point de vue social des êtres regardés trop souvent comme inutilisables et traités comme tels. De telle sorte qu'en diminuant le nombre des individus nuisibles, inutiles ou inutilisables, elle constituera une prophylaxie de l'insociabilité. C'est cette conviction que nous voudrions faire partager.

*
* *

Ce qui caractérise la criminalité à notre époque, c'est moins l'augmentation de la fréquence du crime que la jeunesse des coupables et leur manque absolu de sens moral. Ils ont la mentalité à laquelle n'arrivaient jadis que les criminels endurcis, ceux qu'on appelait les « chevaux de retour », et leur cruauté est telle que le public les désigne sous le nom « d'apaches », les assimilant ainsi aux plus féroces des sauvages. Et c'est justice.

De ces jeunes « apaches », *M. Pierre Villetard* a fait un tableau réaliste qui mérite d'être connu [1] :

Il est certain que nous sommes de plus en plus débordés par l'armée du crime. Et c'est la « jeune école », surtout ceux qui débutent, qui sont les plus ingénieux et les plus féroces. Dédaigneux des chemins foulés par les vétérans, ils ont hâte de faire éprouver au « vil bourgeois » leur expérience neuve. L'apache mûr et de sens rassis voit toujours l'intérêt au bout de son crime. Les jeunes, eux, ne considèrent parfois que le point de vue « artiste ». Ils jouent du couteau pour le plaisir, pariant entre eux, plaisamment, qu'ils estourbiront le premier « type » qu'ils rencontreront. C'est une exquise fête intime dont ils savourent les moindres détails avec ravissement.

Cette amoralité si complète, si précoce, est profondément troublante et, immédiatement, pour tout homme qui réfléchit, se pose une question : Quel est le psychisme de ces jeunes « apaches »?

Le problème peut être résolu et voici comment.

Pour être apache, on n'est pas dispensé des obligations du service militaire; la seule différence que la loi de 1905 sur le recrutement fasse entre eux et le commun des conscrits, c'est qu'elle prescrit l'incorporation des « apaches » aux bataillons d'Afrique, communément désignés sous le nom de « zéphirs » ou de « joyeux ». Voici, en effet, ce qu'elle dit :

On doit incorporer dans les bataillons d'infanterie légère d'Afrique : 1° tous les individus ayant été condamnés à l'emprisonnement par application de l'article 463 du Code pénal, c'est-à-dire en atténuation d'une peine plus grave; 2° tous ceux qui ont subi une condamnation à six mois de prison au moins, pour outrage public à la pudeur, ou pour vol, escroquerie, abus de confiance, attentat aux mœurs, exercice du métier de souteneur; 3° ceux qui ont été l'objet de deux ou plusieurs condamnations à l'emprisonnement pour une durée totale de six mois au moins.

En résumé, tous les conscrits ayant encouru des peines ci-dessus énumérées et qui, lors de l'appel de leur classe, ne sont ni en prison ni insoumis, sont versés dans les bataillons d'Afrique et, là, on peut les étudier à loisir.

C'est ce qu'a fait pendant plusieurs années avec beaucoup de sens clinique et une sérieuse connaissance de la psychiatrie un jeune médecin militaire, le D[r] Jude. Son livre, *les Dégénérés dans les bataillons d'Afrique* [2], constitue un document de tout

[1] Graines d'Apaches (*Echo de Paris*, 1908, n° 8873).

[2] D[r] R. Jude, *Les Dégénérés dans les Bataillons d'Afrique*, Vannes, Le Beau, éditeur, 1907, prix 1 fr. 75.

premier ordre auquel nous ferons de nombreux emprunts dans cette conférence. Mais, auparavant, je voudrais mettre à profit les mémoires inédits d'un sergent du bataillon d'Afrique pour vous donner l'impression laissée dans l'esprit de ce sous-officier intelligent et suffisamment instruit par ces jeunes « apaches ».

C'est, dit-il, le vrai type du « Zéphir », celui qui, avant son appel sous les drapeaux a traîné sa bosse par monts et par vaux, de prison en prison, dans les maisons de correction, le vrai voyou corrompu et incorrigible, ayant vécu du vol, de la rapine et de l'assassinat. C'est le sujet dangereux par excellence, qui une fois au milieu d'autres sujets à lui pareils, et déjà anciens dans le métier, prend leurs vices, leurs habitudes d'intempérance et d'indiscipline. C'est le vrai pilier des locaux disciplinaires, le vrai « bagneux » sortant de purger une punition la veille pour retomber le lendemain dans la même faute et envers lequel les sanctions les plus fortes demeurent sans effet.

Evidemment, le portrait n'est pas flatteur, mais il ne vous surprendrait pas si vous aviez vu la façon dont se présentent les jeunes « apaches » quand ils forment masse, si vous aviez assisté à une « mise en route » de ce contingent spécial.

Attaché pendant plusieurs années au service du recrutement de la Seine, j'ai vu souvent ce spectacle inoubliable.

Les abords du bureau de recrutement sont préservés par des factionnaires qui barrent le boulevard et ne laissent passer que les individus munis de leur ordre d'appel. Alors s'entasse, en avant de ce barrage, une foule bien spéciale et composée des « aminches », des « poteaux » et de leurs compagnes. De là partent sans cesse des appels, des cris de ralliement. Sous l'influence de ces excitations, les futurs joyeux se redressent, le regard dur, insolent, la bouche prête à vomir l'injure et il ne faudrait pas grand'chose pour que les couteaux sortent des poches. Les « joyeux » crânent quand on les conduit, encadrés par des soldats armés, non à la gare des voyageurs, mais à celle des bagages occupée en force et ils crâneront tout le temps du trajet. Ils crâneront lors des arrêts du train dans les gares, occupées militairement, ne serait-ce que pour empêcher le pillage des buffets. Ils crâneront à l'arrivée, pour montrer aux anciens que leurs recrues sont dignes d'eux.

Du reste, ils posaient déjà pour la galerie quand ils ont passé devant les Tribunaux, comme l'a signalé M. Villetard.

L'ambition des jeunes apaches, dit-il, c'est d'obliger l'opinion publique à s'occuper d'eux. Regardez-les sur le banc de la correctionnelle ou de la

Cour d'assises. Ils arborent tous, comme un signe de ralliement, le même sourire crâne et désabusé. S'ils ont un remords, c'est celui de leur maladresse. La victime pour eux ne présente aucun intérêt.

Absence de sens moral, orgueil exaspéré, respect de la force brutale, voilà les traits caractéristiques du jeune criminel.

Je répéterai : ce sont aussi ceux du « joyeux ».

Ce caractère commun traduit une mentalité acquise de tous points et qui vient masquer ou renforcer la mentalité primitive de l'individu. Le Dr Jude — et je suis tout à fait de son avis — considère cette mentalité surajoutée, dominante, comme d'origine grégaire et enracinée par de longues années vécues en bandes organisées pour le vol ou pour le crime. *C'est l'esprit de bande.*

Dans ces bandes, en effet, règne une discipline de fer, sans pitié pour les traîtres et même pour les suspects. Il faut obéir ou disparaître. La terreur a laissé une imprégnation indélébile dans ces cerveaux jeunes et mal pondérés. Des années passées dans ces associations de criminels impriment, comme dit le Dr Jude, « une même orientation générale de goûts, de vues, d'aspiration, un habitus extérieur analogue dans ses grandes lignes, si bien qu'à première vue ces hommes se ressemblent presque tous comme aspect général. Ils ont entre eux un certain air de famille. »

Si l'esprit de bande fait crâner devant la galerie, il se traduit loin du public par le mensonge et une hypocrisie doucereuse qui, s'ils échouent, font rapidement place à l'insolence, au cynisme et démasquent une amoralité complète avec une vanité immense.

Le futur « joyeux » a été enrégimenté de bonne heure dans ces associations, ainsi qu'en témoignent les confidences faites au Dr Jude, par ses clients, dont la plupart furent des vagabonds :

A l'école, non surveillés, ils ont pris l'habitude de manquer la classe et fait la connaissance de camarades déjà vicieux. Souvent on se réunit en bandes pour commettre de petits vols à la devanture des magasins ; le produit des larcins sert à acheter de l'absinthe ; on s'enivre. Dès l'âge de treize ans, dans les grands centres surtout, garçons et filles sont quelquefois en ménage et deux de nos hommes nous ont avoué qu'à quatorze ans ils étaient déjà souteneurs de fillettes un peu plus âgées et qui, disaient-ils, travaillaient dans les vieux.

Bientôt venait pour ces adolescents la maison de correction, plus tard la prison commune, où ils se trouvaient de nouveau et toujours en contact avec des compagnons pervertis.

Dans ces lieux de détention, on apprenait à craindre et à admirer les

meneurs plus forts, plus redoutables, plus endurcis au crime; on s'arrachait des bribes de journaux venus du dehors et relatant les exploits de quelque célèbre apache. On complotait de bons coups, on se donnait rendez-vous pour le jour de la sortie ou de l'évasion.

Bon nombre des recrues du bataillon d'Afrique y arrivent donc homosexuels et habitués à vivre en bandes et ce sont là des sentiments si ancrés chez eux que l'autorité militaire n'a pu les déraciner. Il y a aux joyeux des « ménages » et deux grandes bandes : les *Parisiens* et les *Marseillais*. On dirait volontiers les apaches et les nervis.

Voici comment en parlent les mémoires du sergent :

La première bande comprend, outre les hommes nés à Paris, un certain nombre d'amis, de « poteaux » originaires, en général, du nord de la France.

La deuxième bande comprend les hommes du Midi et les amis recrutés par « présentation ».

Ces deux bandes sont parfaitement organisées. Elles ont des chefs, une discipline, des lois, une poste (courriers). La première des lois est l'obligation de ne jamais dénoncer un ami, ni même un membre de la bande ennemie, si le combat a été loyal. Le dénonciateur est toujours puni, quelquefois de mort.

Parisiens et Marseillais sont en lutte perpétuelle. Ces deux bandes si bien disciplinées sont, dans notre organisatiou militaire, un Etat dans l'Etat. Elles communiquent d'une garnison à l'autre par des courriers (libérés — hommes en absence illégale — hommes échangés de corps).

S'il est intéressant de préciser la mentalité acquise par les néo-joyeux dans leur existence en bandes, il est encore plus important de voir ce qui se cache derrière cette façade, de déterminer le psychisme initial de ces individus. C'est la tâche qu'a entreprise le Dr Jude, tâche plus difficile qu'on ne pourrait croire de prime-abord.

« Certains, en effet, pour se rendre intéressants, attribuent à leurs ascendants toutes les maladies possibles et prétendent avoir été atteints eux-mêmes des affections les plus étonnantes. » Aussi le Dr Jude a eu bien soin d'interroger à plusieurs reprises ses clients, en notant chaque fois leurs réponses, en les contrôlant par des enquêtes, par l'interrogatoire des soldats du même pays, par le dire des sous-officiers. De sa statistique, il a rayé les individus dont la mauvaise foi était flagrante et dont il n'avait pu contrôler les assertions.

Cette étude consciencieuse a permis à notre confrère de classer

au point de vue mental les recrues des bataillons d'Afrique, de la façon suivante :

Les *déséquilibrés*. — Ils sont intelligents et remplis par instant de bonnes intentions, originaux, bizarres ; ils se dégoutaient vite du métier commencé, se hâtant d'en prendre un nouveau, puis un troisième. Ils continuent au bataillon ce qu'ils avaient fait dans la vie civile. Excellents soldats au début, donnant pleine satisfaction à leurs chefs ; puis tout à coup se laissant entraîner à des fautes qu'ils regrettent amèrement ensuite. Au point de vue mental ils sont déjà des anormaux répondant bien à cette description du professeur Régis : « Des incomplets, porteurs d'une tare qui se traduit par un défaut de l'harmonie et de pondération entre les diverses facultés et les divers penchants. »

Dégénérés moyens. — Ils représentent environ les deux tiers de l'effectif. Les stigmates physiques de dégénérescence sont communs. Fréquence de l'alcoolisme chez les ascendants. Le tremblement alcoolique, se rencontre chez le tiers de ces joyeux. Médiocrité intellectuelle. Débilité mentale, impulsions de la vie errante, aboulie, perversions sexuelles, sont les caractères communs à ces individus, mais ils ne sont cependant pas tous semblables.

Chez les uns ce qui prédomine, c'est la faiblesse intellectuelle, l'aboulie, la paresse, la suggestibilité, c'est en somme la débilité mentale. Nous pourrons les appeler *dégénérés passifs*, dénomination d'autant plus justifiée qu'au point de vue sexuel ces dégénérés jouent le rôle de « femmes ».

Les *dégénérés moyens actifs* ont à peu près les mêmes tares, mais sont peut-être plus intelligents, moins abouliques que les passifs, ils sont susceptibles de velléités, de bonnes intentions, mais leurs projets ne sont jamais réfléchis et aussitôt conçus cèdent la place à un projet nouveau. On peut leur appliquer la description de Régis : « Ce qui domine en eux, ce sont des lacunes profondes dans le jugement et le sens moral, une mobilité d'idées et de sentiments extraordinaire ; un entraînement presque impulsif vers la fourberie, les excès, la violence, quelquefois les actes dangereux. Ce sont des composés de bien et de mal. En un mot, comme l'a dit Marie, leur intelligence est un instrument auquel il manque un certain nombre de cordes.

Chez certains dégénérés moyens, l'intelligence reste en apparence normale, mais le déséquilibre moral est si complet, donne lieu à des manifestations tellement éclatantes, qu'ils constituent une catégorie spéciale. Ce sont de véritables *dégénérés moraux*, avec amoralité, inaffectivité, inadaptabilité, impulsivité. Ces cas sont rares comme les *dégénérés supérieurs*.

En somme, un premier point est établi : la plupart des hommes envoyés aux bataillons d'Afrique, en raison de condamnations antérieure à leur incorporation, sont des anormaux psychiques. Cette opinion est d'autant plus exacte que les anomalies mentales de ces adolescents s'étaient affirmées bien avant leur entrée dans l'armée, au moment où les tribunaux s'occupaient d'eux, ainsi que le Dr V. Parant l'a nettement établi dans un rapport sur le vagabondage des mineurs, rapport lu au VIIe Congrès du Patronage des libérés.

Il n'y a pas besoin, du reste, d'être psychiatre ou même médecin pour reconnaître la mentalité spéciale de ces enfants. Cette conviction est tout au long dans les impressions d'audiences de Lucien Descaves : « Comment on juge les enfants »[1].

Je parierai, dit-il, que ce petit bonhomne ne sait ni lire, ni écrire, bien qu'il ait fréquenté l'école.

Ce n'est pas à proprement parler un anormal, mais c'est un arriéré. Intellectuellement, sinon physiquement, il est dans des conditions d'infériorité dont il faut tenir compte avant de prendre à son égard les mesures qui conviennent.

En résumé, les recrues que le Conseil de revision envoie aux bataillons d'Afrique sont, pour la plupart, des anormaux psychiques, moralement gangrenés, et dont nombre sont arrivés, de chute en chute, à être souteneurs ou criminels quand ils ne cumulent pas les deux.

Devant cette terrible constatation, un problème se pose immédiatement : « La chute de ces anormaux était-elle fatale ? N'y avait-il pas moyen d'empêcher cette déchéance ? La société a-t-elle fait son devoir à l'égard de ces enfants ? Leur a-t-elle donné l'assistance morale éducatrice à laquelle ils avaient droit. »

Pour nous, la réponse n'est pas douteuse. La plupart des anormaux envoyés aux bataillons d'Afrique en raison de leurs condamnations antérieures n'auraient probablement pas commis les fautes pour lesquelles ils ont été punis, s'ils avaient reçu l'éducation adéquate à leur état psychique. C'est qu'en effet, les deux tiers de ces individus sont des dégénérés moyens, catégorie éminement amendable pour ne pas dire curable. Ceci nous amène à envisager les enfants anormaux et leur avenir. Ce sera la deuxième partie de cette conférence.



Cette question des anormaux scolaires a été étudiée à Bordeaux d'une façon remarquable par une commission présidée par le professeur Régis, de Bordeaux, et dont le rapporteur a été le D Abadie, agrégé de la Faculté[2]. Cette Commission a adopté

[1] Les Lundis de la huitième. Comment on juge les enfants *(Le Journal,* 1908, n° 5, 872).

[2] Recensement des enfants anormaux des écoles publiques de garçons de la ville de Bordeaux *(Rapport général de la Commission d'enquête,* librairie de la Mutualité, 10-12, rue Saint-Christoly, 1907. — *Idem,* des écoles publiques de filles, 1908).

une classification si clinique et si pratique que nous la suivrons dans cet exposé, Elle comprend quatre groupes :

1° Arriérés profonds ;
2° Arriérés moyens ;
3° Arriérés légers ;
4° Anormaux non arriérés.

Les *arriérés profonds* sont encore dits *arriérés d'asiles*, *arriérés d'hôpitaux*. Ils sont profondément déchus cérébralement. Leur place n'est pas à l'Ecole, et cependant on en trouve quelques-uns imposés par les parents et tolérés par les directeurs. Mais « l'Ecole n'est pour eux qu'une garderie ». Les *arriérés moyens* sont presque deux fois plus nombreux que les *arriérés légers,* ils forment avec eux les *arriérés d'écoles* par opposition aux arriérés d'hôpitaux ou d'asiles. Ces arriérés d'écoles constituent plus des deux tiers des anormaux psychiques. Ce sont des enfants atteints de débilité mentale à divers degrés.

Les arriérés moyens et légers comprennent deux variétés : les *déprimés ou calmes*, les *agités ou instables*. La proportion des déprimés est plus considérable chez les anormaux moyens que chez les anormaux légers ; car, plus on descend dans l'échelle du déficit mental, plus l'arriéré se montre docile, apathique, déprimé.

Le groupe des *anormaux non arriérés* comprend deux variétés. La première présente des formes cliniques bien différentes. On y trouve des enfants atteints de maladies nerveuses : hystérie, épilepsie, chorée. On y rencontre aussi un grand nombre d'enfants dont la dégénérescence mentale se manifeste surtout par des *déviations morales*. Sont rangés là encore des *agités* sans traces apparentes de maladies nerveuses ou mentales. Tous ces enfants ont des traits communs qui les unissent : 1° ce sont des malades ; 2° ils n'ont pas de déficit intellectuel ; 3° ils présentent tous de l'instabilité motrice et mentale. L'instabilité est leur principale caractéristique scolaire. Ils représentent 29 pour 100 dans le pourcentage des anormaux entre eux.

La deuxième variété est faite d'éléments plus inquiétants qu'il importe de séparer de la masse commune et de la variété précédente : elle doit réunir les violents, les impulsifs, les vicieux.

Cette répartition des anormaux n'est pas définitive, n'est pas immuable, car ils comprennent un certain nombre de *faux anormaux*, *d'anormaux temporaires*, c'est-à-dire d'enfants dont l'anor-

malité tient moins à eux qu'à l'ambiance dans laquelle ils sont placés. Témoin « ce garçonnet de dix ans, dont parle M. Abadie, frêle, hâve et triste qui a avoué faire son repas d'un seul morceau de pain auquel on ajoutait quelquefois une pomme de terre bouillie; c'était un arriéré léger à qui une nourriture confortable, mieux qu'une classe de perfectionnement, rendrait la plénitude de ses facultés intellectuelles ».

D'autre part, la Commission a eu soin de déclarer que « certaines arriérations plus nombreuses qu'on peut le supposer sont dues à des désordres organiques acquis et durables : soigner l'affection coexistante, la guérir radicalement, si l'on peut, est la base de toute thérapeutique de l'arriération ».

La Commission a été encore plus catégorique après l'examen des écoles de filles. Voici ce qu'elle dit à propos des arriérées moyennes et légères[1] :

Un très petit nombre de ces fillettes doivent leur arriération à une maladie infectieuse (grippe, fièvre typhoïde, diphtérie); il n'est pas rare de constater dans ce cas, après un temps d'arrêt de plusieurs semaines ou de quelques mois, le retour à une évolution cérébrale normale.

Beaucoup parmi ces enfants sont dans un état lamentable d'hygiène corporelle, beaucoup sont insuffisamment vêtues ou chaussées.

L'hygiène alimentaire du plus grand nombre est déplorable. Quelquefois, c'est la nature ou la qualité des aliments qu'il faut incriminer, souvent c'est la quantité elle-même. Dans certaines familles les parents boivent, la femme comme l'homme; les ressources du ménage passent chez le débitant d'alcool et les repas sont réduits à une expression insuffisante.

Ailleurs, certaines mères de famille font boire à leurs enfants, comme tonique, du café additionné de rhum ou d'eau-de-vie. Quelquefois l'enfant partage les libations des parents et boit du vin en excès, des liqueurs, de l'absinthe même. Les habitudes précédentes se traduisent par de l'excitation passagère, périodique souvent comme les habitudes qui la provoquent, d'une durée égale à la durée d'action du toxique ingéré. Aussi, quelques Sous-Commissions ont signalé la présence à l'école d'agitées du matin, d'agitées de l'après-midi, d'agitées du lundi et qui doivent à l'alcool seul leur agitation intermittente.

Il a été pénible de constater encore chez bon nombre d'anormales des symptômes de scrofules, des manifestations de tubercules torpides, des stigmates d'hérédo-syphilis.

Toutes les sous-commissions ont constaté que la misère physiologique, l'hérédo-alcoolisme, l'hérédo-tuberculose, les défectuosités sensorielles constituaient les facteurs les plus importants de l'arriération psychique des fillettes de ce groupe.

[1] *Rapport sur les Ecoles de filles*, p. 9.

Le mal est donc bien connu, ainsi que le remède à y apporter. Et qu'a fait la société dans ce but ?

Des projets de loi !

Le ministre de l'instruction publique en a déposé un qui prévoit, pour l'éducation des enfants arriérés et instables, la création d'écoles de perfectionnement, composées : 1° de classes spéciales annexées aux écoles ordinaires ; 2° d'écoles autonomes avec demi-pensionnat ; 3° d'écoles autonomes avec internat.

De son côté, le ministre de l'intérieur a chargé une commission d'établir un programme d'éducation des pupilles difficiles de l'Assistance publique. Un rapport établi par nos confrères Roubinovitch, Paul Boncour, Jean Philippe, et adopté par la commission, préconise la création d'établissements spéciaux pour recevoir ces enfants[1].

Et c'est tout ; quant aux actes, point. De telle sorte que, sans vouloir méconnaître les efforts particuliers réalisés dans cette voie, on peut dire que la Société ne fait rien pour les écoliers anormaux.

Du reste, comment pourrait-elle s'occuper des anormaux, alors qu'elle ne protège même pas les normaux ! Il faut bien reconnaître, en effet, avec M. Chérioux, président du Conseil municipal, que *l'assistance à l'enfant n'existe pas*. Aussi, devant l'impossibilité de donner satisfaction à toutes les demandes faites pour bénéficier de l'*internat primaire* — 4 à 5 pour 100 à peine peuvent être accueillies — M. Chérioux a-t-il proposé la création d'*orphelinats départementaux*, pour faire cesser l'abandon, le vagabondage d'enfants livrés à eux-mêmes, et, de ce fait, presque fatalement voués à leur perte.

C'est, en effet, le défaut de surveillance qui a conduit la plupart des recrues du bataillon d'Afrique de chute en chute ; leurs confidences à ce sujet sont précieuses. Le D[r] Jude a été très affirmatif sur ce manque de surveillance dans son livre ; il est encore plus précis dans un travail postérieur encore inédit qu'il a bien voulu nous communiquer. Voici ce que nous y lisons :

En interrogeant ces 35 hommes sur les motifs de la mauvaise orientation qui leur avait été imprimée au début de leur vie, nous aurions à incriminer comme causes essentielles *problables* (en plus de l'alcoolisme des ascendants) dans 4 cas la malhonnêteté notoire des parents, dans

[1] *Rapport sur les catégories des pupilles difficiles de l'Assistance publique;* sur le programme de leur instruction et de leur éducation médico-pédagogique; sur la réalisation pratique de ce programme. (Ministère de l'Intérieur.)

7 cas leur faiblesse exagérée (2 de ces sujets nous disaient : « Si mon père m'avaient f..... plus de torgnioles, ça m'aurait empêché de mal tourner »).

Dans 5 cas, le père et la mère occupés tous deux à des travaux extérieurs ne pouvaient facilement s'occuper de leur fils dont les tendances vicieuses ou la faiblesse auraient nécessité une direction ferme et appropriée.

Dans 3 cas, nos hommes accusaient avec violence une femme, avec laquelle le père veuf s'était mis en ménage, de leur avoir fait détester le foyer paternel, les poussant ainsi vers la rue.

Dans 1 cas, le père étant aliéné, la mère s'était mise en ménage avec un homme également abhorré par l'enfant.

2 étaient orphelins de père et de mère.

2 avaient un facies adénoïdien, avec légère surdité, intelligence peu développée.

3 avaient été à l'école jusqu'à 15 ans et n'avaient, malgré leurs efforts, réussi qu'à apprendre à lire péniblement et un peu à écrire.

2 paraissent indiscutablement être de braves gens compromis par faiblesse dans des affaires de vol. Ces 2 hommes très intéressants n'ont jamais eu un jour de punition et étaient très estimés de leurs chefs.

2 autres étaient assez bons et se réhabiliteront probablement (l'origine de leur chute paraît être un entraînement passager par de mauvais camarades).

Les 5 derniers semblent avoir été toujours vicieux, pervers, ayant résisté à tous les conseils. Ils auraient eu besoin d'une éducation spéciale.

Pour qu'on ne se méprenne pas sur sa pensée, le Dr Jude a bien soin de spécifier que les causes ci-dessus énumérées ne sont pas les causes uniques, mais les causes occasionnelles prépondérantes de cette orientation, en réalité d'origine infiniment complexe. En tout cas, cette étude du passé confirme la responsabilité qui incombe aux parents et à la Société dans cette criminalité précoce, et il nous semble qu'on ne peut que s'associer aux réflexions suivantes de notre camarade :

Qu'a-t-il manqué en somme à tous ces enfants? Souvent un peu de bien-être, un foyer et toujours une direction appropriée à leur mentalité, souvent anormale. Les causes diverses que nous avons énumérées, et en première place l'alcoolisme désorganisant la famille, amenant la déchéance du père, la misère de la femme et des enfants, ont eu pour résultat de laisser errer sans occupation la plupart de ces jeunes sujets bientôt transformés en vagabonds, ayant parfois des velléités de travail, commençant à apprendre un métier, mais s'en dégoûtant vite par paresse ou insuffisance mentale, vagabondant de nouveau, s'alcoolisant, contractant des vices de toute nature, puis essayant temporairement une deuxième, une troisième profession, vite abandonnée.

Donc, l'administration qui n'a pas encore organisé une assistance effective des enfants, qui est impuissante à assurer leur

surveillance et leur direction quand les parents se déclarent dans l'impossibilité de le faire, n'a encore pris aucune mesure pour les anormaux. Les résultats de ce laisser-faire sont navrants, que l'on considère la scolarité ou l'adolescence.

Certains enfants anormaux, dit M. Abadie[1], s'éliminent eux-mêmes de l'école où leurs tares mentales rendent leur séjour impossible. Ils sont la source de gêne indirecte pour les écoles en venant aux heures de sortie ou d'entrée retrouver leurs anciens camarades, en les entraînant à déserter la classe et à vagabonder avec eux.

Certains anormaux[2] sont, dès leur entrée à l'école, dans l'impossibilité de progresser, et certains autres, les plus nombreux, franchissent cette première barrière, mais vont se bloquer, pour ainsi dire, en septième, sixième et cinquième classes. Parvenus là, incapables de suivre la classe avec profit, immobilisés souvent par l'amour-propre des parents qui ne consentent pas à les laisser rétrograder, ils s'accumulent d'année en année dans ces classes qui deviennent de véritables *classes d'arrêt* suivant l'expression très exacte d'un maître et digne d'être conservée.

Parmi les anormaux qui s'amassent ainsi dans ces classes d'arrêt, on peut en distinguer deux variétés. Les uns, effondrés à leurs places, assoupis par le bourdonnement de la ruche en travail sont oubliés par le maître qui ne parvient pas à réveiller leur torpeur : ils forment des fonds de classes dont personne ne se préoccupe. Les autres, véritables frelons, toujours en l'air, mettent un désordre constant dans la classe : ils sont la terreur du maître qui emploie toute son activité à les pourchasser et toute sa patience à les maintenir.

Quant aux vicieux, c'est bien autre chose :

Nous avons fait, dit M. Abadie[3], de biens tristes découvertes et nous avons eu sous les yeux plus d'un masque de futur criminel. Un jeune libertaire de douze ans expose à ses petits camarades ses conceptions sociales, leur prêche l'anarchie et tombe à bras raccourcis sur ceux que son éloquence ne peut convaincre. Un autre travaille dans les poches et les sacs de ses voisins et, solitaire, pratique le vol sans relâche malgré les corrections les plus sévères. Un troisième a fondé une association de petits voleurs, qui sous ses ordres et sur ses opérations, opère en ville et vole, aux devantures des magasins, de menus objets destinés à leurs jeux. Un autre enfin, affilié à une bande de pédérastes, fait commerce de ses faveurs.

Et M. Abadie d'ajouter : « Ce sont là des faits observés personnellement, chaque sous-commission pourrait en rapporter d'aussi significatifs. »

La période de scolarité terminée, que deviennent ces anormaux ?

Ceux dont l'intelligence est en déficit ont, à la campagne, un

[1] *Rapport sur les Ecoles des garçons*, p. 9. — [2] *Id.*, p. 15. — [3] *Id.*, p. 23.

avenir moins noir qu'à la ville : on les emploie aux travaux des champs en leur confiant des tâches en rapport avec leurs facultés intellectuelles. Mais, à la ville, ils tentent tout, ne réussissent rien et s'abrutissent de plus en plus.

Quant aux agités, ils versent dans le vagabondage. Le Dr Parant, dans le rapport auquel nous avons déjà fait allusion[1], démontre que la plupart des enfants vagabonds ont « une tare cérébrale, un défaut d'organisation psychique ou une instabilité psychologique maladive qui est la cause de leur vagabondage ».

De plus, il signale un groupe moins nombreux de ces jeunes vagabonds composé d'imbéciles, d'idiots, d'épileptiques, d'hystériques, d'obsédés, de neurasthéniques, d'hébéphréniques, de déments précoces.

L'enfant vagabond finit souvent devant les tribunaux et, de là, il est envoyé en correction jusqu'à sa majorité, comme ces trois petits dont Lucien Descaves a raconté l'histoire, qui avaient vagabondé sur le carreau des Halles et dérobé des bottes de légumes qu'ils revendaient. Et cette mesure est censément prise dans l'intérêt de l'enfant. Amère ironie ! lorsqu'on sait en quel état moral l'enfant sort de la maison de correction.

Quand l'enfant anormal n'a pas eu maille à partir avec dame Justice et qu'il arrive à sa dix-huitième année, sa famille, dont la patience est à bout, n'a plus qu'un désir : le faire engager. Beaucoup de ces enfants ne s'en soucient guère et ne cèdent à cette pression que lorsqu'ils ont commis une faute plus grave que d'habitude, faute pardonnée seulement s'il part au régiment. Aussi, la plupart des engagés volontaires sont-ils une mauvaise acquisition pour l'armée. Le médecin-major Jourdin l'a nettement établi par la statistique des condamnations encourues pendant une dizaine d'années dans une garnison composée d'un régiment de cavalerie et d'un régiment d'infanterie, par les hommes du contingent, d'une part, et les engagés volontaires, d'autre part[2].

Les désertions ont été :

Dans l'*infanterie :*

Appelés	4,39 pour 100.
Engagés	8,13 —

[1] *VIIe Congrès du patronage des libérés*. Vagabondage des mineurs. Nature du délit. Mesures de préservation. Toulouse, imprimerie Lagarde.

[2] De la valeur physique et morale des engagés volontaires, *Caducée*, 1903, no 8, p. 105.

Dans la *cavalerie :*

Appelés. . . . 11,50 pour 100.
Engagés . . . 30,63 —

Les condamnations par les Conseils de discipline ont été :

Dans l'*infanterie :*

Appelés. . . . 10,28 pour 100.
Engagés . . . 18,31 —

Dans la *cavalerie :*

Appelés. . . . 8,28 pour 100.
Engagés . . . 43,24 —

De son côté, le médecin adjudant-major Uzac, chargé du Service médical d'une compagnie de discipline, signale « l'énorme proportion » des engagés volontaires parmi les disciplinaires.

Sur un total de 431 hommes envoyés à la compagnie, au cours d'une période d'un peu plus de trois ans, nous trouvons 216 engagés volontaires et 216 appelés. Pour voir ce qu'il y a d'excessif dans ce chiffre, il faut se rappeler la proportion minime des uns par rapport aux autres[1].

Quant aux anormaux agités et aux vicieux, qui ne sont ni en correction, ni en prison, ni engagés volontaires, ils vont grossir les rangs des apaches et n'en sortent que pour aller aux bataillons d'Afrique. Nous avons suffisamment indiqué quelle est leur mentalité.

On peut donc dire, sans la moindre exagération, que l'indifférence de la Société à l'égard des enfants anormaux psychiques leur permet de devenir un véritable fléau social.

Et c'est pour cela que le Dr Charon, dans son rapport fait cette année sur l'*Assistance des enfants anormaux*[2], a écrit en tête de ses conclusions cette phrase qui est la condensation de ce que nous avons cherché à établir jusqu'ici.

L'histoire, la statistique et l'observation clinique s'accordent à montrer que les enfants psychiquement anormaux de tous les degrés sont des *malades* et que, par suite, ils doivent être assistés, éduqués et traités *médicalement*, le devoir de solidarité *impose*, l'intérêt social *justifie* cette assistance et ce traitement.

Mais comment doivent se faire cette assistance, cette éducation, ce traitement des anormaux? L'exposé de cette question terminera cette Conférence.

1 Recrutement des compagnies de discipline, *Caducée*, 1905, no 1, p. 3.
2 *XVIIIe Congrès des aliénistes*, Dijon, août 1908. Masson, Paris.

*
* *

La Commission bordelaise demande pour les *arriérés profonds* l'*hôpital* et l'*asile*, pour les *arriérés moyens et légers* des *classes annexes dans l'intérieur même des écoles*. Elle reconnaît la nécessité de la création d'*internats spéciaux* pour les *anormaux non arriérés*, pour les *vicieux*, mais elle croit que le moment n'est pas encore venu.

Le Dr Charon, dans son rapport, précise davantage la question. Comme de juste, des arriérés profonds, les *imperfectibles* doivent aller à l'*hospice* et les *perfectibles* à l'*hôpital*, c'est-à-dire à l'asile devenu un hôpital pour mentaux. Des *colonies*, soit *familiales*, soit attachées à un hospice, recevraient à partir de seize ans les enfants devenus utilisables. Pour les *anormaux d'écoles*, M. Charon demande des classes *annexes* et des *écoles de perfectionnement*. Enfin, il réclame la création de *maisons de réforme* pour le *redressement des vicieux*.

Il y a donc accord pour placer les vicieux dans des maisons de réforme et les déficients cérébraux dans les hospices et les hôpitaux. On ne saurait, croyons-nous, penser autrement à l'égard de ces catégories d'anormaux. Mais il nous semble que les solutions proposées pour les anormaux légers et moyens ne sont pas les meilleures.

La création de classes annexes ne fait, en effet, disparaître aucun des facteurs si bien mis en lumière par M. Abadie; facteurs qui produisent les faux anormaux et excitent les vrais anormaux, c'est-à-dire les privations, la misère, les tares physiques, le défaut de surveillance, les mauvais exemples. D'autre part, le groupement de tels malades est à redouter, car leur réunion constitue un milieu de culture merveilleux pour le « cafard »; l'histoire des maisons de correction — quel que soit le nom qu'on leur donne — et des corps d'épreuve est là pour le démontrer. Enfin, en sortant de la classe, l'enfant rentrera dans cette ambiance où ses tares mentales ont trouvé toutes facilités pour se développer, de telle sorte que l'effort fait dans la journée par le maître a grande chance de subir, à la sortie de l'école, le sort du travail de Pénélope.

A fortiori, doit-on faire les plus expresses réserves sur les *colonies*, qu'elles soient annexées à un hospice ou même qu'elles soient familiales.

En revanche, il y a un mode d'assistance — malheureusement trop peu connu — qui convient de tous points aux anormaux légers ou moyens. C'est le *placement familial médical.*

Il doit être différencié du *placement familial administratif*, en raison de son rendement.

Dans le placement familial administratif tel que le pratique, par exemple, l'Assistance publique, les candidats nourriciers font appuyer leur demande par des personnages politiques, ce qui en garantit le succès. D'autre part, les agents qui placent les enfants ne les connaissent pas plus qu'ils ne connaissent les nourriciers, de telle sorte que la répartition est pure affaire de hasard. Parfois elle est malheureuse et le désaccord entre nourriciers et pupilles fait classer ceux-ci comme difficiles. C'est ce qu'a très loyalement indiqué le rapport de MM. Roubinovitch, P. Boncour et J. Philippe. On y lit (p. 10) :

> Les conditions spéciales du placement familial de l'Assistance publique favorisent parfois l'exagération des tendances pathologiques de ces pupilles. En effet, les parents nourriciers choisis par elle sont de braves gens nullement préparés à la tâche éducatrice que réclame l'état nerveux de ces enfants auxquels ils ne peuvent rien comprendre ; aussi, le plus souvent ne s'en occupent-ils point, absorbés qu'ils sont par les soucis de leur travail. Pendant ce temps, ces petits instables contractent des habitudes fâcheuses d'irrégularité dans leurs études, dans leur travail, dans leurs fréquentations, etc...

Aussi la Commission demande que les pupilles réputés difficiles, avant d'être classés et traités comme tels, soient envoyés dans un service d'observation pour y être examinés au point de vue médical et pédagogique.

Dans le *placement familial médical*, cet examen de l'enfant est fait dès son entrée ; on évite ainsi les graves déboires que peut donner le placement familial administratif.

Le *placement familial médical* a été créé par Grancher quand il a organisé son œuvre de Préservation de l'enfance contre la tuberculose.

Dans cette œuvre, tout foyer, c'est-à-dire tout groupement de pupilles est dirigé par un médecin du pays ; c'est lui qui choisit les nourriciers qu'il garantit moralement et physiquement sains. Il examine, pèse, mesure tous les enfants qu'il reçoit. C'est en quelque sorte une visite médicale d'incorporation. Il a toute latitude pour changer les enfants de nourriciers si la chose est rendue nécessaire par le caractère de l'enfant, ou pour toute autre raison.

Cette œuvre fonctionne depuis quatre années et a en ce moment quatre cents pupilles. Cela constitue une expérience qui mérite d'être prise en considération, d'autant que l'examen auquel ces enfants sont soumis avant d'être acceptés, a pour but d'assurer seulement qu'ils sont indemnes de toute lésion tuberculeuse, de toute maladie. Leur mentalité est inconnue, de telle sorte que ces enfants doivent présenter au moins la proportion normale d'anormaux psychiques. Il est même probable qu'ils en renferment davantage, leurs parents étant plus miséreux, plus éprouvés par la maladie que la moyenne des citoyens. Eh bien, malgré ces conditions de recrutement éminemment défavorables au point de vue mental, nous avons eu la consolante satisfaction de n'avoir pas à enregistrer un seul cas d'insociabilité confirmée, rebelle.

Avant tout je dois déclarer que nous n'avons pas eu de vicieux à éliminer. Et cependant il y en avait quelques-uns parmi les enfants reçus.

J'ai connaissance d'une fillette qui était kleptomane et qui a été si bien guérie par sa mère-nourrice, que depuis des années celle-ci lui confie toutes ses clefs. « C'est l'enfant la plus honnête qu'on puisse voir dans le village », a dit la mère-nourrice devant MM. Faisans et Méry.

Une bonne femme vint me dire le lendemain du jour où une fillette lui avait été confiée : « Vous m'avez donné une idiote ». Et de fait, je trouvai dans le coin le plus noir de la pièce cette enfant, tournant le dos à la lumière, ne voulant voir personne, ne répondant pas quand on lui parlait et refusant de manger si on la regardait; tel un petit animal sauvage que l'on viendrait de prendre. Sous l'influence de la réelle bonté de la mère-nourrice, de ses soins dévoués, l'enfant s'est transformée; l'idiote est devenue une « simple »; elle s'habille, se nettoie, se met à faire le ménage et, soigne avec plaisir les bêtes. Elle va en classe, n'y apprend pas grand'chose, mais joue avec ses camarades et vit de la vie de tout le monde.

Quant aux déficients de l'intelligence, on n'a pu leur donner ce qui leur manquait ; leur bagage scientifique est léger, mais tous ont pris goût soit à un métier, soit à la culture. Les bêtes les attirent, ils aiment à les soigner, à les conduire. S'ils étaient demeurés à la ville, à la fin du temps de la scolarité ils feraient tout au plus des manœuvres, si on voulait les occuper. A la campagne ils font des ouvriers.

Les agités sont donc calmés, les instables ne le sont plus que peu ou prou. Et cependant, je me souviens d'une fillette si nerveuse que le directeur du foyer crut devoir m'en avertir; sur le conseil de mon ami le Dr Roubinovitch elle fut privée de vin, même aussi dilué que possible et peu à peu le calme revint. Ailleurs, c'était un garçon d'une agitation extrême, faisant des discours pour la « Sociale », déclamant contre les curés et les bourgeois, disant qu'il ne voulait pas obéir à ses nourriciers « payés pour le servir » et menaçant d'écrire à son père, etc. Il ne trouva pas d'admirateurs, et le peu d'importance attaché aux grandes phrases qu'il répétait, fit sur lui l'effet d'une douche salutaire. Par la force même des choses il redevint en somme un bon enfant dont la direction demandait toutefois du doigté.

Une preuve inattendue de cette action sédative et curative de la vie à la campagne, sur les agités, sur les instables, nous est fournie par l'étude du médecin aide-major Uzac sur les compagnies de discipline dont nous avons déjà parlé.

On sait que ces compagnies ne reçoivent que des individus ayant commis des fautes autres que les crimes ou délits, et dont les principales sont l'indiscipline habituelle, l'absence illégale, l'ivresse répétée. Ce sont fautes, on pourrait dire classiques, chez les anormaux agités ou instables. Eh bien! les travailleurs des champs, malgré la place prépondérante qu'ils détiennent dans l'effectif de l'armée, ne contribuent que pour un quart au recrutement des compagnies de discipline, les trois autres parties étant fournies par les ouvriers des villes ou des chantiers industriels.

Lorsque l'on réfléchit, ces heureux résultats du placement familial médical étaient à prévoir pour les raisons suivantes :

Il transforme physiquement les enfants, et cela dans des proportions surprenantes. A leur arrivée dans un foyer, nos pupilles sont pesés par le médecin et l'opération est recommencée au bout d'un mois. Eh bien! dans tout foyer nouveau, il a été constaté un tel écart entre ces deux pesées qu'on a dû recommencer l'opération croyant à une erreur. Cette augmentation de poids excessive, anormale, tient à l'état de misère où étaient les enfants quand ils nous ont été confiés; ils n'avaient pas chez eux même la ration d'entretien. Lorsqu'ils ont eu la nourriture, on peut dire à discrétion, leur organisme s'est ressaisi et développé avec une rapidité réellement surprenante.

En tout cas, avec cette amélioration de l'organisme coïncide

une amélioration de l'état psychique, et les anormaux temporaires tendent à revenir à la normale.

Le placement familial met les enfants dans un tout autre milieu. A l'agitation de la vie à la ville succède le grand calme de la vie à la campagne. Dans sa famille, notre pupille était une charge, souvent une lourde charge; chez ses nourriciers, il est une source de bénéfices; sa pension mensuelle équilibre parfois un budget difficile et suffit pour empêcher un exode vers la ville. Aussi on tient à lui, on le surveille, on le soigne, on le choye; et dans cette ambiance nouvelle, l'enfant se transforme.

Le placement familial médical réunit donc toutes les conditions désirables pour la cure de ces malades que sont les anormaux.

Dans l'œuvre Grancher, il a réalisé non seulement la prophylaxie de la tuberculose, mais aussi la préservation morale. Il a fait ses preuves et semble le traitement de choix pour les arriérés moyens et légers, à condition qu'ils soient envoyés assez jeunes. Il a, de plus, l'avantage de pouvoir s'organiser partout et à peu de frais, sans constructions nouvelles.

En résumé, l'examen psychique des recrues des bataillons d'Afrique montre que la plupart des jeunes apaches sont des anormaux qu'on aurait pu empêcher de mal tourner en leur donnant une éducation adaptée à leur mentalité.

La sélection scolaire des anormaux est donc une mesure sociale qui s'impose.

Les vicieux doivent être internés dans une maison de réforme; les arriérés profonds placés dans des hospices ou dans des hôpitaux; le placement familial médical est le traitement de choix pour les arriérés moyens et légers qui forment les deux tiers de la masse des anormaux.

Cette adaptation du placement familial médical à la sélection scolaire est une idée neuve, et j'ai cru devoir la faire connaître, ici. Je suis très heureux qu'elle ait pour berceau l'Ecole des Hautes Études sociales, où règne un esprit si large, et je serai sans inquiétude pour ce nouveau-né, s'il est protégé par la bonne fée qui s'appelle « la Ligue des Médecins et des Pères de famille », dont l'âme est notre si dévoué président, le Dr Mathieu.

NOTES ET OBSERVATIONS MÉDICO-LÉGALES

LE SERVICE ANTHROPOMÉTRIQUE DE M. BERTILLON

Rapport sur le budget de la Préfecture de police,
présenté au Conseil municipal de Paris, par M. L. ACHILLE, conseiller municipal.

INNOVATIONS POLICIÈRES. — LA POLICE MODERNE.

Avant d'aborder la description des nouveaux perfectionnements apportés au cours de cette année dans les services de la Direction générale des recherches, nous dirons quelques mots, qui nous semblent d'actualité, sur la méthode en investigation policière.

Sous la rubrique de « Police scientifique », il a paru depuis quelques années, notamment à l'étranger, toute une série d'études criminologiques et policières, où l'on a cherché à tirer parti des découvertes et instruments des sciences exactes pour compléter et augmenter le champ des investigations judiciaires dans les enquêtes criminelles.

Les études sur la façon de relever, d'analyser, d'identifier les taches, empreintes et poils d'hommes, d'animaux, de fourrures, etc., en forment la partie la plus solide, sans parler bien entendu de commentaires sur les méthodes de M. Alphonse Bertillon (anthropométrie, portrait parlé, albums DKV, photographie métrique, méthodologie criminelle, etc.).

Une chaire spéciale a même été créée en 1906 à l'Université de Lausanne pour la propagation de ces méthodes parmi les étudiants en droit. Elle a été confiée au Dr Reiss, qui se déclare hautement l'élève de la Police parisienne.

Incontestablement ce mouvement est issu de l'enseignement policier que l'arrêté de M. Lépine, en date du 6 mars 1895, a institué à la Préfecture de police. Seul le mot de « Police scientifique » a été proscrit comme impropre et trop ambitieux. Le mot de *police moderne* conviendrait peut-être mieux, pour désigner cet ensemble de procédés empruntés, partie à l'anthropologie, partie à la technique du microscope, partie à la géométrie, etc. Nous signalerons plus loin d'autres sources, assez inattendues.

L'opinion publique ne peut qu'être favorable à ces études qui

actuellement, il faut bien le reconnaître, semblent promettre plus qu'elles ne peuvent donner en pratique, mais qui complétées, arriveront peut-être un jour à compenser les effets d'*inhibitions* exercées sur les investigations criminelles par les nouvelles lois, notamment celle de 1897 qui prescrit la communication des pièces de la procédure au défenseur avant l'interrogatoire du juge[1].

LE RÉPERTOIRE ONOMATOLOGIQUE

Signalons, parmi les récentes innovations de *police moderne* faites au service de l'identité judiciaire, la création de répertoires spécialement consacrés à l'étude des noms de famille et des prénoms faite au point de vue général, sans application immédiate à telle ou telle individualité.

Chaque nom d'origine française et étrangère est l'objet d'une notice classée alphabétiquement, où l'on indiquera son phonétisme original et plus spécialement à Paris, sa fréquence à Paris, en France et, si possible, dans son pays d'origine.

Ainsi, ouvrant ce répertoire au hasard, nous voyons que Davico, exceptionnel à Paris, est usuel dans le niçois, Susini est presque exclusivement d'origine corse, Garcia Lopez espagnol, Etcheverry ou Etcheberry d'origine basque, Yves breton, etc.

Puis vient la liste des modifications particulières dont chaque nom est susceptible, soit par suite de changements orthographiques comme serait par exemple la transformation de *Heyrod* en Ayraux, etc., puis les altérations par défaut d'audition ou de prononciation comme la transformation de Pelletier en Peltier ou inversement, celle de Cravoisier en Crevoisier, etc. La chute de

[1] C'est ainsi, pour rappeler une affaire toute récente, que, dans l'affaire de l'assassinat du financier Rémy, l'inculpé R., avant de comparaître devant son juge, fut et dut être informé en quelque sorte officiellement, légalement, par son avocat de l'arrestation et des aveux que son camarade Courtois venait de faire sur leur coopération supposée à ce crime.

On sait que R., dont le cas n'est pas encore jugé, et sur le compte duquel nous nous garderons bien de rien préjuger, nia et repoussa toute complicité.

Un des fonctionnaires qui ont coopéré à l'enquête faisait remarquer devant nous que ces dénégations auraient eu plus de valeur convaincante si R., non averti, les avait faites *impromptu* devant le juge et toujours en présence de son avocat bien entendu.

La loi de 1897 réalise un progrès, mais peut-être l'expérience indiquera-t-elle quelques correctifs qui, sans toucher au principe, feront disparaître l'excessif à supposer qu'il existe ; nous sortirions de notre rôle en intervenant en ces matières.

l'*e* muet est un phénomène linguistique bien connu et qui caractérise en quelque sorte l'accent parisien.

Viennent ensuite les transformations par défaut de mémoire, comme serait par exemple celle de Pelletier ou Peltier déjà cités en Lepelletier ou Lepeltier, celle de Gérard en Girard, etc.

Enfin, viennent les modifications qui tirent leur origine d'une altération littérale de l'écriture. La plus commune est celle qui transforme l'*n* en *u*, qui ferait confondre par exemple Guérand avec Guéraud, etc.

Toutes ces indications notées sur des fiches résultent de jonctions de dossiers réellement effectuées. De cette façon la faute, l'erreur reconnue du jour sert à empêcher qu'une faute semblable passée inaperçue ne fasse perdre la piste demain.

Un coup de dictionnaire dans ce répertoire et l'agent est immédiatement renseigné, en parcourant la liste des noms *confondables*, quelles sont les diverses pistes qu'il doit explorer suivant l'origine *verbale*, ou *scripturale*, de son renseignement.

Ce recueil en formation, et qui demandera encore bien des années d'application pour être parachevé, a reçu le nom de *répertoire onomatologique* (de *onoma*, nom). Le terme existait déjà, mais n'était guère employé en dehors de la philologie.

ADOPTION DE CES MÉTHODES PAR LA SURETÉ GÉNÉRALE, AU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET A L'ÉTRANGER.

Appliqué à la police moderne, l'onomatologie est une petite science bien modeste, qui mérite d'ailleurs le qualificatif de science, car elle n'est composée que d'expériences accumulées. Quoique née d'hier, elle a déjà rendu des services et l'on cite des succès inespérés dus à son intervention.

La preuve que nous ne nous abusons pas sur son avenir, c'est qu'elle vient d'être adoptée et transportée telle quelle, sans modification aucune au Ministère de l'intérieur par M. Hennion, directeur de la Sûreté générale avec les autres méthodes d'investigation dont nous avons parlé plus haut.

Tous les agents des nouvelles brigades de recherches du Ministère de l'intérieur viennent dans les services de la ville suivre un cours de trois mois avec de nombreux exercices pratiques. Après quoi, ils passent un examen dont la sanction est un brevet contresigné par M. Lépine et M. Mouquin, directeur général des recherches.

Le nombre des diplômes délivrés dans ces conditions aux agents de la Sûreté générale s'est élevé à une centaine pour l'année courante, auxquels il convient d'ajouter soixante diplômes octroyés par la Préfecture de police même, à ses jeunes agents.

A côté des cours trimestriels, les fonctionnaires de ces mêmes services ont eu à dresser un certain nombre de personnages envoyés spécialement par des gouvernements étrangers, mais pour une durée plus limitée.

Nous citerons parmi ces derniers :

M. Juan Petet, médecin légiste à Valence (Espagne), (Cours complet et anthropométrie, photographie signalétique et métrique, du 24 avril au 24 mai 1900).

M. Scipio Sighele, professeur de droit pénal à Florence (Italie), quelques leçons. (Portrait parlé, photographie métrique et mensuration, du 27 mars au 10 avril 1908.)

M. Ignacio Legaza Herrera, commissaire de police, chef des investigations à Madrid.

M. Manuel Diaz Guerra, sous-chef de section, inspecteur de police à Madrid.

M. Joaquin Vivo Soler, avocat, secrétaire de police à Barcelone.

M. Ramon Pineda Estela, inspecteur de police, sous-chef de section à Barcelone.

M. Sureya Bey, commissaire de police, inspecteur général de la police de Constantinople (quelques séances).

M. Veiss, commissaire de police criminelle à Berlin (quelques séances).

M. Persifor Frazer, professeur à l'Institut Franklin, à Philadelphie (quelques séances du 4 au 15 septembre).

M. Borgheroff, sous-chef de bureau au Ministère de la justice à Bruxelles (du 7 au 16 septembre 1908).

STATISTIQUE DES RÉSULTATS OBTENUS.

Ces occupations en quelque sorte supplémentaires n'ont pas porté obstacle au fonctionnement normal du service.

C'est ainsi que le nombre total des récidivistes reconnus par le moyen de l'anthropométrie comme ayant dissimulé leur état civil s'est élevé exactement, du 1er novembre 1907 au 1er novembre 1908, au chiffre de 1.045 qui est le plus élevé depuis l'installation du service.

Dans ce nombre on a distingué une vingtaine d'évadés de la Guyane.

Sur l'initiative de M. Laurent, secrétaire général de la Préfecture de police, le service de l'identité judiciaire a été appelé à intervenir d'une façon en quelque sorte permanente dans toutes les reconnaissances de cadavres effectuées à la Morgue.

On sait combien la reconnaissance de cadavres est difficile, prête à l'erreur, voire à la supercherie.

Désormais, toute reconnaissance effectuée à la Morgue par les soins du greffe, est accompagnée d'une vérification d'état civil au service de l'identité judiciaire, et, au cas où l'état civil attribué au mort est déjà connu, il est procédé à une confrontation méticuleuse entre le cadavre et son signalement anthropométrique.

Les échanges de renseignements de ce genre entre les deux services sont en quelque sorte journaliers et grandement facilités par l'emploi du téléphone.

En outre, vingt reconnaissances de cadavres, trouvés sans papiers et sans domicile connu, ont été identifiées directement par les agents de la section anthropométrique.

Antérieurement à la décision spéciale de M. Laurent, la statistique municipale montre que ces chiffres oscillaient entre 3 et 10 par an. Le progrès est incontestable.

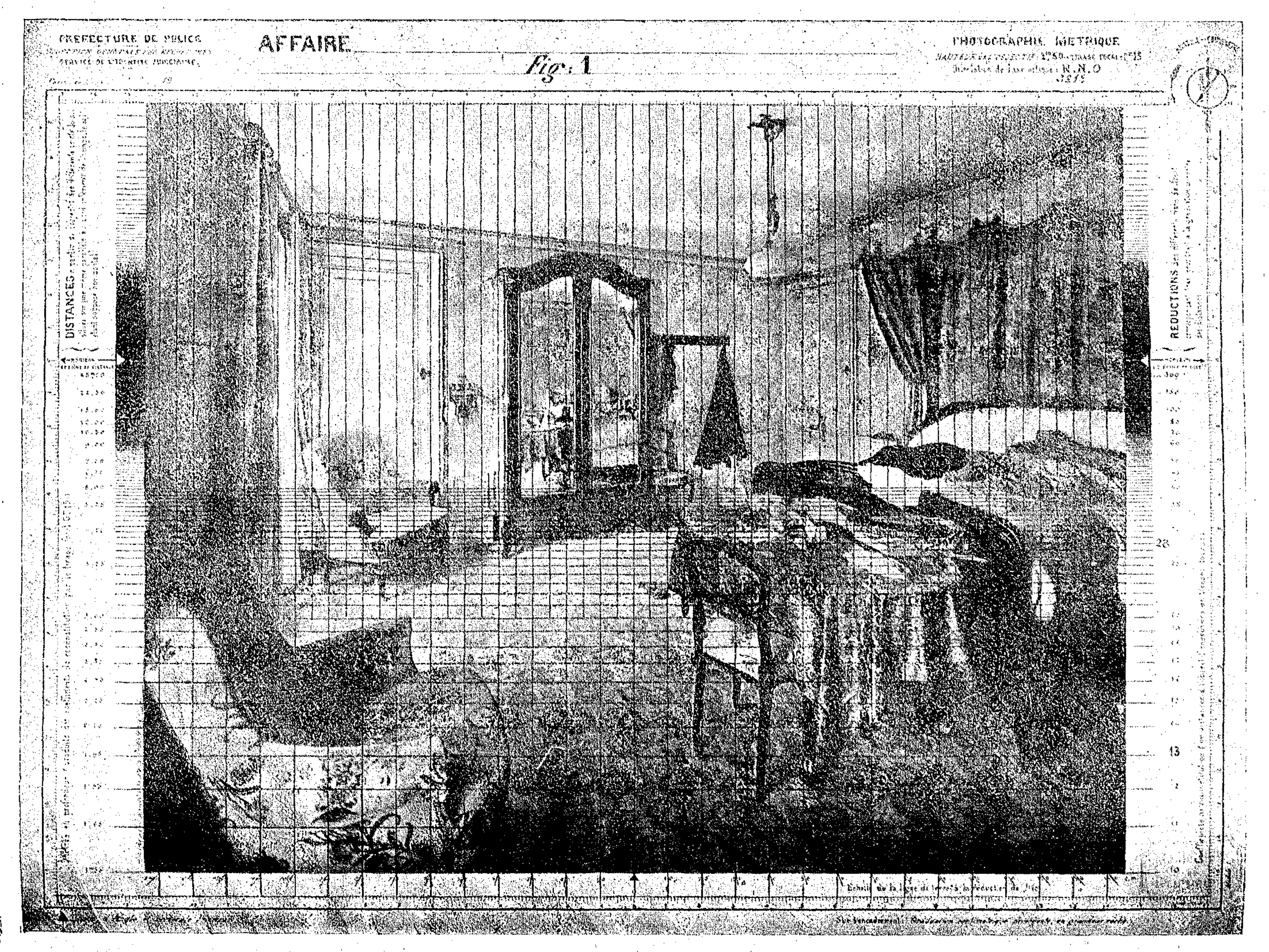
PERFECTIONNEMENT APPORTÉ A LA PHOTOGRAPHIE MÉTRIQUE.

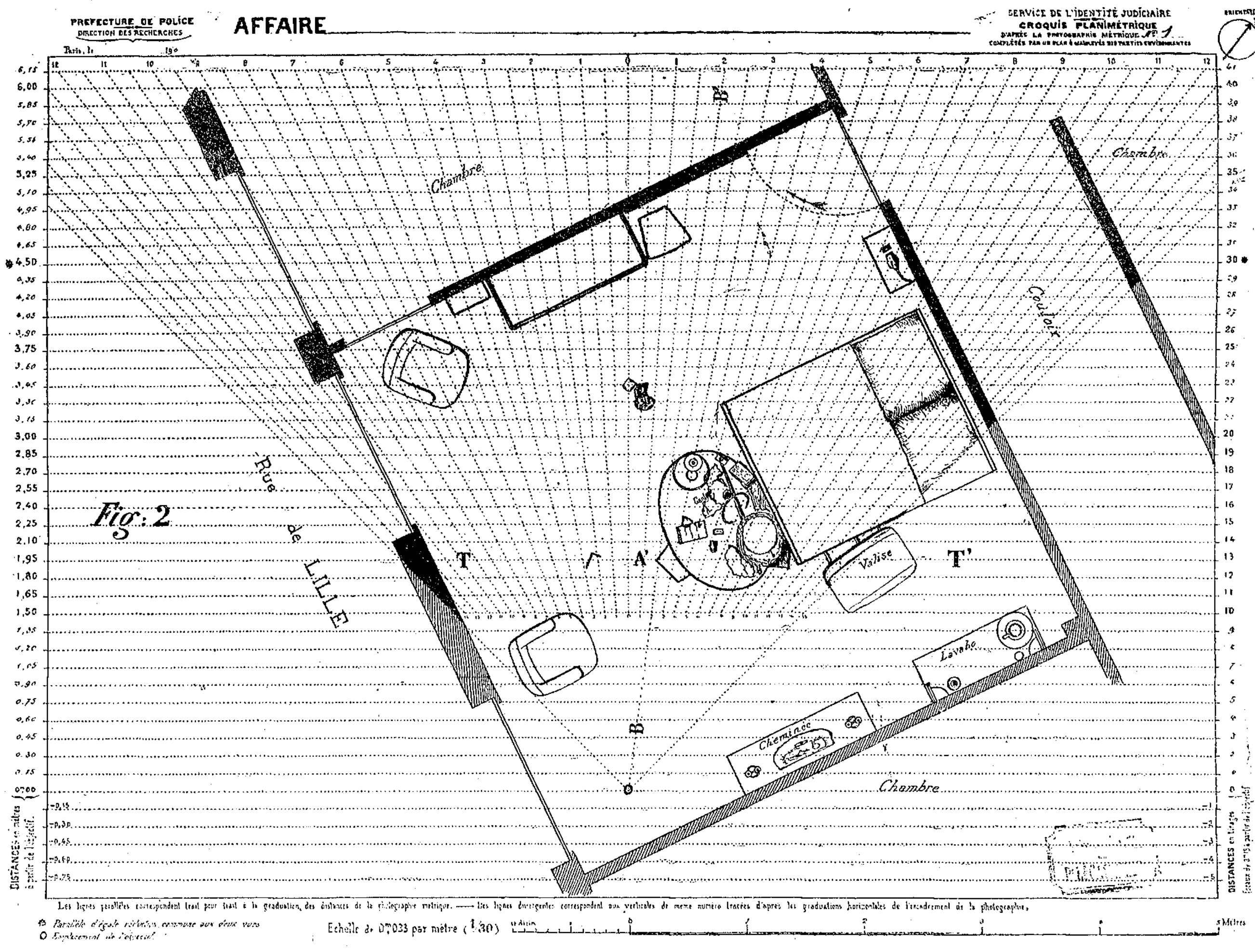
Ayant eu l'occasion dans notre rapport de 1904 de donner un aperçu détaillé sur les procédés aussi simples que nouveaux de la photographie métrique inventés par M. A. Bertillon, nous pensons qu'il y aurait quelque intérêt à compléter cette notice par l'exposé sommaire d'une méthode simple de restitution des plans au moyen de ces photographies, et qui vient s'ajouter heureusement à l'ensemble de ces innovations.

C'est à notre connaissance la solution pratique la plus simple qui ait été fournie de ce problème souvent abordé. Nous la devons également à M. Bertillon.

Disons en passant que le Ministre de l'intérieur de Russie vient de commander à la maison d'optique parisienne qui fabrique les appareils métriques (Lacour-Berthiot) *cent* appareils similaires de photographie métrique destinés à sa police.

Par ce temps de concurrence et de contrefaçon effrénées, cette


PREFECTURE DE POLICE
AFFAIRE
Fig: 1
PHOTOGRAPHIE METRIQUE
DISTANCES
REDUCTIONS



Objectifs Lacour-Berthiot, *9, rue Froissard. Paris.*

commande constitue pour l'industrie parisienne un succès qui méritait d'être signalé.

Le procédé est basé sur l'emploi d'un abaque ou perspectomètre d'un modèle spécial qui a la forme d'un éventail, strié de lignes transversales équidistantes (fig. 2) et dont chacun des traits correspond aux divisions de même numéro des graduations horizontales et verticales des cadres photographiques.

Le point de départ de l'éventail est la projection sur le sol du centre optique de l'objectif, *O*.

L'emplacement vrai de chaque point du sol est reconstitué sur ce plan par l'intersection des lignes transversales et obliques de l'abaque ayant le même numéro de graduation que les lignes horizontales et verticales passant par l'image de ce point sur la photographie même. On obtient ainsi un redressement régulier du sol rétréci par la perspective.

L'échelle du plan est donnée par l'écartement des traits horizontaux du perspectomètre, qui équivaut à un tirage focal.

On peut donc obtenir ainsi très rapidement, sans aucun calcul ni construction graphique compliquée, la restitution en plan à une échelle connue des parties du sol momentanément intéressantes, sans qu'il soit obligatoire de dresser pour chaque photographie un plan complet des lieux.

Cette méthode suppose que le sol est horizontal, elle est donc plus particulièrement applicable aux photographies d'intérieurs. Nous donnons ici (fig. 2) à titre d'exemple la reconstitution complète du plan d'une chambre d'après la photographie métrique reproduite (fig. 1) et qui, aux fins de cette démonstration a été intentionnellement réticulée[1].

Pour reporter par exemple sur l'abaque le pied A de la chaise visible au premier plan de la photographie, on fait passer par ce point une transversale qui coupe la graduation du cadre au n° 13 et une verticale qui coupe la graduation horizontale millimétrique de l'encadrement à 18 millimètres à droite du zéro.

L'emplacement vrai A' de ce point sur l'abaque (fig. 2) se

[1] Les nécessités de la mise en pages nous ont contraints à réduire de moitié la photographie originale. Les nombres de la graduation de droite représentant les réductions doivent donc être doublés et le tirage focal considéré comme égal à 7 cm. 5 (moitié du tirage focal indiqué). Comme les distances à l'objectif, inscrites sur la graduation de gauche, sont obtenues en multipliant les réductions par le tirage focal, on voit que les chiffres de cette graduation restent les mêmes, ce qui, *a priori*, est évident.

trouvera à l'intersection de la ligne transversale TT′ 13 et de la ligne oblique BB′ partant de O (objectif) et passant tout auprès du numéro 2 de la graduation horizontale située en haut du cadre.

En opérant ainsi pour tous les autres points du sol, on est arrivé au dessin (fig. 2) qui a pris la dénomination de croquis planimétrique et cette reconstitution est généralement complétée comme on peut le voir (fig. 2) par un plan pris à main levée des parties environnantes non photographiées (représentées en hachures).

On procède d'une façon analogue pour les objets situés sur une table. Les lignes obliques sont encore déterminées au moyen des verticales tracées sur la photographie, mais pour les lignes transversales on divise par 2 les numéros obtenus sur la photographie avant de les reporter sur le plan.

Ainsi l'angle antérieur du papier déplié qu'on aperçoit sur la table et qui est touché sur la photographie par la transversale 28 sera transporté sur la transversale 14 ou $\frac{28}{2}$ de l'abaque perspectif.

La raison théorique de cette division par 2 est que la hauteur de la table est d'environ la moitié de celle de l'objectif au-dessus du sol.

Les lignes transversales de l'abaque étant écartées de 5 millimètres et le tirage de la photographie étant de $0^{m}15$, l'échelle du plan est donnée par le rapport de ces deux nombres, soit 1 30 (sur l'original).

REVUE CRITIQUE

CORRESPONDANCE

Réponse au Dr LAUPTS.

Je remercie le Dr Laupts de l'aimable article qu'il a bien voulu consacrer à mon livre sur *La Folie de Jésus* et qui, en raison de sa valeur littéraire, sera lu avec un égal plaisir par les chrétiens et par les athées, par les conservateurs et par les révolutionnaires.

Je désire répondre succinctement aux objections qu'il contient.

I. « Le titre de l'ouvrage a scandalisé beaucoup de bonnes âmes. Une question de mots joue, en l'affaire, un rôle prépondérant. Folie, dégénérescence, génie, talent, ces mots délimitent sans précision des manifestations qui, souvent, ne se peuvent cataloguer avec exactitude. Parmi les autres hommes, l'homme qui s'élève et domine est, généralement, un anormal. Que ses facultés exceptionnelles fassent de lui un prophète, un grand politique ou un guerrier illustre, c'est, en quelque mesure, ce que d'aucuns appelleront un fou, un dégénéré, un génie, ce que je dirai être, moi, un *atypique*. »

Je réponds :

Lorsqu'un homme est atteint de paranoïa religieuse, il peut être intelligent comme Swedenborg, érudit comme Guillaume Monod ou simple d'esprit comme Jésus de Nazareth. Mais, avant toute chose, il est fou. C'est un fait et non une question de mots.

Quant aux « dégénérés » non délirants, beaucoup ne méritent pas, en effet, l'épithète péjorative dont on les décore et j'accepte d'autant mieux celle d'*atypique* réclamée par Laupts que c'est moi qui l'ai proposée (titre de mon cours de 1905).

II. « Ce en quoi je chercherai noise à Binet-Sanglé, c'est de n'avoir mis en lumière, dans l'histoire de Christ, de n'avoir fait ressortir avec vigueur que les faits et les propos susceptibles d'inciter au diagnostic de folie. »

Mon ouvrage n'est pas terminé. Après avoir, dans un prochain volume, qui sera consacré aux *connaissances*, aux *idées*, au *délire* et aux *hallucinations* de Jésus, rendu sa paranoïa religieuse évidente pour tout aliéniste, j'étudierai en détail ses facultés intellectuelles et sentimentales et la morale qu'il propose.

III. Laupts se refuse à voir dans Jésus un aliéné :

« Quoiqu'insuffisamment documenté, je ne puis souscrire à l'hypothèse. Et les raisons de mon refus, je les tire de l'ascendant qu'exerça Christ sur ses disciples, de la bonté qu'il témoigna aux petits et aux humbles, de la révolution libératrice qu'il tenta d'opérer en Judée, de la haine que lui vouèrent les pharisiens, les orthodoxes, les conservateurs de tout acabit, de la force des idées que les apôtres, qui les tenaient de lui, semèrent à travers le monde. »

Autrement dit, les paranoïaques religieux ne sont pas des fous... s'ils réussissent.

C'est là un élément de diagnostic que les aliénistes ont jusqu'ici complètement négligé et l'église monodiste, composée de pasteurs protestants, de prêtres catholiques, d'industriels et d'artisans, n'a point empêché le dieu si bon, si plein d'ascendant et d'idées rénovatrices qu'était Jésus-Monod, d'être interné à Vanves, où il mangea ses excréments, et à Fishponds, où il se trancha le prépuce.

IV. « Quelle fut donc l'originalité, la supériorité réelle, ou tout au moins la supériorité d'ordre pratique, de l'enseignement de Jésus? C'est que le premier, en nos civilisations, il prêcha avec efficacité l'égalité des hommes. »

L'erreur est complète, absolue. Jésus de Nazareth prêcha l'anéantissement de ceux qui le dédaignaient, c'est-à-dire des gens cultivés et, comme ceux-ci appartenaient aux hautes classes, des puissants et des riches, eussent-ils du génie. Il prêcha le triomphe de ses adorateurs c'est-à-dire des ignorants et des simples d'esprit et, comme ceux-ci appartenaient aux classes populaires, des faibles et des pauvres, dussent-ils leur faiblesse et leur pauvreté à leur débilité mentale.

Sa morale qui aboutit à une sélection à rebours est, comme celle de Tolstoï, une « morale d'esclaves [1] ».

Elle eut du moins cet avantage d'inciter les pauvres, dont la pauvreté était imméritée, les pauvres intelligents et énergiques, à réclamer leur part de soleil.

Le triomphe du christianisme n'est point l'œuvre du Christos de Galilée, du Messie lamentable dont s'amusèrent cruellement les soldats romains, mais l'œuvre de nos pères, italiens, germains, naïfs et vigoureux importés à Rome comme esclaves et enflammés par les juifs de la Diaspora, par les dix ou vingt mille judéo-chrétiens persécutés de la Suburre et du Transtévère.

Dr Binet-Sanglé.

LE MOUVEMENT PSYCHOLOGIQUE

Psychologie des gens de Belfast.

Dans un article de la *North American Review* sur la « Nouvelle Irlande », M. Sidney Brooks analyse l'état d'esprit de la minorité protestante et anglo-saxonne établie au nord dans la province de l'Ulster et dont les deux centres principaux sont les deux villes industrielles de Belfast et de Londonderry.

M. S. Brooks n'est pas tendre pour Belfast, « cette forteresse mercenaire de l'unionisme et de la bigoterie, où le commerce a *de bons yeux, mais où la politique* est myope ». Il appelle Belfast « le Chicago de

[1] Le mot est de Nietsche, qui, lui, tombe dans l'erreur contraire et nous propose une morale de reîtres.

l'Irlande », et s'il salue en elle « la cité des inépuisables merveilles industrielles », il lui dénie toutes les qualités aimables : « Son peuple a développé un type de caractère presque aussi repoussant dans sa robustesse, qu'est attirant dans sa faiblesse le type des Celtes du Connaught ». La splendide énergie des gens de Belfast, leur intrépidité, leur force et leur ténacité, et leur façon presque incomparable de mettre en œuvre toutes ces qualités précieuses, tout cela ne suffit pas à rendre sympathique cette population. Ils sont intolérants, frustes, commercialisés, grossiers et provinciaux. *Il n'y a sans doute pas d'endroit au monde où 350.000 personnes produisent autant de richesses qu'à Belfast.* Chantiers et filatures, distilleries et manufactures de tabac, corderies et imprimeries, sont les signes tangibles d'un magnifique triomphe industriel remporté en dépit d'obstacles de toute sorte. Reconnaître tout cela et en comprendre la signification, c'est comprendre l'attitude naturelle et inévitable qu'il ont adoptée vis-à-vis des cinq sixièmes des Irlandais, Celtes catholiques qui rêvent et agonisent loin des cheminées d'usines.

..... Cependant, ajoute l'auteur, même dans les Comités protestants de l'Ulster, et dans l'intransigeante Belfast, on voit naître peu à peu un nouvel état d'esprit..... Les petits fermiers protestants de l'Ulster, par loyalisme politique et par haine du catholicisme, avaient pris avec ardeur le parti des landlords (féodalité des grands propriétaires terriens disséminés sur toute la surface du pays). A la faveur de l'accalmie politique, ils commencent à mieux comprendre leurs intérêts et à se rapprocher des paysans catholiques.... Belfast a vu se former une ligue orangiste indépendante qui répudie les vieux errements (*Revue hebdomadaire*, du 27 février 1909, n° 9).

Cette observation, prise sur le vif, ne vient-elle pas illustrer d'une manière remarquable, après un siècle, le passage d'A. Comte, où il démontre la nécessité d'un ordre spirituel dans le nouvel état social.

« Ainsi la morale, soit privée, soit publique, sera nécessairement flottante et sans force, tant qu'on placera comme point de départ pour chaque individu, chaque classe, la considération exclusive de l'utilité particulière. C'est à quoi mène inévitablement par sa nature l'esprit industriel, comme tout esprit purement temporel, quand il ne subit pas d'influence morale régulatrice, qui ne peut se trouver que dans l'action d'un pouvoir spirituel convenablement organisé. S'il était possible de concevoir que la Société fût entièrement livrée, d'une manière exclusive, à l'impulsion directement déterminée par la seule activité temporelle, le nouvel ordre politique (l'ordre industriel) n'aurait d'autre avantage sur le précédent (l'ordre militaire) que de substituer le monopole à la conquête, et le despotisme, fondé sur le droit du plus riche, au despotisme fondé sur le droit du plus fort,..... d'où la nécessité d'un ensemble de préceptes positifs, établis et maintenus par une autorité spirituelle, par une doctrine sociale directrice ;..... c'est-à-dire encore,

d'une action continue produite par une force morale ayant pour destination spéciale de replacer constamment au point de vue général des esprits toujours disposés par eux-mêmes à la divergence[1] ».

Pierre DELEAU.

REVUE DES JOURNAUX ÉTRANGERS

Les suicides à Saint-Pétersbourg. — On sait que le nombre des suicides a une tendance à s'accroître chaque année dans les grandes villes. Il en est de même à Saint-Pétersbourg. Mais ce qu'il y a de particulier à cette ville, c'est que l'accroissement des suicides est surtout prononcé pour les jeunes gens au-dessous de vingt ans.

D'après les statistiques citées par les journaux russes, le rapport du nombre des jeunes gens au-dessous de vingt-ans, avec le nombre total des tentatives de suicide, s'exprime par les chiffres suivants : en 1904, environ 17 p. cent ; en 1905, environ 12 p. cent ; en 1906, environ 13 p. cent; en 1907, environ 19 p. cent. Il s'agit le plus souvent d'adolescents de dix-huit à dix-neuf ans, plus rarement de dix-sept ans. De plus, pendant les premiers quatre mois de l'année 1908, sur 364 tentatives de suicide, il y en eut 33 à l'âge de onze à dix-sept ans. Chose remarquable, il y a dans ce nombre plus de fillettes que de garçons, soit 14 garçons et 19 jeunes filles.

Enfin, l'accroissement des suicides est très marqué parmi la population scolaire : en 1904, 13; en 1905, 26; en 1906, 35 ; en 1907, 40; pendant les premiers quatre mois de 1908, 16. Quant aux moyens employés par les suicidés, plus de la moitié de garçons, parmi ceux qui ont fait des tentatives de suicide dans ces quatre dernières années, ont employé des armes à feu, et seulement 22 p. cent du poison. Par contre, parmi les jeunes filles environ 60 p. cent ont eu recours aux substances toxiques. — (*Vratch russe*, n° 29, 1908.)

Le nombre des étudiants dans les Universités allemandes. — Pendant le semestre d'été de l'année 1907-1908, le nombre des étudiants dans dix-huit Universités allemandes était de 47.799, tandis que l'année précédente il avait été de 46.665, dix années auparavant de 30.932 et trente ans auparavant seulement de 18.584. Le nombre des étudiants, en Allemagne, a donc augmenté dans l'espace de trente années plus de deux fois et demie. A noter en particulier que, dans la

[1] A. Comte, *Considérations sur le Pouvoir spirituel* (1826).

dernière année, le plus grand nombre d'étudiants étaient inscrits aux Facultés de lettres, 12.311, tandis que la médecine a attiré 8.190 étudiants.

Voici la distribution des élèves par Université dans l'ordre décroissant de leur population scolaire : Berlin, 6.527; Münich, 6.276; Leipzig, 4.100; Bonn, 3.447; Fribourg, 2.608; Halle, 2.230; Breslau, 2.104; Heidelberg, 2.036; Göttingue, 2.014; Marbourg, 1.924; Tubinge, 1.783; Strasbourg, 1.702; Münster, 1.694; Iéna, 1.622; Königsberg, 1.135; Erlangen, 1.072; Greifswald, 886; Rostock, 730. — *(Klinisch. therap. Woch*, 20 juillet.)

La prohibition du phosphore jaune en Autriche. — La Chambre autrichienne vient d'adopter la proposition du député Adler, de prohiber l'usage du phosphore jaune pour la préparation des allumettes. A l'occasion des débats, on a produit des documents montrant que dans les dix années, de 1895 à 1903, il y eut, à Vienne, 2.286 cas d'intoxication, dont 1.137 par allumettes à phosphore avec 332 cas de mort. Pendant la même période, il y a eu à Prague 1.351 cas d'intoxication, dont 935 par allumettes à phosphore.

La Presse médicale juive. — Voici, à titre documentaire, la liste des travaux originaux parus dans le numéro 2-3 du mois de juillet du journal russe : *La Voix médicale juive.* — L.-L. Rochline: *Sur l'état sanitaire des Kheders* (écoles primaires juives) *dans la ville de Kharkoff;* A.-M. Virchoubski: *Les affections mentales et nerveuses dans la Bible ;* M. Mandelstamm: *Le trachome et l'émigration en Amérique ;* G.-A. Rabinowitch: *Les émigrants et le trachome ;* L.-M. Rosenfeld: *Le trachome et l'émigration juive ;* J. Maliss: *A l'adresse de la jeunesse juive qui se rend dans les Universités allemandes pour étudier la médecine.*

Le nouveau statut universitaire en Russie. — Il est intéressant, pour la caractéristique des tendances actuelles des sphères gouvernementales en Russie, de connaître dans ses grandes lignes le nouveau projet du statut universitaire qui va être incessamment soumis au Conseil des Ministres. D'après ce projet, le recteur, le vice-recteur et les doyens seront nommés par élection. Si l'élection n'est pas ratifiée par le Ministre, à deux reprises différentes, le Ministre procède à la nomination d'autorité. Le curateur est, par rapport à l'Université, l'agent du ministère qui surveille et contrôle les actes de l'Université. Les Facultés obtiennent une plus grande indépendance que par le passé dans toutes les questions de l'enseignement; sous ce rapport, les Facultés décident, en dernier ressort, sans l'avis de l'Université. Celui-ci ne connaît que des affaires communes à toutes les Facultés, que des affaires de l'Université. En outre des privat-docents, il est créé un

corps de maîtres d'état, qui participent aux séances de la Faculté avec voix décisive dans toutes les affaires de la Faculté, excepté les élections au titre de nouveau membre du collège enseignant. Le Conseil de l'Université ne comprend que des professeurs titulaires.

La surveillance des étudiants et des auditeurs, au point de vue de l'observation des règlements, est dévolue aux commissaires de la Faculté qui doivent avoir de préférence une instruction supérieure. Les diplômes délivrés par l'Université ne donnent pas de privilège pour le service. Pour obtenir ce privilège (ainsi que le droit d'exercer la médecine), il faut subir encore un examen devant une Commission spéciale. Les diplômes universitaires donnent seulement le droit, sans qu'on ait besoin de passer devant la Commission spéciale, d'occuper les places près des Universités et autres établissements d'enseignement. Les auditeurs libres ne subissent point d'examen devant l'Université. Les étudiants qui ont commis une infraction aux règlements sont admonestés par le Doyen, puis par le Recteur. Si cette peine reste inefficace, les étudiants sont exclus de l'Université.

L'Université perd le droit de répartir les bourses et les subventions; ce droit appartiendra aux administrations et institutions qui ont fourni les fonds pour les bourses et les subventions. Ni les sociétés ou Cercles d'étudiants, ni les organisations quelconques d'étudiants ne seront tolérées dans l'Université. En dehors de l'Université, les réunions des étudiants sont soumises au droit commun (on sait ce qu'en vaut l'aune en Russie).

Le système d'honoraires en faveur des professeurs est radicalement modifié. Le traitement des professeurs extraordinaires sera de 3.000 roubles (8.100 fr.) par an, celui des professeurs ordinaires de 4.000 roubles (10.800 fr.) par an. Au bout de cinq ans, les professeurs auront une première augmentation ; au bout de dix ans, une deuxième augmentation de traitement, dans la proportion d'un quart de traitement chaque fois. — (*Vratch russe*, n° 41, 1908.)

La sécurité au Caucase. — Les journaux quotidiens russes rapportèrent d'abord une dépêche de Batoum que le médecin bien connu T. P. Triantafilidès a été trouvé assassiné sur la route. On put ensuite apprendre les détails suivants sur cette affaire qui avait paru d'abord mystérieuse. Le corps du docteur fut trouvé sur une route de la localité appelée Sovouk-Sou et habitée par des musulmans-abases. Le cadavre était vêtu d'un vêtement étranger et enveloppé dans un manteau de laine. La mort était due à deux coups de feu dans la tête.

L'autopsie montra que les ravisseurs, car il y avait eu enlèvement par des brigands, n'ont pas donné de nourriture à leur prisonnier. Dans la poche du défunt, on trouva une lettre de sa femme contenant, entre autres, les lignes suivantes : « Je prends toutes les mesures pour te racheter. Je cherche à trouver de l'argent. Je n'ai rien communiqué

à la police et n'ai pas l'intention de le faire. A cette occasion, j'ai reçu la visite du commissaire de police Chovoidze, mais je l'ai renvoyé. N'aie pas peur! Bientôt nous serons réunis. J'espère qu'on te nourrit et qu'on te traite bien. Tu sais que nous avions des bons rapports avec les gens entre les mains desquels tu es tombé, que nous leur avions toujours donné de l'argent. Portes-toi bien et sois sans crainte! Bientôt tu seras racheté. »

On raconte que les ravisseurs du Dr Triantafilidès étaient venus trouver sa femme la veille de la découverte du cadavre et qu'à ce moment ils demandaient une rançon de 10.000 roubles. Dans l'affaire de cet assassinat, on arrêta le cocher de la voiture qui avait conduit le docteur chez une « malade », le cuisinier et le valet de chambre du docteur, ainsi que quelques autres personnes. Le fil conducteur qui permit de découvrir la piste des auteurs du rapt et de l'assassinat était la chemise de la victime sur laquelle le malheureux avait eu la présence d'esprit de noter les noms de ses ravisseurs.

La nouvelle de cet assassinat provoqua, parmi les médecins établis à Batoum, une panique. Beaucoup quittent la ville. Entre autres, le médecin en chef de l'hôpital, le Dr Prianichnikoff, est parti brusquement. On met en relation ce départ avec ce fait que le médecin-chef avait reçu des lettres de menaces avec demande d'argent. Les maîtres-chanteurs demandaient 300 roubles en menaçant, en cas de refus, de le tuer. Un autre médecin, propriétaire d'une maison de santé, le Dr Brianowski, a reçu une missive analogue. Cette fois les brigands réclamaient 3.000 roubles, plus 3.000 autres roubles comme « amende » du retard mis par le docteur à satisfaire la première demande de 3.000 roubles. Le Dr Brianowski est parti pour l'étranger.

La peine de mort et les exécutions en Russie. — Le journal *Rietch*, du 7 novembre, donne, sous la signateure S. O., la statistique suivante des verdicts et des exécutions capitales en Russie. La courbe des cas de peine de mort en Russie, après une petite baisse en octobre, a fait un nouveau saut en haut et est arrivée au niveau du chiffre du mois de mars. C'est ainsi que, du 1er octobre au 1er novembre 1908, les tribunaux militaires et autres des diverses villes russes ont prononcé 178 verdicts de mort contre 118 du mois de septembre. D'après les diverses cités, ce chiffre se décompose ainsi : Kieff, 52 ; Elisabetgrad, 13 ; Ekaterinoslaw, 12 ; Riga, 10 ; Kharkoff, 10 ; Kherson, 10 ; Tiflis, 10 ; Krementchoug, 6 ; Moscou, 5 ; Tomsk, 5 ; Pensa, 5 ; Wiatka, 4 ; Nijni-Novgorod, 4 ; Varsovie, 3 ; Odessa, 3 ; Revel, 3 ; Tioumen, 3 ; Ekaterinodar, 3 ; Kourgan, 3 ; Tzarytzine, 3 ; Toula, 2 ; Doubna, 2 ; Saint-Pétersbourg, 2 ; Kovno, 2 ; Lodz, 1 ; Astrakan, 1 ; Sébastopol, 1.

Le nombre d'exécutions est plus difficile à fixer avec certitude. On

a, toutefois, des renseignements de presse sur 53 cas d'exécution pour le mois d'octobre. En tout, *pendant les dix premiers mois de l'année 1908, on a prononcé 1.481 verdicts de mort et on a exécuté 581 de ces sentences.*

Il est remarquable que pendant les sessions de la première et de la deuxième Douma le nombre des verdicts de mort a considérablement diminué, ainsi qu'on l'avait souvent fait remarquer. Par contre, depuis la réunion de la troisième Douma, on ne peut pas constater une influence marquée des sessions de la Douma sur le nombre de ces verdicts. Voici, en effet, la répartition des verdicts d'après les mois : janvier, 116 cas de peine de mort; février, 122 ; mars, 184; avril, 106 ; mai, 217 ; juin, 131 ; juillet, 161 ; août, 148 ; septembre, 118; octobre, 178. Ainsi donc, le plus grand nombre des verdits impitoyables tombe sur le mois de mai, le plus petit nombre sur le mois d'avril. Il en est de même pour la répartition des exécutions capitales d'après les mois : en janvier, 43 exécutions ; février, 56 ; mars, 47 ; avril, 49 ; mai, 31 ; juin, 54 ; juillet, 50 ; août, 88 ; septembre, 60 ; octobre, 53. — (*Vratch russe*, n° 46, 1908.)

Le choléra aux Indes. — La mortalité cholérique a augmenté aux Indes, en 1907, très considérablement. Le chiffre des morts par choléra a, en effet, atteint, en 1907, presque 206.000, alors que la moyenne de cinq ans, de 1902 à 1906, n'était que de 139.000. Cette recrudescence de la mortalité infectieuse est due à l'élévation des prix des produits de première nécessité. — (*Lancet*, 17 octobre 1908.)

Les prompts secours à Odessa. — La station des prompts secours médicaux à Odessa vient de publier son rapport quinquennal de 1903 à 1908. Il résulte de ce travail que la station a donné des soins médicaux à 13.548 personnes, soit 8.443 hommes (55,4 pour 100), 4.566 femmes (29,9 pour 100), et 2.215 enfants (14,5 pour 100). La clientèle principale de la station était composée par des ouvriers.

D'après la nature des cas, les traumatismes tiennent la première place avec 58,7 pour 100, puis viennent les maladies subites avec 26,2 pour 100 et les empoisonnements avec 1,5 pour 100 : ces derniers, dans un but de suicide, comptaient 1.060 cas.

Parmi les cas d'intoxication, celle par l'oxyde de carbone compte 443 cas dont aucun n'avait pour but le suicide. Cette fréquence d'intoxication oxycarbonée s'explique par la construction primitive des poêles et par la fermeture prématurée des tuyaux pour économiser du combustible.

Le moyen de suicide le plus fréquemment employé à Odessa consiste dans du sel d'ammoniaque (547 cas).

La station a encore organisé des conférences sur les premiers secours à donner aux malades avant l'arrivée du médecin. Ces conférences ont été suivies par 1.700 personnes.

En terminant, le rapport de la station publie deux travaux scientifiques des médecins attachés à la station : « Sur la question du suicide à Odessa pendant les années 1903 à 1908 », par I.-P. Ostrovsky, et un travail intitulé : « Le camphre n'a pas de propriété excitatrice directe sur le cœur de l'homme et des animaux », par N.-G. Gavriloff. — (*Vratch russe*, n° 52, 1908.) H. Frenkel.

BIBLIOGRAPHIE

Dr Klotz-Forest. — **De l'Avortement, est-ce un crime?** Un vol., 240 pages. Edition Victoria 1908, 68, rue de Rivoli, Paris.

« Notre conception de la morale sexuelle n'est plus celle des moines du moyen âge. Pas plus que nous ne contestons à la femme le droit de vivre, nous ne pouvons lui refuser le droit d'aimer. Elle est un individu dont nous avons à respecter et protéger toutes les manifestations vitales non préjudiciables à autrui. N'est-il pas illusoire de lui dire : Tu es libre d'aimer, si l'on ajoute : Mais tu subiras toutes les maternités que t'imposera le hasard? Puisqu'on n'a encore rien tenté de sérieux pour prévenir la conception par une prophylaxie rationnelle, il faut que la femme puisse légalement interrompre le cours d'une gravidité qu'elle n'a pas voulue. »

Telle est la thèse exposée courageusement dans ce livre et avec des arguments qui ne manquent pas de valeur. Ils sont tirés particulièrement de l'histoire et de l'évolution des idées relatives à l'avortement. Contrairement à la plupart des médecins accoucheurs qui réclament des pouvoirs publics une action pénale énergique pour réprimer les avortements dont le nombre est toujours croissant, l'auteur demande que l'avortement ne soit plus considéré comme un crime, que l'article 317 du code civil soit supprimé. Il n'est pour lui qu'un seul remède efficace, c'est la prophylaxie anticonceptionnelle. Elle rendrait à la femme sa liberté et supprimerait l'avortement clandestin dangereux pour la santé et pour la vie de la mère. Prophylaxie ici comme ailleurs vaut mieux que traitement.

Pour ma part, je considère l'avortement comme un crime. Nous devons tout faire pour protéger le germe créé et l'amener à l'état de maturité. C'est humain, c'est moral, c'est raisonnable. Mais il me semble aussi que la prophylaxie anticonceptionnelle est une mesure d'hygiène, d'humanité, de prophylaxie sociale. C'est grâce à elle que disparaîtra progressivement dans l'avenir l'avortement.

Si nous envisageons l'évolution biologique et sociale du phénomène, nous voyons en effet que les avortements deviennent de moins en

moins fréquents dans les classes éclairées qui savent pratiquer la prophylaxie anticonceptionnelle. Les avortements sont plus fréquents dans les classes pauvres où les mesures de protection de la femme contre la conception sont presque inconnues.

Il est certain que, peu à peu, ce qui s'est passé dans la classe bourgeoise se manifestera dans le peuple; les avortements sont appelés à diminuer progressivement à mesure que l'on connaîtra mieux la prophylaxie anticonceptionnelle.

Nous sommes tous des enfants du hasard et, si nous sommes des êtres à peu près bien faits et sociables, nous le devons à une série de circonstances heureuses qui n'ont été aucunement recherchées par les procréateurs, d'où dans une société usée comme la nôtre, la série grandissante des êtres mal faits.

Le résultat de la civilisation, de l'étude précise des conditions de l'existence arrive à nous montrer que nous devons laisser le moins de chose possible au hasard. La procréation, comme toutes les opérations de la nature, doit être surveillée et dirigée par nous.

La prophylaxie anticonceptionnelle est la seule méthode qui permette d'empêcher la femme d'être la victime de l'impulsivité bestiale du mâle, impulsivité qui est le fait d'excitation artificielle trop souvent, de l'alcool en particulier.

C'est le seul moyen efficace d'arrêter la progression des avortements, opération toujours aléatoire et dangereuse quel que soit l'opérateur.

C'est le seul moyen d'arriver à refaire une race saine, une société peut-être moins nombreuse, mais dont la vigueur physique et morale rachètera le petit nombre, d'endiguer la création des êtres inférieurs, des débiles de tout genre qui sont les parasites de notre état social.

Il ne s'agit pas d'abolir l'article 317 du Code pénal et de laisser à la merci d'une intervention grave la vie d'une femme; notre rôle à nous, médecins, dans la société ne doit être que de hâter l'évolution que je viens d'indiquer par l'instruction des milieux populaires.

Apprenons aux jeunes gens et surtout aux jeunes filles, car c'est d'elles que j'attends tout, c'est à elles de se protéger contre l'impulsion souvent invincible de l'homme, ce que c'est que l'acte génital, en quoi consiste la fécondation, comment nous devons la guider, dans quelles conditions elles doivent devenir mères. Effaçons toute cette fausse pudeur qui entoure l'acte sexuel de voiles bien fragiles pour les yeux de nos enfants. Nous aurons ainsi réalisé un véritable progrès social.

ETIENNE MARTIN.

Dr SCHOBER. — **Dictionnaire médical des langues allemandes et françaises.** Un vol. in-8° de 347 pages, 2e édition. Enke (Stuttgart) et Haar et Steinert (Paris).

Cet ouvrage mérite l'attention du médecin et de l'étudiant à plus d'un égard. Il faut d'abord savoir gré à l'auteur et aux éditeurs de

présenter ce volume sous une forme très pratique tout en contenant le vocabulaire médical français-allemand et allemand-français, ce livre n'a ni les volumineuses et gênantes proportions du dictionnaire ni le contenu forcément trop bref et succinct du lexique.

La connaissance de la langue allemande devient un auxiliaire nécessaire pour tous ceux qui font de la médecine scientifique; c'est l'évidence même, et quelle force lorsque l'on n'est pas obligé d'avoir recours au traducteur et que l'aide seul du dictionnaire suffit! L'ouvrage du Dr Schober sera plus que suffisant, puisque tous les mots médicaux et paramédicaux sont au grand complet : noms des maladies, opérations chirurgicales, symptômes cliniques, termes de laboratoires, etc. Tous les mots de l'anatomie y figurent aussi : muscles, artères, nerfs y sont à leur place. Les expressions elles-mêmes n'ont pas été négligées et une page entière a même été consacrée à la façon de formuler soit en français, soit en allemand.

Le vocabulaire médical s'enrichissant de jour en jour, il est inutile de dire que cet ouvrage est au courant des termes les plus récents et, en le lisant, on rougit presque du nombre considérable de mots que l'on ne connaît pas.

Cette deuxième édition, destinée au plus grand succès, ne tardera pas à en appeler de suivantes. JANLAC.

REVUE DES JOURNAUX ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES

Les intoxications oxycarbonées méconnues[1], par M. Edgard HIRTZ, médecin de l'hôpital Necker. — Sur 1.695 décès par asphyxie oxycarbonée enregistrés à Paris, de 1880 à 1887, près de 300 ont pu être attribués à l'usage des poêles à combustion lente. Et cette proportion est encore au-dessous de la réalité, car Brouardel et Pouchet ont prouvé que l'intoxication oxycarbonée est encore bien plus fréquente qu'on ne le croit généralement.

Pour ma part, je suis convaincu que, si les méfaits imputables aux appareils roulants sont innombrables, il est un grand nombre d'empoisonnements de même nature, mais de cause différente, qui sont et restent méconnus. J'ai, je crois, le premier appelé l'attention sur les accidents sournois et larvés déterminés par les calorifères à air chaud mal construits ou présentant, au niveau des cloches ou des tuyaux

[1] Leçon faite le 9 décembre à l'Association médicale des hôpitaux, et recueillie par le Dr Beaufumé.

d'échappement des gaz, des fissures qui permettent le mélange de l'oxyde de carbone avec l'air. C'est là une cause fréquente d'intoxication, presque inconnue cependant de beaucoup de médecins ainsi que du public. Ce dernier, d'ailleurs, s'il est plus averti du danger des poêles mobiles, n'en garde pas moins, en ce qui les concerne, sa logique et son insouciance habituelles; et que de fois j'ai entendu répéter cette phrase à diverses personnes que j'essayais de convaincre du danger couru : « Oui, docteur, je connais l'inconvénient, mais mon appareil a un tirage excellent, il n'y a aucun danger. »

La symptomatologie de l'intoxication oxycarbonée qui succède d'ordinaire aux tentatives de suicide est d'allure brutale : elle nous est connue. Tout autre est celle des empoisonnements chroniques, lents, insidieux ; aussi est-il de toute nécessité que vous sachiez bien leurs signes variables, souvent très atténués, et leur gravité d'autant plus grande qu'ils passent habituellement inaperçus pendant plus ou moins longtemps. J'estime que rien ne saurait vous en donner une idée plus saisissante et plus exacte que les observations que je vais vous soumettre.

Mon regretté maître Brouardel, dans son *Traité des asphyxies*, a signalé déjà depuis longtemps, comme cause d'intoxication oxycarbonée méconnue, la combustion des vieilles poutres qu'on employait autrefois dans les anciennes constructions. Au contact d'une fissure de cheminée ces poutres peuvent s'embraser; leur combustion lente dégage une quantité notable d'oxyde de carbone qui s'infiltre à travers les planchers et les plafonds. D'où des accidents dont quelques-uns ont été retentissants. Le plus souvent cependant ils sont frustes. Ainsi, il y a une quinzaine d'années, j'ai observé, chez un malade de la ville, avec un autre confrère, un cas très curieux qui reconnaissait cette cause d'empoisonnement. Il y avait des maux de tête, de l'abattement, des épistaxis, des bourdonnements d'oreille, des vertiges, de l'insomnie, phénomènes qui, par leur groupement, avaient simulé une fièvre typhoïde ; mais, fait capital, absence totale de fièvre.

Laissez-moi vous rappeler cet autre fait rapporté par Brouardel, Descoust et Ogier, dans les *Annales d'hygiène* de 1894.

Le jour de Pâques de l'année 1887, une femme D... fut aperçue à sa fenêtre faisant des gestes incohérents. On pénétra dans son logement et on y trouva morts son mari et son beau-frère. Cette femme, considérée comme une alcoolique invétérée, fut accusée d'empoisonnement et condamnée aux travaux forcés à perpétuité. L'année suivante, dans le même logis, une femme F... succomba rapidement : un médecin appelé déclara qu'elle était morte de la rupture d'un anévrisme. Quelque temps après, nouveaux locataires, mari et femme, furent encore trouvés dans la même maison dans un état grave, tandis que leur chat était étendu mort sur les marches de l'escalier de la cave. Cette succession bizarre d'accidents éveilla l'attention publique; une

enquête fut ordonnée et il fut reconnu que la femme D... était innocente, que l'oxyde de carbone était seul coupable et que les émanations des gaz délétères provenaient d'un four à chaux voisin.

Plus souvent, dans la pratique, les émanations d'oxyde de carbone s'infiltrent à travers des fissures de cheminées qui desservent des appartements différents ou qui passent dans les murs de chambres situées à un autre étage. Voici un exemple de ce mode d'intoxication. Une jeune fille de vingt ans m'est conduite, en 1904, par sa mère : elle se plaignait de céphalalgie, d'étourdissements, d'inappétence et d'insomnie. A l'examen tous les signes classiques d'une chloro-anémie : souffle anémo-spasmodique pulmonaire, bruit de rouet jugulaire, etc. Je prescrivis donc le repos et du protoxalate de fer. Or, l'état de la jeune fille, loin de s'améliorer, empira en raison du séjour constant dans sa chambre. Je fus donc rappelé, d'autant plus qu'étaient survenues de violentes douleurs sur le trajet du sciatique droit et que la mère était prise aussi, depuis quelques jours, de maux de tête, de vertiges et de palpitations. Je m'enquis alors du mode de chauffage et du trajet des cheminées. Sur mes conseils, on gratta le papier de la chambre de la jeune malade et on découvrit une large fissure dans la paroi d'une cheminée située dans un des murs. Mère et fille quittèrent aussitôt l'appartement, et la pseudo-anémie et la sciatique disparurent sans retour.

Messieurs, je vais vous citer maintenant un certain nombre d'observations d'intoxication oxycarbonée dues au fonctionnement défectueux de calorifères à air chaud.

Observation I. — Le Dr Foucart rapporte qu'il fut appelé auprès de son confrère et ami, le Dr R..., qui venait de perdre connaissance. Ce dernier était installé, depuis deux jours, dans un nouvel appartement. En même temps, Mme R... et ses trois enfants se plaignaient de violentes douleurs de tête, d'étourdissements et avaient peine à se tenir debout. Ces signes communs à toute une famille attirèrent aussitôt l'attention du côté du calorifère. Un moineau placé dans la chambre, fenêtres closes et bouches de chaleurs ouvertes, mourut en moins d'un quart d'heure, et, à son autopsie, Gréhant trouva un sang rutilant et des muscles très rouges. Une lumière mise dans cette même pièce s'éteignit rapidement. Les experts découvrirent facilement un vice de construction du calorifère. C'est là un exemple d'intoxication massive aiguë par calorifère à air chaud.

Obs. II. — Chez un de nos maîtres les plus estimés, le professeur F..., une intoxication larvée, due à un calorifère, provoqua, pendant deux années, des symptômes qui déjouèrent la sagacité de nos plus habiles cliniciens. En dehors de la céphalée, de l'anémie, de l'impuissance au travail, se produisirent des crises d'*angor pectoris* principalement nocturnes. Mme F... vit survenir, sur un orteil, une plaque de sphacèle qui s'ulcéra et provoqua des phénomènes extrême-

ment douloureux. Par bonheur, la mort successive de trois chats siamois très frileux, qui se couchaient sur les bouches de chaleur, donna l'éveil. Leur autopsie fit soupçonner un empoisonnement oxycarboné. Le calorifère, vérifié, était dans un état déplorable. Le changement d'appartement fit disparaître tous les troubles morbides, y compris l'*angor pectoris*, au sujet de laquelle le pronostic le plus sombre avait été porté par des spécialistes éminents.

Obs. III. — Le Dr X..., de Rouen, souffrit pendant quatre hivers consécutifs de maux de tête, de troubles gastriques, de nausées, en dehors des périodes de digestion. Il s'endormait dans son cabinet fréquemment, contrairement à ses habitudes, et finit par avoir quelques crises d'angine de poitrine. Tous les membres de la famille présentèrent des manifestations sensiblement analogues, sauf l'angor. On expliqua donc, pendant quatre ans, ces divers malaises par la claustration hivernale. Ce fut la lecture de ma communication à la Société de thérapeutique qui fut le trait de lumière. Le système de chauffage était défectueux; il fut complètement modifié et les accidents disparurent. Le Dr X..., qui vint me consulter, avait un appareil cardio-vasculaire en excellent état.

En somme, ces quelques observations vous montrent que les calorifères à air chaud défectueux, mal surveillés, déversent, dans l'atmosphère des locaux habités, des quantités souvent infinitésimales, mais continues, d'oxyde de carbone. Les accidents sont rarement graves. C'est sournoisement, insidieusement, que l'intoxication se produit, et l'on observe de la céphalalgie, une sensation pénible de casque, des vertiges, de l'anémie; ou bien c'est aussi de l'inaptitude au travail, de la lenteur de la mémoire, de la somnolence, ou encore, à un degré plus avancé, de la cryesthésie, des migraines simples ou ophtalmiques et même des crises légères d'*angor pectoris.* Et l'on se paye de mots : on invoque, faute de mieux, l'anémie, la neurasthénie ; on épuise toute la liste des analgésiques, on prescrit du fer, du quinquina, des injections de cacodylate de soude et d'autres médications encore. Or, toute cette thérapeutique échoue dans la saison d'hiver et fait merveille au printemps, lorsqu'on éteint les calorifères.

D'ailleurs, si ce sont là les troubles les plus fréquemment observés de l'empoisonnement oxycarboné lent, ce ne sont pas les seuls. On a signalé, notamment, des accidents plus graves, des paralysies transitoires ou durables, hémiplégie, paraplégie, monoplégie, des troubles trophiques, et Brissaud a bien étudié les altérations des facultés intellectuelles, l'inertie de la pensée et l'amnésie. Pour mon compte, j'ai déjà insisté ailleurs sur les phénomènes de névralgies, de névrites et même de pseudo-douleurs fulgurantes. En voici quelques exemples probants :

Obs. IV. — Le Dr T... était pris presque régulièrement, dans l'hiver 1903, après quelques heures passées dans son cabinet, de ver-

tiges, de céphalalgie et assez souvent de migraine à forme ophtalmique. Ces phénomènes duraient plus ou moins longtemps dans l'après-midi et se dissipaient le soir, alors que le Dr T... était sorti pour faire ses visites habituelles. A la fin de l'hiver survint une douleur très violente dans le bras droit, localisée très exactement sur le trajet du nerf cubital. Cette douleur atroce empêcha tout repos pendant huit jours et ne céda même pas aux injections de morphine. Sur le conseil du Dr A. Robin, T... prit alors du camphorate de pyramidon et des pilules de Méglin et se trouva fort soulagé. Chose curieuse, vertiges, céphalée, migraines disparurent pendant que T... était alité dans sa chambre à coucher. L'amélioration de la névralgie cubitale persistant, le Dr T... reprit ses consultations : de nouveau, le séjour dans son cabinet produisit les mêmes phénomènes que précédemment. Une enquête minutieuse s'imposait. Elle démontra que le calorifère était en mauvais état, et l'appareil de chauffage fut remis complètement à neuf. Depuis lors, les accidents ne se reproduisirent plus. Du reste, l'enquête apprit aussi que, dans la même maison, plusieurs personnes avaient présenté des symptômes analogues au Dr T... ; l'une d'elles, ingénieur, constata même la présence réelle de l'oxyde de carbone dans l'air de son appartement.

Obs. V. — D..., pendant l'hiver 1905, présente des signes insidieux d'intoxication, vertiges, maux de tête, faiblesse musculaire, puis brusquement une névrite sciatique avec troubles trophiques. Deux mois après, névrite du cubital avec atrophie notable des muscles hypothénariens. Eclairé par des faits antérieurs, quand je vis ce malade dès la première fois, je supprimai le chauffage par le calorifère à air chaud. Les signes d'intoxication disparurent ainsi que les névrites, mais ces dernières lentement. D... quitta son hôtel et, depuis, il n'a jamais éprouvé de troubles analogues.

Obs. VI. — La présente observation me concerne personnellement. Il y a quelques années j'éprouvai, au début de l'hiver, les petits signes de l'intoxication oxycarbonée; puis survint un jour une névralgie cubitale atroce que même les injections de morphine ne calmèrent que très peu ; enfin, apparurent quelques sensations légères d'angoisse précordiale. Je pensai seulement alors à la possibilité d'une intoxication oxycarbonée : j'avais raison, car le calorifère de ma maison était en très mauvais état. Une réfection complète de l'appareil fut suivie de ma guérison rapide et définitive.

Obs. VII. — M..., ancien officier de marine, souffrait, depuis plusieurs années, de douleurs violentes dans les membres inférieurs, douleurs qui furent considérées comme des crises fulgurantes tabétiques, car M... avait eu autrefois la syphilis. Quand je vis ce malade, les réflexes rotuliens paraissaient complètement abolis, mais les réflexes achilléens persistaient, le signe d'Argyll-Robertson était absent et il n'existait aucune trace d'incoordination motrice. Tout en éliminant

formellement un tabes fruste, je ne sus à quoi rattacher les pseudo-douleurs fulgurantes. Le diagnostic exact fut posé par un médecin qui habitait dans la même maison que M... et qui, lui-même, souffrait, depuis trois ans, chaque hiver, de violentes céphalalgies récidivantes. Il eut, un jour, l'idée de faire analyser l'air de son appartement; on y trouva des traces très nettes d'oxyde de carbone. La cause en était encore dans la défectuosité du calorifère, dont la réparation fut suivie de la guérison totale de ces deux malades.

A propos de ma communication du 8 mars 1905, à la Société de thérapeutique, M. Bardet, secrétaire général, et M. Chassevant, agrégé de la Faculté, ont approuvé mes conclusions, à propos des calorifères à air. M. Chassevant a particulièrement attiré l'attention sur le chauffage par le poêle Perret. « Avec ce système de récupération très économique, on brûle un poussier qui, disposé sur des chicanes, subit une combustion incomplète en même temps qu'une distillation et envoie dans le tuyau de fumée des quantités énormes d'oxyde de carbone. Lorsque les cheminées sont massées en bloc, il peut arriver, comme j'ai pu le constater dans un cas, qu'une ou plusieurs d'entres elles, inutilisées, fassent appel d'air et, par conséquent, introduisent de l'oxyde de carbone dans les pièces non chauffées. Les appareils de chauffage produisant des quantités un peu considérables d'oxyde de carbone devraient être interdits dans l'intérieur des villes. »

M. Bardet est absolument de l'avis de M. Chassevant : « Tous les appareils où l'on utilise surtout le poussier de charbon devraient être formellement interdits, ou l'on devrait au moins obliger les propriétaires à brûler leur oxyde de carbone. »

Vous avez pu constater aisément que, dans les observations d'intoxication oxycarbonée lente que je viens de résumer devant vous, la profession médicale paraît être frappée avec une prédilection évidente, du moins dans l'empoisonnement dû aux calorifères. Cela tient à ce que les médecins conscients du danger s'observent mieux. Une profession particulièrement exposée à l'intoxication plus ou moins fruste est celle de cuisinière. Ici les causes sont une mauvaise aération des cuisines, l'inhalation des gaz délétères contenus dans le gaz d'éclairage et dans le gaz employé à la cuisson des aliments, et aussi un mauvais tirage de la hotte dont on ferme malencontreusement la trappe pour éviter d'assaisonner les mets avec la suie qui tombe de cheminées mal ramonées. L'anémie des cuisinières est bien connue. L'état qu'on a dénommé « la folie des cuisinières » est justiciable de la même explication, bien que certains membres de la corporation n'échappent point aux soupçons souvent réels de troubles mentaux d'origine éthylique. Ainsi, j'ai pu observer chez trois cuisinières, sûrement très sobres, des accès de délire avec idées de persécution : or, deux d'entre elles brûlaient journellement du charbon de bois sur des réchauds qui se trouvaient éloignés de la hotte.

D'ailleurs, ne croyez pas que les adultes aient seuls le triste privilége de subir ces intoxications plus ou moins atténuées et frustes. Les enfants n'y échappent pas ; et une expérience déjà longue m'en a fait observer nombre de cas survenus dans les lycées et les pensions. Car, en dépit de cette fameuse hygiène scolaire dont on parle tant depuis quelques années, les divers moyens de chauffage causent encore plus de troubles et de malaises qu'on ne le suppose. Sans doute, on n'enregistre pas des accidents brutaux et graves, de vrais symptômes d'asphyxie qui donneraient l'éveil aux moins prévenus ; mais de minimes quantités d'oxyde de carbone vicient assez souvent l'atmosphère des salles d'études et des classes et provoquent chez les élèves des maux de tête tenaces, de l'inaptitude au travail, un fléchissement de la mémoire, de l'anémie, une fatigue générale qu'on met trop volontiers sur le compte de la croissance ou du fameux surmenage scolaire.

Nous devons nous demander maintenant par quel mécanisme intime se produisent les accidents divers que je viens de vous relater. Il y a longtemps déjà que l'on sait l'affinité toute spéciale des globules rouges à combiner leur hémoglobine avec l'oxyde de carbone, Mais si cette constatation est capitale dans les asphyxies rapides, il n'en est plus de même dans les états d'intoxication lente que j'envisage plus spécialement. Ici ce n'est plus la matière circulante des vaisseaux qui est viciée surtout, ce sont les vaisseaux eux-mêmes qui sont frappés dans leurs parois, comme je l'ai montré dans ma communication de l'an dernier à l'Académie de médecine. Les troubles passagers relèvent certainement de phénomènes angiospasmodiques plus ou moins durables ; quant aux troubles permanents, aux phénomènes angiospasmodiques primitifs viennent s'ajouter à la longue des *phénomènes angiodystrophiques*.

Ainsi le spasme de l'artère calcarine produit des migraines, souvent ophtalmiques, et le spasme des coronaires de fausses angines de poitrine ; le spasme généralisé des vaisseaux encéphaliques entraîne une véritable onglée cérébrale qui se traduit par des céphalalgies, des étourdissements, des amnésies, des modifications du caractère, des pseudo-neurasthénies, des délires même ; le spasme localisé des vaisseaux encéphaliques ou médullaires amène des paralysies passagères diverses, hémiplégie, monoplégie, paraplégie.

Les névrites par intoxication oxycarbonée, qui frappent surtout le cubital et le sciatique et que parfois j'ai vues suivies d'accidents gangréneux localisés, sont aussi facilement explicables par des spasmes vasculaires prolongés. L'existence de névrites d'origine vasculaire a été d'ailleurs prouvée déjà par Dutil et Lamy, Joffroy et Achard. Du reste, un des meilleurs arguments qui vient de ma compréhension de l'origine vasculaire de ces névrites est fourni par l'action remarquable du nitrite d'amyle qui, presque seul, provoque dans ces cas si douloureux une sédation manifeste.

Aussi bien ne saurais-je trop faire ressortir l'importance thérapeutique qui s'attache à cette interprétation des accidents oxycarbonés. Car il faut à tout prix empêcher la vaso-constriction durable qui fait succéder à la phase angiospasmodique simple la phase augiodystrophique avec son cortège de lésions irrémédiables, tel le ramollissement cérébral. C'est pourquoi vous ne recourrez pas aux analgésiques ordinaires, antipyrine, pyramidon, aspirine, morphine même, qui ne procurent que des rémissions douteuses et de courte durée. Vous vous adresserez avant tout aux antispasmodiques et principalement au nitrite d'amyle sous forme d'inhalations, ou encore à la solution alcoolique de trinitrite au centième, à la dose de III à VI gouttes par jour par la voie buccale.

Cependant, dans cette question des intoxications lentes ou frustes oxycarbonées, la thérapeutique ne doit pas être votre unique préoccution. Il vous faut avant tout apprendre à dépister ces intoxications; à cette seule condition vous pourrez guérir, mais surtout faire œuvre de prophylaxie. Mais, sachez-le bien, il ne vous sera pas toujours facile de faire la preuve de la présence de l'oxyde de carbone dans l'atmosphère, que vous supposerez vicée, d'un appartement ou d'un local quelconque. On a proposé, à ce sujet, un certain nombre de moyens que vous pourrez employer. Les réactifs vivants, sous forme d'oiseaux, sont parmi les plus commodes et les plus sûrs. Les réactifs chimiques qui ont été particulièrement prônés sont le chlorure de palladium, proposé par Fodor et Gruber, Potain et Drouin, et le chlorure cuivreux, préconisé par Ogier. Le professeur A. Gautier a basé un procédé de recherche sur la réduction de l'acide iodique anhydre par l'oxyde de carbone. Sur cette même réaction, Lévy et Pécoul ont récemment construit un appareil très ingénieux et facile à manier qui peut rendre de grands services en décelant des quantités minimes d'oxyde de carbone dans l'atmosphère.

Je crois vous avoir montré la fréquence et la gravité des empoisonnements frustes dus à l'oxyde de carbone. Ma conclusion sera la suivante. Vous, médecins, vous préconiserez une surveillance étroite, périodique et sans relâche des divers modes de chauffage. Pour le reste, les ingénieurs et les architectes viendront à votre aide en remplaçant progressivement les calorifères à air chaud par les calorifères à vapeur et en recherchant les moyens pour assurer davantage la pureté de l'air des appartements chauffés.

(Bull. méd.)

NOUVELLES

Nécrologie : Le Dr Motet. — La médecine légale française vient de perdre un de ses plus dignes représentants ; les membres de l'Académie de médecine et de l'Association des médecins de France un collègue dont la fine bonhomie, la bienveillance et l'aménité avaient su conquérir tous les cœurs ; le corps médical un confrère qui avait mérité le respectueux attachement de tous.

Le Dr Motet a été enlevé par une longue et douloureuse maladie dont les soins éclairés et dévoués de son collègue et ami le Dr Duguet n'ont pu enrayer la marche fatalement progressive. Il meurt à l'âge de soixante-seize ans. Docteur en médecine en 1859, après avoir brillamment soutenu une thèse sur « les effets toxiques produits sur l'homme par la liqueur d'absinthe », il se consacra tout aussitôt à l'étude des maladies mentales. Longtemps il fut médecin de la Petite-Roquette, tout en dirigeant, avec le Dr Mesnet, la maison fondée rue de Charonne par le Dr Belhom. Après la mort de Mesnet et jusqu'à l'année dernière, il se consacra, avec toute sa conscience et tout son cœur, à la pénible et laborieuse tâche qu'il s'était imposée.

A. Motet avait un goût tout spécial pour le côté médico-légal de l'aliénation mentale. Elevé à l'école de Lasègue, il avait été, dès l'année 1865, inscrit sur la liste des experts près les Cours et Tribunaux de la Seine. Durant plus de trente ans il ne cessa de mériter la confiance des magistrats et l'affection des médecins. Membre de la Société de Médecine légale de France dès les premiers mois de sa fondation, il en était devenu le secrétaire général en 1887 et le président en 1904.

Il appartenait depuis l'année 1870 à la Société centrale de l'Association des Médecins de France, dont il était le vice-président en même temps que membre du Conseil général de l'Association qui lui doit maints rapports sur l'organisation de la médecine légale, le tarif des expertises, etc.

En 1895, il était élu membre de l'Académie de médecine.

Le Dr Motet s'est surtout fait connaître et apprécier par un grand nombre de travaux spéciaux sur les questions de psychiatrie médico-légale. Il savait observer et analyser le cas pathologique avec une extrême finesse psychologique et savait aussi écrire ses études scientifiques dans un langage clair, élégant et accessible à tous. Il fut le modèle du savant aimable, courtois, de bonne compagnie. Ses allocutions adressées aux membres de nos Conseils judiciaires, à la fin des banquets de l'Association générale, étaient de petits chefs-d'œuvre d'élégante aménité. Sa grande probité, son désintéressement, ses vertus profes-

sionnelles lui avaient mérité la haute situation qu'il occupait dans toutes les associations médicales. Il y laisse, comme à l'Académie, d'unanimes regrets.

(Le Temps.) L. Lereboullet.

— La psychiatrie médico-légale perd, dans le Dr Motet, un de ses plus brillants représentants. C'était un des abonnés de la premièreheure de nos *Archives :* il les avait soutenues par l'envoi de notes diverses qu'on lira dans les cinq premiers volumes; en 1897, il a publié, avec Dubuisson, le rapport qu'ils avaient rédigé sur un « anarchiste persécuté », Le Dr Motet, pendant plus de trente ans, nous a honoré d'une bienveillante amitié. Sa mort nous a profondément attristé. A. L.

VIe Congrès International de Psychologie (Genève, 3-7 août 1909). — Voici les questions à l'ordre du jour :

a) Questions générales :

1. *Les Sentiments.* Rapporteurs : M. le professeur O. Külpe (Würzburg) et le Dr P. Sollier (Paris).
2. *Le Subconscient.* Rapporteurs : MM. les professeurs M. Dessoir (Berlin), P. Janet (Paris) et Morton Prince (Boston).
3. *La Mesure de l'Attention.* Rapporteurs : MM. les professeurs M. L. Patrizi (Modène) et Th. Ziehen (Berlin).
4. *Psychologie des Phénomènes religieux.* Rapporteurs : MM. les professeurs H. Höffding (Copenhague) et J. Leuba (Bryn Mawr).

b) Questions spéciales :

5. *Classification psycho-pédagogique des Arriérés scolaires.* Rapporteurs : MM. le Dr O. Decroly (Bruxelles), le professeur G. C. Ferrari (Imola-Bologne), le Dr Th. Heller (Vienne), le professeur L. Witmer (Philadelphie).
6. *La Méthodologie de la Psychologie pédagogique.* Rapporteur : Mlle le Dr I. Ioteyko (Bruxelles).
7. *Les Tropismes.* Rapporteurs : MM. le Dr G. Bohn (Paris), les professeurs Fr. Darwin (Cambridge), H. S. Jennings (Baltimore) et J. Loeb (Berkeley).
8. *L'orientation lointaine.* Rapporteur : M. le professeur A. Thauziès, président de la Fédération des Sociétés colombophiles de l'Ouest-Sud-Ouest (Périgueux).
9. *La perception des Positions et Mouvements de notre corps et de nos membres.* Rapporteur : M. le professeur B. Bourdon (Rennes).

Les accidents du travail et le tarif des frais médicaux. — Le Ministre du travail a institué une Commission chargée d'examiner dans quelles conditions il serait possible d'apprécier la durée normale des incapacités de travail résultant des principales catégories d'accidents, pour aboutir à l'établissement d'un tarif de frais médicaux.

Cette Commission est composée comme suit :

MM. Georges Paulet, directeur de l'Assurance et de la Prévoyance sociales, président ; le Dr Landouzy, doyen de la Faculté de médecine ; les Drs Lucas-Championnière, Demoulin, Monod, Reclus, Rochard, Schwartz, Sebileau, chirurgiens des hôpitaux ; le Dr Morax, ophtalmologiste des hôpitaux ; le Dr Richardière, médecin des hôpitaux ; le Dr Vibert, chef des travaux de médecine légale de la Faculté de médecine (8 février 1909).

Une innovation de M. Bertillon. — M. Bertillon, créateur de la mensuration judiciaire, que les pays étrangers nous ont empruntée en lui donnant le nom de « bertillonnage », est souvent chargé d'identifier les empreintes digitales laissées sur les objets par les malfaiteurs qui les ont touchés. Très fréquemment, les parquets de province lui adressent des verres, carafes ou autres ustensiles pour qu'il y relève les traces des mains dans lesquelles ils ont passé ; mais il est extrêmement rare qu'ils arrivent en bon état.

Presque toujours les empreintes ont été, en cours de route, effacées par le frottement quand les objets eux-mêmes, insuffisamment protégés par l'emballage, n'arrivent pas en miettes.

Le chef du service de mensuration humaine vient de parer à ces graves inconvénients en inventant une malle d'une forme très ingénieuse qui assurera le transport des objets en question dans des conditions de sécurité et d'isolement absolues. C'est un double récipient en osier. Aux parois du plus grand, auquel s'adapte intérieurement l'autre, sont fixées des tiges de fer à rainures dans lesquelles on fait glisser des morceaux de verre plats et que l'on maintient inébranlables au moyen d'un système de vis. Toute cette première caisse peut en être tapissée. Aucun bris n'est à redouter. L'intérieur du second récipient est disposé de façon à recevoir les objets bombés, verres, bouteilles, carafes, pots, etc. Isolés de ses parois, ils sont assujettis au moyen de vis entre des tiges de bois et protégés contre tout contact.

Tous les objets transportés dans la « bertillonne », comme on a appelé la malle dont nous donnons une description, arriveront toujours intacts à Paris. Ce double récipient a 70 centimètres de hauteur, 60 centimètres de profondeur et 35 centimètres de largeur. M. Mouquin, directeur général des recherches, va en faire fabriquer plusieurs.

Désormais, quand les parquets de province ou tel parquet de la Seine auront à expédier des objets portant des empreintes à identifier, ils écriront à M. Lépine, qui leur fera adresser une « bertillonne » où ils les placeront pour qu'ils soient envoyés au directeur du service anthropométrique.

Exercice illégal de la médecine. — On écrit de Bourges au *Temps* le 12 mars :

Le Tribunal correctionnel vient, pour exercice illégal de la médecine,

de condamner le Dr R... à 1500 francs d'amende. Le Dr R..., alors qu'il n'avait pas encore passé ses deux derniers examens de doctorat et sa thèse, s'était installé à Bourges où il avait exercé la médecine pendant plusieurs mois et rempli notamment les fonctions de médecin du Bureau de bienfaisance. Le Syndicat des médecins du Cher, qui s'était porté partie civile, a obtenu le franc de dommages-intérêts qu'il avait réclamé.

Suicide par le gaz d'éclairage. — A Paris, un fabricant de jouets, M. Adolphe Leschmann s'est asphyxié dans une malle qu'il avait, au moyen d'un tuyau, emplie de gaz d'éclairage. Sa femme et sa fille ayant pénétré avec de la lumière dans la pièce où le suicide avait eu lieu, une explosion se produisit qui blessa grièvement la première.

Les suicides d'enfants en Allemagne. — Le *Lokal-Anzeiger* constate la fréquence de plus en plus grande des suicides d'enfants. Le fils d'un menuisier avait dérobé à sa mère une pièce de 5 marks. Pressé de questions par elle, il avoua le vol; puis, craignant les reproches de son père, se pendit dans l'escalier.

Le héros de Kœpenick. — Le cordonnier Wilhelm Voigt, le prétendu capitaine de Kœpenick, qui avait été condamné à quatre ans de prison, a été gracié à l'improviste.

Il a quitté la prison de Tegel, après avoir fait preuve d'une excellente conduite.

On se rappelle cette histoire tragi-comique qui eut son heure de célébrité.

Le 16 octobre 1906, à 3 h. 1/2, un capitaine en grand uniforme se présenta à l'hôtel de ville de Kœpenick, accompagné de douze soldats du 4e régiment de la garde qu'il était allé réquisitionner à leur caserne. L'officier donna l'ordre de garder militairement toutes les entrées de la mairie. Puis il fit conduire près de lui le bourgmestre Langerhans et lui présenta une dépêche ordonnant l'arrestation immédiate du maire et du caissier municipal et la saisie des fonds. Le capitaine, accompagné du caissier, fit ouvrir le coffre-fort et s'empara des 50.000 marks qu'il contenait.

Le bourgmestre et le caissier furent conduits par les soldats au poste de police, tandis que le capitaine prenait tranquillement le train et disparaissait avec les 50.000 francs.

Le 26 octobre, Voigt fut arrêté et, le 1er décembre, la troisième Chambre correctionnelle du Tribunal de Berlin le condamnait à quatre ans de prison. Sa célébrité était devenue mondiale.

Le capitaine reçut des monceaux de lettres, de cartes, de photographies et des témoignages d'admiration. Une dame de Dresde laissa par testament au génie méconnu une somme de 125.000 francs; une autre lui assura une rente viagère de 62 fr. 50 par mois. Gracié

aujourd'hui et devenu riche, il va épouser à soixante ans celle qu'il aime et qui lui est restée fidèle.

Les journaux, tout en blâmant les « manifestations d'une foule corrompue par la lecture des feuilles à scandales », lui consacrent des articles entiers; on ne parle que de lui, bien qu'on regrette le bruit fait autour « d'un ancien forçat, fêté aujourd'hui comme un nouveau saint national ».

Seul au milieu de ces critiques sévères, le *Vorwærts* (socialiste) partage l'allégresse générale : « Le cordonnier Voigt, dit-il, portera toute sa vie le titre de capitaine. Son bien-être est aussi assuré. Nous l'en félicitons de tout cœur, car il a été longtemps, trop longtemps même victime de notre société actuelle, qu'il a couverte d'un immortel ridicule. »

Parmi les mots attribués à Voigt, on cite celui-ci. La veille de son équipée, il avait déjà endossé l'uniforme pour s'habituer à ce nouveau costume. Dans un train, il rencontra des officiers d'artillerie avec qui il lia connaissance. « Mais, ajoute-t-il orgueilleusement, je leur parlai peu, car j'appartenais au 1er régiment de la garde. »

Atrocités marocaines. — Une scène horrible s'est déroulée à Marrakech le 30 juillet dernier. Le caïd Bensengrad, de la tribu des Zemran, offrit au khalifat de Hafid de lui vendre le précédent caïd, Dalbour, qui est son ennemi personnel, moyennant 5.000 douros.

Le marché conclu, Ben Segra captura Kalbour, le fit crucifier dans la cour de sa maison et sous ses yeux donna des fêtes. Le troisième jour, Kalbour fut détaché, puis il fut découpé en mille morceaux. Une musique étouffait les cris du malheureux dont les chiens mangèrent les débris.

Les voleurs de diamants. — Une des particularités les plus curieuses de l'organisation de Kimberley, c'est ce qu'on appelle l'I. D. B., prononcez Aï-Di-Bi (qui veut dire *Illegimate Diamond Buying*, en français : acquisition illégale de diamant). Le vol des pierres précieuses a causé de tout temps un si grand préjudice aux exploitations, qu'on a de bonne heure reconnu la nécessité d'établir une législation draconienne contre le commerce clandestin qui a fait la fortune de bien des receleurs.

En dehors des précautions minutieuses avec lesquelles on exerce une surveillance de tous les instants sur les travailleurs indigènes, dont la conscience est scrutée jusque dans ses replis les plus intimes, des condamnations rigoureuses sont prononcées contre toute personne détenant un diamant brut dont elle ne peut pas prouver comme quoi il a été acheté chez un débitant patenté. La peine minimum est actuellement, je crois, d'une année d'emprisonnement pour le vendeur comme dour l'acheteur et jusqu'en 1904, la répression fut plus sévère encore : les coupables ne s'en tiraient pas à moins de sept ans de travaux forcés.

On estime que le montant des détournements s'élève à plus de 10 pour 100. Il est vrai de dire que les ouvriers blancs n'acceptent pas le contrôle auquel sont soumis les natifs. C'est néanmoins par ceux-ci que se pratiquent la plupart des vols, malgré le zèle minutieux avec lequel sont examinées, à la sortie des chambres d'observation, leurs personnes réduites au plus simple appareil et leurs hardes étalées sous le regard d'une implacable équipe de douaniers qui ne se contentent pas de demander si l'on n'a rien à déclarer. Malgré tant de précautions, les naïfs enfants du désert excellent à dissimuler la pierre précieuse dans une doublure d'étoffe, dans un fond de chapeau, dans une pipe truquée, et voire même, *horresco referens*, dans de plus sombres cachettes; et ce n'est pas toujours directement des entrailles de la terre que viennent les purs joyaux dont seront parés des épaules de jolies femmes. *(Le Temps.)*

Un cas de fécondité rare. — A Troy-Hills (New-Jersey), Mme Abraham Glofsky aurait donné le jour à quatre garçons, dont le poids total est de 16 livres 4 onces ; ils seraient en très bonne santé et auraient un royal appétit. M. Golfsky est âgé de 40 ans et sa femme de 32 ans. Mariés en 1892, Madame a eu deux jumeaux en 1893, un en 1894, deux en 1894, deux en 1895, trois en 1896, deux en 1897, deux en 1898, deux en 1899, un en 1900, un en 1901, deux en 1902, un chaque année : 1903, 1904, 1905, trois en 1906, deux en 1907, enfin quatre en 1908. Total : 30 en 15 ans, dont 14 vivants.

(Indiana med. Journal.)

Le dernier des apaches. — Le fameux Geromino, chef de guerre des Indiens apaches, qui tint tête pendant trente ans aux troupes américaines et dévasta jadis l'Arizona, le Nouveau-Mexique et la Sonora, vient de mourir en février dernier à Lawton (Ohio), où depuis longtemps il était interné comme prisonnier de guerre.

Il fut capturé par le général Miles, après une résistance acharnée et une série d'exploits atroces qui ont fait du nom d'apache le synonyme de férocité. Il était âgé de quatre-vingt-un ans.

L'Imprimeur-Gérant : A. Rey.

OUVRAGES REÇUS

PROFESSEUR PIERRE JANET. — Les Névroses, 1 vol. in-16 de 397 p. (Bibliothèque de philosophie scientifique). Paris, Flammarion, 1909.

ALFRED DE TARDE. — Eloge d'Edmond Rousse : Discours prononcé à l'ouverture de la Conférence des avocats, in-18 de 38 p. Paris, Alcan-Lévy, 1908.

DOTT VIVIANI E DOTT. P. BENVENUTI FU FERDINANDO. — Duo l'eritema nodoso, in sogetto offerto da tisi, comparire a causa di una violenta emozione? (Arezzo, broch. de 16 p., 1908).

F. JOLLIVET CASTELOT. — La synthèse de l'or, l'unité et la transmutation de la matière. 1 vol. in-32 de 40 p. Paris, Daragon, 1909.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'HISTOIRE DE LA MÉDECINE, tome VI, 1907, 350 p. — Tome VII, 1908, 252 p. Paris, Picard.

Dr LOUIS DOR. — Décollement rétinien guéri par la tuberculine (broch. de 7 p. — Accident du travail : Electrocution, atrophie du nerf optique droit, etc. (broch. de 6 p.). — Cysticerque sous-rétinien (broch. de 8 p.).

Dr LOUIS WALDMANN. — Epilepsie et médication thyroïdienne, 1 vol. in-8° de 163 p. Lyon, A. Rey, 1909.

Scheurer-Kestner, 1 broch. de 69 p. Berger-Levrault, Paris et Nancy.

Dr A. POLICARD. — Le Tube urinaire des mammifères, 1 vol. in-8° de 262 p. avec 61 fig. dans le texte. Paris, Masson, 1908.

PROFESSEUR GRASSET. — La médecine vitaliste et la physio-pathologie clinique, in *Revue Scient.*, n° du 20 mars 1909. (Première leçon du Cours de pathologie générale à la Faculté de médecine de Montpellier.)

EDMOND PICARD et G. DELACROIX. — Code de l'Hygiène et de la Salubrité publiques, 1 vol. in-12 cartonné de 528 p. Bruxelles, Vve Larcier, 1909.

PROFESSEURS OTTOLENGHI E DE SANCTIS. — Trattato pratico di psichiatria forense per uso di medici, giuristi e studenti — (Parte I, l'esame dell' alienato e del criminale), 1 vol. in-8° de 280 p. et 139 fig. Societa editrice libraria, Milano, 1909.

ARCHIVES
D'ANTHROPOLOGIE CRIMINELLE
DE MÉDECINE LÉGALE
ET DE PSYCHOLOGIE NORMALE ET PATHOLOGIQUE

MÉMOIRES ORIGINAUX

LA FICHE-NUMÉRO ET LE REGISTRE DIGITAL

Modifications apportées à la méthode et réponse à quelques objections

Par le Dr SÉVERIN ICARD (de Marseille)

Lauréat de la Société médicale des Hôpitaux de Paris, de l'Académie de Médecine et de l'Institut de France.

L'organisation d'un *office international* d'identification judiciaire ne saurait s'accommoder d'aucun des systèmes actuellement suivis pour la confection et la classification des fiches. La quantité de fiches que l'on aurait à manipuler dans un tel service serait énorme, et il serait bien difficile que l'on pût arriver rapidement et sûrement à classer et à retrouver une fiche, lorsque celle-ci serait parmi d'autres au nombre de plusieurs centaines de mille.

La méthode des *fiches-numéros* et du *registre digital* que nous avons fait connaître dans un précédent travail[1], en supprimant les fiches et le classeur qu'elle remplace, les premières par un nombre *(nombre digital)*, le second par un simple registre *(registre digital)*, nous a paru de nature à écarter le principal obstacle qui, jusqu'ici, s'était opposé à l'organisation d'un *office international*. Nous continuons à croire que l'application de cette méthode permettrait la création et le facile fonctionnement d'un service complet d'identification judiciaire, service dont le réseau embrasserait l'univers entier et comprendrait des services *régionaux*, des services *nationaux* et un service *international*.

[1] Icard, Nouvelle méthode de notation et de classification des fiches d'identité, in *Archives d'anthropologie criminelle*, 15 février 1908, n° 170, p. 128-149.

Ed. Locard, dans son récent ouvrage[1], après avoir exposé notre méthode, conclut :

« On voit le bénéfice immédiat du système : tout le travail du bureau d'échange ramené à une simple tenue de livre. Pas de fiches à manipuler, un numérotage rudimentaire à tenir au courant. Mais cette simplicité qu'on ne peut pas ne pas admirer très vivement comporte certains inconvénients gravement compensateurs..... La fiche-numéro, admirable en principe, serait d'un maniement merveilleux si la même formule dactyloscopique ne pouvait jamais s'appliquer à deux sujets différents... »

Mais est-il bien démontré que la très grande simplicité et les avantages si importants que Locard reconnaît à notre méthode soient gravement compromis par certains inconvénients ? Et si réellement ces inconvénients existent, ne pouvons-nous pas les faire disparaître de notre méthode pour n'en laisser subsister que les avantages, soit en complétant la méthode, soit en y apportant des corrections ? La question, ce nous semble, vaut la peine d'être traitée, d'autant que, dans notre première étude, limitée par un cadre trop étroit, nous n'avons pu donner à l'exposition de notre méthode tout le développement qu'elle comportait, et nous n'avons pu aller au-devant de certaines objections auxquelles, inévitablement, nous ne pouvions échapper et auxquelles il convient de répondre ici. Pour que le lecteur n'ait aucune peine à nous suivre et pour que notre exposition y gagne en clarté et en précision, nous avons cru qu'il convenait tout d'abord de rappeler très succinctement le principe et les règles de notre méthode.

1° La fiche-numéro et le registre digital.

a) *La fiche-numéro.* — L'élément principal de la *fiche-numéro* est le *nombre digital*, c'est-à-dire la formule dactyloscopique vucétichienne traduite en chiffres. Le vucétichisme, par la combinaison avec les dix doigts des quatre images digitales (arc, boucle interne, boucle externe, verticille) désignées respectivement par les chiffres 1, 2, 3 et 4, est susceptible de fournir

[1] Ed. Locard, *L'identification des récidivistes*, p. 428, Paris 1908, Maloine, éditeur, œuvre magistrale où l'on trouvera exposé, de la façon la plus complète, tout ce qui a trait à l'identification judiciaire.

1.048.576 formules dactyloscopiques. La première de ces formules répondra au nombre 1.111.111.111 : elle désignera un sujet dont les dix doigts représenteront la même image digitale qui sera l'*arc*, exprimé par le chiffre 1 répété dix fois puisque l'image elle-même se répètera dix fois. La dernière formule répondra au nombre 4.444.444.444 : elle désignera un sujet dont les dix doigts représenteront la même image digitale qui sera le *verticille*, exprimé par le chiffre 4 répété dix fois puisque l'image elle-même se répétera dix fois.

Toutefois, il pourrait se faire que plusieurs sujets fussent trouvés porteurs de la même formule dactyloscopique : dans ce cas, le *nombre digital* cessant d'être caractéristique de l'individualité de ces sujets, il convenait de chercher un moyen qui permît de les différencier. Pour distinguer les uns des autres les sujets ayant la même formule digitale, on peut avoir recours à différents procédés ayant tous pour base l'étude des particularités que présentent les images digitales. Ces particularités, quelles qu'elles soient, pourront toujours être traduites en chiffres, et permettront, dans tous les cas, d'obtenir un *nombre caractéristique*. Ce nombre, ajouté au *nombre digital*, constituera alors une *fiche-numéro* nettement *différenciée* de toute autre *fiche-numéro* qui aura le même *nombre digital*, mais qui n'aura pas le même *nombre caractéristique*. Nous emploierons de préférence le *ridge counting* de Galton-Henry, autrement dit procédé *des lignes comptées*, procédé qui a été employé par Vucetich lui-même et par le professeur Daae[1]. Ce procédé consiste à compter le nombre de lignes papillaires coupées par un trait, allant du *cœur* de l'image au sommet du *delta*. Il ne sera pas nécessaire de procéder au *ridge counting* sur les dix doigts : nous estimons que le dénombrement des lignes papillaires de quelques doigts d'une seule main, de la main gauche par exemple, sera suffisant. A la manière de Daae, mais en nous servant de chiffres au lieu de lettres, nous noterons les lignes papillaires de la façon suivante :

de 1 à 9 lignes	par le chiffre	1
de 10 à 13 —	—	2
de 14 à 16 —	—	3
au-dessus de 16 lignes	—	4

[1] Pour l'étude détaillée du *ridge counting* et autres procédés susceptibles

Dans le cas où il y aurait impossibilité de procéder au dénombrement des lignes papillaires par suite de l'absence de l'image (amputation du doigt), par suite d'une déformation ou de l'effacement de l'image (usure, cicatrices profondes ayant intéressé le derme) ou par suite de toute autre cause (voir p. 332), le *ridge counting* se traduirait par le chiffre 0.

Le nombre qui résultera du groupement des chiffres 0, 1, 2, 3 et 4 après l'opération du *ridge counting*, portera le nom de *nombre papillaire*. Ce nombre sera transcrit à la suite du *nombre digital* dont il sera séparé par un trait.

Notre fiche-numéro sera donc composée du *nombre digital* et du *nombre papillaire*. Un sujet répondant, par exemple, au *nombre digital* 2.141.121.143 et au *nombre papillaire* 341 aurait une *fiche-numéro* qui se présenterait sous l'aspect suivant :

2.141.121.143-341

b) *Le registre digital*. — Le registre, dit *registre digital*, qui, d'après notre méthode, doit remplacer le classeur dans les services *nationaux* et dans le service *international*, portera, imprimés sur plusieurs colonnes l'un à la suite de l'autre et séparés par un espace de 10 à 12 millimètres de haut environ, tous les *nombres digitaux* répondant à toutes les formules d'identité susceptibles d'être obtenues avec la dactyloscopie vucétichienne. Nous avons vu que ces formules se compteront par 1.048.576 : le registre portera donc imprimés 1.048.576 numéros allant du numéro 1.111.111.111 qui est le *nombre digital* correspondant à la première formule dactyloscopique, au numéro 4.444.444.444 qui est le *nombre digital* correspondant à la dernière formule dactyloscopique. Les *nombres papillaires* ne seront donc point imprimés sur le *registre digital*.

L'espace laissé en blanc qui, sur le registre, sépare deux numéros, est destiné à la transcription des renseignements qui seront fournis par les services *régionaux* aux services *nationaux* et par ceux-ci au service *international*. Ces renseignements comprendront: 1° la nature du crime ou délit qui a motivé l'arrestation

d'être employés pour différencier deux sujets porteurs de la même formule dactyloscopique, voir : E. Locard, *loc. cit.*, p. 224 et suiv. ; Minovici : *Manual technic de medicina legala*, 1904 ; Niceforo : *La Police et l'Enquête judiciaires scientifiques*, 1907 ; E. Stockis : *L'Identification judiciaire et le Signalement international*, 1908; Lacassagne et E. Martin : *Précis de médecine légale*, 1909.

du sujet, exprimé par un chiffre conventionnel suivi d'un trait ; 2° la date en abrégé de l'arrestation (mois et année) ; 3° le nom de la ville où l'arrestation a eu lieu, lequel nom servira aussi à faire connaître le service *régional* qui aura procédé à l'identification complète du sujet et dans les archives duquel on trouvera tous les renseignements concernant ce dernier. Le *nombre papillaire,* ainsi que nous l'avons déjà dit, sera inscrit à droite du *nombre digital* dont il sera séparé par un trait.

Supposons, par exemple, un sujet arrêté à Lille en février 1908 pour vol et à Lyon en mars 1909 pour tentative de meurtre, sujet dont la *fiche-numéro* répond au *nombre digital* 1.342.123.241 et au *nombre papillaire* 212. La case réservée à ce sujet sur le registre, c'est-à-dire la case portant le numéro 1.342.123.241, présentera l'aspect suivant :

1 3 4 2 1 2 3 2 4 1-212
3-208 Lille 2-309 Lyon

2° Réponse à quelques objections : le registre digital complémentaire.

a) *Comment seront différenciées sur le registre digital les fiches-numéros qui auront le même nombre digital ?* — Ed. Locard, très judicieusement, nous a fait remarquer les regrettables conséquences qui pourraient résulter d'une confusion entre deux individus porteurs du même *nombre digital.* Nous avons dit plus haut comment, à l'aide de certaines particularités recherchées aux images digitales, on arrivait à écarter toute confusion. Nous nous sommes arrêté de préférence à l'emploi des *lignes comptées* (ridge counting), procédé qui nous a permis d'obtenir le *nombre papillaire* par le dénombrement des sillons existant entre le cœur et le delta des images digitales.

Mais, comment adapter le *nombre papillaire* au système du *registre digital ?* Ce registre, en effet, porte imprimés tous les *nombres digitaux* susceptibles d'être obtenus par la dactyloscopie vucétichienne ; or, chacun de ces nombres n'y étant imprimé qu'une seule fois et ne se répétant jamais, il n'y aura pas possibilité d'y faire figurer les *fiches-numéros* qui auraient le même *nombre digital* et qui ne se différencieraient que par le *nombre papillaire.* Force sera donc d'adopter un second registre que nous dénom-

merons *registre digital complémentaire* ou plus simplement *registre complémentaire.* Ce registre sera un registre quelconque analogue aux registres commerciaux ordinaires et dont tous les feuillets seront soigneusement paginés. Les *nombres digitaux* et les *nombres papillaires* y seront transcrits à la main, à la queue leu leu, au fur et à mesure qu'ils seront transmis et qu'il sera constaté « *qu'une fiche-numéro reçue ne se distingue que par son nombre papillaire d'une fiche-numéro précédemment transmise et occupant déjà sur le registre digital la case appartenant au nombre digital commun aux deux fiches-numéros* ». Les *fiches-numéros* portées sur le *registre complémentaire* y étant transcrites à la queue leu leu, au fur et à mesure de leur réception, ne se suivront pas d'après la valeur numérique du *nombre digital* comme sur le *registre digital.* Leur classement se fera d'après les numéros d'ordre 1, 2, 3, etc., etc., allant jusqu'à la fin de la page et recommençant avec chaque page ; la place occupée par une *fiche-numéro* sur le *registre complémentaire* sera donc mathématiquement désignée par la page et le numéro d'ordre. C'est ainsi, par exemple, que l'indication 120-6, désignant la place occupée par une *fiche-numéro* sur le *registre complémentaire*, voudra dire que l'on trouvera cette *fiche-numéro* au n° 6 de la page 120 de ce registre *(voir p. 329 une page spécimen du registre complémentaire).*

L'emploi du *registre complémentaire* résout, de la façon la plus satisfaisante et la plus pratique, l'objection fondée sur la possibilité de rencontrer plusieurs sujets porteurs du même *nombre digital.* Il est d'une telle simplicité que tout employé de bureau d'une intelligence moyenne pourra arriver à en saisir le commode fonctionnement et la facile manipulation. Nous allons le démontrer par des exemples.

Le service *régional* de Grenoble arrête en septembre 1908, comme faux monnayeur, un sujet dont la *fiche-numéro* est la suivante : 1.342.123.312-231. Cette *fiche-numéro* est communiquée au service *national* de Paris, lequel sur le *registre digital*, au numéro 1.342.123.312, trouve l'indication d'un sujet arrêté à Nancy en avril 1908 pour tentative de meurtre, et dont le *nombre papillaire* répond au nombre 313.

Le sujet arrêté à Grenoble et le sujet arrêté à Nancy, bien que porteurs du même *nombre digital*, sont néanmoins deux indivi-

dus différents, puisque l'un a pour *nombre papillaire* 231 et l'autre 313 : le faux monnayeur de Grenoble n'a donc rien de commun avec l'individu arrêté à Nancy pour tentative de meurtre. Mais, comme ce dernier occupe déjà sur le *registre digital* la case du numéro 1.342.123.312, où va-t-on faire figurer la *fiche-numéro* du faux monnayeur arrêté à Grenoble, alors que celui-ci, de par son *nombre digital*, devrait occuper la même case ? La *fiche-numéro* du faux monnayeur arrêté à Grenoble figurera sur une page quelconque du *registre complémentaire*, soit à la page 120 : sur ce registre, à la suite des *fiches-numéros* qui y auront été déjà transcrites, l'employé du service *national* transcrira le *nombre digital*, le *nombre papillaire* et toutes les indications qui auraient dû se trouver sur le *registre digital* au cas où la case du numéro 1.342.123.312 n'aurait pas déjà été occupée. L'employé aura soin de désigner chaque *fiche-numéro* transcrite par le numéro d'ordre que lui assigne sa place sur le *registre complémentaire.* Supposons qu'en la circonstance le numéro d'ordre soit 4, la *fiche-numéro* du faux monnayeur de Grenoble, sur le registre complémentaire *(voir p. 329 la page spécimen du registre complémentaire, n° 4)*, se présentera sous l'aspect suivant :

N° 4. — **1.342.123.312**-231.
8.908 Grenoble.

Mais l'opération ne sera pas finie là : elle devra être complétée par un petit détail qui est de la plus haute importance et doit être considéré comme étant la clef du système du *registre complémentaire.* Sur le *registre digital*, en marge du numéro 1.342.123.312, l'employé du service *national* portera l'indication suivante : 120-4. Cette indication (120-4), écrite en marge, à gauche du numéro 1.342.123.312, servira pour les futures recherches : elle indiquera que « *le numéro 1.342.123.312 a un autre titulaire et que la fiche de ce titulaire, avec tous les renseignements qui l'accompagnent, se trouve sur le registre complémentaire à la page 120 et au n° 4* ».

Admettons que, en février 1909, on arrête à Poitiers pour cambriolage d'objets d'art, un troisième individu porteur du même *nombre digital* que celui trouvé au sujet arrêté à Nancy et au sujet arrêté à Grenoble, et dont la *fiche-numéro* serait la suivante :

1.342.123.312-214.

A la réception de la demande de renseignements adressée par le service *régional* de Poitiers au service *national* à Paris, l'employé de ce service se reportera sur le *registre digital* au numéro 1.342.123.312 dont la case est déjà occupée par le sujet arrêté à Nancy, et il constatera aussitôt qu'il n'existe aucun rapport entre le sujet arrêté à Nancy et le sujet arrêté à Poitiers, puisque l'un et l'autre, bien qu'ayant le même *nombre digital* n'ont pas le même *nombre papillaire*. Mais, en même temps qu'il fera cette constatation, il trouvera en marge, à gauche du numéro, l'indication 120-4, laquelle lui dira de se reporter sur le *registre complémentaire* à la page 120, n° 4 *(voir p. 329 la page spécimen du registre complémentaire, n° 4)*. Là il trouvera un deuxième titulaire du *nombre digital* 1.342,123.312, arrêté à Grenoble en septembre 1908 comme faux monnayeur, mais il verra immédiatement qu'il n'y a rien de commun entre le faux monnayeur de Grenoble et le cambrioleur de Poitiers, puisque l'un et l'autre, bien qu'ayant le même *nombre digital*, n'ont pas le même *nombre papillaire*.

Le cambrioleur de Poitiers devra donc être considéré comme un troisième titulaire du *nombre digital* 1.342.123.312 : sa *fiche-numéro* sera transcrite sur le *registre complémentaire* à la suite des *fiches-numéros* qui s'y trouvent déjà et sera précédée du numéro d'ordre que lui assigne sa place sur le registre, soit du n° 7. Mais l'employé n'oubliera pas — nous avons insisté sur l'importance de ce détail — de porter en marge, à gauche du n° 4, l'indication : 120-7. Cette indication, ainsi que nous l'avons déjà dit, devra servir aux futures recherches, elle avertira l'employé qu'il faut se reporter sur ce même registre à la page 120 et au n° 7 pour trouver un troisième titulaire du *nombre digital* 1.342.123.312 *(voir p. 329 la page spécimen du registre complémentaire n° 4 et n° 7)*.

L'opération faite par l'employé du service *national*, au reçu de la demande de renseignements à lui adressée par le service *régional*, sera faite à son tour par l'employé du service *international* au reçu de la demande de renseignements à lui adressée par le service *national*.

Supposons que l'on arrête à Palerme pour vol un individu dont la *fiche-numéro* réponde à la formule suivante :

1.342.123.312–214.

Page 120

UNE PAGE SPÉCIMEN DU REGISTRE DIGITAL COMPLÉMENTAIRE

(Services nationaux, Service international.)

No 1	**2 4 3 4 3 2 2 4 2 3** – 214 6-207 Bologne 3-707 Gênes	**3 4 4 2 2 3 4 2 2 3** – 1324 8-609 Marseille 3-909 Vesoul	No 13
(120-16) 2	**3 2 4 3 4 2 3 2 2 3** – 1423 3-307 Bahia 3-408 Turin 3-608 Venise 8-908 Dublin 4-209 Paris 5-609 Rome	**2 2 1 4 3 3 4 3 4 2** – 2312 5-609 Madrid 3-909 Dublin 1-1009 Brest	14
3	**4 2 3 3 4 4 3 2 2 3** – 312 1-907 Douvres	**4 3 2 4 2 2 3 3 4 3** – 1223 8-709 Bruxelles.	15
(120-7) 4	**1 3 4 2 1 2 3 3 1 2** – 231 8-908 Grenoble	**3 2 4 3 4 2 3 2 2 3** – 1423 3-1009 Lyon	16
5	**2 3 2 4 2 2 4 3 1 2** – 412 1-808 Barcelone		
6	**3 2 4 4 3 4 3 2 2 4** – 1332 3-908 Glascow		
7	**1 3 4 2 1 2 3 3 1 2** – 214 6-209 Poitiers		
8	**2 4 2 4 2 3 4 2 4 2** – 341 4-409 Lisbonne		
9	**3 2 2 3 2 4 2 2 3 3** – 423 9-709 Dresde		
10	**1 3 4 2 1 2 3 3 3 2** – 224 7-908 Valence		
11	**4 3 2 1 4 1 4 3 4 2** – 3143 4-109 Moscou 6-509 Athènes		
12	**1 3 4 2 1 2 3 2 7 7** – 223 3-709 Nantes		

Ce registre contient, transcrites à la main, à la queue leu leu, au fur et à mesure de leur transmission, les *fiches-numéros* qui n'ont pu trouver place dans le *registre digital :* fiches-numéros des sujets qui, ayant le même *nombre digital,* ne se différencient que par le *nombre papillaire* (voir p. 325), fiches-numéros des sujets dont les cases, dans le *registre digital,* sont déjà complètement remplies (voir p. 330), fiches-numéros des sujets présentant des anomalies des extrémités digitales (voir p. 332).

Le service *national* de Rome, consulté sur cette fiche-numéro, ne trouve aucune indication portée sur son *registre digital*, au *numéro* 1.342.123.312 ; mais il s'adresse à son tour au service *international*. Celui-ci consulte son *registre digital* au nombre communiqué, et y trouve l'indication d'un individu arrêté à Nancy, en avril 1908, pour tentative de meurtre, mais cet individu n'est pas celui arrêté à Palerme, puisque les *nombres papillaires* ne sont pas les mêmes. L'employé suit alors le renvoi porté en marge, à gauche du *nombre digital*, à savoir : 120-4, et consulte le *registre complémentaire* à la page 120 et au n° 4. Là, il trouve bien l'indication d'un deuxième individu arrêté à Grenoble, en septembre 1908, pour fabrication de fausse monnaie, mais cet individu est tout autre que celui arrêté à Palerme, puisque les *nombres papillaires* ne sont pas les mêmes. L'employé poursuit sa recherche d'après l'indication qu'il trouve en marge du n° 4 sur le *registre complémentaire*, à savoir 120-7, et consulte ce même registre à la page 120, n° 7. Il y trouve la mention d'un individu arrêté à Poitiers, en février 1909, pour cambriolage d'objets d'art. Cet individu est bien celui qui a été arrêté à Palerme pour vol en mai 1910, puisque l'un et l'autre portent et le même *nombre digital* et le même *nombre papillaire*.

Le fait de rencontrer plusieurs individus porteurs du même *nombre digital* n'est donc pas un obstacle à l'emploi de notre méthode : les exemples que nous venons de citer montrent jusqu'à la dernière évidence avec quelle facilité et avec quelle rapidité, grâce à l'emploi du *registre complémentaire*, on pourra classer et retrouver des *fiches-numéros* qui, tout en ayant le même *nombre digital*, appartiendraient à des sujets différents.

b) *Où consignera-ton les nouveaux renseignements reçus touchant un récidiviste lorsque la case réservée à ce récidiviste sur le registre digital sera complètement remplie ?* — La case qui, sur le *registre digital*, accompagne chaque numéro, nous a paru suffisamment grande pour contenir, dans le plus grand nombre des cas, les principaux éléments du casier judiciaire : cette case, d'ailleurs, n'est pas de dimension inférieure à celle qui, dans les fiches d'identité actuellement en usage, est consacrée au même but. Il pourrait pourtant arriver que l'employé du service *national* ou l'employé du service *international*, appelés à trans-

crire un renseignement sur le *registre digital*, se trouvassent en face d'une case complètement remplie. Que faire dans ce cas et où transcrire les nouveaux renseignements reçus ?

Lorsque la case réservée à un récidiviste sur le *registre digital* ne pourra plus recevoir aucune inscription, les nouveaux renseignements reçus touchant ce récidiviste seront portés sur le *registre complémentaire* à la suite des autres inscriptions qui s'y trouvent déjà. L'opération à faire sera à peu près la même que celle que nous avons indiquée plus haut pour le cas où l'on se trouverait en présence de deux *fiches-numéros* ayant le même *nombre digital*. Un exemple permettra de mieux saisir tous les détails de cette opération.

Pierre est arrêté à Valence en septembre 1908 comme anarchiste. Sa *fiche-numéro* est la suivante : 1.342.123.332-224. L'employé du service *national* à Paris, au reçu de la *fiche-numéro* que lui adresse le service *régional* de Valence, consulte le *registre digital* au numéro indiqué, et y trouve la *fiche-numéro* concernant Pierre, mais, à cette fiche-numéro, il ne peut pas ajouter la dernière arrestation de Pierre à Valence, puisque la case est complètemenl remplie et ne permet plus aucune inscription. Il ouvre alors le *registre complémentaire* et, à la suite des inscriptions qui s'y trouvent déjà, il transcrit la *fiche-numéro* de Pierre avec l'indication de la dernière arrestation, à savoir :

1.342.123.332-224.
7-908 Valence.

Mais, en même temps qu'il fera cette transcription, l'employé aura soin de faire précéder cette nouvelle fiche-numéro du numéro d'ordre que lui assigne sa place sur le registre complémentaire *(voir p. 329 la page spécimen du registre complémentaire, n° 10)* et aura soin aussi de porter sur le *registre digital*, au bas de la case concernant Pierre et en marge, le renvoi suivant : 120-10, lequel renvoi indiquera que la suite des renseignements faisant partie de la *fiche-numéro* de Pierre se trouve sur le *registre complémentaire* à la page 120 et au n° 10.

Dans le cas où une seconde case ne suffirait pas, on en ajouterait une troisième et d'autres s'il le fallait, et cela sans que l'on ait à se soucier des difficultés que présenterait la recherche

des renseignements répartis dans plusieurs cases : cette recherche, en effet, se fera le plus facilement du monde, puisque la première case renverra très exactement à la seconde case, la seconde très exactement à la troisième et ainsi de suite *(voir sur la page spécimen du registre complémentaire la case n° 2, laquelle, se trouvant complètement remplie, renvoie sur le même registre* à la page 120 et au n° 16 *pour avoir la suite des renseignements touchant le même récidiviste).*

c) *Comment procéder lorsque le sujet présentera des extrémites digitales non normales?* — La traduction d'une formule dactyloscopique en *nombre digital* suppose l'intégrité des extrémités digitales, mais on peut se trouver en présence d'un cas pathologique ou d'une anomalie. Il peut y avoir absence d'un ou de plusieurs doigts, et l'image digitale peut être accidentellement défigurée par l'usure ou masquée par la cicatrice d'une plaie ayant intéressé le derme. On peut encore rencontrer des cas de polydactylie ou des cas de syndactylie, anomalies caractérisées, la première par la présence d'un doigt supplémentaire, la seconde par la fusion de deux doigts en un seul. Bien que, dans ces deux anomalies, les empreintes soient susceptibles d'être relevées, nous estimons qu'il sera plus commode de ne pas procéder à cette opération, laquelle, d'ailleurs, pourrait présenter quelques difficultés ou donner des résultats peu nets ; les anomalies, comme les cas pathologiques, seront indiquées par des chiffres, et il suffira de s'entendre sur les chiffres dont il faudra se servir en cette circonstance.

Comme nous ne pouvons pas disposer des chiffres 1, 2, 3 et 4 qui sont réservés pour exprimer les images digitales, lorsque les doigts sont normaux, nous proposerons de désigner les anomalies et les cas pathologiques de la façon suivante :

L'absence du doigt par	0
La disparition ou l'usure des images digitales par . .	5
La polydactylie par	6
La syndactylie par	7

Supposons un sujet privé du médius gauche et dont la formule dactyloscopique soit la suivante :

Auriculaire gauche *(boucle interne)*. Annulaire gauche *(arc)*. Médius gauche *(absent)*. Index gauche *(arc)*. Pouce gauche *(verticille)*. Pouce droit *(boucle externe)*. Index droit *(boucle*

interne). Médius droit *(arc)*. Annulaire droit *(arc)*. Auriculaire droit *(verticille)*.

Si, dans cette formule, nous remplaçons les images digitales et le cas pathologique indiqué (absence d'un doigt) par les chiffres correspondants, nous obtenons le *nombre digital anormal :* 2.101.432.114. Dans ce *nombre digital*, le o occupant le troisième rang indique que le sujet porteur de ce nombre est privé du médius gauche.

Supposons un autre sujet dont l'annulaire et l'auriculaire droits sont soudés l'un à l'autre (syndactylie), et dont la formule dactyloscopique soit la suivante :

Auriculaire gauche *(arc)*. Annulaire gauche *(boucle externe)*. Médius gauche *(verticille)*. Index gauche *(boucle externe)*. Pouce gauche *(arc)*. Pouce droit *(boucle externe)*. Index droit *(boucle externe)*. Médius droit *(boucle interne)*. Annulaire droit *(soudé à l'auriculaire)*. Auriculaire droit *(soudé à l'annulaire)*.

Si, dans cette formule, nous remplaçons les images digitales et l'anomalie indiquée (syndactylie entre l'annulaire et l'auriculaire droits) par les chiffres correspondants, nous obtenons le *nombre digital anormal*, 1.343.133.277. Dans ce *nombre digital*, le chiffre 7 occupant le neuvième et le dixième rang indique que les deux doigts, désignés respectivement par chacun de ces rangs (annulaire et auriculaire droits), sont soudés l'un à l'autre (syndactylie).

Dans cet autre *nombre digital anormal :* 3.126.231.114, le chiffre 6 indique que l'index gauche présente un doigt supplémentaire (polydactylie), et dans le *nombre digital :* 2.324.312.511, le chiffre 5 indique que l'image digitale du médius droit est voilée par l'usure ou une cicatrice.

Le *registre digital* dans lequel se trouveront imprimés les 1.048.576 *nombres digitaux* que peut fournir la dactyloscopie vucétichienne, lorsque les dix doigts sont supposés normaux, ne portera pas évidemment les *nombres digitaux anormaux*, c'est-à-dire les *nombres digitaux* correspondant aux différents cas pathologiques et aux anomalies. Mais alors, où faudra-t-il faire figurer les *nombres digitaux anormaux?* On les fera figurer à la fois et sur le *registre digital* et sur le *registre complémentaire* d'après les règles suivantes que nous allons indiquer en nous servant d'un exemple.

Supposons un sujet arrêté à Nantes pour vol en juillet 1909, dont le *nombre digital anormal* serait celui donné ci-dessus, 1.342.123.277 (syndactylie entre l'annulaire et l'auriculaire droits) et dont la *fiche-numéro*, par conséquent, serait :

1.342.123.277-223.
3-709 Nantes.

A la réception de cette *fiche-numéro*, l'employé du service *national* sera immédiatement informé par la présence du chiffre 7 dans le *nombre digital* qu'il s'agit d'un *nombre digital anormal* (syndactylie), et, comme ce nombre ne saurait se trouver sur le *registre digital,* il devra l'y transcrire à la place désignée par sa valeur numérique, c'est-à-dire à la place même où aurait dû se trouver ce nombre s'il avait été imprimé sur le registre. En la circonstance, la place du *nombre digital anormal* 1.342.123.277 devra être entre le *nombre digital* 1.342.123.244 et le *nombre digital* 1.342.123.311. Mais comme il n'y aura pas de place pour la transcription des renseignements judiciaires constituant le casier, l'employé transcrira en entier la *fiche-numéro* du voleur de Nantes sur le *registre complémentaire*, à la suite des inscriptions qui s'y trouvent déjà. Il donnera à cette *fiche-numéro* le numéro d'ordre que lui assigne sa place sur le *registre complémentaire*, soit, en la circonstance, le n° 12, et il ne manquera pas, sur le *registre digital*, à côté du *nombre digital anormal* 1.342.123.277, de porter, en marge, le renvoi 120-12. Ce renvoi voudra dire qu'il faudra se reporter au *registre complémentaire*, page 120, n° 12, pour avoir tous les renseignements concernant le titulaire de la *fiche-numéro* 1.342.123.277-223 *(voir page spécimen)*.

Alors même que la disparition d'une image digitale surviendrait chez un sujet après que son *nombre digital* aurait été déjà relevé, il serait encore facile d'établir l'identité de ce même sujet, dans le cas où il récidiverait.

Admettons, par exemple, que l'on arrête un sujet privé de l'annulaire gauche et dont la *fiche-numéro* réponde à la formule 1.022.123.312-012. Il est évident que l'absence de cette *fiche-numéro* sur le *registre digital* ne prouve pas que le sujet arrêté ne soit pas un récidiviste, puisque la perte de son annulaire gauche aurait pu être postérieure à une précédente arrestation du même sujet. Celui-ci, pour dépister les recherches, a intérêt à

faire remonter l'accident qui l'a privé de son doigt à une époque antérieure à toute arrestation. On ne saurait donc se fier à ses déclarations, et c'est au service d'identification qu'il appartiendra de rechercher si la perte du doigt ne serait pas survenue après la confection d'une première *fiche-numéro*. Or, pour être pleinement renseigné, il suffira de remplir successivement l'image manquante par chacune des quatre images possibles *(arc, boucle interne, boucle externe, verticille)*, c'est-à-dire que, dans le *nombre digital* 1.021.123.312, il faudra remplacer le o successivement par les chiffres 1, 2, 3 et 4. Si, sur le *registre digital*, aux cases correspondant respectivement à chacun des quatre nombres obtenus, on ne trouve aucune indication, on aura acquis la preuve, malgré l'absence de l'annulaire, que le sujet arrêté n'est pas un récidiviste, et que c'est vraiment pour la première fois qu'il est soumis à l'examen dactyloscopique.

L'absence d'une ou plusieurs images digitales (amputation, usure, cicatrice profonde), la présence d'une anomalie (polydactylie, syndactylie) ne sont donc pas un obstacle à l'emploi de notre méthode. Ces cas, d'ailleurs, ne constitueront que l'infime minorité, et, au surplus, ils présenteront l'avantage de fournir au signalement descriptif un élément des plus caractéristiques.

Conclusion. — « La *fiche-numéro, admirable en principe*, a dit Ed. Locard, *serait d'un maniement merveilleux si la formule dactyloscopique ne pouvait jamais s'appliquer à deux sujets différents.* » Nous avons établi qu'il serait facile de distinguer, par l'emploi du *nombre papillaire* et du *registre digital complémentaire*, des sujets qui seraient trouvés porteurs du même *nombre digital.* Le *nombre papillaire* peut, d'ailleurs, être remplacé par tout autre *nombre caractéristique* fourni par l'étude des particularités recherchées aux images digitales. Nous croyons, d'autre part, avoir répondu à toutes les objections, et les appréciations favorables qui ont été portées sur la méthode des *fiches-numéros* et du *registre digital*, nous laissent espérer que nos efforts ne seront pas vains et pourront être de quelque utilité pour la future organisation d'un *office international* d'identification judiciaire.

TROIS PRÉCOCES ASSASSINS

Pár le Dr Ch. VALLON
Médecin de l'Asile Sainte-Anne, à Paris.

Les 20 et 21 novembre dernier s'est déroulé devant les assises de la Seine une affaire d'assassinat dont la grande Presse a rendu compte sous ce titre: *le Crime de Colombes*. Il s'agit d'un jeune homme de vingt ans, Louis Melley, que trois de ses camarades ont condamné et mis à mort pour des motifs en somme futiles.

Au jour du crime (28 janvier 1908), l'un des assassins (Gouet, Georges), venait d'atteindre sa vingt et unième année ; l'autre (Bousquet, Emile), en était encore distant de trois mois ; quant au troisième (Asselin, Maurice), il avait exactement seize ans et seize jours. Ces trois jeunes gens appartiennent à des familles de condition modeste mais très honorables.

Bousquet est le fils d'une crémière de Bécon-les-Bruyères qui a toujours entouré son enfance des soins les plus tendres et qui lui laissait, pour son entretien et ses menus plaisirs, les 110 francs qu'il gagnait par mois comme journalier, lui donnant la table et le logement.

Gouet est le fils unique d'une petite propriétaire de la Garenne-Colombes. Il habitait chez sa mère et y prenait ses repas ; il travaillait, lui aussi, assez régulièrement de son métier de mécanicien.

Quant à Asselin, il était menuisier. Bien qu'ayant l'air d'un gamin, il voulait déjà faire l'homme. Il désertait la maison paternelle pour courir en compagnie de mauvais sujets. C'est ainsi qu'il connut Melley dont il devint un familier. Celui-ci cohabitait avec une fille de dix-sept ans, prénommée. Suzanne, dont il était le souteneur.

Les trois jeunes gens n'avaient jamais eu affaire en justice ; ils ont cependant préparé le crime avec une habileté digne de bandits de profession et ils l'ont exécuté avec une férocité inouïe. On dirait un de ces horribles drames inventés par l'imagination d'un Ponson du Terrail.

Cet assassinat, en raison de ses circonstances vraiment saisissantes, en raison surtout de la jeunesse et de la cruauté de ses auteurs, me paraît constituer un document d'anthropologie criminelle digne d'être publié.

Je crois devoir joindre à sa relation le rapport médico-légal que j'ai rédigé sur un des accusés, bien qu'il soit d'un intérêt secondaire.

La découverte du crime et l'arrestation des assassins.

Le 29 janvier au matin, des mariniers repêchaient à Colombes, en aval de l'île Marante, le corps d'un jeune homme portant de nombreuses blessures et sur lequel on ne trouva aucun papier d'identité.

Le cadavre transporté à la morgue fut autopsié par le professeur Thoinot qui rédigea un rapport dont voici le résumé :

« Le jeune homme a été frappé de 17 coups de couteau, portés au moins avec deux armes différentes, au thorax, dans le dos, aux membres supérieurs, à la cuisse droite ; ces coups ont produit une hémorragie qui a vidé presque entièrement le système vasculaire. Le jeune homme avait, croyons-nous, cessé de vivre quand il a été jeté à l'eau. »

Les journaux ayant relaté l'événement en donnant le signalement de la victime, une demoiselle Melley, à la lecture de l'un d'eux, pensa que la victime pouvait bien être son frère. M. Melley père, mis en présence du cadavre, n'hésita pas à reconnaître son fils.

On interrogea la femme avec laquelle vivait Melley ; celle-ci déclara que son amant l'avait quittée le 28 janvier au soir, qu'il était parti avec un nommé Gouet pour aller retrouver deux autres camarades, Asselin et Bousquet, afin de commettre un cambriolage.

Maurice Asselin, arrêté chez ses parents, fit immédiatement des aveux ; il déclara que Melley avait été attiré dans un guet-apens, sous prétexte d'opérer un cambriolage, par Georges Gouet et lui à l'instigation d'Emile Bousquet qui les attendait sur les bords de la Seine, près du pont de Bezons.

Gouet et Bousquet, arrêtés peu après, reconnurent avoir tué

Asselin à coups de couteau : chacun prétendant que c'était l'autre qui avait porté les premiers coups.

Les mobiles et la préparation du crime.

Bousquet a fait devant M. le Juge d'Instruction, le 6 février, une déposition que n'ont pas contestée les deux autres inculpés. Elle expose d'une manière très complète les motifs et les préliminaires de l'assassinat.

Voici comment il s'est exprimé :

« J'ai fait la connaissance de Melley alors que nous avions l'un et l'autre environ quinze ans.

« En 1907, ma mère, par l'intermédiaire d'amis, m'ayant trouvé une place au Canada, me remit 380 francs pour le voyage. Je devais partir dans le courant du mois de juillet. Sur les conseils de Melley, au lieu de m'embarquer, je m'en fus en sa compagnie à Rouen où nous dépensâmes la somme jusqu'au dernier sou.

« A quelque temps de là, me trouvant sans ressources, je demandai à Melley quelques subsides, il me les refusa ; il lui aurait été cependant facile de me les donner.

« Pour cette double raison j'en voulais beaucoup à Melley, cependant je ne lui avais jamais adressé le moindre reproche à ce sujet.

« Le dimanche 26 janvier, à Colombes, vers midi, je rencontrai par hasard Gouet que, comme Melley, j'avais connu dans mon enfance. Gouet mit la conversation sur Melley, puis il me déclara qu'il voulait s'en débarrasser parce que lui et Asselin (que je ne connaissais nullement à ce moment), désiraient sa maîtresse, Suzanne. Il ajouta que c'était Asselin qui devait se mettre avec Suzanne, mais que par la suite il se débarasserait d'Asselin pour se mettre lui-même avec Suzanne. Je déclarai à Gouet que j'en voulais également à Melley et que, quand je le rencontrerais à ma portée, je lui donnerais une volée. Gouet me dit que Melley était tellement « cave » que, si on lui donnait seulement une volée il nous dénoncerait et nous ferait prendre. Il ajouta : « Il vaudrait mieux l'amener là-bas du côté de la « Seine et s'en débarrasser. »

« J'acceptai la proposition de Gouet, et nous prîmes rendez-vous pour le soir à 7 heures dans un bar du faubourg Saint-Denis.

« Nous nous retrouvâmes à l'endroit convenu et là nous discutâmes les moyens d'amener Melley près de la Seine. Gouet me dit : « Je lui ferai croire à un cambriolage par là-bas. » Nous convînmes que nous noierions Melley après l'avoir baillonné et ligotté, mais qu'au moment de le jeter à l'eau, nous lui retirerions le baillon et la corde pour faire croire à son suicide. Comme baillon, nous nous décidâmes pour une serviette. Gouet me dit qu'il ne pourrait pas s'en procurer une chez lui et que ce serait à moi de l'apporter. Il me chargea aussi de me procurer la corde ; j'acceptai, je savais que je pourrais en avoir une facilement chez mes patrons.

« Nous choisîmes, comme endroit où nous devions attirer Melley, le chemin en talus situé entre le pont d'Argenteuil et le pont de Bezons, après la porcherie. Il fut entendu que je me trouverais le premier sur les lieux, muni de la serviette et de la corde, que je me promènerais sur le chemin ou que je serais couché par là. Gouet me donna rendez-vous pour le lendemain soir à la gare Saint-Lazare vers 7 heures pour me dire si Melley consentait au prétendu cambriolage que nous fixâmes au mardi 28 vers minuit.

« Le lendemain lundi, vers midi, dans l'arrière-boutique de mes patrons, je pris une corde du genre de celle qu'on appelle « Septin » et je la mis dans ma poche.

« Le soir, je me rendis à la gare Saint-Lazare à l'heure convenue la veille. Je ne trouvai pas Gouet à ce rendez-vous, et je pensai qu'il n'avait pas encore pu voir Melley.

« Le lendemain mardi, à la même heure, à la gare Saint-Lazare où j'allais, comme d'habitude, en quittant mon travail, prendre le train pour me rendre à Bécon chez ma mère, je fus abordé par Asselin, que je voyais pour la première fois, mais qui lui me connaissait de vue. Il me dit qu'il venait à la place de Gouet, que celui-ci tenait à rester auprès de Melley pour bien être sûr qu'il viendrait à l'endroit indiqué, et que même, dans ce but, il lui payait à souper.

« Sur mes questions, Asselin me déclara qu'il tenait à être

de l'affaire parce qu'il en voulait également à Melley, et il ajouta que, même si je ne me trouvais pas à l'endroit convenu, Gouet et lui se déferaient de Melley comme ils pourraient, lui le prenant par derrière et Gouet s'arrangeant du reste.

« Je montai dans le train et je rentrai chez ma mère d'où je repartis vers 10 heures, ayant sur moi la corde et un torchon de cuisine que j'avais pris dans le buffet. A pied je me dirigeai vers le point convenu et j'y arrivai vers 11 h. 1/2. Je m'assis sur le bord du chemin en talus, et j'attendis. »

La scène de l'assassinat.

La nuit est très sombre. Gouet, Asselin arrivent avec Melley ; comme le chemin est étroit, ils marchent l'un derrière l'autre. Bousquet, aussitôt, s'aplatit sur le talus. En passant à côté de lui, Melley fait : « Tiens, on dirait quelqu'un. » Gouet le rassure en lui disant : « C'est sans doute un clochard. »

A peine le groupe l'a-t-il dépassé, Bousquet se lève et le suit. Gouet, le voyant approcher, fait ce qui avait été convenu, c'est-à-dire prend Melley sous le bras pour le retenir. Au même instant Bousquet se jette sur Melley en l'enlaçant de ses bras. Tous les deux roulent en bas du talus. Gouet les rejoint pendant qu'Asselin reste en haut à faire le guet. Bousquet et Gouet portent plusieurs coups de poing à Melley sur la figure et les épaules.

Celui-ci comprenant le dessein de ses agresseurs les implore : « Veux-tu ton argent, dit-il à Bousquet, je te le rendrai », et à Gouet : « Veux-tu ma femme, toi », puis il se met à crier. Gouet lui applique alors la main sur la bouche.

Bousquet se recule pour dérouler la corde et préparer le torchon qui doit servir de baillon. Mais Gouet ne peut venir à bout de Melley ; voyant qu'il va lui échapper, il crie à Asselin de descendre. Celui-ci accourt, saisit la tête de Melley et le tient la bouche contre terre pour étouffer ses cris. Melley lui dit : « Pitié Maurice, pitié. » Asselin ne se laisse pas attendrir. Gouet ouvre un long couteau et commence à frapper. Melley supplie encore : « Je méritais une correction, dit-il, mais pas ça. » Gouet frappe toujours. Melley tend une main et crie : « Au revoir, les amis. »

A un moment, la lame du couteau de Gouet se brise au ras du manche ; celui-ci dit alors à Bousquet : « Tape, toi, tape un peu, je n'en ai plus le courage ». Bousquet sort donc son couteau et en porte plusieurs coups à la victime qui finit par ne plus remuer.

Bousquet attache bien vite une corde à une jambe du cadavre; tous les trois tirent dessus et amènent ainsi le corps en haut du talus, puis le font descendre de l'autre côté. Ils le prennent alors par les bras et par les jambes et le portent, à travers les terres labourées, jusqu'au bord de la Seine. Là ils le laissent tomber. Ils le fouillent et lui enlèvent tous les objets qu'ils trouvent pour empêcher son identification. Cela fait, Bousquet détache la corde et Gouet, du pied, pousse dans l'eau le cadavre qui reste là retenu par les herbes.

Bousquet et Gouet lancent l'un et l'autre leur couteau dans la Seine ; puis ils se lavent les mains dans l'eau ; Asselin suit leur exemple ; cela fait, ils reviennent à Paris où ils se séparent pour rentrer chacun dans sa famille.

RAPPORT MÉDICO-LÉGAL SUR L'ÉTAT MENTAL DE GOUET

Je soussigné, Charles Vallon, docteur en médecine de la Faculté de Paris, médecin en chef à l'asile Sainte-Anne, commis par M. André, juge d'instruction près le Tribunal de première instance du département de la Seine, en vertu d'une ordonnance en date du 25 février 1908 ainsi conçue:

« Vu l'information contre Gouet, Georges, et autres, inculpés d'assassinat,

« Vu la lettre du docteur W...,

« Commettons le docteur Vallon, lequel procédera à l'examen mental de l'inculpé Gouet et dira s'il doit être considéré comme responsable de ses actes. »

Après avoir prêté serment, pris connaissance des pièces du dossier, examiné l'inculpé et m'être entouré de tous les renseignements capables d'éclairer mon jugement, j'ai, en mon honneur et conscience, consigné mon opinion dans le présent rapport dont j'affirme le contenu sincère et véritable.

La lettre visée par l'ordonnance de M. le Juge d'instruction a été adressée à Me Henry Robert, défenseur de Gouet. Le docteur W... y dit en substance : « M. Gouet père, alcoolique invétéré, est mort dans un accès de *delirium tremens*, le jeune Gouet est atteint de syphilis. A mon avis, il serait facile de plaider l'irresponsabilité en s'appuyant sur les deux diathèses : alcoolisme et syphilis. »

Afin de ne négliger aucune source d'information, j'ai longuement et minutieusement interrogé la mère de l'inculpé. Voici ce que m'a déclaré Mme Gouet :

« Georges (l'inculpé) n'a pas eu de convulsions dans la première enfance,

mais à l'âge de dix ans il a été pris subitement d'une fièvre à la suite de laquelle il a présenté une grande faiblesse dans les jambes ; il ne pouvait pas se tenir debout. Le médecin a dit que c'était de la paralysie infantile et une déviation de la colonne vertébrale; on l'a soigné longtemps pour cela.

« Il y a deux ans, il a contracté la syphilis, cela l'avait rendu très triste, très sombre; il a suivi un traitement à l'hôpital Saint-Louis ; on lui a fait vingt piqûres et ensuite il a été très bien.

« A l'école il apprenait facilement, mais il n'était pas attentif, il était toujours en l'air.

« A sa sortie de l'école, vers quinze ans, il est entré chez son oncle, mécanicien-électricien, il travaillait assez bien, mais il n'avait pas d'esprit de suite, il passait constamment d'une chose à une autre.

« Il raisonne bien, mais son moral ne peut pas mettre sa pensée à exécution *(sic)*. Il se démoralisait facilement. Il n'est pas méchant, il n'aurait pas fait de mal à une bête, mais il est mou et se laissait facilement entraîner. On en a fait ce qu'on a voulu ; je ne puis pas comprendre comment il a pu faire ce qu'il a fait. Du reste, depuis qu'il est en prison, il n'a cessé de me répéter qu'il n'en voulait pas à Melley et qu'il ne comprenait pas pourquoi il l'avait frappé.

« L'incarcération l'a fait réfléchir, maintenant il est plus posé, paraît plus sérieux.

« Il n'est pas fou, mais c'est une nature indéfinissable. »

D'autre part, devant M. le Juge d'instruction, Mme Gouet a déclaré:

« En mai 1904, je suis restée veuve avec un fils unique, Georges (l'inculpé). Sa conduite a toujours été régulière jusqu'en octobre 1907. A partir de cette époque, il s'est mis à rentrer tard le soir. Pendant les dix derniers jours de décembre, il disparut de chez moi et, à son retour, il me dit qu'il venait de passer ces quelques jours avec un copain ayant de l'argent. Malgré mes observations sa conduite resta irrégulière.

« Le 28 janvier, il me quitta vers 3 heures de l'après-midi. Je ne le revis plus que vers minuit. En rentrant, il me dit qu'il avait passé sa soirée au concert. Le lendemain matin, il me quitta dès 8 heures et je ne le revis plus que le soir au moment du dîner.

« Ni le 28 janvier, ni les jours précédents ou suivants, je n'ai rien remarqué de particulier dans son attitude. »

Devant M. le Juge d'instruction, Gouet n'a donné aucun signe de dérangement intellectuel, il a raconté la scène du crime avec beaucoup de précision; ses déclarations ne diffèrent de celles de ses compagnons que sur des points de détail, chacun des trois inculpés cherchant à diminuer le plus possible sa part de responsabilité. M. le Juge d'instruction lui a posé cette question :

« A quel mobile avez-vous obéi? »

Gouet a répondu : « Je ne m'en rends pas compte. »

« Ce mobile, a alors dit le magistrat, n'a-t-il pas été indiqué par Melley lui-même lorsque, pendant le drame, il vous adressait, d'après vos propres déclarations, ces paroles : « Veux-tu ma femme, toi ? »

Gouet a répliqué : « Je ne voulais nullement la maîtresse de Melley. Je n'ai jamais cherché à l'avoir. »

Le teint mat, les cheveux foncés, la moustache naissante, Gouet a le

front un peu bas, mais cependant la physionomie ouverte et intelligente. Ses oreilles sont écartées de la tête avec un ourlet un peu épais et irrégulier; c'est là une petite anomalie sans importance.

Bien vêtu, presque avec élégance, il est d'apparence robuste, mais il existe chez lui une légère déviation de la colonne vertébrale au niveau de la région lombaire, une atrophie très marquée de la cuisse et surtout de la jambe du côté droit, d'où une légère claudication. Cette atrophie est le reliquat de la paralysie infantile survenue dans l'enfance à la suite d'un état fébrile. Il y a là la preuve tangible qu'à cette époque le cerveau a été fortement touché.

Gouet assure que depuis qu'il a contracté la syphilis, c'est-à-dire depuis deux ans, il se fatigue encore plus facilement qu'avant et ne peut pas marcher beaucoup. C'est là une assertion des plus vraisemblables. L'infection syphilitique débilite fortement.

Depuis qu'il est à la prison de la Santé, Gouet s'occupe régulièrement à coudre des agrafes sur des cartons et sa conduite n'a donné lieu à aucune remarque particulière de la part du personnel de surveillance. Aux diverses visites que je lui ai faites, je l'ai trouvé constamment calme, exempt de délire et d'hallucinations. Ce n'est certainement pas un aliéné. J'ajoute tout de suite qu'il n'est non plus ni épileptique, ni hystérique, ni alcoolique.

Il parle d'un ton posé, s'exprime en termes corrects, répondant toujours d'une façon pertinente aux questions que je lui fais. Son niveau intellectuel est celui de la plupart des jeunes gens de son âge et de sa condition.

Interrogé sur les faits qui lui sont reprochés, il a répété devant moi, point pour point, les déclarations qu'il a faites à l'instruction. En ce qui concerne spécialement le mobile de l'assassinat, il s'est exprimé ainsi : « Depuis un mois, je n'étais pas dans mon état normal; j'étais surexcité par la boisson. Depuis deux mois que j'étais sans travail, Melley m'entraînait avec lui, sa maîtresse Suzanne et Asselin. Je me plaisais dans cette compagnie plus que chez moi. Je trouve ça drôle maintenant. Melley se moquait de moi parce que je boite. Je lui en voulais bien un peu de ses moqueries, mais pas au point de désirer sa mort. Je ne comprends pas, même aujourd'hui, ce que j'ai été faire là dedans. Si j'avais une raison que je puisse invoquer, mais je n'en ai pas! Bousquet lui cherchait à se débarrasser de Melley qui le gènait et qui lui avait mangé de l'argent. Asselin voulait avoir Suzanne pour maîtresse et il était entendu avec elle qu'ils se mettraient ensemble une fois Melley mort. Mais moi je n'avais pas de raison de tuer Melley. J'ai agi par entraînement. Je ne dis pas que Bousquet et Asselin m'ont forcé ; je ne les accuse pas, mais j'ai agi sans réflexion.

« Mon tort a été de les fréquenter. Je n'ai jamais voulu écouter les bons conseils. Ma mère était trop bonne pour moi. C'est pour elle que j'ai le plus de chagrin. Ce n'est rien maintenant, elle n'a que cinquante et un ans, mais, quand elle sera vieille, qui lui viendra en aide ? Je songe à tout cela maintenant; j'aurais dû y songer plus tôt. »

Que penser de ces explications ? On ne saurait évidemment admettre que Gouet a agi sans réflexion, comme il le prétend, alors que, dès le dimanche 26, il a commencé à parler avec Bousquet du coup à faire et qu'il a continué à se concerter, les 27 et 28, avec ses deux co-inculpés.

Quant à cet argument qu'il n'avait pas de motif de tuer Melley, il ne

m'appartient de l'examiner qu'au point de vue purement médical, à savoir : de rechercher si, en participant à l'assassinat, il a pu obéir à un mobile pathologique. Or, de toute évidence, il n'a agi sous l'influence ni d'une idée délirante, ni d'une hallucination, ni d'une impulsion ; il ne saurait y avoir de discussion à cet égard. Il n'est certainement pas incapable d'apprécier la valeur de ses actes et notamment la gravité d'un assassinat. Il n'est point dépourvu de sens moral et de sentiments affectifs : à diverses reprises il a manifesté, au sujet de sa conduite, des regrets qui m'ont paru sincères; plusieurs fois, parlant de sa mère et du chagrin qu'il lui cause, il s'est mis à pleurer.

Il prétend que depuis un mois il était en proie à une certaine surexcitation causée par des abus alcooliques. Il m'est impossible d'établir s'il dit vrai ou s'il dit faux, mais ce que je puis affirmer, c'est que, si ses facultés intellectuelles étaient un peu troublées par l'alcool, il n'était point atteint de folie alcoolique.

Le docteur W... a avancé que Gouet étant fils d'un père alcoolique et atteint lui-même de syphilis, on pouvait plaider son irresponsabilité.

On peut tout plaider, mais au point de vue médical l'opinion du docteur W... n'est pas défendable. L'alcoolisme, voire même l'aliénation mentale des parents, ne saurait conférer l'irresponsabilité à leurs descendants; pour qu'un individu soit considéré comme irresponsable, il faut qu'il soit lui-même aliéné. La prédisposition à la folie n'est pas la folie confirmée, elle peut même ne jamais y aboutir.

Quant à la syphilis, à moins qu'elle n'ait produit dans le cerveau des lésions graves se traduisant par des troubles mentaux, ce qui n'est pas le cas chez l'inculpé, elle ne saurait non plus être une cause d'irresponsabilité.

Gouet ne saurait être considéré comme irresponsable au point de vue pénal. Il a commis sciemment un acte dont le mobile n'est pas pathologique, il doit donc rendre compte de celui-ci à la Justice.

Mais Gouet, sans doute sous l'influence de l'hérédité paternelle qui pèse sur lui, a reçu autrefois dans son cerveau une atteinte qui se traduit encore par de l'atrophie de tout un membre. C'est là un fait dont il serait injuste de ne pas tenir compte. Tout en ne manquant pas d'intelligence, Gouet m'apparaît comme un de ces individus affectés d'une certaine faiblesse cérébrale, les rendant moins capables qu'un homme normal de résister aux suggestions coupables venant soit des autres, soit d'eux-mêmes. La faiblesse cérébrale de Gouet a, d'ailleurs, sans doute été accrue par la syphilis qui est venue, il y a peu de temps, infecter son organisme.

Conclusions. — 1° Gouet n'est pas atteint d'aliénation mentale et n'était pas non plus aliéné quand il a commis l'assassinat dont il est inculpé;

2° Toutefois, fils d'un père alcoolique, frappé dans son enfance d'une maladie cérébrale qui lui a laissé une atrophie manifeste de tout le membre inférieur droit, atteint il y a deux ans de syphilis, Gouet présente une certaine faiblesse cérébrale de nature à atténuer sa responsabilité.

Paris, le 1er mai 1908.

A l'Audience.

Les débats sont présidés par M. Bertulus, conseiller à la Cour d'Appel. M. Laurence, substitut du Procureur général, occupe le siège du ministère public. Au banc de la défense sont : Mes Henri Robert, Henri Millevoye et Emile Doublet.

Le père de la victime qui a connu les accusés encore enfants et jouant avec son fils se porte partie civile et demande 5.000 francs de dommages et intérêts ; il est assisté de Me Python.

L'acte d'accusation reproche à Bousquet, Gouet et Asselin :

D'avoir à Colombes (Seine), dans la nuit du 28 au 29 janvier 1908, commis un homicide volontaire sur la personne du sieur Melley (Louis).

Avec ces circonstances que ledit homicide a été commis : 1° avec préméditation, 2° de guet-apens.

Crime prévu par les articles 295, 296, 297, 298, 302, 66 du Code Pénal.

Les trois accusés, qui paraissent plus jeunes que leur âge, réitèrent les aveux qu'ils ont déjà faits à l'instruction. Mais Bousquet prétend que c'est Gouet qui fut l'instigateur du crime, tandis que Gouet affirme, au contraire, que c'est Bousquet qui lui a parlé le premier de faire disparaître Melley.

Gouet explique que, s'il a accepté de prêter assistance à Bousquet, c'est qu'il était surexcité parce que depuis un mois Melley le faisait boire.

Asselin se défend d'avoir frappé, il ne craint cependant pas de dire que, s'il donna son concours à Bousquet et à Gouet, c'est qu'il comptait devenir l'amant de Suzanne, ainsi que celle-ci le lui avait promis.

Suzanne, âgée de dix-sept ans, à la fois danseuse et modèle, comparaît en qualité de témoin ; elle ne semble nullement impressionnée de la mort tragique de son amant. Elle convient que c'est elle qui faisait marcher le ménage avec ce qu'elle gagnait. Elle assure par contre qu'elle n'avait pas promis à Asselin de devenir sa maîtresse.

M. Asselin, puis Mmes Bousquet et Gouet, les larmes aux yeux, défendent respectivement leurs enfants, disant que ceux-ci

avaient mal tourné du jour où ils avaient rencontré Melley sur leur chemin, que ce fut la fréquentation de ce jeune homme qui les perdit.

M. Melley père défend la mémoire de son fils, tout en reconnaissant qu'il avait abandonné le foyer paternel pour se livrer à l'inconduite.

Je fais aux jurés le résumé de mon rapport.

Après l'audition des témoins, la suite des débats est renvoyée au lendemain.

A l'ouverture de la seconde audience, Me Python au nom de M. Melley père, partie civile, réclame 5.000 francs de dommages et intérêts. Il dit que son client était en effet en droit de compter sur son fils aîné qui a été lâchement assassiné.

Après lui, M. Laurence, Substitut du Procureur général, prononce son réquisitoire. Les trois accusés, dit-il en substance, quel que soit celui qui fût l'instigateur de ce crime abominable, sont au même titre coupables : ils ont déployé la même hypocrisie pour attirer leur ami dans le guet-apens qu'ils lui avaient tendu, puis la même lâcheté, la même férocité pour le frapper. Ils sont également cruels.

Aucun d'eux n'a, au cours de ces débats, prononcé une parole de regret. Le jury n'aura pas plus de pitié pour eux qu'ils n'en accordèrent à celui qui avait été leur compagnon et fit vainement appel à leurs sentiments généreux en cette nuit tragique.

Et il réclame une triple condamnation à mort.

Me Henri Robert présente la défense de Gouet. Il plaide que son jeune client a droit à la pitié en raison de ses tares physiques qui ont influé quelque peu sur son cerveau.

Me Henry Millevoye lui succède pour Bousquet. Il montre son client entraîné sur la pente du crime par la victime elle-même et demande un verdict de pitié.

Enfin Me Emile Doublet défend Asselin. Il demande au jury de répondre qu'il a agi sans discernement.

Après une délibération d'une heure environ, le jury rapporte un verdict affirmatif sur toutes les questions (homicide, préméditation, guet-apens), mais accordant des circonstances atténuantes à chacun des accusés.

Ce verdict laisse à la Cour la faculté de prononcer la peine des travaux forcés à perpétuité ou à temps.

Bousquet et Gouet sont condamnés l'un et l'autre aux travaux forcés à perpétuité. Asselin à sept années de travaux forcés et sept années d'interdiction de séjour. Chacun d'eux devra payer, en outre, une somme de 300 francs à M. Melley père à titre de dommages-intérêts.

Me Henri Robert avait espéré que son client Gouet, en raison du rapport médico-légal, s'en tirerait avec vingt ans de travaux forcés.

Pendant les deux audiences, Bousquet a presque constamment tenu la tête penchée en avant regardant à terre ; Gouet a beaucoup pleuré ; Asselin est resté impassible.

Le prononcé de l'arrêt n'a donné lieu à aucune manifestation de la part des condamnés.

La *Gazette des Tribunaux*, en rendant compte de l'affaire, rappelait « qu'un membre du Parlement, partisan de la peine de mort, faisait remarquer dernièrement que les malfaiteurs redoutent cette peine, puisqu'eux-mêmes l'infligent quelquefois à leurs camarades à titre de châtiment suprême ».

Cette judicieuse remarque peut servir d'épilogue au *Crime de Colombes*.

NOTES ET OBSERVATIONS MÉDICO-LÉGALES

DE L'ENTOMOLOGIE THANATOLOGIQUE

Par le Dr DELORME

Tout cadavre, abandonné à l'air libre, ou inhumé après un séjour plus ou moins prolongé à la surface du sol, subit le phénomène de la putréfaction et devient, sauf dans quelques circonstances, la proie de certains insectes, qui l'envahissent soit à l'état parfait, soit à l'état de larves. On entend par le terme d'*Entomologie thanatologique*, l'étude de ces différents insectes, de leur habitat, de leurs mœurs et de leur métabolisme; et il ne faut

pas croire que cette étude ne présente qu'un intérêt d'ordre purement spéculatif; car elle peut, tout au contraire, fournir au médecin-expert des données très importantes pour la solution de certains problèmes médico-légaux.

L'existence de cette faune entomologique du cadavre a été connue de toute antiquité. Un certain nombre de poètes y ont fait allusion depuis fort longtemps, et certains peintres dans leurs œuvres ont même représenté ces insectes avec plus d'imagination que de rigueur.

Mais, ce n'est guère qu'au milieu du XIX[e] siècle, depuis le rapport du D[r] Bergeret (d'Arbois), en 1850, que l'on a eu l'idée d'appliquer ces notions à la médecine légale; et, depuis lors, l'entomologie thanatologique a donné lieu à de nombreuses recherches et a servi mainte et mainte fois dans des expertises judiciaires.

Notre rôle n'est pas de faire ici la bibliographie de cette question : il nous suffit de rappeler que Mégnin en France a mis pendant quinze ans, de 1883 à 1898, au service d'une si intéressante cause, une grande science de l'entomologie doublée d'un profond esprit d'observation. Il a publié, en effet sur ce sujet, une série de travaux fort minutieux qui n'ont qu'un défaut, celui d'être un peu trop schématiques[1].

Nous distinguerons, au point de vue médico-légal, deux séries d'insectes : la première constitue la faune constante; la seconde, la faune accidentelle du cadavre. La faune constante comprend des insectes qui font leur pâture habituelle de la substance animale en putréfaction et qui, sur des cadavres soumis aux mêmes conditions physiques et chimiques, se retrouvent aux mêmes périodes, dans un ordre presque immuable.

La faune accidentelle, moins importante que la précédente, comprend des insectes qui ne se trouvent sur le cadavre que d'une façon tout à fait fortuite.

I. Faune constante. — Elle évolue parallèlement aux phases chimiques de la putréfaction qui sont :

a) Phase des émanations du début; *b)* phase butyrique; *c)* phase de l'adipocire; *d)* phase caséique; *e)* phase ammoniacale; *f)* phase de dessiccation du cadavre.

Nous allons énumérer les insectes que l'on trouve à ces différentes phases, nous verrons ensuite quels sont les renseigne-

[1] Pour la bibliographie de cette question, voir : *de l'Entomologie thanatologique* (Thèse de Delorme, Laboratoire de Médecine légale de Lyon, 1908).

ments que l'on peut tirer de ces intéressantes considérations, lors d'une expertise judiciaire.

1° *Phase des émanations du début.* — La faune de cette période comprend exclusivement des diptères appartenant aux genres : *Musca*, *Calliphora*, *Curtonevra*.

Ces mouches proviennent d'œufs déposés sur le cadavre frais, et même sur le mourant.

2° *Phase de fermentation butyrique.* — Il y a formation d'acides gras volatils. La faune de cette période ne comportait pour Mégnin que des diptères des genres *Lucilia*, *Sarcophaga*, *Cynomyia*. Il faut y ajouter des coléoptères que nous retrouverons plus loin, et appartenant aux genres suivants : *Nécrophorus*, *Silpha*, *Staphylinus*.

3° *Phase de l'adipocire.* — Le cadavre se transforme en une substance d'aspect savonneux : le gras de cadavre ou adipocire. On y trouve alors des coléoptères des genres : *Dermestes, Saprinus*, *Trox*, *Omosita* et un lépidoptère, l'*Aglossa pinguinalis*.

4° *Phase caséique.* — Elle rappelle au point de vue chimique les phénomènes de putréfaction qui se passent sur les vieux fromages. Elle comprend des diptères, *Pyophila*, et des coléoptères, *Anobium*, *Corynetes*.

5° *Phase de fermentation ammoniacale.* — Cette phase précède la destruction complète du cadavre.

Elle comporte des diptères : *Tyreophora*, *Lonchea*, *Ophyra*, et des coléoptères : *Silpha, Necrophorus*, *Hister*, *Saprinus*.

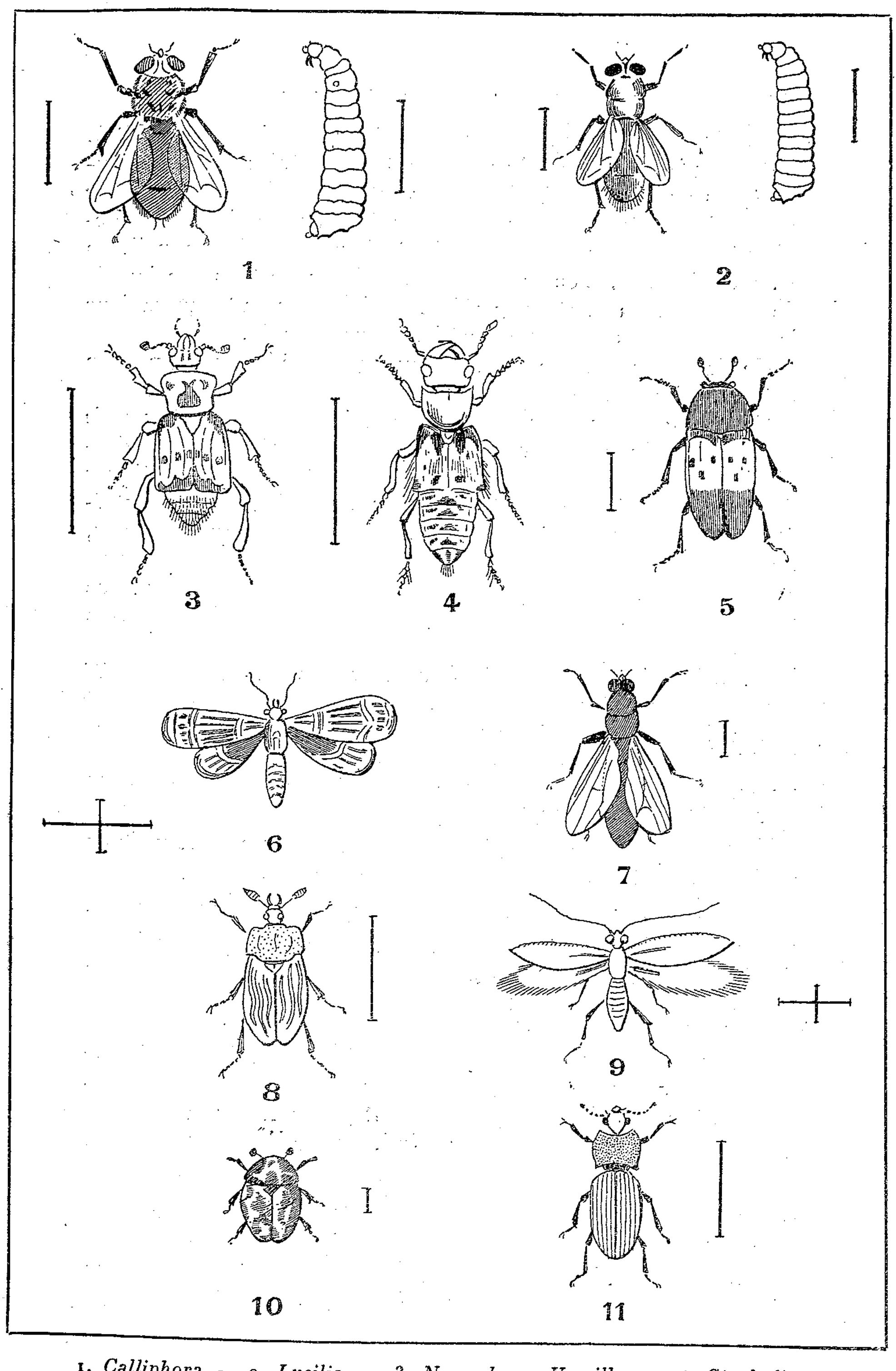
6° *Phase de dessiccation.* — Pendant cette période, le cadavre repasse à l'état pulvérulent, et on trouve au milieu des débris des acariens et des insectes qui rongent tous les résidus, soit : lépidoptères : *Aglossa*, *Tineola;* et coléoptères : *Attagenus*, *Anthrenus*, *Ptinus*, *Tenebrio*.

Tels sont les différents insectes qui se succèdent sur le cadavre aux différentes époques de la putréfaction. Ils sont susceptibles de renseigner le médecin expert :

A. *Sur la date de la mort.* — Il suffit, en effet, de connaître la durée des métamorphoses de ces insectes pour en tirer des conclusions.

A ce point de vue, il suffit de se reporter au tableau suivant, qui a été dressé d'après les conclusions des différentes expertises d'ordre entomologique, pour avoir la date approximative de l'abandon du cadavre.

INSECTES TROUVÉS SUR LE CADAVRE	PHASE CORRESPONDANTE DE LA PUTRÉFACTION	TEMPS ÉCOULÉ DEPUIS LA MORT
ABSENCE TOTALE D'INSECTES SUR UN CADAVRE NON COMPLÈTEMENT DÉTRUIT		DIFFICILE A DÉTERMINER, PROBABLEMENT HIVER PRÉCÉDENT,
1. *Musca* / *Calliphora* / *Curtonevra* } Genres.	Phase des émanations du début.	De quelques jours à 1 mois environ.
2. Genres *Lucilia.* / — *Sarcophaga.* / — *Cynomyia.* / — *Necrophorus.* / — *Silpha.* / — *Staphylinus.*	Phase de fermentation butyrique.	De 1 mois à 2 mois 1/2 environ.
3. Genres *Dermestes.* / — *Saprinus.* / *Trox.* / *Omosita.* / *Aglossa.*	Phase de transformation du cadavre en adipocire.	De 3 à 6 mois environ.
4. Genres [*Pyophila*]. / — *Corynetes.* / — *Anobium.*	Phase de fermentation caséique des albuminoïdes.	De 7 à 8 mois et plus, car les œufs de Pyophila passent l'hiver.
5. Genres *Tyreophora.* / — *Lonchea.* / *Silpha.* — *Necrophorus.* / *Ophyra.* — *Hister.* / *Saprinus.*	Phase de la fermentation ammoniacale.	De 8 mois à 10 mois environ.
6. *ACARIENS* / *Aglossa.* - *Tinea.* - *Tineola.* / *Attagenus.* — *Anthrenus.* / *Tenebrio.* — *Plinus.*	Phase de dessication et d'absorption des débris.	De 1 an à 3 ans environ.
Cadavre complètement détruit. Absence de tous les insectes.		3 ou 4 ans et au delà.



1. *Calliphora*. — 2. *Lucilia*. — 3. *Necrophorus Vespillo*. — 4. *Staphylinus maxillosus*. — 5. *Dermestes*. — 6. *Aglossa*. — 7. *Pyophila casei*. — 8. *Silpha sinuata*. — 9. *Tineola*. — 10. *Anthrenus museorum*. — 11. *Tenebrio*.

B. *Sur le genre de mort de l'individu* (Mort lente ou subite). — Sur un individu mort brusquement, en effet, les mouches n'auront pas eu le temps de déposer avant la mort leurs œufs autour des orifices naturels, comme elles le font d'habitude sur les agonisants (signe des mouches). Et, à l'ouverture du cercueil, on trouvera le cadavre en putréfaction, mais on ne trouvera jamais de diptères de la première période, tandis qu'on en trouvera dans le cercueil, dans le cas de mort lente avec agonie.

Ce signe constitue ce que nous avons appelé la « présomption entomologique ».

C. *Sur la saison de la mort de l'individu dont on retrouve le cadavre.* — Si nous trouvons sur un cadavre des insectes des dernières périodes, sans y rencontrer ceux qui sont caractéristiques des premières, il y a fort à supposer que le début de la putréfaction a eu lieu pendant l'hiver et que, à l'approche du printemps, quand les insectes ont apparu, il était déjà arrivé à un stade assez avancé de cette putréfaction. Les insectes, en effet, ne sortent que pendant la belle saison et on n'en trouve jamais sur les cadavres morts l'hiver.

D. *L'individu a succombé à la ville ou à la campagne. Il a été transporté d'un lieu à un autre.* — Nous pouvons également reconnaître cela, d'après la présence de certaines mouches dont l'habitat est exclusivement campagnard et qui ne se trouvent sur un cadavre trouvé en ville que si celui-ci y a été transporté après avoir été déposé à la campagne.

Tels sont les renseignements intéressants que peut fournir au médecin expert l'étude de l'entomologie thanatologique.

II. Faune accidentelle. — Quant à la faune accidentelle du cadavre, elle n'est intéressante que parce qu'elle a parfois donné lieu à des erreurs judiciaires.

Elle comprend en effet :

1° Des hyménoptères (Maschka);

2° Des orthoptères (Klingelhöffer), qui ont parfois produit sur des cadavres des sortes de sugillations ou de plaques parcheminées et même d'escarres, qui avaient pu en imposer pour les symptômes d'empoisonnements criminels par l'acide sulfurique.

Disons en terminant un mot sur la façon dont l'expert devra se comporter lors d'une expertise de cet ordre, ou dans le cas d'une exhumation.

Tout d'abord, dès l'ouverture du cercueil, il capturera certains

diptères (qui peuvent alors s'envoler), soit à la main, soit à l'aide d'un léger filet de gaze. Ces insectes seront placés dans un flacon à col large contenant de la sciure de bois avec quelques gouttes de benzine ou de sulfure de carbone.

Il recherchera ensuite avec soin, à l'aide de pinces les pupes, larves, ou dépouilles de larves qui se trouvent, soit au fond du cercueil, soit dans les plis des vêtements du cadavre, soit dans les cavités naturelles.

Tous ces insectes seront placés ensuite dans des tubes contenant de l'alcool absolu (exception faite toutefois des insectes de couleur rouge qui se décolorent dans l'alcool) et soumis ensuite à un examen, en vue de leur détermination générique, sinon spécifique.

REVUE CRITIQUE

CHRONIQUE DE L'UNISEXUALITÉ

Par ANDRÉ RAFFALOVICH

I. Cologne en 1484. Un scandale parisien en 1830. Paris au XVIIIe siècle. — II. Les scandales allemands de 1907-1908 : affaires Moltke-Harden, Bulow-Brand, Harden-Stœdele-Eulenburg. La lettre du comte Gunther de Schulenburg. Bussy-Rabutin. Polyandrie unisexuelle. — III. Witry. Naecke. Max Dessoir. Classification des invertis. Romans. — *Notes :* A. Laupts et Senancour; B. Histoire amoureuse des Gaules ; C. Cambacérès; D. Jean Lorrain; E. Manifestation Londonienne à propos d'Oscar Wilde.

I

En 1484 (juin et juillet), le Conseil de la ville de Cologne fit une enquête sur l'unisexualité. (Je résume un document publié en 1905 par M. Justus Hashagen et reproduit par M. Iwan Bloch dans la *Zeitschrift für Sexualwissenschaft,* septembre 1908.) Le curé des Saints-Apôtres était au courant et à la hauteur de sa tâche religieuse et sociale. Un homme pauvre lui avait avoué à son lit de mort une liaison avec un homme riche, marié, père de famille; le prix de chaque complaisance du pauvre avait été un *Postulatsgulden.* Le curé connaissait encore

un autre cas et il supposait à Cologne 200 invertis. Le Conseil de la ville consulta les docteurs en théologie ; leur avis fut de ne rien faire. Le Conseil persista et, le 21 juin et le 12 juillet, on prit les dépositions.

Le pénitencier des Frères Mineurs dit qu'un vieillard lui avait confessé des péchés de ce genre. Un autre affirme que ces choses arrivent, que ces péchés sont communs, surtout parmi les pauvres, mais aussi parmi les riches. Le pénitencier des Augustiniens en a beaucoup entendu parler, mais ne veut rien dire de ce qu'il a appris dans le confessionnal. Un vieux pénitencier (des *Frauwen broidren)* ne sait rien là-dessus et il espère bien qu'on ne commet pas de tels méfaits à Cologne. Un autre nie absolument que de pareilles choses ont lieu. Le curé de Saint-Pierre ne sait rien. Le curé de Saint-Colomb sait qu'il y a une prostitution masculine. Le curé de Sainte-Brigitte fait appel au sceau de la confession ; il est d'ailleurs d'avis qu'il est préférable de ne pas parler de ces choses ; il regrette que ces péchés augmentent en Allemagne. C'est trop vrai, dit le curé de Saint-Martin ; lui, il n'ignore ni l'inversion masculine, ni celle des femmes. Il a toujours déchiré et brûlé les lettres dans lesquelles on lui dénonçait des individus. Le prêtre de Saint-Cunibert est tout à fait franc ; il a connu beaucoup d'invertis, autrefois plus encore qu'à présent. Des personnes convenables commettent ces péchés tout comme les autres. Le curé de Saint-Martin raconte que ces gens fréquentent le quartier du marché aux foins. (On a assuré à M. Bloch qu'aujourd'hui, dans ce même quartier, existe une vieille taverne à l'usage des invertis.) Le curé de Saint-Séverin ne se souvient que d'un acte de ce genre, commis par un homme ivre. Un dernier curé ne sait rien.

En 1484, c'était comme en 1908 ; on rencontrait l'inversion ou l'unisexualité chez les hommes comme chez les femmes, chez les riches comme chez les pauvres, chez les personnes de vie déréglée comme chez les personnes bien. Il y avait une prostitution masculine. On savait où se rencontrer. Il y avait des hommes graves qui recommandaient le silence, sinon la tolérance. Et, dernière ressemblance, il se trouvait parmi ces hommes graves plus d'un qui niait la possibilité de choses si affreuses.

Si, en s'appuyant sur des documents anciens ou sur les scandales retentissants de 1907-1908, on voulait octroyer à l'Allemagne unisexuelle la première place, si on osait accuser les Allemands de vice allemand, M. Bloch n'aurait qu'à faire lire un

autre document cité par lui dans la même revue (avril 1908) quand l'hypocrisie européenne voulut lapider la dépravation allemande ; c'est un imprimé de 1830, une parodie de la seconde églogue de Virgile parue à Paris. Massey de Tyronne en est supposé l'auteur. En voici le titre : « Plaintes du pédéraste Fortuné Pinet, avocat à la Cour royale de Paris. Imitation de la deuxième églogue de Virgile : *Formosum pastor Corydon ardebat Alexim.* »

J'en reproduis les notes : « 1° Fortuné Pinet, avocat bourguignon, condamné à un mois de prison pour outrages envers la magistrature, un des rédacteurs du *Courrier des Tribunaux* et l'ami *intime* de N. C..., avocat à Paris, a été surpris chez un marchand de vin en flagrant délit avec deux militaires, ses amants. Conduit en prison, il dut à l'indulgence du Préfet de police et du Procureur du roi de n'être pas livré à la justice. Ce fut M. Couture, avocat, qui sollicita pour Pinet auprès de ces deux magistrats. 2° A. R..., commis en soieries, amant ridicule du sieur S..., marchand de modes sur le boulevard Montmartre. 3° *Le Bras d'or*, cabaret renommé des environs de Paris. 4° C..., bijoutier, pédéraste très connu. 5° G. D..., libraire-imprimeur, qu'on rencontre partout où il y a de jolis garçons déguenillés. 6° C. L..., avocat, rue de Rivoli, n° 8, *ami complaisant* de son confrère Pinet. 7° C. de T..., avocat, vicomte bas breton, qui fut condamné, il y a dix-huit ans, à six mois de prison pour avoir volé des livres dans une bibliothèque publique d'une petite ville de la Bretagne, a été forcé d'abandonner Rennes à la suite de plusieurs sales aventures que son goût effréné pour les jeunes gens multipliait à l'infini. Nommé en 1819 conseiller auditeur à la Cour royale de Rennes par le chancelier Dambray, il fut honteusement repoussé par toute la Cour. Réfugié à Paris, au faubourg Saint-Germain, il fut nommé par son ami Loquet, dit *de Blossac* (secrétaire général de M. Mangin), inspecteur des filles publiques, qui n'ont rien à redouter de ses atteintes. De T... assure partout maintenant qu'il fait partie de la Commission des récompenses nationales. *Proh pudor...* 8° T. de T..., du département de l'Allier, successivement renvoyé de plusieurs régiments, a été chassé en 1829 du 21e de ligne, dont il était un des capitaines, pour s'être livré à la pédérastie. Il est maintenant inspecteur de messageriers à Paris, où il s'est lié avec les sieurs C..., D... Pierre et autres gens tarés et crapuleux. »

Le Dr Laupts a écrit récemment dans les *Archives* (nos 178-179,

p. 740) que l'inversion masculine « est extrêmement rare en France et dans tous les pays latins. Si l'on excepte celles des grandes villes ou des *stations*, où la présence de milieux cosmopolites favorise plus ou moins son développement, on peut affirmer qu'elle est, dans la France métropolitaine, d'une extrême rareté. Elle est inconnue dans la plupart des régions; la grande majorité des Français n'a pas même l'idée qu'une semblable tendance a existé, puisse exister. Ceux des Français qui n'ignorent pas l'inversion témoignent généralement à son sujet d'une horreur extrême... En Allemagne, l'inversion est extrêmement répandue et il est indéniable qu'elle continue de se répandre. » (Voir note A.)

Au XVIIIe siècle, si l'on avait vécu à Paris, on en aurait aisément affirmé ce que le Dr Laupts affirme de l'Allemagne. J'ouvre un livre désespérant, *les Infâmes*, par Dubois-Dessaulle (éditions de la *Raison*, 1902) — et j'y lis à la date du 6 avril 1737 : « Haymier arrêtait un jeune homme nommé Jacques Poirier, né à Lille, venu à Paris pour solliciter un remboursement dû à sa mère. Poirier et un abbé, dont il ignorait le nom, étaient derrière les palissades à se faire des attouchements... Le jeune homme avoua à Haymier... que *cela était commun entre les jeunes gens de son pays*. Il montra une lettre de sa mère qui lui recommandait de ne laisser personne coucher avec lui... » Je passe quelques-unes de ces tristes pages et je vois qu'en septembre 1748, Maton, tapissier, Gaverelle, garçon jardinier, en quête d'amateurs, s'adressèrent à un cordonnier, Pierre La France. Il les présenta à Clermont, valet de chambre de l'évêque de Fréjus. Le 20 mai, Comtois, domestique de Mme de la Grandville, avouait qu'en 1747 il s'était amusé avec Clermont derrière le rideau du lit. Il accusa aussi Braillard, domestique du prince de Talmont, de s'être amusé avec lui en août 1748 dans la même chambre et devant Clermont. Enfin, le 27 mai 1749, Antoine Breuil, dit Clermont, âgé de quarante-deux ans, né à Clermont-Ferrand, en Auvergne, fut arrêté et avoua quelques-unes de ses relations : Flamand, domestique; Josse, fruitier-oranger, qui lui donna la connaissance d'Alexandre, soldat aux gardes françaises; La Jeunesse, garçon perruquier; Duverger, domestique, qui le mit en relation avec La France, cordonnier; Chevalier, garçon perruquier, qu'il avait rencontré sur le quai Malaquais et qu'il emmena boire une bouteille au *Cadran Bleu*, rue Saint-Dominique, pour se divertir avec lui; Mazarin, domestique, avec

lequel il s'amusa au *Cadran Bleu* en compagnie de La Pierre, domestique, et d'un cuisinier; Joseph, domestique, qui lui procura un clerc de notaire; Courtois, domestique de M. de Messac, et Courtois, domestique de Mme de la Grandville.

Le 29 octobre 1748, le prémontré Pellevé avouait des rapports avec Gallois, dit Saint-Jean; un garçon chirurgien qui venait le raser; un jeune marin; Leduc, cuisinier, demeurant rue Saint-Denis, à la *Croix de Fer*, chez la veuve Selle; Humblot fils, graveur, demeurant rue Saint-Jacques, à l'*Enfant-Jésus*, près la rue Saint-Séverin, chez le sieur Mallet, « marchand d'encres pour imprimerie en lettres »; Salvat, garçon apothicaire, rue de Poitou.

II

Il faudrait le pinceau de Saint-Simon et le recul de l'histoire et la patience d'un Allemand pour faire revivre l'affaire Moltke-Harden-Städele-Eulenburg.

En attendant, M. Harden en a pour ainsi dire vitriolé les héros pitoyables ou criminels. Au mois de novembre 1906, il inaugura dans son journal *Die Zukunft* sa campagne contre l'influence du Prince d'Eulenburg et de ses amis, cercle infrangible autour du Kaiser. Ce même mois de novembre le chancelier Bulow lança dans un discours le mot de *Camarilla*. Maximilien Harden (Max Witkowski, d'une famille juive d'origine polonaise, né à Berlin le 20 octobre 1862), héritier des haines de Bismarck, a été sur les planches avant de devenir l'étonnant journaliste ; Bismarck et le théâtre ont contribué à son influence et à son talent. Il comprend la mise en scène et l'appel aux nerfs aussi bien que Philippe-Frédéric-Charles-Alexandre Botho, Prince d'Eulenbourg et d'Hertefeld, comte de Sandels, favori du Kaiser flatteur, poète, musicien, ami exquis : et ce n'est pas peu dire. Ce sont deux grands virtuoses.

Ce n'était pas aveuglement hétérosexuel mais patriotisme, c'est pour arracher Guillaume II aux enchantements de ces jardins d'Armide où Eulenburg et ses amis le retenaient depuis (et avant) la chute de Bismarck, que Harden va en guerre. On idolâtre le Kaiser chéri, on l'encense, on le contemple avec dévotion (de ces yeux, dit Bismarck en parlant d'Eulenburg, qui gâteraient le meilleur déjeuner). Un diplomate étranger qui figure depuis longtemps — et à Munich et à Berlin — sur la liste offi-

cielle des pédérastes que la police connaît, apprend d'Eulenburg les secrets du Kaïser avant la diplomatie allemande elle-même.

En 1891, Bismarck avait défini Philippe d'Eulenburg, alors ministre de Prusse à Munich, un Cagliostro prussien, pas sérieux comme homme politique, impossible pour un poste diplomatique sérieux, fourbe, menteur, qui ne sera rien, ni secrétaire d'Etat, ni chancelier. Il croit, continua Bismarck, que l'amitié d'un grand homme est un bienfait des dieux. Spirite, beau parleur, romantique, très dangereux pour un Kaiser au tempérament mélodramatique. Il adore Guillaume. Pater Ecestaticus ! On peut faire de bons capitaines, mais pas de diplomates de première classe avec des *cinœdes ;* Directeur des théâtres royaux, oui ! pas ambassadeur à Vienne...

Il l'est devenu pourtant ; il a même hérité « des millions » de *Nathi* Rothschild. De comte il est fait prince le 1er janvier 1900. Il n'a pas encore cinquante-trois ans. (Il a fallu à Bismarck trois guerres et trois triomphes pour arriver au même sommet.) En 1901, le frère d'Eulenburg doit quitter l'armée pour des délits homosexuels ainsi que le comte Fritz Von Hohenau, fils du prince Albert (un Hohenzollern). Le XXe siècle est moins propice au prince Philippe d'Eulenburg. Le prince Richard Dohna-Schlobitten ne lui écrit-il pas : « Tu es un tel menteur que j'ai un poids sur la conscience de t'avoir fait admettre auprès de notre souverain ! » ...Phili (comme on l'appelait) était toujours malade après des lettres pareilles.

Ce n'est pas, je l'ai déjà dit, acharnement hétérosexuel qui lance Harden sur la piste. Lors du scandale Krupp, Harden défendit le malheureux roi des canons : « C'est un malade. Il n'a ni dépravé ses ouvriers, ni conduit le chœur des chastes ! Ni abus, ni hypocrisie. C'est une affaire privée : qu'on n'y touche pas... » Mais, en 1906, l'Allemagne est en danger. Et Harden parle d'abord à voix basse, pour n'être compris que de la bande, de ceux qu'il faut écarter à tout prix de Guillaume II, — sans scandale, sans cruauté, si cela est possible. « Eulenburg et ses amis, écrit-il, sont de bonnes gens, adonnés à la musique, la poésie, le spiritisme ; ils sont si pieux qu'ils attachent plus d'efficacité à la prière qu'au meilleur médecin. Et dans leurs lettres, dans leurs paroles, ils expriment tous la plus touchante amitié ! »

Le prince a une heure de sagesse. Il envoie un ambassadeur à Harden. Que voulez-vous, demande-t-on ? — Ecarter du Kaiser

certaines influences néfastes, est la réponse. Le prince s'éloigne de la Cour. C'est une trêve ; il aurait pu avoir la paix.

Aussi insensé qu'Oscar Wilde (dont la chute semble bien mesquine auprès de celle de Philippe d'Eulenburg), le prince revient. Harden reprend la lutte. Le prince héritier (le 2 mai 1907) montre à son père un article de la *Zukunft*, et le comte Kuno de Moltke, commandant militaire de Berlin, aide de camp du Kaiser, depuis quarante ans ami enthousiaste de Phili, se voit contraint de se justifier. Il donne sa démission. Il provoque Harden qui refuse le duel. Il fait un procès en diffamation. Et le défilé commence. C'est comme une nouvelle *Comédie humaine* de Balzac où la plupart des hommes seraient comme Vautrin et Lucien de Rubempré.

C'est seulement en 1908 que Harden a compris les ramifications du *cinœdisme* et ses dangers. Il a vu comme Bismarck et J.-K. Huysmans le nivellement de ce vice, la camaraderie plus forte que celle d'un ordre religieux, que celle des maçons, plus forte que la foi, la nationalité, la classe sociale.

« Je suis frappé, a écrit Alphonse Daudet, du peu de variété, d'originalité qu'il y a dans ces dessous de la Société, ces bas-fonds du vice et du crime. Rien de personnel, un résidu, un agglutinement que l'être va rejoindre, où il se perd, se confond, n'ayant plus forme humaine. »

« D'autre part, ce vice est le *seul* qui supprime les castes. Homme propre et larbin sont égaux — et se parlent naturellement, vivent sans différence d'éducation. Ce vice réalise ce que la charité ne peut faire, l'égalité des gens. Est-ce assez étrange et inquiétant. » (J.-K. Huysmans).

Ils sont partout, dit Harden, à la cour, dans l'armée, la marine les ateliers, les bureaux de rédaction des grands journaux, dans le commerce, dans la magistrature, parmi les juges ! Tous contre l'ennemi, contre le normal inférieur ! Il a eu tant de lettres de menaces ; on lui a si souvent promis la mort s'il persistait, mais il a un excellent revolver et *en lieu sûr* des monceaux de preuves contre tant d'invertis. Et c'est pourquoi il est moins tendre aujourd'hui pour ce que les Français, il y a dix ans, avaient l'audace d'appeler le vice allemand. Il y a des hommes d'une haute valeur morale parmi les invertis — il en convient — mais beaucoup deviennent de plus en plus menteurs à mesure qu'ils ont plus à cacher. Eulenburg, par exemple, à Vienne ami des Catholiques, à Liebenberg soldat de Luther ! Et ce qu'il pratiquait lui

et les Hohenau, et le comte Lynar et le comte Wedel, ce n'était pas le libre amour, affranchi de la morale courante, mais la séduction rusée et lente de jeunes hommes leurs inférieurs, ignorants, pauvres, ou dépendant d'eux et de leur influence.

Quelle torture pour le comte Kuno de Moltke ce procès qu'on lui impose. Madame Lili von Elbe — née de Heyden — femme divorcée du comte de Moltke, raconte l'horreur qu'elle inspirait à son mari. Il cessa les rapports conjugaux deux jours après le mariage alléguant que Phili le lui avait demandé. Phili supplia même la dame de lui rendre son ami. « Comte d'Eulenburg, demanderiez-vous cela à votre fille ? » Il répondit fort sensément : « Je n'aurais jamais donné ma fille à Kuno. »

Le comte Kuno avait espéré une union idéale, à la Tolstoï. Sa femme devait planer à son côté comme dans un conte de fée ; une fée, pas une femme. Un Noël, par exemple, au lieu de se joindre à la fête de famille, il passa toute la soirée à écrire à Phili. Il appelait Phili *mon âme* depuis leur rencontre enthousiaste, lors de la vingtième année, — et il appelait la comtesse un *closet.* « Pourquoi ne m'a-t-elle pas quitté de suite ? » demande l'ex-mari. — « Parce qu'il était si bien doué pour la musique, » répond l'ex-comtesse. Sans doute aussi pour être de l'entourage immédiat de Sa Majesté. Le fils de Madame Lili von Elbe (âgé d'une douzaine d'années à cette époque, aujourd'hui lieutenant) imitait avec un domestique les tendresses mielleuses de son beau-père et de l'ambassadeur d'Allemagne à Vienne. Le lecteur n'a sans doute pas encore oublié l'épisode du mouchoir, — Kuno portant à ses lèvres le mouchoir oublié par Phili, — d'après Kuno pour se moquer de la jalousie de sa femme, d'après elle quand il se croyait seul. Quel enfer que ce mariage, et que le mari et la femme sont pareillement à plaindre !

Vollhart (ex-cuirassier dans la garde du corps) déposa avoir reçu en 1896, du capitaine Comte Lynar, une invitation à se rendre chez lui dans sa villa. « J'y suis retourné plusieurs fois. J'y ai rencontré le Comte Hohenau. Je crois que le comte de Moltke y était aussi. Je ne saurais l'affirmer, mais il y avait un comte de Moltke, adjudant de l'empereur. Il avait plus de cheveux que celui que je vois ici. » Le comte de Molke interrompt : « J'étais alors à Potsdam ».

Le président demande alors au témoin des détails sur les scènes qui se passèrent dans la villa Lynar. Vollhart refuse : c'est son droit.

« *M*[e] *de Gordon.* — Ces scènes se sont-elles souvent répétées ?

« *Vollhart.* — Autrefois, oui. Maintenant c'est défendu par ordre du régiment. *(Hilarité générale.)* Vous m'avez mal compris. Je veux dire qu'on nous a défendu de sortir en pantalon blanc et en bottes ; c'était le signe distinctif et conventionnel. On nous a interdit cette tenue, parce que les soldats étaient trop souvent *filés* par des messieurs au courant de sa signification.

« *Le Président.* — Le comte d'Eulenburg, actuellement prince d'Eulenburg, a-t-il assisté aux orgies de la villa du comte Lynar.

« *Vollhart.* — Je crois pouvoir l'affirmer. On disait aussi couramment dans le régiment qu'un comte de Moltke y assistait et que le comte Lynar n'était autre que l'*entremetteur.* C'est lui qui choisissait les gens parmi les hommes du régiment. Moi-même, sur l'ordre du comte Lynar, j'ai invité un ex-sous-officier, actuellement dompteur, à faire une visite à la villa. »

On apprit bientôt que le comte Lynar avait été forcé de quitter le régiment à la suite des dénonciations de son ordonnance qui demanda à être remplacé, parce que le comte était *trop aimable avec lui.*

M[e] *de Gordon* [1] demanda qu'une Commission rogatoire entende la déposition du prince d'Eulenburg. Le prince est à Berlin, dit-il, trop gravement malade pour comparaître. Il dit qu'il ne peut être le jeune homme d'une trentaine d'années que le témoin a vu dans la villa de Potsdam. Le prince avait alors cinquante ans. Jamais le prince n'a eu connaissance des faits très regrettables rappelés à cette barre. Il n'a jamais fréquenté la société du comte Lynar et du comte Hohenau. Son amitié pour le comte de Moltke ne saurait être qualifiée d'érotique. Le prince d'Eulenburg est innocent des faits dont la défense veut le rendre coupable.

M[e] *Bernstein.* — Jamais M. Harden n'a porté d'accusation semblable contre le prince.

Le Président. — Quand le prince pourra-t-il venir ? S'il ne souffre que de la goutte, on peut le transporter.

Harden, — Le prince est venu à Berlin ces jours-ci. Il a dû faire en voiture le trajet de son château de Liebenberg à la gare, et de la gare de Berlin à la Konigin-Augustastrasse, où il est actuellement. On ne suscite toutes ces difficultés que pour faire

[1] J'emprunte quelques citations au journal *le Matin.*

ajourner le procès. Il est, en effet, impossible qu'il ignore ce dont il est question. Le prince est intimément lié avec le comte de Moltke qui tutoie son parent, le comte Hohenau. Ces deux messieurs étaient aides de camp de l'empereur. Que le prince d'Eulenburg vienne : nous ne lui dirons que ce que nous pouvons prouver. Qu'il vienne défendre celui qui fut quarante ans « son tendre ami, son âme, son bien-aimé ».

« *Me de Gordon.* — M. Harden parle d'une manière que je ne veux pas imiter, ni quant au fond ni quant à la forme. Je demande qu'une Commission rogatoire entende le prince. Jamais il ne pourrait venir ici. Il ne peut monter un escalier ni faire un pas sans se servir de deux béquilles. Il est goutteux et neurasthénique depuis plusieurs années. Il souffre d'une inflammation des nerfs des jambes et une émotion trop forte pourrait le tuer. Le prince n'a rien à voir avec les faits reprochés au comte Hohenau. Ce n'est pas une raison parce que le comte de Moltke et le comte Hohenau étaient aides de camp de l'empereur pour que mon client connaisse les faits incriminés. Le même raisonnement peut conduire M. Harden à jeter la suspicion sur deux mille autres officiers, coupables d'avoir tu des faits dont ils avaient connaissance.

Harden. — Je prétends que la plus grande partie des officiers allemands étaient au courant de ce qui se passait et qu'ils n'ont rien dit pour des motifs que l'on comprendra. Personne ne peut admettre que le comte de Moltke ait ignoré que son ami et parent, qu'il voyait journellement, était la proie de maîtres chanteurs.

Me Bernstein. — Je demande à adresser une seule question au comte de Moltke. Veut-il avoir la bonté de nous dire pourquoi il n'est plus gouverneur de Berlin ? *(Hilarité prolongée dans l'assistance).*

Le comte de Moltke se lève. Va-t-il parler et parer l'attaque ? Un silence profond règne dans la salle. Le comte passe lentement la main dans ses cheveux et se rassied sans dire un mot. La cour se retire alors pour délibérer.

Après quelques instants, le président annonce que le prince Philippe d'Eulenburg sera entendu demain, à 10 heures. Le président ajoute :

« Le prince, ayant fait le voyage de Liebenberg à Berlin, peut donc venir jusqu'ici. Il ne saurait redouter aucune émotion, puisqu'il se sent innocent. » *(Rires.)*

Le lendemain, le président prend place entre les deux échevins qui l'assistent : un laitier et un boucher de Berlin.

Me de Gordon, avocat de M. de Moltke, prend alors la parole :

« Il n'est pas un Allemand, dit-il, qui ne regrette profondément les faits honteux reprochés à cette barre à des hommes que leur naissance a placés à la tête des régiments de la garde.

« La confiance que les soldats avaient dans leurs chefs en a été ébranlée. La discipline a reçu un coup terrible. Des années de labeur patient ne parviendront peut-être plus à la raffermir.

« Cette pensée a produit sur le comte de Moltke, mon client, l'impression la plus profonde.

« Aujourd'hui, jour anniversaire de la naissance de son ancêtre, le maréchal de Moltke, son innocence éclate enfin. Il peut dire qu'il est toujours digne du grand homme qui naquit il y a cent sept ans.

« Quand M. Harden reproche au comte de Moltke d'être un efféminé, je lui réponds que mon client combattit à Sedan et devant Paris et fut blessé sur les bords de la Loire. Je demande qu'une punition exemplaire soit infligée à l'inculpé pour prouver qu'un tribunal prussien sait rendre l'honneur à un homme traîné dans la boue. »

Me Bernstein se lève aussitôt. Il s'exprime ainsi :

« Tout ce que M. Harden a dit est scrupuleusement exact. Le plaignant a d'abord prétendu qu'il n'avait pas compris les premiers articles de M. Harden. Nous lui avons prouvé qu'il a dit une chose fausse.

« Le plaignant dit que M. Harden s'est exprimé en termes si mesurés qu'il fut d'abord impossible de relever une offense. Cela équivaut à dire qu'il n'y a pas d'offense.

« M. de Moltke affirme qu'il est innocent. Pourquoi envoya-t-il M. Berger, directeur du théâtre de Hambourg, négocier avec M. Harden en son nom et au nom du prince d'Eulenburg ?

« Toutes les instances ont repoussé la plainte de M. de Moltke. Son ami le plus intime ne vient pas le défendre. Il est impossible d'émouvoir le prince d'Eulenburg et de le décider à venir ici. Ce Pylade ne vient pas sauver son Oreste. *(Rires.)*

« Le prince d'Eulenburg ne témoigne pas de l'innocence de son ami parce qu'il craint la loi punissant des travaux forcés un faux serment. Tout ce qui fut dit ici par le témoin n'est qu'un leurre, un jeu, une comédie.

« Je crois pouvoir affirmer que le prince d'Eulenburg est un « inverti ». C'est un musicien émérite et un poète. Un barde

peut accompagner un roi, mais un « homosexuel », jamais. *(Rires.)* L'empereur ne doit être entouré que d'hommes complets.

« On a prétendu que M. de Moltke est une nature idéale. Peut-on le répéter après ce qui a été dit ici ? Non, non, trois fois non. Les expressions qu'il a employées sont une injure pour nos mères, nos femmes, nos filles. Une courtisane, à qui on en dirait autant, répondrait par une gifle. »

L'avocat rappelle la déposition du major de la place, von Hulsen, qui a déclaré que M. de Moltke n'avait pas quitté le service pour des motifs d'ordre militaire.

« Le plaignant n'aspire ici qu'à une revision du jugement que l'empereur a porté sur lui. C'est cette condamnation prononcée à l'aide de renseignements plus précis que ceux dont nous disposons qui pèse à M. de Moltke. Du reste, M. Harden a-t-il dit que M. de Moltke est un « inverti ? » Où M. de Moltke a-t-il vu cela ? Pourquoi, lorsqu'on prononce ce mot, M. de Moltke ouvre-t-il la porte en s'écriant : « Qui m'appelle ? »

« Je demande que mon client soit acquitté pour que les écrivains allemands sachent qu'il est encore permis de faire de la politique et que, dans notre pays, on peut toujours dire la vérité. »

Le comte de Moltke se lève alors pour lire les explications suivantes ;

« Je ne me sens pas coupable. On me demande pourquoi j'ai quitté l'uniforme. Je ne pouvais pas cependant venir ici en tenue de gouverneur me faire insulter et m'entendre appeler menteur ».

On sent que la voix du comte tremble lorsqu'il dit :

« Je ne suis que soldat et non pas orateur. Sa Majesté l'empereur m'a mis en disponibilité le 24 mai. Je quitte mon poste avec honneur pour me défendre.

« Le procureur du roi a voulu éviter le scandale qui a été étalé ici. Il n'a pas voulu que des éclaboussures jaillissent jusque sur les marches du trône, craignant que la méfiance que ce procès va inspirer au peuple ne soit difficile à déraciner. Le peuple croira que ceux « d'en haut » sont enlisés dans les bas-fonds.

« Il m'eût été facile de me taire plutôt que de venir ici me défendre. J'ai voulu cependant sauver mon honneur de soldat. » *(Quelques bravos dans l'auditoire.)*

La séance recommence à 5 heures.

M. Harden se lève et commence d'une voix calme et lente un discours qui durera deux heures.

« Je ne veux pas examiner quelle parenté unit le comte de Moltke au maréchal dont nous sommes fiers.

« Ils ne sont, en tout cas, pas du même sang. Le maréchal de Moltke, qui devait devenir le grand de Moltke, a un jour porté, dans sa jeunesse, un cadavre : celui du prince Henri, frère du roi Frédéric-Guillaume III de Prusse. Ce prince de la maison royale était un « inverti » qui, pour ce motif, fut chassé de la cour.

« C'est un de Moltke-Hellmut, le grand de Moltke qui fut chargé de ramener en Allemagne le corps de ce prince. Je pense que mon accusateur, dont je ne suspecte pas la bonne foi, ne devrait pas à son tour tenter de sauver un autre cadavre : celui d'un homme qui fut longtemps son ami.

« Pourquoi mon accusateur a-t-il si longtemps contesté, pour avouer ensuite, qu'il négocia avec moi par l'intermédiaire de M. Berger? Il dit aussi qu'on ne devrait pas reprocher des faits aussi honteux à un vieux général. Je lui réponds à cela que le comte de Hohenau, reconnu coupable, est un général du même âge que lui. M. de Moltke regretterait-il que l'on ait chassé un Hohenau de l'entourage de l'empereur? Il se plaint d'être traîné ici devant la justice. D'autres plus grands que lui y sont venus déjà et y viendront encore.

« Mon accusateur dit qu'il n'a pas fréquenté la villa du comte Lynar à Postdam, mais pourquoi ne nous dit-il pas qu'il habitait tout près la maison que le comte Lynar lui avait sous-louée ?

« Dans les mémoires du prince Hohenlohe, on peut lire que le prince d'Eulenburg ne voulait pas admettre que le comte de Moltke partageât la vie commune avec sa femme.

« Le 25 novembre dernier, j'ai fait dire au prince d'Eulenburg tout ce que je sais. Il n'a rien répondu à l'intermédiaire M. Berger. Il a baissé les yeux.

« Je n'ai pas attaqué directement le comte de Moltke. Je ne l'ai attaqué que comme ami du prince d'Eulenburg, auquel il fournissait des renseignements pour son action politique.

« J'ai passé de longs jours près de Bismark qui ne se connaissait pas en hommes. La preuve, c'est qu'il fut toujours trompé par ceux qui l'approchaient. Il s'est trompé également sur le caractère du troisième empereur. Il croyait pouvoir lui parler franchement, respectueusmeent, mais avec force. S'il n'a pu le faire, c'est à cause du petit groupe qui entourait Sa Majesté, phalange si puissante qu'elle a fait tomber le premier et le second chanceliers.

« Le troisième, le prince de Hohenlohe, ne pouvait entendre parler d'Eulenburg sans être irrité. Quant au chancelier actuel, c'est une créature du prince d'Eulenburg. M. de Bulow était ambassadeur à Rome. Le prince d'Eulenburg occupait le poste de Vienne et voulait faire de M. de Bulow un chancelier. Celui-ci ne voulait pas. Sa femme est Italienne. Elle alla voir le prince d'Eulenburg à Vienne. Rien à faire. D'Eulenburg lui dit : « Ber-« nard doit aller à Berlin. (Ces messieurs se tutoient.) — Je vous « en prie, supplia Mme de Bulow. — Non, répliqua d'Eulen-« burg. Je veux faire des rois, mais je ne veux pas l'être. »

« Le chancelier est devenu l'ennemi mortel de celui qui l'a fait nommer. C'est moi qui ai brisé la force occulte du prince d'Eulenburg, que quatre chanceliers n'ont pu renverser. C'est moi qui ai fait partir le conseiller Lecomte. Il ne reviendra plus à Berlin. »

« Savez-vous que nous avons été à deux doigts d'une guerre avec deux nations ? Savez-vous pourquoi nous avons eu l'affaire du Maroc ? Avions-nous quelque chose à y voir ? Voulions-nous y faire des conquêtes ? Le prince de Bulow, au Reichstag, a déclaré que non. Bismarck avait dit, avant lui : « Laissez donc « les Français prendre le Maroc, nous serons plus tranquilles du « côté des Vosges. »

« Voici ce qui s'était passé : on avait persuadé à l'empereur que l'opinion publique en France était prête pour un rapprochement, et en France on avait laissé entendre que l'empereur était disposé à faire certaines concessions. On avait demandé au président de la République de ménager une rencontre avec l'empereur d'Allemagne sur les côtes d'Italie. »

« Lorsqu'on sut en Allemagne que l'affaire était impossible, on en fut froissé chez nous. Qui donc l'avait arrangée ? L'ami du prince d'Eulenburg, M. Lecomte. C'est fantastique.

« Ce n'est pas M. de Holstein qui me l'a appris, puisque c'est moi qui lui ai tout dit. J'ai su par un ami du prince d'Eulenburg, chevalier de l'Aigle-Noir, que, durant ses séjours à Liebenberg, l'empereur se promenait avec son ami Philippe et M. Lecomte dans les jardins et discourait de longues heures avec eux d'architecture et d'art français. »

« Or, le chef de la nation ne reçoit ordinairement que la personne officiellement accréditée près de lui.

« Le prince d'Eulenburg a présenté à l'empereur M. Lecomte qui plus tard, pouvait assez renseigner l'ambassadeur de France

dans l'affaire du Maroc pour que l'ambassadeur puisse répondre à un secrétaire d'Etat : « C'est très intéressant ce que vous dites « là, mais l'empereur pense autrement que vous. »

« On faisait donc, en Allemagne, deux politiques : celle de l'empereur et celle du chancelier.

« M. Lecomte n'est resté si longtemps à Berlin qu'en raison des services qu'il a rendus à son pays par ses relations avec le prince d'Eulenburg. Ce sont des choses que j'ai voulu combattre.

« Voilà les seuls motifs qui m'ont poussé à agir. Je n'avais pas besoin d'autres raisons. C'est pourquoi je n'ai pas parlé des « invertis ». Cependant, les débats ont prouvé que des régiments de cavalerie tout entiers sont contaminés, empoisonnés, que le ministre de la justice lui-même a reçu des propositions immorales.

« Je regrette que le prince d'Eulenburg soit malade à mort. Il a déclaré être à son lit de mort toutes les fois qu'on a eu besoin de son témoignage dans des circonstances analogues : c'est la troisième fois.

« Qu'aurait-on dit si ce qui vient d'être révélé avait paru d'abord dans le *Vorwaerts* ?

« Ce n'est pas le *Vorwaerts* qui a commencé l'attaque, c'est l'empereur secondé de son fils aîné, le kronprinz.

« Laissons l'étranger dire ce qu'il voudra. Ce qui vient de nous arriver peut arriver en tous pays. On dira que les Allemands sont de rudes gaillards si leur empereur et son fils marchent à leur tête.

« Lorsque, il y a treize ans, j'ai comparu ici, j'ai compris qu'il y avait une autre manière de servir l'empereur que de s'agenouiller devant lui : c'était de lui dire la vérité. Je viens de le faire, je n'ai plus rien à ajouter. »

Le président annonce que les débats sont terminés et que le jugement sera prononcé mardi.

Le Dr Hirschfeld expert avait déclaré le comte de Moltke homosexuel, c'est-à-dire n'ayant pas de goût pour les femmes et ayant un penchant pour les hommes. C'est l'avis du juge. Le 29 octobre 1907, Harden est acquitté. Il sort en triomphateur. La foule est ivre de lui.

Le 23 novembre, le procureur décide la revision du procès. Il avait pourtant refusé de poursuivre Harden à la demande de Kuno de Moltke avant le premier procès.

Le 6 novembre, le procès du chancelier Bulow contre le jour-

naliste Brand, inverti avéré, champion de l'universelle bisexualité, n'était pas de nature à tourner l'opinion publique en faveur des homosexuels. Gehlsen, dans la *Stadtlaterne* du 10 juin 1907, avait lancé le jeu de mot de « Schaefer Stunde » (heure du berger : allusion à M. Schæfer (berger) employé à la chancellerie). Brand dans sa brochure du 10 septembre, *le prince Bulow et l'abolition du paragraphe 175*, l'avait répété. Le malheureux Brand était victime, sans doute, des cancans d'invertis et d'une vengeance du comte Gontran de Schulenberg, personnage invraisemblable, parent du prince Bulow, converti au catholicisme, compromis dans une affaire de mœurs à Cologne avec un garçon de quatorze ans, mêlé à des histoires de lettres anonymes et de suicide, auteur de la fameuse lettre aux nobles allemands invertis. Le chancelier nia sur serment la moindre nuance homosexuelle dans ses penchants ou dans sa conduite, et expliqua l'avancement de M. Schaefer. Le prince d'Eulenburg appelé comme témoin trouva moyen de faire de l'effet avec sa tirade sur l'amitié enthousiaste et romanesque, apanage glorieux des Germains.

Brand, malgré son excuse que tous les hommes étant bisexuels, il n'y avait rien d'injurieux envers le chancelier Bulow de lui supposer une liaison avec son subordonné M. Schaefer, fut condamné à dix-huit mois de prison et arrêté sans sursis.

L'enthousiasme pour Harden s'était dissipé avant la revision du procès Moltke-Harden. La presse acharnée contre lui, le juge qui devait le juger ayant déclaré devant témoins, prétend-on, — avant le procès — que Harden devait être condamné, Harden lui-même gravement malade : — ce fut comme un changement de décor, comme une métamorphose. On s'aperçut que Mme Lili von Elbe était hystérique. Le Dr Hirschfeld, expert, décida que le comte Kuno de Moltke n'était pas inverti. Le prince d'Eulenburg malade encore une fois, s'appuyant sur ses deux fils, jura n'avoir jamais fait « des saletés ». Il eut des mouvements lyriques sur l'amitié germanique. Il y eut une débauche d'hypocrisie et de lieux communs nobles. Le prince Phili se crut définitivement *blanchi* ; il fit appel à n'importe quel témoin dans n'importe quel pays de porter plainte contre lui s'il avait jamais commis le moindre acte unisexuel. Harden — très malade — fut condamné à quatre mois de prison. Il plaida en appel. Il s'était écrié, dit-on : *Cela va commencer*.

Avant le troisième procès, un journal Bavarois l'accusa, bien à propos, d'avoir reçu un million d'Eulenburg *pour se taire*.

Alors commença l'émouvant procès Städele, à Munich, Harden portant plainte.

Dans le premier procès, Eulenburg avait juré n'avoir jamais commis d'actes contre le paragraphe 175. Dans le second, Bernstein, avocat de Harden, lui avait demandé s'il se rendait bien compte que le paragraphe 175 ne punissait que certains actes : « Je n'ai jamais fait des saletés » — « Mais l'onanisme réciproque? » avait insisté Bernstein.— « N'appelez-vous pas cela des saletés ? » avait répliqué l'infortuné.

A Munich, Harden a deux témoins sérieux, dont l'un est terrible. Il a George Riedl, quarante-six ans, marié, père de cinq enfants, laitier à Munich. Il avait dix-neuf ans quand le comte d'Eulenburg se fit conduire sur le lac de Starnberg. Le Monsieur était aimable et distingué ; il causait, il demanda si George avait de l'argent pour boire de la bière, s'il avait une bonne amie? — Peu d'argent, mais une amie. — A-t-il couché avec elle? — Une fois, Monsieur..... Eulenburg paie trois fois le prix de la promenade et prie George de garder la monnaie. Il revient le lendemain. Il cause. Il était cuirassier, mais il a quitté l'armée pour ne pas voir maltraiter les soldats. Quand Riedl fera son service militaire, le Monsieur veut qu'il soit incorporé dans un régiment auquel appartient son cher ami (Kuno de Moltke). Pendant la quatrième promenade, le Monsieur raconte avoir été chez les noirs et vante la beauté de leurs corps nus. Il est à la légation de Prusse. Il tutoie George et se fait tutoyer par lui. (Les comtes Lynar et Hohenau se faisaient aussi tutoyer par leurs amants militaires). Eulenburg demande enfin si George connaît la volupté solitaire? — Non. — Voudrait-il boire du vin? — Oui... Le lendemain il y a une bouteille dans la barque. « Je m'appelle comte d'Eulenburg, mais, mon cher George, appelez-moi par mon nom de baptême. » George se doute-t-il plus qu'il n'en convient que c'était le désir plus que la bienveillance qui lui parlait si affectueusement? On descend. On entre dans un bois. On s'assied sur l'herbe. On prend du vin ; on cause ; et Philippe séduit le cher George. Pourquoi ? — « Parce que c'était un Monsieur si bien et que cela lui faisait plaisir. Pas à moi, dit Riedl après vingt-sept ans. — Que pensiez-vous ? — Que ce n'était pas bien. Il avait femme et enfants ».

Ils s'aimèrent (le mot a été si profané qu'on peut s'en servir même ici) encore une huitaine de fois. Le comte l'invita chez lui, lui montra un atelier avec des tableaux, des personnages peints ;

il lui dit qu'il écrivait aussi des livres, et lui donna 12 fr. 50. George gagne en tout 1.500 marks. Au régiment, d'Augsbourg, il écrivit pour demander de l'argent.

« Viens le chercher », répondit le comte, « je voudrais te voir dans ton uniforme ». Malgré cette lettre, Riedl n'obtint pas de congé. Alors, sur le conseil d'un ami avisé, il file vers Munich sans permission. Le comte l'attend à la gare avec un autre comte, élégant, d'une quarantaine d'années, pâle. On déjeune à la maison : du jambon, des fruits, de la pâtisserie, du vin. Déjeuner froid. Eulenburg prend congé et s'en va. Riedl saisit son sabre et veut s'en aller. Reste avec « mon ami », dit Philippe et il lui donne 12 fr. 50. George ne veut pas. Il ne connaît pas le Monsieur et, si quelque chose disparaissait, on pourrait le soupçonner, lui. Philippe dit : « Il n'y a rien à craindre. Le Monsieur sera gentil. » Effectivement, il le devient quand ils sont seuls. Il passe son bras autour du cou du soldat, l'attire vers lui, lui fait boire beaucoup, et lui demande de se livrer sur lui à l'acte le plus sévèrement puni par le paragraphe 175. Il tâche de toutes les façons de le faciliter et lui donne 12 fr. 50. En voilà 25 aujourd'hui, pense Riedl. Mais il avait souvent entendu parler au régiment du paragraphe 175, et puis il n'était pas bien disposé (une maladie vénérienne). Le Monsieur se fâche parce qu'il pense qu'il ne plaît pas. Riedl empoigne son sabre et se sauve : cinq jours d'arrêt à son retour à Augsbourg. Il écrivit trois fois au comte et ne reçut ni réponse ni argent. Tout était fini. Eulenburg avait pris en mauvaise part le fiasco avec l'ami.

En 1907, Riedl lit dans les journeaux à propos du procès Brand le mot de *Camarilla* et voit le portrait d'Eulenburg. Il s'imagine que *Kramilla* signifie les « saletés » des beaux messieurs et s'écrie : Comment le prince peut-il dire qu'il n'a rien à faire avec la Kramilla ? Mais il a fait la Kramilla avec moi !

Qu'on lise dans le *Zukunft* l'habile analyse des lettres sentimentales, des poésies d'Eulenburg à la même époque. La galanterie est le moindre défaut des femmes galantes ; un sceptique en morale pourrait ne pas trop s'appesantir sur la *séduction* de Riedl, — mais que de vilaines choses en découlent ! Eulenburg offrant à son pâle ami, à ce comte (allemand ou étranger?) le jeune mâle excité par le vin et l'argent ! Et si Riedl qui après tout est un bon garçon, pas méchant dans tous les cas, était tombé dans le chantage, la prostitution, le crime, les deux comtes en auraient été responsables. C'est tout à l'honneur de

Riedl s'il s'est contenté des 1.500 marks, et si, après sa troisième lettre sans réponse il ne semble pas avoir songé à exploiter ce monsieur riche et tendre.

Eulenburg écrivait alors à son bien-aimé Fritz de Fahrenheid : Ne croyez pas que je suis un *caractère*. Je suis un être de sentiment qui peut aimer infiniment, mais à peine haïr, et même le mépris m'est difficile. Je suis tellement homme de sentiment que les *caractères* me sont antipathiques. Au théâtre, oui ; — mais pas dans la vie.

Philippe d'Eulenburg et Fritz de Fahrenheid étaient liés par un culte identique pour Antinoüs ; la Grèce était leur Terre Sainte. L'un et l'autre pleuraient le suicide d'amis intimes morts pour échapper au scandale. Le 17 juillet 1886, Philippe écrit à Fritz qu'il ne peut pas venir le presser sur son cœur. Il a un mal de gorge et il souffre *horriblement*. Sa femme vient d'accoucher. Tous les jours *Jacob Ernst* le rame sur le lac de Starnberg. Et tout le temps il écrit, il écrit, il écrit, lettres, ballades, tragédies. Ses exagérations font penser au *Monsieur aux chrysanthèmes* d'Armory.

Harden s'emporte avec rage contre les invertis, les accuse d'hypocrisie, de mensonge en tout, amour, religion. Ce héros en uniforme de général se marie, dit-il, et en gémissant engendre un fils pour qu'on ignore ses préférences pour les gens d'écurie. Cet autre s'entoure de ses fils pour que le bonheur familial déroute les soupçons. Cet autre, si grand, si vénéré, s'habille le soir comme un palefrenier et rôde autour des vespasiennes et se fait payer par des hommes. Ils sont si pleins d'idéal que tout les blesse, mais ils aspirent comme de l'ambroisie la sueur de leurs robustes amants. Je pourrais vous montrer, continue l'implacable Harden, des lettres dans lesquelles un noble remercie son Antinoüs de ses bontés pour son ami et où il envie les joies que son ami reçoit à sa place. C'est un autre monde que le nôtre. C'est de la polyandrie. On téléphone à ses frères de venir partager. Ils sont pieux, pas d'une piété chrétienne (ce n'est pas leur Dieu qui détruisit Sodome, ni leur Sauveur dont les apôtres tonnèrent contre les unions entre mâles), mais d'une piété d'occultistes. Edmond Jarolymek, le beau Polonais, secrétaire d'Eulenburg (maintenant son gendre détesté), n'était-il pas *medium?* Il y a vingt ans, Eulenburg se laissait ouvrir les portes de l'occultisme par le prince Rudolph Liechtenstein.

Et Harden collectionne les mensonges, les contradictions, les

excuses, les faux fuyants, dont le prince d'Eulenburg a été si prodigue.

Jacob Ernst est un témoin d'une bien plus haute importance que George Riedl, et c'est en le considérant que nous comprenons ce qu'il y a de tragique et d'affreux dans les vices de princes. Je crois que les pages de Harden (*Zukunft*, 16 mai 1908) resteront. Il décrit Jacob Ernst avec son sourire figé, mi-rusé, mi-effrayé, décidé à ne rien avouer. Il prête serment d'une voix moins sûre que Riedl. Quarante-trois ans, catholique, veuf, père de famille, paysan et pêcheur du lac de Starnberg, sourd, il connaît le prince depuis vingt-six ans. Le prince (alors comte) était conseiller à la légation de Prusse à Munich et passa cinq ou six étés à Starnberg. Jacob Ernst le ramait tous les jours, Jacob Ernst nie tout. Il n'a jamais rien fait de mal avec le prince. Le prince ne le lui a jamais demandé. Le prince ne l'a jamais effleuré, caressé, embrassé, enlacé, n'a jamais parlé de choses vilaines. On a bien jasé, mais sans cause; seulement parce que le comte était bon pour lui. « Il donnait à mes enfants des cadeaux à Noël et cela ennuyait mes voisins. » La scène se déroule, émouvante. Le pauvre paysan sourd, souffrant d'une maladie de cœur, se laisse arracher les détails des bontés du prince. « Etes-vous allé chez lui à la campagne ? — Oui. — Est-ce que vous vous êtes tutoyés ? — Jamais de la vie. — Vous preniez du café à la même table. — Mais non ! Si, sur la terrasse de l'hôtel de Bavière. — Vous avez une maison. Le prince vous a donné de l'argent ? — Non. Les 12.000 marks m'ont été prêtés par la mère du prince. — Vous avez voyagé avec lui ? — Oui, comme son domestique. — Mais votre père vivait encore ; vous l'aidiez à la pêche ; pourquoi le laisser seul ? — Mon père n'avait pas besoin de moi. Le prince me trouvait utile. J'ai appris facilement à brosser ses habits. Et puis, je voyais le monde. — Qu'avez-vous-vu ? — Garmish, Méran. » Il oublie Rome, la Riviéra, l'Egypte, Berlin, Zurich. — « Et le valet du prince ? — Renvoyé à la maison. Le prince me trouvait plus utile. — Vous, le pêcheur ? Est-ce qu'il vous embrassait ? Était-il tendre, entreprenant ? — Comment donc ! — Répondez oui ou non. — Non... Je suis intendant de sa villa de Starnberg. Je ne l'ai pas vu depuis quelques années. ».

Jacob Ernst répète : « Je n'ai rien à dire contre le prince ni lui contre moi. »

Harden regarde ses pauvres mains brunes et trouve qu'elles

ressemblent à celles d'un homme chez le dentiste ou pendant un examen. Jacob Ernst sourit encore et essaie encore d'avoir l'air moqueur, mais on voit l'épouvante grandissante devant la prochaine question.

On le harcèle : « Pourquoi un homme grossier comme vous était-il choisi pour voyager avec le prince?... »

Me Bernstein fait appel à sa conscience : « Mon client, M. Harden, doit aller en prison à cause du prince. Il est malade comme vous. Si vous mentez, vous irez aussi en prison. »

Jacob Ernst se trouble. Le juge se lève, lui dit de s'approcher, lui parle comme à un enfant, le calme, l'exhorte, lui offre un quart d'heure de repos. A mesure que Jacob Ernst s'effrite, les larmes coulent des yeux de Harden, larmes de pitié pour Ernst, de fatigue, de vengeance, parce que c'est la chute du puissant, du Goliath !

Ernst essaie encore de nier. C'est trop tard. Il avoue. « C'est vrai ce qu'on disait. C'est le prince qui me l'a appris, ce plaisir, cette saleté. Je ne sais comment cela s'appelle. Nous faisions cela dans la barque. Il a commencé. Je n'aurais jamais osé. Un monsieur si bien. Et j'ignorais ces choses. Il m'a demandé d'abord si j'avais une bonne amie... »

La même entrée en matière qu'avec Riedl. Seulement, avec Ernst, cela a duré des années. Une huitaine de fois avec Riedl, bien deux cents fois avec Ernst.

On croit que c'est fini, que le prince va être arrêté de suite. Mais non, pas encore. Le 23 mai, la décision du 3 janvier est révoquée : Harden n'a plus de prison à craindre.

Si Ernst a dit vrai, le prince est coupable de parjure dans le procès Brand et dans le second procès Moltke-Harden. Il a aussi trois fois essayé de faire commettre un parjure à Jacob Ernst, une fois par une lettre qu'on a trouvée chez Ernst et deux fois par l'entremise de M. Kistler[1].

[1] M. Kistler, ancien secrétaire du prince, possédait une lettre cachetée adressée au Kaiser, écrite par le prince en 1888. Sur l'enveloppe, Kistler avait mis : « Ne doit être ouverte qu'après la mort de Philippe ». Cette lettre recommandait Kistler au Souverain. Trois pages parlaient de Kistler, une seule page de la famille d'Eulenburg. « L'empereur connaissait ma famille, il ne connaissait pas Kistler, ni sa fidélité, ni ses talents », dira le prince dans son procès. Et il trouvera moyen de comparer ses rapports avec Kistler à ceux du chancelier Bulow et de M. Schæfer. Il montrera que Schæfer est plus *avancé* que Kistler.

En 1887, quand la faveur de Jacob Ernst était en baisse, Eulenburg écrivait au bien-aimé ami Fritz de Fahrenheid : « Le jeune secrétaire Kistler dont tu connais le portrait, a quelques semaines de congé; il profite de son absence du régiment pour copier ma dernière pièce... »

Le 7 mai, Ernst et Riedl confrontés avec le prince dans sa chambre à coucher (dans son château de Liebenberg) persistèrent; le prince nia. Le mandat d'arrêt put enfin être exécuté le lendemain et le prince partit pour l'hôpital de la Charité, à Berlin, escorté de sa famille et pleuré par son fidèle entourage; un départ tout à fait touchant.

Le 29 juin, le procès commença pour s'interrompre brusquement à peu près trois semaines plus tard. Soixante-dix témoins étaient convoqués. Le prince d'Eulenburg (né en 1847, marié avec Augusta de Sandelt, officier en 1870, à Munich de 1881 à 1886-87, ambassadeur à Vienne de 1894 à 1902, père de huit enfants, dont six vivent encore, nés entre 1879 et 1886) déploya toutes les séductions de sa parole, toute son éloquence, son astuce féminine. Harden le compare à une grande amoureuse, une lady Hamilton ; il en a la hardiesse et l'impudence et le mensonge; il a la foi illimitée en soi de la grande aventurière. Il « expliqua son caractère tout au long », comme le Marcel Chalquin de M. Lucien-Alphonse Daudet adorait le faire, et révéla son défaut principal : une amitié trop enthousiaste pour ses amis.

« Et votre véracité? » demanda le procureur Isenbiel, naguère son avocat...

La famille du prince fut admirable de dévouement et d'affection et de *tenue*.

Quel défilé de témoins ! Trost, steward sur le yacht du kaiser, dépose qu'il y a dix ans le prince l'a frappé sur l'épaule et lui a demandé s'il avait une bonne amie. « Oui, en Westphalie. » Alors le prince lui a posé la même question obscène qu'à Riedl et Ernst. « Je ne vous connais pas, je n'ai jamais demandé quelque chose de pareil », dit le prince. Trost ne se laisse pas ébranler. Il y a Dandl, domestique, dont la sveltesse blonde a attiré les hommages princiers. Il y a le porteur de pianos, ancien domestique dans un hôtel de Sternberg, qui a eu des rapports sexuels avec un comte, ami de Phili, et qui, par le trou de la serrure, a vu les deux comtes (Eulenburg était encore comte) ensemble.

Le prince nie toujours. Tactique de femme, selon Harden. Le prince dit : « Je suis distingué, gracieux, aimable, pas fier, souffrant; quel est le barbare qui condamnera un être si intéressant? » C'est là sa défense, dit l'impitoyable Harden.

Il y a M. Stanhope, correspondant du *New-York Herald*, dont on n'accepte pas la déposition parce qu'il ne croit pas en Dieu.

Il voulait dire qu'à Vienne, au Jockey-Club, on se tenait à distance de Kuno de Moltke et de Philippe d'Eulenburg, à cause de leur tendresse trop affichée. Il y a le comte Gontran de Schulenberg et son intime, le *lift boy Katz*, mais ils ne savent rien. Il y a le vieux maître-tailleur, plus qu'octogénaire, uraniste déclaré, qui raconte que le prince était fort lié avec le comte Lonyay, cousin du mari de l'archiduchesse Stéphanie, inverti fort connu. Il y a l'histoire du garde forestier que Philippe aimait quand il était jeune homme et dont il avait le portrait. Il y a les dénégations de ceux qui dépendent du prince ou qui l'aiment. Il y a toujours Riedl et Ernst. Il y a la lettre dans laquelle le prince recommandait à Jacob Ernst de tout nier et lui rappelait que la prescription couvrait tous les actes dont les infâmes calomniateurs les accusaient.

La confrontation avec Jacob Ernst est dramatique au plus haut degré.

Le prince nie. Ernst s'écrie : « Au nom du Dieu tout-puissant, prince, nous ne pouvons nier ce que nous avons fait ensemble, n'est-ce pas, Altesse! »

Le prince, tout blanc, frappe la table de son poing. On dirait qu'il va se précipiter sur son ancien complice, l'ami de tant de nuits dans tant de pays, le fidèle serviteur pendant de longues années, son obligé qui lui doit toute sa prospérité et toute sa honte.

« Altesse, c'est vrai, nous sommes perdus tous les deux en ce monde », s'écrie Ernst en chancelant. Il faut le conduire dehors pour qu'il respire de l'air pur. C'est pour moi le point culminant de l'affaire.

La maladie du prince empirant, la Cour se transporte à l'hôpital, dans la salle des conférences, transformée en Tribunal. Au milieu de la pièce est placé le lit dans lequel se trouve « l'illustre accusé ». Devant ce lit sont les trois juges et, en face, les jurés.

Le 17 juillet, à 10 h. 1/2, le président Kanzow ouvre les débats.

J'emprunte au *Matin* la conclusion du procès.

M. Krauss, répondant au procureur, déclare que le malade n'est pas transportable à Moabit.

Le procureur se lève alors et annonce qu'il a des conclusions à déposer.

Il regrette que le ministère public ne puisse plus approuver la continuation des débats. Il pense, dit-il, avoir assez prouvé l'im-

partialité de sa procédure et l'empressement qu'il a apporté à faire la lumière sur tous les points du procès.

« Mais, ajoute-t-il, aujourd'hui mon dernier espoir d'une amélioration dans l'état de santé du malade a disparu. On dit maintenant que les chances de l'accusé seraient encore amoindries par suite des débats. Cet homme, extrêmement doué et génial, pourrait se défendre tout autrement s'il était bien portant.

« D'autre part, il faut considérer que plus d'un parmi nous ne saurait se défendre d'un sentiment de compassion en voyant le prince dans l'état où il se trouve. Il se dira : « Cet homme « n'est-il pas déjà suffisamment puni? »

Le procureur termine en demandant l'ajournement des débats devant l'impossibilité où se trouve le prince, de l'avis des médecins, d'assister aux audiences.

Les deux avocats de la défense se rallient aux conclusions du procureur.

Le président donne alors la parole au prince.

Le moment le plus poignant de ce procès arrive. D'une voix faible, souvent hésitante, Eulenburg dit :

Je tiens à le répéter ici, j'ignore absolument jusqu'où vont les droits des accusés; mais je proteste de toutes mes forces, de toute mon énergie contre ce qui vient d'être dit, aussi bien du côté de mes adversaires que de celui de mes défenseurs.

Ma santé m'est absolument indifférente; je me sens aussi la force de continuer à suivre les débats. Je regrette que les médecins se soient exprimés différemment à ce sujet.

Celui qui n'est pas coupable lutte pour son honneur, combat pour son innocence. Que lui importe l'existence?

Et, maintenant, si le procès est interrompu, comment puis-je savoir si je vivrai encore à l'époque des prochains débats.

Je suis un malade, je puis disparaître. (En disant ces mots, des larmes emplissent les yeux du prince. Il continue d'une voix entrecoupée par les sanglots.) *Et la tombe se refermera sur moi sans que la sentence des juges ait été prononcée.*

C'est pourquoi je proteste et, je le répète encore (le prince élève la voix et frappe du poing sur la petite table placée près de son lit), *je sens en moi la force nécessaire pour supporter les fatigues du procès.*

J'ajouterai aussi que je regrette d'avoir causé à la Cour, au procureur, aux jurés tant de désagréments, suscité tant de

difficultés, mais j'éprouve le besoin de dire que je ne puis avoir d'égards pour personne.

Pour cette raison, je proteste contre la proposition qui est faite. Si je savais que je puis encore une fois paraître devant vous guéri, je dirais : « Eh bien! je suis malade et je souffre, mais je surmonterai mes douleurs et je me présenterai de nouveau devant le Tribunal. » Je ne puis avoir cette assurance. Cet ajournement est un jugement que vous prononcez contre moi (le prince, très agité, frappe violemment sur la petite table), *un jugement qui m'accable, car il indique le doute.*

Que puis-je contre ce doute? Je suis si malade que j'ai peu d'espoir de guérir jamais. Pensez-y, pensez à ce qui se passe en moi, pensez humainement, je vous en prie!

Après une délibération de la Cour, le président Kanzow se lève pour déclarer que les débats sont ajournés.

L'arrestation préventive est maintenue dans les conditions actuelles.

« On pourrait avoir un doute, dit-il, sur l'opportunité de cette mesure, parce que l'accusé ne saurait songer à s'enfuir, mais il pourrait essayer d'influencer les témoins comme il l'a fait en écrivant à Ernst et en lui envoyant Kistler. »

Le président termine en remerciant les jurés de leur dévoûment dans l'accomplissement de leur tâche si difficile.

Au mois de septembre, le prince obtint la permission de revenir à son château de Liebenberg.

En relisant ces pages, je me rends compte de bien des lacunes, je redoute bien des inexactitudes, des injustices, et je m'en veux. Je n'ai pas reproduit la désapprobation du professeur F. de Liszt et de bien d'autres vis-à-vis du second procès Moltke-Harden. En première instance le procureur n'avait pas voulu poursuivre Harden. Il ne demanda la revision qu'après l'acquittement. Je n'ai pas parlé du retour tardif en Allemagne des comtes Hohenau et Lynar. Le premier (ils sont mariés tous les deux et pères de famille[1]) fut acquitté parce que les

[1] « Suivant son tempérament, il (l'uraniste) restera chaste, ce sera une de ces amitiés platoniques d'une beauté et d'une solidité remarquables, ou bien alors une familiarité plus douce, je dirai plus féminine. La situation sociale et familiale l'obligera au mariage et il remplira, pendant un certain temps (quelquefois toute une vie) les fonctions d'un excellent époux. D'autres fois, au contraire, la jalousie d'une femme, l'emportement d'un mari, troublent rapidement ce curieux ménage; c'est la brouille ou la séparation. » (Dr E. Martin, *Lyon médical*, 1er décembre 1907).

actes que la prescription ne dérobait pas à la loi ne tombaient pas sous le paragraphe 175, paragraphe qui fait un triage parmi les satisfactions unisexuelles : la masturbation réciproque n'est pas défendue. C'est ce même comte Hohenau que le Kaiser avait embrassé pendant une fête en lui disant : « Willy, tu es ma chair et mon sang. »

Le comte Jean Lynar fut condamné à quinze mois de prison pour avoir cinq fois abusé de son autorité et décidé des soldats à commettre des actes sexuels avec lui, et pour avoir une fois essayé d'amener un subordonné à commettre une action défendue.

Tous ces scandales n'ont pas battu en brèche le paragraphe 175. Le chantage, la délation et le suicide sévissent en Allemagne. Le code allemand n'admet pas de circonstances atténuantes quand il s'agit d'un parjure.

M. de Meerscheidt-Hullesem, un fonctionnaire important de la police criminelle, s'était suicidé il n'y a pas longtemps de cela ; les invertis de Berlin étaient sous sa surveillance ; il était lui même inverti ! Il avait laissé un manuscrit dont la publication devait rendre impossible le paragraphe 175 : tous les grands personnages invertis devaient être présentés au public avec leurs titres. Suprême illusion ! Cette voix d'outre-tombe ne fut pas même entendue. Le Gouvernement défendit la publication de la brochure et saisit les documents.

Les procès Moltke-Harden, Harden-Stædele-Eulenburg, ont soulevé un coin du rideau que M. de Meerscheidt-Hullesem voulait écarter tout à fait.

Je ne puis passer sous silence une lettre qui fit du tapage : c'est celle du conte Gunther de Schulenburg à un autre comte. Il le prie de permettre à un noble d'exposer ses idées sur une ligue de nobles uranistes. Après avoir été lent à se reconnaître lui-même comme étant entièrement homo-sexuel, et après avoir longtemps hésité à se joindre au Dr Hirschfeld, l'intelligent président du Comité de Berlin, hésitation causée surtout par la crainte de voir le mouvement uraniste mobilisé contre l'Eglise catholique, il voudrait réparer le tort causé par ses lenteurs et faire son possible pour l'union des uranistes. Les uranistes sont si nombreux et ignorent leur force. Si les timides, les larvés, ceux qui ne se sont pas devinés, se montraient, le monde serait stupéfait. Il y a un uraniste sur dix hommes. Les uranistes nobles souffrent plus que les autres à cause du point d'honneur.

Si « un de nous » a le malheur d'être calomnié par la haine politique par exemple, s'il est compromis, il se trouve rejeté hors de sa caste. « Il lui faut languir et dépérir isolé, ou bien émigrant vers une grande ville s'enfoncer dans les marécages de la prostitution masculine, faute de mieux. Ce sont ces sangsues hétérosexuelles qui tombent sous la réprobation de saint Paul : « Masculi, relicto naturali usu feminæ, *exarserunt in desideriis suis in invicem,* masculi in masculos turpitudinem operantes. » Ce texte si souvent cité si mal à propos ne s'applique pas aux invertis : car chez eux c'est tout à fait *naturel.* » (Les 6 mots que j'ai soulignés détruisent cette exégèse). Le comte Gunther de Schulenburg désire donc fonder une « association pour la noblesse » qui, sous cette désignation sans danger, englobera tous les nobles uranistes qui parlent l'allemand : Allemands, Autrichiens, Suisses, Luxembourgeois. Chaque année il y aurait une sorte de congrès suivi d'un diner, chaque fois dans un autre centre : Vienne, Munich, Berlin, Francfort. Les membres et les amis en feraient partie. Les amis seraient des officiers qui par prudence s'appelleraient amis au lieu de membres. L'inverti des classes cultivées trouverait ainsi partout l'adresse de ses frères. « J'ai déjà gagné plusieurs messieurs, et un inverti légiste dit qu'il n'y a pas de difficultés légales. Je suis né près du Rhin, et j'y demeure ; mon origine est hanovérienne ; j'ai des relations de famille avec la Flandre, le pays de Hesse, la Saxe, la Prusse, et je suis fort répandu et je peux aider notre cause. » Mais il faut le soutien de nobles uranistes qui pensent noblement : « Voulez-vous, cher Comte, m'aider de vos conseils et de votre expérience ?... Le 20 février, je serai à Vienne. Puis-je vous voir à Graz par exemple ? Vous pouvez compter sur ma discrétion : c'est d'ailleurs dans mon intérêt. Connaissez-vous ces Messieurs (dont M. X. m'a donné les noms et adresses : suivent sept noms de nobles) ? Gunther von der Schulenburg. »

Ne pense-t-on pas à l'*Histoire amoureuse des Gaules* de Bussy-Rabutin et à la *France Galante*, à cette confrérie dont les quatre grands prieurs (Manicamp (voir note B), parce qu'il avait plus d'expérience, Grammont parce que duc et pair, Tilladet, chevalier de Malte, et le marquis de Biran) rédigèrent les règles ?

« Règle IV. — Que si aucun des frères se mariait, il serait obligé de déclarer que ce n'était que pour le bien de ses affaires, ou parce que ses parents l'y obligeaient, ou parce qu'il fallait laisser un héritier. Qu'il ferait serment en même temps de ne jamais

aimer sa femme, de ne coucher avec elle que jusqu'à ce qu'il y en eût un fils, et que cependant il en demanderait permission, laquelle ne lui pourrait être accordée que pour un jour de la semaine.

« Qu'on diviserait les frères en quatre classes, afin que chaque grand prieur eu eût autant l'un que l'autre ; qu'à l'égard de ceux qui se présenteraient pour entrer dans l'ordre, les quatre grands prieurs les auraient à tour de rôle, afin que la jalousie ne pût donner atteinte à leur union. Qu'on se dirait les uns aux autres tout ce qui se serait passé en particulier, afin que, quand il viendrait une charge à vaquer, elle ne s'accordât qu'au mérite. Que ceux qui amèneraient des frères jouiraient des mêmes prérogatives, pendant deux jours, dont les grands maîtres jouissaient ; bien entendu néanmoins qu'ils laisseraient passer les grands maîtres devant... » *(La France Galante.)*

Est-ce que vraiment l'inversion tend vers la promiscuité, (ce que Harden nomme la polyandrie) plus aisément que l'hétérosexualité ? On aurait presque des velléités de le penser quelquefois. M. Legludic a examiné « une jeune bande de vingt-quatre garçons de douze à quinze ans ; ils se connaissaient tous, se réunissaient par groupes... Cette petite association, si précoce dans la débauche, avait ses actifs et ses passifs, mais sans ligne de démarcation bien tranchée, et se prêtait volontiers à l'interversion des rôles... Ce vice n'était pas pour eux la conséquence d'une vie commune..., ils appartenaient pour la plupart à d'honnêtes familles, vivaient séparés et fréquentaient les uns des écoles primaires, les autres des établissements privés ou publics. Venus des divers points de la ville, ils se recherchaient seulement pour la satisfaction de leurs appétits vénériens. » *(Notes et observations de médecine légale*, Masson éditeur, 1896.)

«... Quelques jours après mon arrivée au fort de X, je vis entrer dans ma chambre un jeune soldat d'un bataillon de chasseurs alpins et, comme ce dernier était très joli garçon..., je lui donnai la main à monter son lit à côté du mien et, le lendemain, je l'invitai à boire un quart de vin à la cantine. Enfin le soir arrive, je m'étais entendu avec plusieurs de mes camarades pour qu'ils fassent du bruit pour faire monter le sergent : qui fut dit fut fait, mes camarades commencèrent à chanter. Quelques instants après, le sergent vient, menaçant de mettre tout le monde en cellule, si ceux qui avaient fait du bruit ne se dénon-

çaient pas. Alors je dis que je chantais, et un de mes camarades dit que le petit chasseur chantait aussi. Il eut beau dire qu'il n'avait rien dit, le sergent fut sans pitié; il nous conduisit dans une casemate éloignée. Une fois enfermés tous les deux là dedans, mon petit camarade avait envie de pleurer. Aussitôt je me mis à le consoler, je lui fis ma déclaration d'amour, en lui promettant que je le protégerais contre les mauvais traitements que pourraient lui faire les camarades. . . . .

. . . .

Huit jours après on nous remit dans la chambre commune. Je le passai pendant quelques jours à un de mes camarades à seul fin de pouvoir me reposer. » (Extrait des mémoires de C. cité pa le Dr Jude dans *les Dégénérés dans les Bataillons d'Afrique.*)

III

Le 16 juin 1908, la Société d'hypnologie et de psychologie, à une séance sous la présidence du Dr Jules Voisin, s'occupa de l'inversion. Voici la liste des communications : Dr Witry (de Trèves) : Le type homosexuel contemporain; sa situation juridique et sociale. — MM. Grollet et Lépinay, médecins vétérinaires : L'inversion sexuelle chez les animaux. — Dr Fouineau : L'homosexualité dans les établissements pénitentiaires. Discussion : Dr Bérillon, Dr Chavigny, Dr Jules Voisin. — M. Guilhermet, avocat à la Cour : Les délits et les crimes qu dérivent de l'homosexualité. — Dr Bérillon : L'homosexualité à travers les âges (avec projections); traitement psychologique de l'homosexualité basé sur la rééducation sensorielle. — Dr Chavigny, professeur agrégé au Val-de-Grâce : L'homosexualité dans l'armée. — Dr Laumonier : La thérapeutique individuelle de l'inversion sexuelle. Discussion : Dr Bérillon, professeur Lionel Dauriac.

La Société décida le maintien à son ordre du jour de la question de l'homosexualité.

Le Dr Witry se justifie en citant Tardieu : « Le ministère sacré du médecin, en l'obligeant à tout voir, lui permet aussi de tout dire. »

Il possède « une série de 86 observations complètes de purs homosexuels », mais semble encore diviser les invertis en masculiniformes et féminiformes, et s'appesantit surtout sur les effémi-

nés et les exagérés[1]. Retenons que, « dans l'immense majorité des cas, on n'a pas observé d'anomalie des parties génitales », et que le Dr Witry a « acquis la conviction que l'inversion sexuelle est congénitale, innée et basée sur une dégénérescence, sans que tout homosexuel doive nécessairement présenter des stigmates visibles de dégénérescence. Je ne crois pas à une homosexualité acquise ; celle-là c'est une homosexualité apparente, occasionnelle, souvent de la perversité, mais jamais de l'inversion sexuelle pure ».

L'article du Dr Naecke sur la classification des invertis (*Zeitschrift für Psychiatrie*, Berlin, vol. 65) est un des plus intéressants de cet aimable savant. (J'espère qu'il se trompe en ne constatant, en dehors de douze Allemands, qu'à peine six experts vraiment au courant de l'inversion, Laupts et moi, Havelock Ellis, Aletrino et Rœmer, peut-être Kiernan en Amérique : ce serait trop triste.) D'après lui, la grande majorité des invertis se compose de virils dont l'inversion ne se manifeste que vers la puberté. Les précoces appartiendraient plutôt au type féminin. Je serais d'avis que nous devinons plus aisément la précocité des petits garçons féminins, doux et timides. Un enfant qui se rend compte trop tôt qu'il est différent des autres courra tous les risques de se développer en dehors des autres et, s'il n'est pas dirigé plus intelligemment que la plupart des enfants, il s'isolera et se spécialisera, si j'ose ainsi dire, et, au lieu de passer prudemment inaperçu, attirera une attention plus ou moins malveillante, une sympathie plus ou moins délétère.

Au contraire, les invertis virils précoces que rien ne distingue de leurs camarades, ou ceux dont la crise de la puberté refoulera l'hétérosexualité, ne seront guère compris ou soupçonnés.

A mesure que l'étude de la bisexualité s'étend, elle élargit les cadres des théoriciens, elle rompt leurs catégories. Le Dr Naecke lutte encore avec vaillance (comme Aletrino, Hirschfeld, et ceux qui ont à cœur de changer les paragraphes du Code et de rendre l'estime publique aux uranistes), contre l'idée de la contagion permanente, de la séduction, de la métamorphose des habitudes sexuelles. On naît inverti, d'après lui, d'une inversion précoce

[1] Par exemple l'anecdote de la *noce* de M. Adalbert Russel W., un richissime Américain avec Daniel L.. un ancien uhlan, le fiancé en uniforme de général prussien, la fiancée américaine en robe blanche ; le faux pasteur, le Dr S. ne parodia pas la cérémonie religieuse, car, après le dîner de quarante-cinq couverts et pendant le bal, la police « boucla » marié, mariée, témoins et invités.

ou tardive, ou qui s'est manifestée lors de la puberté. On peut se livrer à tous les actes unisexuels sans être inverti — dans les prisons[1], sur les navires, dans les internats, entre soldats, etc. — sans devenir inverti. Si on reste inverti, c'est qu'on l'était sans le savoir. Je suis persuadé que ces théoriciens verront leurs catégories s'effacer ; il faudra bien s'affranchir de théories pas assez désintéressées. Elles auront servi, elles auront été justifiées et provoquées par la violence des préjugés contraires, par le louable désir d'étudier enfin l'homme intégral. Qu'on relise les quatorze conclusions d'Aletrino dans ces *Archives* (n[os] 176-177, août-septembre 1908), trois catégories : hétérosexuels, bisexuels, uranistes. L'hétérosexuel qui commet des actes unisexuels reste et restera toujours hétérosexuel. L'uranisme est toujours inné et doit être envisagé comme une variété. Dépravation et immoralité ne sont jamais l'origine de l'uranisme. Elles peuvent être la cause qu'un individu s'adonne à commettre des actes unisexuels, etc.

Plus je m'occupe de la littérature sur l'inversion et plus je me demande s'il ne faut pas remonter de quelques années, s'il ne faut pas se libérer résolument du fatalisme à la mode, de l'*Ananké* sexuelle, et en revenir aux idées de Max Dessoir sur l'indifférence sexuelle qui précède ou accompagne la direction sexuelle. C'est de ce côté que je voudrais voir s'orienter les recherches psychologiques.

Je crois que la contagion et l'imitation jouent un rôle considérable parmi les invertis. Ceux qui sont de mon avis objecteront qu'il faudrait leur laisser atteindre la liberté à laquelle ils ont droit, avant de parler si franchement.

[1] A Foum-Tatahouine, où je passais la visite hebdomadaire des filles publiques quand il y en avait, celles-ci m'avouaient voir en moyenne un à deux Joyeux par semaine. Or, il y avait près de quatre-vingts hommes du Bataillon en garnison. Dans le Nord de la Tunisie, à Aïn-Draham et à Tabarka, il n'existe pas de maison publique et bien peu de filles, dites *légères*, consentiraient à avoir des relations avec un soldat du Bataillon. En réalité, les Joyeux ne cherchent pas à voir de femmes. Ils ont pris (dans les prisons civiles la plupart du temps), des habitudes contre nature, et ne les changent pas au régiment. Dans les compagnies, nous croyons que les deux tiers sont pédérastes. A la discipline où ils ne sortent jamais en ville, ils le sont tous ou a peu près. » D[r] R. Jude, *les Dégénérés dans les Bataillons d'Afrique*, Vannes, Le Beau, 1907.

« La plupart des hommes, après les imprécisions de la puberté qui s'éveille, après les incertitudes de la jeunesse, tendent vers un état d'équilibre vis-à-vis de la sexualité. Ils n'ont ni le temps ni le désir d'être bisexuels, de compliquer leur existence. Peu à peu, sans le vouloir, *ou en le voulant*, ils ont élaboré le choix de leur sexualité, ils en ont assuré la direction : chastes, ce sera le mariage

Qu'on applique le Code Napoléon à toute l'Europe, et les Anglo-Saxons ne s'en trouveront que mieux ! mais ce n'est pas pour cela que la science doit perpétuer des erreurs. Dans certaines circonstances, tout être humain qui ne se méfie pas profondément de lui-même est en danger. L'inverti — si on le savait — a dit des centaines de fois : *Je ne veux pas* aux penchants hétérosexuels, de même que l'hétérosexuel aux penchants unisexuels.

Auguste von Platen lui-même a songé au mariage, a cru aimer une jeune fille ! Il ne faut pas croire, dit Max Dessoir, que les tribades et les uranistes n'ont jamais éprouvé d'émotion hétérosexuelle, mais comme ces émotions n'ont pas duré, comme ces impressions n'ont pas abouti, elles ont été *oubliées*[1]. Même quand elles ont abouti, qu'il est difficile de se rappeler les sentiments évanouis, les sensations passées ! Rœmer est fort instructif sur ce point. Deux jeunes gens — l'un de vingt et un ans, l'autre de dix-sept ans — s'étaient aimés comme on s'aime quand on est jeune et sensuel, pendant toute une année. Six ans après leur liaison, le Dr de Rœmer pria l'aîné d'écrire à son ancien complice. Il répondit qu'il était fiancé depuis cinq ans, qu'il aimait beaucoup sa fiancée ; qu'il lui était très difficile de se rappeler ce qu'il éprouvait lors de ses liaisons unisexuelles. « Je crois que je t'ai aimé plus que ton prédécesseur. Ou bien était-ce un peu de compassion pour ton quasi-pessimisme, pour ton sentiment d'isolation ? Ton sérieux était agréable et tellement mieux que ce que le *nouveau* s'attend à trouver chez des étudiants. — Et puis le plaisir sensuel. — Mais je répète encore une fois que les vieilles émotions me sont devenues étrangères. » (Leur volupté avait consisté dans le *coïtus inter femora*). Même les hétérosexuels les

ou l'amitié; sensuels, la femme ou l'homme (la femme dans la femme ou l'homme dans la femme ou l'homme); luxurieux, ce sera tel ou tel type, telle ou telle combinaison. Arrivés à l'âge mur, rassis, habitués, ils se souviendront à peine de la sexualité qui a été étouffée en eux par l'autre, ils n'aimeront pas y penser, encore moins en parler... Mais, même chez eux, à certains moments, une inquiétude, un malaise, pourrait indiquer la vibration des cordes invisibles, la solidarité entre leur présent et leur passé... » *Archives d'anthropologie criminelle*, août-septembre 1907. Chronique de l'unisexualité.

[1] La nouvelle méthode de Freund et autres, la psycho-analyse, prétend démêler sous chaque symptôme de l'hystérie les désirs, les imaginations, les événements sexuels remontant à l'enfance, aux premières quatre années, désirs, imaginations, événements, qui sont à la racine de toutes les obsessions, de toutes les hystéries, et dont la découverte démontre l'homosexualité des hétérosexuels, comme elle révèle l'hétérosexualité des invertis. Voir l'étude du Dr Sadger, de Vienne, dans le *Jahrbuch fur sexuelle Zwischenstufen*, 1908.

plus invétérés trouveraient malaisé de se rappeler ce qu'ils éprouvaient auprès de leurs maîtresses d'autrefois.

J'aurai contre moi et les uranistes et les hétérosexuels. Mais, si l'on approfondit un peu l'hétérosexualité elle-même, le penchant de l'homme pour une femme, que de choses peuvent attirer cet homme, outre ce qui est féminin chez elle? Le Dr Hirschfeld a bien observé que beaucoup d'hommes ne recherchent pas la femme dans la femme. L'hétérosexualité analysée se résout en une infinité de cas. Il en sera de même de la bisexualité et de l'uranisme.

Excepté *le Chemin mort*, de Lucien-Alphonse Daudet, *l'Immoraliste* d'André Gide (certaines pages, du moins), et certains chapitres du *Prince Coucou* de Julius Otto Birbaum, les romans récents qui traitent de l'inversion ne sont pas des œuvres d'art, mais ils ont tous une part d'observation. L'inverti n'est pas encore en littérature d'une telle banalité que les romanciers n'ont qu'à le décalquer d'un autre roman. Quand on décrit un inverti, c'est probablement parce qu'on en a connu, quand on ne l'est pas tant soit peu. (Entre parenthèses, je ferai observer qu'un des plus illustres romanciers, dont les livres distillent une délicieuse mélancolie, est deviné et goûté par les invertis comme un des leurs, mais j'avoue ne l'avoir pas pressenti moi-même.)

Le volume de Vacano[1] contient une silhouette réussie, celle d'un professeur allemand inverti; mais ce qui est intéressant, bien qu'en dehors de cette chronique, et un signe surprenant du culte contemporain pour Hebbel, l'auteur tragique, c'est que le héros, après sa rupture avec le vieux musicien, se voyant forcé de se faire prostitué pour vivre, dépense son dernier argent pour acheter le journal de Hebbel, afin que son dernier acte, avant sa déchéance, ait de la noblesse.

Les plantes qui étouffent[2], par une femme, est amusant et méchant et sur le vif. On connaît, et dans l'entourage d'Irma Gœringer, on doit reconnaître le beau chef d'orchestre hétérosexuel dont le ténor est amoureux, le ténor et ses amis avec leurs collages unisexuels, surtout ce petit juif qui met de l'ordre dans le ménage de son entreteneur, et cet abominable Ali dont les faveurs coûtent trop cher (comme on n'hésite pas à le lui dire) et qui se fait payer ses flatteries par une grosse dame riche et

[1] *Ich lag in tiefer Todes nacht.*
[2] *Schlingpflanzen,* par Irma Gœringer, Munich, Piper.

flattée, les deux actrices sympathiques qui vivent en ménage, l'une invertie de longue date, l'autre *convertie*. Tous ces personnages, on les rencontre dans toutes les capitales où le théâtre existe et sévit.

Le virtuose du cœur [1] est bien faible et bien désagréable. C'est l'histoire d'une femme de professeur scandinave qui pousse au suicide un médecin inverti amoureux de son mari et que son mari tâche de guérir. Elle le fait par jalousie et trouve moyen de se faire admirer par son mari et de le mettre dans le tort. Le médecin inverti, fiancé pour faire plaisir à ses parents, avait séduit sa fiancée pour voir si cela le guérirait de son inversion. Au contraire. Mais elle devint enceinte et plus amoureuse. Ce livre est rempli d'un égoïsme cru et invraisemblable — peut-être scandinave.

Le *Collégien Törless* [2] a plus d'intérêt. C'est confus comme les obscures confusions de l'adolescence, c'est d'une corruption comme celle dont parle Keats, entre l'enfance et la virilité, c'est désagréable, — mais il y a là quelque chose. La donnée en est vraie dans son horreur.

Dans un collège un beau jeune homme faible et vantard a volé. Deux de ses condisciples, au lieu de le dénoncer ou de lui pardonner, ont avec lui des rapports entachés de sadisme. A force de le maltraiter, de le faire souffrir physiquement et moralement, il devient pour eux comme une femme belle et désirable. Törless, le héros mêlé à cette affaire, en subit le contrecoup et il en arrive à une liaison charnelle avec le beau et malheureux garçon, liaison qui n'en fera pas un inverti. Tout le livre est comme un développement des idées de Max Dessoir sur l'indifférence sexuelle des jeunes gens.

Le *Prince Coucou* [3] a eu, je crois, beaucoup de succès en Allemagne à en juger par le nombre de ses lecteurs. C'est scabreux, licencieux, très, trop long, — plein de choses justes et bien vues et bien rendues ; l'inversion y joue un rôle important, mais est traitée avec bien plus de chasteté littéraire que l'hétérosexualité qui y déborde ! Karl Strecker est un inverti supérieur, qui a même du génie, froid, égoïste, ambitieux, dont la mission est de s'emparer d'un cousin détesté, richissime et grossier débauché, Henry,

[1] *Der Herzensvirtuose*, par A. von Kohl.
[2] *Verwirrungen des Zögling Törless*, par R. Musil. Wiener, Verlag, 1906.
[3] *Prinz Kuckuck*, par Julius Otto Birbaum. Munich, Muller, 1907.

le prince Coucou. C'est à Paris que Liane, la grande demi-mondaine, découvre que Karl est inverti ; mais c'est à Londres, dans le monde d'Oscar Wilde et de Césarion (masque facile à soulever, hélas !), que Karl apprend à satisfaire son goût. Je m'imagine que Julius Otto Birbaum a inventé les détails des réunions uranistes de Londres, ou du moins les a coordonnées, car le cercle de l'œillet vert est trop vraisemblable, trop poétique, trop harmonieux. Une histoire de chantage éloigne Karl de Londres et de ses voluptés néo-helléniques. A Naples, il se plonge (et en devient plus vigoureux et plus viril de corps et d'esprit) dans des voluptés italiennes, plus simples que celles de Londres, c'est-à-dire où l'archéologie est remplacée par la nudité, où la bonhomie supplante le dilettantisme ; les messieurs ne sont pas en habit, ils ne s'astreignent pas à ressembler à quelqu'un, à reconstituer des mœurs rares et curieuses : ils revivent Pétrone avec un entrain napolitain.

Morale et convenances à part, si l'on est amateur de psychologie ou d'intrigue un peu neuve, on admire la combinaison par laquelle l'auteur se débarrasse de Karl. Il lui donne une ardente liaison avec Tibério, jeune et vigoureux pêcheur de l'île de Caprée, inverti viril et congénital, qui pardonne à l'étranger sa mollesse en faveur de son intelligence virile ; Tibério, chargé par Karl d'assassiner le cousin haï (dont Karl est héritier), s'éprend du cousin et, par une de ces surprises de l'imagination et des sens dont les plus hétérosexuels sont passibles, une scène d'amour remplace le meurtre. Henry, tout fier d'avoir à raconter à son cousin quelque chose d'aussi intéressant, éveille sa jalousie furieuse en même temps que sa haine et est forcé de le tuer pour ne pas succomber lui-même.

Retenons que les romanciers ayant plus de liberté que les théoriciens, plus d'expérience de l'homme à l'état de nature que les médecins ou les légistes, ne l'enferment guère dans des cages fermées, rigoureusement étiquetées.

NOTE A

« *On doit constater toutefois que l'inversion féminine est l'objet, du moins de la part des hommes, d'une antipathie moindre, sinon même d'une certaine indulgence.* » Dr LAUPTS, *Archives d'anthropologie criminelle*, octobre-novembre 1908, p. 740.

Je crois cette constatation aussi discutable que l'ignorance de l'inversion masculine en France, mais le Dr Laupts est bien dans une tradition litté-

raire et je ne peux résister à l'envie de faire lire à mes lecteurs un assez long passage de Sénancour. Ils se souviennent d'Obermann sans avoir peut-être lu le livre sur l'*Amour*. C'est un document amusant et qui a son intérêt psychologique.

« L'erreur à laquelle les hommes se livrent entre eux a été reprochée même à quelques peuples très simples ou très grossiers. Une des premières causes de ce dérèglement a peut-être été de la part des femmes l'oubli des vrais soins pudiques.

« Cependant, que peut-on gagner en s'éloignant d'elles ? Que se promet-on d'une suite d'émotions visiblement dénuées de ce qui donne le plus de prix à l'amour ?

« Des écarts semblables chez les femmes n'attireront pas un blâme auss rigoureux. Elles veulent se soustraire aux dangers des unions plus naturelles. Vous qui ne leur pardonnez pas, devriez-vous oublier qu'elles ont trop à craindre ce qu'elles eussent choisi sans doute, ce qu'il faudrait qu'elles préférassent?

« Sans les justifier, avouons que la position difficile où elles peuvent être placées allège bien des fautes...

« Non seulement lorsque les femmes tomberont ensemble dans ces inconvénients, elles supposeront plus justement que c'est de leur part une sorte de résignation, mais les caresses auxquelles les invite l'amitié peuvent donner à des amusements lascifs quelque chose d'imprévu. Quant aux hommes, ils joindraient au défaut de convenance dans les approches entre des êtres dont l'organisation est la même, l'usage d'organes qui n'avaient pas été destinés à l'ardente liberté de l'amour.

« On parvient néanmoins à s'expliquer ce qui dissuade quelques hommes de continuer à préférer les femmes. Plus impétueux et moins constants, ils veulent du repos avant que la femme en exige ou en demande.

« Chez les femmes, le sein rappelle d'une manière si expressive le but de l'amour, qu'on pourrait regarder comme déréglées ou du moins comme imparfaites les sensations d'un homme à qui la vue de ces formes heureuses ne semblerait pas à peu près indispensable au moment du plaisir.

« Quand on néglige cet attrait, soit par une sorte d'incapacité du cœur, soit avec l'indifférence qu'amènent les abus, on est moins éloigné de tomber dans les écarts reprochés jadis aux Thraces ainsi qu'aux Grecs de Thèbes, de la Crète et d'Elis.

« Mais comment se fait-il qu'on ait avoué hautement et que des poètes aient célébré ces amours étranges pour lesquelles on aurait dû réserver l'expression d'appétits charnels, si usitée dans les livres des théologiens.

« Il peut arriver qu'un homme sans principes et sans délicatesse s'avise de se saisir d'un autre homme ; mais ce qui est difficile à comprendre, c'est qu'au milieu d'erreurs semblables, on ait quelque chose à se dire.

« Après avoir abandonné toute idée d'ordre naturel et de perpétuité des races, que peut-on accorder à l'imagination sans que ce soit un ridicule de plus ? Que trouve-t-on dans l'avilissement dont on a fait son partage ? Où sont ces grâces, cette souplesse, ces diverses formes arrondies, cette voix adoucie pour le triomphe, ces regards voilés, ces manières ingénieusement rares et même ces émanations peu connues, tous ces dons qui doivent charmer l'homme, parce qu'ils ne sont pas en lui et que pourtant ils appartiennent à son espèce? Rien de viril ne satisferait celui dont les

inclinations ne seraient pas dépravées... Les tendres sentiments... tiendront toujours de la stupidité, non moins que de la bassesse, quand la possession restera insignifiante. Que dans une situation très particulière, le besoin occasionne une minute d'égarement, on la pardonnera peut-être à des hommes tout à fait vulgaires ou du moins on en écartera le souvenir ; mais comment comprendre que ce soit une habitude, un attachement? La faute aurait pu être accidentelle ; mais ce qui se joint à cet acte de brutalité, ce qui n'est pas inopiné devient ignoble. Si même un emportement capable de troubler la tête et d'ôter presque la liberté, a laissé souvent une tache ineffaçable, quel dégoût n'inspirera pas un consentement donné de sang-froid?

« L'intimité en ce genre, voilà le comble de l'opprobre, l'irrémédiable infamie.

« Dès que l'on se soustrait formellement à la loi de reproduction, quelque chose d'essentiel manque à l'amour. Aimer, c'est choisir l'être avec qui on formera la famille...

« Toute jouissance sans fécondité se réduit à un jeu libre, à un soulagement peut-être et toujours à une sensation de peu d'importance.

« De ces amusements, quelques-uns doivent être tolérés, à cause de la surabondance des forces, mais ce serait un travers d'esprit d'y attacher des idées très sérieuses et même, pour devenir l'objet d'une certaine prédilection, ils doivent rappeler les convenances naturelles. Si une femme, sans vouloir s'exposer à être mère, agit librement avec un homme, c'est du moins une forte réminiscence de ce qu'il faudrait qu'elle n'eût pas à craindre et on conçoit que ce même homme soit ensuite préféré dans des cas semblables. Mais si elle se trouve auprès d'une autre femme, dans les bains de l'Orient et si leur liberté devient trop indiscrète, il n'en résulte naturellement aucune liaison. D'autres femmes seront rencontrées un autre jour et ces irrégularités diverses ne seront pas plus irrégulières que ne le seraient autant de fautes semblables entre deux mêmes personnes. »

(De l'Amour, par de Senancour, 4e édition, 1834. — *Des Infractions directes à la loi des sexes.)*

NOTE B

« Trimalet (le comte de Guiche), jeune et beau comme un ange et plein d'amour-propre, crut que la conquête d'Ardélise lui serait aisée et honorable ; de sorte qu'il résolut de s'y embarquer par les motifs de la gloire. Il en parla à Giton (le comte de Manicamp), son bon ami, qui approuva son dessein et s'offrit de l'y servir... Trimalet avait de grands yeux noirs, le nez bien fait, la bouche un peu grande, la forme du visage ronde et plate, le teint admirable, le front grand et la taille belle. Il avait de l'esprit. Il était moqueur, léger, présomptueux, brave, étourdi et sans amitié... Giton avait les yeux bleus et doux, le nez aquilin, la bouche grande, les lèvres fort rouges et relevées, le teint un peu jaune, le visage plat, les cheveux blonds et la tête très belle, la taille bien faite s'il ne se fût un peu trop négligé. Pour de l'esprit, il en avait assez et de la manière de Trimalet, excepté qu'il n'avait pas tant d'acquis que lui ; mais il avait le génie pour le moins aussi beau. La fortune de celui-ci n'était pas, à beaucoup près, si bien établie que celle de l'autre et lui faisait avoir un peu plus

d'égards ; mais ils avaient à peu près les mêmes inclinations à la dureté et à la raillerie, aussi s'aimaient-ils fortement comme s'ils eussent été de différent sexe [1]. »

. . . .

« Le lendemain, Marcel et Bussy, s'étant levés plus matin que les autres, allèrent dans la chambre de Giton ; mais ne l'ayant pas trouvé et le croyant dans le parc, à la promenade, ils allèrent dans la chambre de Trimalet avec qui ils le trouvèrent couché. Vous voyez, mes amis, leur dit Giton, que je tâche de profiter des leçons que vous dites hier touchant le mépris du monde ; j'ai déjà gagné sur moi d'en mépriser la moitié et j'espère que dans peu de temps je ne ferai pas grand cas de l'autre. — Souvent on arrive à même fin par différentes voies, répondit Bussy, pour moi, je ne condamne point vos manières, chacun se sauve à sa guise ; mais je n'irai point à la béatitude par le chemin que vous tenez. — Je m'étonne, dit Giton, que vous parliez comme vous le faites et que Mme de Cheneville (Sévigné) ne vous ait pas converti [2]. »

NOTE C

On trouvera dans l'*Archichancelier Cambacérès*, par Pierre Valles (1908), des détails ou plutôt des anecdotes au sujet de l'inversion supposée de Cambacérès. « Je vous demande pardon, Sire, j'étais avec une dame », dit l'archichancelier pour s'excuser d'être en retard. « Eh bien, riposta Napoléon, la prochaine fois vous lui direz : « Prends ton chapeau, ta canne et « laisse-moi. »

L'Empereur cependant ordonna à Cambacérès de s'afficher avec une actrice. Il choisit Mlle Cuizot qui portait le travesti. En 1859, la mauvaise réputation de Cambacérès empêcha l'érection de sa statue à Montpellier.

M. Valles reproduit des caricatures curieuses et en décrit d'autres (p. 355-376). Plusieurs portent comme légende : *la Fin du monde.*

NOTE D

Comme Verlaine, que M. Lepelletier a voulu embourgeoiser, sans vraie foi comme sans élan vers Sodome, Jean Lorrain a subi l'effort de l'amité étonnée et un peu étonnante.

Jean Lorrain qui encouragea sa propre légende, est réduit à des attitudes, des poses vides de sens. *On ne simule que ce qu'on a.* Il collabora, dit-on, à un article sur lui dans le journal *Paris*, en 1896 :

« ...Notre Jean, les femmes le nomment ainsi et le collectivisme du terme semble indiquer qu'elles se le partagent sans jalousie. Il est vrai qu'il a su leur plaire, sans exiger d'elles autre chose que leurs confidences...

« L'étrangeté des mœurs de certains êtres populaires l'a séduit à un tel point qu'il n'a pas hésité à les fréquenter et à vivre de leur vie... Ces relations osées n'ont point détourné de lui les amis qu'il a dans tous les mondes..., que de partisans variés, depuis les robustes camarades des expéditions nocturnes jusqu'aux jeunes oisifs en rupture de virilité, pour

[1] *Histoire amoureuse des Gaules,* Histoire d'Ardélise (Mme d'Olonne).
[2] *Ibid.*, Fin de l'histoire d'Ardélise.

lesquels il invente des distractions exquises, des modes nouvelles et des yeux charmants ! L'amitié a du prix et, de tout Paris, Jean est l'homme le plus nombreusement aimé... »

« Epris avant tout du détail extérieur, dit Mme Aurel, séduit par sa robe antique, il aimait à jouer l'amoralité grecque.

« Des femmes cruellement brunes, d'un brun trop franc, sans reflets, sans douceurs, aux cheveux en barrières dures, soupaient à une autre table de masques. Nous les regardions sans goût. — Comprenez-vous maintenant, dit-il, le charme des jeunes hommes blonds ? — Ce doit être long à édifier, lui dit un masque, une légende comme la tienne. — Certes, reprit Lorrain, mais le plus difficile est de la conserver[1]. »

NOTE E

Le 1er décembre 1908, on offrait à l'hôtel Ritz, à Londres, un dîner à M. Robert Ross, ami fidèle d'Oscar Wilde, éditeur de ses œuvres complètes. Plus de cent soixante personnes[2] étaient à ce dîner : la duchesse de Sutherland, pas loin de M. Wells, les deux fils d'Oscar Wilde qui ne portent pas son nom, trop glorieux pour des épigones, la dame anonyme qui a donné 50.000 francs pour un monument au cimetière du Père-Lachaise, un prêtre catholique, des héroïnes de romans à clefs et des auteurs à la mode, un *tout Londres :* artistes, journalistes, snobs et snobinettes, des gens sérieux et des farceurs, des invertis aussi peut-être à tous les stages, du platonisme littéraire à la légende. Lord et lady Alfred Douglas manquaient. M. Wells, avec les meilleures intentions, prononça un discours qui *gêna*. Son talent, son génie, ne sont pas faits pour glisser sur une glace si mince. Si je l'avais entendu parler, j'aurais songé à son dernier volume : *Premières et dernières choses*, et à des phrases difficiles à oublier : « Ce n'est pas mal de demander à un adolescent dont la voix est agréable de chanter une chanson la nuit, mais c'est tout à fait autre chose si vous supposez qu'un Peau Rouge est à 100 mètres, avec un fusil, prêt à faire feu, quand il entendra la voix. C'est une objection valide contre beaucoup d'actions qui ne me semblent pas mauvaises en elles-mêmes, que les commettre, c'est décharger un préjugé dans le cœur de mon ami ou dans le mien[3]. » Oscar Wilde n'aurait guère satisfait les exigences de la morale de M. Wells.

M. Ross, fort ému, annonça que le *De Profondis*, d'Oscar Wilde, avait rapporté 25.000 francs, ce qui, avec les recettes de Salomé (surtout en Allemagne), suffisait pour payer les dettes d'Oscar Wilde. « Les lauriers d'Oscar Wilde pouvaient donc être rendus à ses enfants, tachés seulement par des larmes. »

[1] Jean Lorrain, par Georges Normandy.
[2] Dont une quarantaine de femmes.
[3] *First and last things*, par H.-G. Wells, 1908.

CRIMINALITÉ ET TATOUAGE

A propos de l'article du Dr H. LÉALE

L'intéressant article du D[r] H. Léale paru dans le numéro d'avril des *Archives* tend à démontrer que « loin d'être le signe révélateur d'une psychologie spéciale et anormale comme celle du criminel, la fréquence du tatouage n'est que la résultante d'un milieu donné ». Au cours de cette démonstration, l'auteur cite l'opinion émise à ce sujet par le professeur Lacassagne qui voit, « dans le tatouage, l'un des signes de l'arrêt de développement dont sont frappés les criminels », et il ramène ainsi l'opinion du professeur Lacassagne à celle du professeur Lombroso.

Je voudrais rectifier, pour les lecteurs des *Archives*, une confusion possible. Il est exact que dans les deux grands travaux qui sont la base solide de nos connaissances médico-légales sur le tatouage (ceux de 1881 et de 1886), le professeur Lacassagne, qui suivait alors d'assez près l'influence lombrosienne, tend à admettre la règle de coïncidence entre le tatouage et la criminalité sous l'influence commune de la dégénérescence: et l'on trouve cette théorie dans l'article TATOUAGE du *Dictionnaire Dechambre*. Mais il est nécessaire de tenir compte de l'évolution essentielle du chef de l'Ecole lyonnaise depuis cette époque. En ce qui concerne la question des rapports entre la criminalité et le tatouage, c'est dans la thèse de Mayrac, parue en 1900, qu'il faut chercher l'expression actuelle de la pensée du maître lyonnais. Cet important travail, complément nécessaire et mise au point des articles fondamentaux de 1881 et 1886, ne semble pas avoir été consulté par le D[r] Léale et c'est pourquoi je me permets de le lui rappeler et d'attirer, sur ce point, l'attention des lecteurs des *Archives*. Ils verront, entre autres choses, les paragraphes suivants, directement inspirés par le professeur Lacassagne: « A mesure que les sociétés s'élèvent, le tatouage se retire dans les classes inférieures, dans cette longue queue que traîne derrière elle l'humanité en progrès et, aujourd'hui, il est relégué sur la peau de ceux... qui, témoins attardés d'un autre âge, demeurent debout à l'état de ruines vivantes du passé. » Nous voilà loin de Lombroso qui fait du tatouage non une persistance dans les bas-fonds, mais une réapparition de phénomène ancestral chez des prédestinés au

crime. Et Mayrac, après avoir étudié les diverses influences intrinsèques et extrinsèques qui incitent l'individu au tatouage, conclut: « En résumé, le tatouage ne doit pas désigner fatalement une catégorie spéciale d'individus qui se distingueraient psychiquement et corporellement des autres mortels. Celui qui jugerait de la valeur morale d'un individu uniquement d'après l'état de sa peau ressemblerait au médecin qui établirait la diagnostic d'une maladie sur un signe clinique, fugitif et trompeur. Pour employer le langage des cliniciens, le tatouage n'est pas un signe pathognomonique, c'est un signe de présomption. »

On voit donc que, depuis dix ans, l'Ecole lyonnaise avait reconnu l'importance des causes psychologiques et sociales dans l'apparition du tatouage, et qu'il n'y a pas lieu de lui reprocher d'avoir adopté d'une façon absolue la théorie du tatouage symptôme du « criminel né ». Les quelques observations que je me suis permis de présenter n'ôtent rien à la valeur et au très vif intérêt de l'article du Dr Léale : elles tendent au contraire à faire voir qu'une partie des idées qui y sont exprimées ne sont point étrangères au chef de l'Ecole lyonnaise, et qu'il en avait inspiré de semblables à l'un des élèves de son laboratoire.

Edmond Locard.

BIBLIOGRAPHIE

C. Vieillard, **L'Urologie et les Médecins urologues dans la Médecine ancienne,** *Gilles de Corbeil, sa vie, son poème des urines.* Avec préface du professeur R. Blanchard, membre de l'Académie de médecine. Paris, Librairie scientifique et littéraire, F.-R. de Rudeval, éditeur.

Le très curieux travail du Dr C. Vieillard est un historique complet de l'urologie ancienne, et spécialement de l'urologie médiévale, sur laquelle on n'avait guère publié d'ouvrage notable jusqu'ici. Le livre débute par de curieux apophtegmes empruntés à l'Ecole de Salerne : « Le médecin doit commencer par examiner avec soin le pouls du malade, puis demander à voir l'urine, afin que le malade soit bien persuadé que le médecin ne connaît pas sa maladie seulement par le pouls mais aussi par l'urine. Il examinera la couleur, la substance, la quantité et les choses contenues ; il promettra ensuite la guérison du malade, avec l'aide de Dieu, toutefois ; mais il aura grand soin de dire

à l'entourage du patient que sa maladie est des plus graves, car s'il en réchappe, tout le mérite de la cure reviendra au médecin, tandis que, s'il succombe, il pourrait témoigner que, dès le début de la maladie, celui-ci avait désespéré de la maladie. »

Les médecins ne sont d'ailleurs pas d'accord sur la question de savoir s'il convient de flairer l'urine; quant à la goûter, en général ils s'en abstiennent, de façon à ne pas mériter l'épithète fâcheuse d'urinophage.

Le Dr Vieillard étudie ensuite dans le détail la façon dont il était procédé à l'examen des urines : les questions de couleur, de consistance, de quantité, de contenu, avaient une importance essentielle. On y recherchait : « le cercle, l'ampoule, les grains, la nuée, l'écume, le pus, la graisse, l'humeur crue, le sang, le sable, les poils, les furfures, les crimnoïdes, les écailles, les atomes, le sperme, la cendre, le sédiment ». On y trouvait aussi des signes de grossesse. D'autres chapitres sont consacrés à l'analyse spagirique, à la pharmacopée urinaire et aux débuts de l'urologie scientifique.

Une seconde partie étudie l'iconographie urologique, les urologues dans la littérature (le roman de Renart, le vilain Mire, etc.), les types affectés par l'urinal, les uronautes ou devins d'urine, et spécialement l'histoire d'un uronaute suisse du XVIIIe siècle : Michel Schuppach.

La seconde moitié du livre du Dr Vieillard est consacrée aux deux grands maîtres de l'urologie : Gilles de Corbeil et Jean de Cuba. L'auteur donne le texte du *Poème des Urines* avec une traduction française très littérale et très littéraire tout ensemble, et celui du *Traité des Urines*. Ces deux ouvrages sont extrêmement curieux. Je citerai, entre cent autres, les vers de Gilles de Corbeil concernant les « poils de l'urine » :

Forma pilo similis vel erit decisio carnis
Aut pars humeris lima siccata coloris
Inde probes renum vel totius nocumentum.

C'est-à-dire : « le poil de l'urine est formé de petits lambeaux de chair ou de parcelles d'humeur desséchées par la chaleur : on en déduira soit une affection des reins, soit une maladie générale ». Le reste à l'avenant. Et il faudrait citer aussi les notes de Jean de Cuba reconnaissant si une douleur siège à droite ou à gauche, suivant que l'urine est rouge ou blanche : « Mais que l'écume soit rouge ou citrine, on peult prenostiquer la douleur de la teste estre plus grande en la dextre partie : mais se telle urine estoit blanche et subtille, il est au juger la douleur estre à senestre. Il appert, car cestuy est froit, et l'autre est chault. »

Ces brèves indications montrent à quel point la lecture de ces vieux maîtres est curieuse. Il faut être reconnaissant au Dr Vieillard de les avoir exhumés. Son livre, très curieusement édité et très richement illustré est, d'un bout à l'autre, d'une lecture des plus attachantes. Il intéressera tous ceux que préoccupe l'histoire des sciences médicales.

Ed. L.

Georg Puppe, professeur de médecine légale à Königsberg, **Atlas et précis de Médecine judiciaire**. J.-F. Lehmann, éditeur à Munich, 2 vol. in-16 de 300 pages.

C'est un bel ouvrage en deux volumes, orné de plus de 250 planches et figures; plusieurs de celles-ci sont extraites de l'*ancien Atlas de Médecine judiciaire* de Hofmann, mais l'auteur en a ajouté une grande quantité de nouvelles, et le texte explicatif fait de ce précis un manuel de Médecine légale très complet. En Allemagne, comme en France, s'est imposée la nécessité d'un ouvrage de format suffisamment réduit pour que le praticien puisse se le procurer et surtout le consulter facilement: tous les médecins ne peuvent en effet pas avoir les gros traités de Médecine légale, qui sont réservés aux spécialistes; mais, pour les affaires judiciaires à propos desquelles tout praticien peut être chaque jour obligé de se prononcer, il est important de posséder un livre bien fait qui rappelle la façon de procéder, la marche à suivre dans les différentes opérations.

Pour l'enseignement, l'intérêt d'un ouvrage de ce genre n'est pas discutable, et l'auteur a bien compris que, pour suppléer aux cas que l'on a rarement l'occasion de présenter aux élèves, il était important de reproduire de nombreuses gravures claires, et des images bien faites, parlant aux yeux et gravant les faits dans la mémoire.

Le livre est actuellement le complément indispensable de l'enseignement : l'étudiant devrait chaque jour l'utiliser pour préparer, avant le cours, la leçon qui lui serait ainsi plus profitable, pour compléter et mettre au point certaines questions difficiles, pour faire le travail de revision nécessaire avant les examens; tous les éléments de Médecine légale pratique se trouvent dans le livre de Puppe.

Mais la Médecine judiciaire ne s'adresse pas exclusivement aux médecins, et un ouvrage de ce genre doit intéresser aussi les juristes, leur permettant de saisir le sens et les conclusions d'un rapport, leur faisant comprendre ce qu'ils ont trop tendance à ignorer, la complexité des problèmes scientifiques et la difficulté de faire la preuve en médecine.

Enfin la Médecine légale actuellement n'est plus seulement judiciaire, mais souvent sociale. Les nouvelles lois existent en Allemagne comme en France et même plus que chez nous, sur les assurances, les accidents du travail, et le médecin est appelé chaque jour à se prononcer sur les incapacités, leur évaluation, les rapports entre les accidents et les lésions. Dans toutes ces questions, il ne peut pas toujours s'appuyer exclusivement sur des observations personnelles qui lui manquent souvent, mais sur le matériel classique fourni par les livres. Pour chaque question, on trouvera dans l'ouvrage de Puppe, les textes de loi du Code allemand et du Code autrichien.

Ant. Lac.

NOUVELLES

Dix-neuvième Congrès des Médecins Aliénistes et Neurologistes de France et des Pays de Langue Française. — Le XIXe Congrès des Médecins Aliénistes et Neurologistes de France et des Pays de Langue Française se tiendra cette année à Nantes, du 2 au 8 août, sous la présidence de M. le Dr Vallon, médecin-directeur de l'asile de Sainte-Anne. En voici l'ordre du jour :

I. Rapports et discussions sur les questions choisies par le Congrès de Dijon :

a) Psychiatrie : *Les fugues en Psychiatrie.* (Rapporteur, M. le Dr Victor Parent fils, de Toulouse.)

b) Neurologie : *Les chorées chroniques.* (Rapporteur, M. le Dr Sainton, de Paris.)

c) Médecine légale : *Les aliénés dans l'armée au point de vue médico-légal.* (Rapporteurs, MM. les Drs Granjux, de Paris, et Rayneau, d'Orléans.)

II. Communications originales sur des sujets de Psychiatrie et de Neurologie.

Présentation de malades, de pièces anatomiques et de coupes histologiques. (Les adhérents qui auront des communications à faire devront en envoyer les titres et les résumés au secrétaire général avant le 1er juillet.

III. Visite de l'Asile d'Aliénés de Nantes.

La folie est un cas de divorce. — La quatrième Chambre du Tribunal civil de la Seine a rendu le 24 décembre 1908 son jugement dans un procès en divorce qui soulevait la question de savoir si l'aliénation mentale de la femme pouvait constituer une cause de divorce, alors que l'origine de cette maladie était antérieure au mariage et avait été dissimulée au mari.

Le Tribunal s'est prononcé pour l'affirmative et a rendu le jugement suivant :

« Attendu qu'il résulte des certificats versés aux débats et signés par des professeurs à la Faculté de médecine de Nancy, que la dame X... était malade et a été soignée par eux deux années avant son mariage;

« Que dans un intervalle lucide, le 14 avril 1899, elle a contracté mariage avec le sieur X... et que quelques semaines après la consécration de cette union, son état morbide a été constaté; qu'en septembre de la même année elle a été internée dans un asile d'aliénés, et que les divers certificats produits depuis cette époque jusqu'à ce jour déclarent que l'état de la dame X... est incurable;

« Attendu que la dissimulation de cet état mental qui, s'il avait été connu de X..., aurait été de nature à empêcher le mariage, constitue une injure.

« Par ces motifs,

« Prononce le divorce au profit de X..., confie l'enfant au père, dit que les frais de pension de la dame X... à Sainte-Anne seront supportés par X... »

Les femmes-médecins en Angleterre. — Il y a en Angleterre 750 femmes qui pratiquent la médecine soit comme assistantes, soit comme médecins-chefs dans les hôpitaux ou dans les écoles, les asiles d'aliénés, les postes. A Londres, il existe un hôpital de 60 lits, dirigé par des dames-médecins.

Les médecins de la Cour de Chine. — En date du 19 novembre dernier, à l'occasion du deuil pour la mort de l'impératrice douairière et de l'empereur, les autorités chinoises ont pris l'arrêté suivant :

« Les médecins impériaux Chen, To, Chow, Hsi, Tscheng, sont, par la présente, pour n'avoir pas réussi à sauver la vie de leurs majestés, rétrogradés de deux classes, tout en conservant leur poste. Le président de l'hôpital impérial, Tscheng, et les médecins Tsching, Un et Tai sont, comme châtiment pour leur ignorance, destitués de leur emploi; il leur est permis d'exercer autrement leur profession. Que cet édit soit respecté! »

Doux pays!

« Trucs » et « Outils » de Rats d'Hôtel. — Le *Bulletin hebdomadaire de Police criminelle,* créé par M. Hennion et dirigé par M. Sébille, est gratuitement envoyé chaque semaine à tous les procureurs généraux, procureurs de la République, juges d'instruction, commissaires de police, commandants de brigades de gendarmerie, directeurs de maisons centrales et gardiens chefs de maisons d'arrêt de France, d'Algérie et de Tunisie, et il fournit le signalement et autant que possible la photographie de tous les malfaiteurs recherchés par la police. Ce Bulletin, qui depuis sa création a rendu les plus grands services, donne également la description détaillée et, s'il se peut, la photographie des bijoux et objets divers dérobés à leurs légitimes propriétaires.

Dans son dernier numéro, le soixante-treizième, le *Bulletin de Police criminelle* publie une étude extrêmement intéressante sur les moyens employés par les « rats d'hôtels », dont il a été tant parlé ces derniers temps, pour pénétrer dans les chambres des voyageurs fermées à clef ou même fermées à la targette intérieure, ainsi que les instructions aux agents chargés de la difficile besogne d'arrêter ces émules d'Arsène Lupin.

Nous croyons intéressant de résumer les parties les plus curieuses de cette étude.

Plusieurs circonstances, nous explique l'auteur de l'étude, permettent de prévoir le moment où le « rat » se dispose à « travailler ». En général, lorsqu'il opère seul, il règle sa note d'hôtel le soir et annonce son départ pour le lendemain par le premier train. Lorsque le « travail » doit être accompli par deux associés, l'un d'eux descend seul dans l'hôtel où ils doivent opérer. Il n'introduit son complice qu'au milieu de la nuit, et lui ouvre ensuite à l'aube la porte de l'immeuble.

C'est généralement vers une heure du matin que le voleur dit « rat d'hôtel » quitte sa chambre, toujours située aux étages supérieurs. Chaussé de pantoufles feutrées, il explore alors tous les réduits où quelqu'un se pourrait dissimuler : water-closets, cabinets de débarras, salles de bains, placards, etc., etc.

L'agent chargé de filer le rat ne peut donc pas choisir un de ces endroits pour s'y cacher : le rat aurait vite éventé le piège. L'agent devra prendre une chambre disposée de telle sorte que, par des trous, percés au préalable dans la porte à l'aide d'une vrille, et masqués par l'ombre de la moulure, il puisse apercevoir la chambre du malfaiteur et le couloir tout entier.

Quand le « rat » s'est assuré qu'aucune surveillance n'est exercée à l'étage qu'il occupe, il explore successivement les étages inférieurs, puis il revient dans sa chambre pour se mettre « en tenue de travail », généralement en « pyjama » de couleur sombre. On doit considérer comme fantaisiste l'histoire du maillot noir collant, car ces malfaiteurs spéciaux se rendent parfaitement compte que, dans cette tenue, une rencontre fortuite avec un veilleur de nuit, un domestique ou un voyageur, serait par trop dangereuse pour eux.

Le « rat » n'emporte dans son expédition que les instruments strictement nécessaires, quitte à revenir dans sa chambre pour en reprendre d'autres s'il en est besoin.

Il pénètre dans une chambre du premier ou du deuxième étage (jamais dans les chambres situées à l'étage où il est descendu), soit à l'aide du « ouistiti », soit à l'aide d'une fausse clef. Mais il ne tente rien avant d'avoir acquis la certitude que la personne qui occupe la chambre dort profondément.

Il écoute avec la plus grande attention, l'oreille collée à la porte, pendant un quart d'heure s'il le faut ; si le sommeil du voyageur ne lui paraît pas régulier, il va à une autre porte, et ainsi de suite. Cette façon d'opérer constitue le travail « à la flanc », c'est-à-dire non préparé.

Quand il existe dans les hôtels des targettes de sûreté aux portes, le « rat » ne peut « travailler » que sur « affaire préparée ». Il accomplit généralement ce travail préparatoire pendant les heures des repas. Sa manière de procéder diffère suivant le modèle de la targette.

Quand il se trouve devant un modèle ordinaire, il abaisse de deux ou

trois centimètres la partie supérieure de la gâche, de façon que le pène vienne buter contre les parois au lieu de pénétrer dans la cavité. Le voyageur, sentant un arrêt, croitavoir fermé sa porte, alors qu'il n'en est rien.

Pour le modèle dit « à billes », le rat introduit à l'intérieur de la targette un morceau de caoutchouc, qui, formant ressort, fait revenir le pène à sa position première.

Avec l'un et l'autre modèle, il peut, après avoir dévissé la gâche et bouché les trous de vis avec du mastic, replacer la tête des vis, dont il a coupé le corps.

La gâche tombe alors à la plus petite poussée et généralement sur un tapis qui amortit le bruit de sa chute.

Mais le vrai instrument de travail du « rat d'hôtel », son instrument préféré, sera toujours le fameux « ouistiti », qui lui permet de faire tourner de l'extérieur l'extrémité d'une clef laissée sur la serrure à l'intérieur par le voyageur. Ce « ouistiti » est composé de différentes pièces détachées : d'abord le « mors » qui pince l'extrémité de la clef ; puis les deux têtes, les deux manches.

Ces manches présentent cette particularité qu'on y peut aussi facilement adapter un tire-boutons et un coupe-cors que les deux têtes destinées à fixer le mors.

Le mors et les têtes du « ouistiti » se renferment dans un étui en argent, en or ou en nickel, appelé « plan » ou « bastringue », que les malfaiteurs dissimulent dans le rectum en cas de danger d'arrestation. D'ordinaire, ils portent cet étui dans leur poche. Les manches auxquels sont adaptés le tire-boutons et le coupe-cors figurent seuls dans la trousse de toilette du parfait « rat d'hôtel ».

Méfions-nous donc de toutes les portes.

L'Imprimeur-Gérant : A. Rey.

OUVRAGES REÇUS

Dr Luis Reyna Almandos. — Dactiloscopia argentina, su historia é influencia en la legislacion, 1 vol. in-8° de 271 p., 5 planches. Jocquin Sesé, La Plata, 1909.

Ministero degli affari esteri. — Emigrazione e colonie (Argentina), 1 vol. in-8° de 243 p. Roma, 1908.

Prof. S. Ottolenghi e S. de Sanctis (di Roma). — Trattato pratico di psichiatria forense. — Parte I, l'esame dell' alienato e del criminale semeiotica mentale pel prof. de Sanctis, fasc. de 280 p., 139 fig. Societa editrice libraria, Milano, 1909.

Collection des Précis médicaux, vol. pet. in-8°, cartonnés, toile souple. Paris, Masson, 1909 : *Professeur Arthus*, de Lausanne : Précis de physiologie, 3e édit., 840 p., 286 fig. — *Professeurs Poirier et Baumgartner :* Précis de dissection, 2e édit., 360 p., 241 fig. — *Professeur A. Lacassagne :* Précis de médecine légale, 2e édit., 866 p., 112 fig., 2 pl. en couleur. — *Professeurs E. Jeanselme et Rist :* Précis de pathologie exotique, 810 p., 160 fig., 2 pl. en couleurs. — *Professeurs agrégés Bégouin, Bourgeois, Pierre Duval, Jeambrau, Lecène, Lenormant, Proust, Tixier :* Précis de pathologie chirurgicale : T. I, Path. chir. génér., maladies générales des tissus, crâne et rachis, 1.028 p., 349 fig. ; t. II, tête, cou, thorax, 984 p., 311 fig.

Professeurs Ch. Audry, Durand, J. Nicolas (de Lyon). — Traitement des maladies cutanées et vénériennes, 1 vol. in-8° de 691 p., 143 fig. Baillière, Paris, 1909.

Professeur agrégé Albert Morel (de Lyon). — Précis de technique chimique à l'usage des laboratoires médicaux (de la collect. Testut), in-18, de 832 p., 160 fig., 2 pl. hors texte. O. Doin, Paris, 1909.

Dr Léon Gallez. — La simulation des traumatismes et de leurs conséquences, 1 vol. in-8° de 435 p., rel. en toile, H. Lamertin, Bruxelles, 1909.

Professeur R. Lépine (de Lyon). — Le diabète sucré, 1 vol. gr. in-8° de 704 p. Paris, Félix Alcan, 1909.

N. Vaschide. — Essai sur la psychologie de la main, avec une préface de Ch. Richet, 1 vol. in-8 de 504 p. avec 37 pl. hors texte (de la Biblioth. de philosophie expérimentale dirigée par M. Peillaube). Paris, Marcel Rivière, 1909.

Professeur Arrigo Tamassia (de Padoue). — La vena centrala frontale. Indice di identificazione personale (broch. de 5 p.). Venezia, 1909.

Dr L. Jullien. — La propagande anticonceptionnelle (broch. de 25 p.). Tancrède, Paris, 1909.

Eusebio Gomez. — El trabajo carcelario en la penitenciaria nacional de Buenos-Aires (broch. in-18 de 15 p.), 23 pl. Buenos-Aires, 1908.

Dr P.-L. Ladame (de Genève). — Peine de mort et criminalité (extr. de la Rev. pénale Suisse, broch. de 21 p.) — Anarthrie corticale (4 p.), avec von Monakow (de Zurich). — Aphasie motrice, aphémie, alalie, anarthrie (broch. de 8 p.).

Antonio Hecha Marzo (Labor. de méd. lég. de la Faculté de Valladolid). — La Sifilis en la descendencia. Higiene de los heredo-sifiliticos (31 p., Madrid, 1908). — Demostracion de manchas de sangre de treinta y siete anos de antiguëdad (3 p.). — La prueba microquimica en el diagnostico medico-legal de los envenimientos (38 p.). — Sobre una extrêma metamorfosis de los cristales de cinconina en el reactivo de Sonneschen (broch. de 8 p., 1909).

Charles Péghard, commissaire de police à Paris. — Police : méthode de défense et d'attaque, in-16 de 118 p. avec 150 grav. Rueff, Paris, 1909.

Edmond Picard et Georges Delacroix. — Code de l'Hygiène et de la Salubrité publiques, 1 vol. petit in-8° de 528 p., reliure plein cuir souple. Vve Ferdinand Larcier, Bruxelles, 1909.

Dr Lucien Lagriffe. — Guy de Maupassant, étude de psychologie pathologique, 1 broch. in-8° de 77 p. Masson, Paris, 1909.

ARCHIVES

D'ANTHROPOLOGIE CRIMINELLE

DE MÉDECINE LÉGALE

ET DE PSYCHOLOGIE NORMALE ET PATHOLOGIQUE

MÉMOIRES ORIGINAUX

ESSAI SUR LA CRAINTE

Par le Dr R. JUDE

Médecin-major de 2e classe au 70e régiment d'infanterie.

Il est assez difficile de définir exactement la crainte, qu'on confond souvent avec la peur, dont elle est une forme non seulement atténuée mais modifiée.

Toutes deux d'ailleurs sont, à des degrés divers, des sentiments dépressifs, manifestations défensives de l'instinct de conservation.

Les travaux de Darwin, Mantegazza, Mosso, Feré, Lange, W. James, Ribot, etc., nous ont fait connaître les marques caractéristiques de la peur. Elles consistent en [1] :

a) Paralysie plus ou moins accentuée de l'appareil moteur volontaire;

b) Action sur les muscles de la vie organique, arrêt de diverses sécrétions, de la respiration, oppression, resserrement de la gorge....., action sur les sécrétions intestinales;

c) Action sur l'appareil vaso-moteur, « constriction spasmodique des vaisseaux, frisson, choc violent au cœur, et, si l'impression est violente, paralysie qui peut causer la mort, pâleur et anémie périphérique.

[1] *a* et *b*, résumés d'après Ribot, *Psychologie des sentiments*, Alcan.

L'ensemble de ces manifestations exprime un abaissement du ton vital qui n'est aussi complet et aussi net dans aucune autre émotion [1].

Par sa brusquerie, sa soudaineté, par le choc qu'elle produit, la peur est de plus susceptible, surtout dans les formes graves (terreur, épouvante), d'entraîner la production de désordres du système nerveux central ou périphérique, en particulier chez les jeunes et les prédisposés.

« La convulsion générale qui se produit sous l'influence des émotions vives peut nous faire comprendre comment ces émotions sont capables de déterminer la manifestation des affections spasmodiques ou convulsives, épilepsie, chorée, tics, hystérie, paralysie agitante, etc., chez les prédisposés : le tremblement émotionnel sert en quelque sorte d'amorce au spasme morbide en puissance [2]. »

Si, dans les cas atténués surtout, elle est une réaction utile à l'animal en lui faisant par exemple prendre la fuite pour échapper à un danger, « plus le péril s'aggrave, plus les réactions positivement nuisibles à l'animal deviennent nombreuses et inefficaces..., le tremblement et la paralysie rendent l'animal incapable de fuir ou de se défendre..., nous sommes également convaincus que, dans les moments les plus décisifs du danger, nous sommes moins capables de voir ou de penser que lorsque nous sommes tranquilles.

« Dans leur degré extrême, les phénomènes de la peur sont des phénomènes morbides [3] ».

Violente, irraisonnée, soudaine, d'autant plus vive que le sujet a plus d'imagination ou est plus déprimé, la peur est une émotion dangereuse qui doit être évitée à tout prix, en particulier chez les faibles, les malades, les enfants. C'est dire qu'elle n'a aucune valeur éducative, qu'elle ne doit jamais et sous aucun prétexte être employée soit pour éduquer, soit pour rééduquer.

En est-il de même de la crainte ?

Pour comprendre la différence qui existe entre ces deux sentiments, examinons les définitions des auteurs :

1 Citation du même ouvrage.
2 Ch. Féré, *Dégénérescence et criminalité*, Alcan, 1907.
3 Mosso, *La Peur*, trad. française, Alcan.

Littré définit la peur : « Passion pénible qu'excite en nous ce qui paraît dangereux, menaçant, surnaturel. »

In *Dictionnaire Vorepierre :* Peur, crainte violente. Craindre, c'est, nous dit Littré : 1° Eprouver le sentiment qui fait reculer, hésiter devant quelque chose qui menace ; 2° révérer, respecter (craindre son père).

Larousse donne une définition analogue. Un premier sens du verbe craindre étant un diminutif de l'expression « avoir peur », un deuxième sens voulant dire « révérer, éprouver un respect timide pour. Exemple : enfant qui craint son père ».

La crainte est « du respect mêlé d'une certaine appréhension timide ».

Pour montrer plus explicitement la différence qui existe entre ces deux sentiments, développons l'exemple choisi par Larousse : Un enfant craint son père lorsque celui-ci est ferme, juste, et inflige raisonnablement les sanctions appropriées aux fautes commises. Cette crainte comporte des degrés : le bon éducateur s'en tient aux degrés les plus inférieurs et souvent un simple froncement de sourcils lui suffit pour être obéi : la *certitude* du châtiment qui l'attend, en cas de faute, produit la crainte de l'enfant.

Mais que ce même enfant voie un soir son père rentrer en état de surexcitation violente provoquée par du délire alcoolique ; il sentira qu'il n'a plus devant lui un être pondéré, raisonnable, juste, à qui rien ne peut échapper, il aura l'appréhension non plus de la sanction *bénigne mais certaine qu'il aura pu mériter*, mais il sentira planer sur lui la menace d'un danger inconnu, incertain d'ailleurs, d'une catastrophe brutale que pourra produire une force aveugle. Il ne craindra pas. Il aura peur, et si le danger devient plus grand, ressentira de l'effroi, de l'épouvante.

Ceci est vérifié d'ailleurs par les expressions usuelles : on dit la crainte des lois, la crainte des parents, mais on a peur du feu, de la foudre, des tremblements de terre.

Au reste, il n'y a pas deux entités : crainte, peur. Il existe des individus éprouvant des sentiments se rapprochant plus ou moins des deux états moyens que nous essayons de définir pour la clarté de ce travail.

Nous entendons par crainte, le *sentiment raisonné, conscient*,

que produit l'appréhension soit d'un danger connu auquel on croit pouvoir essayer de parer, soit d'une sanction prévue, en rapport avec une faute commise.

C'est de ce sentiment ainsi compris que nous nous proposons de parler. Nous croyions autrefois qu'à de rares exceptions près, on pouvait s'en passer dans toute éducation et toute rééducation. Cet article sera l'exposé des observations et réflexions qui nous ont amené à changer d'avis.

I

Si vous le voulez bien, nous allons tout d'abord revivre les impressions de notre arrivée dans le Sud Tunisien comme médecin des bataillons d'Afrique. Ces impressions sont d'ailleurs ressenties par tous nos confrères qui arrivent de France dans des conditions identiques.

Le jeune médecin nouvellement débarqué ne connaît rien ou presque rien de ses futurs clients.

Il sait cependant, d'une façon générale, qu'ils ont commis des fautes souvent graves et malheureusement répétées, mais il se dit que la misère, le mauvais exemple, l'absence d'éducation, ont vite fait de dévoyer un malheureux ; que le rôle du médecin est d'être toujours bon, toujours indulgent, qu'il faut se faire aimer et non pas craindre..., qu'en gagnant la confiance de ses hommes, il pourra les conseiller utilement et ramener peut-être au bien un certain nombre d'entre eux.

Nous nous dirigeons pour la première fois vers la salle de visite, et voici que se présentent de nombreux consultants : l'un montre une plaie récente, résultant, dit-il, d'une écorchure au pied faite pendant une marche pénible ; un autre arrive en chancelant, secoué des pieds à la tête par une toux rauque qui l'épuise visiblement ; un troisième se plaint « d'être faible » et fait sur un ton de plus en plus larmoyant le récit de sa vie malheureuse, où il a toujours été une victime, un pauvre agneau inoffensif, persécuté par une société barbare et impitoyable. Finalement, il demande une couverture ou un matelas pour adoucir le régime de la cellule à laquelle il a été condamné « bien injustement ».

Le médecin se laisse apitoyer ; il accorde le matelas ou la cou-

verture, exempte de service et soigne ces malheureux, trouve pour chacun une bonne parole.

Le lendemain et les jours suivants, une théorie sans cesse grandissante de malades arrive à la consultation. Ce ne sont que plaies résistant à tous les pansements, ce ne sont qu'accidents légers arrivés, bien par un hasard malheureux », qu'accès palustres violents, diarrhées, dysenteries formidables, syphilis buccales semblant se propager à tout le bataillon. D'abord crédule, le jeune major devient soupçonneux. Il ordonne de surveiller les plaignants, vérifie toutes leurs allégations, examine leurs livrets, fait des marques connues de lui seul sur les pansements et voici que tout s'éclaire.

Le pseudo-bronchiteux est surpris avalant des boulettes de mie de pain ou faisant des inspirations violentes et répétées avant la visite ; le fébricitant boit une décoction de laurier rose, ou encore se place sous les aisselles des pommes de terre bouillies très chaudes qu'il laisse glisser au moment de la pose du thermomètre ; l'excorié défait chaque jour son pansement, envenime ses plaies avec du tartre dentaire ; le soi disant syphilitique obtient des plaques muqueuses en se brûlant les gencives avec du soufre, et enfin, pour couronner la série, sur le livret militaire du pauvre diable, de « l'agneau passif, victime d'une société barbare », s'étalent cinq ou six condamnations pour vol, vagabondage spécial, agressions nocturnes, coups et blessures. Bien plus, et c'est ce qui met le comble à son étonnement, le médecin apprend qu'à cause de sa mansuétude, il n'a aucun prestige.

Si, à ce moment, il ne se décide pas à sévir, si surtout il discute avec ses clients quand il les surprend en faute et les laisse élever la voix ou nier insolemment quand ils sont pris en flagrant délit, ç'en est fini à tout jamais de son autorité. Non seulement il passera aux yeux des soldats pour un homme faible, mais pour un médecin incapable.

Il lui faut examiner minutieusement et avec impassibilité les consultants des pieds à la tête, être absolument calme, réservé, ne faire devant eux aucune réflexion, dire les mots indispensables et pas un de plus, mettre en observation les hommes soupçonnés d'être des simulateurs, les ausculter, palper, percuter pendant plusieurs jours, prendre leur température matin et

soir[1]. Puis, quand il est bien sûr de ne pas se tromper, infliger avec calme et fermeté huit jours de prison, avec le libellé exact des précautions prises pour éviter toute erreur ou un rapport explicatif permettant aux autorités supérieures de changer cette punition en quinze ou trente jours à titre d'exemple. Et voici que les simulateurs dépistés et vexés rentrent l'oreille basse à la chambrée.

La théorie des consultants diminue de jour en jour; l'épidémie de plaies provoquées s'éteint, et seuls ou presque (car on n'arrive pas à éviter complètement les simulateurs), les hommes vraiment malades viennent à la visite où ils sont examinés minutieusement et traités avec la bonté que nous devons à ceux qui souffrent.

Et notre nouveau médecin apprend que, depuis les punitions infligées, il est considéré par ses soldats non seulement comme un homme ferme, mais aussi comme un médecin capable. Et il s'étonne, il est profondément choqué, déçu, cela bouleverse toutes ses illusions généreuses de se voir plus estimé, plus apprécié en inspirant souvent la crainte, qu'en étant toujours bon et pitoyable.

Les officiers à qui le « toubib » raconte ses malheurs, le consolent en lui narrant des histoires analogues qui leur sont arrivées à eux-mêmes lors de leurs débuts au bataillon.

L'un, huit jours après son débarquement, a été cambriolé par son ordonnance en qui il avait confiance; un autre, chargé de la popote, s'est vu voler en une nuit le vin et toutes les épiceries; le capitaine a cru, pendant un mois, son cheval atteint d'une maladie singulière amenant un amaigrissement considérable;

[1] Il est indispensable également de les examiner seul à seul ou en présence d'un infirmier. Si on laisse se constituer une « galerie » formée par les consultants, il n'est pas d'incohérences, de plaisanteries auxquelles les hommes ne se livrent pour « épater les camarades », pour montrer qu'ils n'ont pas peur ou sont très intelligents.

Par exemple, l'un viendra demander au médecin de la teinture d'iode pour noircir ses guêtres; un autre, ayant décousu tous ses boutons et les ayant mis dans son képi placé sur sa tête, arrivera à la visite, disant: « J'ai des boutons plein la tête » et il enlèvera le képi pour faire tomber les boutons sur le médecin. Quelquefois les plaisanteries deviennent grossières et un de nos camarades vit un joyeux arriver à la visite en disant: « Je voulais voir une tête de c..., ça me suffit, adieu. »

Il est indispensable de connaître ce désir « d'épater la galerie ». Nous en avons peu parlé pour ne pas allonger cet article, mais il y aurait des volumes à écrire sur cette vanité spéciale un peu morbide, utilisable quand on sait s'y prendre.

on pensait être en présence d'une affection parasitaire intéressante, quand l'ordonnance fut surpris volant et vendant à un arabe l'orge du cheval, qui mourait tout simplement d'inanition, etc., etc...

Tous les officiers, malgré leur désir de prendre leurs hommes par la bonté, ont été absolument obligés avant tout de se faire craindre[1].

C'en est fini des idées de bonté, de générosité, de rachat! Désabusé, dégoûté, le médecin renonce absolument à se faire aimer, tenant seulement à être respecté et obéi. Il punit inexorablement les fautes, les négligences même de ses subordonnés, il est impitoyable pour les simulateurs de tout ordre.

Et tous ces soldats qui se relâchaient dans leur tenue, qui saluaient d'une main négligente et avec un air quelque peu ironique un supérieur aussi débonnaire, se ressaisissent, deviennent non seulement ponctuels et disciplinés, mais déférents. Sachant qu'on ne leur pardonnera aucune faute, aucune négligence, ils ont constamment une attitude correcte qui détermine peu à peu en eux l'apparition de sentiments correspondants d'ordre, de dignité, de respect.

La base indispensable étant établie, médecins et officiers s'étant fait craindre, ils sont toujours estimés s'ils sont justes et peuvent même être aimés si l'officier, tout en restant inflexible sur les questions de discipline, est en toute circonstance, en cas de danger surtout, imperturbablement calme, s'il s'occupe avec sollicitude de ses hommes, les conseille dans leurs intérêts et sait, à propos, trouver une parole réconfortante pour ceux que le découragement a envahis.

[1] Voici d'ailleurs ce que m'écrivait il y a quelque temps un de mes meilleurs amis, le lieutenant Illartin des bataillons d'Afrique :

« Quant aux gradés qui ont voulu, en arrivant au bataillon, commander en s'adressant au cœur des hommes, pas un n'a résisté aux ennuis que lui procurait sa bonté. Les plus convaincus, les plus débonnaires par tempérament ont pu lutter quelque temps, mais ils ont toujours été conduits au système de la force, par dégoût... Il n'y a que les officiers à sentiments énergiques, fermes et intransigeants qui arrivent à quelque chose avec eux; sauf une infime minorité, les joyeux sont inaccessibles aux exhortations au bien, car il y a trop longtemps qu'ils vivent dans un milieu de corruption, pour ne pas être gangrenés d'une façon irrémédiable. Et les beaux discours qu'on peut leur tenir sur la vertu, quels que soient la conviction et le désir de persuasion du conférencier, sont invariablement l'objet de leurs sarcasmes après coup pendant les causeries de la chambrée. »

Quant au médecin, une fois qu'il s'est fait respecter et a bien prouvé qu'il entendait ne jamais être une dupe, il lui suffit d'exercer sa profession avec cœur et conscience, d'être bon pour ses malades. Il sera toujours estimé et souvent aimé.

II

Cette habitude de ne céder tout d'abord qu'à la crainte, de ne considérer que leur intérêt, ne s'observe pas seulement dans les relations de nos hommes avec leurs chefs, elle est la base même des rapports qu'ils ont entre eux.

Nous avons déjà longuement parlé de cette organisation intime des joyeux[1]. Les bandes sont des sociétés basées sur la crainte des châtiments brutaux allant facilement jusqu'au coup de couteau mortel. Elles ignorent le pardon et leur justice est inexorable. Souvent, les meneurs s'assemblent en tribunal et prononcent gravement la condamnation à une peine qui est toujours appliquée sans espoir de pardon[2].

Mais les meneurs ne sévissent pas seulement quand il y a manquement aux règles de l'association. Leur autorité est infiniment plus despotique encore. Un homme du bataillon un peu « girond » refuse-t-il d'être pédéraste passif, il est puni par celui auquel il a refusé d'accorder ses faveurs. Et si ce dernier, étant en prison, ne peut se venger, il se trouve des amis qui exécutent impitoyablement la sentence, « afin de maintenir les bons principes ». En voici un exemple déjà ancien : le displinaire G... ayant refusé de se laisser pédérer par le disciplinaire C... du 2e bataillon d'Afrique, se fait changer de tente pour se soustraire à des poursuites qui le dégoûtent. Mais un matin, au moment de la distribution du café, C... profite d'un moment d'inattention du sergent F... et plante son couteau dans le flanc de G... coupable de n'avoir pas voulu être passif.

Mais il faut quelquefois encore bien moins qu'un refus pour provoquer les coups de couteau des forts. Il suffit de s'exprimer

[1] Voir *Les dégénérés dans les bataillons d'Afrique*, Ed. Le Beau, Vannes.

[2] Ceci n'est pas absolument spécial aux bataillons d'Afrique. La Marine et l'Infanterie de marine, qui possèdent un certain nombre d'apaches, ont vu de semblables scènes dans leurs prisons si l'on en croit les journaux (voir par exemple le supplément du *Petit Journal*, 928. Histoire d'un marin du *Valmy*).

un peu légèrement sur le compte d'un de ces puissants seigneurs.

Par exemple : le chasseur D... étant un jour dans une maison de tolérance avec une femme dont le chasseur B... était le souteneur[1], raconte en riant à la femme que lui-même a commis des actes de pédérastie avec B... Celui-ci, bientôt informé par la femme, rejoint D... et, sans explication, le tue d'un coup de couteau.

Nous n'insisterons pas plus longtemps sur ces mœurs déjà décrites ; qu'on nous permette de conclure ici, comme nous le faisions dans un récent article du *Caducée*[2] : quand la répression juste et équitable des chefs militaires faiblit, la tyrannie des meneurs de bandes augmente et l'immoralité s'accroît, car la plupart de ces hommes ne connaissent qu'un argument : la force. Si on ne les oblige pas à céder aux justes lois, ils profitent immédiatement de la mansuétude qu'on leur témoigne pour terroriser de plus faibles qu'eux ou tout au moins pour les exploiter.

Une réforme récente que nous avions d'ailleurs demandée va nous permettre, avec chiffres à l'appui, de prouver encore mieux ce que nous venons d'avancer.

En 1907, la garde de la section de discipline du 3e bataillon d'Afrique à Aïn-Draham était assurée par deux compagnies de ce même bataillon. Disciplinaires et gardiens faisaient partie des mêmes bandes, ayant la même mentalité, fraternisaient. Les factionnaires qui avaient pour mission de garder les détenus, de signaler leurs évasions, comprenaient leur rôle de la façon suivante : faire parvenir aux camarades en prison toutes les douceurs possibles (alcool, absinthe, tabac), favoriser leurs évasions en leur procurant des instruments pour couper les barreaux ou perforer les murs, les prévenir de l'arrivée des sergents de ronde, ne signaler à ces derniers les évasions que le plus tard possible.

[1] Dans les villes de garnison où se trouvent des maisons publiques, nombre de joyeux, heureux de reprendre leur ancienne profession, se disputent les places d'amant de cœur (voyez souteneurs) qui rapportent, nous dit l'un d'eux, « 2 passes par semaine, deux paquets de tabac et une consommation par jour ». En échange de ces faveurs, les hommes font la police de l'établissement aux heures de sortie. Quelques-uns cumulent et ont laissé en France une femme qui leur envoie de l'argent. Il n'est pas inutile de faire connaître ces tristes personnages dont trop de gens par ignorance sont tentés d'avoir pitié.

[2] Mentalité personnelle et mentalité acquise des soldats du bataillon d'Afrique (*Le Caducée*, 9 janvier 1909).

Qu'un prisonnier insultât un sous-officier en présence de soldats gardiens, ces derniers détournaient la tête et prétendaient souvent n'avoir rien entendu, afin de ne pas témoigner en Conseil de guerre contre leurs amis.

Se sentant soutenus, se croyant à peu près sûrs de l'impunité, ne craignant rien, les disciplinaires avaient une attitude insolente, une conduite très mauvaise, nécessitant de nombreuses punitions. La mentalité grégaire, développée chez eux à son maximum, augmentait la tendance aux obsessions, aux impulsions, aux épidémies de plaies provoquées dont nous avons donné une statistique convaincante.

Or, en 1908, on se décida à confier la garde de la section à un détachement du 4e tirailleurs.

Changement à vue! Sachant que leurs gardiens sont incorruptibles et « ne connaissent que la consigne », les disciplinaires avouent eux-mêmes : « Maintenant, il n'y a plus rien à faire ». Leur attitude devient meilleure, ils sont plus respectueux, plus dociles ; il n'y a presque plus de simulateurs à la visite ; les refus d'obéissance, les évasions deviennent plus rares.

Aussi, un de nos bons camarades du 3e bataillon, le lieutenant Jacoby, constatant ce changement à vue, peut-il terminer une très intéressante lettre qu'il nous écrit par cette constatation : « Les punitions infligées cette année ont été environ quatre fois moins nombreuses que les années précédentes. »

Il a donc suffi non pas de sévir plus fortement, puisque les punitions sont restées de même nature, non pas de punir plus fréquemment, puisque les sanctions ont été quatre fois moins nombreuses, il a suffi que les disciplinaires *aient la certitude* que toutes leurs fautes seraient réprimées.

La crainte a été pour eux le *commencement de la sagesse.*

III

Voilà donc une société basée sur la crainte.

Et quelle crainte! la plus primitive, celle des sanctions brutales et immédiates, celle des coups.

Pour en comprendre l'origine, pour voir comment nos hommes ont été naturellement amenés à vivre sous ce régime, il suffit

d'examiner leurs antécédents héréditaires et personnels, leur vie avant l'incorporation.

En examinant 100 hommes de la section de discipline et de compagnies composées de très mauvais sujets, nous avons déjà trouvé 40 pour 100 environ d'hérédo-alcooliques.

36 pour 100 de plus s'étaient alcoolisés eux-mêmes de façon chronique.

16 pour 100 avaient un ascendant tuberculeux.

5 pour 100 avouaient être fils d'aliénés ayant fait de longs stages dans les asiles[1].

En continuant à interroger nos hommes, nous apprenons que la plupart d'entre eux étaient, dans leur enfance, de petits vagabonds, et nous avons indiqué les causes qui semblent avoir joué un rôle prépondérant dans leur mauvaise orientation du début.

Les uns étaient, semble-t-il, bien conformés cérébralement, et auraient pu apprendre, se développer intellectuellement et normalement, sans difficultés particulières, si on les avait suivis et conseillés. Mais fréquentant rarement l'école, ne recevant chez eux aucun enseignement moral pour des causes diverses : abandon pendant les longues journées où le père et la mère travaillaient dans des usines, alcoolisme, incurie, misère rendant les parents aigris contre la société, vice et débauche les poussant à pervertir eux-mêmes leurs enfants (en particulier, à les dresser au vol), ou tout au moins à leur donner des exemples déplorables ; tous ces enfants vagabondaient dans les rues et devenaient vite, par le seul fait de la non-éducation, des arriérés scolaires, en même temps que des arriérés moraux, faux anormaux auxquels il avait manqué seulement l'occasion d'apprendre.

D'autres, bien ou assez bien doués aussi à l'origine, arrivaient au même résultat, quoiqu'ayant un peu vécu de la vie de famille, mais corrompus de bonne heure par de mauvaises fréquentations et ne trouvant (ceci est très fréquent), pour réprimer leurs écarts, que des parents doués d'une indulgence et d'une faiblesse inimaginables, toujours portés à excuser leur enfant et à le soutenir en particulier contre l'instituteur.

[1] Etant donné les difficultés de vérification des antécédents, et malgré le soin particulier mis à recueillir ces chiffres, nous ne les donnons que comme approximatifs.

D'autres encore étaient des anormaux ayant une hérédité chargée. A quelques-uns très peu atteints, il aurait suffi d'une instruction et d'une éducation plus patientes, plus fermes, pour réprimer certaines tendances mauvaises, à peine ébauchées à l'origine.

D'autres, atteints physiquement de végétations adénoïdes, de surdité légère, seraient devenus normaux grâce à un traitement médical.

Enfin, un certain nombre, de mentalité vraiment anormale, avaient besoin d'un traitement médico-pédagogique spécial. Mal dirigés ou humiliés par leur impuissance à apprendre, ou encore vicieux, pervers par nature, ne trouvant d'ailleurs pas dans leur système nerveux affaibli héréditairement la force nécessaire pour accomplir un effort soutenu, ils se laissaient aller à la paresse, au vagabondage.

Voilà donc, pour des causes diverses, tous ces enfants livrés à la rue. C'est là que va se faire leur éducation.

Or, tandis que les enfants bien élevés progressent, se disciplinent, s'instruisent sous l'influence de conseils et surtout d'exemples d'ordre, de travail, d'honnêteté, le jeune vagabond demeure stationnaire, il reste au point de vue moral un enfant, un impulsif.

Mais, ne se développant pas, il recule, puisque tous les autres avancent d'une part, et que lui-même grandissant, ses obligations sociales augmentent. Il recule encore, d'autre part, parce qu'il s'éduque en marge de la société, contrairement aux lois et aux usages; c'est dans la rue où il erre qu'il cherchera ses modèles, avec cet instinct d'imitation si développé chez l'enfant, il calquera sa conduite sur celle d'autres vagabonds plus *amusants*, plus forts, plus vicieux, n'ayant aucun scrupule, se moquant de tout. A ce contact, se formera chez lui une mentalité grégaire toute spéciale que nous verrons se développer de plus en plus dans les bandes de vagabonds, de voleurs, d'apaches, de joyeux.

Mais voici que ces enfants grandissent et deviennent des adolescents. En les observant, nous assistons à un phénomène des plus surprenants au premier abord.

La plupart de ces jeunes vagabonds qui n'ont jamais admis

d'autorité, qui se sont révoltés devant les moindres mesures de discipline destinées à les orienter vers le bien, qui, même, répondaient par des insolences ou des coups aux conseils d'une mère en larmes, d'un père désolé et trop faible, ces jeunes insoumis, ces rebelles viennent tout naturellement se placer sous la domination d'individus plus âgés, plus vicieux, qui les dirigent dans leurs vols, quelquefois dans leurs crimes, en imposant leur autorité par des menaces et des coups.

Et le jeune malfaiteur, qui va plier docilement sous la domination brutale des meneurs, n'aura pas à son tour de répit qu'il ne puisse commander en maître à quelqu'un de plus faible que lui. Pour beaucoup ce sera une femme.

Qu'un chef veuille imposer sa volonté à ses sous-ordres, qu'un souteneur pousse sa « marmite » à se prostituer pour le faire vivre de son travail, qu'un individu, apache ou joyeux, ait envie de pédérer un jeune, c'est toujours le même cri, le même geste menaçant : « Marche ou je cogne » ; « Si tu me dénonces, je te crève ». Et l'exécution suit fatalement la menace.

Mais, au moins, pensera-t-on, quand les plus hardis de ces jeunes gens deviennent criminels, quand ces jeunes apaches inspirent la crainte autour d'eux, ils doivent ne plus l'éprouver eux-mêmes et être courageux.

Rien n'est plus faux en général, et, à de rares exceptions près, le meneur n'est autoritaire, le criminel n'est violent que s'il s'attaque à moins fort que lui ; on pourrait en citer de nombreux exemples[1]. Ouvrez un journal au hasard, et toujours ce qui domine, ce sont les agressions contre des passants isolés, les attentats sur des femmes, des enfants, les attaques à main armée de maisons isolées à la campagne ou dans la banlieue.

Nos jeunes criminels ne sont, pour la plupart, capables de devenir vraiment courageux que dans le cas où intervient un autre sentiment très puissant chez eux, le sentiment de la

[1] En voici un assez récent. Il s'agit de l'assassinat de deux pauvres femmes qui dirigeaient un pensionnat de jeunes filles aux environs de Paris. Le jeune gredin qui guidait ses camarades dans cette expédition était le propre neveu de la directrice et avait été comblé de bontés par elle. Les jeunes bandits, nous dit un journal politique, « voulaient de l'argent. Ils hésitaient dans le choix de leur victime. Ils avaient pensé d'abord s'attaquer au curé du village, mais *sachant que celui-ci avait un revolver*, ils préférèrent sacrifier les deux vieilles femmes sans défense. Ils firent preuve d'ailleurs dans cet assassinat d'une férocité inouïe. »

gloriole. L'individu le plus lâche se comportera souvent avec vaillance, même contre un ennemi plus fort que lui, si la lutte a lieu devant une galerie de filles ou de poteaux. « Epater la galerie » est un désir que possèdent au plus haut point tous ces individus. Nous en avons déjà dit quelques mots.

Bandes organisées de vagabonds et de voleurs, bandes d'apaches, bandes de joyeux, dites de Parisiens et de Marseillais, voilà des modalités d'une même organisation conçue dans le même esprit et où le plus fort impose sa volonté au plus faible, par la brutalité et l'inexorabilité des châtiments qu'il inflige[1].

IV

Voilà les hommes dont la société prétend se faire respecter. Comment s'y prend-elle?

Elle essaie de les tenir en respect par la menace de châtiments, dont le plus fort est la peine de mort.

La crainte de cette peine est, nous l'avons vu[2], la base de toutes les sociétés de criminels. Donc, elle est bien appropriée à leur mentalité ; donc, la société pourra se faire respecter en l'employant, à la condition *sine qua non* qu'elle ne soit pas une vaine menace, mais un châtiment *certain*, inéluctable, à la condition que tout homme tenté d'assassiner puisse se dire : « Si je commets ce crime et si je suis découvert, je suis *absolument sûr* d'être guillotiné. »

[1] Il y a d'ailleurs entre tous les malandrins une solidarité étroite.

En voici un exemple. La maîtresse d'un individu, condamné à Paris pour assassinat, s'était réfugiée aux environs de Tabarka il y a déjà quelques années. Elle avait, dit-on, contribué par ses renseignements à faire arrêter son amant. La malheureuse se croyait en sûreté dans cette campagne isolée de Tunisie. Mais les apaches veillaient; ils écrivirent à leurs bons « poteaux » du 3e bataillon d'Afrique en les chargeant « de saigner la garce ».

Le projet allait être mis à exécution quand l'officier commandant d'armes, ayant fait fouiller le détachement à l'occasion d'un vol, trouva la lettre des apaches et un plan déjà formé. On prévint la femme qui se fit garder et l'agression n'eut pas lieu.

[2] Nos observations concordent absolument avec celles que le professeur Lacassagne a exposées dans son beau livre, *Peine de mort et Criminalité* (Maloine, 1908) : « Les bandes de malfaiteurs sont organisées comme une association industrielle... ; dans les troupes de malfaiteurs, les sanctions sont terribles. Les natures de criminels redoutent la mort, et la preuve se trouve dans les règlements ou codes des bandes de voleurs ou d'apaches. On y lit que, pour une infraction, pour un empiètement sur le droit d'un camarade, pour les dénonciations à la justice, il n'y a qu'une peine, la mort. »

Or, nous dit le professeur Lacassagne, on a calculé « que, sur 100 individus qui avaient encouru la peine de mort, celle-ci a été appliquée 4 fois ». La question est donc jugée. La perspective d'un châtiment auquel les criminels savent pouvoir échapper 96 fois sur 100 n'est pas pour les arrêter.

A défaut de peine de mort, existe-t-il des peines redoutées auxquelles les criminels sachent qu'ils ne pourront pas échapper? « Le chiffre des affaires abandonnées, par le fait que les auteurs des crimes et délits restent inconnus, s'est élevé de 55.582 en 1880. à 96.686 en 1901, 105.598 en 1904, 107.710 en 1905. Si l'on rapproche ces chiffres du total des affaires dénoncées, on obtient pour 1905 un rapport de 19 pour 100, ce rapport était de 18 pour 100 en 1901, de 15 pour 100 seulement il y a vingt ans[1] ».

Donc, d'une part, 19 pour 100 des criminels sont sûrs de l'impunité.

Parmi les coupables arrêtés, beaucoup sont relâchés faute de preuves certaines, un grand nombre bénéficient de circonstances atténuantes, par suite de bons antécédents, de l'éloquence de l'avocat, de la bonté d'âme du jury, d'un rapport de médecin légiste. De là une réduction de peine, voire un acquittement. Enfin, pour ceux qui ont la malechance d'être condamnés, interviennent les amnisties et aussi les évasions.

A notre époque, écrit le professeur Lacassagne, les criminels ne sont plus effrayés, ni par l'échafaud, ni par le bagne; à Paris, un des derniers graciés s'écriait avec satisfaction il y a quelques semaines, après l'intérinement de ses lettres de grâce : « Quand on s'est évadé de la guillotine, on peut bien s'évader de la Guyane. » Ne craint-on pas que la répression soit inefficace avec les fournées de grâces accordées au moins deux fois par an. Au 14 juillet dernier, on a grâcié 384 condamnés de droit commun, 522 individus condamnés par les Conseils de guerre et 111 condamnés par les juridictions maritimes ».

M. Lépine, préfet de police, cité également par M. Lacassagne, conclut ainsi : « On commue, on gracie trop facilement. Il nous

[1] Lacassagne, *Peine de mort et Criminalité*. Extrait du rapport du garde des sceaux sur l'administration de la justice criminelle en 1905.

arrive, au bout de trois mois, de retrouver sur le pavé de Paris des gens dangereux, dont nous supposions être débarrassés.

« Et la relégation? Beaucoup de bons citoyens croient que les condamnés à la relégation ne reviennent plus en France; 50 pour 100 de ces relégués sont à Paris. »

Les conversations entendues dans les prisons des bataillons d'Afrique sont typiques à ce sujet; au dire de tous les vieux sous-officiers, la seule punition que nos hommes avouent craindre est l'encellulement rigoureux — « on y crève ou on en devient fou », disent-ils. — En ce qui concerne la peine de mort, ils crânent tous, « ce n'est qu'un petit moment à passer! » mais ceci, à notre avis, est un discours pour la galerie, et la perspective d'être « refroidi » les fait réfléchir mûrement et les effraye. En ce qui concerne les punitions corporelles, nous avons cherché à savoir ce que les joyeux en pensaient : les meneurs, les souteneurs, tous ceux qui tiennent à leur prestige, à leur beauté physique en seraient horriblement humiliés, l'autorité qu'ils ont sur leurs camarades plus faibles s'écroulerait du coup.

Pour les menés, les coupables par entraînement, par faiblesse de caractère, les punitions corporelles donneraient de plus médiocres résultats, l'humiliation morale serait beaucoup moins ressentie.

Nos soldats emploient leurs longues soirées de prison à discuter le code pénal qu'ils connaissent très bien. Ils préparent pour le jour de leur libération des plans de « travail » (lisez : vol, agressions, voire assassinats). Ils mettent d'un coté les avantages, de l'autre les risques. Combien risque-t-on? Tant d'années. Défalquons les réductions, les amnisties certaines (qui pour eux sont non pas une faveur, mais une chose due, une diminution prévue de sanction). Reste tant; cinq ans par exemple avec bien des chances de n'être pas pris, d'ailleurs. Donc, risquons le coup.

La conclusion de ces observations est que tous ces individus ne nous craignent pas.

Certes on ne saurait être trop indulgents pour une première faute, et si la loi Bérenger n'existait pas, il faudrait l'inventer.

Excellentes aussi les réductions partielles de peines accordées, individuellement et d'une façon exceptionnelle, à des condamnés

qui ont de bons antécédents, dont la faute a été un coup de tête, et qui pendant plusieurs années de détention ont montré un zèle, un repentir indiscutable et sans défaillances.

De tels hommes sont capables de comprendre : la bonté de celui qui leur pardonne. Pour tous les autres, cette bonté est escomptée à l'avance et prise pour de la faiblesse.

Il y a donc ici un grand malentendu : nous voyons les criminels non comme ils sont réellement, non comme ils sentent, raisonnent, parlent ; nous les voyons tels que nous voudrions qu'ils soient [1]. Ils ne nous comprennent pas et nous ne voulons pas les comprendre. Cherchons pourquoi.

V

Si nous nous reportons aux origines de l'humanité, il semble que le premier sentiment éprouvé par l'homme en son intelligence encore rudimentaire fut la peur.

Dans son isolement, il se sentait environné d'êtres redoutables, de puissances mystérieuses.

Tapi au fond d'une caverne obscure, pour se préserver contre les intempéries et les attaques des autres hommes et des animaux féroces, il ne sortait que poussé par la faim. La pluie, les ténèbres, les tempêtes, les bouleversements sismiques lui semblaient des puissances ennemies, surhumaines et implacables, acharnées à le persécuter, et peut-être dès ce moment songea-t-il vaguement à les diviniser et à apaiser leurs colères aveugles par des supplications et des offrandes.

Mais bientôt, en examinant à la dérobée les allées et venues d'animaux féroces, il arriva à se familiariser avec leur vue, à connaître leurs habitudes. Un certain nombre d'événements, comme le jour, la nuit, certains débordements de fleuves, lui apparurent soumis à une périodicité, à une sorte de règle. Et la peur que lui inspiraient ces animaux, ces événements d'abord

[1] Nous les jugeons aussi d'après nous-mêmes. Un brave homme bien naïf me disait un jour : « Mais enfin, si moi j'avais commis un crime, et qu'au lieu de me condamner on me pardonnât, quel bel encouragement je trouverais dans cette mansuétude ; toute une vie de travail, d'honnêteté, de reconnaissance ne suffirait pas à payer une pareille générosité. » Nous sommes loin des raisonnements de nos récidivistes !

inconnus ou inompris et par cela même mystérieux, se transforma peu à peu dans le cours des siècles en un sentiment plus raisonné, plus fécond en initiative, la crainte.

La peur de phénomènes inconnus, soudains, incompréhensibles, ou d'êtres formidables, mystérieux, excitait et continue à produire chez l'homme la seule réaction de défense possible, fuir, se cacher.

La crainte d'agressions prévues, du passage de bêtes féroces à certains moments, de changements successifs réguliers de température, de lumière, d'ombre, le rendit ingénieux à fabriquer des armes, des vêtements, à construire des habitations [1].

Son imagination et ses observations le conduisirent aussi, à mesure qu'il se familiarisait avec certaines manifestations des éléments, à transformer ses dieux, qu'il imagina construits à son image et à sa ressemblance quoique possédant des forces surhumaines, mais en tous cas ayant pour seul mobile d'action l'intérêt ou la malveillance vis-à-vis de l'homme qui les adorait. Il est difficile d'ailleurs de dire où commençait ici la crainte et où finissait la peur, étant donné le caractère toujours mystérieux de la divinité, caractère mystérieux qui subsistera toujours malgré les règles fixes, les sanctions prévues.

Dans les groupements d'hommes primitifs, le chef est toujours le plus robuste, le mieux armé. Il commande soit constamment, soit à l'occasion d'expéditions, et s'attribue par violence, s'il est besoin, la plus grande part du butin. La justice est sommaire, l'exécution brutale et immédiate.

Les siècles continuant à s'écouler, les groupements se développent, s'organisent en peuples et on voit apparaître des sanctions moins soudaines, toujours brutales et impitoyables, souvent cruelles, mais précédées d'une délibération, d'un arrêt rendu par les chefs, les vieillards, plus tard par des hommes spécialisés.

A mesure que ces perfectionnements naissent, l'idée de crainte

[1] Nous assistons aux transformations progressives de l'idée de peur d'événements soudains, mystérieux, incompréhensibles, en idée de crainte d'événements réguliers, soumis à un ordre de succession, partant pouvant être prévus ; peu à peu nous passons à un deuxième sens (du mot crainte) : ce qui est régulier, ordonné, considéré comme une règle, — de là ce qui est généralement admis, permis, juste — ou celui qui est juste, fort « révérer, respecter, (exemple :... craindre son père) » (2e sens de craindre *in Littré)*, voir p. 403.

se modifie, s'amalgamant avec celles de justice, d'affection, d'estime, et donne naissance au respect, sentiment déjà très élevé impliquant une certaine moralité de celui envers qui on le témoigne (« lorsque ceux qui commandent ont perdu la honte, ceux qui obéissent perdent le respect », a dit le cardinal de Retz).

Quand de nombreuses générations se furent pliées au joug d'autorités basées sur la crainte, et se maintenant par la crainte seule, quand pendant de longs siècles, toute infraction eut entraîné toujours et fatalement un châtiment inexorable, alors seulement purent naître sans danger pour le peuple fort, devenu apte à les comprendre, des sentiments plus élevés de générosité, de pardon.

Ce qui s'observe dans la formation des sociétés se reproduit en raccourci dans le développement physique et psychique de l'enfant.

De même que, pendant la vie intra-utérine, l'embryon humain doit passer successivement par les phases qu'ont traversées les vertébrés dont l'évolution a abouti à l'homme actuel ; de même, après la naissance, l'enfant est obligé au cours de son développement intellectuel et moral de résumer succinctement les étapes de perfectionnement franchies par ses devanciers dans la longue suite des siècles.

Comme les premiers hommes, les enfants sont avant tout égoïstes et impulsifs.

Qu'un primitif eût envie de la femme, de l'arme, de la proie d'un autre homme, il essayait sur-le-champ de se les approprier, transformant immédiatement son idée en acte.

Mais si, dans une expédition antérieure dirigée dans un but de rapine, il avait, à la suite de blessures reçues, appris à craindre le possesseur des biens convoités, cette crainte devenait dans son cerveau le premier mobile d'*arrêt*, permettant une délibération susceptible de se placer entre la conception d'un acte et sa réalisation et permettant soit le rejet du projet, soit la préparation d'un plan mieux étudié.

Le tout jeune enfant ne revit-il pas en raccourci et d'une façon moins brutale les impressions primitives de son ancêtre, quand, ayant envie de tout ce qu'il voit en général, en particulier d'une friandise appartenant à un autre enfant, il cesse pour la

première fois d'obéir à l'impulsion jusque-là irrésistible qui le poussait à s'en saisir et s'arrête, se souvenant d'une réprimande encourue à l'occasion d'un larcin analogue.

Ce stade de résistance de l'éducateur aux caprices de l'enfant est indispensable. Le plus sûr moyen de rendre l'enfant imposteur et misérable, « c'est de l'accoutumer à tout obtenir, car ses désirs croissent incessamment par la facilité de les satisfaire » (J.-J. Rousseau).

L'enquête faite par le Dr G. Le Bon [1] donne des résultats très typiques à cet égard : « Je ne crois pas, dit M. Potot, surveillant général à Sainte-Barbe, que l'enfant soit naturellement bon, il est méchant [2], et, avant de s'en faire aimer, il faut s'en faire craindre ». Et plus loin : « L'enfant est méchant quand il peut l'être sans inconvénient pour lui. C'est la crainte et jamais la raison qui seule peut limiter ses mauvais instincts. » Un proviseur de lycée nous citait dernièrement l'exemple d'un jeune professeur, des plus remarquables, qui rejetant comme indignes les « vieilles théories de la crainte dans l'éducation », avait traité dès le premier jour ses élèves sur un pied d'égalité et de familiarité. Le très distingué maître échoua complètement, et fut finalement obligé de sévir, au grand étonnement des élèves qui n'avaient pas passé par le stade préliminaire indispensable de respect.

Comme celle du primitif, l'intelligence encore rudimentaire du jeune enfant ne peut s'adapter qu'à une règle simple. Il ne cherche pas encore à raisonner ses actes, à savoir pourquoi le mal est mal, pourquoi une chose est permise, une autre défendue, mais il discerne de bonne heure qu'il peut accomplir telle action sans

[1] Dr G. Le Bon, *Psychologie de l'éducation* Bibliothèque de philosophie scientifique, Flammarion et Vaillant.

[2] L'enfant n'est généralement pas méchant avec intention de nuire, mais il traduit par des actes méchants son égoïsme, son incompréhension de la vie, en particulier de la douleur d'autrui, son désir de domination, sa curiosité.

L'antisocial est méchant parce qu'on ne lui a pas appris ou qu'il n'a pas pu, à cause de son incapacité pathologique d'effort soutenu, apprendre de combien de patience et de travail est faite toute chose, qu'il détruit sans remords, n'en saisissant pas la valeur; il est vaniteux en partie pour la même cause, ne se rendant pas compte de son infériorité; il est haineux, parce qu'il voit les avantages de toute situation sans en comprendre les obligations qui en sont le contrepoids... La misère, le milieu, l'éducation première et nombre d'autres causes concourent au même résultat.

S'il est quelquefois méchant comme l'enfant par simple incompréhension, le plus souvent, il l'est avec intention arrêtée de nuire, par désir de représailles.

danger, tandis que telle autre lui attirera immédiatement une sensation physique désagréable ou pénible, une réprimande, une punition.

La crainte, réaction de défense, le met donc en garde contre tout ce que son expérience lui a appris à considérer comme nuisible. De très bonne heure, les sentiments affectifs se développant viennent aider à l'action de la crainte dont ils masquent la sécheresse, dont ils rendent l'action plus douce. L'affection est un besoin pour les enfants et on ne saurait trop l'encourager chez eux, d'autant qu'elle est pour les parents une joie et un moyen indispensable d'éducation.

L'enfant obéira donc à la fois parce qu'il craint et parce qu'il aime ses éducateurs, parce qu'il peut éviter leur blâme et mériter leurs marques de contentement affectueux. Un tel sentiment nous semble être le respect, qui se fortifiera, deviendra plus complet quand, l'expérience de l'enfant s'accroissant, sa raison se développant, il comprendra quelle estime, quelle reconnaissance il doit avoir pour ses parents et ses maîtres. Comment convient-il de provoquer chez l'enfant cette crainte très légère qui, unie à l'affection, nous assure sa docilité?

Et d'abord, est-il toujours nécessaire de la provoquer?

Qu'on s'imagine les sensations éprouvées par le tout jeune enfant, frêle, délicat, en présence de ses parents à la voix plus ou moins grave, à la stature élevée, imposante! L'enfant ne sent-il pas de lui-même sa débilité, n'a-t-il pas instinctivement quand il est très jeune une sorte de respect pour ses parents? Et ne suffirait-il pas à nombre de ceux-ci de n'être pas les esclaves de leurs enfants, de ne pas céder à tous leurs caprices, de ne pas perdre en somme tout prestige, pour continuer à leur en imposer sans secousses, sans efforts? Résister avec douceur et fermeté aux caprices du tout jeune enfant, est en général suffisant. Plus tard avec l'influence du milieu, de camarades plus ou moins bien élevés, il devient souvent nécessaire d'agir plus vigoureusement, mais nous croyons que ce qu'il faut avant tout, c'est de la fermeté, de la continuité, de la patience.

En employant comme premier avertissement, souvent suffisant, une intonation de voix moins douce que de coutume, ou légèrement peinée, en infligeant des sanctions telles que la privation

de superflu (friandises, faveurs spéciales), ces *sanctions étant toujours irrévocables*, en joignant à la crainte inspirée ainsi *par la certitude d'un châtiment très modéré* des appels à l'affection, on arrive en général à rendre un enfant docile.

Chez certains sujets très disciplinés par nature, il est à peine besoin d'insister sur la crainte, et les appels à l'affection doivent être de beaucoup prépondérants. En tout cas, une fois la docilité du sujet acquise, il ne faut pas prolonger le stade de crainte, car on risquerait de rendre l'enfant hésitant, timide, sans caractère.

L'éducateur, qui se croit obligé de frapper fréquemment, est toujours un mauvais éducateur à caractère inégal, à alternatives de faiblesse et de sévérité exagérées, qui n'a pas commencé dès l'origine avec esprit de suite l'éducation de son enfant. Un tel maître produit chez son élève la peur ou l'hypocrisie, sentiments essentiellement néfastes.

Il est donc de toute nécessité que les parents ou maîtres soient avant tout de caractère égal, et qu'ils commencent par se discipliner eux-mêmes avant d'éduquer les jeunes.

Mais voici l'enfant docile qui, sous une direction éclairée, se développe intellectuellement et moralement.

De ses observations, de la comparaison des notions accumulées par son expérience, il déduit des idées personnelles, des idées telles par exemple que l'idée de justice (lui semble juste tout ce qui est généralement permis), et plus tard des idées générales qui lui donnent accès à des sentiments d'ordre supérieur, lui aident à développer ses qualités critiques, sa raison, son esprit de libre examen.

Au cours d'un tel développement, qu'est devenu le sentiment de discipline primitif? Il s'est transformé nécessairement.

L'influence de l'éducateur a décru progressivement, et le meilleur maître est celui qui, apprenant peu à peu à son élève à se passer de lui, lui enseigne à vouloir par lui-même et à exécuter les ordres qu'il s'est une fois donnés après mûre réflexion. Ayant appris à plier devant la volonté de ceux qui sont dignes de lui commander, il devra apprendre de plus en plus à se discipliner lui-même, à obéir à sa volonté propre. Plus encore que son instruction, ses qualités de volonté et de caractère feront de lui un homme.

VI

Cette esquisse comparative du développement des peuples et des enfants semble indiquer que les progrès des uns comme des autres sont réguliers, continus et sans régressions.

En réalité, la question est plus complexe : « Si l'aube de l'intelligence enfantine n'est plus un retour à l'ignorance primitive, mais un faible reflet des efforts intellectuels de toute une race antérieure[1] », et si l'enfant en résumant les phases de développement de ses ancêtres va avec une facilité, une rapidité qui est en somme le bénéfice des efforts ancestraux, chaque enfant a une hérédité différente et hérite non seulement de cette facilité à apprendre, mais de tares plus ou moins considérables avec lesquelles l'éducateur aura à compter.

Le développement des peuples et des enfants, d'autre part, n'est jamais continu. Sous l'influence de dangers, de famines, de bouleversements, une nation déjà civilisée s'arrête momentanément ou recule dans son développement (guerres, invasions barbares).

Et même dans uu peuple civilisé, ne voyons-nous pas à l'occasion de révolutions, de paniques, des individus très instruits, de mœurs douces, redevenir de véritables sauvages accessibles à la seule crainte brutale. Sans invoquer même des causes extraordinaires, la simple réunion en foule d'hommes très instruits et très éduqués suffit parfois à faire baisser momentanément le niveau mental moyen.

Que si, pris isolément dans la vie ordinaire, chacun de ces individus est accessible à des mobiles très élevés, craint des sanctions morales d'ordre supérieur, il sera nécessaire d'employer, pour se faire respecter du même individu en foule, des sanctions correspondant à un niveau mental un peu inférieur.

De plus, chez la plupart des sujets, toutes les facultés ne sont pas développées au même degré. Combien d'hommes à l'intelligence brillante, aux aptitudes artistiques remarquables, sont médiocres au point de vue moral ! A notre époque de surmenage où par instants la volonté mollit, où un scepticisme décourageant

[1] J. Sully, *Etudes sur l'enfance.*

nous montre combien les limites du bien et du mal sont parfois petites, n'est-il pas nécessaire que de temps à autre nous soyons « remis en marche » par un peu de crainte, quitte à nous dire ensuite : « comment ai-je pu être obligé de recourir à un mobile d'action si inférieur pour me ressaisir ? »

Remarquons, en terminant, que ce qui fait un peuple civilisé, c'est tout d'abord une élite de dirigeants qui, grâce à une hérédité excellente, à une bonne éducation, se sont disciplinés, éduqués peu à peu, ont éprouvé des sentiments d'ordre de plus en plus élevé, sont devenus accessibles à de hautes idées morales qui les gouvernent.

Après eux vient une masse en évolution, en progrès, qui s'efforce d'atteindre l'élite, mais fait des faux pas fréquents qu'une discipline constante doit relever.

Enfin, par derrière, est la foule des individus non éduqués pour des causes diverses : impuissance à comprendre, manque d'occasions de recevoir, régression, contagion morale, etc. Nous en avons longuement parlé à propos des bataillons d'Afrique où la plupart échouent à l'âge du service militaire.

Ces êtres ont manqué totalement leur éducation sociale qui est tout entière à refaire.

Comment peut-on songer à vouloir D'EMBLÉE les éduquer par la culture de sentiments supérieurs, eux qui, comme nous l'avons vu, en sont encore au stade primitif où l'homme ne peut être retenu que par un seul frein, la crainte, eux qui plient seulement devant la force et ne peuvent estimer un autre homme que si d'abord ils le craignent.

S'ils possèdent quelquefois des souvenirs, des idées de sentiments plus élevés, ils ne les *sentent* pas vraiment, en général (quoiqu'ils en parlent avec emphase), et partant ne peuvent y trouver des mobiles d'une bonne conduite suivie que leur interdit d'ailleurs leur instabilité.

En l'absence d'une règle morale constituée chez ces hommes, il est indispensable d'établir un frein artificiel qui les empêche de nuire d'une part et, d'autre part, les rend dociles à la voix de leurs chefs et éducateurs. L'expérience montre que ce frein ne peut être que la crainte.

Dans un monde civilisé où il existe encore un grand nombre de

primitifs, où l'élite elle-même est exposée à de subites régressions momentanées, dans un monde où les nations n'ont pas le même âge, est-il étonnant que la crainte soit, comme elle l'a toujours été, un sentiment indispensable auquel on est obligé de recourir constamment soit à l'intérieur des peuples, soit dans les rapports de nations à nations.

A ceux qui seraient tentés d'en douter malgré l'évidence, peut-être suffira-t-il de rappeler quelques faits.

Nous avons vu que la base d'une des religions qui a longtemps gouverné une grande partie du monde était la crainte de Dieu.

Les textes ne disaient pas : la crainte de Dieu est la sagesse, — ils disaient : elle en est le début, le commencement. Quelle en était la suite ? Ces maximes sans aucun doute : « Aimez-vous les uns les autres, pardonnez... » et tous autres préceptes faisant appel à la fraternité, à l'amour...

Or, d'une part, malgré l'incroyance de plus en plus répandue, l'impression produite sur notre mentalité par des siècles de soumission et de crainte n'est pas prête à se dissiper complètement. Là encore se vérifie la parole d'Auguste Comte : « Les morts gouvernent les vivants. »

D'autre part, de même que les inventeurs profitent des travaux antérieurs et s'en inspirent pour former des combinaisons nouvelles d'idées, de même les fondateurs de religions n'ont fait que donner une forme expressive à des aspirations déjà existantes ; ils ont, en y ajoutant une contribution personnelle d'autant plus grande qu'ils étaient eux-mêmes plus remarquablement doués, recueilli, mûri, précisé des notions morales déjà senties plus ou moins confusément à leur époque ; certaines de ces notions venant elles-mêmes de religions ou de morales plus anciennes.

Les préceptes moraux communs à toutes les religions semblent donc le fruit de longues expériences humaines antérieures, et c'est parce que telle est la marche obligée de tout esprit vers une culture supérieure qu'ils font commencer par une phase de crainte l'éducation qui, continuée par l'acquisition des sentiments de plus en plus élevés, aboutira à la sagesse.

Faut-il ajouter à cet exemple des faits plus récents ? montrer dans notre pays, pourtant très civilisé, la police impuissante malgré le grand nombre d'hommes qu'elle compte, l'opinion

publique reconnaissant que la crainte est le seul mobile susceptible d'arrêter les criminels et demandant une sévérité plus grande de la répression?

Enfin la paix armée est encore le moyen usité pour se faire respecter entre peuples dont les élites sont cependant très cultivées et nous en sommes encore au vieil adage : *si vis pacem, para bellum.*

VII

Nous nous sommes volontairement borné à l'étude de la crainte isolée artificiellement pour la clarté du sujet. En réalité, ce sujet si important est inséparable de presque toutes les questions sociales.

Nous avons dit que *la crainte* (fermeté, continuité, *sans violence)* inspirée par des parents ou des maîtres *justes*, et aussitôt que possible unie à l'affection, *est la phase indispensable du début de toute éducation.*

Mais comment des parents pourraient-ils être fermes, affectueux, justes, avoir un plan de conduite suivi si, comme cela arrive trop souvent, il sont alcooliques, débauchés, misérables, malades, aigris?

Comment, d'autre part, l'enfant pourrait-il progresser, même avec une bonne discipline, même entouré de l'affection maternelle si indispensable, même élevé dans un bien-être suffisant, s'il est anormal physique ou psychique, s'il a besoin de soins médicaux, d'une éducation toute spéciale appropriée à sa mentalité[1]?

Comment, s'il a quelques légères tendances à la paresse, au vice, comment, s'il lui faut une discipline, une surveillance, une affection particulièrement incessantes, pourrait-il s'éduquer quand les parents travaillent au loin toute la journée, le laissant par force majeure, par ignorance ou par incurie, vagabonder

[1] Voir, entre autres travaux, le rapport du Dr Charon au Congrès de Dijon de 1908, *Rapport sur l'assistance des enfants anormaux*, et la conférence, faite le 17 décembre à l'école des Hautes Etudes sociales, par le Dr Granjux sur la prophylaxie de l'insociabilité par la préservation scolaire. On trouvera dans ces deux travaux récents un exposé complet et une bibliographie de la question. Au reste, le Sénat vient de voter ces jours derniers la loi qui autorise la création de classes de perfectionnement annexées aux écoles élémentaires publiques, et d'écoles autonomes de perfectionnement pour les enfants arriérés.

dans les rues, se corrompre, acquérir cette mentalité de bandes qu'il complètera en vivant avec les voleurs, les apaches, soit au dehors, soit en prison[1].

La crainte est le commencement indispensable de toute rééducation, avons-nous dit ensuite!

Mais comment l'anormal avéré, l'insuffisant mental engagé dans l'armée et n'ayant fait l'objet d'aucun examen psychiatrique complet[2], comment cet inadaptable se plierait-il à la vie militaire, trop compliquée pour lui, à une discipline continuelle exigeant une soumission constante, un effort soutenu qu'il est incapable de donner à cause de la pauvreté de son système nerveux? Comment, même avec de bonnes intentions, sa volonté faible résisterait-elle à l'exemple, aux sollicitations, à l'attirance naturelles qu'exercent sur lui les autres soldats dégénérés et vicieux dont l'influence l'aidera à échouer dans les corps spéciaux d'Afrique?

Enfin dans ces corps spéciaux, dans toutes les prisons, les maisons de redressement, comment les hommes pourraient-ils se relever si on ne sait pas tout d'abord quelle est leur valeur mentale, si on ne réforme pas ou ne dirige pas sur un asile les aliénés, si on ne supprime pas les prisons communes, si on n'isole pas autant que possible les détenus les uns des autres pour éviter la contagion mentale, si néfaste dans l'œuvre de redressement, si on ne gradue pas les travaux, la discipline d'après le niveau intellectuel et moral du détenu?

Il y a là, en somme, une foule de conditions indispensables à remplir et qu'on peut résumer ainsi :

Sujet placé dans un milieu convenable, soustrait à la contagion mentale, accomplissant des besognes appropriées à son intelligence ;

[1] Voir, au sujet de la contagion morale des prisons et des moyens d'y obvier, les articles de Lucien Descaves dans le *Journal*, sur les tribunaux d'enfants, la mise en liberté surveillée.

[2] Consulter sur ces questions Pr Regis, *Précis de psychiatrie*, collection Testut. Du même auteur, *l'Officier dans l'hygiène mentale du soldat*, H. C.-Lavauzelle.

Les articles du *Caducée* du Dr Granjux, sa communication à la Société de médecine légale, *les Anormaux, de l'école au bataillon d'Afrique*, 1908.

Enfin le travail que le professeur Simonin vient de publier dans les *Annales d'Hygiène publique et de médecine légale*, « les Dégénérés dans l'armée », J. Baillière.

Educateur juste, dévoué, persévérant, de caractère égal, montrant avec les enfants une douce fermeté continue et une grande affection (l'idéal étant l'amour maternel et paternel), étant avec les sujets à rééduquer ferme, bienveillant sans faiblesse aucune, donnant des ordres faciles à exécuter, mais exigeant leur accomplissement intégral, infligeant s'il est besoin des punitions dosées, modérées, mais suffisamment efficaces et toujours inexorables.

Ceci est un idéal de réalisation complète bien rare. De l'infériorité trop commune d'éducateurs mal préparés ou pas préparés du tout à leur rôle, des tares morales si fréquentes chez de trop nombreux parents, des difficultés que présente l'éducation d'enfants de mentalité plus ou moins anormale, des conditions mauvaises ou médiocres de milieu, etc., etc., il est aisé de déduire quelles erreurs, quels abus, quelles violences, quelles faiblesses néfastes, quelles alternatives de mansuétude exagérée et de sévérité peuvent se produire au cours d'une rééducation ou d'une éducation mal faites.

De là la nécessité d'un contrôle rigoureux qui, sauvegardant les droits des adolescents, et surtout des enfants que leur faiblesse livre sans défense aux excès de pouvoir, fasse prononcer la déchéance[1] de tous les éducateurs indignes, surveille et rappelle à l'ordre tous ceux qui sont tentés d'abuser de leurs droits.

De là aussi la nécessité de préparer les jeunes gens à leur rôle futur d'éducateurs, de leur expliquer combien est grande la tâche qu'ils auront à remplir plus tard pour former l'intelligence et le cœur de leurs enfants.

La crainte ainsi comprise, ainsi maniée avec justice, avec discrétion, accompagnée aussi tôt que possible des sentiments qui la complètent et la tempèrent, n'est que le premier degré de toute éducation et de toute rééducation.

La crainte des justes lois n'est pas la sagesse. Elle n'en est que le tout premier commencement, elle est le guide que l'ap-

[1] Nous avons entendu plusieurs magistrats regretter qu'on ne prononce pas plus souvent la déchéance de la puissance paternelle et qu'on laisse la direction de leurs enfants à des parents notoirement incapables de les élever.

prenti abandonne (quitte à le retrouver aux heures de régression), quand il est capable de se diriger par lui-même grâce à des mobiles plus élevés.

On doit tendre à ce qu'il trouve le plus tôt possible ces mobiles.

La crainte est également et a toujours été un moyen indispensable de préservation sociale.

Qu'on l'emploie donc avec décision et fermeté, puisqu'on ne peut faire autrement sans danger ; mais, qu'on s'efforce par des réformes sociales, par la lutte contre l'alcoolisme, par la préservation et l'éducation des jeunes, de restreindre le nombre d'adolescents et d'adultes assez misérables pour que la crainte soit le seul sentiment susceptible de les empêcher de nuire.

NOTES ET OBSERVATIONS MÉDICO-LÉGALES

LA DESTRUCTION PAR L'AMMONIAQUE
DU SUPPORT DE LA TACHE
dans l'identification des taches de sperme.

Par le Dr Mohammed KAMAL
(Travail du Laboratoire de Médecine légale de Lyon.)

Avec M. le professeur agrégé Etienne Martin, qui a bien voulu m'associer à lui, nous avons tenu à vérifier les recherches dernièrement faites par les Drs Corin et Stokis pour la coloration des spermatozoïdes dans les taches.

Ces auteurs pensent que les colorants communs comme l'éosine, la crocéine, s'altèrent par l'addition d'ammoniaque, qu'il n'en est pas ainsi de l'érythrosine ou bois de Bengale. Et avec cette dernière, additionnée d'ammoniaque, ils font une solution qui doit bien colorer les spermatozoïdes et laisser incolores les fibres du tissu.

Nous avons fait des préparations selon leur méthode, qui con-

siste à prélever un fil du linge de la tache suspecte, à le colorer avec une goutte d'érythrosine additionnée d'ammoniaque, puis à le dissocier dans une goutte d'eau, sur une lame porte-objet, et à couvrir ensuite la préparation par une lamelle couvre-objet.

On a ainsi d'excellents résultats en examinant au grossissement moyen : les spermatozoïdes sont colorés en rose et les fibres du tissu sont incolores ou peu colorées.

Nous avons fait deux séries de préparations avec les deux solutions indiquées par ces auteurs : la première d'érythrosine et d'ammoniaque, la seconde avec, en plus, du bichromate de potasse et du sulfate de soude pour la conservation de la préparation. A l'examen fait ensuite trois heures après, nous nous sommes aperçus qu'elles furent complètement changées : les spermatozoïdes deviennent mal colorés, se tordent sur eux-mêmes et ne sont plus distingués, tandis que les fibres du tissu deviennent plus colorées.

Nous avons recommencé à faire de nouvelles préparations avec la même technique ; les résultats demeurèrent les mêmes, c'est-à-dire que les spermatozoïdes sont bien vus et bien colorés quand la préparation est fraîche, tandis qu'ils se modifient et se détériorent complètement après une durée ne dépassant pas deux heures.

Différence entre l'érythrosine et les autres colorants. — En prélevant un fil du linge à tache suspecte, en le colorant à l'éosine, et le dissociant dans une goutte d'ammoniaque, nous avons eu des résultats identiques à ceux obtenus en manipulant avec l'érythrosine.

Il en fut de même en employant la crocéine. Seulement les préparations obtenues en employant l'érythrosine durent un peu plus longtemps, et les spermatozoïdes deviennent tout de même mieux colorés. Nous avons pensé que l'ammoniaque était la cause de décomposition et de détérioration des préparations ; et l'idée nous vint de faire des préparations en usant des méthodes histologiques afin de chasser l'excès d'ammoniaque. Suivant la technique indiquée précédemment, il est impossible de conserver les préparations pour deux causes :

1° Par suite de l'évaporation de l'ammoniaque dissout dans l'eau qui sert à la dissociation de la fibre ;

2° Cet ammoniaque s'évaporant, les fibres pourront alors se colorer, l'ammoniaque n'ayant pour but que d'empêcher cette coloration.

Il faut donc chasser ammoniaque et eau de la préparation. La

méthode la plus sûre est de couvrir la préparation par une légère couche de collodion qui fixera ainsi les fibres les plus fines.

On commence comme dans la méthode ordinaire par la coloration et la dissociation ; on lave avec soin par l'alcool absolu qui enlève l'eau et l'ammoniaque. On ajoute ensuite le collodion à 5 pour 100 et on laisse sécher un moment. On ajoute quelques gouttes d'alcool à 8 pour 100 pour durcir la surface du collodion. On lave au xylol et à l'alcool absolu, et l'on monte dans le baume du Canada. Ainsi l'on a une préparation où les spermatozoïdes sont bien colorés en rose clair, et où les fibres sont incolores ou sont peu colorées. En outre, cette préparation a l'avantage de ne pas changer, comme nous avons pu le contrôler.

On peut aussi faciliter la méthode et ne pas employer du collodion, mais alors il faudrait de grands soins, d'autant plus que les fibres fines de la dissociation s'enlèvent facilement par l'alcool ou le xylol.

Les Drs Corin et Stockis nous disent qu'on peut colorer toute la tache ou toute la partie du linge suspect. Nous avons fait cette coloration, et nous avons constaté, après le lavage du linge, que les parties tachetées par le sperme deviennent plus foncées. Et l'on obtient des résultats identiques à ceux déjà précités en faisant des préparations de ces parties foncées. Les préparations se conservent plus longtemps dans ce cas, car, en lavant tout de suite le linge, on a pu enlever une grande partie de l'ammoniaque. Mais, malgré cela, cette conservation ne dépasse pas cinq ou même trois heures.

Pour déterminer l'action de l'ammoniaque sur les spermatozoïdes, nous avons fait agir la solution d'érythrosine, additionnée d'ammoniaque, sur du sperme prélevé fraîchement. Une autre partie de ce sperme, traitée de crocéine seule, nous a servi de témoin.

L'examen microscopique, qui a porté sur ces deux préparations, nous a fait voir l'action incontestable de l'ammoniaque sur les spermatozoïdes qui, fraîchement cueillis, deviennent vite altérés : ils sont ainsi tordus sur eux-mêmes et présentent une queue enroulée en spirale et contractée dans la solution ammoniacale ; pourtant les deux parties de la tête sont bien différenciées par deux zones de colorations distinctes.

Dans la deuxième préparation colorée par la crocéine, on constate que les spermatozoïdes se laissent facilement colorer sans s'enrouler ou se tordre, comme dans la première prépara-

tion ; de même on voit que le spermatozoïde est plus grand que dans la première préparation, quoique examiné avec le même grossissement ; mais on constate que la coloration des queues est moins nette que dans la préparation ammoniacale. On se rend bien compte aussi de l'action de l'ammoniaque sur les vieilles taches de sperme. Nous avons constaté qu'il détruit la continuité entre la tête et la queue, et les différentes préparations qu'on obtient sont toujours formées de têtes de spermatozoïdes sans queues. Cela rend l'emploi de ces colorations ammoniacales très limité.

On a exagéré aussi la résistance des spermatozoïdes aux réactifs, on est allé même jusqu'à dire que la solution de Schweitzer ne les détruit pas.

Nous avons essayé de le vérifier, et nous avons vu que cela n'est vrai que pour les spermatozoïdes frais ; mais nos recherches, portées sur une tache datant de deux mois, nous montrent que la solution de Schweitzer détruit les spermatozoïdes et, dans ce cas, l'on n'observerait plus que des cellules colorées en rouge ou en jaune, suivant le colorant employé. Ces cellules sont excessivement difficiles à identifier.

Un autre point était l'objet de nos contrôles : c'est celui de l'action de l'ammoniaque sur les colorants. Nous avons fait trois préparations prélevées sur du sperme frais : la première est traitée avec la solution d'érythrosine ammoniacale, la deuxième avec l'éosine et l'ammoniaque et la troisième avec la crocéine et l'ammoniaque.

A l'examen, quarante-huit heures après, nous avons pu voir que la première conserve sa coloration, tandis que les deux autres sont altérées : celle de l'éosine devient jaune foncé au lieu du rose, et celle de la crocéine, jaune brun, au lieu du jaune orangé. Cela prouve nettement que l'érythrosine devient inaltérable par l'addition d'ammoniaque ; comme l'ont avancé, du reste, les Drs Corin et Stockis.

Conclusions. — La méthode de MM. Corin et Stockis est très belle et ingénieuse dans l'identification des taches du sperme ; cela tient à la rapidité avec laquelle on obtient des résultats décisifs. Mais, dans une expertise, cette méthode ne vaut certes pas l'ancienne méthode de coloration à la crocéine. Cela est dû à l'altération des préparations par l'évaporation de l'ammoniaque. On peut y remédier en ayant recours aux techniques histologiques, certainement plus longues.

Il convient donc, dans une expertise, d'employer à la fois :

1° La méthode de MM. Corin et Stockis, pour identifier rapidement la présence des spermatozoïdes ;

2° De faire la préparation à la crocéine, méthode ancienne, de la tache ainsi identifiée.

Ces préparations pourront être conservées pour les besoins de l'expertise.

Proposition d'une nouvelle et meilleure Méthode

POUR LA RECHERCHE DES SPERMATOZOIDES

Par le Dr ANGE DE DOMINICIS.

(Institut de Médecine légale de l'Université de Paris).

Je propose, pour la recherche des spermatozoïdes dans les taches, une méthode nouvelle qui, à parité de conditions, donne entre toutes les meilleurs résultats, même dans les circonstances les moins avantageuses.

On prépare d'abord, et immédiatement avant de procéder à la recherche, une solution d'éosine (1 centigr.) dans de l'ammoniaque pure (6 c. c.), une goutte de cette solution est déposée sur la lamelle de verre, on y immerge 2 millimètres d'un seul fil du tissu taché. Après cela, on passe quelques fois la lamelle de verre à la flamme et, sur un fond noir, on effile soigneusement avec deux aiguilles.

Ensuite, après avoir surajouté le couvre-objet, on passe de nouveau à la flamme plusieurs fois, jusqu'à faire évaporer presque la moitié du liquide qu'il y avait dans la préparation.

Immédiatement après, on remplit l'espace vide avec de l'ammoniaque pure, au moyen d'un petit bâton de verre, dont l'extrémité a été immergée dans le réactif.

De même, on pourrait aussi employer l'érytrosine, qui a été tout récemment proposée pour la coloration des spermatozoïdes par MM. Corin et Stockis.

Lesdites préparations peuvent se garder sous un lutage au silicate de potassium.

La méthode que je viens de proposer, très simple ainsi que l'on voit, n'exige que de très petites quantités de tissu taché, en donnant tout de même des résultats très satisfaisants ; les têtes

des zoospermes se détachent très nombreuses et fortement colorées ; enfin, la possibilité de suivre quelques queues dans des conditions pareilles ajoute à la certitude une force de démonstration des plus convaincantes.

REVUE CRITIQUE

LE MOUVEMENT PSYCHOLOGIQUE[1]

Xavier BICHAT et MAINE DE BIRAN

Que la psychologie et la médecine soient deux sciences intimement liées entre elles au double point de vue de l'étude et de l'utilité, c'est une vérité qui n'apparut pas toujours aussi clairement qu'à notre époque. Je voudrais préciser aujourd'hui un épisode curieux de cette alliance progressive des deux sciences. Maine de Biran est assurément le premier des psychologues français, Xavier Bichat est regardé comme un des créateurs de la physiologie moderne. Ce qu'on ignore généralement c'est que ces deux éminents représentants de la psychologie et de la médecine, travaillant isolément, sans se connaître, ont abouti un jour à des découvertes presque identiques touchant les lois de l'habitude.

Je vais mettre sous les yeux du lecteur une lettre inédite de Maine de Biran qui me paraît des plus curieuses pour l'histoire des deux sciences. Biran, fils de médecin, possédait une réelle érudition médicale ; mais Bichat, vers 1800, n'était pas encore aussi connu et aussi célèbre qu'il le devint quelques années plus tard. Il faut donc en croire le psychologue sur parole quand il nous affirme qu'il ignorait totalement les *Recherches sur la vie et la mort* et le nom même de Bichat quand il composa son mémoire sur l'*Habitude*. Nous avons pour sûr garant le caractère bien connu de Biran, incapable d'altérer la vérité. Cette rencontre du psychologue et du médecin, je ne puis qu'inviter le lecteur à la constater en parcourant leurs ouvrages respectifs : elle est évidente et les *lois de l'habitude* peuvent être formulées indifféremment en langage psychologique ou en langage physiologique ; les formules de Biran et de Bichat

[1] L'occasion de cet article qui semble en dehors du *Mouvement psychologique* a été la savante thèse de M. Pierre Tisserand sur l'*Anthropologie* de Maine de Biran. J'y reviendrai. Je note seulement aujourd'hui que M. Tisserand, pour un seul opuscule édité par Victor Cousin (*Aperception immédiate*) a relevé « dans les trente-cinq pages d'impression qui correspondent à la minute que nous avons, plus de *cent cinquante* erreurs » et dans l'ouvrage entier « des erreurs de copie que l'on peut évaluer à *quatre cents* ».

sont sensiblement équivalentes. Il serait intéressant de relever et de comparer ces formules, mais cela nous entraînerait trop loin. Dans sa lettre inédite Biran, comme il est naturel, accentue plutôt les différences.

J'aime mieux insister sur les preuves objectives de la sincérité scrupuleuse de Maine de Biran parce que, dans l'histoire des sciences, la parole même la plus autorisée doit toujours être contrôlée. Or, il me semble prouvé que, si le livre imprimé sur *l'Habitude* est postérieur au livre *de la Vie et de la Mort*, sa composition est antérieure. Un érudit philosophe, M. Picavet, a découvert à l'Institut le manuscrit primitif du concours qui aboutit au Mémoire que nous connaissons, manuscrit que l'on croyait perdu depuis plus de trente ans. C'est le 15 vendémiaire an VIII que la seconde classe de l'Institut proposait pour le prix à décerner en l'an IX la question de l'*Influence de l'habitude sur la faculté de penser*. Le 15 germinal an IX, elle remettait le sujet au concours, après avoir accordé une mention très honorable à un mémoire de Maine de Biran. Ce fut le 17 messidor an X que l'Institut décerna le prix définitif à Maine de Biran qui avait profité, dit Destutt de Tracy, des conseils qui lui avaient été donnés l'année précédente. Il y a donc non pas un, mais trois manuscrits antérieurs à l'ouvrage imprimé qui porte la date de l'an XI. Les recherches de Biran sur les lois de l'habitude sont donc postérieures à la publication du livre de Bichat, si l'on ne considère que les dates (*Recherches physiologiques sur la vie et la mort*, 1800 ; — *Influence de l'habitude sur la faculté de penser*, 1803) ; en réalité, la découverte des trois manuscrits prouve qu'elles sont, soit antérieures, soit contemporaines, en tous cas indépendantes, et la lettre que voici prend dès lors une importance à la fois historique et scientifique : il est très important, pour le jugement que nous porterons sur les lois de l'habitude, de constater que les mêmes lois ont été obtenues par des procédés d'observations différents et qu'il n'y a que la mauvaise psychologie et la mauvaise physiologie qui se disputent ; les deux sciences, traitées par des esprits supérieurs, s'entendent à merveille.

Note adressée au citoyen B..., auteur des deux premiers extraits sur les ouvrages de MM. Bichat et Buisson, insérés dans le premier volume de la Bibliothèque médicale *de prairial an XI par l'auteur du mémoire intitulé : « Influence de l'habitude sur la faculté de penser », couronné par l'Institut national dans la séance du 15 messidor an X.*

Monsieur,

Lorsque je travaillais sur la question de *l'influence de l'habitude*, proposée pour la première fois en l'an VIII, par la seconde classe de l'Institut national, l'ouvrage *de la Vie et de la Mort*, du célèbre Bichat, n'avait point encore paru.

Un premier mémoire eut, en l'an IX, une mention distinguée ; je le retravaillai et le second travail fut couronné en messidor de l'an X. Habitant un département éloigné, privé dans une solitude profonde de toutes communications littéraires et livré à la méditation beaucoup plus qu'à la lecture de livres nouveaux que je n'ai guère les moyens de me procurer, j'ignorais absolument l'existence des ouvrages et jusqu'au nom de Bichat, jusqu'à ce que, l'impression couronnée de succès de ma faible et première production m'ayant appelé à Paris, je pus m'informer et faire l'acquisition de divers ouvrages qui avaient trait à la science dont je m'occupais. Revenu dans ma solitude, avec ce trésor scientifique, je dévorai d'abord le traité de la vie et de la mort. Quelle fut ma satisfaction en apercevant, dans cet ouvrage, le germe de mes opinions et le fonds intime d'une théorie dont je croyais être exclusivement l'auteur et dont, pour cette raison même, j'étais disposé à me méfier. Combien je regrettai de ne pas l'avoir connu avant la composition et la publication de mon mémoire ; combien j'aurais profité de ces vues comparées aux miennes et avec quel plaisir j'aurais partagé le tribut de reconnaissance et d'admiration que j'ai rendu à plusieurs autres auteurs dont les noms me sont également chers et honorables.

La division que fait Bichat des phénomènes de la vie générale en deux grandes classes dont il rapporte l'une à ce qu'il appelle vie organique, l'autre à celle qu'il nomme vie animale, correspond à la distinction que j'avais moi-même établie entre les facultés passives et les facultés actives. Quoique nous considérassions le même objet sous deux points de vue et dans deux buts différents (Bichat étudiant les fonctions dont se compose la vie dans les propriétés des organes considérés comme *termes* ou instruments immédiats, et moi recherchant les lois de l'intelligence dans les mêmes propriétés considérées comme *conditions* et moyens), l'analogie est assez frappante, elle a été observée et indiquée dans l'extrait donné de mon mémoire par la décade philosophique qui a paru en pluviôse dernier. Bichat distingue la sensibilité organique de l'animale, en ce que les impressions de l'une ont pour origine et pour terme les organes mêmes, tandis que celles de l'autre ont pour origine les organes et pour terme le cerveau : les premières n'étant accompagnées d'aucune modification agréable ou douloureuse dans l'être sensitif, les secondes étant essentiellement accompagnées de ces modifications.

Sans m'arrêter, il me suffira de vous indiquer des rapports

que vous pourrez vérifier en comparant les deux ouvrages. Les phénomènes de la sensibilité organique dans le système de Bichat correspondent aux impressions passives, affectives, mais séparées de la personnalité. Bichat a considéré la propriété affective comme un caractère de la sensibilité *animale*, cependant il con vient que l'une n'est qu'un degré de l'autre, donc leurs limites se confondent. Elles ne sont point de nature différente. J'ai tracé la ligne de démarcation entre les deux sortes d'impressions passives et actives, sensations *organiques* et *animales* ou, dans mon langage, *sensations* et *perceptions*, en attribuant le caractère affectif séparé de tout jugement aux premières et démontrant la dépendance où sont les autres de la motilité de l'organe dont le principe est dans le centre cérébral, en sorte que nos perceptions n'ont plus pour origine les organes et pour terme le cerveau mais au contraire (et cette règle est générale dans tous les cas où l'intervention première de la volonté est nécessaire même pour commencer la perception, comme dans le tact), elles ont pour origine directe le cerveau et pour terme les organes; avec ce changement que Bichat eût fait sans doute lui-même à sa théorie s'il eût vécu, la mienne s'y rapporte entièrement.

L'analogie est plus frappante encore dans les phénomènes du mouvement et la distinction qu'il fait des diverses espèces de contractilité. Il en reconnaît une qui a son origine directe dans l'organe, qui est inséparable de l'impression et en rapport avec elle, une autre qui a son principe dans le centre cérébral, et qui sous le nom de contractilité animale ou volontaire suit des lois différentes des impressions et n'en reçoit pas nécessairement d'elles. Ceci s'accorde parfaitement avec mes principes et les résultats que j'en déduis, la contractilité ne devant pas être *dite* volontaire, lorsque le cerveau est *forcé*, comme le dit Bichat, à produire les *mouvements*, ainsi qu'il arrive dans les actes *instinctifs*, les *passions* ; ici la cause première et déterminante du mouvement est dans quelque partie excentrique de l'organe sensitif, et non dans le centre lui-même ; et en faisant ici deux classes de contractilité animale analogues à celles que nous avons reconnues pour la sensibilité de même espèce, les principes de l'ouvrage sur la *Vie* et le mémoire sur l'*Habitude* sembleraient calqués l'un sur l'autre. N'est-ce pas aussi une suite évidente des principes du même ouvrage que ce qui est dit dans le second sur les phénomènes de l'imagination passive, car si dans les passions le cerveau est forcé à produire les mouvements, ne l'est-il pas de

même à reproduire des images et les deux modes de reproduction active et passive confondus arbitrairement tantôt sous le nom d'imagination, tantôt sous celui de *mémoire*, ne sont-ils pas aussi distincts que les mouvements produits par les passions et la volonté. Je ne pousserai pas plus loin ces analogies et les conséquences idéologiques qui peuvent se déduire de la théorie de Bichat et de la mienne fondues ensemble, me proposant de présenter à cet égard des vues assez étendues dans un second travail que j'ai préparé. J'en viens au sujet qui m'intéresse plus particulièrement et sur lequel vous vous êtes étendu dans votre premier extrait, je veux parler de la manière dont Bichat envisage les phénomènes de l'habitude : c'est l'article sur lequel je me trouve le plus différer de cet auteur ; et l'espèce d'opposition apparente qui se trouve entre nous vient de ce qu'il a confondu dans une même classe les sensations purement affectives avec les perceptions. S'il eût traité les phénomènes de l'habitude ex-professo, il n'aurait pu manquer d'apercevoir, par la diversité d'influence de la même cause sur nos diverses impressions, l'opposition réelle qu'il y avait entre celles qui s'altèrent et celles qui se perfectionnent, puisque, suivant lui, l'habitude émousse le *sentiment* et perfectionne le *jugement*, il aurait changé la classification et peut-être aurait-il fait une troisième classe intermédiaire entre les sensations organiques et animales, celles du goût et de l'odorat, appartenant plus à la vie sensitive, celles de la vue, de l'ouïe et du toucher à la troisième. Il aurait même pu trouver la vraie base du jugement dans une sorte d'impressions *relatives*, celles où entre essentiellement l'*effort*, ou le mouvement volontaire que la volonté crée ; il était même d'autant plus rapproché de cette découverte qu'il avait très bien distingué l'influence volontaire dans le *tact* et la voix.

J'ai vu, avec le plus grand plaisir, citoyen, que vos objections contre cette partie de l'ouvrage de Bichat, *de la vie et de la mort*, se rapprochent beaucoup de mes principes, si bien que j'ai cru d'abord avoir eu le plaisir de vous fournir des armes. Bichat, dites-vous, ne s'est point proposé d'examiner l'influence de l'habitude sur la vie animale ; s'il avait eu cette intention, il aurait suivi l'ordre qu'il avait lui-même indiqué, et apprécié cette influence : 1° sur les organes qui reçoivent l'impression ; 2° sur le cerveau où elle est perçue, les diverses opérations de l'âme dont elle est l'objet, et les différentes déterminations qu'elle y produit ; 3° sur les organes destinés à exécuter ces déterminations. Vous

avez indiqué là l'objet le plus complet de mon mémoire qui, sans doute, vous est inconnu ; et l'auteur doit se féliciter sincèrement d'avoir du moins tenté d'accomplir les vues que vous exprimez. Ce qui suit prouve encore heureusement mon accord avec vous : vous rejetez l'explication que donne Bichat sur l'espèce d'influence délétère que l'habitude exerce sur le *sentiment* ; j'avais prouvé dans mon mémoire qu'il ne fallait point relier l'influence à aucune comparaison établie par l'âme entre l'impression qui l'affecte dans le moment présent et celle qui l'affectait auparavant. A cette explication, qui ne peut convenir qu'aux sentiments affectifs et réfléchis de surprise, de joie, d'admiration, etc., qui suivent la perception, et non point aux sensations vraiment organiques qui la précèdent, à cette explication, dis-je, j'ai substitué, sur l'affaiblissement des sensations dans certains cas et leur exaltation dans d'autres, des vues qui s'accordent en partie avec les vôtres, mais je ne m'arrête pas au changement opéré isolément dans nos organes soumis aux impressions continues, je rattache ces phénomènes à l'ensemble du système sensitif.

Le sentiment que l'habitude émousse, dites-vous, est absolument passif, et dans l'organe qui reçoit l'*impression*, et dans la manière dont cette impression est perçue par l'âme ; mais il est une autre classe de sentiments qu'on peut appeler *actifs* parce qu'ils supposent une coopération active de nos facultés et une réaction de l'âme sur les impressions reçues. Ici, nous sommes d'accord jusque dans l'expression : l'habitude, bien loin d'affaiblir les sentiments actifs, les rend chaque jour plus nécessaires, et fait que l'âme y trouve sans cesse de nouvelles jouissances. Je me félicite de plus en plus de me trouver d'accord avec vous jusque, pour ainsi dire, dans les expressions, et ceux qui, connaissant mon mémoire, liront votre extrait, ne pourront s'empêcher de croire, ou que les deux auteurs n'en font qu'un, ou qu'il y a entre eux des communications intimes..., mais non..., ce n'est pas de l'auteur du mémoire qu'il s'agit, ce n'est pas ce solitaire, dont le nom et l'ouvrage vous sont inconnus, aux idées duquel vous avez fait l'honneur d'allier les vôtres ; ce n'est pas lui que vous avez voulu opposer à Bichat, c'est un nom plus connu avec lequel je vous rends grâce de m'avoir mis en relation, sinon pour le public, du moins pour moi-même, que ce soit avec vous ou avec lui que je me trouve d'accord, je ne m'en sens pas moins honoré.

En lisant ces passages de l'extrait, je m'applaudissais de me trouver jusque dans l'expression dans un accord avec vous tel qu'il me semblait que nos idées eussent été jetées dans le même moule. J'avais même la présomption de croire qu'ayant pris connaissance des miennes dans le mémoire, vous n'avez pas dédaigné d'y associer les vôtres. Cette intelligence, quoique secrète, pourrait me suffire et me dédommager de l'honneur de la citation qu'un nom aussi obscur que le mien n'avait peut-être pas le droit de réclamer, mais la lecture du second extrait a dissipé ces soupçons. Ce n'est point avec M. B..., directement, que vous vous êtes entendu, mais avec F. Buisson. Mais qu'importent les noms, les idées sont les mêmes : l'accord dont je me félicitais n'en subsiste pas moins ; il me paraît même encore plus parfait. J'ai à me réjouir d'avoir à m'étayer de deux autorités respectables, au lieu d'une que je croyais avoir.

J'ai bien des grâces à vous rendre de m'avoir fait connaître l'ouvrage de M. Buisson. Je ne perdrai pas un instant pour m'en procurer la lecture. Je suis impatient de justifier de mes propres yeux comment il est possible que deux esprits puissent être, à plusieurs égards, dans un si parfait unisson sans s'être jamais communiqué.

Le titre de vie *active* que M. Buisson a substitué à celui d'animale, est beaucoup plus exact et porte dans l'esprit des idées bien plus justes. Les organes qui dans l'homme sont les instruments exclusifs de cette vie se distinguent en ce qu'ils conservent avec l'intelligence des rapports immédiats, qu'ils n'agissent que pour elle, et par elle ; c'est uniquement par ces organes que la volonté *agit*, c'est-à-dire *produit des mouvements dirigés vers une fin déterminée*. L'action proprement dite suppose toujours une intelligence ; j'exprime la même idée en disant que l'*action* se réfère toujours à une *volonté*, et j'ai montré avec Bichat qu'il n'y avait point de volonté proprement dite dans la vie sensitive ou dans la réaction qui suivait nécessairement l'impression. L'ensemble des phénomènes qui lui sont soumis présente donc partout des *actions*, et c'est ce qui justifie le titre de vie *active* adopté par M. Buisson comme celui de facultés actives que j'ai été fondé à adopter dans mon mémoire sur des motifs et sur des caractères absolument identiques.

J'adopte entièrement les raisons que vous opposez au fondement absolu que M. Buisson donne, d'après M. Bonald, à sa division physiologique. L'homme est une intelligence servie par

des organes. Je crois avoir démontré la réciprocité d'action et de réaction que vous soutenez si justement. Tous les organes *consentent*, conspirent ensemble, *conspiratio una*, *consentientia omnia*. Pourquoi donc l'organe propre de la volonté serait-il affranchi de la commune loi ? Toutes les fonctions forment un cercle, *abeunt in circulum ;* pourquoi celle d'où résulte plus directement la pensée serait-elle en dehors du cercle ? Ici les faits parlent plus haut que toutes les spéculations abstraites.

Division des fonctions de la vie active en celles des sens qui servent à la perception, et celles des organes locomoteurs et vocaux, exécuteurs immédiats de la volonté. Caractère purement passif des *fonctions sensitives*. Caractère mixte des fonctions *perceptives*, qui, passives dans les phénomènes immédiats, sont en même temps soumises à l'influence continuelle de la volonté, leur exercice dépendant ainsi d'une cause essentiellement *active*.

Distinction entre les organes qui, liés immédiatement à l'intelligence, sont du domaine de la vie active et ceux qui, relatifs à l'entretien de la vie nutritive sont uniquement *affectibles* ou doués de la faculté simple de recevoir les impressions qui les excitent. Toucher actif : ouïe, vue, d'une part ; tact général, goût, odorat, impressions intérieures de l'autre. Sous-division nécessaire de la classe *unique* des sensations animales de Bichat. Subordination des organes locomoteurs à la vue ; des vocaux à l'ouïe.

L'œil, organe volontaire considéré sous le rapport de motilité. Vision passive ou distinguée de l'active ou du regard qui est une *action* proprement dite, action pleine et entière, dans laquelle la volonté a rempli son but. Indépendance des fonctions qui composent la vie *active* dans la manière dont elles se succèdent et s'enchaînent, etc. Fonction et véritable origine des *signes* visuels et vocaux, déduits de cette activité motrice.

Tous ces points de la théorie de M. Buisson correspondent mot pour mot à la division sur laquelle j'ai fondé mes considérations sur l'habitude. La lecture du mémoire ne peut laisser aucun doute sur cette corespondance ou plutôt cette unité de vues qui existe entre M. Buisson et moi. Ces sortes de rencontres qui arrivent quelquefois dans les sciences lorsqu'elles ont lieu entre des hommes qui souvent ne peuvent s'être communiqués, sont ordinairement une preuve justificative de la justesse du point de vue qu'ils ont également fixé et tournent au profit de la vérité. C'est là un des premiers motifs qui m'ont engagé à faire

valoir les titres que j'ai à la découverte d'une vérité qui, influant particulièrement sur la classification des faits physiologiques, me paraît devoir surtout faire une révolution dans les principes et le langage des idéologues français qui professent la doctrine de Condillac modifiée.

Second motif : Mon nom est à peu près ignoré ; l'unique ouvrage que j'ai publié, quoiqu'appuyé de grands suffrages, n'a eu encore, sans doute, que peu de lecteurs ; et vous-même m'en fournissez la preuve. Le sujet, le titre, la forme et le fond ne sont pas propres, dans ce moment, à faire fortune dans un certain monde. M. Buisson au contraire est un savant recommandable et recommandé dans l'opinion. J'ignore si la date de son livre est antérieure ou postérieure à celle du mien, mais dans tous les cas, si, comme j'en ai le dessein, je reproduis un jour, avec de nouveaux développements et des applications plus étendues à la morale et à l'idéologie, ces idées d'un premier jet, pourra-t-on s'empêcher de croire que j'en ai puisé le fond dans les ouvrages de Bichat et les développements ou correctifs dans ceux de Buisson? Croira-t-on à la rencontre fortuite d'un débutant avec des maîtres célèbres?

Il m'importe donc de justifier mes droits dans ce moment même où ils ne peuvent être méconnus. Mon premier mémoire sur l'habitude a été déposé dans les archives de l'Institut national le 15 nivôse an VIII, longtemps avant la publication de l'ouvrage de la vie et de la mort. Le second travail sur le même sujet et contenant les même idées fondamentales, les mêmes divisions que le premier a été remis à l'Institut en ventôse de l'an X, et imprimé en vendémiaire suivant. Quelqu'une de ces dates est sûrement antérieure à l'ouvrage de M. Buisson. Je ne puis donc être le plagiaire d'aucun de ces deux estimables auteurs, et c'est là le seul point que je veux constater.

Le troisième motif de cette longue lettre vous est personnel, Monsieur. Les deux extraits que j'ai lus de vous me donnent une haute opinion de vos talents et de vos principes. Vous êtes du nombre de ceux dont j'ambitionnerais les suffrages ou dont il me paraîtrait dur d'être absolument ignoré. J'aurai rempli mon but[1].....

[1] La *minute* de la lettre nous a seule été conservée. Elle se termine un peu brusquement; mais il semble que la dernière phrase annonce simplement une formule finale de politesse. — L'ouvrage de Buisson (cousin de Bichat et son collaborateur), *De la division la plus naturelle des phénomènes physiologiques considérés dans l'homme, avec un précis historique sur M.F.-X. Bichat*, porte la date de l'an X (1802).

Cette lettre est fort claire et précise si bien les circonstances qu'il serait inutile de la commenter. Je me contenterai de quelques réflexions sur le sort du *Mémoire sur l'habitude*. Maine de Biran le jugea plus tard trop sévèrement comme un essai de jeunesse indigne de l'âge mûr du psychologue : « J'étais encore dans l'âge où l'imagination prédominant sur la réflexion veut tout attirer à elle. Prévenu en faveur des doctrines qui mettent l'entendement en images, je croyais pouvoir étudier la pensée dans les mouvements du cerveau et marcher sur les traces de Bonnet, de Hartley et d'autres physiciens... » Cette sévérité s'appliquerait mieux aux manuscrits inédits qu'à l'ouvrage imprimé. Et cet essai de sa « jeunesse présomptueuse » (il avait pourtant 37 ans quand il le publia), il en était à la fois mécontent et satisfait, sentant bien peut-être que, s'il ne renferme pas encore la plénitude de sa doctrine, c'est pourtant le plus spontané et le mieux écrit de ses ouvrages philosophiques. Il y a une pointe d'amertume tempérée par la politesse dans ses revendications de priorité, surtout vis-à-vis de Buisson.

Il semble donc qu'il ait longtemps songé à perfectionner le mémoire. J'ai des pages entières manuscrites, des pages nombreuses, qui ont été trouvées dans l'édition de Maine de Biran et que M. F. Naville a bien voulu me communiquer. Il y a là les éléments très intéressants d'une seconde édition, revue, comme on dit, corrigée et considérablement augmentée par l'auteur. Or, la seule édition qui soit actuellement en usage (épuisée elle-même) — je veux parler de l'édition de Victor Cousin — est souvent très défectueuse. Il va sans dire que l'édition originale de l'an XI est à peu près introuvable. A la conférence de psychologie de la Faculté des lettres, maître et étudiants, nous avons travaillé longtemps à déchiffrer, à replacer en leurs lieux les notes manuscrites de Maine de Biran. Nous avons ainsi constitué de toutes pièces cette édition telle que la rêvait l'auteur, sans négliger de comparer les rédactions primitives avec le mémoire imprimé, et cette comparaison est extrêmement curieuse et instructive pour l'étude des diverses formes de la pensée biranienne. Mais le piquant et l'originalité du fait, c'était de faire éditer en *1909* Maine de Biran par *Maine de Biran lui-même*. Le projet était séduisant, et l'ouvrage est là tout prêt pour l'impression. Seulement vous connaissez ces trois petits mots désespérants de Perse, *Quis leget hæc* ? J'ai peur, et je termine par cette pensée un peu pessimiste, que Biran et Bichat n'aient en ce moment le sort commun de compter peu de lecteurs, moins encore d'acheteurs, ce qui fait que les éditeurs ne se disputent nullement l'honneur de publier des éditions dignes de ces beaux génies.

Alexis Bertrand,
Correspondant de l'Institut.

BIBLIOGRAPHIE

Professeur Paul Pic. — **Traité élémentaire de Législation industrielle; les lois ouvrières** (3e édition). Paris, Rousseau, 1909.

L'auteur montre le domaine propre de la législation industrielle, l'esprit de celle-ci, le rôle de l'Etat dans la réglementation du travail. On trouvera définis et nettement délimités les termes de socialisme, individualisme, solidarisme.

A notre époque de réglementation administrative du travail industriel, il est utile, ainsi que le montre le professeur Pic, de suivre l'évolution historique de cette question depuis l'antiquité jusqu'au xxe siècle.

A l'heure actuelle, avec un ministère du travail, on doit connaître et préciser des questions telles que : le principe de la liberté du travail, le droit de coalition (grèves et lock-out), le droit d'association.

Dans ce chapitre consacré à ce dernier point de vue, le médecin lira ce qui concerne la loi du 21 mars 1884 sur les syndicats professionnels, dans un autre paragraphe, la police et l'hygiène des établissements dangereux, insalubres et incommodes. En dernier lieu, un commentaire de la loi du 9 avril 1898 et des lois complémentaires, met en évidence le risque professionnel et l'intervention du médecin.

Celui-ci collabore, en effet, à l'application pratique de cette socialisation du droit. Pour se faire une idée précise de ce que la loi lui demande et attend de son concours, le médecin doit connaître ce *Traité* consacré aux lois ouvrières. C'est un tout méthodique qu'il est facile et utile de consulter.

Ce livre doit être aussi recommandé aux membres des Commissions sanitaires et des Conseils départementaux d'hygiène dont le rôle et l'influence ont été accrus par la loi du 15 février 1902 sur la protection de la santé publique.

L'ouvrage de M. Pic sera donc consulté avec fruit par les médecins qui voudront connaître, avec le texte des lois dont nous venons de parler, les commentaires juridiques qui en font comprendre l'esprit et indiquent avec clarté l'intervention des auxiliaires du pouvoir judiciaire ou administratif. A. Lacassagne.

Fructuoso Carpena. — **Anthropologie criminelle.** F. Fé, éditeur, Madrid.

L'auteur de cet ouvrage s'est proposé de recueillir et de systématiser les connaissances actuelles qui ont rapport à la nouvelle science et a l'intention de vérifier dans la pratique un grand nombre d'affirmations, ce qui a obligé l'auteur à faire une foule de recherches.

Les observations ne se sont pas bornées à l'individu, au contraire, il commence par faire au chapitre VI une étude sociologique.

Déjà, dans un autre chapitre, où il est question des principaux anthropologistes criminalistes, il est fait allusion au professeur Lacassagne (p. 110 et 111) dans les termes suivants :

« Le fondateur de l'Ecole lyonnaise suppose que le caractère spécial propre des délinquants consiste à reproduire physiquement et moralement les traits physiologiques de l'homme primitif. Une de ses conclusions est que la grande envergure est supérieure à la taille qui a été relevée sur la plupart des délinquants et comparée à la normale. »

Mais ses principales recherches ont porté sur le milieu physique et les relations sociales, observant qu'il existe une relation entre les impulsions des criminels et les variations de la température. Ces impulsions criminelles dans les crimes contre les personnes atteignent leur maximum pendant l'été, tandis que les attentats contre la propriété augmentent en hiver, à l'époque où la misère est plus grande, la consommation de l'alcool plus répandue et pendant laquelle les attentats sont favorisés par les nuits prolongées.

Les observations comprennent un grand nombre de faits qu'il a classés chronologiquement et d'où il déduit que la température fait progresser qualitativement la criminalité en la poussant vers des attentats plus violents, tels sont le viol et le meurtre.

Dans le nouvel ouvrage dont nous nous occupons, l'auteur étudie les facteurs de tout genre qui contribuent à la réalisation du délit, même de ceux qui, indirectement, produisent à la longue la dégénérescence de l'espèce humaine. La composition du sol et du sous-sol n'est pas oubliée, l'atmosphère et son degré d'humidité, la pression, les états lumineux et électriques. Le manque de sécurité, l'insuffisance de la nourriture, l'alcoolisme, la misère, la richesse, le vice (jeu et syphilis) et la suggestion sociale y sont analysés.

Mais les résultats les plus intéressants sont ceux qui découlent de l'étude de la statistique criminelle en Espagne dont M. Carpena a obtenu différentes moyennes qui lui ont servi de base pour dessiner trois tableaux ou cartes représentant le nombre total des crimes ; crimes contre la propriété et crimes contre les personnes

Ces nouvelles observations permettent d'arriver aux conclusions suivantes :

1° La perpétration annuelle des crimes dans chaque région se réalise proportionnellement aux productions forestières et agricoles. On dirait véritablement que ces deux éléments : la terre et l'homme concourrent de commun accord à arriver à ce résultat criminel.

2° En Espagne, les délits contre la propriété sont plus nombreux dans le Nord selon la loi de Quetelet. Si nous étudions deux grandes zones dont la ligne de division tombe sous le quarantième degré où

vient se terminer à peu près la province de Madrid, nous trouvons la moyenne suivante :

Espagne-Nord	6,28
Espagne-Sud	5,30

Après cette étude de géographie criminelle, on trouve les affirmations suivantes relatives aux crimes contre les personnes :

1° La moyenne générale est de 6,36 pour 100.000 habitants. Le minimum correspond à la province de Guipuzcoa (situé la plus au nord). Le maximum correspond au Sud (Murcie et Grenade) ;

2° Les îles donnent un résultat semblable.

3° Si nous divisions la péninsule en deux grandes régions on obtient les résultats suivants :

Espagne-Nord (du 42° au 44° de latitude) . .	5,44
Zone moyenne (du 39° au 41°)	7,17
Espagne-Sud (du 38° au 36°)	7,48

Les suicides décrivent une courbe presque parallèle à la ligne thermique et les moyennes les plus fécondes sont en juin, juillet, août. En décembre il y a une recrudescence due à des causes sociologiques et économiques.

Tous les individus dont la fonction nutritive est assurée réalisent plus d'attentats contre les personnes que ceux qui ont une condition sociale instable ; ceux-ci commettent des attentats contre la propriété.

Les appétits génésiques et les instincts de cruauté et de vengeance décrivent une courbe ascendante depuis le développement de la puberté jusqu'au terme de la sénilité. Cette courbe descend jusqu'à la vieillesse avec augmentation des vols en rapport avec les nécessités de la vie.

Les renseignements fournis par la statistique ne peuvent donc pas se trouver en plus grande concordance avec les lois d'influence physiologique que la vie règle d'ailleurs. « Le genre de vie et les conditions anthropologiques sont liées entre elles et s'accusent par la violence du caractère et les prédispositions de l'individu. »

« Il y a, d'après l'auteur, une dynamique totale et inséparable : l'individu et le centre d'action possèdent des forces qui opèrent une réaction mutuelle, et on ne peut concevoir l'individu sans le centre de vie, ni celui-ci sans l'individu ; plus loin on trouve un autre chapitre où est étudiée en détail et avec soin une série de crânes de criminels comparés avec d'autres crânes nouveaux, préhistoriques et de races actuelles inférieures (p. 285).

Le résumé de ces observations est que « le criminel diffère, en premier lieu de l'homme normal par l'ensemble de ces anomalies craniennes, les unes ataviques et les autres morbides ; que, en général, le crâne du criminel est plus petit mais toujours *inférieur*, se caractérisant en cela qu'il a le front moins développé et la partie pariéto-

occipitale plus grande. Ce crâne tient le milieu entre l'européen et celui des races inférieures, entre celui de l'homme actuel et de ses ancêtres préhistoriques.

Viennent ensuite de nombreuses études faites sur des sujets vivants, études qui ont pour but principal l'investigation de la partie psychique. Le chapitre « Nos prisons » présente une étude complète de psychologie collective, intitulée « une messe au bagne ». L'auteur résume ses observations de la façon suivante, dans le type général du criminel.

On peut faire deux divisions fondamentales : Le type atavique et le type morbide.

C'est chez le premier que l'on trouve le plus souvent le tatouage, l'argot, les plaisirs honteux, la superstition, la précocité du crime, la facilité d'être suggestionné, la tendance à la moquerie, le vagabondage, la ruse, l'instinct d'imitation, l'absence d'idées politiques et sociales et la récidive.

Dans le type morbide on constate de préférence la rebellion, l'amour des nouveautés, la tendance au suicide, l'absence d'affections envers la famille, l'alcoolisme, l'exaltation dans les idées, les troubles cérébraux. L'on remarque chez tous les sujets les impulsions, l'imprévision, le manque de remords, la vanité du délit et l'absence ou l'atrophie du sens moral.

Puis, après avoir fait une étude sur l'atavisme organique pour arriver à l'atavisme psychique ; après avoir étudié le délit et ses théories et après l'avoir réduit à une formule algébrique, l'ouvrage se termine par un chapitre intitulé : le *Fatalisme dans le crime*, dans lequel, prenant principalement pour base les études modernes d'histologie, l'auteur soutient la possibilité de la régénération du délinquant, sauf dans quelques cas tératologiques.

Dr Wahl, **Y a-t-il des criminels-nés?** Extrait de la *Revue d'hygiène et de médecine infantile*, t. VI, 1908, nos 5-6. Paris, O. Doin, 1908.

A cette question si souvent posée — et qui, pour le dire en passant, pourrait bien n'avoir de sens qu'en supposant admise toute une philosophie des plus contestables — le Dr Wahl répond, dans cette étude solidement documentée et d'esprit très philosophique, qu'il y a des dégénérés, chez qui existe une tendance innée au crime, mais tendance qui peut ne pas se réaliser. Il se refuse à voir, avec Lumbroso et son école, des signes caractéristiques de l'épilepsie et de la criminalité dans la présence de la fossette occipitale médiane ou dans celle d'appendices lémuriens : ce sont simplement des stigmates de dégénérescence. La plupart des tares, qui n'entrainent par elles-mêmes aucune influence nocive, sont simplement des signes d'impuissance, et non, comme le prétendent Marro, Carrara, Zaleski, etc., des réapparitions de caractères ancestraux, des témoins, par involution, de l'évolution (à rappeler

d'ailleurs que, sinon le principe de Fritz Müller, du moins la loi biogénétique de Hœckel, fondement de cette théorie, a été l'objet d'une critique décisive de la part d'O. Hertwig). En somme, si l'on met à part les « fous moraux » (Pritchard), les débiles intellectuels, les hystériques (rarement très jeunes), les épileptiques et les psychasténiques, il reste les « criminaloïdes » de Lumbroso, qui constituent l'immense majorité des inculpés. Or « ce ne sont pas là des criminels-nés, ils ne sont pas voués au crime, dès leur naissance, ils sont simplement moins bien doués que la moyenne des sujets pour le combat de la vie » (p. 19). Enfin, (p. 20), l'auteur, après avoir proposé quelques vues pédagogiques, à la fois très personnelles et très raisonnables, appelle de ses vœux le jour où le taré ne bénéficiera plus, comme tel, de cette absurde indulgence qui fait que « le plus dangereux, parce qu'inconcient, est moins puni que celui qui, comprenant la gravité de l'acte commis et de ses conséquences, ne le recommencera certes plus, quoi qu'il arrive ».

Auguste Georges.

Antoine Baumann, **Le Cœur humain et les lois de la psychologie positive,** in-16. Paris, Perrin, 1909.

Dans ce nouvel ouvrage, inspiré de la doctrine d'Aug. Comte, très ingénieusement interprétée et complétée par la « méthode sentimentale » préconisée par M. P. Ritti, M. Baumann, se propose de décomposer par une analyse — dont il a le rare mérite de ne point méconnaître le caractère artificiel — la vie mentale en ses éléments irréductibles, qu'il rapporte à autant de penchants, qui se répartissent eux-mêmes en deux groupes : instincts égoïstes (instinct nutritif, instinct sexuel, instinct maternel, instinct destructeur, instinct constructeur, orgueil, vanité), et instincts altruistes (attachement, vénération, bonté). Ces penchants forment une multitude de combinaisons plus ou moins complexes (le calcul en indique 362,880 comme possibles !), qui, seules, tombent en fait sous l'observation psychologique. Comme il n'existe pas assez de noms pour désigner tous ces faits psychiques, nous confondons sous le même des combinaisons qui présentent une certaine analogie ; certaines, même, sont actuellement inexprimables autrement que par une périphrase : ce sont, dirais-je, celles sur lesquelles l'attention des générations passées n'a pas été spécialement attirée jusqu'ici par leur importance vitale.

Appliquant et généralisant une vue géniale de Comte (dont la psychologie contemporaine, à la suite de Lotze, met de plus en plus en relief la grande importance), M. Baumann étudie spécialement l'influence des sentiments sur l'intelligence, et du milieu, tant physique que social sur les sentiments eux-mêmes.

Cette systématisation très rigoureuse en son élégante souplesse, a-t-elle quelque avantage qui doive la faire préférer à celles qui ont été proposées jusqu'ici ? A cette question, périlleuse puisque la réponse

quelle qu'elle soit, ne peut avoir d'autre valeur que celle d'un aveu de préférences personnelles, je n'éprouverais pas trop d'embarras à répondre affirmativement si une grave difficulté ne me semblait compromettre la solidité de tout ce séduisant édifice.

Qu'il y ait, à faire de tout état de déséquilibre, où l'être est dominé par un sentiment égoïste, un état de folie, à expliquer l'hypnotisme par l'éveil d'un sentiment de vénération, en ne laissant à ce mot que la vague signification de soumission, les mêmes inconvénients que ceux qui ont été tant et si aigrement reprochés aux néologismes des philosophes c'est ce qui n'a, somme toute, qu'une importance secondaire. J'en dirai autant de la simplification, à mon avis excessive, grâce à laquelle l'auteur identifie la satisfaction esthétique à celle du besoin d'améliorer, de la bonté ; et encore de la question de savoir si l'impossibilité presque générale d'hypnotiser les fous doit s'expliquer par l'impossibilité d'éveiller chez eux une certaine vénération, plutôt que, comme je serais porté à le croire, par l'extrême difficulté qu'il y a à fixer leur attention, c'est-à-dire à arrêter le cours plus ou moins désordonné de leurs pensées et à produire ainsi le maintien prolongé d'une unique représentation.

Mais voici qui est plus grave : est-il légitime de ne voir, comme le fait M. Beaumann, dans la volonté que la simple résultante de nos penchants et de l'intelligence? J'en doute fort. Toute doctrine qui prétend dériver la volonté du sentiment et de l'intelligence — et c'est chez Th. Waitz, Titchener et surtout Ebbinghaus, qu'il faudrait aller en chercher l'exposition la plus ample et, à certains égards, la plus spécieuse — se heurte à des obstacles, que l'on n'a pas le droit, certes, de tenir pour à jamais insurmontables, mais qui, en fait, n'ont jusqu'ici jamais été surmontés. Sans parler des difficultés que l'on éprouve à rattacher soit à l'intelligence, soit au sentiment les valeurs morales, en négligeant aussi celles que soulève toute théorie intellectualiste du jugement (cf. *De l'Erreur* par V. Brochard), on se trouve, quand on veut rendre compte du caractère synthétique de la conscience (cf. la *Psychologie* de Wandt), en possession uniquement d'éléments passifs, à l'exclusion de toute faculté vraiment active, capable d'opérer cette synthèse. En effet, un être qui ne serait doué que de sentiments et de représentations devrait, en face des impressions externes, rester absolument passif (cf. O. Külpe, *Die Lehre vom Willen der neueren Psychologie*, Philos. Stud. v. 2-3). Si un mouvement est généralement déterminé par un sentiment de plaisir ou de douleur, il n'est pas exact que celui-ci en soit une condition nécessaire ; c'est un intermédiaire qui fait défaut, lorsque le mouvement suit immédiatement l'excitation (ce qui ne signifie pas qu'il faille voir, avec Münsterberg — in *Die Willenchandlung. Ein Beitrag zur physiol. Pshych.*, 1888 — dans le réflexe l'essence de l'acte volontaire). D'autre part, l'acte volontaire apporte un changement dans le monde extérieur, alors que le senti-

ment et la représentation ne sont, comme tels, que des modifications purement subjectives. Et même sur les cours des représentations s'exerce l'effort volontaire, qui les maintient et les coordonne (cf. W. James *Principles of Psychol.* ch. XXVI), alors que, au plus fort de ce travail intellectuel, toute conscience de plaisir ou de douleur est absente. Des représentations ni des sentiments de peine ou de plaisir ne peuvent, sans devenir autre chose, se transformer en actes.

Sans doute la volonté n'est pas une donnée de l'expérience pure ; ce n'est ni un être ni une chose susceptible de devenir objet d'aperception : ce n'est qu'une simple rubrique, sous laquelle on range des faits artificiellement — sinon tout à fait arbitrairement — découpés dans la continuité de notre devenir intérieur ; mais qui ne voit que tel est également le cas de l'intelligence et de la sensibilité. Toute la question est de savoir, non s'il est plus exact, mais s'il est plus commode, de classer les faits psychiques en deux ou en trois groupes, à quelque opinion que l'on s'arrête, c'est le succès qui justifiera — provisoirement — la classification adoptée. Aussi, c'est parce que les faits paraissent opposer de la résistance à cette tentative, non seulement de déduction, mais d'absorption de l'activité dans la passivité, que, peut-être, plus d'un philosophe, résistant aux séductions d'une pensée pénétrante, servie par un style toujours clair et délié, ne placera point ce livre sur le rayon où trônent les grandes synthèses psychologiques des Spencer, des James et des Bergson, mais le glissera dans le voisinage des œuvres de nos « moralistes français ». Et c'est un voisinage qui en vaut bien d'autres! Auguste GEORGES.

Dr RÉGIS, professeur de psychiatrie à la Faculté de médecine. **Résumé des conférences de Psychiatrie médico-légale faites aux avocats stagiaires de Bordeaux.** Bordeaux, imprimerie G. Gounouilhou, 1907.

Le Professeur de psychiatrie de Bordeaux publie le résumé des conférences qu'il a faites aux avocats stagiaires. Ce résumé a été « rédigé avec une exactitude et un talent remarquables, sur leurs notes personnelles, par deux jeunes maîtres du Barreau Bordelais. Cette publication ainsi faite, dit le Dr Régis, montre la tendance de plus en plus grande de la part des magistrats et des avocats instruits par une expérience quotidienne à s'initier de façon pratique à la médecine légale des aliénés ».

C'est là, en effet, un événement, nous ne doutons pas que le grand talent du professeur Régis n'ait contribué beaucoup à son éclosion et nous espérons toujours que les efforts combinés et si longtemps poursuivis par les professeurs de Lyon, de Paris et de Bordeaux pour l'éducation médico-légale des juristes, arriveront à donner des résultats pratiques dans le domaine de l'instruction criminelle. E. M.

E. Régis, professeur. **L'officier dans l'hygiène mentale du soldat.** Conférence faite à l'école militaire d'infanterie de Saint-Maixent. Paris, Henri-Charles Lavauzelle, 1908, une brochure de 27 pages.

Très intéressante brochure où le professeur Régis montre la nécessité pour les officiers de s'inquiéter de l'hygiène mentale des recrues. Le contingent des recrues est le produit le plus net de l'hérédité sociale. En dehors des particularités spéciales à chacun de nos éléments individuels, ce contingent présente, pris en bloc, une disposition générale d'esprit, de sentiments et de tendances qui lui donne une physionomie à part, variant avec les époques et les milieux... les sociétés ont les armées qu'elles méritent.

Le rôle de l'officier dans l'hygiène mentale du soldat est capital, puisqu'il comprend :

1° L'examen psychologique de chacun des hommes placés sous sa direction (psychophysiologie).

2° La distinction rationnelle des sains et des tarés (psycho-pathologie) ;

3° L'élimination des plus atteints parmi ces derniers et l'amendement des autres (psycho-thérapeutique).

Un index bibliographique très complet sur la question est annexé à cette brochure. E. M.

Bibliothèque de psychologie expérimentale et de métapsychie. — Directeur : Raymond Meunier.

I. Les hallucinations télépathiques. N. Vaschide. — Le premier volume de la collection est composé des notes, laissées à sa mort par Vaschide, sur le problème télépathique. On y trouvera, en même temps que l'exposé des recherches personnelles de l'auteur, la critique des enquêtes antérieures de Gurney, Myers et Podmore à la Society for Psychical research de Londres, de l'Institut de Psychologie de Paris, de Camille Flammarion et de quelques autres chercheurs abusés. Et parce que les travaux documentés de Binet, Claparède, L. des Bancels, de Stern en Allemagne sur le mensonge du témoignage ne semblent pas avoir eu toute leur portée, il est bon de signaler ces pages de M. Vaschide où il analyse avec finesse toutes les causes d'erreurs inhérentes à cette méthode d'enquête, et qui en infirment les résultats. Déjà Montaigne avait su dire : « Le monde va se pippant aisément de ce qu'il désire. »

II. Le spiritisme dans ses rapports avec la folie. Dr Marcel Viollet. — Clientèle spirite, clientèle d'hôpital. Affolant concert de mystiques, de déséquilibrés, de prédisposés héréditaires, tristes, timides, scrupuleux que la mélancolie guette, de débiles intellectuels, le gros du troupeau — de paranoïaques, avérés, orgueilleux ou persécutés, dont le spiritisme colore les délires.

Ainsi va se désagrégeant, depuis 1843, la troupe spirite, que nourissent mal ces temps de positivisme ingrat.

III. L'audition morbide. Dr A. Marie. — Il faut retenir de cette étude un peu rapide et un peu confuse que les troubles de l'ouïe, qu'on a appelée « la sentinelle de notre personnalité » tiennent une place importante en pathologie mentale : troubles par déficit (hypoacousie, scotomes auditifs, surdité intermittente, dysécie, défaut d'accommodation de l'ouïe, d'orientation et de localisation des bruits dans l'espace), troubles par excès ou perversion (hyperacousie (obs. d'Edmond de Goncourt), réaction disproportionnée du cerveau à une excitation banale, irradiations intersensorielles. ou sensorio-motrices, audition colorée, synsthésies, hallucinations auditives).

IV. Les préjugés sur la folie. Princesse Lubomirska. — Au moyen âge, au temps des vieilles romances, des cours d'amour, des mysticismes berceurs, les tribunaux ecclésiastiques emprisonnèrent les fous. Ils les questionnaient, ordinairement et extraordinairement, ils les brûlaient, ce qui faisait dire encore à Montaigne qu' « après tout, c'est mettre ses conjectures à bien haut prix que d'en faire cuire un homme tout vif ». Plus tard, les Parlements en ordonnèrent des exécutions collectives.

Depuis la réforme de Pinel (1793) on les soigne; l'aliéné est réhabilité, élevé à la dignité de malade, souvent on le guérit.

Mme Lubomirska demande à son tour qu'on l'assiste. L'assistance des aliénés n'est pas seulement une œuvre d'humanité et de justice, mais encore de défense et de prophylaxie contre la marée montante du crime.

V. La pathologie de l'attention. N. Vaschide et Raymond Meunier. — Exposé des recherches expérimentales et cliniques de ces trente dernières années sur la pathologie de l'attention, ou plus exactement sur l'attention dans différents états pathologiques (dépression, excitation, névrose et psychose, paralysie générale, idiotie, démence). Procédés d'exploration : par le calcul mental, l'examen du champ visuel, les temps de réaction et de choix, les « révélations de l'écriture ». Résultats, qu'on pouvait croire acquis déjà par l'observation clinique et qui ne paraissent pas justifier un pareil labeur expérimental, un tel luxe de dispositif et de roues dentées.

Signalons que les auteurs considèrent avec justesse l'attention, non comme un état intellectuel défini, mais comme un acte qui s'exerce dans chacune de nos fonctions mentales, conscientes ou automatiques; l'attention étant pour l'esprit ce que l'instabilité réflexe est au système nerveux.

VI. Les synesthésies. Henry Laures. — On entend, sous le nom de synesthésies, les phénomènes d'association, de résonnances sensorielles entre appareils de réception distincts, lorsqu'un seul devrait répondre normalement à une excitation objective. Entre tous, le phénomène de l'audition colorée est le plus fréquent et le plus connu. La distinction proposée des synesthésies, suivant qu'elles offrent un caractère émotionnel ou non, semble toute provisoire. On a donné des unes et des autres quatre sortes d'explication possibles: embryologique, anatomique, physiologique, psychologique qui se fondent soit sur des commissures structurales, soit sur des « correspondances », des associations fonctionnelles. La littérature nous en offre des exemples nombreux. Les autres observations sont prises dans l'enfance. N'est-ce pas qu'il y aurait analogie structurale ou fonctionnelle entre le cerveau de l'artiste et celui de l'enfant? Au reste, dit Suarez de Mendoza : « on a peu noté ces phénomènes chez les personnes pour qui la vie doit être avant tout pratique, et dont les facultés sont absorbés par le souci dominant du doit et de l'avoir ».

Le rire dans la démence précoce. (Dr Félix Rebatel). Thèse de Lyon. — Paragraphe bien étudié de la pathologie générale du rire. L'auteur indique avec précision les caractères spéciaux du rire dans la démence précoce, et l'importance de sa valeur diagnostique. Le rire des déments précoces se distingue du rire des hystériques, du rire des autres déments (organiques ou paralytiques), du rire des imbéciles et des idiots. Il a pour caractère de ne répondre à aucune représentation mentale chez le malade, de survenir sans motif, en dehors de toute excitation extérieure, de n'être accompagné d'aucun caractère émotionnel.

C'est en quelque sorte la survivance de l'expression à l'émotion qui l'engendre normalement, la dépouille expressive du rire, sa dernière altération.

On peut saisir ainsi la dégradation du rire de ses formes normales à ses formes pathologiques. On sait que, pour M. Bergson, le rire normal exerce une fonction sociale de correction, de châtiment contre ceux qui se relâchent de l'attention qu'on doit à la vie et aux hommes. Le rire est déjà altéré lorsqu'il cesse de frapper juste, comme dans le fou rire hystérique ; il l'est davantage encore chez les imbéciles et chez les déments où il ne répond plus qu'à une sensation de plaisir ou de chatouillement élémentaires ; enfin, il indique la suppression de tout capital intellectuel quand il a pris, comme chez les déments précoces, la forme d'un « masque sans visage ». Pierre Deleau.

REVUE DES JOURNAUX ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES

ACADÉMIE DE MÉDECINE (Séance du 19 Janvier 1909).

Le Détatouage par décortication, par M. BALZER. — J'ai l'honneur de déposer sur le bureau, au nom de M. le Dr Dubreuilh (de Bordeaux), une note manuscrite sur le détatouage par décortication.

La manie de se faire tatouer est contagieuse et endémique dans certains milieux, de sorte qu'il n'est plus très rare de rencontrer des jeunes gens qui, dans un moment d'aberration, se sont fait faire sur la face des illustrations ou des inscriptions qui les gênent toute leur vie.

Les procédés de détatouage usités se réduisent à l'extirpation suivie de suture, qui est rarement possible, ou à la destruction profonde et localisée des tissus colorés au moyen de l'ignipuncture avec des substances caustiques. Il en résulte des cicatrices très apparentes, assez reconnaissables, et quelquefois à peine moins défigurantes que le tatouage.

Comme le tatouage occupe rarement toute l'épaisseur du derme, on peut, au moyen d'un rasoir ou d'un bistouri bien tranchant, en procédant comme pour la prise d'une greffe de Thiersch, enlever, avec la partie superficielle du derme, toute ou presque toute la substance colorante.

Si le tatouage est profond et qu'après avoir enlevé une notable épaisseur du derme, on voit qu'il reste encore de la matière colorante, on peut remplacer séance tenante les copeaux enlevés par des greffes de Thiersch prises sur des membres. Ces greffes prennent admirablement, reproduisent une surface cutanée normale, empêchent la formation de cicatrices et voilent les taches colorées profondes qui ont échappé à la décortication.

Quand le tatouage est superficiel et surtout quand il siège dans des régions à glandes sébacées nombreuses et volumineuses, la décortication, très superficielle, laisse en place les culs-de-sac glandulaires et folliculaires qui fournissent des points de départ multiples à l'épidermisation. On peut alors se dispenser de faire des greffes et, à la condition qu'il n'y ait pas de suppuration, la guérison se fait très rapidement sans cicatrice, en reproduisant à peu près le grain normal de la peau.

M. Dubreuilh a employé cette méthode sur un jeune homme de vingt-huit ans qui, six ans auparavant, étant dans la légion étrangère, s'était fait tatouer tout le corps et notamment un bouquet de fleurs couvrant le front et un loup barrant la figure d'une tempe à l'autre et couvrant le nez, les pommettes et les paupières. Le front a été décortiqué et greffé; les tempes, les pommettes, le nez, les paupières et l'espace intersourciller ont été simplement décortiqués.

Le résultat a été de tout point satisfaisant. Il ne reste du tatouage que quelques points disséminés plus profonds que les autres ou qui ont échappé pendant l'opération, car il faut dire que l'hémorragie très abondante constitue une des principales difficultés d'une opération très délicate. Il n'y a nulle part aucune cicatrice, la peau est à peine plus lisse que normalement, les paupières mêmes ont pu être décortiquées sans subir de rétraction appréciable.

SOCIÉTÉ DE BIOLOGIE (Séance du 21 novembre 1908).

Recherches physiologiques sur le sang des noyés, par L. FIDON, CL. GAUTIER et ETIENNE MARTIN. — I. A la suite d'une leçon de l'un de nous sur « la submersion expérimentale [1] », nous nous sommes proposés d'étudier à nouveau les conditions de la fluidité remarquable du sang des noyés. Nous rappellerons tout d'abord qu'à l'autopsie des individus morts dans l'eau et par l'eau, dans la majorité des cas, on trouve dans le cœur et dans les vaisseaux du sang liquide et dépourvu du pouvoir de se coaguler. Nombreuses ont été les recherches entreprises en vue de trouver les raisons de ce fait; la diversité des conditions expérimentales, la divergence des résultats furent telles que nous ne pouvons songer encore à discuter preuves en main l'ensemble du problème. L'idée directrice de notre travail fut, à la suite des travaux de Doyon et de ses collaborateurs, l'hypothèse d'Etienne Martin sur une relation possible entre l'état du sang des noyés et l'état de leur foie : ce foie, asphyxique, a subi une augmentation rapide d'un tiers de son poids, par suite d'une insuffisance énorme et suraiguë du cœur droit amenant une stase veineuse formidable surtout dans les systèmes caves. Ce sont les modifications *in vitro* de la coagulabilité du sang des noyés que nous étudierons tout d'abord.

II. *Conditions expérimentales.* — Nous avons fait des submersions lentes et rapides; l'animal employé a été constamment le chien. Immédiatement avant la submersion, on prélevait au moyen d'une sonde, introduite par la jugulaire dans le cœur droit : 1° Dans deux grands tubes à centrifuger préalablement desséchés à 110 degrés et tarés des quantités à peu près équivalentes de sang (une vingtaine de grammes environ, la pesée régulière étant ensuite faite au milligramme); après coagulation du sang, on dosait immédiatement la fibrine dans l'un de ces tubes; dans l'autre, on ne faisait ce dosage qu'après vingt-quatre heures de séjour du caillot à la température du laboratoire; 2° dans un petit tube pèse-filtre desséché à 110 degrés et taré, on recevait 3-4 grammes de sang, on bouchait aussitôt le pèse-filtre afin d'éviter toute évaporation, puis on pesait au 10e de milligramme. Après desséchement à 110 degrés jusqu'à poids constant,

[1] *Province médicale.* Janvier 1908.

une nouvelle pesée permettait de calculer le résidu sec et la teneur en eau du sang utilisé. — Pour les submersions rapides, l'animal, la gueule libre, attaché solidement sur la gouttière de Cl. Bernard, était plongé dans le grand bassin plein d'eau d'une dépendance extérieure du laboratoire. Pour les submersions lentes, l'animal, les quatre pattes attachées deux à deux, la gueule libre, était immergé et sa tête de temps en temps maintenue sous l'eau au moyen d'un large tampon monté sur un long manche. — Immédiatement après la mort, on puisait dans le cœur droit, en une seule fois, au moyen d'une pipette de verre munie d'une aiguille métallique creuse, recourbée, une grande quantité de sang qu'on répartissait dans deux grands tubes à centrifuger et dans un petit pèse-filtre, le tout devant servir aux mêmes fins et traité de la même façon qu'il a été dit pour les prises avant la submersion. On incisait ensuite largement le cœur droit pour vérifier l'absence de caillots dus aux manipulations et pouvant fausser les résultats.

III. *Résultats.* — Le tableau suivant résume quelques-unes de nos expériences.

EXPÉRIENCES	MORT après	FIBRINE p. 1000gr de sang avant la submersion		FIBRINE p. 1000gr de sang après la submersion		EAU p. 1000gr de sang		RÉSIDU SEC p. 1000gr de sang à 110 degrés	
		Dosage immédiat	Dosage après 24 heures	Dosage immédiat	Dosage après 24 heures	Avant	Après	Avant	Après
1	25 minutes	2 gr. 6	2 gr. 6	1 gr. 1	Impondérable* Sang liquide.	787gr	835gr	213gr	165gr
2	4 min. 1/2	1 gr 5	1 gr. 6	Impondérable. Sang liquide.	Id.	775	856	225	144
3	4 minutes	1 gr. 4	1 gr. 4	0 gr. 8	Id.	771	807	229	193
4	8 minutes	2 gr. 0	2 gr. 2	1 gr. 6	Id.	789	804	211	196

* Ce sang, additionné de sérum normal du même animal, provenant de la prise de sang avant la submersion, n'a pas coagulé.

IV. *Expérience.* — On saigne un chien normal au moyen d'une canule dans la carotide, et l'on fait les essais suivants :

1° On recueille un échantillon de sang normal, il coagule; après cinq jours, ce caillot normal n'est pas dissous; on reçoit sur un volume égal d'eau un volume de sang normal : il se fait un caillot, et ce caillot n'est pas dissous après cinq jours; 3° deux volumes de sang normal sont reçus dans un volume de sang, devenu liquide après vingt-quatre heures, de chien noyé : il se fait un caillot partiel qui n'est pas dissous après cinq jours; 4° on prélève deux volumes de

sang de chien normal, on laisse coaguler, puis on fragmente le caillot et l'on y ajoute un volume de sang devenu liquide de chien noyé ; après cinq jours, le mélange ne s'est pas sensiblement liquéfié.

VI. *Conclusions.* — *In vitro,* le sang des animaux noyés est susceptible de coaguler, mais la quantité de fibrine produite dans la coagulation d'un volume déterminé de leur sang prélevé après la submersion est très inférieure à la quantité produite dans une même quantité de leur sang prélevé avant la submersion ;

2° Le sang des animaux noyés peut être et demeurer liquide immédiatement après la submersion et l'addition de sérum normal ne le fait pas coaguler ;

3° Lorsque ce sang coagule spontanément, le caillot est, en général, totalement dissous après vingt-quatre heures ;

4° Ce phénomène n'est pas dû à une dilution du sang par l'eau ;

5° Il n'est pas dû à une digestion microbienne ;

6° Il nous paraît résulter d'un trouble primitif de la coagulation du sang des noyés, relevant *peut-être* des altérations de leur foie. *(Travail des Laboratoires des professeurs Lacassagne et Morat.)*

SOCIÉTÉ DE MÉDECINE LÉGALE

(Séance du 11 janvier.)

Identification d'une empreinte de main ensanglantée sur un drap. — M. Balthazard : Ayant découvert sur un drap de lit une empreinte qui paraissait produite par l'application d'une main ensanglantée, nous avons cherché à établir l'identification de l'individu qui avait appuyé sa main sur le drap. Pour cela, négligeant les images des crêtes papillaires dont le dessin était contrarié par la trame du tissu, nous nous sommes surtout attaché aux gros plis qui existent, soit dans la paume de la main, soit sur son bord cubital.

Nous avons fait reproduire par la photographie, aux deux tiers de la grandeur naturelle, l'image formée par l'empreinte sanglante sur le drap, et celle obtenue en appliquant sur un papier blanc la main du criminel préalablement enduite d'encre d'imprimerie. Si l'on examine l'empreinte de la main sanglante, on voit, sur le bord cubital, une série de stries foncées qui correspondent aux plis formés quand les doigts sont légèrement fléchis. Si l'on se reporte à l'empreinte de la main du criminel, on retrouve les mêmes stries avec une correspondance exacte, si parfaite, qu'en prenant le calque de ces stries sur un papier transparent, on peut en obtenir une superposition parfaite. De plus, on trouve sur chaque empreinte un durillon au talon de l'éminence hypothénar, stigmate professionnel laissé par le levier d'un appareil destiné à boucher des bouteilles de limonade. Devant ce dernier signe, le criminel a reconnu que l'empreinte de la main sanglante était sienne.

Contrairement à l'opinion admise jusqu'alors, une empreinte laissée sur un objet non poli peut donc être utilisée pour l'identification de l'assassin. (G.)

(Séance du 11 mars 1909.)

Le secret médical. — A la fin de l'année 1908 M. le conseiller Jacomy a fait, à la *Société de médecine légale,* une communication au sujet du secret médical. L'importance de cette communication a paru telle que la discussion a été remise à une séance ultérieure, afin que chacun des membres puisse étudier à loisir ce document. Il nous a semblé qu'il y avait intérêt à attendre, pour résumer ce rapport, qu'il ait été discuté, de façon à pouvoir présenter la question dans son entier. C'est ce que nous faisons aujourd'hui, la discussion ayant eu lieu — et avec une grande ampleur — dans la séance de mars 1909.

M. Jacomy. — La Société de médecine légale n'a jamais eu l'occasion de s'arrêter à une solution ferme, qui pût servir de règle aux médecins dans les cas épineux, parce qu'en présence des termes de l'article 378 du Code pénal, rapprochés de l'interprétation très étroite que leur donne la Cour de cassation, le secret professionnel s'applique, si l'on peut dire, en toute occasion. Il y a pourtant des circonstances dans lesquelles la parole vaudrait mieux que le silence.

On n'arrivera jamais à trouver une règle, à fixer un principe, à la lumière desquels on puisse résoudre tous les cas spéciaux qui peuvent se présenter. Néanmoins, il est possible de restreindre la difficulté et il est, à mon sens, du devoir absolu du législateur d'y pourvoir par une disposition législative plus complète et plus large que celle de l'article 578 actuel.

Actuellement, le médecin doit se taire, sauf quand la loi l'oblige à parler, c'est-à-dire lors des crimes ou délits dont il aura été le *témoin*, et dans le cas de maladie contagieuse.

Mais dans quels cas le médecin devra-t-il être considéré comme le *témoin* d'un crime ou d'un délit? Faut-il que l'acte ait été commis en *sa présence*, ou suffira-t-il que l'examen postérieur du coupable lui ait permis d'en constater les traces? Ce point devrait être énoncé d'une façon plus précise.

Lorsque, en vue d'un contrat quelconque, l'un des contractants exige que l'autre partie se soumette à un examen médical, l'expert n'est jamais en parfaite sécurité, puisque, d'après le principe posé par la Cour de cassation, le secret professionnel étant d'ordre public, il n'appartient pas à l'intéressé d'en relever le médecin.

Il en est de même lorsque le médecin agit, soit sur l'injonction d'une autorité à laquelle il est tenu d'obéir, soit en vertu d'une délégation de l'autorité publique. Ceci peut s'appliquer notamment aux médecins militaires, aux médecins de l'état-civil, aux médecins du service des mœurs, aux médecins de l'Assistance publique quand ils remplissent les fonctions de médecins de l'état-civil.

La question devient troublante quand le médecin découvre chez son client une maladie pouvant, dans des circonstances données, mettre en péril la sécurité publique. Aujourd'hui, il doit se taire. Cependant, la question de sécurité publique ou d'intérêt général a une importance autrement considérable que celle d'un intérêt particulier. Il y a donc là des situations qu'il faut prévoir et régler dans l'intérêt de tous, de manière que le secret professionnel ne devienne pas indirectement une cause de danger public. Pour y parvenir, je ne vois qu'un moyen : donner au juge, actuellement enfermé dans la rigueur du texte, la faculté de soustraire le médecin aux conséquences d'une divulgation nécessaire. Et, pour cela, il suffira de dire dans le texte nouveau que le médecin (ou plus généralement les personnes tenues au secret professionnel), pourront s'en affranchir chaque fois que l'intérêt général sera de nature à les y autoriser.

Je ne me dissimule pas qu'on ne leur donnera point par là une sécurité complète et qu'il leur appartiendra de prendre un parti quelquefois difficile sur le point de savoir dans quel cas l'intérêt particulier devra céder à l'intérêt général, ou réciproquement. Il est certain que les occasions de procès auxquelles le médecin se trouve exposé ne disparaîtront point par là même et qu'il faudra souvent que le juge intervienne finalement pour dire si le motif d'intérêt général invoqué par le médecin est ou non de nature à le couvrir. Mais, c'est en cela que consistera précisément l'avantage de la modification que je propose. Tandis qu'aujourd'hui le juge est impuissant à innocenter le médecin, désormais il pourra, si le conflit est porté devant lui, décharger ce dernier de toute responsabilité en déclarant que le motif d'intérêt général le met à l'abri de toute critique. Et il n'est pas douteux qu'en présence d'un texte de loi l'y autorisant, le juge se montrera toujours disposé à faire passer l'intérêt général avant l'intérêt individuel.

En tout cas (et je reviens ici à mon observation préliminaire), le texte nouveau n'aura point pour effet d'*imposer* au médecin l'*obligation* de parler; sous ce rapport, l'obligation ne sera pas plus rigoureuse qu'elle ne l'est aujourd'hui. Il ne fera que l'affranchir de ses scrupules actuels. Le médecin ne parlera que quand il croira devoir le faire. Il n'y aura, en définitive, qu'une seule chose de changée. Tandis qu'aujourd'hui, exception faite de cas très rares, il est toujours dans l'obligation de se taire; la loi nouvelle lui permettra désormais de parler, sans avoir à redouter de trop graves conséquences, dans des cas où cela peut être utile au bien public et même parfois aux intéressés eux-mêmes.

C'est pourquoi je propose à la Société de médecine légale d'émettre le vœu que l'article 378 du Code pénal soit modifié ainsi qu'il suit :

« Les médecins, chirurgiens et autres officiers de santé, les pharmaciens, les sages-femmes et toutes autres personnes dépositaires, par état

ou profession, des secrets qu'on leur confie, qui auraient révélé ces secrets, seront punis d'un emprisonnement d'un mois à six mois et d'une amende de 100 francs à 500 francs.

« Toutefois, aucune peine ne peut être encourue dans les cas suivants :

« 1° Lorsque les personnes ci-dessus visées auront dénoncé un crime ou un délit dont elles auront eu connaissance dans l'exercice de leur profession ;

« 2° Lorsqu'une disposition spéciale de la loi les oblige à faire connaître des faits parvenus à leur connaissance dans le même exercice ;

« 3° Lorsqu'elles agissent, soit du consentement des intéressés et sans intention de leur nuire, soit sur l'injonction d'une autorité à laquelle elles sont tenues d'obéir, soit en vertu d'une délégation de l'autorité publique qui leur a été donnée à cet effet ;

« 4° Lorsqu'un intérêt d'ordre général est de nature à justifier la divulgation faite à l'autorité compétente. »

M. Thoinot. — La notion soulevée par M. Jacomy, si intéressante qu'elle soit, me paraît soulever de sérieuses objections. Une telle doctrine, si elle était acceptée, conduirait à des applications qui me paraissent absolument contraires à la conscience médicale. Elle autoriserait, par exemple, un médecin à révéler qu'un sien client, qui s'est confié à lui en toute sécurité, a la syphilis. Au cas où le médecin apprendrait que ce client veut se marier, et connaîtrait la famille à laquelle le malade est sur le point de s'allier, il suffirait que cette révélation apparût au médecin comme d'intérêt général primordial. Je sais que la possibilité, la légitimité même d'une telle révélation ont été envisagées par quelques personnes ; mais elles me paraissent incompatibles avec la notion du vrai devoir du médecin.

C'est encore en vertu de la même doctrine de prédominance de l'intérêt général qu'un médecin dénoncerait sans remords un blessé qui serait venu réclamer ses soins et lui aurait fait, confiant en lui parce que médecin, des révélations compromettantes sur l'origine de ses blessures, etc., etc.

En réalité, j'estime que toutes les discussions, tous les malentendus, toutes les difficultés en matière de secret médical proviennent de ce que nous oublions ce qu'a voulu simplement et précisément le législateur dans l'article 378 du Code pénal, l'époque à laquelle cet article a été rédigé et que des circonstances nouvelles se sont créées depuis, que le législateur ne pouvait prévoir et pour lesquelles son article n'est nullement fait.

Les rédacteurs de l'article 378 ont voulu simplement et seulement protéger le malade contre *toute indiscrétion nuisible du médecin qui le soignait*. Il ne pouvait être alors question de médecins de Compagnies d'assurances, de médecins de Compagnies de chemins de fer qui n'exis-

taient pas, etc., etc. Il n'y avait qu'une sorte, qu'une espèce de médecins, les médecins *traitants*, faisant profession seulement de soigner les malades, et c'est pour eux seuls que l'article 378 a été fait, et c'est pour eux seuls, à mon avis, qu'il doit subsister dans toute sa rigueur. Un médecin traitant ne doit rien révéler de ce *qui doit rester secret dans l'intérêt de son malade* ; un médecin non traitant, espèce nouvelle et largement multipliée depuis la rédaction de l'article 378, n'est tenu à rien. Voilà, je pense, ce qu'il faudrait faire bien dire par le Code.

M. Jacomy. — La thèse défendue par M. Toinot est que l'article 378 du Code pénal a voulu simplement protéger le malade contre les indiscrétions de son médecin traitant, que c'est contre celui-ci seulement que l'article a été fait, et que l'obligation du secret médical n'existe pas pour les autres médecins. Mais la question est beaucoup plus large. Il s'agit de savoir si, dans des conditions déterminées, l'intérêt général ne doit pas l'emporter sur l'intérêt particulier, et s'il ne convient pas de se libérer du secret médical en présence d'un motif légitime. Devons-nous sacrifier à un vieux sentimentalisme la défense de la collectivité?

Les objections que m'a faites M. le Dr Thoinot ne vont pas à l'encontre des propositions que je vous ai soumises. En premier lieu, il suppose un client syphilitique sur le point de se marier, et il demande si, en pareilles circonstances, il est possible d'aviser la famille de la maladie du futur. Bien que celui-ci soit peu intéressant, son cas ne rentre pas dans les circonstances spéciales que j'ai considérées comme pouvant autoriser la violation du secret médical.

La deuxième hypothèse envisagée par M. Thoinot est celle où un blessé aurait fait à son médecin des révélations compromettantes sur l'origine de ses blessures. En quoi est-il inacceptable de laisser, en pareille occurrence, la faculté au médecin de ne pas se faire le complice moral d'une erreur judiciaire et de laisser condamner un innocent ? Pendant longtemps le secret médical a été assimilé au secret de la confession qui, pour les catholiques, est inviolable parce qu'il appartient à Dieu. Montrons-nous plus humains.

M. Granjux. — Le médecin de collectivités, plus que tout autre, est aux prises entre l'intérêt particulier et l'intérêt général. J'ai été, pendant de longues années, médecin de collectivités, et, malgré la fine argumentation de M. Jacomy, je reste dans le vieux sentimentalisme de mes maîtres de Strasbourg, je demeure fidèle à l'inviolabilité du secret professionnel, que j'ai conservé même dans les circonstances suivantes :

C'était lors de l'affaire Schnœbelé, au moment où la déclaration de guerre ne paraissait plus qu'une question d'heures. Un officier supérieur, que je connaissais beaucoup, entre dans mon cabinet et se jette dans un fauteuil, en me disant : « Mon pauvre Docteur, je suis perdu,

je n'ai plus qu'à me brûler la cervelle. » Et comme je lui demande demande pourquoi, il me répond : « On va mobiliser, et je ne puis pas commander à mes hommes; je ne le puis pas, je ne le puis pas! »

Impossible d'en tirer autre chose que cet aveu d'impuissance et la nécessité de se brûler la cervelle, pour éviter la honte devant la troupe. La physionomie de ce malheureux était lamentable, tant elle exprimait de désespérance.

C'était un homme robuste, mais fatigué par la vie outrancière qu'il menait, par une situation irrégulière, par des difficultés pécuniaires considérables. Dans ces conditions, l'imminence d'une guerre subite et imprévue était, pour ce cerveau fatigué, un choc qu'il n'avait pu supporter, et avait déterminé une sorte d'asthénie aiguë.

Fallait-il, au nom de l'intérêt général, au nom de l'intérêt de la troupe subordonnée à cet officier, aller dénoncer l'état mental de cet officier à son chef direct? Je ne l'ai pas cru. J'ai pensé que le médecin qui inspirait à ce malheureux assez de confiance pour le déterminer à faire l'aveu le plus pénible, pourrait avoir sur lui assez d'action pour lui aider à se ressaisir. Je lui ai dit que c'était affaire purement passagère, essentiellement médicale, que j'en faisais mon affaire. Je l'ai renvoyé chez lui, avec l'ordonnance que vous pouvez supposer, et la consigne de ne pas sortir jusqu'à ma visite du lendemain. Les choses rentrèrent rapidement dans l'ordre, et l'officier continua sa carrière qui fut belle.

Depuis, j'ai souvent pensé à cette situation, et en pareilles circonstances je tiendrais la même conduite, car j'ai pour le secret médical le respect religieux des catholiques pour le secret de la confession.

M. Balthazard. — Si au lieu d'un officier supérieur, ç'eût été un généralissime qui présentait ces troubles, auriez-vous gardé le silence, au risque de laisser les armées mal commandées courir à un désastre?

Un malade atteint de paralysie générale vient vous consulter. Préviendrez-vous sa femme?

M. Granjux. — J'aurai agi au regard d'un généralissime comme j'ai agi vis-à-vis de ce commandant. Il était venu me trouver spontanément, en dehors du service ; je lui devais le secret que le médecin doit à son client. Je demanderai à M. Balthazard si c'était lui que le généralissime était venu consulter, s'il l'aurait dénoncé. Du reste, si ce généralissime était dans l'état où se trouvait le malheureux dont je viens de parler, sa situation aurait sauté aux yeux de tout son entourage.

Quant à l'homme marié qui entre dans l'aliénation mentale, je considère comme un devoir d'en prévenir sa femme — qui doit, dès ce moment, le protéger — de même qu'on doit prévenir un père de la maladie de son enfant.

M. Le Poitevin. — Je crains de voir ébranler le secret médical, et je redoute les conséquences qui en résulteraient. Tout d'abord, il me semble que l'expression, « intérêt particulier », que l'on oppose à l'intérêt général est impropre, car il s'agit, en réalité, de l'intérêt social le

plus élevé. Il importe que nous puissions nous faire soigner en toute sécurité. Si nous ne la possédons pas, nous ne nous ferons plus soigner et l'intérêt général sera lésé de ce fait. Donc, il ne faut pas ruiner le secret médical, ce qui aurait lieu avec la faculté donnée au médecin de s'en libérer, car le client pourrait craindre de voir son médecin user contre lui de cette latitude.

Les secrets autres que le secret médical visés par l'article 378 du Code pénal, ont aussi une importance considérable, et les modifications apportées par le projet de M. Jacomy sont graves. Elles s'étendraient aussi à l'avocat. Or, aucun barreau n'acceptera qu'on puisse donner à l'avocat la faculté de dénoncer son client

Enfin, je ferai remarquer que le secret de la confession n'est pas particulier à la religion catholique, mais qu'il appartient à tous les cultes.

M. Jacomy. — Le texte que je vous ai présenté est un texte législatif modifiable, et qui n'a pas la prétention de résoudre toutes les difficultés, de prévoir tous les cas. La violation du secret médical y est abordée avec tempérament, puisqu'il n'y a pas d'obligation mais simplement faculté. Quand les médecins croiront ne pas devoir parler, ils continueront à se taire. Il en sera de même pour les autres personnages visés à l'article 378, notamment les avocats. Celui qui ne croit pas devoir accepter, après les aveux qui lui sont faits, de défendre l'auteur de ces aveux, doit néanmoins se considérer engagé comme s'il était le défenseur et garder le secret professionnel.

M. Le Poitevin. — Je ne saurais avoir confiance en un homme qui peut s'affranchir du secret professionnel. Aucun barreau n'acceptera cette latitude, car, en somme, c'est en quelque sorte une invite.

Le cas, prévu actuellement par la loi, où nous sommes obligés de parler, nous vise quand nous sommes purement et simplement témoins comme le serait un particulier quelconque, de choses que nous ne connaissons pas par notre profession.

Le consentement prévu par M. Jacomy me préoccupe. C'est une affaire compliquée et dans laquelle il faut distinguer. Quand le consentement est donné au moment de la visite médicale — quand il s'agit, par exemple, d'un examen pour une assurance — rien de plus simple. Mais je me défie du consentement qui se produit tardivement; il n'est pas toujours libre. On conçoit très bien une affaire judiciaire dans laquelle on invite une des parties à montrer le certificat de son médecin; si elle ne le fait pas, on peut en induire que c'est qu'elle redoute la production de cette pièce; elle n'est donc pas moralement libre en donnant au médecin l'autorisation de parler.

M. Vallon. — La situation dans laquelle se trouveraient les médecins si on leur laissait la faculté de parler ou de se taire, suivant les indications de leur conscience, serait particulièrement terrible. La loi doit être nette et précise, comme celle qui règle la déclaration des maladies contagieuses.

M. Jacomy nous a dit que le texte qu'il avait présenté ne pouvait prévoir tous les cas; c'est pour cela même qu'il vaut mieux ne pas toucher au secret médical. M. Roubinovitch a soulevé dans une autre Société une question relative au secret professionnel; je lui demanderai de l'exposer ici.

M. Jacomy. — Le tout est de savoir si vous admettez que l'intérêt général doive l'emporter sur l'intérêt particulier; dans ce cas, prenez mon texte, qui a l'avantage de laisser la latitude au médecin et n'a pas de caractère impératif.

M. Roubinovitch. — Je ne m'attendais pas à prendre, aujourd'hui, la parole sur le problème du secret médical dans les expertises judiciaires. Mais, puisque M. Vallon m'y invite si aimablement, j'en profite pour soumettre à l'examen de mes collègues de la Société de médecine légale la situation suivante. Un individu, inculpé d'attentats à la pudeur, nie au commissariat et à l'instruction les actes qui lui sont reprochés. De plus, il produit plusieurs certificats médicaux constatant qu'il ne jouit pas de l'intégrité de ses facultés intellectuelles. Il se dit ainsi à la fois innocent et irresponsable. Un médecin aliéniste est commis pour examiner l'état mental de l'inculpé. Après la première séance, le médecin ne constate chez lui aucun trouble mental habituel, aucun accident psychopathique susceptible de faire croire que le prévenu est sujet à des obsessions ou à des impulsions obscènes, attentatoires à la pudeur. L'inculpé continue, d'ailleurs, à nier devant l'expert les faits incriminés. Quelques jours après, cet individu redoutant les conclusions de l'expertise qui viendraient contredire les certificats médicaux favorables à la thèse de l'irresponsabilité, fait à l'expert des aveux complets. Après avoir analysé les conditions psychologiques dans lesquels les actes criminels ont été commis, le médecin aliéniste acquiert la conviction qu'elles n'ont présenté rien de pathologique.

Les questions qui se posent alors à l'expert peuvent être les suivantes : doit-il dire dans son rapport que l'inculpé, reconnu par lui non aliéné et responsable, lui a avoué son crime, alors qu'il l'a nié pendant toute la procédure de l'instruction ? Ou bien, doit-il passer complètement sous silence ces aveux? Ou bien encore, doit-il employer, pour renseigner la justice sur l'état mental du sujet au moment de l'action, la forme conditionnelle, et dire : « Si X. . a commis les attentats dont il est inculpé, il ne pouvait être dans la situation d'un individu atteint de telle ou telle affection physique? » Ce sont autant de questions que je soumets à la discussion des membres de notre Société.

M. Vallon. — Un homme atteint d'obsessions homicides est venu me consulter. Devais-je, sous prétexte qu'il constituait un danger public, le signaler au commissaire de police? J'ai pensé que non, d'autant que le commissaire m'aurait répondu qu'il ne pouvait intervenir tant qu'il n'y avait pas de commencement d'exécution.

M. Roubinovitch. — Le cas qui vient d'être cité par mon excellent

collègue Vallon me rappelle le fait suivant observé par moi il y a environ deux ans. Une jeune femme atteinte d'un délire de persécution est venue, à plusieurs reprises, me confier ses craintes et ses préoccupations pathologiques. Sans pouvoir obtenir d'elle son entrée volontaire dans un établissement spécial, même ouvert, j'ai essayé en vain de connaître l'adresse du seul parent qu'elle avait, un frère, qu'elle considérait dans son délire, comme son principal persécuteur. A sa dernière visite, elle m'a déclaré, d'une façon aussi catégorique que possible, qu'elle venait de quitter le petit village de Bretagne où elle s'était retirée conformément à mes conseils, pour assassiner son frère établi à Paris. Elle se disait armée d'un revolver chargé et toute prête à exécuter son projet résultant de son délire hallucinatoire. Malgré tous mes conseils qui l'engageaient à retourner immédiatement en Bretagne, elle est partie de chez moi dans un état d'excitation intellectuelle qui me faisait redouter une catastrophe pour celui contre qui elle avait proféré des menaces formelles. Pour mettre ma responsabilité morale à couvert, je n'ai trouvé qu'une seule solution : consulter le jour même un représentant du Parquet, lequel m'a engagé à soumettre immédiatement le cas à la haute administration de la préfecture de police. A quelque temps de là, j'ai appris par une lettre émanant de la malade, que le soir même du jour où elle m'avait fait ses graves confidences, elle avait été « obligée » de repartir en Bretagne.

J'ai peut-être, commis, dans le cas particulier, un acte contraire aux dispositions légales actuelles sur le « secret médical » ; mais, plus j'y réfléchis, plus je me convaincs qu'il n'y avait pas d'autre conduite à tenir dans une situation où il dépendait de moi seul d'empêcher la mort d'un homme.

M. Briand. — La question du secret médical dans le premier cas cité par M. Roubinovitch n'est pas en jeu. Il s'agit d'une expertise, où il doit être tenu compte de tout ce qui a été dit. L'examiné sait que le médecin intervient comme expert.

M. Roubinovitch. — Pour tout concilier j'ai pris dans mon rapport la forme conditionnelle : « Si X a commis... je ne crois pas qu'il était à ce moment... »

M. Jacomy. — Personne ne pourrait reprocher à l'expert d'avoir reproduit les aveux. L'expert est la prolongation du magistrat qui l'a commis.

M. Balthazard. — Cette délégation ne va pas jusqu'à recevoir des aveux. Des explications, oui ; des aveux, non. Enregistrer ceux-ci serait dépasser les limites de la mission de l'expert.

M. Constant. — La délégation n'est faite que pour rechercher un point limité ; dans le cas particulier, déterminer si l'individu était ou non dans un état mental spécial quand il a commis tel acte. L'expert n'a pas à faire état d'aveux.

M. Vallon. — Il y a des cas délicats. Un inculpé a nié jusqu'à

l'expertise. A ce moment il avoue en donnant des détails qui prouvent qu'il présentait à ce moment un trouble mental. L'expert doit faire état de ces aveux.

M. Le Poittevin. — Il y a des cas d'indivisibilité absolue entre les aveux et l'examen médical.

M. Jacomy. — M. Vallon a eu raison de reproduire les aveux. Dans le cas de M. Roubinovitch, l'expert aurait été à l'abri de reproches s'il s'en était servi.

M. Briand. — Tout cela est question d'espèces. Dans un cas, chez un vieillard qui avait nié à l'instruction parce qu'il était reléguable, et qui m'a avoué dans des conditions établissant qu'il avait cédé à une impulsion, j'ai fait état de cet aveu et fait plaider non coupable.

M. Vallon.— Quand les aveux n'ont rien à faire avec l'état mental, on ne doit pas en tenir compte. *(Bull. méd.)* Granjux.

(Séance du 11 mai 1909).

Intoxication par l'infusion de badiane : MM. Balthazard et Ogier. — Une famille composée du père, de la mère, de la fille, d'un neveu et d'une domestique mangèrent, au repas du soir, du potage, des soles frites, du poulet et burent du vin et de l'eau de Vals. Dans la nuit, ils furent pris — à l'exception de la domestique — de vomissements, de perte de connaissance nécessitant leur transport à l'hôpital; ils y eurent des convulsions et l'on constata le lendemain matin des traces de morsures sur la langue. Au bout de quarante-huit heures, rétablissement.

Après le dîner toute la famille, sauf la bonne, prit un verre d'une infusion de badiane.

L'examen des restes des aliments ne donna lieu à aucune critique ; l'eau de Vals non plus.

En revanche, on constata que l'infusion de badiane avait été faite à une dose *cinquante fois plus forte* que celle en usage. On sait que l'essence de badiane, ingérée en quantité exagérée, est susceptible de produire des symptômes d'intoxication consistant en une association de phénomènes d'excitation et de dépression, ceux-là précédant ceux-ci.

Ce sont justement ces troubles qu'ont présentés les malades et il est très légitime de rapporter à la badiane les accidents dont ils ont été atteints.

M. Vallon. — Les faits que vient de communiquer M. Balthazard ont toute la valeur d'une expérience ; ils démontrent l'action convulsivante de la badiane et prouvent que ce n'est pas seulement l'essence d'absinthe qui est responsable de l'action convulsivante déterminée par la liqueur d'absinthe.

M. Balthazard. — C'est très exact, d'autant que plus on va, moins il y a d'essence d'absinthe dans la liqueur d'absinthe. Cela tient à ce que les droits à payer étant d'autant plus forts que le titre de l'alcool

est plus élévé, les fabricants d'absinthe tendent à diminuer le degré de l'alcool qu'ils emploient ; de 70° il est tombé à 53°, 52° ; on dit même à 50°. Mais l'essence d'absinthe n'est plus soluble dans cet alcool et sa présence troublerait la liqueur, et c'est pour cela qu'on ne l'emploie plus. G.

La consommation de l'alcool et de l'absinthe. — La lecture des statistiques, si elle estaride au premier abord, fournit, lorsqu'on a pu franchir les aspérités des chiffres, des cartes et des graphiques, d'utiles et intéressantes indications.

C'est ainsi que dans le bulletin de statistique du ministère des finances, M. Martin, directeur général des contributions indirectes, donne des renseignements du plus haut intérêt sur la consommation des alcools et de l'absinthe en France pendant l'année 1907.

En portant les yeux sur la carte dressée par ses soins, on est frappé de l'inégalité de la consommation dans les diverses régions de la France. Un groupe compact de vingt et un départements, qui à partir de Paris embrasse une partie du nord-est, le nord et l'ouest de la France, les département à bière et à cidre, forme une large tache noire; c'est là que se fait la plus grande consommation d'alcool. La Seine-Inférieure tient la tête avec près de 12 litres par habitant; puis viennent : la Somme avec 9 lit. 11, l'Eure avec 8 lit. 97, le Calvados avec 8 lit. 54, l'Oise avec 7 lit. 82, le Pas-de-Calais avec 7 lit. 43, l'Eure-et-Loir avec 6 lit. 80, l'Aisne avec 6 lit. 60, l'Orne avec 6 lit. 23, la Manche avec 6 litres 48 ; les autres départements consomment de 4 lit. 06 (la Seine) à 5 lit. 64.

Deux autres groupes de départements, l'un à l'est, l'autre au sud-est, consomment de 2 à 4 litres par habitant.

Enfin sur la carte une grande tache blanche s'étend sur le centre, le sud-ouest et une petite partie de l'est ; ce sont les départements où la consommation de l'alcool descend à moins de 2 litres par habitant.

La statistique montre ensuite que la consommation est plus élevée dans les villes que dans les campagnes, la proportion restant la même suivant les trois grands groupements que nous venons d'indiquer. C'est ainsi qu'au Havre la consommation est de 15 lit. 43, à Rouen de 13 lit. 79, à Boulogne-sur-Mer, de 11 lit. 15, tandis qu'à Nancy elle n'est que de 2 lit. 39, à Limoges 2 lit. 16.

Mais des chiffres que nous donne le directeur général des contributions indirectes une constatation rassurante se dégage : c'est que la consommation de l'alcool tend d'une façon générale à diminuer, et cette diminution est plus rapide dans les villes que dans les campagnes.

Prenons des exemples, en comparant l'année 1897 à l'année 1907. Le Havre et Rouen qui tiennent la tête pour la consommation, ont vu descendre leur taux de 19 à 15 et de 17,51 à 13,79 ; à Paris, le taux descend de 7 lit. 95 par habitant à 3,87 ; à Marseille, de 7,58 à 3,45 ;

à Lyon, de 5,73 à 2,59 ; à Bordeaux, de 4,52 à 2,75 ; à Nice, de 5,09 à 2,32 ; à Toulon, de 8.08 à 4,70 ; à Montpellier, de 5,27 à 2,27 ; à Tours, de 4,91 à 2,85 ; au Mans, de 10,64 à 5,55 ; à Béziers, de 2,21 à 0,95.

La baisse est sensible dans toutes les régions. A quelles causes faut-il l'attribuer? D'abord les surtaxes votées par le Parlement ont amené les fabricants à diminuer le degré des spiritueux. Puis les taxes d'octroi que les villes ont mises sur les alcools ; c'est ainsi qu'à Paris, où la consommation a diminué de plus de moitié, les droits sont passés de 266 fr. 05 à 415 francs ; à Marseille, à Lyon, les droits sont également très élevés : 350 francs par hectolitre.

Mais il convient de dire aussi que la propagande antialcoolique a contribué, pour une large part, à cette baisse de la consommation ; c'est à elle qu'il faut attribuer la diminution un peu moins accentuée mais plus continue que l'on constate dans les villes du nord, Calais, Lille, Roubaix, Saint-Quentin, Reims.

Une autre cause de cette diminution a été l'interdiction de l'alcool dans les casernes; le soldat s'est déshabitué peu à peu de boire de l'alcool et il a rapporté dans la vie civile de nouvelles mœurs.

Malheureusement si d'une façon générale la consommation de l'alcool a diminué en France, un autre danger nous est révélé par les statistiques de M. Martin : c'est l'augmentation de la consommation de l'absinthe.

Ici, le Midi prend une revanche éclatante sur le Nord : c'est Marseille qui tient la tête ; en effet, la moyenne pour l'année 1907 est de *3 litres d'absinthe pure par habitant.* Vient ensuite le département du Var avec près de 2 lit. 1/2, puis Vaucluse et le Gard avec 2 litres environ, l'Hérault et les Basses-Alpes avec 1 lit. 1/2.

La Seine-Inférieure, qui était en tête pour l'alcool, ne consomme qu'1 lit. 1/2 d'absinthe. La Seine en consomme 2.

Ce sont les départements du sud, du sud-est et de l'est qui boivent le plus d'absinthe, dans les autres départements, nord, centre et ouest, la consommation n'atteint pas 1 litre par habitant.

(*Le Temps*, 13 mars 1909.)

NOUVELLES

La Guillotine : Le Salaire du Bourreau; les Sobriquets de la « Veuve »; le Quadruple exécution de Béthune ; Observations du professeur Débierre sur les décapités de Béthune : Dernières paroles ; la Cérémonie de la Grâce.

Le Salaire du Bourreau. — Vers la fin du XVIIIe siècle, le bourreau, qui, auparavant était payé à la tâche toucha une rétribution fixe.

On lit dans l'état manuscrit des frais de justice criminelle du département de Paris en 1792, que les appointements de Sanson l'aîné étaient de 16.000 livres ; il en touchait en outre 1.500 comme exécuteur pour

différentes exécutions ». Il restait donc à côté d'un fixe élevé un casuel fort appréciable. Le service fut réorganisé en 1793, et l'on créa un bourreau par département, depuis 2.400 francs de gages jusqu'à 20.000 à Paris. Une loi de Frimaire an II ajouta 3.000 francs pour Paris « tant que le Gouvernement sera révolutionnaire ». On tenait compte d'un travail exceptionnel...

Avec la suppression des peines corporelles, l'importance des fonctions diminue. Les gages aussi (la loi de 1832 les fixa à 8.000 francs pour Paris) et la prime casuelle cessa.

Le système combiné du fixe et du casuel a complètement disparu. Que touche notre exécuteur?

Ce n'est pas un fonctionnaire à traitement, mais il en a toutes les apparences. Il est nommé par arrêté du garde des sceaux (la nomination de M. Anatole Deibler date du 27 décembre 1898), sur proposition du directeur des affaires criminelles. Il n'a pas exactement une fonction : il est lié à l'Administration par un traité, véritable marché de travaux et de fournitures dont les clauses ont été sanctionnées par le décret du 25 novembre 1870 et qui a été renouvelé le 31 décembre 1904 pour six ans. Il reçoit non pas des appointements, mais des « gages » — 6.000 fr. — qui lui sont payés par douzièmes et « sans retenue ». Les quatre exécuteurs adjoints reçoivent, au total 14 000 francs Le tout est payé « quels que soient les services effectivement rendus ». Un bénéfice s'ajoute à ces gages assurés; le traité prévoit, à la charge de l'exécuteur, l'obligation « d'entretenir les bois et de les transporter lorsqu'il n'y a pas de chemins de fer », et l'Etat, pour éviter toute contestation, fixe un abonnement forfaitaire de 8.000 francs.

Le forfait comprend le transport des corps, et il faut noter ici les curieuses fonctions de « broutteur » (brouetteur) prévues par le règlement d'Artois de 1767 et qui rapportaient au titulaire trois livres pour transporter le condamné et six quand il devait conduire un cadavre.

Or, l'abonnement de 8.000 francs qui correspondait autrefois à une charge réelle était devenu dans ces dernières années fort avantageux. En 1902, 1903, 1904, la guillotine n'avait fonctionné qu'une fois l'an, dans le Nord, l'Oise et la Meurthe-et-Moselle. Il y avait bien eu, en 1905, une légère recrudescence d'exécutions, mais depuis... Depuis plus de deux ans, l'abonnement pour l'entretien et frais de transport était devenu un acquit presque net.

Le bourreau touchait jadis un supplément pour « dresser son échafaud ». Il n'y a plus d' « échafaud » : les derniers ont servi aux guillotines d'Amiens et de Lyon, et la direction des affaires criminelles en a conservé les dessins. La disparition de l'échafaud indique un souci de moindre publicité.

Que coûte la machine elle-même?

La fourniture en est faite par l'Etat. Il n'y a plus que deux exécuteurs et deux machines : l'une à Paris, l'autre à Alger. Celle de Paris, brûlée en

1871 sur les ordres du Comité du XIe arrondissement, a été reconstruite sur le plan de celle d'Alger. Elle coûta (soyons précis, 3.717 fr. 34, somme dans laquelle le « mouton » en fer figurait pour 200 francs.

Cette grosse dépense effectuée, le service, on le voit, n'est pas très coûteux, mais à condition qu'il fonctionne ! Il y avait une conséquence à ne le point utiliser, et les esprits soucieux d'économie et de justice, même s'ils sont abolitionnistes, verront avec faveur cesser ce gaspillage...

Les Sobriquets de la « Veuve ». — La guillotine est d'actualité! Et l'on en parle beaucoup, principalement dans les milieux où se prépare le crime et où fleurit l'argot.

L'argot! Quels noms expressifs il a su trouver pour la sinistre machine ! Notre confrère *Paris-Journal* a obtenu là-dessus, d'un spécialiste très érudit, la petite consultation suivante :

Le bourgeois qui veut paraître « dessalé », nous dit-il, appelle la guillotine la « Veuve ». Pourquoi? Il n'en sait rien. Je vais vous le dire. Aussi haut qu'on puisse remonter dans l'histoire de l'argot, on trouve que le populaire compare le dernier supplice à un mariage. Le vieux mot « anguer » (du latin « angere », étrangler) signifiait à la fois : marier et pendre; se marier, en effet, c'est « se mettre la corde au cou ». On disait : « épouser » la potence, « épouser » le gibet.

Au xve siècle, Villon, dans ses ballades, appelle l'exécuteur tantôt le « marieux », tantôt l' « emboureux », jeu de mots sur « bourrel », bourreau, et « embourrer », faire l'amour. Mais, dans cette union de la potence et du condamné, le marié mourrait si vite après la noce, que la potence restait veuve aussitôt qu'épousée. La potence s'appela facétieusement : « la Veuve ». La guillotine hérita de ce surnom. Quelques-uns, aujourd'hui, disent même la Veuve Basibus.

Au temps des bagnes, par une tendance d'esprit analogue, la guillotine y était nommée la « Passe », l'exécution étant la suprême « passade » du patient. Toujours l'idée de mariage.

L'argotier, lui, appelle la guillotine l' « Abbaye », tout court ou l' « Abbaye de Monte-à-Regret », ou l'Abbaye de Saint-Pierre » Encore une réminiscence de jadis. Dans l'argot ancien, la potence était l' « Abbaye de Monte-à-Rebours, Abbaye? » Parce que le condamné était accompagné de religieux qui lui faisaient escorte « Monte-à-Rebours ? » Parce que le condamné grimpait à reculons à l'échelle du gibet d'où il allait être lancé dans l'éternité.

Quand la guillotine remplaça la potence, « Monte-à-Rebours » devint « Monte-à-Regret », par à peu près, et aussi à cause des marches de l'échafaud, pénibles à gravir « Abbaye de Saint-Pierre », enfin, le terme le plus récent, est un calembour sur les « cinq pierres » plates encastrées dans le pavage de la place de la Roquette, et sur lesquelles longtemps on étaya la machine à décapiter, pour asseoir son aplomb.

Par une métaphore rudimentaire, la guillotine devint la « Fau-

cheuse », mot qui se passe de commentaires ; la « Béquilleuse », c'est-dire la mangeuse d'hommes, du verbe « bequiller », manger, se fourrer par le « bec » ; la « Butte », ou plutôt la « Bute », c'est-à-dire l'abattoir, du verbe « buter », qui signifie abattre, tuer, assassiner. Le guillotiné est la bête abattue.

Par métonymie de la partie prise pour le tout, la guillotine « est le Glaive », pour son couperet; les « Deux-Mâts », pour ses bras dressés; la « Bascule », pour sa planche roulante sur laquelle bascule le patient poussé vers la lunette. Et cette idée de basculage se retrouve dans deux autres locutions : le « Monde renversé et la Mère aux bleus », en raison des meurtrissures à la face, des « bleus » qui accompagnent souvent un basculage brutal.

Enfin, par allusion historique, nous avons : la « Femme à Charlot », souvenir de l'ancien régime; deux siècles durant, de Louis XIII à Louis-Philippe, la charge de bourreau de Paris se transmit de père en fils dans la famille Sanson; l'aîné des Sanson se prénommait toujours Charles; le peuple prononçait familièrement « Charlot ». Nous avons encore « Louisette », « Louison » ou la « Petite Louison », souvenir de la Révolution, noms d'amitié nés de celui du docteur Louis, émule de Guillotin, et « Marianne » autre nom d'amitié de la même époque, dont la raison échappe.

Maintenant, conclut notre philologue, que vous m'avez fait « jaspiner » (parler) une heure, prêtez-moi un « linvé » (vingt sous) pour « sucer une cholette » (boire une chopine).

La quadruple Exécution de Béthune. — Les quatre bandits d'Hazebrouck, condamnés à mort par la cour d'Assises de Saint-Omer, Abel Pollet, Auguste Pollet, Vromant-Canut et Deroo, ont été exécutés à Béthune, en janvier dernier.

Voici les nombreux crimes dont ils ont eu à répondre devant la cour d'assises du Pas-de-Calais.

Le 18 janvier 1905, Abel et Auguste Pollet attaquaient dans son lit le fermier Deron, à Calonne-sur-la-Lys; le fermier fut grièvement blessé. Les assassins enlevèrent l'argent et diverses victuailles.

Le 17 août 1905, Abel Pollet assassinait, à Locon, les époux Langlo mets, surpris chez eux la nuit pendant leur sommeil; il emportait une bague et une paire de boucles d'oreilles en or.

Le 19 novembre 1905, tentative d'assassinat suivie de vol, commise à Neuf-Berquin, par Abel Pollet sur la personne des époux Pruvost Montant du vol : 500 francs.

Le 29 novembre 1905, Abel Pollet tente d'assassiner, à Dodizeele (Belgique), le sieur Groote. Montant du vol : 303 francs.

Le 15 décembre 1905, tentative d'assassinat suivie de vol, commise à Hontkerque, par Abel Pollet et Théophile Deroo, sur la personne du sieur et de la demoiselle Messuw. Le vol s'élevait à 800 francs.

Le 28 décembre 1905, tentative nocturne d'assassinat commise à Pollinchove (Belgique), par Abel Pollet et Théophile Deroo, sur la personne de dame Verlind. Le vol est empêché par suite d'alarme.

Le 2 janvier 1906, Abel Pollet et Théophile Deroo assassinent, à Cronbeke (Belgique), Marie Annothe; l'assassinat est suivi de vol.

Le même jour, Abel Pollet et Théophile Deroo commettent une tentative d'assassinat et vol, également à Cronbeke, sur la personne du fermier Louzie. Montant du vol : 250 francs.

Le 20 janvier 1906, triple assassinat, suivi de vol, commis dans la nuit à Violaines, par Abel Pollet, Auguste Pollet, Vromant-Canut, sur la personne des époux Lecoq et leur fille. Vol de numéraire et de bijoux.

Le 17 février 1906, tentative nocturne d'assassinat, suivie de vol, commise à Rumbeke (Belgique), par Abel Pollet et Théophile Deroo, sur la personne de la veuve Stragier.

Le 24 février 1906, tentative nocturne d'assassinat, suivie de vol, commise à Dottignies (Belgique), par Abel Pollet, sur les époux Benit. Montant du vol : 2.000 francs, plus des bijoux.

Le 2 mars 1906, tentative d'assassinat, suivie de vol, commise à Tiennes, par Abel Pollet et Théophile Deroo, sur la personne des époux Depoix.

Le 18 avril 1906, tentative nocturne d'assassinat suivie de vol, commise par Abel Pollet et Théophile Deroo, à Oostoleter (Belgique), sur la personne du sieur Ballu. Montant du vol : 205 francs et des bijoux.

Le 21 avril 1906, tentative nocturne d'assassinat, suivie de vol, commise par Abel Pollet et Théophile Deroo, à Ronsbrunge (Belgique), sur la personne de la veuve Delhaye. Montant du vol : 4.000 francs en numéraire, divers titres de rente et des bijoux.

En résumé, on relève :

A la charge d'Abel Pollet, trois assassinats et dix tentatives d'assassinat, suivies de vol ;

A la charge d'Auguste Pollet, un assassinat et une tentative d'assassinat, suivie de vol ;

A la charge de Vromant-Canut, un assassinat (triple assassinat de Violaines) ;

A la charge de Théophile Deroo, deux assassinats et sept tentatives d'assassinat suivies de vol.

De plus, on trouve à la charge de chaque bandit cent dix-huit vols qualifiés crimes par la loi, avec divers complices, et avec ses circonstances agravantes qu'ils ont été commis la nuit et à main armée, avec menaces de violences, effraction et escalade.

Mais on évalue à un chiffre bien plus considérable le nombre des crimes et vols commis par cette bande. Abel Polet disait, en effet, au sous-préfet de Béthune, qui venait le voir : « Si on savait tout ce que j'ai fait, on ne voudrait pas y croire ! Ce que j'ai avoué à la cour d'assises n'est rien. J'ai commis à moi seul, plus de deux cent cinquante crimes et délits. » Abel Pollet se vantait-il ?

— Voici, d'après le *Temps*, du 12 janvier 1909, quelques détails sur l'exécution :

La lugubre cérémonie est terminée. Pour y assister, une foule nombreuse et presque joyeuse était venue de Lens, d'Arras et des pays environnants grossir les spectateurs béthunois. Les cafés avaient obtenu l'autorisation de rester ouverts toute la nuit, et ils ne désemplissaient pas, tandis qu'à travers les rues, sous une pluie fine et pénétrante, des groupes de promeneurs se rendaient devant la prison afin de contempler par avance le lieu où l'expiation devait être consommée pour Abel Pollet, Auguste Pollet, Théophile Deroo et Vromant-Canut, condamnés le 26 juin dernier à la peine de mort par la cour d'assises du Pas-de-Calais. Les uns s'en retournaient, impressionnés déjà, se communiquaient pour se réconforter les arguments qui pouvaient militer en faveur de la quadruple exécution. On les entendait dire : « Ils ne l'ont pas volé ! » ou : « Ils n'ont pas eu de pitié, eux ! » ou : « Ça donnera à réfléchir aux bandits ! »

D'autres, gouailleurs, haussaient la voix, criaient presque à tue-tête : « Hé ! Pollet ! ça va être ton tour ; c'est demain, mon vieux, que tu feras connaissance avec la veuve ! » ; et d'autres exclamations du même genre, qui sans doute pouvaient avertir les quatre condamnés du terrible réveil.

Gais et confiants, comme à l'ordinaire, les condamnés avaient pourtant passé une journée à peu près heureuse ; ils ignoraient les préparatifs qui étaient faits à côté d'eux, que dans le couloir longeant leur cellule un autel était dressé pour leur permettre d'entendre ce matin leur dernière messe, que le bourreau discutait de l'emplacement précis où il accomplirait sa besogne de suprême justicier. S'ils l'ont deviné, s'ils l'ont su, c'est à la foule qu'ils en ont été tristement redevables, à la foule qu'ils ont peut-être entendue proférer à deux ou trois reprises le cri significatif : « Vive Deibler ! »

Celui-ci, qui n'était guère habitué aux acclamations publiques, à pu croire, en effet, à plusieurs moments, que son rôle devenait populaire. Reconnu au cours de la journée d'hier, pendant une promenade et au café, il fut l'objet d'une curiosité sympathique et son visage d'homme plutôt mélancolique en a été comme éclairé pendant l'espace d'une seconde.

C'est devant la prison même que l'emplacement funèbre avait été choisi, après plusieurs conciliabules. On avait décidé primitivement d'exécuter les condamnés place Lamartine, à 100 mètres environ de la prison, mais M. Deibler fit observer que la torture serait horrible, pendant l'exécution des premiers, de ceux qui, à côté, enfermés dans un fourgon, percevraient le bruit du déclic de la guillotine ; c'est pour ce motif que les bois de justice ont été installés devant la prison même, afin de pouvoir laisser à l'intérieur les autres condamnés en attendant leur tour.

A 3 heures exactement, les bois de justice partaient de la gare. Ils

arrivaient devant la prison à 3 h. 1/2. Au même moment, les troupes chargées du service d'ordre établissaient des barrages de dragons des deux côtés de la rue Daire. A l'intérieur de ces deux barrages principaux, deux autres étaient établis par un bataillon du 73e d'infanterie et par des gendarmes, pendant que M. Deibler et ses aides montaient la guillotine. La foule peu à peu se rapproche. Les invités à ce gala tragique — deux cent cinquante cartes d'invitation avaient été distribuées — franchissent les barrages; mais le flot est tel que gendarmes et dragons sont contraints de le refouler. C'est au point que le service d'ordre veut également faire circuler les nombreux journalistes de Paris, de la région et de Belgique aussi, qui sont venus en nombre considérable. Des incidents tantôt violents, tantôt gais rompent la monotonie de l'attente. Un administrateur de la prison veut passer. Un gendarme lui répond, gouailleur : — Vous n'avez rien à administrer maintenant à la prison. Ce sont les prêtres qui administrent à cette heure!...

Chacun insiste cependant. Chacun veut être le plus près possible de la machine. Un amateur, désireux de voir à toute force tomber les quatre têtes, offre 50 francs pour qu'un privilégié lui cède son coupe-fil. Sur la grille qui est fixée en face de la prison, dans les arbres, sur la toiture d'une baraque d'octroi, se dressent de véritables échafaudages d'hommes, les uns à côté des autres et même les uns sur les aurtes. Au milieu de la place Lamartine, un cercle se forme. On chante une complainte sur les frères Pollet. Une file d'automobiles et de voitures indique suffisamment que le spectacle que l'on attend surexcite la passion de toutes les classes de la société et, d'ailleurs, la foule, de plus en plus dense, s'augmente bientôt par l'arrivée du train d'Hazebrouck. Goguenarde, joyeuse, mêlée d'hommes, de femmes et d'enfants, elle se plaît à répéter surtout : « A mort les voyous ! »

Parmi les personnes qui se tiennent tout près de la guillotine, un homme se trouve qui aurait quelque raison de crier vengeance. C'est M. Lecoq, fils et frère des trois victimes du crime de Violaines.

« C'est pour moi, nous dit-il, une demi-satisfaction. »

Mais l'heure s'avance et voici le procureur de la République, le préfet du Pas-de-Calais, M. Trépont, le sous-préfet, M. Génébrier, les professeurs de la Faculté de médecine de Lille et d'autres personnages officiels qui entrent dans la prison. Il est 6 heures.

Abel Pollet est déjà réveillé par les clameurs de la foule. Tranquille, il se borne à demander du café. A 6 h. 1/4, il reçoit la visite officielle du procureur de la République, accompagné du préfet, du sous-préfet et du directeur de la prison. Le procureur lui dit :

— Abel Pollet, ayez du courage! Votre recours en grâce est rejetée. Ayez du courage!

— J'en aurai, répond simplement le condamné. Je ne me vante pas de mes crimes. Je m'attendais à l'expiation. Je la supporterai coura-

geusement. Je regrette ma femme et mes enfants. Et, se tournant vers le préfet : Je vous prie de donner un avis favorable pour que ma femme bénéficie de la libération conditionnelle. Elle n'est pas coupable. C'est moi qui l'ai entraînée.

Abel Pollet demande ensuite une plume, du papier et de l'encre. D'une écriture très ferme, il trace ces lignes brèves :

« Je regrette ma femme et mes enfants. Je remercie mes supérieurs et tous les agents qui ont été bons pour moi.

« Le 11 janvier 1909. « Abel POLLET. »

Le même cérémonial se reproduisait dans la cellule d'Auguste Pollet, qui se bornait à dire :

— Je m'y attendais !

Le substitut allait encore accomplir le même devoir auprès de Deroo et de Canut-Vromant, qui fit cette réflexion :

— Ce n'est pas bien ! C'est injuste !

Quelques instants après, Abel Pollet demandait à voir l'aumônier.

— Merci, lui dit-il, de ce que vous m'avez donné, mais c'est tout. Je vous dis au revoir. Je me suis d'ailleurs confessé à M. le Juge d'instruction.

Deroo et Canut-Vroment entendirent ensuite de leurs cellules la célébration de la messe et se confessèrent.

La foule commençait cependant à s'impatienter. On avait vu entrer M. Deibler pour faire la toilette des condamnés. Soudain une porte s'ouvre. Un « Ah ! » retentit. C'est une fausse sortie et un loustic dit : « C'est pas un candidat ! » Une pluie fine continue à tomber. Le joyeux carillon du beffroi sonne 7 heures. La foule, haletante, guette la porte qui s'entr'ouvre à chaque instant pour laisser passer les magistrats, les fonctionnaires, les avocats. Puis subitement un gardien-chef apparaît. On entend : « Portez armes ! » C'est Deroo pâle, exsangue, plus mort que vif, c'est le cas de le dire, qui, les mains et les pieds entravés, est porté sur l'effrayante machine ! L'exécuteur assujettit la tête dans la lunette. Elle vacie un peu, comme si elle était mal emboîtée. Puis un léger déclic, un bruit sourd, la tête tombe dans le seau, et d'un geste bref, les aides précipitent le corps dans le panier. La foule hurle de joie : « Bravo ! » crie-t-elle avec rage. Quelques timides : « Silence ! » ne la font pas taire. Elle poursuit ses clameurs pendant que Deibler et son premier aide réajustent la guillotine et passent l'éponge sur le couteau. Sur les traverses de bois et sur la boue du trottoir a giclé du sang, dont la vue probablement excite la passion de la foule. Il est exactement 7 h. 24.

Le second condamné, Canut-Vromant, qu'on était allé chercher dans sa cellule, paraît bientôt. Il ne fait aucun geste avant d'être jeté sur la bascule ; mais à ce moment, le corps est pris de violents soubresauts et il faut la vigoureuse poigne des aides pour le maintenir sous la lunette.

Même cérémonial pour Auguste Pollet, qui paraît à son tour. Dans

la foule les clameurs redoublent. On crie : « A mort! Nous voulons voir! » Auguste Pollet tente de se retourner. Des bras vigoureux le maintiennent. Les spectateurs les plus proches l'entendent dire d'une voix éteinte : « Allons, laissez-moi tranquille. Laissez, laissez! »

Ses yeux fixent avec effroi l'affreux trou de la lunette. Mais on regarde encore dans la direction de ces yeux de bête traquée, que déjà la tête est dans le seau et le corps dans le panier. Les traverses de bois et la boue du trottoir accumulent un peu plus de sang.

C'est le tour du dernier, d'Abel Pollet, le chef de la bande. La colère de la foule redouble :

« Le voilà, le voilà! C'est lui! A mort! A mort!

Pollet dit : « Vive la République! A bas les calotins! » d'une voix qui a perdu son ressort. Cependant, sous la poussée des aides, il regimbe et fait un vain effort. En une seconde, il est étendu. Cependant, son corps rebelle s'agite. Son buste veut se redresser. Mais c'est fini : Deibler a fait fonctionner le déclic, le couteau est tombé, détachant la tête du tronc. Le chef des bandits est mort et la foule éclate en joyeux délire.

Quelques personnes s'approchent du panier pour mieux voir ces hommes morts. L'exécuteur ne leur en donne pas le temps. Trois minutes après, au grand galop de ses chevaux, le fourgon emporte les corps à l'hopital, où MM. Pratoire, Debierre, Curtis et Laguesse, professeurs à la Faculté de médecine de Lille, se livrent à diverses expériences.

Les membres sont sectionnés et les organes vitaux sont placés dans des bocaux d'alcool. Les quatre têtes, dont les cerveaux seront étudiés cet après-midi à Lille, sont mises à part. Le tout est dûment étiqueté avec les noms des quatre suppliciés et mis dans de grandes caisses carrées, puis expédié à Lille par le train de 10 heures.

Les quatre bières vides ont été déposées dans les fosses préparées au cimetière. On a jeté de la terre dessus et placé une croix avec les noms des quatre condamnés.

La justice a terminé son œuvre. Cependant, sur la place, le public continue à savourer sa vengeance.

Observations du Pr Debierre sur les Décapités de Béthune. — On sait que le Dr Debierre avait été chargé de pratiquer l'autopsie des quatre guillotinés de Béthune et de se livrer à un examen physiologiques de leurs organes.

M. Debierre a, dans les termes suivants, résumé les observations faites par lui au cours de son examen :

« Pas plus cette fois-ci que les précédentes, je n'ai trouvé trace, chez les suppliciés, du type de criminel-né, créé par Lombroso.

« Aussitôt après la décollation, alors que mon excellent confrère Patoir, le professeur de médecine légale, vérifiait les constatations de Brouardel sur la rigidité cadavérique précoce du cœur, j'observais les

yeux demeurés clairs et très beaux des quatre guillotinés sans y rien découvrir d'anormal. D'une façon générale, leur corps était d'ailleurs parfaitement constitué.

« Ils n'avaient pas de panicules adipeux sous-cutané exagéré et étaient superbement musclés. Canut-Vromant, en particulier, avait des muscles durs et saillants et devait être doué d'une grande force musculaire. C'est tout juste, quand on considère les corps dans leur ensemble si on ne peut pas dire qu'ils avaient des formes élégantes. Le moins musclé d'entre eux, c'était Auguste Pollet.

« Le facies de trois de ces bandits était quelconque. Seul, Canut-Vromant avait le facies de la brute. Détail sur la tête d'Abel Pollet : un kyste de la tête du sourcil gros comme une petite noix. Cette saillie déterminait une certaine asymétrie des régions sourcilières.

« Les crânes ne présentent rien qui mérite d'être mentionné. Leur forme est assez régulière. Ils n'ont point l'asymétrie qu'on rencontre chez des sujets de toutes conditions. Ils ne sont point épais ni sclérosés. L'endocrâne présente, à la base, ses trois fosses dans des conditions normales, et si sa voûte présente d'assez nombreuses excavations pacchionniennes, surtout dans le crâne d'Abel Pollet, ces excavations ne dépassent pas la forme et l'étendue qu'elles revêtent chez beaucoup de sujets.

« Les méninges n'ont rien d'anormal. La dure-mère est mince et translucide ; elle ne présente pas d'adhérence. La pie-mère n'offre pas d'épaississement soit général, soit localisé, non plus qu'aucune plaque. Il n'y a pas de trace de méningite ancienne non plus que de pachyméningite.

« Ce ne sont pas ces gaillards-là qu'on peut prétendre dégénérés et irresponsables. Leur cerveau le démontre péremptoirement ; il apparaît sans aucune tare congénitale ou pathologique. Sa morphologie externe et sa morphologie interne paraissent normales. La surface du cerveau ne présente aucune trace de périencéphalite. Les circonvolutions sont nombreuses, bien contournées, et gravitent autour de la forme type, sans s'en éloigner suffisamment pour constituer des dispositions exceptionnelles ou anormales. Si le lobe frontal est chez ces décapités le plus souvent à quatre étages, on rencontre cette disposition aussi souvent chez les honnêtes gens que chez les scélérats.

« Les poids de l'encéphale de ces bandits dépasse la moyenne. Il varie de 1.507 grammes, qui est le poids des cerveaux de Vromant et d'Auguste Pollet, au poids de 1.547 grammes chez Abel Pollet et 1.645 grammes chez Deroo. Leur cerveau seul atteint un poids qui varie de 1.320 à 1.450 grammes.

« En un mot, si l'on peut juger de la valeur dynamique d'une machine par ses rouages, on peut dire que la machine cérébrale des décapités de Béthune comportait les éléments nécessaires à un rendement fonctionnel physiologique normal.

« S'ils sont devenus d'horribles criminels, c'est que l'homme s'est

effacé devant la bête ; c'est là un problème de mécanique neuro-sensoriel, un problème psychologique, dans lequel aucune responsabilité ne saurait être imputée à une tare cérébrale congénitale ou pathologique

« Sans entrer dans les discussions transcendentales du « libre arbitre » ou du « déterminisme », on peut dire que les décapités de Béthune jouissaient de la liberté morale et de la responsabilité qui est la règle commune chez les gens bien conformés. »

(*Le Temps*, 21 janvier).

Dernières Paroles. — M. Etienne Charles publie dans la *Liberté* un article très documenté sur les dernières paroles des condamnés à mort. Nous en extrayons les passages suivants :

« Assez nombreux sont, parmi les condamnés, ceux qui, résignés et repentants, acceptent la mort comme une expiation. Foulard, parlant à la foule, tire ainsi la moralité de sa lamentable aventure : « Pères et mères, voyez où conduit l'abandon de la famille ! Oui, je suis coupable, mais la faute en est à mes parents qui m'ont livré à moi-même sans appui et sans éducation. » Puis, s'adressant au bourreau, il lui dit : « Venez que je vous embrasse pour montrer que je suis sans rancune et que je pardonne à tout le monde. » Busseuil s'écrie : « Je demande pardon à Dieu et aux hommes et je souhaite que mon triste exemple serve de leçon à tous ceux qui me voient. » Viou : « Je meurs avec franchise, j'ai mérité mon sort. » Montcharmont : « Amis, priez Dieu de me faire grâce ! » David : « Dieu a pardonné au voleur et à l'assassin; en son nom, pardonnez-moi. » Aillères : « Je regrette ma faute et meurs en bon chrétien. » Emonet : « Ce qui m'arrive est bien malheureux, mais j'ai mérité ma peine. »

« Parmi ces condamnés qui se repentent et se résignent, il convient de citer Schumacher, dont l'exécution donna lieu à une scène des plus émouvantes. Il marcha à la guillotine soutenu par M. Arboux, le pasteur qui l'avait visité dans sa prison et réconforté. Au moment où les aides allaient le saisir, le pasteur lui demanda :

— « Schumacher, vous vous repentez de votre crime?

— « Oui, répondit d'une voix ferme le condamné.

— « Vous demandez pardon à Dieu et aux hommes ?

— « Oui.

— « Que le Dieu tout-puissant vous fasse miséricode », reprit le pasteur qui, avant de livrer le malheureux aux aides du bourreau, l'embrassa sur les joues en lui disant :

— « Pour ton père ! pour ta mère ! »

« Le sentiment de la famille reste, jusqu'au dernier moment, très vif chez beaucoup de condamnés. La femme Geoffroy pense à son mari : « Vous souhaiterez le bonjour à Geoffroy », dit-elle au bourreau. Billoir murmure : « Adieu, mon père. » Kœnig gémit : « Ma mère, ma mère ! »

La Cérémonie de la Grace. — Jusqu'à ces derniers temps, on entérinait la grâce des condamnés à mort avec une grande pompe. La cérémonie se déroulait ainsi :

Dès que le Président de la République avait signé le décret de grâce, le condamné à mort était mené chez le perruquier de la prison, qui lui rasait sa barbe et la moustache. La toilette continuait par l'envoi du condamné au bain, de là chez le tailleur de la prison qui lui faisait un costume sur mesure. Ensuite, on le réintégrait dans la cellule des condamnés à mort, où il rassemblait son paquetage, composé de ses draps de lit, du livre de la bibliothèque qui lui avait été confié pour occuper ses loisirs, enfin, des papiers personnels laissés en sa possession. Le condamné faisait ses adieux à ses surveillants qui sont dans l'espèce ses co-détenus, condamnés à des peines légères et appelés, dans l'argot des prisons, des « moutons ». De là, il était transféré dans une des cellules réservées aux graciés, d'ailleurs analogues à celles des condamnés à mort, histoire sans doute de le changer un peu d'air.

Le gracié restait dans cette nouvelle cellule deux ou trois jours, après quoi, il était amené à l'audience solennelle de la première Chambre de la cour, composée à Paris des quatre Chambres réunies. Il y était conduit en coupé, sa voiture escortée de deux gardes à cheval, sabre au clair. A l'audience, le premier président lui donnait lecture du décret présidentiel de grâce. Avec le même cérémonial, il était ramené en prison et, de là, envoyé à l'île de Ré, où il attendait le départ du vaisseau pénitentiaire, *la Loire*, qui le transportait à la Guyane.

M. Briand, considérant que ces usages étaient un peu démodés, vient de les supprimer par une circulaire de mars 1909 qui s'applique pour la première fois à Stievenard, l'apache qui a obtenu récemment sa grâce. Désormais, un des substituts du procureur général viendra donner connaissance au gracié de la mesure de clémence prise à son égard.

L'Imprimeur-Gérant : A. Rey.

Professeur Joffroy et Dr R. Dupouy. — Fugues et vagabondages, étude clinique et psychologique, préface de M. le Dr G. Deny, 1 vol. in-8° de 368 p. Alcan, Paris, 1909.

Dr A. Austregesilo. — Hysteria e syndromo hysteroïde, broch. in-8° de 21. Rio-de-Janeiro, 1909.

A. Guilliermond, docteur ès-sciences. — Sur la reproduction sexuelle de l'*Endomyces Magnusii Ludwig*. Note à l'Institut, avril 1909.

Dr A. A. Marie. — La Psychologie collective. — Psychologie normale et morbide comparées, 1 vol. de l'encyclop. scient. des aides-mémoire, 168 p. Paris, Masson et Gauthier-Villars, 1909.

Dr Bonnette. — Contamination de l'eau potable dans le bidon du soldat (broch. de 8 p.). Paris, Masson, 1909.

Dr Lucien Mayet, chargé de cours à l'Université de Lyon. — Les Mammifères fossiles des faluns de la Touraine, etc. 1 vol. in-8° de 72 p. Lyon, A. Rey, 1909.

Dr Hussein Zohdi. — La sporotrichose, in-8° de 71 p. Thèse, Lyon, 1909.

Comité de défense des enfants traduits en justice de Marseille. — Discours de M. Vidal-Naquet, etc. (broch. de 26 p.).

Pierre Baudin et Dr L. Nass. — La Rançon du progrès, vol. in-12 de 276 p. Paris, Juven, 1909.

Dott. Errole Passera. — Contributo allo studio delle morti improvvise senza causa anatomica nota nei militairi (broch. in-8° de 22 p.). Roma, Voghera, 1909.

Prof. G. Corin (de Liège). — Œdème dur traumatique du membre inférieur; Névrite traumatique des doigts (broch. de 16 p., 1907). — Origine des ecchymoses sous-pleurales dans l'intoxication pour le strophantome (broch. de 9 p., 1908). — Le Diagnostic médico-légal de l'asphyxie par submersion (avec le Dr Stockis) (broch. de 7 p., 1909).

The journal of the Royal Anthropological Institute of Great Britain (July to December 1908).

Prof. Angelo Zuccarelli. — Un ventennio di fatiche e gli attuali orizzonti dell' Antropologia criminale (broch. de 31 p. Naples, 1907). — I postulati dell' Antropologia criminale, 5 p. 1908. — Pan. Antropometro di precisione, 13 p. 1908. — I malviventi a Napoli, 41 p. 1908.

G. L. Duprat. — La Criminalité dans l'adolescence, 1 vol. in-8° de 260 p. cart. à l'anglaise, de la Biblioth. génér. des Sciences sociales, Paris, Alcan, 1909.

ARCHIVES
D'ANTHROPOLOGIE CRIMINELLE
DE MÉDECINE LÉGALE
ET DE PSYCHOLOGIE NORMALE ET PATHOLOGIQUE

MÉMOIRES ORIGINAUX

L'EMPOISONNEUSE DE SAINT-AMAND

(Affaire Jeanne GILBERT)

RAPPORTS MÉDICO-LÉGAUX (EXPERTISES MENTALES)

PAR

Dr SAUVAGE
Ex-Chef de Clinique d'accouchement
à l'Ecole de Médecine de Tours,
Médecin-adjoint de l'Hôpital général.

Dr LEVET
Médecin-Directeur de l'Asile public
d'Aliénés de la Charité-sur-Loire
(Nièvre).

I. — Historique de l'affaire.

Les faits. Les soupçons. Les perquisitions. L'arrestation.

Le 29 mars 1908, la coquette petite ville de Saint-Amand (Cher) était en rumeur. On disait qu'une dame P..., domiciliée aux Varennes, petit pâté de maison situé à la limite de la ville, était morte dans des conditions particulièrement mystérieuses, après avoir ingéré un fromage trouvé chez elle près d'une fenêtre le 25 du même mois.

Le reste de la famille, son mari, son fils, sa bru et son petit-fils furent malades après avoir également mangé de ce fromage.

Le voisinage se rassemble, on cause. Un voisin, M. L... a trouvé sous un banc, à proximité de la maison des P... un fond

de sac où se trouvait une poudre blanche, le tout enveloppé d'une feuille de papier bleuté, — on cherche dans l'entourage de la famille P..., et on se met à accuser, à voix basse, une cousine nommée Jeanne Gilbert, habitant près d'eux et vivant avec eux en assez mauvais termes. — P... fils, lui, est plus affirmatif, il accuse sa cousine d'avoir fabriqué de ses propres mains à leur intention ce fromage empoisonné et de l'avoir déposé elle-même chez eux en leur absence par la fenêtre ouverte.

Le Parquet s'émeut, l'actif et distingué juge d'instruction de Saint-Amand, M. Beliard, ouvre une enquête, écoute quelques témoins, puis, trouvant que les soupçons ont suffisamment de corps, perquisitionne chez Jeanne Gilbert et trouve d'abord dans son buffet un livre de dépense dont la feuille de garde bleutée a été arrachée ; — on présente la feuille trouvée avec le sac, elle s'adapte parfaitement ; — ensuite, dans son coffre à bois, on trouve vingt et quelques morceaux de papier de la même nature que celui du sac trouvé.

On analyse la poudre blanche, c'est de l'arsenic.

On analyse le fromage, il est farci d'arsenic.

Il est prouvé, par témoins, que, dans la matinée du 25 mars, Jeanne Gilbert a été deux fois chez les P... leur porter des exemplaires d'un compromis pour un échange de biens.

Le juge d'instruction édifié arrête J. G. Mais voilà où l'affaire se complique. On rapproche de la mort de Mme P... d'autres morts étranges survenues dans la famille ; c'est d'abord celles des beaux-parents de J. G. puis ensuite celles de ses parents. — Accessoirement on parle de chiens et de poulets empoisonnés, chiens et poulets appartenant à J. G. On recherche les dates et l'on apprend que, avant chaque décès, Jeanne a acheté chez M. B..., droguiste à Saint-Amand, d'énormes quantités d'arsenic et que chaque fois le registre de poisons du droguiste fut signé d'un faux nom, mais d'une écriture identique à celle de J. G.

Les événements se précipitent, interrogatoires sur enquêtes, témoignages sur confrontations. Enfin la Chancellerie commet les professeurs Lande, Barthe et Blarez de Bordeaux à fin d'exhumation et d'autopsie des morts. Sauf le cadavre du père G..., tous contiennent de l'arsenic et sont parfaitement conservés.

Un long duel s'engage entre le juge d'instruction et la femme

G... assistée de son avocat, Me Nouvion, bâtonnier des avocats de Saint-Amand.

Enfin le dossier est transmis à la chambre des mises en accusation qui renvoie J. G. devant la Cour d'assises de Bourges, session de janvier 1909.

Entre temps, J. G. fut transférée à l'asile départemental d'aliénés de la Nièvre, à la Charité, où elle fut mise en observation par le Dr Levet, médecin-directeur de l'Asile. Ce praticien fut chargé de faire une étude complète de son état mental : car il ressortait de l'enquête que J. G. avait présenté dès sa jeunesse des bizarreries de caractère pouvant faire croire à un état mental ou névropathique spécial.

De plus, à la requête de la défense, le Dr Sauvage, ex-chef de clinique d'accouchement à l'école de médecine, médecin-adjoint à l'hospice général de Tours, fut commis pour l'examiner au point de vue gynécologique, car elle se plaignait de désordres organiques et la défense voyait, en cet état, une explication de ses désordres nerveux.

La procédure close, Jeanne Gilbert fût déférée à la Cour d'assises.

II. — L'acte d'accusation.

Le mercredi, 25 mars 1908, vers midi, la femme P. M..., femme P .., demeurant au quartier des Varennes, à Saint-Amand, trouve sur une chaise placée dans une chambre de sa maison d'habitation, donnant sur la rue, un fromage qui y avait été déposé par la fenêtre entr'ouverte. Elle pensa que c'était là un cadeau d'un parent venu à l'occasion du marché. Tous les membres de la famille P..., au nombre de cinq, en mangèrent à leur repas du soir; ils lui trouvèrent un goût salé et le jeune P. E..., âgé de vingt-sept mois, rejeta presqu'aussitôt la bouchée qu'on lui avait donnée en disant que « ça le brûlait ». Quelques instants plus tard, P... père, sa femme, son fils et sa bru, furent pris de violents vomissements qui durèrent toute la nuit; ils ne s'alitèrent pas, sauf la dame R. N..., femme de P. J..., qui perdit bientôt l'usage de la parole et mourut le dimanche suivant, 29 mars.

Le fromage fut analysé par un expert-chimiste; il contenait une grande quantité d'arsenic, et l'autopsie du cadavre, pratiquée tant par le Dr Verneuil que par les autres médecins experts, a démontré que la dame P... avait succombé à l'absorption d'une certaine quantité de ce poison.

Une information fut ouverte.

Les soupçons ne tardèrent pas à se porter sur M..., dite J. R..., femme du sieur E. Gilbert, dont l'attitude avait paru singulière.

Voisine et parente des époux P..., elle s'enquit anxieusement des

visites des magistrats, demandant s'ils avaient parlé d'elle et ce qu'ils avaient dit; elle s'attendait à ce qu'ils fissent chez elle une perquisition.

Le lundi 30 mars, vers 8 heures du matin, le sieur F..., pensionnaire de la dame G..., aubergiste, dont le débit est situé en face la maison P..., trouva en allant à son travail, sous un banc, près de la porte d'entrée, un petit paquet enveloppé de papier gris bleu, ficelé avec un cordelet de la même couleur. F... et la dame G... l'ayant ouvert, y trouvèrent un fond de sac en papier jaune contenant une poudre blanche qui fut reconnue pour être de l'arsenic.

Les perquisitions opérées chez la femme J. G... firent découvrir, dans un buffet, un registre auquel manquait la première feuille, dite feuille de garde, et dans le coffre à bois, on retrouva une certaine quantité de petits morceaux de papier jaune. Il est certain, ainsi que l'a constaté l'expert-commis, que la feuille arrachée du registre est bien celle qui enveloppait le paquet trouvé sous le banc de la dame G... et que les morceaux de papier réunis forment bien la partie supérieure du sac contenant l'arsenic ramassé par le sieur F...

La femme G..., à l'annonce des perquisitions probables à son domicile, avait voulu sans aucun doute se débarrasser de l'arsenic qu'elle avait en sa possession et voulait faire porter les soupçons sur une voisine.

Elle allègue maintenant, pour sa défense, que la feuille et le sac de papier ont dû être déchirés par sa fille. L'enfant lui a donné sur ce point un formel démenti. Il est également établi, malgré les dénégations de l'accusée, qu'elle est allée à la maison P... le mercredi, 25 mars, vers 10 heures et demie du matin et que, quelques jours auparavant, elle avait reçu de son fermier des fromages demi-secs analogues au fromage déposé chez P... Dès le lendemain de l'empoisonnement, elle cherchait à faire croire, par divers propos, qu'elle n'avait jamais acheté d'arsenic, et qu'elle ne savait même pas ce que c'était.

Elle s'en était cependant procuré pour la dernière fois, une quinzaine de paquets, deux mois environ auparavant, chez M. B..., droguiste à Saint-Amand.

Les circonstances dans lesquelles étaient morts plusieurs membres de sa famille amenèrent le magistrat instructeur à rechercher les causes de ces décès suspects.

Depuis son mariage, c'est-à-dire depuis 1897, J. G... habitait avec son mari et ses beaux-parents la petite ferme de la Châtelette, commune de Bruère-Allichamps. La concorde ne régnait pas à la maison. G... avait de fréquentes discussions avec sa femme à laquelle cette existence à la campagne ne plaisait pas.

Le père G... décéda à Bruère, le 6 avril 1905, après une assez longue maladie, à l'âge de soixante-dix-sept ans. Sa veuve, âgée de soixante-seize ans, resta seule avec son fils et sa bru.

Le 15 décembre 1905, elle mourait à son tour; bien portante la veille, elle avait été prise subitement de violents vomissements et d'une soif ardente, signe certain d'un empoisonnement par l'arsenic. Les experts ont trouvé dans son cadavre une quantité notable de ce poison. Elle succomba en une nuit et aucun médecin ne fut appelé près d'elle. Il n'a pas été possible, en raison de l'éloignement, des faits et de la cohabitation de l'accusée avec sa belle-mère, d'établir à quel aliment ou à quel breuvage, le

poison avait été mélangé, mais il ressort de l'examen du registre du droguiste B.. , que le 15 novembre précédent, elle avait acheté sous le faux nom et la fausse adresse de M[me] Gilbert-Auroy, à Farges, 250 grammes d'arsenic.

Elle soutient, pour expliquer cet achat et ceux qu'elle a faits dans la suite, que ce poison était destiné à détruire les rats.

Tous les témoins entendus affirment que les rats n'étaient pas plus nombreux à la Châtelette qu'ailleurs, et il est à retenir qu'un certain nombre d'animaux tels que des poulets ou des chiens, furent également empoisonnés à la même époque dans la ferme ou aux environs.

Le dimanche, 9 septembre 1906, R. C..., père de l'accusée, qui demeurait aux Varennes, quartier de Saint-Amand, fut pris de vomissements après l'ingestion d'un morceau de galette aux prunes qui lui avait été envoyé la veille par sa fille.

Cet homme, âgé de soixante et un ans, bien portant, mourut le même jour d'un mal subit, qui avait tous les symptômes d'un empoisonnement. La femme R... qui avait goûté à la galette eut, elle aussi, quelques vomissements, mais elle échappa à la mort ce jour-là. Elle déclara à une voisine que la galette avait un drôle de goût et la jeta dans les cabinets. La femme G... avait acheté le mercredi précédent, 5 septembre, à un boulanger de Bruère, la tarte dont elle avait fait porter un morceau à ses parents par une dame D... avec des recommandations spéciales.

L'expertise a démontré que la mort de R... père est due à une quantité considérable d'arsenic et il est établi que l'accusée, toujours sous un faux nom et une fausse adresse, avait acheté chez B..., le 3 mai, soixante paquets et, le 10 mai, quarante paquets de cette substance.

Le lundi, 29 octobre suivant, la femme R... mourait à son tour après deux jours de maladie. Le samedi précédent, elle était allée vendre en ville des légumes et, le soir de ce même jour, elle avait été prise de vomissements.

Or, sa fille, venue à Saint-Amand, à l'occasion de la fête, dite du jeudi des dames, c'est-à-dire le 25 octobre, lui avait apporté un morceau de viande tout préparé; mais, par suite de différentes circonstances, la mère R... ne le mangea que le samedi.

La mort est due à un empoisonnement par l'arsenic, ainsi que l'établit l'expertise, et J. G... s'était procuré, le 15 septembre précédent, toujours sous un faux nom et une fausse adresse, 250 grammes d'arsenic, destiné, d'après elle, comme les précédents paquets, à détruire les rats.

Ces morts successives et subites émurent la population. Le sieur P... père se fit auprès de l'accusée, sa cousine, l'écho des bruits qui circulaient sur son compte; il lui conseilla même de faire pratiquer l'autopsie de ses parents, elle répondit qu'il ne fallait pas déranger les morts et lorsqu'elle apprit, au moment de l'information, que leur exhumation était décidée, elle s'écria : « Je croyais qu'il ne restait rien. »

Il est facile de découvrir le mobile des premiers crimes commis par la femme G...

D'un caractère autoritaire et indépendant, aimant l'argent, elle supportait difficilement la vie à la Châtelette, avec sa belle-mère; la mort de celle-ci augmentait son avoir et lui donnait plus de liberté. La disparition de ses propres parents lui permettait de revenir à Saint-Amand, d'être l'entière maîtresse de ses actions et de jouir des biens dont elle héritait.

Quant aux P..., ils avaient été les confidents de ses parents, ils la gênaient.

A la demande expresse de ses conseils, l'accusée a été soumise à un examen physique et mental. Atteinte d'une affection qui n'est pas rare chez les femmes, elle a été reconnue responsable de ses actes.

Les renseignements recueillis sur son compte ne lui sont pas favorables.

Elle n'a pas d'antécédents judiciaires.

En conséquence de ce qui précède, R. M..., dite Jeanne, femme Gilbert, est accusée :

1° D'avoir, à la Châtelette, commune de Bruère-Allichamps, dans le courant du mois de décembre 1905, volontairement attenté à la vie de M. J..., veuve de G... F.-M., par l'effet de substance vénéneuse pouvant donner la mort;

2° D'avoir, à Saint-Amand, dans le courant du mois de septembre 1906, volontairement attenté à la vie de R. Cl... par l'effet de substances vénéneuses pouvant donner la mort, avec cette circonstance que R. Cl... était son père légitime;

3° D'avoir, à Saint-Amand, dans le courant du mois de septembre 1906, volontairement attenté à la vie de N. A .., femme R. Cl..., par l'effet de substances vénéneuses pouvant donner la mort avec cette circonstance que N. A..., veuve de R. Cl..., était sa mère légitime;

4° D'avoir. à Saint-Amand, le 25 mars 1908, volontairement attenté à la vie de N. R. ., femme P..., par l'effet de substances vénéneuses pouvant donner la mort;

5° D'avoir, dans les mêmes circonstances de temps et lieu, volontairement attenté à la vie de P. J..., par l'effet de substances vénéneuses pouvant donner la mort;

6° D'avoir, dans les mêmes circonstances de temps et lieu, volontairement attenté à la vie de P... J.-B., par l'effet de substances vénéneuses pouvant entraîner la mort;

7° D'avoir, dans les mêmes circonstances de temps et lieu, volontairement attenté à la vie de P. M..., femme P..., par l'effet de substances vénéneuses pouvant donner la mort;

8° D'avoir, dans les mêmes circonstances de temps et lieu, volontairement attenté à la vie de P... A.-E., par l'effet de substances vénéneuses pouvant donner la mort.

Crimes prévus et punis par les articles 13, 299, 301 et 302, § 1er, du Code pénal.

III. — Rapport du Dr Sauvage, expert gynécologue.

Nous, soussigné, Sauvage Achille-Marc-Marie, docteur en médecine, ex-chef de clinique d'accouchements à l'école de médecine, médecin-adjoint à l'hospice général de Tours, demeurant à Tours, 68, boulevard Heurteloup, commis par M. Beliard, juge d'instruction près le tribunal de première instance de Saint-Amand Mont-Rond, en vertu d'une ordonnance en date du 3 octobre 1908 ainsi conçue :

« L'an mil neuf cent huit, le 3 du mois d'octobre, nous, Antoine Béliard,

juge d'instruction près le Tribunal de première instance de Saint-Amand, assisté de M. Louis Boulogne, commis-greffier assermenté

« Vu la procédure instruite contre R. M..., femme G..., trente et un ans, sans profession, domiciliée à Saint-Amand, détenue, inculpée d'empoisonnement, nommons expert aux fins ci-après : M. le Dr Sauvage, ex-chef de clinique à la maternité de Tours,

« Lequel acceptant la mission à lui confiée, a prêté le serment voulu par la loi de faire son rapport et de donner son avis en son honneur et conscience.

Opérations à exécuter. — « Se rendre à l'asile de la Charité-sur-Loire (Nièvre), d'y examiner la femme G... qui y est en observation.

« Dire si cette femme est atteinte de troubles des organes génito-urinaires et quelle est la nature de ces troubles.

« Rechercher avec M. le Dr Levet, directeur de l'asile, si ces troubles sont de nature à avoir une influence sur le degré de responsabilité de l'inculpée.

« Le Juge d'instruction,
« *Signé :* Antoine BÉLIARD. »

Serment préalablement prêté entre les mains de M. Chotard, juge d'instruction à Tours, avons procédé le 15 octobre 1908 à l'accomplissement de la mission qui nous était confiée.

Examen des organes génitaux. — Nous examinons J. G... dans la position debout.

En pratiquant le toucher vaginal, le doigt est arrêté à un demi-centimètre environ au-dessus de l'anneau vulvaire par une masse qui est le col utérin. En avant, entre le col utérin et la symphyse pubienne, est une autre masse, constituée par la paroi antérieure du vagin descendu, entraînant avec elle la paroi postérieure de la vessie, formant ce que l'on appelle une cystocèle. Les culs-de-sac latéraux sont normaux. Le cul-de-sac antérieur est très réduit, le postérieur est plus profond qu'à l'état normal. Le col utérin est dévié en arrière et à gauche. Le fond de l'utérus regarde en avant et en haut. La paroi abdominale a sa tonicité habituelle.

Examen pratiqué dans la position obstétricale.

Les organes génitaux externes sont absolument normaux. La fourchette ou commissure postérieure de la vulve est intacte et le périnée est assez résistant.

Ecartant les grandes lèvres, la position couchée a fait basculer en arrière le corps utérin. Le col, par conséquent, revient en avant, on l'aperçoit immédiatement derrière l'anneau vulvaire. L'examen digital permit de confirmer ce que l'examen fait dans la position debout a fait constater, c'est-à-dire abaissement de l'utérus, descente de la paroi antérieure du vagin et effacement du cul-de-sac antérieur, cystocèle, profondeur du cul-de-sac postérieur.

Au spéculum, le col paraît gros, en forme de champignon, l'orifice externe est entr'ouvert et présente la forme d'une fente horizontale bifurquée aux deux extrémités, cette disposition est normale chez les femmes qui ont eu un ou plusieurs enfants.

La muqueuse recouvrant ce col, va nous fournir des renseignements très intéressants. A l'état normal, la muqueuse recouvrant le col utérin est de coloration rosée et constamment humide, sa consistance est élastique. Dans le cas actuel, la muqueuse du col se rapproche de la constitution de la peau, elle est blanche, kératinisée, sèche et au lieu de donner au doigt une sensation de mollesse, sa surface est rude et résistante. Les plis du vagin existent encore, mais de même que la muqueuse du col, celle du vagin, surtout celle de la paroi antérieure abaissée, a perdu ses caractères et se rapproche de l'aspect de la peau, elle est sèche et rude. Cet examen au spéculum donne au point de vue des culs-de-sacs les mêmes résultats que l'exploration digitale, c'est-à-dire cul-de-sac postérieur plus profond, culs-de-sacs latéraux normaux et cul-de-sac antérieur effacé par suite de la descente du vagin.

Le cul-de-sac postérieur est approfondi par suite de la bascule en avant de l'utérus qui se trouve en l'état d'anteversion. Le col est insensible. Le toucher digital combiné au palper abdominal permet de constater l'abaissement total de l'utérus qui disparaît complètement dans le petit bassin au-dessous de son orifice supérieur. L'utérus est vide

L'examen de l'urètre est négatif, pas d'écoulements pathologiques.

La femme G... est donc atteinte d'un prolapsus utérin, mais à quel degré, c'est ce que va nous apprendre l'interprétation des résultats de notre examen.

On peut classer les prolapsus utérins en trois groupes :

Dans le premier, on ne voit, entre les lèvres béantes, que le prolapsus de la muqueuse vaginale.

Au toucher, le col est à deux centimètres au moins au-dessus de l'anneau vulvaire. Dans les efforts, le col s'abaisse bien au niveau de la vulve, mais il remonte ensuite.

Dans le second degré, le col est au niveau de la vulve, il remonte très peu, et dans les efforts il sort à l'extérieur.

Dans le troisième degré, l'utérus sort complètement sous la forme d'une tumeur d'un volume allant du volume du poing, à celui de deux poings et même au-delà. La vessie est complètement descendue, le vagin entièrement déplissé et l'organe ne rentre que quand on le fait rentrer, mais jamais de lui-même.

Nous avons constaté que le col était à la vulve ainsi que la paroi antérieure du vagin : l'utérus entier n'est, paraît-il, jamais sorti, mais parfois, d'après les déclarations de la femme G..., il sortait un peu pendant le travail ou la marche. C'est admissible, étant donné le changement d'aspect de ce col qui a été, si je puis m'exprimer ainsi, hâlé par le contact intermittent avec l'air extérieur et le frottement contre les cuisses ou le vêtement.

Nous exprimons ici l'analyse des réponses de J. G... à nos questions : La « matrice descendait pendant la marche ou le travail, elle était forcée de se coucher pour la faire rentrer, et elle sortait aussi facilement. Elle a porté tous les appareils de contention en usage, depuis le pessaire jusqu'à la ceinture hypogastrique. »

Nous concluons à la présence d'un prolapsus utérin au second degré.

Examen des autres organes abdominaux. — J. G... accuse pendant notre examen des douleurs abdominales, nous procédons à l'examen des autres organes abdominaux.

Le palper est très douloureux dans le flanc gauche. On sent dans la fosse iliaque une tumeur mobile qui à sa forme et à sa sensibilité spéciale n'est autre que le rein sorti de sa loge et descendu. La douleur provoquée par la pression des doigts sur l'organe est très intense.

Cette chute de rein peut être dûe à la lésion utérine et par conséquent est vraisemblablement postérieure à elle.

Le foie descend à deux ou trois centimètres au-dessous des côtes, il est donc soit légèrement abaissé, soit un peu hypertrophié, mais nous n'avons pas d'éléments suffisants pour faire le départ de ces deux états, le foie paraissant normal comme résistance et comme configuration de son bord qui est tranchant.

Le flanc droit est légèrement douloureux, mais en l'absence de tout symptôme spécial il y a lieu de croire que ce sont des névralgies pelviennes ou d'origine ovarienne.

Le sein gauche est, d'après la femme G..., le siège de vives douleurs, nous n'y trouvons rien d'anormal et nous concluons à des douleurs névralgique ou mieux à un point hystéralgique.

Pas de ganglions inguinaux.

Estomac et intestin normaux.

D'après quelques renseignements fournis par la femme G..., il y a lieu de retenir quelques commémoratifs.

Elle fut toujours assez mal réglée, les époques avançaient de plusieurs jours : exemple, elle fut réglée le 7 septembre et le 29 du même mois, tandis qu'à la normale, l'intervalle est de quatre semaines, leur durée est variable de trois à huit jours.

Elle a presque toujours eu de la leucorrhée ou pertes blanches, ces pertes se sont accentuées après son mariage, ce qui dénote un état génital anormal, sa santé générale étant suffisamment bonne pour écarter l'anémie comme cause.

Pendant ses règles, la femme G... souffre beaucoup, elle a des nausées, des maux de reins, des coliques et une grande pesanteur au ventre, symptômes qu'il est normal de rencontrer chez les malades affectées des déviations organiques qu'elle présente.

Elle a également des hémorroïdes qui sont un signe et un résultat d'un vice de circulation et de constipation, ainsi que de son tempérament arthritique.

Voici pour la partie positive de notre rapport. Nous aborderons maintenant une partie plus délicate.

Les différentes affections que nous avons constatées peuvent-elles avoir une influence quelconque sur l'état mental d'une malade et quel est le degré de responsabilité qui lui incombe?

M. l'expert aliéniste établira dans quelle classe de névrosés il faut ranger J. G... et quel est le degré de sa responsabilité; nous n'établirons que le rapport qui peut exister entre prolapsus génito-urinaire et troubles nerveux en général.

Pour cela, il est nécessaire de faire en quelques mots l'histoire de ces affections viscérales.

L'utérus est maintenu en place dans l'abdomen, de même que tous les organes abdominaux, par des liens que l'on appelle ligaments. Ces ligaments sont assez solides, ils le rattachent sur les côtés et en arrière. De plus, il est encore maintenu par l'enveloppe générale des viscères qui est

le péritoine. Que, pour une raison ou pour une autre, grossesse, chute, contusions, ou même maladie spéciale dont nous parlerons, ces ligaments se relâchent, l'utérus tombe dans le petit bassin et peut, suivant le degré de la chute, rester complètement intérieur ou sortir au dehors.

Le rein, lui, est moins solidement maintenu, son principal soutien est une capsule graisseuse très lâche, l'organe est mobile, facilement énucléable, ce qui explique ses fréquents déplacements.

Dans un cas comme celui qui nous occupe, dans un prolapsus utérin prononcé, la vessie suit le mouvement de descente de la paroi vaginale antérieure, la vessie descendant tiraille sur les uretères qui amènent à la vessie l'urine excrétée par le rein et, par suite de ces tractions, le rein est sollicité à descendre.

D'autre part, ces organes, reins et utérus, étant parcourus par des filets nerveux très abondants, et étant donné l'existence de groupes nerveux importants dans le voisinage, il s'ensuit que d'une excitation continuelle de ces nerfs, résultent des douleurs pouvant, à la longue, apporter des modifications dans le caractère.

Nous avons parlé de maladie spéciale, elle existe en effet. Glénard l'a appelée « diathèse ptosique ». C'est une maladie de la nutrition en général, amenant une faiblesse des ligaments et comportant « une sorte de débilité congénitale, un défaut de tonicité des attaches fibreuses et musculaires qui maintiennent en place les viscères abdominaux. La néphroptose (rein mobile) et la métroptose (prolapsus utérin) ne sont, en pareil cas, qu'une expression localisée d'un processus généralisé, d'une véritable diathèse ptosique et correspond à la hernie de faiblesse qui fut opposée à la hernie de force survenant après un traumatisme ». (Glénard.)

Mais, au point de vue de psychoses, elles peuvent être une conséquence de la néphroptose, à cause des douleurs pendant la marche, le transport en voiture, les travaux pénibles, de la sensation sourde de tiraillement, et des troubles digestifs. En général, tous les ptosiques sont des neurasthéniques, et alors on tourne dans un cercle vicieux.

Pour achever d'établir qu'il peut y avoir un rapport entre déplacements organiques et troubles nerveux, citons quelques exemples et opinions de personnes autorisées.

Lucas-Championnière (Académie de Médecine, 11 juin 1907) :

« On trouve des troubles variés, depuis les troubles de nutrition jusqu'aux formes les plus graves de neurasthénie. La fréquence du déplacement du rein chez les aliénés est remarquable. J'ai observé deux monomanes du suicide ayant un rein mobile ».

Dr Suckling, de Birmingham, a observé vingt aliénés, chez lesquels l'opération du rein mobile a fait disparaître les troubles psychiques.

Au point de vue des prédispositions :

Dr Mathieu, Société Médicale des Hôpitaux, 21 octobre 1892 :

« La névropathie préalable est entretenue et exaspérée par l'irritation due à la mobilité anormale du rein ».

Pour être complet, nous avons voulu avoir l'opinion de nos maîtres, et voici leurs réponses :

Dr Lucas-Championnière :

« On admet en pathologie générale que toutes les lésions des organes génitaux et même toutes les lésions de la sphère génitale peuvent retentir

sur l'état général et il n'y a aucun doute que tous les troubles nerveux puissent avoir pour origine une lésion de l'ordre du prolapsus utérin, il peut donc y avoir là une condition d'espèce à étudier. J'ai même eu personnellement l'occasion d'étudier un cas de manie qui avait certainement pour cause occasionnelle une double lésion utéro-vaginale.

« Mais ce sont là des cas isolés. Dans le fait du rein flottant au contraire, il s'agit d'un état névropathique commun, dont la cause est attribuée au voisinage des capsules surrénales sans cesse ébranlées par les formes irritantes du rein déplacé. »

Le Dr Pozzi est d'avis que les femmes atteintes de prolapsus utérin peuvent présenter parfois des symptômes de névroses diverses.

Le Dr Brissaud pense qu'une femme atteinte de prolapsus utérin et de rein mobile peut faire, à un moment donné, des troubles nerveux ou psychiques, mais qu'il faut être très réservé en étudiant la question de cause à effet entre ces deux ordres de troubles et que la plupart des femmes présentant des désordres psychiques ou nerveux sont des prédisposées, dont les préoccupations morbides, au sujet desdits prolapsus, sont la véritable cause de ces désordres.

Nous-même, chargé à l'Hospice général de Tours du service des vénériens et vénériennes et en voyant beaucoup en clientèle, avons pu nous rendre compte de l'effet produit sur le moral par les maladies de la sphère génitale. Ces malades, pour peu qu'ils soient des nerveux, peuvent facilement, ayant l'esprit constamment préoccupé par leur maladie, faire de la neurasthénie ou de l'hypocondrie.

Ces malades ont deux façons de faire leurs psychoses :

1° Ils peuvent ne commencer leurs troubles nerveux qu'après l'établissement de leurs ptoses viscérales. Ce sont des individus qui, indemnes de toute tare nerveuse, se mettent après leur maladie à faire leur névrose ou leur psychose chacun à sa manière ;

2° Plus souvent encore, ces malades sont des personnes ayant plus ou moins présenté, dans leur état antérieur, un état de nervosisme qui en fait des prédisposés. Alors, sous l'influence de leurs troubles viscéraux, ces manifestations nerveuses reçoivent comme un coup de fouet qui leur fait acquérir plus d'intensité et les fait rentrer dans un cadre véritablement pathologique.

C'est dans cette dernière catégorie, croyons-nous, qu'il convient de placer la femme G...

Conclusions. — La femme G..., soumise à notre examen, présente :

1° Un prolapsus utérin au second degré ;

2° Un rein mobile du côté gauche. Cette lésion est très accentuée, le rein descendant jusque dans la fosse iliaque ;

3° Un léger abaissement du foie, 2 à 3 centimètres au-dessous des côtes ;

4° Des symptômes très nets d'hystérie. Ces symptômes, étudiés avec M. le Dr Levet, feront l'objet d'un chapitre de son rapport.

Les trois ectopies dont nous avons parlé font rentrer la femme G... dans la catégorie des malades affectées de ce qu'on appelle la maladie des ptoses.

Ces malades : 1° par les troubles d'innervation et de circulation

apportés dans leurs organes par cet état anormal dans leurs rapports et leurs moyens de contention; 2° par suite des douleurs constantes sans être très vives dont ces organes sont le siège, sont toutes disposées à faire des troubles nerveux et des psychoses de diverses natures.

Nous sommes d'avis que chez ces malades qui, somme toute, sont des dégénérées ou, comme on l'a si bien dit, des déséquilibrées du ventre, il y a lieu de faire une étude spéciale de la responsabilité.

Quant au degré de responsabilité qui doit incomber dans son cas spécial à la femme G..., nous sommes en entière conformité d'idées avec M. le Dr Levet, c'est-à-dire qu'il y a matière à légère indulgence.

Tours, le 8 novembre 1908.

Dr Sauvage.

IV. — Rapport médico-légal du Dr Levet.

Médecin-Directeur de l'Asile public d'Aliénés de la Charité-sur-Loire (Nièvre).

Je soussigné, Levet, Jean, docteur en médecine de la Faculté de Paris, médecin en chef des Asiles publics d'aliénés, médecin directeur de l'Asile départemental d'aliénés de la Nièvre, demeurant à La Charité-sur-Loire (Nièvre), commis par ordonnance de M. Belliard, juge d'instruction près le Tribunal de première instance de Saint-Amand-Mont-Rond (Chèr), afin de « procéder, à l'asile de la Charité, à l'examen mental de la nommée R. J..., femme G..., inculpée d'empoisonnements », à l'effet de déterminer « si elle est responsable de ses actes et quel est le degré de sa responsabilité ».

Serment préalablement prêté, et après avoir pris connaissance des pièces du dossier, ai consigné dans le rapport suivant les résultats de l'observation médico-légale à laquelle la nommée R. J..., femme G..., a été soumise à l'asile de La Charité-sur-Loire (Nièvre), du 16 septembre au 6 novembre 1908.

Comme il est d'usage, il a été procédé à un examen physique complet de la prévenue, à de nombreux interrogatoires, ses dires ont été contrôlés autant que possible à l'aide de témoignages et des pièces du dossier judiciaire. Enfin, l'inculpée a été soumise à une observation continue par l'intermédiaire du personnel de l'Asile.

Au physique, J. R... est une femme de trente-deux ans, d'apparence robuste. Malgré cette apparence, l'examen approfondi décèle de nombreuses tares physiques, ce sont :

1° Du prolapsus de l'utérus, de la ptose du rein gauche, de l'abaissement par ptose ou par hypertrophie du foie. Ces lésions font l'objet d'un rapport spécial de M. le Dr Sauvage, plus qualifié par sa spécialisation professionnelle.

2° Des signes physiques, stigmates de névrose hystérique, consistant en diminution de la sensibilité sur toute la partie droite du corps (hémihypoesthésie), à tous les modes d'exploration (contact, douleur, température, réactions électriques), en de l'abolition complète du réflexe plantaire à droite, en de la diminution de la sensibilité à droite de tous les organes

sensoriels (goût, odorat, ouïe), en un léger rétrécissement du champ visuel à droite avec dilatation plus grande (mydriase), de la pupille droite, en diverses zones hyperesthésiques du côté gauche (une zone sous-mammaire et une zone dorsale au niveau de la pointe de l'omoplate).

La concordance scientifique de ces stigmates, la nature de certains (mydriase, abolition complète du réflexe plantaire), écartent toute hypothèse de supercherie.

3° Des indices d'arthritisme (hémorroïdes, acide urique en excès — 1 gr. 80 environ par litre — dans les urines).

L'inculpée ne présente aucun stigmate de dégénérescence.

Elle porte à la partie gauche du maxillaire inférieur des cicatrices, traces d'un ancien phlegmon ou tout au moins d'un abcès important ouvert à la peau.

Des renseignements généraux concernant le passé pathologique de la prévenue, il résulte qu'on ne trouve pas dans son hérédité de tares vésaniques. L'enfance et l'adolescence de J. R... auraient été normales, à l'exception de phénomènes nocturnes qui se seraient continués pendant sa vie de femme mariée et jusqu'à ces derniers temps à l'Asile et sur lesquels nous aurons à revenir dans le cours de ce rapport.

Depuis son mariage, J. R... eut à souffrir longuement des suites de son unique accouchement, car c'est peu après cet accouchement que débutèrent les souffrances de plus en plus croissantes occasionnées par le prolapsus de l'utérus et les ptoses constatées à l'examen physique.

Enfin, il y a quelques années (cinq ans environ), l'inculpée aurait eu un phlegmon très douloureux (dont on retrouve les cicatrices à la région maxillaire gauche), suivi pendant assez longtemps de douleurs névralgiques dans la face et la tête, actuellement disparues.

D'après des renseignements fournis par le mari de l'inculpé, le caractère de J. R... se serait très profondément modifié depuis ces dix dernières années : d'un caractère agréable, quoique d'humeur changeante et versatile et de nature active avant son accouchement, la prévenue devint ultérieurement triste, rêveuse, apathique, puis, dans une troisième phase, difficile à vivre, exigeante, irritable, égoïste, fantasque, « paresseuse au dernier degré », écrit le mari.

En résumé, rien dans ces renseignements ne permet de supposer l'existance antérieure d'un état délirant, soit durable, soit passager.

Dans une lettre en date du 22 septembre 1908, le mari signale bien qu'au moment le plus aigu de l'affection phlegmoneuse dont a souffert l'inculpée, le médecin traitant a émis des craintes pour la raison de la malade ; mais en admettant l'exactitude de ce propos rapporté et qu'on ne peut contrôler (ce médecin étant décédé), il semble qu'il n'y a eu qu'une allusion à la prévision d'un état de *subdelirium* fébrile, comme tout fébricitant peut en présenter et qui, d'ailleurs, ne s'est pas produit.

Pendant la longue période d'observation passée à l'asile de la Charité, au cours des nombreux interrogatoires et examens qu'elle a subis, J. R... a toujours fait preuve de lucidité : d'une façon générale plutôt indifférente aux conséquences qui peuvent découler de l'inculpation dont elle est l'objet, peu affective (sauf à l'égard de sa fille qu'elle paraît aimer sincèrement), personnelle, J. R... est surtout et très vivement la femme de l'impression du moment ; son caractère est essentiellement mobile et instable

et porté aux extrêmes. Elle présente, dans sa sensibilité morale, des troubles aussi marqués que ceux que l'examen physique a permis de déceler dans sa sensibilité physique : elle sent trop en certains points et pas assez en d'autres.

Les malaises passagers occasionnés par son état physique (migraines, poussées hémorroïdaires d'arthritique, coliques, maux de reins, surtout au moment des menstrues, en rapport avec ses infirmités organiques) agissent fortement sur son caractère, le dépriment ou le rendent irritable à l'excès.

D'une bonne intelligence moyenne, elle est cependant très crédule : elle croit aux cartomanciennes. C'est pour ce motif, en partie, qu'elle est aussi indifférente à l'issue de l'inculpation qui pèse sur elle. Une tireuse de cartes de Saint-Amand lui a prédit jadis qu'elle aurait des démêlés avec la justice, mais qu'elle « serait victorieuse ». La première partie de la prédiction vient de se réaliser, c'est pour elle une preuve que la seconde se réalisera. Elle croit surtout aux songes, elle les interprète, elle est gaie, chante, rit, plaisante si elle a eu des rêves que la « clef des songes » lui a permis d'interpréter dans un sens favorable; elle est triste, préoccupée, si les songes sont d'une interprétation douteuse, indiquant du bon et du mauvais; elle est irritable, inquiète si l'interprétation est nettement défavorable. Plus que les malaises physiques, autant que les nouvelles bonnes ou mauvaises qu'elle recevait du dehors, la nature de ses rêves influaient, à l'asile, sur son habitude ordinaire. Or, J. R... rêve beaucoup. Elle rêve beaucoup parce que, hystérique d'une part, elle a toujours eu en outre une hygiène alimentaire défectueuse pour une arthritique. A l'asile même, il a été impossible, sans récriminations de sa part, de lui imposer un régime alimentaire plus en rapport avec sa diathèse arthritique. Les rêves de J. R... sont, en général, des rêves violents, assez fréquemment zoopsiques (caractérisés par des visions d'animaux), parfois des rêves de scènes vécues. Souvent le matin, son lit était défait comme si elle avait beaucoup remué et, par deux fois, les 11 et 18 octobre, J. R... s'est levée la nuit au cours de rêves. L'infirmière de surveillance l'a entendu se lever (cinq minutes le 11 octobre, près d'un quart d'heure le 18 octobre, marcher dans la chambre, murmurer des paroles incompréhensibles. Au réveil, l'inculpé paraissait ne se souvenir de rien, disait avoir bien dormi.

D'autre part, J. R... interrogée à ce sujet, prétend que toute sa vie elle a présenté parfois des phénomènes analogues dont elle n'a eu connaissance que par ce que lui en disaient le lendemain au réveil ses parents ou son mari. Quand elle était jeune fille, il suffisait que son père siffle ou tousse un peu fort pour faire cesser le phénomène; femme, il suffisait que son mari lui dise de se recoucher.

Il s'agit là évidemment de phénomènes d'onirisme simple, fréquent chez les nerveux. Il n'y a pas lieu de voir là un phénomène somnambulique, ce qu'on a appelé un « état second » d'hystérie, véritable état délirant, lequel n'eût pas cessé à l'intervention d'un bruit ou d'une parole.

Au résumé, l'examen psychologique de J. R... confirme les données de l'examen physique : l'inculpée présente surtout les signes classiques du caractère de l'hystérique, aggravé par l'irritation constante que, comme une épine dans une plaie, doivent apporter les malaises et les souffrances occasionnés par son état physique. Bien qu'il soit, en l'état actuel de la

science, admissible que les lésions physiques aient pu, en agissant à la façon d'un trauma, faire éclore une hystérie jusque-là latente, il est à présumer que l'hystérie préexistait, mais très légère, à ces lésions physiques. Les phénomènes d'onirisme, la versatilité de caractère antérieurs à l'accouchement rendent cette hypothèse probable.

Mais il est de notoriété médicale que des lésions telles que celles constatées par M. le Dr Sauvage, sont susceptibles, chez des prédisposés, de faire éclore des psycho-névroses (hystérie, neurasthénie) et aussi des états délirants (psychoses, vésanies, etc.). Il est hors de doute que l'hystérie plus ou moins latente de J. R... a été influencée et aggravée par l'évolution de ces troubles physiques. Ceux-ci ont même ajouté à l'hystérie un certain appoint neurasthénique intermittent.

Quant au phlegmon de la face, il n'a pu avoir sur la mentalité de J. R... qu'une répercussion passagère.

J. R..., soit primitivement, soit secondairement à ses infirmités abdominales est une hystéro-neurasthénique, mais principalement une hystérique. Son degré de responsabilité est surtout celui que comporte son état d'hystérie.

Certaines théories spéculatives de doctrine médicale ont tendu, ces derniers temps, à vouloir faire admettre l'irresponsabilité en bloc dès que l'hystérie d'un délinquant est médicalement établie. La conclusion de ces théoriciens est le placement de ces délinquants dans un organisme spécial de préservation sociale et de thérapeutique appropriée qui ne serait ni l'asile d'aliénés ni la maison pénitentiaire et qui serait à créer. Ces théories ne sont citées ici que pour mémoire.

La doctrine médico-légale courante, en fait de responsabilité pénale des hystériques, a été exposée ainsi par le professeur Régis :

« La responsabilité pénale des hystériques est une question complexe et souvent fort difficile à résoudre en pratique, car elle y peut varier, depuis la responsabilité complète ou très légèrement atténuée jusqu'à l'irresponsabilité absolue. Tout dépend du cas et du moment. La conclusion peut donc être éminemment variable » (Régis, *Précis de psychiatrie*, 3e édition, p. 933).

Or, nous n'avons trouvé chez J. R... aucun symptôme délirant inconscient ou conscient (car il existe des cas de délire avec conscience), tant de nature hystérique que de nature vésanique pure, aussi bien actuellement que dans sa vie antérieure. Nous n'avons constaté ni obsessions, ni impulsions morbides, tous états de nature à entraîner l'irresponsabilité.

Un seul fait cependant, dans le cas de J. R..., doit attirer spécialement l'attention, c'est l'onirisme présentée par l'inculpée : il arrive en effet souvent, chez les hystériques, que le rêve détermine, par une sorte d'autosuggestion, une idée fixe envahissant petit à petit le champ de la conscience, le rétrécissant ou l'accaparant en entier et se traduisant par des actes plus ou moins subconscients.

Sans vouloir préjuger en rien de la culpabilité ou de la non-culpabilité de l'accusée, il ne semble pas que rien de tel se soit passé pour J. R...

Nos conclusions sont les suivantes :

J. R..., femme G..., n'est pas une aliénée, elle ne paraît pas l'avoir jamais été, elle est donc responsable de ses actes.

Mais c'est une malade atteinte d'hystéro-neurasthénie et d'une série d'affections physiques (ptoses organiques) qui ont entraîné chez elle des

modifications importantes et péjoratives du caractère. Ce sont là des circonstances de nature à lui concilier une certaine indulgence dans l'appréciation de ses actes.

La Charité-sur-Loire, novembre 1908.

Dr Levet.

V. — Les débats. Physionomie de l'audience.

La Cour est ainsi composée : M. le conseiller Cormier, président, assisté de MM. les conseillers Jegou et Guillemot. M. l'avocat général Kuntz représente le ministère public.

Si l'on peut s'exprimer ainsi, l'aménité même présida les débats en la personne de M. Cormier. Ses traits sympathiques, le sourire avec lequel il accueillait ceux qui l'approchaient, lui ont concilié les sympathies, je dirais même la reconnaissance de tous, experts, journalistes, témoins. Le premier, il a déploré que dans un cadre aussi merveilleux que l'est l'hôtel Jacques Cœur, il n'eût pas à sa disposition une salle plus grande et mieux aménagée pour tous les besoins. En effet, dans un espace restreint, magistrats, témoins, avocats, journalistes et public vont s'entasser pendant les trois jours que durera l'affaire.

L'audience est ouverte. Gendarmes, amenez l'accusée !

J. G... monte au banc des accusés avec un calme qui surprendrait si on ne savait pas « qu'elle devait avoir des démêlés avec la justice de son pays, mais qu'elle en sortirait victorieuse ».

Cette parole de la pythonisse moderne, va en effet planer sur tous les débats. C'est en elle que J. G... puisera la force et l'énergie avec laquelle elle répondra aux questions du Président.

En effet, la première partie de la prédiction s'est réalisée, pourquoi la seconde ne se réaliserait-elle pas ?

J. G... a 32 ans, assez grande, brune, les traits anguleux et durs. La physionomie immobile, les yeux noirs pleins d'expression, faisant contraste avec la physionomie. La lèvre supérieure estompée d'un fin duvet. La parole brève, claire, assurée et même parfois légèrement insolente. Elle est entièrement vêtue de noir.

Tous les témoins de l'accusation se sont chargés de nous la dépeindre dans sa vie passée. On l'accuse d'être légère de mœurs,

voleuse, buveuse, mauvaise voisine, etc... les termes ne sont souvent pas très académiques, mais il n'en traduisent que mieux ce qui se passe dans ces cervelles de ruraux. Ils sortent, pour ainsi dire avec complaisance, tous les petits méfaits qu'ils ont à lui reprocher. Tous sont unanimes à déclarer que son caractère était bizarre et changeant et tous quand on les interroge sur ce que l'accusée a pu dire ou faire après les morts suspectes font les mêmes réponses.

« Qu'on ne dérange pas ces pauvres morts », dit-elle quand une voisine lui dit : « J... on cause, le meilleur moyen de faire taire est d'aller au devant, fais faire l'autopsie ».

Cette réponse dénote une grande scélératesse ou une extrême inconscience. « Je croyais, dit-elle, que les corps se vidaient et qu'il ne restait rien. ». — Puis une autre fois, quand elle apprit qu'il y avait de l'arsenic d'acheté et de l'arsenic d'employé : « Pourvu qu'on ne se soit pas servi de mon nom ».

Et ainsi de suite pendant toute l'enquête, tout l'interrogatoire, les dénégations les plus formelles vont se mêler aux inconséquences de réponses et même à des injures. « Vous êtes des menteurs », dit-elle à la famille P. Et lorsque plusieurs témoins viendront affirmer que le jour des Dames elle vint à Saint-Amand, elle répondra à tous qu'ils se trompent, qu'elle n'a pas quitté la Châtelette.

Une lettre fût écrite par elle à son mari lorsqu'elle était détenue. Cette lettre donne bien la mesure de ce qui est la psychologie de cette femme. Le début affectueux, caressant, plein de paroles douces pour son mari et sa fillette, puis s'occupant de quelques questions d'intérêt et brusquement, l'épouse et la mère devient furie, il s'agit alors de ses cousins P., elle les insulte, les dépeint sous les couleurs les plus noires. Cette lettre, d'ailleurs ne fut pas, paraît-il, transmise.

Non seulement elle se montre inconséquente, crédule, aimante, haineuse, mais ce qui domine par dessus tout ce caractère de femme, c'est une insensibilité à nulle autre pareille, et cependant pendant ces trois longs jours d'audience, que d'occasions n'aurait-elle pas eues de verser de vraies larmes? Non, elle resta de pierre et ses yeux restèrent secs.

On parla de la mort de ses proches, on parla de son mari, de

sa fillette, on fit circuler des tubes dans lesquels les organes des défunts ont laissé des traces noirâtres d'arsenic; on montra le fromage mortel; on lut une lettre de son mari, lettre commençant et finissant par une croix, lettre dans laquelle le pauvre homme avait l'intuition de ce qui allait se passer, dans laquelle il montrait des préoccupations sur son propre sort. Rien, pas un pleur, pas un soupir. N'est-ce pas déconcertant et les jurés n'ont-ils pas été épouvantés, d'une part par leur responsabilité, de l'autre par la vision de ce que l'avenir eut été, si la justice n'eut pas interrompu la série noire commencée par une femme ayant aussi peu de cœur.

Cette émotion ressentie dans la salle gagne, à travers les murs du prétoire, ceux qui venus trop tard n'ont pu y pénétrer. Une foule sans cesse grandissante pousse des cris, fait tumulte au point que le Président fait évacuer la cour intérieure et fait refouler tout ce monde jusque dans la rue. C'est que beaucoup se demandent si le verdict va retrancher de la société un être malfaisant ou si elle va le renvoyer dans son sein.

Dans le prétoire même, les manœuvres, les exclamations se font entendre et Me Ménard, le distingué défenseur de s'écrier : « Ce public est donc un public de lâches ». La foule avait pris le parti du défenseur de la société contre son agresseur. Et l'avocat général n'a pu que regretter l'incident mais sans s'en repentir. Ce sont là les paroles textuelles. Les experts arrivent, l'aliéniste et le gynécologue mettent à nu la mentalité de l'accusée, ses tares morales et physiques font l'objet d'un dialogue entre le Président et les praticiens. Le défenseur, qui voit que c'est là la planche de salut, cherche par d'adroites questions à leur faire par la parole davantage préciser leur pensée. Mais le Président en quelques mots où le langage technique se mêle aux expressions communes, résume très clairement leurs dépositions.

« J. G... est une malade, sa responsabilité est patente, mais on lui doit une certaine indulgence dans l'appréciation de ses actes. »

Le public fait oh! oh! on sent qu'il se trouve en face de quelque chose d'inconnu, de nouveau. Les jurés tendent toute leur attention pour essayer de comprendre ces mystères de la psychologie.

Mais nous sortons d'une interprétation spéculative pour retom-

ber dans le domaine positif. Morts par l'arsenic, viennent affirmer les toxicologues, MM. les professeurs Lande, Barthe et Blarez. Morts par des quantités d'arsenic telles que jamais dans leur carrière d'experts ils n'en ont trouvé de semblables[1]. Et devant ces affirmations catégoriques, tous, jurés, public sont haletants et murmurants ; l'accusée, inerte, ne bouge pas.

Mais nous avons tous de l'arsenic dans le corps, dit la défense. Oui, mais par millième de milligramme, et dans le fromage il y avait des parcelles de sept centigrammes.

Mais le raisin peut, traité par des bouillies arsenicales, devenir toxique. La bouillie arsenicale contient 10 grammes d'arsenic par cent litres et dans les corps autopsiés on a trouvé 2 grammes et plus par kilo d'organe.

Il suffit de 10 centigrammes pour tuer quelqu'un et on a acheté un kilo d'arsenic.

J. a eu en sa possession tarte aux prunes, viande, fromage, et c'est avec tarte, viande et fromage que les victimes furent empoissonnées. Ah ! dit l'Avocat général, nous tenons le poison et la main qui l'a versé.

[1] Voici les conclusions du rapport de MM. les professeurs Lande, Barthe et Blarez.

« Nous concluons donc, en réponse aux questions qui nous ont été posées par M. le juge d'instruction Béliard :

« 1° Le cadavre du sieur François-Marie Gilbert, décédé à Bruère, le 6 avril 1905, ne contient aucune trace d'arsenic ni d'aucun autre poison métallique. Il nous est impossible de dire quelle fut la cause précise de la mort;

« 2° Le cadavre de la dame Gilbert, née Merlin Joséphine, décédée à Bruère, le 15 décembre 1905, contient des doses considérables d'arsenic, doses suffisantes pour permettre d'affirmer que la mort de ladite dame est due à un empoisonnement par une préparation arsenicale;

« 3° Le cadavre du sieur Claude Renault, décédé à Saint-Amand-Montrond, le 5 septembre 1906, contient des doses considérables d'arsenic, doses suffisantes pour permettre d'affirmer que la mort de cet homme est due à un empoisonnement par une préparation arsenicale;

« 4° Le cadavre de la dame Renault, née Adeline Nourry, décédée à Saint-Amand, le 29 octobre 1906, contient des doses considérables d'arsenic, doses suffisantes pour permettre d'affirmer que la mort de ladite dame est due à un empoisonnement par une préparation arsenicale;

« 5° Le cadavre de la dame Palleau, née Rose Nourry, décédée à Saint-Amand, le 29 mars 1908, contient des doses d'arsenic moins considérables que les doses trouvées dans les cadavres de la dame Gilbert, du sieur Renault et de la dame Renault, mais suffisantes pour permettre d'affirmer que la mort de ladite dame est due à un empoisonnement par une préparation arsenicale. »

(*Annales d'Hyg. pub. et de Méd. lég.*, juin 1909.)

M. l'Avocat général Kuntz est implacable. Il défend la société. Un visage énergique, des yeux souriants faisant contraste, des yeux dont il semble cacher l'éclat et la vigueur derrière un binocle, il se dresse derrière une table couverte de documents et de pièces à conviction, comme derrière un rempart d'où il fera pleuvoir les phrases d'un réquisitoire écrasant et qui justement à cause de la quantité des arguments et des preuves devra être sobre pour ne pas être long. Et cependant malgré sa concision, trois heures lui seront nécessaires pour échafauder ce réquisitoire. Et lorsqu'à la fin il parlera des questions soumises aux jurés, il leur dira : « Toutes ces questions se terminent par le mot mort et sonneront à vos oreilles comme un glas funèbre. Je ne vous demande pas la peine de mort, mais vous êtes libres de l'appliquer. Tenez compte de l'odieux des crimes qui ont été commis par cette femme et tenez compte aussi de la maladie de cette femme. Je m'en rapporte à votre sagesse ».

Après l'avocat de la société, l'homme a parlé. Il demande un châtiment, mais il a l'air lui-même de demander qu'on l'adoucisse. Il recouvre de velours le glaive de la loi, c'est profondément humain.

M. l'Avocat général ayant lu une lettre de la fille de l'accusée, Me Ménard, défenseur, se lève et dit que cette lettre n'a pas été versée au dossier. Une altercation très vive se produit entre M. Kuntz et Me Ménard. M. l'Avocat général dit qu'il ne tenait qu'à la défense d'en prendre connaissance ; l'original de cette lettre ayant été remis à l'accusée, ainsi que le bordereau de la prison en fait foi. — L'audience est levée à 8 heures du soir.

Le lendemain, mercredi, à 1 heure de l'après-midi, l'audience est ouverte. Une foule plus grande encore se presse aux portes du palais de justice. La salle, le prétoire, le banc des accusés, l'estrade des magistrats, tout est envahi. On amène l'accusée.

J. G... monte, comme un peu lasse, les degrés qui accèdent à l'estrade ou se trouve le banc des accusés.

Elle paraît plus fatiguée que la veille, la nuit a dû être pour elle très agitée. Les charges relevées contre elle, charges terribles, ont dû hanter son léger sommeil. Elle a dû les repasser, les analyser. Son regard est moins vif, ses traits sont tirés, sa

figure a pâli. L'aspect général est celui d'une personne moins combattive, moins agressive et plus résignée.

Lorsque, dans son réquisitoire, M. l'Avocat général évoquait le souvenir de la prédiction de la diseuse de bonne aventure et lorsque le mot de victorieux était prononcé, elle souriait comme une personne qui a confiance. Aujourd'hui que l'Avocat général a entassé ses preuves, accumulé ses charges, a-t-elle encore autant confiance? Il semble bien que non. Elle paraît enfin entrevoir l'avenir et elle lit dans les yeux et sur la figure des jurés que leur religion est éclairée, et elle voit l'issue de l'affaire. C'est pourquoi, elle paraît très déprimée.

La parole est à Me Nouvion, bâtonnier de l'ordre des avocats de Saint-Amand, défenseur de J. G...

Deux antithèses vivantes, les défenseurs de Jeanne Gilbert. Me Nouvion, mince, élancé, plutôt blond, le visage fin. Sa parole est calme ; peut-être même froide, sans emballements, mais précise, ayant le mot qui porte, les arguments qui frappent, et en même temps d'une grande concision. Les gestes très sobres. Un journaliste assistant a dit qu'il serait mieux à sa place au barreau de Paris qu'au barreau de Saint-Amand.

Auprès de lui, à la barre, Me Ménard, de Paris. Petit, musclé, on a l'intuition que l'on se trouve en face d'un lutteur. Il a le verbe haut, communicatif, les intonations chaudes, le geste exhubérant. C'est lui qui donnera la note pathétique et attendrissante à la fin de ce drame. « Il s'est créé autour de J... dit Me Nouvion en débutant, un mouvement d'opinion contraire à ma cliente. Une légende a été entretenue autour d'elle par les racontars dont vous avez entendu l'écho à cette barre, et aussi, il faut bien le dire, d'une façon involontaire par la presse elle-même. Cette légende, MM. les jurés, je vais essayer de la détruire ».

Et Me Nouvion reprend l'une après l'autre les accusations pour les détruire, et il chercher à démontrer qu'elle n'est ni débauchée, ni voleuse, ni ivrogne, ni violente. S'appuyant ensuite sur les rapports médicaux, il analyse les tares de sa cliente, la montrant comme incapable de diriger ses actes et par conséquent méritant acquittement. Il plaide coupable, mais, c'est à un point de vue général, disant que l'on ne peut condamner une malade.

Me Joseph Ménard présente avec sa fougue et son ardeur habi-

tuelles, la défense de l'empoisonneuse de Saint-Amand. Il s'attache à plaider le doute.

« Trois choses, dit-il, se dégagent de ces longs débats !

« Il y a eu des victimes, il y a eu des cadavres de gens empoisonnés par l'arsenic, et son premier mot sera de saluer avec respect, de s'incliner avec émotion devant tous ceux qui ne sont plus. Il y a de plus une femme là sur ce banc. Il y a J. G.... L'opinion publique veut qu'elle soit le bourreau, l'assasin de ces malheureuses victimes. Eh bien ! non J. G... se dresse contre la foule qui l'accuse, se raidissant dans ses nerfs et protestant contre ces manifestations d'une foule imbécile et canaille *(Murmures au fond de l'auditoire.)*

« Le Jury, poursuit-il, plaindra aussi les victimes; mais il s'efforcera d'éloigner de ses yeux le spectacle d'horreur et il se dira que la foule n'a pas le droit de juger avant de tout savoir. Non, s'écrie-t-il, l'opinion publique ne vous regarde pas, vous n'avez pas le droit de vous en occuper. Elle doit expirer ici comme vient mourir sur le rivage la vague expirante. Il ne s'inclinera que devant le verdict et l'arrêt de la Cour. Il énumère les différents procès qui durent être revisés, et met le Jury en garde contre une erreur judiciaire possible. Quand la preuve n'est pas faite, vous n'avez pas le droit de condamner. Cette femme est-elle innocente ? Je ne le sais, mais je vous demande à vous-mêmes Messieurs les Jurés, êtes-vous sûrs qu'elle soit coupable ?

« Il supplie le Jury puisque l'opinion publique est avec l'Avocat général, d'être lui contre le ministère public.

« Si dans votre conscience il reste un doute, l'ombre d'un doute, vous acquitterez cette femme.

« Le défenseur entrant dans le fond du débat discute pied à pied l'accusation à laquelle il reproche de n'avoir pu faire la preuve de la culpabilité de l'accusée. Me Joseph Ménard constate en terminant que le mobile auquel aurait obéi l'accusée n'a pas été établi par l'accusation ; il n'est pas davantage démontré que J. G... soit l'empoisonneuse de tous les membres de sa famille.

« En présence du doute qui subsiste, l'acquittement s'impose, ce sera un verdict d'acquittement que vous rendrez. Il sera votre honneur et votre fierté, malgré les clameurs de la foule. Il

affirmera notre commune confiance en l'innocence de l'accusée. »

M. l'Avocat général réplique en quelques mots, s'adressant aux jurés : « On vous a demandé l'acquittement faute de preuves ; ces preuves, quoi qu'on en ait dit, l'accusation les a faites. Vous avez devant vous une coupable, une coupable d'une telle insensibilité qu'elle semble un monstre. Je n'ai pas réclamé la peine de mort, mais vous être libres de l'appliquer. C'est un monstre, c'est entendu, mais parfaitement responsable de ses actes. Donc, vous devez en débarrasser la société. Saluez les empoisonnés et condamnez l'empoisonneuse ». *(Applaudissements.)*

Le Président. — J. G... avez-vous quelque chose à ajouter pour votre défense ?

R. — Monsieur le Président, répond l'accusée d'une voix calme, je jure sur ma parole la plus sacrée que je suis innocente.

VI. — Le Verdict.

La réponse du jury est *oui* à la majorité sur toutes les questions, mais avec admission des circonstances atténuantes. Jeanne Gilbert est condamnée aux travaux forcés à perpétuité.

Après le Verdict.

J. G... est effondrée, ses rêves se volatilisent ; sa croyance aux cartomanciennes doit être bien attaquée. Et cependant, jusqu'au bout, elle avait conservé son assurance. Pendant la délibération du jury, elle dit à un des experts qu'elle allait rentrer chez elle le soir. Elle considérait cette rentrée chez elle comme le réveil après un rêve agité plein de cauchemars ; on la renvoie en prison.

Cependant, son insouciance, son insensibilité reprennent le dessus. Elle dîne d'un bon apétit, se couche et s'endort. Le lendemain matin, elle cherche l'original de la lettre qui fut lue par l'avocat général et qui fait le sujet du dépôt de conclusions de son défenseur. Elle la trouve, donc elle l'a bien reçue. Et quand le Président lui a demandé si elle l'avait reçue, est-ce inconséquence, est-ce conseil de son avocat, elle a répondu : « Je ne

sais pas. » Elle-même dit qu'elle ne comprend pas l'algarade soulevée par Me Ménard. Ce qui l'ennuie le plus dans sa condamnation c'est d'abord d'être forcée de travailler, et ensuite de porter le costume pénitentiaire.

Le cas de cassation relevé par la défense n'en est guère un, et, en admettant qu'on l'admette, qu'y gagnera-t-elle?

Un jour, un criminel est condamné à cinq ans de réclusion. On va en cassation, l'affaire revient devant un jury, hélas! moins clément, condamnation à mort. Alors! ne ferait-elle pas mieux de s'en tenir là.

Mais une moralité plus haute se dégage de l'affaire. Saint-Amand n'a pas de médecin de l'état civil. Il est infiniment probable qu'au premier décès, sur le vu des taches noires-violacées couvrant le visage du défunt, le médecin-vérificateur eût refusé le permis d'inhumer, et la série des empoisonnements eût été prématurément close sur enquête. Il n'en est rien. On meurt à Saint-Amand comme dans un désert. Le permis d'inhumer est délivré sur déclaration de la famille et tout est dit.

Et encore cette facilité avec laquelle on se procure de l'arsenic. Chez un pharmacien, il faut une ordonnance médicale pour en obtenir 30 centigrammes. Chez le droguiste du coin on en obtient 1 kilogramme sur signature, et encore sur signature fausse, avec adresse fausse. Le droguiste n'exige même pas une pièce d'identité quelconque.

Et l'ordonnance de 1846 et le décret de 1850, dont l'article 8 est ainsi conçu : « L'arsenic et ses composés ne pourront être vendus pour d'autres usages que la médecine, que combinés avec d'autres substances »; et l'article 9 : « Les préparations mentionnées dans l'article précédent ne pourront être délivrées que par les pharmaciens, et seulement à des personnes connues et domiciliées. »

Que de crimes sont ainsi commis et ignorés.

Dans son article si documenté, du 30 janvier 1909, le *Journal*, sous la signature de Lucien Descaves, interprète avec différentes considérations ces anomalies, et il a ajouté, la mort aux rats ne tue pas que des rats ; elle est responsable sans doute de bien des homicides que la vigilance d'un pharmacien scrupuleux et d'un médecin de l'état civil eussent évités ou fait punir.

L'un et l'autre manquèrent à Saint-Amand. S'ils faisaient

défaut en France dans une plus grande mesure, il faudrait en conclure que le nombre des crimes découverts n'est rien relativement au nombre des crimes commis.

Le pourvoi en cassation de J. G... a été rejeté le 25 février 1909. La condamnée sera incessamment dirigée sur Rennes ou Montpellier.

Dr S.

L'expertise médico-légale qui nous a été confiée nous suggère les quelques réflexions suivantes :

Au Congrès récent de Genève-Lausanne, des médecins aliénistes et neuropathologistes des pays de langue française, a été adopté le vœu suivant :

Considérant :

1° Que l'article 64 du Code pénal, en vertu duquel les experts sont commis pour examiner les délinquants ou inculpés suspectés de troubles mentaux, dit simplement qu'il n'y a ni crime ni délit lorsque le prévenu était en état de démence au moment de l'action, que le mot responsabilité n'y est pas écrit;

2° Que les questions de responsabilité, qu'il s'agisse de la responsabilité morale ou de la responsabilité sociale, sont d'ordre métaphysique ou juridique, non d'ordre médical;

3° Que le médecin, seul compétent pour se prononcer sur la réalité et la matière des troubles mentaux chez les inculpés et sur le rôle que ces troubles ont pu jouer sur les déterminations et les actes desdits inculpés, n'a pas à connaître ces questions.

Emet le vœu :

Que les magistrats, dans leurs ordonnances, leurs jugements ou leurs arrêts, s'en tiennent au texte de l'article 64 du Code pénal et ne demandent pas au médecin expert de résoudre lesdites questions qui excèdent sa compétence.

Ce vœu ne fût adopté qu'à une majorité relativement minime, et l'opinion qu'il représente est combattue par beaucoup d'aliénistes. Or, l'affaire de l'empoisonneuse de Saint-Amand pourrait, je crois, servir d'argument aux partisans du vœu du Congrès de Genève-Lausanne et montrer que, dans les cas de responsabilité atténuée, la question du degré de responsabilité est d'ordre juridique plus que médical.

Dans cette affaire, M. le Juge d'instruction demandait nettement aux experts de dire le degré de responsabilité de l'accusée

dans le cas où celle-ci serait responsable, mais il ne donnait et ne pouvait donner à ces experts aucune base solide pour établir ce degré de responsabilité. A l'époque où le juge confiait cette mission aux experts, l'instruction était si peu avancée que la culpabilité de J. G... ne reposait que sur des soupçons, des probabilités. La matérialité des faits d'empoisonnements eux-mêmes n'existait pas, les experts toxicologues n'ayant pas encore déposé leur rapport.

D'ailleurs, dans cette affaire, comme dans la plupart des affaires d'empoisonnements, l'acte évident, indiscutable de culpabilité, à défaut des aveux (et J. G... a nié encore après la condamnation), a fait défaut jusqu'au bout.

Le grand talent de M. l'Avocat général a groupé les preuves secondaires de faits, les preuves morales et déductives et en a construit un réquisitoire solide et convaincant, mais même après ce réquisitoire écrasant de logique, la défense a pu plaider l'absence de la preuve matérielle éliminatrice de l'erreur judiciaire possible.

L'accusée, étant actuellement condamnée, sa culpabilité étant reconnue, et par suite les actes imputés par l'instruction étant démontrés, on peut bien dire que le degré de responsabilité de la femme G... a été différent, variable et point le même toujours.

S'il est vrai, comme le dit dans sa très remarquable thèse le Dr René Charpentier, que « le poison est l'arme de l'hystérique qui tue », les trois premiers crimes n'ont guère d'hystérique que l'arme. Mais le dernier crime et la tentative criminelle collective qui l'a accompagné ont été inspirés par des mobiles d'une odieuse et abominable logique moins rigoureuse que les premiers crimes et, de plus, dans ces derniers faits, l'empreinte hystérique se décèle d'une façon évidente aux yeux prévenus du médecin, par le mélange de ruse profonde et de maladresse grossière si souvent constaté dans les crimes et délits hystériques, et l'on peut dire qu'aux indices de culpabilité recueillis par l'instruction, l'expert aliéniste, s'il eut pu aborder la discussion des faits, eut ajouté de nouvelles probabilités tirées de la coïncidence de l'hystérie avérée de J. G... et de la griffe hystérique signataire de certains des faits (sinon de tous) qui étaient reprochés à l'inculpée.

Mais il n'en est pas moins vrai que les constatations médicales ne pouvaient être faites qu'en supposant la prévenue coupable, ce qu'un expert n'avait pas plus le droit de faire que de la préjuger innocente. L'expert ne pouvait, dans le cas particulier, que s'abstenir complètement d'apprécier les faits incriminés. D'ailleurs, l'instruction ne lui demandait pas de le faire.

Or, cette question de degré de responsabilité que dans leur rapport, dans leurs dépositions d'audience, les experts ne pouvaient qu'éluder, s'est résolue elle-même à l'audience et sans que magistrats, jurés aient eu besoin, pour la résoudre, d'autre chose que du diagnostic formulé par ces experts.

Prévenus par les médecins que J. G... était une malade présentant des tares de nature à diminuer sa responsabilité, mais sans jamais avoir été suffisantes pour l'annihiler dans le sens de l'article 64 du Code pénal, magistrats et jurés ont bien su tirer d'eux-mêmes, au point de vue responsabilité, la déduction logique du diagnostic de l'expert.

Les tares morales de l'inculpée ont, en effet, été bien mises en évidence par les incidents divers de la Cour d'assises. Les symptômes en ont été ceux que, dans un travail récent : « les Empoisonneurs » *(Archives d'Anthropologie criminelle, de Médecine légale et de Psychologie normale et pathologique)*, faisant suite au remarquable travail de l'un d'eux sur « les Empoisonneuses », Dupré et René Charpentier ont décrites : dissimulation, mythomanie, fabulations et par dessus tout, dominant tout, anesthésie morale.

L'insensibilité absolue, complète, fût la caractéristique mentale de J. G... pendant ces trois journées d'audience de Cour d'assises. Son impassibilité qui ne l'abandonne à aucun moment, même pas après la condamnation (à l'exception toutefois de quelques larmes vites séchées quand le nom de son enfant était jeté dans les débats), aurait fait l'admiration d'un disciple de Zénon. Les experts toxicologues qui en raison de leur spécialité avaient assisté aux audiences où ces dernières années ont été condamnées d'autres empoisonneuses célèbres, Rachel Galtié et la femme Massot, ont affirmé à l'un de nous avoir été déjà précédemment frappés par ce caractère d'insensibilité morale qu'ils retrouvaient chez la condamnée de Bourges.

Cette attitude avait été relevée dans son réquisitoire par M. l'Avocat général, et ce magistrat avait attiré sur elle l'attention du jury, en lui signalant avec une grande largeur d'idées et une haute compréhension des choses médicales, ce qu'avait d'anormal, de troublant au point de vue du problème de la responsabilité, cette étrange anesthésie.

Dr L.

PSYCHOLOGIE FÉMININE

CATALINA DE ERAUSO. — LA MONJA ALFEREZ

Par le Dr Emile LAURENT.

Un de ces derniers hivers je voyageais aux Baléares. Je m'arrêtai un soir à Inca, une petite ville de Majorque, sur la route de Palma à Manacor. J'étais dans une pauvre posada espagnole. En prenant un verre d'anisado je m'amusai à parcourir un vieux livre tout dépenaillé que j'avais trouvé sur la table. Il avait pour titre : *Catalina de Erauso, la Monja Alferez*, et ne portait pas de nom d'auteur. La Monja Alferez, la nonne-enseigne. C'était une histoire extraordinaire que celle de cette Catalina de Erauso. Je pensai que c'était un de ces romans d'aventures fort goûtés en Espagne. Quelques mois après, de retour à Paris, en flânant sur les quais, je dénichai un livre assez intéressant de A. de Latour[1]. L'auteur y consacre un long chapitre à Catalina de Erauso. Je consultai Larousse, la grande encyclopédie. Catalina de Erauso n'est pas une légende; elle a existé et, si romanesque qu'elles soient, ses aventures ne sont pas du roman.

« L'Espagne aussi eut son chevalier d'Eon, écrit A. de Latour[2]; mais l'histoire de doña Catalina de Erauso est juste la contrepartie de celle du célèbre chevalier. Celui-ci, à une époque où les aventures les plus sérieuses tournaient aisément et vite à la comédie, a donné, au XVIIIe siècle, le spectacle d'un vaillant capi-

[1] *Valence et Valladolid*, in-12, Paris, Plon, 1877.
[2] *Loc. cit.*

taine de dragons qui, prenant avec les habits de la femme, les grâces et les séductions de la femme, aurait pu devenir, et il le fut peut-être, le plus dangereux des diplomates. Dans un siècle où le génie espagnol, surtout dans l'Espagne américaine, gardait encore en grande partie la rudesse de l'âge antérieur, Catalina de Erauso nous fait paraître une novice qui, un beau jour, évadée de Saint-Sébastien et de son couvent, devint du premier coup un si intrépide soldat, que les plus braves et les plus querelleurs ne se seraient pas même permis de soupçonner quelques mystères dans ce camarade imberbe, et si le mystère est dévoilé, c'est parce que Catalina le veut bien et dit son secret à un évêque. Enfin, chose étrange, pendant que le pauvre chevalier n'aspire qu'à reprendre avec son épée l'uniforme de son régiment, et souffre cruellement de se voir condamné par les misères et les convenances de la politique à garder un habit qui le rabaisse à ses yeux, Catalina réclame énergiquement le droit de reprendre son costume féminin. Ce que l'un repousse comme une humiliation et un châtiment, l'autre le regarde comme un honneur et sa récompense. »

Catalina est née en 1585, à Saint-Sébastien de Guipuzcoa, du capitaine don Miguel de Erauso et de doña Perez de Galarraga y Arce, originaires et habitants de cette ville.

Elle fut élevée jusqu'à l'âge de quatre ans dans la maison paternelle, au milieu de ses frères et sœurs. En 1589, elle entra, dans la ville même, au couvent de Saint-Sébastien-le-Vieux, de l'ordre des Dominicains. Sa tante doña Ursula de Unza y Sarasti y était prieure. Dans l'année de son noviciat, — elle avait alors quinze ans, — une religieuse professe plus âgée, avec qui elle avait eu une altercation, la frappa. Elle en fut profondément affectée. « La nuit du 18 mars 1600, la veille de saint Joseph, écrit Catalina elle-même[1], la communauté s'étant levée à minuit pour chanter matines, j'entrai au chœur et j'y trouvai ma tante agenouillée qui m'appela et, me donnant la clef de sa cellule, me chargea de lui apporter son bréviaire. J'allai le chercher, j'ouvris la cellule, et, en le prenant, j'aperçus les clefs du couvent accro-

[1] Catalina de Erauso a laissé un court récit de ses aventures. Je l'ai lu. Je ne saurais dire s'il est authentique, mais ce récit est un véritable modèle de vigueur et de concision. On le dirait écrit avec la pointe d'une dague.

chées à un clou. » Elle rapporte le bréviaire, regagne la cellule de la prieure, s'empare des clefs et de quelques réaux, puis s'en vient se cacher dans un bois de châtaigners où elle erre trois jours. Elle se taille et se coud un habit d'homme dans ses habits de religieuse ; puis elle se coupe les cheveux. Elle se rend à pied à Vittoria, distante de 20 lieues. Là elle se fait agréer par un honnête professeur qui se charge de lui enseigner le latin; elle lui vole douze réaux avec lesquels elle se fait conduire à Valladolid par un arriero. Elle se place comme page et rencontre son père qui ne la reconnaît pas. Puis la fantaisie lui prend un jour de revenir à Saint-Sébastien. Voyant que personne ne la reconnaît, elle s'enhardit jusqu'à aller entendre la messe dans son couvent. Elle y rencontre sa mère qui la regarde sans la reconnaître.

Deux jours après, elle s'embarque à bord d'un navire qui allait à Séville. Séville avait encore à cette époque, comme au temps de Cervantès, un aimant qui attirait à elle tous les aventuriers. De là, elle passe comme mousse à bord d'un navire en partance pour Panama. Dès son arrivée, elle se prend de querelle avec un individu qu'elle défigure d'un coup de couteau, puis en tue un autre d'un coup d'épée. Elle se réfugie à l'église qui était à deux pas et réussit à échapper à la justice, l'évêque ayant réclamé le droit de l'église. Une nouvelle affaire où il y eut encore mort d'homme, l'obligea à partir pour Lima. Un commerçant la prit chez lui et lui fit de magnifiques conditions pour qu'elle se chargeât de gérer sa boutique. Tout alla bien jusqu'au jour où son maître la surprit caquetant avec une de ses nièces. Renvoyée, elle s'engage dans un régiment en partance pour La Concepcion. Elle eut une altercation suivie de voies de fait avec son capitaine : histoire de femmes. Il s'en suivit un scandale qu'elle dut expier par un exil de trois ans au fort de Paicabi. Elle se distingue un jour dans une sortie contre les Indiens et gagne son grade d'alferez (enseigne). L'historien Jose Saban y Blanco[1] écrit : « A tous ces combats se trouva Catalina de Erauso, originaire de Saint-Sébastien, de la province de Guipuzcoa, qui faisait la guerre vêtue en soldat et arriva au grade d'alferez, puis revint à Madrid y solliciter celui

[1] *Tables chronologiques de l'histoire d'Espagne.*

de capitaine. Elle prouva par le témoignage des chefs qu'elle s'était toujours trouvée aux premières rencontres et n'avait jamais manqué d'attaquer l'ennemi avec la plus grande intrépidité. Les blessures dont son corps était couvert justifiaient pleinement ces rapports. »

Gil Gonzalez Davila, chroniqueur des seigneurs rois don Philippe III et don Philippe IV, écrit de son côté [1] : « Une femme originaire de Saint-Sébastien, dans la province de Guipuzcoa, changeant de pays et d'habit, et quittant son nom de Catalina de Erauso pour prendre, au service, celui de Pedro Oribe, et suivant la fortune du métier, se trouva, aux Salines de Araya, à l'attaque que soutint don Luis Fajardo. Elle passa ensuite au Pérou, cachant son sexe par sa valeur et guerroyant avec une rare intrépidité, parvint à être alferez du capitaine Alonso Moreno, prit part à l'affaire de Paicabi et à toutes les expéditions qui eurent lieu pendant les cinq ans que dura la guerre, et à la fameuse journée de Puren. Elle demanda ensuite la permission de se retirer du service, mécontente de ce que le gouvernement ne lui donnait pas une compagnie. Elle alla à Lima, monta à Potosi et passa aux Chiriguanos avec le gouverneur don Pedro Escalante y Mendoza, fut de ceux qui colonisèrent la ville de Santa Catalina de Sena ; eut son lot dans le partage, un troupeau et des terres pour y planter de la vigne et des cannes à sucre, dont elle prit possession, assista à la journée de los Chunos, quand le mestre de camp Juan de Alava soumit les rebelles, et au combat naval que don Rodrigo de Mendoza livra au Callao contre l'ennemi hollandais. Elle revint en Espagne, arriva à Madrid vers le mois de décembre 1624, se montra dans une maison en habit de soldat. J'ai vu ses blessures et j'ai connu son histoire par le témoignage même de ses capitaines. L'un d'eux me dit qu'elle était toujours la première dans les occasions. Elle sollicitait du roi une récompense proportionnée à la qualité de ses services, et me dit que, s'il l'honorait du titre de capitaine réformé, elle reprendrait le métier des armes et combattrait jusqu'à la mort pour le service de Dieu et de son roi. »

Catalina de Erauso eut de nombreux duels, presque tous

[1] *Histoire de la vie et des actions de l'illustre monarque le saint et bien-aimé Philippe III.*

malheureux pour ses adversaires. A Guamanga, dans une rixe, elle tue deux ou trois hommes et se remet aux mains de l'évêque à qui, quelques jours après, elle fait sa confession, lui révélant son nom et lui racontant ses aventures. Ce fut une crise dans sa vie. « Sa Seigneurerie illustrissime » fit rentrer la brebis au bercail. Elle fut menée en procession au couvent de Santa-Clara, le seul qu'il y eût à Guamanga. Les nonnes lui firent fête ; mais en la recevant, elles s'engagèrent par écrit à la représenter à l'évêque ou à son successeur chaque fois qu'il pourrait la réclamer.

L'aventure de Catalina fit grand bruit dans toute l'Amérique. Sur la demande de l'archevêque de Lima, dont l'évêque de Guamanga était un suffragant, on la ramena en litière dans cette ville. L'affluence des curieux fut immense : tout le monde voulait voir la monja alferez. Elle entra au couvent de la Sainte-Trinité de l'ordre de Saint Bernard. Elle y resta deux ans et demi, puis elle se mit en route pour l'Espagne. Après bien des aventures encore, elle arrive à Cadix, gagne Séville et Madrid où le vicaire ecclésiastique la fait arrêter. Le comte d'Olivarès la fit relâcher. Elle se mit aussitôt en route pour Rome où un grand jubilé allait être célébré. « Elle avait gardé, il faut le croire, dit A. de Latour, trop bonne mémoire des remontrances du saint évêque de Guamanga pour s'imaginer qu'une conscience comme la sienne pouvait se contenter d'un juge ordinaire. Il dut lui sembler que le regard du pape pouvait seul pénétrer jusqu'au fond de cette âme troublée ». Elle alla jusqu'à Turin où elle se laissa dévaliser et tâta même un peu de prison. Revenue à Madrid, elle continue à solliciter du roi la récompense des services qu'elle a rendus, et aussi, dit-elle, pour « la singulière et rare chasteté avec laquelle elle a vécu et vit encore ». Elle obtient quelques subsides et se met de nouveau en route pour Rome où elle arrive non sans encombre. Elle raconte sa vie au pape Urbain VIII qui lui accorde la permission de continuer à porter des habits d'homme et lui donne un excellent conseil : *ne occides*. Puis elle se rend à Naples et regagne l'Espagne. Mais elle ne tarde pas à revenir en Amérique pour y vivre de la modeste pension que le roi lui avait accordée. Dès lors elle disparaît complètement de l'histoire.

Singulière personnalité ! Singulière existence ! Qu'était cette femme ? Une détraquée agitée d'un besoin incessant de déplace-

ment et d'aventure? Une sadique à qui les duels et les combats procuraient des plaisirs pervers? Une invertie? Cette dernière hypothèse me paraît la moins vraisemblable. Sa chasteté semble, en effet, indiscutable, et, quand elle se prêtait à des aventures féminines, c'était pour mieux cacher son jeu et son sexe.

Je n'insiste pas. J'ai simplement voulu présenter aux curieux et aux chercheurs cette énigmatique et étrange figure. Je leur signalerai encore en terminant le drame de Juan Perez de Montalvan écrit vers 1625 qui porte précisément pour titre : *la Monja alferez* et met en scène la fameuse religieuse que l'auteur avait sans doute vue à Madrid.

NOTES ET OBSERVATIONS MÉDICO-LÉGALES

ASSASSINAT. PENDAISON DU CADAVRE POUR SIMULER LE SUICIDE

Rapport médico-légal

Par le Dr Georges BOGDAN (de Jassi),
Professeur de Médecine légale, Expert près les Tribunaux.

Je soussigné, Dr Georges Bogdan, professeur de médecine légale, doyen de la Faculté de médecine de Jassi, expert près les tribunaux, commis par M. Jonesco-Ghinea, premier procureur, en vertu d'une ordonnance ainsi conçue :

« Vu la procédure en information, concernant la mort de la femme Maria Rotar, disons qu'il sera procédé par M. le Dr Georges Bogdan, médecin légiste, etc., à l'autopsie du cadavre et qu'il nous répondra aux questions suivantes :

« 1° Quelle est la cause qui a déterminé la mort de la femme Maria Rotar?

« 2° La mort est-elle le résultat d'un suicide ou d'un assassinat?

« 3° A quelle date remonte la mort? »

Serment préalablement prêté, ai accompli comme suit la mission qui m'a été confiée.

A) *Commémoratifs et exposé des faits.* — La nommée Maria Rotar, paysanne âgée d'environ vingt-huit ans, mariée et mère de deux enfants, entretenait des liaisons concubines avec un autre paysan célibataire, un de ses voisins. Dans le village, personne n'ignorait la chose, si ce n'est le mari ; cependant, il paraît qu'un jour les amants ont été surpris par ce dernier, qui administra une correction autant à l'individu qu'à sa femme. Depuis lors, les commérages prétendaient que la femme Rotar voulait cesser les liaisons qu'elle avait, mais son amant n'en voulait rien démordre, et prétendait même obliger sa maîtresse à quitter définitivement son mari.

Sur ces entrefaites, la femme Rotar partit de chez elle, le 30 mai dernier, afin d'aller au village voisin faire quelques emplettes ; elle devait traverser un petit bois pour se rendre à destination, mais, depuis lors, elle ne reparut plus à la maison.

Malgré les recherches de son mari et des gendarmes, elle demeura introuvable, quand soudain, le 15 juin dernier, la femme Rotar fut trouvée pendue à un arbre du petit bois qu'elle devait traverser ; comme la rumeur publique accusait son amant d'avoir commis ce meurtre, le parquet nous délégua de faire l'autopsie et répondre aux questions que nous avons déjà mentionnées plus haut. Nous nous rendîmes à l'endroit même où fut trouvée la femme Rotar et nous pratiquâmes l'autopsie le 16 juin 1908. A notre arrivée, nous trouvâmes les choses telles que lors de la découverte du cadavre. La température à ce moment étant très élevée (20-22 degrés au-dessus de zéro), le corps avait été presque complètement détruit par la putréfaction et divisé en deux parties : la partie supérieure, tête, cou, membres supérieurs et tronc, suspendus à une branche, tandis que les membres inférieurs (fémurs, jambes et pieds) désarticulés du bassin et gisant par terre à la racine même de l'arbre.

B) *Examen du corps et autopsie.* — En examinant la partie supérieure du corps qui était pendue, nous trouvâmes ce qui suit : le cou est entouré trois fois, faisant trois tours avec une espèce de ceinture que portent les paysannes roumaines, ceinture longue d'environ 3 mètres sur 5 à 6 centimètres de large et tissée de coton mélangé d'un peu de laine rouge ; un nœud latéral gauche maintenait les tours de la ceinture, tandis que les deux bouts libres étaient noués par un nœud en forme de rosette à une branche de l'arbre, et enroulés deux fois à une seconde branche qui se trouvait un peu au-dessous de la précédente.

Les différentes mesures que nous avons prises nous ont donné les résultats suivants. Il y avait 2 m. 50 de la branche supérieure jusqu'à terre; 45 centimètres de la branche supérieure à l'inférieure; 1 m. 76 du cou de la femme jusqu'à terre et enfin la ceinture qui maintenait le cou mesurait de la seconde branche jusqu'à ce dernier 29 à 30 centimètres. Nous avons défait les nœuds qui suspendaient le corps aux branches de l'arbre, et nous avons coupé latéralement la ceinture qui entourait le cou, de façon à pouvoir conserver intacts la forme du lien et le nœud qui entouraient directement le cou de la femme Rotar.

La moitié supérieure du corps, qui seule restait attachée aux branches de l'arbre, en complète putréfaction, était encore habillée avec des restes d'une chemise et d'une sorte de figaro, le tout rongé aux vers ; la tête était entourée d'un fichu en laine jaune. Nous déshabillons cette partie du corps et nous constatons que la face et le thorax ne sont plus représentés que par une espèce de cuir-parchemin, dur et noir ; toutes les parties molles du thorax et de la face sont détruites, il ne reste qu'une partie des muscles des avant-bras et du cou, celles qui étaient encore recouvertes et qui n'étaient pas, par conséquent, directement exposées à l'air. Nous ne trouvons aucune marque de violence, aucune fracture. Les côtes, coupées au costotome, nous mettent en présence du thorax complètement vide, les organes contenus étant complètement dévorés par les insectes de la mort.

En examinant ce qui reste des parties molles du cou — conservées encore par la ceinture qui l'entourait — nous croyons voir, mais d'une façon très peu nette, quelques marques qui semblent être des coups d'ongle ; mais cela est tellement peu prononcé et tellement dénaturé par la putréfaction, que nous n'osons rien affirmer de précis ; pas de fracture du larynx ni de l'os hyoïde.

Nous enlevons le fichu qui couvre la tête, et nous trouvons le crâne presque dénudé ; absence totale du cerveau, détruit par la putréfaction ; la voûte cranienne ainsi que la base sont intactes, aucune fracture.

Les os du bassin complètement dénudés, adhèrent encore à la partie supérieure du tronc, mais il ne reste rien des organes splanchiques, tout a été détruit par la putréfaction.

Les membres inférieurs, fémurs, tibias et pieds, reposent sur le sol au contact de l'arbre ; les parties molles ont été détruites par la putréfaction, les os ne sont pas fracturés ; les pieds, qui sont

chaussés, présentent encore quelques restes de parties molles, en état de putréfaction très avancée.

Nous avons rajusté le cadavre pour tâcher de le mesurer, et nous avons trouvé que la femme Rotar avait 1 m. 52 à peu près, mesure qui, d'ailleurs, a été reconnue exacte par son mari et par d'autres personnes qui la connaissaient; les parties molles qui restent encore du cadavre sont farcies par toute la faune d'insectes qui envahissent généralement les corps par les grandes chaleurs de l'été.

Ces constatations terminées, il nous reste de répondre aux questions posées par le Parquet. Mais comment pouvoir déterminer la cause de la mort de la femme Rotar, du moment que nous n'avons trouvé qu'un squelette — ou à peu près — sans aucun organe splanchnique, et sans aucune marque de violence, sans la moindre fracture? Sur quels indices pourrions-nous baser nos conclusions pour ou contre le suicide, pour ou contre l'assassinat? Car il faut savoir que l'amant de la femme Rotar, son assassin présumé, niait avoir commis le crime, affirmant comme mensongères les révélations de certains témoins qui prétendaient les avoir rencontrés tous les deux le jour de la disparition de cette dernière.

Les indices presque imperceptibles que nous avons cru trouver sur le cou, constituaient-ils un indice suffisant? Certainement non, une accusation ne pouvait pas s'étayer sur des signes aussi peu prononcés.

Mais, d'autre part, nous ne croyons pas que la femme Rotar se soit pendue, nous avons de fortes présomptions pour admettre que l'on n'a pendu qu'un cadavre, et, en vérité, tout paraît le démontrer.

Tout d'abord, dans la pendaison-suicide, il est fort rare que celui qui se pend, s'entortille par trois fois le cou et maintienne le tout par un nœud; ordinairement on attache le lien à un point fixe, après quoi, on passe le cou dans un nœud coulant. Si le point d'attache est à la portée du suicidé, les pieds reposent sur le sol, dans le cas contraire, celui-ci monte sur quelque chose.

Or, rien de tout cela chez la femme Rotar. Le cou est entouré par trois tours de corde, le premier point d'attache est à 2 m. 50 du sol, la corde est enroulée une seconde fois à une autre branche au-dessous de la première, et la femme qui n'a que 1 m. 50 de hauteur, n'a rien pour monter et attacher à 2 m. 50 le lien auquel elle se pend.

Sur ces entrefaites, pendant que l'instruction se poursuivait,

le juge fit mettre en prévention l'amant de la femme Rotar, l'assassin présumé. Après quelques hésitations, il finit par avouer qu'en effet il avait accompagné sa maîtresse dans la forêt, et que là, comme elle lui résistait, sans se rendre compte de ce qu'il faisait, il la saisit à la gorge, sans avoir nullement l'intention de la tuer ; elle chavira, s'évanouit et mourut en un clin d'œil. Alors, pris de peur, la voyant morte, il simula la pendaison.

Pouvons-nous admettre cette dernière version ? Les choses se sont-elles passées comme il le prétend, ou bien l'a-t-il étranglée volontairement? Les deux hypothèses sont admissibles, il a pu l'étrangler, comme la mort a pu tout aussi bien être déterminée par inhibition.

En nous basant sur ce qui précède, nous formulons les conclusions suivantes :

c) *Conclusions.* — 1° La cause de la mort de la femme Rotar ne peut pas être déterminée avec précision ; les organes splanchniques faisant défaut, l'absence de fracture osseuse, ainsi que l'absence de toute autre marque de violence, ne nous permettent pas d'entrevoir le genre de mort naturelle à laquelle elle aurait pu succomber ;

2° Nous croyons pouvoir avancer que l'on a pendu un cadavre, en raison des conditions que nous avons développées dans le corps du rapport, et que la mort par inhibition peut être admise, sans toutefois infirmer la mort par strangulation à la main ;

3° La mort remonte de quinze à vingt jours.

RUPTURE SPONTANÉE DE L'OESOPHAGE

CHEZ UN PARALYTIQUE GÉNÉRAL

Pénétration des matières alimentaires dans la plèvre, mort par hydropneumothorax

Par le Dr RICOUX
Médecin en chef des Asiles d'aliénés.

Nous avons eu, au cours de notre carrière, l'occasion d'observer le cas suivant d'hydropneumothorax produit par la pénétration d'aliments solides et de liquide dans la cavité pleurale.

Observation. — N..., atteint de paralysie générale progressive,

avec alcoolisme invétéré, est admis à l'asile le 3 juin 18... Sa malpropreté, sa turbulence surtout, son inconscience et sa demi-impotence le font placer, dès le lendemain de son arrivée, dans un quartier spécial, dont toutes les salles et dortoirs sont au rez-de-chaussée. La cour spacieuse et bien découverte permet facilement la surveillance.

N... n'avait donné lieu à aucune observation particulière, quand, le 21 juin, au repas de midi, il se trouva subitement indisposé : il fit quelques efforts pour vomir, pâlit et s'étendit en gémissant sur un banc. Un infirmier avait signalé, au cours du repas, alors que le surveillant-chef faisait une tournée, que le malade, en allant aux cabinets, avait laissé quelques traces de sang près du siège. Le surveillant attendait précisément la fin du dîner pour faire coucher N... et prévenir l'interne de service. Il n'y eut donc aucune perte de temps, et l'interne arriva précipitamment avec l'idée préconçue d'une fausse route alimentaire, toujours possible chez un paralytique général. Ce diagnostic dut être immédiatement écarté en raison de l'absence de toux et de cyanose. Le malade, au contraire, était pâle, les narines pincées, la respiration haletante, le pouls plein, bondissant, est à 90. Aussitôt déshabillé et couché, le malade fut examiné attentivement et l'on constata avec surprise une plaie au niveau du bord interne du biceps du bras gauche et une à la région interne et supérieure de la cuisse droite, dans la région des adducteurs, paraissant assez profonde.

Les organes génitaux présentaient aussi plusieurs plaies, ayant sectionné ou perforé les tissus jusqu'aux tuniques fibreuses de la verge et du testicule; la plaie de la verge, sise sur sa face inférieure, est la plus étendue, elle est perpendiculaire à son grand axe et a l'aspect d'une valvule en nid d'hirondelle. L'hémostase s'était faite spontanément, et les plaies ne paraissaient pas présenter de caractère grave. On se borna aux précautions antiseptiques, à quelques points de suture et à l'introduction d'une mèche de gaze dans la plus profonde des plaies, réservant ainsi une intervention ultérieurement peut-être nécessaire. Une enquête rapide nous apprit que le malheureux avait franchi, pendant un court défaut d'attention du gardien, une grille de 1 m. 30, surmontant le mur de clôture, haut seulement de 1 m. 05. N... n'avait proféré aucune plainte. On n'avait vu aucune tache de sang, ni sur la grille, ni sur ses vêtements, ni à ses mains : le gardien jugeant le fait de peu d'importance et, peut-être aussi, craignant

une réprimande, n'avait pas signalé l'incident qui s'était produit entre le moment du lever et celui du déjeûner des malades.

Vers 4 heures du soir, nous examinons à nouveau N... qui, depuis deux heures, n'avait cessé de se plaindre sans que les symptômes généraux aient paru se modifier.

A grand'peine, nous obtenons les mots : « Mal... Partout... Estomac... » et la respiration reprend, haletante. A la palpation, le ventre est dur, ballonné, frémissement ascitique à peine perceptible dans les flancs; météorisme. A l'auscultation, les battements du cœur sont sourds et précipités. Silence respiratoire complet dans presque toute la hauteur du poumon gauche : respiration bruyante au sommet, ainsi que dans toute la hauteur du poumon droit avec propagation à gauche de la colonne vertébrale. Pas de bruit de souffle. Matité à gauche, à plus de la moitié de la hauteur. Température 38°4.

Malgré le peu de gravité en apparence, des plaies produites par les pointes de la grille dans les organes génito-urinaires, il était indiqué de procéder à un examen plus complet de la région, le malade n'ayant ni uriné ni déféqué depuis le matin.

Le cathétérisme de l'urètre, très difficilement pratiqué, donne cependant, avec une sonde n° 13 de la filière de Charrière, 150 grammes environ d'une *urine claire*. L'ampoule rectale est vide et le toucher ne décèle aucune lésion ; le malade, qui se plaint toujours beaucoup, fait peu après une tentative infructueuse pour aller à la selle.

Dans la soirée, le malade boit quelques gorgées de lait.

Dans la nuit, l'état s'aggrave de plus en plus, la dyspnée devient intense, la respiration saccadée, le pouls est petit. Vers le matin, il devient imperceptible.

A ce moment, le malade paraissant moins souffrir et les symptômes pulmonaires semblant dominer, des ventouses scarifiées sont prescrites.

Le poumon droit est rempli de râles secs et de râles humides ; les bruits du cœur sont sourds, faibles, irréguliers.

Par intervalles, on entend, en avant et à gauche, un bruit lointain de sonorité métallique rappelant assez bien le son d'une des lames vibrantes de ces boîtes à musique à cylindres métalliques. Nous avons cherché en vain à interpréter et à faire concorder ce signe sthétoscopique avec l'ensemble des commémoratifs et des signes cliniques que nous avions sous les yeux.

Bientôt se produisirent des râles trachéaux. On dut interrompre

la pose des ventouses et le malade succombait le 22 juin, vingt-six heures après l'escalade de la grille et vingt heures après les premiers symptômes de son mal.

Autopsie. — Elle fut pratiquée le lendemain, vingt-cinq heures après la mort.

Le cadavre est couvert de lividités plus foncées qu'à l'ordinaire. La face est d'un violet sombre, presque noir ; du sang s'est écoulé par les narines.

En ouvrant la cage thoracique, il s'écoule à droite un peu de liquide légèrement citrin ; à gauche, s'échappe en bouillonnant avec des bulles d'air qui clapotent, un liquide louche, brun foncé, tenant en suspension des matières solides.

Le plastron une fois enlevé, le poumon gauche ratatiné surnage dans le liquide, le cœur est déplacé vers la droite et l'on reconnaît nettement des parcelles alimentaires qui apparaissent en grande quantité à mesure qu'on enlève le liquide qui les baigne.

Il reste alors, contre la colonne vertébrale et sur la plèvre diaphragmatique, une véritable masse, d'un vert sombre, de débris végétaux (choux, poireaux).

Après dissection de la trachée et examen du poumon qui surnageait facilement, nous avons pu nous rendre compte de l'origine de cette masse étrangère dans la plèvre et nous avons borné notre examen au tube digestif.

Ouvert sur toute sa longueur, l'œsophage ne présente de lésion notable qu'à la partie inférieure de sa portion thoracique où une déchirure longitudinale de 3 centimètres de longueur et de 4 millimètres de large environ, d'aspect grisâtre, gangréneux, aux bords mâchés, fait communiquer, immédiatement au-dessus du cardia, la poche stomacale avec la cavité pleurale. A la suite d'une traction un peu brusque (en raison aussi d'une fragilité anormale des tissus paraissant ramollis), l'œsophage est séparé de la portion cardiaque de l'estomac dont la cavité, en état de vacuité d'aliments, montre la surface de la muqueuse avoisinant le cardia. Cette muqueuse est vivement congestionnée, d'une coloration rouge foncée. On n'y constate ni plaie ni ulcération.

A 50 centimètres environ du pylore, on rencontre un ascaris lombricoïde de 14 centimètres de longueur.

Le lavage des parois de tout l'intestin et celui des matières fécales ne révèle aucun corps étranger susceptible d'avoir créé une perforation.

Aucune trace de traumatisme dans la région.

Discussion. — La cause de la mort est évidemment l'asphyxie par pénétration des aliments de l'estomac, dans la cavité pleurale par une ouverture située immédiatement au-dessus de l'orifice œsophagien du diaphragme.

L'absence de corps étrangers vulnérants dans les voies digestives et dans la plèvre élimine d'emblée l'idée d'une perforation traumatique primitive ; le malade, n'ayant pas été à la selle, n'aurait pu éliminer l'agent traumatique et, en outre, cette élimination d'un corps susceptible de produire de tels désordres ne se serait pas produite d'une façon discrète et silencieuse.

Quant à la présence du parasite, elle n'explique rien à notre avis, car il nous paraît absolument paradoxal qu'un ver, ayant perforé l'œsophage et ayant pénétré dans la plèvre, avec un véritable torrent alimentaire, ait pu, en présence des contractions de l'estomac, retrouver son orifice d'entrée et ainsi pérégriner jusqu'à l'endroit où l'entérotome le découvrit.

Reste en dernière analyse, et faute d'un examen histologique, l'hypothèse d'une lésion anatomo-pathologique et d'une étiologie nécrosique spontanée ; la personnalité psychopathologique de l'individu, vagabond, alcoolique, paralytique général et comme tel, vraisemblablement syphilitique, ensuite l'état de sa muqueuse stomacale, créent un ensemble de circonstances qui plaide en faveur de cette dernière interprétation. On a signalé, en effet, d'après les recherches bibliographiques rudimentaires que nous avons pu faire des ruptures spontanées de l'œsophage chez des alcooliques, dans l'œsophagite chronique. Le lieu d'élection de la rupture étant d'ordinaire, comme dans le cas présent, la partie inférieure de l'œsophage.

Conclusions. — Nous avons cru intéressant de faire connaître cette observation, quelque sommaire et peu réellement scientifique qu'elle puisse être, parce qu'elle présente, à notre avis, d'abord une véritable curiosité anatomo-pathologique, ensuite une difficulté très grande au point de vue diagnostique ; enfin, parce qu'elle comporte une fois de plus un enseignement précieux au sujet de la réserve que le médecin et le médecin-légiste doivent apporter dans leurs conclusions.

QUELQUES MENSURATIONS DE NAINS

	TAILLE	ENVERGURE	BUSTE	TÊTE		
				LONGUEUR	LARGEUR	ZYGOMES
A ♂.	1m195	1m15	0m670	17.4	14.5	11.5
B ♂.	1.01	1.05	0.559	14.4	11.8	11.1
C ♂	0.885	0 82	0.505	15.6	13.2	10.1
D ♂.	0.98	0.92	0.565	17.0	14 1	11.1
E ♂. . . .	1.12	0.90	0.665	16.9	15.2	12.8
F ♂.	1.278	1.07	0 845	18.9	16.8	12.8
G ♂ Es. milaire .	0.745	0.725	0.455	»	»	»
H ♂, 25 ans. . . (Lannois).	1.11 Poids=30 kil	»	»	16 4	14.8	Circ crânienne 53.5
I ♀, 26 ans, sœur du précédent (Lannois)	0 99	»	»	D'après Lanois : même tête et même figure, membres courts, même main en trident que le frère		
J ♀, squel. 34 ans, (Muséum de Lyon)	1.065	Membre sup. très courts 1.01 (?)	Colonne vertébr. de 52 c.	18.4	16.0	Circ. crân. 51.5
K ♂, 31 ans. . . (Poncet et Leriche)	1.20	Le membre sup. a 50 c de long.	Le membre inf. est long de 54 c.	17.0	16.5	id. 56
L ♀, 28 ans . . . (Poncet et Leriche).	1.17	id. 44	id. 47	17.0	16.0	id. 52
M ♂ Tunisien (Chantre).	1.09	0.84	0.66	»	»	»
N ♀ Tunisienne (Chantre).	0.96	0.69	0.56	»	»	»

Au Jardin d'Acclimatation, un Barnum a réuni près de trois cents nains et a construit une ville de Lilliput. Ces nains parlent différentes langues, la plupart connaissent l'anglais et l'allemand. Ils proviennent surtout de la Hongrie, de la Turquie, des pays balkaniques : ce sont des professionnels qui vont d'un côté et d'autre, en se montrant.

Les nains sont des individus d'une taille bien inférieure à 1 m. 50 ou 1 m. 40 et le plus souvent de 0 m. 60 à 1 m. 20. Leur petite taille tient à un trouble trophique. Nous avons, dans le *Précis de Médecine légale,* indiqué les caractères des individus atteints d'embryonisme, d'infantilisme. Ajoutons qu'il y a de petites tailles tenant à des altérations du squelette, ainsi par le mal de Pott, le rachitisme : ce sont des colonnes vertébrales effondrées ou écroulées.

On peut donc distinguer les variétés suivantes : nains *achondroplasiques*, nains *myxœdémateux*, nains *pottiques* et *rachitiques*, et même des nains de *race pygmée.* Le tableau précédent en indique certaines mensurations. A. L.

REVUE CRITIQUE

CHRONIQUE LATINE

Ouvrages nouveaux sur l'Identification et sur la Police scientifique en Belgique, au Brésil, en Argentine, en Italie, en France.

J'annonçais comme probable, dans ma dernière chronique, la réunion d'un Congrès policier qui devait tenir ses assises en mai 1909. Nous voici en juillet, et j'ai été mauvais prophète. Cependant, une série de nouveaux ouvrages touchant les matières que le Congrès eût eu la charge d'examiner prouve surabondamment la nécessité de cette réunion. Voici bien des années que je signale, dans ces *Archives*, la complication progressive des systèmes identificateurs ; et chaque jour quelque méthode nouvelle est proposée, tandis que les tenants des anciens procédés répètent des arguments, qui désormais ne sauraient passer pour inédits. Il semble donc bien que l'homme capable de prendre l'initiative d'un Congrès spécial avec un programme limité aux méthodes identificatrices sera suivi de tous. En attendant, je dois signaler aujourd'hui plusieurs ouvrages importants qui contribuent à la mise au point du problème d'identité.

C'est d'abord, à Rio-de-Janeiro, le livre du Dr Hermeto Lima intitulé *A identidade de homem pela Impressão digital*. On y trouvera les détails les plus complets sur le fonctionnement du cabinet d'identification et de statistique dans la capitale fédérale du Brésil. M. Lima expose simplement les systèmes autres que celui de Vucetich : il ne les discute guère, considérant le problème comme résolu, et la précellence de la dactyloscopie sud-américaine comme un fait acquis. De très nombreuses illustrations ornent cet excellent ouvrage édité avec un luxe dont nos libraires ignorent le secret de ce côté-ci de l'Atlantique. Je signalerai, parmi les planches, celle qui représente des cas réels de ménechmes : la duchesse de Cumberland et la duchesse d'Aoste présentent une ressemblance inouïe des traits du visage : autant qu'on en puisse juger par des photographies qui ne sont point judiciaires, ces deux grandes dames ne distingueraient guère

leur portrait parlé que par les détails suivants : la princesse anglaise a les sourcils obliques externes *(src. b. e)* et le lobe descendant équerre *(lb. desc. qr.)*, tandis que la princesse italienne a les sourcils obliques internes *(src. b. i)* et le lobe intermédiaire *(lb. i.)*; mais je répète qu'en ce qui concerne l'oreille, tout au moins, ce sont des appréciations difficiles sur des photographies artistiques, en poses non directement comparables. De même, le président Roosevelt et l'ingénieur Foster ont dû être bien souvent confondus. Enfin, la ressemblance du czar Nicolas II et du Prince of Wales actuel est célèbre, encore que beaucoup moins remarquable que celles précitées : la différence de largeur relative du front est très sensible ici : chez le czar, la largeur frontale est beaucoup plus grande que la zygomatique, et celle-ci, à son tour, l'est bien plus que la maxillaire ; il n'en est pas de même chez le prince de Galles. Tout ceci prouve jusqu'à l'évidence la nécessité de l'étude du portrait parlé, celui de l'oreille particulièrement, et je ne doute pas que les Sud-Américains ne s'y adonnent avec un succès entier.

Une autre planche de cet excellent travail présente des cas de modifications du nez par le procédé de F. Kock. On sait que cet ingénieux praticien retouche, par d'adroites et discrètes interventions chirurgicales, le profil nasal. Il y aurait là, pour le signalement bertillonnien, et surtout pour le maniement du D. K. V., un grave échec, si ce luxe d'adonisation, réservé jusqu'ici aux classes aisées, devenait un jour un procédé de camouflage. Ce serait, si j'ose dire, le camouflage chirurgical : et il y a peut-être là une voie ouverte aux Arsène Lupin de l'avenir. Qui sait ce que donnerait, entre des mains expertes, une petite injection de paraffine sous les téguments de l'antitragus? Mais ce serait raffiner et même paraffiner pour le pur amour de l'art : l'ignorance béate des agents protège mille fois mieux les récidivistes que les recettes les plus scientifiques.

Je tiens enfin à donner acte à M. Lima d'une importante rectification faite par lui, au chapitre que j'ai consacré, dans l'*Identification des Récidivistes*[1], à l'enseignement de la technique policière. M. Lima me signale que l'identification par les empreintes figure au programme des chaires de Médecine légale et de Droit criminel dans les Facultés de médecine et de droit de Rio-de-

[1] Un vol. 428 p., avec 85 fig. et 3 tableaux hors texte (dans la *Bibliothèque de Criminologie)*, Paris, Maloine, 1909. Voy. p. 399 et seq.

Janeiro. En outre, les élèves sont conduits au *Gabinete d'Identificaçâò*, où des démonstrations pratiques leur sont faites. Enfin, les agents du corps des recherches et de la sûreté *(investigaçoes e segurança)* suivent des cours spéciaux et sont exercés à la pratique de l'identification. C'est un exemple qui devrait être suivi en tous pays.

*
* *

Le Docteur en jurisprudence Luis Regna Almandos publie sous le titre de *Dactiloscopia argentina* une étude très originale et des plus curieuses sur l'histoire du vucetichisme et sur l'influence de la dactyloscopie dans la législation.

J'y relèverai d'abord, dans le chapitre consacré à la comparaison des méthodes, une lettre fort importante de Vucetich à Reiss. L'illustre inventeur de la plus logique des dactyloscopies y discute pied à pied diverses objections soulevées par le maître lausannois. Mon éminent ami Reiss s'est toujours déclaré partisan d'un système identificateur complexe où les mesures anthropométriques complèteraient les empreintes. A quoi Vucetich répond que les empreintes, méthode tout à la fois d'identification et de classement, se suffisent à elles-mêmes et n'appellent nul complément. « Vous dites, écrit Vucetich à Reiss, que la classification anthropométrique est la plus rationnelle et la plus rapide. Pour ma part, j'ai eu à transformer en cabinets dactyloscopiques les anthropométries de Buenos-Aires, Rio-de-Janeiro, Santiago-du-Chili, etc., je connais donc personnellement le fonctionnement de chacun d'eux. Savez-vous comment je devrais les nommer? Babel ! Et, pour vous démontrer que je n'exagère pas, je vous rapporterai un seul cas parmi tant d'autres... » Ce fait, c'est que, Vucetich voulant étudier l'anthropométrie à Buenos-Aires en 1891, y constata que la mesure du pied y était prise sans déchausser le prévenu : le reste était, paraît-il, à l'avenant. De cela on peut seulement conclure que les anthropomètres argentins sont négligents et soumis à un contrôle peu rigoureux. Mais Vucetich cite alors le cas bien peu suspect des fiches reproduites dans le *Précis de Médecine légale* du professeur Lacassagne (p. 213 à 217 et fig. 27 à 30). Il s'agit d'un individu mesuré à Paris en 1895 et à Lyon en 1902, soit à sept ans d'intervalle : « De la comparaison il résulte que, en ce court intervalle, entre autres mesures, la taille du sujet a diminué de plus d'un centimètre, que la couleur de l'iris gauche a souffert un

changement de coloration, et qu'enfin les dimensions des cicatrices diffèrent. De tout cela, il suit : 1° que les mesures ne comportent pas la certitude scientifique ni la précision mathématique qu'on leur attribue ; 2° que la couleur de l'iris, à laquelle on accorde une importance capitale, change cependant avec l'âge, et que, par conséquent, sont véridiques les affirmations de Fuchs et Tourdes qui disent : « La majeure partie des enfants naissent avec les yeux bleu plus ou moins clair, qui devient plus oumoins foncé avec le progrès de l'âge ; dans l'âge mûr une infiltration graisseuse peut altérer la couleur primitive ; 3° que, grâce à la différence d'un demi-centimètre, et ailleurs de deux centimètres, observée dans les dimensions des cicatrices, l'identité devient difficilement déterminable, de sorte que l'unique preuve irréfutable que contiennent les figures citées sont les empreintes digitales ».

Plus loin, en ce qui concerne la recherche des fiches dans l'armoire à cabriolet, Vucetich, après avoir rappelé le système de division tripartite, conclut : « Ayant déterminé d'après les mesures dans laquelle des 243 cases devra se trouver la fiche, pourrons-nous établir d'après elles l'identité du sujet? Impossible : 1° parce que les mesures prises sur un sujet de moins de vingt ans sont d'une inutilité absolue ; 2° parce que chez les majeurs de cet âge qui, selon Bertillon, comporte la fixité plus ou moins absolue, et même chez les adultes, la mensuration d'un même sujet, répétée dix fois, fournira presque inévitablement dans la pratique dix filiations différentes ; 3° parce que la faillibilité prévue et inévitable de l'opérateur affaiblit, si elle ne l'annule pas complètement, la valeur identificatrice ; 4° parce que les mesures qui d'après la table des tolérances, se trouvant sur les limites de chacune des trois classes, peuvent se trouver dans la case voisine, et rendent par conséquent la recherche très laborieuse. »

Enfin Vucetich, et sur ce point je me garderai de le suivre, attaque jusqu'à la valeur du portrait parlé, disant que les traits se modifient par l'âge et qu'ainsi la description même de l'oreille ne permet pas une identification absolue.

Je ne pense pas qu'il soit nécessaire de dire, une fois de plus, ma manière de voir en ces matières. Ma préférence pour la dactyloscopie n'a jamais varié, et, à défaut d'autre motif, l'impossibilité de mesurer utilement les mineurs m'est un argument suffisant. Mais, en ce qui concerne le portrait parlé, je ne crois pas du tout que les attaques dirigées contre lui l'empêchent

d'être l'unique méthode utilisable pour les filatures, les recherches et les arrestations. Il n'y a pas à le comparer aux empreintes : son utilité est d'un tout autre ordre. Il est nécessaire comme elles, et je persiste à croire comme Stockis, et comme tout le monde au fond, que la base d'une fiche internationale doit être : 1° la dactyloscopie sud-américaine ; 2° le portrait parlé.

Je signale comme particulièrement bien faite l'étude de M. Almandos sur les diverses méthodes dactyloscopiques, et la revue des travaux antérieurs sur cette question, encore qu'il se montre un peu sévère pour les modifications apportées au vucetichisme par Daae. Enfin, M. Almandos indique les progrès de la doctrine dactyloscopique dans les autres états américains : Mexique, Guatemala, Colombie, Venezuela, Pérou et Cuba. Il semble résulter de ces notes que l'unification tend à se faire dans toute l'Amérique latine, et que la fiche rendue obligatoire pour les signataires du convenio de 1905 va se généralisant.

Mais la partie véritablement originale et neuve de ce livre est celle où l'auteur étudie les applications si variées et si précieuses des empreintes digitales : actes juridiques, testaments, actes privés, preuves en justice, registres publics, livres de commerce, légalisations, cartes des prostituées, cartes d'électeurs, livrets militaires, patentes : telles sont les pièces que l'apposition de l'empreinte authentifierait d'une façon absolue. Un expert identificateur (*perito identificador*) serait chargé, en cas de constestation, du contrôle officiel de ces signatures inimitables. Il y aurait beaucoup à prendre, pour les administrations européennes, dans cette dernière partie du livre d'Almandos. Le professeur Lacassagne, en ce qui concerne les passeports et les livrets militaires, Bertillon en ce qui concerne les chèques, ont fait d'intéressantes propositions dans ce sens. M. Almandos élargit considérablement la question, et à juste titre.

*
* *

Ce titre de *Perito identificador*, dont je parlais tout à l'heure, il était on ne peut plus naturel qu'il revînt à Vucetich. Sa candidature à ces fonctions nous a valu un exposé de ses travaux, sous forme d'une brochure simplement intitulée *Dactiloscopia* et parue il y a quelques semaines.

Il était fort intéressant pour ses admirateurs et ses élèves (et tous ceux qui s'occupent d'empreintes le sont un peu), de con-

naître avec précision le détail de son œuvre, et l'indication des sources où l'on peut étudier la méthode sud-américaine. On voit, en particulier, dans cette brochure, combien furent fertiles en communications concernant l'identité, les Congrès de l'Amérique latine, celui par exemple de Montevideo en 1901, celui de Buenos-Aires, en 1904, celui de Rio-de-Janeiro, en 1905, celui enfin de Santiago, en 1908. L'on y peut suivre les progrès et les succès croissants de la dactyloscopie, sous l'impulsion de Vucetich, aidé de Pacheco, Senet, Almandos, etc. Il y a là une belle unité et continuité d'efforts, couronnée d'un magnifique succès.

***

Pendant que le vucetichisme triomphe en Amérique, il tend à s'implanter en Europe. J'ai dit, dans la *Chronique* de décembre dernier, comment Stockis avait obtenu son adoption en Belgique. Mais j'ai dit aussi, et à diverses reprises, que ce qui pourrait faire obstacle à sa généralisation dans les grandes capitales européennes, c'est qu'au delà d'un certain nombre de fiches, le classement pouvait présenter quelques difficultés. Il devait arriver en effet, les empreintes en verticille étant beaucoup moins rares qne les autres, que les fiches à formule V 4444 s'empilassent en très grand nombre, pendant que les tiroirs à arcs et à boucles internes seraient moins garnis. Pour parer à cette inégalité dans la péréquation Daae, de Kristiania, avait imaginé d'introduire dans le vucetichisme deux ordres de modifications : la première consistait à prendre l'index comme tête de série et de section (Vucetich lui-même répartit les sections par l'index), l'index ayant les quatre types moins inégalement fréquents que le pouce; la seconde avait pour résultat de compléter le classement américain par certaines subdivisions galtonniennes, empruntées à la théorie de la *ridge tracing* et de la *ridge counting* et pour le détail desquelles je renvoie à mon *Identification des récidivistes* (voir notamment p. 250 et 271). Cette question des perfectionnements à apporter au vucetichisme pur a occasionné entre M. Daae et M. Borgerhoff (de Bruxelles) un échange de lettres du plus haut intérêt. M. Daae a bien voulu me donner copie d'un de ces précieux documents. Je n'aurai garde d'en priver les lecteurs des *Archives;* je le reproduis donc textuellement. M. Daae écrit :

. . . .

« I. Vous dites : « J'ai préféré avec Vucetich le pouce comme

« fondamentale. Certes, vous obtenez, pour votre système un « grand nombre de cases commençant par l'initiale I, tandis « que, dans mon casier de 73 compartiments, je n'en ai qu'un « pour cette lettre, et ce tiroir unique suffit amplement pour « les fiches qu'il renferme. Mais là ne gît pas la difficulté. Le « seul inconvénient, en l'espèce, réside dans la répétition de la « formule en ordre principal, parce que cette répétition nous « oblige à subdiviser un grand nombre de fiches par le *ridge* « *counting* et par le *ridge tracing*. Or, les formules qui se « répètent dans la méthode Vucetich se répètent également dans « la nôtre. » Vous me faites aussi remarquer, que par mon changement de la fondamentale, je n'obtiens qu'un *avantage apparent*. A cela je vous répondrai :

« En changeant le pouce pour l'index comme empreinte fondamentale, on obtient non seulement un grand nombre de fiches avec la fondamentale I, mais aussi proportionnellement un grand nombre de fiches avec la fondamentale A, en même temps que, bien entendu, le nombre de fiches avec les fondamentales E et V diminue. Enfin, on obtient une répartition aussi égale que possible des quatre catégories fondamentales A, I, E et V. Comme je vous l'ai dit dans une lettre antérieure, l'automne 1908, la dernière fois que la balance a été faite dans le service norvégien, la répartition était comme suit :

A	15.43 %
I	25.10 %
E	26.92 %
V	27.77 %
	4.78 % étaient de fiches défectueuses.

« Je suppose que le nombre de fiches dont il faut former des groupes et des sous-groupes en comptant ou en traçant des lignes est à peu près le même, que l'on prenne l'empreinte du pouce ou celle de l'index comme fondamentale.

« Avec le pouce comme fondamentale, on obtient les deux catégories E et V trop remplies de fiches, tandis qu'on ne tire presque aucun profit des deux autres catégories I et A. Ne serait-il pas utile de gagner aussi dans ces deux dernières catégories un aussi grand nombre de classes que possible pour remédier au surchargement de fiches de la même formule de classe surtout dans E mais aussi dans V ? Si avec le pouce comme fondamentale on a, par exemple, dans la catégorie E 1.000 ou, dans de grandes

collections, 10.000 fiches de la même formule de classe, ne serait-il pas mieux pour les recherches d'avoir ce nombre partagé de manière qu'on eût environ une moitié dans E et l'autre moitié dans I ?

« Une répartition aussi égale que possible doit être regardée comme un avantage.

« II. Vous dites qu'en regard de cet avantage que vous appelez seulement apparent, « se place l'inconvénient d'aller à l'en-« contre de l'ordre naturel des doigts. Ceci peut induire en erreur « des agents de province », quand ils prennent les empreintes.

« Toutes nos cinquante-cinq petites prisons de province ont été successivement, pendant les deux dernières années, pourvues de fiches et d'appareils nécessaires pour prendre des empreintes. Le classement des fiches dactyloscopiques ne se fait qu'au service central de Christiania. Ce service contient maintenant plus de 5.000 fiches dactyloscopiques. Après avoir conféré avec ce service au sujet des fiches trouvées incorrectes depuis son fonctionnement, soit que ces fiches aient été prises dans les prisons de Christiania, ou dans les prisons de province, ou dans le service central lui-même, je puis dire, que toutes les fiches trouvées incorrectes sont les suivantes :

« Deux ou peut-être trois, dont les empreintes roulées de la main droite étaient à la place destinée aux empreintes de la main gauche, et les empreintes de cette main à la place destinée aux empreintes de la main droite ;

« Trois, dont les quatre empreintes simultanées et non roulées des deux mains avaient changé de place ;

« Deux, dont deux empreintes ont eu une place incorrecte ;

« Une, dont les renseignements de l'en-tête et les empreintes appartenaient à deux différentes personnes.

« Vu le grand nombre des opérateurs, la plupart d'entre eux n'ayant pas eu d'autre enseignement qu'une instruction écrite, d'après laquelle ils se sont exercés, le nombre d'erreurs me semble merveilleusement petit.

« III. Le Dr Locard n'a fait que me citer, quand il dit dans son livre, *l'Identification des récidivistes :*

« Tandis que chez Vucetich tant les *lateral pocket loops* que « les *central pocket loops* sont comptés comme boucles *(presillas « variadas)*, nous les comptons ici, de même que les autres *compo-« sites*, parmi les verticilles ; il en est de même chez Henry. » (Voir *Archives d'Anthropologie criminelle*, 1906, p. 588.)

« Dans la *Dactiloscopia comparada*, lamina XV et XXI, sous *presillas internas variadas* et *presillas externas variadas*, on voit des *lateral pocket loops*. Surtout au lamina XXI, première rangée, il y a trois exemples les plus magnifiques qu'on puisse voir. Mais quant aux *central pocket loops*, j'ai dû faire erreur. C'est Bertillon qui les compte comme boucles. La faute en est à moi.

« Ma pensée exacte est que, comme Henry, je compte toutes les composites parmi les verticilles, ce que Vucetich ne fait pas.

« IV. Enfin vous me faites des questions sur nos fiches en papier ; après avoir conféré avec le service central, je crois pouvoir vous répondre :

« Nous classons nos fiches sans les plier.

« Les fiches sont d'une manipulation on ne peut plus facile.

« Aucune de nos fiches ne s'est déchirée. Au contraire, on se sent sûr qu'elles dureront autant que la vie la plus longue d'une personne.

« On n'est pas du tout, lors des recherches, exposé à tourner deux fiches à la fois sans s'en douter. »

. . . .

Je rappelle à ceux que l'idée d'altérer en quoi que ce soit le vucétichisme pur épouvante comme un sacrilège, et ils sont nombreux, du moins en Amérique, que le classement par *ridge counting* et *ridge tracing*, un peu vétilleux parfois, je le reconnais, ne serait nécessaire que dans les grands services. On aurait ainsi le double avantage de ne rien exiger des petits postes que le fait même de prendre l'empreinte, et d'obtenir dans les très grands une subdivision et surtout, j'y insiste, une péréquation parfaite.

*
* *

Un très bon résumé succinct des questions d'identité paraît dans *il Morgagni*, sous la signature du professeur Attilio Cevidalli, qui publia, il y a trois ans, d'intéressantes recherches statistiques sur les types d'empreintes. Son récent article, intitulé *la Identificazione dei Recidivi*, expose avec beaucoup de mesure et de sagesse le pour et le contre des systèmes en présence : il ne se dissimule ni les défauts du bertillonnage ni les inconvénients de la dactyloscopie. Il est très élogieux pour le vucétichisme, mais il reconnaît sa *sperequazione* pour les collections importantes, et signale les modifications de Daae et de Gaste sans choisir. Il affirme l'utilité du portrait parlé, et recommande comme méthode complémentaire le système Tamassia dont j'aurai à reparler tout à l'heure.

Cet article, de quinze pages, est à signaler comme étant le fruit d'une documentation très étendue et très sûre; les non initiés trouveront là une mise au point parfaitement claire et pondérée d'un problème complexe, et les spécialistes peuvent y voir un précieux exemple de prudence et d'indépendance d'esprit.



Je ne puis manquer de signaler à propos de dactyloscopie, et ne fût-ce que parce que Vucetich en fait état dans sa récente brochure citée plus haut, une thèse soutenue le 6 janvier à Bordeaux sur le sujet suivant : *Etat actuel des services d'identification judiciaire, et choix d'un service international.* Le sujet est vaste extrêmement, et l'auteur est jeune, extrêmement aussi, encore que rempli de la meilleure volonté. Mais je pense qu'avec l'enthousiasme de ceux qui ont plus de jeunesse que d'expérience, ou peut-être avec la précipitation des candidats que tourmente le souci de couronner hâtivement leurs études, le récipiendaire avait peu lu avant d'avoir écrit les 54 pages de quoi se compose son mémoire. Certaines idées qu'il défend sont excellentes : nécessité d'unifier les méthodes, d'échanger les fiches, voire même de réunir un congrès de policiers : ce sont des manières de voir inattaquables; elles sont même déjà assez répandues. Seulement, tout en concluant très bien, l'auteur conclut un peu vite : certaines méthodes qui ont fait leurs preuves, d'autres qui ont fait grand bruit paraissent insoupçonnées. La technique du portrait parlé y revêt une allure imprévue : « On décrit l'oreille, nous dit-on, par 1° la bordure, largeur et déformation; 2° le lobe, *forme et aspect;* 3° l'antitragus, inclinaison et forme; 4° l'aspect du pli par rapport à la bordure. » Si c'est comme ça qu'on rédige la description de l'oreille à Bordeaux, je signale ce service aux foudres de M. Bertillon. Plus loin, on découvre que le Chili a abandonné les empreintes pour les mensurations : c'est donc que cette république a dénoncé récemment le traité de 1905, et voilà un *casus belli* imprévu avec l'Argentine. Ailleurs, on nous révèle que le système Galton a été amélioré par M. Féré et par Windt et Kodicek; j'avais toujours cru que Féré s'était occupé des expertises d'empreintes et non des fiches dactyloscopiques et que Windt s'était borné à traduire en allemand le manuel d'Henry. A la même page, nous apprenons ceci : « Actuellement, il reste quatre systèmes en présence : Vucetich, Galton-Henry, Pottecher et Oloriz », calcul qui fait ressusciter le sys-

tème espagnol depuis longtemps défunt, mais qui enterre prématurément Roscher, Daae, Gaste, Bertillon et quelques autres. Ce qui me console tout à fait, c'est que mon dernier article des *Archives*, « très court, d'ailleurs, résume pour ainsi dire, les travaux de l'Ecole lyonnaise », pour ainsi dire, n'est vraiment pas exagéré. Palsambleu ! Quelle concentration ! Je n'aurais jamais cru pouvoir condenser en un liebig de douze pages, la substantifique moelle des thèses de Forgeot et de Frécon, de Florence et d'Yvert sur les empreintes, et celles de Dumon, de Merciole, de Villebrun, sans compter les travaux de notre maître Lacassagne sur les tatouages et sur les affaires d'identité.

J'ai mauvaise grâce, je le sais bien, à attaquer ainsi un travail dont les conclusions sont, au fond, celles que j'ai toujours défendues. Je ne vais pas jusqu'à m'irriter de voir ce travail français faire mauvaise figure à côté des travaux argentins ou brésiliens que je viens d'analyser : l'auteur de cette thèse sait à peu près sur le problème de l'identité ce qu'on serait en droit d'exiger des élèves de l'école primaire, mais il faut songer que beaucoup de gens, dont la profession implique la connaissance approfondie de ces sortes de choses, en savent encore beaucoup moins, et que l'identification qui a, à sa base, essentiellement, des recherches lyonnaises, n'est ignorée nulle part plus fortement qu'en France.

*
* *

Pendant qu'on discute ainsi les mérites comparés des systèmes actuels, d'autres apparaissent. Le professeur Arrigo Tamassia, de Padoue, avait déjà noté la valeur identifiante du dispositif adopté par les veines dorsales de la main. Il étudie maintenant la veine centrale du front ou veine préparate. Le vaisseau varie, nous dit-il, en direction et en nombre. Théoriquement médiane et unique, la veine frontale, sans cesser d'être verticale, peut se trouver à droite ou à gauche de la médiane. Elle peut aussi être oblique interne, c'est-à-dire partir d'un point supérieur situé à droite ou à gauche de la médiane, pour rejoindre inférieurement celle-ci au niveau de la glabelle. Elle peut encore, partant d'un point supérieur droit ou gauche, franchir la médiane au milieu du front et aboutir à gauche ou à droite de la glabelle. Elle peut enfin s'écarter de la médiane dès son départ supérieur et obliquer vers les sourcils D'autre part, elle peut être double, avec deux vaisseaux parallèles, un de chaque côté de la médiane, ou tous deux du même côté de la médiane, sans compter les dis-

positions en Y, en V, etc. Tamassia propose que le signalement tiré de cette veine comporte les indications suivantes :

1° Volume, caractère (sinueux, noueux, ectasique, etc.) ;

2° Singularité ou pluralité ;

3° Coïncidence totale ou partielle avec la ligne médiane du front ;

4° Description, s'il y a lieu, de l'angle formé par la veine et la médiane ; direction et amplitude de cet angle ;

5° Position droite ou gauche de la veine par rapport à la médiane, et parallélisme ou obliquité de leurs directions.

Il est bien certain que cette description signalétique, de même que celle des veines dorsales de la main, peut présenter un intérêt très vif dans une affaire d'identité un peu complexe, et que le professeur Tamassia a trouvé dans l'étude des vaisseaux superficiels un procédé complémentaire (et bien entendu seulement complémentaire), appelé à rendre des services.

*
* *

Il paraît, d'ailleurs, que l'identification par les veines superficielles ne préoccupe pas seulement les laboratoires italiens. Le Dr P. Cronzel soutient, à Bordeaux, une thèse sur le même sujet. Son travail, intitulé *Méthode anthropographométrique*, expose une méthode originale, où la photographie des veines dorsales de la main se combine aux mensurations des doigts. M. Cronzel semble tenir beaucoup à établir son droit de priorité ; il reproche au professeur Tamassia, en une note d'une indiscutable véhémence, de n'avoir pas signalé une communication faite par lui à une société savante de Bordeaux, antérieurement aux articles du professeur padouan. J'estime, pour ma part, que ces sortes de choses n'ont pas la plus petite importance. On ne compte plus les découvertes géniales qui ont été faites simultanément, en deux points du globe, par des inventeurs qui ne se soupçonnaient pas l'un l'autre. Et d'ailleurs, le système proposé par M. Cronzel est assez original pour que nul ne l'accuse de plagiat.

Ce système comprend d'abord la photographie des veines dorsales de la main. On plonge celle-ci dans l'eau froide et on applique la bande d'Esmark sur le poignet. L'ectasie obtenue, on photographie, la main pendante, en pronation. Sur le cliché on pose alors une plaque de verre quadrillée en centimètres, en ayant soin de faire coïncider certains points de la graduation

avec certains points de repère anatomiques (ligne de réunion des apophyses styloïdes). « On note alors les points d'intersection de gauche à droite et de haut en bas des veines comprises dans le quadrilatère avec les lignes numérotées horizontales et verticales du verre quadrillé. » On obtient ainsi la *formule signalétique*. En additionnant horizontalement ces chiffres, on a la *formule divisée*, et en totalisant enfin les formules divisées on a la *formule condensée totale ou synthétique*. Par exemple :

1 + 1 ; 1 + 3. . . .	=	7
2 + 2 ; 2 + 3. . . .	=	9
3 + 1 ; 3 + 3. . . .	=	10
4 + 1 ; 4 + 3. . . .	=	12
5 + 2 ; 5 + 6. . . .	=	18
6 + 2	=	8
7 + 2 ; 7 + 6. . . .	=	22
8 + 2 ; 8 + 4 ; 8 + 5 .	=	35
9 + 2 ; 9 + 4. . . .	=	24
		143

où tous les groupements de gauche constituent la formule signalétique ; les totaux de la colonne de droite, la formule divisée, et le total général, 143, la formule synthétique. Telle est la première opération.

La seconde consiste à mesurer tous les doigts des deux mains à l'aide d'un appareil spécial appelé digitimètre, à totaliser les longueurs obtenues, à diviser ce total par deux, et à diviser enfin la taille par ce dernier total, *en ayant soin de calculer à cinq décimales.*

M. Cronzel déclare que, « dans le domaine judiciaire, les procédés anthropométriques de Bertillon sont supérieurs à toutes les méthodes connues jusqu'à ce jour » ; mais il ajoute : « Tout en conservant notre admiration pour ce système, nous croyons qu'il y a lieu de chercher une méthode de signalement moins compliquée et plus facile à relever, à portée des profanes, tout en conservant une valeur incontestable par sa rigueur scientifique. » Deux questions se posent donc : 1° la méthode proposée est-elle rigoureusement scientifique ? 2° le système de M. Cronzel est-il « peu compliqué » et « à la portée des profanes ? »

La première question se ramène essentiellement à celle-ci : le trajet des veines superficielles de la main est-il immuable chez

un même individu ? M. Cronzel cite 5 cas où il l'a constaté ; j'en préférerai 5.000, ou même 500 ; mais enfin l'appui moral très précieux du professeur Tamassia vient ici en aide à son jeune codécouvreur, et j'admets la chose comme démontrée. Mais j'ai une défiance terrible à l'endroit des méthodes de transcription proposées. Que les veines ne varient pas ou varient peu, soit. Mais il est bien assuré que les coïncidences des trajets veineux et des lignes du verre gradué vont être les mêmes à chaque opération. L'ectasie, nous dit-on, ne modifie guère ces coïncidences, mais la sclérose ? mais l'état graisseux ? mais la croissance chez les enfants mineurs, ces fâcheux mineurs qu'il ne faut jamais perdre de vue en matière d'identification. Je ne dis point du tout que M. Cronzel ait tort de croire à l'excellence et même à la préexcellence de son système, mais je voudrais une longue suite d'essais et de preuves, qui seules entraîneraient ma conviction.

Admettons, cependant, et l'immutabilité du système veineux superficiel et la perfection du système de repérage proposé. La méthode que l'on préconise est-elle applicable ? Il est entendu qu'il ne s'agit pas ici des récidivistes, mais, uniquement, d'identification pour les pièces comme le livret militaire, le passeport, ou les cartes de prostituées. Et bien, même pour cet emploi restreint, je crains que M. Cronzel ne s'illusionne sur la simplicité de sa méthode. Je répéterai ici ce que j'ai dit maintes fois au sujet des fiches galtoniennes : les mathématiques sont déplorables en matière d'identification, parce qu'elles portent à d'inévitables erreurs dues à l'inattention. Autre chose est de construire une méthode dans un laboratoire et de l'appliquer dans un service administratif ; il faut bien songer que, parmi les employés qui rédigent ou qui rédigeront des signalements, fussent-ils « anthropographométriques », il n'y aura pour ainsi dire point d'anciens élèves de polytechnique, et que, entre les mains de scribes honnêtes mais inavertis, la plaque graduée, le total synthétique et la digitimétrie proportionnelle du système en dehors subiront d'étranges mésaventures. Et si l'on veut quelque chose de simple et de pratique, les empreintes roulées des phalangettes me paraissent encore ce qu'on peut imaginer de plus sûr et de plus expéditif. M. Cronzel nous donne, à la fin de sa thèse, une bibliographie, qui ne porte qu'un seul nom, celui de M. Capdvielle, auteur d'un système également ingénieux et malaisément utilisable d'identification par la courbure de la cornée ; peut-être y aurait-il eu lieu d'ajouter à ce livre unique

quelques autres travaux sur des sujets analogues. Je recommanderai à M. Cronzel la lecture, entre autres, du *Manuel technique* de Minovici, de l'*Identification judiciaire* de Stockis, et d'un récent mémoire du professeur Lacassagne sur le Passeport et le Livret militaire ; il y verra que la question de l'identification des non-criminels n'est pas un sujet vierge et que, par des procédés très simples, il y a déjà certains résultats acquis.

*
* *

Mon éminent ami Stockis a fait paraître, dans les *Annales de la Société de Médecine légale de Belgique*, une série de notes fort intéressantes résumant ses recherches récentes sur divers points de police scientifique. Leur diversité même est une preuve de l'activité intellectuelle admirable de ce maître, un de ceux qui ont le plus fait pour le progrès de la Technique policière.

Je signalerai d'abord quelques indications très sages, très pratiques, sur « la démonstration à l'audience de l'identité de deux empreintes digitales ». On imagine la difficulté qu'il peut y avoir à faire comprendre à un jury la valeur d'une empreinte comme signe d'identité, *a fortiori* de lui faire sentir pourquoi deux empreintes qu'on lui présente sont semblables et non identiques. Stockis a eu l'idée de faire des deux empreintes à comparer une double épreuve et de la faire voir au stéréoscope. S'il y a identité, les épreuves se superposent, sinon il se produit une figure brouillée qui ne laisse aucun doute.

Les empreintes des extrémités digitales ne sont pas les seules intéressantes au point de vue de l'analyse des traces laissées par le criminel. Stockis a eu deux fois l'occasion de prouver la culpabilité du prévenu à l'aide d'empreintes dues à la paume. L'étude de cette région lui montre que, d'une façon générale, l'éminence thénar n'a que des lignes parallèles sans dessin central (sauf des formes exceptionnelles, très complexes), tandis que l'éminence hypothénar présente des types variés, boucle à ouverture supérieure, inférieure, droite, gauche, verticille. Stockis nous promet une classification de ces types.

En ce qui concerne les empreintes laissées par les vêtements, je tiens à citer textuellement ces lignes capitales : « Chaque tissu peut donner une empreinte caratéristique. Si l'on enduit d'encre grasse des étoffes diverses à l'aide du rouleau encreur des dactyloscopistes, et qu'on imprime sur papier, on est frappé de voir se dessiner très nettement la texture même du tissu

révélée par le relief de la surface ; ainsi l'on reconnaîtra souvent parfaitement la grosseur des fibres, le dessin du tissage, l'abondance du poilu ; les empreintes de bas montreront le dessin du tricot, l'usure, les trous ; les empreintes de gants, la qualité, l'épaisseur de la peau ou du tissu, les traces d'usure, les coutures, etc. ».

« A propos d'empreintes de gants, nous avons remarqué une chose assez inattendue : c'est que, si l'on se gante de gants de caoutchouc mince ou de gants de peau fine, et que l'on imprime les doigts — encrés comme on encre la pulpe des doigts pour la dactyloscopie — sur le papier, dans la tache gris-noirâtre obtenue, on distingue encore les lignes papillaires de la pulpe digitale suffisamment pour en déterminer le type et numérer les lignes entre deux points donnés ; il en est de même si l'on prend l'empreinte sur verre de doigts de gants semblables, souillés de graisse. »

Il y a là une découverte d'une importance incalculable en matière d'identification par les empreintes. Stockis me l'avait indiquée, il y a un an, au cours d'une conversation que nous eûmes à Lausanne, au laboratoire de Reiss. Depuis, diverses recherches que j'ai faites m'ont confirmé de la façon la plus évidente les données avancées par le maître liégeois et que je viens de reproduire.

Et il faudrait citer encore une méthode nouvelle pour le moulage des traces de morsure et, en général, pour le moulage des empreintes en creux (blanc de baleine et paraffine dure *aâ* gr. 25, talc, gr. 50, eosine, q. s. pour teindre en rose), de curieuses recherches sur les traces de salive, des notes sur les écritures secrètes et les expertises de faux en écriture. Mais mieux vaut renvoyer à l'original : les articles de Stockis sont de ceux dont il ne suffit pas de lire une analyse. J'ai voulu seulement les signaler à tous ceux qui s'occupent de police scientifique.

Et je constate, en terminant, que jamais, depuis que je suis chargé de ces chroniques, je n'ai eu à présenter aux lecteurs des *Archives* tant d'œuvres ayant rapport à ces sortes de questions. La Technique Policière, née il y a si peu de jours encore, a pris de suite, sous l'impulsion de maîtres comme Bertillon, Reiss, Stockis, Gross, Vucetich, Ottolenghi et tant d'autres, un essor admirable et qui a donné déjà tant de résultats palpables et pratiques qu'on est en droit de tout en attendre désormais.

EDMOND LOCARD.

BIBLIOGRAPHIE

Précis de Médecine légale, par A. Lacassagne, professeur de médecine légale à l'Université de Lyon, lauréat de l'Institut (Académie des sciences, prix Chaussier, 1907), 2e édition (1909), entièrement revue, avec la collaboration du Dr Etienne Martin, agrégé, chef des travaux à l'Institut médico-légal, médecin expert des Tribunaux de Lyon. (Paris, Masson et Cie, éditeurs.)

La première édition de ce *Précis* date de 1906. Le succès en a été tel qu'il a fallu bientôt préparer une édition nouvelle. Au moment même où elle paraissait en France, deux traductions, l'une italienne, l'autre espagnole, étaient mises sous presse. Il suffit de feuilleter ce précis pour se rendre compte des causes de ce succès.

Il y a deux ans, l'Académie des sciences décernait à M. Lacassagne un de ses prix, le prix Chaussier. L'importance de cette distinction était en rapport avec l'importance des travaux récompensés. Certes, il n'était pas besoin que la réputation du professeur fut consacrée par cette flatteuse expertise de la plus haute autorité scientifique de notre pays : car le nom d' « Ecole lyonnaise » désigne aujourd'hui, partout où l'on travaille, ce foyer scientifique intense que, depuis bientôt trente ans, le professeur Lacassagne a su allumer et entretenir à la Faculté de médecine de Lyon et dont le rayonnement se fait sentir bien au-delà de nos frontières, jusque dans les pays les plus éloignés.

Or, ce *Précis* est la condensation de toute cette vie scientifique : il est non seulement l'œuvre du maître, mais aussi de collaborateurs que ce maître a su grouper, exciter et diriger. Dans la première édition de son *Précis*, l'éminent professeur les associait à son œuvre, et il s'est plu, dans la seconde, à rappeler leurs noms et leurs travaux, en montrant, à chaque page, le résultat de ces efforts communs. Parmi ces collaborateurs, le Dr Etienne Martin mérite une mention spéciale : aussi son nom est-il inscrit sous celui de son maître, à la première page de l'ouvrage.

Ce serait, du reste, une erreur de croire qu'il suffit, pour être un bon médecin légiste, d'avoir, avec quelque teinture juridique, des connaissances, même approfondies, de médecine et de chirurgie. L'art de l'expert a, sans doute, ses racines dans cet ensemble de sciences : c'est dans la médecine, la chirurgie, la chimie, que l'expert puise les bases scientifiques de ses recherches, de ses constatations et de ses déductions. Mais, en réalité, ces bases ne suffisent pas, si elles ne sont pas présentées et mises en œuvre, si elles ne sont pas en relations avec

le but spécial que se propose la société lorsqu'elle fait appel au médecin légiste. Celui-ci est et doit être un spécialiste. Et c'est l'art d'adapter les connaissances générales de médecine, de chirurgie, de chimie à la mission de l'expert qu'embrasse tout enseignement de médecine légale.

A ce point de vue, le *Précis* de M. Lacassagne est une œuvre tout à fait remarquable qui projette, sur cet ensemble formidable de problèmes médicaux que suscite la vie en société, une clarté saisissante.

Il serait difficile, il serait même sans intérêt d'analyser un travail aussi plein de faits et d'idées. Un compte-rendu deviendrait forcément une table de matières. Ce qui est plus important, c'est d'en dégager l'esprit et le caractère bien scientifique et bien moderne.

La division naturelle en deux parties, l'une comprenant les questions générales, l'autre les questions spéciales, est adoptée par notre auteur. Une étude en raccourci de l'histoire de la médecine légale et quelques notions sur l'administration de la justice en France, servent, en quelque sorte, de préface.

Dans la première partie, il est tout d'abord traité de la *déontologie médicale*, c'est-à-dire des droits et des devoirs des médecins en général, et aussi, plus particulièrement, du médecin expert. Je note, en passant, quelques lignes sur la « crise médicale », fruit de l'encombrement de la profession et de la concurrence acharnée qui amène la chasse au client. Que de questions nouvelles de responsabilité cette situation a pu poser ! Une série de procès et de décisions de jurisprudence sont rappelés et classés. Si les tribunaux doivent éviter de s'immiscer dans la discussion de thèses et de méthodes purement scientifiques, les médecins n'en sont pas moins responsables, dans les termes de droit commun, pour toutes les fautes de négligence ou d'imprudence qui leur sont reprochées. Ce n'est pas le *risque*, mais la *faute professionnelle* qui engage leur responsabilité civile et pénale.

Tout a été dit sur le secret médical, et c'est surtout à propos de ce secret que l'article 378 du Code pénal a été interprété et appliqué par les Tribunaux. Avouons qu'il y a là une de ces questions troublantes où le problème de conscience se double d'un problème de droit. Le plus sûr, pour rester dans les limites de son devoir, est de ne rien dire. La jurisprudence se montre, du reste, de plus en plus stricte dans l'observation du secret professionnel, et volontiers elle écrirait, dans ses arrêts, la formule du serment d'Hippocrate, que prêtent encore, paraît-il, à Montpellier, les docteurs en médecine, le jour de la soutenance de leur thèse : « Admis dans l'intérieur des maisons, mes yeux ne verront pas ce qui s'y passe ; ma langue taira les secrets qui m'y sont confiés... »

Le rôle du médecin comme expert, les expertises en général, les actes médico-judiciaires sont étudiés en détail, aux pages 75 à 101. Les renseignements techniques abondent.

Le médecin, collaborateur, soit de la justice civile, soit de la justice pénale, se trouve placé en présence de questions multiples, questions d'âge, de sexe, état civil, identité criminelle, aliénation mentale, le cadavre, taches, empreintes, etc. Toutes ces questions sont examinées avec soin, et il serait superflu de faire remarquer qu'au point de vue de l'identification, le nom de Lacassagne peut être associé à celui de Bertillon.

L'auteur a notamment, dans cette nouvelle édition, repris et retourné la question de responsabilité. Il a su tirer parti et profit des discussions si intéressantes qui ont eu lieu, en 1907, au Congrès des aliénistes et neurologistes de Genève. On sait qu'à propos du vœu présenté par le Dr Gilbert Baltet et adopté par la majorité des congressistes, les grands quotidiens avaient proclamé la faillite de la médecine dans les questions de responsabilité. En réalité, la thèse n'avait pas été comprise. Le Code pénal n'emploie l'expression de « responsabilité » que dans la rubrique du Livre II : « Des personnes punissables, excusables ou *responsables* pour crimes ou délits. » Et, usant d'une prudente réserve, il ne tente même pas de déterminer les éléments et les conditions de la responsabilité légale. C'est qu'en effet, le terme « responsabilité » n'a de sens qu'autant qu'on le précise par une épithète et un qualificatif, car il y a bien des espèces de responsabilités, la responsabilité *morale*, la responsabilité *sociale*, la responsabilité *physiologique*. Et s'il est vrai de dire « que les questions de responsabilité, qu'il s'agisse de la responsabilité morale ou de la responsabilité sociale, sont d'ordre métaphysique ou juridique, non d'ordre médical », c'est à condition de réserver aux médecins les questions de responsabilité physiologique, c'est-à-dire de démence. Le Code pénal, en effet, s'est borné à indiquer les situations de fait dans lesquelles il n'y a « ni crime ni délit ». Ces situations sont au nombre de trois : et l'*irresponsabilité* résulte soit d'une cause naturelle, le jeune âge, ou plutôt le défaut de discernement en résultant, soit d'une cause pathologique ou physiologique, la démence, soit d'un état de nécessité. Le Code pénal affirme ainsi, par un *a contrario* décisif, que les conséquences d'un acte volontaire ne sont imputables à tout individu qu'à la condition de les rattacher à un homme normal agissant dans des conditions normales, capable de se conduire normalement, ou encore de se laisser influencer par des motifs normaux. On comprend donc que, lorsque le juge demande au médecin de résoudre des questions de responsabilité, il le charge d'une mission que celui-ci ne peut pas remplir.

En se ralliant à cette thèse, M. le professeur Lacassagne a voulu dégager, lui aussi, la responsabilité médicale, en délimitant autour de chacun, autour du législateur, des juges et des médecins, le terrain exact de leur compétence. Il faut laisser, au seuil de la conscience, des questions métaphysiques qui n'ont rien à faire avec les nécessités

de la défense sociale. L'ordre social importe seul à la justice : l'ordre moral lui sera donné par surcroît.

La deuxième partie du *Précis*, consacrée aux questions spéciales, traite des *attentats contre la personne*, dans les cas particuliers qui peuvent se présenter. Les moyens ou les procédés employés varient beaucoup. Toutefois, et afin d'éviter les répétitions, M. Lacassagne expose successivement et par ordre de généralité décroissante des problèmes ou questions qui se présentent le plus ordinairement à l'examen du médecin expert. Il étudie ainsi les *coups et blessures*, les *asphyxies*, les *empoisonnements*, le *suicide*, le *duel*, les *attentats à la pudeur*, la *femme enceinte* et *son produit*.

Certains de ces problèmes, comme celui des questions relatives à l'instinct sexuel et aux fonctions de la reproduction, n'avaient été abordés jusqu'ici qu'avec une pudique réserve. Mais on s'est aperçu qu'il y avait là des cas complexes où le vice n'était pas la seule explication de phénomènes qui sont de tous les temps et de tous les pays, et on s'est demandé si, parmi les aberrants de l'instinct sexuel, il n'y avait pas des malades, des héréditaires, qui peuvent être victimes ou d'une malformation congénitale, ou de certaines conditions sociales qui ont favorisé l'éclosion de ces aberrations, enfin des malheureux ou des aliénés qu'il faut plaindre et soigner. Ce chapitre de pathologie sexuelle est particulièrement étudié par M. le professeur Lacassagne.

Que dirai-je de plus? Il faut avoir eu besoin de faire une recherche, de lire et de comprendre un rapport médical pour apprécier les services qu'un ouvrage de ce genre est de nature à rendre. Les avocats, les magistrats le consulteront, comme les médecins, et avec autant de profit. Il est écrit dans une langue claire, colorée; son texte est accompagné de nombreuses figures, bien dessinées et bien choisies. Les renseignements statistiques y abondent; et il contient une documentation complète qui permet de ne pas s'égarer à la recherche de la date, du fait, de la circonstance dont on a besoin.

En somme, le *Précis* de M. Lacassagne peut être considéré, non seulement comme un des meilleurs traités de médecine légale, mais en outre comme une mine inépuisable où chacun peut étudier et creuser le problème qu'il est appelé à résoudre.

R. Garraud.

Professeur Angelo Zuccarelli. — **Gli Uomini primitivi delle selci e delle caverne** (con 112 illustrazioni e rittrato dell'Autore), Napoli, Perrella, 1907.

Ce livre, excellemment édité, avec de nombreuses et très belles planches, étudie à nouveau le vieux et toujours passionnant problème de la descendance de l'homme. La partie la plus remarquable retrace les explorations et découvertes personnelles de l'auteur dans la grotte de

Molpa, près du cap Palinuro ; le professeur Zuccarelli y trouva des instruments et des armes de pierre, des ossements travaillés, des os fendus, des fragments de mâchoires, de dents, le tout datant des débuts de l'époque paléolithique.

Je traduis les intéressantes conclusions de l'ouvrage.

1° *D'où venons-nous?* Uniquement de la genèse naturelle, à travers d'incessantes transformations de la substance cosmique unique. Au milieu de l'immense évolution du cosmos, l'humanité ne représente qu'une des séries évolutives, qui, commençant à la transformation progressive des espèces précédentes les plus proches, a porté à la plus haute et complète spécification atteinte jusqu'ici de l'organisation animale.

2° *Qui sommes-nous?* Des vertébrés mammifères, les plus haut placés dans l'échelle zoologique, munis de la conscience, des concepts et des sentiments les plus évolués qu'on ait vus jusqu'ici, lesquels se manifestent par une *dignité* supérieure à tous les autres animaux, une *perfectibilité* par notre action rationnelle et consciente, une règle de *justice* à suivre, un sens impérieux d'*amour et solidarité* envers tous les autres hommes. Mais l'humanité n'en est arrivée là que par de très lents progrès graduels, au cours de dizaines et de centaines de millénaires; elle est partie d'une vie psychique rudimentaire, constituée par des mécanismes simples et brefs, encore peu supérieurs à l'animalité lente la plus voisine : ces mécanismes furent, petit à petit, recouverts, cachés, inhibés par des mécanismes psychiques toujours plus amples et compréhensifs, sans pourtant être étouffés complètement par eux ; ils restent cachés et emprisonnés au fond des âmes humaines actuelles, d'où des circonstances déterminées peuvent les faire surgir.

3° *Où allons-nous ?* Toujours plus près d'une plus sûre, plus ample et plus efficace réalisation et actualisation d'un plus grand idéal de vrai, de beau et de bien, buts de l'âme humaine.

On voit l'influence qu'ont exercée ici les doctrines hæckélienne et lombrosienne.

Ed. L.

Fernando Ortiz. — **Los negros brujos (hampa afrocubana),** con una carta-prologo del D. C. Lombroso, y con 48 figuras. Madrid, Fernando-Fé.

Cette très curieuse étude sur les sorciers nègres de Cuba intéresse tout ensemble l'ethnologue et le criminaliste. On y décrit, en effet, les mœurs étranges de toute une catégorie d'Africains implantés à Cuba, dont les usages superstitieux sont en contradiction flagrante avec la morale et la législation des états civilisés. La *brujera*, c'est-à-dire la sorcellerie, dérive, à Cuba, du fétichisme africain, importé par les nègres vendus comme esclaves dans les anciennes colonies espagnoles: le culte des dieux équatoriaux Olorum, Obatala, Osho-Oshi, Bubayu-

Aye présente un caractère pittoresque qui constituerait le plus amusant et le plus curieux des folk-lore, s'il ne se doublait de pratiques criminelles, auxquelles, si l'on en croît M. Fernando Ortiz, les pouvoirs publics ne sont pas près de mettre fin.

On lira avec l'intérêt le plus vif ce qui concerne, par exemple, la préparation des philtres amoureux et celle, plus dangereuse, des « hechizos maleficos » ou philtres maléfiques, le tout se compliquant, de temps à autre, d'empoisonnement ou d'assassinat.

L'analyse psychologique du *brujo*, ou sorcier, n'est pas le moins curieux chapitre de l'ouvrage. Son langage professionnel, la *juga sagrada*, est un argot bien spécial. Il y a aussi des sorcières *(bruja)*, qui ne sont ni moins dangereuses, ni moins respectées.

L'auteur conclut en montrant dans la *brujera* une caste de malfaifaiteurs particulièrement dangereux, et dont il semble malaisé de débarrasser le pays : il fait voir les procédés actuels de répression et indique ce qu'on pourrait faire encore, au point de vue des substitutifs pénaux. En résumé, cet ouvrage, illustré d'intéressantes figures, constitue une lecture des plus attachantes et des plus instructives pour tous les criminalistes et pour les curieux du folk-lore exotique.

Ed. L.

Bibliothèque de psychologie expérimentale et de métapsychie. — Directeur : Raymond Meunier *(Suite)*.

VII. Travail et folie (**D**rs **A. Marie et R. Martial**). — Il faut entendre : influences professionnelles sur l'étiologie des psychopathies. On conçoit toute l'importance du problème.

Les auteurs s'appuient sur une remarquable statistique, qu'ils ont eu le mérite de réunir à l'asile de Villejuif, de 1884 à 1907, et qui offre une valeur documentaire d'autant plus importante que les travaux de cet ordre ont été jusqu'à présent plus rares, en France comme à l'étranger. L'interprétation qu'ils en donnent manque cependant d'ampleur et de relief. Il ne semble pas qu'ils aient tiré de cette enquête tous les aperçus, toutes les conséquences possibles. « La vie contemporaine, disent-ils, est une vie d'action intense, de pensée rapide, trop rapide, » p. 23. La brièveté de ces notes et de ces indication s'en ressent.

La tâche est d'ailleurs grosse de difficultés. Les statistiques françaises ne comportent pas, excepté pour Paris, le dénombrement des travailleurs par profession. Comment, d'autre part, établir une classification des professions rationnelle? Enfin pareille étude demanderait une critique minutieuse, approfondie, des éléments réunis sous la dénomination globale d'influences professionnelles. Se représente-t-on, par exemple, la somme, et surtout la variabilité des facteurs individuels et sociaux, qui peuvent entrer dans l'explication de ce seul fait : la misère?

A défaut d'une classification des groupes professionnels reposant sur des bases sociologiques fixes, ne convenait-il pas d'adopter, dans cette étude préliminaire, un classement basé sur la proportion des cas d'aliénation qu'ils fournissent? Les conclusions y eussent peut-être gagné en précision et en certitude. C'est, de l'avis même des auteurs, un essai à reprendre et à compléter.

VIII. L'Evolution psychique de l'enfant (Dr H. Bouquet). — On n'est pas fâché de rencontrer entre les cornues et les appareils de la psychologie expérimentale contemporaine, un petit livre d'observation, aisément écrit, sans prétention, je crois, et qui intéresse.

M. Bouquet a observé l'enfant depuis la naissance jusqu'à cet âge imprécis où l'éducation spontanée des choses fait place à l'éducation systématique, concertée, des parents ou des premiers maîtres. Je note au passage de justes indications : l'état de réceptivité plus grande et surtout plus précoce pour les impressions sensorielles désagréables. Les premières réactions sont des réactions de défense, comme les premières expressions marquent la douleur. Le rire est tardif (cinquième, huitième mois). La précocité et l'importance du toucher.

« L'enfant est un être régi par l'habitude », mais le rôle de l'imitation est ici insuffisamment indiqué. Tarde en a bien montré l'importance. Dans quelques pages parues ici-même, il indique l'insuffisance de l'explication purement hédonistique du développement de l'enfant et le rôle de l'imitation et de la suggestion indépendamment de toute utilité. L'enfant vient au monde : il s'adapte au milieu tout d'abord.

La peur n'apparaît qu'à une époque plus avancée; elle exige l'expérience déjà, ou l'éducation. L'auteur émet de judicieuses remarques sur l'apparition et la formation du sens moral. Il y a lieu cependant de faire une réserve : sans méconnaître l'influence des premières éducations et du premier milieu, il faut se mettre en garde contre cette tendance générale qui leur attribue une prépondérance qu'ils n'ont pas, contre ce préjugé d'éducationnisme, d'après lequel, comme a dit Tarde, « en s'emparant éducativement de l'enfant, on croit disposer de l'homme plus tard ». Vainement. Ne pouvait-on pas plutôt appliquer à la formation du sens moral cette fine remarque de l'auteur à propos du langage initial (papa, bébé...) : « Il est à remarquer, dit-il, qu'il s'agit là d'une initiation rétrograde, et que c'est en réalité l'enfant qui est l'éducateur des adultes qui lui font prononcer, en y attachant un certain sens, les syllabes que lui-même prononcerait les premières, étant donné leur composition (voyelles et consonnes explosives). »

Pour savoir « comment se fabriquent les âmes » (Sabatier), il ne convient pas d'établir *a priori* des règles et des méthodes pédagogiques, il faut compter avec le cerveau de l'enfant, son évolution naturelle, ses dispositions organiques, son hérédité.

IX. Le Haschich. Essai sur la psychologie des paradis éphémères (Raymond Meunier). — Le Haschich doit à une double cause les honneurs de la psychologie expérimentale (vol. 7 et 8 de la collection). D'abord, à son origine, à son parfum d'exotisme, à la légende du Vieux de la Montagne, des fanatiques Assassins ou Ismaëliens, et des jardins paradisiaques d'Hassan ben Sabab Homairi. Puis, à l'aventure, j'allais dire à la réclame romantique, aux soirées de l'hôtel Pimodan, aux descriptions de Th. Gautier et de Baudelaire, qui lui ont fait comme une auréole. Il était resté le plus élevé en dignité de tous les toxiques. On sait que cette réputation est surfaite. C'est ce que nous confirmerait au besoin l'étude consciencieuse de M. Meunier.

Le chanvre indien, quel que soit son principe actif, quelles que soient les préparatifs qui l'enrobent (hafiou, dawamesc, madjoun algérien, mapouchari du Caire, esrar de Turquie, gozah d'Egypte, kif du Maroc, gunja indien, etc.), produit une ivresse, puis un hachichisme chronique, qui ne se distinguent pas essentiellement des effets aigus ou chroniques des anesthésiques ou de l'alcool. C'est par une illusion de la mémoire que les artistes qui ont décrit les effets du haschich n'ont retenu dans leurs analyses que l'euphorie du début, qu'ils ont négligé et l'incohérence du délire, et les troubles neuro-musculaires désagréables, et la dépression mélancolique consécutive. Cet état d'euphorie est loin d'être particulier au haschich Il n'y aurait, pour s'en convaincre, qu'à lire cette confession d'un haschiché : « Ma gratitude déborde de toutes parts comme une marée impétueuse... J'ai envie d'embrasser les arbres qui projettent autour de moi leurs décoratives et fantastiques silhouettes... Ah ! je voudrais sauter au cou de chacun, lui témoigner combien j'apprécie un tel procédé... Il y a aussi des estropiés et des traîtres, vilains personnages qui s'empressent là tout autour. »

L'ivresse haschichique provoque des illusions sensorielles plutôt que de véritables hallucinations. Il semble qu'un substratum objectif soit nécessaire pour soutenir le délire. Ce qu'elle exalte, ce n'est pas la lucidité de l'intelligence, mais l'émotivité, et sous la dispersion de l'attention (hypoprosexie), la suggestibilité du sujet. « Tout haschiché est un hystérique d'un moment ».

Il résulterait même de cette suggestibilité, de l'affleurement du fonds mental subconscient du haschiché, la possibilité d'une action thérapeutique, à laquelle, je me hâte de le dire, les méthodes rationnelles de la psychothérapie actuelle ne paraissent pas ouvrir un grand horizon.

Pierre Deleau.

Louis-Charles-Emile Vial. — **Les erreurs de la science.** *Un cas de psychologie.* Paris, chez l'auteur.

Nous avions eu déjà la « faillite de la science ». Est-ce une objur-

gation plus pressante, cette fois? Est-ce du moins le cri d'alarme d'un critique plus autorisé?

Tout effort est sans doute estimable en soi. Et l'on doit à une œuvre sincère de reconnaître l'ardeur passionnée avec laquelle elle fut entreprise quand même l'auteur se serait abusé sur la puissance de ses moyens.

Il ne s'agit de rien moins, pour M. Vial, que d'expliquer la vie et la genèse. « Il est impossible, pense-t-il, que le Créateur ait donné à l'homme une âme avec des limites qu'elle ne saurait franchir et qu'il nous ait condamnés à vivre dans une ignorance stupide et révoltante de l'Absolu ; si docile qu'elle soit, la raison s'insurge à cette seule pensée. » Le livre de M. Vial n'est plus aujourd'hui de ceux qui occupent la critique. Mais il est, en revanche, de ceux qui posent un cas de psychologie individuelle, et des plus intéressants. A ce titre, le livre de M. Vial est significatif et vaut qu'on en parle. Le cas est connu. Balzac l'a décrit de main de maître, dans la *Recherche de l'Absolu*. Le souvenir de Balthazard Claës s'impose nécessairement ici. A ceci près que les constructions purement imaginatives de M. Vial ne menacent pas de l'entraîner, comme le tourment inventif de l'autre, à la dissipation et à la ruine, mais tout au plus à quelques frais d'édition.

Insisterai-je? M. Vial s'est attaché — que dis-je? s'est voué — depuis 1884, à universaliser à tous les ordres de connaissance la notion du contraire, et, avec un grand luxe d'exemples patiemment réunis, à établir, non sans pittoresque à l'occasion, que la trame du monde n'est qu'une longue chaîne de contradictions réalisées, que le monde sensible peut être figuré par un couple contradictoire indéfiniment représenté. L'antagonisme, la dualité est partout dans la nature, dans les sexes, dans les actes, dans les sensations entre un positif et un négatif, un mâle et une femelle, un droit et un gauche, etc. Peut-être nous savions cela, au moins depuis les Pythagoriciens, qui nous ont transmis une liste de contraires. Aussi bien, l'effort personnel de M. Vial n'est pas de nous présenter cette opposition comme absolument nouvelle, mais de reprocher à la science de ne s'en servir qu'éventuellement et sans l'expliquer.

« Ce que nous demandons à la science, dit-il, chaque fois qu'elle nous démontre l'égalité de deux forces qu'elle nomme volontiers un couple, c'est de nous expliquer la raison de ce couple contradictoire et de cette égalité antagoniste, leur pourquoi, leur comment. » Dès lors, l'imagination de M. Vial se donne libre cours, et chaque phénomène naturel n'est plus qu'une émanation du grand Etre bisexué. Voyez plutôt la suite de ses métaphores et de ses allégories, à propos du mécanisme de l'acte conjugal, de la locomotion, de la respiration, de la révolution cardiaque, de la colère, de l'amour, de la mémoire, du sommeil naturel, de l'hypnose ; j'en oublie. Mais ce n'est pas tout. Il y a l'atome qu'il faut trancher. Ceci fait, l'explication du monde et

de la création n'est plus qu'un jeu. Et M. Vial nous la donne dans une « nouvelle conception cosmogonique », où nous retrouvons, chose curieuse, une voûte céleste et un déluge.

Il est inutile, n'est-ce pas, d'ajouter que M. Vial, qui coupe l'atome, ne s'embarrasse nullement des définitions scientifiques, si, d'aventure, elles n'entrent pas dans ses vues.

Mais si vous êtes d'âme sensible et tendre, ce livre pourrait apaiser votre soif d'images et d'émotions. C'est un flux de sentimentalité débordante.

« On a le droit de regretter, nous dit-il, que la science n'ait pas eu l'intuition de la sexualité cosmique, et il est bon de le lui dire pour ses conceptions à venir... » « En physique, c'est séparer de force les deux fluides ; dans la vie conjugale, c'est perdre sa compagne ou son unité : comment s'étonner après cela, quand on coupe une pomme, de voir pleurer ses deux moitiés ? »

Ce n'est malheureusement pas Alphonse Allais qui parle.

Il faut purger la maison de ces livres-là. P. Deleau.

Emmanuel Lasserre. — **Les délinquants passionnels et le criminaliste Impallomeni** (F. Alcan).

Ce livre n'a nullement la prétention d'être une monographie, il ne traite à fond aucune partie de criminologie. Mais, à bon droit, il a celle d'être un hommage, et délicat, à la mémoire d'un des maîtres de la pléiade italienne, du criminaliste Impallomeni. Et par là, comme par sa manière, et la grâce du tour, comme aussi par la vivacité de l'expression, il se relie naturellement aux éloges académiques.

Je ne dirai rien de la biographie d'Impallomeni, qui remplit toute la première partie de l'ouvrage, sinon qu'on y trouvera quelques pages charmantes, dictées par une fervente amitié.

Ce qui intéresse dans son œuvre le criminaliste, ce sont ses idées sur trois sujets d'actualité : le duel, le jury, les délinquants passionnels.

Le duel est incriminé par la législation italienne ; mais, dans la détermination de la pénalité appliquée à l'homicide, une situation privilégiée est faite aux duellistes et à leurs témoins. Impallomeni critique vivement ce traitement de faveur, montre que l'indulgence des législateurs ne tend qu'à perpétuer un privilège de classe et un préjugé antisocial, en vertu duquel chacun tend à se faire justice soi-même.

Impallomeni s'élève avec force contre cet autre préjugé, qui voit dans le jury le palladium de la liberté des citoyens. Il en critique l'institution et montre que la magistrature et le jury ont à connaître des délits d'ordre différent, l'une en droit commun, l'autre en matière politique. Quant aux jugements du jury, ils sont détestables. Le véritable caractère de la justice pénale, c'est d'être rendue d'abord dans l'intérêt de la société. L'appréciation de la responsabilité criminelle ne

peut être basée que sur la défense sociale, à quoi demeure subordonnée la considération des particularités physiologique ou psychologique du délinquant.

Le jury, comme l'opinion publique, font preuve d'une indulgence regrettable à l'égard des délinquants passionnels, cependant les plus odieux, les plus dangereux de tous, les plus antisociaux. Tous les autres crimes sont la violation de la loi. Le crime passionnel en est la négation. Il n'y en a pas dont l'auteur soit plus responsable. La défense sociale est incompatible avec cette autre conception de la responsabilité, où l'acte est d'autant moins punissable que la passion a été plus forte chez l'agent. En face de la justice, il n'y a pas de passion privilégiée. L'amour n'a pas d'autre titre d'évaluation que l'honneur, le fanatisme, la cupidité, etc. L'évaluation juridique des passions, c'est l'évaluation sociale des motifs et des effets : leur *temibilità*.

C'est une leçon à faire aux jurys. P. Deleau.

REVUE DES JOURNAUX ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES

ACADÉMIE DE MÉDECINE (Séance du 25 mai 1909).

M. Thoinot : J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Académie, pour notre bibliothèque, de la part de M. le professeur Lacassagne, de Lyon, la deuxième édition de son *Précis de médecine légale*.

Le rapide succès de cet ouvrage est justifié par sa valeur. Le *Précis* actuel est un exposé fidèle de l'état de la science médico-légale, en même temps qu'il est un exposé des recherches originales si connues, qui ont fait de M. Lacassagne un des maîtres de la médecine légale moderne.

(Séance du 15 juin.)

M. Vallin : J'ai l'honneur de présenter à l'Académie au nom de M. Lacassagne, professeur de médecine légale à la Faculté de médecine de Lyon, une brochure intitulée : *Du Signalement*. Notre collègue montre, par de nombreux exemples, l'inutilité ou tout au moins l'inefficacité archaïque et un peu grotesque des signalements inscrits sur les passeports ou fournis par les agents de la police.

S'appuyant sur les travaux de M. Alphonse Bertillon et sur les conclusions très favorables d'un rapport de M. Dastre, demandé à l'Académie des Sciences par M. le Ministre de la Justice, M. Lacassagne propose une formule anthropométrique applicable à la fois aux passeports, aux signalements de la justice et aux livrets des militaires déserteurs et insoumis. La brochure est accompagnée de formules

représentant les tatouages, les dimensions de l'oreille, les empreintes des trois doigts de la main gauche : annulaire, médius et index, etc. Il espère qu'on adoptera un jour, dans toute l'Europe, un modèle uniforme, exact et scientifique, qui trouverait son application dans le port d'arme, le permis de chasse, la carte d'identité, le livret militaire, etc. L'empreinte du pouce droit apposée à côté de la signature serait un complément très utile de celle-ci et remplacerait avantageusement, pour ceux qui ne savent pas écrire, la croix que les illettrés apposent encore de nos jours sur un contrat ou sur un procès-verbal.

SOCIÉTÉ DE MÉDECINE LÉGALE DE FRANCE

Le Secret médical dans l'armée. — M. Simonin [1] : L'armée est une collectivité dans laquelle le médecin ne cesse, à aucun instant, d'être l'expert délégué par l'autorité pour l'éclairer sur tous les points relatifs à la santé des hommes de troupe et des officiers. Dans un grand nombre de cas, la divulgation du secret médical s'impose dans l'armée par la considération de l'intérêt général qui prime les intérêts particuliers.

Des prescriptions officielles récentes ont mis fin à la promiscuité regrettable des visites médicales quotidiennes ou périodiques.

Les ouvriers civils employés dans les établisements militaires peuvent réclamer une visite *strictement individuelle*, en dehors même de la présence du personnel de l'infirmerie, si le médecin ne juge pas indispensable l'assistance d'un aide. Pareille mesure devrait être étendue à l'armée tout entière.

En revanche, le cahier de visite, où chaque compagnie inscrit quotidiennement ses indisponibles, contient une colonne intitulée « genre de maladies », qui invite impérativement le médecin à la divulgation du secret médical que la visite individuelle tend à sauvegarder. Et ce cahier de visite ne va pas tarder à initier au secret médical tous les gradés.

On est encore plus frappé des inconvénients de certaines transmissions hiérarchiques : bulletins de déclaration concernant l'origine des maladies vénériennes par la voie du chef de corps et du commandant d'armée à la police locale, alors qu'il serait si facile que cette communication fût établie entre le médecin et l'autorité municipale ; certificat médical annexé au billet d'hôpital, traînant de bureaux en bureaux au lieu d'être détaché par le médecin et inclus par lui dans une enveloppe.

De même, le diagnostic ne devrait figurer ni à l'hôpital sur le cahier de visite, ni à la sortie sur le bulletin de mutation envoyé au corps, ni sur les registres du bureau de recrutement pour les hommes réformés.

[1] Cette communication de M. Simonin a été faite le même jour que celle de M Jacomy sur le secret médical (séance du 11 mars), mais sa discussion n'a eu lieu que le lundi 5 avril.

Il semble, d'autre part, bien inutile de faire assister aux *examens médicaux* des Commissions spéciales de réforme le nombreux aréopage actuel d'officiers appartenant à tous les corps ou établissements qui présentent des malades dans la même séance.

Quant à l'expertise courante des invalidités temporaires de chaque jour, elle ne manque pas d'être souvent embarrassante, surtout vis-à-vis des officiers.

Les règlements successifs qui ont abordé cette question l'ont toujours fait avec une imprécision remarquable, et peut-être intentionnelle; l'ambiguïté de leurs termes traduit l'embarras ou l'habileté de ceux qui les ont rédigés.

Le médecin est tenu de rendre compte au colonel, sous pli cacheté, de « l'état de l'officier, ou de sa visite », expressions très larges qui peuvent impliquer dans leur acception tous les faits constatés, et justifient, ou bien toutes les exigences de la part du chef de corps, ou toutes les réticences de la part de l'expert.

A notre avis, le médecin militaire, comme le médecin civil, ne doit jamais être une cause de préjudice pour les intérêts de son malade, mais il semble qu'il y aurait tout avantage à faire cesser l'ambiguïté des règlements actuels en adoptant officiellement la ligne de conduite suivante, soit pour les officiers, soit même pour les sous-officiers, principalement quand ils sont mariés :

1° Consulté officieusement par un officier, le médecin militaire est tenu au secret rigoureux ; ses relations sont de la même nature que celles d'un médecin civil avec son client; ce qu'il apprend, en pareil cas, a un caractère absolument confidentiel;

2° Chargé de visiter un officier par ordre supérieur, il peut, lorsqu'il s'agit d'une simple exemption de service, par exemple, en user avec beaucoup de ménagement et de discrétion dans le compte rendu qu'il doit adresser au colonel. Il suffit au commandement d'avoir une idée suffisamment précise de la gravité de l'affection, de son pronostic et de sa durée probable. Tout autre renseignement n'est qu'une curiosité inutile qui peut avoir l'inconvénient d'altérer la considération morale à laquelle l'officier a droit ;

3° Si le médecin a reçu, au contraire, *mission spéciale* d'examiner l'officier dans un but déterminé, ou bien encore si cet officier l'a chargé lui-même de rendre compte de son état pour justifier, soit l'interruption de son service, soit une demande quelconque adressée à l'autorité militaire, il est dégagé de l'obligation du secret médical, mais il ne doit jamais, dans les renseignements qu'il fournira, dépasser le but indiqué par le commandement;

4° Dans aucun cas, le médecin n'a à prendre l'initiative des mesures comme celles de la non-activité, de la réforme ou de la retraite d'un officier. Il doit attendre d'y être invité par l'intéressé, ou par l'autorité compétente ;

5° Enfin, les renseignements de l'expertise médicale officielle ne doivent être communiqués qu'aux seules autorités désignées et qualifiées, suivant le cas, pour recevoir cette confidence, en ayant soin de ne fournir strictement que les indications nécessaires à l'information.

J'ajouterai le vœu que l'obligation légale du secret médical soit imposée à toutes les Commissions, à tous les corps et établissements militaires, hospitaliers ou autres, ainsi qu'aux bureaux de recrutement vis-à-vis des hommes ayant passé sous les drapeaux. Les renseignements médicaux concernant d'anciens militaires ne devraient être communiqués aux particuliers, aux chefs d'entreprises ou d'industries, aux Compagnies d'assurances, ou aux grandes administrations civiles que sur la demande dûment légalisée des intéressés, ou sur une réquisition légale officiellement notifiée. Cette mesure, excellente en général, vise tout spécialement les tuberculeux qui, depuis quelques années, se trouvent aux prises avec les plus grandes difficultés pour trouver un emploi quand leur affection est dévoilée.

Enfin, à la revision comme à la caserne, le défilé des appelés gagnerait à être discret et individuel.

M. Granjux. — Le professeur Simonin vous a exposé d'une façon absolument complète la question du « secret médical dans l'armée », telle qu'il l'enseigne au Val-de-Grâce. Il l'a envisagée avant, pendant et après l'incorporation ; il a particulièrement insisté sur les dispositions administratives qui ne respectent pas le secret médical et sur les modifications qu'il conviendrait d'y apporter. Je suis absolument d'accord avec lui sur tous les points et, si je prends la parole après lui, c'est simplemement pour insister sur un des côtés particuliers de cette question générale, sur la situation du médecin vis-à-vis des militaires, suivant qu'ils se confient à lui, ou qu'ils les visitent par ordre, et sur le *rôle familial* qui lui est dévolu dans l'armée actuelle.

A première vue, la chose paraît compliquée ; elle nous semble aisée si l'on veut bien s'inspirer des trois règles suivantes, qui répondent à tous les cas :

1° Tout officier, sous-officier, caporal ou soldat, qui s'est *spontanément* confié à un médecin militaire a droit au secret médical absolument comme s'il s'était confié à un médecin civil ;

2° Pour tout militaire, quel que soit son grade, qui est examiné *par ordre* par un médecin militaire, le secret médical n'existe plus vis-à-vis du chef de corps ou de détachement et seulement vis-à-vis de lui. Mais le médecin ne lui doit, ni tout son diagnostic, ni tout son pronostic. Il n'est tenu de lui dire que ce qui lui est nécessaire de connaître, soit pour la décision à prendre vis-à-vis du militaire examiné, soit dans l'intérêt de la troupe qu'il commande ;

3° Par exception, le médecin peut confier au chef direct du malade, c'est-à-dire au capitaine, ce qui doit être connu de lui dans l'intérêt du malade ou de la santé des autres hommes.

Nous envisagerons successivement les rapports du médecin avec les officiers, les sous-officiers et les soldats.

Pour le premier cas — celui où l'officier se confie spontanément au médecin militaire — il ne peut y avoir de doute, même si l'intérêt général peut paraître en jeu. Je vous en ai cité un exemple dans notre dernière séance, lors de la discussion de la communication de M. Jacomy, et je n'y reviens pas [1].

Deuxième cas ; le plus fréquent à coup sûr. L'officier, qui s'est confié au médecin militaire, se fait porter malade, et son médecin traitant est chargé de l'examiner. Celui-ci doit-il ou ne doit-il pas faire état de ce qu'il sait déjà ?

Là encore la réponse n'est pas douteuse. Le médecin militaire, venant par ordre, doit, dès son arrivée auprès du malade, lui déclarer qu'il est censé ignorer tout ce qu'il lui a confié précédemment, et que cette visite doit être considérée comme si elle était la première qu'il lui faisait. Des renseignements recueillis, des constatations faites au cours de cet examen, le médecin ne transmettra au chef de corps que ce qui est nécessaire pour répondre à la demande qui lui a été posée.

D'une façon générale, dans la rédaction de ses certificats, le médecin militaire doit se rappeler qu'il est tout à la fois l'expert du commandement et celui du militaire examiné, de telle sorte que, s'il doit la vérité au premier, il doit défendre les intérêts du second. Ce qui, heureusement, est loin d'être inconciliable. Un exemple permettra de bien fixer ma pensée.

Etant médecin-major d'un corps de troupe, je constatai chez un capitaine, classé pour chef de bataillon, l'apparition de certains phénomènes nerveux inquiétant pour l'avenir. Effectivement, quelques temps après, à un exercice ayant lieu par une très chaude matinée d'été, cet officier se montra si troublé que le chef de corps, croyant à une insolation, l'engagea à rentrer chez lui. Je vis le malade dans la journée. Il avait de la diplopie, et s'était fendu le front sur une porte qu'il ouvrait.

Le lendemain, le chef de corps me fit demander et me donna son diagnostic : « J'ai renvoyé hier un tel de l'exercice ; c'est un nerveux ; il est fatigué ; il a eu une insolation. Dites-lui qu'il peut se reposer jusqu'à l'inspection générale. » J'opinai, et, bien entendu, gardai pour moi mon sentiment.

De cette façon, l'officier put attendre sa nomination de chef de bataillon. Immédiatement après, je le proposai pour un congé de convalescence, qui fut suivi de la mise en non-activité ; deux ans après il avait sa retraite, dont il jouit peu de temps.

Si, dès le début, j'avais donné mon diagnostic complet, et surtout

[1] Voir *Bulletin médical*, 1909, n° 21, p. 252.

mon pronostic, j'aurais porté préjudice à cet officier, dont les jours étaient comptés, et cela sans profit pour l'armée !

Par contre, il y a des cas où le médecin militaire doit dire plus qu'on lui a demandé, et prendre l'initiative de certaines mesures nécessitées par l'état de santé de son malade : par exemple, il doit provoquer l'envoi d'office à l'hôpital du célibataire, mal soigné à la chambre, ou d'un malade devenant dangereux pour son entourage; il doit prendre l'initiative d'un congé de convalescence ou d'une saison thermale que l'intéressé refuse de demander, de crainte de compromettre sa carrière, et qu'il acceptera avec reconnaissance si le commandement le lui propose.

Le rôle du médecin militaire vis-à-vis des sous-officiers est, en ce qui concerne les rengagés, c'est-à-dire les sous-officiers de carrière, sensiblement le même que pour les officiers. Quant aux sous-officiers de la classe, ils rentrent dans les conditions communes à tout le contingent, vis-à-vis duquel le médecin militaire a une obligation nouvelle : *il remplace la famille.*

C'est, en effet, au médecin de régiment que les familles s'adressent pour avoir des nouvelles de leurs enfants ; c'est à lui qu'elles se confient; c'est à lui qu'elles envoient tous les renseignements concernant le passé sanitaire de leurs enfants; c'est à lui que les confrères écrivent.

Cet intermédiaire choisi librement, spontanément, par les familles, l'a été aussi par l'autorité militaire. C'est le médecin de l'hôpital qui doit prévenir les familles des maladies graves de leurs enfants, et les tenir au courant de leur état de santé. C'est lui qui prend l'initiative du congé de convalescence, de la réforme temporaire, qui permettront au convalescent, au suspect, de rétablir sa santé, et des réformes qui libèrent complètement.

Cette pensée qu'à la caserne il remplace la famille, doit hanter l'esprit du médecin militaire, le guider dans tous ses actes, et l'amener à faire connaître au chef direct de ses malades, c'est-à-dire au capitaine, ce qui est nécessaire dans l'intérêt de ceux-ci. Deux exemples pour appuyer cette façon de voir.

Avec mon ami, le médecin-major Colin, nous avons observé un brigadier, sujet à des absences très courtes. Ainsi, en jouant au piquet, tout d'un coup il s'arrêtait, demeurait immobile, comme pétrifié, puis repartait, au grand amusement de ses camarades et de lui-même. A la Salpêtrière, où ce militaire avait été consulter quand il était civil, on lui avait prescrit le traitement classique, mais sans préciser le diagnostic.

Quelle conduite devions-nous tenir? Fallait-il dire à ce garçon intelligent, sobre, de très bonne conduite, qui se croyait simplement un nerveux, qu'il était atteint d'épilepsie?

Fallait-il proposer d'éliminer de l'armée un homme si peu malade

pour le moment? La Commission de réforme l'aurait-elle réformé?

Nous avons pensé que le mieux était de garder ce militaire, en lui faisant continuer son traitement. Mais nous avons prévenu le capitaine des absences présentées par ce brigadier, pour le cas où elles se produiraient dans le service. Nous avons ajouté que toutes les probabilités étaient que les choses resteraient en l'état, mais que si, par hasard, ce brigadier présentait quelque chose d'anormal, il conviendrait d'en prévenir immédiatement le médecin.

Et notre homme a fini son congé, sans aucun incident; il a, je crois, été classé comme sous-officier dans la réserve, et a repris, dans la vie civile, son métier d'ouvrier d'art.

Au moment d'une épidémie de grippe, je fus appelé auprès du gendarme A... Il se plaignait simplement du mal de tête et d'impossibilité de faire son service. Pas de fièvre ; pas de phénomènes pulmonaires ou gastriques. Comme il était célibataire, je le fis entrer à l'hôpital.

Là il demeure dans le même état pendant plusieurs jours; ne parlant à personne, répondant à peine aux questions, indifférent à tout ce qui se passait autour de lui. Son facies était caractéristique; c'était un homme absorbé par une idée fixe.

Le quatrième jour au matin, étant seul avec lui, je lui dis brusquement: « Qu'est-ce que vous avez? » Le malade, saisi, me dit : « C'est la faute au maréchal des logis. Il a dit qu'il aurait ma peau. Il veut m'envoyer à Biribi. »

Je fus stupéfait, étant donné ce que je savais du caractère de ce maréchal des logis. Je fus le trouver et j'appris de lui qu'il n'avait jamais puni ce gendarme, qu'il regardait comme un bon serviteur, mais pas assez intelligent pour le service qu'il avait à faire. Aussi fit-il volontiers, comme je le lui demandais, une demande de permission de quinze jours pour le gendarme à titre de convalescence. Dès qu'il en fut avisé celui-ci fut transformé, et quand il quitta l'hôpital j'eus soin d'indiquer comme diagnostic : « Grippe avec idées de persécution. »

Pendant deux ans et demi je n'entendis plus parler de rien, quand, par une matinée orageuse de l'été, un gendarme vint me chercher disant que son collègue A... avait voulu tuer le maréchal des logis et qu'on pensait qu'il était fou. En route voici ce qu'il me raconta :

A... et un de ses collègues avaient été envoyés faire à pied une tournée particulièrement longue et pénible. En rentrant en ville, comme ils mouraient de soif, ils entrèrent dans une auberge où ils burent une bouteille de limonade. Mais ils furent immédiatement dénoncés au maréchal des logis qui, à leur retour, fit des reproches modérés à A... le plus ancien. Immédiatement celui-ci s'écria : « Ah! tu veux ma peau, eh bien j'aurai la tienne », et tirant son sabre il se précipita sur le maréchal des logis, qui n'eut que le temps de se jeter dans la chambre voisine et de fermer la porte à clef.

Les camarades d'A... le ramenèrent alors dans sa chambre, où je le

trouvai couché sur son lit, la face vultueuse, indifférent à ce qui venait de se passer, et disant simplement qu'il avait mal à la tête. Je lui proposai de l'emmener à l'hôpital; il m'y suivit, et l'on fit le traitement dérivatif usité en pareil cas.

Le lendemain, je fus frappé de retrouver A... comme je l'avais vu deux ans et demi auparavant : même indifférence à tout ce qui se passait autour de lui, même aspect absorbé, même empreinte d'une idée fixe, et quand je lui demandai ce qui s'était passé, j'entendis la même voix dolente me dire : « C'est la faute au maréchal des logis. Il a dit qu'il aurait ma peau. Il veut m'envoyer à Biribi. » Et puis le silence et la résignation de l'homme qui se sent vaincu par la fatalité.

Mon opinion fut que pour la seconde fois avaient évolué chez cet anormal psychique des idées de persécution : la première fois sous l'influence de l'intoxication grippale; la seconde fois sous l'action de l'auto-intoxication déterminée par le surmenage suraigu causé par une marche longue et particulièrement pénible dans des conditions de température exceptionnelles pour la région.

Mon diagnostic fut admis par le commandement et le gendarme réformé. En eût-il été de même si je n'avais pas pris soin de protéger contre l'avenir le gendarme A... en faisant noter par l'autorité militaire la constatation de la première atteinte d'idées de persécution. C'est là, je crois, un exemple typique de la nécessité pour le médecin militaire de faire connaître aux chefs militaires les faits de nature à servir, non seulement dans le présent, mais peut-être dans l'avenir, les intérêts de leurs malades.

Je serais heureux si j'avais pu montrer qu'avec les trois règles que j'ai citées en commençant, le médecin militaire peut, tout en respectant au maximum le secret médical, exercer son rôle d'expert, défendre les intérêts des militaires auxquels il est imposé, et remplir le rôle social que les familles lui confient.

NOUVELLES

Visite au Service d'Identité judiciaire d'A. Bertillon. — Pendant mon dernier voyage à Paris, j'ai passé un après-midi dans le service de Bertillon. Ce service, très agrandi et comprenant les quatre côtés du quadrilatère qui enclave une cour, est situé au dernier étage, en partie sous les combles. Il comprend des salles pour l'anthropométrie, la photographie, les recherches concernant les empreintes sur des objets tels que verres, bouteilles, vitres, expédiés de tous les points de la France dans des caisses dites les « Bertillonnes »; il y aura bientôt un musée spécial.

Dans la salle consacrée aux sommiers judiciaires, on tient un

répertoire onomatologique (Voir *Arch.* du 15 avril 1909, p. 288). Il y a environ 6.000 noms pour la moitié de la population parisienne. Les noms les plus rares d'entre ces 6.000 s'observent au nombre de 3 pour 100.000. Le nom le plus fréquent, celui de *Martin,* s'observe 452 fois, celui de *Petit*, 300 fois.

A propos de la classification des empreintes, Bertillon admet que l'index a des formes qui se répartissent plus également que celles du pouce et des autres doigts.

On révèle les empreintes laissées sur les objets, verres ou meubles, en les recouvrant de céruse à l'aide d'un pinceau.

Pour bien les étudier, on peut faire usage d'une loupe. Celle-ci est constituée par deux lentilles objectives empruntées à une jumelle, accotées convexes contre convexes avec un foyer de 10 centimètres environ. On les maintient par un collier en acier percé et qui émerge au-dessus des lentilles. On peut aussi faire usage d'un compte-fils ayant 4 centimètres d'écartement.

En terminant, je signale ce fait important : depuis la création du service, on a procédé à 25.000 reconnaissances. A. LACASSAGNE.

Asile public d'aliénés de Clermont. — Une vacance d'interne vient de se produire dans cet établissement; les personnes que cette vacance intéresserait devront s'adresser, pour tous renseignements, à M. le Directeur de l'Asile.

VIe Congrès national périodique de Gynécologie, d'Obstétrique et de Pœdiatrie. — Le Congrès aura lieu à Toulouse en septembre 1910. Le Comité d'organisation a choisi les questions suivantes, qui feront l'objet d'un rapport au Congrès.

Formes aiguës curables de la tuberculose pulmonaire chez l'enfant. — *Rapporteur :* M. AVIRAGNET.

Eczéma des nourrissons. — *Rapporteur :* M. ROCAZ.

Ostéomyélite vertébrale. — *Rapporteur :* M. GRISEL.

Sténose pylorique des nourrissons. — *Rapporteurs :* MM. FRÉDET et GUILLEMOT.

Megacolon. — *Rapporteur :* M. PATEL.

Tumeurs solides de l'ovaire. — *Rapporteur :* M. MÉRIEL.

Rapports de la lithiase biliaire avec la grossesse et l'accouchement. — *Rapporteur :* M. AUDEBERT.

Pathogénie et traitement des vomissements graves de la grossesse. — *Rapporteur :* M. FIEUX.

Méthode de respiration artificielle de Schæfer, pour les noyés. — Cette méthode est en train d'obtenir droit de cité dans l'armée anglaise. Aussi croyons-nous devoir en rappeler la pratique telle qu'elle nous est exposée dans le *Journal of the Royal Army medical Corps* du mois de mai dernier :

1° Enlever tout ce qui peut serrer le cou ;

2° Examiner l'intérieur de la bouche pour en retirer les herbes, etc., qui peuvent s'y trouver;

3° Etaler un vêtement auprès du patient;

4° Rouler ce dernier de façon à l'étendre, la face contre terre, sur le vêtement;

5° Placer un des bras du patient sous son front, et veiller à ce que la bouche ne soit pas au ras du sol;

6° Se tenir les jambes écartées en travers du patient, les genoux en terre de chaque côté de ses hanches;

7° Placer les mains ouvertes sur les côtes inférieures, de part et d'autre du thorax ;

8° Se penchant en avant, exercer une pression ferme, mais non violente, sur les côtes, puis se relever lentement tout en relâchant progressivement la pression des mains.

Répéter ces mouvements alternatifs de pression et de décompression toutes les cinq secondes, soit douze fois par minute.

(Le Caducée.)

L'exercice illégal de la kinésithérapie par les Suédois. — A la séance d'avril de la Société de médecine de Paris, M. Maurice Faure a fait observer que la pratique du massage, de la gymnastique médicale, et de toutes thérapeutiques voisines réunies sous le nom de kinésithérapie, est trop souvent abandonnée à des auxiliaires non médecins, et qu'il en résulte pour les malades des dommages appréciables. Il faut savoir que cette pratique est illégale et que le médecin qui la recommande peut être taxé de négligence et poursuivi par le malade en cas d'accident et par les syndicats médicaux pour complicité d'exercice illégal.

Un médecin ne peut pas faire remise d'une note à son client, après en avoir réclamé le paiement. — Après avoir réclamé à un client le montant d'une note, on ne peut, s'il y a contestation de la part du client, et refus de diminution du côté du médecin, abandonner consécutivement toute réclamation d'honoraires.

Un avocat parisien, M. J.., ayant mandé près de lui, sur une plage normande, l'été dernier, son médecin de Paris, un désaccord intervint entre eux sur la note d'honoraires de ce voyage, qui dura vingt-quatre heures, et durant lequel le médecin fut l'hôte de son client; — le docteur réclamant de ce chef 580 francs, son client en offrant 300. L'amour-propre s'en mêlant de part et d'autre, le médecin prétendit refuser tout honoraire, tandis que le client, tenant à se libérer, l'assigna devant le juge de paix pour faire « valider » son offre.

Le Tribunal de paix du VIIIe arrondissement de Paris, présidé par M. Jégou, a donné entièrement gain de cause à l'avocat, en décidant que le médecin ne pouvait, à son gré, faire remise d'une note à son

client après avoir réclamé, et en déclarant celui-ci libéré par la somme offerte et déposée.

Le regretté Dr Jules Simon faisait souvent cette recommandation aux nombreux auditeurs de ses leçons de pratique infantile : « Surtout, ne soyez jamais le commensal de votre client. »

Le prix d'un œil. — Le 27 septembre 1908, un étudiant en médecine, Léon Mansillon, de Mende, en villégiature au hameau de Chabannes près Chanac, tua incidemment, d'un coup de fusil, un bébé de dix mois, et blessa au visage la jeune fille qui le portait sur son bras, Mlle Vieilledent, fille de l'instituteur, âgée de dix-sept ans, dont un œil est perdu.

L'imprudent chasseur a été condamné par le Tribunal de Mende à payer à titre de dommages-intérêts : 1° une somme de 5.000 francs à Mlle Vieilledent; 2° 500 francs au père de cette dernière ; 3° 1.000 francs aux parents de l'enfant tué, les époux Pagès.

Mais, comme M. Mansillon ne possède actuellement pas de ressources personnelles, le Tribunal a fixé à 1912 l'exigibilité des sommes ci-dessus. Il est à supposer, en effet, qu'à cette époque l'étudiant sera devenu médecin et qu'il sera ainsi en état de se libérer.

A propos de la pendaison. — Les Turcs ont si bonne opinion de la marchandise française et de sa probité, qu'ils disent proverbialement :

— Si tu veux te pendre, pends-toi avec une corde française.

*
* *

M. Levret avait été appelé à la Cour pour accoucher la Dauphine, la belle-fille de Louis XV. Le Dauphin lui dit à son arrivée :

— Eh bien, Monsieur Levret, vous devez être content d'accoucher Mme la Dauphine; cela vous fera de la réputation.

— Si ma réputation n'était pas faite, Monseigneur, je ne serais pas ici. *(Rev. fr. méd. et chir.)*

L'Imprimeur-Gérant : A. Rey.

Dr Cabanès. — Les Indiscrétions de l'Histoire, 6e série, 23 fig. hors texte, 1 vol. in-16 de 408 p. Paris, Albin Michel, 1909.
Prof. Attilio Cevidalli. — La identificazione dei recidivi, broch. de 16 p. Milan, 1909.
Dr P. Crouzel — Méthode anthropographométrique, thèse de Bordeaux, 36 p. 1909.
Eugène Stockis. — Recherches sur le diagnostic médico-légal de la mort par submersion (dissertation inaugurale présentée à la Faculté de médecine de Liège pour l'obtention du titre de docteur spécial en médecine légale). 1 vol. in-8° de 157p. avec 2 planches. Ext. des *Ann. de la Soc. de méd. lég. de Belgique*, 1909.
Ministry of Finance, Egypt. — The archaelogical survery of Nubia, in-8, 52 p. Cairo, 1909.
Prof. Sarda. — Obtention des cristaux d'hémine par les iodures et bromures alcalins (avec M. Dusser), broch. 8 p., 9 reprod. en couleurs. — *Idem*, par les iodures et bromures d'ammoniac et de strontium (avec le Dr Ratchoff), broch. 4 p. — *Idem*, Un point d'histoire, broch. 7 et 15 p. *(Bull. Soc. de méd. lég.)*
L. Duprat. — La criminalité dans l'adolescence, 1 vol. in-8° de 260 p. (Bibl. des sciences sociales.) Alcan, Paris, 1909.
Le Dr Maxwell, substitut du procureur général à Paris. — Le Crime et la Société, 1 vol. in-8, 360 p. (Bibl. philosophie scientifique.) Flammarion, Paris, 1909.
Dr Mouret. — Travaux du Conseil d'hygiène de l'Isère, in-18 de 378 p Grenoble, 1908.
Louis Franck. — Le crime de la rue des Hirondelles (affaire Van Celck, à Bruxelles), in-18 de 501 p., plans. Franck, Paris, 1909.
Léon Gistucci. — Le pessimisme de Maupassant, in-8, 35 p. Office social, Lyon, 1909.
Dr F. Dubieff (avec préface du Dr Bagenoff). — Le régime des aliénés, in-18 de 350 p. Paris, Rousset, 1909.
Havelock Ellis. — Etudes de psychologie sexuelle (tome 12). — L'inversion sexuelle, trad. de A. van Geneps. 1 vol. in-8° de 338 p. Paris, Mercure de France, 1909,
Compendio di Medicina legale del Dr Al. Lacassagne, traduzione italiana del professore Mario Carrara di Torino, 1 vol. in-8° de 618 p., 124 fig. et 2 planches en couleur. *Unione tipografico,* Torino, 1909.
Prof. F. del Greco. — La psicologia de Genio e i grandi mistici (20 p). — Per una metodologia delle scienze mediche fondata sulla storica di guesta (12 p.). — Il concetto psicologico-sociale di responsabilita (12 p.), 1909.
Dr Eugen Wilhelon. — Die ab treibung und das Recht des Arztes zur Vernichtung der Leibes frucht (broch. de 35 p.).
Dr Ant. Ritti. — Nécrologie : le Dr Auguste Motet (7 p., Masson, 1909).
Prof. C. Ferrai (di Modena). — Ricerche sulla reazione di Wassermann. — Un nuovo metodo per la dimostrazione degli spermatozoi nette macchoe (2 p.).
M. Stryzowski. — Nouvel appareil de Marsch (3 p.).
Dr Marchand. — Etat du mal épileptiforme. Confusion mentale et amnésie rétro-antérograde consécutifs à une tentative de pendaison (broch. de 11 p.).
A. Lecha-Marzo. El retrato hablado ó descripción verbal de la fisonomia humana (30 p.). Granada, 1909.
Prof. Edw. Anthony Spitzka. — The resuscitation of dersous Schockhed by Electricity (23 p., 1909).
Prof. Lavrand. — Rééducation physique et psychique, in-16, 122 p. — Le Prestidigitateur Alber : de l'Illusion, son mécanisme psycho-social, in-16, 119 p. — (De la Bibl. de psychologie expérimentale, Blond et Cie, édit.)

ARCHIVES

D'ANTHROPOLOGIE CRIMINELLE

DE MÉDECINE LÉGALE

ET DE PSYCHOLOGIE NORMALE ET PATHOLOGIQUE

MÉMOIRES ORIGINAUX

LA GRANDE ENVERGURE

ET SES RAPPORTS AVEC LA TAILLE, CHEZ LES CRIMINELS

Par le Dr CHARLES PERRIER

A tous mes amis, reconnaissance.
Ch. P.

On entend, par grande envergure, la distance d'un doigt médius à l'autre, lorsque les bras sont horizontalement étendus.

Il est inexact que l'homme debout, ses membres supérieurs mis en croix, soit inscriptible dans un carré.

La grande envergure dépasse la taille, d'une quantité variant dans les moyennes de 0 à 89 p. mille[1].

Moindre chez les blancs (43 p. mille) que chez les nègres (81 p. mille), les mulâtres (81 p. mille), les Indiens-Iroquois (89 p. mille), la prédominance de l'envergure sur la taille va en augmentant, si on passe de l'homme aux anthropoïdes.

Dans la station verticale, les bras étant allongés, l'extrémité du médius atteint, chez l'homme, le milieu de la cuisse; il descend chez le chimpanzé au-dessous du genou, chez le gorille au milieu de la jambe, chez l'orang aux chevilles, et chez le gibbon jusqu'au sol.

[1] Topinard, *l'Anthropologie*, p. 83, 84 et 344.

Lacassagne[1], Marro[2], Ferri, Mme Tarnowsky, Näcke, Baer[3], Vervaeck[4], etc., ont trouvé chez les condamnés une proportion d'envergures supérieures à la taille, oscillant entre 75 (Baer), 77,87 (Lacassagne), 81 (Marro) et 89 p. cent (Vervaeck).

Parmi les auteurs, les uns affirment la prédominance de la grande envergure dans le monde des prisons, les autres soutiennent que, comparés à la population libre, les criminels présentent un nombre égal et même un plus petit nombre d'envergures supérieures à la taille.

Voici les résultats de mes recherches à la Maison Centrale de Nîmes :

				Nombre de détenus	pour cent	
Envergure	inférieure	à la taille.	de 0 à 2 centim.	33	3,85	10,86
—	—	—	2 à 4 —	36	4,19	
—	—	—	4 à 5 —	14	2,79	
—	—	—	5 à 6 —	4		
—	—	—	6 à 7 —	3		
—	—	—	7 centimètres	3		
—	égale	—		26	3,03	3,03
—	supérieure	—	0 à 2 centim.	68	27,92	86,09
—	—	—	2 à 4 —	171		
—	—	—	4 à 6 (4 à 5 : 94; 5 à 6 : 84)	178	37,50	
—	—	—	6 à 8 centim.	143		
—	—	—	8 à 9 —	61	10,98	
—	—	—	9 à 10 —	33		
—	—	—	10 à 11 —	32	5,95	
—	—	—	11 à 12 —	19		
—	—	—	12 à 13 —	13	3,73	
—	—	—	13 à 14 —	11		
—	—	—	14 à 15 —	4		
—	—	—	15 à 16 —	3		
—	—	—	16 centimètres	1		
				856	99,94	99,98
			Hommes non mesurés[5]	3		
				859		

[1] Etude anthropologique sur 800 hommes criminels (ext. du *Bulletin de la Soc. d'Anthrop. de Lyon*, séance du 27 juillet 1882).

[2] *I Caratteri dei delinquenti*, p. 82.

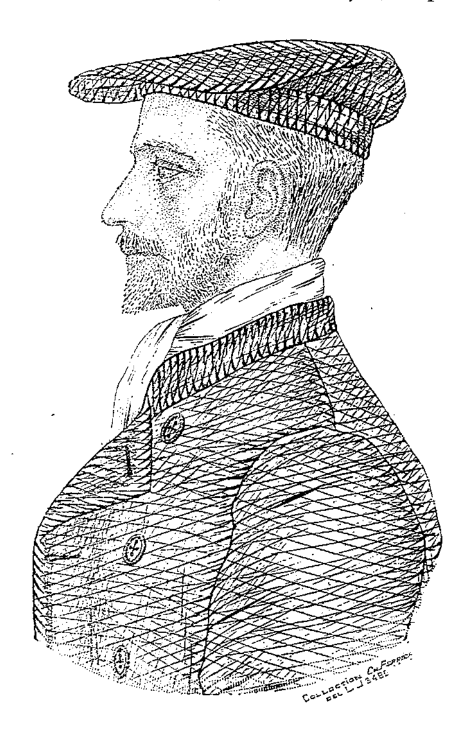
[3] *In* Dallemagne, *Stigmates anatomiques de la criminalité*, p. 149 à 153.

[4] *Rapport entre la taille et la grande envergure, chez mille détenus de la prison de Bruxelles* (Mémoire inédit).

[5] Deux ont été amputés du bras ou de l'avant-bras ; le troisième a l'articulation du coude ankylosée.

Pour 3,03 p. cent des cas, il y a parité dans les mesures de l'envergure et de la taille (obs. 20, 33, 79, 81, *les Criminels*, t. 1).

Rares sont les envergures inférieures à la taille (10.86 p. cent), soit : de 0 à 2 centimètres (obs. 6, 55) 3,85 p. cent; de 2 à 4



Pl. 1. — *Vol à la tire*, 33 ans, comptable, 2 condamnations antérieures.

(obs. 39, 57, 87, 89, 94, 147, 149) 4,19 p. cent; de 4 à 5 chez 14 pensionnaires (obs. 129), de 5 à 6 chez 4 (obs. 130), de 6 et 7 chez 6[1] (obs. 35, 136) : 2,79 p.cent.

[1] Les condamnés, dont l'envergure mesure 6 et 7 centimètres de moins que la taille, comprennent : 4 Français, 1 Corse, 1 Espagnol. Quatre sont âgés de 18 à 20 ans, 1 de 33, 1 de 50 ans. On trouve 1 caissier, 1 coiffeur, 1 domestique, 1 bûcheron, 1 marchand ambulant, 1 vagabond. Chez eux, la moyenne de la taille est élevée (1 m. 68); le plus petit a 1 m. 64 et le plus grand 1 m. 78. On ne compte qu'un rural. Trois sont sans antécédents judiciaires, et l'un des récidivistes a subi 10 condamnations. Ils ont été incarcérés : 1 pour meurtre, 1 pour abus de

86 fois sur cent, l'envergure dépasse la taille (de o à 4 centimètres, 27,92 p. cent; de 4 à 8, 37,50 p. cent; de 8 à 10, 10,98 p. cent; de 10 à 12, 5,95 p. cent; de 12, 13, 14, 15 et 16, 3,73 p. cent).

D'après le tableau, le nombre des détenus augmente, tout d'abord, parallèlement à la supériorité de l'envergure (o à 2 centimètres : 68, 2 à 4 : 171, 4 à 6 : 178 dont 94 d'envergure de 4 à 5 et 84 de 5 à 6), puis se produit un mouvement inverse.

143 condamnés seulement se réclament d'une envergure supérieure à la taille, de 6 à 8 centimètres.

Dans les envergures au-dessus, la diminution s'accentue. On rencontre, de 8 à 9, 61 prisonniers (obs. 4, 5, 12, 31, 28, 46, 80, 105, 114, 115, 119, 139, 143); de 9 à 10, 33 (obs. 30, 142); de 10 à 11, 32 (obs. 59, 68); de 11 à 12, 19 (obs. 48, 71, 134); de 12 à 13, 13 (obs. 84, 111); de 13 à 14, 11 (obs. 121); de 14, 15 et 16, 8[1] (obs. 53, 76).

Au résumé, peu d'envergures inférieures et égales à la taille (13,89 contre 86,09 p. cent de supérieures). Le maximum d'envergures supérieures est de o à 8 centimètres (65,42 p. cent) ou mieux de 2 à 8 (57,47 p. cent), et, de toutes les catégories, celle de 4 à 5 est la plus favorisée. Ont une envergure supérieure à la taille, de 8 à 10 centimètres, un homme sur 9; de 10 à 12, un sur 18; de 12, 13, 14, 15 et 16, un sur 28.

Examinée par catégories d'âge, la grande envergure se présente comme il suit :

confiance, 1 pour vol simple, 3 pour vol qualifié. Deux sont tatoués, l'un (Marseillais), d'un trait, d'un cœur traversé par une épée, du millésime 1891; l'autre (Périgourdin), d'une femme, de la lettre M et d'une pensée. La durée moyenne de la peine égale 50 mois de prison.

[1] Parmi les prisonniers ayant une envergure supérieure à la taille, de 14, 15 et 16 centimètres, figurent 6 français, 1 Corse et 1 Italien. Le plus jeune a 26 ans; les autres, 32, 38, 39, 40, 48, 50 et 58 ans. Ils exerçaient, dit-on, la profession de cordonnier (2), garçon de café, boulanger, voiturier, manœuvre, bouchonnier, jardinier. Leur taille moyenne égale 1 m. 62. Trois ont 1 m. 67, 1 m. 68, 1 m. 75; pour les autres, la stature varie entre 1 m. 51 et 1 m. 63. Un seul urbain. Cinq récidivistes (2, ayant à leur actif 5 et 24 condamnations). Vol simple (3), vol qualifié, outrages aux magistrats, escroquerie, coups et blessures, meurtre, tels sont les crimes et délits. Un Isérois est tatoué d'une mouche; un paysan du Var porte un point. Ces 8 pensionnaires subissent une peine de 45 mois d'emprisonnement, en moyenne.



et tant a la telier
toute ma pansse et de faire
venir du tabacq et de fere
la cammelote

PL. 2. — *Complicité de vol par recel*, 33 ans, contrebandier.
3 condamnations antérieures.

	16 à 20 ans	20 à 25 ans	25 à 30 ans	30 à 40 ans	40 à 50 ans	50 ans et au-dessus
Inférieure à la taille.	12,96	12,86	10,77	9,21	7,75	14,06
Egale	3,70	1,16	2,99	2,76	3,87	6,25
Supérieure, de 0 à 4.	32,40	30,99	25,14	29,03	22,48	26,56
— de 4 à 8.	29,62	34,50	40,11	39,63	44,18	31,25
— de 8 à 16.	21,29	20,46	20,95	19,35	21,70	21,87
	99,97	99,97	99,96	99,98	99,98	99,99

De 16 à 20 ans, les envergures égales à la taille fournissent 3,70 p. cent. Le minimum est de 20 à 25 ans (1,16 p. cent). On note 2,99 p. cent à 25-30 ans, et 2,76 à 30-40 ans. Les proportions montent à 3,87 p. cent dans la période de 40-50 ans, et à 6,25 après cet âge.

C'est la catégorie de 50 ans et au-dessus qui renferme le maximum d'envergures inférieures à la taille (14,06 p. cent), soit : 1,10 et 1,20 p. cent de plus qu'à 16-20 ans (12,96 p. cent) et 20-25 ans (12,86 p. cent). Chose à remarquer : de 25 à 50 ans, les proportions diminuent progressivement (10,77 p. cent de 25 à 30 ans, 9,21 p. cent de 30 à 40 ans, et 7,75 p. cent de 40 à 50 ans).

Chez la plupart des détenus de 16 à 20 ans, l'envergure dépasse la taille de 0 à 4 centimètres (32,40 p. cent). Tout au contraire, la préséance appartient aux condamnés d'envergure supérieure à la taille, de 4 à 8 centimètres, à 20-25 ans (34,50 p. cent), à 25-30 ans (40,11 p. cent), à 30-40 ans (39,63 p. cent), à 40-50 ans (44,18 p. cent, proportion maxima), à 50 ans et au-dessus (31,25 p. cent). Toujours, les chiffres de 0 à 4 centimètres l'emportent sur ceux de 8 à 16.

Les envergures supérieures à la taille, de 8 à 16 centimètres, donnent des proportions presque identiques, pour chaque catégorie d'âge. Ces proportions — un peu plus fortes, il est vrai, à 16-20 ans et après 40 ans, — oscillent entre 19,35 p. cent (période 30-40 ans) et 21,87 p. cent (période 50 ans et au-dessus).



Quando. che mi pigliano che mi arrestano allora sono obbligato lavorare per forza; ma almeno quando che sono in libertà di la mattina a sera sempre in divertimiento colle donne e mangiare e bere bene;

Pl. 3. — *Vols*, Italien, 28 ans, sans antécédents judiciaires. Agresseur *à la dure*.

Groupons les envergures égales avec les inférieures, puis toutes les supérieures. On trouve, pour les premières, une diminution faible mais continue jusqu'à 50 ans : ainsi, de 16,66 p. cent à 16-20 ans, la proportion tombe à 11,62 p. cent à 40-50 ans, période après laquelle une brusque augmentation se produit (20,31 p. cent). A l'inverse, il y a progression, à partir de 16 ans, dans le nombre des envergures supérieures à la taille : 83,31 p. cent (16-20 ans), 85,95 p. cent (20-25 ans), 86,20 p. cent (25-30 ans), 88,01 p. cent (30-40 ans), 88,36 p. cent (40-50 ans). Passé 50 ans, la proportion diminue (79,68 p. cent).

Somme toute, maximum d'envergures supérieures à la taille, à 40-50 ans, minimum après 50 ans; partant, maximum d'envergures inférieures ou égales à la taille dans la vieillesse, et minimum à 40-50 ans.

Par catégories de stature, on rencontre :

	Taille au-dessous de 1 m. 60		Taille de 1 m. 60 à 1 m 70		Taille de 1 m. 70 et au-dessus	
Envergure inférieure à la taille.	10,78	12,74	10,97	14,16	10,59	14,56
Egale	1,96		3,19		3,97	
Supérieure de 0 à 4 cm. . .	27,94	87,25	27,94	85,82	27,81	85,42
— 4 à 8 cm. . .	34,31		38,32		39,07	
— 8 à 16 cm. . .	25,00		19,56		18,54	
	99·99		99·98		99,98	

Dans les envergures inférieures, les proportions sont à peu près les mêmes (10,78, 10,97, 10,59 p. cent); mais, si on ajoute aux inférieures les égales, on constate une augmentation parallèle à la hauteur de la taille, soit : 12,74 p. cent pour les tailles au-dessous de 1 m. 60, 14,16 p. cent pour celles de 1 m. 60 à 1 m. 70, et 14,56 p. cent pour les tailles de 1 m. 70 et au-dessus.

Donc, plus d'envergures supérieures, de 0 à 16 centimètres, dans les petites tailles (87,25 p. cent), que dans les moyennes (85,82 p. cent) et les grandes (85,42 p. cent).

Les envergures de 0 à 4 oscillent entre 27,81 et 27,94 p. cent;

on peut dire qu'il y en a un même nombre, chez les hommes grands, moyens et petits.

Ce sont les envergures de 4 à 8, qui renferment les chiffres les plus élevés ; ils vont, *crescendo*, des petites tailles (34,31 p. cent) aux moyennes (38,32 p. cent) et aux grandes (39,07 p. cent).

Pour les envergures de 8 à 16, la proportion maxima est dans les tailles au-dessous de 1 m. 60 (25 p. cent), et la minima dans les tailles de 1 m. 70 et au-dessus (18,54 p. cent). Les tailles moyennes fournissent 5,44 p. cent de moins que les petites, et 1,02 p. cent de plus que les grandes.

Bref, l'envergure inférieure à la taille présente des proportions presque pareilles, quelle que soit la catégorie de stature ;

La taille et l'envergure se rencontrent de même dimension, quelquefois dans les tailles grandes, plus rarement dans les moyennes, et tout à fait par exception dans les petites ;

L'envergure supérieure à la taille montre plus de fréquence, chez les hommes petits, que chez les moyens et les grands[1].

— Etudions l'envergure, d'après les crimes et délits, la nationalité, l'état civil, le degré d'instruction, la profession, la population, le nombre de condamnations :

[1] Nos résultats diffèrent de ceux de Lacassagne.

D'après le maître, « l'envergure inférieure à la stature se rencontre surtout chez les individus de petite taille. Le même fait peut se montrer, mais est exceptionnel, chez les individus très grands de différentes races.

« La taille et la grande envergure peuvent se montrer égales dans chaque division de stature, mais surtout chez les individus dont la taille se rapproche de la moyenne.

« L'envergure supérieure à la taille se rencontre plus souvent chez les individus de race kymrique. Le même fait peut se montrer, mais est exceptionnel, chez les individus de petite taille. »

Il faut, semble-t-il, chercher la cause de cette divergence dans l'âge des hommes examinés. Lacassagne a opéré sur des *zéphirs* ou *joyeux* de 21 à 31 ans. Notre série, au contraire, se compose de prisonniers de 16 à 73 ans.

	Inférieure à la taille.	Egale	Envergure supérieure 0 à 4	4 à 8	8 à 16	Totaux
	%	%	%	%	%	%
Ensemble des condamnés.	*10.86*	*3.03*	*27.92*	*37.50*	*20.67*	*99.98*
Crimes et délits.						
Vol simple, etc.	11,94	3,33	29,72	36,11	18,88	99,98
Vol qualifié, etc	7,97	2,89	25,36	42,02	21,73	99,97
Vol, vagabondage, mendicité, outrages aux magistrats	12,50	» »	31,25	27,08	29,16	99,99
Violences, coups, rébellion, coups et blessures (mort)	7,54	0,94	28,30	39,62	23,58	99,98
Menaces de mort, suppression d'enfant, tentative d'empoisonnement, d'homicide, d'assassinat, assassinat . . .	» »	22,22	» »	55,55	22,22	99,99
Meurtre, etc	27,77	5,55	30,55	27,77	8,33	99,97
Attentats à la pudeur, détournement de mineurs, enlèvement, viol	6,06	4,54	16,66	45,45	27,27	99,98
Escroqueries, abus de confiance, banqueroute, faux, etc	10,66	2,66	32,00	36,00	18,66	99,98
Fausse monnaie (fabrication, émission)	8,33	» »	41,66	25,00	25,00	99,99
Incendie	40,00	» »	20,00	40,00	» »	100,00
Fabrication d'engins explosifs . . .	» »	» »	» »	100,00	» »	100,00
Et, en groupant :						
Vols, vagabondage, mendicité, outrages aux magistrats, fausse monnaie, incendie, explosifs.	11,17	2,83	28,90	36,70	20,39	99,99
Escroqueries, etc	10,66	2,66	32,00	36,00	18,66	99,98
Attentats-vie	11,92	3,31	27,15	37,74	19,86	99,98
Attentats-mœurs	6,06	4,54	16,66	45,45	27,27	99,98
Soit :						
Crimes-propriétés	11,11	2,81	29,26	36,61	20,18	99,97
Crimes-personnes.	10,13	3,68	23,96	40,09	22,11	99,97
Nationalité.						
Français. Continent	9,59	2,58	25,64	39,11	23,06	99,98
Français. Corse	18,69	3,73	31,77	31,77	14,01	99,97
Italiens	9,23	3,84	32,30	37,69	16,92	99,98
Espagnols	21,73	8,69	26,08	21,73	21,73	99,96
Arabes	7,69	7,69	30,76	30,76	23,07	99,97
Individus de nationalités diverses . .	7,31	» »	34,14	41,46	17,07	99,98

	Inférieure à la taille.	Egale	Envergure supérieure 0 à 4	4 à 8	8 à 16	Totaux
Soit :	%	%	%	%	%	%
Français	11,09	2,77	26,65	37,90	21,57	99,98
Étrangers	10,14	3,86	31,88	36,23	17,87	99,98
État civil.						
Célibataires	11,00	2,29	29,51	35,16	22,01	99,97
Mariés, veufs, divorcés	10,39	5,44	22,77	45,04	16,33	99,97
Degré d'instruction.						
Illettrés, sachant lire, sachant lire et écrire	10,89	3,26	26,56	38.69	20,57	99,97
Sachant lire, écrire et calculer; ayant reçu une instruction primaire, une instruction supérieure	10,65	1,63	36,06	30,32	21,31	99,97
Profession.						
Propriétaires, rentiers	27,77	» »	27,77	36,36	9,09	99,99
Employés de banque et de commerce	18,18	3,03	31,81	30,30	16,66	99,98
Commerçants, fabricants	15,62	15,62	31,25	15,62	21,87	99,98
Professions alimentaires	9,23	1,53	27,69	38,46	23,07	99,98
Ouvriers d'ateliers et de fabriques	10,00	0,66	28,66	42,66	18,00	99,98
Industrie du bâtiment et du mobilier	9,78	1,08	34,78	34,78	19,56	99,98
Professions agricoles (journaliers, domestiques)	9,22	4,61	23,34	39,48	23,34	99,99
Nomades	8,69	» »	34,78	41,30	15,21	99,98
Sans profession	14,89	» »	31,91	31,91	21,27	99,98
Population.						
Urbains	11,95	3,09	31,13	36,70	17,11	99,98
Ruraux	9,43	2,96	23,71	38,54	25,33	99,97
Nombre de condamnations.						
Délinquants primaires	12,69	2,38	27,38	36,11	21,42	99,98
Récidivistes	10,09	3,31	28,14	38,07	20,36	99,97

Crimes et délits. — Chez les voleurs ordinaires, les envergures inférieures à la taille (11,94 p. cent) sont plus nombreuses

que chez les voleurs avec effraction (7,97 p. cent). Même constatation, concernant les envergures égales (3,33 contre 2,89 p. cent) et les supérieures de 0 à 4 centimètres (29,72 contre 25,36 p. cent). Dans les envergures qui dépassent la taille, de 4 à 8, on note, pour les voleurs ordinaires (36,11 p. cent), moins de cas que pour



PL. 4. — *Vol qualifié*, 25 ans, journalier, 2 condamnations antérieures. « La Terreur des coffres-forts ».

les voleurs avec effraction (42.02 p. cent); et dans celles de 8 à 16 centimètres, 2,85 p. cent de moins (18,88 contre 21,73 p. cent).

Le maximum d'envergures inférieures à la taille se trouve chez les incendiaires (40 p. cent), les meurtriers (27,77 p. cent); le minimum, chez les détenus pour attentats à la pudeur (6,06 p. cent), pour violences, coups et blessures (7,54 p. cent), pour vol

qualifié (7,97 p. cent), pour fausse monnaie (8,33 p. cent). Occupent un rang intermédiaire, les vagabonds, mendiants, etc. (12,50 p. cent), les voleurs ordinaires (11,94 p. cent) et les escrocs (10,66 p. cent).

Parmi les assassins, etc., on ne rencontre pas d'envergures inférieures à la taille. En revanche, les envergures égales sont représentées par 22,22 p. cent, proportion 7 fois supérieure à la moyenne générale (3,03 p. cent) au-dessus et au-dessous de laquelle se placent : d'un côté, les voleurs ordinaires (3,33 p. cent), les condamnés pour attentats à la pudeur (4,54 p. cent), les meurtriers (5,55 p. cent) ; de l'autre, les voleurs avec effraction (2,89 p. cent), les escrocs (2,66 p. cent), les individus reconnus coupables de violences, coups et blessures, etc. (0,94 p. cent), les vagabonds (néant).

Au point de vue des envergures supérieures à la taille, de 0 à 4 centimètres, les faux monnayeurs tiennent le record (41,66 p. cent) ; ils précèdent les escrocs (32 p. cent), les vagabonds (31,25 p. cent), les meurtriers (30,55 p. cent), les voleurs ordinaires (29,72 p. cent), les violents, etc. (28,30 p. cent), les voleurs avec effraction (25,36 p. cent). En petit nombre sont les incendiaires (20 p. cent) et les violateurs (16,66 p. cent). Pas d'assassins, etc.

La catégorie des envergures supérieures, de 4 à 8 centimètres, l'emporte sur chacune des autres catégories d'envergures supérieures à la taille, chez les assassins, etc. (55,55 p. cent), les violateurs (45,45 p. cent), les voleurs avec effraction (42,02 p. cent), les incendiaires (40 p. cent), les violents (39,62 p. cent), les voleurs ordinaires (36,11 p. cent), les escrocs (36 p. cent). On relève, parmi les vagabonds, moins d'envergures de 4 à 8 (27,08 p. cent) que de 0 à 4 (31,25 p. cent) et de 8 à 16 (29,16 p. cent). Chez les meurtriers, la proportion (27,77 p. cent) est inférieure au résultat que donne la catégorie de 0 à 4 centimètres (30,55 p. cent), mais bien supérieure à celui de la catégorie de 8 à 16 (8,33 p. cent). Pour les faux monnayeurs, il y a égalité (25 p. cent) entre les envergures de 4 à 8 et de 8 à 16, et la proportion maxima s'inscrit à l'actif des envergures supérieures de 0 à 4 (41,66 p. cent).

Dans les envergures supérieures, de 8 à 16, la gradation est la suivante : vagabonds (29,16 p. cent), violateurs (27,27 p. cent),

faux monnayeurs (25 p. cent), violents (23,58 p. cent), assassins (22,22 p. cent), voleurs avec effraction (21,73 p. cent), voleurs ordinaires (18,88 p. cent), escrocs (18,66 p. cent), meurtriers (8,33 p. cent). Il n'y a pas d'incendiaires.

Par le fait, moins d'envergures inférieures et égales à la taille, chez les criminels contre les mœurs (10,60 p. cent), que chez les escrocs (13,32 p. cent), les voleurs, incendiaires, faux monnayeurs, etc. (14 p. cent), les violents, meurtriers, assassins, etc. (15,23 p. cent).

Pour les envergures supérieures de 0 à 4, la proportion minima (16,66 p. cent) est chez les violateurs. Messieurs les escrocs obtiennent la préséance (32 p. cent), et on compte plus de voleurs, mendiants, incendiaires, etc. (28,90 p. cent) que de condamnés pour attentats-vie (27,15 p. cent).

Les violateurs fournissent un grand nombre d'envergures de 4 à 8 (45,45 p. cent). Dans cette catégorie d'envergures, la proportion des assassins, meurtriers, etc., égale 37,74 p. cent; on rencontre moins d'escrocs (36 p. cent) et de voleurs, incendiaires, etc. (36,70 p. cent).

Si on envisage les envergures supérieures à la taille, de 8 à 16, les condamnés se présentent ainsi : escrocs (18,66 p. cent), assassins, meurtriers, etc. (19,86 p. cent), voleurs, faux monnayeurs, etc. (20,39 p. cent) et violateurs (27,27 p. cent).

Enfin, pour les criminels contre les personnes, une proportion d'envergures inférieures et égales à la taille (13,81 p. cent), sensiblement pareille à celle des criminels contre les propriétés (13,92 p. cent), mais moins d'envergures supérieures de 0 à 4 (23,96 contre 29,26 p. cent) et plus d'envergures supérieures de 4 à 8 (40,09 contre 36,61 p. cent) et de 8 à 16 (22,11 contre 20,18 p. cent).

Nationalité. — Les Français du Continent se distinguent des Corses par des proportions plus petites dans les envergures inférieures à la taille (9,59 contre 18,69 p. cent), égales (2,58 contre 3,73 p. cent) et supérieures de 0 à 4 (25,64 contre 31,77 p. cent); ils occupent le premier rang dans les envergures supérieures à la taille, de 4 à 8 (39,11 au lieu de 31,77 p. cent) et de 8 à 16 (23,06 au lieu de 14,01 p. cent).



os a yo asaber ceay cerca 3 años estoy
en esa Centrale aborresido detodo el mun
do y desanparado detoda mi familia
y abiendome a borresido portodas partes —

Pl. 5. — *Vol qualifié.* — Le poignard à la main, il demandait « la bourse ou la vie ». — Espagnol, 31 ans, charretier, sans antécédents judiciaires.

Chez les Corses, il y a un même nombre d'envergures supérieures de 0 à 4 et de 4 à 8.

Pour les Français, le maximum d'envergures supérieures à la taille se trouve dans la catégorie de 4 à 8 (39,11 p. cent), proportion qui l'emporte de 13,47 p. cent sur celle de 0 à 4.

On relève, suivant les régions de la France, et par départements dans le Sud-Est :

	Inférieure à la taille.	Egale	Envergure supérieure			Totaux
			0 à 4	4 à 8	8 à 16	
	%	%	%	%	%	%
Français du Continent.	*9,59*	*2,58*	*25,64*	*39,11*	*23,06*	*99,98*
Nord-Ouest	18,51	3,70	25,92	33,33	18,51	99,97
Nord-Est	»	6,66	33,33	40,00	20,00	99,99
Sud-Ouest.	12,06	0,86	21,55	33,62	31,89	99,98
Ensemble :	12,02	1,89	23,41	34,17	28,48	99,97
Sud-Est.	8,59	2,86	26,56	41,14	20,83	99,98
Littoral de la Méditerranée :						
Alpes-Maritimes.	6,06	»	39,39	39,39	15,15	99,99
Bouches-du-Rhône.	8,16	2,04	32,65	43,87	13,26	99,98
Gard	3,22	6,45	32,25	35,48	22,58	99,98
Hérault.	15,00	5,00	40,00	25,00	15,00	100,00
Var	15,38	3,84	23,07	42,30	15,38	99,97
Ensemble :	8,65	2,88	33,17	39,90	15,38	99,98
Autres départements (Sud-Est)	8,52	2,84	18,75	42,61	27,27	99,99
Vaucluse	14,81	7,40	29,62	25,92	22,22	99,97

Comme envergures inférieures et égales à la taille, le Nord-Ouest est la région la plus favorisée (22,21 p. cent). Suivent à distance, le Sud-Ouest (12,92 p. cent) et le Sud-Est (11,45 p. cent); puis vient le Nord-Est (6,66 p. cent) dont la case des envergures inférieures à la taille reste blanche, et qui occupe dans les envergures supérieures de 8 à 16 un rang intermédiaire (20 p. cent), par rapport au Sud-Est (20,83 p. cent) et au Nord-Est (18,51 p. cent, proportion minima). La maxima est pour le Sud-Ouest (31,89 p. cent).

Dans la catégorie de 4 à 8, les chiffres, obtenus pour le Nord-

Ouest (33,33 p. cent) et le Sud-Ouest (33,62 p. cent), se ressemblent. On note une légère différence entre le Nord-Ouest (40 p. cent) et le Sud-Est (41,14 p. cent).

Les envergures de 0 à 4 sont brillamment représentées par le Nord-Est (33,33 p. cent). On rencontre ensuite le Sud-Est (26,56



Pl. 6. — *Vol qualifié*, 22 ans, pâtissier, 8 condamnations antérieures. « Monseigneur de la pince ».

p. cent), le Nord-Ouest (25,92 p. cent) et le Sud-Ouest (21,55 p. cent).

Concernant les envergures inférieures et égales à la taille, le Nord-Ouest l'emporte ; dans les supérieures, de 0 à 4, c'est le Nord-Est ; de 4 à 8, le Sud-Est et, de 8 à 16, le Sud-Ouest.

En groupant le Nord-Ouest, le Nord-Est et le Sud-Ouest, et en opposant leurs proportions à celles du Sud-Est, on constate que le Sud-Est fournit le minimum d'envergures inférieures et égales (11,45 contre 13,91 p. cent), d'envergures supérieures de 8 à 16 (20,83 contre 28,48 p. cent), et le maximum de supé-

rieures de o à 4 (26,56 au lieu de 23,41 p. cent), de 4 à 8 (41,14 au lieu de 34,17 p. cent).

A remarquer le nombre d'envergures inférieures et égales à la taille, dans le Vaucluse (22,21 p. cent), l'Hérault (20 p. cent), le Var (19,22 p. cent). On n'en compte que 10,20 p. cent pour les Bouches-du-Rhône, 9,67 p. cent pour le Gard et 6,06 p. cent pour les Alpes-Maritimes.

Si on considère les envergures supérieures de o à 4, le Var (23,07 p. cent) se place après le Vaucluse (29,62 p. cent), le Gard (32,25 p. cent), les Bouches-du-Rhône (32,65 p. cent). Dans cette catégorie dominent les Alpes-Maritimes (39,39 p. cent), l'Hérault (40 p. cent).

Pour les envergures de 4 à 16, l'Hérault arrive bon dernier (40 p. cent). Mieux partagés sont le Vaucluse (48,14 p. cent), les Alpes-Maritimes (54,54 p. cent), les Bouches-du-Rhône (57,13 p. cent), le Var (57,68 p. cent), le Gard (58,06 p. cent).

Comparé aux départements de l'Hérault, de Vaucluse et des Bouches-du-Rhône, ses voisins, le Gard renferme le minimum d'envergures inférieures et égales à la taille, un peu plus de supérieures de o à 4 que le Vaucluse, un même nombre que les Bouches-du-Rhône et 7,75 p. cent de moins que l'Hérault.

Touchant les envergures supérieures de 4 à 8, il vient en deuxième ligne (35,48 p. cent); les Bouches-du-Rhône (43,87 p. cent) le précédent, le Vaucluse (25,92 p. cent) et l'Hérault (25 p. cent) le suivent.

C'est le Gard qui tient la corde, comme envergures supérieures de 8 à 16 (22,58 p. cent), serré de très près par le Vaucluse (22,22 p. cent) et distançant l'Hérault (15 p. cent) et les Bouches-du-Rhône (13,26 p. cent).

Entre l'Hérault, le Gard, les Bouches-du-Rhône, le Var, les Alpes-Maritimes (littoral de la Méditerranée) et les autres départements de la région Sud-Est, on trouve des différences insignifiantes dans les envergures inférieures et égales, une proportion presque double de supérieures de o à 4 pour les départements du littoral (33,17 contre 18,75 p. cent), mais moins d'envergures de 4 à 8 (39,90 au lieu de 42,61 p. cent) et surtout de 8 à 16 (15,38 au lieu de 27,27 p. cent).



A. l'age de 13 ans je fut enfermer
Dans une maison de correction, pour
y être corrigez, mais au contraire je me
suis éclairés sur beaucoup de choses que
j'était encore ignorant. car je puis
dire en vériter, que si a l'heure actuelle
je poursuit un mauvais chemin, eh bien
c'est en maison de correction que j'ai
pris tout ce vice que je tien actuellement.

Pl. 7. — *Vol, vagabondage*, 25 ans, 3 condamnations antérieures.

Les Italiens ressemblent beaucoup aux Français du continent par le nombre d'envergures inférieures à la taille (9,23 contre 9,59 p. cent), et supérieures de 4 à 8 (37,69 contre 39,11 p. cent).

Ils présentent des chiffres sensiblement pareils à ceux des Corses, dans les envergures égales (3,84 au lieu de 3,73 p. cent) et les supérieures de o à 4 (32,30 au lieu de 31,77 p. cent).

On note une proportion d'envergures supérieures, de 8 à 16 (16,92 p. cent), intermédiaire aux proportions des Corses (14,01 p. cent) et des Français (23,06 p. cent).

Comme pour les Français, c'est dans la catégorie des envergures supérieures à la taille, de 4 à 8, que se place, chez les Italiens, le nombre le plus fort (37,69 p. cent).

Aux Espagnols revient le maximum d'envergures inférieures (21,73 p. cent) et égales (8,69 p. cent), par rapport aux autres nationalités. Obtiennent la préséance, chez les Espagnols, les envergures supérieures de o à 4 (26,08 p. cent). Il y a égalité (21,73 p. cent), entre les envergures de 4 à 8 et celles de 8 à 16.

Les Arabes fournissent, *ex-æquo* avec les Français, le plus grand nombre d'envergures supérieures de 8 à 16 (23,07 et 23,06 p. cent). Ils comptent autant d'envergures inférieures que d'égales (7,69 p. cent), et une proportion identique de supérieures de o à 4 et de 4 à 8 (30,76 p. cent).

Parmi les individus divers, aucun cas d'envergure égale à la taille ; les envergures inférieures sont représentées par 7,31 p. cent, proportion minima. Au point de vue des envergures supérieures de o à 4 et de 4 à 8, les étrangers divers occupent le haut de l'échelle (34,14 et 41,46 p. cent). De 8 à 16, on relève un nombre (17,07 p. cent) presque pareil à celui des Italiens (16,92 p. cent), lequel l'emporte sur la proportion des Corses et se montre inférieur aux proportions des Espagnols, des Français, des Arabes.

Au résumé, les prisonniers ayant le plus souvent une envergure inférieure ou égale à la taille sont Espagnols (30,42 p. cent) et Corses (22,42 p. cent), puis viennent les Arabes (15,38 p. cent), les Italiens (13,07 p. cent), les Français (12,17 p. cent) et, en queue, les individus de nationalités diverses (7,31 p. cent).

Sauf pour les Corses et les Arabes, chez qui les envergures de o à 4 et celles de 4 à 8 présentent les mêmes proportions, et pour les Espagnols dont la catégorie maxima est celle de o à 4, partout ailleurs, chez les Français, les Italiens et les étrangers divers, les envergures de 4 à 8 s'inscrivent en tête.

Soit, pour les Français en général, autant d'envergures inférieures et égales (13,86 p. cent) que pour l'ensemble des étrangers (14 p. cent), moins de supérieures de o à 4 (26,65 contre 31,88 p. cent) et plus de 4 à 8 (37,90 au lieu de 36,23 p. cent) et de 8 à 16 (21,57 au lieu de 17,87 p. cent).

Etat civil. — Chez les célibataires, on rencontre plus d'envergures supérieures de o à 4 (29,51 p. cent) et de 8 à 16 (22,01 p. cent) que chez les mariés (22,77 p. et 16,33 p. cent).

Ceux-ci occupent le premier rang, au point de vue des envergures supérieures de 4 à 8 (45,04 au lieu de 35,16 p. cent).

Célibataires et mariés arrivent, presque de front, dans les envergures inférieures à la taille (11 et 10,39 p. cent).

Les mariés ont un nombre double d'envergures égales (5,44 contre 2,29 p. cent).

En un mot, moins d'envergures inférieures ou égales pour les célibataires (13,29 p. cent) que pour les mariés (15,88 p. cent); *vice versa*, dans les supérieures.

Chez les uns comme chez les autres, la majorité des détenus ont une envergure supérieure à la taille, de 4 à 8.

Degré d'instruction. — Des proportions à peu près identiques figurent à l'actif des illettrés, etc., et des gens instruits, dans les envergures inférieures (10,89 et 10,65 p. cent) et supérieures de 8 à 16 (20,57 et 21,31 p. cent).

Il y a plus d'envergures égales et plus de supérieures de 4 à 8, parmi les premiers (3,26 et 38,69 p. cent), que parmi les autres (1,63 et 30,32 p. cent).

Les gens instruits l'emportent, si on envisage les envergures supérieures de o à 4 (36,06 contre 26,56 p. cent). Chez eux, la proportion maxima se trouve dans cette catégorie; chez les ignorants, au contraire, les envergures de 4 à 8 viennent en tête.

Au demeurant, plus d'envergures inférieures ou égales, pour les illettrés (14,15 p. cent), que pour les individus qui ont reçu de l'instruction (12,28 p. cent), et moins d'envergures supérieures (85,82 contre 87,69 p. cent).

Profession. — Aucune envergure égale à la taille, chez les propriétaires, les nomades, les sans profession. Il en est fourni un nombre insignifiant par les ouvriers d'ateliers et de fabriques (0,66 p. cent), les ouvriers du bâtiment et du mobilier (1,08 p. cent), les boulangers, pâtissiers etc. (1,53 p. cent). Chez les employés de banque et de commerce, la proportion (3,03 p. cent) est égale à la moyenne générale des condamnés. On note des chiffres plus élevés, pour les agriculteurs, domestiques (4,61 p. cent) et, surtout, chez les commerçants, fabricants (15,62 p. cent).

Propriétaires et rentiers occupent le premier rang dans les envergures inférieures à la taille (27,27 p. cent). Au deuxième, se placent les employés de banque et de commerce (18,18 p. cent). Nous trouvons ensuite les commerçants, etc. (15,62 p. cent), les sans profession (14,89 p. cent). Pour les autres catégories d'individus, les proportions varient entre 10 p. cent (ouvriers d'ateliers et de fabriques) et 8,69 p. cent (nomades).

En ce qui concerne les envergures supérieures à la taille, celles de 0 à 4 sont les plus nombreuses, chez les employés de banque et de commerce (31,81 p. cent), les commerçants, fabricants (31,25 p. cent).

Des chiffres, absolument égaux, représentent les envergures de 0 à 4 et de 4 à 8, parmi les ouvriers du bâtiment et du mobilier (34,78 p. cent) et les individus sans profession (31,91 p. cent).

La catégorie de 4 à 8 domine chez les ouvriers d'ateliers et de fabriques (42,66 p. cent), les nomades (41,30 p. cent), les agriculteurs, domestiques (39,48 p. cent), les boulangers, bouchers, etc. (38,46 p. cent), les propriétaires (36,36 p. cent).

Abstraction faite des professions agricoles, qui donnent, comme envergures de 0 à 4, une proportion égale à celle de 8 à 16 (23,34 p. cent), toutes les autres professions fournissent, pour les envergures de 0 à 4, des nombres au-dessus de ceux de 8 à 16,



Vous qui mexaminer, apreuez par vous même en fixant cette photografie
l'influence que linconduite exerce sur la phisionomie de l'homme, que la
vue de cette figure flétrie avant l'age serve de leçon a la jeunesse, et lui
apprime a ne pas quitter la bonne voie
La personne qui vous est representer as toujours été victime de la faiblesse
de son caractère, comme déclare de tous les vices vulgaires qui entraine
l'homme hors du bon chemin, ce n'est que manque de fermeté
quil doit d'être vieux avant l'age et rayer du contrôl de la société
Maison Central de Nîmes a l'isolement quartier séparé. (1307)

Pl. 8. — *Mendicité, outrages aux magistrats*, 45 ans, 24 condamnations antérieures. — Misanthrope frondeur.

catégorie dont la gradation est la suivante : professions agricoles (23,34 p. cent), professions alimentaires (23,07 p. cent), commerçants (21,87 p. cent), sans profession (21,27 p. cent), ouvriers du bâtiment et du mobilier (19,56 p cent), ouvriers d'ateliers et de fabriques (18 p. cent), employés de banque (16,66 p. cent), nomades (15,21 p. cent), propriétaires (9,09 p. cent).

En somme, les envergures inférieures et égales l'emportent chez les commerçants (31,24 p. cent), les propriétaires (27,27 p. cent), les employés de banque et de commerce (21,21 p. cent), les sans profession (14,89 p. cent). les agriculteurs (13,83 p. cent), comparativement aux ouvriers du bâtiment et du mobilier (10,86 p. cent), aux professions alimentaires (10,76 p. cent), aux ouvriers d'ateliers et de fabriques (10,66 p. cent), aux nomades (8,69 p. cent).

On rencontre des proportions inverses dans l'ensemble des envergures supérieures. Ces proportions oscillent : pour la catégorie de 0 à 4, entre 23,34 p. cent (professions agricoles) et 34,78 p. cent (ouvriers du bâtiment et du mobilier, nomades); de 4 à 8, entre 15,62 p. cent (commerçants, fabricants) et 42,66 p. cent (ouvriers d'ateliers et de fabriques); de 8 à 16, entre 9,09 p. cent (propriétaires) et 23,34 p. cent (agriculteurs, domesques).

Population. — La plus grande analogie existe, chez les urbains et les ruraux, au point de vue des envergures égales à la taille (3,09 et 2,96 p. cent).

Les urbains sont différents des ruraux, par le nombre des envergures inférieures (11,95 contre 9,43 p. cent) et supérieures de 0 à 4 (31,31 contre 23,71 p. cent).

Donnent la préséance aux ruraux, les envergures de 4 à 8 (83,54 contre 36,70 p. cent) et celles de 8 à 16 (25,33 contre 17,11 p. cent).

Urbains et ruraux inscrivent leur proportion maxima dans la catégorie de 4 à 8.

Nombre de condamnations. — Comme on voit, les délinquants primaires et les récidivistes ont une certaine ressemblance.

Nous rencontrons, chez les délinquants primaires, des proportions un peu plus faibles, concernant les envergures égales (2,38 au lieu de 3,31 p. cent), les supérieures de 0 à 4 (27,38 au lieu de 28,14 p. cent) et de 4 à 8 (36,11 au lieu de 38,07 p. cent). Les récidivistes cèdent le pas dans les envergures extrêmes (10,09



Pl. 9. — *Violences, coups et blessures*, 20 ans; domestique, sans antécédents judiciaires.

contre 12,69 p. cent d'inférieures, et 20,36 contre 21,42 p. cent de supérieures, de 8 à 16).

Si on réunit les envergures supérieures de 0 à 4 et celles de 4 à 8, en une seule catégorie (envergures moyennes), et qu'on oppose les proportions des petites, des moyennes et des grandes, aux chiffres fournis par l'ensemble des condamnés, on trouve :

	Envergures petites	Envergures moyennes	Envergures grandes
	%	%	%
Ensemble des condamnés.	*13,89*	*65,42*	*20,67*
Vol simple, etc.	+ 1,38	+ 0,41	— 1,79
Vol qualifié, etc	— 3,03	+ 1,96	+ 1,06
Vol, vagabondage, mendicité, outrages aux magistrats.	— 1,39	— 7,09	+ 8,49
Violences, rébellion, coups (mort)	— 5,41	+ 2,50	+ 2,91
Menaces de mort, suppression d'enfant, tentative d'empoisonnement, d'homicide, d'assassinat, assassinat	+ 8,33	— 9,87	+ 1,55
Meurtre, etc.	+19,43	— 7,10	—12,34
Attentats à la pudeur, viol, etc	— 3,29	— 3,31	+ 6,60
Escroqueries, banqueroute, faux, etc.	— 0,57	+ 2,58	— 2,01
Fausse monnaie	— 5,56	+ 1,24	+ 4,33
Incendie	+26,11	— 5,42	néant
Explosifs	»	1 individu	»
Français. Continent.	— 1,72	— 0,67	+ 2,39
Français. Corse	+ 8,53	— 1,88	— 6,66
Italiens	— 0,82	+ 4,57	— 3,75
Espagnols	+16,53	—17,61	+ 1,06
Arabes.	+ 1,49	— 3,90	+ 2,40
Individus de nationalités diverses	— 6,58	+10,18	— 3,60
Célibataires	— 0,60	— 0,75	+ 1,34
Mariés, veufs, divorcés	+ 1,94	+ 2,39	— 4,34
Illettrés ou à peu près	+ 0,26	— 0,17	— 0,10
Ayant reçu de l'instruction.	— 1,61	+ 0,96	+ 0,64
Propriétaires, rentiers	+13,38	— 1,79	—11,58
Employés de banque et de commerce	+ 7,32	— 3,31	— 4,01
Commerçants, fabricants	+17,35	—18,55	+ 1,20
Professions alimentaires	— 3,13	+ 0,73	+ 2,40
Ouvriers d'ateliers et de fabriques	— 3,23	+ 5,90	— 2,67
Industrie du bâtiment et du mobilier	— 3,03	+ 4,14	— 1,11
Professions agricoles, etc	— 0,06	— 2,60	+ 2,67
Nomades	— 5,20	+10,66	— 5,46
Sans profession.	+ 1,00	— 1,60	+ 0,60
Urbains	+ 1,15	+ 2,41	— 3,56
Ruraux	— 1,50	— 3,17	+ 4,66
Délinquants primaires	+ 1,18	— 1,93	+ 0,75
Récidivistes	— 0,49	+ 0,79	— 0,31

1° *Plus d'envergures de 0 à 8 :*

Chez les voleurs ordinaires (+ 0,41 p. cent), les faux monnayeurs (+ 1,24 p. cent), les voleurs avec effraction (+ 1,96 p. cent), les violents, etc. (+ 2,50 p. cent), les escrocs (+ 2,58 p. cent);

Les Italiens (+ 4,57 p. cent), les individus de nationalités diverses (+ 10,18 p. cent);

Les mariés (+ 2,39 p. cent) ;

Les gens instruits (+ 0,96 p. cent) ;

Les professions alimentaires (+ 0,73 p. cent), les ouvriers du bâtiment et du mobilier (+ 4,14 p. cent), les ouvriers d'ateliers et de fabriques (+ 5,90 p. cent), les nomades (+ 10.66 p. cent);

Les urbains (+ 2,41 p. cent) ;

Les récidivistes (+ 0,79 p. cent).

Il y a plus d'envergures moyennes et moins de petites et de grandes :

Chez les escrocs (— 0,57 et — 2,01 p. cent) ;

Les Italiens (— 0,82 et — 3,75 p. cent), les individus divers (— 6,58 et — 3,60 p. cent) ;

Les ouvriers d'ateliers et de fabriques (— 3,23 et — 2,67 p. cent), les ouvriers du bâtiment et du mobilier (— 3,03 et — 1,11 p. cent), les nomades (— 5,20 et — 5,46 p. cent) ;

Les récidivistes (— 0,49 et — 0,31 p. cent).

Les moyennes et les grandes augmentent et les petites diminuent :

Chez les voleurs avec effraction (— 3,03 p. cent), les violents, etc. (— 5,41 p. cent), les faux monnayeurs (— 5,56 p. cent);

Les gens instruits (— 1,61 p. cent) ;

Les professions alimentaires (— 3,13 p. cent).

Moyennes et petites s'accroissent, aux dépens des grandes :

Chez les voleurs ordinaires (— 1,79 p. cent);

Les mariés (— 4,34 p. cent) ;

Les urbains (— 3,56 p. cent).

2° *Moins d'envergures de 0 à 8 :*

Chez les violateurs (— 3,31 p. cent), les incendiaires (— 5,42

p. cent), les vagabonds (— 7,09 p. cent), les meurtriers (— 7,10 p. cent), les assassins, etc. (— 9,87 p. cent);

Les Français du Continent (— 0,67 p. cent), les Corses (— 1,88 p. cent), les Arabes (— 3,90 p. cent), les Espagnols (— 17,61 p. cent);

Les célibataires (— 0,75 p. cent);

Les individus sans instruction (— 0,17 p. cent);

Les sans profession (— 1,60 p. cent), les propriétaires (— 1,79 p. cent), les agriculteurs (— 2,60 p. cent), les employés de banque et de commerce (— 3,31 p. cent), les commerçants, fabricants (— 18,55 p. cent);

Les ruraux (— 3,17 p. cent);

Les délinquants primaires (— 1,93 p. cent).

Les envergures moyennes diminuent, au profit des petites et des grandes :

Chez les assassins, etc. (+ 8,33 et + 1,55 p. cent);

Les Espagnols (+ 16,53 et + 1,06 p. cent), les Arabes (+ 1,49 et + 2.40 p. cent);

Les commerçants, fabricants (+ 17,35 et + 1,20 p. cent), les sans profession (+ 1,00 et + 0,60 p. cent).

Les délinquants primaires (+ 1,18 et + 0,75 p. cent).

On relève moins de moyennes et de petites, partant plus de grandes :

Chez les vagabonds (+ 8,49 p. cent), les violateurs (+ 6,60 p. cent);

Les Français du Continent (+ 2,39 p. cent);

Les célibataires (+ 1,34 p. cent);

Les agriculteurs, domestiques, etc. (+ 2,67 p. cent);

Les ruraux (+ 4,66 p. cent).

Les moyennes et les grandes donnent des proportions inférieures, tandis que les petites augmentent :

Chez les meurtriers (+ 19,43 p. cent), les incendiaires (+ 26,11 p. cent);

Les Corses (+ 8,53 p. cent);

Les illettrés (+ 0,26 p. cent);

Les propriétaires, rentiers (+ 13,38 p. cent), les employés de banque et de commerce (+ 7,32 p. cent).

Dans le tableau suivant, sont comparés à l'ensemble de nos nationaux (Continent), les détenus originaires des diverses régions de la France, et tout particulièrement ceux du Sud-Est :

	Envergures petites	Envergures moyennes	Envergures grandes
	%	%	%
Français du Continent.	*12,47*	*64,75*	*23,06*
Nord-Ouest	+10,04	— 5,50	— 4,55
Nord-Est	— 5,51	+ 8,58	— 3,06
Sud-Ouest	+ 0,75	— 9,58	+ 8,83
Ensemble	+ 1,74	— 7,17	+ 5,42
Sud-Est	— 0,72	+ 2,95	— 2,23
Littoral de la Méditerranée :			
Hérault	+ 7,83	+ 0,25	— 8,06
Gard	— 2,50	+ 2,98	— 0,48
Bouches-du-Rhône	— 1,97	+11,77	— 9,80
Var	+ 7,05	+ 0,62	— 7,68
Alpes-Maritimes	— 6,11	+14,03	— 7,91
Ensemble	— 0,64	+ 8,32	— 7,68
Autres départements (Sud-Est)	— 0,81	— 3,39	+ 4,21
Vaucluse	+10,04	— 9,21	— 0,84

A signaler :

Un nombre plus important d'envergures moyennes (0 à 8 centimètres), pour le Nord-Est (+ 8,58 p. cent) et le Sud-Est (+ 2,95 p. cent), régions qui présentent moins d'envergures petites (— 5,51 et — 0,72 p. cent) et de grandes (— 3,06 et — 2,23 p. cent).

Une proportion inférieure d'envergures de 0 à 8, pour le Nord-Ouest (— 5,50 p. cent) et le Sud-Ouest (— 9,58 p. cent), avec augmentation dans les envergures petites (Nord-Ouest + 10,04 p. cent, Sud-Ouest + 0,75 p. cent) et les grandes (Sud-Ouest

+ 8,83 p. cent). Au Nord-Ouest, les grandes sont en diminution (— 4,55 p. cent).

Concernant les départements du Sud-Est, on constate une augmentation des petites et des moyennes, dans l'Hérault (+ 7,83 et + 0,25 p. cent), le Var (+ 7,05 et + 0,62 p. cent); par suite, moins de grandes (Hérault — 8,06 p. cent, Var — 7,68 p. cent).

Le Gard, les Bouches-du-Rhône et les Alpes-Maritimes donnent plus de moyennes (+ 2,98, + 11,77, + 14,03 p. cent) et moins de petites (— 2,50, — 1,97, — 6,11 p. cent), de grandes (— 0,48, — 9,80, — 7,91 p. cent).

Soit, pour l'ensemble de ces cinq départements, moins de petites (— 0,64 p. cent), de grandes (— 7,68 p. cent), et plus de moyennes (+ 8,32 p. cent).

Quant aux autres départements du Sud-Est[1], ils renferment plus de grandes (+ 4,21 p. cent) et moins de moyennes (— 3,39 p. cent), de petites (— 0,84 p. cent).

*
* *

Sous les verrous, à la Maison Centrale de Nîmes, l'envergure va de 1 m. 49 à 1 m. 90, chiffres extrêmes, rencontrés une seule fois.

On relève la mesure minima, chez un Français (brachycéphale), âgé de 49 ans, acrobate, sans instruction, urbain, à la 11me peine, condamné à 3 ans 6 mois de prison pour outrages aux magistrats. Sa taille (1 m. 51) dépasse l'envergure de deux centimètres.

Un meurtrier présente la mesure maxima. Il est Corse (dolichocéphale), âgé de 58 ans, cordonnier, illettré, rural, sans antécédents judiciaires, et fait 5 ans. Chez lui, l'envergure est supérieure à la taille (1 m. 75) de 15 centimètres.

Nous allons examiner l'envergure, dans la marche de son développement et dans ses rapports avec la taille, aux points de vue des crimes et délits, de la nationalité, de l'état civil, du degré d'instruction, de la profession, de la population, du nombre des condamnations :

[1] Le Vaucluse se fait remarquer par une très forte augmentation des petites (+ 10,04 p. cent), et une diminution des moyennes (— 9,21 p. cent) et des grandes (— 0,84 p. cent).

Crimes et Délits.	16 à 20 ans	20 à 25 ans	25 à 30 ans	30 à 40 ans	40 à 50 ans	50 ans et au-dessus	Ensemble
Vol simple, etc	$1^{m}660$ $+33^{mm}$	$1^{m}671$ $+32^{mm}$	$1^{m}686$ $+47^{mm}$	$1^{m}689$ $+46^{mm}$	$1^{m}708$ $+53^{mm}$	$1^{m}684$ $+41^{mm}$	$1^{m}682$ $+42^{mm}$
Vol qualifié, etc	1,680 + 42	1,670 + 45	1,707 + 48	1,715 + 54	1,700 + 61	1,680 + 22	1,692 + 47
Vol, vagabondage, mendicité, outrages aux magistrats. . .	1,675 + 60	1,660 + 47	1,693 + 62	1,665 + 39	1,628 + 39	1,608 + 06	1,659 + 45
Violences, rébellion, coups et blessures (mort)	1,675 + 58	1,697 + 53	1,713 + 54	1,670 + 31	1,666 + 41	1,678 + 49	1,685 + 48
Menaces de mort, suppression d'enfant, tentative d'empoisonnement, d'homicide, d'assassinat, assassinat	» »	1,740 + 61	» »	1,750 + 40	1,676 + 35	1,710 + 50	1,713 + 48
Meurtre, etc	1,665 + 06	1,630 — 03	1,682 + 17	1,694 + 41	1,660 + 27	1,729 + 49	1,684 + 26
Attentats à la pudeur, détournement de mineurs, enlèvement, viol.	1,682 + 50	1,647 + 53	1,660 + 56	1,686 + 41	1,701 + 67	1,655 + 55	1,677 + 55
Escroqueries, abus de confiance, banqueroute, faux, etc . . .	1,670 + 20	1,750 + 65	1,694 + 33	1,681 + 43	1,718 + 42	1,672 + 32	1,699 + 41
Fausse monnaie (fabrication, émission).	1,745 + 45	1,675 + 42	» »	1,682 + 14	1,800 + 80	1,650 + 90	1,697 + 40
Incendie.	» »	» »	» »	» »	1,620 + 36	1,676 égalité	1,654 + 15
Explosifs	» »	» »	» »	1,750 + 55	» »	» »	1,750 + 55
Et, en groupant :							
Vols, vagabondage, mendicité, outrages aux magistrats, fausse monnaie, incendie, explosifs .	1,671 + 39	1,670 + 37	1,692 + 48	1,692 + 46	1,690 + 51	1,674 + 32	1,683 + 43
Escroqueries, etc.	1,670 + 20	1,750 + 65	1,694 + 33	1,681 + 43	1,718 + 42	1,672 + 32	1,699 + 41
Attentats-vie	1,672 + 41	1,699 + 51	1,703 + 42	1,679 + 34	1,666 + 38	1,704 + 49	1,686 + 42
Attentats-mœurs.	1,682 + 50	1,647 + 53	1,660 + 56	1,686 + 41	1,701 + 67	1,655 + 55	1,677 + 55
Soit :							
Crimes-propriétés	1,671 + 38	1,672 + 38	1,692 + 47	1,691 + 46	1,700 + 48	1,673 + 32	1,685 + 43
Crimes-personnes	1,674 + 43	1,689 + 52	1,698 + 43	1,681 + 36	1,681 + 50	1,678 + 52	1,683 + 46

	16 à 20 ans	20 à 25 ans	25 à 30 ans	30 à 40 ans	40 à 50 ans	50 ans et au dessus	Ensemble
Nationalité.							
Français. Continent . . .	1,679	1,680	1,694	1,692	1,692	1,676	1,687
	+ 41	+ 43	+ 50	+ 49	+ 54	+ 48	+ 48
Français. Corse. . . .	1,641	1,661	1,680	1,677	1,682	1,692	1,671
	+ 29	+ 39	+ 38	+ 19	+ 37	+ 28	+ 31
Italiens	1,682	1,667	1,692	1,684	1,696	1,671	1,684
	+ 49	+ 34	+ 39	+ 43	+ 40	+ 43	+ 41
Espagnols	1,520	1,685	1,686	1,650	1,733	1,650	1,669
	égalité	+ 47	+ 30	+ 33	+ 59	— 22	+ 32
Arabes	»	1,677	1,723	1,734	1,680 (1 individu)	»	1,710
	»	+ 32	+ 43	+ 52	+100	»	+ 48
Individus de nationalités diverses	1,740	1,670	1,700	1,699	1,704	1,653	1,694
	+ 30	+ 38	+ 51	+ 50	+ 50	+ 39	+ 47
Soit :							
Français.	1,671	1,678	1,692	1,689	1,690	1.679	1,684
	+ 39	+ 43	+ 48	+ 43	+ 50	+ 44	+ 45
Étrangers	1,672	1,671	1,695	1,687	1,701	1,663	1,686
	+ 43	+ 37	+ 41	+ 44	+ 46	+ 32	+ 42
État civil.							
Célibataires	1,671	1,677	1,694	1,682	1,691	1,683	1,683
	+ 39	+ 43	+ 48	+ 45	+ 45	+ 43	+ 44
Mariés, veufs, divorcés. . .	»	1,668	1,684	1,701	1,695	1,670	1,690
	»	+ 25	+ 35	+ 42	+ 53	+ 40	+ 43
Degré d'instruction.							
Illettrés, sachant lire, sachant lire et écrire.	1,669	1,677	1,693	1,687	1,690	1,677	1,683
	+ 41	+ 41	+ 46	+ 45	+ 53	+ 40	+ 44
Sachant lire, écrire et calculer; ayant reçu une instruction primaire, une instruction supérieure.	1,690	1,667	1,690	1,702	1,705	1,670	1,690
	+ 27	+ 44	+ 46	+ 36	+ 39	+ 50	+ 40
Profession.							
Propriétaires, rentiers . . .	»	»	1,752	1,675	1,723	1,700	1,702
	»	»	+ 72	+ 30	— 05	+ 55	+ 32
Employés de banque et de commerce. . . . , ...	1,563	1,675	1,664	1,707	1,687	1,682	1,681
	— 02	+ 34	+ 47	+ 42	+ 37	+ 16	+ 36
Commerçants, fabricants . .	1,770 (1 individu)	»	1,590	1,678	1,694	1,664	1,674
	+ 90	»	— 06	+ 23	+ 42	+ 45	+ 33
Professions alimentaires . .	1,664	1,674	1,729	1,678	1,717	1,670	1,684
	+ 35	+ 51	+ 72	+ 42	+ 47	+ 30	+ 47

	16 à 20 ans	20 à 25 ans	25 à 30 ans	30 à 40 ans	40 à 50 ans	50 ans et au-dessus	Ensemble
Ouvriers d'ateliers et de fabriques	1,676 + 45	1,668 + 42	1,672 + 41	1,679 + 39	1,697 + 55	1,682 + 57	1,679 + 45
Industrie du bâtiment et du mobilier	1,665 + 37	1,667 + 32	1,710 + 49	1,688 + 41	1,713 + 73	1,700 (1 individu) +100	1,686 + 44
Professions agricoles (journaliers, etc)	1,688 + 45	1,685 + 47	1,705 + 45	1,690 + 49	1,692 + 56	1,675 + 29	1,691 + 46
Nomades	» »	1,680 + 27	1,696 + 53	1,683 + 52	1,667 + 26	1,616 + 64	1,674 + 42
Sans profession	1,610 + 13	1,674 + 41	1,647 + 49	1,708 + 36	1,662 + 28	1,722 + 65	1,668 + 36
Population.							
Urbains	1,674 + 37	1,675 + 40	1,683 + 43	1,681 + 39	1,685 + 44	1,663 + 40	1,678 + 40
Ruraux	1,668 + 44	1,679 + 45	1,707 + 51	1,698 + 50	1,699 + 52	1,686 + 42	1,693 + 49
Nombre de condamnations.							
Délinquants primaires	1,666 + 30	1,684 + 45	1,693 + 40	1,684 + 42	1,703 + 54	1,678 + 55	1,685 + 43
Récidivistes	1,674 + 44	1,673 + 40	1,693 + 49	1,691 + 45	1,689 + 47	1,675 + 36	1,684 + 44

Crimes et délits. — L'envergure des voleurs ordinaires se développe, en même temps que la taille, jusqu'à 40-50 ans (1.708) et mesure alors 48 millimètres de plus que de 16 à 20 ans (1.660). Passé 50 ans, elle diminue (1.684).

C'est la période de 40-50 ans qui fournit, entre la longueur des bras et la hauteur de l'homme, la différence la plus grande (+ 53 millimètres); on rencontre la plus petite (+ 32) à 20-25 ans.

Chez les voleurs avec effraction, l'envergure est supérieure, de 16 à 20 ans (1 m. 680), à la moyenne de 20-25 ans (1 m. 670); elle s'élève à 1 m. 707, de 25 à 30 ans, et à 1 m. 715 (mesure maxima), de 30 à 40 ans. Au-dessus de cet âge, elle baisse et passe de 1 m. 70 (40-50 ans) à 1 m. 68 (50 ans et au-dessus).

Fait à remarquer, la prédominance de l'envergure sur la taille augmente depuis l'adolescence jusqu'à 50 ans (+ 42 millimètres

à 16-20 ans, + 45 à 20-25 ans, + 48 à 25-30 ans, + 54 à 30-40 ans, + 61 à 40-50 ans). Après 50 ans, la différence devient minima (+ 22), car les voleurs avec effraction ont, à cet âge, une taille (1 m. 658) supérieure à la moyenne de la France.

Les vagabonds, mendiants, etc., présentent le maximum d'envergure, à 25-30 ans (1 m.693). Avant cet âge, l'envergure l'emporte, dans la catégorie de 16 à 20 ans (1 m. 675), sur celle de 20-25 ans (1 m. 66). Dès 30 ans, la diminution est progressive (1 m. 665 à 30-40 ans, 1 m. 628 à 40-50 ans, 1 m. 608 dans la vieillesse).

A 25-30 ans, la différence de l'envergure avec la taille atteint 62 millimètres. Cette différence baisse ensuite, d'un tiers, et reste stationnaire (+ 39) jusqu'à 50 ans. A partir de cet âge, l'envergure ne dépasse la taille que de 6 millimètres.

Dans le monde des violents, etc., l'envergure mesure 1 m. 675 à 16-20 ans; elle grandit à 20-25 ans (1 m. 697), à 25-30 ans (1 m. 713), puis descend à 1 m. 67 (30-40 ans), à 1 m. 666 (40-50 ans), et manifeste un regain de vie à 50 ans et au-dessus (1 m. 678).

On observe, à 16-20 ans, la différence maxima (+ 58 millimètres), entre l'envergure et la taille. A 30-40 ans, se place la minima (+ 31).

Trois individus ont été punis de la prison, pour menaces de mort. Leur taille (1 m. 71, 1 m. 66 (obs. 77) et 1 m. 60) est inférieure à l'envergure (1 m. 75, 1 m.70 et 1 m. 70) de 4 à 10 centimètres.

A noter, chez l'Italien, condamné à 5 ans d'emprisonnement pour suppression d'enfant (obs. 78), une envergure de 1 m. 73 et une taille de 1 m. 665 (différence: 65 millimètres).

L'empoisonneur (obs. 79) a la taille et l'envergure, de même dimension (1 m. 60).

Il existe une différence de 85 millimètres entre la taille (1 m. 635) et l'envergure (1 m. 72) du garçon de café qui tenta de tuer sa maîtresse (obs. 80).

Quant aux assassins, l'un d'entre eux a 1 m. 710 d'envergure et 1 m. 670 de taille, soit + 40 millimètres; l'autre (obs. 81) attire l'attention par son envergure égale à la taille (1 m. 72). Chez le troisième (obs. 82), la taille (1 m. 732) diffère de l'envergure (1 m. 79) par 58 millimètres de moins.

En somme, ces 9 individus donnent, comme moyennes d'ensemble, taille 1 m. 665 et envergure 1 m. 713, soit + 48 millimètres.

L'envergure des meurtriers a son maximum dans la catégorie de 50 ans et au-dessus (1 m. 729). Même remarque pour la taille; mais, tandis que la taille de 30 à 40 ans fournit une moyenne



Pl. 10. — *Coups et blessures ayant occasionné la mort*, Italien, 34 ans, terrassier, sans antécédents judiciaires.

inférieure à celle de 25-30 ans, on note, pour l'envergure, entre 30 et 40 ans, une mesure supérieure (1 m. 694) à celle de 25-30 ans (1 m. 682).

A signaler des différences peu importantes (+ 6 millimètres) à 16-20 ans, (+ 17) à 25-30 ans, en faveur de l'envergure, par rapport à la taille qui est relativement élevée. Dans un cas (le seul de la période de 20-25 ans), l'envergure se montre inférieure (— 3 millimètres). Plus tard, de 30 à 40 ans, la diffé-

rence augmente (+ 41), puis elle diminue (+ 27) et monte à + 49 au déclin de la vie.

On constate que l'envergure des condamnés pour attentats à la pudeur est, de 16 à 20 ans (1 m. 682), à peu près pareille à la moyenne de 30-40 ans (1 m. 686). Dans l'intervalle, il y a diminution (1 m. 647 à 20-25 ans et 1 m. 66 à 25-30 ans). Le maximum de l'envergure se montre à 40-50 ans (1 m. 701). Dès 50 ans, la baisse commence (1 m. 655).

A 16-20 ans, l'envergure est supérieure à la taille, de 50 millimètres. L'écart augmente, de 20 à 25 ans (+ 53), de 25 à 30 ans (+ 56). Au moment où la taille arrive au sommet (30-40 ans), la différence diminue (+ 41) ; quand vient le tour de l'envergure (40-50 ans), elle augmente (+ 67).

Tout comme la taille, l'envergure offre deux points culminants, chez les escrocs : l'un, à 20-25 ans (1 m. 750) ; l'autre, à 40-50 ans (1 m. 718), catégorie qui renferme le plus de faussaires. On rencontre les mesures minima, à 16-20 ans (1 m. 67) et après 50 ans (1 m. 672). Des chiffres intermédiaires représentent les périodes de 25-30 ans (1 m. 694) et de 30-40 ans (1 m. 681).

La plus grande différence, entre l'envergure et la taille, est à 20-25 ans (+ 65) ; avant cet âge, se trouve la plus petite (+ 20). Il y a égalité dans les périodes de 25-30 ans (+ 33) et de 50 ans et au-dessus (+ 32). Pareille indication s'applique aux périodes de 30-40 ans (+ 43) et de 40-50 ans (+ 42).

12 faux monnayeurs : 2, de 16 à 20 ans (obs. 138), ayant pour taille 1 m. 70 et pour envergure 1 m. 745 ; 4, de 20 à 25 ans (obs. 140, 144), dont l'envergure (1 m. 675) dépasse la taille (1 m. 633) de 42 millimètres ; 4, de 30 à 40 ans (obs. 141, 143), chez lesquels on relève une différence de 14 millimètres entre l'envergure (1 m. 682) et la taille (1.668) ; 1, de 40 à 50 ans (obs. 139), de taille (1 m. 72) et d'envergure (1 m. 80) grandes ; 1, de 50 ans et au-dessus (obs. 142), petit de taille (1 m. 56) et d'envergure égale à 1 m. 65.

Parmi les incendiaires, 2, de 40 à 50 ans (obs. 145, 148), mesurent 1 m. 584 de taille et 1 m. 62 d'envergure ; 3 ont plus de 50 ans (obs. 146, 147, 149) et, chez eux, la taille et l'envergure moyennes sont identiques (1 m. 676).

Le condamné pour fabrication d'engins explosifs (obs. 150)

est de stature élevée (1 m. 695) ; il présente 1 m. 75 d'envergure, soit + 55 millimètres.

Sous le rapport de l'envergure d'ensemble, viennent en tête : les assassins, etc. (1 m. 713), les escrocs (1 m. 699), les faux monnayeurs (1 m. 697), les voleurs avec effraction (1 m. 692), les violents, etc. (1 m. 685) ; au second plan, figurent les meurtriers (1 m. 684), les voleurs ordinaires (1 m. 682), les violateurs (1 m. 677), les vagabonds (1 m. 659), les incendiaires (1 m. 654).

Classés d'après la différence relevée entre la taille et l'envergure générales, les détenus de la Maison Centrale de Nîmes se rangent ainsi : Violateurs + 55 millimètres, assassins, etc., + 48, violents, etc., + 48, voleurs avec effraction + 47, vagabonds + 45, voleurs ordinaires + 42, escrocs + 41, faux monnayeurs + 40, meurtriers + 26, incendiaires + 15.

Il appert que, chez les voleurs, vagabonds, mendiants, faux monnayeurs, incendiaires, etc., l'envergure est sensiblement la même à 16-20 ans (1 m. 671) et à 20-25 ans (1 m. 670). Dès 25-30 ans, elle s'élève à 1 m. 692 et s'y maintient de 30 à 40 ans, puis elle baisse un peu à 40-50 ans (1 m. 690) et beaucoup au-delà de cet âge (1 m. 674).

Chez les condamnés pour attentats-vie, l'envergure atteint 1 m. 672 à 16-20 ans, 1 m. 699 à 20-25 ans, et 1 m. 703 à 25-30 ans, période suivie d'une forte diminution (1 m. 679 à 30-40 ans, 1 m. 666 à 40-50 ans). A 50 ans et au-dessus (1 m. 704), elle dépasse légèrement la moyenne de 25-30 ans.

On note le maximum de différence, en faveur de l'envergure, à 40-50 ans (+ 51), parmi les voleurs, faux monnayeurs, incendiaires, etc. ; le minimum, à 50 ans et au-dessus (+ 32) et à 16-20 ans (+ 39). Le maximum se place à 20-25 ans (+ 51), chez les détenus pour attentats-vie, et le minimum à 30-40 ans (+ 34).

Il a été parlé des violateurs et des escrocs.

Concernant les mesures d'ensemble, on rencontre, comme différence entre l'envergure et la taille, + 41 chez les escrocs, + 42 chez les violents, assassins, meurtriers, etc., + 43 chez les voleurs, mendiants, faux monnayeurs, etc. Les condamnés pour attentats à la pudeur attirent l'attention (+ 55).

Chez les criminels contre les propriétés, on constate une marche progressive de l'envergure, à partir de 16 jusqu'à 50 ans (1 m. 671 à 1 m. 70), avec diminution à 50 ans et au-dessus (1 m. 673).

Dans le monde des criminels contre les personnes, l'envergure croît, de 16 à 30 ans (1 m. 674 à 1 m. 698). Passé cet âge, son mouvement est descendant (1 m. 681 à 30-50 ans et 1 m. 678 après 50 ans).

Présentent la plus haute différence avec la taille, les catégories de 40 à 50 ans, pour les crimes-propriétés (+ 48) ; de 20-25 ans, de 50 ans et au-dessus, pour les crimes personnes (+ 52).

Entre les moyennes générales (envergure 1 m. 685 et 1 m. 683 ; taille 1 m. 642 et 1 m. 637), la différence, en faveur de l'envergure, chez les criminels contre les propriétés (+ 43), est inférieure de 3 millimètres à celle des criminels contre les personnes (+ 46).

Nationalité. — Il saute aux yeux que les Français du Continent ont la même envergure, à 16-20 ans (1 m. 679) et à 20-25 ans (1 m. 680). Celle-ci arrive au sommet à 25-30 ans (1 m. 694) et reste à 1 m. 692 jusqu'à 50 ans ; puis, elle perd 16 millimètres (1 m. 676).

Chez les Corses, l'envergure mesure 1 m. 641 à 16-20 ans. Elle grandit, pendant les périodes de 20-25 ans (1 m. 661) et 25-30 ans (1 m. 680) ; à 30-40 ans, elle diminue un peu (1 m. 677) ; à 40-50 ans, elle reprend son mouvement de croissance (1 m. 682) et s'élève à 1 m. 692 après 50 ans.

Quelle que soit la catégorie d'âge, la prédominance de l'envergure sur la taille est plus marquée en France qu'en Corse.

La différence augmente, pour les Français, jusqu'à 50 ans (+ 41 à 16-20 ans, + 43 à 20-25 ans, + 50 à 25-30 ans, + 49 à 30-40 ans, + 54 à 40-50 ans) et descend ensuite à + 48, différence égale à l'écart, constaté sur le Continent, entre les moyennes générales de l'envergure et de la taille.

Pour les Corses, le maximum se trouve à 20-25 ans (+ 39) ; le minimum, à 30-40 ans (+ 19). Au point de vue de l'ensemble, on note + 31.

Répartissons les Français du Continent, par régions ; et le Sud-Est, par départements :

	16 à 20 ans	20 à 25 ans	25 à 30 ans	30 à 40 ans	40 à 50 ans	50 et au-dessus	Ensemble
Nord-Ouest	1m650 +15mm	1m647 +07mm	1m710 +64mm	1m672 +47mm	1m660 +77mm	1m582 — 15mm	1m664 +36mm
Nord-Est	1,677 +60	1,780 +120	1,692 +62	1,720 +15	1,718 +28	1,590 +27	1,696 +50
Sud-Ouest	1,670 +52	1,684 +48	1,722 +73	1,700 +48	1,685 +39	1,632 +31	1,691 +50
Ensemble	1,669 +49	1,679 +42	1,716 +70	1,697 +47	1,686 +42	1,618 +20	1,687 +48
Sud-Est	1,682 +41	1,681 +44	1,685 +41	1,689 +49	1,693 +58	1,694 +55	1,687 +47
Littoral de la Méditerranée :							
Alpes-Maritimes	1,656 +35	1,677 +53	1,733 +42	1,746 +55	1,63 —40	» » » »	1,697 +44
Bouches-du-Rhône	1,705 +35	1,704 +41	1,684 +40	1,663 +44	1,692 +57	1,670 +23	1,689 +41
Gard	1,691 +42	1,656 +26	1,661 +45	1,712 +68	1,677 +61	1,696 +30	1,686 +49
Hérault	1,66 +75	1,662 +20	1,697 +30	1,765 +39	1,69 +29	1,70 +60	1,697 +35
Var	1,685 +45	1,652 +35	1,675 +31	1,648 +47	1,732 +42	1,70 +50	1,676 +40
Ensemble	1,692 +39	1,684 +41	1,692 +39	1,686 +49	1,692 +44	1,686 +34	1,689 +42
Autres départements (Sud-Est) .	1,664 +43	1,676 +48	1,672 +45	1,692 +48	1,694 +71	1,705 +74	1,681 +50
Vaucluse	1,675 +41	1,692 +40	1,650 +34	1,683 +25	1,735 +80	1,735 +59	1,689 +41

Le sommet de l'envergure est atteint à 20-25 ans, au Nord-Est (1 m. 78), à 25-30 ans, au Nord-Ouest (1 m. 71) et au Sud-Ouest (1 m. 722); à 40-50 ans et 50 ans et au-dessus, au Sud-Est (1 m. 693 et 1 m. 694).

Dans la région Sud-Est, les bras continuent à se développer, en longueur, à partir de 16-25 ans.

Au Nord-Est, brusquement, à 25-30 ans, il y a diminution (1 m. 692) ; l'envergure, après s'être relevée (1 m. 72 et 1 m. 718) de 30 à 50 ans, tombe à 1 m. 59 passé 50 ans.

Dès 30 ans, dans le Nord-Ouest et le Sud-Ouest, la descente est progressive.

On relève le maximum de différence avec la taille, à 20-25 ans pour le Nord-Est (1 individu + 120), à 25-30 ans pour le Sud-Ouest (+ 73) et le Nord-Ouest (+ 64), à 40-50 ans pour le Sud-Est (+ 58).

Au Nord-Ouest, l'envergure générale moyenne (1 m. 664) ne dépasse la taille — qui est peu élevée dans cette région — que de 36 millimètres. Les Nord-Est et Sud-Ouest, où la stature est plus grande, ont une envergure (1 m. 696 et 1 m. 691) supérieure de 50 millimètres à la taille. Au Sud-Est (envergure 1 m. 687), la différence est + 47 millimètres.

L'envergure obtient tout son développement, à 16-20 ans, dans les Bouches-du-Rhône (1 m. 705), avec 35 millimètres de plus que la taille ; à 30-40 ans, dans les Alpes-Maritimes (1 m. 746) avec + 55, le Gard (1 m. 712) avec + 68, l'Hérault (1 m. 765) avec + 39 ; à 40-50 ans, dans le Var (1 m. 732) avec + 42, le Vaucluse (1 m. 735) avec + 80, etc.

En comparant l'envergure moyenne d'ensemble à la taille moyenne de chacun de ces départements, on trouve, comme différence, Hérault + 35, Var + 40, Bouches-du-Rhône et Vaucluse + 41, Alpes-Maritimes + 44, Gard + 49. Ainsi, c'est l'Hérault, département dans lequel la stature moyenne générale est la plus élevée, qui donne le plus faible écart.

Tout compte fait, l'envergure, sur le littoral de la Méditerrannée, est la même dans les périodes de 16-20 ans (1 m. 692), 25-30 ans (1 m. 692), 40-50 ans (1 m. 692) : ses autres moyennes sont 1 m. 684 à 20-25 ans, 1 m. 686 à 30-40 ans et à 50 ans et au-dessus. En somme, oscillations tantôt ascendantes et tantôt descendantes.

Pour les autres départements, l'envergure (1 m. 664 à 16-20 ans) grandit de 20 à 25 ans (1 m. 676), diminue de 25 à 30 ans (1 m. 672), puis reprend son mouvement de croissance (1 m. 692 à 30-40 ans, 1 m. 694 à 40-50 ans, 1 m. 705 à 50 ans et au-dessus).

Sauf dans la catégorie de 30 à 40 ans dont l'envergure dépasse la taille de 49 millimètres, différence presque identique à la différence constatée pour les autres départements du Sud-Est (+ 48), le littoral de la Méditerranée présente des résultats, en

faveur de l'envergure, sensiblement inférieurs (+ 39, 41, 39, 49, 44, 34) à ceux fournis par l'ensemble des autres départements de la région Sud-Est (+ 43, 48, 45, 48, 71, 74).

Au demeurant, la moyenne générale de l'envergure l'emporte sur la taille, de 42 millimètres dans la région du littoral, et de 50 millimètres dans les autres départements.



Pl. 11. — *Tentative d'assassinat.* 25 ans, maçon, sans antécédents judiciaires.

Chez les Italiens, l'envergure est plus grande à 16-20 ans (1 m. 682) qu'à 20-25 ans (1 m. 667) et 50 ans et au-dessus (1 m. 671), mais moins qu'à 25-30 ans (1 m. 692), 40-50 ans (1 m. 696, mesure maxima). Abstraction faite du mouvement de recul, qui se produit à 20-25 ans et 30-40 ans (1 m. 684), l'envergure augmente jusqu'à 50 ans.

Dans la période de 16 à 20 ans se trouve la différence maxima de l'envergure avec la taille (+ 49); la minima est à 20-25 ans (+ 34).

Nous relevons, entre la taille et l'envergure générales moyennes

des Italiens, + 41 millimètres en faveur de l'envergure, soit 7 millimètres de moins que chez les Français et 10 millimètres de plus que chez les Corses.

A 40-50 ans, chez les Espagnols, se placent le sommet de l'envergure (1 m. 733) et la plus grande différence avec la taille (+ 59). L'envergure d'ensemble des Espagnols (1 m. 669) est supérieure à la taille (1 m. 637) de 32 millimètres, écart identique à celui observé pour les Corses (+ 31).

Parmi les Arabes, l'envergure acquiert son maximum (1 m. 734) à 30-40 ans, en même temps que la taille (1 m. 682), et la différence à cet âge (+ 52) doit être considérée comme la plus élevée, car la catégorie de 40 à 50 ans, renfermant un seul condamné dont l'envergure dépasse la taille de 100 millimètres, ne peut servir de base à une moyenne.

Dans le monde des nationalités diverses, l'envergure arrive au sommet (1 m. 740), au même âge que la taille (1 m. 71), à 16-20 ans; elle baisse ensuite et monte, progressivement, de 1 m. 67 (20-25 ans) à 1 m. 704 (40-50 ans). C'est la période de 25-30 ans (1 m. 70) qui fournit la plus grande différence avec la taille (+ 51).

Sous le rapport des mesures d'ensemble, les individus divers se rangent, par l'écart constaté en faveur de l'envergure (+ 47), à côté des Français du Continent et des Arabes (+ 48).

En somme, l'envergure devient maxima à 25-30 ans, chez les Français (1 m. 692); à 40-50 ans, chez les étrangers (1 m. 701).

La différence la plus élevée, entre la taille et l'envergure, s'observe à 40-50 ans, pour nos nationaux (+ 50) et pour les étrangers (+ 46).

Enfin, comparée à la taille, l'envergure d'ensemble des Français l'emporte de 45 millimètres; celle des étrangers, de 42 millimètres.

Etat civil. — On note, comme moyennes, pour les célibataires, à 16-20 ans 1 m. 671, à 20-25 ans 1 m. 677, à 25-30 ans 1 m. 694. Cette dernière mesure est le point de départ d'une courbe qui passe à 1 m. 682 (30-40 ans), à 1 m. 691 (40-50 ans) et descend à 1 m. 683 après 50 ans.

Chez les mariés, l'envergure grandit progressivement, jusqu'à



Je suis Maître de Dance et tous
mes Malheurs vienent de ce que j'avais
fait une Mazurka avec deux Bandits
qui étant un peu ivres ont voulu
ma Mort. en prenant la défensive
j'ai d'un coup de pistolet tué sans
le vouloir le plus cher de mes
Amis

Pl. 12. — *Meurtre*, 60 ans, berger. 4 condamnations antérieures.

30-40 ans (1 m. 701); elle baisse lentement, de 40 à 50 ans (1 m. 695), et perd ensuite 25 millimètres (1 m. 67).

La moyenne générale des mariés (1 m. 690) dépasse celle des célibataires (1 m. 683), et la différence entre la taille et l'envergure des mariés (+ 43 millimètres) est légèrement inférieure à celle des célibataires (+ 44).

Chez ces derniers, la différence maxima se trouve à 25-30 ans (+ 48). On la rencontre à 40-50 ans, pour les mariés (+ 53).

Degré d'instruction. — Les illettrés etc., atteignent le sommet, à 25-30 ans (1 m. 693) : les gens instruits, à 40-50 ans (1 m. 705).

Chez les illettrés, la différence de l'envergure avec la taille prédomine à 40-50 ans (+ 53); chez les gens instruits, à 50 ans et au-dessus (+ 50).

L'envergure générale moyenne des ignorants égale 1 m. 683, celle des autres 1 m. 690. On relève + 44 en faveur de l'envergure des illettrés, + 40 pour celle des gens instruits (individus plus grands).

Profession. — Onze propriétaires, rentiers : Le plus jeune a 1 m. 68 de taille et 1 m. 752 d'envergure (différence : 72 millimètres). Chez 4 de 30 à 40 ans, la moyenne de l'envergure (1 m. 675) l'emporte de 30 millimètres sur la taille (1 m. 645). Dans la catégorie de 40 à 50 ans, on en compte 3 de taille élevée (1 m. 728) et d'envergure (1 m. 723) petite, par rapport à la stature. Les plus âgés (50 ans et au-dessus) présentent une différence de 55 millimètres, en faveur de l'envergure (1 m. 700) comparée à la taille (1 m. 645).

Au résumé, les propriétaires, rentiers, ont une envergure (1 m. 702) supérieure à la taille (1 m. 670) de 32 millimètres.

De toutes les professions, c'est celle qui donne la plus petite différence. Viennent ensuite les commerçants, fabricants (+ 33, soit : taille 1 m. 641 et envergure 1 m. 674), les employés de banque et de commerce (+ 36, soit : taille 1 m. 645 et envergure 1 m. 681), les sans profession (+ 36, soit : taille 1 m. 632 et envergure 1 m. 668), les nomades (+ 42, soit : taille 1 m. 632 et envergure 1 m. 674), les ouvriers du bâtiment et du mobilier



Je pense avoir bientôt la
liberté Conditionnelle et Jai
Lintention de ne plus faire
la mauvaise tête et de ne plus
me laisser entrainer pour
la boisson

PL. 13. — *Tentative de meurtre*, 43 ans, laboureur,
9 condamnations antérieures.

(+ 44, soit : taille 1 m. 642 et envergure 1 m. 686), les ouvriers d'ateliers et de fabriques (+ 45, soit : taille 1 m. 634 et envergure 1 m. 679), les agriculteurs, domestiques (+ 46, soit : taille 1 m. 645 et envergure 1 m. 691), et les boulangers, pâtissiers, etc. (+ 47, soit : taille 1 m. 637 et envergure 1 m. 684).

Le maximum de l'envergure est :

A 25-30 ans, dans les professions alimentaires (envergure 1 m. 729, taille 1 m. 657, différence : + 72), chez les agriculteurs, domestiques, etc. (envergure 1 m. 705, taille 1 m. 660, différence : + 45), les nomades (envergure 1 m. 696, taille 1 m. 643, différence : + 53);

A 30-40 ans, chez les employés de banque et de commerce (envergure 1 m. 707, taille 1 m. 665, différence : + 42) ;

A 40-50 ans, chez les commerçants, fabricants (envergure 1 m. 694, taille 1 m. 652, différence : + 42), les ouvriers d'ateliers et de fabriques (envergure 1 m. 697, taille 1 m. 642, différence : + 55), les ouvriers du bâtiment et du mobilier (envergure 1 m. 713, taille 1 m. 640, différence : + 73) ;

A 50 ans et au-dessus, chez les sans profession (envergure 1 m. 722, taille 1 m. 657, différence : + 65).

Entre la taille et l'envergure, on relève le plus fort écart :

A 25-30 ans, chez les boulangers, cuisiniers, etc. (+ 72), les employés de banque et de commerce (+ 47);

A 40-50 ans, chez les agriculteurs, domestiques (+ 56), les ouvriers du bâtiment et du mobilier (+ 73);

A 50 ans et au-dessus, chez les commerçants, fabricants (+ 45), les ouvriers d'ateliers et de fabriques (+ 57), les nomades (+ 64), les sans profession (+ 65).

Population. — De 16 à 20 ans, l'envergure des urbains (1 m. 674) est supérieure à celle des ruraux (1 m. 668). Dans toutes les autres catégories d'âge, elle est inférieure.

Le sommet se trouve à 25-30 ans pour les ruraux (1 m. 707), à 40-50 ans pour les urbains (1 m. 685).

Passé 30 ans, les ruraux gardent une mesure élevée (1 m. 698 et 1 m. 699), qui baisse à partir de 50 ans (1 m. 686).

Chez les urbains, l'envergure croît jusqu'à 40-50 ans, puis diminue (1 m. 663).

La différence, entre l'envergure et la taille des ruraux, va de + 42 à + 52 millimètres, et dépasse, quel que soit l'âge, celle des urbains (+ 37 à + 44). On trouve la maxima, pour les urbains (+ 44) et pour les ruraux (+ 52), à 40-50 ans ; la minima est, chez les premiers, à 16-20 ans (+ 37) ; chez les autres, après 50 ans (+ 42).

Enfin, l'envergure générale des ruraux (1 m. 693) l'em-



Pl. 14. — *Excitation de mineurs à la débauche*, 35 ans, restaurateur, sans antécédents judiciaires.

porte sur la taille, de + 49 : celle des urbains (1 m. 678), de + 40.

Nombre de condamnations. — Chez les délinquants primaires, l'envergure grandit jusqu'à 40-50 ans (1 m. 703), après avoir éprouvé une sorte de recul, à 30-40 ans (1 m. 684), comparativement à la période de 25-30 ans (1 m. 693). De 20 à 25 ans, on relève une mesure égale à celle de 30-40 ans (1 m. 684). Passé 50 ans, l'envergure tombe à 1 m. 678.

Délinquants primaires et récidivistes se confondent, en tant que moyennes générales (1 m. 685 et 1 m. 684).

Les récidivistes ont le maximum d'envergure à 25-30 ans (1 m. 693). Dans les périodes qui suivent, l'envergure décroît lentement ; elle est de 1 m. 691 à 30-40 ans et de 1 m. 689 à 40-50 ans. Au déclin de la vie, la diminution ramène l'envergure (1 m. 675) à la moyenne qu'elle avait de 16 à 20 ans (1 m. 674) et de 20 à 25 ans (1 m. 673).

C'est après 50 ans qu'on rencontre la plus grande différence



Pl. 15. — *Attentat à la pudeur* (avec violence), 42 ans, cultivateur, illettré, 7 condamnations antérieures.

entre l'envergure et la taille des délinquants primaires (+ 55); à 16-20 ans, on note la plus petite (+ 30). La maxima des récidivistes est à 25-30 ans (+ 49); la minima, à 50 ans et au-dessus (+ 36).

Au point de vue des mesures d'ensemble, la différence est la même chez les individus condamnés plusieurs fois (+ 44) et pour la première (+ 43).

— Considérons l'envergure, par catégories d'âge et de taille :

	16 à 20 ans	20 à 25 ans	25 à 30 ans	30 à 40 ans	40 à 50 ans	50 ans et au-dessus	Ensemble
Individus de *taille petite* (au dessous de 1 m. 60) :			(1)				
Envergure	1m591	1m607	1m599	1m605	1m614	1m601	1m604
Taille.	1m555	1m555	1m550	1m557	1m565	1m557	1m557
Différence	+36mm	+52mm	+49mm	+48mm	+49mm	+44mm	+47mm
— *moyenne* (1 m. 60 à 1 m. 70) :							
Envergure	1,684	1,685	1,691	1,694	1,701	1,686	1,691
Taille.	1,641	1,646	1,649	1,650	1,650	1,648	1,648
Différence	+43	+39	+42	+44	+51	+38	+43
— *grande* (1 m. 70 et au-dessus) :							
Envergure	1,750	1,759	1,789	1,776	1,777	1,765	1,773
Taille.	1,719	1,724	1,734	1,739	1,736	1,727	1,732
Différence	+31	+35	+55	+37	+41	+38	+41
Ensemble :							
Envergure	1,671	1,676	1,693	1,689	1,693	1,676	1,6849
Taille.	1,632	1,635	1,647	1,645	1,644	1,634	1,6411
Différence	+39	+41	+46	+44	+49	+42	+0438

Dans les *petites tailles*, l'envergure égale 1 m. 591 à 16-20 ans, 1 m. 607 à 20-25 ans. Son développement s'arrête, de 25 à 30 ans (1 m. 599); il reprend, à 30-40 ans (1 m. 605), et se continue, de 40 à 50 ans (1 m. 614). Après 50 ans, l'envergure perd 13 millimètres (1 m. 601).

Le même fait est à signaler pour la taille, sauf que celle-ci est identique dans les périodes de 16-20 ans et 20-25 ans (1 m. 555). Comme l'envergure, la taille baisse à 25-30 ans (1 m. 550),

[1] A 25-30 ans, les moyennes de la taille, pour les hommes petits, moyens et grands, sont toutes inférieures à celles de 30 à 40 ans. Partant, les moyennes générales (taille 1 m. 647 à 25-30 ans, 1 m. 645 à 30-40 ans) pourraient sembler inexactes. Il n'en est rien. Nous prions le lecteur de vouloir bien consulter le tableau, publié dans les *Archives d'Anthropologie criminelle*, nos 176-177, août-septembre 1908, p. 589, art *Taille;* il verra que la catégorie de 25 à 30 ans renferme la proportion maxima de tailles grandes et la minima de petites, par rapport à toutes les autres catégories d'âge.

grandit de 30 à 40 ans (1 m. 557), acquiert son maximum vers 40-50 ans (1 m. 565), puis diminue (1 m. 557).

On trouve des moyennes générales (envergure 1 m. 604 et taille 1 m. 557), pareilles aux moyennes de 30 à 40 ans (1 m. 605 et 1 m. 557).

A 20-25 ans, l'envergure présente la différence maxima (+ 52), dans son rapport avec la taille; la minima est à 16-20 ans (+ 36). Nous relevons + 47, entre les moyennes d'ensemble.

Chez les détenus de *taille moyenne*, l'envergure (1 m. 684 à 16-20 ans et 1 m. 685 à 20-25 ans), se développe de 25 à 30 ans (1 m. 691), de 30 à 40 ans (1 m. 694) et de 40 à 50 ans (1 m. 701). Il y a diminution, à partir de 50 ans (1 m. 686).

La moyenne d'ensemble et celle de 25-30 ans sont semblables (1 m. 691).

A peu de chose près, même progression pour la taille (1 m. 641 à 16-20 ans, 1 m. 646 à 20-25 ans, 1 m. 649 à 25-30 ans). Le sommet est entre 30 et 40 ans (1 m. 65); la taille s'y maintient, de 40 à 50 ans (1 m. 65), et baisse ensuite un peu (1 m. 648).

Cette dernière mesure est celle de la moyenne d'ensemble.

Dans la catégorie de 50 ans et au-dessus, figure la différence la moins élevée entre l'envergure et la taille (+ 38); la plus grande est à 40-50 ans (+ 51).

On rencontre + 43, comme écart entre les moyennes d'ensemble, soit une différence inférieure à celle que fournissent les gens petits.

Pour les *hautes statures*, le faîte de l'envergure est à 25-30 ans (1 m. 789) et dépasse de 39 et 30 millimètres les moyennes de 16 à 20 ans (1 m. 750) et de 20 à 25 ans (1. m. 759). De 30 à 50 ans, l'envergure oscille entre 1 m. 776 et 1 m. 777. Passé 50 ans, elle diminue (1 m. 765).

La taille progresse (1 m. 719 à 16-20 ans, 1 m. 724 à 20-25 ans, 1 m. 734 à 25-30 ans) jusqu'à 30-40 ans (1 m. 739), et décroît à partir de 40 ans (1 m. 736 à 40-50 ans, 1 m. 727 à 50 ans et au-dessus).

Entre l'envergure et la taille, au moment où l'envergure est à l'apogée de son développement (25-30 ans), on note une différence de + 55; quand la taille atteint son maximum (30-40 ans), l'en-



Si je me suis trouvé dans une
position contraire a la morale
Devant une enfant cest contre
ma volonté ayant bu et me
Croyant bien seul je nécrit pas
cela pour que lon me croie
je lécrit je lécrit parce que cest
ainsi et rien au monde ne peut
me faire dire le contraire
malgré toutes les apparences

Pl. 16. — *Attentat à la pudeur* (sans violence), 48 ans, chaudronnier, 1 condamnation antérieure.

vergure ne la dépasse que de 37 millimètres. De 16 à 20 ans, se trouve la différence minima (+ 31).

Au point de vue de l'ensemble, nous avons relevé (envergure 1 m. 773, taille 1 m. 732) + 41 millimètres, soit 2 et 6 millimètres de moins que chez les individus de moyenne et de petite stature.

Récapitulation. — Dans les tailles petites, mouvement ascendant jusqu'à 40-50 ans, pour la taille (1 m. 565) et pour l'envergure (1 m. 614), avec un temps d'arrêt ou même de recul à 25-30 ans.

Dans les moyennes, développement de l'envergure jusqu'à 40-50 ans (1 m. 701), et de la taille jusqu'à 30-40 ans (1 m. 650).

Dans les grandes, apogée de l'envergure à 25-30 ans (1 m. 789) et de la taille à 30-40 ans (1 m. 739).

Les individus de stature petite présentent le maximum de différence, entre l'envergure et la taille, à 20-25 ans (+ 52) ; le minimum, à 16-20 ans (+ 36).

Ceux de taille moyenne fournissent le chiffre le plus élevé, à 40-50 ans (+ 51) ; le plus bas, à 50 ans et au-dessus (+ 38).

Chez les hommes grands, nous trouvons la différence maxima à 25-30 ans (+ 55) et la minima à 16-20 ans (+ 31).

En ce qui concerne l'ensemble, on rencontre, en faveur de l'envergure : pour les hommes petits + 47, pour les moyens + 43, pour les grands + 41. Il appert que la prédominance de l'envergure est plus marquée dans les tailles petites que dans les moyennes et les grandes[1].

Les moyennes, ci-après, de la taille et de l'envergure, par catégories de longueur des bras, établissent encore mieux ce fait.

[1] Un même résultat ne se trouve pas dans toutes les catégories d'âge.

Le tableau montre que, de 25 à 30 ans, les hommes grands présentent la différence maxima (+ 55), puis viennent les petits (+ 49) et les moyens (+ 42).

A 40-50 ans, c'est chez les individus de moyenne stature qu'on rencontre l'écart le plus fort (+ 51 contre 49 chez les petits et 41 chez les grands).

Il en est de même, à 16-20 ans (moyens + 43, petits + 36 et grands + 31).

Dans les autres catégories (20-25 ans, 30 40 ans, 50 ans et au-dessus), la prédominance de l'envergure est en faveur des petits (+ 52, + 48, + 44) et, sauf pendant la période de 50 ans et au-dessus qui donne entre la taille et l'envergure une différence égale (+ 38) chez les moyens et chez les grands, les moyens l'emportent sur les grands (+ 39 contre + 35, à 20-25 ans ; + 44 contre + 37, à 30-40 ans).

	Moyenne de la taille.		Moyenne de l'envergure		Différence	
Envergure inférieure à la taille.	1m647		1m621		— 26mm	
— égale — .	1,647		1,647		égale	
— supérieure de 0 à 4.	1,638	1,640	1,660	1,694	+ 22	+ 54
— — 4 à 8.	1,645		1,700		+ 55	
— — 8 à 16.	1,631		1,730		+ 99	

Ainsi qu'on voit, les individus d'envergure inférieure et ceux d'envergure égale à la taille ont 1 m. 647 de stature, moyenne qui l'emporte de 7 millimètres sur la taille (1 m. 640) des condamnés dont l'envergure est supérieure de 0 à 16 centimètres.

En comparant les trois catégories d'envergures supérieures, on note, pour les envergures de 4 à 8 centimètres, la taille moyenne la plus grande (1 m. 645). Les envergures de 0 à 4 centimètres viennent ensuite, avec 1 m. 638 de stature. Quant aux prisonniers ayant une envergure de 8 à 16 centimètres, leur taille moyenne (1 m. 631) mesure 16 millimètres de moins que la taille de ceux chez qui l'envergure est inférieure ou égale à la stature.

Résumé et Conclusions.

Dans 10,86 p. cent des cas, l'envergure est inférieure à la taille, de 0 à 7 centimètres.

On relève 86,07 p. cent d'envergures supérieures à la taille, de 0 à 16 centimètres (soit: de 0 à 4, 27,92 p. cent; de 4 à 8, 37,50 p. cent; de 8 à 10, 10,98 p. cent; de 10 à 12, 5,95 p. cent; de 12 à 16, 3,73 p. cent), avec maximum dans la catégorie de 4 à 5 centimètres.

Les égales sont rares (3,03 p. cent).

— Si on groupe les envergures inférieures avec les égales,

puis toutes les supérieures, on trouve dans les proportions : pour les envergures inférieures et égales, une diminution faible mais continue, depuis 16-20 ans (16.66 p. cent) jusqu'à 40-50 ans (11,62 p. cent), période suivie d'augmentation (20,31 pour cent); pour les supérieures, un mouvement inverse.

Somme toute, maximum d'envergures supérieures à la taille, à 40-50 ans (88,36 p. cent); minimum, après 50 ans (79,68 p. cent). Partant, maximum d'envergures inférieures et égales à la taille, dans la vieillesse; minimum, entre 40 et 50 ans.

— L'envergure inférieure à la taille fournit des proportions presque pareilles, dans les trois catégories de stature (tailles petites : 10,78 p. cent ; moyennes : 10,97 p. cent ; grandes : 10,59 p. cent).

L'envergure supérieure à la taille montre un peu plus de fréquence, chez les hommes petits (87,25 p. cent), que chez les moyens (85,82 p. cent) et les grands (85,42 p. cent).

La taille et l'envergure se rencontrent, de même dimension, quelquefois dans les tailles grandes (3,97 p. cent), plus rarement dans les moyennes (3,19 p. cent), et tout à fait par exception dans les petites (1,96 p. cent).

— Il y a moins d'envergures inférieures et égales[1] à la taille, chez les faux monnayeurs (8,33 p. cent), les violents (8,48 p. cent), les violateurs (10,60 p. cent), les voleurs avec effraction (10,86 p. cent), les vagabonds, etc. (12,50 p. cent), que dans le monde des escrocs (13,32 p. cent), des voleurs ordinaires (15,27 p. cent), des assassins, etc. (22,22 p. cent), des meurtriers (33,32 p. cent), des incendiaires (40 p. cent).

Les violateurs (10,60 p. cent) et les escrocs (13,32 p. cent) cèdent le pas aux voleurs, vagabonds, faux monnayeurs, incen-

[1] Au point de vue des envergures inférieures et égales à la taille, le Nord-Ouest de la France est la région la plus favorisée (22,21 p. cent), comparativement aux Sud-Ouest (12,92 p. cent), Sud-Est (11,45 p. cent) et Nord-Est (6,66 p. cent).

Dans le Sud-Est, les départements du littoral fournissent une proportion (11,53 p. cent) très légèrement supérieure à celle des autres départements de la région (11,36 p. cent).

diaires, etc. (14 p. cent) et aux condamnés pour attentats-vie (15,23 p. cent).

Criminels contre les personnes (13,81 p. cent) et criminels contre les propriétés (13,92 p. cent) arrivent *ex-æquo*.

On compte un plus grand nombre d'envergures inférieures



PL. 17. — *Escroqueries*, 33 ans, employé, 6 condamnations antérieures.

et égales, chez les Espagnols (30,42 p. cent), les Corses (22,42 p. cent), les Arabes (15,38 p. cent), que parmi les Italiens (13,07 p. cent), les Français (12,17 p. cent), les individus de nationalités diverses (7,31 p. cent).

Et, pour les Français en général, autant d'envergures inférieures et égales (13,86 p. cent) que pour les étrangers (14 p. cent).

Les envergures inférieures et égales sont plus rares chez les

célibataires (13,29 p. cent) que chez les mariés, veufs, divorcés (15,83 p. cent).

Nous en notons, pour les illettrés (14,15 p. cent), plus que pour les gens instruits (12,28 p. cent);

Dans le monde des commerçants, fabricants (31,24 p. cent), des propriétaires (27,27 p. cent), des employés de banque et de commerce (21,21 p. cent), des sans profession (14,89 p. cent), des agriculteurs, domestiques (13,83 p. cent), plus que pour les ouvriers du bâtiment et du mobilier (10,86 p. cent), les boulangers, bouchers, etc. (10,76 p. cent), les ouvriers d'ateliers et de fabriques (10,66 p. cent), les nomades (8,69 p. cent);

Chez les urbains (15,04 p. cent), plus que chez les ruraux (12,39 p. cent);

Parmi les délinquants primaires (15,07 p. cent), plus que parmi les récidivistes (13,40 p. cent).

— Les envergures supérieures à la taille, de 8 à 16 centimètres[1], donnent des proportions élevées, chez les vagabonds (29,16 p. cent), les violateurs (27,27 p. cent), les faux monnayeurs (25 p. cent), les violents, etc. (23,58 p. cent), les assassins, etc. (22,22 p. cent), les voleurs avec effraction (21,73 p. cent).

On les trouve, en petit nombre, chez les voleurs ordinaires (18,88 p. cent), les escrocs (18,66 p. cent) et surtout chez les meurtriers (8,33 p. cent). Néant, chez les incendiaires.

Soit, plus de supérieures de 8 à 16 pour les violateurs (27,27 p. cent) que pour les voleurs, mendiants, faux monnayeurs, etc. (20,39 p. cent), et, chez ces derniers, un peu plus que dans le monde des violents, meurtriers, etc. (19,86 p. cent) et des escrocs (18,66 p. cent).

Par conséquent, moins de supérieures de 8 à 16 chez les criminels contre les propriétés (20-18 p. cent) que chez les criminels contre les personnes (22,11 p. cent).

Les Arabes (23,07 p. cent) et les Français du Continent (23,06

[1] Le Sud-Ouest de la France occupe le premier rang (31,89 p. cent; le Nord-Ouest, le dernier (18,51 p. cent). Entre le Sud-Est (20,83 p. cent) et le Nord-Est (20 p. cent), on relève une petite différence en faveur du Sud-Est.

Quant aux départements de la région Sud Est, ceux qui forment le littoral présentent une proportion bien inférieure (15,33 contre 27,27 p. cent dans les autres).

p. cent) marchent de pair, suivis par les Espagnols (21,73 p. cent), derrière lesquels viennent les individus de nationalités diverses (17,07 p. cent), les Italiens (16,92 p. cent) et, en dernier lieu, les Corses (14,01 p. cent).

Au résumé, les Français en général (21,57 p. cent) ont le pas sur les étrangers (17,87 p. cent).



Pl. 18. — *Abus de confiance*, 35 ans, commerçant, 1 condamnation antérieure.

La proportion des célibataires (22,01 p. cent) l'emporte sur celle des mariés (16,33 p. cent).

Entre les illettrés (20,57 p. cent) et les gens instruits (21,31 p. cent), la différence est de 0,74 pour cent, en faveur des derniers.

Au point de vue de la profession, on rencontre, par rang de nombre, les agriculteurs (23,34 p. cent), les boulangers, pâtissiers, etc. (23,07 p. cent), les commerçants, fabricants (21,87 p. cent), les sans profession (21,27 p. cent), les ouvriers du bâtiment et du mobilier (19,56 p. cent), les ouvriers d'ateliers et de fabriques (18 p. cent), les employés de banque et de com-

merce (16,66 p. cent), les nomades (15,21 p. cent) et les propriétaires (9,09 p. cent).

Les envergures de 8 à 16 donnent la supériorité aux ruraux (25,33 p. cent) sur les urbains (17,11 p. cent), et aux délinquants primaires (21,42 p. cent) sur les récidivistes (20,36 p. cent).

— Comparées à la proportion concernant l'ensemble des condamnés, *les envergures moyennes*[1] (0 à 8 centimètres) *augmentent :*

Aux dépens des petites et des grandes :

Chez les escrocs (— 0,57 et — 2,01 p. cent);

Les Italiens (— 0,82 et — 3,75 p. cent), les individus de nationalités diverses (— 6,58 et — 3,60 p. cent);

Les ouvriers d'ateliers et de fabriques (— 3,23 et — 2,67 p. cent), les ouvriers du bâtiment et du mobilier (— 3,03 p. cent et — 1,11 p. cent), les nomades (— 5,20 et — 5,46 p. cent);

Les récidivistes (— 0,49 et — 0,31 p. cent).

Avec les grandes, aux dépens des petites :

Chez les voleurs avec effraction (— 3,03 p. cent), les violents (— 5,41 p. cent), les faux monnayeurs (— 5,56 p. cent);

Les gens instruits (— 1,61 p. cent);

Les boulangers, pâtissiers, etc. (— 3,13 p. cent).

Avec les petites, aux dépens des grandes :

Chez les voleurs ordinaires (— 1,79 p. cent);

Les mariés (— 4,34 p. cent);

Les urbains (— 3,56 p. cent).

Les envergures moyennes diminuent :

Au profit des grandes et des petites :

Chez les assassins, etc. (+ 8,33 et 1,55 p. cent);

Les Espagnols (+ 16,53 et 1,06 p. cent), les Arabes (+ 1,49 et 2,40 p. cent);

[1] Par rapport aux proportions des Français du Continent, *les envergures moyennes augmentent*, aux dépens des petites et des grandes, dans le Nord-Est (— 5,51 et — 3,06 p. cent) et le Sud Est (— 0,72 et — 2,23 p. cent). Elles *diminuent*, au profit des petites et des grandes, dans le Sud-Ouest (+ 0,75 et + 8,83 p. cent); avec les grandes, au profit des petites, dans le Nord Ouest (+ 10,04 p. cent).

Si l'on considère la région Sud-Est, on constate que, sur le littoral, *les envergures moyennes augmentent*, aux dépens des petites (— 0,64 p. cent) et des grandes (— 7,68 p. cent). Elles *diminuent* avec les petites, au profit des grandes (+ 4,21 p. cent), dans les autres départements.

Les commerçants, fabricants (+ 17,35 et 1,20 p. cent), les sans profession (+ 1 et 0,60 p. cent);

Les délinquants primaires (+ 1,18 et 0,75 p. cent).

Avec les petites, au profit des grandes :

Chez les vagabonds (+ 8,49 p. cent), les violateurs (+ 6,60 p. cent);

Les Français du Continent (+ 2,39 p. cent);

Les célibataires (+ 1,34 p. cent);

Les agriculteurs, etc. (+ 2,67 p. cent);

Les ruraux (+ 4,66 p. cent).

Avec les grandes, au profit des petites :

Chez les meurtriers (+ 19,43 p. cent), les incendiaires (+ 26,11 p. cent);

Les Corses (+ 8,53 p. cent);

Les illettrés (+ 0,26 p. cent);

Les propriétaires (+ 13,38 p. cent), les employés de banque et de commerce (+ 7,32 p. cent).

— On trouve le sommet[1] de l'envergure :

A 16-20 ans, chez les individus de nationalités diverses (1 m. 740).

A 20-25 ans, chez les escrocs (1 m. 75).

A 25-30 ans, chez les vagabonds (1 m. 693), les condamnés pour violences, coups et blessures (1 m. 713);

Les Français (1 m. 694);

Les célibataires (1 m. 694);

Les illettrés (1 m. 693);

Les boulangers, pâtissiers, etc. (1 m. 729), les agriculteurs (1 m. 705), les nomades (1 m. 696);

Les ruraux (1 m. 707).

A 30-40 ans, chez les voleurs avec effraction (1 m. 715);

Les Arabes (1 m. 734);

Les mariés (1 m. 701);

[1] Il est, chez les Français : dans la catégorie de 20-25 ans, au Nord-Est (1 m. 78); de 25-30 ans, aux Nord-Ouest (1 m. 71) et Sud-Ouest (1 m. 722); de 40-50 ans et au dessus, au Sud-Est (1 m 693 et 1 m. 694). Sur le littoral de la Méditerranée (Sud-Est), l'envergure atteint son maximum à 25-30 ans (1 m. 692); dans les autres départements de la même région, à 50 ans et au-dessus (1 m. 705).

Les employés de banque et de commerce (1 m. 707);

Les récidivistes (1 m. 691).

A 40-50 ans, chez les voleurs ordinaires (1 m. 708), les violateurs (1 m. 701);

Les Italiens (1 m. 696), les Espagnols (1 m. 733);

Les gens instruits (1 m. 705);

Les commerçants, fabricants (1 m. 694), les ouvriers d'ateliers et de fabriques (1 m. 697), les ouvriers du bâtiment et du mobilier (1 m. 713);

Les urbains (1 m. 685);

Les délinquants primaires (1 m. 703).

A 50 ans et au-dessus, chez les meurtriers (1 m. 729);

Les Corses (1 m. 692);

Les sans profession (1 m. 722).

— Nous relevons, entre la taille et l'envergure, la différence la plus élevée[1] :

A 16-20 ans, chez les violents, etc. (+ 58 millimètres);

Les Italiens (+ 49).

A 20-25 ans, chez les escrocs (+ 65);

Les Corses (+ 39).

A 25-30 ans, chez les vagabonds (+ 62);

Les individus de nationalités diverses (+ 51);

Les célibataires (+ 48);

Les employés de banque et de commerce (+ 47), les boulangers, etc. (+ 72);

Les récidivistes (+ 49).

A 30-40 ans, chez les Arabes (+ 52).

A 40-50 ans, chez les voleurs ordinaires (+ 53), les voleurs avec effraction (+ 61), les violateurs (+ 67);

Les Français (+ 54), les Espagnols (+ 59);

Les mariés (+ 53);

Les illettrés (+ 53);

[1] Nos nationaux présentent le maximum de différence : à 20-25 ans (1 individu), au Nord-Est, région qui a pour moyenne générale + 50 ; à 25-30 ans, au Sud-Ouest (+ 73) ; à 40-50 ans, aux Sud-Est (+ 58) et Nord-Ouest (+ 77).

Le Sud-Est donne + 49, à 30-40 ans, sur le littoral ; + 74, à 50 ans et au-dessus, dans les autres départements.

Les ouvriers du bâtiment et du mobilier (+ 73), les cultivateurs, etc. (+ 56);

Les urbains (+ 44), les ruraux (+ 52).

A 50 ans et au-dessus, chez les meurtriers (+ 49);

Les gens instruits (+ 50);

Les commerçants, fabricants (+ 45), les ouvriers d'ateliers et



Pl. 19. — *Fausse monnaie*, Italien, 27 ans, fondeur, 18 condamnations antérieures.

de fabriques (+ 57), les nomades (+ 64), les sans profession (+ 65);

Les délinquants primaires (+ 55).

—Sous le rapport des mesures d'ensemble, on rencontre, comme différence en faveur de l'envergure[1]:

[1] Chez les Français du Nord-Ouest + 36, du Sud-Est + 47, du Nord-Est + 50, du Sud-Ouest + 50. Et, pour les départements du Sud-Est : littoral de la Méditerranée + 42 (Hérault + 35, Var + 40, Bouches-du-Rhône + 41, Alpes-Maritimes + 44, Gard + 49), autres départements + 50 (parmi lesquels, Vaucluse + 41).

Incendiaires + 15 millimètres, meurtriers + 26, faux monnayeurs + 40, escrocs + 41, voleurs ordinaires + 42, vagabonds + 45, voleurs avec effraction + 47, violents + 48, assassins, etc. + 48, violateurs + 55 ;

Corses + 31, Espagnols + 32, Italiens + 41, individus de nationalités diverses + 47, Arabes + 48, Français + 48 ;

Mariés + 43, célibataires + 44 ;

Gens instruits + 40, illettrés + 44 ;

Propriétaires + 32, commerçants + 33, employés de banque + 36, sans profession + 36, nomades + 42, ouvriers du bâtiment et du mobilier + 44, ouvriers d'ateliers et de fabriques + 45, agriculteurs, etc. + 46, boulangers, bouchers, etc. (professions alimentaires) + 47 ;

Urbains + 40, ruraux + 49 ;

Délinquants primaires + 43, récidivistes + 44.

— En groupant, d'une part les crimes et délits, d'autre part les nationalités, la plus haute moyenne d'envergure se place :

A 20-25 ans, chez les escrocs (1 m. 75) ;

A 25-30 ans et à 50 ans et au-dessus, chez les condamnés pour attentats-vie (1 m. 703 et 1 m. 704) ;

A 25-40 ans, chez les voleurs, mendiants, faux monnayeurs, etc. (1 m. 692) ;

A 40-50 ans, chez les violateurs (1 m. 701).

Soit :

A 25-30 ans, pour les criminels contre les personnes (1 m. 698) ;

A 40-50 ans, pour les criminels contre les propriétés (1 m. 700).

De 25 à 30 ans, pour les Français en général (1 m. 692) ;

De 40 à 50 ans, pour les étrangers (1 m. 701).

On trouve la plus grande différence, entre l'envergure et la taille :

A 20-25 ans, chez les escrocs (+ 65 millimètres) et les condamnés pour attentats-vie (+ 51) ;

A 40-50 ans, chez les voleurs, faux monnayeurs, etc. (+ 51) et les violateurs (+ 67).

Soit :

A 20-25 ans et à 50 ans et au-dessus, pour les criminels contre les personnes (+ 52) ;

A 40-50 ans, pour les criminels contre les propriétés (+ 48).

De 40 à 50 ans, pour les Français en général (+ 50) et pour les étrangers (+ 46).



Pl. 20[1]. — *Incendie*, 46 ans, cultivateur, illettré, 2 condamnations antérieures.

La différence de l'envergure avec la taille, sous le rapport des mesures d'ensemble, est la suivante :

Escrocs + 41 millimètres, condamnés pour attentats-vie + 42,

[1] Les portraits furent exécutés (d'après photographies), en 1900-1901, par le No 3480, vétérinaire, ancien élève de l'école des Beaux-Arts de ....., âgé de 33 ans, détenu pour abus de confiance, qui avait été interné, pendant l'année 1891, comme aliéné. On trouve dans le tome II des *Criminels* (planche 102), paru en 1905, les « Adieux du Barbouilleur » à la Maison Centrale de Nîmes.

pour vols, fausse monnaie, incendie, etc., + 43, pour attentats-mœurs + 55.

Criminels contre les propriétés + 43, criminels contre les personnes + 46.

Etrangers + 42, Français + 45.

— Par catégories de taille, on note le maximum de longueur des bras :

Pour les statures petites, à 40-50 ans (1 m. 614) ;
Pour les moyennes, à 40-50 ans (1 m. 701) ;
Pour les grandes, à 25-30 ans (1 m. 789).
Et la différence la plus élevée, entre la taille et l'envergure :
A 20-25 ans, chez les hommes petits (+ 52 millimètres) ;
A 40-50 ans, chez les moyens (+ 51) ;
A 25-30 ans, chez les grands (+ 55).

Au point de vue des mesures d'ensemble, il résulte, des différences constatées (+ 47 millimètres dans les statures petites, + 43 dans les moyennes, + 41 dans les grandes), que moins la taille est développée plus l'écart augmente.

En d'autres termes, la stature moyenne (1 m. 640) des individus chez lesquels l'envergure prédomine, est inférieure à la taille moyenne (1 m. 647) des autres condamnés.

*
* *

Il reste à examiner l'envergure, par catégories d'âge, dans l'ensemble de la population détenue (*avant-dernier tableau*).

A 16 ans, l'envergure égale 1 m. 645 ; elle grandit à 17 ans (1 m. 651), à 18 ans (1 m. 680), et marche à reculons à 19 ans (1 m. 673). Pendant cette période (16-20 ans), sa mesure moyenne est 1 m. 671.

De 20 à 25 ans, l'envergure se développe lentement (1 m. 676). Elle acquiert son maximum à 25-30 ans (1 m. 693), éprouve un mouvement de descente à 30-40 ans (1 m. 689), remonte à 1 m. 693 dans la période de 40-50 ans, puis diminue (1 m. 676, soit : 1 m. 681 à 50-60 ans et 1 m. 659 à 60-73 ans).

Ainsi, l'envergure présente deux sommets de même hauteur — le premier, à 25-30 ans (envergure vraie) ; le second, à 40-50 ans — que sépare un plateau en contre-bas, et qui

marquent la fin de la période d'augmentation et le commencement de la période de diminution.

Opposons la marche de l'envergure à celle de la taille :

	Taille	Envergure
16 ans.	1 m. 611	1 m. 645
17 —	+ 23 millim.	+ 6 millim.
18 —	+ 4 —	+ 29 —
19 —	— 7 —	— 7 —
20-25 ans.	+ 4 —	+ 3 —
25-30 —	+ 12 —	+ 17 —
30-40 —	— 2 —	— 4 —
40-50 —	— 1 —	+ 4 —
50-60 —	— 4 —	— 12 —
60-73 —	— 23 —	— 22 —
	(1 m. 617)	(1 m. 659)

De 16 à 30 ans, il se produit un accroissement de 36 millimètres pour la taille, de 48 millimètres pour l'envergure, avec maximum[1], concernant la taille, à 17 ans (23 millim.), et concernant l'envergure, à 18 ans (29 millim). La taille et l'envergure subissent, à 19 ans, un recul identique (— 7 millim.). Survient, à 20-30 ans, une augmentation de 16 millimètres dans la stature, de 20 millimètres dans l'envergure. De 30 à 50 ans, la taille se tasse de 3 millimètres ; quant à l'envergure, elle rattrape, vers la fin de la période, les 4 millimètres qu'elle perd au début. Après 50 ans, l'envergure a le sort de la taille, son mouvement est descendant.

Comme on voit — en supposant, bien entendu, notre série suffisante pour qu'il soit permis d'émettre une opinion — la croissance[2] ne se fait pas d'une façon régulière, des périodes

[1] Chez les écoliers, la période de l'augmentation accélérée est, pour la taille, à 13, 14 et 15 ans (Quételet), entre 14 et 15 ans (Pagliani), vers l'époque de la puberté (Bowditsh : Auteurs cités, par Manouvrier, *in* art. CROISSANCE du *Dict. des Sciences anthropologiques)*, à 15, 16 et 17 ans (Dementiew), à 14, 15, 16 ou 17 ans (Marro), à 14, 15 et 16 ans (Dr Godin), à 13, 14 et 15 ans (Wiazemsky, *Influence de différents facteurs sur la croissance du corps humain*, p. 17 à 21. Paris, 1907).

Pour l'envergure, le commencement et la fin de cette période ont lieu de 10 à 16 ans (Starkow), de 11 à 17 ans (Wiazemsky. p 71). Selon Godin, la courbe de la croissance du membre supérieur forme un plateau élevé, entre 14 ans et 16 ans et demi Les points les plus bas sont à 13 ans et demi et à 17 ans et 17 ans et demi *(Recherches anthropométriques sur la croissance des diverses parties du corps*, p. 116, Paris, 1903).

[2] Un mot, au point de vue pathologique (acromégalie, myxœdème, eunuchisme). Chez les acromégaliques, malades dont l'âge moyen se trouve compris entre

d'activité alternent avec des périodes de ralentissement et des périodes de décroissance (mieux vaudrait dire de perfectionnement) Durant l'augmentation rapide en hauteur, à 17 ans, l'envergure évolue lentement ; à l'inverse, quand la taille ralentit sa marche, à 18 ans, il y a accélération de l'accroissement de l'envergure. De 19 à 30 ans, on observe, pour la taille et pour l'envergure, des oscillations ascendantes (à 20, à 23, à 25, à 29 ans) et descendantes (à 19, à 22, à 28 ans) simultanées. A 21 et à 27 ans, l'envergure est stationnaire, la taille baisse. L'envergure diminue, à 24 et à 26 ans, tandis que la taille grandit. Indication dernière, l'envergure arrive au terme de son développement (25 ans) avant que la taille ait atteint le sommet (26 ans).

Par comparaison, nous relevons, pour l'envergure, + 39 millimètres à 16-20 ans (soit : 34 à 16 ans, 17 à 17 ans, 42 à 18 ans et 42 à 19 ans), 41 millimètres à 20-25 ans (soit : 35 à 20 ans, 44 à 21 ans, 39 à 22 ans, 63 à 23 ans, 45 à 24 ans), 46 millimètres à 25-30 ans (soit : 55 à 25 ans, 33 à 26 ans, 50 à 27 ans, 43 à 28 ans, 35 à 29 ans), 44 millimètres à 30-40 ans. Entre 40 et 50 ans, la différence devient maxima (49 millim.), en raison de la diminution de la taille, et tombe ensuite à 42 millimètres (soit : 41 à 50-60 ans et 42 à 60-73 ans).

D'après Dally[1], l'envergure égale généralement la hauteur de l'homme[2], entre trois et cinq ans ; suivant Ricardi, Ammon,

18 et 35 ans (Marie), on note une hypertrophie considérable des extrémités, entrecoupée parfois de temps d'arrêt et de poussées, avec aplatissement latéral du thorax, cypho-scoliose dorsale, etc. Le caractère tourne à la tristesse et à l'irritabilité.

Extirpe-t-on la glande thyroïde à un *enfant* goîtreux, le développement du corps est arrêté et de graves troubles intellectuels se montrent. L'opéré devient, sous tous les rapports, comparable aux myxœdémateux congénitaux (Souques) ; ceux-ci sont presque des nains et, 24 fois sur 25, des idiots Bourneville).

Entre les enfants castrés et les autres gamins du même âge n'apparaît aucune différence, mais, à la puberté, la croissance des premiers se fait avec une grande rapidité (Godard), et il se produit un allongement insolite des membres inférieurs (Lortet, Rollet). La taille de beaucoup d'entre eux se rapproche alors de 2 mètres, le thorax semble court, le bassin est très petit.

Il serait intéressant de connaître le rapport de la grande envergure à la taille chez ces divers malheureux. Dans les *quelques mensurations de nains*, publiées par Lacassagne (Arch. Anthr. Crim., 15 juillet 1909), la taille moyenne des 7 premiers nains (1 m. 03) l'emporte de 82 millimètres sur l'envergure (0 m. 948).

[1] Article MEMBRES de l'*Encyclopédie des sciences medicales*.

[2] A la naissance, selon Quételet, la longueur du corps de l'homme serait de

Wiazemsky, vers dix ans. Avant cet âge, elle lui serait inférieure; après, elle serait plus grande, et cette supériorité se manifesterait nettement de 15 à 19 ans, atteignant 33 millimètres en moyenne (Wiazemsky, p. 76 et 77). Pour Schaafhausen, au contraire, il y a prédominance de l'envergure dans l'enfance. La question est loin d'être résolue.

A Nimes, chez les prisonniers de la Maison Centrale dont j'étudierai le buste dans une prochaine publication, l'envergure d'ensemble (1 m. 6849) dépasse la taille (1 m. 6411) de 0 m.0438.

Soit que l'on considère cette différence (+ 43 millim.) ou celle existant entre l'envergure vraie et la taille vraie (+ 46 millim.), l'envergure des condamnés est au dessous de la normale : L'envergure normale des blancs (1 m. 043, chiffre de Gould, par rapport à la taille ramenée à 100) l'emporte de 6 à 7 centimètres sur la stature.

Nos résultats contredisent au rapprochement des criminels avec les anthropoïdes (théorie de Lombroso).

Et, si on admet le rapport ci-dessus de l'envergure à la taille chez les blancs, il semble que les causes externes ou internes — qui, par leur influence sur la nutrition (en déterminant sans doute de minuscules accidents de croissance), peuvent diminuer à la longue la stature moyenne définitive de la race — exercent une action analogue, mieux marquée, sur la grande envergure.

50 centimètres; elle augmenterait de 198 millimètres dans la première année, de 93 millimètres dans la deuxième, de 73 millimètres dans la troisième. L'accroissement serait ensuite de 56 millimètres en moyenne, par an, jusqu'à 16 ans.

NOTES ET OBSERVATIONS MÉDICO-LÉGALES

LES RECHERCHES RÉCENTES SUR LA SUBMERSION

La répartition du liquide de submersion dans les poumons des noyés et des cadavres immergés. Sa pénétration dans le sang et sa recherche dans les cavités du cœur comme méthode de diagnostic de la mort par submersion.

Par le Dr Etienne MARTIN.

Professeur Agrégé, Médecin expert près les Tribunaux.

(Travail du Laboratoire de Médecine Légale de la Faculté de Lyon.)

Les nombreux auteurs qui s'occupent de l'étude de la mort par submersion ont suivi deux méthodes. Les uns ont étudié spécialement les réactions de l'organisme contre l'envahisseur, je veux dire le liquide de submersion. Dans cet ordre d'idées, j'ai indiqué dans un précédent article, *Archives* de Lacassagne, n° 182, février 1909, les travaux récents sur les modifications de la circulation du sang au niveau des poumons, sur la stase sanguine du système cave et les modifications consécutives du foie et de la teneur du sang lui-même en fibrine. La submersion a été envisagée par nous comme déterminant un traumatisme interne, choc alvéolaire, qui amène un trouble grave du dynanisme circulatoire, avec réactions organiques du côté du sang et en particulier du foie.

D'autres observateurs ont cherché la répartition du liquide de submersion dans les poumons des noyés et sa pénétration dans le sang de l'organisme lui-même. On a rénové sous le nom de « Méthode du planeton », de Revenstorf, les recherches tentées avec des moyens trop primitifs par les premiers médecins qui ont observé des noyés.

La présence des algues, du sable, ou du limon dans les voies respiratoires des noyés a toujours été considérée comme un des meilleurs signes de la mort par submersion. Mais ces différentes substances ne se retrouvaient que sur des corps immergés dans des eaux dormantes ou boueuses.

Les procédés d'investigation actuels ont la grande supériorité de permettre d'identifier dans l'organisme les eaux en apparence

les plus limpides. Ce sont ces différentes recherches que je voudrais exposer dans cette revue critique d'après les travaux récents de Revenstorf, Corin et Stockis [1].

Le premier procédé employé par Revenstorf pour étudier la pénétration du liquide de submersion dans les poumons a été la radiographie. Il pratique dans une solution de bismuth la noyade des animaux, et il peut déceler ainsi la poudre inerte qui pénètre jusqu'aux alvéoles et se répartit avec régularité dans tout l'appareil pulmonaire.

Si, au contraire, on fait pénétrer dans les voies respiratoires d'un cadavre le même liquide, la répartition se fait d'une façon toute différente, le liquide s'accumule dans les parties les plus déclives. Les lois du décubitus détermine la répartition topographique dans les poumons.

D'après cet auteur, la recherche du plancton du liquide de submersion dans l'intérieur des poumons et sa répartition uniforme dans tout leur territoire permet d'affirmer que le phénomène est bien d'origine vitale. Pour arriver à cette détermination précise, Revenstorf se sert d'une presse puissante qui lui permet d'exprimer complètement des petits fragments de poumon prélevés à différents endroits, à la surface des lobes. L'examen de ce liquide, s'il est positif dans toutes les régions du poumon, serait un des meilleurs signes de la submersion pendant la vie.

Les expériences poursuivies par Stockis et Margulies ont montré des cas qui font exception à cette règle générale de répartition uniforme du liquide de submersion dans les poumons des noyés. A notre avis, ces exceptions expérimentales démontrées n'enlèvent rien à la rigueur, à la précision de cette méthode que l'auteur a dénommée « la méthode du Plancton ».

Par ses expériences sur les animaux et sur les cadavres

[1] Revenstorf, Contribution nouvelle au diagnostic médico-légal de la mort par submersion (*Münch. med. Woch.*, 1901). — Resultate der Kryoscopie bei Ertrunkenen (*Viert. f. ger. Med.*, 1903); *Id.*, 1904. — Preuve médico-légale de la mort par submersion (*Aerts sachv. Zeit.*, 1905). — De la mort par submersion et procédés de mort analogues (*Munch. med. Woch.*, 1906).

Margulies, Contribution au diagnostic de la mort par submersion (*Virch. Arch.*, 1904). — Zur Lehre von Ertrinkungstod (*Arch. f. klin Med.*, 1906). — *Viertelj. f. g. Med.*, 1907.

Corin et Stockis, le Diagnostic médico-légal de l'asphyxie par submersion (*Bull. Acad. de méd.*, Belgique, 1909).

Stockis, *Recherches sur le diagnostic médico-légal de la mort par submersion.* (Dissertation inaugurale, Liège, 1909.)

immergés, il est arrivé à démontrer que les particules solides du liquide de submersion traversaient les alvéoles pulmonaires et arrivaient dans la circulation jusqu'au niveau du cœur gauche.

Par conséquent, la dilution du sang n'est pas une preuve absolue par elle-même de l'origine vitale de la submersion.

Cette donnée expérimentale fut confirmée par l'étude cryoscopique du sang du cœur gauche des cadavres en expérience. Le point de congélation varie de — 0,45 à — 0,39.

Enfin Wachholz et Stockis, avec des dispositifs expérimentaux plus variés, ont confirmé les conclusions de l'observateur allemand, et l'on doit admettre actuellement que sur un cadavre, l'eau injectée dans le poumon pénètre jusque dans le cœur gauche et produit une dilution du sang dans cet organe.

La valeur de la cryoscopie comme procédé de diagnostic de la submersion est ainsi sensiblement diminuée.

On en peut dire autant de l'hémolyse ou solution d'hémoglobine dans l'eau de submersion. Chez les noyés, l'hémolyse dans le cœur gauche se produirait, à un degré plus accentué, que dans le cœur droit, l'absence d'hémolyse dans le liquide d'œdème pulmonaire par submersion interne permettrait de distinguer celui-ci de l'œdème déterminé par la submersion.

Les recherches de Revenstorf ont été reprises, confirmées et précisées encore par Corin et Stockis.

Revenstorf a montré la répartition des particules solides du liquide de submersion dans les poumons. Corin et Stockis démontrent que ces particules franchissent la barrière alvéolaire que, loin de rester sur ce filtre, elles le traversent, pénètrent dans le cœur gauche et de là dans la circulation générale pour revenir au cœur droit [1].

A l'aide d'une levure facilement identifiable en émulsion dans l'eau, il noie un chien et, après centrifugation du sang des cavités cardiaques, ils retrouvent dans le cœur gauche et même dans le cœur droit les éléments figurés de la levure. Donc, « pendant la submersion, des éléments solides du volume d'un globule rouge passent au travers des parois des alvéoles pulmonaires et des

[1] Stockis prétend que le liquide d'exsudation pleurale n'est pas le simple résultat du décubitus cadavérique, que la transsudation se fait déjà pendant la vie et se continue après la mort. Le liquide de submersion qui transsude ainsi dans les plèvres pendant la submersion entraînerait avec lui des particules solides, celui qui transsude dans les plèvres du cadavre n'en contiendrait pas. L'examen du liquide d'exsudation pleurale sur le cadavre aurait ainsi une valeur pour le diagnostic de la submersion sur le vivant.

parois des vaisseaux capillaires et pénètrent dans la circulation ».

De cette expérience découle la méthode établie par Corin et Stockis pour le diagnostic de la submersion par la recherche du plancton cristallin du cœur, dont nous allons étudier maintenant l'élaboration et la technique.

Du moment qu'une levure de la dimension d'un globule rouge peut passer dans la circulation d'un noyé, pourquoi les éléments solides cristallins qui se trouvent dans la plupart des eaux non filtrées ne traverseraient-ils pas la barrière pulmonaire et comment les rechercher et les identifier dans le sang?

Tel est le problème que se sont posé Corin et Stockis et qu'ils ont résolu très élégamment.

En noyant un chien dans une émulsion de talc, ils ont obtenu par centrifugation du contenu du cœur gauche des préparations dans lesquelles se trouvaient de petits cristaux de talc.

Ces cristaux sont très faciles à déceler si l'on se sert de la lumière polarisée. Au microscope polariseur, « le champ apparaît obscur et les particules cristallines prennent l'aspect de points brillants, de forme cristalline, scintillants, qui donnent au champ du microscope l'apparence *d'un ciel étoilé* ».

De la même manière et par le même procédé d'éclairage, ils sont arrivés à retrouver dans le sang des individus noyés dans les eaux de la Meuse des particules cristallines qu'ils estiment être des cristaux de silice, les mêmes que l'on voit par la lumière polarisée dans le culot de centrifugation des eaux de rivière. Et ces particules cristallines ne se trouvent pas seulement dans le cœur gauche, mais dans la circulation générale et même, en petit nombre, dans le cœur droit.

Voici leur description d'après Stockis :

« Ces cristaux sont de forme et de dimensions variables ; les uns ont une forme nettement cristalline à arêtes vives, appartenant au système cubique ou affectant des formes intermédiaires difficiles à caractériser sans un examen cristallographique approfondi ; les autres sont limités par des bords irréguliers, en partie arrondis, comme usés, et ce n'est que leur réfringence en lumière polarisée qui les faits ressortir. Il faut noter à ce propos que, dans le champ obscur, des nicols croisés, les bulles d'air et certains végétaux s'illuminent également bien. Quant à leurs dimensions, elles sont en général inférieures à celles des globules rouges. Nous avons cependant trouvé dans le cœur des cristaux

de quartz mesurant plus de 15 micros de longueur, allongés en aiguille et ayant pénétré dans la circulation grâce à leur plus faible grosseur de 8 à 10 micros. »

Les expériences comparatives pratiquées sur le sang des cadavres autres que les noyés leur a donné constamment des résultats négatifs.

Par conséquent, la recherche du plancton cristallin du cœur chez les noyés est un signe de submersion pendant la vie; ces cristaux, résistant à toutes les phases de la putréfaction, peuvent être retrouvés fixés sur les parois cardiaques en complète décomposition.

Enfin, c'est un procédé de laboratoire simple et rapide qui permet de les mettre en évidence et applicable à la pratique médico-légale. Voici en quoi il consiste.

On prend dans les deux cavités cardiaques le sang liquide qui s'y trouve. On soumet le sang à la centrifugation et dans le culot obtenu on recherche au microscope polarisateur le champ étoilé dont je parlais tout à l'heure. Si le noyé est putréfié et que le cœur soit vide de sang, on racle les parois, on dilue le produit du raclage dans l'eau distillée, on centrifuge cette solution et l'on trouve dans le culot le champ étoilé.

Pour les médecins qui n'ont pas de microscope polarisateur, le mieux, disent Corin et Stockis, est de lier le cœur à sa base, de l'enlever et de l'envoyer à un laboratoire mieux outillé.

J'ai vérifié, pour ma part, avec l'eau de la Saône et du Rhône les faits avancés par Corin et Stockis et je puis dire que l'eau de nos fleuves au mois de mai présentent dans leur dépôt les produits cristallins trouvés par ces deux auteurs dans l'eau de la Meuse.

J'ai poursuivi sur le cadavre d'un noyé datant de trois jours et trouvé dans la Saône l'examen du sang dans les deux cavités cardiaques et j'ai trouvé comme eux, au microscope polariseur, des cristaux très apparents.

J'ai été frappé de retrouver dans ces préparations un certain nombre de fibres végétales qui s'illuminent très bien par la lumière polarisée et même des masses cristallines à facettes multiples bien plus volumineuses que les cristaux isolés et qui figurent dans la flore cristalline des eaux du Rhône.

Quelle est l'importance de ces fibres végétales, que sont ces cristaux à aspects si variés? Corin et Stockis ne les ont pas identifiés et il serait nécessaire qu'un spécialiste en cristallographie

nous donnât des renseignements précis sur les cristaux de nos fleuves et sur leur identification avec ceux que l'on rencontre dans le sang des noyés.

Je ne sais pas encore quel sera le sort de la découverte de Corin et Stockis, quelles sont les objections, les faiblesses que les recherches ultérieures soulèveront. Quand on pense à la courte durée du règne de la cryoscopie en médecine légale et de bien d'autres réactions qui n'ont vécu qu'un jour, on doit toujours se tenir en garde contre l'attrait inévitable de la nouveauté. Les vraies découvertes en médecine légale sont celles qui résistent au temps, aux vérifications multiples. Nous travaillons pour l'avenir.

Mais supposons pour l'instant ce procédé de laboratoire si élégant dépourvu de causes d'erreur, applicable sans conteste à l'édification du diagnostic de la mort par submersion ; quelle sera sa valeur médico-légale?

Le dernier travail de Stockis, intitulé *Recherche sur le diagnostic médico-légal de la mort par submersion*, donne l'impression que l'auteur, après avoir fait table rase des travaux antérieurs aux siens, ne considère comme ayant une valeur réelle et médico-légale que le procédé de recherche du plancton cristallin dans les cavités du cœur.

« De tous les procédés pour le diagnostic, celui que nous proposons est le seul qui, tout en donnant une sécurité absolue, soit applicable chez tous les cadavres, quel que soit l'état d'avancement de la putréfaction et la date à laquelle remonte le décès. Il s'applique à tous les cas de submersion dans les eaux contenant des particules minérales, c'est-à-dire chez les noyés de toutes nos rivières et de la généralité des eaux dormantes. »

Si l'on souscrit à cette conclusion trop catégorique du travail de Stockis, la question de la submersion semble résolue. Il suffira de soutirer un peu de sang dans les ventricules du cœur et de rechercher au microscope polarisant les cristallisations qu'il contient et le diagnostic médico-légal serait terminé.

J'accepte encore que nous ayons là une indication que la submersion a bien été d'origine vitale, mais nous n'avons qu'une indication sur la cause de la mort et non pas les précisions que donne l'examen du corps, la dissection et l'étude des viscères.

De même que Widal, lorsqu'il a découvert le séro-diagnostic de la fièvre typhoïde, ne nous a fourni qu'un moyen de plus d'investigation clinique pour déceler l'infection éberthienne, de

même, à mon avis, le procédé de recherche du plancton cristallin vient enrichir la thanatologie de la submersion, mais sans enlever à la recherche des réactions organiques toute leur valeur[1].

Dans 90 pour 100 des cas, pour ne pas dire plus, ce seront ces phénomènes qui, bien observés et coordonnés, permettront aux praticiens de résoudre les questions médico-légales posées. La marche spéciale de la putréfaction, les phénomènes de macération de la peau, l'étude des poumons, du cœur et du foie seront des guides suffisamment certains pour dire si la submersion est la cause de la mort et si les présomptions médicales sont qu'il s'agit d'un homicide, d'un suicide ou d'un accident, pour fixer enfin à quelle époque approximative remonte le décès.

Toutes ces observations, qui ont été contrôlées et précisées depuis la description magistrale de Devergie, par Tourdes, Brouardel, Lacassagne, etc., ont une valeur à nos yeux de premier ordre, que les recherches de laboratoire ne peuvent détrôner. Celles-ci seront, dans les cas difficiles, des auxiliaires puissants, des preuves accessoires qui, jointes aux premières, permettront à l'expert de se faire une conviction plus positive, surtout si la putréfaction, les lacérations multiples que présentent dans la plupart des cas les cadavres des noyés roulés longtemps par les eaux sur le fond des fleuves ne viennent pas entacher d'erreur la recherche du plancton cristallin du sang.

[1] Stockis, dans l'appréciation qu'il porte sur les expériences que nous avons publiées avec Gautier et Fidon sur le dosage de la fibrine du sang avant et après la submersion, commet deux erreurs que je me permets de signaler. Il s'exprime ainsi : « Ces expériences ont été faites, dit-il, dans des conditions absolument différentes de ce qui se passe chez l'homme, on connaît la déplorable tendance du sang de ces animaux de laboratoire à se coaguler.., de plus, les recherches de Fidon ont porté sur des submersions d'une lenteur extrême de vingt-cinq à trente minutes, sur lesquelles il ne donne aucun détail. Il est certain qu'une agonie anormale aussi différente des conditions habituelles n'est pas de nature à simplifier les phénomènes ni à éclairer sur ce qui ce passe dans la submersion dite rapide, la seule que tous les auteurs aient envisagée jusqu'ici. »

Or, nous avons montré que le phénomène était identique, soit pendant la submersion rapide (quatre minutes), soit pendant la submersion lente (vingt-cinq minutes). Il suffit pour se rendre compte de ce fait de jeter un coup d'œil à la page 117 des *Archives*, 1909.

De plus, si la fibrine du sang diminue dans des proportions semblables chez le chien, où elle est plus abondante que chez l'homme, il est biologiquement vraisemblable que le même phénomène se passe chez l'homme, dont le sang, après la submersion, est encore plus fluide que celui du chien. Discuter des analogies semblables, c'est nier toute conclusion qui découle de l'expérimentation.

LES JOYEUX ET LES DEMI-FOUS

(d'après le livre du Dr Paul REBIERRE)

Par le Dr EPAULARD

M. Rebierre a récemment publié, sous ce titre *Joyeux et demi-fous* [1], un travail sur les hommes incorporés au bataillon d'Afrique.

L'auteur s'était aperçu que les bataillons d'Afrique étaient mal connus en France, aussi bien du grand public que des militaires eux-mêmes, et qu'il y avait, dans une étude sur ce corps d'épreuve, matière pour un médecin à d'intéressantes notes psychiatriques.

Il a cru nécessaire, au lendemain d'une campagne de presse et de théâtre qui, bien qu'avortée en somme, a cependant réussi à donner consistance à maint racontar, de dire très simplement ce qu'il avait vu, ce qu'étaient les joyeux par eux-mêmes, comment ils étaient traités, ce qu'il conviendrait d'en faire.

Le gros mérite de l'ouvrage de M. Rebierre est d'être habilement présenté, sans longueurs inutiles, sans détails oiseux, sans narrations confinant aux récits policiers. Ce livre, écrit dans une langue élégante et souvent pittoresque, se lit aisément et s'équilibre assez heureusement dans ses diverses considérations militaires, sociales et médicales pour que tout lecteur y puisse trouver un réel intérêt. Je crois bien que rien n'a été oublié, et, en ma qualité d'ancien médecin des bataillons d'Afrique, je puis me porter garant de l'exactitude absolue de tout ce qui est avancé sur la manière dont vivent et sont traités les joyeux.



Bien que, dans un compte rendu destiné aux Archives je ne sois guère en droit que d'envisager le seul point de vue psychiatrique, je juge nécessaire de résumer brièvement quelques idées essentielles.

« On confond communément entre eux tous les corps ou établissements pénitentiaires d'Afrique et cette confusion entraîne

[1] Dr Paul Rebierre, ancien médecin au 3e bataillon d'Afrique. *Joyeux et demi-fous*, petit in-8o de 192 p., Paris, A. Maloine, 1909.

de regrettables erreurs. Le public apprécie faussement l'utilité de certains d'entre eux. » Il faut bien savoir que les bataillons d'Afrique sont des *corps d'épreuve*, où les hommes ayant subi une condamnation d'au moins six mois de prison et n'entraînant point leur exclusion de l'armée vont accomplir leur service militaire normal, dans les conditions mêmes des corps d'infanterie métropolitaine. Si cette épreuve réussit, c'est-à-dire si l'on a constaté un réel amendement, le soldat du bataillon d'Afrique peut être *réintégré* dans un corps régulier ; ces réintégrations ne sont rien moins que rares. « Les joyeux des bataillons d'Afrique *ne subissent ni correction, ni peine.* » En cela il se différencient des fusiliers des compagnies de discipline ou *camisards*, qui subissent une correction militaire pour fautes graves et répétées commises contre la discipline pendant la durée de leur service, des condamnés aux travaux publics ou à la détention, qui subissent une peine pour des crimes ou délits civils ou militaires, enfin des exclus de l'armée qui forment un corps spécial. L'argot a englobé tous ces régimes militaires sous la même dénomination qui fait image. C'est « Biribi », qui évoque à l'esprit le moins prévenu un steppe brûlant où des êtres humains cassent des cailloux sous la menace de garde-chiourmes brandissant des revolvers.

Les joyeux, répétons-nous, sont soumis au régime ordinaire. Ils peuvent devenir chasseurs de 1re classe, caporaux, sergents, sergents-majors, adjudants. Leurs punitions sont : la consigne, la salle de police, la prison, la cellule, la cellule de correction. Ils sont en général moins souvent, mais plus fortement punis que les hommes des corps réguliers.

Ceux — et ils sont nombreux — qui commettent des fautes lourdes contre la discipline, sont envoyés, non point aux compagnies de fusiliers de discipline comme les soldats des corps réguliers, mais à une compagnie particulière de leur bataillon où les règles sont plus dures, et qui se nomme la *Compagnie des mauvais sujets.*

Ni Rebierre, ni moi, ni tant d'autres que nous avons questionnés n'ont vu de ces châtiments corporels dont le récit a été maintes fois fait avec une complaisance trop intéressée. « Certains moyens de sûreté ont dû être conservés, le *tombeau* par exemple. » Le tombeau n'est que l'isolement d'un individu dangereux sous sa toile de tente. Il ne constitue nullement une torture. La « ficelle » que l'on emploie pour certains forcenés

n'est que le simple ligottage qui n'entraîne aucune autre douleur que le dépit de ne pouvoir nuire.

Ce sont des procédés indispensables vis-à-vis de ces enfants terribles, et qui peuvent être comparés au *piquet* que nous avons tous fait lors de notre prime jeunesse dans les coins de cour d'école.

Il y a eu des abus, c'est certain. Mais avec Rebierre je puis affirmer :

...Que tous les abus ont disparu aujourd'hui. Les mères des joyeux, les personnes qui s'intéressent à leur sort peuvent donc calmer leurs craintes. Les joyeux, comme tous les soldats français, sont traités avec justice et humanité.

Cela tient à ce que les cadres des bataillons d'Afrique sont bien loin d'être composés de bourreaux, ainsi qu'on a voulu le dire.

Les officiers qui *servent* dans les bataillons ne s'y trouvent nullement en disgrâce comme on le croit souvent particulièrement dans les milieux militaires... Ils acquièrent par le rôle moral qu'ils doivent jouer, par l'exemple qu'ils doivent donner, de sérieuses qualités de fermeté indulgente.

Les sous-officiers font aussi preuve, bien souvent, d'admirables qualités de patience et de bonté ferme... En égard à de rares exceptions, ce ne sont pas les sous-officiers qui sont mauvais, ce sont leurs fonctions qui sont extrêmement pénibles et délicates. Mais certains de ces modestes serviteurs, qui pourraient rendre de précieux services dans un corps régulier, n'ont point les qualités d'esprit qu'il faut avoir dans un bataillon d'Afrique.

Les caporaux qui sont soit des volontaires venus de France, soit des joyeux, sont, on le conçoit, plus médiocres en moyenne. Les cassations de grade sont incessantes dans les bataillons. Les caporaux sont étroitement surveillés.

Enfin, je partage entièrement les vues de Rebierre quand il établit :

La Société a le droit et le devoir de se défendre des nuisibles... Il n'est guère possible, dans l'état actuel de la science, de supprimer les causes pathologiques habituelles du crime..., pendant longtemps aussi, on ne pourra lutter complètement contre les causes sociales de ces tares. Il faut donc malgré tout pouvoir...

Il convient de maintenir les corps d'épreuve, où l'on peut tenter des efforts spéciaux, impossibles dans les corps réguliers.

On aurait tort de se priver des services des joyeux. On aurait tort d'éliminer largement ces hommes de l'armée parce que dégénérés. C'est leur dégénérescence qui fait leur valeur.

En effet les joyeux ont une réelle valeur militaire.

Ils sont généralement propres, actifs et débrouillards lorsqu'ils veulent s'en donner la peine... Ce qu'ils veulent bien faire est bien fait, et l'on peut obtenir d'eux plus que l'on n'obtiendrait d'un soldat plus habituellement discipliné, mais plus sot.

Les armées de l'ancien régime, les bandes qui infestaient la France à diverses époques de son histoire n'étaient souvent composées que de gens sans aveu « sentant la hart à cent pas à la ronde », au demeurant les meilleurs soldats du monde.

On peut dire avec Rebierre :

Aussi longtemps, et je crains que ce soit toujours, que les hommes éprouveront le besoin de s'entretuer légalement, aussi longtemps que les bonnes armées constitueront la force principale des peuples, des soldats comme les joyeux seront utiles. Ils ne se battront pas courageusement pour un drapeau, pour une patrie, mais pour l'attrait d'une vie agitée et par mépris de la personnalité humaine. Qu'importe ?



La partie purement psychiatrique du travail de Rebierre est de la meilleure facture de l'Ecole Lyonnaise. Servie par une documentation des plus éclairées, des plus éclectiques, elle reflète l'enseignement large et positif de M. le professeur Lacassagne. Un esprit distingué a constaté avec une très grande justesse que cet opuscule était un petit traité de psychiatrie au sujet des joyeux.

Il s'agit en l'espèce de délinquants très divers, pour la plupart légers, mais tous, sans exception, *tarés*. Le degré de cette tare se nuance à l'infini. Les grands tarés, depuis les surhommes jusqu'aux plus extraordinaires criminels ont été longuement et patiemment étudiés. Ils sont du domaine du médecin légiste professionnel. Or toute une catégorie de délinquants échappe à l'examen de ces spécialistes, c'est la catégorie des délinquants légers, de ceux aussi *qui ne se font pas prendre*, c'est, en somme, la grosse majorité, c'est l'élément constitutif des bataillons d'Afrique. Le service militaire, les obligations régulières, les circonstances de vie identiques créent en quelque sorte une commune mesure pour tous ces anormaux. Ils ne peuvent mieux être analysés, approfondis nulle part ailleurs que sous les drapeaux. MM. Jude et Rebierre ont très heureusement profité de leur expérience pour apporter d'utiles documents à la médecine psychologique.

Il faut savoir que cette expérience est très grande. Le médecin militaire vit incessamment au contact des joyeux, et ne les étudie point qu'en vue d'une expertise légale. Il est obligé de les connaître parfaitement sous peine de voir son métier devenir un odieux fardeau, une source de perpétuelles inquiétudes. On conçoit *a priori* que c'est une clientèle difficile, dont le maniement exige une sévère réflexion.

Rebierre a fait entrer ses observations dans les cadres suivants :

Tares morales des joyeux. — Homosexualité. — Simulation. — Cafard. — Demi-fous et joyeux — Responsabilité.

***

Dès le principe, l'auteur affirme ceci, qui est incontestable :

On chercherait en vain dans la conduite habituelle des joyeux quelque semblant de moralité...

L'impression première produite par ces hommes sur un étranger est généralement bonne... Ils ont le respect inné des chiens. des enfants et des êtres primitifs pour les gens bien habillés... Ces irréguliers de la société ne paraissent pas capables d'adopter une manière de vivre ordonnée et stable. Après des semaines ou des mois de conduite parfaite, ils retombent dans leurs errements pervers coutumiers...

Le mensonge paraît être. pour les joyeux, un besoin naturel et impérieux. Souvent, du reste, leurs impulsions subites à l'honnêteté cachent de la mauvaise foi et une habile prudence..., craignant toujours d'avoir commis quelque délit, ils n'ont plus la notion de ce qu'on peut avouer ou de ce qu'il est bon de cacher Ils mentent par habitude. Pour servir leurs projets, les joyeux n'hésitent pas à recourir à la calomnie, à faire des réclamations, à porter des plaintes au sujet d'événements nés de leur imagination.

Ce qui fait le plus de mal au bataillon d'Afrique, ainsi d'ailleurs que dans nos bandes organisées de malfaiteurs, c'est la vanité, la gloriole imbécile.

A côté du mensonge, la vanité, une vanité appropriée au milieu. Les gens honnêtes se glorifient d'actions vertueuses. Les joyeux se vantent entre eux d'actions perverses que parfois ils n'ont pas commises. Ainsi s'établit dans la pègre une hiérarchie du crime : le condamné des assises jouit d'une considération plus grande que celui de la correctionnelle Un soldat du bataillon d'Afrique ne peut pas, de même, sans déchoir, ne pas commettre certaines fautes. Qui n'a accompli ni refus d'obéissance, ni absence illégale, ni actes sexuels anormaux n'est pas digne de ses aînés, de sorte que de nombreuses fautes sont commises uniquement pour étonner la galerie.

C'est cette vanité stupide du mal qui nous paraît la caractéristique de cette catégorie d'individus. C'est elle qui militerait

le plus en faveur du maintien des corps d'épreuve. Les jeunes délinquants qui échappent au bataillon d'Afrique (ils sont plus nombreux qu'on ne le présumerait) ont, en France, par cette seule forfanterie, l'influence la plus délétère sur le moral des honnêtes soldats qui sont leurs compagnons de chambrée.

Rebierre traite ce travers d'esprit d'enfantillage

Ici, je ne le suivrai pas. J'estime que la vanité du mal est à combattre, et, dans mon service au bataillon d'Afrique, je me suis toujours bien trouvé d'avoir employé la mortification publique de préférence à la punition disciplinaire. Aux bataillons plus que partout ailleurs, le ridicule tue.

Rebierre dénie aux joyeux tout sentiment affectif. Je diffère, à cet égard aussi, légèrement d'avis, et n'en veux pour preuve que la douceur de ces hommes pour les animaux et les enfants, si digne de remarque à côté de tant de témoignages de farouche brutalité. Voici longtemps que La Rochefoucauld a mis en doute la valeur de nos sentiments affectifs. Ce qui est un paradoxe pour les sentiments des honnêtes gens devient une évidence pour les joyeux Ils jouent à ravir, ils se jouent peut-être à eux-mêmes la comédie de l'amour, de l'amitié, de la haine.

Devant les Conseils de guerre, ces militaires n'ont à la bouche que des protestations d'amour filial pour émouvoir les juges... Les amitiés entre Joyeux, la solidarité qui semblent régner dans les bataillons sont des sentiments de façade... Les meneurs terrorisent les faibles, les menacent, ils assouvissent sur eux d'immondes passions et les victimes ou les témoins de ces délits n'osent pas accuser leurs bourreaux.

La reconnaissance, tout au moins dans le sens que nous lui donnons, n'est pas connue dans ce milieu. L'argument que trouve Rebierre dans les vols que commettent au préjudice de leur officier les ordonnances les mieux traités n'est pas une preuve topique. Tel homme qui se fera tuer pour vous n'hésitera pas à vous chiper votre montre. Le vol, chez de telles gens, n'est que la satisfaction d'un désir, sans plus. Mais, à mon sens, il faut entendre par reconnaissance l'appréciation d'un service rendu : or, chez le joyeux, cette appréciation est toujours fausse. On peut affirmer sans exagération qu'un joyeux ne vous pardonne jamais de ne l'avoir pas puni quand il le méritait. Il attribue votre mansuétude à la peur, à l'intention d'éviter les soucis que causent des enquêtes, etc... jamais à la charité.

N'empêche que les joyeux reconnaissent les mauvais gradés des bons, obéissent volontiers aux gens loyaux et donnent

confiance à un chef juste, quelle que soit la dureté de ses répressions.

Les vices qui ont amené les joyeux sur les bancs des assises ou de la correctionnelle et plus tard des bataillons d'Afrique, ne disparaissent pas après l'incorporation. Le vol sévit... Des violences sont commises journellement sur les gens et sur les choses. Les lacérations d'effets, les bris de matériel et de casernement sont des fautes banales.

J'avoue que c'est précisément cette violence vis-à-vis des objets même les plus utiles qui m'a le plus surpris dans mon passage aux bataillons d'Afrique. Elle mériterait une étude très approfondie; elle rappelle la furie des foules; ce vandalisme individuel n'a pas, que je sache, été suffisamment mis en lumière. Il doit être en étroite connexion avec l'instinct dilacérateur des enfants en bas-âge.

Rebierre envisage en quelques mots la question de l'alcoolisme. Il dit simplement :

On pense bien que la perversité naturelle de ces hommes est décuplée par les habitudes alcooliques. Mais il faut bien reconnaître que ce vice est devenu tellement habituel à notre race qu'il ne paraît pas sévir avec plus d'intensité dans les bataillons d'Afrique que dans les autres corps de troupe.

Cela me paraît exact. Il n'en est plus de même à la légion étrangère et j'espère montrer un jour l'influence de l'alcool dans ce corps si spécial.

*
* *

Le chapitre capital du livre de notre camarade traite de l'homosexualité. On peut dire que c'est elle qui entraîne aux bataillons les trois quarts des meurtres et des vols. Elle est intéressante à analyser dans ce milieu, car on l'y voit naître et s'épanouir chez des gens qui l'ignoraient. Rebierre a adopté la classification de Chevalier. Nous le suivrons pas à pas.

Chez le joyeux, nous trouvons presque toutes les formes de l'inversion sexuelle.

Il est bon de noter d'abord le fait suivant :

En Algérie et en Tunisie (j'ajouterai personnellement au Maroc), les Musulmans ne vivent pas toujours avec des femmes qu'il faut acheter à leur père. Ceux mêmes qui en ont ne font guère de différence entre les deux sexes. Dans les villes de Tunisie, de nombreux commerçants arabes n'ont pas de femme, mais possèdent dans leur boutique un jeune

garçon à tout faire. On rencontre parfois dans les rues des groupes d'adolescents mâles se tenant la main ou enlacés comme des amoureux. Les enfants arabes et juifs de Tunis se prostituent aisément aux étrangers.

Cette « atmosphère pédérastique », la pénurie réelle de femmes retentissent naturellement sur les mœurs de nos troupes indigènes et de nos corps d'épreuve qui sont composés de gens enclins à se laisser tenter. Le climat n'influe pas sur l'homosexualité, dit Raffalovich. C'est bien possible, mais les climats chauds, diminuant la volonté, jouent certainement dans la perversité sexuelle un rôle important.

I. — Homosexualité-Perversité. — 1° *Par recherche de plaisirs nouveaux.*

Les soldats des bataillons d'Afrique sont des jeunes gens, mais des jeunes gens qui ont mené une existence de débauchés précoces, qui, toujours à la recherche de voluptés nouvelles, ont abusé souvent de plaisirs sexuels vers l'âge de la puberté... Leurs maladies ou leurs abus antérieurs, ou leurs dispositions morbides héréditaires ont fait de ces individus beaucoup moins des êtres pervers que des névrosés à surcharge psychique, des détraqués, des dégénérés.

2° *Par pénurie de plaisirs normaux.* — Elle est d'observation banale.

On ne s'étonnera pas d'apprendre que les joyeux qui vivent en commun dans des régions dépourvues de femmes, qui, au surplus, n'ont pas de préjugés encombrants, pas de volonté, n'ont généralement pas reçu d'éducation et présentent un certain état psychique..., se livrent à la pédérastie. Certains d'entre eux satisfont leurs désirs de cette façon homosexuelle, même dans les villes où existent quelques ressources féminines, une maison de tolérance par exemple. C'est que la plupart de ces hommes, pervertis par besoin au début, sont devenus pervers par habitude. D'autres, il faut bien le reconnaître, n'ont pas d'argent pour fréquenter les femmes qui, comme on le sait, n'offrent leur corps que pour salaire. Un joyeux me dit un jour : « Donnez-nous cinq ou six femmes dans le camp ou les moyens de nous les procurer, il est probable que nous abandonnerons nos habitudes actuelles. »

On doit remarquer aussi que plus les joyeux sont libres, moins ils sont homosexuels. Dans les prisons, les pénitenciers, les compagnies spéciales de discipline, le vice sévit d'après notre enquête) dans la proportion de 75 à 80 pour 100 au minimum. Parmi les pédérastes de ces établissements, les trois quarts sont actifs, un quart est passif. Par contre, dans les compagnies libres, il n'y a guère que 20 pour 100 d'homosexuels pratiquants. Les actifs sont presque toujours des pervertis Leur nombre augmente dans les postes du Sud où les ressources féminines sont moindres et où le climat, plus déprimant, diminue la volonté et la force de résistance aux tentations.

Donc l'homosexualité dans les bataillons d'Afrique subit des fluctuations. Elle est fonction du nombre et de la qualité des femmes disponibles : les femmes indigènes sont jalousement enfermées par leurs maris ; quelques-

unes d'entre elles se livrent à la prostitution, mais elles sont, le plus souvent, sales et répugnantes pour un Européen, souvent aussi syphilitiques et parfois bien gardées par des souteneurs arabes qui désirent en conserver le monopole et ne les offrir qu'à des clients sérieux. C'est pourquoi, si les femmes européennes font défaut, les joyeux se rabattent sur les « gironds » du bataillon. Dans tous les cas du reste ils préfèreront ces jeunes hommes qui ne coûtent rien, aux femmes qu'il faut payer. Ils useront même parfois des Arabes mâles qui se donnent par goût ou pour un faible salaire.

Or, dans les pénitenciers et les compagnies spéciales des bataillons, les hommes, étant détenus, n'ont à leur disposition ni femmes arabes ou européennes, ni Arabes du sexe fort (en dehors, bien entendu, des tirailleurs de garde). Aussi, *inter se ludunt* et cela d'autant plus aisément que la promiscuité des tentes et l'impossibilité d'une surveillance de tous les instants rendent les rapprochements plus tentants.

3° *Par crainte de l'impuissance ou des maladies vénériennes.*

Je ne pense pas que les joyeux en soient atteints. On trouve cependant peu de maladies vénériennes chez ces hommes. Mais en voici la cause : d'abord beaucoup d'entre eux ont la syphilis depuis longtemps, ont été traités et ne présentent plus d'accidents ; d'autre part, usant peu de la femme pendant leur séjour au corps, ils sont rarement infectés ; enfin, ils éliminent avec soin d'entre eux ceux dont la santé paraît douteuse. Ainsi la transmission des maladies vénériennes, par les voies extraordinaires qu'ils emploient, est par le fait même très rare au bataillon d'Afrique, beaucoup plus rare que chez les Arabes qui n'ont pas les mêmes notions d'hygiène sexuelle.

Quoi qu'il en soit, les Joyeux ne sont pas des timides. Ils ont presque tous usé et abusé de la femme et l'épouvantail des maladies n'a certes jamais été suffisant pour les en éloigner. Leur volonté précaire leur a d'ailleurs permis d'affronter bien d'autres périls avec insouciance.

4° *Par intérêt et par violence.* — Dans les troupes d'Afrique, surtout peut-être à la légion étrangère, on observe cette forme abominable d'homosexualité. Je reviendrai plus tard sur cette plaie de la légion, qui est un des cauchemars des jeunes engagés.

Ainsi, aux bataillons, il ne faut pas croire que tous les joyeux qui remplissent un rôle passif soient bénévoles. D'après notre enquête, les deux tiers d'entre eux au minimum sont des victimes qui subissent par force les actes sodomiques pour ne pas être battus ou tués. Beaucoup n'osent pas se plaindre afin d'éviter les vengeances...

Les tentes sont parfois le théâtre d'orgies violentes. Des hommes prennent leurs camarades alternativement et par force... Parfois, pour la satisfaction de leurs désirs, les actifs vont jusqu'à uriner sur leurs victimes. Il y a là quelque sadisme...

La véritable homosexualité par intérêt est la prostitution masculine. Dans les bataillons ce rôle est tenu par des invertis-nés... et par d'anciens prostitués qui, dans la vie civile, usaient de leur rectum comme d'un

moyen d'existence. Ces derniers évitent toutefois de pratiquer leur art au bataillon, car la prostitution militaire est insuffisamment rémunératrice. L'un d'eux m'a avoué s'opposer aux offres de ses camarades « afin de conserver son capital pour la vie civile ». Les homosexuels riches vivent maritalement, « entretiennent » des prostitués. Le joyeux qui désirait conserver son capital était ainsi entretenu, disait-il, par un officier supérieur en retraite.

J'ai observé un Joyeux, prostitué civil, qui avait une grâce toute féminine. Comme une femme, il désirait conserver sa jeunesse et sa beauté (je dois dire qu'il n'était pas inverti-né et que, naguère, il avait fréquenté des femmes avec satisfaction).

II. — **Homosexualité-Perversion.** — 1° *Inversion congénitale.*

Dans les pénitenciers, dans les compagnies de discipline des bataillons d'Afrique, on voit des joyeux qui remplissent le rôle de femme auprès de leurs co-détenus. Les uns y sont amenés par peur des coups, d'autres par perversité acquise, mais d'autres aussi (tous les médecins de bataillons en ont observé, pensons-nous) sont de véritables invertis-nés, qui sont femmes par goût, racommodent le linge du ménage, cirent les chaussures, balayent la tente, reçoivent des coups, implorent des faveurs, satisfont les désirs du mâle par des pratiques variées et tout cela avec volupté.

Ces invertis-nés sont considérés avec faveur par leurs amants, car ils n'ont pas besoin d'être payés de retour. Un certain nombre de joyeux, ceux que leurs camarades appellent des « gironds » sont des invertis-féminiformes, souvent des invertis-nés. Ces derniers sont le plus souvent animés d'un violent amour pour leur partenaire, amour qui peut aller jusqu'au crime. Les batailles qui ensanglantent les camps de disciplinaires n'ont guère d'autre origine.

Deux joyeux qui s'aiment et que l'on sépare cherchent toujours à se rapprocher : si l'on d'eux a été condamné, l'autre commettra le même délit pour subir la même peine ou bien il désertera pour le rejoindre.

Ces invertis-nés présentent fréquemment des troubles psychiques plus ou moins intenses.

Ils se laissent battre, frapper, injurier et éprouvent de la volupté sexuelle à être frappés. Il y a là quelque masochisme. Ils poursuivent leurs camarades de propositions obcènes.

J'ai gardé le souvenir d'un chasseur du 2e bataillon qui fit tout ce qui lui était possible pour être infirmier. Il espérait, dans cet emploi, avoir plus de facilité pour se livrer à ses penchants. Je fus heureusement prévenu que, si j'accédais à sa demande, « tous les malades lui passeraient sur le corps ». Il présentait l'aspect très caractéristique de l'inverti-féminiforme dont Rebierre dit :

Ces signes d'efféminalion s'observent communément chez quelques joyeux passifs auxquels leurs camarades donnent des noms de femmes ou de fleurs, comme en portent, du reste, les prostitués civils. J'ai observé des joyeux qui se rasaient les poils pour se rapprocher du type féminin.

Inversion par maladies nerveuses et par tératologie (hermaphrodisme, infantilisme). — Rebierre ne l'a point observée. Je n'en ai pas non plus connu d'exemple.

*
* *

Les quelques pages que notre camarade a consacrées à la simulation résument les innombrables travaux que les médecins militaires ont produits à ce sujet, en apportant quelques observations personnelles.

*
* *

Le chapitre intitulé « Cafard » offre une beaucoup plus grosse importance. Georges d'Esparbès a traité du *cafard* dans son livre sur la légion étrangère, mais plus en curieux et en littérateur qu'en psychologue. Le cafard, ou blatte, est peut-être l'animal le plus répandu dans l'Afrique du Nord. Il est le roi de l'ombre et de la nuit, des rives du Nil aux côtes marocaines de l'Océan. Aussi rien d'étrange à ce que la locution courante de notre pays « il a une araignée dans le cerveau » se transforme en Algérie et devienne, en raccourci : « Il a le cafard. » Mon Dieu ! que de fois l'ai-je entendue, cette exclamation, que de fois l'ai-je moi-même poussée : « J'ai le cafard ! » Les militaires qui ont tenu garnison à Médenine, en Tunisie, s'arrogent le droit exclusif de porter une breloque d'argent représentant un cafard, symbole des lourdes journées du Sud. Ainsi le scarabée symbolisait auprès des momies égyptiennes la pérennité de la vie.

Le « coup de cafard » se caractérise dans cette phrase, que je suis obligé de reprendre après Jude et Rebierre, malgré sa grossièreté : « Il faut que je fasse une conerie. » C'est l'impulsion à quelque action insensée, qui ne laisse de soulagement que la bêtise accomplie.

Le cafard qui se nomme plus scientifiquement « névrose Sud-Algérienne » ou « Soudanite » est une psychose coloniale. C'est l'impulsion que ne peuvent freiner ni une volonté affaiblie, ni le souci d'un qu'en dira-t-on qui s'atténue hors de France.

Le *cafard* n'est point particulier à l'Algérie : c'est à lui que nous devons les scandales coloniaux, suivant l'expression consa-

crée par les manchettes de journaux. Il n'est point non plus l'apanage des Français, ni des militaires, ni du sexe fort. Nous pourrions multiplier les exemples pour l'établir. Mais je le crois prédominant aux bataillons d'Afrique et à la légion étrangère.

Rebierre a minutieusement analysé le « cafard » des joyeux à l'aide des données précises fournies par M. Ribot, dans son savant ouvrage sur *les Maladies de la volonté*. Rebierre définit le Cafard en ces termes :

L'expression de cet état de moindre résistance de la volonté qui peut faire naître en nous des impulsions exogènes banales, mais moins aisément réprimées qu'à l'état normal, ou même, à la longue, des impulsions morbides.

On conçoit que le « coup de cafard » se nuance indéfiniment, de la simple plaisanterie au crime. Mais par malheur, chez les joyeux,

Leurs antécédents, leur mentalité feront que cette dépense (d'impulsisivité), au lieu de se manifester par des peccadilles, donnera naissance à des actions répréhensibles et dangereuses.

Ainsi nous aurons toute la gamme des violences, des paroles aux actes, qui acquièrent, dans le métier militaire, une gravité considérable : le refus d'obéissance, le plus souvent « inutile, sot, déraisonnable » ; les actes immoraux ; les délits quelconques ; le vol ; les actes sexuels variés ; les mutilations ; les simulations de maladie ou de suicide (le suicide véritable est d'une exceptionnelle rareté) ; l'ivrognerie. Mais de toutes,

La manifestation la plus commune du cafard, c'est la fugue, l'absence illégale, la désertion.

Il m'est personnellement arrivé plusieurs fois de me mettre à table sans trouver aucune cuisine faite. Le cuisinier, joyeux ou légionnaire, avait eu le cafard et était *parti en bombe*.

Le cafard, dit justement Rebierre, incite parfois les joyeux à aller audevant des punitions. Ils en connaissent le tarif suivant la faute commise et accomplissent exactement ce qu'il faut accomplir pour obtenir le résultat qu'ils poursuivent.

Si les joyeux sont aussi enclins au cafard, ce n'est pas à de mauvais traitements qu'ils le doivent.

Ces hommes ont de l'impulsivité, leur volonté est partiellement déchue.

Les états antagonistes sont sans force et ne permettent pas à ces militaires de juger la qualité de leurs impulsions.

Cette annihilation des états antagonistes provient d'une hérédité le plus souvent très chargée, d'un manque d'éducation, de la disparition du sentiment de crainte :

Il y a longtemps que les joyeux n'ont plus peur du gendarme. La contagion de l'exemple a aussi une influence énorme sur la défaite de la volonté.... L'hystérie, l'épilepsie larvée ne sont pas rares chez ces individus,.... l'alcoolisme, le paludisme, les maladies antérieures ont un rôle non douteux.

J'ajouterai que cette vanité dont j'ai parlé plus haut, apporte aux coups de cafard, l'appoint le plus considérable. Il y a davantage, la plupart du temps, que l'obéissance à un désir impulsif, il y a l'orgueil de faire plus fort que les autres.

Le coup de cafard suivant, bien connu de tous, le démontre à l'évidence. Un joyeux se présente à la visite médicale la main enveloppée. Aux questions du médecin, il répond : « Monsieur le Major, j'ai des boutons dans la main. » Il défait son pansement et montre, en effet, dans sa paume, trois ou quatre boutons... de culotte. Cette farce est évidemment destinée à l'obtention d'un haut prestige de mystificateur. Il en est de moins bénignes.

Aussi le cafard est un gros mal auquel ceux qui ont la charge des joyeux doivent s'efforcer de porter remède. Les déterminantes principales en sont la pénurie de distractions, l'oisiveté, les influences météorologiques. Il faut à toute force rompre pour ces hommes la monotonie de l'existence militaire, les remuer, les intéresser. Il faut relever le potentiel énergétique et combattre la fanfaronnade.

*
* *

« Beaucoup de joyeux sont des demi-fous » au sens où l'entend la science actuelle.

Cependant « les joyeux pris en masse ne sont pas des fous, ils n'ont pas de maladies psychiques ».

Mais, sur un fonds que l'hérédité leur lègue déplorable, viennent influer toutes sortes d'intoxications morales. Rebierre signale le luxe et les désirs de jouissance, si particuliers aux grandes villes où se recrute la grosse majorité des bataillons d'Afrique; l'imitation, la contagion de l'exemple, qui agit chez ces gens dès la première enfance et atteint son paroxysme dans

les bandes de malfaiteurs et au bataillon lui-même, où les meneurs, les « Malabares » ont une action néfaste. Les intoxications physiques jouent un rôle non douteux, et l'alcoolisme reste encore ici le plus actif des agents pernicieux; les maladies générales marquent fréquemment aussi leur influence; enfin, en Algérie, une part doit être faite au climat, certainement dépressif.

Rebierre note très justement que la politique n'a aucune influence sur l'état d'esprit des joyeux.

...Ils ne sont même pas antimilitaristes. Il y a dans les corps réguliers, plus de politiciens que dans les bataillons d'Afrique... Ils sont trop instables psychiquement pour se passionner pour une théorie.

Il résulte en somme de cette hérédité, de ces intoxications physiques et morales que les joyeux présentent les tares coutumières des dégénérés. Rebierre en donne une longue liste et il s'appuie sur ces constatations pour conclure que :

Les bataillons d'Afrique sont composés approximativement de un tiers de normaux pervertis par le milieu et l'absence d'éducation : un tiers de déséquilibrés ; un tiers de dégénérés moyens parmi lesquels se glissent quelques très rares presque dégénérés inférieurs.

*
* *

La question de responsabilité était l'une des plus considérables à traiter dans cette étude. Le seul reproche que je ferai à l'auteur est de ne pas l'avoir abordée très en face, de ne point avoir pris le taureau par les cornes, de s'être par trop inquiété de ce que pensaient les uns et les autres à cet égard. Aussi, de l'ensemble de ce chapitre, ne retirons-nous qu'une impression vague. Quitte à reconnaître mon erreur, je me vois obligé de développer ce qui n'est peut-être que mon idée personnelle.

Et d'abord, sauf exceptions, il n'est pas d'irresponsables absolus aux bataillons d'Afrique, cette suppression de la responsabilité étant réservée aux états de démence. Les irresponsables absolus ne peuvent donner matière à discussion, ils sont, si je puis dire, un flagrant délit médical.

De responsables totaux, il n'en est guère non plus. Je ne parle pas des conceptions philosophiques de notre libre arbitre, mais je reste sur le terrain pratique. Seulement, si l'on voit aux bataillons des sujets réellement normaux, il sont d'une catégorie spéciale, le plus souvent.

Ce sont des enfants pervertis dès l'enfance, apaches, inéduqués et délinquants qui nous permettent d'avoir cinq bataillons d'Afrique... Nous pouvons dire que les joyeux subissent les conséquences d'une jeunesse à éducation négligée.

Rebierre montre bien le rôle du milieu, amoral et misérable, de l'éducation et de l'exemple, de l'âge, du « type attardé » au sens de Lacassagne, des lésions pathologiques.

En somme, nous avons devant nous des demi-responsables, en très grosse majorité, et non pas des responsables partiels, mais des responsables atténués.

Cette demi-responsabilité ne forme pas bloc Elle se gradue, et de même la responsabilité sociale, qui en est le corollaire perceptible va par degrés insensibles.

Il est de toute évidence que nous trouvons « des pervers qui, tout en présentant quelques tares psychiques ne sont pas assez fous pour être considérés comme demi-responsables » socialement. Par contre, les prisons contiennent sinon beaucoup de fous véritables, mais des demi-fous, des fous moraux qui ne devraient pas y être.

Ce n'est pas dans un livre que se traite cette question de responsabilité nuancée. Je dirai que c'est de la pure clinique psychiatrique, de la pure clinique sociologique. En fait, c'est toujours dans un intérêt judiciaire que la question se pose. Il est puéril de ratiociner dans le vide sur la valeur intrinsèque du libre arbitre des délinquants.

Le juge, qu'il soit officier appelé à prononcer une punition, qu'il soit magistrat appelé à prononcer une pénalité, demande au médecin un degré de responsabilité qui peut s'apprécier sous forme de quotient.

Donc il s'agit d'avoir des médecins qui, en conscience, soient à même de dire : diminution de la capacité morale, 20 pour 100 par exemple; tout comme ils établissent dans un autre cas, diminution de la capacité de travail, tant pour 100. Il tombe sous le sens qu'il faut, à cet égard, des spécialistes et voilà surtout pourquoi il serait désirable que les idées de Rebierre pussent aboutir.

Les expertises mentales devraient être extrêmement fréquentes dans l'armée, surtout dans les corps disciplinaires et un médecin expert aliéniste devrait être attaché à tous les Conseils de guerre.

Des travaux comme ceux de Jude, de Rebierre, de nombre de leurs devanciers, montrent que l'on pourrait aussi bien trouver dans la médecine militaire des psychiatres éclairés que l'on y a

vu de célèbres ophtalmologues et de grands chirurgiens ou médecins.

D'autre part, les juges, qui ont à déduire la responsabilité sociale de la responsabilité morale, tant civile que militaire, devraient posséder les « notions de science psychiatrique indispensables à l'interprétation des rapports médicaux ».

Le degré de responsabilité morale et sociale établi, reste à s'en servir pour le jugement. Et encore ici se dressent des écueils à éviter. On comprend généralement *responsabilité atténuée = circonstances atténuantes*. A la vérité, c'est un syllogisme parfait, mais il est trop simple pour la pratique. Car la pénalité est autre chose qu'une répression d'un acte commis, c'est un avertissement à n'en point commettre un autre, c'est le déclic de l'instinct de crainte.

Rebierre cite ces graves paroles d'un avocat de la Cour de Paris :

« Il est dangereux pour des individus dont les énergies morales sont très faibles de le leur faire sentir en disant : En effet, vous avez une responsabilité atténuée ; on ne vous en veut pas trop ; c'est presque leur dire : Continuez ! Si la responsabilité atténuée existe... il ne faut pas l'avouer. »

Je me joins à l'auteur quand il prétend :

Nous n'avons jamais vu que l'indulgence à outrance et la diminution des peines aient une action bien profitable sur la délinquance des joyeux dégénérés ou normaux et qu'elle ait beaucoup contribué à leur amendement.

Il faut être sévère avec les délinquants de cet âge, de cette classe. Ce n'est pas seulement une opinion conforme à des tendances populaires récentes et qui sont fondées sur le retentissement que donnent aux crimes les journaux à grand tirage, mais l'opinion des gens de toutes fonctions et de tous les partis qui ont approché de très près cette catégorie sociale des délinquants récidivistes.

Autre chose encore : si la responsabilité s'atténue considérablement, la diminution de la peine est simplement une cote mal taillée. Elle permet au délinquant de recommencer plus tôt. Ici, ce sont les moyens sociaux qui manquent.

Il faut donc créer des établissements demi-asiles et demi-prisons où les douteux seront mis en observation, où les demi-responsables graves seront traités. Des établissements de ce genre existent déjà à l'étranger.

Ainsi, cette question de responsabilité, qui exige tant de

mesure, tant de savoir, tant de ménagements, ne sera plus un cauchemar pour les hommes qui ont à la résoudre en toute intégrité.

*
* *

Le traitement de la criminalité n'a jamais donné de grands résultats, c'est vrai. L'aphorisme de l'Ecole de Lyon, « les Sociétés n'ont que les criminels qu'elles méritent », enjoint à la société de se réformer tout d'abord. Ceux qui croient au progrès moral ont un ferme espoir dans ce sens; n'empêche qu'ils ne peuvent, utopistes mis à part, compter que notre vieille machine sociale sera remise à neuf avant bien des années, peut-être quelques siècles.

En tout cas, pour le présent, il faut se défendre contre les nuisibles, il faut utiliser d'eux ce qu'ils ont de bon, il faut aussi les défendre.

A cela répond l'institution des corps d'épreuve ou bataillons d'Afrique On ne doit pas supprimer les bataillons, on doit les améliorer dans la mesure du possible, les compléter par quelques institutions sociales.

Pour la défense de la société, Rebierre réclame à nouveau la suppression des demi-peines. Il faut absoudre ou condamner — et si l'on condamne, le sursis seul doit être appliqué comme tempérament. *A fortiori* la récidive entraînera la peine sévère.

Pour l'utilisation des nuisibles, la société a un double droit à exercer : elle prendra les joyeux comme elle prend les autres citoyens français qui lui doivent un temps de service militaire; elle les fera travailler en réparation du dommage qu'ils lui ont causé. Certes, peu de joyeux sont des dégénérés supérieurs et ce n'est point dans les bataillons d'Afrique que la France fera naître les hommes de génie dans le genre de ceux auxquels les médecins ont appliqué cette gracieuse épithète, de Socrate à Nietzsche, en passant par Jésus-Christ et Napoléon.

Mais enfin, les joyeux peuvent faire de bons soldats de guerre. Seulement, de grâce, qu'on les emploie à la guerre (qui se fait encore un peu partout) et non au service de garnison. C'est notre plus vif désir et c'est le leur. Si on réserve l'honneur des coups de fusil pour des troupes moins réprouvées, qu'on donne aux joyeux du travail militaire plus humble, mais qu'on leur demande de produire et de se mouvoir.

Quant à l'amélioration même des nuisibles, « c'est une tâche ardue », qui est bien faite pour tenter l'officier éducateur tel que notre démocratie le conçoit, tel que *partout* il a pris conscience d'être.

La nécessité de réunir les tarés s'impose pour éviter des contaminations morales que j'ai vues trop fréquentes, hélas! dans nos corps de France. Même dans ce groupement, on peut atténuer l'effet de la contagion par les propositions de Rebierre : isolement individuel des punis, réunion de tous les condamnés militaires dans un même bataillon — car les condamnés militaires sont, en général, moins moralement compromis que les hommes qui ont subi une peine antérieurement à leur incorporation.

Enfin, la régénération par le travail n'est pas un vain mot Pour l'avenir, elle reste douteuse ; le travail est toutefois une garantie du présent. L'oisiveté est bien la mère du vice. Comme le remarque si bien notre auteur, « le travail n'est utile et régénérateur que s'il est intéressant ». Nous verrons cela encore plus clairement à propos des hommes de la légion étrangère qui, plus âgés, apprécient mieux la valeur du labeur fourni.

Rebierre envisage à côté du travail militaire le travail agricole, le travail industriel, les occupations manuelles des punis de cellule. Le domaine des travaux publics est évidemment assez considérable dans nos pays neufs pour donner de l'occupation à nos cinq bataillons d'Afrique, surtout si l'on sait réserver le gros œuvre pour les corps de discipline et confier aux joyeux la besogne délicate et intéressante. C'est une distinction que l'on ne fait pas toujours et qui, selon moi, aurait une réelle portée, car maint joyeux ne désirerait plus aller au pénitencier, où il court la chance de trouver des emplois moins pénibles.

L'éducation morale et civique est certainement une bonne chose, mais qu'il ne faut pas trop prendre au sérieux dans un pareil milieu. La morale « en service commandé », comme le dit si bien Rebierre est, entre autres, à rejeter; les *conférences*, dont on abuse un peu à l'heure présente, sont ici d'un déplorable effet.

Les jeux ont une indubitable utilité; on les emploie déjà, on ne saurait trop les recommander. Les œuvres hors de la caserne ont du bon. Elles n'empêchent malheureusement pas tant le cabaret qu'on le croirait. Nous vantons beaucoup à ce sujet les

institutions anglaises. J'ai, au moment même où j'écris, le spectacle peu engageant d'une nuée de bars entourant une grande maison où une large pancarte annonce : SOLDIER'S HOME. Je ne vois personne franchir la porte sous l'enseigne ; mais, par contre, dans les bars d'alentour, les superbes soldats de la nation amie perdent leur traditionnelle dignité !

La création « d'asiles de psychothérapie » s'impose davantage, et cela d'urgence. Elle touche à l'amélioration des délinquants et à la protection des nuisibles, qui ont également le droit de vivre sans être pourchassés.

C'est surtout en vue de cette protection que Rebierre demande une spécialisation des magistrats et des médecins militaires dans la science psychiatrique. Il faut certainement des gens compétents en psychiatrie et par cela même en psychologie pour ce traitement des nuisibles.

Les Sociétés de patronage vraiment philanthropiques ont un beau rôle à jouer. Tous les joyeux n'ont pas l'âme du héros des *Misérables* ou de celui de *Parmi les pierres*. Il est cependant quelques gens à sauver parmi eux : nous en avons tous connu, nous en avons tous aidé dans notre passage au bataillon.

Si nous ne pouvons brusquement adapter l'état social aux idées actuelles, équilibrer la production et la consommation, supprimer la misère, n'avons-nous pas une prophylaxie du mal à tenter par quelques améliorations simples ? « La morale, répète plusieurs fois Rebierre, est création humaine. » Appelez-la croyance, religion, notion du devoir, fraternité, appelez-la comme vous voudrez, c'est la *raison pratique* et, comme toute pratique, elle s'enseigne, et ce n'est point parce qu'elle varie dans l'espace et le temps qu'elle est une abstraction creuse. C'est une lourde charge de l'enseigner, c'est une *obsession*, comme le dit un théoricien cité par mon camarade. Mais la famille et l'école et le régiment doivent l'avoir constante, cette obsession utilitaire. Les lumières du ciel s'éteignent, dit-on, allumons les nôtres. La tâche est possible avec de l'entente.

Enfin, Rebierre montre bien que combattre l'alcoolisme, réfréner les désirs de luxe, éviter les unions pathologiques sont des choses à tenter pour diminuer le nombre des dégénérés. Mais, tous les dégénérés n'étant pas des délinquants, c'est en dernier ressort à l'enseignement plus pratique que théorique de la morale qu'il faut s'acharner.

Je m'excuse d'avoir donné à cette analyse l'ampleur d'un

travail de longue haleine et d'avoir incorporé tant de citations. Un ouvrage aussi fouillé ne pouvait passer inaperçu. Il est plus qu'un document, il est une mise au point. Je ne saurais mieux conclure qu'en conseillant aux curieux de psychiatrie et de sociologie de s'y reporter. Ils y trouveront matière à réflexion.

Dr A. Epaulard,
Médecin-major de 2e classe.

SUR UN CAS DE FAUSSE IDENTITÉ D'UN CADAVRE

IDENTIFICATION PAR L'EXAMEN DES DENTS

Par Carlos-Castro RUIZ
Professeur de Médecine légale à l'Université Catholique de Santiago (Chili) et Directeur de la Bibliothèque du Ministère des Affaires Étrangères.

Le 23 février dernier, vers une heure de l'après-midi, l'immeuble occupé par la légation allemande à Santiago fut la proie des flammes, qui le détruisirent complètement. Des ruines, on retira un cadavre tout brûlé ; d'après ses habits, il fut reconnu comme celui du chancelier de la légation, M. Guillaume Beckert. La caisse de la Légation était ouverte, et 25.000 piastres avaient été enlevées. On pensa de suite à un crime.

L'autopsie pratiquée par M. le Dr Westenhœffer, professeur d'anatomie pathologique à l'Ecole de médecine, désigné comme expert par le Tribunal, relève une profonde blessure par coup de poignard au milieu du cœur et trois fractures du crâne par contusions à coups de marteau. Le domestique de la Légation, le nommé E. Tapia ayant disparu, personne ne met en doute qu'il soit le meurtrier et la Sûreté entre de suite en campagne pour l'arrêter.

Pendant l'enquête, M. Janovstz se présente au Parquet et déclare avoir vu le soir après le crime, le chancelier Beckert à la gare du Sud.

On rit de cette affirmation, on le traite de fou ; cependant sur la demande du professeur Valenzuela, directeur de l'École dentaire, le Tribunal ordonne l'exhumation des débris du Chancelier.

Le Dr Valenzuela se rend au cimetière et prélève avec une scie

les deux maxillaires du cadavre. Il en fait ensuite l'examen et constate que toutes les dents sont en parfait état d'intégrité, et sans trace d'obturation dentaire. Puis il se rend chez M. Deny, dentiste qui d'après des indications fournies par Mme Beckert a soigné les dents de son mari; et là, il retrouve sur les livres, l'indication d'opérations diverses pratiquées sur M. Beckert et payées par lui, sur trois molaires et deux incisives, notamment des aurifications.

Il y a donc fausse identité; le cadavre n'est pas celui de Beckert, et le chancelier, supposé mort jusqu'alors, est, huit jours après arrêté comme il cherchait à passer en Argentine par la cordillère des Andes.

Le cas est simple : afin d'égarer la justice, à la suite d'un détournement de 100.000 francs opéré pendant les trois ans passés comme chancelier de la Légation, il tue son domestique E. Tapia, l'habille de ses propres vêtements, lui met au doigt son anneau de mariage, pour augmenter la confusion. Enfin il met le feu à la Légation pour brûler le cadavre Encore un détail : pour parfaire la fausse identité du cadavre, il lui casse le péroné afin d'empêcher en cas d'autopsie judiciaire qu'on ne s'aperçût de la substitution : tout le monde savait en effet que Beckert avait eu une fracture du même os quelques années auparavant.

PARALLÈLE

ENTRE LES CONSCRITS DES VILLES ET LES CONSCRITS DES CHAMPS

Par le Dr BONNETTE
Médecin-Major au 39e d'Artillerie.

---

1. *Citadins.* — Chez eux, les membres supérieurs sont arrondis, grassouillets, à musculature peu saillante. Les mains sont fines et sans callosités.

Le tronc est droit, fluet, bien proportionné, sans voussure dorsale, les omoplates ne font pas de saillie anormale. La taille est élancée et le périmètre thoracique est rarement très développé.

Les membres inférieurs sont arrondis mais plus charnus que les membres supérieurs (courses à pied, bicyclette), les attaches sont fines, les pieds, comme les mains, sont grêles, sans durillons

et surtout sans bourses séreuses dorsales des cous-de-pied. Les muscles fessiers sont généralement bien développés.

La figure est ouverte, intelligente, les yeux expressifs, la chevelure soignée : ils ont un air de coquetterie et de parfaite assurance.

Les organes sexuels sont plutôt développés : on observe rarement chez eux du phimosis et exceptionnellement ils sont atteints d'incontinence d'urine (habitudes de propreté prises dès le berceau).

En résumé, les corps des citadins sont *harmonieux*, parce qu'ils ne sont pas prématurément déformés par les durs travaux des champs. On observe chez eux des malingres « élégants de forme », qu'on ajourne ou réforme presqu'à regret.

Les conscrits des villes sont donc généralement un peu fluets, mais bien proportionnés et *dégourdis*.

2. *Paysans*. — Chez eux, les membres supérieurs sont fortement pigmentés par le hâle solaire, surtout au niveau des avant-bras, qui sont toujours à découvert pendant la fenaison. Les muscles sont saillants, mais les membres paraissent un peu grêles, car la graisse interstitielle fait défaut. Les mains sont larges, épaisses, noueuses et rendues calleuses « par les nobles cicatrices du travail » (Mürger).

La poitrine est plate et large, le dos est rond, voûté, avec une forte saillie des omoplates (déformations professionnelles.)

Les membres inférieurs sont passablement musclés mais secs, un peu cagneux avec des pieds énormes, portant à la base du premier métatarsien une forte bourse séreuse, due au port prolongé des sabots. Les articulations des genoux paraissent volumineuses. Les fesses sont *plates* et *écartées*.

Les organes sexuels sont assez souvent atteints de phimosis — les hernies sont fréquentes et dues aux vigoureux efforts qu'ils font dans les champs. La plupart de ces hernieux n'ont jamais porté de bandage herniaire et s'y habituent d'ailleurs très péniblement. Les incontinents d'urine sont assez nombreux, car ils sont rarement corrigés pour leur malpropreté.

La face est large, osseuse, hautement pigmentée, la moustache rare et tombante, la chevelure plate et sans soin : leur figure respire la bonté, la naïveté et surtout la timidité.

En résumé, le corps des paysans est robuste, bien musclé, mais disgracieux, mal proportionné, parce qu'il a été *prématurément déformé par le rude travail des champs*.

Aux citadins, le métier militaire donne de la force, du muscle; aux paysans de la souplesse, d'harmonieuses proportions.

Les exercices militaires fortifient les premiers et redressent les voussures dorsales des seconds : en quittant la caserne, les citadins sont fiers de leurs biceps et les paysans savent marcher non plus d'un pas lourd et lent, mais d'un pas alerte et vif.

REVUE CRITIQUE

LE PROBLÈME DE LA BISEXUALITÉ

WEININGER-FLIESS-HIRSCHFELD

En 1903, dans *Ursachen und Wesen des Uranismus*[1], le Dr Hirschfeld disait simplement et tranquillement ceci : « je reconnais que je ne suis pas encore en état, en partant de mon matériel d'observations, de porter un jugement concluant sur l'existence, la fréquence et la signification des Bisexuels. Précédemment, je les tenais pour une classe très répandue. Mais l'examen averti de beaucoup d'uranistes mariés m'a rendu hésitant. » Et il énumère les raisons de fine analyse psychologique qui rendent en effet délicate la solution. C'est qu'il faut faire une distinction entre l'impulsion sexuelle et les actes sexuels : ces derniers sont fort possibles, même sans attrait pour un sexe donné. « Que l'on ne croie pas que qui peut avoir des relations avec les deux sexes, les aime tous les deux[2] .» De véritables bisexuels, c'est-à-dire, des gens qui fussent épris d'amour — au vrai sens du mot — pour quelqu'un d'un sexe et ensuite pour quelqu'un de l'autre sexe, de tels types, il n'a pu encore en reconnaître et en déterminer avec certitude. Et il tient provisoirement pour invraisemblable un penchant accusé et sans complication pour les deux sexes[3].

L'enquête statistique de 1903 permettait, on l'a vu, de mettre en évidence une proportion de bisexuels, évaluée à 4 pour 100. Mais, bien entendu, il n'était jamais entré dans la pensée des

[1] *Jahrbuch für sexuelle Zwischenstufen*, Max Spohr. Leipzig, 1903, V, p. 35-36.
[2] *Ibid.*, p. 36.
[3] *Ibid.*, p. 41.

enquêteurs de prendre ce chiffre au pied de la lettre ; ce n'était qu'un point de repère, qu'une indication. Le facteur principal du doute et du vague qui s'attachent à ces chiffres, c'est bien moins le soupçon de tromperie volontaire que l'erreur possible des individus eux-mêmes sur leur propres sentiments et l'ignorance de leur vraie nature. En tout cas, s'il faut attendre comme le veut Hirschfeld, pour savoir s'il y a des bisexuels au sens strict du mot, l'on peut toujours conserver le terme de bisexuel dans le sens pratique et courant, où il a été pris dans l'enquête, où il est pris communément, d'individu se sentant attiré, *sexuellement* par les deux sexes et ayant ou non d'ailleurs donné cours à ses désirs.

Il importait donc de revenir sur la question des Bisexuels et de la Bisexualité. C'est ce que Hirschfeld a fait dans un article important de l'annuaire VIII (1906)[1]. D'autant que la question était dans l'air : un peu avant, et depuis l'enquête surtout, maints auteurs l'avaient abordée et quelques-uns comme Weininger, Fliess. Friedländer l'avaient traitée avec un sens magistral, mais peut-être audacieux de la généralisation.

Si l'on réfléchit que la question de l'inversion acquise au sens restreint qu'on lui donne avec Moll (et même Schrenck-Notzing), d'une acquisition impliquant toujours une certaine prédisposition peut se ramener en somme presque entièrement à celle de la bisexualité, on reconnaîtra facilement que cette dernière est à cette heure le point vital de la doctrine de l'Homosexualité, elle est le nom nouveau sous lequel se discute la nature de l'Homosexualité.

Mais au préalable Hirschfeld met le doigt sur une équivoque que le mot bisexualité entraîne et dont les auteurs sont quelquefois dupes eux-mêmes, non moins que les profanes.

Le mot bisexualité (Bisexualität[2]) a — ou a pris — deux sens en effet ; le substantif les confond, mais les adjectis *bisexué et bisexuel* les séparent assez bien.

Bisexualité signifie, au sens psychologique, devenu le plus usuel du mot, la double direction de l'instinct sexuel, dont l'existence est admise pratiquement chez un seul et même individu, vis-à-vis d'individus de même sexe et de sexe différent ; c'est à ce sens que se rapporte l'adjectif bisexuel.

[1] Jahrbuch, VIII, *das Wesen der Liebe*.

[2] C'est plutôt en allemand, dans le mot *Bisexualität*, qu'il y a équivoque. En français — et pour une fois — on a deux mots pour les deux idées du mot allemand : bisexualité et bisexuation.

Mais bisexualité signifie aussi, au sens biologique, la présence dans un seul et même individu donné — et peut-être chez tous les hommes — de deux sexes, de deux sexualités, plus ou moins au complet ; c'est ce qu'exprime le terme bisexué. Ce n'est pas l'hermaphrodisme qui implique nécessairement des caractères morphologiques, portant en première ligne sur les organes génitaux. La bisexualité ou mieux la double sexualité (ou encore la bisexuation) peut exister, existerait toujours même au dire de ceux qui l'étendent à tous les hommes, en dehors et indépendamment de l'hermaphrodisme, de l'androgynisme apparents. Elle serait d'origine embryologique et de nature cellulaire, chimique, électrique peut-être [1].

Qu'il y ait des rapports entre ces deux sortes de bisexualité, cela va sans dire et c'est même presque toute la question que de préciser ces rapports. La double sexualité est le fondement implicite de la théorie des *sexuelle Zwischenstufen* d'Hirschfeld ; pourtant comme on sait, Hirschfeld fait résistance pour admettre l'autre bisexualité. Il s'agit de savoir comment la théorie des *Zwischenstufen* peut aider à expliquer la bisexualité proprement dite, si même elle ne force pas à admettre cette bisexualité, en quoi ce serait dépasser la pensée de son auteur, autant du moins qu'il l'a poussée et mûrie jusqu'à présent,

Avant d'exposer l'opinion d'Hirschfeld, qu'il vaut mieux réserver, puisqu'elle est à peu près la dernière en date, il convient de saisir à sa naissance scientifique, ou plutôt à sa renaissance et à son entrée ce semble définitive parmi les notions biologiques cette idée de double sexualité ou de bisexuation, chez les savants et les philosophes allemands, qui l'ont reprise au domaine commun des idées banales, et renouvelée, pendant ces dernières années [2].

[1] Cf. Hugo de Vriès : « ... tous les êtres nés sexuellement sont des êtres doubles qui trahissent leur vie entière leur double origine... »

[2] Rappelons pour mémoire que Chevalier en France, élève de Lacassagne, est l'un de ceux qui ont décidément engagé l'étude de la genèse de l'Inversion dans la vraie voie. (La priorité étant revendiquée assez légitimement, ce semble pour Ulrich, dont les lettres, datant de 1862 et publiées dans la *Jahrbuch Hirschfeld*, I, 1899, exposent l'hypothèse de l'Hermaphrodisme.) Non seulement il écarte délibérément l'explication très insuffisante par la théorie de l'acquisition, mais il propose une hypothèse anatomo-embryologique. Il y a déjà une grande différence entre les expressions presque purement métaphoriques de Magnan et de Gley (cerveau féminin, corps mâle) et les termes déjà explicites de ce passage capital du travail de Chevalier : « Si l'on suit pas à pas » (p. 109, jusqu'au bas de la page 112.) Il y a une moindre différence entre lui et Kiernan (1888), qui donne à la métaphore anatomique de Magnan et de Gley, etc., une tournure physiologique plus heureuse : « feminely functionnating brain », et marque

Une querelle s'éleva, en 1906, entre deux ou trois savants allemands, à seule fin de revendiquer pour l'un d'eux, W. Fliess, la priorité de la découverte de la double sexualité de l'individu humain. L'ouvrage qui était sensé la contenir paraissait en 1906[1]. L'auteur et ses défenseurs élevaient des réclamations contre un jeune philosophe viennois, Otto Weininger, auquel un tiers, le Dr Swoboda, aurait communiqué l'idée originale et nouvelle de Fliess, que Weininger aurait exploitée et déflorée dans un ouvrage paru trois ans auparavant, *Geschlecht und Charakter*[2], qui eut un succès bruyant en Allemagne et peu après l'apparition duquel l'auteur devenu fou se suicida.

Pour prouver son originalité, Fliess avec ses défenseurs invoqua une raison qui se retourne contre elle : il dit qu'il a ignoré délibérement la littérature de son sujet.

Hirschfeld n'a pas de peine à réunir bon nombre de textes de différents auteurs récents ou anciens attestant que cette idée de double sexualité n'est rien moins que neuve.

Fliess, assurément, peut se targuer d'une certaine originalité relativement à la mise en œuvre et à la démonstration ; mais il est impossible qu'il revendique la priorité d'une idée qui est banale. Ces disputes sont toutefois significatives.

Elles prouvent que les savants ont l'impression d'avoir donné droit de cité scientifique à des idées qui traînaient chez les philo-

ainsi la relation entre ce phénomène et l'hermaphrodisme ancestral. Chevalier conclut dans les termes de son hypothèse évolutive que le type inverti est un type — non régressif mais retardé ou mieux attardé — il y a chez lui persistance d'une disposition atavique qu'il qualifie de tare. Voilà jusqu'où il va, en 1893, et depuis, nul en France n'a songé à faire avancer l'explication. Ceci dit, il convient de marquer les points par lesquels l'explication actuelle dépasse la précédente (voir plus bas, p. 681-682, note 2) :

1° On admet que la bisexuation est une chose beaucoup plus générale. On l'étend à bien d'autres types que les invertis, c'est-à-dire ceux dont l'instinct est paradoxal ; d'où grossissement de ce contingent de bisexuels en une classe importante qui est celle des *Zwischenstufen*, types sexuels intermédiaires.

2° On s'est si bien convaincu de la bisexuation comme explication, qu'il apparaît que c'est l'absence de bisexuation qui serait à expliquer ; d'où tendance à admettre une bisexuation universelle persistante et latente chez tous les individus et à regarder les produits à bisexuation évidente non comme des cas pathologiques, mais comme des cas anormaux, ou de simples variations, valables au même titre que les cas dits normaux.

3° Reconnaissance et description, en dehors de toute préoccupation théorique, du type clinique : la sexuelle Zwischenstufe, destiné à dissocier et à renouveler ultérieurement la notion théorique de sexe, et au demeurant d'une grande utilité pratique, fût-elle provisoire.

[1] Wilhelm Fliess *der Ablauf der Lebens*, 1906.

[2] Otto Weininger *Geschlecht und Charakter*, 1903.

sophes ou les poètes ; c'est ce droit de cité qu'ils appellent découverte. Cela est en tout cas la marque d'un progrès vers la précision et la rigueur qu'il faut exiger d'elles pour les admettre comme de véritables hypothèses.

Que Weininger ait ou non le mérite de la priorité réelle, il a la priorité de publication. Il ne semble pas que son ouvrage ait suscité de l'intérêt en France, on peut se demander s'il a été seulement connu. M. Ernest Seillière[1] qui le signale dans un feuilleton du *Journal des débats*, paraît en parler le premier chez nous. Et l'ouvrage pour lui-même, à vrai dire, qui donne en effet l'impression d'une « rapsodie » talentueuse, produit d'une jeune intelligence brillante et vive, paradoxale et outrancière, à l'équilibre instable mérite moins d'attention, surtout à l'étranger, que l'état d'esprit, les préocupations qu'il décèle non seulement chez les philosophes biologistes allemands, mais dans la jeunesse allemande, mais dans le public lettré et cultivé qui lui a fait un accueil empreint de quelque snobisme. C'est un livre révélateur qui trahit l'inconscient de l'âme allemande contemporaine, et son inquiète recherche d'une philosophie, M. Seillière dit, d'une métaphysique du sexe.

C'est en somme une tentative faite par la philosophie pour s'annexer un peu prématurément quelques hypothèses biologiques récentes, tentative qui n'a qu'à moitié réussi par la faute de l'auteur trop pressé et trop frénétique — aux deux sens du mot —. Et si l'on peut d'une part se réjouir que l'hypothèse de la bisexuation (que Weininger semble tout particulièrement apprécier sous la forme que Hirschfeld lui a donnée dans sa théorie des Zwischenstufen) ait été goûtée par les penseurs, il faut craindre peut-être par ailleurs que cette mainmise sur une hypothèse scientifique la compromette aux yeux de savants ombrageux comme étant de simple littérature.

Quoi qu'il en soit, l'idée de la dualité de sexe qui fait le fondement de cet essai philosophique est exposée avec modération et l'on ne saurait la tenir pour responsable des déductions désordonnées, mysogynes et antisémites auxquelles le sémite auteur de *Geschlecht und Charakter* s'abandonne.

Weininger rappelle immédiatement à l'esprit Schopenhauer. De ce qui fut chez celui-ci une digression importante, et alors

[1] E. Seillière, *Journal des Débats* : la Métaphysique du sexe, 1906, 18 février, depuis : L. Vernon, *la Revue* : Un nouvel aspect de la question féministe, 1909, 15 juin.

nouvelle et fort suggestive, à savoir le recours direct à la sexualité pour l'interprétation psychologique de l'amour, Weininger fait le point de départ de toute sa philosophie.

Il admet l'espèce de loi de l'attraction des contraires et de neutralisation, proposée par Schopenhauer, mais il la rend plus complexe et sans doute plus adéquate à la réalité, en reconnaissant dans chacun des individus qui s'attirent une dualité de sexe foncière, d'où résulte un dédoublement de l'attraction réciproque qu'il formule d'une manière spécieuse dans ces termes[1] : « A la conjugaison sexuelle tendent toujours un homme complet et une femme complète, encore que répartis (chacun) entre les deux individus, en des proportions diverses dans chaque cas ». En d'autres termes, les éléments masculins d'un individu donné aspirent à se compléter, à se neutraliser au moyen des éléments féminins de l'individu opposé, mais parallèlement et secondairement, les éléments féminins qu'il contient en vertu de sa dualité sexuelle doivent aussi trouver leur complément et leur neutralisation dans les éléments masculins secondaires de son partenaire. Autre analogie avec Schopenhauer, Weininger se préoccupe presque aussitôt de l'homosexualité qu'on appelait alors pédérastie. Au scandale des philosophes d'alors, Schopenhauer consacrait quelques pages à ce paradoxe de l'amour où il pressentait que se cachait peut-être l'explication de l'amour commun et normal; Weininger n'a pas de peine à l'expliquer au moyen de sa loi d'attraction, puisqu'elle est empruntée aux théories mêmes de l'homosexualité. Weininger cite fréquemment en effet le Jahrbuch de Hirschfeld, où, philosophe, il croit pouvoir reprendre son bien déjà élaboré scientifiquement, s'il est vrai que l'idée de dualité de sexe soit à l'origine religieuse et philosophique, artistique et poétique (le texte élohiste de la Genèse, le mythe de Platon, l'Ischa des kabbalistes); mais l'information fort étendue du jeune philosophe n'est pas exclusive et procède des sources les plus autorisées comme des moins officielles.

Reprenant donc le fait banal du Couple humain, Weininger aura pour but prochain de démontrer les défectuosités patentes et pourtant à peine soupçonnées de cette notion[2]. En effet, si on cherche à la préciser, on arrive à reconnaître qu'il n'existe pas

[1] *Geschlecht und Charakter*, chap. III, p. 31-52, renvois p. 498-507. Weininger donne cela pour une loi découverte par lui. Iwan Bloch signale une idée très analogue émise par Heinse dans Ardhingello, *Bloch Sexualleben*, p. 44.

[2] *Op. cit.*, chap. I, p. 7-13, renvois p. 476-482.

de caractéristiques fermes de chacun des deux termes qui le composent, l'homme et la femme. Les anatomistes sont incapables d'en fournir les signes sûrs et concrets et l'embryologie nous apprend que l'embryon est d'abord indifférent quoique sexué. L'expérience ne nous prouve pas seulement que les individus représentent des mélanges en proportions diverses de qualités masculines et féminines, mais bien qu'il n'y a en réalité que ceci : *des formes sexuelles intermédiaires entre deux types idéaux qui sont l'homme et la femme.* « L'expérience ne fait voir ni homme ni femme, pourrait-on dire, mais seulement *plus ou moins de masculin ou de féminin.* » Bref, cette notion du couple — qui n'en est pas moins réelle ni valable pour cela — serait beaucoup plus d'ordre social que d'ordre vraiment biologique. Pour philosopher comme il le fera dans la seconde partie de son essai (qui ne nous intéresse plus), il faudra donc spéculer sur ces types irréels, biologiquement parlant, l'homme et la femme; en attendant, la réalité et la vie ne nous offrent que la « multiple diversité sexuelle *(Sexuelle Mannigfaltigkeit)* ».

Comment faut-il concevoir cette dualité de sexe en un seul individu[1]? Il faut reprendre cet ancien axiome du zoologiste danois Steenstrup : « Le sexe est répandu dans tout l'organisme[2] », c'est-à-dire que chaque cellule de l'organisme est déterminée sexuellement, ou bien encore à un certain ton sexuel prédominant, mâle ou femelle, et possède cette caractéristique à un degré d'intensité différent pour chacune. Cela revient à dire que la loi des *sexuelle Zwischenstufen* doit être étendue à l'unité cellulaire de l'organisme.

De quelle nature est la sexualité? Est-elle d'essence morphologique ou physiologique, physique ou chimique? Voilà ce que nous ne savons pas et que provisoirement nous pouvons laisser de côté. La sexualité de l'organisme est le résultat de la sexualité de chacune de ses cellules et elle s'exprime par plusieurs séries de caractères que, depuis Hunter, nous appelons caractères sexuels, primaires, secondaires, tertiaires et même quaternaires (Havelock-Ellis).

1 *Geschlecht und Charakter*, chap. II, p. 14-30, et renvois p. 482-498.

2 A cette opinion se rangent avec des variantes : Keiffer, 1897, *Essai de Physiologie sexuelle générale;* Joanny Roux, *Physiologie de l'instinct sexuel;* Gustave Loisel, *Revue des idées*, 1905, n° 17, p. 360. Loisel note que Buffon, Fonssagrives ont émis des idées analogues; la théorie du métabolisme de Geddes et Thomson confirme cette opinion.

Ainsi la glande sexuelle n'a pas ce rôle prépondérant qu'on avait cru devoir lui accorder. Néanmoins, par les sécrétions internes, elle a dans la détermination finale du degré de sexualité de l'individu un rôle complémentaire considérable, mais complémentaire seulement. La glande sexuelle est simplement par ses cellules l'organe où un sexe est plus évident et plus concentré. C'est pourquoi l'opinion ancienne d'Aristote reprise par des savants modernes (Darwin, Weissmann) apparaît trop sommaire qui consistait à admettre que la castration suffirait à faire passer un individu d'un sexe à l'autre. L'incertitude, le flottement de la sexualité existe, subsiste en dehors, au-dessus de la sécrétion glandulaire; la castration ne fait qu'enlever un des freins, le plus actif, sinon le plus important, à une incertitude plus grande (Sellheim-Arth. Foges)[1].

[1] Weininger cite Sellheim (1898) et Arth. Foges (1902). Une étude de Halban (*Archiv. fur. Gynäkologie*, 1903, 70 Bd, 2 Heft), qu'il n'a pu connaître ou faire entrer dans son livre, confirme ces vues et les établit avec une autorité reconnue par les spécialistes. Neugebauer s'y range dans son récent *Hermaphroditismus beim Menschen* (1908). Halban soutient que les glandes sexuelles n'ont qu'une influence protectrice, et non pas une influence formatrice sur le développement des organes génitaux externes et des caractères sexuels secondaires, sur le sexe physique et principalement sur l'instinct et sa direction. Les faits qu'il donne à l'appui sont les suivants : on rencontre des organes génitaux mâles chez des individus porteurs d'ovaires et dépourvus de testicules, et l'on rencontre aussi l'inverse. D'autre part, des individus porteurs de glandes d'un sexe donné présentent les caractères sexuels secondaires du sexe opposé : les hommes, des glandes mammaires secrétant, les femmes, de la barbe. Les uns et les autres éprouvent l'attrait sexuel pour des êtres de sexe (ou de signe) non contraire. Ainsi, la glande sexuelle n'est pour rien dans l'apparition des autres caractères du même sexe, pas plus qu'elle ne possède un pouvoir d'inhibition sur l'apparition des caractères de sexe contraire, qui peuvent surgir dans l'individu. Mais elle possède certainement une puissance complémentaire de perfectionnement due à sa sécrétion interne non qualitative, mais simplement quantitative et en somme toujours secondaire.

C'est qu'en réalité tous les caractères sexuels sont prédéterminés dans l'œuf et qu'en ce sens on peut dire qu'il n'y a que des caractères sexuels primaires. Peut-être même le type sexuel serait-il déjà prédéterminé au delà de l'œuf, dès l'ovule, selon quelques auteurs. Et ces types sont au nombre de trois : masculin, féminin, hermaphrodite, dans lequel Halban range tous les cas présentant le moindre écart par rapport aux types masculin et féminin. Ces trois types procèdent de trois types d'œuf : masculin, féminin, hermaphrodite. Comment s'expliquer ce troisième type d'œuf ? Si le sexe est prédéterminé dès l'ovule, il faut admettre que c'est l'ovule qui est hermaphrodite. Cela recule l'explication sans plus. Si le sexe se détermine dans l'œuf, il faut admettre la combinaison d'un ovule fécondé par un spermatozoïde indifférent ou peu mâle, d'où il résulte que les deux sexes se développent côte à côte sans se subordonner, ni se gêner mutuellement.

Si Halban confirme sur un point la théorie de Zwischenstufen, il ne partage pas les idées de Weininger et d'autres auteurs sur la bisexuation générale ori-

C'est le protoplasma cellulaire, l'idioplasma, qui, avec sa détermination sexuelle faite d'une combinaison en proportions variables de plasma mâle (arrhénoplasma) et de plasma femelle (thelyplasma) porte la réserve de l'hérédité spécifique, générique, ethnique (Naegeli, de Vriès, Hertwig) contrairement à la théorie de Weissmann. L'hypothèse proposée par V. Krafft-Ebing d'un centre psycho-sexuel pour expliquer les types hermaphodite, androgyne, homosexuel — est rendue ainsi inutile. La cause de la sexualité est supérieure; elle est cellulaire, protoplasmique. Chaque cellule, chaque organe a un potentiel sexuel variable en qualité et en quantité. Voilà l'origine profonde de ces types infiniment divers et parfois si complexes : mâles bien caractérisés, avec, pourtant, une barbe très peu prononcée ou une musculature médiocre, femmes bien féminines par tout le reste, avec des glandes mammaires rudimentaires, hommes assez féminisés, presque androgynes, avec, pourtant, une forte barbe, femme viraginisée à cheveux courts et à moustaches avec, pourtant, des seins opulents et un large bassin[1]. Et à un degré de complexité plus grand encore, individus à cuisses féminines et à jambes masculines, à hanche droite de femme et à hanche gauche d'homme (Weininger) ? Et il y a une quantité de différences plus délicates encore inconnues qui seront signalées une fois que l'attention générale aura été aiguillée dans ce sens.

C'est bien pour n'avoir pas tenu compte de ce que tout individu n'est d'ordinaire que Zwischenstufe larvée, qu'on n'est pas arrivé à obtenir des caractéristiques satisfaisantes du type homme et du type femme, du Masculin et du Féminin, qui n'existent pas ou — exceptionnellement ou avec une certaine rareté — purs et réalisés sans mélange en un individu. Bien des recherches, sinon toutes, seraient à reprendre, qui ont été faites sur des individus qualifiés superficiellement de Hans ou de Grete,

ginelle et permanente de tout individu. Il fait une catégorie tranchée des bisexués, dès l'œuf ou même dès l'ovule.

Plus récemment, des savants autrichiens, MM. Tanldler et Gross, dans une communication à la Société império-royale de médecine de Vienne (6 décembre 1907), présentant les organes et les squelettes de trois hommes et d'un mouton castré, admettant, au contraire, le rôle efficace des glandes sur la détermination sexuelle d'un individu En l'absence de glandes sexuelles, disent-ils, le corps et l'organisme « évoluent suivant un type intermédiaire entre le type masculin et le type féminin qui serait le type fondamental de l'espèce homme ».

[1] Voltaire dit d'un illustre inverti qu'il n'aima une femme, une danseuse, que parce qu'elle avait « des jambes d'hommes ».

d'après l'acte de baptême ou la vue des organes génitaux externes.

A la lumière de ces notions, puisées chez les savants et diligemment réunies par lui, Weininger[1], après avoir posé la loi que nous avons vue de l'attraction sexuelle, s'attaque au paradoxe sexuel. L'existence et la connaissance des formes sexuelles intermédiaires, qui sont des faits dûment constatables, réduisent à néant deux ou trois essais d'explication de l'homosexualité, l'un la théorie de l'inversion exclusivement acquise, l'autre la théorie de l'hermaphrodisme psycho-sexuel. Il est évident qu'il n'y a rien d'acquis, c'est-à-dire de fortuit et d'artificiel chez un homosexuel, type sexuel intermédiaire ni plus ni moins que bien d'autres, chez lequel l'instinct inverti n'est qu'un symptôme, ou mieux l'un des éléments du mélange en lui, en combinaisons imprévues et déconcertantes, de deux sexualités.

Il est clair aussi qu'en vertu de la correspondance stricte du physique et du moral il ne saurait guère y avoir une qualité psychique, comme l'instinct sexuel, qui n'ait pas au physique sa traduction anatomique ou fonctionnelle; d'où il résulte que le pur hermaphrodite psycho-sexuel, selon V. Krafft-Ebing qui serait d'un sexe organique très caractérisé et exclusif avec un instinct, qualité psychique de l'autre sexe ne doit pas exister.

De même, la présomption générale de dégénérescence ou de névropathie qui est classique en manière d'explication de l'homosexualité est rendue assez oiseuse. S'il faut admettre la dégénérescence pour expliquer les sexuelle Zwischenstufen qui sont la généralité, sinon la totalité de l'espèce humaine, qu'on l'admette si on veut, mais cette explication, désormais trop générale et trop vague ne signifiera plus grand'chose[2]. Or, les homosexuels sont des Zwischenstufen au même titre que les autres et la présomption de dégénérescence n'éclaire en quoi que ce soit leur sexualité. Ce que l'on a dit de la dégénérescence est vrai, à plus forte raison, de la névropathie ou de toute autre explication pathologique. L'homosexuel est même à peine une anomalie. En réalité, voici ce qui se passe : l'instinct des homosexuels ou invertis est bisexuel, au moins virtuellement et originairement, traduction ou corollaire psychique de la bisexuation organique. Bien plus, il est certain que cette bisexualité de

[1] *Op. citato* (Weininger). Chap. IV, p. 53-62, renvois et *addenda*, p. 507-509.

[2] Voir Moebius, *Geschlecht und Unbercheidencheit*, 1904; critique de l'ouvrage Weininger.

l'instinct existe à l'état rudimentaire chez tous les hommes. Preuve : bisexualité de la puberté et de la période indifférenciée, bisexualité manifestée par certaines conditions artificielles de vie monosexuelle : pensionnat, couvent, prison, etc. Autres preuves : l'amitié qui doit avoir une détermination inconsciente sexuelle, la pédérastie des animaux. Bref, le sentiment sexuel contraire n'est pas dans cette théorie une exception à la loi naturelle, mais n'en est qu'un cas particulier. Un individu qui est à peu près à moitié femme et à moitié homme aspire à se compléter par un autre qui présente ce mélange dans des proportions à peu près équivalentes. Ce qui est vrai de l'organisme, du tempérament, s'applique non moins justement au psychisme et au caractère. L'analyse psychologique doit supputer combien il y a en telle personne de masculin, combien de féminin. Mais il faut observer qu'au point de vue psychique l'individu de type intermédiaire n'est pas simultanément, mais alternativement homme et femme : il y a des oscillations en fonction du temps entre les deux sexualités; la bisexuation psychologique est successive, non simultanée.

Il n'y a pas à suivre Weininger plus loin dans ses spéculations toujours suggestives, audacieuses et primesautières. Il se trouve qu'une chose le fascine et passionne au fond toute sa philosophie. Cette chose, c'est la femme. Or, il la haît violemment. Et cela, précisément est significatif et doit être relevé parce que nous aurons l'occasion de retrouver un autre écrivain antiféminin, théoricien de l'uranisme, mais moins prévenu que Weininger. On ne croit pas que ce soit coïncidence pure et que ces manifestations antiféminines chez les penseurs allemands de ces dernières générations soit dépourvues de raisons assez profondes. Il nous paraît qu'ils parlent un peu en enfants terribles, en garçons teutons[1] qui laissent échapper leur humeur et leur impatience contre la tyrannie chrétienne et latine du culte de la femme et de la galanterie. En ce sens qu'elle est une réaction, la misogynie de Weininger apparaîtra relativement moins violente. On[2] a relevé les prétentions de Weininger d'avoir émis des vues nouvelles sur le sexe et sur la sexualité. Ses notes et ses réfé-

[1] La vérité oblige de reconnaître que Weininger et Friedländer sont des juifs. Toutefois, dans le cas particulier, ils parlent comme des Germains authentiques. A ce propos, est-il besoin de faire observer, sans en chercher pour le moment la raison, à quel degré les problèmes du sexe intéressent les israélistes et combien ils sont nombreux à s'en occuper à l'heure actuelle en Allemagne?

[2] Moebius, *Geschlecht und Unbescheidenheit.*

rences abondantes semblent bien renier toute originalité en matière proprement biologique. Peut-être prend-il parfois d'heureuses formules pour des lois et des découvertes. En tout cas, dans l'analyse qu'on a faite de quelques chapitres de *Geschlecht und Charakter* on ne pensait pas faire celle d'une découverte, mais celle d'un exposé bien informé de cette idée ambiante de bisexuation dont Weininger, s'il n'en est pas l'inventeur, a été un vulgarisateur supérieur. Telle qu'elle est, elle s'impose aux savants autant qu'aux littérateurs, comme nous le verrons; il importait donc de la connaître d'une façon quelque peu circonstanciée.

Ainsi la même année, cette idée de bisexualité était exposée avec moins d'emphase que par Weininger, par G. Herman[1]. L'ouvrage n'est guère scientifique tout en s'en donnant les dehors; du moins il appartient à la catégorie de ceux qui traitant de problèmes appartenant aux régions mal explorées des sciences doivent se contenter forcément de méthodes peu rigoureuses. Les quelques idées ingénieuses qui s'y trouvent en perdent de l'autorité, mais non de l'intérêt.

Herman admet la bisexualité de chaque individu comme un cas particulier biologique de la loi cosmique de bipolarité. Une foi cette loi admise comme cosmique, ce qui est une anticipation de Herman, l'analogie sans doute est frappante et tentante entre bipolarité et bisexualité. Le Dantec, dans son *Traité de biologie*[2], propose des comparaisons de ce genre, mais qu'il se défend de donner pour des explications. Il est possible que la sexualité soit justiciable d'une explication de ce genre. Il est même presque probable que l'attrait sexuel, s'il n'est pas simplement de nature physique, électrique par exemple, mais d'ordre vital, procède pourtant de cette même force à un degré de complication supérieur; mais il ne serait pas permis de laisser croire une hypothèse aussi vague déjà démontrée.

Quoi qu'il en soit de la nature de la bisexuation, Herman l'admet — en vertu d'une hypothèse plus précise et plus plausible — en chaque homme comme persistance de la double sexualité indifférenciée, embryonnaire. Mais elle y est latente, du moins dans chaque individu normal et les cas de bisexuation extérieure apparente sont des troubles d'évolution embryonnaire, des malformations congénitales. Il y a donc une bisexuation normale latente et une bisexuation anormale. Tous ou presque tous étant

[1] G. Hermann, *Genesis. Das Gesetz der Zeugung*, 1903.
[2] Le Dantec, *Traité de biologie*, p. 163.

bisexuels, Herman partage, en ce qui regarde l'attrait sexuel, les individus en bisexuels, asexuels et suprasexuels, ces derniers étant ceux qui ont dépassé la *vita sexualis;* il y a là une considération morale et mystique qui apporte quelque confusion. Mais la catégorie des asexuels est très légitime, d'autant qu'on n'en tient pas assez compte à l'ordinaire : ce sont ceux chez qui la polarité sexuelle est de tension nulle ou neutralisée de telle sorte qu'il y a équilibre sexuel, l'instinct n'exige pas un autre individu pour se satisfaire et parfois il n'exprime aucun besoin, ce sont les infantiles, les castrats, les auto-érotiques, les onanistes. Il est possible que les types rangés dans cette catégorie soient un peu hétérogènes, mais il est certain qu'il existe une catégorie notable d'asexuels à laquelle appartiennent certains auto-érotiques, les frigides, les chastes, les platoniques, catégorie de neutres qui paraîtrait plutôt devoir former un sous-groupe de bisexuels.

Herman indique plusieurs faits propres à établir l'idée d'une double sexualité normale : les traits féminins de la vie spirituelle, morale des grands hommes, particulièrement des artistes; les aspirations viriles des femmes émancipées, des féministes; une certaine effémination générale des hommes des classes cultivées et riches, une certaine virilisation de l'intelligence des femmes à mesure qu'elles s'instruisent; les observations faites de périodicité mensuelle du rythme vital chez le mâle : rythme mensuel du pouls, hémorragie mensuelle.

Herman distingue une bisexualité normale et une bisexualité anormale dans laquelle il range toutes les anomalies sexuelles. Cette distinction contredit le principe des sexuelle Zwischenstufen que Herman n'admet pas dans un sens aussi étendu que Hirschfeld et Weininger.

La normalité de l'instinct est un état où la virtualité bisexuelle n'a pas rencontré les excitations propres à l'actualiser. L'homosexuel fait partie des bisexuels anormaux. Son anomalie est congénitale. Elle procède de la combinaison procréatrice des deux sexes qui donnent naissance à l'œuf. Mais un seul des éléments procréateurs pourrait fort bien apporter la bisexuation à lui seul, puisque mâle ou femelle il contient déjà la bisexuation héritée de ses parents et même si l'on tient compte de ses grands-parents, une bisexuation double.

La réserve est par conséquent l'excuse que comporte l'homosexualité, c'est qu'en face de la personne et du penchant de

l'homosexuel, on ne peut pas dire qu'il s'agit de l'amour d'une personne d'un sexe pour une autre du même sexe, mais que c'est bien l'amour d'une personne pour une autre de sexe opposé.

Bien plus que l'ouvrage d'Herman, celui de Fliess[1] représente une contribution considérable et originale à l'étude de la bisexualité. Puisque cette revue ne dépasse pas les douze dernières années, l'on n'a pas à rechercher les prédécesseurs de Fliess et Weininger dans cette voie. Ni Darwin, *Variation des plantes et des animaux dans l'état de domesticité*, ni Weissmann, *Plasma germinatif*, 1892, n'avaient dédaigné cette idée ; Lydston et Kiernan, Gley et Chevalier, Krafft-Ebing et Moll, on le sait, l'avaient utilisée. Mais il convient de rendre justice à un auteur que l'on ignore volontiers ou que l'on ne prend pas au sérieux, parce qu'il n'était pas docteur ni spécialiste quoique compétent dans la matière sur laquelle il écrivait, on veut parler de Heinrich Ulrich. C'est à lui principalement qu'il faudrait rapporter la reprise ou la réapparition moderne de l'idée de bisexualité. C'est sur elle qu'il fondait son interprétation de l'uranisme et le retour actuel à ces vues intuitives montre combien erroné et inutile fut l'assez long détour dans le domaine de la pathologie que les savants, dont beaucoup n'en sont pas revenus, ont fait faire à la question.

Fliess reprend donc la notion de double sexualité enrichie et précisée avec tous les résultats que la biologie et la physiologie ont obtenus dans l'intervalle. Il y adjoint, en guise d'introduction, une notion connexe : celle de périodicité des phénomènes vitaux qu'il avait touchée dans ses travaux antérieurs[2].

Chez la femme, on le sait, le rythme de cette périodicité, ce sont ses menstrues de vingt-huit en vingt-huit jours. Or, chez l'homme, il y a un rythme analogue dont la durée est de vingt-trois jours, c'est déjà en 1897 que Fliess avait cru pouvoir avancer cette loi. Ce que l'on connaît mieux et qui est déjà communément admis, c'est ce qu'Albrecht[3], puis Fliess lui-même, puis un élève de Fliess, R. Swoboda[4], ont étudié et appelé les équivalents de la menstruation chez l'homme : hémorragies (épistaxis), migraines, etc., etc. Albrecht avait constaté périodiquement dans l'urine une

[1] W. Fliess, *der Ablauf des Lebens*, 1906.

[2] W. Fliess, *die Beziehungen zwischen Nase und den Weiblichen Geschlechtsorganen*, 1897.

[3] Pr Albrecht, *Anomalo*, 1890, februar.

[4] R. Swoboda, *die Periode des Menchlichen Organismus*, 1904. Leipsig-Wien; *Studien zur Grundlegung der Psychologie*, 1905. Leipsig-Wien.

émission de globules blancs durant trois ou quatre jours, qu'il a appelée une « sorte de menstruation ». Hirschfeld rapporte le cas d'un homosexuel efféminé qui souffrait tous les vingt-huit jours de migraine et de douleurs lombaires depuis l'âge de quatorze ans. Sa belle-mère lui disait : chez toi c'est comme chez nous.

Havelock Ellis[1] a aussi étudié le phénomène de la périodicité sexuelle, mensuelle chez l'homme. Pour lui, c'est Nelson qui, en 1888, par une série d'observations sérieuses, a posé la question d'une période menstruelle chez l'homme; après Nelson Albrecht, puis Fliess avec ses intéressantes observations dans son étude sur les relations entre le nez et les organes génitaux féminins et, en même temps que ce dernier et ce semble indépendamment de lui, Béard, 1897[2], qui aboutit avec Fliess au chiffre de vingt-trois jours et demi pour la durée d'un cycle physiologique qu'il nomme unité d'ovulation. Havelock Ellis produit ses propres observations au nombre de cinq ou six et l'auto-observation de Perry-Costes, développée et intéressante, fondée sur la réapparition assez périodique et spontanée chez un sujet strictement continent des pollutions nocturnes. Ces cas indiquent un certain rythme ou plutôt des rythmes de durées diverses.

Havelock Ellis croit qu'un cycle physiologique hebdomadaire serait celui qui ressortirait le plus nettement de ces observations trop peu nombreuses et convaincantes. Sa conclusion est qu'il n'est pas possible de faire une réponse affirmative définitive à la question de savoir s'il y a une périodicité menstruelle chez l'homme, mais que la prise en considération de la chose est justifiée, que son étude et sa discussion sont légitimes.

Mais Fliess se croit autorisé désormais à aller plus loin que les autres. Il admet que ce double rythme féminin et masculin, l'un de vingt-huit jours, l'autre de vingt-trois jours, est un fait suffisamment prouvé et, bien plus, que ce double rythme se produit, non pas respectivement chez les femmes et chez les hommes, mais chez un seul et même individu alternativement, de n'importe quel sexe et probablement chez tous les hommes, d'une façon plus ou moins visible.

Ce serait de la prééminence temporaire et alternative de chacune des deux substances que serait faite l'activité vitale, dont les

[1] Havelock-Ellis, *Geschlechtst'sieb und Schamgefühl,* 3e éd., 1909, p. 149 (das Phenoman der sexuelle Periodicität).

[2] Beard, *Theshass of Gestation and the cause of birth*, Iéna, 1897 ; voir aussi Carl Reinl, *die Wellenbewegung der Lebensproresse des Weibes*, 1884, Leipsig.

époques ou les crises sont la croissance avec ses subdivisions (les âges, les croissances partielles), puis la maladie, la grossesse, etc.

C'est ainsi qu'il relie l'idée de bisexuation à celle de périodicité.

Poussant l'audace de l'hypothèse plus loin encore, il ne craint pas de symboliser la coexistence des deux sexes en un seul individu par la symétrie bilatérale du corps. Chaque moitié du corps serait d'un sexe (— ou d'un signe) contraire. La moitié droite d'ordinaire est la plus robuste, puisque presque tout le monde est droitier. Parfois, c'est la moitié gauche dont la tonicité et l'énergie prédominent ; ce sont les gauchers. Et alors Fliess croit avoir remarqué que les hommes gauchers sont efféminés et les femmes gauchères viraginisées ou gynandroïdes. Il en donne une série d'exemples : ainsi les artistes seraient assez souvent gauchers. Le côté droit du corps est celui du sexe prédominant, apparent, quand le sexe apparent n'occupe pas ce côté, il y a trouble, incertitude, androgynisme.

Fliess cherche des arguments en passant en revue les malformations génitales et les maladies. Certes, l'on sait qu'il y a une asymétrie physiologique[1] et il faut admettre qu'il y a même une asymétrie pathologique[2] du corps humain. Des observations diverses l'ont montré d'une façon indubitable : les deux moitiés du corps ne réagissent pas également à la maladie. La raison de cette asymétrie est inconnue, et peut-être est-ce la chercher selon une méthode condamnée dès le principe à l'impuissance, que de se demander pourquoi les deux moitiés du corps ne sont pas exactement pareilles au lieu de se demander pourquoi elles sont presque pareilles, et pourquoi en définitive elles devraient être exactement pareilles. Fliess, en introduisant dans ces faits délicats et encore mal débrouillés la notion du sexe, n'apporte-t-il pas la confusion, d'autant que ses démonstrations semblent souvent assez faibles. Ainsi la hernie inguinale et la pneumonie, le rein flottant et le goitre sont des maladies respectivement très masculines et féminines, mais on les trouve dans un ordre interverti chez les individus intermédiaires : hommes fémininisés, femmes masculines. Ou bien, au contraire, la double sexualité ne donnerait-elle pas l'explication demandée?

L'idée d'identifier la bilatéralité du corps avec sa bisexuation

[1] Van Biervliet, *l'Homme droit et l'homme gauche*.

[2] Dr Molle, *l'Homme droit et l'homme gauche au point de vue pathologique*, Maloine, 1905.

supposée est un rapprochement peut-être des plus sagaces et des plus féconds, mais encore assez spécieux jusqu'à nouvel ordre et l'on ne peut pas dire qu'il soit démontré par le travail de Fliess. La symétrie bilatérale admise comme un fait reste en somme dépourvue d'explication bien satisfaisante. On l'aurait cette explication biologique ou physiologique le jour où l'on serait arrivé à démontrer que cette bipartition du corps est en relation avec la bisexuation, que chaque moitié du corps est le lieu d'élection au moins fonctionnel de l'un des deux sexes, sexe prédominant, sexe subordonné, qu'enfin cette double polarité que certaines expériences de magnétisme ont semblé mettre en évidence entre les deux segments latéraux du corps, est en relation avec la double sexualité dont elle ne serait même qu'une émanation.

On voit tout de suite une difficulté, c'est que dans la série phylogénique la sexuation apparaît bien avant la symétrie bilatérale, mais cette difficulté peut être plus apparente que réelle. En tout cas, si cela fait une excellente explication de la symétrie bilatérale, il n'est pas nécessaire qu'elle soit juste pour admettre la bisexuation normale, physiologique de l'individu. Le double sexe peut bien se caser autrement dans le corps, la double sexualité, s'ordonner sur un autre plan, sans avoir besoin de s'exprimer par la morphologie; elle peut être purement cellulaire, physico-chimique, électrique, etc. Fliess revient sur la double sexualité de l'œuf et des éléments sexuels procréateurs. L'œuf est hermaphrodite, cela est certain; mais les éléments qui concourrent à le former le sont aussi; il n'y a qu'une différence dans les proportions. Si elles sont égales entre elles dans l'œuf tout récent, il y a prédominance d'une sexualité différente dans chacun des deux éléments, ovule et spermatozoïde. Pour qu'il y ait fécondation, peut-être faut-il que chaque élément perde, l'ovule, son élément mâle, le spermatozoïde, son élément femelle; cela se passe-t-il régulièrement ainsi? c'est douteux. Il semble bien que l'élément mâle importe des éléments femelles et l'ovule réciproquement des vestiges d'éléments mâles, d'où la double paire partiellement rudimentaire d'organes, glandes génitales ou conduits que l'on rencontre si souvent dans les individus qui sont bien loin d'être des pseudo-hermaphrodites. De même, au moral, un individu hérite de caractères mâles provenant de la ligne maternelle et inversement.

En tout cas, dans l'acte de fécondation, il n'y a, dit Fliess, nullement comme on l'enseigne, confusion des deux sexes en une

autre substance, mais bien réciprocité d'action des facteurs sexuels persistants sur l'unité apparente d'un nouvel individu œuf, embryon, adulte. Tel est le fondement positif, irréfutable d'où est induite la persistance vraisemblable et latente de la bisexuation chez l'embryon, puis chez l'individu mûri et adulte. S'il n'en est pas l'inventeur, Fliess est le propagateur ferme et décisif de ce principe — probablement juste — de la double sexualité. Ce qui n'est pas moins notable dans son initiative, c'est, dans sa parfaite indépendance, sa rencontre avec les autres défenseurs de la théorie de la bisexualité et la confirmation qu'il prête à des théories connexes qu'il ignore comme celles des Zwischenstufen.

Cette dualité de sexe, notion voisine de celle des Zwischenstufe, entraîne-t-elle la dualité, la bisexualité de l'instinct. Il était inévitable que l'on fît coïncider les deux choses. Iwan Bloch, nous l'avons vu, adopte décidément la bisexualité comme formule fondamentale de l'instinct sexuel avec une légère réserve relative à l'homosexualité pure ; d'autres théoriciens ont poussé la chose au maximum de simplification et de généralisation. Nul ne l'a exposée plus nettement que le Dr Lehien[1].

« L'on peut bien admettre aujourd'hui qu'une part d'hétérosexualité alliée à de l'homosexualité est chose commune à tous les hommes, que jusqu'à un certain point tous les hommes sont bisexuels, qu'il ne s'agit chez les hétérosexuels comme chez les homosexuels, que de différences de degrés et non de différences absolues, que l'hétérosexuel n'est pas exclusivement hétérosexuel, mais aussi homosexuel, et l'homosexuel non exclusivement homosexuel, mais bien aussi hétérosexuel. Cela est d'accord avec les lois de la nature et de la vie organique qui ne connaissent pas les sauts, mais les transitions. La nature n'a pas créé deux classes d'hommes des hétérosexuels et des homosexuels, mais d'infinies variétés d'hommes bisexuels, dans lequel le sentiment hétérosexuel et le sentiment homosexuel sont combinés en un instinct bisexuels dans des proportions diverses et innombrables. En beaucoup d'hommes la disposition homosexuelle, en beaucoup d'autres la disposition hétérosexuelle est très faible ; dans le premier cas, il s'agit de soi-disant individus normaux, dans le second cas des anormaux ou homosexuels. Mais, chez l'homme normal, il existe un pouvoir homosexuel, bien que la

1. Dr Lehien (pseudonyme), in : *Geschlecht und Gesellschaft*, 1906, n° 2-4.

plupart du temps inconscient, et chez l'homosexuel une disposition hétérosexuelle, bien que, dans ce cas, elle se montre rarement à la surface[1]. »

D'ou il résulte que l'on peut bien continuer pour la commodité du langage à parler d'hétérosexuels, d'homosexuels, de bisexuels, mais qu'il n'existe en réalité que des bisexuels. Les homosexuels sont des *bisexuels différenciés homosexuellement* ou en homosexuels ; les hétérosexuels sont des *bisexuels différenciés hétérosexuellement* ou en hétérosexuels. Corollaire pratique : le mariage n'est pas comme on le croit et comme on l'enseigne un bien interdit aux homosexuels, il y a généralement assez de bisexualité pour qu'en eux « la femme dans l'homme » puisse trouver son complèment dans « l'homme dans la femme » que sera sa moitié conjugale.

Devant cette formule attrayante, qui était déjà a peu près celle de Weininger, et où la théorie est parvenue à un degré de généralité auquel le penchant spéculatif des Allemands les fait toujours arriver tôt ou tard, il nous reste à voir l'attitude prise par l'auteur de la théorie des Zwischenstufen, d'où elle est en en partie issue, avant de passer aux conséquences et aux applications que les partisans fougueux de cette théorie de la bisexualité en ont préconisée dans l'ordre moral et social.

M. Hirschfeld s'est expliqué là-dessus dans son essai sur l'Essence de l'Amour paru dans l'*Annuaire VIII* (1906). Mais cet article contient autre chose que ses explications et des notes sur l'histoire de la théorie de la bisexualité, il contient l'esquisse d'une théorie personnelle de l'attrait amoureux et un matériel d'observations considérable, auxquels il faut accorder un instant d'attention parce que la théorie est celle que l'auteur paraît

[1] Rappelons l'opinion de l'éminent psychologue William James sur l'Homosexualité *(the principles of psychology*, vol. II, p. 438, 1890, New-York). James est en somme partisan avant la lettre de la bisexualité de l'instinct. Il estime que la plupart des hommes portent en eux en germe le penchant homosexuel concurremment avec le penchant hétérosexuel. Seulement il existe ce qu'il appelle un instinct d'isolement (besoin d'éviter le contact de tout autre individu, ce qui est une invention bien anglosaxonne) qui inhibe le penchant homosexuel chez la plupart des hommes. Si ce frein d'isolement n'existe pas, l'homosexualité peut se développer, et c'est là alors un phénomène morbide. Sans discuter la contradiction qu'implique cette théorie de James qui veut que l'homosexualité soit un fait pathologique à notre époque, et qui l'admet, au contraire, comme un phénomène normal chez les anciens Grecs, retenons simplement qu'il considère le penchant homosexuel comme donné chez tout individu sain et normal. Il est latent, réprimé, subordonné, mais il existe. Voir plus loin l'opinion analogue de Westermarck.

proposer à la place de celle de la bisexualité, beaucoup plus générale encore que celle-ci et parce que les observations abondantes qu'il expose représentent avec celles de Krafft-Ebing, de Moll, de Havelock-Ellis un des documents cliniques et classiques de l'étude de l'Homosexualité.

M. Hirschfeld en effet est l'homme du monde qui connaît le plus d'homosexuels et celui qui, avec Albert Moll, connaît le mieux, d'expérience clinique, les homosexuels, si l'on songe qu'il joint à sa casuistique de médecin consultant, l'information de premier ordre dont il dispose de par sa situation de chef du Comité scientifique-humanitaire dans la ville d'Europe où l'homosexualité est paraît-il, un phénomène aussi naturel que commun et que spontané.

Ses 180 ou 190 observations se classent en quelques catégories, qu'il nous suffira d'énumérer, sans entrer dans le détail[1]. Ce sont d'abord les *bisexuels* chez qui *l'hétérosexualité prédomine ;* puis ceux qui ont un penchant pour le type indifférencié jeune androgynoïde ou gynandroïde. Ils remarquent assez souvent que le penchant et le plaisir hétérosexuel chez eux est purement sensuel, alors qu'il entre plus ou moins de spiritualité dans leur penchant homosexuel. Il s'agit d'ordinaire d'hétérosexuels originels en qui s'est dégagé l'homosexuel. Quelques-uns sont des homosexuels qui sont devenus bisexuels par volonté, raisonnement, intérêt, etc. Une classe intéressante parmi eux sont les bisexuels mariés ; il y en a 22 observations ; plusieurs remarques sont à faire à leur occasion : les cas malheureux ne dominent pas, les femmes connaissent souvent l'anomalie et l'acceptent. Etant mariés, pères d'enfants bien portants, ils sont d'un certain âge, ils ont un foyer, ils apparaissent normaux ; quelques-uns sont heureux et rien bien souvent ne donne à soupçonner la dégénérescence non plus qu'un trouble familial ou social. Cas à méditer pour ceux qui ne conçoivent pas encore les choses de l'inversion sans pathologique ni tragique policier, judiciaire, etc.

Les malheureux sont *les bisexuels à homosexualité prédominante* ou qui étaient homosexuels à leur insu. Leur exemple révélateur montre combien il y a et il doit y avoir de cas pareils et complexes sous le mimétisme de la formule décente suivant laquelle tous les hommes célibataires ou mariés, feignent de vivre.

[1] Raffalovich donne quelques détails dans sa chronique de l'Unisexualité (*Archive d'Anthropologie criminelle*, 1907, p. 609-614).

Puis viennent les homosexuels exclusifs, qui se subdivisent en éphébo-, en andro-, en gérontophiles. Presque tous ont de la répulsion pour le type incertain ou efféminé à plus forte raison nul attrait pour l'enfant, attrait qui serait considéré par eux comme une perversion.

C'est pour le type viril sous la forme du type de leur race qu'ils éprouvent un attrait prononcé. A noter qu'ils ne sont pas impuissants vis-à-vis des femmes, quelques-uns ont accompli le coït. Aucun d'ailleurs n'est mysogine ; souvent il y a chez eux de l'estime, de la sympathie pour les femmes. A noter encore, ce qui est aussi caractéristique de l'homosexualité que de la nationalité, la mention fréquente sinon ordinaire du désir ou du besoin d'idéalisme dans la liaison : le plus âgé se donne un rôle d'éducateur; par contre le plus jeune du couple aime le plus âgé dans une classe ou un rang social supérieurs aux siens. Enfin il y a plusieurs exemples de liaisons durables et anciennes.

Il y a quelques observations de femmes, moins d'une dizaine. C'est relativement beaucoup pour ce sexe dont l'homosexualité est assez souvent effacée, transitoire. D'après ces observations, l'homosexualité féminine paraît moins souvent se rencontrer chez des femmes normales d'apparence que dans des « sexuelle Zwischenstufen » proprement dites, au physique comme au moral.

On regrette que plusieurs observations soient si succinctes et ne répondent pas au programme si complet que tracent les questionnaires envoyés par le Comité. Il est possible que l'auteur les ait abrégées.

A ce propos, il faut exprimer le souhait que soit réuni et publié un ensemble[1] casuistique documentaire réunissant le plus d'observations possible, connues et classiques, ainsi que celles à venir et comprenant: d'une part, l'autobiographie d'un sujet, d'autre part son observation méthodique prise par l'observateur, avec la concordance et la critique du premier document, par l'observateur.

On peut dire qu'elle serait aussi utile à la science qu'à la cause des homosexuels dans l'ordre social. C'est à force d'apprendre à connaître des homosexuels normaux et « comme les autres », et non sujets de clinique que l'opinion se modifiera à leur endroit. Rien n'est plus efficace, pour cela, que « l'autobiographie con-

[1] Analogue, en clinique, à l'entreprise si vaste et si complète par la morphologie et la physiologie et qu'on peut considérer comme le premier « état civil » et scientifique du sexe hermaphrodite, du gynécologue de Varsovie, Fr. von Neugebauer : *Hermaphroditismus beim Menschen*. 1908. Leipzig. Klinckhardt.

trôlée », croit-on à l'encontre de ceux qui ne font point cas des dires de la « race menteuse. »

La théorie de Hirschfeld est un essai d'interprétation du phénomène de l'attrait sexuel au moyen d'une anomalie qui est le fétichisme, qu'il appelle « Teilanzichung », terme qui ne préjuge peut-être pas un degré de perversion aussi élevé que notre mot fétichisme.

L'attraction partielle (Teilanzichung), qui est le fond de ce qu'on peut appeler le fétichisme des normaux explique à son avis la nature tout individuelle de l'attrait sexuel. Un cas, un type qui pour un individu donné provoque son désir, sa passion doit être regardé comme une somme de qualités partielles, physiques ou morales qui excitent les unes plus, les autres moins son instinct sexuel. Ces qualités ne sont autres que des excitations fétichistes. Elles n'ont d'ailleurs aucune vertu intrinsèque, elles ne sont que des symboles ou des réactifs qui révèlent la propre excitabilité de l'individu en question, laquelle est innée et n'est pas le fait de l'accident. En effet « jamais le but ou l'objet sexuel ne détermine la direction de l'instinct sexuel. C'est la direction de l'instinct qui est chose primaire et le but ou l'objet est secondaire ; et la solution du problème sexuel est dans le fait de la dépendance où est l'excitabilité sexuelle de la personnalité totale. »

L'amour serait donc la réaction individuelle à un ensemble d'attractions partielles émanées d'un individu. La personne de cet individu tout entière devient le symbole choisi par cette passion pour se traduire. On pourrait dire que le désir ou l'amour s'adresse beaucoup plus à un type physique ou moral qu'à un sexe et dans un individu beaucoup moins à toute sa personne qu'à certaines qualités vraies ou supposées ; mais la personne et le sexe sont seuls indiqués, par simplification et par généralisation.

Hirschfeld objecte à la théorie de Schopenhauer et de Weininger, de l'attraction des contraires, ce fait d'observation qu'on est attiré par les ressemblances, ce qu'on appelle les affinités, au moins autant que par les oppositions. L'attrait est fait d'un ensemble de différences et de ressemblances ; les différences sont des éléments de variation et ce sont les éléments de ressemblance qui assurent le mieux la stabilité de l'instinct, la fidélité du sentiment.

Il est juste de dire que cette théorie n'est qu'indiquée et que

c'est la première esquisse que M. Hirschfeld[1] en dessine. Il n'en donne pas l'application particulière à l'homosexualité, et il n'établit pas non plus sa concordance possible avec la théorie de la bisexualité.

En ce qui regarde cette théorie, M. Hirschfeld reste sur la réserve.

S'il éprouve quelque penchant intime pour elle qui procède en somme assez directement de la notion de Zwischenstufen, il n'en laisse rien voir et le théoricien cède le pas au clinicien et au chef d'un mouvement propagandiste.

C'est sur ce point que son attitude peut prêter à la discussion et a été attaquée par ses adversaires de la sécession. Les uns, et ce sont Hirschfeld et ses partisans, conçoivent quelque alarme des exagérations de théoriciens intempestifs qui, la propagande une fois engagée, viennent brouiller les termes de la question et la nomenclature sur laquelle on s'était à peu près mis d'accord. Les autres ont beau jeu à suspecter ici Hirschfeld de sacrifier la théorie à la propagande en prétendant que, ayant établi ses formules de propagande sur des théories reconnues erronées — depuis et par eux — il refuse de souscrire à la vérité scientififique pour ne pas nuire à cette propagande. Il n'y a pas lieu d'instruire ici ni de juger ce procès tendancieux. Il faut éviter, autant que faire se peut de passionner au moyen de ces considérations contingentes le débat d'une thèse déjà difficile.

[1] Hirschfeld doit donner une suite à cet essai dans un travail écrit en collaboration avec le Dr Kind (Berlin), sur l'instinct de travestissement considéré comme la substance fondamentale de la libido.

Kind, lui-même (*Jahrbuch*, IX, 1908) (Uber die Komplikationen der Homosexualität mit andern sexuellen Anomalien), a publié avec des commentaires intéressants une centaine de cas, pris sur 500 observations d'homosexuels, d'homosexualité compliquée d'autres anomalies (Algolagnie, Fétichisme). Il a montré d'abord que ces complications étaient fréquentes, puisqu'elles atteignent le cinquième des cas et qu'ensuite elles méritaient plutôt le nom d'association (car leur présence ne saurait impliquer l'idée d'une aggravation pathologique), et mieux encore et tout simplement de variation de l'instinct normal. Nous définissions l'instinct sexuel ainsi : impulsion au coït fécondant, définition conventionnelle et étriquée. La seule impulsion authentique que renferme l'instinct sexuel est celle d'obtenir le plaisir par certains actes pour qui, biologiquement parlant, les qualifications de bon et de mauvais, de pathologique ou de sain, de normal ou d'anormal ne sont pas recevables. L'instinct sexuel réel, non l'instinct conventionnel des définitions et des classifications, est jusqu'ici rebelle à la logique et déjoue toutes les divisions minutieuses et absolues (comme les rubriques que Rohleder par exemple a encore essayé d'imposer à l'instinct homosexuel). Complexe et multiple, il est à présumer qu'il est aussi sain et aussi normal dans une variante ou une association que dans une autre. Les réflexions de Kind sont à rapprocher de celle de Havelock Ellis, Max Katte, etc., sur les concepts de normalité et d'anomalie en général et en matière de sexualité en particulier.

Il est, en tout cas, un fait qui subsiste, en dépit des progrès de la théorie. En pratique, il y a trois catégories, trois types sexuels : Des hétérosexuels, la grande majorité, des homosexuels, la petite minorité, entre eux la fraction d'une certaine importance, de taux un peu flottant et destiné à le rester toujours, des bisexuels.

« J'ai expliqué plus haut — dit Hirschfeld — que la théorie suivant laquelle il n'y a pas d'hétérosexuels prononcés et, pareillement, point d'homosexuels exclusifs, est avant tout en contradiction avec les faits d'expérience qui mettent hors de doute que, dans la très grande majorité des cas, l'amour et l'instinct sexuel trouvent un objet absolument certain et conscient en un sexe donné. Que la formule bisexuelle puisse être édifiée en théorie, c'est possible, en pratique, elle ne saurait être prise en considération [1]. »

D'aucuns pourront dire que Hirschfeld parle ici avec la préoccupation des intérêts pratiques, d'autres pourront considérer au contraire qu'il garde la réserve stricte d'un pur clinicien, du simple observateur qu'il se pique d'être, car il donne ses « sexuelle Zwischenstufen », bien moins pour une théorie, que pour des faits d'observation, pour des phénomènes naturels à qui il a essayé un principe de classification [2].

Il est permis de penser que la dissidence est moins grave qu'il ne paraît.

Il ne semble pas du tout impossible de concevoir une bisexualité universelle de l'instinct sexuel, mais potentielle et latente, de telle sorte qu'elle permet l'apparition ordinaire de bisexuels entièrement masqués par le penchant prédominant, si bien que pratiquement l'on peut les considérer comme des homosexuels et des hétérosexuels purs, exclusifs absolus, chez lesquels en fait jamais rien n'actualisera la bisexualité virtuelle, mais de qui l'on peut inférer que des conditions spéciales choisies artificiellement révèleraient la nature bisexuelle qui existe en eux à leur insu.

En pratique et dans l'immense majorité des cas l'un des deux penchants, qui est l'hétérosexuel, se subordonne l'autre d'une manière si solide — et ce au moyen des facteurs purement sociaux de coercition — que cet autre ne se révèle jamais. Il

[1] *Das Wesen der Liebe*, p. 124. Jahrbuch, VIII.
[2] *Das Wesen der Liebe*, p. 3.

faut donc que le penchant homosexuel, quand c'est lui qui commande soit bien fort puisqu'il arrive à se subordonner le penchant hétérosexuel envers et contre les facteurs sociaux qui non seulement favorisent ce dernier, mais lui sont, selon le milieu, plus ou moins nettement hostiles.

On peut objecter sans doute que c'est pure assertion gratuite que d'étendre la présomption de bisexualité à des cas desquels on reconnaît que, en fait, on ne pourra jamais mettre en évidence cette bisexualité virtuelle à moins de circonstances extraordinaires[1].

Il est vrai, mais cette théorie a pour elle la simplicité et la clarté. Elle ne fait appel pour tous les cas qu'à une seule explication, un seul mécanisme et tant qu'elle ne s'est pas avérée insuffisante pour certains cas réfractaires, elle pourrait peut-être se réclamer du vieil axiome de logique; *non sunt entia multiplicanda præter necessitatem.* Pourvu d'ailleurs qu'elle s'abstienne d'intervenir dans l'ordre de choses clinique et de bouleverser la bonne division convenue en trois types sexuels, au point de vue pratique, il n'y aura rien à lui reprocher[2].

[1] La psycho-analyse, selon la méthode de Freud, sera-t-elle en mesure de transformer cette assertion gratuite en constatation de fait? Voici ce que dit le Dr Sadger, élève de Freud, dans l'introduction préliminaire à deux des premières observations d'homosexuels, traités par la méthode psycho-analytique. « Et je dois l'avouer. la persuasion m'a envahi peu à peu, qu'à la vérité je ne suis en mesure d'établir exactement que dans les cas cités. à savoir que tous les hommes, ceux de la sexualité la plus normale en apparence et ceux-mêmes qui condamnent l'uranisme de la façon la plus décidée ne sont pas indemnes d'une dose plus ou moins forte d'homosexualité. » Cette découverte, Sadger l'a faite en examinant et interrogeant beaucoup de normaux et d'hétérosexuels apparents ou prétendus sur leur sexualité, après avoir découvert à sa grande surprise, très fréquemment, un rudiment d'homosexualité dans l'hystérie. (*Jahrbuch*, IX, 1908, p. 339).

[2] Pour éclairer ce problème de la bisexualité, qu'il suffise de savoir provisoirement et succintement ceci touchant la notion de sexe, notion renouvelée au moyen des *Sexuelle Zwischenstufen, types sexuels intermédiaires* de Hirschfeld; point de vue nouveau qui est celui de Neugebauer, N. Prætorius, Raffalovich, etc. qui était déjà à peu près celui d'Ulrich :

La question était mal posée. Il ne faut pas se demander pourquoi il y a des malformations hermaphrodites, des aberrations homosexuelles de l'instinct, « dégénérescence de l'instinct sexuel, » etc. Il faut renverser la question et se rendre compte que la notion de sexe que nous utilisons est assez schématique et arbitraire. C'est très indûment que nous imposons à la foule des individus le dilemme sexuel : homme ou femme? Si nous partons des faits, c'est-à-dire de la bisexuation originaire de tout individu et de l'hermaphrodisme initial constaté dans la série phylogénique, au lieu de nous demander pourquoi il subsiste à l'âge adulte tant d'individus bisexuels ou hermaphrodites ou homosexuels ou bisexuels, il faudrait plutôt nous demander comment et pourquoi la différenciation en un seul sexe d'un individu bisexué réussit si souvent ou si bien. Nous apercevrions alors qu'elle ne réussit pas du tout comme nous pensons, que là

FRIEDLANDER VON KUPFER

(La " Neueste Richtung ". — Le point de vue sociologique.)

Si, comme on l'a vu, la tendance du mouvement scientifique et médical lui-même consiste, depuis les successeurs de Krafft-Ebing, à retirer la discussion du terrain de la pathologie et, l'ayant placée sur celui de la physiologie normale, à laisser voir par là que l'intérêt du problème de l'inversion devient d'ordre social beaucoup plus que d'ordre biologique, il ne faut pas s'étonner que désormais la discussion soit abordée par des auteurs qui se flattent de pouvoir se passer de l'autorité du spécialiste, biologue ou médecin et y entrent de plain pied au nom du sens commun ou bien en qualité de sociologues.

Telle est en réalité la raison profonde de la scission qui s'est

comme ailleurs, la nature va par degrés, se montre tâtonnante et assez maladroite et que le sexe est en somme une étiquette hâtive et tendancieuse que nous posons sur les individus. Il faut bien comprendre que chaque élément sexuel, psychique ou somatique, se développe pour son compte, que c'est un bonheur quand tous ces éléments sont de même nom, de même sexe et que cette réussite est infiniment moins fréquente qu'on ne le croit. Il n'y a peut-être pas plus de la moitié des individus dont le sexe soit indiscutable à la fois psychiquement et physiquement parlant. Dans la plupart des cas et quand les différences sont de peu d'importance, les facteurs d'ordre social interviennent et inhibent les hésitations ou les incertitudes d'ordre biologique. L'individu est obligé, de par toutes les influences sociales extérieures et en vertu d'une autosuggestion puissante, *d'ester* et d'agir rigoureusement selon le sexe déclaré à l'état civil, c'est-à-dire, *uniquement selon le sexe de ses organes génitaux externes* — enseigne souvent fausse — qui sont un bon caractère sexuel, mais qui n'en sont qu'un parmi plusieurs autres plus importants, tels que la glande sexuelle, l'instinct, le psychisme. Ce baptême sexuel inconsidéré et la contrainte et les efforts sur soi-même qu'il entraîne sont une cause gratuite de malaise et de trouble moraux dans l'individu : le remède à y apporter est un relâchement, une dissociation de la notion de sexe. S'il faut bien continuer pratiquement à attribuer le sexe au hasard, il faut du moins apprendre à suspendre en théorie la détermination du sexe et même à s'en abstenir. Cette réserve et cette abstention sont la justification en principe de la reconnaissance d'un *sexe intermédiaire (mediate sex. Carpenter).*

« Si nous soumettons à une sévère critique le phénomène de l'instinct sexuel, nous verrons la thèse de l'instinct sexuel moins différencié perdre beaucoup de sa force convaincante..... La psychopathologie possède une foule d'observations où une transformation (ou une mutation) de l'instinct sexuel se produit avec facilité chez des individus psychiquement tout à fait normaux, mais tarés héréditairement. Cela est encore une preuve que la *différenciation sexuelle de la vie psychique est bien plus une adaptation sociale qu'un phénomène physiologique* » (Orchansky, *Die Vererbung im Gesunden und Krankhaften Zeistande und die Enstehung des Geschlechts beim Menschen*, 1903, Stuttgard, p. 317-318).

Voir encore : Raffalovich, *Archives d'anthropologie criminelle,* 15 mai 1909 (Chronique de l'Unisexualité), p. 382-383.

produite, en 1906, dans le sein du Comité scientifique-humanitaire. Il n'y a pas à entrer dans le détail de cette scission qui intéresse l'histoire anecdoctique de l'Homosexualité et non celle des travaux ; peu importent ici les considérations de personnes mises en avant. Le promoteur en fut Benedikt Friedländer ; à notre point de vue, son ouvrage[1], paru deux ans auparavant, explique très suffisamment le mouvement séparatiste sans qu'il y ait à chercher mieux pour le moment.

B. Friedländer est par ses origines un naturaliste et il est devenu sociologue, après avoir parcouru une belle carrière de savant et de voyageur. Il eut pour maître Dühring et pour ami Jacques Lœb. Son livre a suscité l'attention que lui méritaient ses qualités extérieures de forme, sa verve brillante et mordante au service d'une pensée élevée et noble. Cette pensée tantôt judicieuse, tantôt — et c'est là le grief — emballée, fougueuse en une logique chimérique reste dans tous les cas, associée à une humeur despotique, goûtant assez pour son propre compte, mais ne tolérant pas chez les autres la contradiction. Friedländer est éloquent ; certaines de ces pages évoquent pour le ton les dialogues platoniciens, sur l'amour et la beauté. Il est trop éloquent ; la dialectique spécieuse et sophistique est le défaut des parties de l'ouvrage soulevées, mais, en même temps rendues incertaines et fantaisistes par la flamme et l'élan. C'est ce qui oblige, avant de faire état de son manifeste doctrinal uraniste, à certain travail préparatoire de critique et à rester toujours en garde en le lisant contre l'entraînement de son esprit outrancier et paradoxal.

Ce que B. Friedländer et la jeune école qui donne avec lui au problème de l'homosexualité une orientation nouvelle et un terrain beaucoup plus vaste qui dépasse bien plus qu'il ne l'exclut le point de vue médical et scientifique, appellent renaissance d'Eros-Ouranios, c'est la renaissance de l'amitié, ou au moins son extension et son culte sous le nom d'*amitié physiologique* (physiologische Freundschaft; d'autres disent avec une nuance : Freundesliebe, Lieblings-minne). Nous n'avons pas d'équivalent de ces termes en français, ayant peu communément la chose et la langue ne tolérant guère les mots composés extemporanément. Le mot qui paraîtrait le plus convenable, étant donné qu'il s'agit des Allemands qui nourrissent, on le sait, la prétention de conti-

[1] B. Friedländer, *die Renaissance der Eros Ouranios*, 1904, Berlin ; *Denkschrift verfasst für die Freunde und Fondzeichner des W.-H.-K.*, 1907, Berlin.

nuer dans le monde moderne la tradition des Héllènes serait le mot devenu toutefois impossible — tant sa signification vulgaire et médico-légale (de pédication) l'a décrié — de Pédérastie, non au sens restreint à l'adolescence, mais au sens général étendu à tous les âges.

La manière dont B. Friedländer introduit et pose la question est caractéristique et de sa personnalité et de la doctrine nouvelle.

Au lieu de plaider adroitement les circonstances atténuantes, la maladie, l'anomalie, l'individualisme romantique ou dilettante, il exécute un mouvement d'offensive hardie, plus, un véritable coup d'état. Il passe aux adversaires la charge de la preuve à faire.

Vous dites que l'uranisme ou la pédérastie est une abomination, une chose contre nature, un vice infâme, une maladie, une monstruosité ?

L'homosexualité ou l'uranisme est un phénomène de tous temps et de partout. Il se rencontre chez les peuples sauvages comme dans les civilisations les plus raffinées (Grèce, Chine). Une seule civilisation, la chrétienne et la moderne, a jeté la réprobation sur lui et l'a banni, théoriquement d'ailleurs ; il n'est pas banni, mais il est prétendu tel. Il se peut qu'elle s'appuie pour cela sur d'excellentes raisons, mais qu'elle les donne ; c'est à elle à prouver. *Actori incumbit probatio.* En ce qui concerne les raisons, la discussion ne traînerait pas avec les chrétiens croyants qui répondraient par des arguments d'autorité. Mais il est clair qu'avec les modernes qui ne sont plus que des chrétiens de sentiment pour qui les arguments d'autorité n'ont plus qu'une valeur relative, la logique de Friedländer est aussi justiciable qu'avantageuse.

Et ce n'est guère qu'à eux que Friedländer en a, car il fonce contre ce qu'il appelle l'idéal ascétique chrétien symbolisé par les prêtres, les femmes et le moyen âge, avec une impétuosité qui ne lui laisse aucun espoir de jamais se les concilier. On voit facilement ce qu'il peut dire contre l'ascétisme. Il est bon toutefois d'ajouter, à la décharge de Friedländer, qu'il ne confond pas l'ascétisme et le christianisme, ni le cléricalisme avec la religion. Il est anticlérical dans le sens protestant ou juif du mot, opposé à la tutelle que le prêtre, allié naturel de la femme, rêve toujours d'imposer à l'ordre social. Il n'est pas aveugle sur les prêtres

[1] *Jahrbuch*, II, p. 161.

catholiques et reconnaît la largeur d'esprit de ceux qui ont répondu à la petite enquête du Comité[1]. De même en ce qui concerne les femmes, il n'est pas misogyne comme Weininger et ne s'élève même pas contre certaines revendications féministes : ce contre quoi il s'insurge, c'est contre l'impérialisme déguisé du sexe féminin et ses empiètements sournois sur l'existence du sexe fort. Il s'agit pour les hommes de conquérir le droit d'exister et de vivre en une certaine mesure en dehors et indépendamment de la femme envahissante, absorbante, enlisante ; et l'émancipation revendiquée par le féminisme lui paraît à cet égard si peu redoutable en principe qu'au contraire il estime qu'elle aura pour corollaire l'émancipation désirable des hommes à l'endroit du sexe familial et maternel.

Il ne tient pas plus à l'alliance compromettante des homosexuels. Les homosexuels purs ou exclusifs ne sont qu'un trop petit cas particulier du phénomène qu'il a en vue pour qu'il puisse fournir l'un des termes d'une classification. Il repousse la division faite en homosexuels, hétérosexuels, bisexuels. Il n'y a que des bisexuels ; tous les hommes sont bisexuels, les hétérosexuels et les homosexuels sont des bisexuels qui s'ignorent.

En ce qui concerne la théorie des Zwischenstufen, Friedländer se montre moins catégorique. Naturaliste il en reconnaît la réalité[1] — ses études personnelles lui ont même permis de suivre la genèse de types sexuels intermédiaires — mais il en restreint beaucoup l'extension : il n'admet pas que la bisexualité organique ou bisexuation soit induite chez tous les hommes et il repousse l'application qu'Hirschfeld en fait à l'interprétation de l'homosexualité. Les bisexués qui composent le troisième sexe sont un petit groupe à part, mais leur caractéristique, c'est-à-dire la présence de caractères féminins ne saurait être relevé chez tous les invertis et, d'autre part, elle n'implique pas toujours un instinct inverti. D'ailleurs, les sujets de statistique et d'observations sont des érotomanes et les érotomanes sont volontiers efféminés.

Un autre reproche, un peu différent, que Friedländer fait à la théorie uraniste classique d'Ulrick-Hirschfeld et à la propagande du Comité, c'est celui d'encourager, indirectement au moins, ou involontairement la pédérastie, en concentrant tous les efforts contre l'article de loi qui l'interdit.

Or Friedländer la repousse complètement et il est bon de pré-

[1] Friedländer, *Renaissance-Aphorismen und Zusätze*, n° 20.

ciser sa doctrine, car les allures hardies de la jeune école permettaient de supposer de sa part les revendications les plus catégoriques sur ce point comme sur les autres. Il n'en est rien ; l'amitié physiologique n'implique pas les actes sexuels dont la pédication est le symbole grossier. Sans doute, à ses degrés infimes, elle sera accompagnée inévitablement de tels excès, aussi Friedländer ne veut pas que la pédérastie soit tenue pour plus grave que tout autre débauche solitaire ou hétérosexuelle, mais il veut qu'elle le soit autant, car — et c'est en ce sens qu'il la condamne[1] — il est convaincu d'une manière générale de la bienfaisance de la continence en matière sexuelle. Il veut que la chasteté soit proposée à la jeunesse, non comme une obligation absolue selon l'esprit de la morale ascétique, mais comme un noble sport, un objet d'entraînement facultatif, en s'adressant à son amour-propre, à sa délicatesse. Car la satisfaction sexuelle dégrade la qualité du penchant homosexuel ; l'usage porte à l'abus, il altère la pureté de l'amitié.

On a déjà pu voir, par ces critiques, qui représentent la partie négative de l'ouvrage de Friedländer, ce que c'est que l'amitié physiologique dont il annonce la « bonne nouvelle ».

Il serait trop long de s'étendre sur les bases physiologiques que Friedländer lui donne au moyen de la théorie de Jaeger (Entdeckung der Seele, 1884), et de celle du tropisme de J. Loeb, et d'en faire la critique. Voici en peu de mots la thèse.

L'amitié physiologique est une des racines de l'instinct social au même titre que l'amour sexuel entre les sexes et l'amour maternel. Les sympathies et les antipathies qui composent l'instinct social doivent avoir dans le domaine physique une traduction mécanique en attractions et en répulsions, pour laquelle il propose le terme de *chémotaxisme*. Ainsi l'amour unisexuel ou l'amitié physiologique consiste en une sympathie psychique doublée d'une attraction physique qui peut comporter un certain degré de sensualité (rapprochement, baiser, embrassement). Mais elle ne doit pas induire aux autres degrés, qui relèvent de l'instinct sexuel proprement dit et doit bien au contraire faire aspirer aux degrés de plus en plus élevés de l'amitié et de l'amour platoniques.

Il est à peine besoin d'insister sur la critique que cette théorie

1 « L'erreur dominante ne consiste pas dans la réprobation publique de la pédérastie (pédication), mais dans le degré et le fondement de cette réprobation. » (P. 200, *op. citat.*)

soulève immédiatement. Le terme d'amitié physiologique pris à la lettre est d'un choix déplorable : il efface les limites entre trois choses bien distinctes : amour, instinct social, amitié. On ne se représente guère cet instinct qui comporte de la sensualité sans admettre la sexualité. Tenter une explication, au moyen de l'amitié physiologique, c'est prendre un phénomène d'une grande complexité pour le proposer gratuitement comme un phénomène élémentaire.

Si l'amitié physiologique, qui est homosexuelle, correspond au lien social, n'y a-t-il pas de lien social entre les deux sexes, mais seulement un lien exclusivement sexuel, chose peu admissible ? Si, d'autre part, il y a un lien autre que le sexuel, mais sous la forme de cette amitié physiologique, entre l'homme et la femme, il est si pareil au lien sexuel qu'il n'en est pas distinct ou qu'en tout cas il fait double emploi.

Il faut bien qu'un point de départ, faux ou inutile, ne soit pas essentiel à un bon livre, puisque l'ouvrage de Friedländer avec cette hypothèse gratuite et d'ailleurs confuse, reste valable, en considération de plusieurs thèses très justes et très intéressantes qu'il a réunies autour de la première et qu'il faut dégager de cette dépendance compromettante pour les apprécier plus équitablement.

1° Friedländer émet une hypothèse gratuite quand il identifie l'amitié physiologique avec l'instinct social. Il n'en est pas de même lorsqu'il s'efforce de donner une racine physiologique à l'instinct social. Quel que soit d'ailleurs l'instinct social, il peut avoir une traduction objective passée inaperçue jusqu'ici. On ne peut le critiquer d'avoir essayé de faire un sort à la théorie de Jaeger et d'avoir confirmé l'importance d'un sens comme le sens olfactif et rappelé ses affinités si particulières et mal débrouillées avec le sens génital. Mais y avait-il lieu déjà de bâtir toute une théorie sur ces analogies peut-être spécieuses ?

2° La protestation contre la suprématie féminine est une des thèses les plus intéressantes de Friedländer, surtout parce qu'elle est vraiment « echt deutsch ». Revenant avec une prédilection marquée et comme malgré eux sous la plume de tant d'écrivains allemands de Schopenhauer à Nietzsche — pour ne parler que des derniers — elle est un symptôme qu'il convient de retenir, si l'on ne se trompe, en vue de l'avenir. Ce n'est pas contre le féminisme qu'il proteste. Friedländer et les Allemands sont aussi bien ou mieux disposés que les Français à son égard. C'est

à ce qu'ils appellent la galanterie, dans le sens général de subordination bénévole et moins fictive qu'il ne semble de l'homme à la femme qu'ils en ont. Rien ne montre mieux que s'il triomphe, le féminisme risque de retirer à la femme autant et même plus d'avantages qu'il ne lui en assurera.

Exister indépendamment de la femme, de la Hausfrau, de la Wirtschafterin, de la Familiengewalt (représentée par la Mère) — pour eux et entre eux — moins en dénouant les liens de la famille qu'en les desserrant « qu'en leur superposant en somme peut-être une nouvelle espèce de relations sociales — voilà un rêve allemand ou plutôt germanique et, s'il se réalise, le milieu propre à l'épanouissement de l'amitié physiologique pour les uns, de l'homosexualité pour les autres, de l'amitié tout court, pour d'autres. Et c'est là la raison du grief capital qu'ils nourrissent contre l'hégémonie latine ou française qui préside encore à la relation des sexes; lui obéissant de mauvaise grâce et en « barbares » ils projettent secrètement de la renverser.

Si la *Kultur* allemande doit prendre un jour assez de vitalité pour transformer les mœurs et y introduire de nouvelles « valeurs », ce sera, ne nous y trompons pas, l'une des premières réformes qu'elle introduira. A la place de la galanterie elle ne serait peut-être pas empêchée de mettre quelque chose de neuf et pourtant de traditionnel, d'original et de proprement allemand que son âme confuse prépare et tient en réserve, à son insu même.

3° Ce quelque chose, c'est l'amitié — l'amitié au sens général du mot. — Si Friedländer a été amené à donner le nom d'amitié à l'inversion ou à l'uranisme qui ne sont pas de l'amitié ou du moins qui ne sont pas que cela, c'est, on peut le croire, en vertu de l'attraction que ce mot exerce sur un Allemand qui veut qu'une affinité qu'il éprouve, qu'il croit bonne, soit de l'amitié, en participe et que rien de bon ne soit étranger à cette chose qu'il vénère entre toutes.

Les Français n'entendent à peu près rien à une amitié de telle sorte. S'ils connaissent par ouï-dire l'amitié allemande, ils ne lui ont guère attribué l'importance qu'elle mérite. D'ailleurs, comme le remarque Friedländer après d'autres, l'amitié n'existe pour ainsi dire pas dans notre monde moderne. Et si l'ascétisme n'en est pas directement coupable, c'est l'ascension sociale de la femme due au christianisme qui en est la principale raison. C'est donc en un sens le christianisme — et Friedländer, avec le flair

d'un Germain[1] qui veut être l'Hellène moderne, ne s'y trompe pas — qui est responsable du déclin de la vertu d'amitié.

Amitié et amour sont deux notions qu'il faut maintenir distintes en principe. Friedländer a échoué dans son entreprise théorique en partie parce qu'il les a confondues. Mais cette confusion est un trait révélateur de sa personnalité ethnique plus encore qu'individuelle. L'amitié allemande est trop sentimentale et trop passionnée pour être contenue dans la définition commune de l'amitié. Elle présente par ailleurs des formes si ethérées, si platoniques que la distinction du sexe y devient chose secondaire, que le mot amour s'applique de soi-même à des amitiés aussi exaltées. N'a-t-elle pas pour base cette idée implicite qu'un sentiment et un lien aussi nobles ne peuvent naître et prospérer qu'entre des individus du sexe viril ? C'est là du platonicisme le plus authentique et cela suppose la conviction d'une haute supériorité du sexe masculin, sur laquelle des Français, par exemple, affectent de se montrer plus sceptiques.

Si la tentative de Friedländer échoue, il importe de savoir qu'elle renaîtra d'une autre manière. Elle n'est qu'une ébauche issue d'un instinct profond et confus de la race, qui veut se reconnaître et se formuler. L'homosexualité nous frappe, mais elle n'est qu'un cas bizarre et aigu qui devra recevoir — sans restriction sérieuse — sa solution en une formule honnête et large.

Le mot d'amitié pourra en faire office à condition qu'on lui donne le sens particulièrement riche et étendu d'un sentiment, nettement pénétré d'un côté de sensualité et de sexualité même (dont il ne rougit pas comme d'un crime, mais qu'il ne considère que comme une infériorité dont il faudra tôt ou tard se dégager) et, de l'autre côté, participant à ce que la sympathie virile connaît de plus noble et de plus idéal et même à ce que l'amour connaît de plus passionné. Ces choses qui nous paraissent exclusives l'une de l'autre paraîtraient des plus aisées à concilier à la nation métaphysique qui a conçu l'identité des contradictoires.

Il serait facile d'énumérer à la suite de Friedländer les noms d'une foule d'auteurs tant modernes que classiques unanimes d'opinion sur le chapitre de l'amitié.

[1] Et, pour être exact, disons, avec l'animosité d'un juif contre les formes modernes du christianisme. Pourtant, l'ascétisme des origines procède de l'esprit judéo-chrétien autant et plus que de l'esprit chrétien proprement dit ou catholique.

Comme on a pu le voir d'après l'esquisse de ce mouvement, l'ouvrage de Carpenter serait beaucoup plus à sa place ici qu'entre les études strictement scientifiques de Havelock Ellis et de Moll. Il ne faudrait pas croire en effet que, sur ce point, la parenté de races germanique et saxonne soit en défaut; il existe dans la seconde le même penchant à la camaraderie sensuelle[1], sévèrement inhibé par une discipline et des mœurs puritaines relativement récentes et peu efficaces sur le fond physiologique de la race, qui, tôt ou tard, prendra ces accommodements.

Comme on n'a pas à faire l'histoire des personnes ni des événements, on n'a pas à parler ici de l'association fondée par Ad. Brand[2] et appelée « die Germeinschaft der Eigenen » (la Société des singuliers). Mais l'exposé des idées de Friedländer dont l'ouvrage contient l'essence de leurs doctrines et de leurs aspirations à pu dissiper les préventions que les allures hardies, effrontées, que la pose uraniste exagérée à plaisir pour rendre le philistin enragé, avaient pu faire concevoir. Libres, un peu cyniques, ce ne sont pas des débauchés, ce n'est pas une secte gnostique.

La *Gemeinschaft* a publié à plusieurs reprises des numéros ou des recueils non dépourvus de valeur littéraire ou artistique. Il n'est guère utile de passer en revue les noms et les œuvres de la jeune école [3], ou plutôt de cette « petite classe », les articles du programme sont toujours les mêmes : Bisexualité, point de Zwischenstufe, point de troisième sexe, point de misogynie, connexité du mouvement féministe et du mouvement pour la culture virile.

On se contentera d'évoquer ici une courte étude, parue dans l'*Eigene* de 1899 — contemporaine par conséquent, mais indépendante du mouvement scientifique et propagandiste des Annuaires et du Comité — et placée par son auteur Elisar von Kupffer[4] en guise d'introduction à son anthologie de l'amitié uraniste *(Freundesleb̃e und Lieblingsminne)*. Sous ses petites dimensions elle contient autant de substance que les ouvrages de

[1] Walt Whitmann en est l'expression la plus présentative tant par sa personnalité que par son œuvre

[2] Le promoteur et la victime du récent procès Brand-Bülow.

[3] Voir par exemple Edw Bab, *Die Gleichgeschlechtliche Liebe*; Id. *Frauenbewegung und mänliche Kultur*, 1903; Th von Wächter, 1899, *Ein Problem der Ethik*; Ed von Mayer, 19 4. *Die Lebensgeretze der Kultur*; H. Freimark, *der Sinn der Uranismus*; O Soyka, 906, *Jemeits der Sittlicht, eits greuse* etc.

[4] Elisarion von Kupffer, *Lieblingsminne und Freundesliebe*, 1900, Ad. Brand.

doctrine prolixes et touffus dont les Allemands sont coutumiers ; de plus, elle sera une attestation honorable du ton adopté par la petite revue d'A. Brand ; et enfin sa date qui lui confère toute priorité précisera le point suivant de l'histoire du problème de l'Inversion, à savoir que ce qu'on nomme le dernier tournant (neueste richtung), qu'on pourrait appeler la phase sociale du mouvement homosexuel est bien moins consécutif que parallèle à la Doctrine uraniste des Zwischenstufen. Par ses origines il est même contemporain ; tous deux se rattachent par l'esprit à Ulrich et à son œuvre : une équipe de travailleurs sérieux et positifs s'est chargée de la besogne scientifique, juridique et légale, de là est issue, l'ingénieuse théorie des Zwischenstufen ; une autre colonne d'enfants terribles et d'enfants perdus a fait l'école buissonnière au pays de la poésie et de l'art et risquait de passer inaperçue et stérile si le manifeste de Friedländer n'avait énoncé en formules saillantes le programme de leurs aspirations sociales. Si elle s'avère un peu tardive, l'impulsion subsistait. Le travail exécuté sur le terrain scientifique donnait à la thèse sociologique le temps de mûrir.

Ce qui frappe, on l'a dit, dans ces uranistes, dans ces parangons de l'amitié virile, platonique, c'est qu'ils ne sont pas des misogynes. Ils ne sont *plus* des misogynes ; cette étape qui est celle de Schopenhauer et de Nietszche est dépassée, « la femme est en première ligne en tant que mère, un facteur important de la vie ; et celui qui parle de la femme avec un complet dédain, il n'a certes pas connu cette émotion merveilleuse dans la vie humaine, le pur amour maternel, qui répand sur toute l'existence d'un homme un charme infini jusque dans le souvenir[1] ».

Ce symptôme est peut-être grave. On est encore attaché à ce que l'on déteste, on hait sa servitude. Le maître ou le dieu qui est devenu indifférent est vraiment sorti du cœur, assez pour qu'on puisse avec froideur être juste à son endroit. C'est la désuétude redoutable et sans remède[2].

Il est si peu question d'ailleurs de toucher aux acquisitions définitives réalisées par la femme dans le mariage et dans la famille par le fait de christianisme, que l'on envisage avec sang-froid celles que le féminisme pourra y ajouter. C'est bien ; « mais il est temps que l'homme pense à lui et, si comique que cela

[1] E. von Kupfer, Introduction.
[2] Iwan Bloch, voir *Sexualleben unserer Zeit*, chap. XVIII, Der Abfall vom Weibe (le Détachement de la femme).

semble, en face de l'émancipation de la femme, de son devenir personnel, nous avons besoin d'une émancipation de l'homme pour faire revivre une culture virile (*Männliche Kultur*) ; et c'est pour elle que j'entre ici en ligne ». Quelle est cette culture ?

Tout lien intime d'homme à homme, d'homme à jeune homme, de jeune homme à jeune homme doit être tenu pour un facteur bienfaisant de culture sociale, politique, nationale.

Si l'on se demande quelle est la nature de cette liaison, Kupffer répond avec une clarté suffisante par la maxime du sage grec : « C'est un témoignage de virilité que de commander et de n'être point asservi aux voluptés des sens — mais non point de s'en abstenir. » L'on a déjà fait une fois dans le monde, de cette espèce d'affinité ou de sympathie, bref de cette faculté humaine, l'objet d'une « culture ». La Grèce y a réussi dans quelque mesure. Or, « c'est précisément chez nous autres Allemands qui, malgré tout sommes les plus proches des Grecs que se rencontre ce lien intime d'homme qui trouve dans l'amour sa plus haute expression[1]. »

Raffalovich dit justement que si jamais l'uranisme se présente pour de bon comme facteur de civilisation, comme valeur de culture, il ne trouvera, devant lui, que le christianisme pour seul adversaire sérieux.

Si l'on pouvait croire d'après Friedländer que l'uranisme fût nécessairement païen, E. von Kupper qui est chrétien croyant se chargerait de nous détromper et de nous persuader qu'une antinomie durable est impossible entre deux forces civilisatrices aussi bienfaisantes. L'Eglise dira-t-elle donc son *tolerari potest ?*

Aussi combien la recherche scientifique paraît misérable, avec ses tâtonnements dans la pathologie, ses piétinements dans l'anormalité, alors qu'on se livre à des aspirations aussi ambitieuses. Comme Friedländer et Band, V. Kupffer n'est pas tendre pour les morbicoles de l'homosexualité.

S'il est injuste, il y a dans sa résistance même et dans leur résistance à tous à se plier au point de vue scientifique une indication bonne à retenir, c'est qu'en effet le problème dépasse le point de vue scientifique, que ce point de vue n'a peut-être même pas à fournir l'essentiel pour sa solution et qu'il a donné même tout ce qu'il avait à donner.

E von Kupfer exprime, pour finir, sa confiance dans sa race et

1 E. von Kupfer, Introduction : « Ce que nous avons de meilleur, nous-autres Allemands, ce sont nos amis. » Déclaration du prince d'Eulenbourg au procès Bulow-Brand, 6 novembre 1907.

dans sa nation pour la réalisation de ce nouvel idéal de culture. Bien qu'on soit blasé sur l'emphase nationaliste propre aux fils de la grande Allemagne, on ne peut pas ici n'être pas frappé du ton de résolution et de foi mystiques qui l'inspire en vue d'une tâche que ne disputeront certes pas à l'Allemagne les peuples latins, mais aux progrès de laquelle ils auraient tort de rester indifférents : « L'Allemand est, en définitive, dans le monde civilisé d'aujourd'hui, l'homme qui prend quelque chose au sérieux ; aussi se laisse-t-il difficilement — très difficilement persuader. Mais quand sa solidité et sa sagacité sont acquises à une chose, il en fait sortir un moyen de culture, en opposition en cela avec les Français et les Italiens dont le coup d'œil, si prompt qu'il paraisse, va peu au fond des choses. La libre pensée et le laisser faire sont le plus souvent un superficiel compromis entre des choses contraires, sur lequel il se peut qu'on vive assez bien quand on n'a pas une conscience trop scrupuleuse ou trop honnête. Mais d'une telle attitude, il ne sort guère de nouveaux germes de civilisation. C'est pourquoi, je mets toute ma complaisance dans l'Allemand, bien qu'il paraisse en retard sur certains points, et je n'ai jamais souhaité d'être un autre[1]..... ».

Dr Eric SIMAC.

CORRESPONDANCE

Lettre au Professeur Lacassagne

Quelques observations, cher Maître, provoquées par l'affirmation quelque peu blessante que : « je suis bien, au sujet de l'homosexualité, dans une tradition littéraire. » (Voir *Archives*, p. 387, n° 185, mai 1909, l'article du sagace et distingué Raffalovich.)

I. *Je sais* que l'homosexualité n'existe qu'à l'état d'exception *très* rare sur la presque totalité du territoire continental — je veux dire non colonial — français. J'ai habité presque toutes les régions de la France, fréquenté tous les milieux. On peut

[1] El. von Kupfer, Introduction, fin.

objecter que je suis un sot et ne sais pas observer. J'ai comparé le résultat de mes observations avec celles de quantité de bourgeois, de commerçants, d'industriels, de paysans, d'ouvriers, d'aristocrates, de hobereaux, de prêtres, de soldats et d'officiers.

II. *Je sais* que l'homosexualité existe à Paris, dans les grandes villes et, d'une façon générale, dans tous les endroits de France ouverts au cosmopolitisme. *J'ignore* si ces milieux sont, en France, plus riches ou moins riches en homosexuels que les milieux analogues de l'étranger. *Je crois* que personne n'en sait rien, n'en peut rien savoir présentement.

III. *Je sais* que notre psychologie échappe à la plupart des étrangers. Sur 100 romans publiés à Paris, 10 (?) dépeignent des mœurs françaises et 90 les mœurs de milieux spéciaux : milieux d'étrangers, de rastaquouères, d'aventuriers, d'agioteurs..., ou milieux inventés de toutes pièces.

IV. *Je sais* que les médecins et savants français nient que l'homosexualité soit fréquente en France et, pour ce, sont parfois taxés d'ignorance et de naïveté à l'étranger. Et *je sais* que les médecins et savants français ont raison.

V. *Je sais* que les homosexuels de bas étage, auxquels parfois s'adressent certains enquêteurs étrangers, se vantent d'être en relation avec les hommes les plus connus et les plus illustres; le ou la prostituée homo ou hétérosexuel essaie presque toujours, par tendance naturelle ou par intérêt professionnel, de faire croire à son succès et particulièrement à son succès auprès des gens qu'il ou qu'elle considère comme le plus honorables. A entendre les catins, il n'y a pas une seule femme vertueuse. *Je sais* que certains enquêteurs étrangers font preuve d'une crédulité incroyable et acceptent tous les renseignements lorsqu'ils sont favorables à leur thèse. *Je crois* que beaucoup de professionnels ou d'occasionnels ne sont pas homosexuels par tendance, mais se résignent à l'être par lucre.

VI. *Je crois* que l'homosexualité est contagieuse et qu'en ce moment elle se répand en France et en Allemagne en raison même de ce qu'on l'étudie, de ce que l'on en parle et de ce qu'on écrit à son sujet.

VII. *Je crois* surtout qu'elle se développe sous l'influence de *conditions économiques*, que ce développement est lié aux restrictions de la natalité, à la moindre fréquence du mariage, à ce fait qu'on se marie plus âgé. Je crois que l'homosexualité est la manifestation inévitable d'une sorte de malthusianisme incon-

scient. (Voir mon article « Dégénérescence ou pléthore », in *Archives*, nos 178-179, octobre-novembre 1908, p. 740, 741, 742.)

VIII. *Je crois* que tout être appartenant à une espèce comportant deux sexes est un *homosexuel en puissance. Je sais* qu'il y a des *homosexuels nés*[1].

IX. *Je crois* qu'un élément précieux du diagnostic de l'homosexualité consiste, lorsqu'on est certain qu'un sujet ne dissimule pas, dans la constatation de l'intérêt spécial qu'il porte à la question de l'homosexualité. *Je crois*, de plus, que l'homosexuel est porté[2] à voir de l'homosexualité là où il ne s'en trouve pas. J'ai constaté le fait chez des homosexuels avérés qui faisaient état d'observations inexactes ayant trait à des faits, gestes ou propos remarqués par eux dans leur entourage et qui n'étaient, en réalité, empreints d'aucune espèce de sexualité.

X. *Je crois* que l'homosexualité se dissimule difficilement à quiconque a, de naissance, une certaine intuition de la psychologie humaine et connaît la question. *Je suis convaincu* avoir connu des homosexuels qui ne confessèrent jamais leur tendance.

XI. J'applaudis des deux mains aux travaux des chercheurs *quorum pars minima fui*. Seulement, je sais que tout chercheur s'illusionne sur les questions nouvelles et *je crois* que les esprits les plus éminents se sont un peu exagéré l'étendue de l'homosexualité en Allemagne, où pourtant elle paraît fort abondante.

XII. Je crois Raffalovich d'une sagacité merveilleuse et je lui suis et lui serai toujours reconnaissant des belles pages qu'il m'a généreusement communiquées et que l'on peut lire sous son nom dans mon ouvrage *Perversion et Perversité sexuelles*[3], le premier ouvrage qui, je crois, fut publié par un Français après celui de Chevalier. Je ne me dissimule pas les défauts de cette œuvre écrite à vingt-cinq ans, mais depuis lors j'ai étudié et observé; j'ai mérité les éloges extrêmement précieux de l'un des esprits les plus profonds de l'Allemagne, Näcke, et *je crois* avoir aussi mérité ceux de l'un des esprits les plus profonds de l'Angleterre, Havelock Ellis, — et c'est moi qui, maintenant peut-être, aurais quelque raison de trouver Raffalovich un peu trop littéraire,

[1] Une question en passant. A-t-on étudié convenablement le système nerveux de l'inverti-né et particulièrement la sensibilité de l'appareil ano-génital du sodomiste-né?

[2] Surtout tant qu'il reste chaste.

[3] Paris, Masson. Préface d'Emile Zola.

trop enclin, en tout cas, à introduire dans un débat d'ordre scientifique des considérations d'ordre moral qui n'y ont que faire et sont — soit dit sans donner à l'expression une signification désagréable — une sorte de non-sens.

XIII. *Je sais* que l'immense majorité de mes compatriotes (non coloniaux) éprouvent pour l'homosexualité un dégoût *extrême* non simulé. Je sais cependant que beaucoup d'entre eux ont commis ou subi de menus actes homosexuels à l'époque de la puberté, actes qui ne leur ont pas laissé de souvenirs significatifs. Je crois à l'influence des conditions d'existence, de l'éducation, à celle de la « douche » hétérosexuelle que j'ai signalée (V. *Archives*, n° 172, 15 avril 1908 et l'article de « Numa Proetorius », in *Archives* du 15 mars 1909, n° 183); *je crois*, en un mot, à l'*aiguillage*, surtout lors de la puberté, et *je crois* aux influences religieuses sur les habitudes traditionnelles de la nation.

XIV. Je ne me donne même pas la peine de revenir sur ce que j'ai écrit si souvent et tenté d'expliquer (V. *Perversion et Perversité)* au sujet de la façon d'apprécier en France l'homosexualité féminine. A quoi bon noircir du papier pour ressasser des faits connus qui se passent de confirmation?

XV. Tout enquêteur impartial et suffisamment éclairé constatera que, présentement, l'homosexualité est une *rareté* en France [1].

Cela, *je puis l'affirmer*. Et cela ne veut pas dire que l'homosexualité n'existe pas, ne foisonne pas dans *certains* milieux parisiens ou français qui sont précisément ceux qui se livrent les premiers à l'observation superficielle d'un étranger dénué de méthode et de sens critique — ou pressé par le temps. Cela ne veut pas dire non plus que l'homosexualité ne foisonne*ra* pas dans toutes sortes de milieux français. L'avenir de l'homosexualité et de la bisexualité, tant en France qu'en Allemagne, dépend d'éléments complexes dont il serait actuellement hasardeux de disserter.

Affectueusement et respectueusement.

Paris, 20 mai 1909.

LAUPTS.

[1] Dans l'armée continentale elle n'existe qu'à l'état d'exception rarissime (garnisons des grandes villes ou des endroits cosmopolites ; contagion locale limitée, accidentelle, sous l'influence d'une personnalité homosexuelle ; Dans les deux cas il s'agit toujours de groupes extrêmement restreints).

BIBLIOGRAPHIE

Dr Léon Galliez. — **La Simulation des traumatismes**, vol., 435 pages, Lamartin, éditeur. Bruxelles, 1909.

La simulation des traumatismes est-elle si fréquente qu'un livre de cette importance mérite de lui être consacrée ? à notre époque, l'idée de simulation s'impose aussi bien au médecin pour son diagnostic qu'au patron et à l'assureur qui aperçoit avec terreur augmenter le nombre des accidents dont il est responsable. On comprend ainsi la nécessité de ces traités successifs de pathologie traumatique.

L'auteur a reuni la plupart des observations de simulation éparses dans les recueils scientifiques; à propos de chaque entité pathologique, il a indiqué ce que peut la simulation proprement dite, l'exagération, l'aggravation d'un traumatisme et, enfin, il a étudié en détail la question de l'imputation inexacte de la cause traumatique à une affection préé-xistante.

Ce livre très élégamment édité par l'éditeur Lamartin, est muni d'une table alphabétique des matières et sera très utile aux experts en matière d'accidents du travail. E. M.

P. Brouardel. — **Les Attentats aux Mœurs**, Préface de M. le professeur Thoinot, J.-B. Baillière. Paris, 1909, 1 vol., 231 pages.

Ce livre est le complément de l'œuvre si importante de Brouardel. Il a été constitué par les dernières leçons qu'il fit à la Faculté de médecine de Paris et les observations classées par son successeur le professeur Thoinot.

On y trouvera, comme dans les précédents ouvrages du professeur Brouardel, le charme du récit, de nombreux faits bien observés et qui servent d'exemples topiques aux affirmations du Professeur, une documentation et une érudition remarquables. Parmi les observations de viols, d'attentats à la pudeur, d'impuissance qui sont à la fin du volume, se trouvent une série de cas curieux recueillis dans la pratique de Brouardel ou de son maître Lorain. Ce sont des documents précieux pour les médecins-experts. E. M.

Professeur S. Ottolenghi et S. de Sanctis, de l'Université de Rome. — **Traité pratique de psychiatrie médico-légale à l'usage des médecins, des juristes et des étudiants** : 1re partie, l'*Examen de l'aliéné et du criminel*, Seméiotique mentale, par le professeur S. de Sanctis, 1 vol. de 280 pages avec 139 figures, 1909. Milano, Societa editrice Libraria.

Ce livre est remarquable non seulement par la précision et la clarté de la description des signes cliniques, mais encore par des illustrations

qui l'accompagnent. Ces illustrations sont des reproductions photographiques dans lesquelles les malformations physiques, la mimique et les attitudes sont merveilleusement représentées. Il n'existe pas d'autre méthode que celle de parler aux yeux lorsqu'on s'adresse à des juristes et des étudiants.

La première partie traite de l'examen physique de l'aliéné et du criminel — après l'étude très détaillée des anomalies physiques, l'auteur a écrit un excellent chapitre sur l'examen des fonctions de la vie végétative : fonction circulatoire et phénomènes vaso-moteurs — respiration, fonction sexuelle, etc. Les différents appareils qui servent à l'étude de ces fonctions sont représentés et leur mise en marche parfaitement décrite, à citer aussi un long chapitre sur l'examen du langage parlé et écrit, sur l'examen des fonctions psychiques.

Il n'est pas douteux que cet ouvrage deviendra classique et aura un réel succès auprès de tous ceux qu'intéressent les études psychiatriques.

E. M.

MM. Edmond Picard et Georges Delacroix. — **Code de l'Hygiène et de la Salubrité publique,** Larcier éd. Bruxelles.

Le format de poche, la reliure souple rappelant les *Codes Dalloz* ou le *Vade Mecum de Médecine Légale* du professeur Lacassagne, indiquent ici un ouvrage essentiellement pratique, un véritable manuel, un *Vade Mecum de Législation Sanitaire.*

Sous son petit volume, il s'agit cependant d'un recueil de 528 pages, ne réunissant pas moins de 225 textes législatifs : en somme, tous les articles de la loi belge relatifs à l'hygiène et à la salubrité publiques sont mentionnés, et la plupart énoncés tout au long. Après la date et le titre de chacun d'eux, on trouve l'indication abrégée des périodiques officiels qui les ont publiés. A la fin de l'ouvrage, une table chronologique en donne la récapitulation.

Ces textes de lois sont très logiquement et très commodément groupés *en six parties* : I. Généralités ; II. Art de guérir ; III. Denrées alimentaires ; IV. Etablissements dangereux, insalubres ou incommodes (1° en général, 2° machines et chaudières, 3° matières explosibles ou inflammables) ; V. Police sanitaire (1° en général, 2° vaccine) ; VI. Police sanitaire des animaux domestiques.

Cette simple énumération montre que ce recueil ne s'adresse pas seulement aux hygiénistes et aux hommes de loi, pour qui, évidemment il constitue un livre de chevet : tout membre des commissions médicales sanitaires peut avoir besoin, à chaque instant, de constater les documents qu'il réunit.

D'abord, toutes les personnes touchant de près ou de loin à la profession médicale, à l' « *Art de guérir* » y trouveront l'exposé des textes établissant leurs droits et devoirs : chirurgiens de marine, sages-femmes, pharmaciens, droguistes, dentistes, aliénistes, vétérinaires,

bactériologues, chimistes, experts et inspecteurs divers; avec les programmes de leurs études et examens, les conditions d'installation de leurs laboratoires ou officines, etc.

Pour les falsifications de *matières alimentaires*, l'inspection de leur vente et de leur qualité, leur coloration artificielle, l'analyse des denrées et des médicaments, le chimiste trouvera tous les renseignements d'ordre législatif qui pourront lui servir; de même l'inspecteur ou l'expert pour le commerce des farines, sucres. poissons, lait, beurre, fromage, huiles, cacaos, cafés, boissons alcooliques, vinaigre, levures, engrais, etc. ; de même aussi le vétérinaire, pour la surveillance du commerce des viandes, pour leur inspection et leur estampillage, l'emploi prophylactique de la tuberculine, la nourriture des animaux, etc.

C'est peut-être à propos de la police des *Etablissements dangereux, insalubres ou incommodes* que l'hygiéniste, le représentant de l'Administration, et même le chef d'industrie, ont le plus souvent besoin de se reporter aux documents législatifs. A chaque instant, il leur faut consulter la nomenclature des industries classées ne pouvant être établies qu'en vertu d'une autorisation administrative. 64 pages contiennent, sous forme de tableau, la désignation de ces industries ou dépôts, avec mention de leur classe et de la nature de leurs inconvénients ; cette partie contient aussi les arrêtés spéciaux relatifs à la protection des métiers les plus exposés (mines. manipulation des allumettes, des composés du plomb, des chiffons, etc.) ainsi que les lois plus générales sur l'hygiène des ateliers et l'inspection du travail. Les machines et chaudières sont l'objet de règlements spéciaux, contenant les renseignements techniques les plus utiles. Il en est de même des substances explosives, des poudres de guerre, et des substances inflammables : un des arrêtés se rapportant aux explosifs n'a pas moins de 355 articles.

Au chapitre consacré à la *police sanitaire* en général, après la loi sanitaire organisant l'administration de l'hygiène en Belgique, on trouve les arrêtés royaux prescrivant des mesures de prophylaxie contre les épidémies venant par voie de terre ou de mer, et contre les autres maladies contagieuses : quarantaines, stations sanitaires, déclarations internationales, surveillance des voyageurs, etc. Les médecins de paquebot, les capitaines de navire, les administrations maritimes trouveront là les formalités, les formules d'interrogatoire qui leur sont imposées. Les mesures préventives contre l'invasion du choléra, avec détails sur les procédés de désinfection recommandés, font l'objet d'instructions à part. Il en est de même de l'organisation des services de vaccine.

La police sanitaire des *animaux domestiques* est assez complètement assurée; elle prévoit même la lutte contre les insectes nuisibles; elle détermine les indemnités à allouer pour les bestiaux abattus par ordre;

elle réglemente l'équarrissage; elle s'occupe plus spécialement de la tuberculose, du charbon, de la peste bovine, des maladies des porcs et des poules, de la rage canine. Voilà qui intéresse l'hygiéniste, le vétérinaire et même les services de police et d'administration.

Pour faciliter les recherches du lecteur, une table alphabétique des matières, très bien comprise, renvoie à tous les articles relatifs à tel ou tel sujet particulier. On peut trouver ainsi, en un clin d'œil, jusqu'à dix et douze indications, et même davantage, par exemple à propos des explosifs, des maladies contagieuses, des viandes, etc.

Quand on parcourt ce petit livre, si gros de précieux renseignements, on ne peut s'empêcher d'établir une comparaison entre la législation sanitaire des Belges et la nôtre. A ce point de vue, notre loi du 15 février 1902 sur la protection de la santé publique contient plusieurs dispositions qui mériteraient d'être appliquées aussi chez nos voisins: entre autres, celles relatives à la déclaration des maladies transmissibles autochtones, à la désinfection et à la vaccination obligatoires, à la salubrité des habitations, à la surveillance des eaux potables, à l'évacuation des matières usées; ajoutons, empruntées à d'autres textes de notre code, celles qui ont trait à l'hygiène des écoles et même au travail dans les mines. Mais, par contre, nous pourrions trouver de bons exemples à imiter, dans le code belge de l'hygiène, sur bien des points : le pouvoir effectif des maires en matière de salubrité, la surveillance efficace du commerce des viandes, l'usage de la tuberculine pour dépister la tuberculose bovine, l'interdiction de l'absinthe, etc.

S'il fallait formuler quelque critique à l'ouvrage présenté par MM. *Picard* et *Delacroix*, on pourrait regretter que certains textes pouvant intéresser le médecin soient simplement mentionnés : telles, les instructions contre les maladies épidémiques ou transmissibles, les conventions internationales relatives aux épidémies et épizooties, etc.

D'ailleurs, le principal regret qu'on puisse exprimer après avoir lu le *Code de l'Hygiène et de la Salubrité publique*, si pratique, si utile, si nécessaire même à toutes les nombreuses professions qui touchent à la médecine publique et à l'hygiène, c'est que nous ne possédions pas encore, en France, un recueil analogue, dont le besoin, chez nous aussi, se fait véritablement sentir.

Ch. Lesieur,
Agrégé à la Faculté de Médecine de Lyon.

J. Darier. — **Précis de Dermatologie**, 1 vol. petit in-8° de 707 pages avec 122 figures. Paris, Masson, 1909.

M. Darier, médecin de l'hôpital Broca a publié ce livre dans la collection des Précis médicaux édités chez Masson. Il s'adresse, nous dit l'auteur, dans sa préface aux étudiants et aux nouveaux venus dans un service de dermatologie. Cette annonce est en effet amplement justifiée par le texte et, sans connaître aucune des classifications plus

ou moins compliquée de la dermatologie le débutant peut comprendre aisément sans effort ces syndromes cliniques qui constituent la morphologie des dermatoses. La partie nosologique où les dermatoses artificielles, parasitaires et infectieuses sont étudiées est également d'une clarté remarquable et en dermatologie c'est assurément une des qualités les plus appréciées des débutants qui comprennent mal les longues discussions et les détails souvent un peu byzantins pour ceux qui ne vivent pas longtemps dans cette spécialité.

Le livre de M. Darier est donc avant tout pratique, mais le côté scientifique n'est pas négligé et toutes les opinions très personnelles de l'auteur sont appuyées sur l'anatomie pathologique précise et illustrée par d'excellentes figures. Les formules professionnelles, les intoxications d'origine externe et interne, les prédispositions individuelles les idiosyncrasies font l'objet de chapitres qui intéresseront plus particulièrement le médecin légiste.

Ce traité se termine par quelques pages de thérapeutique où le médecin sera très heureux de puiser les préceptes que chaque jour il devra appliquer.

En résumé, ce livre se range parmi les meilleurs de la collection et n'est-ce point-là un des plus grands éloges à faire à son auteur.

CHARLES LAURENT.

G.-L. DUPRAT. — **La Criminalité dans l'Adolescence.** *Causes et remèdes d'un mal social actuel.* 1 vol. in-8 de la *Bibliothèque générale des Sciences sociales* (Félix Alcan, éditeur). (Ouvrage couronné par l'Académie des Sciences morales et politiques.)

Les controverses sur l'état actuel de la criminalité en France obligent tout esprit impartial à se renseigner auprès des sociologues sur la nature, l'étendue du mal, ses causes et ses remèdes. C'est en sociologue prudent désireux d'éviter les généralisations hâtives, que M. Duprat a porté ses investigations sur *l'adolescence criminelle ;* car c'est dans l'adolescence que se forment les pires malfaiteurs.

« L'armée du crime » se recrute surtout chez les jeunes gens de 16 à 20 ans. Comment se recrute-t-elle ? Que sont les recruteurs et les recrues ? sont-ils tous des malades, des monstres ou des aliénés ? L'organisation sociale, politique et économique, l'éducation familiale, scolaire ou technique, ne sont-elles pas en partie cause du désarroi moral de la jeunesse ? L'accroissement de la criminalité n'est-il pas surtout un effet de la dissolution sociale !

Après avoir répondu à ces questions, M. Duprat a traité celle de la *répression* et du *redressement moral.* Il a étudié les « pénitenciers » en France et à l'étranger, montré la nécessité d'une réorganisation complète de nos maisons de correction, donné d'utiles directions à ceux qui s'occupent de créer des « écoles d'anormaux ».

Tout d'actualité, ce livre, intéressera non seulement psychologues,

sociologues et éducateurs, mais encore les parlementaires et les magistrats qui le liront avec profit.

J. Maxwell. — **Le Crime et la Société** (Bibliothèque de philosophie scientifique, dirigée par le Dr Gustave Le Bon), 1 volume in-18, Ernest Flammarion, éditeur.

M. Maxwell expose dans cet ouvrage les idées actuelles sur la nature et les causes de la criminalité qui lui paraît être un phénomène social normal. Il analyse l'acte criminel et son auteur dans leurs différentes variétés ; la responsabilité pénale, l'aliéné criminel, la classification des criminels, l'évolution contemporaine de la criminalité politique, sont ensuite étudiés.

L'auteur montre le rôle considérable que joue l'hérédité dans la production du criminel : il recherche les moyens dont dispose la Société pour prévenir la criminalité et pour la réprimer. Il critique notre système pénal dont l'insuffisance est admise par tous les spécialistes. L'ouvrage se termine par l'exposé des idées de M. Monis, ancien garde des sceaux, sur la nécessité d'une réforme générale de nos lois répressives, dont le principe serait la Réparation du préjudice.

Dr Pierre Janet. — **Les Névrosés** (Bibliothèque de philosophie scientifique, dirigée par le Dr Gustave Le Bon), 1 vol. in-18 de 397 pages. Ernest Flammarion, éditeur.

Cet ouvrage présente un résumé rapide d'un grand nombre d'études que l'auteur a publiées depuis vingt ans sur la plupart des troubles névropathiques. A propos de chaque fonction, il décrit et compare deux groupes de symptômes, ceux qui sont d'ordinaire rattachés à l'hystérie et ceux qui constituent la névrose psychasténique. Ainsi, parmi les troubles intellectuels se présentent les idées fixes des somnambules et les obsessions des scrupuleux ; dans les troubles du mouvement des membres, les paralysies hystériques se placent à côté des phobies de l'action ; à l'occasion de l'étude des troubles de la perception on rencontre les anesthésies hystériques à côté des algies et des dysgnosies pyschasténiques. Ces comparaisons permettent de montrer les différences psychologiques qui existent entre les divers troubles névropathiques et elles mettent en évidence ce qu'il y a de commun dans toutes les névroses. Partout on constate que les fonctions restent intactes dans leurs parties essentielles et anciennement constituées, mais qu'elles sont diminuées, décapitées si l'on peut ainsi dire par la réduction ou la suppression de leurs parties les plus perfectionnées et les plus récentes. Les névroses se présentent comme diverses formes de régression, d'involution des fonctions déterminées par diverses influences déprimantes. Ces études générales forment l'objet des derniers chapitres où sont discutées les définitions générales de l'hystérie, de la psychasténie et des névroses.

REVUE DES JOURNAUX ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES

Décret autorisant les sages-femmes à prescrire des injections d'azote d'argent.

(Journal officiel de la République française, 2 mai 1909.)

Le Président de la République française.

Sur le rapport du Président du Conseil, Ministre de l'intérieur.

Vu l'article 4, paragraphe 2, de la loi du 30 novembre 1892 sur l'exercice de la médecine;

Vu l'avis de l'Académie de médecine en date du 22 décembre 1908;

Le Conseil d'état entendu.

Décrète :

Article 1[er]. — Les pharmaciens sont autorisés à délivrer pour l'usage de la médecine, sur prescription émanant d'une sage-femme pourvue d'un diplôme, une solution d'azotate d'argent au cinquantième, préparée d'après la formule suivante :

Azotate d'argent cristallisée : 10 centigrammes.

Eau distillée : 5 grammes.

Cette solution devra être contenue dans un flacon en verre jaune, bouchant à l'émeri, sur lequel, en outre de l'étiquette rouge réglementaire, sera apposée une autre étiquette portant la suscription suivante :

> **Pharmacie** ....
>
> Solution préventive (Az. d'argent à 1/50e) contre l'ophtalmie des nouveau-nés.
> Une goutte dans chaque œil, aussitôt après la naissance.
>
> A ....

Art. 2. — Le Président du Conseil, Ministre de l'intérieur, est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 15 avril 1909. A. FALLIÈRES.

Par le Président de la République :
Le Président du Conseil, ministre de l'Intérieur.
G. CLÉMENCEAU.

Le Président du Conseil, Ministre de l'Intérieur, à MM. les préfets.

Paris, le 27 avril 1909.

Parmi les enfants qui deviennent aveugles, un nombre considérable

— plus de la moitié certainement — auraient conservé la vue s'ils avaient été, en temps utile, l'objet de soins appropriés. Il est superflu d'expliquer comment tout effort tendant à prévenir la cécité infantile constitue à la fois un acte d'humanité et un acte de prévoyance sociale, une bonne action et, au point de vue des finances publiques, une bonne affaire. Des progrès évidents ont été accomplis depuis dix ans; grâce au progrès de la science, à la vulgarisation de l'antisepsie, le nombre des ophtalmies purulentes des nouveau-nés s'est très notablement abaissé : d'une récente communication de M. le professeur Pinard à l'Académie de médecine, il résulte qu'à la clinique Baudelocque 1.000 enfants nouveau-nés ont présenté 10,5 cas de cette grave maladie dans la période 1889 à 1903 et 2,1 seulement de 1904 à 1907, soit une diminution de quatre cinquièmes, sans que dans cette clinique modèle ces cas aient d'ailleurs jamais déterminé une cécité; de tels résultats constituent la plus noble récompense pour les uns, la plus précieuse émulation pour les autres.

Il convient de faire un énergique effort pour lutter dans toutes les régions de France contre la cécité infantile; j'indiquerai ici quelques-uns des moyens d'action les plus efficaces et les plus simples.

1° J'attire tout d'abord votre attention sur le décret inséré au *Journal officiel* de ce jour. Ce décret, pris après avis de l'Académie de médecine, autorise les pharmaciens à délivrer pour l'usage de la médecine, sur prescription émanant d'une sage-femme pourvue d'un diplôme, une solution d'azotate d'argent au cinquantième; cette solution devra être contenue dans un flacon en verre jaune, bouchant à l'émeri et portant, outre l'étiquette rouge réglementaire, une autre étiquette avec l'inscription suivante : « Solution préventive contre l'ophtalmie des nouveau-nés : une goutte dans chaque œil après la naissance. »

L'éminent Rapporteur de la Commission de l'Académie de médecine chargée d'examiner la question, M. Yvon, a présenté à ce sujet les observations suivantes qui constituent le plus net commentaire du décret.

« L'infection gonococcique maternelle est la cause fréquente de l'ophtalmie du nouveau-né ; elle provoque notamment la forme la plus grave de cette inflammation, qui peut aboutir à la cécité par destruction des cornées. C'est habituellement au moment de l'accouchement que se fait l'infection des muqueuses oculaires et, depuis Gibson qui, il y a un siècle, établit les bases de la prophylaxie de l'ophtalmie purulente du nouveau-né, on s'est efforcé de combattre l'infection maternelle pendant la grossesse et de débarrasser, à la naissance, le cul-de-sac conjonctival de toute souillure. Les résultats pratiques n'ont guère été obtenus qu'à partir du jour où, sous l'influence des recherches de Crédé, on s'est préoccupé de réaliser la désinfection conjonctivale à l'aide de solutions ou de substances antiseptiques. Comme les symptômes de l'infection maternelle échappent souvent à l'analyse clinique

la plus minutieuse, il importe de faire systématiquement la désinfection conjonctivale. Cette désinfection doit porter spécialement sur le gonocoque, organisme assez peu résistant aux agents chimiques, tant qu'il n'a pas dépassé la surface des muqueuses. De là, l'utilisation de toute une série de substances dont les effets prophylactiques ont été vantés tour à tour et qui ont prouvé leur efficacité sélective par une diminution notable dans la proportion des ophtalmies du nouveau-né.

« La muqueuse oculaire est particulièrement sensible à l'action de certaines substances antiseptiques, aussi ne peut-on user indifféremment de toute solution bactéricide. De toutes celles qui ont été expérimentées, c'est incontestablement la solution au cinquantième de nitrate d'argent, qui a fourni les résultats prophylactiques les meilleurs. Une statistique étendue, communiquée récemment à l'Académie par notre collègue, M. le professeur Pinard, a montré la supériorité de ce collyre sur les autres solutions préconisées.

« Nous vous proposons donc d'autoriser les sages-femmes à faire usage, *mais seulement à titre de préventif*, d'une solution de nitrate d'argent au cinquantième employée de la manière suivante :

« Aussitôt après la naissance, en faisant bailler la paupière inférieure de l'enfant on laissera tomber *une goutte* de la solution préventive entre les paupières, et cela áu moyen d'un compte-gouttes. Il suffit ensuite de laisser les paupières se refermer spontanément, et d'absorber, avec une boulette de coton hydrophile, le liquide qui passera sur la joue. Cette précaution permet d'éviter la production des taches noires qui se développeraient postérieurement sur les téguments de la face, sous l'influence de la lumière.

« En limitant l'instillation à une goutte et en absorbant l'excédent avec du coton, il n'est pas nécessaire de procéder à une neutralisation avec une solution de chlorure de sodium.

« L'emploi du crayon de nitrate d'argent, pur ou mitigé, doit être formellement interdit pour la prophylaxie ou le traitement de l'ophtalmie du nouveau-né. Son action est trop profonde ; elle ne peut être limitée comme celle d'une solution titrée. C'est à la suite de l'usage inconsidéré de ces crayons que l'on a pu voir se produire des lésions ulcératives de la cornée ou de la conjonctive. La crainte de voir survenir des complications a longtemps empêché d'accorder aux sages-femmes l'autorisation de se servir du nitrate d'argent ; mais les accidents consécutifs ne sont pas à redouter avec l'emploi d'une solution de nitrate d'argent au cinquantième. Il faut atteindre ce titre, car, au-dessous, les solutions ne sont pas assez efficaces.

« Nous sommes d'avis de limiter à la prophylaxie de l'ophtalmie du nouveau-né l'autorisation que nous vous proposons d'accorder aux sages-femmes ; *elles ne devraient en aucun cas faire usage de la solution de nitrate d'argent dans un but curatif;* elles ne pourront modifier la formule que nous indiquerons. En cas d'ophtalmie déclarée,

c'est-à-dire de sécrétion conjonctivale manifeste, l'enfant devra être présenté au médecin dans le plus bref délai, la précocité du traitement constituant une des conditions principales du succès thérapeutique. »

Je vous prie de porter ce décret et la présente circulaire à la connaissance de toutes les sages-femmes de votre département.

2° Le Comité permanent d'étude pour l'assistance aux aveugles, que j'ai récemment constitué auprès du Ministère de l'Intérieur, considère qu'il est essentiel d'appeler, par tous moyens possibles, l'attention des mères sur le danger si souvent évitable de la cécité infantile; il a approuvé la rédaction de l'avis suivant, adaptée aux habitudes de langage les plus répandues dans le peuple.

Avis important en ce qui concerne les nouveau-nés.

« Si les paupières de l'enfant sont ou rouges, ou enflées, ou collées;

« Si elles laissent suinter du liquide ou du pus;

« Sachez qu'il ne s'agit pas d'un « courant d'air » mais d'une maladie grave.

« Méfiez-vous de l'ophtalmie qui peut le rendre *aveugle* et faites-le immédiatement, *le jour même*, examiner et soigner par un médecin. »

Cet avis devrait être imprimé sur feuille volante en gros caractères, incorporé à tout livret de famille donné aux époux au moment du mariage, et surtout *distribué à la mairie lors de chaque déclaration de naissance;* il serait excellent aussi qu'il fût affiché dans chaque mairie. Je suis persuadé que le Conseil général sur votre sollicitation, ne refusera pas le minime crédit nécessaire pour cette dépense. Dès à présent vous donnerez à cet avis le maximum de publicité possible, et vous demanderez à tous les journaux locaux de quelque nuance politique qu'ils puissent être, de vous prêter leur précieux concours pour cette œuvre de vulgarisation.

3° En ce qui concerne les enfants d'âge scolaire le Comité permanent d'étude pour l'assistance aux aveugles a reçu de médecins autorisés des témoignages concordants desquels il résulte que, chez les enfants, la *myopie négligée* manifeste trop souvent son influence nocive par diverses lésions (irido-choroïdites, choroïdites, décollement de la rétine) qui déterminent la cécité. *Ces lésions seraient évitées si l'enfant pouvait recevoir des verres appropriés à son état;* ces verres constituent ici, à n'en pas douter, un élément de traitement et doivent être fournis aux malades conformément à la loi du 15 juillet 1893 sur l'assistance médicale gratuite. Il y aurait lieu pour le règlement départemental de prévoir cette fourniture médicale dans des conditions rendant impossibles les abus, par exemple dans le cas seulement où la prescription de verres déterminés serait faite dans une clinique ou service ophtalmologique spécial, avec l'affirmation nettement spécifiée par le médecin oculiste que l'emploi de ces verres est nécessaire pour

prévenir une aggravation du mal. C'est là une question dont vous saisirez aussi le Conseil général lors de sa prochaine session.

4° Pour les enfants comme pour les adultes, il est de toute utilité que les *cliniques ophtalmologiques* régionales soient agrandies et dotées, en personnel et matériel, des ressources scientifiques nécessaires. Pour les maladies des yeux plus peut-être que pour toutes autres, la promptitude des soins est indispensable. Aussi, après examen attentif des besoins et ressources locaux, conviendra-t-il, ici, que vous engagiez la Commission administrative de tel grand hôpital de votre département à organiser un service ophtalmologique spécial, là, que vous incitiez tel autre ayant déjà créé un service de ce genre, à en accroître la puissance d'action. En ce qui concerne les constructions ou aménagements de locaux, les achats d'outillage, les demandes de subvention dûment justifiées en ce sens recevront auprès de mon administration le plus bienveillant accueil.

Les appels que vous adresserez au Conseil général, aux maires, aux médecins, à la presse, à toutes les Sociétés d'assistance maternelle seront entendus, et cette *croisade contre la cécité infantile*, conduite avec persévérance, ne peut manquer, en diminuant le nombre des aveugles en France, de supprimer bien des misères familiales, d'augmenter la force de production nationale, et d'alléger les charges de l'assistance publique et privée.

Je vous prie de m'accuser réception de la présente circulaire et de me faire connaître les mesures que vous aurez prises pour en assurer l'exécution.

Le Président du Conseil, Ministre de l'intérieur,
G. CLÉMENCEAU.

SOCIÉTÉ DE MÉDECINE LÉGALE DE FRANCE
(Séance du 10 mai 1909).

Deux réactions nouvelles des taches d'urine et des taches de sang. — M. Balthazard : A. *Urine*. Le professeur B. donne connaissance d'un réactif qui donne, au contact d'une tache d'urine, une coloration bleu de Prusse. Elle consiste à employer conjointement l'acide phosphotungstique et la soude ; celle-ci est déposée en second lieu sur la tache. Une teinte bleue peut être donnée également, au contact de ce réactif, par le suc gastrique, le lait, les matières fécales : mais jamais la teinte bleue n'est aussi intense qu'avec l'urine,

B. *Sang*. Au contact de l'hémoglobine et de la soude, la phénophtaléine, préalablement décolorée par le contact de poudre de zinc, se recolore en rouge carmin. Sur une dilution de sang à 1/200 la coloration est intense, mais une teinte rosâtre peut être obtenue avec des dilutions extrêmement étendues, par exemple au chiffre incroyable de *un vingt millionnième*. La réaction est obtenue, sous les yeux des assistants,

dans une dilution au dix-millionnième; encore ne s'agissait-il pas de liquides frais.

Ce réactif n'est pas absolument nouveau, Meyer l'a déjà employé pour la recherche des oxydases. Mais une température de 100 degrés détruit les oxydases, et ne supprime pas la réaction de l'hémoglobine. Le radical de l'hémoglobine est extrêmement résistant; la putréfaction, la cuisson, la calcination même, le traitement par l'eau de Javel ou l'acide sulfurique, le laissent indemne. Les matières fécales des carnivores donnent cette réaction, parce que la digestion des viandes n'est jamais totale. La salive mêlée de sang imperceptiblement, par suite d'une érosion buccale minime, pourrait donner cette réaction; il y aurait là une cause d'erreur. La rouille ne gêne pas la réaction.

SOCIÉTÉ DE CHIRURGIE (12 mai 1909).

Rapport du traumatisme et des affections mentales. — M. Picqué : Sans vouloir revenir longuement sur ce que j'ai dit dans mon rapport au sujet des traumatismes et des accidents cérébraux, je rappellerai qu'en ce qui concerne la paralysie générale, il est souvent difficile de se prononcer, cette dernière étant liée, dans bien des cas, à la syphilis. Si elle ne survient que longtemps après un traumatisme, celui-ci pourra n'être pas mis en cause; au contraire, il pourra être invoqué si son apparition est rapprochée de l'accident. Cette paralysie générale devra être distinguée de ce que Dubuisson a décrit sous le nom de démence traumatique, car les lésions ne sont pas les mêmes.

Existe-t-il une folie traumatique vraie? Pour quelques aliénistes, le traumatisme serait discutable; c'est l'hérédité qui entrerait surtout en jeu. Pour d'autres, le traumatisme agirait réellement, mais seulement sur des sujets prédisposés. Par contre, il pourrait lui-même créer une prédisposition à la paralysie générale. L'observation des lésions variables mérite d'être prise en considération, car, dans les lésions diffuses, il semble avoir préparé le terrain, tandis qu'il crée des troubles psychiques dans les cas de lésions circonscrites.

Rupture de l'aorte et loi sur les accidents du travail. — A la Société de chirurgie, dans la séance du 7 janvier, M. Desmoulins rapporte le fait d'un homme qui, en faisant un effort, se rompt l'aorte. Cette rupture se fait en deux temps. Après le premier accident d'hémorragie interne, les choses semblent s'arranger. Mais une seconde hémorragie se produit et le malade meurt.

Il s'agit d'un employé de la Compagnie du Nord. La première hémorragie a lieu pendant les heures de travail. Sur le conseil de M. Perier, la pièce est examinée. M. Letulle remarque des lésions d'aortite chronique avec amincissement de la couche élastique; il en conclut que cette aorte, dégénérée probablement à la suite d'une

affection syphilitique, aurait pu se rompre sans l'intervention d'un effort.

M. Perier s'appuyant sur l'examen de M. Letulle, fit casser le premier jugement qui accordait une pension à la veuve.

Le tribunal déclara qu'il fallait considérer comme accident du travail une blessure soudaine venue de l'extérieur et non l'exagération de la lésion d'un organe interne préalablement atteint. *(Trib. Méd.* 16 janvier 1909.)

SOCIÉTÉ MÉDICALE DES HOPITAUX

(Séance du 18 juin).

Hémiplégie oxycarbonée avec réaction méningée. — MM. Chauffard et J. Troisier rapportent l'observation d'un malade intoxiqué par l'oxyde de carbone et qui a présenté, comme symptômes principaux, une hémiplégie, des troubles mentaux et des crises épileptiformes.

Les auteurs insistent sur les résultats fournis par les ponctions lombaires et qui, tout d'abord, ont permis de constater la présence de globules rouges et de globules blancs. L'évolution de la formule leucocytaire a montré d'abord de la polynucléose et ensuite de la lymphocytose. Il s'agissait par conséquent d'une hémorragie méningée discrète.

Les réactions méningées au cours des intoxications par l'oxyde de carbone ne sont pas fonction directe de l'intoxication, mais sont dues à la présence du sang dans le liquide céphalo-rachidien.

ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE

(Séance du 29 mai 1909).

Contribution à l'étude de la mort par électrocution, par M. Camille Moreau, correspondant. — Certes, il serait prématuré de vouloir, sur les observations qui précèdent, établir un ensemble de signes nécroscopiques caractérisant la mort par électrocution, il faut reconnaître cependant que quelques-uns des faits notés paraissent ne s'être guère rencontrés jusqu'ici dans d'autres formes de mort. Pour ce motif, et sans d'ailleurs vouloir à présent leur attribuer une importance trop grande pour la solution de la question qui nous occupe, on peut les résumer en quelques mots :

1° Forme et coloration spéciales des ampoules de brûlures par contact de fil électrique. Il ne me semble pas possible de les confondre avec d'autres brûlures occasionnées pendant la vie, ni avec quelque plaque brunâtre, telle que celles qui sont occasionnées par un traumatisme ou simple frottement exercés sur le corps après ou immédiatement avant la mort ;

2° La lividité couleur lie de vin se manifestant rapidement après la mort, même en des endroits non déclives ;

3° Rigidité cadavérique rapide, étendue et forte, avec, peut-être, en certaines circonstances, manifestation de vraies contractures localisées

4° Fluidité du sang plus marquée que d'habitude et caractère gélatineux de certains épanchements sous-cutanés. Jamais au cours de plus de 2.500 autopsies que j'ai pratiquées, je n'ai fait semblable observation en d'autres circonstances ;

5° Il en est de même de l'aspect si paradoxal pouvant exister dans l'état des deux poumons comparés l'un à l'autre et qui ne rappelle rien de nos connaissances anatomo-pathologiques antérieures.

SOCIÉTÉ DE MÉDECINE MENTALE (8 juin 1909).

Électrocution et troubles mentaux. — MM. A. Marie et Benoit présentent l'encéphale d'un paralytique mort après électrocution. Le traumatisme ne fut qu'un adjuvant. Les antécédents détaillés montrent la paralysie générale incipiens préalable et la parasyphilis (Vasserman positif).

Un autre sujet vivant électrocuté et non spécifique n'eut que la psycho-névrose traumatique avec une décharge électrique bien plus violente.

Les cas antérieurement décrits comme paralysie générale par électrocution pourraient être rapprochés du premier cas cité. *(Soc. de méd. mentale,* 8 juin).

SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'OPHTALMOLOGIE (Congrès de 1909).

L'opération des cataractes traumatiques spécialement dans les accidents du travail. — M. Bourgeois (Reims) : La période d'attente entre l'accident et le moment jugé opportun pour l'opération de la cataracte traumatique est souvent fort longue, et, dès lors, onéreuse pour le blessé et pour celui qui est responsable de la blessure. L'auteur estime que, dans la plupart des cas, on peut opérer beaucoup plus tôt, sans risque aucun de complications. Il intervient, en général, du vingt-deuxième au vingt-septième jour après le traumatisme. Il emploie la méthode linéaire. Après une petite section à la pique à la partie externe, il introduit une curette longue et étroite en forme de gouttière, qui aspire véritablement les masses molles aussi sûrement que l'aspirateur de Rédard. Il vaut mieux avoir trois ou quatre curettes pour une intervention, afin de ne pas introduire deux fois la même dans l'œil.

Les opacités traumatiques passagères du cristallin et leur importance médico-légale. — M. Terson (Paris) : Après une contu-

sion, même légère, du globe oculaire, on constate des opacifications, parfois très étendues, du cristallin, lesquelles disparaissent plus ou moins rapidement (de 8 jours à plusieurs mois), sans résorption de la lentille et avec retour intégral de la fonction. L'auteur les dénomme opacités passagères, il pense qu'elles sont dues à un œdème du cristallin. Les opacités qui disparaissent le plus facilement sont celles pointillées, irrégulières, non rayonnées. Toutefois, dans l'impossibilité où nous sommes de les reconnaître de façon certaine, l'auteur recommande de n'employer, dans le certificat initial, que le terme d'opacités du cristallin, qui ne préjuge pas de l'avenir, au lieu de celui de cataracte traumatique qui, dans l'esprit de l'ouvrier, comporte toujours l'opération consécutive.

A propos de l'état antérieur en matière d'accidents du travail. — MM. Dehenne et Bailliart (Paris) : La loi sur les accidents du travail ne parle pas des prédispositions ; l'expert n'a donc pas à en tenir compte dans l'appréciation du dommage causé. La réparation pécuniaire sera la même que s'il s'agissait d'un sujet non prédisposé, même si l'accident amenait l'explosion d'une affection banale en apparence (kératite interstitielle chez un strumeux).

Par contre, il est logique de tenir compte de l'état antérieur. Le diagnostic est souvent très difficile entre ce qui ressortit à l'accident et ce qui existait antérieurement ; l'examen de l'autre œil peut donner d'utiles renseignements.

La constatation sur un livret de l'état oculaire de chaque ouvrier au moment de l'embauchage faciliterait beaucoup la tâche de l'expert.

Complément généalogique d'une grande famille d'héméralopes remontant à plusieurs siècles. — Professeur H. Truc (de Montpellier) : Il s'agit de la famille Nougaret, dit le Provençal (de Vendémian, Hérault), primitivement étudiée par Florent Cunier et Chauvet en 1838 et complétée récemment, jusqu'en 1908, par le Dr Nettleship (de Londres), l'abbé Capion et le professeur H. Truc.

L'étude familiale de 1838 remontait à Jean Nougaret en 1637, portait sur 629 membres avec 86 héméralopes. M. Capion a ajouté pour la même période 636 membres et 23 héméralopes et depuis jusqu'à nos jours 857 membres et 25 héméralopes.

En tout, la généalogie actuelle comprend donc 2.121 personnes et 135 héméralopes. C'est la plus grande de l'ophtalmologie et peut-être de la médecine.

Cette héméralopie paraît limitée géographiquement à la région originelle de Vendémian (Hérault).

Elle ne comporte aucun trouble fonctionnel accessoire ni aucune lésion ophtalmoscopique (Truc et Nettleship).

Elle se propage surtout par les femmes et ne reparaît jamais dans la

descendance d'un membre indemne dont le conjoint lui-même est normal.

C'est un très intéressant sujet d'étude sur l'hérédité, du domaine de l'anthropologie autant que de la pathologie oculaire.

Les Cinématophtalmies, M. GINESTOUS. — La succession des excitations visuelles du cinématographe entraîne une fatigue notable de la rétine.

Les cinématophtalmies peuvent affecter différentes formes :

1° Les unes sont essentiellement temporaires et fugitives. Elles consistent en larmoiement, photophobie, obligeant le spectateur à fermer les paupières. Leur début coïncide avec le passage des premières images sur l'écran. Le plus souvent, quelques secondes de repos par l'occlusion des paupières suffisent à arrêter ces troubles oculaires ; le sujet semble s'accoutumer, adapter sa rétine au travail nouveau qu'il lui demande ;

2° Certains troubles sont plus durables. L'adaptation rétinienne est impossible. Dès que le sujet veut ouvrir les paupières, les troubles reparaissent et il doit renoncer à regarder le spectacle. Au sortir de la représentation, il persiste un faible larmoiement, une légère rougeur de la conjonctivite, dans la majorité des cas, tout rentre rapidement dans l'ordre, et c'est fini ;

3° Mais, parfois, certaines formes peuvent être dites prolongées. Pendant deux, trois, quatre jours — rarement davantage — le sujet présente une véritable conjonctivite, conjonctivite par cinéma, habituellement sans agglutinement des paupières, mais avec rougeur de la conjonctivite, cuisson et démangeaison, larmoiement et photophobie.

Quelquefois, enfin, les troubles oculaires sont encore plus accusés et se traduisent par des phénomènes de fatigue visuelle réelle, d'asthénopie accomodative. Pendant les deux on trois jours qui suivent le spectacle, le sujet accuse de la difficulté pour la vision de près (lecture, écriture, etc.). Mlle R..., dix-huit ans. est une grande admiratrice du cinématographe, bien que ce genre de spectacle lui provoque chaque fois de la conjonctivite et que, pendant plusieurs jours consécutifs, il lui soit impossible de lire et de coudre sans une extrême fatigue. Un autre malade est également obligé, chaque fois qu'il assiste à une représentation cinématographique, d'abandonner pendant plusieurs jours la lecture de son journal.

Dans tous ces cas, l'acuité visuelle est restée normale, il n'existe aucun vice de réfraction et, à l'ophtalmocospe, on ne constate aucune lésion du fond de l'œil (*Gaz. hebd. de Bordeaux*, 6 juin 1909).

NOUVELLES

Académie de Médecine. Elections de deux Associés Nationaux (Séance du 6 juillet 1909).

L'Académie procède aux élections de deux Associés nationaux, d'après la liste suivante de présentation, dressée par une Commission spéciale :

En première ligne. . . . . . M. Lacassagne.
En deuxième ligne . . . . . M. Queirel.

En première ligne *(ex æquo)* et par ordre alphabétique :

MM. Balland, de Brun, Spillmann, Testut.

Première élection. — Nombre de votants, 72; majorité, 327. Ont obtenu :

MM.	Lacassagne.	54 voix.
	Balland	10 —
	Testut	5 —
	Queirel	1 —
	De Brun.	1 —
	Spillmann	1 —

En conséquence, M. Lacassagne, ayant obtenu la majorité des suffrages, est proclamé associé national.

Deuxième élection. — Nombre de votants, 66; majorité, 34. Ont obtenu :

MM.	Queirel.	38 voix.
	Balland.	19 —
	Spillmann	4 —
	Testut	4 —
	De Brun	1 —

En conséquence, M. Queirel, ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés, est proclamé associé national.

Un curieux procès à propos des taxes de remplacement d'octroi. — La loi du 28 juin 1901, qui a autorisé la ville de Lyon à établir à son profit diverses taxes en remplacement des droits d'octroi, porte, dans son article 14, que les hôtels, auberges, maisons de santé ou de retraite subiront la taxe des débits à raison des salles à manger ou autres locaux affectés à l'usage commun des voyageurs et la taxe d'habitation à raison des locaux destinés à leur usage particulier.

Le nouvel Institut chirurgical de Lyon, qui est un établissement logeant des malades auxquels sont donnés des soins, a soutenu que, ne recevant que des pensionnaires faisant appel à une intervention chirurgicale, il ne doit pas être considéré au point de vue de la patente comme une maison de santé.

Le Conseil d'Etat a accepté son pourvoi sur ce point, mais l'affaire se présentait dans des conditions assez originales en ce qui concerne la taxe imposée à raison des salles d'opération.

Se fondant sur ce qu'il s'agit de locaux affectés à l'usage commun, l'administration, en vertu de la disposition législative précitée, a assujetti ces salles à la même taxe que les débits.

L'Institut chirurgical a fait remarquer qu'il y a là, de la part des malades, un usage qui doit être considéré comme privé, et il est incontestable que l'assujettissement des salles d'opération à la même taxe que celle des débits de boissons constitue à première vue une conséquence plutôt bizarre de la loi.

Mais il faut bien s'incliner devant le principe qui est que, dans des établissements de la nature de ceux prévus à l'article 14 de la loi, tout local doit être assujetti soit à la taxe d'habitation, soit à celle des débits.

La taxe d'habitation ne peut être assise sur la salle d'opérations qui sert successivement à tous les malades et, dans ces conditions, le Conseil d'Etat n'a pu faire autrement que de reconnaître que, dès lors, c'est l'autre taxe qui doit frapper les salles d'opérations, puisque ce sont des locaux qui doivent être assujettis au même titre que les locaux affectés à l'ensemble des pensionnaires.

Le pourvoi de l'Institut chirurgical a donc été rejeté.

Jules Verne, initiateur scientifique. — A l'inauguration du monument de Jules Verne, qui a eu lieu à Amiens, sous la présidence de M. Jules Claretie, on a parlé, non sans raison, de la sorte de « double vue » scientifique de Jules Verne et de sa prodigieuse intuition de l'avenir en ce qui concernait les applications de la science. En voici un nouveau témoignage qui nous est fourni par M. Desgrez, secrétaire du Conseil de l'Association française pour l'avancement des sciences :

« C'est la lecture des exploits invraisemblables du *Nautilus* de Jules Verne, écrit M. Desgrez, qui m'a donné la foi en la possibilité de réaliser, en *vase clos*, les conditions nécessaires à la vie et m'a ainsi amené à la solution du problème, en la compagnie de mon ami Balthazard, à cette époque petit étudiant, aujourd'hui grand médecin légiste. »

Les travaux de MM. A. Desgrez et V. Balthazard devaient, en effet, aboutir à la régénération de l'air confiné à l'aide du bioxyde de sodium, et aux appareils de sauvetage dont se servent les sapeurs-pompiers, les puisatiers, les ouvriers perçant les tunnels, les sauveteurs dans les

mines, en un mot tous ceux qui ont à séjourner dans une atmosphère viciée et confinée. *(Le Temps.)*

Pendus à la même corde. — Septuagénaires et redoutant que la mort vînt brutalement les séparer l'un de l'autre, les époux Rousseaux, du hameau de Vendière, près de Château-Thierry, résolurent de devancer l'heure fatale et de disparaître ensemble : le 10 avril, ils attachèrent une corde à la solive du plafond et ils glissèrent leurs deux têtes dans le nœud coulant; l'asphyxie avait fait son œuvre lorsque ce drame, qui a causé une vive émotion dans le pays, fut découvert par des fournisseurs.

L'interdiction de l'opium à Madagascar. — Sur la proposition de M. Augagneur, gouverneur général de Madagascar, M. Milliès-Lacroix vient de rendre un décret, qui a pour objet de réglementer strictement l'importation, la vente et la détention de l'opium dans cette colonie. Déjà un décret du 31 août 1908 y interdisait les fumeries d'opium, mais cette interdiction serait, en effet, tout à fait illusoire et le délit de tenue de fumerie absolument insaisissable, si l'Administration ne pouvait exercer sur la drogue elle-même un contrôle très exact de son introduction.

La charte des enfants en Angleterre. — Les Anglais viennent de mettre en vigueur une loi relative aux enfants et dont on attend les meilleurs résultats. On l'a surnommée « la charte des enfants ».

Dans sa première partie, qui concerne les enfants au-dessous de sept ans, la nouvelle loi s'occupe tout d'abord de la protection des enfants pauvres. Elle exige, par exemple, que les parents fassent connaître aux autorités s'ils mettent leurs enfants en nourrice ou s'ils les confient à des personnes étrangères.

La loi met fin à cette regrettable spéculation qui consistait à assurer les enfants dès leur naissance, avec la ferme intention de les faire mourir avant la fin de l'année pour toucher la prime.

Elle intervient aussi pour protéger les enfants contre la brutalité et les violences des parents. Elle se préoccupe de l'hygiène et cherche à remédier à une des causes de mortalité de l'enfance en Angleterre, savoir l'incendie à la suite de l'abandon des enfants près des cheminées. Dorénavant, ces cheminées devront être entourées d'une barrière.

La loi défend aussi aux enfants au-dessous de seize ans de fumer et d'acheter ou de détenir du tabac. Les vendeurs et les parents sont, en cas d'infraction, passibles de fortes amendes et même de prison. On attribue à la cigarette de nombreux cas de tuberculose et de dégénérescence physique et morale.

Désormais, les enfants au-dessous de seize ans, quel que soit le crime qu'ils auraient commis, ne pourront être condamnés à mort, ni au bagne. Ils seront enfermés.

Un cas de folie mystique en Allemagne. — Un quadruple assassinat a été commis à Mayence, dans la nuit du 25 au 26 décembre. L'étudiant Joseph Racke, qui était venu passer chez ses parents les vacances de Noël, a tué, dans un accès de démence, son père et trois de ses sœurs. C'est après une soirée passée paisiblement en famille que le meurtrier a accompli son crime. Armé d'un fusil et d'un couteau de cuisine, il s'est glissé successivement dans les chambres contiguës de son père et de ses sœurs et les a assassinés pendant leur sommeil. Une lutte terrible semble s'être livrée entre le meurtrier et ses deux plus jeunes sœurs qui, probablement réveillées par les gémissements de leur père et de leur aînée, ont voulu se défendre contre l'assassin et n'ont succombé qu'après une longue lutte. Leurs cadavres ont été retrouvés horriblement mutilés, les visages méconnaissables, les membres disloqués. Son forfait perpétré, Joseph Racke est allé se coucher, épargnant deux de ses frères plus jeunes qui habitaient une autre aile de la maison.

C'est dans sa chambre que le meurtrier a été arrêté par la police de Mayence. Il n'a manifesté aucun remords. Racke, qui avait passé sa jeunesse dans un cloître, paraît avoir été atteint d'une crise de délire religieux et il a déclaré au juge d'instruction qu'il avait voulu, par son acte, délivrer son père des soucis terrestres. La famille Racke appartient à la bourgeoisie fortunée de Mayence et le père de l'assassin avait représenté cette ville pendant plusieurs années au Reichstag et au Landtag prussien. Il était député du centre. *(Le Temps.)*

Crâne de musicien. — Le professeur Tandler a fait ces jours-ci, à la Société anthropologique de Vienne, une conférence sur le crâne de Haydn.

Si les crânes heureux n'ont pas d'histoire, il faut plaindre celui-ci qui, après avoir appartenu au musicien le plus paisible et le plus sédentaire, a passé par toute espèce de mains. L'auteur des « Saisons » n'était pas enterré depuis trois jours qu'on lui vola son crâne, comme on vola dans le même temps celui de Betty Roose, première interprète de l'« Iphigénie » de Glück. Il semble que le coupable ait été un certain Peter, connu comme disciple de Gall et que le désir de vérifier les théories de son maître aurait poussé à ces indiscrétions. Son collaborateur et secrétaire Rosenbaum a prétendu plus tard que Peter n'avait été qu'un intermédiaire chargé de remettre la tête du musicien à l'hôpital général où un anatomiste devait la « préparer ». En réalité, Peter, après l'avoir cachée dans son jardin de Leopoldsstadt, l'avait disséquée pour y trouver le siège du sens musical. Après sa mort, Rosenbaum, son secrétaire, hérita de l'objet et le légua lui-même à la Société des Amis de la musique de Vienne; mais on ne sait par quelles circonstances, la tête de Haydn passa encore dans plusieurs mains avant d'être remise à la Société qui aujourd'hui la possède encore.

Le professeur Tandler, en la comparant à la description qu'en a donnée Peter et aux moulages de plâtre et cire qu'on en garde, la reconnaît pour authentique, Haydn avait, à l'oreille gauche, le même épaississement du lobe qu'on remarquait à l'oreille gauche de Mozard. Il avait, comme Beethoven et Schubert, un épaississement du crâne dans la région des tempes, comme eux aussi, un extrême développement de la troisième circonvolution frontale et de la première temporale. Le professeur Tandler a constaté cette dernière particularité chez plusieurs musiciens modernes, notamment chez M. Gustave Mahler; aussi ne doute-t-il point qu'elle ne soit le signe et la cause du génie musical. *(Journal des Débats.)*

La Bastonnade aux apaches et cambrioleurs. — Une loi excellente vient d'être votée. En voici le texte :

« Ceux qui, pour cacher leur identité et de quelque façon que ce soit, se seront travestis, ou qui auront été trouvés porteurs de limes, crochets, pinces-monseigneur ou d'autres instruments destinés à forcer les portes et les fenêtres dans les habitations et magasins, ou bien à faciliter les vols ou autres crimes et qui ne pourront faire la preuve de leurs intentions licites, quant au port de ces instruments, seront condamnés s'ils rentrent dans la catégorie des vagabonds, à recevoir de 5 à 25 coups de bâton, et s'ils appartiennent à la catégorie des suspects, de 15 à 30 coups sans préjudice des peines d'emprisonnement ou d'exil déjà édictées. »

Après avoir lu ce texte législatif, les braves cultivateurs français sur lesquels les chemineaux lèvent un tribut de tant de millions chaque année ; les bourgeois dont les villas et les appartements sont saccagés ; les bonnes dont les pauvres économies sont volées dans les sixièmes étages, toutes ces victimes françaises des voleurs professionnels vont pousser un soupir de soulagement.

Mais hélas ! ce n'est pas en France que cette bonne loi de défense sociale vient d'être votée.

C'est en Turquie. Le jeune Parlement turc fait du meilleur ouvrage que le vieux Parlement français. *(Petit Journal.)*

Exécution d'une femme. — On vient d'électrocuter aux États-Unis, en dépit d'une vive campagne d'opposition contre l'exécution des femmes, une femme qui en avait assassiné une autre par jalousie.

L'état d'âme pendant les catastrophes italiennes *(Cesare et Paola Lombroso)*. — Une telle catastrophe est une sorte de « pierre de touche » pour sonder ce que l'âme humaine a d'involontaire, d'invincible dans ses replis les plus profonds, les plus cachés, et que dans la routine ordinaire de la vie jamais on n'a occasion de voir.

Les expressions de quelques-uns de ces échappés pour décrire la

terreur dont ils furent la proie, sont tout à fait dantesques, saisissantes :

— J'ai vu le jugement universel, dit l'un, j'ai vu la fin du monde, — car je suis sûr que la fin du monde ne peut pas être autrement. Tandis que dans le noir je trébuchais sur des décombres qui formaient des montagnes et des gouffres, je voyais les maisons tressaillir, se secouer, les étages s'engloutir les uns dans les autres, des abîmes s'ouvrir, des hurlements infinis, tels que ceux de milliers de bêtes égorgées : alors j'ai cru que c'était là le règne de la mort comme on l'entrevoit dans les cauchemars; *je n'avais plus conscience d'être vivant, je crus être trépassé, j'ai cru que la conscience que j'avais était celle qu'on a après la mort !*

Un autre dit : C'était le chaos, je sentais la terre frémir et trembler je m'attendais d'un moment à l'autre à la voir s'ouvrir sous mes pieds et m'engloutir.

Il n'y a personne qui, bien que blessé et même grièvement, parle d'une sensation de douleur physique; la panique, la terreur avaient comme envahi tout le champ sensoriel, paralysant toute sensation de douleurs physiques.

Des hommes avec un bras cassé coururent pendant des milles sans s'en apercevoir ; une femme dont un œil était tellement abîmé qu'on dût le lui enlever affirme n'avoir rien senti.

Pieds nus sur les décombres qui les déchiraient, n'ayant pour la plupart que leur chemise, le premier instinct des personnes sauvées se traduit dans un besoin irrésistible de courir, de s'enfuir; sans réflexion ni raisonnement, ils s'enfuyaient simplement, sans savoir pourquoi.

Il s'agit probablement ici de cette impulsion primordiale atavique qui poussait autrefois les hommes à fuir les incendies des forêts ou les menaces des bêtes féroces; peut-être dans ceux qui étaient restés ensevelis quelque temps sous les décombres il s'agit d'une réaction à l'immobilité forcée contre laquelle les muscles et le cœur se révoltaient, assoiffés de mouvement.

Enormes furent les manifestations de la folie. Les formes prédominantes furent celles de la folie furieuse. Je crois pourtant que ces formes de folies ne sont pas aussi dangereuses et permanentes qu'on peut le croire. La folie, dans beaucoup de cas, était providentielle, car elle étouffait la conscience de la douleur et la compréhension du désastre.

Il y eut un épisode de mutisme collectif frappant : au moment de la catastrophe, trois cents ouvriers qui se préparaient à entrer dans une fabrique, restés dehors, furent miraculeusement sauvés, mais leur hébétement fut tel que, lorsque le directeur voulut faire l'appel pour voir si tous étaient saufs, presque personne ne répondit : ils ne saisissaient plus leur nom.

L'instinct de conservation éclata en faits remarquables.

La résistance instinctive, l'opposition à la mort de ces hommes ensevelis, blessés, terrorisés, affamés, anéantis, eurent des manifestations frappantes.

Les enfants furent ceux qui résistèrent le plus, et non seulement pour cette résistance caractéristique à l'asphyxie démontrée par la physiologie, mais aussi par l'inconscience du danger et de la peur, qui certainement ont dû tuer la majorité même des hommes sauvés.

Une petite fille de quatre ans, après quatre jours, fut retrouvée très tranquille, bien qu'elle fût restée tout le temps seule et sans nourriture; on lui demanda ce qu'elle avait fait : elle dit qu'elle avait dormi attendant son papa.

Un cas semblable est raconté par les journaux d'un homme qui resta enseveli plusieurs jours et crut que ce fut seulement quelques heures.

Non seulement parce que l'idée du temps est la première à se perdre, lorsqu'il n'y a aucun point de contact avec des événements successifs, mais aussi parce que dans quelques individus il arrive une sorte d'accommodement providentiel et préservateur.

(Nous rappelons à ce propos la « leicha » des Russes, par laquelle des tribus entières, contre la famine et la cachexie qui les menacent, ont la faculté d'entrer dans une sorte de léthargie qui dure plusieurs semaines; pendant ce temps leur échange matériel est comme suspendu. Plus facilement et plus naturellement ce phénomène de « coma », qu'on a relevé dans plusieurs cas à Messine et Reggio, pourrait s'expliquer par cet affaiblissement du cœur et de la respiration qui suit presque toujours les grandes émotions de la peur et de la douleur.)

Cet état se prolongeant aurait donné lieu à une léthargie providentielle qui ralentissait l'échange matériel et épargnait à l'individu les affres de la terreur.

C'est le phénomène contraire à celui que nous avons signalé plus haut, qui poussait à la fuite, à la course folle : contradiction qui ne manque jamais dans les phénomènes plus grands de la nature humaine.

Il y eut aussi plusieurs cas de manifestations médianiques.

(Le Figaro, 19 janv. 1909.)

L'Imprimeur-Gérant : A. Rey.

PROF. ROBERTO SOMMER, trad. del DOTT. MARIO PONZO. — Psicologia criminale e psicopatologica penale sulla base delle scienze naturali, in-8° de 314 p., 18 fig. — Unione editrice, Turin, 1909.

Ministero di Agricoltura, Industria e Commercio. — Movimento della popolazione secondo gli atti dello stato civile nell'anno 1907, petit in-4° de LXVIII-68 p. Roma, 1909. — Statistica dei ricoverati in ospedali e in altri istituti di assistenze publici e privati nell'anno 1907, LXVII-231 p. Roma, 1909.

JUSTIN GODART, député du Rhône. — Travailleurs et métiers lyonnais (préface de M. Edouard Herriot), in-16 de 414 p. Lyon, Cumin et Masson, 1909. — Guignol et l'esprit lyonnais, broch. de 16 p. Lyon, Rey, 1909.

Dr E. STOCKIS. — La identificación judicial, etc., traduction espagnole du Dr F. Bravo y Moreno. Barcelona, 1909.

PROF. FERRAI (de Modena) et Dr Brunetto Bacchi. — Neue Methode zum Nachweis der Spermatozœn in Zeugflecken (broch. de 4 p.).

St-PAUL et AUG. LEMAITRE. — Contribution à la psychologie de l'adolescent, broch. de 40 p. — Questionnaire sur le langage intérieur et sur l'art oratoire, 8 p. (ext. de l'*Echo littéraire et artistique*).

Dr G. LOYGUE. — Infection syphilitique et intoxication mercurielle (broch. de 8 p.).

Dr E. RICHARD. — L'Education et l'Anti-Alcoolisme, broch. de 14 p. Paris, Paulin, 1909.

Dr F. CARLE. — Essais sur quelques points de Criminologie, thèse de Paris, 96 p. Michalon, 1909.

Dr SAMUEL ETTINGER. — Das Verbrecherproblem in antropologischer und soziologischer Belauchtung, Erste Teil, in-8° de 218 p. Bern, Scheitlin, 1909.

THÈSES DU LABORATOIRE DE MÉDECINE LÉGALE DE LA FACULTÉ DE LYON. — Aperçu médico-légal sur la magie et la sorcellerie, avec leurs influences actuelles sur le développement des maladies mentales, par *J. Fanjoux*, 108 p. Rey, juillet 1909. — La mort de Jean-Jacques Rousseau, par *Girardet*, 284 p. Rey, juillet 1909.

PROF. E. RÉGIS. — Les Classes d'anormaux à Bordeaux, ext. de la *Revue philanthropique*, broch. de 37 pages. — Précis de Psychiatrie (4e éd.), 1 vol. de la collection Testut, gr. in-18°, cartonnage toile, 1202 p., 190 fig. et 6 tracés dans le texte. Doin, Paris, 1909.

A. GUILLIERMOD. — Quelques remarques sur l'*Eremascus fertilis*, etc., ; sur la phylogénèse des levures (notes à la Soc. de Biologie).

Dr GIACINTO FORNACA. — Le piastrine del sangue nella infezione malarica, broch. de 18 p. Roma, 1909.

Dr DEDET. — Conférence sur le sinistre de Sicile et de Calabre (broch. de 21 p.).

Dr AUSTREGESILO. — Syndromes pluriglandulares endocrinos (31 p.). Rio-de-Janeiro, 1909.

JUAN VUCETICH. — Dactiloscopia, in-12 de 31 p. La Plata, 1909.

DOTT. O. MODICA. — Sangue ed organi emopoietici nell' asfissia (5 p.). Parme, 1908. — Contributo alla conoscenza del processo morboso nelle esumazioni (5 p.). — Metodo per determinare il diametro dei globuli rossi del sangue (4 p.). — Studii sull' asfissia (26 p.). Siena, 1909.

Dr EUGEN WILHELM. — Die rechtliche Stellung der (Körperlichen) Zwitter de lege lata und de lege ferenda, broch. de 70 p. Halle, Carl Marhold, 1909.

ARCHIVES

D'ANTHROPOLOGIE CRIMINELLE

DE MÉDECINE LÉGALE

ET DE PSYCHOLOGIE NORMALE ET PATHOLOGIQUE

MÉMOIRES ORIGINAUX

L'ANTHROPOLOGIE CRIMINELLE[1]

Par M. Mario CARRARA

Professeur à l'Université de Turin,
Directeur de l'Institut de Médecine légale.

L'anthropologie criminelle, mieux qu'un chapitre ou une partie de la Médecine légale des aliénés, peut désormais être considérée comme une base renouvelée et renforcée par une heureuse contribution de faits provenant de toutes les parties de la Médecine légale. Le souffle de la nouvelle doctrine a donné vie et signification à certaines manifestations en apparence éloignées, soit dans le champ des aliénations mentales, soit dans toute la biologie du criminel, dans la psychopathologie comme dans la traumatologie.

L'anthropologie générale est l'étude de l'homme normal, et

[1] Cet article est la reproduction d'un chapitre écrit par le Dr Mario Carrara, professeur de médecine légale, pour la traduction du *Précis de Médecine légale* de Lacassagne. L'ouvrage italien a paru il y a deux mois. C'est un volume in-8° de 618 pages, édité par la Società Unione tipografico. Notre ami Carrara a fait de la traduction du *Précis* un véritable ouvrage de médecine légale italienne, en incorporant la législation de son pays et en indiquant les publications ou ouvrages italiens. C'est ainsi que ce *Compendium di Medicina legale* peut être utile aux experts et juristes français en leur montrant, sur telle ou telle question, son côté juridique, scientifique ou pratique d'après le code, la jurisprudence et les travaux italiens. — A. L.

l'anthropologie criminelle celle de l'homme criminel. Comme la première, celle-ci observe non seulement les phénomènes physiques et normaux, mais aussi les phénomènes fonctionnels, psychiques et sociaux, toutes les manifestations en somme qui ont des rapports avec l'organisme des criminels.

Dans la science, comme dans la vie, on ne connaît pas de phénomènes de création mais bien plutôt de transformation et d'élaboration ; aussi l'anthropologie criminelle eut-elle ses commencements dans les observations isolées des savants, des artistes, des peuples, qui avaient remarqué les anomalies physiques ou psychiques présentées par les criminels.

Quelle que soit l'importance historique de ces notes isolées et empiriques, c'est à César Lombroso que revient l'honneur d'avoir avec son œuvre personnelle créé cette nouvelle doctrine scientifique, laquelle malgré les grandes difficultés que toute idée neuve et hardie rencontre dans le monde intellectuel a fait tant dechemin qu'on a vu surgir une nombreuse école à sa suite. De plus, son influence s'est répercutée dans la législation de bien des pays qui chaque jour en accueillent et en sanctionnent les principes fondamentaux.

Tous les efforts de l'anthropologie criminelle, toute sa raison d'être, dirais-je, tend à la démonstration que le crime est un phénomène étroitement lié à une structure organique anormale, et qu'il en dérive nécessairement comme chaque fonction dépend de l'organe qui l'accomplit.

Elle a trouvé une confirmation à son idée avant tout dans les faits analogues qui s'observent chez les autres êtres vivants, surtout chez les animaux, faits qui possèdent une double signification, une importance très grande, pour expliquer la forme du crime humain et pour documenter l'influence des anomalies somatiques. Il n'est pas question de ces grandes luttes pleines de cruauté et de férocité dictées par l'instinct de la conservation individuelle, des luttes sur lesquelles Darwin fonda en grande partie le mécanisme de l'évolution par la sélection naturelle. De même il n'est pas question de ces luttes et conflits décrits même entre individus de la même espèce, par les nécessités de l'existence : ce sont les manifestations instinctives pour la recherche des aliments, pour le commandement, pour la pos-

session de la femme, etc., luttes qui se rapportent aux instincts généraux de l'espèce. Mais des phénomènes analogues à ceux qui nous occuperont chez l'homme criminel, et de bien plus grande importance pour la théorie anthropologique de la genèse du crime, sont ceux qui se passent entre individus de la même espèce animale parmi lesquels l'identité des conditions de vie, d'instincts, etc., établit une certaine solidarité ; et au contraire par exception nous retrouvons chez eux des instincts en contradiction avec l'instinct de l'espèce, c'est-à-dire des phénomènes individuels anormaux. Ainsi on voit des tueries même sans l'excuse de la faim, mais par férocité individuelle et accidentelle entre loups et chiens femelles qui violent la loi la plus fondamentale de la reproduction et détruisent leurs petits ; il y a bien des cas de voleurs parmi les animaux domestiques; même des anomalies sexuelles ont pu être observées chez les animaux.

L'élément essentiel de tous ces faits est qu'ils dérivent des lois qui président à l'instinct de l'espèce, et sont dus à un facteur exclusivement individuel, à ce qu'on appelle caractère ou nature d'un individu différent des caractères des individus appartenant à la même espèce. Et l'anomalie physique extérieure souvent confirme ce rapport, comme chez certains chevaux qui sont refusés par les vétérinaires militaires parce qu'une conformation particulière, la forme busquée de leur museau révèle leur inadaptabilité à la discipline et aux exigences du service militaire. Mais nous ne pourrions pourtant pas affirmer que les animaux commettent de véritables crimes, car nous ne pouvons pas leur associer, sans tomber dans un absurde anthropomorphisme, une idée quelconque de faute et de responsabilité qui serait pour nous ridicule ; si bien que nous nommons tous ces faits simplement des « équivalents du crime », c'est-à-dire actions qui y correspondent par leur mécanisme génétique et par leur caractère anormal.

Pourtant au moyen âge on a fait des procès à des vers de terre avec citation, discussion, condamnation et châtiments. Mais tout cela nous paraît absurde, non seulement parce que nous n'associons plus aucune idée morale à ces actions d'animaux, mais parce que nous savons aujourd'hui que ces tendances sont si étroitement liées avec la nature, avec la structure individuelle

de l'animal, que c'est tout à fait inutile d'emprisonner des chiens, de tourmenter des vers de terre ou de brûler des papillons ; ils ne changent guère et ils recommenceraient à peine délivrés. Cependant nous retombons dans la même erreur de « perspective logique », pour dire comme M. Ferri, lorsque nous prétendons transformer des penchants « criminels » en penchants normaux et bons par quelques années de prison ou de galère.

Pourtant nous retrouvons une affinité incontestable avec les phénomènes « criminels » modernes : le fait que chez les sauvages, à côté de l'anomalie individuelle, on remarque, comme chez les primitifs, qu'ils présentent certaines formes normales et générales, quelques manifestations que dans notre société nous considérons comme des formes criminelles, et nous en tirons la conclusion que le crime est atavique dans ce sens qu'il reproduit une manière d'agir commune, normale, du sauvage.

Un fait très important pour démontrer ce rapport est l'existence d'étymologies qui indiquent que le crime, dans ses premières manifestations, était désigné comme toute autre action simple et légitime. Ainsi *crimen* dérive d'une racine *kri* qui signifie faire, et *facinus*, de facere, veut dire forfait ; κλεπτω signifie *cacher* et dérober.

Ce que nous appelons avec une signification de réprobation morale « voler », « dérober », était simplement « faire », « cacher ». Ces actions existaient anciennement sans la signification mauvaise qui leur fut donnée par le sentiment moral développé et indépendant de la malignité individuelle et collective, mais de naturelles exigences de leur vie sociale. Les auteurs de ces actes ne furent pourtant pas « châtiés » jusqu'à ce qu'ils violèrent les intérêts moraux et matériels des « chefs, des prêtres ou de la collectivité » et pour les dangers qu'ils représentaient on tenta de les châtier ou de les contraindre ou de s'en venger avec des « punitions ». Alors on eut des crimes. Mais avant ce temps la prostitution dans ses formes sacrées ou hospitalières, certaines anomalies sexuelles, l'homicide des vieillards, l'avortement, l'infanticide ne furent que des coutumes diffuses et reconnues — qui, comme manifestations criminelles, surgissent de nouveau aujourd'hui.

On retrouve certains phénomènes analogues à nos crimes, « équivalents du crime » chez les animaux et l'humanité primi-

tive, et aussi parmi les hommes civilisés dans l'enfance. A ces cas, comme aux précédents, nous n'associons aucune idée de réprobation morale ou de châtiments, au moins dans certaines limites, car nous reconnaissons qu'ils sont instinctifs et transitoires, plutôt que véritablement criminels (sauf certains cas de criminalité enfantine). On observe chez l'enfant un ensemble de sentiments qui, dans les différentes conditions d'âge, de moyens ou d'instruments provoquent les actions criminelles, lesquelles, chez l'enfant, restent pour ainsi dire en potentialité. Les enfants sont — La Fontaine déjà les trouvait sans pitié — cruels contre les faibles, les pauvres, les plus petits. Il leur manque la compassion, ce principe fondamental de la société humaine, ce sentiment si profondément et exclusivement humain, et ils sont dominés par la colère, la jalousie, la poltronnerie, le mensonge, la vanité et l'esprit de vengeance.

Pourtant ces défauts de sens moral, qui représentent autant de phases à travers lesquelles a passé et passe la civilisation humaine dans son développement normal, disparaissent et les formes normales psychiques de l'adulte leur succèdent, comme il arrive pour les caractères morphologiques fétaux, suivant la loi biogénétique fondamentale de Haeckel, contre laquelle on ne peut soulever d'objections absolues. De même que les formes embryonnaires, les fissures branchiales, l'appendice caudal, si elles restaient chez l'adulte, constitueraient une monstruosité : de même les caractères moraux de l'enfance, s'ils restent dans l'adulte, constituent des anomalies psychiques qui représentent le fondement de la criminalité, et justement de cette forme plus grave qu'on appelle « criminalité congénitale ».

Étant ainsi démontré que le crime est un phénomène naturel, dans ce sens qu'il est relié nécessairement à certaines structures, et ne dépend arbitrairement d'aucune action « de volonté méchante », et se retrouve dans ses formes caractéristiques en dehors aussi de l'humanité civilisée d'aujourd'hui, on devait établir, et sur ce point portèrent les efforts de l'anthropologie criminelle, pourquoi et comment le crime se présenta. Naturellement une telle forme anormale de fonction devait s'exercer lorsque les structures particulières, dont elle dépend, reparaissent tout à coup isolées au milieu des formes « normales ».

c'est-à-dire transformées par l'évolution progressive et continuelle.

C'est dire que, s'il y a bien des facteurs qui concourent à cette triste production criminelle, il y en a un qui est fondamental et essentiel, plus important que tous les autres : c'est la constitution physique et psychique, la constitution anthropologique du criminel, à laquelle correspond le fonctionnement également anormal et criminel.

Une telle structure anthropologique anormale est le résultat de la dégénérescence ; c'en est une forme du moins qui a des caractères dégénératifs communs chez tous les autres dégénérés, particulièrement l'absence d'inibition, l'instabilité mentale, la faiblesse de la volonté, mais qui a de plus des stigmates et caractères bien marqués qui la distinguent des autres formes de dégénérescence, telle que l'aliénation mentale, la tuberculose, etc.

La criminalité serait, selon Lombroso, une forme dégénérative caractérisée par l'arrêt de développement, par le retour de l'évolution à une phase « archaïque » ou atavique dont nous avons déjà vu l'importance dans ce monde préhumain.

Car si nous admettons, avec la théorie de l'évolution, la descendance de l'homme de formes animales plus simples ; et si l'homme dans son développement individuel repasse par les phases à travers lesquelles il est passé dans sa philogénèse, on comprend que l'arrêt de développement produira l'application de formes et de caractères ataviques, soit physiques, soit psychiques, désormais dépassé dans les phases de l'évolution.

Cet arrêt de développement serait l'effet d'influences morbides plus générales, celle de l'épilepsie, qui est une maladie « typique » des centres nerveux supérieurs et au moyen de ceux-ci naturellement s'étend à tout l'organisme et cause « ces arrêts de développement ». Et de même à côté de l'épilepsie plusieurs autres influences peuvent produire ces arrêts : l'alcoolisme, les traumatismes, la syphilis, et donner lieu à la criminalité.

Lombroso lorsqu'il fait remonter la genèse de la dégénérescence criminelle principalement à l'épilepsie, a élargi considérablement l'extension et la signification d'une telle désignation clinique, qui, du reste, dans la clinique médicale et psychiatrique, embrasse les manifestations les plus différentes, d'où lui dérivent

ses noms et ses formes différentes d'épilepsie sensorielle, motrice, psycho-motrice, larvée, procursive. C'est à l'épilepsie psychique que Lombroso a donné la plus grande extension jusqu'à embrasser d'un côté le crime et de l'autre la création géniale. Car toutes ces formes possèdent en commun non seulement beaucoup de symptômes extérieurs, la périodicité, l'apparence paroxistique, la possibilité de se substituer, l'aura et la perte de conscience et le traitement par le bromure ; ils ont encore également le même mécanisme génétique.

Cette structure particulière du criminel, ce facteur anthropologique du crime constitue l'objet principal d'étude de l'anthropologie criminelle qui a fixé avec le plus grand soin et minutie les caractères somatiques fonctionnels et psychiques des criminels, de manière à en reconstituer toute entière la personnalité typique.

Nous ne pouvons pas ici pénétrer dans le cœur de ces recherches, qui constituent à présent un corps tout entier de doctrine qu'il n'est guère possible de résumer dans les limites étroites d'un chapitre.

Mais il suffira de remarquer que, parmi les différents caractères anormaux qui peuvent déformer un organisme, bien plus que des caractères pathologiques et tératologiques, l'anthropologie s'intéresse aux caractères ataviques : dans le champ anatomique on relève les anomalies des sutures craniennes, le prognatisme, le progénéisme qui représentent un rapprochement du visage humain avec celui des brutes, l'appendice lémurien de la mâchoire. Citons encore les particularités suivantes : anomalies de l'apophyse coronoïde et du condyle de la mâchoire, menton fuyant, sinus frontaux développés et exagérés, zygomes larges, front fuyant, bipartition ou tripartition de l'os zygomatique, anomalies du nez, diastème dentaire, torus palatin, la suture palatine transverse, les anomalies du ptérion, et, le plus important de tous, la fossette occipitale moyenne (fig. 1,) c'est-à-dire un enfoncement qui se trouve entre les deux branches de division de la crête occipitale interne descendant vers le grand trou occipital.

Ce fut Lombroso qui, le premier, reconnut, pressentit l'importance et la signification de cette anomalie et la mit en rapport avec le développement du lobe moyen du cervelet, si remarquable

chez les animaux inférieurs, où justement cette fossette est constituée pour la recevoir.

Un grand nombre d'anomalies « ataviques » dans le squelette, surtout dans le cerveau, et dans tout le corps des criminels, furent étudiées, et la genèse en fut recherchée en anatomie comparée et leur fréquence chez les individus anormaux ou supposés tels apparut. On les étudie de plus en plus depuis qu'une observation plus soigneuse en révèle les particularités ; l'étude de la structure des organes les met en évidence, et dans ces cas l'importance de l'anomalie est, on peut dire, en proportion inverse de son apparence, parce qu'elle témoigne un dérangement plus profond et plus grave, qui frappe jusqu'à ces particularités minimes de l'organisme et doit alors avoir un ressentiment plus vif et plus marqué.

Cette réaction on la trouve dans le champ fonctionnel et psychique ; non pas dans le sens que les anomalies de ce dernier dérivent ou dépendent de celles que nous avons précédemment nommées dans le domaine anatomique, bien qu'il soit raisonnable de croire que les fonctions des tissus et des organes anormaux ne peuvent rester normales, mais parce que les uns et les autres sont des effets parallèles du même dérangement et d'un arrêt de développement.

Un résultat plus important dans cet ordre de recherches fut qu'on trouva chez les criminels, au moins dans la plus grande partie, une très forte diminution de la sensibilité générale explorée par le passage des courants électriques, de la sensibilité à la douleur et de la sensibilité tactile.

C'est là un caractère éminemment atavique et qui reproduit une condition propre des sauvages dont on connaît l'insensibilité à la douleur. Cette insensibilité explique la « résistance de ces individus, les criminels, à la vie de la prison, et aussi aux maladies et aux traumatismes », faculté qu'on appelle « disvulnérabilité ».

C'est là le résultat le plus important obtenu dans le champ fonctionnel, si on y ajoute la sensibilité plus fréquente et plus vive chez les criminels aux variations météorologiques, la sensibilité aux métaux, au magnétisme, qui sont probablement plus directement en rapport avec les altérations pathologiques de leur structure. Il faut tenir compte aussi à cet

égard des anomalies du champ visuel, retrécissement, scotomes, etc., qui ont une importance diagnostique et symptomatologique.

Parmi les caractères moteurs nous ne remarquerons que le plus important dans l'ordre biologique général ; le mancinisme ou gaucherie ; contrairement à ce qui arrive chez les normaux, beaucoup de criminels présentent à gauche une plus grande force qu'à droite. On a deux sortes de mancinisme : le mancinisme anatomique, qui dépend du développement, et un autre manci-

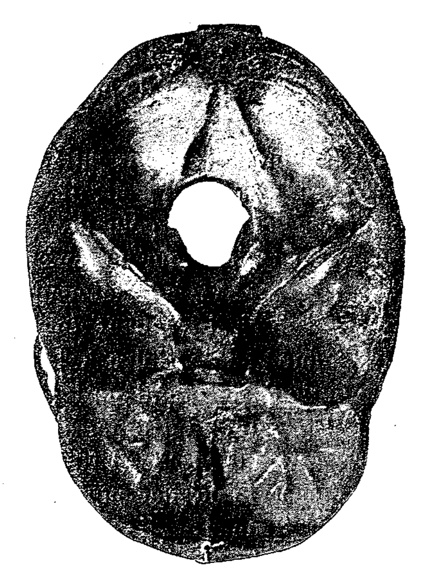


Fig. 1. — Fossette occipitale de Lombroso.

nisme fonctionnel moteur et sensoriel ; mais il est difficile d'assigner sa signification à cette anomalie bien que l'importance en soit évidente, car nous ne connaissons pas encore les raisons qui ont produit le dextrisme et moins encore celles qui le font dévier dans le mancinisme.

La préhensibilité du pied, produite par la plus grande liberté des mouvements du gros orteil, qui assume presque des mouvements d'opposition, est certes un caractère simiesque, et fut retrouvé en proportion bien plus grande chez les criminels que chez les normaux.

Ces anomalies influencent évidemment aussi les réflexes dont l'arc diataltique reste lesé dans ses components essentiels. Et il suffira de noter l'importance qu'a pour la pratique médico-légale l'étude des réflexes vasomoteurs, qu'on peut étudier exactement avec le pletismographe de Mosso, et qui est un moyen précieux de recherche analytique psychique, car il surprend à propos de chaque effort d'inhibition ou de dissimulation, les réactions plus intimes du système nerveux.

De plus grande importance sont naturellement les caractères psychiques ; c'est justement de l'anesthésie physique notée déjà que dérive l'insensibilité psychique, et avec elle l'atrophie de ces sentiments moraux de compassion ou de pitié qui sont désormais la base du consortium social.

Toute leur activité criminelle est sans pitié, sans aucun scrupule, sans aucun remords ; ils frappent, ils tourmentent, ils assassinent, ils volent sans cause ou pour des raisons tout à fait futiles ; ils sont même sans pitié pour eux-mêmes, envers leur propre corps, qu'ils martyrisent par le tatouage, par des coups et jusqu'au suicide, si facile et si fréquent, toujours parce qu'ils sont moins sensibles, moins susceptibles à la réaction douloureuse contre ces stimulations. Jusque dans leurs jeux enfantins, comme je l'ai montré, ils s'amusent à se faire du mal !

Et celui qui n'est pas animé de préjugés théoriques doit reconnaître que la peine de mort, le dernier supplice, ne peut constituer une menace qui les retienne, car ils ne perdent pas, devant l'échafaud, leur sang-froid ni leur cynisme.

Or, un tel défaut de sentiments moraux si fondamental et si diffus est toût à fait atavique, car il ne représente pas le caractère progressif qui signale et qui suit l'évolution de l'espèce humaine ; dans les populations primitives, une des caractéristiques est, en effet, ce dédain pour la vie et pour l'intégrité physique, qui donne une singulière âpreté à leurs rapports sociaux.

Certainement, une telle lacune morale n'exclut pas toute idée du juste et de l'injuste, même chez les criminels ; mais, comme selon les données de la psychologie positive, nous agissons non comme nous pensons, mais comme nous sentons, une telle notion abstraite reste stérile et sans efficacité, car elle n'est pas animée

et mise en action par un sentiment correspondant, qui, comme on le voit, fait défaut.

De même, c'est d'une importance particulière qu'une telle déviation et qu'un tel aveuglement sentimental soient presque totalement partiels et localisés précisément dans cette direction, qui correspond à une anomalie structurale partielle, c'est-à-dire nécessairement différenciée vers l'homicide, le vol ou la pédérastie. Il arrive fréquemment que le voleur parle avec horreur de l'assassin, et l'homicide avec dédain du voleur, et il n'est pas rare que, dans la psychologie criminelle, existent des cas de sentiments normaux qui, trop souvent, impressionnent et font dévier l'opinion et le jugement du public et des... juges. Une telle absence fondamentale de pitié et de compassion constitue le noyau de la psychologie criminelle, et s'associe à la prévalence des facultés psychiques qui ont, après tout, une importance appréciable dans la genèse de l'action criminelle. Je fais allusion à l'impulsivité, à la violence, à l'imprévoyance, qui sont si remarquables chez les criminels, et à l'indolence, à la répulsion à un travail méthodique et régulier, à la vanité, à l'amour — souvent si dangereux — pour l'orgie, la crapule, le jeu, la sensualité, qui sont enfin l'apanage caractéristique des personnalités psychiques inférieures sans frein et qui ne sont pas dirigées par des centres supérieurs, caractéristiques de l'évolution humaine.

De leur religiosité je dirai seulement qu'elle devient bien souvent superstition et que, pour cela, réduite à un simple formalisme, elle a perdu pour eux tout son côté idéal, toute efficacité morale (fig. 2 à 4).

Il est, du reste, notoire que la religion n'est moralisatrice que pour celui qui est déjà moral ; elle sanctionne une morale individuelle ou collective quelconque, telle qu'elle la trouve, mais elle ne la crée pas.

Puisque donc la criminalité est typiquement une lésion éthique, elle est compatible avec différents degrés d'intelligence pure ; et, comme on a des criminels déficients, — bien plus certaines formes de défectuosité mentale ont une criminalité qui leur est propre — aussi y a-t-il des criminels de talent, de génie même !...

Et, en réalité, certaines créations criminelles de nos jours sont célèbres, depuis celle de M[me] Humbert jusqu'à celle du capitaine

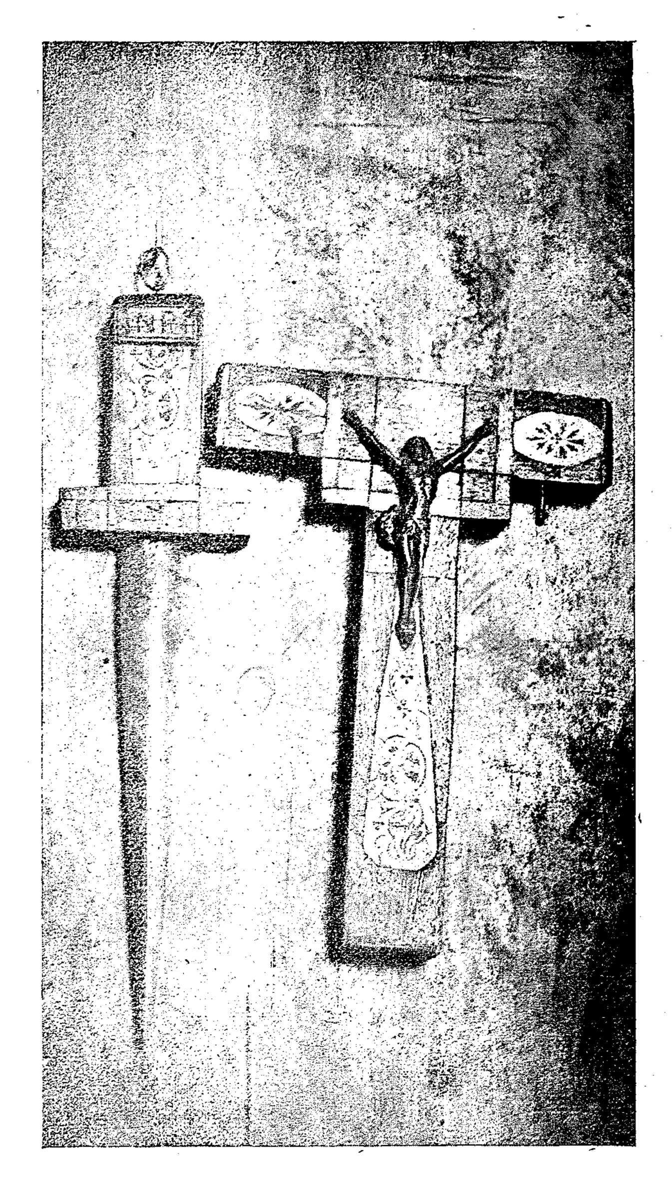


Fig. 2. — Un crucifix renfermant une arme.
(Muséum d'Anthropologie criminelle et de Psychiatrie de Turin.)

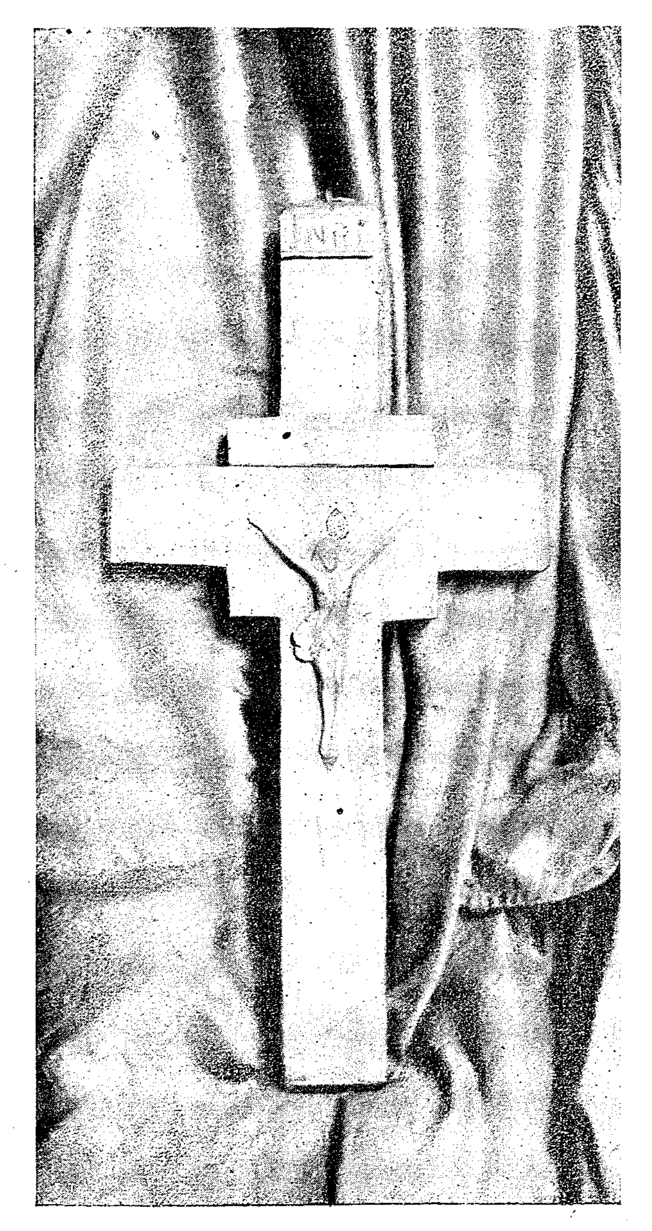


Fig. 3. — Un crucifix renfermant une arme.
(Muséum d'Anthropologie Criminelle et de Psychiatrie de Turin.)

de Köpenich ; elles exigent réellement une habileté et des qualités supérieures. Nous avons, du reste, des témoignages marquants de l'intelligence des criminels dans leurs écrits, dans leurs livres, dans leurs vers, dans leurs créations plastiques et graphiques (fig. 5 à 9), qui ont une grande importance, parce qu'ils subissent et présentent, d'une manière très intéressante, l'influence de l'anomalie éthique. En effet, par exemple, leurs chants et leurs groupes plastiques représentent des séances de justice et des scènes de vols, d'assassinats, qui donnent l'empreinte de leur âme et de leur mentalité.

Le tatouage et l'argot s'ajoutent à ces caractères et reproduisent de même des apparences et des formes d'origine atavique : le tatouage fut expliqué par l'origine atavique et on a indiqué les caractères qui, bien que le tatouage soit assez fréquent parmi les individus normaux, pourtant sont spécifiques chez les criminels. Quant à l'argot, c'est une sorte de langage particulier aux criminels qui, ayant des sentiments et des pensées différents des individus normaux, s'expriment avec d'autres mots, un mécanisme de la parole particulier et qui est analogue aux langues primitives : onomatopée, automatisme, personnification d'objets abstraits, etc.

Il résulte de tous ces caractères ce qu'on appelle le « type criminel » sans que l'on entende soutenir pour cela que tous ces caractères se trouvent toujours, et en même temps, dans tous les criminels (fig. 10).

Mais on peut dire que le « type criminel » est une représentation schématique, un modèle, dirait-on, duquel se rapprochent les différents cas. Il ne devrait donc pas rencontrer ces vives et longues hostilités que probablement une interprétation mal entendue lui oppose encore dans le champ scientifique. De même que dans le langage ordinaire, de même dans le langage technique d'anthropologie criminelle, nous disons d'une figure qu'elle est typique lorsqu'elle présente en elle-même et dans la forme, plus remarquable, les caractères physiques et psychiques énumérés plus haut, et dont nous avons voulu faire remarquer, plus que le nombre et la nature, la signification biologique générale.

Ce « type criminel » synthétise, dans son expression la plus large, celui que nous avons appelé le facteur anthropologique du

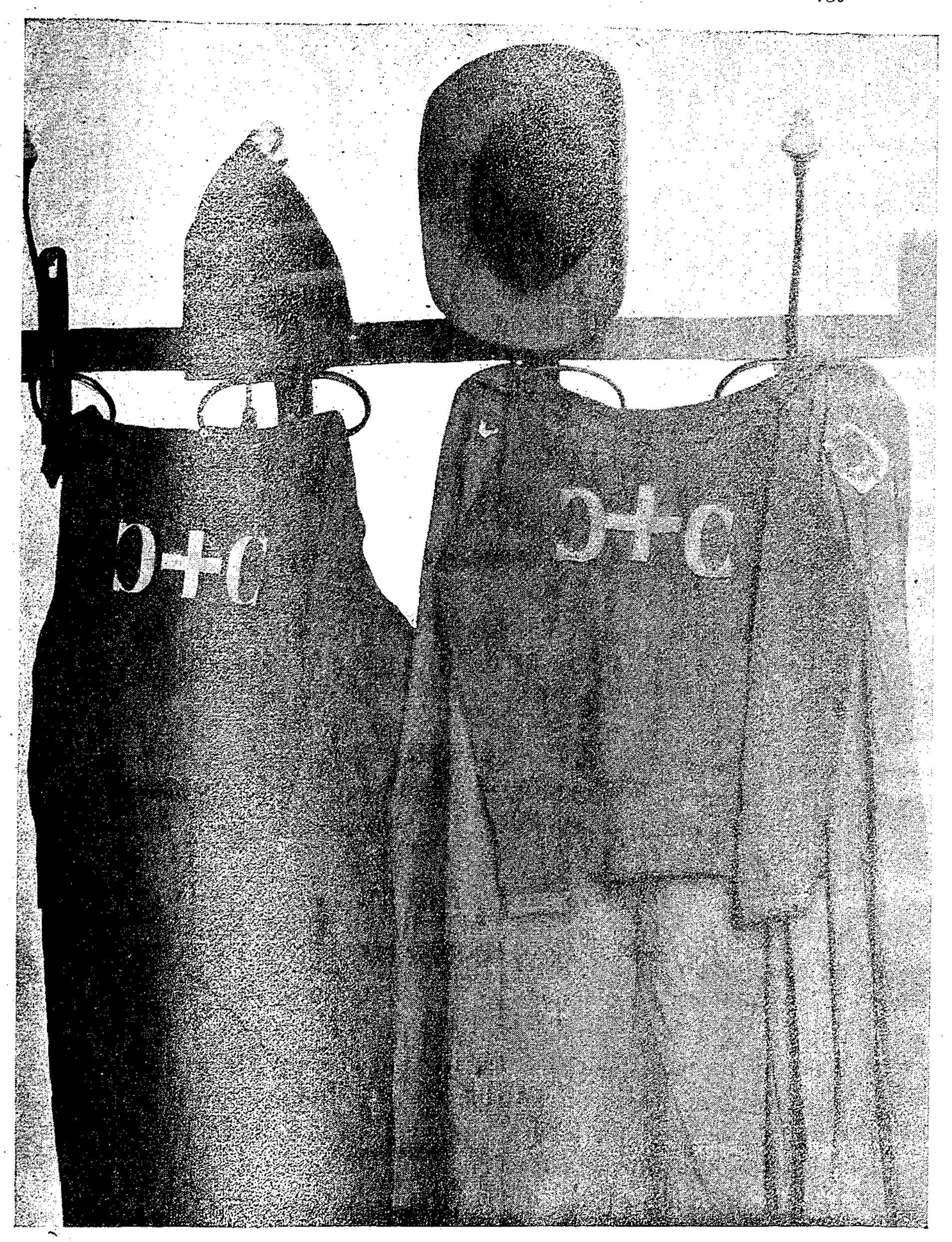


Fig. 4. — Habits de Lassaretti, un réformateur de religion (paranoïque).
(Muséum d'Anthropologie Criminelle et de Psychiatrie de Turin.)

crime; ce facteur dépend de la structure de l'individu qui commet le crime: facteur endogène, comme l'appellent les Allemands.

Mais le crime naît aussi d'autres facteurs qui s'associent en différentes manières au premier. Et justement, de cette différente participation de différents facteurs à la genèse individuelle du crime, l'anthropologie criminelle, qui leur attribue une très grande importance, tire un critérium rationnel et pratique tout ensemble, pour une classification des criminels. Cette classification ne doit pas avoir un intérêt purement théorique, mais servir de base logique et rationnelle à un traitement des criminels, curatif et défensif. Nous appelons alors *criminel-né* ou *criminel incorrigible*, celui dont l'activité criminelle dépend toute ou en partie de l'anomalie congénitale de sa personnalité, quel que soit le milieu dans lequel il agisse et les excitations qui l'environnent: son activité est « déterminée » par sa structure qui est profondément anormale. C'est pourquoi la précocité et la récidive constante et indomptable caractérisent le premier groupe de criminels-nés.

Mais ensuite, comme dans la pathogenèse des maladies infectieuses, les conditions individuelles ou une prédisposition héréditaire, ou la nutrition insuffisante, ou une gracilité organique, facilitent et expliquent la prédominance que prennent certains agents étiologiques spécifiques : ainsi à l'excitation criminelle sont différemment susceptibles les autres groupes de criminels, selon une « prédisposition » qui est représentée par le degré de dégénérescence.

Sur cette « prédisposition » agissent les différents facteurs extérieurs ou exogènes de criminalités sociale, individuelle et professionnelle.

Ces facteurs ou éléments de la genèse du crime sont infinis, de même que sont infinies les conditions qui amènent à l'organisme des germes pathogènes. Ce sont des facteurs personnels lorsqu'ils concernent des attributs de l'individu lui-même: âge, sexe, car les hommes et les femmes, les vieux et les jeunes, les enfants, ont des formes de criminalités différentes.

Bien différente est encore la criminalité entre les célibataires et les conjoints pour lesquels la famille aggrave tous les poids matériels, mais aussi forme une barrière protectrice, une préoc-

cupation noble et défensive du crime. Les professions donnent aussi un contingent différent pour les crimes : très grand parmi les boulangers et les maçons ; bien moindre dans les professions libérales, et presque nulle — si on en excepte les formes sexuelles — pour les prêtres. L'éducation et l'instruction, bien qu'elles aient trahi les espérances excessives qu'on y mettait, peuvent toujours adoucir, sinon supprimer les formes du crime et en diminuer l'âpreté et la férocité, bien que, pour certains, l'instruction puisse en faire accroître le nombre. L'alcoolisme, surtout, a des rapports indissolubles avec la criminalité, et l'hérédité y détruit fatalement et précocement les organismes et fait que des générations entières marchent au crime.

Pour ce qui est des facteurs sociaux on en a exagéré l'importance, dans ce sens qu'ils ne peuvent agir et s'exercer que sur des individus organiquement prédisposés à les subir.

Avec cette réserve, c'est pourtant hors de doute que la misère, les soucis et l'oppression politique provoqueront des formes correspondantes de réaction criminelle; les conditions contraires, la richesse, l'oisiveté, le pouvoir absolu constituent des excitants d'autant plus puissants à des formes fréquentes de criminalité, surtout la criminalité sexuelle, qu'on a voulu considérer jusqu'ici comme une forme spécifique de la richesse.

Une importance moindre, mais pourtant non méprisable, doit être attribuée aux facteurs physiques et climatériques ; les variations de pression, de température, les maladies physiques, les traumatismes, etc. Surtout sur les systèmes nerveux, non équilibrés, « tarés » comme sont ceux des criminels, ces influences génériques ont une plus grande et plus directe influence que celle qu'on admet pour les normaux ; ceux-ci ne s'en ressentent pas. Tous les directeurs de maisons de fous et de prisons savent comme la discipline de leurs établissements dépend souvent des vicissitudes atmosphériques.

Enfin, je noterai certains autres facteurs d'action plus limitée, mais non moins active : l'imitation, la suggestion, par exemple, qui ont tant d'influence sur la criminalité collective et sur la criminalité des jeunes gens et qui sont certainement une des causes pour lesquelles, paradoxalement, les institutions qui devraient constituer une défense du crime, les prisons et les



Fig. 5. — Un " aggnato ". Sculpture en mie de pain. (Travail de criminels. Collection Lombroso.)

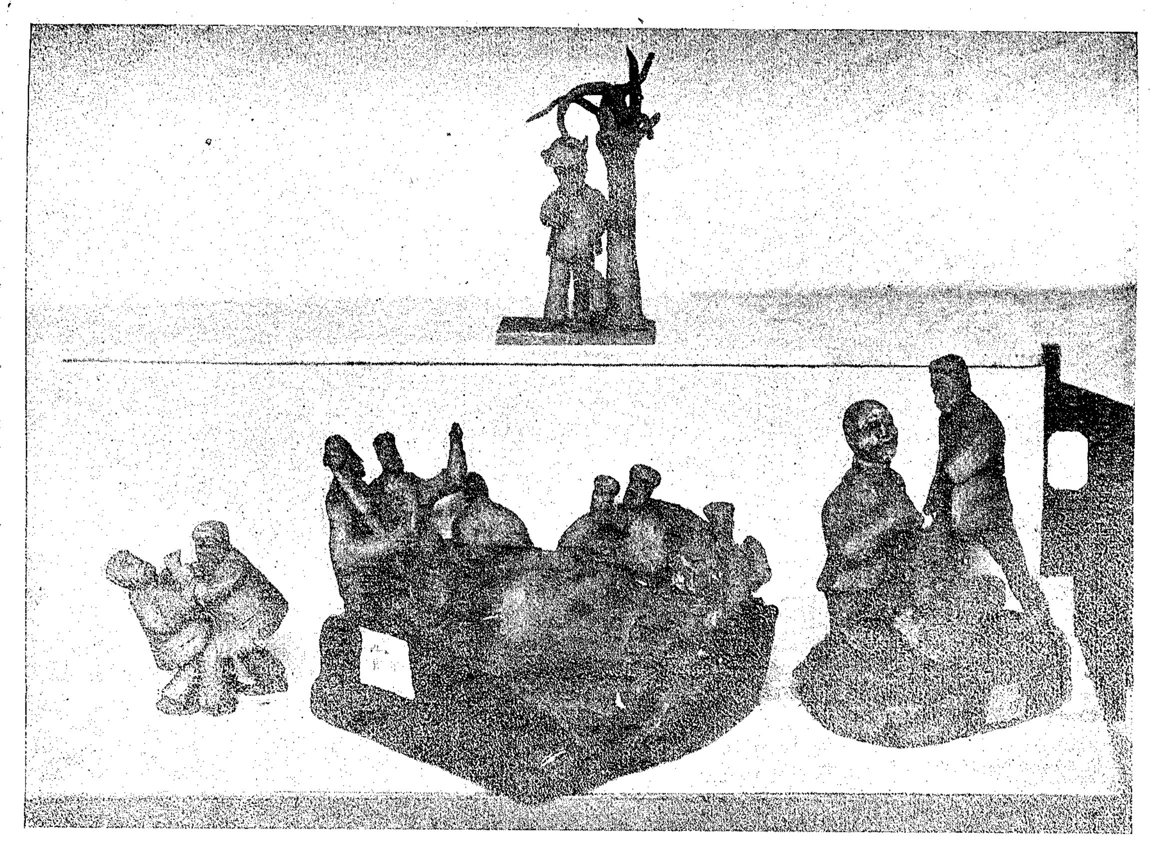


Fig. 6. — Une Cour de justice. Sculpture en mie de pain. (Travail de criminels. Collection Lombroso.)

maisons de correction, se transforment trop souvent en foyer de corruption et d'excitation au crime.

Ces facteurs extérieurs font partie de la *genèse* du crime avec une plus ou moins grande importance, selon qu'ils sont l'effet d'une altération dégénérative individuelle plus ou moins grande. Lorsque celle-ci est marquée, comme chez les criminels-nés, l'importance des facteurs extérieurs est presque nulle; mais si celle-là est insignifiante, ces derniers agissent plus activement et déterminent le crime, ce sont l'habitude invincible, l'occasion puissante ou favorable, la bourrasque passionnelle.

Et on a alors les figures différentes et correspondantes des criminels : les criminels par habitude très ressemblants aux criminels-nés, c'est-à-dire eux aussi avec de graves anomalies anthropologiques, une précocité remarquable avec tendance à la récidive. Mais pourtant ici l'on trouve une plus grande participation du *milieu*, de l'*habitude au crime*, provenant de l'absence ou de l'abandon des parents ou de leur mauvais exemple, puis les nécessités cruelles de la vie et l'excitation des camarades, etc. Les orphelins, les illégitimes, les faibles, les alcooliques, etc., donnent le plus grand contingent à cette forme de criminalité.

Quand cette participation des facteurs extérieurs ou exogènes augmente, on voit diminuer d'autant la gravité de la « prédisposition » ou le nombre de criminels d'occasion, avec toutes ses variétés : criminaloïdes, pseudo-criminels, et criminels passionnels, pour qui « l'occasion » représente une stimulation déterminant le crime. Elle agit pourtant à côté d'une prédisposition sans laquelle l'occasion n'aurait pas d'effet sur des individus complètement normaux. Les brigands, les « mafiosi », les camorristes, les contrebandiers donnent fréquemment l'exemple d'une telle figure criminelle, dans les pays où ces sortes de crimes attirent les faibles par l'exemple, par la peur et un certain *prestige* du courage. Les criminels associés aussi y appartiennent par l'importance que prend la suggestion criminelle collective : ainsi, les criminels *banquiers* ou appartenant à la vie publique, pour qui « le pouvoir » fut une occasion avec espérance de l'impunité. Et enfin, comme nous l'avons dit, les criminels par passion, qui sont poussés au crime par les passions sociales, c'est-à-dire par l'exagération des sentiments normaux,

fondamentaux et importants dans l'organisation sociale et familière actuelle : l'attachement de la famille, la préoccupation de l'honneur, de la patrie, de la liberté. En eux, l'occasion, c'est-à-dire la passion, a tant d'importance que la prédisposition organique ne peut être que minime. En effet les criminels par passion ont ordinairement une physionomie belle et agréable, dans laquelle difficilement on découvre la trace de cette dégénérescence qui paraît la proie la plus facile des passions irrésistibles et cruelles.

Ils se distinguent aussi par la façon dont ils commettent le crime, d'ordinaire public et violent, bien qu'on puisse quelquefois trouver la préméditation, et avec les armes qui leur tombent sous la main, sans complices et sans se cacher ; au contraire, ils se dénoncent et se repentent et ne tombent pas dans la récidive.

Les criminels politiques ne font pas un groupe à part, mais on doit les distribuer parmi tous les autres ; et l'expérience commune confirme justement que les criminels et criminels-nés d'occasion ou d'habitude peuvent fréquemment manifester leur criminalité par cette forme politique qui n'est pas essentielle d'une sorte particulière de crime.

Entre ces groupes de criminels masculins sont répartis les femmes et les jeunes gens, en nombre moindre que les adultes et en proportion variée dans les différents groupes. Mais ce qui est plus intéressant à remarquer pour la criminalité féminine, c'est qu'elle a un substitutif ou un équivalent dans la prostitution. La célèbre étude de MM. Lombroso et Ferrero a mis en lumière toutes les analogies qui se montrent dans les deux formes de dégénérescence ; si bien que parmi les prostituées on trouve souvent les mêmes caractères que chez les criminels et souvent même plus graves : en effet, la prostitution est la constante violation de la pudeur féminine qui est fondamentale pour la femme et souvent de l'instinct de reproduction ; elle représente pour l'organisme féminin une déviation plus grave que la simple criminalité. Et les prostituées se distinguent-elles aussi en prostituées de naissance, d'habitude et d'occasion.

La criminalité des mineurs, par ses formes spécifiques qui ne sont pas essentiellement différentes de celles de la criminalité des adultes, intéresse surtout par son récent et terrible accroisse-



Fig. 7. — Sculpture en mie de pain. (Travail de criminels. Collection Lombroso.)

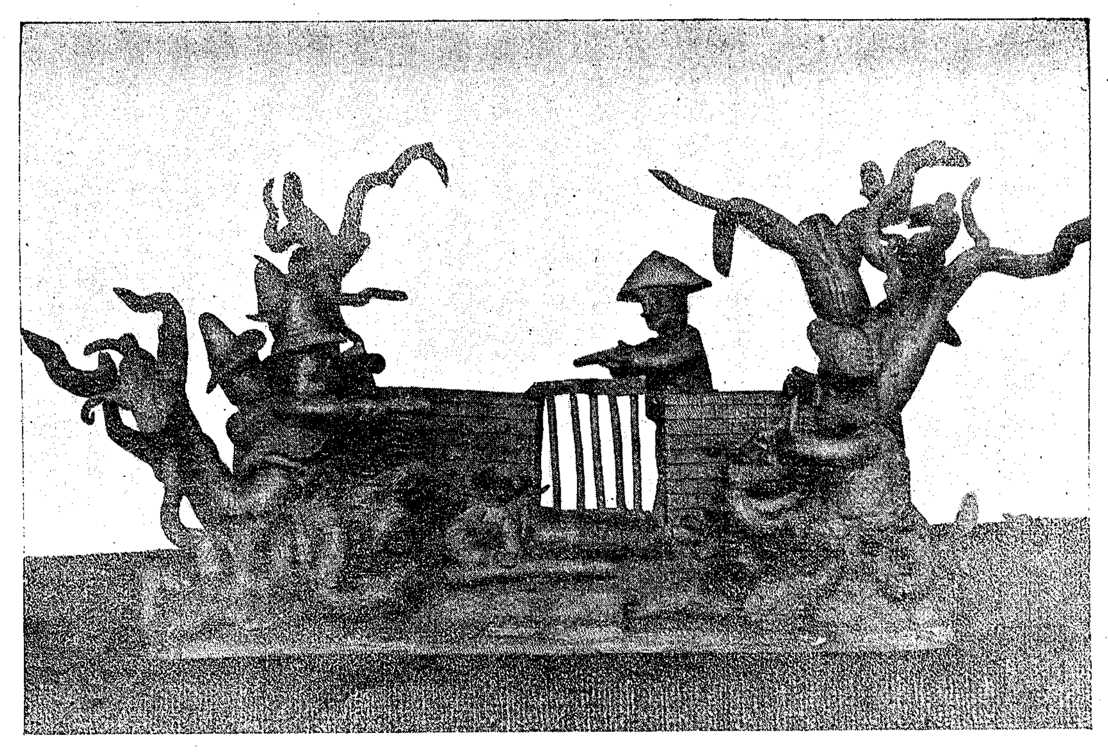


Fig. 8. — Une agression. Sculpture en mie de pain. (Travail de criminels. Collection Lombroso.)

ment et il nous faut étudier les meilleurs moyens pour le diminuer et l'empêcher.

Nous abordons la question du *traitement* de la criminalité qui représente le couronnement de l'édifice créé par l'anthropologie criminelle. Ce traitement fortifie et témoigne de la solidité organique des conclusions doctrinaires, le développement et les déductions pratiques dont l'anthropologie criminelle est capable.

En réalité, cette recherche si rationnellement faite sur les causes et les différents facteurs du crime a montré la nécessité de soins et de mesures répressives, de l'application des dispositions prophylactiques du crime, lui enlevant, quand il est possible, quelques-uns de ses plus actifs facteurs, en le surprenant dès ses débuts, lorsqu'il est plus facile de le vaincre ou de l'étouffer.

On a constitué une véritable prophylaxie criminelle; elle a avec le crime les rapports et l'action préventive que l'hygiène emploie contre les maladies et la recherche de leurs causes. Mais toutes ces mesures prophylactiques du crime se rapportent à un champ plus large et plus varié que les domaines de la médecine, de l'anthropologie, de la justice : elles constituent désormais une discipline et une doctrine qui porte le nom de *Sociologie criminelle*.

M. Ferri a nommé substitutifs pénaux un ensemble de mesures d'ordre économique, politique et religieux qui tendent à la préservation de la criminalité.

Nous avons vu l'importance criminogène qu'ont les conditions économiques : toutes les mesures qui les améliorent et les perfectionnent, soit chez les individus, soit dans la collectivité, agiront directement contre le crime : les réformes politiques surtout, un régime de liberté intelligente contre les crimes politiques dans toutes leurs formes ; et les réformes du droit privé pour la reconnaissance des enfants naturels, la recherche de la paternité, le divorce, etc., diminueraient certainement le nombre des crimes, tels que : avortement, infanticide, homicide par vengeance, pour adultère, etc., qui sont à présent étroitement liés aux lacunes ou aux sévérités de notre législation civile actuelle ; de même que dans l'ordre religieux le mariage

des prêtres ferait diminuer le nombre des crimes contre les mœurs qui, comme nous avons vu, représentent presque exclusivement leur forme de criminalité.

Parmi les moyens préventifs de la plus grande importance, il faut mentionner ceux qui constituent la *police scientifique* qui se propose, au moyen d'artifices et de procédés ingénieux, de soustraire aux criminels l'espérance de l'impunité et d'assurer à la société une prompte et sûre reconnaissance des coupables. L'importance de cette méthode est de tendre à donner avec sûreté le diagnostic anthropologique des individus arrêtés et condamnés, de façon qu'ils soient classés et qu'on puisse tirer des « criterium », comme nous le verrons plus loin à propos de l'application des peines.

Dans la prophylaxie du crime rentre une lutte active contre l'alcoolisme, consistant non pas seulement en dispositions pénales contre l'ivresse, ni limitée à des dispositions fiscales qui ont pour unique effet de faire substituer à l'alcool éthylique des alcools supérieurs, plus chers, mais aussi d'une plus grande toxicité. Il faut des réformes plus larges et plus pratiques : le monopole des boissons alcooliques confié à l'Etat, ou mieux encore, comme à Gothebourg, à une Société de tempérance.

Et, tandis que pour l'instruction et l'éducation nous ne pourrions nous attendre à un effet utile que chez la variété de criminels la moins dangereuse, nous pourrions au contraire réaliser les meilleurs et les plus brillants résultats dans les instituts pour la protection de l'enfance abandonnée (maison de correction). En Angleterre, où ces dispositions ont été largement et intelligemment appliquées, nous citerons comme modèles les écoles et les collèges célèbres du Dr Barnardo. On leur attribue la diminution qu'on a réalisée de la criminalité naturelle et atavique.

On a très adroitement créé des institutions d'un caractère exclusivement préventif comme les *écoles industrielles*. Celles-ci accueillent les enfants non encore condamnés et ceux qui, pour une raison quelconque de famille ou personnelle, se trouvent *en danger*. On enseigne à ces enfants une profession leur donnant ainsi le moyen de vivre honnêtement. On a encore des écoles « de correction » pour les mineurs déjà condamnés ; des institutions de punition ou même de prophylaxie, car les enfants sont

séparés pour empêcher que la criminalité enfantine se transforme en celle des adultes. Les *Rogged Schools* ou écoles des mendiants fournissent les vêtements, l'alimentation, un asile pour la journée et même pour la nuit aux enfants les plus misérables, abandonnés dans la rue. En Amérique, on a le placement à la campagne des enfants, en groupes isolés ou dans les colonies agricoles.

Dans les *Homes for little boys*, des villages entiers sont consacrés aux orphelins et aux enfants abandonnés, et ils sont tenus en groupe comme des petites familles jusqu'à ce qu'ils aient appris une profession.

Evidemment, toutes ces formes de prévoyance sont bien mieux adaptées à la variabilité plastique de la psychologie enfantine que nos maisons de correction. Plus actifs et directs sont les soins donnés aux misérables par les moyens de vivre, l'enseignement d'un métier; et surtout ils évitent cette promiscuité qui est vraiment un moyen si puissant de corruption en y substituant le traitement individuel qui, comme nous le verrons plus loin, est ou devrait représenter l'effet naturel de l'application anthropologique dans la pratique carcérale.

Toutefois la *Maison d'Elmira* (New-York), qui est véritablement un modèle du genre, a essayé avec les meilleurs moyens d'éviter ou de limiter ces inconvénients : les détenus sont divisés en plusieurs catégories de *bons*, de *médiocres* et de *méchants*. Ils peuvent passer de la dernière à la première par leur bonne conduite et arriver ainsi à la liberté; celle-ci pourtant est concédée lorsque le détenu, par l'instruction générale et professionnelle qu'il a reçue dans la maison, est capable d'exercer un métier. Alors l'individu libéré doit pendant six mois rendre compte de sa conduite extérieure; il ne jouit de la liberté absolue qu'après une année de conduite irréprochable.

Le nombre des sauvés, suivant les chiffres optimistes publiés dans les annuaires périodiques du Réformatorium, serait de de 70 à 83 pour 100.

Pour ce que nous avons dit de l'opportunité d'individualiser le plus possible le traitement du mineur, Mlle Lucy Bartleth a récemment introduit en Italie une imitation du système de preuve qui est largement diffuse en Amérique et qui consiste essentiellement à confier le mineur condamné conditionnellement

pendant la période d'épreuve à un surveillant ou payé ou volontaire. Dans ce dernier cas, ce sont presque toujours des avocats, des étudiants, des dames qui s'en chargent. Tout en laissant le mineur dans un milieu familier (s'il n'est pas par trop mauvais), il est surveillé, aidé, protégé pendant la période d'épreuve. On ne lui laisse pas encourir l'exécution de la condamnation et on l'habitue à la vie normale et honnête.

Semblables patronages ont été fondés à Rome, à Turin, à Florence et à Naples.



FIG. 9. — Pot de terre avec *graffiti*.
(Travail de criminels. Collection Lombroso).

Mais puisqu'on ne peut espérer même avec la plus grande extension des mesures prophylactiques que le crime puisse être complètement aboli, il faudra recourir aussi à une action répressive qui se propose pourtant des moyens différents de ceux auxquels sont arrivés nos codes actuels, car la raison qui les dirige est différente.

En effet, le système pénal que nous avons à présent considère le crime comme un effet de la méchanceté volontaire du criminel : l'idée de « faute » est devenue la condition essentielle de la punition infligée à l'individu et toujours on lui applique un châti-

ment correspondant. Au contraire, selon les conceptions de l'anthropologie criminelle, la peine se dépouille de tout esprit de vengeance pour devenir seulement une défense pure et simple, nécessaire à la conservation sociale, contre des individus dangereux.

En conséquence, à la responsabilité morale, l'Ecole positive substitue la responsabilité sociale, dans le sens que chaque homme détermine dans toutes ses actions une réaction sociale correspondante et en ressent les conséquences et en est responsable par le fait seul de les avoir accomplies.

Et l'unique fondement rationnel et légitime de la « peine » reste sa raison et son efficacité justement pour cette défense sociale, laissant tout caractère atavique, qui existe encore substantiellement, même lorsqu'en apparence et de nom il n'est pas de la vengeance. C'est ce qui est arrivé en psychiatrie, pour le traitement des fous criminels lorsqu'on reconnût que l'aliénation mentale n'était pas une action de méchanceté volontaire ni une influence d'esprits malins, la société s'en est défendue, mais les fous ont été soignés et on ne les a plus tourmentés.

Or, pour que la peine corresponde à ce nouveau fondement, elle doit être proportionnée et adaptée non seulement aux conceptions de droit et de devoir violés, mais aussi à l'instinct du criminel, à la forme du crime, etc., à tout ce qui appartient à la nature anthropologique du criminel dont la société doit être préservée, c'est-à-dire à sa *temibilité sociale*. Il faut faire rentrer (Ferri) dans la conception qui régit l'application de la peine cette qualité plus ou moins antisociale de l'agent avec les qualités plus ou moins antisociales de l'action et de ses causes déterminantes : puis choisir et déterminer les formes de pénalités.

Par conséquent, un examen anthropologique du criminel doit avant tout établir la catégorie anthropologique à laquelle l'inculpé appartient, il devra subir suivant le résultat de cette observation un traitement différent et individuel.

Je me limiterai aux sentences à temps indéterminés dont on a déjà fait une large et favorable expérience en Amérique, dans l'Etat de New-York, dans le Massachussets, dans l'Illinois, et qui fut adoptée dans le projet du Code suisse pour le Canton de Vaud : suivant ce système, la sentence ne fixe pas le temps de



Fig. 10. — Types de criminels.

la peine qui est laissé à l'arbitre des directeurs de prisons ou des maisons de correction, etc.

Encore plus explicitement dans le projet du Code norwégien, on applique la sentence indéterminée lorsque le criminel, d'après la nature du crime, ou pour les motifs qui ont donné lieu à ce dernier, doit être considéré comme particulièrement dangereux.

La libération conditionnelle est de nature analogue; grâce à celle-ci, le détenu est rendu à la liberté avant qu'il ait accompli sa peine s'il a montré une bonne conduite telle qu'elle fasse présumer son repentir. Cette mesure a été introduite dans plusieurs législations, ainsi en Italie, mais elle est bien rarement appliquée. En outre, l'anthropologie criminelle exigerait aussi que cette libération ne soit concédée qu'après un examen anthropologique du condamné, en excluant ainsi les incorrigibles et les fous criminels : à plus forte raison, on doit dire cela de la condamnation conditionnelle, par laquelle le juge peut suspendre le jugement et l'exécution de la condamnation pour un temps donné : lorsque ce temps est passé sans donner lieu à des récidives, le jugement reste comme non avenu et la condamnation comme non arrivée. Cette mesure aussi a été introduite dans beaucoup de législations pénales et dans notre Code italien.

Chez nous aussi, il y a peu de temps, on a institué la grâce conditionnelle contre laquelle on peut élever les mêmes objections; que trop souvent on obtient la grâce non pas tant pour les propres mérites du sujet, mais par la faveur d'autrui, et aveuglément on jette de nouveau dans le monde des éléments dangereux et indignes.

Mais, plus que toute autre chose, nous devons nous intéresser aux établissements pénitentiaires où s'accompliront des peines limitant la liberté individuelle. Les prisons doivent répondre mieux à leur fonction si modestement conçue, sans la vaine prétention d'en faire des instruments d'amendement et de perfectionnement moral; il faudrait pourtant en corriger toute l'influence corruptrice, que nous avons déjà signalée et qui dérive surtout de la mauvaise compagnie et de l'oisiveté.

La séquestration cellulaire, aussi vaine, comme l'expérience l'a démontré, que dispendieuse, doit être abandonnée tout à fait,

au moins pour les condamnés définitifs, sinon comme elle est pratiquée dans le système progressif ou système gradué pour exciter le repentir.

On le distingue en plusieurs périodes avec des formes et des degrés différents de peine : dans une première période, le condamné reste complètement isolé; vient ensuite une période d'isolement nocturne et de travail quotidien en commun avec l'obligation du silence ; ensuite une période « *intermédiaire* » dans un établissement agricole avec le travail pendant le jour au dehors de l'établissement et, enfin, la période de « la liberté conditionnelle », et alors la dernière partie de la peine est annulée si le délivré ne retombe dans le crime.

C'est plutôt une telle individualisation éclairée et même basée sur l'examen psycho-anthropologique qui devrait présider ainsi à l'application de la peine de même qu'à son expiation, comme à toutes les mesures destinées à rendre les détenus à la société, libres, actifs et repentis, après un traitement particulier et différent selon chaque catégorie ou classe de criminels.

Pour les criminels-nés et les incorrigibles, l'élimination du consortium social se présente comme le moyen le plus raisonnable et le plus scientifiquement indiqué, et on comprend pour cela comment, étant donné les prémisses de l'anthropologie criminelle, on ait pu proposer pour eux la peine de mort.

Mais les sociétés modernes sont économiquement assez bien organisées pour se donner le luxe de maintenir ces individus dangereux, en les confinant dans des endroits sûrs en détention perpétuelle, préférablement dans les colonies agricoles.

Les criminels habituels, lorsqu'on pourra les reconnaître, ce qui n'est pas toujours aisé, étant donné leur affinité avec les criminels-nés seront assujettis aux mêmes mesures indiquées pour ceux-ci, bien qu'un peu atténuées d'après leur criminalité moins grave.

Les criminels d'occasion, et en particulier certaines catégories dans lesquelles nous les avons classés, tels les pseudo-criminels, ne devraient pas être punis de prison. Ils devraient être obligés seulement à une forte et sévère amende ou à des dommages-intérêts afin d'éviter l'influence dangereuse de la détention carcérale, d'autant plus que l'on peut substituer à celle-ci des

peines moins dangereuses et plus efficaces : le séjour à la maison avec des parcs, déjà indiqué dans notre Code, les cautions, la répression judiciaire, le travail forcé sans détention, etc., et le plus possible on veillera à ce qu'ils ne rencontrent plus l'occasion qui les a poussés au crime, limitant avec des moyens restrictifs spéciaux leur activité individuelle et sociale, les excluant des charges publiques, des offices financiers, etc.

Pour les criminels par passion, enfin, la peine est inutilement cruelle, étant admis que leur criminalité est presque nulle, et pour leur repentir, le manque de récidive, etc. Il suffira qu'ils soient condamnés à compenser le mal. Les criminels politiques dont la récidive est plus probable, seront éloignés par l'exil du pays où ils ont commis le crime et où ils pourraient le renouveler.

En dernier lieu, pour les fous criminels, la *Scuola positiva* soutient l'institution des maisons de fous criminels, c'est-à-dire d'établissements où ces criminels soient renfermés et soignés par des moyens opportuns et puissent, lorsqu'il est possible, être restitués non déshonorés à la société.

De cette façon, dans ce dernier, comme dans tous les traitements dont nous avons parlé, le but général de la société sera noble. Elle doit se garantir des éléments qui peuvent lui devenir dangereux, mais non assouvir sur eux sa soif de vengeance.

DOCUMENT DE TECHNIQUE POLICIÈRE

AFFAIRE RENARD ET COURTOIS

Assassinat du financier Y...

Avant-propos sur la méthode en police judiciaire. — Rapports de M. Alphonse Bertillon, chef du service de l'Identité judiciaire à la Préfecture de Police, sur les conditions dans lesquelles un certain bureau à cylindre de M. Y... avait été fracturé par un ou plusieurs complices. — Comptes rendus des Cours d'assises d'abord à Paris, puis à Versailles. — *Note* sur l'ensemble des présomptions établies contre Renard : comment il est possible, simplement par une substitution de mot, de mettre en pleine lumière son intérêt dans le crime.

Avant-propos. — Cette publication est destinée, dans notre idée, à prendre place dans la Bibliothèque de Police judiciaire en vue de servir de documentation à l'établissement ultérieur d'une théorie investigatrice de l'effraction.

Ce but ne saurait être pleinement atteint qu'à la condition que le lecteur nous permette de compléter le texte officiel de nos Rapports techniques par des commentaires sur les erreurs qui sont intervenues en cours de route, et qui ont retardé et même auraient pu faire échouer nos recherches.

Les erreurs apprennent plus que le succès parce qu'elles frappent, blessent et laissent une souffrance d'amour-propre qu'on n'oublie pas facilement.

On n'imite pas un succès, car il n'y a jamais deux cas semblables, mais on sait très bien éviter l'erreur constatée et reconnue, ce qui est une autre façon d'imitation.

La série de nos tergiversations tendra aussi à montrer combien l'ouvrage le plus simple nécessite d'effort et, disons le mot, de *passion*. Les traités de philosophie classique, qui, naturellement, sont rédigés par des théoriciens professionnels, s'insurgent volontiers contre ce mot. C'est dans la *passion* qu'ils voient la source de toute erreur. On en mettrait toujours trop, surtout en fait d'expertise. Notre observation personnelle et celle des maî-

tres que j'ai eu l'occasion de voir opérer s'élèvent absolument contre ce précepte.

Il est manifeste que les découvertes, du moment qu'elles sont cachées, n'apparaissent qu'au prorata de la passion qu'on met à les chercher. C'est la passion qui, surexcitant l'intuition, fait jaillir l'hypothèse initiale, c'est la passion qui, en excitant l'imagination, matérialise l'hypothèse, la fait, en quelque sorte, agir sous les yeux du chercheur et arrive ainsi à la mettre inconsciemment en présence de moyens de vérification susceptibles soit de la confirmer soit de l'infirmer.

Seule, c'est la passion qui, devant une ou plusieurs infirmations, s'acharne et revient à l'assaut en modifiant l'hypothèse jusqu'au succès final.

Ajoutons d'ailleurs qu'une fois l'enquête terminée, c'est encore à la passion qu'il faut faire appel pour critiquer l'œuvre accomplie. Mais c'est là une passion spéciale qui ne met plus en mouvement les sentiments d'altruisme et de dévouement à la chose publique de l'enquêteur, mais ses sentiments de crainte ou d'égoïsme, irions-nous jusqu'à dire. C'est la période où il importe de développer en soi une autre passion : la *phobie de l'erreur*. Durant cette période de contre-examen, chaque argument doit alors être repris avec un sentiment de malveillance, de perfidie, vis-à-vis de soi-même. Nous verrons tout à l'heure comment l'accusé, qu'il parle par sa propre bouche, ou par celle de son défenseur, ne se fera pas faute de recourir à la mauvaise foi ; or, il importe de découvrir son argumentation avant qu'elle ne vous soit opposée, pour préparer sa réponse et surtout pour y réfléchir, car elle contient presque toujours une parcelle de vérité.

Terminons cette introduction par une indispensable déclaration de modestie : même appliqués avec passion et persévérance, il s'en faut de beaucoup que, réunis, tous ces nouveaux procédés de police, portrait parlé, empreintes digitales, album D. K. V., anthropologie et photographie métrique, onomatologie, investigation méthodique des lieux en s'aidant de la loupe, du microscope, de l'analyse soit chimique, soit biologique, et même du chien de police, soient arrivés à un degré de perfection suffisant pour annihiler ou seulement diminuer notablement les services que continue à rendre, dans tous les pays sans exception, ce

qu'en police on appelle d'un mot vague « *l'indication* ». Pourtant il est incontestable que les nouveaux moyens pratiques sont intervenus à point pour remédier, dans une certaine mesure, aux difficultés que les nouvelles lois ont apportées à l'instruction judiciaire (notamment, en France, la présence obligatoire du défenseur aux premiers interrogatoires).

On ne sait que trop, par les mémoires que les policiers en retraite ne cessent de publier, combien on cède facilement, en cette profession, à l'occasion de se faire passer pour un « malin ». C'est une fanfaronnade que l'opinion publique leur impose presque obligatoirement pour ne pas paraître trop inférieurs aux héros des romans actuellement à la mode.

La police nouvelle n'aura pas besoin, espérons-le, de ces intuitions transcendantes. Nous lui recommanderons pourtant de ne pas abuser du mot *science*, comme les autres, en mettant dans leur poche l'origine vraie de leurs « indications », ont parfois abusé de leur « flair de fin limier ». C'est assez dire que nous repoussons comme impropre le mot à la mode de *police scientifique*. Tout procédé rationnel pourrait, à ce compte, être qualifié de scientifique. L'expression de police *technique* proposée, en premier, je crois, par Lacassagne, désigne suffisamment bien l'ensemble de ces petits procédés empruntés de droite et de gauche à l'encyclopédie de nos connaissances, et principalement à l'anthropologie.

De quel côté convient-il de tourner ses efforts pour augmenter le champ de cette technique ?

Les deux rapports, que nous allons reproduire intégralement, apportent-ils quelques nouvelles contributions ? Signalons, dans cet ordre d'idées, une application des plus élémentaires de la théorie des permutations, puis des leviers et des coins, à l'étude des *phases* successives de l'effraction. Nous estimons qu'il convient surtout d'y remarquer la méthode même mi-déductive et mi-expérimentale qui a présidé à ces investigations. Il s'agit là de l'application limitée d'un de mes plus anciens projets : faire pénétrer la méthodologie de l'investigation scientifique dans le domaine de la police judiciaire.

La crainte de ne pas être suivi, ni même compris, et par suite de jeter quelque discrédit sur les applications déjà lancées, nous

avait retenu jusqu'ici. Mais, dès janvier 1896, nous exprimions dans une note parue dans la *Revue scientifique* (revue rose) l'avantage qu'il y aurait pour l'éducation professionnelle du policier à pénétrer et à employer les règles de l'induction sinon dans leur intégralité, au moins dans leur phraséologie. Nous croyons qu'il y aurait là matière à quelques leçons théoriques et pratiques pour les fameuses écoles de police technique dont le Dr Reiss, à l'Université de Lausanne, a donné le modèle; qu'en tout cas, cette voie inexplorée serait plus fructueuse que les exercices de psychologie et psychiatrie auxquels certains pays me semblent donner trop d'importance.

Pour la psychologie, encore plus que pour la méthodologie, il semble que le but à atteindre doit se limiter à l'introduction dans le langage policier de quelques termes classiques bien clairs, bien exactement définis et bien employés.

Aristote n'a-t-il pas dit, croyons-nous, que toute connaissance commençait et finissait par une définition.

RAPPORT PRINCIPAL

Exposé sommaire des faits et circonstances connus par l'accusation au moment où l'enquête a été commencée.

Invité par M. Albanel, juge d'instruction, à assister à la reconstitution du crime de la rue de la Pépinière, je fus frappé, séance tenante, de la concordance entre les constatations matérielles que j'avais consignées, à titre d'expert, dans un premier rapport et les explications de Courtois sur la façon dont il avait fracturé le secrétaire de M. Y...[1].

Eclairées par le récit de Courtois, mes constatations apparaissaient comme une espèce d'enregistrement mécanique de ses actes et de ceux de son complice dont la présence sur les lieux se trouvait, par cela même, matériellement démontrée. M Albanel,

[1] Ajoutons que le récit de Courtois sur la manière dont, aidé de son complice, il avait fracturé le bureau secrétaire, n'avait manifestement pas été fait *ad ostentationem*, pour en imposer aux personnes présentes. Ce n'était qu'un chapitre, un simple paragraphe, au milieu d'explications, qui durèrent non loin de deux heures, sur toutes les scènes qui précédèrent, accompagnèrent et suivirent le crime.

mis au courant du nouvel aspect que prenait la question qu'il m'avait chargé d'étudier, m'invita à formuler ces aperçus dans un rapport écrit destiné à être annexé à ma première expertise. Enfin, pour faciliter mes constatations et expériences, il fut décidé que le bureau fracturé (pl. I[1]) serait saisi et transporté dans mon laboratoire où l'étude de cette effraction serait reprise et poursuivie aussi loin que possible.

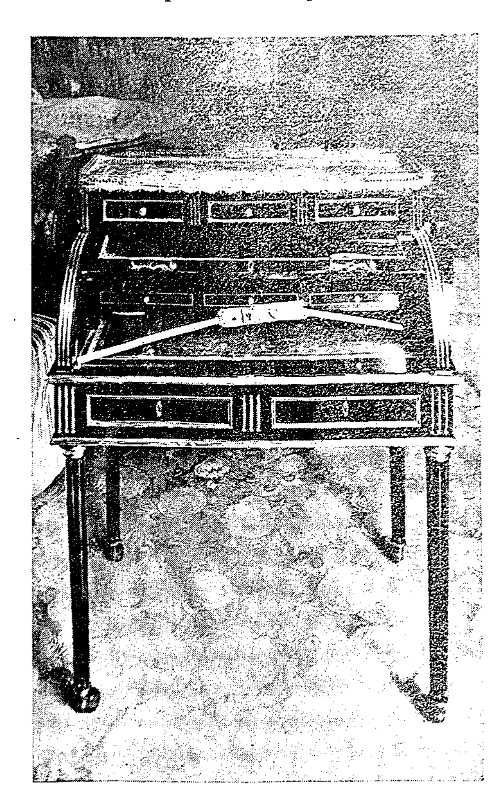


PLANCHE I. — Petit bureau à cylindre fracturé dans la chambre de Mme Y... — *Nota.* Pour les besoins de l'expertise, la serrure à crémone a été détachée du cylindre auquel elle adhérait encore partiellement. — Réduction du 1er plan: 1/15.

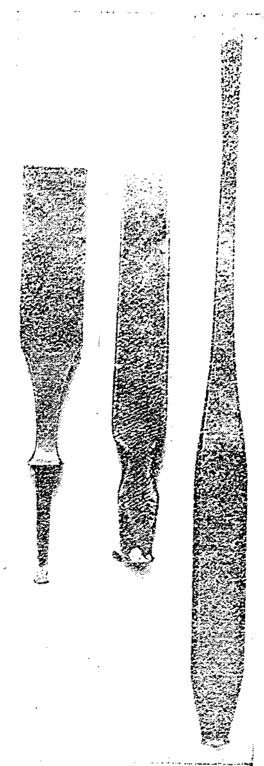
De là le présent rapport.

« D'après le récit de Courtois, il aurait commencé à forcer le meuble en y introduisant l'extrémité aplatie du tamponnoir et en exerçant quelques pesées. L'outil s'étant tordu légèrement, il s'emparait du ciseau de serrurier qu'il parvenait à introduire à droite, tandis que son complice lui venait en aide à gauche avec le ciseau de menuisier. » (Pl. II.)

Attirons, tout de suite, l'attention sur cette remarque capitale, sur laquelle nous

[1] La direction des *Archives* adresse à M. R. Baschet, directeur de l'*Illustration*, tous ses remerciements pour l'amabilité avec laquelle il a bien voulu nous communiquer les planches de l'affaire Courtois et Renard, publiées dans ce magnifique recueil au moment des débats en Cour d'assises, à Paris (nº du 6 février 1909). A. B.

ne cesserons de revenir et dont le présent rapport va s'efforcer d'établir la vérité d'une façon incontestable par une série de constatations et d'expériences, à savoir que :



Pl. II. — Outils dont se sont servis Courtois et son complice; *de droite à gauche:* tamponnoir, ciseau de serrurier, ciseau de menuisier. — Réduction 1/3.

Seule l'intervention d'un complice explique et justifie l'emploi du ciseau de menuisier cassé et sans manche, qui n'aurait pas été utilisé par le briseur de meubles s'il avait opéré seul; lequel outil devait produire les empreintes caractérisées par l'encoche saillante dont nous avons signalé l'existence sur la moitié gauche de la tablette (pl. III).

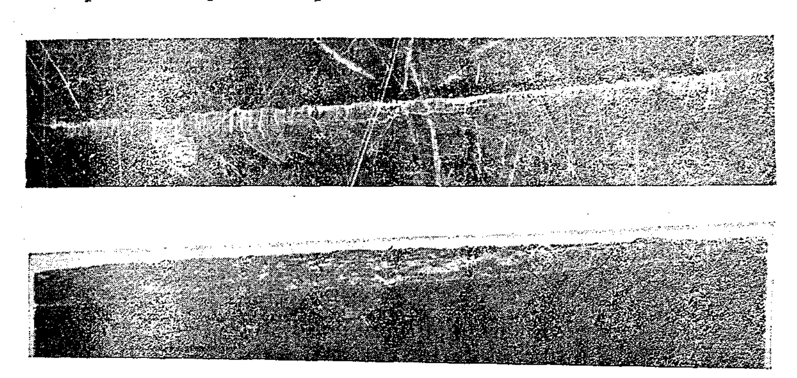
Ainsi, la place, *à gauche* du meuble, assignée par Courtois à son complice, correspond précisément aux traces incontestables laissées par l'outil de menuisier, tandis que le ciseau de serrurier manié par Courtois n'a laissé de traces qu'à droite et quelque peu au centre, et aucune à gauche (pl. IV[1]).

De prime abord, le récit de l'effraction fait par Courtois apparaît donc comme exact jusque dans ses détails. Nous allons établir par une étude serrée de toutes les hypothèses contradictoires que cette opération n'a pu, en effet, être accomplie qu'au moyen de deux complices au moins, l'un maniant le tamponnoir, puis le ciseau de serrurier et l'autre venant à son aide, lorsque la besogne était

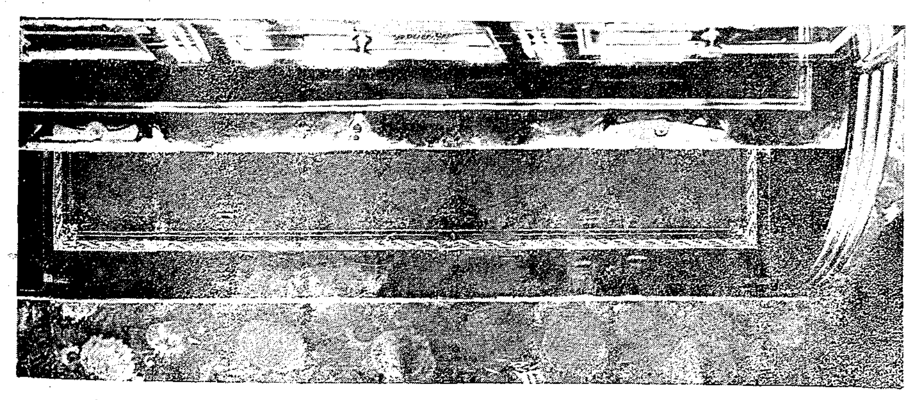
[1] La tablette du bureau, reproduite ici à la réduction approximative de 1/7, ne donne qu'une idée bien atténuée du caractère différentiel des empreintes telles que ces dernières sont figurées dans notre rapport original transmis à M. Albanel. Nous ne la donnons donc ici qu'à titre d'indication. Signalons, entre autres défectuosités, que les traces *en lunules* laissées par le tamponnoir à environ *7 centimètres et demi* à droite du dessin, y ont presque complètement disparu par suite de l'exagération de la réduction (comparer pl. V, fig. 3).

déjà commencée, en utilisant le ciseau de menuisier cassé et ébréché.

La première question que nous aurons à examiner sous toutes



Pl. III. — *En haut :* Trace du ciseau de menuisier sur le bois vernis du bureau. — *En dessous :* Fil du ciseau de menuisier avec les ébréchures correspondant à la trace ci-dessous. — Agrandissement : 4 diamètres.



Pl. IV. — Tablette du bureau à cylindre fracturé avec les traces des outils : *A droite*, ciseau de serrurier. *A gauche*, ciseau de menuisier. — Réduction 1/7.

ses faces théoriquement d'abord, puis pratiquement, sera relative à celle de l'ordre suivant lequel les trois outils d'effraction ont pu être employés.

Grâce à cet examen préalable, l'analyse, puis la synthèse des effractions constatées se succèderont dans ce rapport de la même façon qu'elles

auraient dû le faire si elles avaient été dirigées en ce sens, *a priori*, avant tout aveu de Courtois, le lendemain de la découverte du crime, par exemple. De ce fait, l'intérêt de ce rapport cesse d'être épisodique pour devenir général.

Comment, en présence d'une effraction, reconstituer le manuel opératoire, spécifier et même identifier les outils et les traces de pesée, déterminer le nombre, l'emplacement et le rôle des acteurs, etc.? Tels sont les problèmes que nous nous sommes efforcé d'aborder méthodiquement ici, sans jamais dépasser les limites de ce qu'un simple agent de police peut comprendre et, au besoin, refaire par lui-même.

Enumération et examen critique de toutes les permutations dont l'ordre d'emploi des trois ciseaux, en vue de l'effraction, est susceptible.

Que Courtois ait opéré l'effraction du meuble *seul* ou avec *complicité*, y a-t-il lieu de craindre que l'ordre qu'il indique dans l'emploi des trois outils :

1° Tamponnoir ;

2° Ciseau de serrurier ;

3° Ciseau de menuisier (v. pl. II),

ait pu être de sa part, par une erreur volontaire ou non, l'objet d'une interversion ?

Du moment que l'on regarde comme démontré, ainsi que nous l'avons établi dans notre premier rapport, que *seuls ces trois outils sont intervenus*[1], leur succession ne peut être ordonnée que de six façons différentes qui se répartissent, deux par deux, en trois groupes primaires, suivant le genre d'outil qui est supposé commencer l'effraction, à savoir par ordre alphabétique :

I. Le groupe commençant par le ciseau de *menuisier ;*

II. Le groupe commençant par le ciseau de *serrurier ;*

III. Le groupe commençant par le ciseau dit *tamponnoir*.

Chacun de ces groupes donne lui-même naissance à deux combinaisons, suivant que c'est l'un ou l'autre des deux outils restant qui vient en second lieu, ce qui finalement nous conduit au tableau général suivant :

[1] Nous examinerons plus loin, séparément, les hypothèses relatives à l'emploi simultané de ces outils par un ou plusieurs complices.

			N° d'ordre
I.	Ciseau de menuisier	de serrurier, tamponnoir	1
		tamponnoir, de serrurier	2
II.	Ciseau de serrurier	de menuisier, tamponnoir	3
		tamponnoir, de menuisier	4
III.	Ciseau dit tamponnoir	de menuisier, de serrurier	5
		de serrurier, de menuisier. . . .	6

Groupement I. — Les deux combinaisons nos 1 et 2, commençant par le ciseau de menuisier, peuvent être éliminées au premier examen ; cet outil brisé dont l'extrémité anciennement cassée (la surface de brisure en est profondément oxydée) mesure près de 3 millimètres d'épaisseur, n'étant pas susceptible d'être introduit entre la tablette et le cylindre dans la fente linéaire qu'offrait le bureau fermé.

Groupement II. — Début de l'effraction au moyen du ciseau de serrurier.

Aux combinaisons nos 3 et 4 de ce groupe, nous opposons les expériences de fracture faites sur des ouvertures analogues qui nous ont montré que *l'introduction en premier* du ciseau de serrurier était difficile et aurait occasionné sur les arêtes extérieures de la fermeture des dégradations (écornures), beaucoup plus profondes que celles observées. Elle n'aurait vraisemblablement pu être exécutée qu'en s'aidant d'un marteau. Rappelons que la pression latérale transmise par l'intermédiaire d'un coin ne subit qu'une multiplication limitée (du double par exemple).

Il en est tout autrement quand on a recours à la force vive d'un coup de marteau, ou quand on emploie le levier, dont la multiplication est théoriquement illimitée.

La meilleure preuve que ce n'est pas le ciseau de serrurier, mais le tamponnoir qui a été employé en premier, c'est qu'on retrouve certaines écornures et certains sillons attribuables à ce dernier outil qui ont été, par endroits, manifestement recouvertes, renforcées, nivelées et en quelque sorte *repolies* par des pesées du ciseau de serrurier.

Groupement III. — L'observation, comme le raisonnement, montre que c'est au moyen du tamponnoir que l'effraction a été commencée. Les empreintes que cet outil a laissées sur l'arête

extérieure de la tablette mobile sont les plus fortes de celles qui résultent de pressions exercées de haut en bas ; ce sont les seules qui, au milieu, près de la serrure, ont été jusqu'à ébrécher la petite moulure de cuivre qui décore extérieurement la tablette. Or, il faut noter que c'est nécessairement par une pression de ce genre que devait débuter toute tentative de soulèvement du cylindre au moyen d'un levier.

En effet, il est facile de se rendre compte matériellement, en se plaçant par la pensée en présence du meuble, que l'effracteur devait forcément (pour éviter une déviation par glissement pl. V., fig. 4), prendre en premier, comme point d'appui de son bras de levier, la bande étroite de la tablette (que le cylindre fermé laisse à découvert) et exercer conséquemment une pesée de *haut en bas* (levier du 1[er] genre à point d'appui intermédiaire entre l'effort et la résistance).

Une pesée de *bas en haut* au début de l'opération aurait immanquablement déterminé un simple refoulement (ou une écornure) du bord inférieur du cylindre combiné avec une espèce d'égratignure superficielle de la tablette, mais sans faire pénétrer l'outil plus avant dans la fente de l'ouverture à forcer.

Le meuble semble avoir été attaqué par le tamponnoir : 1° à 13 cm. 5 et 2° à 12 centimètres à droite du milieu (voir pl. V, fig. 3).

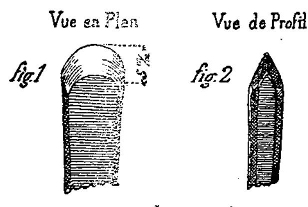
On trouve là deux traces en « coup d'ongle » ou en lunule qui caractérisent la *foulée* de l'extrémité du tamponnoir (voir pl. V, fig. 1 et 2).

Le premier croissant (A) est à 4 millimètres en avant de la fermeture, ce qui montre que l'extrémité coupante avait à peine pénétré de 1 millimètre sous le cylindre, tandis que le deuxième croissant, tangent au cylindre, dénonce une introduction de 4 à 5 millimètres[1].

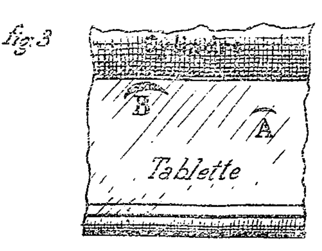
[1] Ce sont sur ces deux marques en « coup d'ongle », imprimées par le *ressaut* en demi-cercle du tamponnoir, que nous avons le plus insisté, dans notre déposition orale en Cour d'assises, pour montrer en dehors de tout raisonnement, par simple constatation, que l'effraction avait bien commencé par l'emploi du tamponnoir.

Il est évident, en effet, que le cylindre n'était pas *entr'ouvert*, mais hermétiquement clos quand le tamponnoir, butant par son extrémité contre le cylindre, a imprimé la *lunule* A. (pl. V, fig. 3) et que son extrémité tranchante ne péné-

Extrémité du tamponnoir :



(*grandeur nature*)



A et **B** *traces des lunules laissées par le tamponnoir* au début de l'effraction, le cylindre étant fermé. (*grandeur nature*)

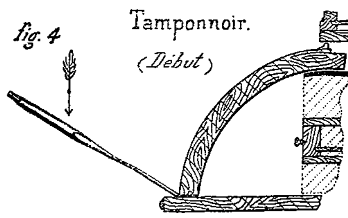
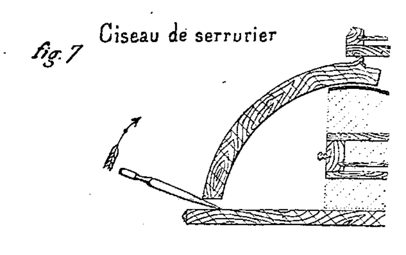


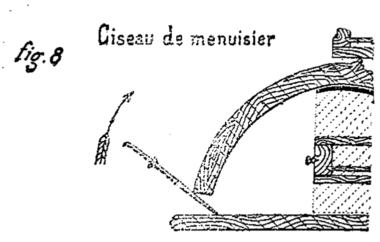
fig. 5 Tamponnoir. (*Fin*)

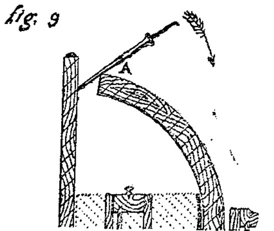
fig. 6 Ciseau de serrurier



Levier du 1er genre. — Effort dirigé de haut en bas. Écornure sur l'arête intérieure du cylindre et sur l'arête de la tablette.

Levier du 2e genre. — Effort dirigé de bas en haut. Écornure sur l'arête extérieure du cylindre avec foulée sur la tablette.





Levier du 2e genre. — Effort dirigé de bas en haut. Écornure sur l'arête extérieure du cylindre avec foulée sur la tablette.

Hypothèse où le bureau aurait été couché sur le sol. — Les efforts dirigés de haut en bas auraient occasionné des traces de pesées sur la surface extérieure du cylindre et des éraflures superficielles sur la tablette.

Pl. V. — Schémas des phases successives de l'effraction. Le cylindre à soulever a été représenté ici, *en coupe*, à la réduction de 1/10. Les outils figurés sont à la même échelle.

La fente de fermeture ayant ainsi été élargie par l'introduction du tamponnoir, et le cylindre ayant été quelque peu soulevé, ce premier outil n'a pas tardé à montrer son insuffisance pour l'achèvement de l'œuvre, attendu qu'il s'est tordu sous l'effort des pesées de haut en bas dont nous venons de parler. Le tamponnoir, avons-nous dit, montre, en effet, une torsion manifeste à environ 5 centimètres de son extrémité, et nous n'avons constaté les traces que de six à sept pesées attribuables à cet outil.

Ayant donc rejeté le tamponnoir, l'opérateur a t-il eu recours immédiatement après au ciseau de menuisier (combinaison nº 5) ou au ciseau de serrurier (combinaison nº 6); ce qui revient à rechercher lesquelles des traces de l'outil de serrurier ou de menuisier ont été effectuées en premier.

L'examen tactile de la tranche inférieure du cylindre suffit pour indiquer auquel de ces deux outils il convient d'attribuer la priorité.

On retrouve en effet à droite, sur les parties du cylindre qui font face aux empreintes du ciseau de *serrurier*, des éraflures et des dépressions relativement brillantes, parfois parallèles, qui correspondent à la largeur de cet outil et qui indiquent que cet instrument a été introduit à force, à la façon d'un coin, dans la fente laissée entre la tablette et le cylindre encore presque fermé, tandis que les parties du cylindre opposées aux empreintes du ciseau de menuisier, ne laissent voir qu'une écornure peu profonde de l'arête extérieure, non suivie d'éraflures ni de traces de dépression à travers la tranche même du cylindre, comme pour les deux autres outils : observation qui montre — nous ne saurions trop y insister — que le ciseau de menuisier n'a été introduit qu'alors que l'ouverture était déjà faite et qu'il n'a été employé qu'à l'agrandir par des pesées faites exclusivement de *bas en haut* (levier du 2e genre), comme nous

trait pas au delà des 5 millimètres qui la séparent du susdit ressaut en demi-cercle, quand immédiatement à gauche il a laissé la *lunule* B.

Aussi, cette double et capitale constatation, qui avait échappé à mon premier examen (voir *in fine*), n'a été faite qu'en dernier et à son ordre de permutation.

On voit qu'en cette enquête, comme dans tant d'autres, ce sont souvent les observations les plus importantes que l'on recueille quand tout semble terminé, simplement en cherchant la confirmation de l'induction finale. Nous aurons plus loin l'occasion de revenir plus longuement sur ce point important de méthodologie.

l'indiquions déjà dans notre rapport initial avant toute déclaration de Courtois.

Ajoutons, avant de quitter le bord inférieur du cylindre, que les dépressions attribuables au ciseau de serrurier présentent, les unes leur maximum de creux vers l'arête intérieure, les autres vers l'arête extérieure, différences qui s'expliquent parce que les premières proviennent (comme celles du tamponnoir étudiées plus haut) d'un effort exercé de *haut en bas* (pl. V, fig. 6), tandis que les autres (maximum avec écornure extérieure) d'un effort dirigé de *bas en haut* (pl. V, fig. 7).

Ainsi l'unique interprétation des empreintes a suffi pour nous montrer que, de nos six combinaisons, la dernière subsistait seule.

En résumé, le rangement des outils auquel nous aboutissons correspond précisément à l'épaisseur croissante de leur extrémité tranchante et cadre parfaitement, d'une part avec les nécessités de l'effraction, et de l'autre avec les traces multiples qu'elle a laissées derrière elle. Rappelons, en effet, que le tamponnoir, premier outil employé, n'a laissé que des traces de pesées effectuées de *haut en bas ;* le ciseau de serrurier, employé en second, des traces de pesées alternativement dirigées de *haut en bas* et de *bas en haut* et, enfin, le ciseau de menuisier, employé en dernier lieu, des traces de pesées exclusivement dirigées de *bas en haut* (Pl. V, fig. 8).

La question de la sériation dans l'emploi des outils étant élucidée, nous sommes à même de répondre sans redites aux diverses hypothèses qu'on pourrait être tenté d'opposer au récit de Courtois (en ce qui regarde le mécanisme de l'effraction, et rien autre)[1].

[1] Le précédent chapitre sur les permutations, dans l'ordre d'emploi de nos trois outils, ne doit pas faire naître l'illusion dangereuse que l'on a épuisé *mathématiquement* le champ des hypothèses. Ainsi, dès le début, nous avons dû mentionner en note, pour en ajourner l'examen, la question de la *simultanéité* dans l'emploi des trois outils. Mais, facilement on pourrait imaginer d'autres conjectures qui, en détruisant la base même de toutes nos combinaisons, en feraient ressortir la trompeuse sécurité. Telle serait, par exemple, l'hypothèse de l'intervention insoupçonnée d'un quatrième outil, à pesées, soit invisibles, soit confondables avec l'un de nos trois outils, lequel outil aurait finalement été emporté par l'un des cambrioleurs soucieux de ne pas laisser d'indices derrière lui, etc.

Ainsi il ne faut voir dans notre tableau de permutation qu'une *direction* mentale que nous nous sommes imposée en vue de nous contraindre à vérifier successivement chacune des six hypothèses qu'elle fait surgir, dans les conséquences matérielles que leur réalisation aurait dû amener, vérification qui im-

Synthèse : *Examen des diverses hypothèses auxquelles les constatations précédemment établies peuvent conduire.*

Le bureau a-t-il été forcé par une seule personne[1] ?

I. — Le premier argument qui se présente contre l'hypothèse d'un auteur unique est une raison de sens commun. Non, Courtois n'était pas seul, parce que l'on ne s'expliquerait pas alors pourquoi cet individu, ayant commencé par employer un outil aussi parfait que le ciseau de serrurier, aurait eu recours, en troisième lieu, au ciseau de menuisier.

Comment expliquer qu'il aurait abandonné cet outil excellent et imbrisable pour prendre le ciseau de menuisier ébréché et sans manche, dont la manœuvre inconsidérée pouvait devenir douloureuse et même occasionner quelque légère blessure ?

On est fondé à croire que, s'il avait été seul à opérer, il aurait parachevé avec le ciseau de serrurier ce qu'il avait commencé avec le tamponnoir, et que nous n'aurions pas eu à constater les empreintes incontestables du ciseau de menuisier (marquées de l'encoche saillante), empreintes dont il nous faut tenir compte nécessairement.

A ce raisonnement, on peut objecter qu'il suppose chez Courtois une méthode rigoureuse dans la suite de ses opérations, tandis que l'observation courante montre que l'on se perfectionne en faisant, et que presque jamais on ne recommence une opération compliquée en suivant le même ordre que la première fois.

Ainsi rien ne saurait démontrer, *en se plaçant au point de vue si spécieux de la logique pure*, que Courtois n'a pas (par

plique l'obligation morale et matérielle de réexaminer le meuble fracturé six fois également, chaque fois à un point de vue différent.

Ainsi, la méthode des permutations, poursuit, par une autre voie, le même but que l'opération bien connue qui consiste à diviser une surface suspecte en un certain nombre de petits carrés numérotés que l'on examine ensuite successivement : dans l'un comme dans l'autre procédé, on cherche à faciliter la perception en concentrant l'attention dans une direction déterminée et, par suite, limitée.

[1] Evidemment il ne s'agit pas ici de savoir si le bureau *aurait* pu être forcé, *en cas de nécessité*, par une personne seule, comme affectaient de le croire les honorables défenseurs de l'accusé, mais de rechercher si les marques retrouvées laissaient quelque vraisemblance à l'hypothèse d'un effracteur unique. Ajoutons que le secrétaire, tout en étant particulièrement frêle d'aspect, offrait encore une résistance assez considérable à l'effraction, grâce à l'excellence de sa fabrication.

erreur si l'on veut) abandonné, au cours de ses opérations, le ciseau de serrurier pour recourir, dans la furie de l'action, à celui de menuisier, quelque inférieur que fût ce dernier.

Considérée en elle-même, cette conjecture peut être qualifiée d'*invraisemblable*, mais non *d'impossible*.

Un examen plus approfondi des phases et du mécanisme de l'effraction, en nous montrant clairement le rôle qui échut à chaque outil, va achever de nous démontrer par cela même qu' « *ils étaient deux* ».

On peut en effet comparer la manœuvre pour relever le cylindre, notamment sous le rapport du genre d'effort à produire, à celle que comporte l'ouverture d'un simple tiroir.

De toute nécessité il faut imprimer à l'un ou à l'autre de ces objets (tiroir ou cylindre) un déplacement constamment parallèle à lui-même, si l'on veut éviter « le coincement » qui arrête tout mouvement. Dans le bureau à cylindre, ce parallélisme est généralement assuré par un dispositif d'équerres intérieures que l'effraction avait eu précisément comme conséquence de fausser. *En effet, les pènes de la serrure forcée, arrachés dès le début de leurs gâches respectives, mais débordant le cylindre, râclaient très profondément à droite et à gauche les parois latérales du meuble* (voir pl. VI) et continuaient ainsi à s'opposer au relèvement immédiat et complet du cylindre. L'effracteur était ainsi amené, par la force des choses, à faire porter ses efforts de soulèvement successivement d'un pène à l'autre, chaque pesée déterminant, soit à droite, soit à gauche, un léger soulèvement, immédiatement suivi d'une espèce de freinage ou « coincement », qu'une pesée, pratiquée de l'autre côté, pouvait seule contrebalancer sur un court espace.

Si donc Courtois avait opéré seul, il aurait été nécessairement amené à transporter son outil de droite à gauche et inversement, nous aurions eu ainsi à constater des marques du ciseau de serrurier sur le côté gauche, comme sur le côté droit de l'entablement. Or *l'outil de serrurier n'a marqué qu'à droite et celui de menuisier qu'à gauche*. Il y avait donc à la gauche de Courtois un aide attentif qui intervenait pour maintenir et guider le parallélisme. Les traces de son intervention sont imprimées dans le bois. Coïncidence digne de remarque : si l'on compte le

nombre de pesées imprimées à gauche de la tablette (toutes attribuables au ciseau de menuisier), on trouve le même nombre, à



PL. VI. — Vue de trois quart du bureau ouvert au point de vue de l'emplacement de la gâche et du sillon tracé par le pène.

une ou deux unités près, que pour les pesées produites à droite par le ciseau de serrurier ; *huit à neuf de chaque côté.*

Il serait absurde de supposer que Courtois opérant seul se

SERAIT ASTREINT A CHANGER D'OUTIL CHAQUE FOIS QU'UN « COINCEMENT » DU CYLINDRE L'AURAIT OBLIGÉ A CHANGER DE CÔTÉ.

Aussi bien nous sommes tenté de croire (quoique Courtois n'en ait rien dit en notre présence, lors de sa confrontation rue de la Pépinière) que son complice avait dû l'assister dès le début de l'effraction, en se plaçant à gauche pour maintenir l'immobilité du bureau *monté sur roulettes* et que c'est ce complice relativement inactif qui, en présence du blocage du cylindre occasionné par le freinage de l'extrémité des pènes sur les parois latérales du bureau, a eu recours au *seul* outil restant, le ciseau de menuisier sans manche ni tranchant.

Attirons l'attention sur cette remarque grosse d'inductions imprécises, à savoir que l'effort musculaire développé du côté gauche du meuble, par ce complice dont nous venons de signaler le rôle, en quelque sorte secondaire, apparaît comme considérablement inférieur à la force mise en œuvre du côté droit, à en *juger par la profondeur respective des empreintes* tant sur le cylindre que sur la tablette, sans parler de la garniture en cuivre de la serrure à genre crémone qui n'a été tordue qu'à droite [1] ?

II. — Autre forme de l'hypothèse précédente :

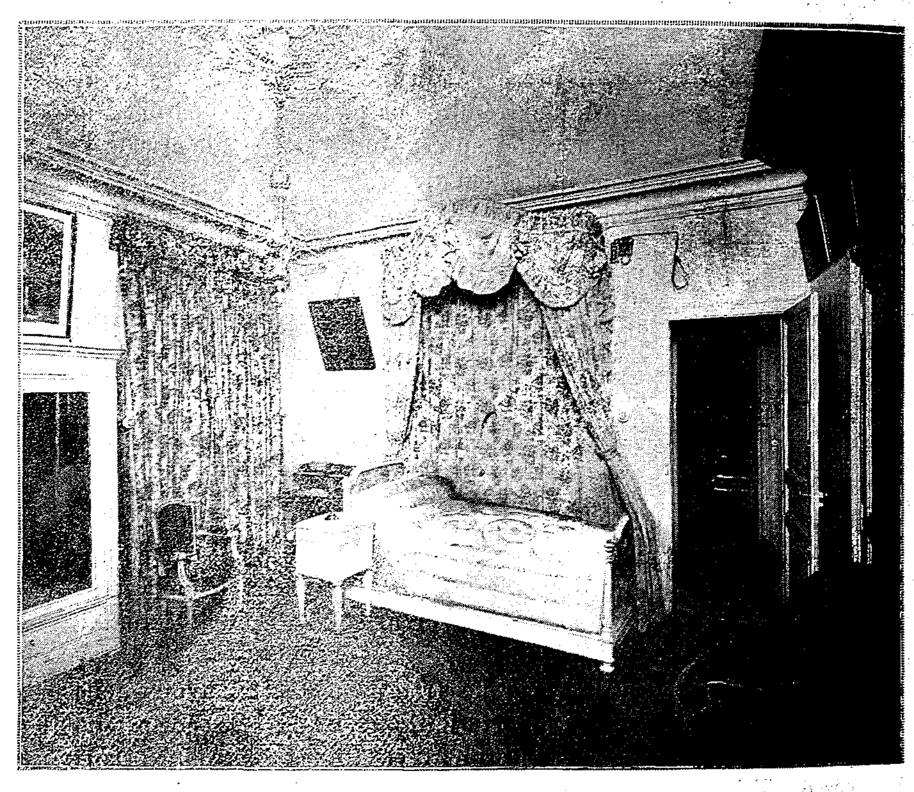
Pourrait-on admettre que Courtois, toujours supposé opérant seul, ait cherché à maintenir le parallélisme en manœuvrant *simultanément* à droite l'outil de serrurier et à gauche celui de menuisier ?

Non, certainement non, car les traces de pesées, avons-nous dit, dès notre premier rapport, indiquent que les efforts faits par le ciseau de menuisier ont été exercés de *bas en haut*. Dans ces conditions, le bureau, non maintenu par l'autre main, aurait immanquablement basculé sur ses roulettes. Il est à noter, en effet, que ce meuble, porté sur des roulettes remarquablement mobiles, est particulièrement instable, qu'il était déjà tombé antérieurement et qu'il porte des traces d'anciennes réparations (raccommodage au ciment du marbre qui recouvre le corps d'en haut). Le secours de l'autre main (ou d'un complice) était donc indispensable pour le maintenir en place durant les pesées et les

[1] De même la poignée en cuivre, qui permettait de soulever le cylindre à la main, n'a été tordue qu'à droite.

soulèvements de l'effraction. *Même le calage contre un mur aurait été parfaitement insuffisant.*

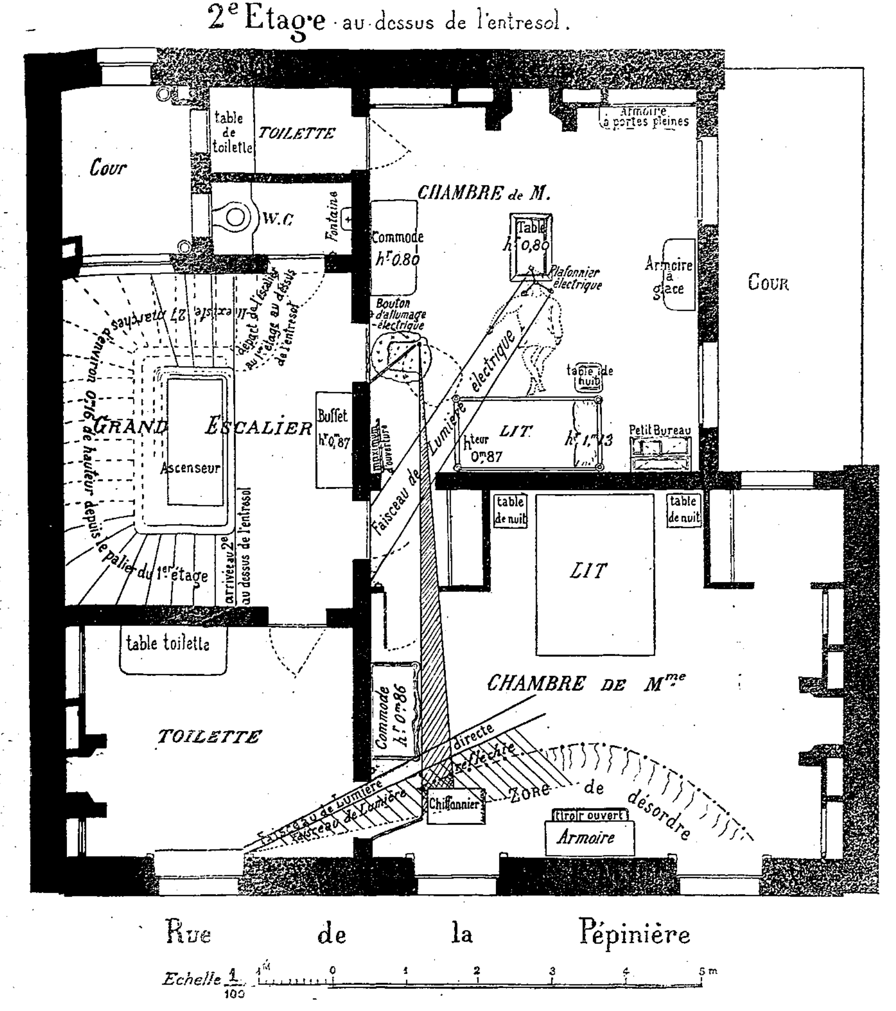
III. — Ajoutons d'ailleurs que le bureau, qui a été retrouvé debout, ne semble pas avoir été couché sur le parquet à en juger par le contenu des tiroirs, etc.



Pl. VII. — Chambre où fut assassiné M. Y... ; au fond et à droite, couloir conduisant à la chambre de Mme Y... où eut lieu l'effraction du bureau-secrétaire.

IV. — Mentionnons, pour épuiser les hypothèses possibles et impossibles, celles où ce serait Courtois, lui-même et sans aide, qui aurait ménagé ces combinaisons de pesées d'outils en vue de simuler une complicité dans l'effraction, dans le même ordre d'idées qui lui faisait déposer trois verres en évidence. La faiblesse et l'inutilité, en l'espèce, de cette manœuvre trop subtile

devrait, sans chercher d'autre argument, suffire pour la faire rejeter d'emblée.



Pl. VIII. — Plan architectural de l'étage où le corps de M. Y... fut trouvé assassiné (à rapprocher de la photographie perspective reproduite planche VII).

La démonstration de complicité ne résulte pas ici d'une disposition qui saute aux yeux, et que, par cela même, on pourrait craindre truquée (comme celle des trois verres), mais d'un exa-

men approfondi de l'affaire, étude des coincements, encoche du ciseau, absence de manche, mobilité du meuble, etc., toutes choses dont l'existence ne dépendait pas de Courtois, et dont l'intervention dans nos raisonnements n'a été en quoi que ce soit déterminée par ses propres manœuvres, ouvertes ou cachées.

Récapitulation des concordances entre les dires de Courtois et diverses constatations matérielles signalées au cours de ce rapport.

1° Les emplacements respectifs des trois sortes d'empreintes d'outils cadrent avec le rôle et l'emplacement attribués par Courtois aux deux complices durant cette effraction.

2° Les détails du récit de Courtois concordent également avec nos constatations, notamment en ce qui concerne le tamponnoir tordu dès les premières tentatives.

3° La succession (d'après Courtois) des outils employés concorde avec l'ordination qu'on obtiendrait en les classant suivant l'épaisseur croissante de leur extrémité tranchante : 1° tamponnoir, 2° ciseau de serrurier, 3° ciseau de menuisier.

4° Les trois ciseaux considérés comme autant de leviers et classés d'après la nature respective des pesées produites par chacun d'eux (1° pesées de haut en bas, 2° pesées alternatives et 3° pesées de bas en haut) redonnent la sériation de Courtois, laquelle sériation, répétons-le, implique la présence d'un complice par double démonstration basée :

a) Sur l'invraisemblance qu'un effracteur unique aurait abandonné un bon outil pour un mauvais ;

b) Sur la simultanéité nécessaire des efforts exercés à droite et à gauche (en vue de conserver le parallélisme de l'ouverture), simultanéité obtenue au moyen de deux outils distincts, à traces *inconfondables* : à droite, le ciseau de serrurier ; à gauche le ciseau de menuisier.

CONCLUSIONS

Le petit bureau à cylindre soumis à notre examen a bien été fracturé de la façon et dans les *conditions* exposées par Courtois, c'est-à-dire avec l'aide d'un (ou plusieurs) complices.

Courtois reviendrait-il ultérieurement sur ses déclarations premières en disant qu'il était seul à avoir opéré l'effraction du meuble, que les constatations matérielles, signalées et analysées au cours de nos deux rapports, subsisteraient avec toute leur valeur *démonstrative* pour ôter toute créanee à sa *nouvelle version.*

SÉANCE DE LA COUR D'ASSISES DE FÉVRIER 1909

Présidence de M. le Conseiller BOMBOY; Ministère public, M. RAMBAUD, avocat général.

Nous empruntons à M. Edgard Troimaux de l'*Echo de Paris* le compte rendu à la fois succinct et remarquablement exact et impartial de notre déposition à la Cour d'assises de la Seine :

« M. Bertillon avait été chargé d'une tâche d'autant plus délicate que sa Commission d'expert ne lui parvint qu'environ un mois et demi après le crime.

« Sa conviction n'en est pas moins formelle : l'effraction du secrétaire de Mme Y... ne peut être que l'œuvre de deux personnes.

« Trois outils ont été employés : un « tamponnoir » d'abord, avec lequel le « cylindre » ayant été légèrement soulevé, deux ciseaux, l'un de menuisier, l'autre de serrurier, furent ensuite introduits entre la tablette et le cylindre. Sur ces deux ciseaux glissés à chaque extrémité du cylindre, où ils ont laissé des empreintes très visibles, *des pesées* (levées aurait été plus exact) *ont été exercées, forcément simultanées, car une seule eut coincé le cylindre.*

« Mais pourquoi un seul homme n'aurait-il pas pu manœuvrer à la fois, de chacune de ses mains, l'un et l'autre ciseau, à la façon de leviers ? — Le bureau est si léger, répond M. Bertillon, que ce double soulèvement l'aurait renversé.

« L'explication est ingénieuse. Il faut croire qu'elle a même paru dangereuse à Me Lagasse, qui l'a combattue avec une ardeur endiablée ».

Complétons cette analyse nécessairement abrégée, en ajoutant qu'au cours de cette discussion nous fîmes remarquer que, si le bureau à fracturer avait été couché au préalable sur le sol, le

cylindre aurait présenté des traces de pesées sur sa surface extérieure en A et non sur la tablette (pl. V, fig. 9).

L'un et l'autre ciseau auraient eu alors tendance à prendre le cylindre pour point d'appui en place de la tablette dont la surface en pareil cas aurait été plutôt éraflée que refoulée comme il a été constaté.

Remarquons aussi, en nous plaçant à un point de vue plutôt théorique, qu'opérer l'effraction, debout ou couché, avec les deux mains symétriquement placées, c'était diminuer la force effective sur chaque côté de près de moitié. Le poids du corps de l'effracteur restant le même dans l'effort unique que dans l'effort double, ce dernier n'aurait eu que désavantage à en répartir la puissance de stabilisation sur deux points conjugués plutôt que de la faire porter alternativement de l'un à l'autre côté.

L'effracteur aurait-il ainsi commencé que, devant la difficulté, il aurait eu recours immédiatement à une autre combinaison.

Son but, en effet, était de forcer le secrétaire avec le moins d'effort possible et non de *jouer* la difficulté en vue de nous faire croire qu'ils étaient deux.

Cette réponse est également applicable à l'hypothèse d'un effracteur unique calant le bureau avec ses deux jambes écartées, ses pieds à lui reposant sur les roulettes intentionnellement tournées en dedans du meuble. Dans cette position manifestement forcée, les deux mains deviennent libres pour soulever les deux leviers symétriquement de *bas en haut*, le poids du corps porté sur les roulettes faisant obstacle au soulèvement immédiat du meuble.

Si le but, ou seulement l'intention de Courtois en forçant le meuble avait été de duper l'expertise ultérieure en simulant, à lui seul, l'intervention de deux effracteurs, peut-être aurait-il essayé de procéder ainsi! Il est douteux, néanmoins, qu'il eut pu y réussir sans encombre. L'instabilité du bureau dont le centre de gravité est malencontreusement déplacé par l'épaisse plaque de marbre qui recouvre le corps du haut, aurait dès le début révélé les difficultés de cette combinaison, à l'acrobate qui aurait tenté de l'essayer.

D'ailleurs, quelle que soit celle de ces hypothèses que l'on examine, Courtois étant *gaucher*, s'il avait opéré seul, les deux

mains symétriquement placées, les traces de pesées du côté gauche auraient eu une tendance à être plus fortes que celles de droite, or c'est l'inverse, avons-nous vu, qui a été signalé[1].

C'est également en faisant intervenir cette gaucherie de Courtois que j'ai répondu au défenseur de Renard, Me Lagasse, qui faisait remarquer combien il aurait été difficile à deux hommes de *travailler* côte à côte devant un meuble qui ne mesurait guère que 70 centimètres de façade ; les pesées du ciseau de menuisier n'étaient en effet distantes de celles de serrurier que de 25 à 30 centimètres ; Courtois, *gaucher,* s'étant placé à droite du meuble, rien n'empêchait un droitier (comme Renard) de se placer à sa gauche et de se servir de sa main droite.

Finissons en faisant remarquer que ni *l'ordination* des outils employés, ni la constatation que les pesées de l'outil de serrurier se trouvaient exclusivement à droite et celles de l'outil de menuisier exclusivement à gauche, n'ont été l'objet d'aucune contestation de la part de la défense, ni de Renard.

On peut donc regarder ces points comme acquis.

La discussion portait seulement sur la question de nombre : *un* ou *deux* effracteurs.

Comme l'avocat général, M. Rambaud, l'a fait excellemment remarquer : « Certes le meuble n'aurait pas été de force à résister aux efforts réitérés d'un seul effracteur, mais alors les marques d'effraction auraient été différentes de celles qu'on y a remarquées : les pesées auraient commencé par le milieu du meuble ; devant la résistance des pènes à droite et à gauche, des pesées latérales auraient été effectuées tantôt à droite, tantôt à gauche au moyen du même outil, celui de serrurier

[1] Signalons encore (pour la curiosité de la combinaison qui se rattache aux questions si fréquentes de symétrie), l'hypothèse où le bureau, couché sur le parquet, aurait été forcé par un seul effracteur opérant *tête-bêche* par rapport au meuble, sa tête étant dirigée du côté des pieds du meuble. En pareille posture, la main gauche de Courtois correspondrait à la droite du meuble et l'argument sur la supériorité des foulées du côté gauche disparaîtrait ! On voit par cet exemple combien il est toujours aisé, en se retournant à propos, d'arriver à cadrer avec quelques-unes des observations : *Attention à la pluralité des causes possibles pour le même effet*, enseigne la philosophie. Répétons que la disposition correcte des objets dans les tiroirs constatée le jour même du crime, s'élève également contre cette ingénieuse supposition que *combat également la nature et le sens des pesées et éraflures présentées par le meuble* (voir pl. V, fig. 9).

vraisemblablement, et on n'aurait pas remarqué cette dualité, cette parité d'empreintes, à droite et à gauche du meuble, faites avec des outils nettement différents. »

La dualité des complices étant ainsi mise hors de doute, on est en droit de se demander pourquoi les honorables défenseurs de Renard, au lieu de s'attarder à la réfuter (ce qui était matériellement impossible) ne l'ont pas admise, en insistant uniquement sur ce qu'elle n'incriminait pas Renard obligatoirement. En effet, par une tactique légitime, pour donner à notre déposition plus de poids, nous nous étions scrupuleusement appliqués à laisser l'individualité de ce dernier hors du débat?

Ne serait-ce pas parce que là encore, resserré dans ces étroites limites, le terrain n'aurait pas été favorable à leur peu sympathique client?

COUR D'ASSISES DE VERSAILLES (JUIN 1909)

Présidence de M. le Conseiller Puget; Ministère public, M. le Procureur de la République Fabre de Parrel.

L'arrêt de la Cour d'assises de Paris ayant été cassé pour un vice de procédure indiscutable et formel, l'affaire revint le 14 juin et jours suivants devant la Cour d'assises de Versailles, où une seconde fois la culpabilité de Renard fut reconnue, et ceci, malgré l'absence de son principal accusateur Courtois, décédé dans l'intervalle, absence qui entraînait celle autrement importante de son illustre défenseur, Me Henry Robert, dont l'éloquence est aussi convaincante dans l'attaque que dans la défense.

Pas plus à Versailles qu'à Paris, Me Lagasse ne mit en doute l'explication instrumentale que nous avons attribuée aux principales traces de pesées. Cette interprétation, base de toutes les déductions ultérieures, reçut ainsi, de cette absence même de toute critique, une nouvelle et, cette fois, définitive consécration.

L'invention nouvelle de la défense consista cette fois à soutenir, contre les faits les plus patents, que nous avions changé du tout au tout notre système entre notre premier et notre deuxième et définitif rapport. Or la date seule de ce premier rapport (18 juillet 1908), établi, rédigé et déposé après l'arrestation et de

Renard et de Courtois, aurait dû suffire pour montrer à l'honorable défenseur qu'ici encore il faisait fausse route lorsqu'il disait : « M. Bertillon qui, avant l'arrestation de Courtois, n'ayant sous la main que Renard, épuisait toutes les subtilités de sa dialectique à prouver qu'un seul effracteur avait suffi au cambriolage facile de ce léger meuble, M. Bertillon qui, après l'arrestation de Renard et les aveux de Courtois, se transforme en serrurier et invente le parallélisme des serrures (?) pour donner de l'ouvrage à deux effracteurs... » (D'après l'*Eclair* du 23 juin 1909.)

Constatation curieuse : malgré son parti-pris manifeste, cette nouvelle thèse de Me Lagasse fut admise comme vraie par la plupart des journaux.

Le texte intégral de notre premier rapport, tel qu'il figure au dossier, suffira pour montrer de quel côté se trouve la vérité, en même temps qu'il nous fournira l'exemple indispensable pour revenir sur une question capitale de méthodologie que nous n'avions pu qu'indiquer précédemment.

Paris, le 18 juillet 1908.

RAPPORT

Par ordonnance de M. le juge d'instruction Albanel, en date du 22 juin 1908, nous avons été requis :

1° De photographier les empreintes de pesées se trouvant sur le bureau de M. Y... ;

2° De mesurer ces empreintes et de les comparer sur place avec les outils saisis, pour établir lequel de ces outils aurait pu servir à l'effraction ;

3° De rechercher parmi les autres traces, empreintes ou éraflures, celles qui n'auraient point été produites par l'un des outils saisis et dire avec quel genre d'outils elles auraient pu être produites.

En exécution de cette ordonnance, nous avons fait photographier le bureau secrétaire en son entier à l'échelle moyenne de de 1/7 (pl. I) et fait prendre une vue de détail de la portion antérieure de la tablette mobile sur laquelle se trouvent les traces de pesées soumises à notre examen.

La reproduction a été faite grandeur naturelle (pl. III, partie gauche, et pl. IV, partie droite).

Enfin, nous avons également fait reproduire en grandeur naturelle les outils saisis, dont trois (nos 1, 2 et 3 pl. II) ont été retrouvés sur le sol à côté du bureau fracturé et l'autre (ciseaux de couturière) provient de l'office.

L'examen sur place montre que l'instrument n° 3, qui est un vieux ciseau de menuisier hors d'usage, d'un pouce de large, cassé au milieu environ de sa longueur, s'adapte très exactement aux traces de pesées très visibles situées en A B C D sur la partie gauche de la tablette du secrétaire (pl. III).

La trace A, examinée de plus près, présente en outre les mêmes particularités de structure que l'extrémité de l'outil n° 3, notamment une petite saillie *a* (pl. V), qu'on aperçoit vers le bord droit de l'outil, et qui est reproduite en *a'* sur l'éraflure A de la tablette du secrétaire, exactement au même endroit.

Pour rendre la comparaison plus aisée, nous avons rapproché sur la planche III les agrandissements photographiques (faits à la même échelle) de l'éraflure A et de la tranche de l'outil n° 3.

On voit que, si on superpose ces deux images, elles présentent une longueur égale et en même temps la saillie de la tranche de l'outil s'adapte exactement dans une petite échancrure de même forme, visible sur l'éraflure (pl. III). La précision de cet ajustement est telle qu'elle nous paraît suffisante pour entraîner la conviction que l'outil n° 3 a bien servi à l'effraction du bureau. (Accessoirement on voit que la pesée a été faite de bas en haut.)

Le point de départ de cette enquête repose d'ailleurs sur ce fait qu'on a retrouvé cet outil au pied du meuble fracturé. On doit ajouter cette remarque que la tranche en biseau aiguë d'un ciseau ordinaire de menuisier ne présente généralement que des échancrures (ébréchures) et non une saillie isolée dans le genre de celle que nous remarquons ici.

Nous concluons donc que l'outil n° 3 a servi à l'effraction du bureau.

Il paraît également certain que ce même outil a produit la trace B située sur le bois et les traces C et D situées sur le cuir, la petite échancrure se voit nettement en B et en D.

Le ciseau à froid n° 2 s'adapte très bien en dimensions

aux diverses traces E F G ; l'écrasement du cuir sans déchirure s'explique par l'effet de la pression de la tranche mousse et arrondie de l'extrémité de cet outil.

La partie médiane de la tranche du cylindre porte plusieurs entailles qui s'adaptent exactement sur les côtés de l'instrument appelé tamponnoir.

Les ciseaux de couturière ne paraissent pas avoir été employés à cette effraction.

Ainsi, documents en mains, nous sommes en droit de répondre à Me Lagasse, non sans contentement intime, que, par un heureux concours de circonstances, pas une phrase, pas un mot n'est à modifier (nous ne disons pas *ajouter*) sur ce premier rapport qui se borna à enregistrer les constatations matérielles. Deux mois employés à des contre-épreuves expérimentales variées, furent ensuite nécessaires pour construire sur ces données l'hypothèse explicative, en vérifier l'efficacité par la synthèse et la certitude par l'exclusion, autant que possible, de toute autre explication.

Et pourtant, comme nous l'avons indiqué plus haut (note de la page 762), ce rapport est muet sur tout ce qui regarde la présence des *lunules* qui marquent le début de l'effration au moyen du tamponnoir. Nouvelle justification de l'adage : « L'œil ne voit dans les choses que ce qu'il y regarde, et il ne regarde que ce qui est déjà en idée dans l'esprit[1]. »

Pour remarquer des traces aussi minuscules, pour en percevoir l'importance, il fallait que l'esprit de l'observateur fût déjà orienté vers la justification de l'hypothèse de l'emploi en premier du tamponnoir.

Ainsi, pour être bien conduite, la recherche des vestiges doit marcher de *pair* avec leur interprétation, ce sont deux efforts

[1] Ajoutons comme correctif que l'on retrouverait le même adage à l'origine de la plupart des erreurs d'observations et des généralisations hâtives qui se dissimulent derrière une induction vicieuse (idée préconçue) plus ou moins insoupçonnée, laquelle empêche de voir ce qui, sans cela, crèverait les yeux.

Aussi ne faut-il pas négliger d'interrompre de temps à autre la vérification de ses hypothèses pour regarder, pour s'efforcer de regarder *sans hypothèse aucune* qui puisse empêcher de voir ce que l'on ne cherche pas.

parallèles qui se succèdent l'un à l'autre, « l'un poussant l'autre », comme pour l'effraction d'un bureau à cylindre, pourrions-nous ajouter.

Ainsi sans hypothèse complémentaire, pas d'observations nouvelles à recueillir et inversement, que la collecte des faits nouveaux vienne à s'arrêter, et aussitôt la *remontée* hypothétique vers le passé devra marquer le pas, sous peine de construire sur des nuées, autrement dit, de faire du roman à la Conan Doyle ou à la Gaboriau. Les explications, quelque ingénieuses qu'on les suppose, ne valent que par les faits nouveaux dont elles déterminent la découverte. Sans confirmations matérielles ultérieures qui viennent s'encastrer, pourrait-on dire, dans la marquetterie des constatations initiales, une explication doit inspirer d'autant plus de réserves qu'elle séduit davantage par son ingéniosité.

Néanmoins, toutes ces belles raisons ne sauraient expliquer pourquoi, dès notre premier rapport, nous n'avions pas matériellement établi la dualité dans l'effraction du meuble.

En effet, même l'hypothèse directrice ne faisait pas défaut alors, puisque les deux complices étaient déjà sous les verrous quand nous commençâmes à nous occuper de l'affaire. Nous n'avions pas attendu l'intervention de Me Lagasse pour faire sur ce point notre examen de conscience : c'est que, pour songer à faire cette démonstration, il fallait d'ores et déjà savoir qu'il était possible de l'établir. Or, jamais, à notre connaissance, pareille recherche n'avait encore été tentée. Pour y penser et pour résoudre le problème, il aurait fallu devancer les événements de plusieurs semaines, autrement dit *être sorcier*.

La technique de l'investigation policière doit la connaissance de ce progrès dans les questions d'effraction à l'esprit d'initiative de M. Albanel, qui, *a priori*, a jugé qu'une enquête de ce genre, pour avoir quelque valeur, ne devait être confiée ni à un ébéniste, ni à un serrurier, mais à un policier, lequel, tout en ne négligeant pas de s'aider de l'avis des hommes du métier (mécaniciens, ouvriers en fer et en bois), ne craindrait pas, répétons-le, de s'inspirer de la méthode en usage dans les sciences, en poursuivant à l'aide de l'observation et de l'expérimentation la vérification rigoureuse des hypothèses qui, sous la direction du magistrat instructeur, allaient éclore progressivement.

Il importe également de savoir gré à M. Albanel de ne pas pas avoir hésité à recourir pour la manifestation de la vérité à ce qu'on appelle *la reconstitution du crime sur les lieux mêmes.*

Depuis quelques années, cette formalité judiciaire était bien injustement tombée en discrédit, à la suite des manifestations tapageuses auxquelles, mal dirigée, elle avait parfois donné lieu. Elle est pourtant des plus légitimes et cadre parfaitement avec les lois de l'investigation scientifique auxquelles, bon gré mal gré, nous sommes toujours ramenés.

Après l'instruction nécessairement *analytique* du début de l'enquête, instruction dûment consignée dans les procès-verbaux et interrogatoire individuel des témoins, n'est-il pas unanimement reconnu, dans les sciences, qu'il convient de procéder à la synthèse des faits mis au jour, synthèse qui, en pareilles matières, ne saurait être autre que la *reconstitution du crime* sur les lieux mêmes qui en ont été le théâtre [1] !

Alphonse BERTILLON.

[1] L'arrêt de la Cour de Versailles condamnant Renard aux travaux forcés à perpétuité pour l'assassinat de M. Y..., fut, à son tour, attaqué par Mes Lagasse et Mornard devant la Cour de Cassation en prenant pour texte les manifestations d'opinion en faveur de l'accusation que le Chef des jurés, M. Riondel, aurait laissé échapper, notamment pendant la déposition de M. Bertillon.

Le 5 août suivant, la Cour adoptant les conclusions de M. Blondel, avocat général, rejeta le pourvoi de Renard qui se trouve maintenant définitivement condamné.

Nous avons cru devoir compléter l'iconographie de l'affaire Renard reproduite ci-dessus dans les mémoires successifs de M. Bertillon par : 1° la reproduction de la photographie de la *chambre du crime*, telle qu'elle a été reconstituée plusieurs mois après, par les soins du Dr Balthazard, médecin-légiste, et 2° le plan architectural de cette même pièce et des chambres voisines, d'après le croquis de M. Delmas, architecte expert.

Le fauteuil qui figure en bas et à droite de cette photographie représente approximativement l'emplacement d'où Renard, d'après ses dires, aurait apprécié d'un coup d'œil à 6 mètres de distance que la pièce du fond, dont il ne pouvait apercevoir qu'un fuseau de 50 centimètres de large au maximum, avait été cambriolée ! Or, d'après un témoignage certain, il n'aurait passé dans cette première pièce, dite chambre du crime, qu'une douzaine de secondes environ !

Sur le plan antérieur non reproduit par la photographie, faite après coup, avons-nous dit, gisait le corps de M. Y... qui devait rester là, mort ou vivant, sans soins, sans examen approfondi de la cause du décès ou de l'indisposition, jusque dans l'après-midi ! Cependant, Renard ne négligeait pas de donner l'ordre à la domesticité de laver certains verres disposés *ad ostentationem* par son complice Courtois et que le Commissaire de police lui avait recommandé de ne pas toucher.

On a discuté, à la Cour d'assises, la question de savoir s'il y avait assez de lumière dans la pièce du fond pour que Renard pût de la première pièce distin-

guer les objets jetés à terre dans l'autre. Le plan architectural montre que le plus étonnant, c'est qu'en présence du corps inerte de son maître, il ait dirigé son rayon visuel précisément dans cette direction. Innocent, Renard n'aurait certainement rien aperçu d'une pièce dans l'autre, parce qu'il *n'aurait pas eu l'idée d'y regarder.*

Quelques journalistes, désireux avant tout, en jetant le doute, de créer une affaire sensationnelle, ont reproché à l'Instruction de ne pas avoir élucidé le mobile du crime en ce qui regarde plus spécialement Renard.

Les *Archives* relatant d'habitude les questions de psychologie normale et pathologique, nous n'avons pas besoin d'insister sur les anamorphoses sentimentales qui caractérisent l'espèce de folie érotique qu'on appelle *pédérastie.*

Mais jamais une connaissance théorique ou abstraite, même absolument convaincante pour l'esprit, n'arrive à toucher le sens intime et le cœur. C'est ainsi, par exemple, qu'il faut avoir souffert soi-même de certaine façon pour compatir pleinement avec la douleur similaire chez autrui.

Le seul moyen, ou du moins le meilleur à notre connaissance, pour faire, nous ne disons pas *comprendre*, mais *percevoir* les conséquences les plus extraordinaires de l'inversion sexuelle, consiste à recommencer les *scénarios* suspects en dépouillant entièrement de leur sexe certains des acteurs, pour les affubler de la personnalité féminine (ou inversement).

Au premier abord, le procédé semblera superflu, enfantin et même parfaitement ridicule. Essayez-le pourtant consciencieusement, et vous serez les premiers étonnés du changement d'appréciation qui en résultera.

Transposé de cette façon, le récit suivant des aventures dramatiques dont l'hôtel du financier Y... fut le théâtre, devient des plus banals, l'imagination d'un chacun suffisant pour en achever la compréhension :

« Un valet de chambre, frisant la cinquantaine, appelé de par ses fonctions à rendre des soins journaliers de domesticité à une jeune parente de son maître, ne tarda pas à en tomber follement amoureux.

« La jeune fille abusée par les premières manifestations de l'adolescence, finit par céder aux manœuvres du rusé domestique dont la passion couronnée de succès s'accrut au delà de toute expression.

« Le tuteur, vigoureux vieillard de soixante-quinze ans, accidentellement mis au courant de ce qui se passait sous son toit, prit immédiatement la résolution de renvoyer sa fille adoptive dans un pensionnat et de chasser le valet suborneur. Quelques heures plus tard, l'infortuné vieillard était assassiné par des mains inconnues.

« L'enquête judiciaire démontra que le vol avec effraction qui suivit l'assassinat n'avait pu être accompli que par deux individus, dont l'un, en ne prélevant pas sa part de butin, sembla avoir obéi à un mobile autre que le vol immédiat, etc. »

Voilà, en quelques lignes, débarrassé de toutes les circonstances accessoires, le crime dont on a dit que le mobile passionnel n'avait pas été établi !

Il nous a suffi, pour le rendre sensible à tous, d'intervertir le sexe de l'un des acteurs. Faut-il rappeler qu'en le faisant nous n'avons, pour ainsi dire, rien ajouté aux faits connus, l'inversion sexuelle de Renard ayant été établie indiscutablement et par ses propres aveux et par la saisie de la correspondance extraordinaire qu'il entretenait avec le jeune... O, celui que nous avons dû habiller momentanément en jeune fille.

L'intercalation de cet écran à travers les faits et gestes de nos sujets a suffi, comme une plaque de cyanure de barium à travers un faisceau de rayons Röntgen, pour rendre perceptible à nos sens ce que, jusqu'ici, nous hésitions à admettre faute d'une perception suffisante.

NOTES ET OBSERVATIONS MÉDICO-LÉGALES

LA FORMULE CHIFFRÉE DU PORTRAIT PARLÉ

Application de la méthode aux marques particulières

Par le Dr Séverin ICARD (de Marseille),
Lauréat de l'Académie de Médecine, de la Société médicale des Hôpitaux de Paris et de l'Institut de France.

Dans un précédent travail[1], nous avons fait connaître une nouvelle méthode pour obtenir la formule chiffrée du portrait parlé, formule que nous avons dénommée : *nombre signalétique international.* Nous avons démontré que cette formule, comparativement à celle fournie par la méthode de Reiss, était plus courte, s'obtenait en moins de temps et par une opération moins compliquée, pouvait se transmettre plus commodément, avec moins de frais et de possibilité d'erreur.

Mais pour que la méthode choisie en vue d'obtenir la traduction chiffrée du *portrait parlé* ne donne lieu à aucune critique et puisse rendre tous les services qu'on est en droit d'attendre d'elle, il faut qu'elle puisse s'appliquer au *portrait parlé complet,* et qu'elle se prête par conséquent à la traduction chiffrée des *marques particulières;* il faut, suivant l'expression même de Bertillon, que cette méthode puisse *décrire et localiser* la marque particulière.

Or, le *Code télégraphique* de Reiss ne saurait offrir cet avantage. Cette méthode, en effet, a pour base le système décimal, et le nombre qu'elle donne pour exprimer une *qualité* est nécessairement composé d'autant plus de chiffres que la qualité elle-même se trouve être plus éloignée des divisions et subdivisions primordiales. Notre opinion est d'ailleurs celle de E. Locard. Cet auteur, dont l'autorité en la matière ne saurait être discutée, ne pense pas que la méthode de Reiss doive être utilisée ici : « *Il fau-*

[1] Nouvelle méthode pour obtenir la formule chiffrée du portrait parlé, le nombre signalétique international, in *Archives* de Lacassagne, n° 182, 15 février 1909.

drait, écrit-il, des nombres tellement longs que l'économie serait des plus aléatoires[1]. » Au surplus, cette longueur démesurée des nombres compliquerait l'opération et exposerait inévitablement à des erreurs.

Le rôle des *marques particulières* dans le portrait parlé est pourtant de la plus haute importance, et on est bien obligé de reconnaître qu'une méthode destinée à traduire le *portrait parlé* est une méthode insuffisante si elle ne peut traduire les *marques particulières*, c'est-à-dire la partie capitale, la partie la plus caractéristique du *portrait parlé :* une telle méthode est au-dessous de la tâche qui lui est dévolue.

Mais pareil reproche ne s'adresse-t-il pas aussi à notre méthode? Telle est la question à laquelle nous répondrons brièvement dans cette note, et nous n'aurons aucune peine à démontrer que notre méthode s'applique avec la plus grande facilité à la traduction chiffrée des *marques particulières*.

Tout *portrait parlé* se compose d'un certain nombre de *qualités* reconnues à certaines *parties*. Nous avons proposé d'exprimer la *qualité* et la *partie* chacune par un nombre composé de deux chiffres allant de 01 à 99. Le nombre exprimant la *partie*, toujours transcrit le premier, se distingue du nombre exprimant la *qualité* par un trait dont il est précédé : il renvoie à une table de correspondance donnant la traduction des chiffres de toutes les *qualités* susceptibles d'être trouvées à la *partie*. Il résulte de cette façon de procéder que notre méthode peut donner la traduction chiffrée de 9801 qualités puisque nous pouvons avoir 99 tableaux contenant chacun 99 qualités. Ce nombre est plus que suffisant pour satisfaire toutes les exigences du service d'identification le plus étendu ; il peut d'ailleurs être doublé et même triplé par le simple changement du signe qui précède le nombre indiquant le tableau.

Comment se fera l'application de la méthode aux *marques particulières?*

Dans la description d'une *marque particulière*, il faut indiquer l'aspect de cette marque, sa direction, sa forme, sa coloration, son origine et autres qualités intéressantes qu'elle pourra présenter ; il faudra aussi, très exactement, noter son siège.

Un tableau sera consacré à chacune des *marques particulières*, lequel tableau donnera, avec leurs nombres correspondants, toutes

[1] Ed. Locard, *L'identification des récidivistes*, p. 142. Paris, Maloine, 1909.

les qualités susceptibles d'être trouvées à chaque marque de différente nature. Il y aura un tableau pour les cicatrices, pour les nævus et autres taches pigmentées, pour les tatouages, pour les déformations professionnelles, pour les déformations tératologiques, pour les déformations pathologiques, pour les caractères ethnologiques et anthropologiques, etc., etc. Nous donnons, à titre d'exemple, le tableau de correspondance pour les cicatrices (p. 786).

Un autre tableau sera consacré à la localisation de la *marque particulière*, lequel tableau donnera les nombres servant à désigner les différents points d'une région susceptibles d'être occupés par une *marque particulière.* Il y aura un tableau pour chacune des régions du corps. Nous donnons, à titre d'exemple, le tableau de correspondance pour la localisation des marques particulières siégeant sur le tronc (face et dos) (p. 787). Le mode de localisation que nous avons adopté pour ce tableau est à peu de choses près celui de Bertillon. Il consiste à déterminer l'emplacement d'une marque sur une région comme on détermine l'emplacement d'une ville sur une carte de géographie. Cet emplacement, en effet, est déterminé par l'intersection de deux coordonnées, une *verticale* et une *horizontale*, la première représentant la longitude, la seconde représentant la latitude.

Et d'ailleurs, la façon de procéder à la description d'une marque particulière et à la détermination de son siège pourra varier et changer avec les différents auteurs, sans que, pour cela, notre méthode soit prise en défaut. Il suffira de s'entendre sur la façon et le mode de procéder, et, lorsque l'accord aura eu lieu, on appliquera la méthode suivant le choix qui aura été fait.

Pour distinguer, du premier coup d'œil, dans la formule chiffrée d'un *portrait parlé,* la partie qui est consacrée aux marques particulières, nous conviendrons de faire précéder du signe + les tableaux affectés à la traduction des *marques particulières*, et nous garderons le signe — exclusivement pour les autres tableaux.

La traduction en formule chiffrée d'une marque particulière, alors même que cette marque serait accompagnée de dimensions précises, constituera une opération de la plus grande simplicité, et tout agent d'une intelligence ordinaire pourra y procéder sans aucune crainte d'erreur ; nous allons le démontrer par quelques exemples :

+33 TABLEAU DE CORRESPONDANCE POUR LES CICATRICES +33

I. Aspect et particularités. — II. Direction et forme. — III. Coloration. — IV. Nature et origine.

I. — *Aspect et particularités.*

Cicatrice (sans autre désignation)..... + 33
Point cicatrical....... 01
Cicatrice petite 02
— moyenne 03
— grande 04
— vaste 05
Cicatrice convexe 06
— concave 07
— gaufrée.......... 08
— fortement scléreuse 09
— adhérente au plan inférieur.......... 10
— rétractée attirant les tissus voisins 11

II. — *Direction et formes.*

a) *Cicatrices linéaires.*

Rectilignes.
Oblique externe... 12
— légèrem. externe 13
— interne 14
— légèrem. interne 15
— d'avant en arr.. 16
— d'arrière en av . 17
Verticale 18
Horizontale....... 19

Curvilignes.
Concave supérieure 20
— supéro-externe . 21
— supéro-interne . 22
— inférieure...... 23
— infér. externe .. 24
— infér. interne .. 25

Brisées (en zigzag).
Oblique externe... 26
— légèrem. externe 27
— interne 28
— légèrem. interne 29
— d'avant en arr.. 30
— d'arrière en av.. 31
Verticale 32
Horizontale....... 33

b) *Cicatrices non linéaires.*

Circulaire.......... 34
Ovoïde 35
Ellipsoïde 36
Fusiforme 37
Triangulaire 38
Quadrangulaire....... 39
Polygonale 40
En pointillé 41
Irrégulière.......... 42
Etoilée 43
En V 44
En Y 45
En Z 46
En + ... 47

III. — *Coloration.*

Blanche 48
Cuivrée 49
Rose 50
Bleuâtre 51
Luisante.......... ... 52
Pigmentée 53
Tatouage par traumatisme............. 54

IV. — *Nature et origine.*

Par instrument tranchant............. 55
— piquant........... 56
— contondant 57
— lacérant 58
Par arme à feu 59
Par morsure 60
Par arrachement..... 61
Par brûlure 62
Par substance caustique 63
Par froidure 64
Par gerçures chroniques 65
Par abcès........... 66
Par furoncle et anthrax. 67
Par furoncle en +.... 68
Par suppuration prolongée 69
Par ulcère chronique.. 70
Par variole 71
— (marque unique) .. 72
— (plusieurs marques disséminées)..... 73
— (marques incomptables)............. 74
— (marques couvrant tout le visage) 75
Cicatrice opératoire ... 76
— du croup 77
— de saignée....... 78
— de sangsue 79
— de ventouses scarifiées 80
— de moxa 81
— de cautère 82
— de pointes de feu.. 83
— de vésicatoires ... 84
— de ponction....... 85

Reportons-nous au tableau de correspondance pour les cicatrices, tableau qui est indiqué par le nombre + 33 : nous voyons que, pour exprimer une *cicatrice de forme triangulaire déterminée par une brûlure*, il faudra employer la formule + 333862. On verra de la même façon que la formule + 332058 désigne une *cicatrice curviligne à concavité supérieure déterminée par un instrument lacérant.*

+38 LOCALISATION DES MARQUES PARTICULIÈRES DU TRONC (FACE ET DOS) **+38**

Face.		*Dos.*	
Deux points de repère : la fourchette et la ligne médiane antérieure.		Deux points de repère : la 7e vertèbre et la ligne médiane postérieure.	
La fourchette.		*La 7e vertèbre.*	
Au-dessus de la fourchette........	01	Au-dessus de la 7e vertèbre	09
Sur la fourchette.................	02	Sur la 7e vertèbre	10
Au-dessous de la fourchette	03	Au-dessous de la 7e vertèbre	11
La ligne médiane antérieure.		*La ligne médiane postérieure.*	
Sur la ligne médiane	04	Sur la ligne médiane.............	12
Sur la ligne médiane vers la gauche	05	Sur la ligne médiane vers la gauche.	13
Sur la ligne médiane vers la droite.	06	Sur la ligne médiane vers la droite.	14
A gauche de la ligne médiane	07	A gauche de la ligne médiane	15
A droite de la ligne médiane......	08	A droite de la ligne médiane	16
N.-B. — Par fourchette, nous entendons la ligne horizontale qui passe par l'extrémité du sternum. Par médiane antérieure, nous entendons la ligne verticale qui passe par le milieu du front, le profil du nez, le milieu du menton et de la fourchette, par l'ombilic et l'entrejambe.		**N.-B.** — Par 7e vertèbre, nous entendons une ligne horizontale qui passe par le sommet de l'apophyse épineuse de la 7e vertèbre. Par médiane postérieure, nous entendons une ligne verticale qui passe par les apophyses épineuses de la colonne vertébrale et par l'entrejambe.	

Dans le cas où la cicatrice ou toute autre *marque particulière*

seraient suivies d'une ou de plusieurs dimensions, celles-ci seraient converties en millimètres, et les nombres qui les exprimeraient seraient compris entre deux parenthèses et transcrits à la suite des nombres exprimant les *qualités* de la marque. C'est ainsi que la marque particulière : *cicatrice linéaire rectiligne oblique légèrement interne, par instrument tranchant, mesurant 2 cm. 50 de long, sera traduite par la formule :*

+ 331555 (25).

Lorsqu'il y aura deux dimensions (longueur et largeur), on procèdera de la même façon, en ayant soin, toutefois, de séparer la longueur de la largeur par un trait oblique. Ainsi, la marque particulière : *cicatrice ellipsoïde par instrument contondant, mesurant 5 cm. 50 de long sur 3 cm. 50 de large, sera exprimée par la formule :*

+ 333657 (55/35)

Mais, pour que la description d'une marque particulière soit complète, il faut encore, avons-nous dit, en désigner le *siège* et cela d'une façon absolument précise. Le tableau + 38 (p. 787) donne les nombres dont il faut se servir pour désigner les différentes localisations d'une marque particulière sur le tronc (face et dos). Si nous nous reportons à ce tableau, nous voyons que, pour désigner la *localisation d'une marque particulière en un point situé à la partie antérieure du tronc, au-dessus de la fourchette et à droite de la médiane*, il faut employer la formule + 380108. On verra de la même façon que la formule + 381115 désigne la *localisation d'une marque particulière située sur le dos, au-dessous de la 7ᵉ vertèbre et à gauche de la médiane*. La localisation de la marque particulière viendra toujours après sa description.

Au cas où la localisation, pour être plus précise, serait suivie d'un nombre indiquant la distance au point de repère, on procéderait comme nous venons de le dire pour indiquer les dimensions des marques particulières. La distance sera donc convertie en millimètres, le nombre qui la traduira sera transcrit à la suite du nombre se rapportant au siège. C'est ainsi, par exemple, que la *localisation d'une marque particulière siégeant à la partie antérieure du tronc à 3 centimètres au-dessous de la fourchette et à*

4 cm. 50 à droite de la ligne médiane, sera désignée par la formule :

+ 3803(30)08(45)

Les chiffres entre parenthèses indiquent donc, exprimées en millimètres, des *dimensions* ou des *distances* suivant qu'ils seront placés après les premiers groupes de chiffres traduisant la *description* d'une marque particulière, ou après les seconds groupes de chiffres désignant la *localisation* de cette même marque : dans le premier cas, les chiffres entre parenthèses indiqueront des *dimensions* (longueur ou largeur de la marque particulière, ou, à la fois, longueur et largeur) ; dans le second cas, ils indiqueront la *distance* de la marque particulière au point de repère (distance au-dessus ou au-dessous, distance à droite ou à gauche du point de repère).

Un dernier exemple où interviendra l'emploi des deux tableaux ci-dessus, que nous avons donnés à titre de modèle, achèvera de mettre en évidence toute la simplicité de la méthode.

Supposons les deux marques particulières suivantes dont on veuille obtenir la traduction chiffrée :

Cicatrice curviligne, à concavité inférieure externe, par instrument tranchant, mesurant 7 centimètres de long sur 2 cm. 5 de large, située sur le tronc à 3 cm. 5 au-dessous de la fourchette et à 1 cm. 5 à gauche de la ligne médiane.

Cicatrice circulaire, par arme à feu, mesurant 0 cm. 5 de diamètre ; située sur le tronc à 4 cm. 5 au-dessous de la fourchette et à 2 cm. 5 à droite de la ligne médiane.

Traduisons en formule chiffrée chacune de ces deux marques particulières en donnant séparément les nombres correspondant à chacun des éléments dont se composent ces marques :

Cicatrice.	+ 33	Cicatrice.	+ 33
Concave inférieure externe	24	Circulaire	34
Par instrument tranchant .	55	Par arme à feu	59
Longue de 7 centimètres et large de 2 cm. 5 . . .	(70/25)	Diamètre de 0 cm. 5. . .	(5)
Située sur le tronc . . .	+ 38	Située sur le tronc . . .	+ 38
Sous la fourchette, à 3 cm. 5	03(35)	Sous la fourchette, à 4 cm. 5	03(45)
A gauche de la médiane, à 1 cm. 5	07(15)	A droite de la médiane, à 2 cm. 5	08(25)

La formule chiffrée traduisant ces deux marques particulières,

avec la description complète et la localisation exacte de leur siège, sera donc :

+ 332455(70/25) + 3803(35)07(15)
+ 333459(5) + 3803(45)08(25)

La traduction d'une formule chiffrée en langue nationale se fera de la même façon, mais par une opération en sens inverse, c'est-à-dire qu'au lieu de chercher dans la table de correspondance la *qualité* qui doit être traduite en chiffre, on cherchera le nombre qui traduit cette *qualité*.

Supposons que nous ayons à traduire les deux formules chiffrées suivantes :

+ 334767(40/10) + 3809(30)15(20)
+ 333769(50/20) + 3811(45)16(15)

Nous transcrirons sur une même ligne verticale chacun des nombres constituant un élément de la formule chiffrée et, à côté de chaque nombre, nous écrirons sa signification. L'opération se fera donc comme l'indique le tableau ci-après :

+ 33	Cicatrice.	+ 33	Cicatrice.
47	en forme de croix.	37	fusiforme.
67	à la suite d'anthrax.	69	par suppuration prolongée.
(40/10)	de 4 centimètres de haut sur 1 centimètre de large.	(50/20)	de 5 centimètres de long sur 2 centimètres de large.
+ 38	située sur le tronc.	+ 38	située sur le tronc.
09 (30)	à 3 centimètres au-dessus de la 7ᵉ vertèbre.	11 (45)	à 4 cm. 5 sous la 7ᵉ vertèbre.
15 (20)	à 2 centimètres à gauche de la médiane.	16 (15)	à 1 cm. 5 à droite de la ligne médiane.

On voit combien la méthode est simple et pratique : elle s'applique avec la même facilité à la traduction chiffrée des *marques particulières* qu'à celle des autres qualités dont l'ensemble constitue le *signalement descriptif complet*. Mais il est bien entendu, et nous tenons à le répéter en terminant, que les tableaux que nous avons donnés ne sont que des modèles destinés uniquement à rendre plus sensibles les principes et toute l'économie de la méthode ; leur rédaction ne pourra devenir définitive que le jour où une entente internationale aura eu lieu.

REVUE CRITIQUE

CHRONIQUE ALLEMANDE

I. — La question de la Moral Insanity en Allemagne.

Depuis que l'aliéné a été élevé à la « dignité de malade » le problème *crime ou folie* n'a cessé de préoccuper juristes et médecins. La zone intermédiaire si vaste qui existe entre les criminels et les aliénés n'a jamais eu de limites fixes. Tandis qu'aux débuts de la médecine légale, le domaine de la criminalité renfermait beaucoup d'aliénés condamnés et exécutés comme de vulgaires criminels, les progrès de la psychiatrie permirent peu à peu de reconnaître qu'une foule de délinquants et de criminels étaient, en réalité, des aliénés irresponsables. Aujourd'hui encore l'enquête se poursuit chaque année, dans les asiles, sur les aliénés, toujours nombreux, qui ont dû être internés après avoir été méconnus et condamnés par les tribunaux. Et que sera-ce quand la psychiatrie aura pénétré dans les prisons ?

Il faut avouer, d'autre part, que les incertitudes, les variations et les contradictions des psychiatres ont souvent contribué à ces erreurs.

Rien n'a été plus fâcheux, sous ce rapport, que la doctrine des monomanies et de la folie morale, qui a provoqué la plus grande confusion en médecine judiciaire, et qui a failli sérieusement compromettre la psychiatrie médico-légale en la discréditant devant les tribunaux. Griesinger disait déjà, en 1861, que c'était en voulant faire de l'acte lui-même un critérium de la folie qu'on avait été amené à créer la doctrine des monomanies, doctrine aussi dangereuse pour la science qu'au point de vue pratique, et qui n'a eu pour résultat que de déconsidérer — avec raison — auprès des tribunaux, l'intervention de la médecine dans ces questions.

On ne parle plus guère, actuellement, de monomanie, et la plupart des experts évitent soigneusement, dans leurs rapports, le terme de « folie morale », qui prête à de regrettables malentendus. Plusieurs auteurs en sont arrivés à confondre dans une même réprobation le fou moral et le criminel né.

Les débats intéressants qui ont eu lieu en Allemagne sur ce sujet, depuis quelques années, nous font voir qu'on n'est pas près de la solution de ce problème.

On trouvera, dans les excellentes revues critiques de E. Muller[1] et J. Longard[2], un résumé des divers points de vue auxquels se placent les médecins allemands dans cette question, ainsi qu'une très riche bibliographie du sujet.

Ces travaux nous montrent que les opinions des auteurs allemands sur la *moral insanity* sont encore très divergentes. Cependant la plupart d'entre eux (entre autres Baer, Westphal, Meynert, Mendel, Binswanger, Schloess, etc., admettent que la folie morale n'existe pas isolément, mais s'accompagne toujours d'un certain degré d'imbécillité, ou tout au moins de débilité mentale. D'autres auteurs (Krafft-Ebing[3], Schuele, Emminghaus, Krauss, etc.), tout en insistant sur la prédominance du déficit moral, ne croient pas, toutefois, à l'intégrité des facultés intellectuelles dans la *moral insanity*. Naecke, un de ceux qui proscrivent le plus énergiquement ce terme vague, pense que les soi-disants « fous moraux » peuvent rentrer dans les trois rubriques suivantes : 1° imbécillité ; 2° anomalies d'humeur (Stimmung) périodiques ; 3° dégénérescence mentale (Magnan), dans laquelle viendront se ranger aussi les formes paranoïdes. C'est à peu près les conclusions auxquelles Binswanger était déjà arrivé dans son mémoire de 1887 sur les rapports de la folie morale avec la dégénérescence mentale.

Pour Holländer et Krop, la *moral insanity* doit être rattachée au groupe de la paranoia, qui est une des manifestations de la dégénérescence mentale. Ces auteurs insistent sur le sentiment exagéré de la personnalité, les idées de grandeur, etc., qui prédominent chez les fous moraux.

Kurella, Bleuler, Tiling, auxquels s'est joint Kraepelin dans ses dernières éditions, identifient plus ou moins le fou moral au criminel-né de Lombroso.

Longard, au contraire, pense que les fous moraux sont très

[1] Erdmann-Muller (Dalldorf), Ueber « Moral Insanity » (*Archiv, für Psychiatrie*, 31e vol., p. 325, livraison du Jubilé du professeur Hitzig, 1899).

[2] John Longard (Sigmaringen), Ueber moral insanity (*Archiv für Psychiatrie*, 43e vol., p. 135, 1907).

[3] V. Krafft-Ebing, dans la 5e édition de son *Traité de Psychiatrie* a sorti la « Moral insanity » du chapitre des « Dégénérescences psychiques » pour la placer dans celui des « Arrêts du développement psychique. »

rares parmi les criminels. Il y en a, dit-il, moins de 1 pour 100 dans les prisons. On en trouve davantage dans les asiles, et surtout dans les maisons de correction.

Après avoir décrit, avec de grands détails, cinq cas choisis parmi ses nombreuses observations personnelles, et qu'il donne comme exemples des diverses formes sous lesquelles peut se présenter la *moral insanity*, Longard se demande par quoi ces individus se différencient des criminels ordinaires. Il croit trouver cette différence dans les caractères suivants.

Ce qui distingue le fou moral, d'après lui, c'est, en particulier, qu'il est *inéducable* et *incorrigible*. Le déficit moral est congénital.

Les fous moraux sont des *instables* et des *irritables*. Ils éprouvent le besoin de changer sans cesse d'occupation ; ils ont en horreur le travail sérieux, restent puérils et vaniteux ; ils ont une très haute opinion d'eux-mêmes, se croient plus rusés et plus intelligents que tout le monde, manquent absolument de cœur et de sentiments éthiques, n'acceptent aucune observation ni aucune discipline ; cruels envers les animaux, ils se montrent partout cyniques et professent un égoïsme sans bornes.

C'est même ce dernier caractère qui les distingue le mieux des criminels, selon Longard, car on sait, dit-il, que l'esprit de corps est très développé dans les prisons, où le fou moral reste un isolé.

On pourrait confondre la *moral insanity* avec l'hébéphrénie et la démence précoce, qui sont assez fréquentes chez les jeunes délinquants ; mais on l'en distinguera facilement en remarquant que, dans la folie morale, on n'observe jamais de changement de la personnalité, ni d'idées délirantes, ni de progression démentielle, cette « indifférence stupide » qui caractérise les déments précoces.

Il y a plus d'analogie entre les fous moraux et les hystériques, les épileptiques et d'autres psychopathes, où l'alcoolisme des parents est l'étiologie habituelle de la dégénérescence mentale.

Mais, dans la folie morale, il n'y a ni absences, ni vertiges, ni incontinences, ni stigmates hystériques, ni démence progressive, comme chez les épileptiques.

Les fous moraux n'ont jamais eu de sentiments éthiques, aucun scrupule de conscience, aucune pudeur. Outre cette « anesthésie morale », Longard a toujours observé chez eux d'autres signes névropathiques, psycho-pathologiques : des impulsions, de la

surexcitabilité, des réactions violentes, surtout dans les prisons, dont ils ne supportent pas le régime ; tandis qu'ils sont beaucoup plus calmes dans les asiles, où l'on constate assez souvent une amélioration sensible de leur état mental. Ils ne supportent pas non plus la vie libre, où ils trouvent à chaque instant des occasions de s'irriter, de vagabonder, de faire des excès, et d'abuser des boissons alcooliques. Ils ont besoin d'être surveillés de près et d'être soumis à une certaine discipline médico-pédagogique.

D'après Longard, on a tort d'ajouter tant d'importance à la débilité mentale dans la *moral insanity*. Ce n'est point là du tout la chose essentielle. Les fous moraux ne sont pas de simples imbéciles.

Ce sont évidemment des *superficiels*, des *instables*, des *fantaisistes*. Ils sont tous plus ou moins simulateurs ; il jouent un rôle, font des romans. Mais ce qui prédomine chez eux, ce sont les signes anormaux du caractère et non pas la faiblesse d'esprit. Ils savent dissimuler le vide intérieur de leur pensée sous l'abondance des mots. Ils ont une bonne mémoire de perroquet.

Moi-même, conclut Longard, je ne fais plus mention de la folie morale dans mes rapports d'expertise devant les tribunaux, car ce terme a donné lieu à trop d'abus en psychiatrie médico-légale. « Pratiquement, je place toujours ce syndrome dans l'imbécillité, au sens que lui donne Sollier dans sa Psychologie de l'idiot et de l'imbécile ». On peut rendre ces malades inoffensifs par un internement suffisamment prolongé, mais on a coutume de les condamner à de courtes peines, parce qu'on les considère comme devant bénéficier d'une responsabilité atténuée.

Le D[r] Josef Berze, de Vienne, qui avait publié, en 1896, un premier travail sur la folie morale[1], a présenté un rapport sur cette question à la Société des criminalistes autrichiens[2]. Il montre d'abord combien le sujet est vaste et compliqué. Cette question soulève en effet une foule de problèmes psychiatriques, anthropologiques, psychologiques, métaphysiques et théologiques. La recherche de l'étiologie de la folie morale conduit à l'étude de l'influence des circonstances extérieures sur l'individu, c'est-à-dire aux problèmes sociologiques, tandis que celle des

[1] D[r] Josef Berze, Ueber moralische Defectzustände *(Jahrbücher für Psychiatrie und Neurologie*, 15[e] vol., 1[er] fasc., p. 62, 1896).

[2] D[r] J. Berze, Ueber die sogenannte Moral insanity und ihre forensische Bedeutung *(Archiv für Kriminal-Anthropologie und Kriminalistik*, v. H. Gross, 30[e] vol, 1[er] et 2[e] fasc., p. 123, 20 mai 1908).

moyens à employer pour assainir le milieu et supprimer les causes qui favorisent la dégénérescence de l'homme appartient au domaine de la politique. Puis viennent les questions juridiques, médico-légales, de criminalité, des devoirs et des limites de la compétence des psychiatres experts.

Il va sans dire que l'auteur n'aborde son sujet qu'au seul point de vue judiciaire, qui envisage la manière dont on doit apprécier la folie morale devant les tribunaux.

Parmi les individus antisociaux qui ont commis des actions criminelles, il se trouve assurément des anormaux dont le déficit moral repose sur une constitution psychique pathologique. Dans maints cas, cette insuffisance morale pathologique s'accompagne de troubles intellectuels prononcés qui ne laissent aucun doute sur l'irresponsabilité du criminel. Mais parfois le déficit moral est à tel point prédominant qu'il paraît même le seul symptôme de la dégénérescence mentale. Pour distinguer les cas de ce genre, on a introduit dans la classification psychiatrique les dénominations les plus diverses, dans le but d'éviter le terme de « folie morale », de si mauvais renom : débilité morale, dégénérescence, défectuosité, anesthésie, imbécillité, idiotie morales, etc.

Berze pense qu'il est vraiment superflu de se donner tant de peine pour esquiver les mots de *moral insanity !*

Il faut différencier les idiots moraux d'une part, de l'homme normal moyen, et, d'autre part, du criminel ordinaire. Ce dernier diagnostic différentiel a seul une importance pratique, le premier n'ayant qu'un intérêt purement scientifique. Dans le second cas, il ne s'agit plus seulement de savoir s'il existe oui ou non une folie morale, mais surtout de trouver les critères qui permettent de distinguer sûrement le fou moral pathologique du criminel d'habitude, en d'autres termes les psychopathes criminels non aliénés, irresponsables, des vrais criminels responsables. Nous pouvons dire d'emblée que les travaux de Berze n'ont pas résolu cette question telle qu'elle est ici posée ; elle est sans aucun doute insoluble sous cette forme et nous fait l'effet du problème de la quadrature du cercle.

L'auteur se demande d'abord si l'on peut différencier avec certitude la « moral insanity » et la « simple dégénérescence mentale » ; la première étant franchement pathologique, la dernière restant dans les limites des variations physiologiques ! Il fait remarquer que le déficit moral ne peut pas lui-même servir de critère pour distinguer ce qui est pathologique de ce qui est

physiologique. Quant aux preuves indirectes : les tares héréditaires, les stigmates de dégénérescence, la débilité mentale, elles sont ici sans valeur. Il n'est pas exact de dire que la nature pathologique d'un déficit moral est démontrée lorsqu'il existe concurremment un déficit intellectuel. Les troubles psychiques les plus variés peuvent accompagner un déficit moral, bien que, dans la grande majorité des cas criminels, il s'agisse, en effet, de débilité mentale. On commettrait toutefois une grosse erreur, au point de vue de la psychiatrie judiciaire, en déclarant qu'un déficit moral n'est vraiment pathologique que si l'on peut prouver la présence d'un déficit intellectuel concomitant. Comment mesurer, du reste, le degré de cette faiblesse intellectuelle qui constituerait l'irresponsabilité ? Les uns l'admettent déjà quand personne ne s'en douterait ; certains médecins n'ont-ils pas prétendu qu'il faut un véritable « instinct » pour la trouver ! D'autres, par contre, n'en tiennent pas compte, même dans les cas les plus graves de dégénérescence.

Les anomalies intellectuelles qui accompagnent la folie morale ont-elles quelque chose de caractéristique pour celle-ci ? On n'a pas réussi à le démontrer jusqu'ici.

Longard, nous venons de le voir, a cru donner, il est vrai, une valeur diagnostique à l' « inéducabilité » et à l' « incorrigibilité » des fous moraux. Mais, comme le fait observer Berze, peut-on jamais savoir si l'on a employé la bonne méthode d'éducation appropriée à ces cas anormaux, et qui aurait pu exercer sur eux une influence favorable ? Les méthodes pédagogiques ordinaires ne conviennent pas à ceux qui ont un déficit moral pathologique, pas plus qu'aux autres anormaux.

Erdmann Muller accorde une grande valeur aux symptômes de défectuosité morale qui ont existé dès la plus tendre enfance. Mais n'a-t-on pas vu de jeunes enfants présenter les signes de la « moral insanity » au plus haut degré, et atteindre plus tard un haut développement moral !

La tare héréditaire, même très lourde, et les stigmates corporels de dégénérescence ne valent pas mieux comme critères différentiels pour le diagnostic d'une défectuosité morale pathologique.

Les stigmates psychiques, au contraire, sont généralement reconnus comme plus significatifs sous ce rapport ; malheureusement leurs limites physiologiques sont impossibles à tracer. La surexcitabilité, le penchant aux sautes d'humeur, la désharmonie des facultés, l'instabilité du caractère, les phobies, les bizarre-

ries, la susceptibilité des dégénérés, et en général toutes les modifications capricieuses et périodiques de l'activité mentale, ne peuvent être considérées comme pathologiques que si elles dépassent une certaine mesure conventionnelle, variable suivant les temps et les lieux.

On comprend dès lors que certains auteurs, Aschaffenburg entre autres, aient complètement renoncé à faire le départ entre le simple criminel dégénéré et le fou moral, ce qui les a conduits à les considérer tous comme responsables, quelle que soit l'intensité de leur idiotie morale.

Il s'est ainsi établi peu à peu, par la force des choses, comme Seifert l'a fait remarquer, une sorte de contrat tacite entre la psychiatrie et la jurisprudence, une cote mal taillée, un *modus vivendi* incertain et capricieux, qui donne lieu parfois aux divergences les plus regrettables entre les experts.

Berze pense que l'on peut éviter cet écueil en envisageant la question à un autre point de vue, sans s'inquiéter de rechercher si la lacune morale est pathologique ou non.

Remarquons d'abord qu'il est faux de dire qu'un idiot moral congénital deviendra nécessairement criminel et ne pourra jamais lutter contre ses instincts antisociaux, car ce n'est pas « la morale » qui empêche la grande majorité des hommes de devenir des criminels.

La morale, en effet, est une notion complexe. Il y a d'abord la « vraie morale intérieure » (Naecke), le noyau de la moralité, ce qu'on pourrait appeler le *sentiment moral*. Ce sont précisément les défectuosités de ce sentiment que l'on pourrait nommer « moral insanity ». Mais comme personne ne se montre dans sa « nudité morale », il est impossible de juger du véritable degré de la moralité intérieure de qui que ce soit.

Cependant, outre cette vraie morale, il en existe une autre qui vient de l'expérience et dirige nos actions dans la vie pratique, c'est celle qu'on pourrait appeler la « morale de raison ». Celle-ci peut cacher les défectuosités de la première, Berze y joint un troisième facteur qu'il désigne comme « inhibitions pseudo-morales ». Par leur moyen les individus tarés ne deviennent pas criminels, quand même ils commettent de mauvaises actions, parce qu'ils ont soin de ne pas entrer en conflit avec le Code pénal. Ils savent donner satisfaction à leurs instincts égoïstes et antisociaux sans atteindre la limite de ce qui est réprimé par les lois. Ce qui les retient, ce n'est évidemment pas des motifs

moraux, c'est pourquoi l'auteur les appelle « pseudomoraux ».

On a fait fausse route jusqu'ici, dit-il, en recherchant l'anesthésie morale comme critère de la « moral insanity ».

Il va sans dire que, si tous les criminels qui présentent une défectuosité morale manifeste étaient considérés comme irresponsables, les bases fondamentales du droit pénal seraient ébranlées. Puis, continue Berze, c'est une grande erreur de croire qu'un individu atteint de dégénérescence morale ne peut pas résister à ses instincts criminels. Pour qu'il en arrive à cette impuissance, il faut encore que les freins de la « morale intellectuelle » et de la « pseudo-morale » soient supprimés par des causes pathologiques.

Les instincts « positifs » qui poussent au crime peuvent être, à la vérité, plus forts que tous les freins sociaux; mais chez les fous moraux il s'agit presque toujours de natures négatives, débiles, qui manquent de forces inhibitrices. Pour juger du degré de la « moral insanity », ce qu'il faut rechercher avant tout ce sont donc les facteurs de la morale intellectuelle. Il ne suffit pas cependant qu'un délinquant sache que l'action qu'il a commise est punissable pour admettre qu'il aurait été capable d'y résister, en y opposant le frein de ses raisonnements de « morale intellectuelle ».

Pour qu'il résiste à ses mauvais instincts, ces raisons morales doivent avoir à ses yeux une haute valeur, assez forte pour dominer ses tendances criminelles. L'indolence et l'apathie sont, il est vrai, les compagnes ordinaires de la défectuosité morale, ce qui ôte toute force aux raisonnements de la morale intellectuelle.

Une des tâches les plus difficiles du psychiatre est celle d'apprécier rétrospectivement quelle était l'imputabilité d'un criminel dégénéré au moment de l'acte punissable. Pouvait-il alors s'abstenir par le moyen d'un « raisonnement moral intellectuel » capable d'arrêter l'accomplissement de son forfait? On rencontre ici parfois des difficultés insurmontables, mais elles restent sur le terrain purement psychiatrique et pourront être surmontées à l'avenir par les progrès des investigations cliniques.

L'expert psychiatre aura rempli toute sa tâche lorsqu'il aura répondu à la question : *Au moment de son acte l'inculpé était-il empêché par une cause pathologique de résister à ses instincts criminels?* Car la question de la responsabilité proprement dite

n'appartient pas à l'expertise médicale; elle est exclusivement du ressort du juge.

L'auteur va même jusqu'à prétendre, ce qui paraîtra sans doute un peu excessif, que l'expert aliéniste n'a pas à estimer le degré d'amoindrissement de la responsabilité causé par la défectuosité morale, ce qui ne peut pas signifier autre chose que l'intensité plus ou moins prononcée du déficit moral, personne ne pouvant supposer qu'on attribuerait au médecin l'appréciation des circonstances proprement judiciaires du cas. Berze se met du reste lui-même en contradiction lorsqu'il dit quelques lignes plus loin qu'il faut penser aussi chez les fous moraux à une sorte d'*irresponsabilité partielle*.

Maintenant que nous avons résumé, aussi fidèlement que possible, les idées et les théories de cet auteur, nous pouvons dire que sa classification en trois groupes des motifs susceptibles de détourner un fou moral de l'acte criminel que ses instincts pervers le poussent à commettre, ne nous paraît pas heureuse. Qu'est-ce que cette « morale de raison » ou « morale intellectuelle, sinon une véritable « pseudo-morale ». Les deux derniers groupes n'en font qu'un seul en réalité. La crainte du gendarme, pour être « raisonnable » et « intellectuelle », n'est cependant pas « morale » le moins du monde. Berze s'est aperçu que ces motifs « intellectuels » devaient prendre une haute valeur pour devenir efficaces. On en comprend la nécessité, mais il nous paraît évident dès lors qu'il ne peut plus être ici question de folie morale, puisque l'énergie *morale* seule serait capable de donner aux motifs intellectuels cette « haute valeur » dont dépend leur efficacité.

En outre, ces propositions, qui restent purement théoriques, nous paraissent de nature à compliquer inutilement les expertises psychiatriques. Longard est certainement mieux inspiré lorsqu'il cherche dans l'observation clinique les symptômes caractéristiques qui doivent guider le diagnostic différentiel.

Il ne faudrait pas perdre de vue qu'il s'agit, en définitive, dans l'expertise médico-légale d'un « fou moral », non pas d'analyser de prétendus motifs pseudo-moraux, plus ou moins fictifs, et de valeur toujours douteuse, mais bien plutôt de rattacher l'acte incriminé à ses véritables causes morbides endogènes ou exogènes, par une étude approfondie de l'inculpé, qui doit embrasser son existence tout entière, rechercher ses antécédents héréditaires et personnels, faire connaître les influences de son

éducation et des milieux sociaux où il a vécu, montrer clairement enfin l'origine pathologique de ses perversions morales et de ses instincts criminels.

II. — Les Psychoses pénitentiaires.

Nous assistons depuis quelques années à une transformation radicale des conceptions qui régnaient naguère en Allemagne sur la nature des psychoses pénitentiaires.

Cette « mutation » a été essentiellement déterminée par deux courants d'idées qui ont renouvelé la psychiatrie. En premier lieu, la publication des quatre observations de GANSER[1], en 1898, sur un « état crépusculaire singulier, hystériforme », qui apporte soudain la démonstration de la nature pathologique d'un syndrome regardé jusqu'alors comme de la simulation. D'autre part, la révolution provoquée par KRAEPELIN[2], dès 1899, qui a bouleversé les classifications classiques des maladies mentales, eut pour conséquence une revision des folies pénitentiaires dans le sens des nouveaux groupements proposés. Nous devons ajouter que les recherches de Magnan sur la dégénérescence mentale ont marqué leur profonde empreinte sur ce mouvement de rénovation, comme nous aurons l'occasion de le constater à plus d'une reprise. Il nous suffira, pour nous en convaincre, d'analyser brièvement les trois principales publications qui ont paru récemment sur ces questions, du professeur Bonhoeffer, à Breslau, et des Drs Siefert, à Halle, et Wilmanns, à Heidelberg. Si nous y ajoutons une curieuse observation du regretté professeur Jolly, à Berlin, et la communication du Dr Lückerath de Bonn, sur les *Psychoses dégénératives chez les aliénés criminels*, faite à la réunion de la Société allemande de Psychiatrie, à Bonn, le 24 avril 1909, nous aurons un tableau aussi complet que possible des principales écoles allemandes actuelles de médecine mentale et de leurs divers points de vue sur la question des folies pénitentiaires.

F. JOLLY[3], qui était alors directeur de la clinique psychiatrique

[1] Dr Ganser (de Dresde), Ueber einen eigenartigen hysterischen Dämmerzustand (*Archiv für Psychiatrie*, 30e vol., p. 633, 1898).

[2] Professeur Dr Emil Kraepelin, *Psychiatrie, Ein Lehrbuch für Aerzte und Studirende*, 6e édition, 1899.

[3] Professeur Dr F. Jolly, Degenerationspsychose und Paranoia (*Charité Annalen.*, 27e année, p. 465, Berlin, 1903.)

et nerveuse de la Charité, fondée par Griesinger, à Berlin, a publié, en 1903, un rapport d'expertise, dont nous allons donner un court résumé, tant le cas en question nous paraît typique; ce qui nous dispensera de reproduire d'autres observations analogues.

« P... a perdu ses parents en très bas âge. Criminel à quinze ans, condamné pour vol à trois semaines de prison en 1879. Dès lors, chaque année, courtes peines pour vols, mendicité, scandales; en 1886, un mois de prison pour vol. En septembre 1887, de nouveau trois ans de réclusion pour vol grave et résistance aux agents de police. Pour la première fois, pendant son emprisonnement, un accès de manie aiguë hallucinatoire. Interné dans un asile avec le diagnostic: *Paranoia hallucinatoria.* Sorti guéri le 12 avril 1889; rechute presque immédiate. Placé comme incurable dans un hospice rural en octobre 1889, il s'évade quelques mois après. Vol d'une montre. Un médecin le déclare sain d'esprit. Condamné à un an et demi de réclusion. Nouvel accès de manie aiguë hallucinatoire. Nouvel internement. Gracié le 4 avril 1892, se marie; en juin 1893, prison préventive pour soupçon de vol d'un pantalon qu'il prétend avoir acheté d'une tierce personne. Evasion. Arrêté à Hambourg pour mendicité et résistance aux agents. Quatre semaines de prison. Troisième accès de manie hallucinatoire. Refus de nourriture. Mis en cellule dans un asile, s'évade le 16 janvier 1894. Repris plus tard, en 1895, toujours mécontent, quérulant. Deux tentatives d'évasion; on ne le laisse sortir au jardin qu'avec des entraves aux mains et aux pieds. Un quatrième accès.

« Placé à la clinique de la Charité en observation, on lui laisse une grande liberté. Ne cherche plus à s'évader. Conduite bonne pendant les six mois d'observation. Bonne orientation et mémoire assez bonne. Cherche à se faire passer pour une victime des circonstances. Il prétend qu'il a simulé la folie; il a dit qu'il entendait des voix, ce qui n'est pas vrai. Il a toujours eu des motifs plausibles, à ses yeux, pour éclater en fureur maniaque. Il reconnaît qu'il est facilement irritable, mais jamais il n'y a eu de sa faute. Il se vante. Il témoigne d'une certaine faiblesse de jugement. Ne s'aperçoit pas que ses mensonges sont facilement dévoilés. A la clinique on n'a jamais observé ni hallucinations, ni idées délirantes, ni confusion mentale? »

Jolly fait remarquer que chacun des quatre accès de confusion mentale hallucinatoire a été provoqué par l'emprisonnement

cellulaire. C'est toujours ainsi que se manifestent les « psychoses pénitentiaires » chez les dégénérés. Les rechutes sont certaines si le malade rentre dans le même milieu, mais, comme on ne peut garder indéfiniment ces individus dans les asiles, on les laisse sortir sans qu'ils soient guéris.

P... a donc été mis en liberté et pendant cinq ans il vécut en bonne harmonie avec sa femme. Il fut arrêté de nouveau pour de petits délits et ramené à la clinique en 1902.

Ce malade peut devenir dangereux pour son entourage. Il n'a cependant menacé de mort personne, quoiqu'il soit brutal. Il devient surtout dangereux dans les prisons ; les entraves le rendent extrêmement violent. C'est la *réaction psychique* du dégénéré à l'isolement et aux mesures sévères. Jolly a souvent observé, dit-il, des cas de ce genre que l'on considérait comme « incurables », qui s'amélioraient incontinent sous l'influenee d'un traitement plus libre. Ces malades deviennent alors calmes et inoffensifs, tout en conservant le plus souvent leurs idées délirantes de revendication.

Magnan a opposé son délire chronique à la paranoia des dégénérés. Kraepelin a restreint aussi considérablement le domaine de la paranoia, mais il professe que celle-ci est fréquente chez les dégénérés, contrairement à l'opinion de Magnan. On admettait autrefois 80 pour 100 de paranoiaques qui ont passé depuis lors dans la rubrique de la catatonie (démence précoce paranoïde). Jolly a vu des persécutés guéris, lorsque les circonstances du milieu leur sont favorables. En tout cas, conclut-il, le critère de la paranoia n'est pas l'incurabilité, car les idées délirantes peuvent disparaître. On constate aussi des rémissions prolongées chez les « quérulants », sans que pour cela ils présentent de la débilité mentale.

K. Bonhoeffer [1], qui a succédé à Wernicke comme professeur de psychiatrie à Breslau, a publié, en 1907, une contribution clinique à la doctrine des psychoses dégénératives, qui nous fait voir les divergences existant entre les conceptions de l'école de Breslau et celles de Kraepelin, naguère à Heidelberg, présentement à Munich.

[1] Professor Dr K. Bonhoeffer (Breslau) Klinische Beiträge zur Lehre von den Degenerationspsychosen, *Sammlung zwangloser Abhandlungen* ans dem Gebiete der Nerven- und Geisteskrankheiten, von Prof. Dr A. Hoche (Freiburg in Br), 7e vol., 6e fasc., Halle (Carl. Marhold), 1907.

Après avoir fait remarquer combien la notion de dégénérescence mentale est devenue plus rare sous l'influence des travaux de Kraepelin, qui fait rentrer la plupart des syndromes épisodiques de Magnan soit dans la folie maniaque dépressive, soit dans la démence précoce, Bonhoeffer montre qu'on est allé beaucoup trop loin dans cette voie et qu'en dehors de la démence précoce, de l'hystérie, de l'épilepsie et de la folie maniaco-dépressive il y a des formes aiguës de psychoses qui se développent sur le terrain de la dégénérescence. Il en fournit la preuve en analysant les observations qu'il a faites sur les détenus aliénés de la station d'observations de Breslau.

Tandis qu'il trouve 41 pour 100 de démences précoces, il compte 46 pour 100 de psychoses dégénératives (épilepsie, hystérie, paranoia, imbécilité, etc.). Par contre, il y a très peu de psychoses alcooliques (2,5 pour 100), maniaque dépressive (3 pour 100), paralysie générale (3 pour 100), ce qui s'explique aisément. La plupart des malades envoyés en observation sont suspects de simulation. Depuis longtemps les symptômes alcooliques se sont dissipés pendant le séjour prolongé dans les prisons. Le grand nombre des psychoses dégénératives donne à cet ensemble un cachet particulier. L'auteur partage ces cas en trois groupes.

I. — Le premier renferme les dégénérés dont le caractère prédominant est la débilité mentale variable (psychoses paranoïdes simples). L'auteur en donne plusieurs exemples qui reproduisent exactement le tableau tracé par Magnan des poussées délirantes épisodiques chez les dégénérés. Après la poussée le malade reconnaît qu'il a déliré, qu'il a entendu des voix (c'est plutôt rare), mais il n'arrive pas à corriger ses interprétations quérulantes contre les employés de la prison, car celles-ci forment le fond des revendications de tous les détenus et appartiennent à l'atmosphère mentale de la prison, si l'on peut s'exprimer ainsi. Elles n'ont donc pas du tout le caractère d'un processus délirant progressif, et restent étrangères à l'accès délirant aigu épisodique. Ce dernier a souvent une origine onirique. Les malades se plaignent d'être battus pendant la nuit on a voulu les étrangler, etc.

Ces cas, dit Bonhoeffer, n'offrent aucune difficulté pour les psychiatres qui admettent une « paranoia aiguë ». Mais il n'en est pas de même pour ceux qui ne l'admettent pas, comme Kraepelin et Bleuler, entre autres. Comme ces cas ne rentrent ni

dans la démence précoce, ni dans la psychose maniaco-dépressive, et qu'on ne peut les rattacher sans leur faire violence, à l'hystérie ou à l'épilepsie, on ne sait guère qu'en faire si on se refuse à les caser dans la paranoia aiguë. On ne peut créer pour eux une classe spéciale de psychoses pénitentiaires, puisqu'on observe aussi cette forme délirante en dehors des prisons. Ce sont des individus dégénérés qui présentent dès leurs jeunes années les caractères des « criminels-nés ».

Malgré les symptômes « paranoïdes » de leur bouffée délirante aiguë, ils n'ont pas du tout l'état mental habituel des paranoiaques. Leur psychose n'est pas l'exagération d'un tempérament paranoiaque original.

II. — Ce dernier trait les distingue d'un second groupe qui renferme les dégénérés quérulants, chez lesquels s'observent les « idées prévalentes » de Wernicke. C'est à ce groupe que l'auteur rattache le cas de Jolly que nous avons résumé plus haut. Il a suffi de transférer le malade dans la station d'observation pour voir son délire de revendication se dissiper à mesure que s'élevait rapidement le poids de son corps. On ne doit pas parler ici de « pseudo-quérulants », car il s'agit bien d'un vrai délire a base d'idées prévalentes et de fausses réminiscences. Une fois ces idées délirantes dissipées, le tempérament anormal se retrouve comme auparavant.

Bonhoeffer en distingue deux types bien différents. Dans l'un, le délire des dégénérés a sa source dans la personnalité originaire de l'individu, c'est un délire de cause *endogène* ; dans l'autre, il n'a pas de continuité psychologique avec le tempérament mental du malade, c'est la forme *exogène* du délire épisodique. Bonhoeffer conclut qu'il faut distinguer ces deux types de paranoia des épisodes délirants que l'on observe chez les hystériques, les épileptiques et les maniaco-dépressifs.

III. — Le troisième groupe, sous le titre de « Fragilité de la conscience personnelle comme symptôme de dégénération », renferme des observations très différentes, dont les unes ont été considérées comme cas de paranoia chronique incurable, d'autres comme pseudologie fantastique, paranoia originaire, d'autres enfin comme relevant de l'hystérie ou de la hâblerie pathologiques. Tous ces malades ont ceci de commun, c'est qu'ils possèdent une « personnalité labile » qui dépasse de beaucoup le domaine de l'hystérie et qui est un vrai stigmate de dégénérescence. La plupart des psychiatres savent que la simulation prolongée d'une

maladie mentale n'est possible que sur le terrain de la dégénérescence. Dans ce troisième groupe se rencontrent aussi les filous qui s'annoncent sous de faux noms. L'auteur cite le cas d'un bigame qui avait épousé une seconde femme pour satisfaire son penchant à jouer d'une double personnalité. C'est aussi dans ce groupe de dégénérés pathologiques que l'on voit les individus qui peuvent pendant des années se présenter sous le masque d'un autre sexe. Parfois cette « labilité » de la personnalité n'apparaît que temporairement, sous des influences extérieures, dans l'ivresse par exemple. Ces anomalies du sentiment ne doivent pas être confondues avec le symptôme bien connu de l'indifférence affective des déments précoces. L'indolence de certains dégénérés venant des prisons a donné lieu maintes fois à cette méprise. Mais, dans la dégénérescence mentale, cette indifférence affective ne se montre d'habitude qu'épisodiquement.

Naecke[1] pense cependant que les observations de Bonhoeffer seraient classées par d'autres cliniciens sous les rubriques : démence précoce, paranoia et moral insanity, tant on se trouve ici, dit-il, sur un terrain mouvant. Il regrette aussi que cet auteur parle du « criminel-né. »

Avec E. Siefert[2], nous abordons le côté pratique de la question des folies pénitentiaires. Cet auteur procède à la manière de Descartes. Il commence par faire table rase de tous les travaux publiés jusqu'ici, qui souffrent, dit-il, de graves lacunes et qui offrent le tableau changeant des terminologies psychiatriques devenues surannées dans le cours d'un demi-siècle ; mélange informe d'incommensurables observations de malades, trahissant une complexité d'idées divergentes si grande qu'on y chercherait en vain un point d'appui pour une opinion claire, certaine et non contestée de la nature des psychoses pénitentiaires.

Siefert rejette à la fin de son livre le court abrégé historique qui aurait pu lui servir d'introduction. Ces quelques pages sont une critique cinglante des publications antérieures allemandes. Il conclut en disant qu'il devrait vouer à l'oubli et « caviarder »

[1] P. Näcke, Analyse critique du mémoire de Bonhoeffer (*Archiv für Kriminal-Anthropologie und Kriminalistik*, de Hans Gross, 29e vol., 1er fascicule, p. 106, 19 décembre 1907).

[2] Dr Ernst Siefert, médecin-directeur de la station d'observation des détenus aliénés, *Ueber die Geistesstoerungen der Strafhaft, mit Ausschluss der Psychosen der Untersuchungshaft und der Haftpsychosen der Weiber*, Halle a. S., Carl. Marhold, édit. in-8, 233 pages, 1907.

tout ce qui a été imprimé de recherches psychiatriques dans ce domaine depuis un demi-siècle (à l'exception de quelques rares travaux très précieux), tant le chaos qui y règne en pratique et en théorie est incroyable et inextricable!

Il faut donc reprendre le problème *ab ovo*, et s'efforcer, au risque de faire fausse route, de le placer sur un terrain nouveau. C'est ce que Siefert a tenté de réaliser, non sans un certain succès, comme nous allons le voir, en combinant les enseignements de Wernicke et de Kraepelin, que l'on oppose malheureusement à tort aujourd'hui, et qui renferment certainement les germes des progrès futurs de notre science.

L'auteur a basé son travail sur quatre-vingt-trois observations provenant toutes de détenus placés directement des prisons dans son quartier d'aliénés, et dont il donne une analyse assez détaillée. Laissant de côté toutes les questions soulevées par les criminels-aliénés, il n'a d'autre but que de tracer le tableau symptomatologique purement clinique de ses cas.

Depuis quelques années, il existe en Prusse six quartiers d'aliénés, ou stations d'observation, annexés aux prisons. Il n'y en a pas encore pour les détenues. Les réclusionnaires soupçonnés de maladie mentale (le plus souvent de simulation) sont placés en observation pour un maximum de six mois dans la station annexe. S'ils guérissent avant ce terme ils sont réintégrés dans leur prison ; s'ils ne sont pas guéris au bout des six mois (ou d'une année pour des cas indécis très exceptionnels) ils sont transférés dans un asile officiel. Lorsque leur temps de réclusion prend fin pendant leur mise en observation, ils sont remis en liberté, ou internés comme aliénés dangereux dans un asile de l'Etat.

Quant à ceux qui avaient été internés, et qui guérissent avant le terme de leur pénalité, on ne les replace pas directement à la prison, mais bien à la station d'observation, où l'on s'assurera si leur état de santé autorise ou non leur réintégration au pénitencier. Si ce n'est pas le cas on les renvoie à l'asile des aliénés, avec motifs à l'appui.

L'internement dans l'asile ne compte pas comme temps de réclusion, tandis que le séjour à la station d'observation, soumise à l'administration pénitentiaire, est compté comme si le malade n'avait pas quitté la prison. La durée de la pénalité est donc prolongée, pour chaque détenu, du temps qu'il passe à l'asile des aliénés.

Nous n'avons pas besoin d'ajouter que l'organisation de ces « annexes » des prisons pénitentiaires varie beaucoup dans les autres états de l'empire allemand. On ne peut donc pas comparer entre eux les résultats obtenus dans les divers établissements qui sont destinés aux criminels aliénés.

Siefert avoue lui-même qu'au point de vue de la connaissance de *l'histoire naturelle du criminel* ses résultats n'ont qu'une valeur objective limitée, et qu'il serait prématuré d'en conclure que les troubles psychiques et les actions criminelles doivent être considérées comme les symptômes d'une seule et même constitution cérébrale pathologique, plutôt que de voir en eux les manifestations fortuites d'une criminalité étrangère à l'aliénation mentale.

Lorsqu'on visite pour la première fois une station d'observation on ressent une impression très différente de celle que donnent les asiles d'aliénés. Au lieu de l'image diversifiée et mobile qu'on trouve à l'asile, on ne rencontre ici que la monotonie étrange et terne qui semble provenir du manque des symptômes d'agitation et de surexcitation ambiantes, ainsi que d'une certaine conformité d'allures et de l'âge moyen des malades.

Cette première impression toute spontanée de l'étrangeté de ce spectacle est renforcée encore quand on pénètre davantage dans l'intimité de ces individus ; tandis qu'au contraire plus on les observe, plus on reconnaît la variété infinie de ce que l'on croyait monotone et homogène. Alors se révèle une abondance de syndromes particuliers et d'associations symptomatiques bizarres qui se dissimulaient sous une apparence extérieure uniforme. Plus on apprend à les connaître, plus apparaît leur diversité, et plus il devient difficile de s'orienter dans ce milieu insolite. Il faut beaucoup de temps pour reconnaître ce qui est permanent de ce qui varie dans le tableau clinique disparate de chaque cas individuel.

Ce qui frappe avant tout c'est le changement presque incompréhensible de l'attitude du détenu dès qu'on l'a transféré dans la station d'observation. A l'agitation furieuse, aux actes de destruction, aux tentatives de suicide, au refus de nourriture, aux angoisses d'une confusion mentale délirante ou à la stupeur et aux hallucinations terrifiantes de la prison succède soudain, dans 90 pour 100 des cas, le calme, l'ordre, le travail, le bon vouloir, l'obéissance à la discipline. Le délire se dissipe comme par enchantement. On ne saurait imaginer un contraste plus étonnant.

Et pourtant, ce n'est pas dans les circonstances extérieures qu'il en faudrait chercher la cause, car l'aspect de la station ne diffère guère de celui de la prison. Mais la différence fondamentale du nouveau milieu moral dans lequel a été transféré le détenu se trouve dans l'esprit médical dont est imprégnée l'administration de cette station. Cependant, si l'on obtient ici des résultats aussi surprenants, infiniment meilleurs que ceux des asiles modernes les plus perfectionnés, cela prouve à l'évidence que la nature des maladies est très différente dans les deux sortes d'établissements En effet, dans la station annexe, c'est à peine si on observe çà et là un cas de paralysie générale ou d'hébéphrénie initiale; on n'y voit pas de psychoses alcooliques, bien rarement des cas d'agitation maniaque ou d'angoisse mélancolique, d'amentia ou de démence grave. Les cas de vraies psychoses qui remplissent les asiles ordinaires, s'ils sont admis dans la station, s'y aggravent d'habitude rapidement, car on ne peut les soigner que par la cellule d'isolement et les injections hypodermiques d'hyoscine.

Ces particularités doivent-elles motiver la création d'un groupe spécial de « folies », les *psychoses pénitentiaires*, complètement différentes de celles qui s'observent dans la vie ordinaire? Ou bien connaissons-nous en dehors des prisons des formes d'aliénation mentale qui se caractérisent par l'extraordinaire facilité de leur apparition et de leur disparition, par l'extrême rapidité avec laquelle elles subissent l'influence des circonstances extérieures, par les « guérisons » subites et inattendues?

Siefert répond affirmativement à cette dernière question. Oui, nous connaissons des psychoses de ce genre, que les travaux de Magnan nous ont révélé, ce que Siefert aurait pu dire : ce sont les troubles mentaux épisodiques des dégénérés, en tête desquels se place l'hystérie et les états hystériformes.

Les psychoses dites pénitentiaires sont donc, en définitive, non pas des maladies essentielles, mais des produits artificiels *évitables*, qui naissent chez des individus dont l'organisation cérébrale anormale et morbide ne supporte pas le régime de la prison. Nous trouverons peut-être ici le rapport intime qui relie le trouble mental et le crime. Les symptômes de la psychose, loin d'être en contradiction avec le caractère antérieur du malade, ne sont ici que l'exagération pathologique d'une organisation psychique originairement anormale.

Il suffirait donc d'en reconnaître la présence pour prévenir les

manifestations délirantes épisodiques et supprimer les causes extérieures des psychoses pénitentiaires.

L'observation clinique, sans idée préconçue, a amené Seifert à classer ses cas en deux groupes :

A. — Les psychoses pénitentiaires dégénératives.

B. — Les vraies psychoses.

A. — Dans le premier groupe, l'auteur range les six formes cliniques différentes suivantes :

1. *Les états dégénératifs hystériformes* (11 cas);

2. *Les formes simples de dégénérescences mentales* (11 cas, dont 2 chroniques, sans accès psychiques aigus, forment la transition entre les dégénérés plus ou moins aliénés et les criminels d'habitude vulgaires, les vagabonds chroniques et les voleurs).

3. *Formes fantastiques dégénératives* (9 cas).

4. *Formes de dégénérescence paranoïde :*

   a) Quérulantes (6 cas). La très grande diversité de la forme quérulante ne s'observe jamais dans la vie civile, ce qui conduit Siefert à dire que ce n'est pas une psychose au sens propre du mot, mais bien une formation artificielle produite par les circonstances spéciales de la vie en prison.

   b) Formes paranoïdes hallucinatoires (11 cas), dont le classement clinique pourrait donner lieu à discussion.

5. *Psychoses pénitentiaires avec symptômes simulés* (2 cas). L'auteur fait observer à cette occasion que ce n'est pas aux symptômes simulés qu'il faut accorder la principale importance, mais bien plutôt à l'état mental de dégénérescence sous-jacent. La simulation conduit, à la longue, à une véritable aliénation mentale chez les dégénérés.

6. *Etats démentiels* (4 cas) L'auteur n'est pas arrivé à reconnaître si ces formes représentaient des « états terminaux de dégénérés » ou bien des « terminaisons de véritables psychoses chroniques ». Tous ces individus sont devenus délinquants dès leurs jeunes années. En contradiction avec leurs actes criminels, ils sont religieux, doucereux et sentimentaux, mais leur hypocrisie offrait des allures pathologiques qui ont nécessité leur transfert à la station d'internement.

Dans toutes ces formes qui se présentent sous le masque de vraies psychoses, parfois très difficiles à interpréter, il s'agit, en dernière analyse, d'états de dégénérescence mentale modifiés par

la réclusion et dont les symptômes capricieux, souvent fantastiques et dépendant étroitement des circonstances extérieures, démontrent la nature artificielle et contingente.

B. — Le second groupe de criminels aliénés reconnu par Siefert renferme ceux qui sont atteints de véritables psychoses, à base organique et à tendance progressive. Le milieu n'exerce ici aucune influence. Les causes de la maladie mentale sont endogènes, envahissent la personnalité du malade qu'elles rendent « aliéné », c'est-à-dire étranger à lui-même. Ici, les rapports entre la psychose et la criminalité sont tout autres que dans le premier groupe Il peut se présenter trois cas. Ou bien l'individu aliéné devient criminel par suite de la transformation de sa personnalité par la maladie mentale (aliéné-criminel); ou bien il était primitivement criminel d'habitude et il est devenu aliéné sans que sa psychose ait aucun rapport avec sa criminalité (criminel-aliéné); ou bien, enfin, sur le terrain d'une psychose organique, on peut voir se développer le complexus symptomatique de la forme vulgaire de la folie pénitentiaire. Ce cas est, en réalité, très rare et constitue une transition apparente aux deux grands groupes distingués par Siefert.

Cet auteur subdivise aussi son second groupe en six formes cliniques.

1. *Formes épileptiques* (3 cas). En opposition absolue avec les dégénérescences hystériques et hystériformes qui donnent facilement naissance aux psychoses pénitentiaires du premier groupe, les vraies dégénérescences épileptiques ne les provoquent pas chez les détenus.

2. *Formes de débilité mentale progressive* (4 cas).

3. *Formes hébéphréniques, catatoniques et autres psychoses chroniques* (22 cas). L'auteur relève, à cette occasion, les symptômes de ces cas qui sont complètement étrangers aux psychoses pénitentiaires dégénératives, entre autres les auto-accusations mélancoliques, les sensations hypocondriaques cénesthésiques, la création des termes nouveaux, les stéréotypies, la « salade de mots », etc.

4. *Etats séniles* (aucun cas dans la liste de Siefert).

5. *Formes alcooliques* (de même aucun cas).

6. *Etats paralytiques* (4 cas).

L'énumération des cas de vraies psychoses observées chez les criminels-aliénés par Siefert montre clairement le contraste fondamental qui existe entre ces formes et celles du premier groupe, les psychoses pénitentiaires des dégénérés. Ce contraste nous paraîtra plus frappant encore lorsque nous apprendrons que l'auteur n'a, pour ainsi dire, jamais eu l'occasion d'observer de vraies psychoses aiguës dans la station de Halle.

Le premier groupe appartient aux psychoses fonctionnelles et le second aux psychoses organiques.

Il y aura toujours, dans certains cas, de grandes difficultés de diagnostic et l'on commettra sans doute fréquemment des erreurs. Mais il n'existe pas ici de cas intermédiaires, de formes de transition ; les affections fonctionnelles et les organiques sont séparées par un abîme que rien ne peut combler.

En résumé, sur les 83 cas de l'auteur, 50 appartiennent au premier groupe (troubles fonctionnels chez les dégénérés) et 33 aux vraies psychoses, ce qui fournit le rapport de 60 à 40 pour 100. (En retranchant du dernier groupe les épileptiques et les formes graves d'imbécillité, ce chiffre tombe à 31 pour 100.)

Les psychoses dégénératives occasionnelles l'emportent donc de beaucoup sur les autres et ce sont elles qui donnent à l'ensemble de la station d'observation cet aspect étrange que nous avons signalé au début de notre chronique. Ce qui contribue davantage encore à renforcer cette impression, ce sont les cas améliorés ou soi-disant guéris, qui reviennent de l'asile comme pouvant rentrer en prison (que Siefert n'a pas compris dans son étude) et qui appartiennent presque tous aux psychoses pénitentiaires fonctionnelles.

En outre, l'expérience de l'auteur lui a appris que les psychoses organiques s'aggravaient rapidement dans la station, de sorte qu'il s'empresse de les transférer dans l'asile dès que le diagnostic est fait. Il en résulte que les aliénés de ce second groupe ne sont que des « hôtes passagers » dans son service, tandis que les formes épisodiques des dégénérés y stationnent beaucoup plus longtemps et constituent ainsi le fond de sa population journalière.

Quoi qu'il en soit, on peut constater dans cette statistique le nombre relativement élevé d'aliénés incurables méconnus qui souffrent injustement de condamnations et dont la gravité de la peine est en raison inverse du degré de la culpabilité.

Le devoir du médecin des prisons serait de placer ces mal-

heureux à l'asile pour leur éviter le triste sort qui les attend, mais comme les médecins ont déjà la réputation d'arracher les criminels des « mains de la justice », celui qui tenterait de faire transférer à l'asile tous les cas de vraies psychoses se rendrait tout simplement impossible et nuirait plus aux aliénés criminels qu'il ne leur serait utile, car il ne faut pas oublier que les médecins d'asile ne les reçoivent pas volontiers et s'en débarrassent le plus vite possible, soit en les renvoyant à la prison, soit en les rendant à la vie libre, où ils ne tardent pas à récidiver, ce qui les ramène promptement aussi dans les prisons.

Siefert met en parallèle les avantages et les inconvénients des stations d'observation. Elles ne rendent pas les services qu'elles pourraient rendre, et leur organisation ne permet d'admettre qu'une infime minorité des malades qui devraient y entrer. Les « stations » doivent donc être considérées comme des institutions provisoires, qu'il faut développer toujours davantage dans le sens « médical », sous une direction psychiatrique.

Il semble que tous les préjugés sociaux se soient ligués pour consommer la ruine irrémédiable des « criminels-nés ». La famille et la société les rejettent ; l'Etat les traite par tous les moyens de contrainte possible, ce qui les rend pires qu'auparavant ; l'église et le patronage, après avoir tout essayé pour les améliorer, les abandonne comme incorrigibles ; enfin, lorsqu'on a reconnu que tout était inutile, on a recours au médecin auquel on confie, alors qu'il n'en est plus temps, la tâche ingrate de raccommoder ce qui a été gâté. On ne s'opposera efficacement aux méfaits du criminel par dégénérescence mentale que lorsqu'on le reconnaîtra pour ce qu'il est réellement, c'est-à-dire un *malade*, et qu'on le traitera en conséquence. C'est la psychiatrie qui devrait prendre résolument cette tâche à cœur et réaliser dans notre siècle, pour ces malheureux, ce qui a été fait au siècle dernier pour l'émancipation des aliénés.

D'anciens auteurs ont déjà observé une certaine périodicité cyclique d'excitation et de dépression chez les criminels « fous moraux ». Siefert se demande si l'examen psychique de ces individus ne devrait pas être fait dans cette direction, en recherchant les rapports qu'ils peuvent avoir avec les « formes circulaires » de l'aliénation mentale, plutôt que de se buter toujours au schéma de l'examen intellectuel qui ne donnera jamais la solution scientifique de la question du criminel d'habitude.

Pour distinguer la criminalité pathologique de la criminalité

ordinaire du délinquant sain d'esprit, dont les actes malfaisants sont causés par des motifs psychologiques, venant des circonstances sociales, il s'agit en définitive de faire le même diagnostic différenciel qu'entre l'ivresse et l'ivrognerie, entre l'acte sexuel illégitime et la prostitution. La criminalité d'habitude, l'ivrognerie et la prostitution ont des liens communs, une même racine sociale. Entre le criminel d'occasion et le criminel d'habitude, il y a la même opposition qu'entre la santé et la maladie. Le *criminel d'habitude*, incorrigible, est un *psychopathe dégénéré,* qui aurait dû être confié aux soins du médecin dès le début de sa vie délinquante, et non à la fin, lorsqu'il est tombé dans *une déchéance irréparable.*

A la fin de son intéressant ouvrage, Siefert résume ses conclusions dans quinze thèses, un peu copieuses, et jetées sans ordre les unes sur les autres. Elles auraient gagné en clarté et en force démonstrative si l'auteur les avait groupées par catégories. Il ressort de ces thèses les conclusions suivantes :

1° *La folie pénitentiaire comme entité clinique n'existe pas.*

Les psychoses des détenus forment deux groupes tout à fait distincts :

a) Les troubles mentaux dégénératifs, fonctionnels, qui s'observent essentiellement chez les criminels d'habitude ou criminels pathologiques, entre 30 et 40 ans, et qui sont directement l'effet des facteurs nuisibles de l'emprisonnement ;

b) De vraies psychoses organiques de nature variée, sans liaison intime avec la détention ; le plus souvent des aliénés condamnés par erreur ; bien plus rarement des criminels d'habitude atteints de maladies mentales sans rapport avec leur criminalité.

Ces psychoses éclatent d'ordinaire après la trentaine chez les individus dont la criminalité a été tardive. L'acte criminel peut être le premier signal manifeste d'un psychose organique chronique à développement progressif très lent.

2° La *criminalité juvénile* (début de 12 à 16 ans) est le plus souvent la première période de la psychopathie des criminels d'habitude ; ceci permet de les distinguer des délinquants « professionnels » et des criminels aliénés.

Le *criminel d'habitude*, incorrigible, ne doit pas être soumis à l'éducation religieuse ou pédagogique, ni aux pénalités judi-

ciaires, mais bien devenir l'objet d'un traitement médical, au même titre que l'aliéné.

3° *Les quartiers d'aliénés* dans les prisons ont de grands avantages, à condition d'être considérés comme forme de transition, devant évoluer de plus en plus vers l'organisation d'un asile de traitement où les aliénés seront considérés comme des *malades* et non pas des détenus. Ils devront en outre s'émanciper complètement de l'établissement pénitentiaire. Il serait à désirer qu'on crée aussi pour les femmes détenues des stations semblables d'observation.

4° *La définition anthropologique du criminel est restée sans résultat.* C'est à la psychiatrie qu'incombe le devoir de définir cliniquement le criminel d'habitude, et de lui créer une forme d'existence propre, avec l'aide des autres facteurs cliniques.

5° Il faut écarter des rapports d'expertise la notion de la « débilité mentale », et trouver une formule plus convenable pour caractériser psychiatriquement le criminel dégénéré, qui doit être traité avec bonté et non durement puni.

C'est une honte pour notre civilisation de condamner à la prison pour délit de mœurs un vieillard de soixante-dix ans dont toute la vie a été honorable, et qui n'est devenu criminel que par la dégénération sénile de son cerveau.

6° La question du placement des criminels-aliénés n'existera plus et sera, par conséquent, résolue :

a) Lorsque les vraies psychoses, à développement insidieux inévitable, seront reconnues à temps et soustraites aux mesures pénales ; et,

b) Lorsqu'on saura prévenir l'éclosion des psychoses pénitentiaires artificielles et évitables.

Le rapport que K. Wilmanns[1] a présenté à la réunion des médecins-aliénistes du sud-ouest de l'Allemagne, à Heidelberg le 2 novembre 1907, est basé sur 277 cas, tous des hommes, venant des diverses prisons du Grand Duché de Baden, ou placés directement en observation par la police, et qui ont été traités à la clinique psychiatrique de Heidelberg, d'avril 1891 à décembre 1906.

[1] Karl Wilmanns (Heidelberg), Ueber Gefängnispsychosen Referat in der Versammlung südwestdeutscher Irrenaerzte in Heidelberg, 1907. *(Sammlung Zwangloser Abhandlungen aus dem Gebiete der Nerven-und Geisteskrankheiten* (A. Hoche), 8e vol., fasc. 1, Halle a. S., C. Marhold, édit., 1908.

Deux tableaux très suggestifs, placés au début de cette étude, montrent les modifications profondes qui ont été apportées au classement des malades depuis les travaux récents de l'école de Heidelberg.

Les premiers diagnostics donnaient :

Démence précoce.	166 cas, soit	60 pour 100	
Folie dégénérative	46 —	17	—
Folie épileptique	22 —	8	—
Delirium tremens.	11 —	4	—
(plus un cas d'épilepsie alcoolique).			
Autres formes sporadiques. .	26 —	11	—
Diagnostics incertains . . .	6 —		

Les diagnostics revisés définitifs ont donné :

Démence précoce.	136 cas, soit	49 pour 100	
Folie dégénérative	83 —	30	—
Folie épileptique	12 —	4	
Delirium tremens.	11 —	4	—
(plus un cas d'épilepsie alcoolique).			
Autres formes sporadiques. .	9 —	13	—
Diagnostics incertains . . .	26 —		

Le grand nombre de ces derniers « diagnostics incertains » vient de ce que l'auteur ne s'est pas contenté, pour poser ses diagnostics, du tableau symptomatologique qu'il avait sous les yeux, mais qu'il a recherché les antécédents personnels de ses malades, ce qui ne lui a pas toujours réussi. De sorte que beaucoup de ces diagnostics laissés en suspens pourront s'éclairer et être fixés plus tard.

Dans les deux tableaux, les cas réunis de démence précoce et de dégénérescence mentale forment les 4/5 (près de 80 pour 100) de toutes les observations. Les autres psychoses ne jouent vis-à-vis de celles-là qu'un rôle très secondaire.

La *démence sénile* manque complètement. Wilmanns n'a vu qu'une seule fois un vieil alcoolique de cinquante-trois ans, fortement taré, qui présentait les signes d'une sénilité commençante, être atteint en prison du syndrome de Ganser. Cet auteur a cependant l'impression qu'une démence sénile au début fait de rapides progrès chez les détenus. Kirn en a observé des cas.

Les *paralysies générales* (6 cas) et les *psychoses alcooliques* ne diffèrent d'aucune façon de celles qui s'observent ailleurs.

Deux seuls cas de *manie dépressive* montrent à quel point cette forme est rare chez les détenus. Tous les auteurs sont d'accord sur ce point. Cette grande rareté de la folie maniaco-dépressive est d'autant plus étonnante que les accès de cette forme de psychose sont plus facilement provoqués par les causes extérieures déprimantes, compagnes ordinaires de l'emprisonnement. L'auteur remarque avec raison que les maniaques, les mélancoliques et les circulaires peuvent devenir des délinquants d'occasion, mais jamais des criminels d'habitude.

Avec Rüdin, Wilmanns partage en trois groupes les 136 cas de *démence précoce*, d'après la forme de leur délinquance.

1° Les *vagabonds,* dont beaucoup le sont devenus par des causes pathologiques. La plupart sont des psychopathes dont la vie criminelle est la conséquence d'une aliénation mentale survenue insidieusement et méconnue le plus ordinairement[1].

2° Les *criminels d'habitude*, dont une minorité, qui se rapproche des précédents, portent le stigmate de la faiblesse, du manque d'énergie, tandis que la plupart étaient des antisociaux longtemps avant leur maladie. Plusieurs ont eu une éducation correctionnelle ; d'autres sont des illégitimes ou ont été orphelins de bonne heure. Ce que l'auteur ne dit pas, mais ce qui a été très souvent constaté par beaucoup d'observateurs, lorsqu'on a pu avoir des renseignements sur les antécédents héréditaires, c'est que, dans leur grande majorité, ces criminels anormaux sont issus de parents alcooliques.

3° Des *délinquants* qui n'ont aucun antécédent et aucune apparence pathologique et qui deviennent aliénés pendant l'instruction de leur procès, ou dès le début de leur réclusion.

Tous les auteurs (Delbrück, Köhler, Naecke, Sommer, Kühn, Rüdin, etc.) admettent unanimement que les nuisances de l'incarcération sont capables de provoquer, chez les détenus prédisposés, une psychose pénitentiaire progressive, qui peut être coupée par une interruption opportune de la réclusion.

Siefert seul s'est élevé contre cette opinion. Il conteste l'influence du milieu pénitentiaire sur le développement des « vraies psychoses ». Pour le vérifier Wilmanns a dressé un

[1] Voyez Dr Karl Wilmanns (privat. docent. a. d. Universität Heidelberg), *Zur Psychopathologie der Landstreichers. Eine Klinische Studie*, avec 16 tableaux en couleurs, Leipsig, Joh. Ambr. Barth., éditeur, 1907.

tableau sur lequel il a tracé trois courbes, notant le nombre de 38 cas de démence précoce suivant l'âge des malades[1] :

1° Au début de la criminalité ;

2° Au début de la maladie mentale ;

3° Au moment de l'admission à l'asile.

Or, ce tableau nous apprend que la criminalité commence à 12 ans et atteint son point culminant à 16 et à 17 ans ; tandis que les troubles psychiques commencent dans la 18e ou 19e année pour arriver à leur maximum de fréquence entre 28 et 30 ans. Quelques rares malades — 4 ou 5 tout au plus — peuvent peut-être avoir été déjà touchés avant le début de leur criminalité. Tous les autres — la presque totalité, plus de 30 en tout cas — ne sont devenus aliénés qu'après un séjour prolongé (ordinairement après plusieurs années) dans les prisons.

Cette coïncidence est-elle fortuite ? Doit-on supposer que ces individus auraient été atteints aussi de démence précoce s'ils n'avaient pas été détenus ?

Wilmanns pense qu'il est impossible de le dire aujourd'hui, même s'il était prouvé par les statistiques que les cas de démence précoce sont plus fréquents dans les prisons.

La criminalité précoce ne peut en tout cas pas être considérée comme le premier symptôme de la maladie mentale qui éclatera plus tard, car c'est bien la réclusion qui a été la cause déterminante de cette dernière. Il est démontré, conclut Wilmanns, que l'emprisonnement peut provoquer une démence précoce chez des personnes qui autrement en auraient été préservées.

L'interruption de la réclusion n'a un effet favorable qu'au début de la psychose, c'est pourquoi Siefert, qui n'a observé ses cas de démence précoce que dans une période de la maladie avancée, n'a pas pu constater cet effet. La sortie de prison, en temps opportun, peut-elle être suivie de guérison, comme le croyaient les anciens auteurs ? Cela paraît douteux ; cependant ces auteurs avaient raison d'attribuer une puissante influence à ce changement de milieu.

Maints cas de démence précoce présentent une période prodromique plus ou moins longue qui est si semblable à la folie quérulante que souvent ce dernier diagnostic a été posé. Les vraies psychoses organiques sont généralement annoncées par une période de troubles fonctionnels, corporels et psychiques,

[1] Ces 38 cas provenaient tous du pénitencier de Bruchsal.

qu'il n'est pas possible de différencier des psychoses fonctionnelles proprement dites. C'est pourquoi Siefert, en considérant dans bien des cas les symptômes de la démence précoce comme la manifestation d'une psychose dégénérative curable, a certainement coté trop bas le chiffre des psychoses pénitentiaires conduisant à la démence.

La notion de l'*épilepsie* a été beaucoup étendue depuis que Kraepelin, Aschaffenburg et Gaupp y ont fait entrer les « dépressions endogènes périodiques ». La définition englobe toutefois, sous le nom d'épilepsie, des affections très différentes. Wilmanns trouve nécessaire d'en séparer avant tout les formes de *dégénérescence épileptique*, ce qui réduit de moitié le nombre des cas (voir les chiffres des tableaux). La plupart de ces cas concernaient des détenus à l'instruction, qui étaient en prison pour la première fois. Les autres cas (11 en tout) ne se différenciaient en aucune façon de l'épilepsie essentielle ordinaire.

Le dernier groupe, celui des *folies dégénératives*, qui était de 17 pour 100 dans le premier tableau, a presque doublé dans le second (30 p. 100). Il s'est enrichi aux dépens des deux précédents, ceux de la démence précoce et des folies épileptiques. Il se distingue nettement des groupes de psychoses décrites jusqu'ici et qui apparaissent toujours comme étrangères à la dégénération, tandis que celles de ce dernier groupe en sont directement les manifestations et doivent être considérées comme les réactions de la dégénérescence mentale aux influences nocives de la prison. Ce ne sont pas des maladies proprement dites, comme la paralysie générale ou le *delirium tremens*, mais plutôt des « types » particuliers, des syndromes psychopathologiques, dont les principales variétés sont l'imbécillité torpide (arrêt du développement congénital), l'imbécillité irritable (à base d'éréthisme), la débilité morale (moral insanity), la pseudologie fantastique, l'hystérie, la dégénérescence épileptique, etc.

Tous ces types divers se combinent entre eux de la façon la plus variée, de telle sorte que la dégénérescence mentale se présente rarement sous une forme simple, c'est pourquoi l'auteur n'envisage pas l'hystérie, par exemple, comme une maladie spéciale, mais parle seulement des « symptômes hystériques », qui s'observent plus ou moins dans toutes les formes de dégénérescence mentale.

Wilmanns étudie successivement les psychoses dégénératives aiguës et chroniques. Il fait remarquer que les formes aiguës correspondent approximativement aux « psychoses de l'emprisonnement préventif » (Untersuchungshaftpsychosen), et les chroniques à celles de la réclusion (Strafhatpsychosen), selon la classification établie par Skliar[1].

Le type le plus fréquent des psychoses pénitentiaires aiguës est assurément l'état crépusculaire dit le *syndrome de Ganser*, avec ses nombreuses variétés. Wilmanns en a observé seize cas typiques et de fréquentes formes frustes, qui correspondent à la stupeur hystérique des détenus de Raecke et qu'on pourrait désigner comme cas légers de *stupeur psychogène*.

A ce propos, l'auteur fait remarquer que les cas de syndrome de Ganser sont bien souvent impossibles à distinguer de la *simulation*. Il est convaincu que beaucoup de ces cas ont leur origine dans la simulation d'une maladie mentale, car le syndrome de Ganser s'observe très rarement en dehors des prisons. Mais il n'en reste pas moins vrai que cet état crépusculaire particulier ne s'observe que dans la dégénérescence mentale hystériforme. C'est une autosuggestion analogue à la « transe » des spirites. Les cas de paranoia originaire, développés sur la « labilité de la conscience personnelle » que Bonhoeffer a décrits comme symptômes de dégénération, doivent aussi être expliqués par l'autohypnose, suivant Wilmanns, qui les considère comme tout à fait analogues aux états de transes des médiums.

Quant aux psychoses dégénératives chroniques, Wilmanns insiste surtout sur le délire paranoïde systématisé des quérulants, bien plus fréquents que ne le croient les cliniciens. Ces formes correspondent exactement à la description que donne Kraepelin de la paranoia et du délire des quérulants. Il s'agit d'un « système délirant » qui se développe très lentement et qui devient fixe, permanent, inébranlable, avec conservation intégrale d'ordre et de clarté dans la pensée, la volonté et les actes. Un seul point, très important d'ailleurs, le distingue de la paranoia quérulante de Kraepelin, c'est son pronostic. Tandis que cette dernière est progressive et incurable, la forme pénitentiaire se dissipe immédiatement avec le changement du milieu. Ces cas doivent donc être complètement séparés des processus quérulants de Hitzig et

[1] Skliar, Ueber Gefängnispsychosen (*Monatschrift für Psychiatrie und Neurologie*, 16e vol., 1904.

de Kraepelin qui aboutissent à la démence. Ils s'en distinguent aussi parce qu'ils s'accompagnent fréquemment d'autres stigmates de dégénérescence, spécialement de symptômes hystériques. On y observe, parfois, une foule d'hallucinations de l'ouïe (injures, menaces, accusations, bruits étranges terrifiants, etc.).

Le médecin d'Heidelberg n'est pas aussi radical que Siefert dans son appréciation des travaux antérieurs. Il comprend fort bien les contradictions des auteurs. Köhler, Sommer et Naecke, par exemple, qui n'ont vu dans leurs établissements ruraux que les états terminaux des psychoses pénitentiaires chroniques, ont professé nécessairement, dit-il, un pronostic défavorable, en se basant sur leurs observations. Kühn, aussi, est arrivé au même résultat, car il n'a vu, chez ses vagabonds, que des cas avancés de démence précoce, et, par exception seulement, des psychoses dégénératives. Par contre, Gutsch, observant des psychoses pénitentiaires aiguës ou des rémissions fréquentes de démence précoce, qu'il ne pouvait alors (en 1862) reconnaître comme telles, devait forcément considérer ces psychoses comme bénignes. Les observations de Reich, de Kirn et de Rüdin ont conservé aujourd'hui encore toute leur valeur, et les types qu'ils ont décrits restent classiques. Quant à la nature des psychoses pénitentiaires, Wilmanns en est arrivé aux mêmes conclusions que Siefert et Bonhoeffer, ce qu'il attribue à la nature de son « matériel », qui se compose en grande partie de détenus en prison préventive.

Ce sont les médecins des pénitenciers qui peuvent le mieux observer le début et le développement des psychoses chez les détenus. Nous ne sommes encore qu'au début de ces recherches, et, ce qui le prouve, ce sont les différences profondes accusées par les auteurs observant dans des conditions très analogues.

Ainsi, pour la démence précoce, nous trouvons les pourcentages suivants : Siefert, 31 pour 100; Bonhöeffer, 41 pour 100; Wilmanns, 49 pour 100; et pour les psychoses pénitentiaires dégénératives : Seifert, 61 pour 100; Bonhöeffer, 35 pour 100; Wilmanns, 30 pour 100.

Il est intéressant de rapprocher ces derniers chiffres de ceux qui ont été apportés par LÜCKERATH[1], de Bonn, à la dernière

1 Dr Lückerath (Bonn), Ueber Degenerationspsychosen bei kriminellen Geisteskranken. (*Centralblatt für Nervenheilkunde und Psychiatrie*, v. professeur Dr R. Gaupp., 32e année, no 289, p. 478, juillet 1909).

Assemblée annuelle de la Société allemande de Psychiatrie, à Cologne et à Bonn, les 23 et 24 avril 1909.

Sur 147 aliénés criminels, cet auteur a trouvé 49 cas de psychoses dégénératives, soit le 33 pour 100. Chez aucun de ces malades la démence n'était prononcée, mais tous portaient plus ou moins des stigmates de dégénérescence mentale. Le début de la maladie avait eu lieu : dans 3 cas, entre 10 et 20 ans ; dans 30 cas, entre 20 et 30 ans ; dans 14 cas, entre 30 et 40, et enfin, dans 2 cas, après la quarantaine. Luckerath les répartit dans trois groupes :

1° Dégénérés avec le syndrome de Ganser.

2° Dégénérés paranoiaques :

a) Avec des idées délirantes paranoïdes simples, dans le sens de « délire de préjudice » ;

b) Idées délirantes paranoïdes de grandeur et de persécution.

3° Dégénérés avec épisodes de surexcitation psychogène.

Chez tous on constata des idées hypocondriaques et des troubles de la sensibilité (anesthésie). Chez tous on nota des fluctuations dans le cours de la psychose, sous l'influence d'événements extérieurs. Au point de vue du diagnostic différentiel, il fallait avant tout distinguer la paranoia de la démence précoce. Il est important de remarquer à cet égard : 1° qu'il ne s'agit pas d'une forme délirante progressive ; 2° que les idées délirantes dépendent d'influences extérieures, et sont, par conséquent influençables, et 3° qu'elles n'aboutissent pas à la démence.

On ne doit pas prendre seulement en considération le tableau symptomatologique, mais bien la personnalité tout entière du malade.

Le pronostic des psychoses dégénératives chez les criminels est favorable en général. Une fois l'épisode délirant terminé, la plupart sont remis en liberté ou rendus à la prison. Lückerath ne les a pas suivis plus loin, mais nous rappellerons en terminant les observations faites sous ce rapport par Siefert que nous avons mentionnées plus haut, et qui aggravent singulièrement le pronostic de ces cas de psychoses pénitentiaires soi-disant guéries.

P.-L. Ladame.

LA MÈRE ET L'ENFANT EN CHINE

Le Dr J.-J. Matignon (de Châtelguyon) va faire paraître sous peu de jours, chez Maloine, à Paris, ses derniers souvenirs de voyage en un livre *Dix Ans aux Pays du Dragon*, « Visions de guerre, impressions de globe-trotter, souvenirs de médecin ». Il a bien voulu nous communiquer les bonnes feuilles d'un chapitre qui rentre dans le cadre de nos *Archives*, et qui porte pour titre : *La Mère et l'Enfant en Chine.*

La natalité diminue dans tous les « pays civilisés », le nôtre détient, en l'espèce, un bien triste record. Fruit de la civilisation, « rançon du progrès » : telles sont les explications vagues dont on se contente en général. Les solutions proposées pour parer à ce danger abondent. Elles sont également inutiles. A ce mal on n'a guère encore trouvé que des mots comme remède. Le roman en traite. Le théâtre s'en occupe. Les députés s'en désintéressent, tout en faisant des lois à son intention. Pendant ce temps, le néomalthusianisme recrute, tous les jours, des adeptes, et les ligues féministes du « droit à l'amour » et de la « liberté du corps » travaillent sans relâche, au nom de je ne sais quel « humanisme intégral » à la destruction de la race.

Les peuples qui ont beaucoup d'enfants sont-ils, comme on nous le veut faire accroire, moins civilisés que ceux qui n'en veulent point faire? Nous, Européens abstentionnistes, sommes-nous donc tellement supérieurs aux prolifiques Chinois? Les Japonais dont la population croît d'une façon inquiétante sont-ils à ce point inférieurs aux Occidentaux : on pourrait, d'ailleurs, demander la réponse aux Russes.

Dans les pays d'Extrême-Orient, point n'est besoin de ligues, de revues, de théâtres pour défendre la cause sacrée de la perpétuation de l'espèce. En Chine, la maternité est un honneur et la paternité un des trois plus grands bonheurs qui puissent arriver à un Céleste, les deux autres étant la fortune et le mandarinat, ce dernier impliquant tous les privilèges du fonctionnarisme.

Tout Chinois souhaite avoir des enfants. La « piété filiale », c'est-à-dire le respect, le dévouement, l'obéissance passive des enfants aux parents, non seulement vivants, mais surtout morts, exige qu'il crée une famille. Le sage Confucius dont l'éthique, depuis deux mille ans, gouverne toujours la mentalité chinoise, a déclaré que « la plus grande offense qui se puisse faire à la piété filiale était de ne pas avoir de descendance ».

A y regarder de près, le désir du Chinois d'avoir une progéniture paraît un tantinet égoïste. Il veut des enfants, des fils — ou tout au moins un fils — qui pourront s'occuper de lui quand il sera dans l'autre monde. Car tout bon Céleste — comme tout bon chrétien — croit qu'il y a une vie de l'au-delà. Il s'en fait peut-être une idée un peu différente de nous. Sa vie future doit singulièrement ressembler à celle de ce pauvre monde, avec ses joies et ses peines, qu'amis et parents doivent atténuer ou faciliter.

L'âme du Céleste décédé sera parfaitement heureuse au Pays des Ombres, si son fils aîné en prend soin sur cette terre. Le Chinois est, on peut dire, hanté par l'idée obsédante de voir son âme abandonnée se mêler à la légion des esprits minables qui errent tristement autour des vivants, agglomérations d'âmes de pauvres diables morts sans descendance, de soldats tués en guerre, de marins disparus dans les naufrages.

Cette crainte du mystérieux au-delà est le grand stimulant de la reproduction.

Superstition ? Peut-être. On considère assez volontiers comme superstitieuse toute croyance qui diffère de la nôtre sur un même sujet. Mais superstition heureuse, salutaire, au point de vue social, puisqu'elle a comme corollaire la repopulation intensive et partant la puissance de la race, c'est-à-dire sa suprématie, son triomphe sur ses voisines dans un avenir plus ou moins éloigné.

La maternité est une obligation morale et sociale pour la femme chinoise. Elle la rapproche des ancêtres à qui elle donne des héritiers et qui veillent sur les destinées de la famille. Grâce à la maternité, la femme peut, suprême orgueil, prétendre à son tour à devenir un ancêtre ! Aussi, le rêve de toute jeune femme est d'avoir des enfants et, avant tout, des mâles. La naissance d'un fils peut seule lui donner le rang et les privilèges de la mère de famille. Tant qu'elle n'a que des filles, la Chinoise n'est point considérée comme une femme, mais comme une jeune fille et le vocable qui sert à la désigner dans la famille est l'équivalent de notre « Mademoiselle ». Le jour où un garçon naît elle devient *ipso facto* « Madame » et peut aspirer à tous les avantages inhérents à la qualité de mère de famille.

Ce désir ardent de la Chinoise d'une maternité de mâles se traduit de façons très diverses. En Chine, comme chez nous, vœux, neuvaines, promenades à la pagode, prières sont employés pour transformer le désir en réalité. On fait dans les temples des offrandes à la déesse de la maternité qui tient dans ses bras

quantité de garçonnets en terre cuite, auxquels des femmes enceintes, qui souhaitent avoir un fils, cassent la verge qu'elles avalent espérant par ce pieux stratagème décider du sexe de l'enfant qu'elles portent.

La stérilité est considérée comme une sorte de châtiment céleste. Elle est même, aux termes de la loi chinoise, une cause de répudiation, au même titre que la jalousie, la colère ou le commérage. La femme stérile, ou celle qui n'a que des filles, a une situation des plus misérables dans la famille. Son mari, sa belle-mère surtout, lui font péniblement sentir son infériorité et ce rôle de bru est un des plus pénibles qui se puisse rêver.

Pour le mari, la femme n'est guère — il y a des exceptions, certes — qu'une machine à plaisirs et à enfants. Sa stérilité ou son impuissance à avoir des garçons justifient parfaitement la présence d'une ou plusieurs concubines — « petites femmes » pour employer le terme qui sert à les désigner — sous le toit familial. La concubine est acceptée, tolérée, et parfois appréciée par l'épouse à qui elle peut rendre de signalés services, que notre mentalité peut difficilement saisir.

Le jour de son entrée dans la maison, la concubine doit, en signe de soumission, de vassalité pourrai-je dire, passer à quatre pattes entre les jambes de la première femme. De fait, la concubine prend très souvent un rôle prépondérant. La défunte Impératrice en fut une preuve patente. Si elle a un garçon, celui-ci devient le fils légitime de l'épouse stérile que l'enfant appellera *Mama*, tandis qu'il n'aura plus pour sa mère vraie que le qualificatif de *Kou Nai Nai*, c'est-à-dire tante. Cette maternité *in partibus* donne à la femme légitime tous les avantages de la maternité effective. L'enfant continue la lignée, il pratiquera le Culte des ancêtres ; le père peut maintenant être tranquille sur son propre avenir. Après sa mort, son fils pourra s'occuper de son âme.

On comprend assez que les familles chinoises soient nombreuses, après ce que je viens de dire. Le père souhaite des enfants par égoïsme, pour sa sécurité dans l'autre monde, la mère pour sa tranquillité sur cette terre, pour s'assurer une situation plus enviable dans la famille. Peut-être aussi est-elle poussée par ce secret désir de toute Chinoise d'être à son tour une belle-mère, comme si elle escomptait le jour où elle pourrait se venger sur ses brus de toutes les avanies que sa belle-mère lui a fait, lui fait et lui fera subir.

La belle-mère relève chez nous de la comédie et du vaudeville.

En Chine, elle est du ressort du drame. Voici, d'ailleurs, une expression populaire des plus typiques. On ne demande pas à une jeune femme : « Comment vous trouvez-vous dans votre nouvelle famille? » Mais : « En quels termes êtes-vous avec votre belle-mère? » Ce petit bout de phrase traduit admirablement, en son laconisme expressif, le rôle prépondérant de la belle-mère dans la maison chinoise.

Non seulement pour le mari, avoir des enfants est un acte sacré de piété filiale, mais pour la femme, nourrir est une obligation sociale impérative. Ce n'est pas une loi écrite, mais une loi morale qui oblige la femme à allaiter son enfant. La « remplaçante » est inconnue en Chine, sauf chez quelques rares privilégiés de la fortune. L'allaitement mercenaire est l'exception et l'allaitement artificiel ignoré. Je crois qu'on peut trouver la raison de cette abstention de l'allaitement par le lait d'animal, dans cette idée populaire que le lait crée une parenté entre celui qui le boit et l'animal qui le fournit. De la sorte, l'enfant deviendrait le parent de la vache ou de la chèvre qui lui aurait donné sa première nourriture.

La rareté de l'allaitement mercenaire, l'absence d'allaitement artificiel expliquent que la mort de la mère a presque comme conséquence fatale celle du nourrisson. L'alimentation qu'on lui peut fournir est peu adaptée à son pouvoir digestif. La Supérieure de l'Hôpital de Pékin, qui vit depuis plus de vingt ans au milieu des Chinois, m'écrivait récemment : « Le biberon n'est pas connu en Chine. Quand on ne peut donner une nourriture à l'enfant, on le nourrit à la cuillère, avec une bouillie de farine de riz faite à l'eau et non au lait. Ce moyen de nourrir les enfants est très mauvais. Ils meurent presque tous ! »

La mère allaite son enfant trois ans. C'est dire que pendant trois ans, aucune grossesse intempestive ne doit venir l'empêcher d'accomplir sa fonction de nourrice. Si, par hasard, il en survenait une, la matrone et l'apothicaire sont là pour débarrasser la femme de son inopportun fardeau. La pratique de l'avortement est courante. Je me suis longuement étendu sur ce sujet dans mon livre sur *la Superstition, le Crime et la Misère en Chine* [1]. Sur les murs des villes s'étalent d'alléchantes et suggestives réclames pharmaceutiques vantant de myrifiques pilules pour « faire sûrement descendre les petits ». La justice n'intervient

[1] *Superstitions, Crime et Misère en Chine*, 4e édition, Maloine, 1903.

pas en la circonstance et les droguistes chinois ont autant de liberté pour prôner ouvertement leurs produits anticonceptionnels que les louches potards de chez nous pour offrir ouvertement, à la quatrième page des plus grands journaux, en termes à peine gazés, toute la gamme de leurs recettes malthusiennes.

Tout en Chine pousse à l'avortement. La nécessité de nourrir trois ans, les obligations sociales créées par la piété filiale, dont le deuil est la manifestation la plus singulière. Après la mort de son père, un fils pieux ne doit pas, durant vingt-sept mois, avoir de rapports avec sa femme ou, dans tous les cas, ne doit pas la mettre enceinte; de là, la nécessité de la matrone et du pharmacien. La mort d'un père est un cas isolé de deuil dans l'Empire. Mais que dire du décès du Fils du Ciel qui met pour trois ans toute la nation en deuil, l'Empereur étant à la fois le « Père et la Mère » de ses sujets? On ne peut guère admettre que, malgré leur chagrin de la mort de leur Souverain, fût-il le plus aimé des Empereurs, 100 millions d'hommes fassent le vœu systématique de chasteté pendant trois ans, ou prennent de telles précautions qu'aucune grossesse ne survienne dans l'Empire. On comprend combien les pratiques abortives doivent être courantes.

L'enfant tète théoriquement jusqu'à trois ans. En fait, il prend le lait de sa mère beaucoup plus tard. Il alterne même souvent le sein et la pipe maternels. Il m'est arrivé maintefois de voir, surtout chez les mendiants des rues de Pékin, des bambins de cinq à six ans poursuivre les passants de leurs cris obséquieux, puis revenir près de leur mère, accroupie contre quelque mur ensoleillé, attendant le fruit de la mendicité filiale, prendre la pipe maternelle, en tirer quelques bouffées, puis ouvrir ses hardes, saisir un vague sein, pendant et desséché, et s'efforcer, par une succion avide, d'arracher quelques gouttes à la glande stérile.

De l'avortement banal dont j'ai parlé à l'infanticide, le fossé n'est guère large. Les Célestes le franchissent facilement. On a écrit beaucoup d'insanités, sincères ou éhontées, sur cette question de l'infanticide. « Les petits Chinois mangés par les cochons » ont tiré des torrents de larmes des yeux et des millions de francs des poches des générations d'enfants qui ont précédé la nôtre. Au dire de certains voyageurs, on voit, tous les jours, dans les rues de Pékin, des porcs en train de dévorer de petits enfants, jetés à la rue par des parents sans entrailles. J'ai passé six ans dans la capitale, circulant tous les jours, à cheval ou à pied,

dans tous les coins de la ville, et jamais je n'ai été le témoin de faits semblables. Il est très difficile, étant donné notre mentalité intransigeante et bornée, de parler de l'infanticide et d'essayer de dire la vérité sans s'exposer à se faire traiter d'anticlérical ou de calotin. Le lecteur a son idée à lui, qui généralement n'est pas la vôtre. Vous apportez des faits. Il a des principes : son opinion est faite de sentiments. Allez donc vous entendre !

L'infanticide existe. Pas de doute possible à ce sujet. Vouloir le contester est stupide. Les proclamations des vice-rois, les brochures répandues à foison contre ce crime en sont la preuve. Mais avancer qu'il court les rues est également une erreur grossière. Il est plus utile d'essayer d'en comprendre les causes. Certaines idées, les unes superstitieuses, les autres utilitaires, en sont les facteurs principaux. Superstition, le *modus facendi* de certaines provinces, où on tue le premier né, si c'est une fille, pour donner une leçon au mauvais génie de la maison qui a empêché un garçon de venir. Superstition, cette croyance qu'il y a avantage à se débarrasser de ce mauvais fruit qu'est une fille première née, comme on détruit les premiers fruits de certains arbres pour permettre à ceux de la prochaine récolte de se mieux présenter. Superstition, la crainte de voir un enfant mourir dans la maison. Aussi, souvent, en cas de maladie grave, lorsque toutes les ressources de la thérapeutique ont été épuisées et que nul espoir ne peut être conservé, on place le moribond devant la porte, pour qu'il y meure. Dans de telles conditions, il a pu arriver, par hasard, que des chiens ou des cochons en quête de pâture se soient partagés les petits corps agonisants. Le fait est donc exact, objectera-t-on, des « petits Chinois mangés par les cochons ». Sans doute, mais avant de juger le fait, essayons de connaître les circonstances dans lesquelles il a pu se produire.

Passons à la raison pratique. L'infanticide n'est pas pratiqué sur les mâles. Un fils est une sorte de capital moral qu'on doit soigneusement surveiller, pour l'avenir. La fille a moins de valeur. On peut s'en défaire sans trop d'inconvénients et avec avantage quelquefois. En effet, elle ne perpétue pas le nom, elle ne peut assurer le culte des ancêtres.

Ainsi que le dit le proverbe chinois : « C'est une marchandise dont on se défait toujours avec perte. »

La venue d'une fille, comme première née, n'excite jamais l'enthousiasme des parents et le nom de « Désirée » s'il avait un équivalent dans le Céleste-Empire, est un de ceux qui ne serait

jamais employé. La venue d'un mâle est fêtée par des transports d'enthousiasme.

Une poétesse chinoise fameuse, Pan Haé Pan, a très bien traduit ce sentiment de ses compatriotes. « Quand un fils naît, il joue avec des perles. Chacun obéit à ses cris de prince. Mais quand une fille vient au monde, elle dort sur la terre simplement recouverte d'un drap et elle joue avec une tuile. »

Le père est heureux et fier d'avoir une descendance mâle. La mère s'en réjouit autant. L'un et l'autre y ont leur avantage : celle-ci pour le présent, celui-là pour l'avenir.

Les Chinois n'expriment pas leurs sentiments affectifs de la même façon que nous. Ils n'embrassent pas leurs enfants comme nous le faisons. Ne concluons pas de là qu'ils ne les aiment pas autant que nous. Au lieu de les couvrir de baisers, qu'ils trouvent sales, ils traduisent leur tendresse en frottant leur nez sur la figure du marmot. Le « baiser de nourrice » ne fleurit pas au Céleste-Empire. Je mentionne ce détail qui pourra intéresser mon savant confrère et ami, Bérillon, lequel s'occupe à l'heure présente de la passionnante question du rôle de l'olfaction dans l'amour. Peut-être nous dira-t-il, un jour, en vertu de quelle survivance ancestrale, les Chinoises, au lieu d'embrasser leurs enfants comme le font les femmes blanches, se contentent de les renifler et y éprouvent le même plaisir.

J'ai dit plus haut tous les efforts louables du Céleste pour avoir quand même un fils. Si sa femme légitime, si la ou les concubines qu'il pourra nourrir ne lui donnent pas cette satisfaction, il recourra à l'adoption. Ordinairement, son choix se porte sur un parent et, à défaut de ce dernier, sur un étranger, qui prend le nom, jouit des privilèges du fils légitime, continue officiellement la lignée, figure sur le livre de famille — généalogie des mieux tenues et précieuse en renseignements. Nous sommes heureux et fiers de pouvoir retrouver la lignée de nos ancêtres jusqu'à l'époque dite des Croisades. Nos arbres généalogiques sont de bien médiocres arbrisseaux à côté de ceux que peuvent nous offrir les familles chinoises, où nous voyons des documents écrits établissant l'évolution de la famille, en titres authentiques, vieux souvent de trois mille ans.

Allez donc dire qu'après de tels ancêtres, une telle perspective, les bons Célestes ne sont pas des civilisés.

Dr J.-J. Matignon (de *Châtelguyon*),
Ex attaché à la Légation de France à Pékin.

LA PHILOSOPHIE BIOLOGIQUE D'AUGUSTE COMTE

Par Raoul MOURGUE
Licencié es-Lettres-Philosophie (de l'Université de Montpellier).

Introduction.

Un des traits caractéristiques de l'histoire des sciences au XIXe siècle est l'essor immense que prit la biologie à ce moment. C'était l'aboutissement logique des travaux des anatomistes descripteurs des trois siècles précédents, de l'œuvre physiologique des diverses écoles de médecins que vit éclore le XVIIIe siècle et aussi du mouvement communiqué aux sciences zoologiques et botaniques par l'école de Buffon et de Linné.

Au début du XIXe siècle, les sciences de la vie perdent de plus en plus leur caractère descriptif pour tendre à acquérir la forme synthétique et systématique des autres sciences de la nature. Nous ne voulons pas dire, bien entendu, que cette transition ait été brusque ; il est évident qu'au XVIIIe siècle déjà, de nombreux essais avaient été tentés pour coordonner l'ensemble des connaissances acquises, mais ce fut surtout dans le domaine des connaissances se rapportant aux phénomènes de la vie chez l'homme. « Celui-ci fut considéré au point de vue pratique et théorique comme le plus digne objet d'une explication nécessaire (16, p. 462 [1]). De là les théories de Sthal, le vitalisme de Barthez et l'Ecole mécaniciste de Paris.

D'un autre côté aussi, les études descriptives (28, p. 21), des siècle précédents et l'œuvre de classement des divers êtres de la série animale étaient indispensables pour assurer l'avènement de la « biologie ». « Newton n'a pu expliquer les phénomènes du système solaire que parce que Képler avait indiqué la forme des orbites planétaires » (16, p. 462). Tout en nous rappelant qu'il serait hasardeux de vouloir fixer d'une façon précise le moment où s'est produite cette évolution [2], on peut dire que l'introduction du mot « biologie » (employé simultanément en France par Lamark, en 1802 [3] et Tréviranus en Allemagne) est un signe

[1] Le premier numéro renvoie à notre bibliographie, le 2e à la page citée.

[2] Sauf pour certains cas privilégiés, il est bien difficile de donner des dates précises dans l'histoire des sciences.

[3] En réalité c'est A. Comte qui, trente ans plus tard, en a généralisé l'usage,

indiscutable de la transformation qui s'opérait; d'ailleurs, elle fut très lente et les anciennes tendances purement descriptives, qui consistaient uniquement à accumuler un grand nombre de faits bien constatés ont persisté encore fort avant dans le XIXe siècle.

Ce nouveau mouvement qui domine dès la fin du XVIIIe siècle et surtout à partir de Lamark peut être brièvement caractérisé par ce fait que la considération purement spéculative de la série animale et végétale en dehors de toute idée d'application pratique, devient l'objectif principal de tous les savants.

D'un autre côté, les progrès de la chimie avaient fortement réagi sur les sciences de la vie. Les travaux de Lavoisier et de Laplace[1] frappèrent vivement les esprits et invitèrent beaucoup de chimistes et même de physiciens à traiter des questions biologiques; et ce n'est pas un des moindres étonnements que l'on éprouve, lorsqu'on parcourt les recueils scientifiques du début du siècle précédent, spécialement destinés aux questions biologiques, comme le *Journal de physiologie normale et pathologique* de Magendie ou les *Annales françaises et étrangères d'anatomie et de physiologie* où écrivait De Blainville, que d'y voir beaucoup de mémoires publiés par des chimistes ou des physiciens dont les noms sont restés célèbres dans leur spécialité[2]. Ce fait qui, au premier abord, peut ne paraître qu'une contingence due à ce que la division du travail n'existait pas encore dans cette partie de la science, eut la plus grande portée en habituant à plus de rigueur dans les expériences et en introduisant l'idée du déterminisme dans les sciences de la vie[3].

en lui donnant sa signification propre, distincte de celle du mot « physiologie ». Cf. Gley, les Sciences biologiques et la biologie générale *(Revue scientifique*, janvier 1909).

[1] Lavoisier, Expériences sur la respiration des animaux et sur le changement qui arrive à l'air en passant par les poumons *(Mémoires de l'Académie des Sciences*, année 1777). — Lavoisier et Laplace, Mémoire sur la chaleur *(Ibid.*, année 1780).

[2] On trouvera dans l'année 1823 du *Journal de physiologie*, p. 47, un compte-rendu très élogieux de Magendie, d'expériences faites par le physicien Dulong sur la chaleur animale. De même, dans le tome III des *Annales françaises et étrangères d'anatomie et de physiologie*, p. 32, Chevreul publia un article très profond intitulé « Observations et inductions relatives à la matière des êtres vivants » dont nous aurons à reparler. D'ailleurs, un grand nombre d'autres physiciens et surtout de chimistes s'essayèrent dans les questions biologiques, mais n'y réussirent pas aussi bien; nous verrons qu'A. Comte fera des réserves au sujet de « l'irrationnelle invasion » des sciences du monde inorganique dans la biologie.

[3] Haeser fait la même remarque pour la médecine proprement dite, dont nous

Auguste Comte connaît en général assez bien cette évolution qui se faisait sous ses yeux et dont nous n'avons pu donner jusqu'ici qu'un bref aperçu, et il n'est pas douteux, ainsi que nous le verrons en détail, qu'elle n'ait vivement attiré son attention. Aussi a-t-il consacré presque tout le troisième volume du *Cours de philosophie positive* à ce qu'il a appelé *la philosophie biologique*. Nous ne parlerons pas pour l'instant des circonstances ou des sources de son information sur ce point. Nous retrouverons cette question, lorsque nous nous occuperons de l'origine de ses idées ; nous ne voulons, pour le moment, qu'indiquer l'importance que A. Comte attribuait au problème de la vie et esquisser les questions qu'il pose dans sa philosophie générale.

On sait, et nous ne pouvons ici que le rappeler brièvement[1], que ce qui fait l'unité de la philosophie de A. Comte, nullement contestée aujourd'hui, c'est la constitution de la sociologie. L'établissement de cette dernière, pour ne pas être un simple échafaudage de constructions *a priori*, doit s'appuyer sur l'ensemble des autres sciences constituées à l'état positif. Or, celle qui précède immédiatement la sociologie, c'est la biologie, d'où découle un premier problème soulevé par la conception encyclopédique des sciences dont la classification de A. Comte n'est qu'un résumé. Mais la biologie est précédée par la mathématique, l'astronomie et, d'une façon plus directe encore, par les sciences physico-chimiques, et ainsi naît l'importante question si souvent débattue et résolue de façon si catégorique aux siècles précédents, des rapports du monde de la vie et du monde des corps bruts. Il est inutile de faire remarquer combien la solution qu'en donnera A. Comte, devra réagir sur l'ensemble de sa philosophie biologique, puisque nous toucherons ici au problème, qui nous permettra de la caractériser, par rapport à ses prédécesseurs et à l'évolution ultérieure de la science.

Le simple énoncé de ces questions montre suffisamment qu'A. Comte ne se départ nullement (et les connaissances de son temps étaient assez avancées pour le lui permettre) de l'attitude qu'il a conservée vis-à-vis des autres sciences. Quoiqu'il ait

ne nous occupons pas ici de façon particulière. *Cf.* Haeser, *Lehrbuch der Geschichte der medicin*, Dritte Bearbeitung. Zweiter Band, Iena, Fischer, 1881, p. 824

[1] *Cf.* le livre devenu classique aujourd'hui de M. Lévy-Bruhl, *la Philosophie d'Auguste Comte* (Paris, Alcan, 2e édit., 1905).

indiqué brièvement une division des sciences concrètes dépendantes de la biologie (19, t. III, p. 328-329), ce n'est en effet que celle-ci, en tant que science spéculative, qu'il veut étudier. « Ainsi, dit-il (*Ibid.*, p. 329), quoique la philosophie puisse quelquefois éprouver le besoin d'employer la dénomination de « biologie » pour désigner sommairement l'ensemble de l'étude réelle des corps vivants, envisagés sous tous les divers aspects généraux qui leur sont propres, on doit cependant réserver soigneusement cette importante expression comme titre spécial de la partie vraiment fondamentale de cette immense étude, « *où les recherches sont à la fois spéculatives et abstraites*[1] ».

A côté de ce point de vue que nous pourrions appeler avec A. Comte *le point de vue de la doctrine*, se place, dans une corrélation étroite, *le point de vue de la méthode*, sur lequel la biologie ne manquera pas de nous donner des indications intéressantes.

C'est, en effet, un principe, que A. Comte a essayé de montrer par l'exemple des sciences précédentes, que le nombre de nos procédés d'investigation croît avec la complexité des phénomènes que l'on aborde. Or, comme les phénomènes du monde vivant sont (jusqu'à la constitution de la sociologie) les plus compliqués que nous connaissions, elle doit user sans scrupule de toutes les méthodes qu'emploient les sciences qui la précèdent. Néanmoins, ce serait mal connaître la pensée de A. Comte, que de supposer, par exemple, que l'expérimentation, qui est le procédé caractéristique de la physique, s'applique tel quel au monde vivant. De même qu'il y a une différence essentielle aux yeux de A. Comte, ainsi que nous le verrons, entre les phénomènes physico-chimiques et les phénomènes organiques, de même l'expérimentation doit subir des transformations, nécessitées par son application à un domaine nouveau.

Enfin, et c'est le point de vue essentiel auquel A. Comte subordonne nécessairement tous les autres, il s'agit de déterminer la contribution de la biologie, en tant que science indépendante, à la constitution de l'esprit positif et à l'anéantissement de l'esprit métaphysique et théologique.

[1] Ce n'est pas à dire toutefois que le caractère de la science des êtres organisés ait été parfaitement apprécié de tous ses contemporains, puisqu'il donne comme raison de la longueur démesurée de son chapitre intitulé : « Considérations générales sur l'ensemble de la biologie » le fait que c'est « une science beaucoup plus récente et dont le vrai caractère spéculatif, jusqu'ici plus imparfaitement apprécié, est toutefois plus important à établir avec une scrupuleuse exactitude philosophique » (*Ibid.*, p. 337).

A la vérité, ces divers problèmes, distingués pour les besoins de l'analyse, sont très souvent mêlés les uns avec les autres, ainsi que nous aurons l'occasion de le voir ; et cela n'a rien qui doive nous étonner, puisqu'ils sont tous dans une connexion étroite.

Ce serait cependant une erreur de croire que A. Comte se contente de généralités au sujet de la biologie. Il divise cette dernière en trois branches, Anatomie, Physiologie et Biotaxie, « le nom de biologie étant consacré à désigner leur ensemble total » (*Ibid.*, p. 331)[1] et il les examine tour à tour, ne craignant pas d'entrer dans des détails qui montrent qu'il se tenait au courant des principales recherches de son temps. Il ne manque jamais d'illustrer avec beaucoup d'exactitude ses remarques sur la méthode ou sur les relations de la biologie avec les autres sciences par des exemples concrets, et ce n'est pas un des moindres intérêts que nous offre sa *philosophie biologique*, puisque ce fait nous permettra souvent de reconnaître l'origine de ses informations. Nous verrons que celles-ci étaient en général puisées aux meilleures sources, à tel point que Paul Tannery a pu écrire que « l'exposé synthétique des sciences mathématiques, physiques et naturelles, donné par A. Comte dans son cours de philosophie positive, constitue un document historique d'une importance inappréciable sur l'état des sciences et des idées scientifiques au commencement du XIXe siècle. »

Pour ce qui concerne les sciences physiques et les mathématiques, le *Cours de philosophie positive* est « relativement arriéré » et la notion de positivité était depuis longtemps familière aux sciences du monde inorganique. Au contraire « la biologie cherchait encore sa voie et ses principes directeurs. Là, l'idée fondamentale de A. Comte apportait réellement un élément nouveau ; et l'on peut s'en convaincre si l'on compare à cette idée les tendances tout à fait opposées de cette « philosophie de la nature » qui régnait alors en Allemagne et y exerçait une influence que, somme toute, on doit qualifier de néfaste. Dans ces conditions, A. Comte rallia, parmi les médecins et les physiologistes, des adhésions aussi importantes par leur valeur que par leur nombre, et il exerça par ses idées une influence marquée sur le progrès de la science..... *Peut-être est-il permis de se demander si, dans la sociologie de l'avenir, la trace de l'œuvre de A. Comte*

[1] Il ne manque pas de faire remarquer combien l'expression *biologie* est d'un emploi commode pour le philosophe (*Cf.* 19, t. III, p. 81 en note). Comte se trompe lorsqu'il attribue la paternité de ce mot à de Blainville.

restera marquée plus profondément qu'en biologie. » (50, p. 410 et suiv.)

Il importe de préciser ces affirmations par l'examen de quelques points particuliers, et c'est ce que nous allons faire en examinant les principaux problèmes que pose la philosophie biologique de A. Comte.

CHAPITRE I. — **L'idée de la Biologie chez Auguste Comte.**

A. — A vrai dire, le fait même de poser cette question implique que la biologie est constituée à l'état de science positive, digne par suite de figurer dans la classification des sciences. C'est cependant un évènement de date relativement récente; les phénomènes biologiques (dont l'étude était trop souvent restreinte à l'homme)[1] étant en effet les plus compliqués de tous, leurs lois sont très difficiles à atteindre et par suite le mode de penser théologique et métaphysique a pu s'y donner libre cours alors que les sciences du monde inorganique avaient déjà atteint la phase positive.

Une conséquence directe était la séparation radicale de la biologie et des lois physico-chimiques. « La physiologie n'a commencé à prendre un vrai caractère scientifique, en tendant à se dégager irrévocablement de toute suprématie théologique ou métaphysique, que depuis l'époque, presque contemporaine, où les phénomènes vitaux ont enfin été regardés comme assujettis aux lois générales, dont ils ne présentent que de simples modifications. » (*Cours*, t. III, p. 489-490.) Onze ans auparavant, dans une lettre à Valat, A. Comte exprimait cette même idée que, malgré les grands progrès qu'elle avait à faire, la physiologie (au sens restreint du mot) était enfin arrivée à l'état positif. « J'ai énoncé un fait, dit-il, que je continue à croire exact pour tous ceux qui sont au courant de cette science, qu'aujourd'hui, tous les phénomènes physiologiques proprement dits (c'est-

[1] Ceci est surtout vrai pour la physiologie, cet état de choses étant alors consacré par l'enseignement officiel, pour l'organisation duquel A. Comte avait le plus profond mépris. « Sauf le cours mémorable de M. de Blainville, qui ne fut qu'une infraction formelle et momentanée des usages réguliers, les études physiologiques officielles n'ont jamais cessé jusqu'ici d'y être entièrement bornées à la seule considération de l'homme, tandis que les études anatomiques y ont acquis une extension à peu près suffisante, du moins dans certains établissements ». *Cours*, t. III, p. 426, en note. Il est vrai qu'il ajoute : « Depuis que cette note a été écrite, une chaire de physiologie comparée a été instituée au Muséum d'Histoire Naturelle de Paris », néanmoins, c'est à la fin de 1837 que cette observation était encore vraie.

à-dire ceux qui se rapportent à l'individu ou au couple considéré isolément) sont soumis à des considérations positives qui certainement ont infiniment besoin d'être perfectionnées, mais qui n'en sont pas moins dès aujourd'hui positives, c'est-à-dire dégagées de théologie et de métaphysique[1]. »

Nous devons remarquer qu'A. Comte qui, ordinairement, ne manque pas, à propos de tel ou tel point particulier, de faire connaître ses prédécesseurs, ne parle pas ici des biologistes qui ont essayé de déterminer le « caractère philosophique » de leur science[2] si l'on peut définir ainsi la tâche que lui-même a entreprise. C'est ainsi qu'il n'a peut-être pas suffisamment indiqué[3] la part que Barthez a apportée à la constitution d'une « saine philosophie biologique » pour employer une de ses expressions favorites.

C'est qu'en effet la lecture du « Discours préliminaire » qui précède les *Nouveaux élements de la science de l'homme* rappelle très souvent le cours de philosophie positive. Barthez, qui connaissait la critique de Hume, rejette la recherche des causes pour ne garder que celle des lois : « Les phénomènes de la nature, dit-il, ne peuvent nous faire connaître la *causalité* ou l'action nécessaire des causes dont ils sont les effets, mais seulement nous manifester l'ordre dans lequel ils se succèdent, nous dire quelles sont les règles que suit la production de ces effets, et non ce qui constitue la nécessité de cette production. De là il suit que dans la philosophie naturelle on ne peut connaître les causes générales que par les lois que l'expérience réduite en calcul a découvertes dans la succession des phénomènes. On peut donner à ces causes générales, que j'appelle expérimentales, ou *qui ne sont connues que par leurs lois que donne l'expérience*, les noms synonymes, et pareillement indéterminés, de principe, de puissance, de faculté, etc.[4]. Toute explication des phénomènes naturels ne peut en indiquer que la *cause expérimentale*. Expliquer un phénomène se réduit toujours

[1] *Lettres à Valat*, 8 septembre 1824, p. 134. V. plus loin la question du déterminisme biologique.

[2] Nous ne voulons pas parler évidemment des biologistes contemporains ou appartenant à sa génération, exception faite pour quelques-uns de ces derniers.

[3] Il n'y a qu'une courte allusion à ce sujet à la p. 451 du t. III du *Cours*. V. également t. II, p. 297 (en note).

[4] Ailleurs, il dit d'une façon plus précise : « Je donne le nom de Principes aux causes générales des phénomènes du mouvement et de la vie, qui ne sont connus que par leurs lois que manifeste l'observation. Ainsi, j'appelle principe vital de l'homme, la cause qui produit tous les phénomènes de la vie dans le corps humain. Le nom de cette cause est assez indifférent, et peut être pris à volonté ». (*Ibid.*, t. I, ch. 1).

à faire voir que les faits qu'il présente se suivent dans un ordre analogue à l'ordre de succession d'autres faits qui sont plus familiers et qui dès lors semblent être plus connus. » (4, t. I, p. 6-7).

Ailleurs il indique très nettement son opposition à l'empirisme, idée sur laquelle nous verrons A. Comte revenir très souvent : la biologie ne doit pas être un amas de petits faits bien observés mais user largement d'idées directrices : « C'est ainsi, dit Barthez, qu'un homme doué de la force de jugement et de la sagacité nécessaires peut contribuer beaucoup plus aux progrès réels d'une science de faits, que celui qui est principalement occupé à ajouter à cette science par des tentatives expérimentales. Car il est d'observation que les savants *qui se bornent presque uniquement à multiplier les expériences* ne peuvent ajouter que peu à la masse totale des faits importants déjà connus dans une science et ne peuvent la renouveler jusque dans ses fondements[1]. » *(Ibid.*, p. 30-31.)

Il est vrai que, d'autre part, Barthez établissait entre les *Affections du principe vital* (dont cependant il n'entendait pas faire une entité, ainsi que nous l'avons vu) et les lois physico-chimiques un antagonisme peu propre à hâter l'avènement d'une biologie positive : « Les affections du principe vital, dit-il, qui produisent et renouvellent, dans un ordre constant, les fonctions nécessaires à la vie, *sont absolument différentes* des causes productives des mouvements qui ont lieu dans la nature morte, comme sont ceux que déterminent les opérations de la chimie. » *(Ibid.*, p. 36.)

Cette idée qui se retrouve jusque dans Bichat et qu'A. Comte ne manque pas de critiquer, comme nous le verrons, fut encore exagérée par les disciples de Barthez, moins prudents que lui, et qui ne conservèrent pas toujours à l'expression de principe vital le sens phénoméniste qu'il lui attribuait. C'est là contre que s'éleva Draparnaud, dans son Discours de l'an X : « Est-ce, en effet expliquer un phénomène, dit-il, que de le rapporter à une cause occulte, dont on suppose l'existence, et dont on ne peut assigner ni la nature ni le mode d'action? Et connaîtrons-nous mieux les phénomènes de la vie, quand on nous aura dit qu'ils

[1] En 1832, Broussais, dans un *Mémoire sur la philosophie de la médecine*, lu à l'Académie des Sciences, sentait encore le besoin de réagir contre l'empirisme *(Cf.* p. 15, du tirage à part de ce mémoire). Dans le même travail, Broussais ne manque pas de protester contre « cette création d'êtres faux que nous avons nommé l'*ontologie médicale* ». *(Ibid.*, p. 7.)

sont produits par l'action du principe vital? On éclairera, au contraire, infiniment mieux la nature de ces phénomènes, si l'on parvient à les rapporter à des lois mécaniques ou chimiques. *La théorie moderne de la respiration en est une preuve évidente.* » (26, p. 2.) Et un peu plus loin, il ajoute cette remarque qu'A. Comte aurait également approuvée : « Si, au contraire, il y avait une doctrine qui nous dit : toutes les branches des connaissances humaines se réunissent à un tronc commun, exercent les unes sur les autres la plus active influence et concourent à se perfectionner mutuellement. Il n'y a point de science que l'on puisse regarder comme essentiellement libre et indépendante des autres, et la physique, la chimie, l'histoire naturelle, la médecine (au sens de pathologie générale) ne sont que la nature considérée sous ses différents aspects. Livrez-vous avec zèle à l'*observation et à l'expérience* et ne vous reposez pas sur de vains mots pour l'interprétation de la nature. Entourez-vous de tous les secours que les diverses sciences peuvent vous offrir... Mais ne vous prononcez point avant d'avoir bien observé; et soyez toujours dociles à rejeter vos anciennes opinions lorsqu'il sera prouvé qu'elles sont erronées et à adopter les nouvelles quand elles seront plus exactes. Une telle doctrine n'est-elle pas plus conforme à la vraie manière de philosopher? N'est-elle pas plus propre à accélérer les progrès des connaissances et le perfectionnement de l'esprit humain? » *(Ibid.*, p. 4-5.)

A. Comte ne manque pas aussi de faire remarquer qu'à côté de la tendance métaphysique, qui se contentait trop souvent d'explications verbales, la tendance mécanistique de l'école de Paris n'était pas davantage susceptible de hâter l'avènement d'une biologie positive : « Depuis environ un siècle, dit-il, que la biologie fait effort pour se constituer dans la hiérarchie rationnelle des sciences fondamentales, elle a été en quelque sorte incessamment ballotée entre la métaphysique qui s'efforçait de la retenir, et la physique qui tendait à l'absorber, entre l'esprit de Stahl et l'esprit de Boerhaave. Ce déplorable tiraillement qui est encore très sensible, quoique heureusement fort atténué, ne saurait être entièrement dissipé que par un examen direct du vrai caractère propre à la science biologique. » (19, t. III, p. 191.)

A. Comte, ainsi que nous le verrons, solutionnera ce conflit en se défiant de tout point de vue unilatéral et en faisant ressortir de ces deux tendances la réalité profonde qu'elles recouvrent. Cependant, il ne croit pas à la toute-puissance de l'esprit philoso-

phique pour amener une science à l'état positif : « L'histoire entière de l'esprit humain ne présente jusqu'ici aucun exemple de quelque importance où cette révolution décisive se soit réellement accomplie par la seule voie rationnelle du simple enchaînement logique de nos conceptions abstraites. » (19, t. III, p. 193.) Pour le cas qui nous occupe, les « besoins croissants de la médecine pratique » ont été d'une grande utilité pour la constitution de la biologie. Ceci se vérifie tout particulièrement pour la physiologie, ainsi que le fait remarquer A. Comte *(ibid.*, p. 196). C'est en effet un physiologiste de l'école de Montpellier, le professeur Dumas qui, tout en écrivant son principal ouvrage *pour des médecins*, n'a pas manqué de faire ressortir l'avantage qu'il y aurait à *se servir* des notions que nous offrent les autres sciences, tout en évitant les confusions grossières des anciens iatro-mécaniciens et iatro-chimistes. Il avait été amené à cette considération, en observant ce fait, sur lequel nous verrons A. Comte insister longuement, à la suite de Cabanis et de Lamarck, que les corps vivants sont en connexion étroite avec le milieu où ils sont plongés. « La plupart des phénomènes et des opérations de la vie se fondent sur les relations perpétuelles que l'homme entretient avec tous les objets de la nature; et, pour connaître ce qui nous intéresse de ces objets, il faut bien mettre la physique générale à contribution... La savante mécanique des mouvements divers de l'homme et des animaux ne sera jamais connue, si l'on n'a d'abord étudié en physicien la théorie des forces motrices, appliquée à nos machines ordinaires. » (27, t. I, p. 5-6.)

Après avoir insisté sur cette éducation préliminaire indispensable au biologiste sur la nécessité de laquelle A. Comte attirera très souvent l'attention, Dumas fait remarquer que les applications que l'on peut faire des sciences physico-chimiques au monde de la vie, n'implique rien sur la nature de celle-ci... « *Quoique le corps animal ne doive jamais être comparé à une machine hydraulique*[1], la marche progressive des humeurs dans les conduits vasculaires ne pourrait être pleinement développée, si l'on n'avait des connaissances exactes sur la pression, le mouvement et la vitesse des fluides... Une juste application du calcul peut déterminer la quantité de matières qui s'échappent par la

[1] Ceci est une allusion à l'école des iatro-mécaniciens qui n'hésitaient pas à parler de pompes, de pressoirs, de soufflets, etc..., à propos des divers appareils anatomiques.

transpiration, celle de l'air et des gaz que les animaux absorbent ou rejettent en respirant, l'effort de pression et le degré de dilatation que les organes pulmonaires en reçoivent, etc... » *(Ibid.)*

Dumas, d'autre part, esquissait d'une façon très exacte le programme de la biologie, telle que A. Comte l'entendait, lorsqu'il écrivait : « L'histoire générale de la vie ne doit pas être simplement l'histoire de ses phénomènes observés dans un seul individu vivant, mais celle de l'action vitale considérée dans toutes les espèces qui en jouissent. Elle doit comprendre toutes les conditions, toutes les circonstances, toutes les propriétés qui, concourant à produire les phénomènes de la vie dans les animaux comme dans les plantes, changent et modifient perpétuellement son action. » *(Ibid.*, p. 13.) A la vérité, ce programme que A. Comte avait trouvé réalisé, autant que le permettait l'état de la science à ce moment, dans le « cours de physiologie générale et comparée[1] » que de Blainville professa à la Sorbonne, était loin d'être l'objectif de tous les physiologistes de son époque, ainsi que A. Comte le fait remarquer à maintes reprises (19, t. III, p. 198). Il n'y a en effet qu'à consulter le *Journal de physiologie expérimentale*, où Magendie consignait dès 1821 les résultats de ses recherches et ceux de ses collaborateurs, pour voir que presque tous ces travaux ont pour but d'éclairer la physiologie de l'homme.

S'il ne faisait donc que reprendre une idée qui avait été déjà exprimée par plusieurs savants, A. Comte n'en était pas moins orienté dans le véritable sens où devait se produire le développement ultérieur de la biologie. « Vers 1826, dit Milne-Edwards, deux jeunes naturalistes[2] formés aux écoles de Cuvier, de Geoffroy Saint-Hilaire et de Magendie, jugèrent que la zoologie, après avoir été simplement descriptive ou méthodique, puis anatomique, devait revêtir un caractère plus physiologique, qu'il ne suffisait pas d'observer les corps vivants dans le repos de la mort, et qu'il importait d'en étudier l'organisation en mouvement, surtout lorsque la structure de ces êtres s'éloigne tant de celle de

[1] Nous en reparlerons à propos de l'influence de Blainville sur A. Comte. Dutrochet, en 1837, indiqua d'une façon très exacte ce que devait être la *Physiologie générale*. V. p. 854 de notre mémoire, note 2.

[2] Il s'agit vraisemblablement ici de Milne-Edwards lui-même et de Audouin qui étudièrent surtout les invertébrés marins. Nous tenons ces renseignements de M. Vialleton, professeur d'histologie à l'Université de Montpellier, qui nous a, maintes fois, aidé de ses conseils ainsi que M. Flahault, directeur de l'Institut botanique, auxquels nous adressons nos plus vifs remerciements.

l'homme que les notions acquises sur la physiologie spéciale de celui-ci ne sauraient lui être applicables. » (41, p. 17.)

B. — En pénétrant plus avant dans la conception que se faisait A. Comte de la biologie, nous verrons les mêmes tendances se préciser, à propos de chaque point particulier, mais il importe maintenant, après nous être rendu compte des conditions nécessaires pour l'élaboration d'une biologie positive, d'examiner ce que notre philosophe entend par la notion abstraite de la vie. Nous aurons par là un moyen commode de situer la biologie dans la hiérarchie scientifique.

Il était certainement un peu hasardeux de poser une définition de la vie, au moment où la biologie commençait à peine à se constituer à l'état positif. Mais il ne faut pas oublier que, dans l'esprit de A. Comte, il importe de mettre en œuvre tous les matériaux disponibles, pour constituer une science de la vie aussi cohérente que possible, au moins dans ses grandes lignes, afin de donner une base solide à la sociologie[1], but suprême de tous ses efforts. « Or, ajoute-t-il, l'étude des lois vitales constituant le sujet essentiel de la biologie, il est nécessaire, pour se former une idée précise d'une telle destination, d'analyser d'abord en elle-même la notion fondamentale de la *vie*, envisagée sous le point de vue philosophique auquel l'état présent de l'esprit humain permet enfin de s'élever à cet égard. » (19, t. III, p. 200.)

A. Comte trouvait dans la science d'alors une définition célèbre de la vie, celle de Bichat (« La vie est l'ensemble des fonctions qui résistent à la mort » (8, p. 2), qui était le résumé d'une critique sévère du mécanisme, développée surtout dans les considérations générales, précédant son grand ouvrage[2].

C'est qu'en effet ses idées biologiques s'étaient surtout formées à l'école de Blainville, de Lamarck et de Cabanis et ces deux derniers, établissant une relation étroite entre l'individu et le

C'est certainement le motif le plus puissant qui l'avait amené à faire une enquête, généralement assez approfondie, sur les connaissances biologiques de son temps. D'ailleurs, A. Comte ne juge pas la tentative prématurée : « Cette principale partie de la philosophie naturelle, dit-il, possède déjà un avantage éminent sur toutes les autres, comme ayant seule obtenu enfin un nom pleinement convenable à l'ensemble de ses attributions. Un tel privilège indique aussitôt le génie essentiellement synthétique d'une science où tous les aspects généraux convergent spontanément vers un but unique, ainsi proclamé dignement, *la théorie abstraite de la vie.* » (*Politique positive*, t. I, p. 585.)

[2] A. Comte la rejette entièrement. C'était peut-être, ainsi que nous le verrons, attacher trop d'importance à une définition et à une critique qui peut être parfaitement détachée de son œuvre, sans que cette dernière ait à en souffrir.

milieu, concevaient par suite la biologie et la physico-chimie comme soutenant entre elles les rapports les plus étroits. Or, pour Bichat, il y a un antagonisme absolu entre les lois du monde organique et celles du monde inorganique. « Comme les sciences physiques, dit-il, ont été perfectionnées avant les physiologiques, on a cru éclaircir celles-ci en y associant les autres : on les a embrouillées. C'était inévitable; car, appliquer les sciences physiques à la physiologie, c'est expliquer par les lois des corps inertes les phénomènes des corps vivants. Or, voilà un principe faux : donc, toutes ses conséquences doivent être marquées au même coin. » (7, t. I, p. 54.)

Pour A. Comte, qui d'ailleurs est aussi éloigné que Bichat du mécanisme, il y a une connexion intime entre l'être organisé et son milieu. « Une telle harmonie entre l'être vivant et le *milieu* correspondant caractérise évidemment la condition fondamentale de la vie. » (19, t. III, p. 201.) C'est même pour A. Comte un fait qui permet de séparer les phénomènes physico-chimiques des phénomènes biologiques. « En effet, les phénomènes inorganiques, en vertu de leur généralité supérieure, continuent à se produire avec de simples différences de degré, dans presque toutes les circonstances extérieures où les corps peuvent être placés; ou du moins ils admettent, à cet égard, des limites de variation extrêmement écartées... Le mode d'existence des corps vivants est, au contraire, nettement caractérisé par une dépendance extrêmement étroite des influences extérieures, soit pour la multiplicité des diverses actions dont il exige le concours déterminé, soit quant au degré spécial d'intensité de chacune d'elles. » *(Ibid.*, p. 202.)

Plus encore que de Lamarck, cette idée devait lui venir de la lecture de Cabanis, dont il connaissait bien les *Rapports du physique et du moral*[1]. Voici un passage où il exprime d'une façon suffisamment nette le rapport étroit qui unit les organismes à leur milieu : « Après avoir suivi pas à pas les voyageurs et les naturalistes dans les descriptions qu'ils nous ont données des différentes régions de la terre, si l'on veut embrasser ce vaste tableau, comme d'un coup d'œil, pour en rapprocher et comparer les parties les plus remarquables, on ne peut s'empêcher d'être

[1] C'est peut-être aussi par Cabanis que A. Comte a eu connaissance du transformisme, car ainsi que l'a montré le Dr Hervé, Cabanis a eu, avant Lamarck, l'idée d'une transformation possible des espèces, sous l'influence de facteurs naturels. Dr Hervé, Un transformiste oublié : Cabanis, *(Bulletin scientifique de la France et de la Belgique*, année 1905). Néanmoins, A. Comte ne le cite jamais à ce propos.

également frappé et des dissemblances et des analogies qui s'y rencontrent. Chaque latitude a son empreinte, chaque climat a sa couleur... Dans les productions végétales, on retrouve les qualités de la terre et des eaux ; elles se plient aux différents états de l'air. Enfin, les animaux, dont la nature est encore plus souple, modifiés et façonnés sans relâche par le genre des impressions qu'ils reçoivent de la part des objets extérieurs, et par le caractère des substances que le local fournit à leurs besoins, sont, en quelque sorte, l'image vivante du local, de ses productions végétales, des aspects qu'il présente, du ciel sous lequel il se trouve placé... » (15, t. II, p. 133.)

Cependant l'erreur de Bichat est facile à comprendre, si on remarque qu'aux degrés supérieurs de l'échelle des êtres, les animaux, et en particulier l'homme qu'il a surtout en vue dans ses travaux, quoique dépendant d'un plus grand nombre de facteurs physico-chimiques, sont néanmoins susceptibles de réagir sur eux et, par suite, peuvent supporter des variations du milieu qui seraient mortelles pour des organismes inférieurs. De là à supposer que les organismes étaient indépendants de ce milieu, il n'y avait qu'un pas. (19, t. III, p. 203-204.) Cet illustre exemple doit encore nous avertir de la nécessité de considérer l'ensemble des êtres vivants pour la constitution d'une définition philosophique de la vie, mais il faut se garder de l'excès contraire, qui consiste à étendre d'une façon abusive cette notion et à la confondre avec celle d'activité spontanée. C'était l'idée de l'école allemande des « philosophes de la nature » dont le plus célèbre est Oken et dont l'influence a été plutôt nuisible [1]. Le bon sens vulgaire, que A. Comte considère comme la racine de l'esprit scientifique, s'oppose à une telle théorie : il nous montre l'idée de vie inséparable de l'idée d'organisation.

Etant donné cette notion, sur laquelle nous aurons à revenir, A. Comte considère que la seule « tentative pleinement efficace pour satisfaire à l'ensemble des conditions essentielles d'une définition philosophique de la vie » est celle de Blainville, qui

[1] « La philosophie particulière de cette école, dit Carus d'accord avec A. Comte, n'a fait que nuire ; comme elle ne tirait son origine que de la philosophie et de la conception générale du monde et de la vie, sans être en rien fondée sur le développement des sciences naturelles, parfois elle a fait naître chez des chercheurs calmes et sensés l'illusion que des phrases superficielles, mystérieuses ou inintelligibles contenaient un sens philosophiquement profond » (Carus, *Histoire de la zoologie*, Trad. Hagenmuller, p. 462. *Cf.* aussi 42, p. 170).

consiste à « caractériser ce grand phénomène par le double mouvement intestin, à la fois général et continu, de composition et de décomposition, qui constitue, en effet, sa vraie nature universelle ». (*Ibid.*, p. 205.) Cette définition[1], quoique n'en faisant pas une mention expresse, implique un organisme déterminé et un certain milieu, où puisse prendre naissance le processus caractéristique de la vie. « Elle présente ainsi l'exacte énonciation du *seul phénomène rigoureusement commun à l'ensemble des êtres vivants* considérés dans toutes leurs parties constituantes et dans tous leurs divers modes de vitalité, en excluant d'ailleurs, par sa composition même, tous les corps réellement inertes. Telle est la première base élémentaire de la vraie philosophie biologique. » (*Ibid.* t. III, p. 206.)

Ainsi l'harmonie entre l'organisme et le milieu, voilà la condition primordiale de la vie. C'est cette donnée qui va permettre à A. Comte de définir d'une façon plus précise, l'idée directrice de la science biologique ; car « il s'ensuit aussitôt que le grand problème permanent de la biologie positive doit consister à établir, pour tous les cas, d'après le moindre nombre possible de lois invariables, une exacte harmonie scientifique entre ces deux inséparables puissances du conflit vital et l'acte même qui le constitue, préalablement analysées ; en un mot, à lier constamment, d'une manière non seulement générale, mais aussi spéciale, la double idée *d'organe* et de *milieu* avec l'idée de *fonction...* » (*Ibid.*, p. 210.)

Comme il le dit un peu plus loin, en employant des expressions empruntées à de Blainville, « la biologie positive doit donc être envisagée comme ayant pour destination générale de rattacher constamment l'un à l'autre, dans chaque cas déterminé, le point de vue anatomique et le point de vue physiologique ou, en d'autres termes, *l'état statique* et *l'état dynamique* » (*Ibid.* t. III, p. 211), et il ajoute cette phrase caractéristique, et de la plus haute portée, au point de vue de l'histoire des sciences biologiques, parce qu'elle marque la croyance inébranlable dans le déterminisme des phénomènes vitaux, dont Cl. Bernard fera plus tard le « dogme » fondamental de la physiologie : « *Placé dans un système donné de circonstances extérieures, un organisme défini doit toujours agir d'une manière nécessairement déter-*

[1] Elle a été reprise et précisée par Dutrochet. Cf. *Mémoires pour servir à l'histoire anatomique et physiologique des végétaux et des animaux.* Baillière, 1837, p. 26-27 de l'avant-propos.

minée; et, en sens inverse, la même action ne saurait être identiquement produite par des organismes vraiment distincts. » (*Ibid.*[1]) Cette idée, qui aujourd'hui est devenue tellement habituelle aux biologistes qu'elle en paraît banale, était loin d'être acceptée à ce moment par tous les physiologistes. Bichat, que nous avons vu opposer, d'une manière générale, le monde des êtres vivants et le monde des corps bruts, opposait à la régularité des phénomènes physiques, l'instabilité des phénomènes physiologiques. « Toutes les fonctions vitales, dit-il, sont susceptibles d'une foule de variétés. Elles sortent fréquemment de leur degré naturel ; elles échappent à toute espèce de calcul ; il faudrait presque autant de formules que de cas qui se présentent. On ne peut rien prévoir, rien prédire, rien calculer dans leurs phénomènes : nous n'avons sur eux que des approximations, le plus souvent même incertaines... » (7, t. I, § 2.)

Et quand on songe qu'en 1845, Gerdy, chirurgien et physiologiste de renom, alors que Cl. Bernard avait déjà exécuté plusieurs travaux remarquables, n'hésitait pas à déclarer : « Vous dites qu'en physiologie les résultats sont identiques quand on opère dans des conditions identiques. Je nie qu'il en soit ainsi. Cela est exact pour la nature brute,... mais quand la vie intervient, on a beau être dans des conditions identiques, les résultats peuvent être différents[2] », alors on doit savoir gré à A. Comte d'avoir eu la nette compréhension de ce principe qui nous paraît si simple aujourd'hui et qui seul a permis la constitution d'une biologie vraiment scientifique : le déterminisme des phénomènes vitaux.

Cela tient vraisemblablement à sa longue pratique des sciences mathématiques et physiques, et si, avec le progrès de la physiologie « l'énoncé le plus mathématique possible » qu'il a donné du « double problème biologique » à savoir « étant donné l'organe ou la modification organique, trouver la fonction ou l'acte et réciproquement », ne saurait être accepté aujourd'hui par tous les biologistes dans ces termes, il n'en reste pas moins qu'un tel énoncé était plus propre à exciter la recherche que les proscriptions de Bichat ou le scepticisme de Magendie[3].

[1] *Cf.* également : *Ibid*, p. 287-288.

[2] Cité par P. Bert, les Travaux de Cl. Bernard, in *l'Œuvre de Cl. Bernard* préface de M. Duval, Paris, Baillière, 1881, p. 76.

[3] Sans doute A. Comte dit bien que c'est là un idéal qu'il assigne à la biologie ; néanmoins « Cl. Bernard enseigne que la structure ne révèle pas la fonction, pas plus que la forme cristalline ne fait connaître la nature chimique d'une »

A. Comte rapproche donc d'une façon intime l'anatomie et la physiologie ; si ces deux sciences ont été jusqu'à aujourd'hui séparées, c'est que celle-ci était devenue le refuge des conceptions métaphysiques, qui furent bien vite chassées de la première. Aujourd'hui que la physiologie commence à être constituée à l'état positif, il n'y a aucune raison pour maintenir cette séparation [1] ; c'est même ce rapprochement qui constitue le véritable progrès de la physiologie, surtout, comme nous le verrons plus loin, si l'on entend par anatomie, l'anatomie générale de Bichat.

CHAPITRE II. — **De la Méthode en Biologie.**

Voyons maintenant, après avoir déterminé l'objet propre de la biologie, ce qu'elle apporte de nouveau au point de vue méthodologique, car c'est un principe que A. Comte ne manque pas de faire ressortir dans l'examen des sciences antérieures auquel il s'est livré, que le nombre des moyens intellectuels dont dispose le savant pour l'étude des phénomènes croît avec la complexité de ces derniers.

A. — Il est tout d'abord évident que l'observation par les sens, indispensable en physique et en chimie, l'est encore davantage en biologie ; celle-ci, en effet, se distingue par l'emploi indispensable d'instruments destinés à suppléer à la faiblesse de nos perceptions : « Ils sont... éminemment propres à améliorer l'exploration biologique, quelques sages précautions qu'y exige d'ailleurs leur emploi, *si aisément illusoire*, et nonobstant l'abus

substance nouvelle. Il explique que ce n'est pas en réfléchissant sur la structure du pancréas, mais en suivant les modifications de la graisse dans l'intestin, c'est-à-dire en suivant le phénomène physiologique, qu'il est arrivé à attribuer au suc pancréatique sa valeur et au pancréas sa fonction. De même, c'est en poursuivant la disparition du sucre dans l'économie, et non pas en examinant le tissu du foie, qu'il a déterminé l'existence et le siège de la fonction glycogénique » Cl. Bernard par Armand Moreau, in *l'Œuvre de Cl. Bernard*, p. 90.) — *Cf.* également Cl. Bernard, *Introduction à la médecine expérimentale*, p. 187 et suivantes. Et. G. Saint-Hilaire avait d'ailleurs insisté sur cette idée que l'organe est indépendant de la fonction ; *Cf.* Perrier, *la Philosophie zoologique avant Darwin*, p. 97. — Nous n'avons pas à prendre parti ici pour l'une ou l'autre opinion. Remarquons seulement que beaucoup de biologistes contemporains n'accepteraient pas l'idée de Cl. Bernard dans ce qu'elle a d'absolu et se rapprocheraient plutôt de A. Comte. *Cf.* Hertwig, *Die Entwickelung der Biologie im neunzehnten Jahrhundert*, Iéna Fischer, 1908, p. 18.

[1] Notons qu'ici la remarque de A. Comte n'est pas tout à fait exacte au point de vue historique, puisque Haller disait déjà de la physiologie qu'elle était une anatomie animée *(anatomia animata)*. Diderot avait également insisté sur la nécessité de rapprocher l'état statique de l'état dynamique. *Cf.* à ce sujet : Paitre, *Diderot biologiste*. Thèse de médecine, Lyon. 1904, p. 47, 87.

qui en a souvent été fait, ou l'importance démesurée qu'on leur a trop fréquemment accordée. » (19, t. III, p. 210.) Il y a là évidemment une allusion aux recherches microscopiques, que A. Comte, d'accord avec un certain nombre d'esprits éminents de son temps[1], a toujours tenues en suspicion. C'est ainsi qu'il parle ailleurs de « l'abus des recherches microscopiques et du crédit exagéré qu'on accorde trop souvent encore à un moyen d'exploration aussi équivoque[2] ». On a souvent reproché à A. Comte ce jugement sévère ; et, s'il est juste de lui reprocher d'avoir voulu, pendant longtemps, limiter, d'une façon arbitraire, la recherche anatomique à l'étude des tissus, du moins faut-il convenir que l'état rudimentaire de la technique microscopique[3] à ce moment, l'autorisait à douter d'un procédé qui donnait souvent les résultats les plus contradictoires.

Par contre, il semble que A. Comte ait eu le pressentiment des innombrables appareils que la physique a fournis, depuis, à la physiologie, pour perfectionner ses moyens d'investigation. Après avoir fait allusion au stéthoscope qui renforce l'audition, il ajoute : « Il faut même concevoir, par analogie, que tous les autres sens, sans en excepter le toucher, seraient très probablement susceptibles de donner lieu à de semblables artifices, qui pourront être un jour suggérés à l'inquiète sagacité des explorateurs par une théorie plus rationnelle et plus complète des sensations correspondantes, ce qui achèverait le système, à peine ébauché, de nos moyens factices d'observation directe. » (19, t. III, p. 220.)

A. Comte a aussi bien compris le parti qu'on pouvait tirer des réactions chimiques, comme procédé d'analyse pour l'anatomie des tissus, procédé qui avait été préconisé par Bichat ; il recommande seulement, comme il a coutume de le faire lorsqu'il parle de l'application de la chimie à la biologie, d'avoir égard à la complexité des conditions qui interviennent ici, et qui rend illusoire l'accumulation des résultats numériques.

[1] Par exemple, Bichat, *Traité des membranes*, p. 32, Blainville, H. Milne-Edwards. (*Cf.* aussi M. Duval : *Précis d'histologie*, Masson, 1897, p. 13).

[2] A. Comte, 41e leçon, p. 369-370.

[3] C'est qu'en effet on ne connaissait alors ni les procédés de fixation qui permettent un examen prolongé, ni, bien entendu, les procédés de coloration élective qui facilitent l'analyse minutieuse de l'objet observé. D'autre part, le microscope n'était devenu un sérieux instrument d'études que depuis l'invention des lentilles achromatiques par Fraunhofer en 1807 (*Cf.* M. Duval, *Précis d'histologie*, Masson, 1897, p. 10). Notons enfin que ce n'est guère qu'à partir de 1875 que commença à se constituer en France, avec Ranvier, une technique histologique qui fit faire les plus grands progrès à cette science.

B. — Nous en arrivons maintenant à la méthode, que nous appellerions aujourd'hui, la méthode par excellence de la biologie, l'expérimentation.

A vrai dire, pour A. Comte, le véritable domaine de l'expérimentation, c'est la physique ; à mesure que l'on aborde des phénomènes de plus en plus complexes, l'application de cette méthode offre de plus en plus de difficultés (19, t. III, p. 20), et « dans l'étude des corps vivants, la nature des phénomènes... paraît opposer directement des obstacles presque insurmontables à toute large et féconde application d'un tel procédé ; ou, du moins, c'est par des moyens d'un autre ordre que doit être surtout poursuivi le perfectionnement essentiel de la science biologique ». (19, t. III, p. 223.)

Voici, en effet, la définition et les conditions qui caractérisent, pour A. Comte, une expérience convenablement instituée : « Une expérimentation quelconque est toujours destinée à découvrir suivant quelles lois, chacune des influences déterminantes ou modificatrices d'un phénomène, participe à son accomplissement ; et elle consiste, en général, à introduire, dans chaque condition proposée, un changement bien défini, afin d'apprécier directement la variation correspondante du phénomène lui-même. L'entière rationalité d'un tel artifice et son succès irrécusable reposent évidemment sur ces deux suppositions fondamentales :

« 1° Que le changement introduit soit pleinement compatible avec l'existence du phénomène étudié, sans quoi la réponse serait purement négative ;

« 2° Que les deux cas comparés ne diffèrent exactement que sous un seul point de vue, car autrement l'interprétation, quoique directe, serait essentiellement équivoque. » (*Ibid.*, p. 223-24.) Or les phénomènes organiques étant caractérisés par le consensus étroit de leurs diverses conditions d'existence, il est pratiquement impossible, d'après A. Comte, d'arriver à réaliser, d'une façon parfaite, la seconde condition. A cause de cette liaison étroite et de cette interdépendance réciproque de toutes les fonctions de l'organisme, la moindre modification artificielle, en un point quelconque de ce dernier, entraînerait une perturbation générale, qui rendrait toute observation impossible. « Aussi, conclut-il, sauf un petit nombre d'heureuses exceptions, les expériences physiologiques ont-elles jusqu'ici suscité ordinairement des embarras scientifiques supérieurs à ceux qu'elles se proposaient de lever, sans parler, d'ailleurs, de celles, plus multi-

pliées encore, *qui n'avaient réellement aucun but bien défini, et qui n'ont abouti qu'à encombrer la science de détails oiseux et incohérents.* » *(Ibid.*, p. 225), car c'est une condition qu'il ajoute à celles que nous avons vues, d'être toujours guidé par une idée directrice, une hypothèse à vérifier, point sur lequel nous verrons Cl. Bernard insister à son tour.

Toutefois il importe de remarquer que A. Comte était assez bien informé de l'histoire de la physiologie pour ne pas nier la possibilité d'expérimentations, telles qu'il les définit lui-même. Il ne méconnaît pas « le profond mérite et la haute importance scientifique des expériences si simples de Harvey sur la circulation, de la lumineuse série d'essais de Haller sur l'irritabilité, d'une partie des expériences remarquables de Spallanzani sur la digestion et sur la génération, du bel ensemble des recherches expérimentales de Bichat sur la triple harmonie entre le cœur, le cerveau et le poumon dans les animaux supérieurs, des belles expériences de Legallois sur la chaleur animale, etc..., et de plusieurs autres tentatives analogues, qui, vu l'immense difficulté du sujet, peuvent rivaliser, pour ainsi dire, avec ce que la physique proprement dite nous présente de plus parfait ». *(Ibid.*, p. 230.)

Mais il existe un autre genre d'expérimentation que la vivisection, qui était alors en grande vogue dans le laboratoire de Magendie, et dont Bichat avait aussi largement usé. C'est qu'en effet, nous avons vu A. Comte attacher une grande importance, dans sa définition de la vie, à l'harmonie entre l'organisme et le milieu où il est plongé. On peut dès lors songer à faire varier la composition de ce dernier et voir les changements survenus dans le sujet étudié ; de cette façon, on arrivera à beaucoup plus de rigueur dans les résultats, d'abord parce que la composition du milieu étant mieux connue, il est plus facile de lui faire subir une modification exactement déterminée, ensuite parce que, dans ce cas, il est beaucoup plus facile d'éviter ces grandes perturbations de l'organisme qu'amène nécessairement toute intervention chirurgicale. A. Comte demande que ce genre d'expériences, dont il attend les plus grands résultats soit pratiqué sur une large échelle [1].

Il est donc injuste, comme on l'a fait quelquefois, de prétendre

[1] Il cite seulement comme ayant déjà été exécutées « quelques recherches fort incomplètes sur l'action des atmosphères artificielles, sur l'influence comparative de différentes sortes d'alimentation, etc. » *(Cours*, III, p. 227). Voir plus loin (p. 899 de notre Mémoire).

qu'A. Comte condamne irrémédiablement l'expérimentation en biologie. « Le soin que j'ai pris ici, dit-il lui-même, d'indiquer sommairement quelques nouvelles vues philosophiques relatives au perfectionnement général de l'expérimentation biologique doit, ce me semble, suffisamment constater que je regarde l'art expérimental comme pouvant, en effet, concourir efficacement aux vrais progrès ultérieurs de l'étude des corps vivants. » (*Ibid.*, p. 230.)

A. Comte considère cependant le consensus vital comme étant de nature à rendre très difficile toute intervention directe sur l'organisme. Il ne faisait ici qu'adopter les idées de naturalistes dont l'opinion faisait autorité à son époque. Blainville, ainsi que nous le verrons plus loin, et surtout Cuvier, étaient très sceptiques au sujet de la valeur de l'expérimentation, comme méthode en biologie [1]. Voici, en effet, ce que dit ce dernier dans sa lettre à Mertrud, qui forme la préface de ses *Leçons d'anatomie comparée* : « Toutes les parties d'un corps vivant sont liées ; elles ne peuvent agir qu'autant qu'elles agissent toutes ensemble. Vouloir en séparer une de la masse, c'est la reporter dans l'ordre des substances mortes, c'est en changer entièrement l'essence. Les machines qui font l'objet de nos recherches ne peuvent être démontées sans être détruites ; nous ne pouvons connaître ce qui résulterait de l'absence d'un ou de plusieurs de leurs rouages et, par conséquent, nous ne pouvons savoir quelle est la part que chacun de ces rouages prend à l'effet total. » (23, p. V.) Pour Cuvier, en effet, la physiologie n'est qu'un cas particulier de l'anatomie comparée.

Nous avons vu que A. Comte est beaucoup moins absolu que ce dernier dans son jugement sur l'expérimentation; et, au fond, il renferme une grande part de vérité que Cl. Bernard lui-même n'a pas méconnue, lorsqu'il a écrit : « Il faut donc bien savoir que, si l'on décompose l'organisme vivant en isolant ses diverses parties, ce n'est que pour la facilité de l'analyse expérimentale, et non point pour les concevoir séparément. En effet, quand on veut donner à une propriété physiologique sa valeur et sa véritable signification, *il faut toujours la rapporter à l'ensemble* et ne tirer de conclusion définitive que relativement à ses effets dans cet

[1] A la vérité, son attitude n'est pas nette, car à côté du jugement sévère que nous citons, il lui est arrivé dans des C. R. académiques de louer des travaux de physiologie reposant sur la vivisection. *Cf.* Cuvier, Rapport fait à l'Académie des Sciences sur des expériences relatives aux fonctions du système nerveux (*Journal de physiologie de Magendie*, t. II, p. 372, 1822).

ensemble... Il est juste de dire, sans doute, que les parties constituantes de l'organisme sont inséparables physiologiquement les unes des autres, et que toutes concourent à un résultat vital commun, mais on ne saurait conclure de là qu'il ne faut pas analyser la machine vivante comme on analyse une machine brute dont toutes les parties ont également un rôle à remplir dans un ensemble. » (6, p. 140-141.)

Comme A. Comte, Cl. Bernard voit dans la complexité des phénomènes biologiques et dans leur mobilité le grand obstacle qui, pour lui, bien entendu, n'est pas insurmontable, à l'application de l'expérimentation aux organismes. « Dans tous les corps vivants les phénomènes sont d'une complexité énorme et, de plus la mobilité des propriétés vitales les rend beaucoup plus difficiles à saisir et à déterminer. » (*Ibid.* p. 112-113.)

De même, Cl. Bernard insiste, comme A. Comte, sur la nécessité de bien connaître les conditions de l'expérience que l'on institue, afin de pouvoir satisfaire à la seconde règle posée dans le *Cours de philosophie positive* : « La première condition pour instituer une expérience, dit le grand physiologiste, c'est que les circonstances en soient assez bien connues et assez exactement déterminées pour qu'on puisse toujours s'y replacer et reproduire à volonté les mêmes phénomènes. Nous avons dit ailleurs que cette condition fondamentale de l'expérimentation est relativement très facile à remplir chez les êtres bruts, et qu'elle est entourée de très grandes difficultés chez les êtres vivants... En effet, il n'y a plus seulement à tenir compte des variations du milieu cosmique ambiant, mais il faut encore tenir compte des variations du milieu organique, c'est-à-dire de l'état actuel de l'organisme animal... Il y a dans chaque animal des conditions physiologiques de milieu intérieur qui sont d'une variabilité extrême, et qui, à un moment donné, introduisent des différences considérables au point de vue de l'expérimentation entre des animaux de la même espèce qui ont une apparence extérieure identique. » (*Ibid*, p. 183.) Enfin, pour Cl. Bernard comme pour A. Comte (chez qui cette idée représente évidemment quelque chose de beaucoup moins net), il y a une relation étroite entre l'organisme et son milieu, à cette différence près, qui est d'ailleurs sans importance, que Cl. Bernard entend par milieu, non seulement le milieu cosmique, mais aussi les liquides et les gaz dans lesquels baignent nos cellules et qu'il appelle le milieu intérieur. « Nous avons d'une part l'*organisme* dans lequel s'accomplis-

sent les phénomènes vitaux et, d'autre part, le *milieu cosmique* dans lequel les corps vivants, comme les corps bruts, trouvent les conditions indispensables pour la manifestation de leurs phénomènes. Les conditions de la vie ne sont ni dans l'organisme ni dans le milieu extérieur, mais dans les deux à la fois. En effet, si l'on supprime ou si l'on altère l'organisme, la vie cesse, quoique le milieu reste intact ; si, d'un autre côté on enlève ou si l'on vicie le milieu, la vie disparaît également, quoique l'organisme n'ait point été détruit. Les phénomènes nous apparaissent ainsi comme des simples effets de contact ou de relation d'un corps avec son milieu. » (*Ibid.*, p. 117-118.)

A côté de ce milieu cosmique, il y a le *milieu intérieur ;* et c'est celui que le physiologiste devra étudier, car c'est en le faisant varier de certaines manières qu'il parviendra à agir, d'une façon déterminée, sur les divers éléments de l'organisme. A. Comte attache la plus grande importance à ce genre d'expérimentation, qu'il préfère de beaucoup à la vivisection, et qui lui « paraît constituer, en général, le mode d'expérimentation le mieux approprié à la nature des phénomènes vitaux quoiqu'il ait été jusqu'à présent à peine employé, si ce n'est, par exemple, dans quelques recherches fort incomplètes sur l'action des atmosphères artificielles, sur l'influence comparative de différentes sortes d'alimentation, etc... » (19, t. III, p. 227.)

On voit par ce dernier exemple emprunté à Bichat (*Ibid.*, p. 222) qu'il ne faut pas attacher une trop grande importance à cette notion du milieu intérieur de Cl. Bernard, puisque d'ailleurs le milieu cosmique ne peut agir que par l'intermédiaire de ce dernier. A. Comte fait également remarquer (*Ibid.*, p. 228) que ce genre d'expérience offre le grand avantage de présenter l'état normal et la perturbation qui ici n'est généralement pas mortelle sur le même individu [1].

Il nous reste enfin à dire un mot d'une méthode sur laquelle A. Comte fonde les plus grandes espérances : *la méthode pathologique.* Broussais avait en effet établi que la maladie ne fait pas apparaître des phénomènes entièrement nouveaux, mais que l'état pathologique n'est qu'une simple variation, en plus ou en moins, de l'état normal [2]. Nous avons par suite dans la maladie de véri-

[1] Cette méthode a eu également les préférences de Cl. Bernard et de ses disciples (*Cf.* Dastre, *la Vie et la Mort*, p. 189).

[2] A. Comte s'attribue, il est vrai, le mérite d'avoir vu le premier la généralité de ce principe, Cf. *Polit. positive*, t. I, p. 651.

tables expériences réalisées par la nature, qui, ainsi que le fait remarquer A. Comte, ne diffèrent pas beaucoup des expériences artificielles, puisque celles-ci ne sont pas autre chose que des maladies brusquement provoquées, mais qui ont sur ces dernières l'inappréciable avantage de procéder par degrés insensibles, permettant l'étude, à ses différents stades, de la modification subie par l'organisme.

D'ailleurs, si les préférences de A. Comte vont à cette méthode, à laquelle il ajoute comme appendice la tératologie, que venaient d'inaugurer les travaux de Geoffroy Saint-Hilaire, il y a à cela plusieurs raisons, parmi lesquelles deux sont plus particulièrement à retenir. Tout d'abord, pour A. Comte, elle répond mieux que la méthode d'intervention directe à l'idée qu'il se fait de l'expérimentation, et dont il faut chercher l'origine, ainsi qu'il l'indique lui-même (19, t. III. p. 231) dans sa conception de la physique. « Le vrai caractère de la saine expérimentation scientifique, dit-il (*Ibid.*), ne saurait consister dans l'institution artificielle des circonstances d'un phénomène quelconque ; mais il résulte surtout du choix rationnel des cas, d'ailleurs naturels ou factices, les plus propres à mettre en évidence la marche essentielle du phénomène proposé. » Or, la sélection, faite ici par la nature, porte sur des cas tellement variés qu'il n'est pas une seule fonction ou un seul tissu qui ne soient susceptibles d'une altération déterminée. En second lieu, l'apparition d'une méthode nouvelle, dont on n'a aucun équivalent dans les sciences antérieures, devait évidemment frapper l'esprit d'un philosophe préoccupé, comme nous le verrons, de maintenir la spécificité des phénomènes vitaux vis-à-vis de ceux dont s'occupent les autres sciences.

Remarquons enfin qu'à une époque où les principaux résultats de l'anatomie pathologique appartenaient aux médecins, A. Comte demande que ce genre d'expériences, offertes par la nature, soit étudié non seulement chez l'homme et les animaux, mais aussi dans le monde végétal, dont on commençait alors à s'occuper à ce point de vue spécial. Il voyait aussi la fécondité de cette méthode dans la grande découverte des tissus, notion que Bichat, ainsi que le remarque A. Comte (19, t. III, p. 342), avait tirée de l'étude des organismes à l'état pathologique.

Enfin, dominant toutes ces méthodes, A. Comte, en présence de l'absence de critique expérimentale, caractéristique de la plupart des travaux de physiologie de son temps, place deux recommandations, sur lesquelles Cl. Bernard ne fera que revenir, avec

son autorité de savant de laboratoire : 1° Avoir en vue *un but nettement déterminé*, c'est-à-dire tendre à éclaircir tel phénomène organique, *sous tel aspect spécial*[1]; 2° connaître, le plus complètement possible, d'après l'observation proprement dite, *le véritable état normal de l'organisme correspondant et les vraies limites de variation dont il est susceptible.* (19, t. III, p. 237.)

A. Comte s'excuse de donner tant de règles, mais l'état de la science le lui permettait, et en particulier les expériences ayant trait à la physiologie du système nerveux. C'est aussi dans ce domaine que l'esprit critique de Cl. Bernard contribuera à dissiper bien des obscurités et à lever bien des doutes[2].

C. — Il nous reste enfin à examiner la « méthode fondamentale propre à l'exploration biologique », comme dit A. Comte : *la méthode comparative.*

Elle apparaît déjà en chimie, mais c'est surtout dans le monde des organismes qu'elle acquiert toute sa valeur. C'est qu'en effet A. Comte rattache d'une façon intime les idées de vie et d'organisation ; dès lors, remarque-t-il, « l'unité fondamentale du sujet ne saurait être, en aucun cas, plus parfaite ». Les organismes présentent tous, en effet, certains caractères généraux, accompagnés, aux divers degrés de l'échelle des êtres, d'une foule de variations secondaires. Il est évident que ces réflexions ont été, en partie au moins, suggérées à A. Comte par les travaux d'anatomie comparée qui occupaient à ce moment l'activité de tous les savants biologistes ; c'est ainsi qu'au point de vue anatomique, A. Comte accepte l'unité de plan de composition pour laquelle Geoffroy Saint-Hilaire avait tant lutté.

Ce qui est plus intéressant, c'est de lui voir appliquer cette idée qui, d'ailleurs, comportant l'étude de l'ensemble des êtres organisés, était nécessaire à l'élaboration de la biologie, à l'étude de la physiologie. « Tous les êtres vivants, dit-il (*Ibid.*, p. 241), depuis le végétal jusqu'à l'homme, considérés dans tous les actes et à toutes les époques de leur existence, sont essentiellement doués d'*une certaine vitalité commune*, premier fondement indispensable des innombrables phénomènes qui les caractérisent graduellement. L'une et l'autre de ces deux grandes faces corréla-

[1] A. Comte ne comprenait pas l'expérimentation purement empirique telle que la pratiquait Magendie, Cf. *Cours,* III, p. 292.

[2] Nous n'irons pas jusqu'à dire cependant qu'A. Comte a été entièrement original dans ses remarques sur l'expérimentation : elles sont tirées, en effet, en grande partie de l'enseignement de Blainville, ainsi que nous le montrerons plus loin.

tives du sujet universel de la biologie [1], montrent toujours ce que les différents cas offrent de semblable comme étant nécessairement, et en réalité, plus important, plus fondamental, que les particularités qui les distinguent. »

C'est de ce genre d'études, qui s'ébauchaient à peine du temps de A. Comte, mais dont il a vu nettement tout l'intérêt, que sortira la physiologie générale avec Cl. Bernard [2].

Donc, ce que A. Comte voit surtout dans la méthode comparative, c'est le moyen de fonder la biologie, c'est-à-dire une science embrassant la totalité des êtres organisés, et il reste frappé d'admiration devant la fécondité de cette méthode, qui permet de mettre de l'ordre, et un ordre hiérarchique, là où semble régner, au premier abord, la plus effroyable complexité. « Tout vrai philosophe, dit-il, doit... contempler avec une profonde admiration l'art éminent à l'aide duquel l'esprit humain a pu convertir en un immense moyen ce qui devait d'abord paraître constituer une difficulté capitale. Une telle transformation offre, à mes yeux, un des plus grands et des plus irrécusables témoignages de force réelle que notre intelligence ait jamais fournis en aucun genre. » *(Ibid.*, p. 244.) Aussi n'a-t-elle pu être que l'œuvre des générations successives de savants, en tête desquels il place, à juste titre, le « grand Aristote ».

A. Comte range sous cinq chefs principaux les cas où peut être employée la méthode comparative, mais, quel que soit le cas qui se présente, « son esprit essentiel consiste toujours à concevoir tous les cas envisagés comme devant être radicalement analogues sous le point de vue que l'on considère, et à représenter, en conséquence, leurs différences effectives comme de simples modifications, déterminées, *dans un type fondamental et abstrait*, par

[1] Quelques lignes plus haut, il vient de parler du point de vue anatomique. A ce propos, il est digne de remarquer que A. Comte préconise l'étude comparée des éléments anatomiques.

[2] *Cf.*, p. 839, notre citation de Milne Edwards à ce sujet. Presque au même moment, Dutrochet, dont Comte connaissait les travaux sur l'endosmose, donnait une définition très exacte de la physiologie générale, qu'il avait illustrée d'ailleurs par de remarquables études de détail : « Les rapprochements physiologiques que j'ai établis entre les végétaux et les animaux démontrent qu'il n'existe qu'une seule physiologie, science générale des fonctions des êtres vivants, fonctions qui varient dans leurs modes d'exécution, mais qui sont fondamentalement identiques chez tous les êtres organisés. Une science nouvelle, la *Physiologie générale*, naîtra, je l'espère, un jour, de ces premiers essais » *(Mémoire pour servir à l'histoire anatomique et physiologique des végétaux et des animaux*. Paris, Baillière, 1837, t. I, avant-propos, p. 30). Inutile de faire remarquer combien cette conception se rapproche de celle de Cl. Bernard.

l'ensemble des caractères propres à l'organisme ou à l'être correspondant ». *(Ibid.*, p. 247.)

C'était là une idée chère à de Blainville, qui considérait les animaux comme pouvant être tous rattachés à un certain nombre de types, rangés sur une série linéaire (comme dans la théorie de Bonnet) et subissant des dégradations successives [1].

Pour l'étude des organes ou des fonctions, A. Comte nous dit « qu'il est indispensable d'en avoir nettement construit la notion abstraite, qui peut seule être le sujet direct de la comparaison, isolément de toutes les diverses modifications particulières attachées à chacune de ses réalisations effectives ». (T. III, *Cours*, p. 299.) Il y a là une idée qu'on pourrait rapprocher des « types morphologiques » de M. Delage, qui résument en eux tout ce qui est commun à un groupe donné d'animaux (Cf. Delage et Hérouard, *Zoologie concrète*, préface, p. XII).

Au point de vue physiologique, l'application de la méthode comparative indiquée par A. Comte était presque une nouveauté à son époque [2], si on la compare aux progrès immenses qu'elle avait faits, grâce à Cuvier, en anatomie. Enfin, et c'est un point sur lequel A. Comte ne devait pas manquer d'insister, après ce que nous avons vu de ses idées directrices en biologie, la comparaison doit s'exercer du point de vue anatomique au point de vue physiologique et réciproquement. « L'analogie des organes devient nécessairement de plus en plus prononcée à mesure que celle des fonctions l'est davantage, et, réciproquement, ce qui peut conduire et a souvent conduit, en effet, aux plus lumineux rapprochements anatomiques ou physiologiques, en passant ainsi alternativement de l'une à l'autre similitude. » (19, t. III, p. 250.) Il cite, à ce sujet, le rapprochement fait par Bichat entre le « système » muqueux et le « système » dermeux, et la théorie vertébrale du crâne, qu'il attribue, d'ailleurs à tort, à Blainville.

Mais c'est surtout dans la série des êtres organisés [3] que la

1 Cf. *infra* et E. Perrier, *loc. cit.*, p. 199.

2 C'est une remarque de A. Comte lui-même; voyez plus bas, p. 255, (t. III). *Cf.*, aussi citation de H.-M. Edwards, p. 839 de notre mémoire. Cuvier, dans sa lettre à Mertrud, p. 6, avait indiqué nettement l'application de cette méthode à la physiologie, mais, comme nous l'avons dit, en faisant de cette dernière un cas particulier de l'anatomie comparée.

3 Nous ne parlons point ici de l'application de cette méthode au développement embryonnaire que A. Comte considère comme une « phylogénie condensée ». Nous nous occuperons de cette question dans l'étude des rapports de A. Comte et de Blainville, duquel il tenait fort probablement cette idée. *Cf.*, p. 884 à 887 de notre Mémoire.

méthode comparative est caractéristique de la biologie parce que, comme nous l'avons dit, elle est seule capable de faire régner l'ordre dans un chaos apparent. C'est par là que la science des êtres vivants se rapproche de la science type : la mathématique. « Une telle méthode, dit-il, me paraît offrir, en quelque sorte, quant aux recherches biologiques, *un caractère philosophique semblable à celui de l'analyse mathématique* appliquée aux questions de son véritable ressort, où elle présente surtout... la propriété essentielle de mettre en évidence, dans chaque suite indéfinie de cas analogues, la partie fondamentale réellement commune à tous, et qui, avant cette généralisation abstraite, était profondément enveloppée sous les spécialités secondaires de chaque cas isolé. » (19, t. III, p. 254-255.)

A un autre point de vue cette méthode est considérée comme la plus propre à rendre la biologie rationnelle, s'il est vrai que la rationalité d'une science consiste à saisir les lois de succession et de similitude des phénomènes dont elle s'occupe : « On devait sentir, en effet, qu'aucune méthode ne saurait plus sûrement et plus directement conduire à établir, en biologie, de pareilles lois que celle dont l'esprit général tend immédiatement à nous faire concevoir tous les cas organiques comme radicalement analogues et comme pouvant être déduits les uns des autres ». *(Ibid.*, p. 257.)

CHAPITRE III. — **Rapports de la Biologie et des autres sciences**

Au cours de son exposé des diverses méthodes qu'emploie la biologie, A. Comte a été amené à rapprocher cette science de celles qui la précèdent. Il importe maintenant d'examiner ces rapports, d'une façon plus précise. Cet examen nous permettra également de fixer l'attitude de A. Comte vis-à-vis des deux grandes théories classiques de la vie : mécanisme et vitalisme, s'il est vrai que l'une consiste à faire de la biologie un cas particulier des sciences antérieures et l'autre à l'en séparer plus ou moins radicalement.

A. — La chimie précédant immédiatement la science des êtres vivants, doit soutenir avec celle-ci les rapports les plus étroits. En effet, si on se rappelle que le phénomène élémentaire le plus important à considérer dans un organisme est, d'après A. Comte, le double mouvement de composition et de décomposition, il n'y a rien là qui diffère d'un phénomène chimique, si ce n'est, ainsi que l'avait fait remarquer de Blainville, l'instantanéité de ce der-

nier opposée à la constance du double courant dans les êtres vivants. Cependant, à regarder les choses de plus près, il y a une différence essentielle, qui sépare les phénomènes chimiques de la nature inorganique de ceux qui se passent dans les êtres vivants : c'est l'*organisation* caractéristique de ces derniers. « La source générale de ces importantes différences, dit-il, consiste, ce me semble, en ce que le résultat effectif de chaque conflit chimique, au lieu de dépendre toujours uniquement de la simple composition médiate ou immédiate des corps entre lesquels il a lieu, est alors plus ou moins modifié par leur organisation proprement dite, c'est-à-dire par leur situation anatomique. » *(Ibid.*, p. 261.) Et il ajoute aussitôt, afin qu'il n'y ait pas d'équivoque : « Ces modifications peuvent sans doute être telles que, lors même que les lois générales de l'action chimique seraient enfin connues avec un degré de perfection qu'il est à peine possible de concevoir aujourd'hui, leur application ne saurait réellement suffire pour déterminer *a priori*, sans une étude directe de l'organisme vivant, l'issue précise de chaque réaction vitale. » *(Ibid.)*

C'est, qu'en effet, si A. Comte maintient contre Bichat, de Candolle, Cuvier et beaucoup d'autres biologistes de son temps, que la chimie doit être de la plus grande utilité pour l'étude de ce qu'il appelle la vie organique[1], il ne veut point être confondu avec les anciens iatro-chimistes, école issue du mécanisme cartésien, qui considérait, à l'aide de comparaisons assez grossières, d'ailleurs, les phénomènes chimiques des corps vivants comme identiques à ceux que l'on peut faire apparaître *in vitro*.

Si maintenant nous nous demandons l'origine de cette idée très importante qui place la chimie (ou du moins une certaine chimie), à la base des phénomènes organiques, nous la trouvons tout naturellement dans les travaux de ceux qui instituèrent à ce moment la chimie organique, et, en particulier, du plus grand de ceux-ci, de Chevreul. « Je crois avoir démontré, dit ce dernier, que c'est principalement à la chimie qu'il appartient d'expliquer les transformations que les êtres organisés font éprouver à la matière des aliments qu'ils puisent au dehors pour se l'assimiler, et que beaucoup de phénomènes naissant de ces transformations peuvent être rapportées aux sciences physico-chimiques. » (1, t. III, p. 39.) D'ailleurs, Chevreul, lui aussi, n'admettait pas que les phénomènes biologiques fussent entièrement réductibles à la

[1] Il désigne, par ce terme emprunté à Bichat, les fonctions qui permettent à l'être de subsister et de se reproduire.

chimie ; pour lui, comme pour A. Comte, le fait de l'organisation était irréductible au mécanisme. Ce dernier point, d'ailleurs, est caractérisé d'une façon beaucoup plus profonde chez le chimiste que chez le philosophe[1].

A. Comte avait été aussi très frappé d'une découverte qui avait été faite en 1828. Les chimistes, comme Berzélius, considéraient jusque-là les composés organiques comme ne pouvant se former que sous l'influence de ce qu'on appelait, d'une façon assez vague, d'ailleurs, *la force vitale*. Or, en 1828, un chimiste allemand, Frédéric Wöhler, réussit à faire la première synthèse d'une substance organique, l'urée. Il écrivait à ce moment à Berzélius : « Je dois vous dire que je suis en état de fabriquer de l'urée, sans avoir besoin d'un rein et encore moins d'un animal[2]. »

Cette découverte portait un coup fatal aux doctrines qui, comme celle de Bichat, établissait un antagonisme profond entre les phénomènes physico-chimiques et ceux dont les organismes sont le siège. A. Comte l'avait bien vu : « A l'égard des phénomènes vitaux surtout, non seulement la connaissance des éléments dont la substance des corps vivants est formée, mais, en outre, l'ensemble de l'examen chimique de leurs principales fonctions, quelque grossier qu'il soit encore, ont dû jeter, à tous les yeux, le plus grand jour sur la conception générale de l'économie de la nature vivante, en démontrant *qu'il ne peut exister de matière organique radicalement hétérogène à la matière inorganique* et que les transformations vitales sont subordonnées, comme toutes les autres, aux lois universelles des phénomènes chimiques. L'analyse chimique me paraît avoir rempli, sous ce rapport, sa fonction la plus essentielle; *désormais, c'est par la voie, plus difficile, mais plus lumineuse, de la synthèse,* que la chimie doit surtout compléter, comme l'indiquent déjà quelques heureux essais (en note il cite *la belle expérience de Wöhler*), ce vaste et bel ensemble de démonstrations par lequel elle a si puissamment concouru à la grande révolution philosophique de l'humanité. » (19, t. III, p. 49.)

[1] Voir p. 880 de notre mémoire, note 4.

[2] *Ich muss Ihnen erzählen, das ich Harnstoff machen kann, ohne dazu Nieren oder überhaupt ein Thier nöthig zu haben.* Cité par Potonié, *Die Lebewesen im Denken des 19ten Jahrhunderts*, Ferd. Dümmlers, Berlin, 1900. L'importance de cette découverte pour l'histoire de la biologie a été encore signalée, de façon toute spéciale par Hertwig, *loc. cit.*, p. 19 et Reinke. *Die Entwickelung der Naturwissenchaften insbesondere der Biologie in 19ten Jahrhunderts*, Kiel, 1900.

Inutile de faire remarquer combien A. Comte avait vu juste en écrivant ces lignes que sont venus confirmer les beaux travaux de Berthelot. Un savant allemand, le professeur Emile Fischer, de Berlin, disait encore récemment, à propos des rapports de la chimie et de la biologie : « Je n'ai esquissé cette perspective que pour bien montrer que c'est à la synthèse que doit revenir le rôle principal dans ce champ d'études. »[1]

A. Comte va, d'ailleurs, assez loin dans cette voie, et, si nous ne nous souvenions pas de la caractéristique qu'il donne du phénomène biologique (lié à l'organisation), on ne serait pas éloigné de le prendre pour un adepte exclusif du mécanisme. Ainsi, dans la trente-neuvième leçon destinée à faire disparaître « la division scolastique, radicalement vicieuse, de la chimie en inorganique et organique », il écrit : « Il serait superflu d'insister davantage ici sur le tort général qu'éprouve l'étude chimique des composés organiques par suite de cette fausse division, dont les inconvénients commencent à être, sous ce rapport, suffisamment sentis, puisque ceux de nos chimistes qui cultivent aujourd'hui cette étude de la manière la plus philosophique tendent de plus en plus à l'identifier avec celle des composés inorganiques ». (19, t. III, p. 159.)

A. Comte sentait le besoin de réagir par de telles observations contre le courant vitaliste, dont l'influence a été parfois néfaste au point de vue scientifique. Par là, il introduisait la notion du déterminisme des phénomènes, sur laquelle insistera plus tard Cl. Bernard, et qui était loin d'être une idée admise par tous les biologistes au début du XIXe siècle. A. Comte en donne un exemple caractéristique : « Quand on a vu, de nos jours, proclamer, au sujet de l'azote, cette inintelligible hérésie que l'organisme a la faculté de *créer spontanément* certaines substances élémentaires, on doit comprendre combien il est encore indispensable d'insister directement sur de tels principes, qui peuvent seuls réfréner ici l'esprit d'aberration. » *(Ibid.*, p. 263.)

Cependant il ne faudrait pas croire que A. Comte, en dehors des restrictions d'ordre philosophique que nous lui avons vu faire, désire une application brutale de la chimie aux faits biologiques. A. Comte, et c'est là son grand mérite, s'est informé auprès des biologistes de son temps, et, en particulier, auprès de Blainville

[1] E. Fischer, Synthèse organique et biologie *(Faraday lecture*, faite devant la Société chimique de Londres, le 18 octobre 1907 *(Revue scientifique*, p. 648, 21 novembre 1908).

son maître en ces matières[1], et il a insisté à son tour sur la difficulté qu'il y a à appliquer la chimie au monde de la vie. Il a montré comment ici il fallait faire sa part à une foule de conditions (âge, sexe, état général de l'organisme, etc.), qui sont spéciales aux êtres vivants et qui permettent beaucoup moins de précision que dans la chimie des corps bruts.

Donc, si nous voulons caractériser brièvement l'attitude de A. Comte vis-à-vis de ce mécanisme, qu'on pourrait appeler le mécanisme chimique et qui est, d'ailleurs, celui de beaucoup de biologistes contemporains, comme M. Le Dantec ou Jacques Loeb, qui appelle les organismes des « machines chimiques », nous dirons que A. Comte, tout en ayant vu le parti que la biologie pouvait tirer et qu'elle a tiré effectivement de la science qui la précède immédiatement, n'en maintient pas moins l'originalité et la spécificité du phénomène vital, comme caractérisé par le fait de l'organisation, différence des plus importantes à ses yeux, ainsi que nous allons le voir[2].

Notons, cependant, avant de quitter ce point particulier, que A. Comte, sans que le fond de ses idées changeât aucunement, a restreint de plus en plus la part que la chimie devait prendre dans le progrès des sciences biologiques[3]. C'est ainsi que dans la *Politique* il n'a pas hésité à écrire : « Dans son éclatant début, la chimie moderne élevait à peine ses prétentions biologiques jusqu'à sa prétendue explication de la chaleur animale, bientôt réfutée par Barthez et Bichat. Malgré sa propre dégradation, elle aspire aujourd'hui à expliquer l'ensemble de la nutrition sans qu'aucun biologiste repousse dignement une telle usurpation. » (T. I, p. 569.)

[1] Nous reparlerons plus loin de cette question à propos des rapports de A. Comte et de Blainville.

[2] On ne manquerait pas aujourd'hui d'opposer à A. Comte l'exemple des cristaux qu'il connaissait d'ailleurs. (Cf. *Politique positive*, I, p. 591). A. Comte (t. III, p. 261 en note) connaissait aussi celui des éponges métalliques, où la structure seule modifie le phénomène chimique ; et il envisage le cas (d'ailleurs réalisé aujourd'hui) où la plupart des phénomènes chimiques qui ont leur siège dans les organismes pourraient être réalisés *in vitro*. Cela n'enlèverait rien à sa distinction, si on prend le mot organisation dans le sens de finalité interne, tel que nous l'expliquons plus loin. A. Comte a vu parfaitement que beaucoup de phénomènes physiques présentaient de grandes analogies avec les phénomènes vitaux. De nos jours, on a multiplié ces rapprochements (Cf. Dastre, *la Vie et la Mort*; cf. aussi un curieux rapprochement fait par A. Comte, dans ses considérations générales sur l'acoustique (*Cours*, 32e leçon, t. II, p. 411). — Des considérations semblables avaient été longuement développées par Guilloutet, *Nouvelle théorie de la vie*, Paris, chez Arthur Bernard, libraire, 1807.

[3] A. Comte va même alors jusqu'à se rapprocher de Bichat (Cf. *Politique*, I, p. 580).

B. — Si nous abordons maintenant les rapports de la biologie et de la physique chez A. Comte, nous le verrons aboutir aux mêmes conclusions. Là encore il était au courant d'une des découvertes qui, avec celle de Wöhler en chimie, devait avoir la plus grande importance au point de vue du développement de la biologie au XIXe siècle (ainsi que l'a fait remarquer Reinke[1]) : nous voulons parler des lois de la capillarité ou du passage des liquides à travers les membranes, étudiées par Dutrochet[2]. Voici comment A. Comte a caractérisé ces faits dans sa vingt-neuvième leçon *(Considérations générales sur la barologie ou science de la pesanteur)* : « Indépendamment de sa stricte application pour augmenter la précision de plusieurs instruments importants, elle[3] occupe directement, en philosophie naturelle, un rang très éminent, en vertu du rôle fondamental de la capillarité, dans l'ensemble des phénomènes physiologiques, comme leur examen général nous le démontrera. Ses effets remarquables découverts par M. Dutrochet, sous les noms d'*endosmose* et d'*exosmose* viennent s'y rattacher spontanément : c'est l'action capillaire envisagée en surface, au lieu de la simple capillarité linéaire, jusqu'alors étudiée par les physiciens. » (19, t. II, p. 338.)

Ce fait, comme la synthèse de l'urée, était de la plus grande importance, pour ébranler ce qu'avait de rétrograde et de décourageant pour la recherche scientifique un vitalisme simpliste, à tel point que Cuvier lui-même n'hésitait pas à écrire, dans son *Histoire des progrès des sciences naturelles depuis 1789 jusqu'à 1831* : « Le double phénomène de l'endosmose et de l'exosmose pouvant être produit avec des lames minces de corps inorganiques perméables aux liquides, comme il l'est avec des membranes organiques, ce n'est point exclusivement un phénomène organique ; cependant, il se trouve appartenir exclusivement aux corps organisés, parce que ce n'est que chez eux qu'il existe des liquides hétérogènes séparés par des cloisons minces et perméables. C'est le point pour lequel la physique des corps vivants se confond avec la physique des corps inorganiques, et M. Dutrochet pense, avec beaucoup de physiologistes, que plus on avan-

[1] *Loc. cit.*, p. 14.

[2] Nous avons choisi cet exemple, à cause de l'importance qu'il a pris de nos jours. A. Comte connaissait les expériences faites sur l'influence de la pesanteur *(Exp. de Knight en botanique)* etc. Cf. *Cours*, III, pp. 434, 465 et suivantes.

[3] Il s'agit évidemment ici de la barologie.

cera dans la connaissance de la physiologie, plus on aura de motifs pour cesser de croire que les phénomènes de la vie sont essentiellement différents de la physique générale[1]. »

A un point de vue plus général auquel A. Comte ne pouvait, il est vrai, se placer, le point de vue de l'énergétique, il est aisé de comprendre que sa définition de la vie impliquait des idées très nettes sur les rapports de la biologie et de la physique. La vie, on le sait, résulte pour lui de l'action réciproque d'un organisme donné et du milieu extérieur; c'est cette exacte harmonie entre ces deux termes, à laquelle il faut joindre le double mouvement de composition et de décomposition dont les êtres vivants sont le siège, qui caractérise la vie. Par là, A. Comte s'opposait aux doctrines qui définissaient cette dernière comme une spontanéité interne, s'opposant aux forces physico-chimiques. C'était introduire le *principe de l'inertie* en biologie, idée sur laquelle Cl. Bernard et ses élèves ont tant insisté : « La matière organisée ou vivante qui constitue les éléments histologiques, dit Cl. Bernard, n'a pas plus de spontanéité que la matière inorganique ou minérale, car l'une et l'autre ont besoin, pour manifester leurs propriétés, de l'influence des excitants extérieurs. » (5, p. 120-121[2].) « Le protozoaire, dit encore M. Dastre, trouve les stimulants de sa vitalité dans le milieu aquatique qui est son habitat; les particules réellement vivantes du métazoaire, c'est-à-dire ses cellules, ses éléments anatomiques, rencontrent ces stimulants dans la lymphe, dans les liquides interstitiels qui les baignent et qui forment leur véritable milieu extérieur. *A. Comte avait bien compris cette vérité*... Cl. Bernard l'a développée abondamment et l'a rendue classique[3]. » (25, p. 84.)

L'analyse minutieuse du milieu, qui incombe à la physique, devient dès lors une propédeutique nécessaire à la biologie. La physique est aussi de la plus grande utilité, pour l'étude des fonctions de relation ou de la vie animale, pour employer une distinction classique depuis Bichat. A. Comte recommande seu-

[1] *Loc. cit.*, t. V (1827-1831, Paris chez Roret). Notons que depuis les travaux de Heidenhain, contestés, d'ailleurs, ces faits sont considérés au contraire comme se passant de façon différente dans les organismes. Cf., Dastre, *loc. cit.*, p. 28-29 et Heidenhain, *Pflügers Archiv.*, t. XLI, 1888. Fascicule supplémentaire.

[2] Voir aussi p. 41.

[3] Pour bien comprendre la portée de la pensée de A. Comte à l'époque où il écrivait, il faut se rappeler qu'on était encore sous l'influence de Bichat. Voir Bichat, *Recherches physiologiques sur la vie et la mort*, 5e édit., revue par Magendie, 1829, pp. 109-110.

lement d'être très prudent dans cet emploi des théories physiques en biologie, qui nécessite un sens critique toujours en éveil et une éducation spéciale du biologiste, sur laquelle il ne cessera pas d'insister, afin de ne pas prendre comme faits certains dans cette science ce qui n'est que vue hypothétique ou conception imaginaire[1].

C. — D'ailleurs, pour en revenir à la question qui nous intéresse tout particulièrement : l'attitude de A. Comte vis-à-vis des théories classiques de la vie, il est curieux de noter qu'il comprend d'une façon très large cette dépendance de l'organisme vis-à-vis du milieu, puisqu'il insiste longuement dans un grand nombre de passages, sur les rapports de la biologie et de l'astronomie[2]... « Je regarde... comme radicalement impossible, dit-il, de concevoir, d'une manière vraiment scientifique, le système général des conditions d'existence réellement propres aux corps vivants, si l'on néglige de prendre en suffisante considération l'ensemble des éléments astronomiques qui caractérisent la planète à la surface de laquelle nous étudions la vie. » (19, t. III, p. 273).

Ainsi il remarque que la régularité du mouvement de rotation de la terre, qui provient de la fixité essentielle des pôles et de l'uniformité de sa vitesse angulaire, assure la stabilité relative des milieux organiques nécessaires à la vie. De même la durée de celle-ci dépend de cette vitesse angulaire de notre planète ; en effet, remarque A. Comte, la biologie semble nous autoriser à dire que, toutes choses égales d'ailleurs, la durée de la vie est proportionnelle à la rapidité des phénomènes vitaux. Or, si la rotation de la terre s'accélérait, ces derniers s'accélèreraient dans la même proportion, d'où une diminution de la durée de la vie.

Il n'est pas jusqu'à la forme de la trajectoire décrite par la terre, qui ne soit, à cause de sa faible excentricité, une condition

[1] A. Comte se plaisait à donner comme exemple de rapprochement vicieux l'identification faite par certains auteurs de son temps du courant électrique et de l'influx nerveux.

Dumas avait aussi protesté contre un usage exclusif des théories physiques en biologie. *Cf.*, *Recueil de Discours* prononcés à la Faculté de Médecine de Montpellier, 1820, p. 397.

[2] Dumas, dans un *discours sur les progrès futurs de la science de l'homme*, prononcé à l'Ecole de médecine de Montpellier, avait insisté sur les rapports des phénomènes astronomiques et des phénomènes pathologiques. Cf. *Recueil de discours* prononcés à la Faculté de médecine de Montpellier, par des professeurs de cette Faculté. Montpellier, chez Mme Ve Picot, 1820, p. 389.

d'existence nécessaire pour la manifestation des phénomènes vitaux, car ceux-ci ne peuvent exister que grâce à un équilibre constant avec le milieu. « Or, il est clair que si l'ellipse terrestre, au lieu d'être à peu près circulaire, était supposée aussi excentrique que celle des comètes proprement dites, les milieux organiques, et l'organisme lui-même, en admettant son existence, éprouveraient, à des époques peu éloignées, des variations presque indéfinies, qui dépasseraient extrêmement, à tous égards, les plus grandes limites entre lesquelles la vie puisse être réellement conçue. » (19, t. III, p. 276.)

D. — Cependant si, par ces rapprochements, A. Comte réagissait contre l'opinion assez répandue à son époque de l'indépendance des phénomènes biologiques à l'égard des conditions extérieures, il est un point sur lequel il est d'accord avec l'école vitaliste : c'est la condamnation de tout point de vue mathématique en biologie. Pour lui, les phénomènes du monde vivant échappent, par essence et par nature, au nombre et à la mesure. Ici, comme dans les sciences précédentes, il ne saurait trop protester contre l'envahissement des géomètres : « Sous le seul point de vue scientifique proprement dit, on doit, à ce sujet, commencer par reconnaître hautement la profonde justesse de l'énergique réprobation prononcée par plusieurs biologistes philosophes, et surtout par le grand Bichat, contre toute tentative d'application effective et spéciale des théories mathématiques aux questions physiologiques. » (*Ibid.*, p. 286.) De Blainville, ainsi que nous le verrons, avait prononcé une condamnation analogue.

Il ne faudrait pas supposer cependant que, pour A. Comte, les phénomènes biologiques ne soient soumis à aucune loi ; nous connaissons déjà en partie son opinion à ce sujet. Le seul obstacle qui s'oppose à l'emploi de la mathématique, et que A. Comte est bien près d'ailleurs de considérer comme ne devant jamais être levé, vient uniquement de la complexité des conditions intervenant en biologie. Cette dernière rend une analyse exhaustive à peu près impossible : « Il est indispensable de reconnaître, en principe, que, même dans les phénomènes éminemment complexes qui se rapportent à la science des corps vivants, chacune des diverses actions vraiment élémentaires qui concourent à leur production varierait nécessairement selon des lois tout à fait précises, c'est-à-dire mathématiques, si nous pouvions, en effet, l'étudier en elle-même, isolément de tout autre. » (*Ibid.*, p. 288.)

Mais cet isolement qui fait, ainsi que nous le rappelle A. Comte, la grosse difficulté de l'expérimentation physiologique, est ici radicalement impossible à cause de l'instabilité de la composition moléculaire des corps vivants, qui est caractéristique de ces derniers, et qui nous interdit à jamais l'emploi du nombre en biologie : « Sous quelque aspect qu'on étudie les corps vivants, les nombres relatifs à leurs phénomènes présentent nécessairement des variations continuelles et profondément irrégulières, ce qui, pour les géomètres, offre, un obstacle aussi insurmontable que si ces degrés pouvaient être, en réalité, entièrement arbitraires. » (*Ibid.*, p. 290.)

A. Comte, en prescrivant ainsi l'emploi des considérations numériques en biologie avait surtout en vue les statistiques médicales[1]. Comme Cl. Bernard[2], il pense que de pareils procédés sont susceptibles seulement de faire persister cet état d'empirisme, contre lequel l'un et l'autre ont combattu : « Une telle méthode, s'il est permis de lui accorder ce nom, dit A. Comte, ne serait réellement autre chose que l'empirisme absolu, déguisé sous de frivoles apparences mathématiques. » (*Ibid.*, p. 291.) De même, Cl. Bernard : « Ce qu'il y a réellement à faire, au lieu de rassembler empiriquement les faits, c'est de les étudier plus exactement et chacun dans leur déterminisme spécial. » (6, p. 219.) Nous retrouvons ici *cette même méfiance à l'égard de l'empirisme* que nous avons déjà signalée à propos de l'expérimentation.

A. Comte ne méconnaît point cependant les relations indirectes qui existent entre la biologie et la mathématique : les nier, ce serait revenir à cette opinion, qu'il a jugée erronée, de la prétendue indépendance des phénomènes vitaux vis-à-vis des autres phénomènes. C'est ainsi que les corps vivants sont soumis aux lois de l'équilibre et du mouvement ; mais pour les raisons que nous avons vu, il faut repousser toute idée d'évaluation numérique. On pourra ainsi instituer une mécanique animale comme A. Comte pouvait s'en rendre compte d'après les travaux de son temps. (35, t. I, p. 209.)

[1] Pinel en avait abusé. Cf. *la Médecine clinique*, Paris, 1802, p. 553, tables synoptiques. Cf. aussi : Résultat d'observations et construction de tables pour servir à déterminer le degré de probabilité de la guérison des aliénés (*Mémoires de l'Institut*, 1807).

[2] A la vérité, Cl. Bernard était moins absolu que A. Comte sur cette question, et il ne répugnait pas à considérer que l'étude qualitative des phénomènes biologiques n'était qu'une propédeutique indispensable pour leur étude quantitative. Cf., 6, p. 206 et 211.

De telles idées, il faut en convenir, étaient déjà familières à quelques biologistes qu'A. Comte connaissait bien et, sans lui faire injure, on peut supposer qu'il les leur a empruntées. Nous aurons l'occasion de revenir incidemment sur ce point à propos des relations de Blainville et de A. Comte ; voici du moins ce qu'avait déjà dit Cabanis dès 1803 : « Il faut convenir... que certaines parties de la physique animale telles que l'appréciation des forces musculaires, la théorie de la vision, peut-être même de l'audition, ne paraissent guère pouvoir être traitées complètement sans le secours des mathématiques. Mais les vrais géomètres sont ceux qui savent le mieux que le calcul ne s'applique pas à tout : et ce qu'il y a de bien sûr encore, c'est que les différentes applications qui en ont été faites, jusqu'à présent, à l'art de guérir, loin de hâter ses progrès, l'ont infecté des théories les plus fausses et des plans de traitement les plus dangereux. » (14, p. 161-162, en note.)

E. — Ainsi pour A. Comte le déterminisme des phénomènes vitaux ne fait pas de doute ; s'il ne peut toujours être poussé aussi loin que l'esprit le désirerait, cela tient à leur extrême complexité, mais cela ne doit pas nous enlever l'assurance qu'il y a des lois aussi rigoureuses en biologie qu'en astronomie, par exemple : « S'il était possible d'isoler rigoureusement chacune des causes simples qui concourent à produire un même phénomène physiologique, tout porte à croire qu'elle se montrerait douée, dans des circonstances déterminées, d'un genre d'influence et d'une quantité d'action *aussi exactement fixes que nous le voyons dans la gravitation universelle* ». (19, t. I, p. 118.)

Ce serait cependant se faire une idée entièrement fausse de la philosophie biologique de A. Comte que de le prendre pour un adepte du mécanisme. Demandons-lui en effet son opinion sur cette doctrine ; elle « a produit, dit-il, en physiologie, l'illustre école de Boerhaave qui, entreprenant une opération philosophique alors prématurée, fut entraîné par un sentiment *exagéré et même vicieux* de la subordination nécessaire de la biologie envers les parties antérieures et plus simples de la philosophie naturelle, à ne concevoir d'autre moyen de rendre enfin positive l'étude de la vie que par sa fusion, à titre de simple appendice, dans le système général de la physique inorganique ». (19, t. III, p. 450.) En antagonisme à cette théorie s'oppose l'école de Stahl, puis celle de Barthez, c'est-à-dire l'animisme et le vitalisme ; mais quoiqu'il ait très bien vu ce qu'avait de bon, par exemple,

la doctrine de Barthez, pour qui la force vitale n'était qu'une expression commode pour désigner une inconnue provisoire, A. Comte ne s'attachera ni à l'une, ni à l'autre école qui professent toutes deux des opinions métaphysiques, puisqu'elles prétendent connaître la nature intime des phénomènes vitaux, ce qui suffit pour les exclure du positivisme qui entend ne pas spéculer sur l'absolu.

En un mot, il y a dans les êtres vivants tout un groupe de faits (plus particulièrement ceux appartenant à la *vie organique)* qui sont entièrement réductibles à des phénomènes physico-chimiques, et, à côté de ceux-ci, il y a des phénomènes caractéristiques, des êtres vivants, ceux qui tiennent à l'organisation, sans que jamais d'ailleurs la notion du déterminisme soit en défaut : « De quelque manière qu'on explique les différences de ces deux sortes d'êtres, il est certain qu'on observe dans les corps vivants tous les phénomènes, soit mécaniques, soit chimiques, qui ont lieu dans les corps bruts, plus un ordre tout spécial de phénomènes, les phénomènes vitaux proprement dits, ceux qui tiennent à *l'organisation.* Il ne s'agit pas, ici, d'examiner si les deux classes de corps sont ou ne sont pas de la même *nature*, question insoluble qu'on agite encore beaucoup trop de nos jours par un reste d'influence des habitudes théologiques et métaphysiques; une telle question n'est pas du domaine de la philosophie positive, qui fait formellement profession d'ignorer absolument la *nature* intime d'un corps quelconque. » (19, t. I, p. 69-70.)

Il convient maintenant d'éclaircir en quelques mots ce que A. Comte entend par ce caractère de l'organisation qui, pour lui, est propre à l'être vivant. Ce n'est pas autre chose, semble-t-il, que la finalité ou plutôt ce que Kant appelle la *finalité interne*. « Il ne saurait y avoir, dit A. Comte, d'après les seules définitions fondamentales, ni vie, ni organisation, sans un certain système indissoluble de parties plus ou moins hétérogènes concourant à un but commun. » (19, t. III, p. 371.) Les phénomènes du monde inorganique ne diffèrent entre eux que par l'addition progressive d'éléments qu'ils présentent, depuis les abstractions mathématiques jusqu'à la combinaison chimique. Avec la vie, apparaît quelque chose de nouveau, c'est l'idée d'un consensus, d'une *idée directrice* dira Cl. Bernard; avec la vie, apparaît aussi la notion d'une subordination des phénomènes les uns aux autres : « Quoique les idées systématiques d'ordre et d'harmonie aient dû primitivement résulter des études inorganiques, à raison

de leur simplicité supérieure, les *idées de classement et de hiérarchie*, qui en constituent sans doute la plus haute manifestation, ne pouvaient certainement émaner que des études biologiques. » (19, t. VI, p. 708-709.)

Aussi l'emploi de la méthode analytique en biologie est-elle relative seulement à nos exigences intellectuelles : « Un organisme quelconque, dit-il, constitue, par sa nature, un tout que nous ne décomposons, *d'après un simple artifice intellectuel*, qu'afin de le mieux connaître, et en ayant toujours en vue une recomposition ultérieure. » (19, t. III, p. 372.)

Cette idée est particulièrement développée par A. Comte, après la constitution de la sociologie, qui amène, comme il le répète souvent, un *renversement de la méthode :* « Sous la nouvelle discipline philosophique, on cessera de définir un être vivant par l'assemblage de ses organes, comme si ceux-ci pouvaient exister isolés. Les biologistes n'ont contracté ces irrationnelles habitudes que d'après une servile imitation du régime logique propre à la culture préliminaire de la cosmologie[1]... Mais la marche est nécessairement inverse pour la saine biologie, où la notion générale de l'être précède toujours celle des parties quelconques. » (20, t. I, p. 641.)

Notre maître, M. le professeur Milhaud, a très bien caractérisé cette attitude de A. Comte, lorsqu'il a écrit : « L'étude de la vie exige la naissance d'un état d'esprit nouveau, caractérisé *par le renoncement à l'explication analytique*, à la recherche d'éléments, faits ou idées, dont il suffirait de faire la somme, l'addition pure et simple, pour connaître et comprendre. Cet état d'esprit, les sciences inférieures seraient par essence même incapables de le produire, et c'est pourquoi le maniement de la biologie est indispensable à la formation de ceux à qui sera confiée la direction morale de l'humanité. En particulier, la notion de la vie pourra seule faire disparaître l'antinomie du statique et du dynamique, de l'ordre et du progrès, comme l'exige la philosophie positive. Seule, elle expliquera la possibilité du mouvement dans la stabilité, du développement de l'ordre, du progrès ». (40, p. 177.)

Il est donc facile de voir, par ces quelques remarques, que A. Comte ne conçoit pas la finalité dans les êtres vivants comme une *force active*. C'est pour lui, comme pour Cl. Bernard, une

[1] C'est une idée qui a été développée de nos jours, avec une grande profondeur par M. Bergson, dans son *Evolution créatrice* (Alcan, 1907).

simple conception intellectuelle, ou, pour employer une expression heureuse de M. Goblot, une *finalité sans intelligence*[1].

Nous sommes ainsi amené à nous demander comment il conçoit les propriétés élémentaires et spécifiques de la matière vivante et d'une façon générale, les propriétés vitales. A. Comte n'attache aucun sens substantialiste à ces expressions; il a trop en horreur le régime des entités. C'est ainsi qu'il considère la sensibilité et l'irritabilité, comme des données de la biologie, analogues aux données élémentaires de la physique : « Cette double propriété vitale doit être conçue comme strictement primordiale chez les êtres, ou plutôt *dans les tissus qui en sont susceptibles*, et, par suite, comme absolument inexplicable, au même degré, et par les mêmes motifs philosophiques, que la pesanteur, la chaleur, etc., ou toute autre propriété physique fondamentale, c'est-à-dire en vertu d'une impossibilité aussi prononcée de la rattacher rationnellement à aucune autre catégorie quelconque de phénomènes élémentaires. » (19, t. III, p. 488.) A. Comte ne conçoit pas qu'il y ait passage insensible de l'une de ces propriétés à l'autre, il ne conçoit pas, par exemple, qu'on parle avec Bichat, de *sensibilité organique*. (19, t. III, p. 498.) Ce serait, d'après A. Comte, confondre la physiologie de la vie végétative et celle de la vie animale; et s'il admet que cette dernière ait pour condition nécessaire la première, il ne s'ensuit pas qu'elle n'apporte quelque chose de réellement nouveau. Admettre le passage continu, ce serait admettre « les plus vicieuses prétentions de l'école physico-chimique..., puisque tous les effets physiologiques se réduisaient alors, par cette identité fondamentale des deux vies, à un ordre spécial d'actes chimiques et physiques, comme ils le sont certainement dans la simple vie organique ». (19, t. III, p. 499.)

La conséquence de ce fait est que l'irritabilité et la sensibilité doivent être localisées dans deux tissus différents; en particulier, cette dernière propriété est caractéristique du tissu nerveux (19, t. III, p. 501), mais l'une ne se déduit nullement de l'autre. Que la sensibilité admette maintenant des degrés, depuis les rayonnés que cite A. Comte jusqu'à l'homme; c'est ce qu'il semble bien admettre, lorsqu'il dit : « Il est donc temps d'ériger en axiome philosophique l'indispensable nécessité des nerfs *pour un degré*

[1] Nous préférerions, pour notre part, quoiqu'elle ne soit pas encore classique, l'expression de *finalité empirique* que nous empruntons à l'enseignement oral de M. le professeur Foucault, notre maître à l'Université de Montpellier.

quelconque de sensibilité ». (*Ibid.*, p. 502.) Il n'en reste pas moins que A. Comte admet bien l'irritabilité et la sensibilité, comme deux propriétés vitales, au delà desquelles on ne saurait remonter[1]. Remarquons en passant que certains physiologistes contemporains ont, à ce sujet, exactement la même opinion que A. Comte. Ouvrons par exemple le grand *Traité de physiologie* de Morat et Doyon (Cl. Bernard professe d'ailleurs la même théorie), voici ce que nous y trouvons : « L'être vivant, dit M. Morat, présente à notre observation tous les phénomènes de la matière brute : mais la réciproque n'est pas vraie. Il saute aux yeux que l'être doué de vie, possède des caractères, présente des manifestations que la matière ordinaire ne nous montre pas. Le trait le plus saillant par lequel il se distingue d'elle, c'est la *sensibilité*. C'est là, il est vrai, un fait tout intérieur, qui échappe à l'observation telle qu'on l'entend communément dans les sciences, mais que le sens commun nous oblige d'attribuer aux êtres semblables à nous, comme à le refuser à ceux qui n'ont que les plus lointaines ressemblances avec nous[2] ».

(A suivre.)

BIBLIOGRAPHIE

Professeur E. Régis. — **Précis de psychiatrie**, préface de la quatrième édition.

La troisième édition de ce *Précis*, que l'Institut de France a bien voulu récompenser, s'est trouvée épuisée avant que j'aie pu songer à préparer l'édition suivante.

Je n'ai pas voulu, cependant, me borner à une simple réimpression et malgré les inconvénients, pour un livre, d'une interruption de vie momentanée, j'ai tenu à reviser celui-ci tout à loisir et à le mettre de mon mieux au point.

Parmi les additions et modifications principales, je signalerai celle

[1] C'est au fond l'idée de Broussais (*De l'Irritation et de la folie*, t. I, pp. 3, 4 et 5). Quant à la théorie des propriétés vitales, Comte l'empruntait à Bichat, *Cf.* 18.

[2] Morat et Doyon, *Traité de physiologie*, Fonctions d'innervation, p. 1 ; M. Morat est également placé au même point de vue que Comte, lorsqu'il écrit au même endroit : « Dans cet organisme, où chaque partie dépend du tout et le tout de chaque partie, une synthèse s'est faite qui lui confère « l'individualité ». Ce prodige de complexité est en même temps un prodige d'unité ».

concernant les recherches expérimentales en psychiatrie, l'apraxie, le syndrome de Ganser, la théorie de la folie maniaque dépressive, la confusion mentale chronique, la démence sénile, l'opiumisme, le mongolisme, les troubles psychiques par perturbation des glandes à sécrétion interne, les troubles psychiques du cancer, la paralysie générale traumatique, les psychoses hystériques, la législation et l'assistance des aliénés, la responsabilité pénale et le régime des aliénés criminels, l'expertise psychiatrique et les psychoses dans l'armée, les psychoses exatiques et l'assistance des aliénés civils et militaires, aux colonies etc. etc.

Parmi les améliorations de détail, je mentionnerai simplement celle consistant à préciser l'indication bibliographique, pour toutes les citations nouvelles, au moyen d'abréviations convenues. Je satisfais ainsi à un désir qui m'a été exprimé.

William M. Donald, dans l'analyse qu'il a faite de mon ouvrage, *American journal of insanity*, 1906, s'exprime ainsi :

« Le précis de Régis est à la littérature psychiatrique française ce que le *Lehrbuch* de Kraepelin est à la littérature psychiatrique allemande. Il est regrettable que la psychiatrie ne puisse être moins française et moins allemande et plus universelle. Une classification idéale, pour nos besoins actuels, pourrait être construite grâce à un peu plus de Kraepelinisme dans ses *Etats psychopathiques primitifs*, et si, d'autre part, le second voulait bien éclaircir ses *psychoses associées* par une instillation des conceptions de Régis, quelle soudaine explosion de clarté illuminerait la psychiatrie aux yeux encore voilés de ceux qui l'étudient. Heureusement, nous avons la ressource de prendre de chacun ce qui convient le mieux à nos besoins. »

Rien ne pouvait m'honorer plus grandement que la trop flatteuse comparaison de Mac Donald entre mon livre et l'ouvrage si réputé du célèbre professeur de Munich. Fidèle aux principes d'impartialité que j'exprimais dans la préface de l'édition précédente, j'ai inséré dans l'édition actuelle un peu plus des idées allemandes et Kraepeliniennes, les signalant au lecteur même lorsque je ne les partageais pas.

Et je conclus, comme l'auteur américain, que, seul, un éclectisme de plus en plus large, s'il est général, peut préparer les voies à cette psychiatrie internationale, si justement souhaité par tous.

P. Sérieux et J. Capgras, médecin des asiles d'aliénés de la Seine. — **Les folies raisonnantes : Le délire d'interprétation**, 1 vol. 387 page. Alcan, édit., Paris.

Les auteurs ont séparé du grand groupe des délires chroniques un état psychopathique qui, à leur avis, revêt une individualité clinique, un type nosographique suffisant pour être isolé et étudié à part. Ils définissent le délire d'interprétation une psychose systématisée chronique caractérisée par : 1° la multiplicité et l'organisation d'interpré-

tations délirantes; 2° l'absence ou la pénurie d'hallucinations, leur contingence; 3° la persistance de la lucidité et de l'activité psychique; 4° l'évolution par extension progressive des interprétations; 5° l'incurabilité sans démence terminale — c'est une variété de folie raisonnante.

Après avoir passé en revue d'une façon très détaillée les conceptions délirantes qui sont les symptômes typiques du délire d'interprétation, les auteurs étudient les symptômes négatifs. Il existe une absence totale de troubles graves de la vie intellectuelle ou de la vie affective, — pénurie ou défaut de troubles sensoriels. Voilà les deux caractères importants.

« Sans doute il existe chez l'interprétateur une constitution mentale spéciale : hypertrophie et hypéresthésie du moi, défaillance circonscrite de l'autocritique; mais il s'agit là plutôt des conditions du développement de la psychose que de symptômes qui en relèvent. Doit-on admettre un amoindrissement psychique congénital qui prédisposerait aux interprétations erronées ? Nous ne le pensons pas. On trouve chez ces sujets comme chez les gens non délirants, des degrés très divers de développement intellectuel, depuis les débiles jusqu'à des intelligences élevées. »

Il existerait sept types de délire d'interprétation : les persécutés, les mégalomanes, les jaloux, les amoureux, les mystiques, les hypochondriaques, les auto-accusateurs. Les auteurs font observer qu'il est exceptionnel de rencontrer un type absolument pur.

L'évolution de ce délire a aussi un aspect caractéristique : « Après une longue incubation la psychose s'organise rapidement et progresse par extension quasi indéfinie sans jamais se transformer ni se désagréger; elle n'aboutit pas à la démence; elle ne guérit jamais. Cette marche normale est quelquefois troublée par des rémissions ou par des épisodes paroxystiques ou enfin par des psychoses intercurrentes ou combinées. »

Tels sont en résumé les caractères primordiaux de l'entité clinique que Sérieux et Capgras ont décrite. Il m'est impossible de les suivre dans la description des variétés nombreuses de délire d'interprétation : variété précoce, tardive, délire d'interprétation des débiles, délire de fabulation, délire de supposition, variété persécutrice, variété résignée, variété à paroxysmes hallucinatoires. Leur description est émaillée d'une série d'observations curieuses. Citons en particulier l'étude très fouillée de l'état mental de Jean-Jacques Rousseau. Jean-Jacques est un interprétateur de la variété résignée, c'est-à-dire qu'il n'a pas de réactions exagérées comme les persécuteurs. Ces conceptions délirantes auraient débuté vers l'âge de quarante à quarante-cinq ans et durèrent jusqu'à sa mort avec conservation de la puissance intellectuelle, et comme moyen de défense, la fuite et la recherche de la solitude. Ils écrivait aussi pour se justifier « des billets circulaires » et

enfin *les Confessions*. Ce n'est pas un persécuté mélancolique suivant le diagnostic de Régis. Il n'a présenté aucun des symptômes essentiels des mélancoliques. C'est le type sérieux de Capgras des persécutés résignés. Un historique très documenté des folies raisonnantes termine cet important ouvrage. E. M.

CONCLUSIONS DES THÈSES DU LABORATOIRE DE MÉDECINE LÉGALE DE LYON (1908-1909)

Dr Marcel Demerliac, **Etude Médico-psychologique sur Hoffmann.**

I. — La famille d'Hoffmann était assez lourdement grevée au point de vue pathologique.

II. — A de mauvaises conditions d'hérédité, vient s'ajouter pour Hoffmann l'influence extrêmement néfaste d'une éducation illogique et d'une vie pénible.

III. — Débile, petit, peut-être arthritique, il eut de nombreuses maladies. L'affection qui l'a emporté a évolué en quelques mois; différentes hypothèses ont été émises sur sa nature. Nous croyons qu'il a succombé à une série de troubles relevant d'une cirrhose du foie et d'une polynévrite alcoolique.

IV. — Hoffmann, en dépit de sa réputation d'ivrogne grossier, buvait peu, mais il réagissait fortement sous l'action de doses d'alcool assez faibles.

V. — Son état mental paraît s'être caractérisé surtout par un défaut d'harmonie complet entre ses différentes facultés. Sa sensibilité était exquise. Son imagination exubérante.

VI. — Il a présenté deux stigmates psychiques de dégénérescence, l'égotisme et l'émotivité.

VII. — L'étude de son œuvre permet de recueillir une quantité de documents, qui sont autant de preuves du déséquilibre d'Hoffmann. Ses contes offrent donc pour le psychologue un intérêt tout spécial.



Dr Ant. Poulhès, **La Criminalité juvénile et les récidivistes.**

I. — Dans les prisons, la plupart des récidivistes sont des hommes jeunes qui ont débuté dès la puberté ou dès l'enfance dans le crime. Si nous étudions ces récidivistes, nous voyons que leur nombre va grandissant parallèlement à l'augmentation donnée de la criminalité juvénile. C'est dire que cette criminalité juvénile est fonction de la récidive.

II. — Les récidivistes ne sont pas créés de toutes pièces par l'évolution dans un milieu social taré et gangrené. Le constitution psychique et physique est un facteur individuel qui joue un rôle important.

III. — Cette constitution dérive d'une hérédité particulièrement chargée et d'une intoxication alcoolique héréditaire et personnelle,

IV. — Au point de vue physique, ils sont porteurs de nombreux signes de dégénérescence et présentent une insensibilité à la douleur remarquable.

V. — Au point de vue psychique, on remarque de l'anesthésie du sens moral; ce sont des débiles moraux. Il n'y a pas concordance entre le développement des facultés intellectuelles et des facultés morales.

VI. — Pour la plupart, et suivant le degré de l'altération psychique que nous venons de signaler, ce sont des incorrigibles fatalement voués à une carrière antisociale. La société ne peut se défendre contre eux, qu'en les traitant comme des infirmes cérébraux et en les séparant d'une façon définitive du milieu social.

*
* *

Etude clinique, médico-légale et thérapeutique.
Dr Eug. Avril, **La Cocaïnomanie.**

I. — Il existe deux variétés de cocaïnomanie : la cocaïnomanie par voie nasale, et la cocaïnomanie par injections sous-cutanées.

II. — La première est souvent d'origine thérapeutique : si donc, l'emploi de la cocaïne entre les mains du rhinologiste peut être considéré comme extrêmement utile et comme inoffensif, à part les cas très rares d'idiosyncrasie, il faut s'abtenir de confier aux malades des poudres ou des solutions pour le nez, additionnées de cet alcaloïde. L'action de la cocaïne, en effet, très fugitive et toute palliative d'ailleurs, s'émousse à la longue et ne soulage aucune affection d'une façon définitive. L'accoutumance provoquant l'accroissement des doses, l'usage intra-nasal de cette substance peut entraîner les troubles nerveux les plus graves et même la véritable cocaïnomanie chronique.

III. — La deuxième variété n'est, le plus souvent, qu'une complication de la morphinomanie, soit sous les mêmes influences qui ont déterminé l'intoxication fondamentale, soit sous celle d'une direction thérapeutique vicieuse. C'est à cette variété surtout qu'appartient le délire cocaïnique systématisé. Ce délire cocaïnique participe des caractères généraux des folies par intoxication. Il présente, cependant, un certain nombre d'attributs qui lui appartiennent en propre et permettent de le distinguer.

A. — C'est un délire essentiellement hallucinatoire.

Le trouble des idées n'est jamais primitif; il se greffe constamment sur les troubles sensoriels (illusions et hallucinations).

B. — Tous les sens peuvent être affectés, mais ils le sont d'une manière inégale. Les troubles de la sensibilité générale accusent une prédominance marquée. Après eux, les hallucinations de la vue, également très actives, paraissent l'emporter en degré et en fréquence sur les hallucinations de l'ouïe, et celles-ci à leur tour, sur les hallucinations de l'odorat et du goût.

C. — Les phénomènes délirants s'accompagnent de désordres : 1° De la sensibilité périphérique (analgésies totales ou partielles, troubles inhibitoires de la vision, de l'audition, etc.); 2° De la motricité (hyperexcitabilité musculaire, convulsions, attaques épileptiformes). Ces derniers accidents rapprocheraient particulièrement le cocaïnisme de l'alcoolisme absinthique.

IV. — Il n'est pas douteux que les cocaïnomanes soient irresponsables des délits qu'ils commettent sous l'influence de leur délire, assimilables sous ce rapport aux alcooliques persécutés ou délirants.

V. — L'internement et l'isolement s'imposent, dans la plupart des cas, pour mener à bien le sevrage des cocaïnomanes.



Dr G. MINGUET, **Contribution à l'étude des Psychonévroses traumatiques, consécutives aux accidents du travail.**

I. — Dans les troubles nerveux consécutifs aux traumatismes, les modifications périphériques et les impotences fonctionnelles s'accompagnent toujours de troubles psychiques plus ou moins marqués. Ces troubles psychiques méritent d'être recherchés d'une façon spéciale. Ils créent ce que M. Lacassagne dès 1885, a appelé les symptômes procéduriers et M. Brissaud, en 1907, la sinistrose. Lorsqu'ils sont plus accentués, ils déterminent des névropathies post-traumatiques, qui sont de véritables psychonévroses.

II. — Nous avons distingué plusieurs formes : une forme céphalique où prédominent les troubles psychiques; une forme localisée où l'on observe surtout des troubles périphériques et une forme généralisée.

III. — Au nombre des symptômes périphériques, nous avons noté les erreurs de localisation de la sensation tactile ou douloureuse, erreurs de localisation qui se font toujours dans une même direction pour une même région. Ces erreurs considérables ne ressemblent en rien à celle que l'on observe chez les sujets normaux.

IV. — Nous avons insisté aussi sur la fréquence des algies : topoalgie, arthralgie, névralgies qu'on observe dans ces psychonévroses traumatiques.

V. — Suivant que nous avons affaire à telle ou telle forme, le pronostic est différent. On donne à ces malades une indemnité permanente, partielle ou totale, avec revision du procès au bout de trois ans, comme la loi le permet, surtout lorsqu'il s'agit d'une forme généralisée avec symptômes très marqués.



Dr G. LUDOVIC BEAUFORT, **Du Tempérament criminel.**

I. — Les données de la clinique, de l'anatomie pathologique ont permis d'établir qu'il existait, pour chaque sujet, un état réactionnel,

spécial, un tempérament qui détermine, en grande partie, la forme de ses maladies.

II. — En ce qui concerne le système nerveux, dont dépendent les phénomènes d'adaptation sociale, de soumission aux lois morales, l'observation des criminels montre qu'ils sont doués d'une insensibilité morale relevant d'un dynamisme cellulaire particulier; c'est ce qu'on appelle le tempérament criminel.

III. — Cette conception du tempérament criminel nous permet d'expliquer les rapports qui existent entre la criminalité et les différentes intoxications ou psychoses qui viennent se greffer sur le même individu; les actes réactionnels antisociaux ne font pas partie du syndrome morbide de l'alcoolisme, de l'épilepsie, des délires de persécusion, etc.; ce sont des phénomènes surajoutés qui sont favorisés par la vésanie et qui dépendent du tempérament de l'individu. Nous comprenons ainsi pourquoi il n'y a qu'une infime minorité de ces malades qui soient réellement des antisociaux.

IV. — Malgré tous les efforts de l'Ecole italienne pour caractériser par un type anatomique les individus à tempérament criminel, nous ne croyons pas qu'il soit possible de dépister ce tempérament autrement que par l'étude des actes et des réactions sociales.

Ce dynamisme particulier du système nerveux qui est, dans la généralité des cas, héréditaire et transmissible par l'hérédité peut être la résultante aussi d'atteintes graves du système nerveux (traumatisme, syphilis).

NOUVELLES

Déclarations de Naissances à l'étranger. — La loi du 21 juin 1903 a établi qu'en pays étranger les déclarations de naissance seront faites aux agents diplomatiques et consulaires dans les dix jours de l'accouchement. En outre, cette loi prévoit que ce délai pourra être prolongé dans certaines circonscriptions consulaires en vertu d'un décret qui fixera la mesure et les conditions de cette prolongation.

Le Ministre des affaires étrangères, dans un rapport qu'il adresse au Président de la République, expose qu'un incident récent l'a amené à penser que le délai de dix jours pourrait être insuffisant dans des pays offrant de vastes territoires et des circonscriptions consulaires très étendues, notamment la Russie, les Etats-Unis, le Canada, les différents Etats de l'Amérique du Sud et l'Australie.

L'utilité des attributions en matière d'état civil de nos agents diplomatiques et consulaires dans ces pays apparaît d'autant plus grande qu'à l'exception du Chili, nous n'avons pas avec ces Etats de conventions en vue de la communication réciproque des actes de l'état civil

intéressant les ressortissants respectifs ; qu'en Russie l'état civil est entre les mains des différentes confessions religieuses ; qu'aux Etats-Unis on ne se trouve pas partout en présence d'un état civil régulièrement organisé ; et que dans la République Argentine, les expéditions des actes de l'état civil ne sont jamais délivrées gratuitement et entraînent des frais élevés.

Les mêmes considérations sont applicables à la plupart des pays hors d'Europe. En Chine, notamment, la création d'un réseau de voies ferrées entraîne parfois le séjour de Français dans l'intérieur, loin des concessions et des sièges de circonscriptions consulaires, ce qui n'était pas le cas autrefois, sous le régime des ports ouverts.

Le Ministre a donc reconnu qu'il y avait lieu de généraliser cette mesure et de l'étendre à tous les pays hors d'Europe ainsi qu'à la Russie, dont la situation est exceptionnelle, vu l'immensité de son territoire.

Il a fait signer un décret, en date du 6 juin, portant de dix à trente jours, à compter de l'accouchement, le délai accordé en pays étranger par l'article 55 du Code civil, pour faire les déclarations de naissance devant les agents diplomatiques et consulaires, en Russie, et dans les pays hors d'Europe.

Mort de Chambige. — On annonce la mort de M. Henri Chambige, qui connut, il y a environ vingt ans, la célébrité du retentissant fait divers et de la Cours d'assises. Condamné à sept ans de travaux forcés pour le meurtre de Mme G..., il suscita autour de son aventure tout un débat, auquel littérateurs et hommes de science prirent part. Après avoir purgé sa peine, qui avait été commuée en sept ans de réclusion, Chambige, sous le pseudonyme de Marcel Lemi, publia des nouvelles et des romans ; il conquit, notamment par la *Débandade*, une certaine notoriété.

Nous engageons nos lecteurs à relire l'*Affaire Chambige*, par Tarde, tome IV, p. 92 des *Archives* (1889), ils y auront plaisir, c'est un des meilleurs articles de notre ami Tarde.

Un médecin condamné pour certificat de complaisance (1909). — Un ouvrier accidenté touchait, grâce à un certificat médical son demi-salaire chez son patron, et était embauché chez un autre.

Le médecin signataire du certificat médical a été déféré aux tribunaux et vient (*Matin*, 25 mai) — bien qu'il ait protesté énergiquement de sa bonne foi — d'être condamné, pour complicité d'escroqueries par certificat médical de complaisance, à trois mois de prison et 100 francs d'amende et un an d'interdiction de la profession de médecin.

Voici les attendus du jugement :

« Attendu que depuis l'application de la loi sur les accidents du travail, le médecin s'est vu attribuer un rôle particulièrement important; que pour permettre aux tribunaux de déterminer la nature et la

durée des incapacités de travail, le législateur a cru pouvoir, à juste titre, s'en rapporter à la conscience, maintes fois éprouvée du corps médical; mais que pour répondre à la confiance qui leur est ainsi témoignée, les médecins doivent, dans l'exercice de cette mission délicate, s'entourer de précautions sévères;

« Attendu que si, malgré sa prudence, le médecin se laisse tromper ou se trompe involontairement, son erreur peut être excusable, mais qu'il ne saurait en être de même quand les attestations qu'il formule sont contredites par des faits matériels qui excluent toute possibilité d'erreur; que de pareilles constatations ne peuvent s'expliquer que par la fraude; qu'il en est ainsi spécialement quand, malgré la résistance du médecin d'un chef d'entreprise, le médecin de l'ouvrier persiste à attester par des certificats nombreux et répétés, conçus toujours dans les mêmes termes, intentionnellement vagues ou imprécis, l'invalidité d'un homme qui, en fait, travaille sans interruption depuis trente jours, et qui, à raison de la nature même du traumatisme dont il a été atteint, ne pourrait se livrer à un travail régulier s'il n'était guéri.

« Attendu que la mauvaise foi du Dr X... apparaît ainsi des circonstances de la cause. »

L'ouvrier affirmait qu'il était encore malade lorsqu'il a été embauché, et que ses camarades avaient dû faire son ouvrage.

Il a été condamné pour escroquerie à deux mois de prison et 25 francs d'amende.

Escroquerie de poste en Hollande. — On vient, en mai dernier, de condamner à trois mois de prison le baron von Heeckerén von Brandenburg, vieillard de soixante-quinze ans, jusqu'ici fort honorablement connu à Utrecht. Le baron avait envoyé à M. Rink, ancien ministre, une lettre chargée de 2.000 florins. Or la lettre était vide et le baron avait très savamment fait une incision dans l'enveloppe pour faire croire à un vol commis par les employés de la poste. Mais on analysa la colle qui avait servi à refermer l'ouverture frauduleuse. Elle était identique à celle du baron, alors que celle du bureau d'Utrecht était complètement différente. Enfin le poids de la lettre, si elle avait contenu les deux billets de 1.000 florins, aurait été de 14 grammes et non de 12, poids enregistré au moment du dépôt de la lettre.

Le bagne moralisateur. — En nouvelle-Calédonie à Ponembout, village de 300 habitants, composés de forçats et de libérés mis en concession, en 40 jours on compte 5 assassinats. « Tous ces crimes se sont accomplis sans qu'il fût possible d'obtenir un témoignage pouvant faire arrêter les assassins. Tous ou presque tous profitent d'un assassinat, car l'argent volé se dépense dans les débits clandestins. » — Dédié aux criminalistes qui croient encore au « bagne moralisateur «

(*Caducée*, juin 1909).

Fin d'un roman. — On sait qu'après son aventure avec l'abbé Delarue, l'institutrice de Châtenay avait été recueillie par le chansonnier Théodore Botrel dans son château de Pont-Aven. Pendant que l'abbé tâchait d'oublier dans une mission au Canada, Marie Frémont élevait sa fillette en remplissant à Ker-Botrel les fonctions de gouvernante. On annonce aujourd'hui que Mlle Marie Frémont épousera le fils du jardinier de Ker-Botrel.

Secret médical. — Le Dr Thiéry, poursuivi sous l'inculpation de violation du secret médical pour avoir émis publiquement son avis sur l'état mental de Jeanne Weber, a été condamné (2 juin 1909) à 16 francs d'amende avec application de la loi de sursis.

La guerre à l'opium. — Le 27 mai, le Tribunal correctionnel de Rochefort-sur-Mer jugeait une affaire de fumeries d'opium.

En décembre dernier des perquisitions eurent lieu chez deux femmes galantes chez lesquelles on trouva des fumeries d'opium installées. L'enquête établit que le dangereux narcotique provenait de deux pharmacies et d'une certaine dame Raoul, de Rochefort, et qu'officiers, soldats, femmes galantes, jeunes gens et petits trottins fréquentaient ces fumeries.

Les débats confirment l'instruction et après réquisitoire et plaidoiries, le tribunal condamne les tenancières, la femme Raoul et les pharmaciens à des amendes de 100 à 300 francs.

Taureau contre taureau, crâne contre crâne. — Le *Matin* du 27 mai rapporte le fait suivant concernant la férocité des taureaux combattus dans les arènes espagnoles. Deux des taureaux arrivés de Séville et devant prendre part à la course de dimanche, à peine arrivés dans l'enclos attenant aux arènes de Madrid, se précipitèrent de très loin, tête baissée, l'un sur l'autre. Le choc fut si terrible que les deux taureaux moururent sur le coup. Les crânes de tous deux étaient horriblement fracassés.

L'Imprimeur-Gérant : A. REY.

PROF. S. OTTOLENGHI et DE SANCTIS. — Trattato pratico di Psichiatria forense per uso di medici, giuristi et studenti; Parte II. Gli alienati e i criminali. Sezione I : Gli alienati pel prof. de Sanctis, p. 283 à 520, 61 fig. Societa editrice libraria. Milano, 1909.

GABRIEL TARDE. — Introduction et pages choisies par ses fils, suivies de poésies inédites de G. Tarde. — Préface du prof. Bergson, 13 grav. et portraits, 1 vol. in-16 de 224 p. (Collect. des grands philosophes français et étrangers). Louis Michaud, éditeur, Paris.

KANT. — Etude par René Gillouin, de la Collection des grands philosophes, vol. in-16 de 220 p., 9 grav. et portraits. Michaud, éditeur, Paris.

FRANÇOIS VERMALE. — Documents pour l'Histoire de la Révolution en Savoie : Procès-verbaux de la Commission des Allobroges (in-16, 252 p.); Comité révolutionnaire d'Aix-les-Bains (in-16, 412 p.). Paris, Alcan, 1909.

Dr CABANÈS. — Mœurs intimes du passé (2e série). — La vie aux bains, 1 vol. in-16 de 455 p. et 75 gravures. Paris, Albin Michel, 1909.

DOTT. GIACINTO FORNACA. – Contributo clinico allo studio dei rapporti fra disturbi psichici e diabete (broch. de 15 p.). Venezia, 1909. — Le psicosi consecutive alla commozione cerebrale, broch. in-8° de 32 p. Ferrara, 1909.

PROF. CARLOS CASTRO RUIZ. — Breve estudio solne los impedimentos para contraer matrimonio, etc., broch. in-8° de 39 p. Santiago de Chili, 1908.

Dr BONNETTE. — Du choix des conscrits, 1 vol. in-18 de 180 p. avec figures. O. Doin, Paris, 1910.

ALES HRDLICKA. — Physiological and medical observations, among the indians of south-western unsted states and northern mexico (Smithsonian Institution Bureau of american ethnology, Bulletin 34, 1 vol. in-8° de 460 p., avec figures et planches. Washington, governement Printing Office, 1906.

THE JOURNAL OF THE ROYAL ANTHROPOLOGICAL INSTITUTE. — Vol. 39, 1909, janvier à juin.

PROF. MAIRET et Dr SALAGER (de Montpellier). — La folie hystérique, in-8° de 252 p. Montpellier, Coulet; Paris, Masson, éditeurs, 1910.

CL. REGAUD et A. POLICARD (de Lyon). — Questions relatives à l'histo-physiologie du tube urinaire (broch. de 16 p.). Note au Congrès intern. de méd., 1909.

MANUEL GUIRALDES ET ALBERT MARTINEZ. — Annuaire statistique de la ville de Buenos-Ayres (année 1908), 1 vol. in-8° de 366 p. avec graphiques. Buenos-Ayres, 1909.

FERNANDO DE SÁ. — Conferencia al Congresso medico pernambucano, broch. de 24 p. Brazil, 1909.

Travaux de l'Institut de médecine légale de Modène : PROF. CARLO FERRAI (de Modena). Sul potere anticomplementare della morfina (broch. de 5 p.). Genova, 1909. — Dr BRUNETTO BAECCHI. Un nuovo metodo per l'esame delle macchie di sperma (broch. de 29 p. avec planches), 1909. — Dr ANTONIO ZANFROGNINI. Di una nuova reazione colorata dell'adrenalina e delle sue applicazioni (broch. de 12 p., 1909). — CARLO RAGAZZI. Ricerche sulle macchie di sperma eseguite col methodo Baecchi (broch. de 7 p., 1909).

Drs BENON et FROISSART. — Les fugues en pathologie mentale (broch. de 38 p.). — Fugues diverses chez un obsédé alcoolisé (broch. de 10 p.). — Vagabondage et simulation (broch. de 12 p.). — L'automatisme ambulatoire *(Gaz. des Hôpitaux)*.

Dr BÉNON. — Les ictus amnésiques dans les démences organiques (broch. de 12 p.).

PROF. BORRI. — Istituto di medicina legale di Firenze. Saggio antropologico sulla mano per i d^i A. Cevidelli e G. Benassi (broch. de 125 p. avec figures). Turin, Olivero, 1909.

CEVIDALLI E LEONCINI. — Ricerche sul comportamento post mortale del principio attivo delle capsule surrenali (broch. de 4 p.).

MINISTÈRE DE LA JUSTICE. — Compte général de l'administration de la Justice criminelle en 1906, in-4° de XXIV-174 p. Paris, Imprimerie Nationale, 1908.

Dr FÉLIX REGNAULT. — L'œuvre pathologique des coroplastes de Smyrne (broch. de 18 p. avec 20 fig.). Paris, A. F. A. S., 1910.

Dr DAUTHEVILLE, aide-major. — Une tournée médicale au pays des Touareg (broch. de 29 p.). Alger, 1909.

PROF. ROLLET (de Lyon). — Affections traumatiques et inflammatoires de l'orbite. — Sinusites péri-orbitaires, 1 vol. in-8° de 310 p. (Extr. de l'*Encyclop. fr. d'Opht.)* Paris, Doin, 1909.

PROF. OLORIZ AGUILERA. — Dactiloscopia (broch. de 34 p.). Madrid, 1908. — Guia para extender la tarjeta de identidad segun las lecciones dadas en la escuela de policia de Madrid, vol. in-32 de 138 p. avec fig. Madrid, Hernandez, 1909.

ARCHIVES
D'ANTHROPOLOGIE CRIMINELLE
DE MÉDECINE LÉGALE
ET DE PSYCHOLOGIE NORMALE ET PATHOLOGIQUE

MÉMOIRES ORIGINAUX

CESARE LOMBROSO
(1836 – 1909)

Par A. LACASSAGNE

Au VI[e] Congrès international d'Anthropologie criminelle, tenu à Turin en 1906, le professeur Van Hamel d'Amsterdam a comparé les deux César des réformes juridiques : César Beccaria et César Lombroso. L'un, au XVIII[e] siècle, quand l'arbitraire régnait en maître, a dit à l'Homme : « Connais la justice » ; l'autre, de nos jours, alors que l'esprit des lois et des magistrats paraît cristallisé dans une forme de convention, dit aux juges : « Connaissez l'homme ».

Telle est, en effet, l'œuvre de Lombroso : pendant plus de quarante ans il a étudié la science naturelle de l'homme, surtout le type criminel, et, en même temps, a abordé l'examen de quelques problèmes généraux de la biologie.

Pour apprécier cette continuité laborieuse, il est utile de connaître les origines du professeur de Turin, les sources de son instruction scientifique, les méthodes de travail, les résultats obtenus. Une étude de cet ordre est une méditation et un enseignement.

M[mes] Paola et Gina Lombroso ont consacré à la vie et aux travaux de leur père un volume intéressant.

César Lombroso est né à Vérone, le 10 janvier 1836, de Zefira Lévi et d'Aronne Lombroso, l'un et l'autre de famille israélite: il était le cadet, et eut cinq frères ou sœurs.

Son père, paraît-il, fut un homme doux, bon, très religieux, mais d'intelligence restreinte. Au contraire, sa mère était une femme absolument supérieure. C'est elle qui lui a donné ses aspirations d'idéal, le sentiment du devoir, cette relation constante entre la pensée et l'acte qui fait que les ouvrages de Lombroso sont vivants et comme dirigés par une idée d'indulgence et de bonté.

Très jeune encore, Lombroso avait une activité infatigable, l'avidité de savoir: il éprouvait une joie réelle à travailler. Les ressources de la famille étaient modestes et c'est avec force privations que, de 1853 à 1859, il fit ses études dans les Facultés de Padoue, Vienne et Pavie.

Son esprit scientifique avait tracé sa voie et la curiosité d'apprendre fut entretenue par l'influence d'un homme des plus distingués, Paolo Marzolo, grand érudit qu'il appelle le « Darwin de l'anthropologie italienne ».

Lombroso, de 1859 à 1863, fut médecin militaire et, d'après ses filles, malgré un énorme sabre et son chapeau empanaché, il n'eut jamais l'air martial ou l'esprit belliqueux.

En 1864, à l'Université de Pavie, on le charge du cours de psychiatrie et de la direction de l'asile d'aliénés. Le voilà dans une situation stable, et dès lors, pendant des années, par le travail, des traductions et l'enseignement, il s'entraîne pour suivre la carrière universitaire.

Le 10 avril 1870, il se marie avec une jeune fille de vingt ans, belle, douce et dévouée : ce fut la compagne de sa vie. Elle devient de suite son secrétaire à cause de l'écriture indéchiffrable de Lombroso.

Peu de temps après, il accepte d'aller à l'asile de Pessaro pour continuer ses études sur la pellagre. En 1876, il est nommé, après concours, professeur de médecine légale à Turin. Son exposé de titres contenait : une étude sur la température extérieure et interne des cadavres, un mémoire sur les caractères des plaies par armes à feu d'après la distance et son livre sur l'*Uomo delinquente* qui venait de paraître. Une seconde édition est nécessaire

en 1878, et, d'année en année, le succès du livre s'accuse par de nombreux tirages. En 1880, Lombroso fonde son journal, l'*Archivio di Psichiatria, Scienze penali ed Antropologia criminale*, crée une Bibliothèque spéciale où paraissent de nombreux volumes sur l'anthropologie criminelle faits en collaboration avec ses élèves ou écrits par eux[1].

On voit, par cette énumération, que nous empruntons à Lombroso, la somme de travail produite par l'école de Turin. Le maître est en effet un agitateur d'idées, un excitant des volontés : il enflamme le zèle de son entourage. Son désir de résoudre des questions nouvelles rayonne sur les élèves, leur communiquant l'ardeur et l'activité du professeur toujours laborieux et jamais satisfait.

Quelles furent donc les recherches qui absorbèrent toute cette existence de labeur ? Ce pionnier avait-il une pensée directrice, une théorie, une méthode ?

Nous sommes conduits à un examen de l'œuvre de Lombroso ; on peut distinguer deux séries d'études : celles qui se rapportent à la médecine en général et à l'anthropologie, et en second lieu les travaux concernant l'anthropologie criminelle.

Il a été déjà fait allusion, à propos du concours pour le professorat à Turin, des mémoires concernant la médecine légale ; en 1871, paraît un volume sur la « Médecine légale du cadavre », en 1900, des « Leçons de médecine légale ».

Lombroso s'est particulièrement occupé de la pellagre : il a fait de nombreuses expériences et, après une lutte prolongée et parfois pénible, ses idées ont été acceptées. Théophile Roussel nous a dit qu'il tenait en haute estime les recherches de Lombroso.

Citerons-nous sa prédilection marquée pour l'homéopathie : il employa cette médication spéciale pendant plus de quarante ans dans le traitement des aliénés.

Lombroso fut un psychiatre. Il se spécialisa de bonne heure

[1] Avec Laschi, *le Crime politique et financier ;* avec Ferrero et Tarnowsik, *la Femme criminelle et la prostitution ;* citons encore : Balestrini, *l'Infanticide et l'avortement;* Ferri, *l'Homicide;* Sighele, *le Crime des foules et le couple criminel;* Maro et Drill, *la Criminalité juvénile;* Sergi, de Sanctis, Antonini, Patrizi, Roncoroni, Laura, Portigliotti, Paola Lombroso, *la Critique littéraire et artistique.*

dans l'étude des maladies mentales qu'il observa avec tous les procédés de l'investigation moderne et en anthropologiste expert.

En effet, il ajoute à l'anthropologie un nouveau chapitre par ses recherches sur les aliénés, les crétins, les épileptiques, l'homme de génie, les criminels. On a écrit que Lombroso avait été pour la psychiatrie en Italie ce que Charcot fut pour la neuropathologie en France, avec cette différence cependant que les problèmes soulevés par le maître italien ne sont pas restés confinés à la médecine mais s'appliquent aussi au Droit et à la Sociologie.

Il est intéressant de constater que, dans toutes les voies qu'il a parcourues, Lombroso a suivi les traces d'un savant français dont il s'est assimilé les idées et, ajoutons-le, dont il a agrandi les vues et augmenté le champ d'observation. Il est arrivé ainsi à tirer des conséquences nouvelles pour l'édification de l'anthropologie criminelle qu'il a créée et dont il recule de plus en plus les limites.

En 1857, Auguste-Benedict Morel publie son *Traité des dégénérescences physiques, intellectuelles et morales de l'espèce humaine;* il traite surtout des désordres d'ordre physiologique et d'ordre intellectuel et s'occupe à peine des caractères morphologiques. Il parle souvent du « type maladif », sans jamais insister sur les caractères physiques, les particularités du corps, les formes de la tête.

Lombroso, dans l'examen de ses malades, applique les méthodes et les procédés d'expérimentation employés dans les laboratoires, et, remarquons-le, il donne une plus grande importance à l'examen somatique et anthropologique des fous et des dégénérés.

Il étend même le cercle de ses études aux sciences morales et historiques. C'est ainsi qu'il recherche l'origine et les conditions des anomalies morales, telles que le génie et le crime. Cette psychologie morbide avait déjà été analysée par Lélut et Moreau (de Tours). Lombroso (comme les auteurs du *Démon de Socrate*, de *l'Amulette de Pascal*, de *la Psychologie morbide dans ses rapports avec la Philosophie de l'histoire)* consacre des études à la *Folie de Cardan* et plus tard à *Génie et Folie.*

C'est vers le milieu du siècle dernier que l'anthropologie se développe par les procédés et la méthode indiqués par Broca. En

1859, Broca avec Isidore Geoffroy-Saint-Hilaire, de Quatrefages, Gratiolet, Dareste, Ch. Robin créent la Société d'anthropologie pour étudier le groupe humain, dans son ensemble et dans ses rapports avec le reste de la nature. Lombroso met de suite en pratique les procédés employés par les anthropologistes à la connaissance de l'homme physique et moral, et dans les grandes publications italiennes il écrit les articles ANTHROPOLOGIE, CRANE et CRÉTINISME. Les questions de l'ethnologie l'intéressent : il publie des études sur l'homme blanc et l'homme de couleur, l'origine et la formation des grandes races humaines, les formes variées du crâne chez les Italiens et chez certains peuples primitifs. Il fait connaître ses observations sur la taille et le poids du corps, le nanisme, la longueur anormale de l'avant-bras, la brièveté du pouce, les droitiers et les gauchers.

En résumé, Lombroso a suivi, en l'élargissant, le programme de la Société d'anthropologie : ses études ont eu pour objet la science naturelle de l'homme physique et moral. Il aborde une série de problèmes généraux de la biologie humaine et il le fait avec fougue en y ajoutant la persévérance et la ténacité que montrent ceux de sa race.

Nous l'avons dit, son étude de prédilection, celle à laquelle il a donné le plus de temps et qui lui a rapporté le plus de gloire, fut l'*Anthropologie criminelle*. Il lui doit sa réputation universelle.

Lombroso entreprend des recherches dans toutes les directions et publie de nombreux résultats. Il est le premier à reconnaître que ses conclusions les plus importantes et les plus paradoxales ont été signalées depuis longtemps par les savants, les littérateurs, les artistes et même par l'esprit populaire. En effet, Mantegna, Le Titien, Ribera ont peint des assassins, des bourreaux, des diables dont les traits, la structure rappellent ceux que Lombroso attribue au criminel-né. De même, dans les ouvrages de Dante, Shakespeare, Balzac, Dostoiewski, on trouve les tares physiques et morales des criminels et des malformés.

Gall, dans son admirable ouvrage sur *les Fonctions du cerveau et de chacune de ses parties* (t. I, p. 356), pose le problème de la criminalité dans des termes et presque avec les mêmes mots employés plus tard par Lombroso : « Plus les pen-

chants naturels innés et les habitudes offrent de résistance et d'opiniâtreté, plus il faut multiplier et fortifier les motifs, plus il faut graduer les peines, plus on doit mettre de persévérance pour combattre, et sinon pour vaincre, au moins pour comprimer, pour paralyser l'exercice de ces penchants et de ces habitudes. Car il n'est plus question ni d'une culpabilité intérieure, ni d'une justice dans le sens le plus sévère; il est question des besoins de la société; de prévenir les crimes, de corriger les malfaiteurs et de mettre la société en sûreté contre ceux qui sont plus ou moins incorrigibles. »

Des aliénistes français, Baillarger, Ferrus, Brière de Boismont, Lauvergne avaient déjà étudié les forçats et les détenus. Prosper Despine, en 1868, dans un important ouvrage en trois volumes sur *la Psychologie naturelle*, recherche les facultés intellectuelles et morales chez les aliénés et les criminels, mais en se préoccupant surtout des caractères psychiques; pour lui, la médecine mentale n'était que la psychologie pure.

On n'avait pas encore songé à relever les anomalies ou les stigmates physiques. On ne s'était pas posé la question de savoir si les difformités ou monstruosités morales, les perversités pouvaient tenir à des imperfections organiques. L'intervention de Lombroso est vraiment magistrale par ses observations sur les relations entre le physique et le moral. Voilà, sans conteste, son titre de gloire le plus vrai et le plus indiscutable.

Il a raconté l'origine de sa découverte: « En 1870, je poursuivais depuis plusieurs mois dans les prisons et dans les asiles de Pavie, sur les cadavres et sur les vivants, des recherches pour fixer les différences substantielles entre les fous et les criminels, sans pouvoir bien y réussir; tout à coup, un matin d'une triste journée de décembre, je trouve dans le crâne d'un brigand toute une longue série d'anomalies atavistiques, surtout une énorme fossette occipitale moyenne et une hypertrophie du vermis analogues à celles qu'on trouve dans les vertébrés inférieurs. A la vue de ces étranges anomalies, comme apparaît une large plaine sous un horizon enflammé, le problème de la nature et de l'origine du criminel m'apparut résolu : les caractères des hommes primitifs et des animaux inférieurs devaient se reproduire de nos temps. »

Il nous faut exposer en son entier ce qu'est, pour Lombroso et ses élèves, l'anthropologie criminelle, la définir, dire ses causes, les caractères qui révèlent les criminels et spécialement le criminel-né, indiquer enfin la prophylaxie du crime d'après l'école lombrosienne. Pour cette étude analytique, nous résumerons le chapitre que notre ami Carrara, professeur de médecine légale à Turin et gendre de Lombroso, a consacré à cette question dans son récent *Compendio di medicina legale;* il reflète, nous l'affirmons, la pensée du maître et nous ne pouvions trouver un guide plus sûr et mieux documenté.

L'anthropologie fait partie de la médecine légale des aliénés : c'est l'étude du délinquant par l'observation des influences physiques, psychiques et sociales qui agissent sur l'organisme des criminels.

Le crime est un phénomène étroitement lié à une constitution anormale et dont il dépend comme toute fonction est la conséquence de l'organe qui l'accomplit.

La preuve de cette relation se trouve dans la constatation que l'on fait sur les animaux, les sauvages, les enfants.

Chez les animaux, on a relevé des manifestations criminelles analogues à celles de l'homme; il y a donc parmi eux des individus de caractère et de nature différents de ceux que présentent les animaux de la même espèce. Chez le sauvage, se montrent des particularités anatomiques accompagnées de manifestations psychiques et sociales (homicide des vieillards, avortement, infanticide) qui se reproduisent de nos jours. Les enfants présentent une réunion de sentiments qui les poussent au mensonge, à des actes coupables et criminels, à la cruauté envers les faibles et les pauvres; ils ignorent la compassion et la pitié, sont sujets à la colère, à la jalousie. Ces défauts de sens moral disparaissent avec l'âge et alors se montrent les facultés psychiques de l'adulte. Si celles-ci n'apparaissent pas et s'il y avait permanence de ces premiers caractères moraux de l'enfance, ce seraient des anomalies psychiques comme les formes embryonnaires persistantes qui constituent des monstruosités.

Donc, le crime est un phénomène naturel, lié à certaines structures et ne dépend pas de l'influence « d'une volonté méchante ».

Quelles sont les *causes* qui produisent cet état anormal dans la constitution physique et psychique d'un individu?

D'abord la *dégénérescence* avec ses tares morales et ses stigmates. La criminalité est une forme de dégénérescence par arrêt de développement, d'où apparition de formes ou de dispositions ataviques. Ces arrêts, véritables obstacles à l'évolution naturelle, sont produits surtout par l'épilepsie et, dans d'autres conditions, par l'alcoolisme, les traumatismes, la syphilis : toutes causes qui donnent lieu à la criminalité. L'épilepsie est la cause la plus importante dans ses différentes formes d'épilepsie sensorielle, motrice, psycho-motrice, larvée, procursive. C'est ainsi que l'épilepsie psychique, d'après Lombroso, s'étend du crime au génie.

L'anthropologie criminelle s'est ensuite attachée à fixer les *caractères somatiques et psychiques*.

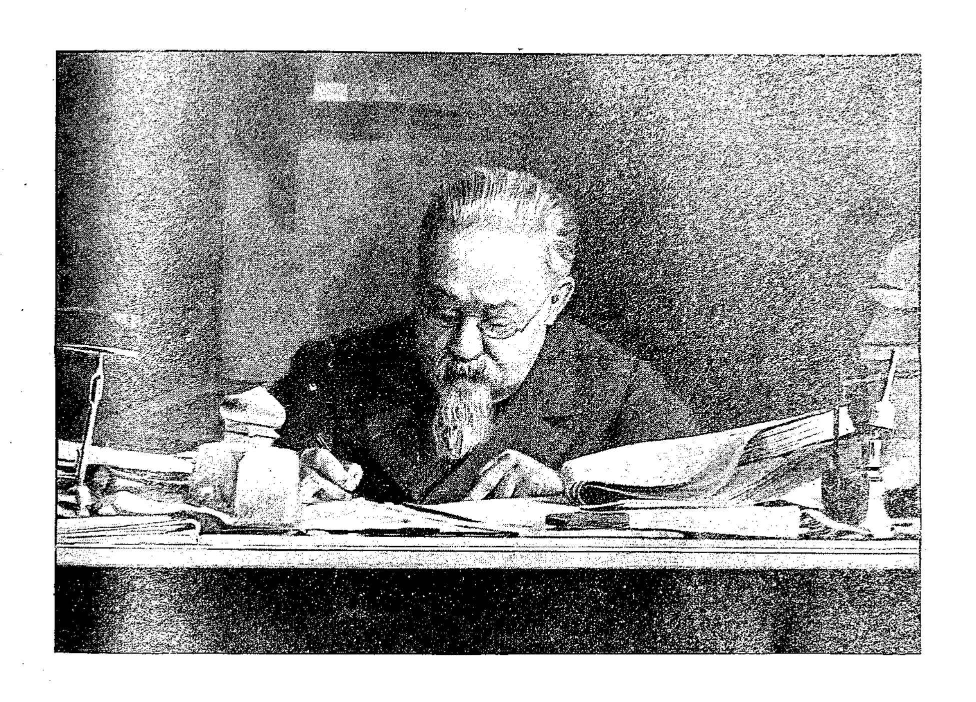
Il y a d'abord les caractères ataviques : anomalie des sutures craniennes, prognatisme, anomalies de l'apophyse coronoïde et du condyle de la mâchoire, menton fuyant, sinus frontaux développés, zygomes larges, front fuyant, anomalies du nez, déformations du pavillon de l'oreille et surtout la fossette occipitale moyenne.

On trouve encore chez les criminels des troubles fonctionnels: diminution de la sensibilité à la douleur, au toucher, au passage des courants électriques ; une plus grande sensibilité aux variations météorologiques, aux métaux, au magnétisme ; des anomalies du champ visuel ; la fréquence de la gaucherie avec certaines particularités, la préhensibilité du pied.

Pour les caractères psychiques : insensibilité psychique, atrophie des sentiments normaux de compassion ou de pitié (aussi ils frappent, tourmentent et tuent sans scrupule) ; ils se martyrisent eux-mêmes par le tatouage ; ils ont une langue spéciale, l'argot ; on note une sorte de spécialisation (l'un est voleur, l'autre assassin) ; ils sont sujets à l'impulsivité, à la violence, à l'imprévoyance, à l'indolence, à la répulsion pour tout travail régulier, à la vanité, à l'orgie, au jeu, à la superstition. Ils ont une absence de morale, une lésion éthique, qui n'empêche pas une intelligence élevée ; il y a des criminels de talent et même de génie, ainsi Mme Humbert et le capitaine de Köpenick.

M.r Prof. Lacassagne

Prof. Med. Legale Università [illegible]



Quantunque [illegible] ho [illegible]
mi son deciso oggi di
venire, anche pel piacere
di vedervi, al vostro Congresso
[illegible] partirò dopodomani, di
[illegible]

Vostro Lombroso

[illegible] 29 [illegible] 1906

Il existe un *type criminel* qui ne présente pas tous les caractères précédents, mais en est une représentation schématique. Il synthétise le *facteur endogène* et représente la structure de l'individu criminel. Le *criminel-né* ou *incorrigible* est celui dont l'activité criminelle dépend de son anomalie congénitale : il est irresponsable.

D'autres sont plus ou moins prédisposés, d'après le degré de dégénérescence, et c'est sur eux qu'agissent les *facteurs extérieurs ou exogènes* de criminalité sociale, individuelle ou professionnelle. De là l'influence, en tel ou tel sens, de l'éducation et de l'instruction, l'action importante de l'alcoolisme, des facteurs physiques et climatériques, puis les conséquences de l'imitation, de la suggestion.

Il faut distinguer le criminel-né, le délinquant d'habitude, d'occasion, le criminaloïde, avec des nuances infinies, et, comme pour tous les phénomènes humains, des passages intermédiaires du maximum au minimum, de l'anormal au normal.

Lombroso, après avoir établi les « principes » dont nous venons de parler, s'occupe de la prophylaxie du crime. Celle-ci constitue un ensemble qu'il appelle la *Sociologie criminelle.*

Enrico Ferri a désigné sous le nom de *substitutifs pénaux* toutes les mesures d'ordre économique, politique et religieux qui peuvent faire diminuer la criminalité. Ainsi les conditions qui améliorent la production et la répartition des richesses d'un pays, les réformes dans le gouvernement, les changements du droit civil ont de l'influence.

Comme moyens préventifs pour empêcher l'impunité et arrêter promptement les coupables, il faut perfectionner la technique policière, lutter contre les ravages de l'alcoolisme (monopole des boissons alcooliques confié à l'Etat), protéger l'enfance abandonnée (création d'écoles industrielles, placement des enfants à la campagne, chez les paysans ou en colonies agricoles).

A la responsabilité de l'individu, on substitue la responsabilité sociale. Si le criminel est inguérissable, il faut lui infliger une détention perpétuelle.

Mais pareille décision ne peut être prise qu'après examen anthropologique du criminel.

On appliquera alors des sentences à durée indéterminée, la

libération ou la grâce conditionnelles, etc. Les prisons doivent surtout être améliorées.

Lombroso repousse le régime cellulaire : il voudrait que les détenus rendus à la liberté soient actifs et repentis « après un traitement particulier et différent selon chaque catégorie ou classe de criminels ».

Aux criminels-nés et aux incorrigibles on doit, en principe, appliquer la peine de mort : toutefois, les sociétés modernes se donnent le luxe de garder ces individus en détention perpétuelle.

Les criminels d'habitude peuvent être traités comme les criminels, mais avec moins de rigueur, puisque leur criminalité n'est pas aussi grave. Quant aux criminels d'occasion, on ne les condamnera pas à la prison, mais à une forte amende, à des dommages-intérêts, au travail forcé sans détention. Les criminels par passion seront obligés de compenser le mal qu'ils ont fait ; on exilera les criminels politiques. Enfin, pour les fous criminels, on créera des asiles spéciaux.

Nous venons de détailler l'œuvre de Lombroso en anthropologie criminelle : elle est considérable et mérite le respect que l'on doit au travail longtemps soutenu. Résumons-la. En créant le nom il a forcé l'attention publique et a patiemment cherché à constituer un corps de doctrine. A cet effet, le domaine de l'anthropologie criminelle s'est de plus en plus accru par l'adjonction d'idées nouvelles et dominantes. D'abord le criminel-né ou incorrigible, puis le type criminel dont les causes sont successivement d'origine atavistique, tiennent ensuite à la folie morale, et enfin proviennent de l'épilepsie. Celle-ci même peut tout expliquer dans les troubles ou modifications de l'équilibre cérébral, le crime et même le génie.

Il y a plusieurs espèces de délinquants : le criminel-né, d'habitude, d'occasion, par passion. C'est le facteur endogène qui fait surtout le criminel-né ou l'incorrigible. La principale cause est la dégénérescence qui s'accuse par des caractères somatiques et psychiques que l'on relève surtout dans le type criminel.

De ces « principes » découle une thérapeutique du crime, des substitutifs pénaux et un ensemble de moyens dont la société doit faire usage.

Tels sont les arguments lombrosiens : une suite d'idées curieuses, des points de vue intéressants, des motifs à réflexion, et surtout des excitants pour le contrôle et la critique. Lombroso fut attaqué et défendu avec violence, de tous côtés, en Italie et à l'étranger.

On lui a reproché ses variations dans l'explication des causes qui produisent le criminel-né; l'importance donnée au facteur individuel; le peu de cas qu'il a fait, d'abord, des facteurs sociaux, c'est-à-dire de l'influence du milieu.

Lombroso a pris le mot dégénérescence dans le sens de déviation. Or, nous savons que l'organisme, sans être dégénéré ou malade, peut s'écarter plus ou moins de la forme spécifique.

C'est certain, l'on a abusé de la dégénérescence, et il est possible de le prouver par cette proposition facile à démontrer : tous les criminels ne sont pas des dégénérés et beaucoup de dégénérés n'ont pas les instincts pervers des criminels.

Que d'exagération dans ce dogme : le génie est une psychose dégénérative appartenant au groupe épileptique. Les géniaux ne sont pas des dégénérés, disons-nous, mais des *progénérés*.

Toutes les théories lombrosiennes n'ont pas eu une grande influence sur la préparation des codes nouveaux ou les progrès de la législation. Il faut cependant noter, dans la pratique, un examen plus fréquent et plus approfondi des cas de responsabilité. Les conseils concernant la prophylaxie du crime n'ont pas été suivis. On n'a rien fait, dans la plupart des pays, pour enrayer la consommation des boissons alcooliques, dangereusement excitantes et toxiques. Il semble que, si Lombroso avait désigné son criminel-né par les mots « impulsif-né avec absence de sens moral et de pitié», il aurait été plus près de la vérité. N'est-ce pas la société qui est coupable en permettant ou en encourageant la consommation actuelle de l'alcool : on fabrique ainsi des excités, des impulsifs, et nous avons, en France, les criminels que nous méritons, puisque nous les faisons naître. Le facteur social du crime est celui qui a le plus d'importance.

Ces critiques diverses portent évidemment. C'est qu'il n'y a ni un corps de doctrine, ni des lois de Lombroso. Le maître de Turin a eu beaucoup d'idées nouvelles, il a proposé des explications successives, et bien qu'il n'ait pas trouvé et prouvé la

vérité de son système, il est arrivé cependant à fixer l'attention sur le criminel-né. C'est là le côté original et indestructible de son œuvre.

Lombroso a eu le mérite d'étudier le criminel avec la méthode anthropologique. Il a montré l'hérédité du crime, les instincts pervers et l'ensemble des caractères psychiques, la précocité des manifestations instinctives et leur continuité pour constituer une carrière criminelle. Tout ceci est vrai.

Il a signalé des caractères somatiques et leur a donné une importance telle qu'il croyait qu'à la vue d'un individu on pouvait diagnostiquer le criminel-né. Là est l'exagération.

Le diagnostic ne peut vraiment se faire, actuellement, que par le *curriculum vitæ* du délinquant. Très jeune, l'individu se montre avec cet ensemble de perversités instinctives, si fréquentes dans l'enfance, mais qui disparaissent au moment de l'adolescence. Quand elles persistent, le sujet est incorrigible, c'est un criminel-né.

Celui-ci présente parfois le type criminel : système musculaire très développé, facies caractérisé par la saillie des zygomes et la lourdeur de la mandibule. Actuellement, nous n'avons pas un ensemble de signes permettant le diagnostic des tendances criminelles : on ne connaît pas le siège et l'état anatomique de ces perturbations morales.

Que restera-t-il, dans quelques années, de cet amas de théories, de faits rapprochés, de problèmes soulevés, de discussions interminables?

Nul ne peut le dire, mais en admettant même que toute cette œuvre immense ne présente plus tard qu'une ruine, ce seront des débris imposants, quelques-uns impérissables par leur grand nombre, le côté esthétique et vraiment personnel de l'architecte génial qui avait construit cet édifice michelangesque de l'anthropologie criminelle. De même, que sait-on de la civilisation Kmere? ce que nous apprennent les admirables ruines du Cambodge décrites par Francis Garnier et Delaporte. Dans les monuments d'Angkor et de Méléa, on a trouvé des débris de temples, des restes de palais, des frontons, des entablements de portes, des motifs d'ornements, tels que : oiseaux animaux bizarres, feuilles et fleurs, arabesques et médaillons, statues colossales et bas-

reliefs. N'est-ce pas suffisant pour donner une haute idée des Kmers?

Lombroso a été un grand travailleur, d'une activité prodigieuse. Son intelligence était vive : il avait plutôt le cerveau d'un Germain que d'un Latin, avec manque de clarté et de précision, des longueurs et des menus détails; l'imagination excessive, enthousiaste, presque chimérique ou visionnaire. Son philonéisme paraissait parfois exagéré : il s'occupait avec la même ardeur d'homéopathie, de spiritisme et d'occultisme.

Quoi qu'il en soit, ce remueur d'idées a rendu ainsi de grands services : il a fait naître des polémiques, a provoqué la critique, indiquant même les difficultés à surmonter par l'observation ou l'expérience. Dans tous les cas, il a imposé l'étude du criminel qui, jusque-là, avait été trop négligée. A notre époque, Lombroso a tenté pour les criminels ce que Pinel avait fait pour les fous : il a demandé de la pitié pour les délinquants, et, s'il n'a pas pu prouver leur irresponsabilité, il a au moins attiré l'attention sur leur nature défectueuse èt montré la nécessité de les soumettre à un examen anthropologique.

Il faut le dire bien haut, Lombroso était essentiellement bon : il pratiquait la charité, avouait ses idées socialistes et s'enflammait comme un jeune pour toutes les grandes causes. On a même dit qu'à la nouvelle de l'exécution de Ferrer, Lombroso qui depuis quelque temps souffrait de complications cardiaques, a eu tout à coup des accidents dont la gravité a effrayé son entourage. Le lundi soir, 18 octobre, il assista au dîner de famille, mais refusa toute nourriture. On se sépara vers 11 heures, et personne ne se doutait de l'imminence de la catastrophe. Dans la nuit du 19, vers 2 heures, une crise très violente d'asystolie se déclara, le malade perdit bientôt connaissance. Lombroso expira à 5 heures du matin.

Son testament indiquant des funérailles exclusivement civiles, le corps fut transporté du logement du défunt, 26, via Legnano, au laboratoire de médecine légale, afin que, selon la volonté expresse de Lombroso, il reposât quelque temps en ce lieu où il avait passé de longues heures d'étude. L'autopsie serait faite par son gendre et élève préféré, le professeur Carrara. Mais celui-ci

n'a pu s'y résoudre et elle a été pratiquée par le professeur Tovo. Depuis son entrée à l'Institut médico-légal, le corps du défunt fut gardé par les étudiants qui avaient tenu à rendre ce suprême hommage à leur maître.

L'autopsie montra que Lombroso était atteint de myocardite interstitielle avec athéromasie des artères coronaires et de l'aorte. Au contraire, les artères carotides et celles du cerveau étaient en parfait état. Se conformant à la volonté du défunt, le cerveau, du poids de 1.308 grammes, fut extrait et confié au professeur Boero pour être conservé dans les collections de l'Institut d'anatomie normale.

Le roi a envoyé une dépêche de condoléance à la famille, le maire de Turin a prescrit des funérailles solennelles, les plus illustres professeurs d'Italie ont exprimé leurs regrets. Les élèves et les amis, Enrico Ferri, Sergi, Pagliani, Tamburini, le vice-consul de France (Lombroso, en 1906, à propos du Congrès reçut la croix de Commandeur de la Légion d'honneur) entouraient le corbillard. Le Conseil municipal de Turin a décidé d'attribuer une concession dans la partie du Camposanto consacrée aux hommes illustres.

C'est bien, en attendant que l'on prépare le bronze et le marbre qui attesteront aux yeux de la postérité l'estime et la haute valeur en lesquelles on tenait le savant, l'homme et le citoyen.

Ne le plaignons pas trop, il a beaucoup vécu parce qu'il a toujours lutté. Il a eu les plus grandes joies de la famille, il a senti qu'il avait cueilli la palme de la gloire. Peu sont aussi bien partagés !

Lombroso fut homme d'avant-garde, utopiste peut-être, mais un laborieux qui aspira toujours à plus de justice, à plus de bonté. Il avait adopté, en la modifiant, cette belle maxime de Mme de Staël : *Tout connaître, c'est tout pardonner.*

A. Lacassagne.

GABRIEL TARDE

Discours prononcé à l'inauguration de son monument à Sarlat, le 12 septembre 1909,

Par A. LACASSAGNE.

Mesdames, Messieurs,

Des professeurs, des membres de l'Institut ou du Collège de France vous ont magistralement dit ce qu'était Tarde, le philosophe et le moraliste, le sociologue et l'économiste. Il y a tant de façons d'envisager le talent de ce grand penseur!

Il m'est réservé de vous parler du criminologiste, de sa collaboration aux *Archives d'Anthropologie criminelle*, des liens de douce et bonne amitié qui ont uni pendant dix-huit ans nos travaux et nos cœurs, comme par une soudure fraternelle.

En 1878, lors de l'apparition de la seconde édition de *l'Uomo delinquente*, j'avais adopté avec enthousiasme les idées de Lombroso, tout en faisant cependant quelques réserves. Deux ans après, j'allai faire visite au professeur de Turin. Les théories lombrosiennes se répandaient bruyamment, non sans provoquer de violentes polémiques ou de prudentes critiques. Parmi ces dernières, on distingua de suite une série d'articles parus dans la *Revue philosophique* : la nouvelle école des criminalistes italiens était finement analysée, leurs arguments discutés avec une imperturbable logique accompagnée de chiffres, de pourcentages, de statistiques. L'auteur plantait de pied en cap *le type criminel* et soulevait une série de « problèmes de criminalité ».

Quel était donc ce savant si bien documenté, ce jongleur de chiffres, cet habile statisticien qui signait ces articles « G. Tarde »? Je m'imaginai naïvement que ce devait être un officier d'artillerie ou un ancien élève de l'école Polytechnique. Enfin, pour dissiper mes doutes, j'écrivis à mon ami Th. Ribot, qui me répondit que M. G. Tarde était « un simple juge d'instruction, à Sarlat, dans la Dordogne ». Ma surprise fut grande et comme je venais de fonder, avec quelques amis, les *Archives d'Anthropologie crimi-*

nelle, j'écrivis à Sarlat pour obtenir une si précieuse collaboration. Nous devînmes bientôt, Tarde et moi, les meilleurs amis du monde. Nos idées furent communes et opposées parfois à celles de l'école criminaliste italienne : nous étions compagnons d'armes, comme il le disait.

Pour bien comprendre l'importance de l'intervention de Tarde dans ces débats sur l'Homme criminel, il faut dire d'abord ce qu'avançait Lombroso.

Le Professeur de Turin, par ses travaux, se présentait comme l'initiateur d'une science nouvelle. Cependant, avant lui, les éléments de la psychologie moderne se trouvaient dans les œuvres de Gall, cet incomparable génie, dans les livres d'Auguste Comte, l'immortel auteur de la *Philosophie et de la Politique positives*, dans le *Traité des dégénérescences de l'espèce humaine* de Morel, dans les ouvrages de Lauvergne et de Prosper Despine. Lombroso rajeunit le sujet en y introduisant les principes de Darwin et les procédés de l'école naturaliste ; il fait jouer un grand rôle à l'hérédité et même à l'atavisme le plus reculé.

Dans une première théorie, Lombroso dit que le criminel est un sauvage égaré dans notre civilisation. Figurez-vous ces habitants de la vallée de la Vézère, de la Madeleine, de Laugerie ou de Chancelade, dont les restes ont été si bien étudiés par vos compatriotes Broca, Pozzi et Testut, et supposez que ces primitifs reviennent en Périgord avec les instincts et les passions d'un homme de la période quaternaire.

Quelques années plus tard, après avoir étudié son sujet à grand renfort de mesures, de statistiques et de pourcentages, Lombroso émet une seconde théorie et soutient que le criminel-né est un homme pathologique sur lequel on constate des dispositions anatomiques ou des particularités que l'on rencontre, il est vrai, mais avec une moindre fréquence chez les honnêtes gens.

Enfin, troisième avatar, le délinquant est assimilé au fou moral, et Lombroso avance que le criminel-né est un épileptique.

La doctrine lombrosienne se résume en ceci : il y a un type de criminel-né, d'origine atavistique, se rapprochant du fou moral et de l'épileptique. Ce criminel est irresponsable.

On voit donc toute l'importance donnée au facteur individuel.

Mais, s'il y a une anthropologie des criminels, il doit y avoir

aussi une anthropologie des gens honnêtes. Si le crime a ses symptômes, ses verrues et ses bosses, pourquoi la vertu n'aurait-elle pas aussi ses signes particuliers ? N'a-t-on pas avancé que la société produisait des vices et des vertus comme elle fabrique du vitriol et du sucre !

On fait des inventions de plus en plus extraordinaires : les sous-marins, les automobiles, les appareils volants. Pascal l'a dit : les inventions des hommes vont en avançant de siècle en siècle ; la bonté et la malice du monde en général restent les mêmes.

Nous remarquons, en effet, des changements dans nos habitudes ou dans nos mœurs, mais y en a-t-il eu dans les sentiments et les passions. L'homme est-il double, ange et bête ? et alors de quel côté s'est fait le perfectionnement.

Tarde a fait toutes ces remarques, et dans sa *Criminalité comparée* ou dans la *Philosophie pénale*, il établit que le criminel est un type professionnel et admet l'importance de l'*anthropologie* et de la *statistique* qui est une sorte de *sociomètre*. Puis il montre que c'est aux résultats de ces deux ordres de faits qui en découlent, mélangés aux sources d'idées provenant de l'utilitarisme et du transformisme, que sont dues toutes les théories de l'Ecole italienne.

Dans ces deux livres de Tarde, on trouve l'œuvre du penseur, du philosophe.

Il s'est proposé cette démonstration criminologique que les facteurs sociaux, dans la genèse du crime, sont plus importants que les facteurs physico-cliniques et biologiques. Le rôle de ceux-ci a été exagéré par les criminalistes italiens, très préoccupés de la doctrine de l'évolution. Tarde, au contraire, combat celle-ci, car il est un adversaire déclaré de l'optimisme humanitaire.

Vous vous demanderez, peut-être, à quoi servent ces théories, à quoi bon cette métaphysique ? Il y a quelques années, on se posait cette question : quelle est l'utilité des neiges éternelles ? Sans doute, elles rendent inhabitables les montagnes qu'elles recouvrent ! mais ces neiges renferment, emprisonnées, les sources des rivières et des cascades. Elles ne paraissent être ni la vie, ni le mouvement et, cependant, ces amas de houille blanche versent la sève et apportent au loin la force et la lumière.

Tarde n'accepte pas tout ce qui a été écrit sur la férocité et

l'insuffisance cérébrale de l'homme primitif ou du sauvage. Les hommes d'autrefois, à l'état de simple barbarie, avaient les mêmes formes corporelles que nous... il y a de bons sauvages actuellement, pourquoi n'y en aurait-il pas eu à ces époques reculées ?

Pour Tarde « le progrès moral des sociétés en train de se civiliser est beaucoup plus lent et plus douteux que leur progrès intellectuel et, quand il est réel, consiste beaucoup plus en une transformation socialement avantageuse de l'immoralité qu'en une véritable moralisation individuelle ».

Il ne faut pas croire que la civilisation a fait diminuer le nombre des crimes. Même les crimes de sang sont en augmentation, si, comme nous l'avons fait voir récemment, on tient compte des crimes restés impunis, dont les auteurs sont ignorés.

D'après Tarde, dans notre état actuel, il y a transformation de la criminalité violente en criminalité astucieuse et voluptueuse, c'est-à-dire la preuve d'une augmentation des bas sentiments et des attentats abominables. « Tout s'explique simplement par la voluptuosité toujours croissante de nos mœurs. »

Est-ce que nous n'avons pas la dureté de cœur des sauvages? « Sommes-nous plus humains envers les Européens qu'eux envers leurs parents et leurs voisins ? Voilà la question. » — Il faut citer aussi le suicide : ce meurtre de soi-même ne décroît pas avec l'homicide. Tarde conclut : « Puisque le grossissement, le débordement incessant de ces canaux dérivatifs de la grande criminalité, qu'on appelle le vol, l'escroquerie, les fraudes commerciales, les délits contre les mœurs, n'ont point suffi à faire baisser le niveau numérique du courant principal qu'on appelle les crimes contre les personnes, c'est que le fleuve est devenu plus fort ; c'est que le mépris de la vie d'autrui, l'insensibilité aux souffrances d'autrui, l'égoïsme, sinon la cruauté, quoi qu'en disent les optimistes, ont fait de réels progrès. »

Le criminel n'est pas un sauvage, c'est l'homme moderne produit de notre âge d'industrialisme et d'émancipation.

Il y a aussi de bons modernes, surtout les femmes, car la civilisation est essentiellement masculine. Le crime actuel est le résultat de l'exemple, de l'entraînement, de l'imitation et c'est tout cela qui le rend criminel et non la forme du crâne ou

autres signes de dégénérescence. Ces stigmates le rapprochent des types inférieurs.

Tarde a attaqué vigoureusement cette sensibilité humanitaire, l'humanitairerie, qui est si funeste et si préjudiciable dans notre pays où elle prédomine. D'après lui, les peines infligées sont capricieuses, variables et ne sont pas justifiées aux yeux du public, d'où leur discrédit ; aussi les malfaiteurs les considèrent-ils comme un simple accident fortuit, un risque professionnel.

Le criminaliste de notre époque ne doit pas seulement avoir des connaissances juridiques, il faut qu'il soit « statisticien, philosophe, préoccupé avant tout de l'intérêt général ». Tarde explique le délit par des causes sociales et psychologiques plutôt que biologiques, et il demande la répression du délit à des moyens d'ordre moral plutôt que naturel.

Voilà un court résumé de l'œuvre criminologique de Tarde. Quelle envergure de pensée et comme il connaît bien les lentes modifications du milieu social! Quand le but est loin, on met une hausse à son arme, parce qu'on sait que la trajectoire du projectile sera abaissée nécessairement par l'inéluctable pesanteur. De même il faut, dans les questions qui nous occupent, voir haut et loin : pour viser d'abord l'avenir prochain et chercher même à atteindre le milieu social de nos arrière-petits-neveux.

Lombroso a été impressionné par les arguments de Tarde et a déclaré qu'il avait trouvé en celui-ci son adversaire le plus redouté.

Que penser de ces débats ? La vérité était-elle en deçà des Alpes, l'erreur au delà ! Il y a des deux côtés un peu de la vérité, un grand effort de la pensée humaine, une étonnante poussée de travail pour l'étude d'une question sociale.

J'avoue que le professeur de médecine légale de Lyon est entré dans le sillage du maître de Sarlat, et, avec lui, ont suivi ses élèves, auteurs de thèses sur des sujets de criminologie, les mémoires publiés dans les *Archives d'Anthropologie criminelle* dont Tarde a été le co-directeur depuis 1893.

J'ajoute qu'il aimait Lyon, il y a fait imprimer une partie de ses œuvres et, comme Rabelais pour ses premiers almanachs, il

aurait pu dédier la plupart de ses « pièces » à l' « inclyte et famosissime urbe de Lugdune ».

Lombroso a été irrité de cette opposition. Un moment, il nous en a voulu. Et cependant, cet ennemi-là était notre maître et aujourd'hui ces dissensions sont oubliées.

Mais ce qui doit être dans toutes les mémoires c'est que Tarde a pensé et écrit la plupart de ses travaux de criminologie à la Roque-Gajac ou à Sarlat.

Tarde — je vais enfin pouvoir parler de l'homme et de l'ami — était un artiste de la vie, ayant un besoin inné de rythme et d'harmonie.

Ne faut-il pas, avec Renan, considérer la philosophie « comme la musique sacrée des âmes pensantes ».

L'œuvre de Tarde a été comme la nature elle-même, une synthèse créatrice et vivante. Il a toujours mêlé le réel et la vision, le vrai et le possible. Dans sa poésie, il y a un peu de science, dans toute sa science il y a beaucoup de poésie. Il s'est lui-même résumé en cette phrase : « En science, en art, en justice, continuons à grandir, ne cessons d'aimer, peuples du soleil, la beauté de la lumière, et tout le reste nous sera donné par surcroît. »

Tarde savait beaucoup de choses et il était bon dans toutes : de plus, il possédait le don de la « gaie science », que les Italiens appellent la « gioia bella », effet probable du reflexe inconscient d'un latin sous l'influence de la civilisation romaine, cette *grande aïeule*. Aussi aimait-il les lettres, « ces douces et puissantes consolatrices ».

Or, on ne travaille bien que dans la joie! Que serait la vie, si on enlevait aux uns les satisfactions que donnent les sciences, aux autres les arts, à ceux-ci les grandes espérances : une société pourrait-elle se perfectionner si on n'avait à s'occuper que d'affaires ou des moyens de gagner de l'argent ? Où est donc le bonheur, nous demandions-nous souvent l'un et l'autre, et nous répondions : peut-être dans la recherche d'un idéal, dans la volonté d'accomplir un devoir, ou encore de vivre un rêve ! Tarde fut parfois un « pêcheur de lune » et certes je ne lui en fais pas un reproche, ses qualités du cœur étant si remarquables : il savait être bienveillant avec simplicité et se montrait plus habile encore à dissimuler son indulgence.

Il triomphait dans la conversation parce qu'on croyait entendre parler son âme. Il avait beaucoup lu, médité prodigieusement, car, dans sa jeunesse, la maladie lui ayant fermé les yeux, il avait vu de nombreux problèmes. Puis il avait fortement senti et vécu. C'est tout cela qu'il a transmis dans ses écrits. Les littératures se suivent sans se ressembler, les systèmes philosophiques changent avec les progrès de la science, mais la vie reste la même ou à peu près. Aussi ceux qui transmettent des impressions au point qu'en les lisant on croit entendre parler une voix, ceux-là seuls ont écrit pour longtemps, ils se sont incorporés dans leur style.

Voilà cinq ans que Tarde a disparu ! cinq ans, un lustre, comme il disait en statisticien érudit.

Vous ne l'avez certes pas oublié, vous ses concitoyens et amis, « c'est tout un », disait-il. J'ai tracé autrefois un portrait de lui dans la thèse de mon élève Saint-Paul, d'après ma mémoire visuelle : Le cours de mes pensées me conduit-il à mon ami Tarde, je ne prononce pas son nom, mais je vois une mèche rebelle descendant sur le front, un clignement d'yeux derrière le lorgnon, deux petites moustaches comme des parenthèses, et surtout un certain petit tic d'épaules, se soulevant et s'abaissant pendant que la tête s'incline à droite et à gauche : voilà mon homme. « La reconstitution des détails conduit à la synthèse : elle permet d'évoquer le portrait complet. Je l'aperçois entier ; son pardessus sur le bras ou sur l'épaule, je retrouve son allure, sa démarche. »

Tarde avait une grande distinction naturelle.

Il marchait à longs pas, ayant parfois l'allure militaire, avec ses vêtements toujours noirs, la redingote boutonnée comme une tunique, autour du cou, un cache-nez ou un foulard blanc. Il paraissait souvent suivre une pensée, regardait peu les passants, hochant ou fléchissant la tête, et donnant un mouvement d'épaule comme pour avancer dans son raisonnement. Il n'avait pas le « ton » du magistrat, disait-on à Sarlat. Ceux qui le rencontraient rue de Vaugirard le prenaient pour un poète, un romantique attardé ou un savant original. C'était certainement quelqu'un et on le regardait passer.

Aujourd'hui le soleil s'est levé pour lui. Les morts aussi ont leurs fêtes, ils vivent tant qu'on les aime ; ils sont en effet mêlés

à notre existence, bien que leur absence se prolonge, dure sans fin. Le souvenir de Tarde restera longtemps dans la mémoire des hommes, parce que ses travaux seront toujours étudiés.

Ici, surtout, on parlera du compatriote. Tarde fut un « enraciné » : il disait qu'il était Périgourdin, Périgourdin de Sarlat, et Sarladais de La Roque-Gajac.

Notre amitié, qui a duré dix-huit ans, fut en partie affermie par un voisinage d'origine. Je suis du département limitrophe, celui où l'on dit : *Yo qu'un Caoû!* Vous avez dû parfois, à certains mots, reconnaître l'accent du terroir. Tarde avouait, avec satisfaction, que nous possédions cette pointe d'accent méridional qu'il définissait : une franche saveur du cru, un parfum de gousse d'ail périgourdin.

Pardonnez, je vous prie, les longueurs de ce discours, à un Quercynois de Cahors. Tarde parlait mieux le patois que moi, il connaissait les finesses de cette langue et à La Roque, il a composé des vers patois, disant, comme le grillon de mon pays : *per cantà me rescoundo.*

Les dernières années de Tarde furent heureuses. Il avait obtenu à Paris les plus hautes distinctions et ce passage dans les honneurs n'avait en rien changé son humeur et son caractère. Le foyer domestique lui était doux, près d'une admirable compagne ; ses fils, réalisant ce vers de Dante :

Ogn'erba si conosce per la seme,

le rendaient heureux. Tout cela ne pouvait durer. La plus terrible rançon est celle du bonheur. Tout se paye dans la vie ! Les joies, les tendresses, les satisfactions de la profession pèsent peu dans un des plateaux de la balance lorsque de l'autre côté, l'envie, l'ingratitude, la mort apportent leur poids. Voilà l'injustice immanente !

Des amis comme Fernand Faure, Elisée Deandreis, des professeurs au Collège de France, des collègues de l'Institut se sont réunis pour affirmer leurs regrets et leur admiration.

L'incomparable maître Injalbert a réalisé leurs désirs dans ce monument que vous avez sous les yeux.

Tarde est au sommet, avec sa physionomie expressive, l'air songeur, avec une pointe de pessimisme dans l'œil. Une femme

accoudée regarde le philosophe, l'autre main s'appuie, comme pour en prendre possession, sur un cartouche où est inscrite l'œuvre de Tarde. Ce beau corps de femme a écarté en partie son voile pour mieux fixer le savant; la forme gracieuse s'est dégagée de sa rude enveloppe marmoréenne. De-ci, de-là, des tombées de lierre, attaché, vivace et toujours jeune ; en haut une palme, en bas une source. C'est la gloire, la vie et la fertilité.

Quel est ce symbolique emblème : la philosophie, la morale, la poésie. Oui, tout cela à la fois, c'est la pensée de Tarde.

Sans doute, notre illustre ami n'a pas, j'imagine, été prophète en son pays lorsqu'il l'habitait. Mais je ne m'en plains pas, puisqu'il ne quittera plus ce sol. Sa ville natale peut être fière de lui, le Périgord l'inscrit sur son livre d'or, la France et tous les pays le considèrent comme un des plus grands penseurs du XIX[e] siècle.

Et maintenant, comme disait un des vôtres, Montaigne : je vous tire ma bonnetade.

Ay prou parlat. Addisias, addisias !

Villerest, 19 août 1909.

INAUGURATION DU MONUMENT DE GABRIEL TARDE

Le 12 septembre 1909, la ville de Sarlat fêtait la mémoire de Gabriel Tarde ; elle inaugurait un beau monument dû au ciseau du sculpteur Injalbert, de l'Académie des Beaux-Arts, et destiné à perpétuer le souvenir de l'illustre philosophe, qui naquit dans ses murs le 12 mars 1843.

Tous ceux qui assistaient à cette cérémonie ont été frappés de l'atmosphère de sympathie générale qui se dégageait de la foule considérable accourue de tous les coins du pays sarladais et où se mêlaient toutes les classes sociales et toutes les opinions.

Il est rare qu'un philosophe soit fêté avec une pareille unanimité ; mais ici l'hommage ne s'adressait pas seulement au penseur, au sociologue, à l'auteur de tant de théories profondes et ingénieuses sur la criminalité, la science sociale, l'économie politique, le droit, etc. ;

il s'adressait encore, et peut-être surtout, à l'homme, au Sarladais enraciné et amoureux de son pays, à l'ami bienveillant et bon.

Tarde a vécu près de cinquante années de sa vie dans sa ville natale ou dans ses environs, à la Roque-Gajac, une vieille propriété de famille. Dépourvu d'ambition, désireux de poursuivre, dans le demi-isolement de la vie provinciale, ses recherches personnelles, il exerça pendant vingt ans, à Sarlat, les modestes fonctions de juge d'instruction ; et c'est là qu'un ministre de la justice, bien inspiré, vint le chercher pour lui confier le bureau de la statistique criminelle. Ses discussions avec Lombroso et l'Ecole italienne avaient eu un succès retentissant.

Tarde était donc bien de Sarlat. Il l'était encore par son ascendance la plus reculée, et déjà, au XVI[e] siècle, un savant de sa famille avait illustré son nom. C'est ce qu'ont compris les Sarladais ; et, dans l'unanimité touchante qu'ils ont manifestée le 12 septembre, leur patriotisme local, le culte de leur petite patrie entrait pour une bonne et légitime part. Ils considéraient un peu comme la leur la gloire de Gabriel Tarde.

Dès le début de l'après-midi, l'estrade où devaient se prononcer les discours, sous les ormeaux de la grande promenade, en face du Palais de Justice, était entourée d'une foule compacte.

M. Fernand Faure, professeur à la Faculté de droit de Paris, directeur de la *Revue politique et parlementaire,* prit le premier la parole, pour remettre le monument à la ville au nom du Comité du monument, dont il était secrétaire général. Puis il esquissa quelques traits de la physionomie de Tarde, insistant avec éloquence sur l'indépendance de son caractère et de sa pensée. M. le D[r] Sarrazin, maire de Sarlat et député, remercia l'orateur, ainsi que tous ceux qui avaient collaboré à l'édification de cette œuvre. Est-il besoin de rappeler, à ce propos, aux lecteurs des *Archives*, que la première inspiration en est due à M. le professeur Lacassagne, qui exprima ici-même, dans sa biographie parue au lendemain de la mort de Tarde, le vœu qu'une statue fût élevée à la gloire de son ami.

La remise du monument étant ainsi faite, M. Thamin, recteur de l'Académie de Bordeaux et délégué par M. le ministre de l'Instruction publique pour présider la cérémonie, ouvrit la série des discours[1]. Il s'attacha, dans un langage fin et élevé, à mettre en relief les traits principaux de la philosophie de Gabriel Tarde : individualisme, libéralisme, idéalisme. C'est sous ces trois aspects, dit-il, que la conscience

[1] Les discours de MM. Fernand Faure, Thamin et Espinas ont paru dans la *Revue politique et parlementaire* du 10 octobre 1909.



Gabriel TARDE
par Jean-Antoine Injalbert, de l'Institut.

Monument inauguré à Sarlat,
le 12 septembre 1909.

nationale s'est retrouvée avec joie dans son œuvre ; c'est en eux que l'on trouve la raison de son grand succès.

M. Espinas, de l'Institut, le savant professeur de la Faculté des Lettres de Paris, parla ensuite au nom de l'Académie des Sciences morales et politiques, par qui il avait été délégué. Nul ne pouvait traiter de Tarde avec plus de profondeur et d'éclat, que celui qui fut son successeur même à l'Institut. M. Espinas traça une sorte de genèse de la pensée de Gabriel Tarde, prenant celui-ci depuis son enfance, son éducation chez les Pères Jésuites, sa jeunesse attristée par une longue maladie d'yeux, et le conduisant jusqu'à l'élaboration définitive de ses idées, à travers toutes les influences, subies ou repoussées, montrant en lui l'un des hommes les plus richement doués par la nature de tous les dons de l'intelligence.

Au nom du Collège de France, M. Louis Léger, professeur au Collège de France et membre de l'Institut, fit, en termes émus, l'éloge de celui qui fut toujours un collègue sympathique et charmant. Puis M. le professeur Lacassagne, parlant au nom des *Archives d'Anthropologie criminelle*, et au nom des amis personnels de Tarde, prononça le discours que l'on vient de lire.

M. Emmanuel Lasserre, conseiller à la Cour d'appel de Bordeaux, et M. de Fayolle, président de la Société historique et archéologique du Périgord, retracèrent à leur tour, avec beaucoup de talent et de compétence, l'un, la carrière du magistrat de province, modeste et affable, détaché de toute ambition, poursuivant, à côté de ses travaux professionnels, les recherches profondes et obstinées qui devaient presque, malgré lui, le mener à la gloire ; l'autre, la carrière plus courte et plus intermittente de l'archéologue, amoureux de son pays, ressuscitant le passé de son petit village de la Roque-Gajac, où, depuis des siècles, sa famille possédait la même propriété, éditant aussi, à ses heures perdues, les *Chroniques* d'un de ses arrière-grands-oncles, aumônier ordinaire d'Henri IV, mine précieuse pour l'histoire du Périgord.

Enfin, M. Charles Benoist, de l'Institut, député de Paris, parla le dernier, apportant à son ancien collègue le salut de l'Ecole des Sciences politiques, où Tarde avait professé plusieurs années. Son discours, d'une belle tenue littéraire, termina, sur une note élégante, soulignée d'une émotion discrète, la partie oratoire de cette belle cérémonie.

Une surprise, en effet, avait été ménagée à l'auditoire : des vers inédits de Gabriel Tarde furent déclamés, avec un art infiniment séduisant, par M[lle] Renée du Minil, la sociétaire bien connue de la

Comédie-Française. Pour beaucoup, ce n'était point une révélation que ces poésies de Gabriel Tarde ; ceux-là mêmes qui ignoraient que, dans sa jeunesse, il s'était cru une véritable vocation lyrique, avaient souvent deviné, à travers son œuvre abstraite, le véritable don du poète : un jaillissement d'images vivantes, originales, exprimées dans une langue souple, riche, nuancée, une sorte d'illumination subite du champ de la pensée... Aussi bien fut-ce une grande joie d'entendre trois de ces poèmes encore inconnus, et d'une perfection littéraire qui surprend, à bon droit, chez un philosophe : *Deux langues mourantes, Le Philosophe, Ma Maison*[1].

Mlle du Minil récita encore deux belles pièces de vers composées en l'honneur de Gabriel Tarde, l'une de Camille Bruno, l'autre de Sébastien-Charles Leconte.

La cérémonie terminée, les orateurs et les personnalités officielles qui y avaient assisté se retrouvèrent le soir, au magnifique banquet que la famille de Gabriel Tarde offrait, dans la Salle des Fêtes, nouvellement restaurée, de la ville de Sarlat. Nous devons citer, parmi les convives de ce dîner : M. le Préfet de la Dordogne, MM. Guillier et le professeur Peyrot, sénateurs ; M. Sarrazin, maire et député de Sarlat ; M. le Sous-Préfet de Sarlat ; M. Thamin, recteur de l'Académie de Bordeaux ; MM. Espinas, Louis Léger, Injalbert, Charles Benoist, membres de l'Institut ; M. le professeur Lacassagne, M. le Dr Testut, M. Fernand Faure, M. Emmanuel Lasserre, MM. les membres du Conseil municipal de Sarlat, MM. les magistrats, les avoués et notaires de la ville ; MM. les membres du barreau ; MM. de Fayolle, de Lacrousille, de Maleville, de Prin, etc., et un grand nombre d'amis personnels de la famille. Au dessert, de nombreux toasts furent portés, qui soulignèrent et accentuèrent encore la portée de cette manifestation de respect et d'unanime sympathie envers la mémoire de l'illustre sociologue. Pendant ce temps, la ville tout entière admirait les illuminations et le feu d'artifice qui clôturaient cette belle journée, dont un journal résumait ainsi très justement le caractère : « Les fêtes de Sarlat ont donc été vraiment les fêtes communes d'un homme, d'une famille et d'un pays. »

[1] Les fils de Gabriel Tarde, qui ont déjà publié, cette année-ci, un volume de *Pages choisies*, de Tarde (librairie L. Michaud), ont l'intention de livrer au public, prochainement, quelques-unes des poésies de leur père, choisies parmi les nombreux manuscrits poétiques qu'il a laissés.

REVUE CRITIQUE

UNE MERCURIALE BELGE

M. A. Callier, Procureur général à la Cour d'appel de Gand (Belgique), vient de prononcer à l'audience de rentrée de cette Cour, le 1er octobre dernier, une mercuriale ayant pour sujet : *la Défense sociale et la Criminalité.*

M. le Procureur général y combat, au nom des anciennes théories métaphysiques et doctrinaires, les conclusions positivistes de l'Ecole italienne. Il professe pour ses partisans un haut dédain, les traite gouailleusement de « gens graves », de « faiseurs de systèmes », leur impute de « se réclamer du code des apaches », et les place en fin de compte au point de vue valeur au rang « des lecteurs de faits divers ».

Ce ton de persiflage paraît bien un peu déplacé, quand il s'adresse à des hommes de l'envergure de Lombroso, de Lacassagne, de Ferri, de Tarde, de Colajanni, de Garofalo et de tant d'autres qui ont assis la science criminologique sur des bases purement scientifiques.

D'autant plus que ce persiflage n'est pas compensé par la richesse de la documentation de M. le Procureur général qui semble ne parler de l'Ecole italienne que par ouï-dire et s'aventurer pour la première fois sur un terrain qui ne lui est guère familier. Mais n'est-ce pas le propre de l'école doctrinaire de pontifier au nom du dogme, et de pouvoir, par conséquent, négliger la documentation et décliner la controverse?

Passons donc en revue quelques-unes des idées émises par M. le Procureur général Callier.

I. *La criminalité en Belgique ne tend pas à s'accroître.* — Or, les statistiques belges établissent que le chiffre des plaintes est passé de 73 pour 10.000 habitants en 1870, à *259 en 1905*. M. le Procureur général s'attache longuement à détruire la portée de cette constatation désolante en tâchant de démolir les éléments de ladite statistique.

Il est hors de doute que ce grossissement du chiffre des plaintes ne correspond pas à un accroissement exactement proportionnel de la criminalité — et ce pour des raisons trop longues à énumérer. — Mais si M. le Procureur général a si peu foi dans les statistiques lorsqu'elles contrarient à ce point sa thèse, pourquoi y a-t-il pleine foi lorsqu'elles *semblent* la corroborer? Pourquoi se prévaut-il de cette autre statistique suivant laquelle les crimes jugés par les Cours d'assises belges, qui étaient de 171 en 1876, étaient tombés à 90 en 1903, pour en conclure que la grande criminalité diminue? Il n'ignore pas, sans doute, qu'il est des crimes *non correctionnalisables*, qu'on ne renvoie presque plus devant la Cour d'assises en Belgique: notamment la tentative de meurtre, la prévention étant presque toujours transformée d'emblée en celles si anodines de coups et blessures et de menaces par gestes. M. le Procureur général devrait établir que cette pratique existait autrefois dans la même mesure qu'aujourd'hui et s'il néglige de le faire sa statistique perd toute signification.

Et puis, en fin de compte, la constatation seule que, au sein d'une société dans l'épanouissement de la civilisation, la criminalité reste stationnaire, ne serait-elle pas le signe de la faillite du régime répressif qui y est en vigueur?

II. *La récidive augmente en Belgique.* — En 1899, 38 pour 100 des condamnés étaient récidivistes ; en 1907, cette proportion est de 46 pour 100 et, en 1908, de 49 pour 100. La proportion est même beaucoup plus forte si l'on s'en tient à la criminalité masculine: en 1907, il y eut 21.559 condamnés primaires et **23.989 récidivistes**.

« Mais, conclut M. le Procureur général, il n'est pas certain que cela constitue un danger. »

Il aurait même pu ajouter : Il est assez indifférent à celui qui reçoit des coups de couteau, qu'ils lui soient portés par un malfaiteur primaire ou par un récidiviste.

Mais, encore une fois, ce qui est effrayant à constater, c'est que la société laisse se constituer une armée de malfaiteurs sans cesse accrue dont le crime est la spécialité, alors qu'elle pourrait, cela est indéniable, en dépit de toutes les arguties métaphysiques de l'ancienne école, éliminer définitivement tous les individus qui en sont à leur cinquième ou sixième récidive en matière grave et faire ainsi mécaniquement descendre la criminalité de moitié en doublant la sécurité sociale !

III. *L'histoire de la peine*, proclame encore M. le Procureur

général, *a été celle d'une abolition constante.* — S'il en est ainsi, pourquoi ne pas abolir toute répression ?

Si la peine forte n'est pas un obstacle au crime, la peine légère le sera bien moins encore.

« Le malfaiteur, continue M. le Procureur général, ne craint pas une peine, même sévère, à laquelle il espère pouvoir échapper, mais il reculera devant une répression certaine, même adoucie. »

Mais si le malfaiteur recule devant une répression *certaine, mais douce*, il reculera à plus forte raison devant une répression *certaine et sévère* ? Quelle antinomie M. le Procureur général prétend-il créer entre « sévère » et « certaine » : est-ce qu'une bonne police ne peut être organisée qu'en concomitance avec des lois indulgentes.

Au reste M. le Procureur général combat nos théories sans les connaître. L'école italienne rejette la notion de la peine. Elle ne se préoccupe pas du point de savoir si le malfaiteur est plus ou moins terrorisé par la répression. Elle croit, en vérité, conformément aux principes déterministes, que l'homme obéit dans ses actions au mobile le plus fort et, à ce titre, elle croit que la sévérité de la répression sera de nature à influer sur les actes de l'individu enclin au crime. Mais la préoccupation dominante de l'école italienne est, par une élimination définitive ou à longue durée du malfaiteur, de mettre la société à l'abri de ses coups et, ici encore, toutes les statistiques et dissertations du monde ne parviendront pas à dénier que le criminel exécuté ou enfermé à vie sera hors d'état de nuire.

IV. *Il faut préconiser*, continue M. le Procureur général, *contre l'extension du crime, la lutte contre l'alcoolisme, la lutte contre la misère, le développement de l'instruction et le relèvement de l'enfance coupable.* — L'école lyonnaise a été la première à indiquer qu'*une partie de la criminalité* avait une cause sociale résultant de l'organisation défectueuse de la société et constatons que l'école doctrinaire dont se réclame M. le Procureur général s'est toujours opposée aux réformes démocratiques destinées à relever la condition des classes laborieuses. Sur ce point, l'adhésion de M. le Procureur général Callier nous est précieuse.

Mais il existe aussi une criminalité *congénitale* à l'humanité et sur laquelle les réformes sociales ne peuvent avoir d'influence, parce qu'elle provient de la contexture physique de l'individu.

Au reste la société a à se défendre contre les premiers tout

autant que contre les seconds. La Société doit bien se défendre contre les malheureux déments ou contre les malades atteints de maux contagieux, pourquoi devrait-elle hésiter quand elle a devant elle des malfaiteurs dont la criminalité a une cause sociale ?

V. Enfin M. le Procureur général *est plein d'admiration pour « notre théorie pénale si belle et si juridique, fondée sur la responsabilité »*. — Nous admettons parfaitement que l'on *croie* à la liberté de l'homme et à sa responsabilité, mais on ne peut y croire que comme on croit à un dogme religieux, c'est-à-dire par raison sentimentale.

Mais nous prétendons aussi qu'il est inconcevable de donner comme base à une chose aussi nécessaire que la préservation sociale une notion que beaucoup d'hommes nient et que ceux qui y croient sont incapables d'établir scientifiquement et par des preuves excluant le doute.

Auguste Comte a magistralement démontré, dans sa *Philosophie positive*, que toutes les sciences ont à leur origine été basées sur des hypothèses métaphysiques et *a prioristes*.

Les sciences exactes s'en sont dégagées ; mais les sciences sociales n'y sont point encore parvenues, bien qu'elles y tendent manifestement.

La situation de la législation répressive basée sur la responsabilité devient d'autant plus critique qu'un nombre sans cesse croissant de prévenus, ainsi que le constate M. Fernand Thiry, professeur de droit pénal à l'Université de Liège, échappe à la répression par déclaration d'irresponsabilité. Et il est de toute évidence qu'à cette manœuvre, les privilégiés de la fortune trouveront beaucoup mieux leur compte que les miséreux.

De sorte que la théorie de la responsabilité ne laisse pas seulement la société sans défense, mais se prête encore à de criantes iniquités.

Bref, M. le Procureur général ne parviendra pas à nous convertir, ni nous à le convaincre ; nos orientations sont opposées ; il professe au nom de la métaphysique, tandis que nous parlons au nom des faits et de la science positive.

Faut-il ajouter que la manière de raisonner de M. le Procureur général Callier est aussi extraordinaire que commode ?

En voici un exemple. Examinant les critiques adressées par Tarde dans sa *Criminalité comparée* (p. 72, 73, 77), à l'opinion du criminologue italien Poletti au sujet de l'influence de la densité

de la population libre de ses mouvements sur la criminalité, M. le Procureur général Callier se borne à déclarer dédaigneusement : « Les raison qu'il (Tarde) oppose à son opinion sont sans valeur.» Et c'est tout !

Notre vénéré et regretté Tarde, qui fut pendant de longues années magistrat et fonctionnaire supérieur du ministère de la justice de France et mourut membre de l'Institut, ne mérite certes pas d'être traité avec une semblable désinvolture.

Une pareille réfutation n'a jamais convaincu personne. M. le Procureur général vient de faire l'expérience décisive qu'il est infiniment plus aisé de parler des questions de droit pénal que de mettre au point les questions de criminologie et de pœnologie.

A. du Lac.

LA PHILOSOPHIE BIOLOGIQUE D'AUGUSTE COMTE

Par Raoul MOURGUE
Licencié es Lettres-Philosophie (de l'Université de Montpellier).

— *Suite et fin* —

Nous avons vu que A. Comte parle de l'irritabilité et de la sensibilité comme résidant « dans les tissus qui en sont susceptibles », pour reprendre ses propres expressions. C'est là une allusion à la théorie de Bichat, dont M. Colonna d'Istria (18) a dit, avec raison, qu'elle avait préparé la biologie contemporaine, et dont nous avons maintenant à parler. On sait que Bichat, profitant des travaux de ses prédécesseurs et, en particulier, de ceux de Bordeu et Pinel, avait abandonné l'étude des organes et des appareils cultivée pendant les siècles précédents et, par l'étude des tissus, avait fondé ce qu'il appelait *l'anatomie générale*. A chaque tissu ou *système*, comme il disait, il rattachait certaines propriétés fixes. Cette conception, malgré la métaphysique vitaliste, dont l'œuvre de Bichat n'est pas exempte, était une œuvre de génie, parce qu'elle portait un coup mortel à la force vitale, entendue dans un sens substantialiste. C'est ce qu'avait bien vu A. Comte : « Bichat a certainement introduit, le premier, sous le titre de *propriétés de tissu* une considération capitale, évi-

demment destinée par son extension graduelle, à absorber inévitablement toutes les conceptions ontologiques et à préparer ainsi l'entière positivité des principales notions élémentaires de la physiologie. Car l'opération philosophique se réduit ici essentiellement à substituer aux anciennes idées de *force* de simples idées de *propriétés*, en consacrant ce terme *à la seule acception positive de désigner les actes les plus généraux dans lesquels puissent être décomposés les divers phénomènes biologiques.* » (19, t. III, p. 454[1].)

Désormais les propriétés vitales sont conçues non plus comme des entités, mais comme étant parallèles en quelque sorte à la matière organisée. N'est-ce pas là aux yeux de A. Comte l'analogue dans le monde organique de ce qu'est l'attraction newtonienne en astronomie? De même que l'astronome ne se préoccupe pas de savoir ce que c'est que la force attractive, mais s'en sert comme d'une notion utile pour coordonner les phénomènes et en prévoir d'autres, de même ici ce parallélisme des propriétés vitales et des différents tissus, qui leur servent de bases matérielles, est une notion permettant d'utiles rapprochements[2]. « Au delà de la relation immédiate que l'analyse découvre entre l'élément anatomique et la propriété qui est son mode essentiel d'action, la science véritable cesse » (18, p. 276.)

D'ailleurs il ne faudrait pas croire que cette conception « atomistique », pour employer une expression de M. Houssay, soit en opposition avec le caractère synthétique, finaliste, dont A. Comte fait la principale caractéristique de la vie : « Jamais le génie analytique, dit il, ne prépara aussi heureusement l'élaboration synthétique. En décomposant de nombreux organes en quelques tissus uniformes, partout doués d'attributions fixes en rapport avec leur structure, on pousse jusqu'aux éléments biologiques l'harmonie nécessaire entre l'acte et l'agent. *Le consensus vital tend aussi à mieux ressortir par cette considération habituelle et directe des conditions anatomiques communes à toutes les parties et à tous*

[1] Cf. la même idée *in* Cl. Bernard, *la Science expérimentale*, p. 161.

[2] « Le rapport des propriétés comme causes avec les phénomènes, comme effets, est un axiome presque fastidieux à répéter aujourd'hui en physique, en chimie, en astronomie, etc. Si cet ouvrage établit un axiome analogue dans les sciences physiologiques, il aura rempli son but. » (Anatomie générale, préface, p. 20.) A la vérité, Bichat parle parfois de propriétés qui sont de véritables qualités occultes, comme la propriété qu'il attribuait aux tissus d'absorber ou d'exhaler : néanmoins, il avait bien fait le partage entre les qualités occultes et les qualités provisoirement irréductibles (Cf. Littré, *Médecine et médecins* Didier. 1872, p. 180).

les êtres. Enfin l'harmonie générale entre l'organisme et le milieu devient ainsi pleinement appréciable, puisque chacun de ses modes essentiels se trouve désormais caractérisé par un tissu convenable. » (20, t. I, p. 648.)

Il est inutile de faire ressortir longuement l'importance d'une telle conception. A la vérité, peu après, la notion de tissu fut remplacée avec les travaux de Schleiden et Schwann par celle de cellule; A. Comte, avec beaucoup de prudence, d'ailleurs, ne l'accepta qu'assez tard, parce qu'on la confondait trop souvent avec la notion de « monade organique », les biologistes d'alors étaient loin d'en soupçonner l'extrême complexité. Néanmoins, le grand pas était fait; comme l'a fait remarquer Hertwig, l'anatomie et la physiologie trouvaient dans l'idée d'une unité organique l'analogue de ce qu'est pour la chimie la théorie des atomes. Hertwig regarde avec raison cette idée comme une des plus grandes découvertes du XIXe siècle, s'il est vrai qu'elle a permis à l'anatomie de passer de la phase descriptive à la phase explicative, et si, par delà l'étude de l'homme d'où elle était sortie, l'anatomie générale étendait ses applications à la pathologie, où dès le temps de A. Comte elle avait produit beaucoup de travaux, à la zoologie, à la botanique, etc., bref à la biologie tout entière[1].

Si maintenant, jetant un regard en arrière, nous essayons de caractériser les idées de A. Comte, nous voyons ce qui en fait la valeur, c'est qu'elles ont embrassé tous les côtés de la question ; aussi ne pouvons-nous les classer dans aucun des cadres traditionnels qui, par leur rigidité même, prouvent bien leur insuffisance.

Il nous semble qu'il serait aussi inexact de parler du vitalisme de A. Comte que de son mécanisme, qu'une critique partiale lui a souvent attribué[2]. A. Comte lui-même n'aurait accepté ni l'un ni l'autre de ces qualificatifs métaphysiques.

Nous avons eu souvent l'occasion de rapprocher ses idées de celles de Cl. Bernard, et il serait facile de multiplier ces rapprochements[3]; il est certain pour le cas qui nous occupe que A. Comte aurait entièrement souscrit à son attitude vis-à-vis du

[1] Haeser l'appelle : « Der folgenreichste Fortschritt seit der Entdeckung der Blut Kreislaufes. » (*Loc. cit.*, p. 826.)

[2] Cf. les articles de Pillon cités dans notre bibliographie. Nous avons trouvé aussi le terme de mécanisme attribué à Comte sous la plume d'un esprit éminent, M. Brochard, dans un compte rendu de l'*Archiv für systematische Philosophie*, t. IV, p. 507.

[3] Cf. chap. V de notre mémoire.

mécanisme et du vitalisme, que le célèbre physiologiste a résumée dans ses « Leçons sur les phénomènes de la vie communs aux animaux et aux végétaux » : « Si les doctrines vitalistes, remarque-t-il, ont méconnu la vraie nature des phénomènes vitaux, les doctrines matérialistes, d'un autre côté, ne sont pas moins dans l'erreur, quoique d'une manière opposée. En admettant que les phénomènes vitaux se rattachent à des manifestations physico-chimiques, ce qui est vrai, la question de son essence n'est pas éclaircie pour cela. Il y a dans le corps animé un arrangement, une sorte d'ordonnance, que l'on ne saurait laisser dans l'ombre, parce qu'elle est véritablement le trait le plus saillant des êtres vivants. Que l'idée de cet arrangement soit mal exprimée par le nom de force, nous le voulons bien : mais ici le mot importe peu, il suffit que la réalité du fait ne soit pas discutable [1]. »

Assurément, aux yeux d'un biologiste contemporain, la définition de la vie de A. Comte présenterait une grave lacune : il omet la considération du temps et du processus évolutif dans les organismes, l'idée de l' « élan vital » comme dirait M. Bergson, qui a développé ce point de vue avec tant d'originalité ; mais on ne peut lui en faire un reproche, si on considère l'état rudimentaire de l'embryologie à son époque [2].

Ce n'en est pas moins d'un esprit profond d'avoir considéré les idées de vie et d'organisation comme corrélatives, et d'avoir reconnu, comme dit M. Hamelin, que « dès qu'on admet la vie, fût-ce sous sa forme la plus basse, comme une donnée au delà de laquelle on ne remonte point, on admet à son insu de la finalité et à vrai dire toute la finalité qu'il puisse jamais y avoir dans le monde [3]. »

Ce qui fait l'intérêt de la philosophie biologique de A. Comte,

[1] Cité par Hertwig, *Der Kampf um Kernfragen der Entwickelungs u. Vererbungslehre*, Jéna, Fischer, 1909.

[2] Ceci est une remarque de A. Comte lui-même (*Cours*, III, pp. 477-478). Notons cependant que, dès 1824, Chevreul avait bien vu ce que nous reprochons à A. Comte d'avoir omis : « Un corps organisé, dit-il, a en lui la propriété de se développer avec une constance admirable dans la forme de son espèce, et la faculté de donner naissance à des individus qui reproduisent à leur tour cette même forme... » Et il ajoute : « C'est là où se trouve pour nous le mystère de la vie, et non dans la nature des forces auxquelles on peut rapporter immédiatement les phénomènes. » (*Considérations générales sur l'analyse organique*, et *C. R. de l'Académie des Sciences*, t. V, p. 175). M. Armand Gautier, auquel nous empruntons cette citation (*Leçons de chimie biologique normale et pathologique*, 2e édit., Paris, Masson, 1897, p. 1, en note) ne professe pas d'autre doctrine. Ce fut aussi celle de Cl. Bernard.

[3] *Essai sur les éléments principaux de la représentation*, Alcan, 1907, p. 277.

nous l'avons vu, c'est la façon dont il a conçu cette finalité. Il remarque en effet que c'est à la biologie que nous devons de nous être libérés du « dogme théologique » des causes finales. Celui-ci a été remplacé par le principe des conditions d'existence. « Le véritable esprit général de la science biologique doit certainement nous conduire à penser que, par cela même que tel organe fait partie de tel être vivant, il concourt nécessairement, d'une manière déterminée, quoique peut-être inconnue, à l'ensemble des actes qui composent son existence : ce qui revient simplement à concevoir qu'il n'y a pas plus d'organe sans fonction que de fonction sans organe. » (19, t. III, p. 320-21.)

Cuvier, par la façon magistrale dont il avait développé la « loi des corrélations organiques » avait énoncé, par là même, la loi des conditions d'existence: nul être ne pourrait subsister, si toutes ses parties n'étaient pas faites les unes pour les autres. « L'histoire naturelle, dit Cuvier, a un principe qui lui est propre ; c'est celui des « conditions d'existence » vulgairement nommé des causes finales » (29, p. 302-303).

A. Comte ne veut rien laisser subsister de l'ancienne notion théologique des causes finales, qu'il n'est légitime d'assimiler au principe des conditions d'existence que si on en enlève toute idée d'intention, de but ; en particulier il repousse comme indigne d'un esprit scientifique l'optimisme naïf qui nous fait admirer l'adaptation des organes à leurs fonctions. A. Comte, pour montrer l'inanité de ce sentiment, a insisté dans plusieurs passages sur ce que Metchnikoff a appelé « les désharmonies de la nature humaine ». Il donne l'exemple de l'œil, repris plus tard par Helmholtz, celui de la vessie urinaire, et il conclut : « Si, entre certaines limites, tout est nécessairement disposé de manière à pouvoir être, on chercherait néanmoins vainement, dans la plupart des arrangements effectifs, des preuves d'une sagesse réellement supérieure, ou même seulement égale, à la sagesse humaine. » (19, t. III, p. 321-22 en note. Cf. aussi, *ibid.*, p. 508.)

Bien plus, A. Comte n'hésite pas à concevoir des organismes fictifs qui seraient incomparablement supérieurs, au point de vue de leur adaptation aux conditions d'existence, aux organismes réels.

Ici A. Comte, en s'opposant à la conception théologique optimiste des causes finales, rendait un véritable service à la science, et l'on s'étonne qu'en 1854, Flourens ait pu écrire : « Les causes finales sont l'expression philosophique la plus haute de

nos sciences et la plus douce. Il y a un plaisir d'ordre supérieur à découvrir et à contempler cet assemblage merveilleux de tant de ressorts divers combinés dans des proportions si justes. Le spectacle d'une sagesse infinie donne du calme à l'esprit des hommes. Ce n'est pas peu de chose, disait Leibnitz, que d'être content de Dieu et de l'univers[1]. »

A. Comte, en substituant le principe des conditions d'existence à celui des causes finales, s'opposait également à l'explication paresseuse qui consistait à rendre compte de tous les phénomènes à l'aide de cette entité du XVIIIe siècle, assez mal définie d'ailleurs: la *nature*[2]. Il n'en reste pas moins que, pour combattre une conception erronée de la finalité, A. Comte, comme nous l'avons dit, considère cette dernière comme caractéristique des phénomènes vitaux.

Il n'entre pas dans notre sujet de montrer comment beaucoup de biologistes contemporains, Hertwig, Reinke, Driesch, Giard, rejettent à des degrés divers, toute vue exclusive et unilatérale des phénomènes de la vie. Ce que nous retiendrons surtout de l'attitude de A. Comte, c'est le fait qu'il a bien vu que le réel comportait des plans de phénomènes irréductibles les uns aux autres.

F. — Ce souci qui se manifeste à chaque instant dans le *Cours de Philosophie positive* de noter à la fois de la façon la plus exacte la dépendance des sciences les unes par rapport aux autres et leurs caractères spécifiques, se retrouve d'une façon non moins nette pour ce qui est des rapports de la biologie avec la sociologie.

Entre ces deux sciences se trouve une discipline intermédiaire, « *l'étude positive des fonctions intellectuelles et morales ou cérébrales* », comme dit A. Comte, qui se rattache d'une façon intime à la biologie, quoique ne pouvant être pleinement constituée, d'après lui, qu'après l'institution de la sociologie[3]. La partie la plus importante de cette étude qui n'est qu'une partie de la biologie, c'est la détermination des divers centres cérébraux

[1] Flourens, *Eloge historique de M. H. Ducrotay de Blainville*, lu dans la séance annuelle du 3 janvier 1854. *(C. R. de l'Académie des sciences.)*

[2] Chez Buffon, par exemple Cf. 28, p. 254-255.

[3] Il n'entre pas dans notre sujet de traiter la question de la psychologie chez A. Comte qu'il concevait comme devant faire partie d'une science plus vaste, l'*anthropologie* ou science de l'homme, considéré en tant qu'être individuel et être social. — Cf. à ce sujet A. Georges. *Essai sur le système pys-hologique d'A. Comte*, Lyon, A. Rey, 1908, et l'étude que nous lui avons consacrée, in *Lyon Universitaire*, 26 février, 19 mars, 9, 16 et 23 avril 1909, sous le titre : *la Conception de la psychologie chez Auguste Comte*.

(19, t. III. p. 556) qui avait été esquissée par Gall dans sa *Phrénologie*. Celle-ci avait besoin, pour être abordée avec succès, des conceptions scientifiques relatives à la vie organique et à la vie animale. « Gall ne pouvait venir qu'après Bichat » (*Cours*, III, p. 534). Mais ici encore il serait inexact de supposer que A. Comte veuille réduire l'étude des phénomènes psychologiques à la physiologie et à l'anatomie cérébrale. Quoique rejetant les méthodes *a priori* de l'école éclectique, il n'a jamais nié que les *données immédiates de la conscience* ne soient les données indispensables, à l'aide desquelles on instituera les lois psychologiques. Il pense (20, t. I, p. 728-29) que si Gall n'a pu fonder un système solide, cela vient en grande partie de la méconnaissance des lois de l'évolution collective données par la sociologie.

De même, cette dernière, quoique ayant des rapports évidents avec la biologie, s'en distingue de plusieurs façons. Dès le début du cours, A. Comte a fait nettement cette distinction... « Dans tous les phénomènes sociaux, dit-il, on observe d'abord l'influence des lois physiologiques de l'individu, et, en outre, quelque chose de particulier qui en modifie les effets et qui tient à l'action des individus les uns sur les autres singulièrement compliquée dans l'espèce humaine par l'action de chaque génération sur celle qui la suit... Cette subordination nécessaire entre les deux études ne prescrit nullement, comme quelques physiologistes du premier ordre ont été portés à le croire, de voir dans la physique sociale *un simple appendice de la physiologie* » (19, t. I, p. 73). C'est surtout de la physiologie cérébrale que la sociologie aura besoin comme point de départ (19, t. IV, p. 342).

Au point de vue de la méthode, nous avons vu qu'en biologie on doit, autant que possible, considérer tout d'abord des ensembles que l'on analyse progressivement. C'est ainsi que, pour l'étude de la vie animale, A. Comte demande que l'on parte de la considération de l'homme qui est l'objet le plus complexe mais le plus facile à comprendre et qui synthétise, dit-il, les degrés inférieurs de l'échelle que l'on examinera ensuite. D'une façon analogue, le principe fondamental de la méthode en sociologie « consiste en ce que, dans la recherche des lois sociales l'esprit doit indispensablement procéder du général au particulier, c'est-à-dire, commencer par concevoir, dans son ensemble, le développement total de l'espèce humaine, en n'y distinguant d'abord qu'un très petit nombre d'états successifs,

et descendre ensuite graduellement, en multipliant les intermédiaires, à une précision toujours croissante, dont la limite naturelle consisterait à ne mettre qu'une seule génération d'intervalle dans la coordination des termes de cette grande série. Cette méthode est essentiellement commune à toutes les parties de la physique des corps organisés, mais elle est particulièrement obligée dans la physique sociale[1]. »

De même, A. Comte transporte en sociologie le point de vue statique et le point de vue dynamique, « en distinguant radicalement, à l'égard de chaque sujet politique, entre l'étude fondamentale des conditions d'existence de la société, et celle des lois de son mouvement continu » (19, t. IV, p. 231).

La transformation du principe des causes finales en celui des conditions d'existence, que nous avons vu élaborée par la biologie, garde toute sa valeur en sociologie et c'est seulement dans la science des êtres vivants que la « notion générale en peut être aujourd'hui convenablement acquise » (19, t. IV, p. 350-451 ; t. III, p. 323).

En résumé, « au lieu de constituer un simple appendice de la biologie, la physique sociale doit être certainement conçue comme une science *parfaitement distincte*, directement fondée sur des bases qui lui sont propres, mais *profondément rattachée* soit dans son point de départ, soit dans son développement continu, *au système entier de la philosophie biologique* ». (*Ibid.*, p. 349.)

CHAPITRE IV. — **Origines des idées de A. Comte en biologie.**

A. — *Rapports de Blainville et A. Comte.*

Nous avons eu maintes fois l'occasion, au cours de notre exposé de la philosophie biologique de A. Comte, de rapprocher ses conceptions de celles de Blainville, et, si nous nous sommes abstenu de parler d'une façon générale de la description qui est donnée dans le *Cours de philosophie positive* de l'état des connaissances anatomiques, biotaxiques et physiologiques, c'est qu'en réalité ces idées ont été empruntées, pour la plus grande partie, aux leçons que Blainville professa devant A. Comte.

§ 1. — Il s'agit donc maintenant d'essayer de caractériser ce que ce dernier doit à son maître ; aussi bien pourrait-il être

[1] « Considérations philosophiques sur la science et les savants», novembre 1825 (*Politique posit.*, t. IV, appendice, p. 151).

légitime d'examiner les idées générales que le naturaliste a empruntées au philosophe. C'est dire que l'influence a été réciproque, et cela nous amènera tout d'abord à parler brièvement des circonstances qui leur ont permis de se mieux connaître.

Blainville était professeur au Muséum, lorsqu'il fit la connaissance de A. Comte chez leur ami commun Saint-Simon. En 1822, quand ce dernier fit une tentative de suicide, A. Comte avertit Blainville par un billet très respectueux qui semble indiquer que leurs relations commençaient à peine. En avril 1826, A. Comte ayant ouvert un cours libre dans son modeste appartement de la rue du faubourg Montmartre, Blainville l'encouragea beaucoup et assista à ses deux ou trois leçons, en compagnie de Poinsot et de Humboldt.

Presqu'au même moment se déclarèrent les crises nerveuses qui nécessitèrent, cette même année 1826, l'internement de A. Comte chez Esquirol. Blainville eut alors les plus grandes attentions pour son ami. C'est à cette occasion ou plus exactement à propos d'un incident survenu entre la famille de A. Comte et sa femme et dont nous n'avons pas à nous occuper ici, que Blainville écrivit à cette dernière : « Mes rapports avec lui ont toujours été purement scientifiques ou de simple bienveillance de ma part, pour tâcher de lui être utile. Toutes ses lettres n'ont jamais eu pour but que de me demander des conseils sur ses travaux et sur le cours qu'il avait commencé, ou des démarches pour lui trouver des souscripteurs à ce même cours[1] ».

En 1829 Blainville ouvrit à la Sorbonne un *Cours de physiologie générale et comparée*, auquel A. Comte assista d'une façon assidue pendant trois ans et auquel il fait de nombreuses allusions dans ses leçons sur la philosophie biologique. Il avait la plus grande admiration pour la plupart des idées qui y furent développées (19, III, p. 460). D'ailleurs, il faut le signaler dès à présent, Blainville avait de grandes qualités d'exposition méthodique, qui séduisirent A. Comte et que nous ne pouvons entièrement apprécier, car ces leçons furent recueillies et publiées par un des élèves de Blainville, le Dr Hollard.

[1] Lettre citée par Littré, *A. Comte et la philosophie positive*, p. 121. — Les lettres d'A. Comte à Blainville ont été publiées dans la *Correspondance inédite d'Auguste Comte* (4 vol. in-8, chez Vigot frères), mais elles ne présentent pas grand intérêt pour notre sujet Il aurait été peut-être plus instructif de consulter les lettres de Blainville à A. Comte ; nous étant adressé, à ce sujet, à la *Société positiviste*, il nous fut répondu qu'elles n'avaient pas encore été trouvées dans les archives.

Voici en effet ce que dit A. Comte dans le discours qu'il prononça à l'occasion de ses funérailles, le 7 mai 1850 : « Son aptitude systématique ne se caractérisa pleinement que par le degré initial d'élaboration qui suffit à l'exposition orale. Aussi la principale supériorité de Blainville ne put-elle être dignement sentie que de ceux qui eurent le bonheur de suivre convenablement une série complète de ses admirables leçons [1] ». Nous nous empressons cependant d'ajouter qu'il se peut que cette appréciation soit légèrement faussée par l'évidente partialité dont il fit preuve à ce moment envers son maître en biologie [2]. Cette circonstance ne doit pas être oubliée, lorsqu'on étudie le *Cours de physiologie générale et comparée.*

En 1850 leurs relations, qui furent toujours empreintes de la plus parfaite cordialité, avaient cessé. Cependant l'admiration de A. Comte pour Blainville n'avait pas diminué ; dans son calendrier positiviste, il le met comme adjoint de Lamarck dans le mois de Bichat, ce qui, raconte son biographe, l'avait fait sourire lorsqu'on le lui rapporta.

Deux mois après, Blainville mourut, et A. Comte prononça à ses funérailles un discours où nous nous contenterons de relever les passages intéressant les appréciations de l'œuvre scientifique du biologiste par le philosophe. Ici elles ne se séparent pas de quelques critiques, mais il faut nous souvenir que nous sommes en 1850 et qu'à ce moment celui qui est devenu le grand prêtre de l'Humanité attache certainement encore plus d'importance à la cohérence, au caractère synthétique et systématique des spéculations scientifiques, qu'à leur valeur intrinsèque, expérimentale ou désintéressée. Après avoir esquissé l'évolution des sciences biologiques avant Blainville, il ajoute : « Les diverses conceptions fondamentales, statiques, dynamiques et taxonomiques avaient ainsi surgi séparément, sans que leur harmonie générale eut encore suscité des méditations caractéristiques. Cette systématisation était alors devenue le principal besoin de la partie la plus synthétique de la philosophie naturelle. Elle convenait donc à l'*esprit le plus coordinateur qui ait cultivé la biologie depuis Aristote*, si l'on excepte le génie de Bichat, dont l'universelle prééminence, autant déductive qu'inductive exclut toute comparaison.

[1] Ce discours se trouve en appendice, à la fin du t. I, *De la Politique positive*.

[2] Cf. *Politique positive*, t. I, Appendice, p. 740 et *passim*.

« Blainville sentit à temps sa belle mission, et la poursuivit toujours, mais sans l'avoir jamais accomplie comme il le pouvait. Il a successivement tenté de coordonner les conceptions sur la structure, l'existence et la classification des corps vivants. Néanmoins, il n'acheva réellement aucune de ces trois grandes construction. Quoiqu'il ait, mieux que personne, embrassé l'ensemble de chacune d'elles et caractérisé leurs vraies relations naturelles, nul traité complet n'a finalement développé toute sa puissance dogmatique. Peut-être ne sera-t-elle jamais appréciée que dans mon ouvrage fondamental, où d'ailleurs je jugeai impartialement ses services scientifiques, surtout envers la hiérarchie animale. »

Blainville, de son côté, n'avait pas moins d'admiration pour le système d'A. Comte, et un de ses biographes nous apprend que « lorsqu'en 1850 la mort le terrassa inopinément... elle le surprendra mettant tout à la fois la main à un traité *ex professo* sur les animaux ruminants et à un examen consciencieux et réfléchi de la philosophie positive » (11, t. I, p. VII).

Cette continuité dans les relations presque ininterrompues de ces deux hommes était digne de remarque si on se rappelle comment, vers la fin de sa vie, A. Comte abandonna peu à peu tous ses amis. Après avoir ainsi caractérisé l'estime qu'il avait pour les travaux biologiques de Blainville, il convient d'examiner de plus près ce qui chez le naturaliste a séduit le philosophe.

§ 2. — Il y aurait, pour cela, deux méthodes. La première consisterait à rassembler tous les textes d'A. Comte se rapportant à la biologie et à noter les points particuliers de doctrine empruntés à de Blainville. C'est là, sans doute, un travail préliminaire indispensable auquel nous avons dû nous astreindre. « Mais, comme on l'a dit excellemment à propos de St-Mill et d'A. Comte, une énumération de ce genre, en dépit de son apparente précision, ne donne jamais qu'une idée fort inexacte de l'influence exercée par un philosophe sur un autre. Celle-ci ne se mesure pas à l'étendue, pour ainsi dire, matérielle des parties semblables. Elle se révèle surtout par l'esprit général et par les tendances dominantes des doctrines[1]. » C'est cette dernière méthode que nous emploierons, nous réservant, d'ailleurs, le droit de faire appel, le plus souvent possible, à des théories ou à des observations biologiques précises, chaque fois que cela nous

[1] L. Bruhl, *Correspondance d'A. Comte et de St.-Mill*, Introd., p. 20, Alcan, 1899.

sera nécessaire pour éclairer notre pensée. Aussi bien ne faut-il pas nous dissimuler que, dans l'appréciation de l'influence d'un esprit sur un autre, on ne peut arriver qu'à des conclusions très générales.

La question pour de Blainville est même, peut-on dire, plus difficile que pour tout autre biologiste, Bichat par exemple. Il est, en effet, digne de remarque qu'A. Comte est mieux informé sur les sciences biologiques que sur les sciences physico-chimiques ou même mathématiques[1]. C'est qu'en effet il enseignait ces dernières et l'enseignement est souvent en retard sur la science qui se fait. Pour la biologie, A. Comte a été obligé de se documenter auprès des savants contemporains, et on peut dire qu'en général il s'est tenu au courant de leurs travaux. Nous avons vu qu'il se félicitait d'avoir suivi avec assiduité le *Cours de physiologie générale et comparée* que son ami commença en 1829 à la Sorbonne. Mais justement parce que l'enseignement de Blainville fut surtout oral, nous ne possédons pas ce cours rédigé par la main du maître. Nous avons, néanmoins, toute raison de penser que la rédaction qui en fut donnée par un de ses élèves, le Dr Hollard, et qui fut revue par l'auteur, est digne de confiance. Dans le cas contraire, A. Comte n'aurait pas manqué de le signaler, comme il l'a fait pour l'*Histoire des Sciences de l'organisation*[2], rédigée de façon infidèle par l'abbé Maupied.

Malheureusement la publication de ce Cours, par suite de la faillite des libraires, fut arrêtée à la quarantième leçon. Pour remédier à cet inconvénient, Blainville en publia le plan dans le tome III des *Annales françaises et étrangères d'anatomie et de physiologie*, à laquelle A. Comte conseille de se rapporter (19, t. III, p. 462). Cette analyse est intéressante au point de vue de l'esprit extrêmement systématique qui s'y fait jour, mais, ne donnant que des têtes de chapitre, elle est loin de suppléer au développement des questions qui y sont simplement indiquées. C'est ce qui nous faisait dire que l'influence de Bichat ou de Lamarck, par exemple, était plus facile à apprécier, parce qu'au moins avec ces derniers nous avons des documents complets et de la main des auteurs. Mais nous nous empresserons d'ajouter que l'inconvénient n'est peut-être pas aussi considérable qu'on pourrait le supposer; Blainville se répète, en effet, assez souvent, et l'on

[1] C'est une remarque de P. Tannery, *loc. cit.*
[2] Leçons faites à la Sorbonne de 1839 à 1841.

peut contrôler quelques-unes des thèses du *Cours de physiologie générale et comparée* par les préfaces de ses autres ouvrages techniques, par exemple par l'introduction au *Traité de l'organisation des animaux ou principes d'anatomie comparée*, de 1822.

Essayons maintenant de caractériser en quelques mots l'orientation générale de la pensée de nos deux auteurs. Pour A. Comte, il ressort nettement de tous ses ouvrages, depuis l'opuscule de 1822 jusqu'à son dernier écrit, que ce fut un esprit essentiellement synthétique et systématique, désireux avant tout d'arriver à ce que Kant appelait *la totalisation de l'expérience*, ce qui, pour A. Comte, n'était qu'un moyen en vue de l'harmonie sociale.

Pour atteindre ce dernier but, il a écrit le *Cours de philosophie positive* basé sur l'examen des sciences, et dont le point de départ est ce qu'il a assez improprement nommé la loi des trois états. Cette loi des trois états a été très favorablement accueillie par un grand nombre de biologistes au XIXe siècle[1], parce qu'elle apportait un point de vue nouveau, qui, pour être familier aux physiciens ou aux astronomes, l'était beaucoup moins en biologie Blainville l'accepte sans restriction aucune. Voici, en effet, comment il s'exprime dans le premier volume du *Cours de physiologie générale et comparée* : « Pour me servir de l'expression d'un jeune professeur de philosophie positive (en note M. A. Comte) (la seule philosophie qui soit véritablement digne du siècle où nous vivons), les sciences ont passé successivement par trois états : l'état théologique, l'état métaphysique et l'état positif, c'est-à-dire qu'on a usé successivement de trois méthodes pour expliquer les phénomènes[2]...

« Dans la méthode positive, selon laquelle le travail scientifique se fait aujourd'hui à peu près dans toutes ses branches, les phénomènes sont complètement analysés, tant extrinsèquement qu'intrinsèquement, sans égard pour la cause qui les produit... », et, un peu plus loin, il ajoute comme A. Comte a l'habitude de le faire : « Il ne faut cependant pas exagérer ce mode de procéder à l'étude des faits, ou plutôt ne nous bornons pas à ce seul travail, sans cela nous y trouverions l'inconvénient de recueillir des faits particuliers sans voir et sans établir leur

[1] En particulier par Cl. Bernard, cf. chap. V de notre mémoire, § B.

[2] Comme exemple d'explication métaphysique, au sens de A. Comte, il donne la « sensibilité organique » de Bichat, exemple qui a été repris dans le *Cours*, III, p. 498.

liaison, et il nous deviendrait dès lors impossible de concevoir et de réunir dans certaines limites l'ensemble des phénomènes que l'esprit humain a l'heureuse faculté d'apercevoir dans l'univers », et un peu plus loin encore : « C'est dans l'ordre ou la méthode à laquelle est parvenue une science qu'est réellement toute sa philosophie. Ajoutez-y une nomenclature en rapport avec cette méthode, et vous serez arrivés à tout ce qu'il y a de mieux possible dans la constitution de cette science » (10, t. I, pp. 52, 54, 55).

Ne croirait-on pas encore lire le *Cours de philosophie positive* lorsqu'il conclut : « Il suit de là que la méthode fait partie de la philosophie, car la philosophie telle qu'on doit la définir maintenant n'est pas autre chose que l'analyse de l'ordre, de la méthode que doit suivre l'esprit humain dans l'étude de la nature, pour arriver à constituer une science dans quelque direction que ce soit. Considérée ainsi, la philosophie appartient à l'anatomie, aux classifications des animaux, à la médecine, en un mot, à toutes les branches de la zoologie... C'est là véritablement la philosophie et toute la philosophie, car ce que les philosophes se sont réservé est inabordable, surtout avec les éléments que la plupart ont pu prendre dans leurs études préliminaires » *(Ibid.*, p. 56).

Si nous ajoutons maintenant que Blainville commença sa carrière scientifique, ainsi que Lamarck, par l'étude de la physique[1], nous aurons suffisamment indiqué que Blainville réalisait presque aux yeux de A. Comte l'idéal qu'il se faisait du biologiste.

§ 3. — Cette même disposition d'esprit qui consiste chez l'un et chez l'autre, suivant l'expression de Blainville à « concevoir et à réunir dans certaines limites l'ensemble des phénomènes que l'esprit humain a l'heureuse faculté d'apercevoir dans l'univers », est ce qui a déterminé A. Comte, car cela était dans la logique de son système, à accepter sa définition de la vie, que nous lui avons vu préférer à celle de Bichat[2].

Dans l'introduction au *Traité de l'organisation des animaux*, A. Comte retrouvait immédiatement rattachée à cette définition de la vie, sa distinction entre le point de vue statique et le point de vue dynamique. Pour Blainville, le point de vue statique, c'est la considération : « 1° De la matière, c'est-à-dire les éléments chimiques et les principes immédiats qui résultent de leur

[1] Cf. Nicard, Etude sur la vie et les travaux de M. de Blainville. En tête de l'*Ostéographie*, p. 20.

[2] Cf. chap. I de notre mémoire, § B.

combinaison; 2° de la forme extérieure que cet assemblage de matière affecte » (9, pp. VIII et IX). Le point de vue dynamique, c'est : « 1° La composition, d'où résulte l'augmentation ou l'accroissement du corps; 2° la décomposition, d'où résulte son décroissement ou sa destruction » *(Ibidem)*.Nous avons vu la transformation que l'esprit mathématique d'A. Comte a fait subir à ce simple énoncé, lorsqu'il conçoit que le grand problème biologique est la recherche de la fonction à partir de l'organe ou inversement (19, III, p. 211).

Nous savons également combien Comte rattache d'une façon étroite, *synthétique*, pourrions-nous dire au sens kantien du mot, l'idée de vie et celle d'organisation. Aussi répugne-t-il à l'idée que les mathématiques puissent jamais s'appliquer à l'étude des corps vivants. Blainville avait émis à plusieurs reprises la même opinion. Ainsi, dès la troisième leçon de son *Cours*, voici comment il s'exprime : « Ici (en biologie), cette difficulté (de ramener les phénomènes à des formules mathématiques) équivaut vraiment à l'impossibilité, et quiconque a bien réfléchi à la nature des faits, dont le physiologiste cherche l'explication, conviendra qu'il est même absurde de croire qu'on puisse soumettre au calcul mathématique et formuler exactement les lois de la composition organique, et à bien plus forte raison les phénomènes qui résultent plus ou moins immédiatement de cette composition » (10, t. I, pp. 91, 254).

Les organismes n'en sont pas moins soumis aux lois générales de la physique et de la chimie ; à ce point de vue, A. Comte a suivi exactement l'opinion de Blainville, qui, tout en se défendant d'un mécanisme grossier, comme celui des cartésiens, admet néanmoins que les organismes sont en dépendance étroite avec le monde extérieur. *(Ibid.*, pp. 30, 31, 73.)

D'autre part, qui ne voit que ce rapprochement était une diversion à cette division du travail, contre laquelle A. Comte a toujours combattu? C'est pourquoi il proteste contre « l'irrationnelle » séparation des chimistes et des biologistes. Il devait cette idée à Blainville ; tous deux, à propos de ce que ce dernier appelle les *éléments* de l'organisme, se plaignent de l'esprit par trop simpliste des chimistes qui ne font pas assez de cas des conditions spéciales aux organismes (âge, sexe, espèce, etc.). Ils souhaitent un rapprochement de ces deux classes de savants afin que les biologistes s'initient auprès des chimistes sur les méthodes d'analyse et de synthèse, et que ces derniers apprennent

à noter dans leurs expériences, les conditions qu'ils ne sont pas habitués à trouver dans le monde inorganique. Faute de ces précautions préliminaires, les analyses de substances organiques donnent les résultats les plus différents[1]. Ceci n'est d'ailleurs qu'une conséquence de ce que A. Comte appelle « l'éducation radicalement vicieuse de presque tous les physiologistes et l'irrationnelle institution de leurs travaux habituels » (19, t. III, p. 481).

De même, c'est à cause de ce caractère synthétique, de ce consensus étroit de phénomènes que A. Comte ne se lasse pas de signaler comme extrêmement important, qu'il fait sienne la critique par Blainville, de l'expérimentation en biologie. A l'un et à l'autre, il ne leur semble pas possible de pouvoir introduire une modification dans un organisme sans en troubler gravement l'économie, et par suite sans rendre très difficile l'observation. C'est pourquoi, sans rejeter tout à fait l'expérimentation, comme nous l'avons vu, les préférences de l'un et de l'autre vont vers la méthode pathologique[2].

§ 4. – Dans l'application de la méthode A. Comte, nous le savons, recommande l'examen de toute la série animale, et même, pourrions-nous dire, biologique, car il entend que les observations portent aussi bien sur l'organisme animal que sur le végétal, d'accord avec Blainville qui fait de ce procédé une méthode à part, que A. Comte appelle la *méthode comparative*. A ce propos, il a bien vu le profit que l'observation embryogénique a toujours semblé, jusqu'à ces dernières années du moins, devoir fournir à l'étude de la série animale. Nous voulons dire qu'il a bien vu la *loi du parallélisme;* il la conçoit même d'un façon beaucoup plus en rapport avec les données de l'expérience que Haeckel de nos jours. Laissons plutôt la parole à A. Comte : « Sa principale valeur philosophique résulte de ce que, par sa nature, il[3] permet d'envisager, sur une courte échelle, et pour ainsi dire d'un seul aspect, l'ensemble sommaire et rapide de la série successive des organismes les plus tranchés que puisse offrir la hiérarchie biologique. Car on conçoit que l'état primitif de l'organisme, même le plus élevé, doit nécessairement représenter, sous le point de vue anatomique ou physiologique, les caractères essentiels de l'état complet propre à l'organisme le

[1] De Blainville cite comme caractéristiques les analyses de la bile, faites par les chimistes d'alors (*loc cit.*, p. 140. Cf. aussi Comte, III, p. 164).

[2] Cf. Blainville, *loc. cit.* I, p. 43 ; que ce soit l'idée du consensus vital qui ait déterminé son choix, cela ne paraît pas douteux. — Cf. *ibid.*, p. 64.

[3] Il s'agit évidemment du procédé embryogénique.

plus inférieur, et ainsi successivement, quoiqu'on doive d'ailleurs soigneusement éviter toute prétention, à la fois puérile et absurde, à retrouver minutieusement l'analogue exact de chaque terme principal relatif à la partie inférieure de la série organique dans la seule analyse, bien plus et tout autrement circonscrite, des diverses phases du développement de chaque organisme supérieur. Il reste néanmoins incontestable qu'une telle analyse des âges offre à l'anatomie et à la physiologie la propriété essentielle de réaliser, dans un même individu, cette complication successive d'organes et de fonctions qui caractérise l'ensemble sommaire de la hiérarchie biologique, et dont le rapprochement, devenu ainsi plus homogène et plus complet en même temps que moins étendu, constitue un ordre spécial de comparaisons lumineuses, qui ne pourrait être entièrement suppléé par aucun autre[1] » (19, t. III, p. 250-251).

M. Lévy-Bruhl, dans son beau livre sur *la Philosophie d'A. Comte*, s'exprime ainsi à propos de ce passage : « A. Comte formule nettement la loi de Von Baer, tout en faisant les réserves indispensables... Le livre de Von Baer avait paru, en allemand, en 1827. Si A. Comte l'avait connu, il est très probable qu'à son habitude il l'aurait cité. »

En réalité, cette loi que M. Lévy Bruhl appelle improprement loi de Von Baer, puisqu'elle a été nettement posée dès 1815 par Meckel[2], se trouve aussi dans Blainville. Voici, en effet, ce qu'il dit incidemment dans son *Cours*, mais qu'il dût développer, soit dans son exposé oral, soit dans ses conversations avec A. Comte, et qu'il devait fort probablement tenir de Meckel, qu'il cite parfois : « Nous verrons encore, annonce-t-il à ses élèves, dans les différences que présente le tissu générateur proprement dit, lorsqu'on l'examine *dans toute la série animale,* différences qui, pour le dire en passant, correspondent à celles que nous remarquons *chez un mammifère observé à ses divers âges;* nous verrons, dis-je, l'importance d'embrasser toute cette série pour l'étude des éléments de l'organisation » (10, p. 114).

Tout aussi bien A. Comte a-t-il pu trouver la loi du parallélisme dans le *Manuel d'anatomie* de Meckel, paru en 1815 et traduit en français dès 1825. Il cite, en effet, dans sa 41[e] leçon

[1] Cf. *ibid.*, p. 388, le rôle que joue ce principe dans l'appréciation plutôt favorable du Lamarckisme par A. Comte.

[2] Cf. sur cette question le premier chapitre du livre de M. Vialleton : *Un problème de l'évolution, la loi biogénétique fondamentale* (Coulet et Masson, 1908).

sur *la Philosophie anatomique* (p. 347) les travaux de Meckel et ceux de Blainville, à propos de l'application de la méthode comparative à l'étude des tissus dans la série animale; plus tard, il mettra même l'ouvrage de l'anatomiste allemand dans la *Bibliothèque du prolétaire au* XIXe *siècle*. C'est dire qu'il avait pour lui quelque estime. La question de savoir si c'est dans Meckel ou au cours de Blainville, qu'il avait eu connaissance de ces travaux pour la première fois est au fond assez oiseuse. Nous ferons simplement remarquer que A. Comte en avait entendu parler au cours de Blainville ; ceci est un point très vraisemblable. Ce qui tendrait à nous confirmer dans cette opinion, c'est la prudence scientifique avec laquelle il l'affirme et qui était celle de Blainville. C'est du moins ce que Hollard, qui lui succéda à la Sorbonne, ne manqua pas de faire remarquer dans un discours qu'il prononça à la réouverture de son cours. N'ayant pu nous le procurer, voici du moins ce que dit Nicard, dans l'étude biographique que nous avons déjà citée Il analyse le discours de Hollard et en vient à dire : « M. Hollard examine... comment il (Blainville) se sépare de Cuvier sur certain points pour se rapprocher des anatomistes allemands ou français, dont il était loin, néanmoins, d'adopter toutes les idées, ou qu'il n'accueillait qu'avec une extrême réserve, lorsque ceux-ci notamment soutenaient le parallélisme du développement embryologique et du développement zoologique » (II, *loc. cit.*, p. CLXXIV).

A. Comte ne pouvait donc pas avoir formulé cette loi en faisant seulement appel à la réflexion. D'autre part une telle théorie ne devait pas passer inaperçue à ses yeux. Elle avait en effet le caractère de ce qu'il appelle les *lois encyclopédiques*, parce qu'elles se retrouvent sous des noms différents dans divers domaines de la connaissance. N'était-ce pas le même principe qui lui faisait dire que la loi des trois états, tirée de l évolution de l'espèce, se vérifiait par l'observation de la vie individuelle de chaque homme ?

A un autre point de vue, cette loi du parallélisme réalisait évidemment l'étroite connexité du point de vue statique et du point de vue dynamique, que nous avons vu chez Blainville et chez A. Comte faire partie de leur définition de la vie, et chez ce dernier constituer le fondement de la biologie.

§ 5. — Une telle conception devait l'amener tout naturellement à rejeter la théorie cuviériste des « embranchements » séparés et à accepter au contraire l'idée de la série linéaire telle

que Blainville l'avait instituée : « La condition taxonomique essentielle, dit A. Comte, consiste en ce que la seule position assignée à chaque organisme par la classification totale tende spontanément à faire aussitôt ressortir l'ensemble de sa vraie nature anatomique et physiologique, comparativement soit à tous ceux qui le précèdent, soit à tous ceux qui le suivent. C'est par là surtout que la méthode naturelle acquiert un caractère profondément scientifique, et devient infiniment supérieure aux plus heureux artifices mnémoniques, avec lesquels elle est encore trop souvent confondue par les esprits exclusivement bornés à l'étude de la philosophie inorganique » (19, t. III, p. 384).

Pour arriver à ce résultat, il faut se servir d'un principe auquel Cuvier a donné une valeur scientifique par ses travaux d'anatomie comparée, le principe de la subordination des caractères. Blainville en fit l'axe de sa classification, montrant en cela plus d'audace que son illustre maître. « Il aborda sans hésiter cette question de la coordination des animaux qui lui parut être la grande question de la zoologie ; il ne doutait pas, a priori, qu'une fois admis ce principe de corrélation proclamé par Cuvier qui fait de chaque espèce une combinaison définie d'organes et démontre l'impossibilité des associations désordonnées, le règne des espèces animales ne dût offrir un dessin plus régulier et susceptible d'être défini » (11, *loc. cit.*, p. CLXXV).

Ainsi que nous l'avons dit, l'ensemble des organismes se présente pour Blainville sous la forme d'une série hiérarchique. Pour le montrer, « Blainville insistait plus que Cuvier sur l'évidente convenance de subordonner les caractères d'après le rôle des organes qui les fournissent, donnant la prééminence à ceux qui distinguent l'animal de la plante, qui établissent des analogies et des différences d'animalité » *(Ibid.)*.

« En un mot, comme le dit Comte, dans cet ordre général de spéculations biologiques, comme dans tout autre, le véritable esprit philosophique consiste nécessairement à établir toujours une exacte harmonie fondamentale entre les conditions statiques et les propriétés dynamiques, entre les idées de vie et les idées d'organisation, que nos abstractions scientifiques ne doivent jamais séparer qu'afin d'en perfectionner la combinaison ultérieure » (19, t III, p. 401).

Ainsi qu'on le voit, A. Comte s'est inspiré de Blainville sur ce point. Il ne pouvait pas ne pas accepter cette conception unitaire du monde organique, étant donné sa théorie de l'orga-

nisme individuel, mais il faut bien ajouter que, comme Blainville, il repousse toute idée de transformisme. De même que la vie est autre chose qu'une simple combinaison de forces physicochimiques, de même « l'idée d'espèce, qui constitue, par sa nature, la principale unité biotaxique, cesserait presque absolument de comporter aucune exacte définition scientifique, si nous devions admettre la transformation indéfinie des diverses espèces les unes dans les autres » (19, t. III, p. 390).

Ainsi *hiérarchie, subordination* et d'autre part *distinction catégorique des notions*, voilà-t-il pas un des leit-motiv de la pensée de A. Comte que nous voyons reparaître ici à propos de ce qu'il appelait la *philosophie biotaxique?*

§ 6. — Nous avons vu jusqu'ici les points par ou A. Comte se rapproche de Blainville. Chez l'un et chez l'autre nous avons trouvé à côté de la *tendance cosmologique* la tendance à faire de l'organisation un phénomène caractéristique de la vie ; il y a toutefois une différence entre la manière dont A. Comte en parle et ce qu'en dit Blainville. Il y a toute la différence qui sépare un savant de laboratoire d'un philosophe qui spécule sur les résultats des recherches qui y sont pratiquées. Nous voulons dire par là que tandis que A. Comte voit dans la connexité des idées de vie et d'organisation une notion pour ainsi dire absolue (on serait tenté de dire métaphysique, s'il est vrai qu'elle puisse être rapprochée, ainsi que nous l'avons vu, de l'hypothèse kantienne de la finalité interne), Blainville, au contraire, croit à la possibilité d'atteindre, au dernier degré de simplicité, tout en partant, comme A. Comte le recommande, des ensembles qui nous sont donnés, ce qui pour ce dernier est une recherche oiseuse. Blainville ne craint pas en effet de définir ainsi ce qu'il appelle la *zoobiologie*. « Je définirai cette branche de la zoologie la science qui analyse chez les animaux les phénomènes de la vie dans leur production, dans leurs rapports, soit avec l'organisation, soit avec les circonstances extérieures, et qui cherche à les expliquer en les rattachant aux lois générales de la matière toutes les fois qu'ils en sont susceptibles. La définition que je donne ici n'est évidemment qu'une extension de l'idée de ramener l'explication de tous les phénomènes à *des principes mécaniques*, l'un des pas les plus grands et les plus hardis que l'on ait fait en philosophie, et que nous devons à Descartes » (10, t. I, p. 18).

De même, si l'idée de vie est encore une idée obscure, cela

semble tenir à la difficulté de l'analyse des phénomènes vitaux (*ibid.*, p. 58-59). Blainville est très favorable à ce que M. Houssay a appelé de nos jours *les hypothèses atomistiques en biologie*, c'est-à-dire les hypothèses qui tendent à résoudre les organismes en éléments de plus en plus simples. On commençait alors à parler d'éléments anatomiques plus simples que les tissus[1] et alors que A. Comte répugne beaucoup à cette conception (ce n'est que beaucoup plus tard, dans la *Politique*, qu'il acceptera la théorie cellulaire), Blainville y voit, au contraire, une notion qui peut être de la plus grande fécondité (10, t. I, p. 67).

Aussi, ne serait-il peut-être pas téméraire de penser que ce qui a séduit A. Comte dans le *Cours de physiologie générale et comparée*, c'est la forme systématique et hiérarchique que Blainville savait donner à ses expositions; c'était ce qu'il appelait *l'exposition a priori*. Il n'y a rien de plus significatif à cet égard que le plan de son *Cours*, qu'il a publié dans les *Annales françaises et étrangères d'anatomie et de physiologie* (t. III). La division et la hiérarchie des questions y sont poussées à l'excès. Lui-même a fait remarquer que c'est le défaut de systématisation qui a le plus nui aux sciences naturelles (10, t. III, p. 369). Nous ne serions pas éloigné de croire que c'est ce « cadre méthodique et bien raisonné » dont il parle (et il n'y a pas de doute qu'il entende ici se désigner lui-même) qui a surtout séduit A. Comte, car la plupart des notions positives qu'il lui emprunte, sauf quelques points particuliers, ne lui appartiennent pas en propre.

Il voyait là une doctrine qui, sans faire appel à aucune notion métaphysique, du moins dans le détail, était néanmoins aussi éloignée de l'empirisme que A. Comte a toujours combattu. Il n'en a pas tout pris, parce qu'il y avait dans Blainville des idées contraires à sa philosophie, mais il y a vu des idées générales qui cadraient bien avec son système et avec le but qu'il avait en vue : la constitution d'un ensemble hiérarchisé de sciences, stable et capable de fournir une assise solide à la sociologie. Il ne lui en fallait pas plus pour voir dans les idées de Blainville le fondement d'une biologie vraiment positive.

[1] Le botaniste français Mirbel s'était déjà servi du mot de cellules (1806), mais c'est Schleiden, en 1838, pour les tissus végétaux, et Schwann, en 1839, pour les tissus animaux, qui déterminèrent la morphologie et la signification physiologique de cet élément, dont ils ne pouvaient soupçonner évidemment la complexité.

Ainsi, l'influence de Blainville sur la pensée de A. Comte, quoique se manifestant sur une foule de points de détails s'explique au fond : 1° par le caractère synthétique de sa doctrine; 2° parce que A. Comte n'a pas vu que ce caractère n'était souvent qu'un artifice pour exposer le résultat de recherches analytiques[1], autrement dit parce qu'il n'a pas essayé de voir comment la science biologique se constituait et n'en a considéré que les résultats; 3° et enfin parce que A. Comte a néanmoins bien senti que les recherches de Blainville étaient engagées dans une voie où elles ne pouvaient que contribuer puissamment aux progrès de la biologie[2], et ceci s'explique tout naturellement par ce fait que A. Comte connaissait fort bien l'œuvre qui, de son temps, préparait le splendide épanouissement de la philosophie biologique au XIXe siècle qui, comme le dit Loeb, « était capable d'analyser tous les phénomènes de la vie à son entière satisfaction et de s'en former une idée qu'elle jugeait définitive[3] ».

B. — *Influence de Lamarck sur la philosophie biologique d'A. Comte.*

§ 1. — Nous avons déjà eu l'occasion de noter à propos de la définition de la vie chez A. Comte l'influence que Cabanis avait fait ressortir du milieu géographique sur la diversité des êtres vivants. C'est une hypothèse fort vraisemblable, que la lecture des *Rapports du physique et du moral*[4] ait pu fortifier dans l'esprit d'A. Comte cette idée que les organismes étaient en relation étroite avec le monde extérieur. Cependant, il nous paraît évident que c'est surtout Lamarck qui attira son attention par les polémiques qu'il souleva.

C'est à lui qu'il fait revenir l'honneur d'avoir été l'*initiateur* des recherches qui ont pour but d'étudier l'action du milieu sur les organismes : « On doit regarder cette question, dit-il, comme ayant été simplement posée conformément à sa vraie nature philosophique, en résultat final de la grande controverse établie par Lamarck, qui aura ainsi rendu un éminent service au progrès

[1] Cf. à ce sujet le rapprochement que Blainville a fait entre l'astronomie et la classification des animaux (Nicard, *loc. cit.*, p. CXLIV).

[2] Cf. 41, p. 4, 127, 128. Blainville lui-même reconnaissait que A. Comte avait très bien saisi ses idées générales en biologie, ainsi que nous l'apprend ce dernier. *Lettre à Valat*, 15 mai 1838.

[3] Loeb, *la Dynamique des phénomènes de la vie*, traduite par Daudin et Schaeffer (*Bibliothèque scientifique internationale*, CIX), Introd., p. 1.

[4] Il est à noter néanmoins que A. Comte ne cite jamais Cabanis à ce sujet.

général de la saine philosophie biologique. Un tel ordre de recherche, quoique fort négligé, constitue sans doute l'un des plus beaux sujets que l'état présent de cette philosophie puisse offrir à l'activité de toutes les hautes intelligences » (19, t. III, p. 397).

En réalité, cet ordre de recherches commençait à préoccuper un certain nombre de naturalistes[1]. Geoffroy Saint-Hilaire, dans un *Mémoire sur l'influence du monde ambiant pour modifier les formes animales*, publié en 1831[2], cite les travaux de William Edwards qui, dans un ouvrage intitulé *De l'influence des agents physiques sur la vie* (Paris, 1824, in-8°), avait réalisé de véritables expériences de morphogénèse expérimentale, en maintenant des têtards sous l'eau et en empêchant ainsi leur métamorphose : « Les naturalistes de notre époque, dit Geoffroy Saint-Hilaire, semblent craindre de se compromettre dans la recherche des rapports et des actions réciproques de l'univers, recherche difficile par elle-même, plus difficile encore par sa nouveauté, mais éminemment philosophique et féconde en progrès[3]. » A peu près au même moment De Candolle publiait sa *Physiologie végétale*[4], dont le tome III consacré tout entier à l'étude de l'influence des agents extérieurs est un ouvrage extrêmement remarquable.

§ 2. — A. Comte ne pouvait néanmoins prendre dans la doctrine de Lamarck ce qui, à cette époque, en faisait l'originalité : l'idée de transformations réelles des espèces; que deviendrait alors l'idée d'espèce? A. Comte attache trop d'importance aux notions clairement définies pour accepter l'idée de Lamarck.

Mais, à un autre point de vue, il est évident que les préférences d'A. Comte allaient à ce dernier, en ce sens que l'idée de la hiérarchie organique, qui n'était chez Blainville qu'une simple vue de l'esprit, acquérait chez Lamarck une entière réalité. « L'ensemble de la série zoologique deviendrait alors, aussi bien en fait qu'en spéculation, parfaitement analogue à l'ensemble du développement individuel, restreint du moins à sa seule période ascendante ; il ne s'agirait plus que d'une longue

1 Blainville avait insisté sur cette partie de la biologie, qu'il appelait « zooéthique ».

2 Nous tenons ce renseignement et les citations qui suivent de Edm. Perrier, *la Philos. zoolog. av. Darw.* p. 109-110 (42).

3 *De l'Influence des circonstances extérieures sur les corps organisés*, p. 26.

4 De Candolle, *Physiologie végétale ou exposition des forces et des fonctions vitales des végétaux*, Paris, Béchet, 1832, 3 vol.

succession déterminée d'états organiques, déduits graduellement les uns des autres dans la suite des siècles par des transformations de plus en plus complexes dont l'ordre, nécessairement linéaire, serait exactement comparable à celui des métamorphoses consécutives des insectes hexapodes et seulement beaucoup plus étendu. En un mot, la marche progressive de l'organisme animal, qui n'est pour nous d'une abstraction commode, simplement destinée, en abrégeant le discours, à faciliter la pensée, se convertirait ainsi rigoureusement en une véritable loi naturelle » (19, t. III, p. 388-89). D'ailleurs, A. Comte remarque que de Cuvier et de Lamarck, c'était lui qui « manifestait le sentiment le plus net et le plus profond de la vraie hiérarchie organique ».

Ce n'est pas à dire toutefois, ainsi que nous l'avons fait remarquer, que A. Comte admette l'idée transformiste. A ce point de vue, il accepte entièrement la « lumineuse argumentation de Cuvier », qu'il reproduit brièvement en y ajoutant quelques réflexions (19, t. III, p. 395-96). Il note en particulier cette idée très intéressante qu'il ne faut pas considérer un organisme comme quelque chose d'inerte, mais qu'il faut lui attribuer une certaine spontanéité primitive.

Remarquons seulement qu'il repousse résolument une des pièces maîtresses de la *Philosophie zoologique*, la génération spontanée, pour laquelle Lamarck avait trouvé une théorie assez ingénieuse. « L'aphorisme de Harvey : *Omne vivum ex vivo* constituera toujours l'une des principales bases de la biologie systématique. Cette dernière loi fondamentale de la vie universelle achève de séparer radicalement la moindre existence organique de toute existence inorganique... En un mot, la propriété de naître est aussi particulière aux êtres vivants que celle de mourir. La biologie y trouve la source d'une nouvelle garantie générale contre l'usurpation cosmologique[1] » (20, t. I, p. 591).

§ 3. — Cependant, outre la théorie des milieux, A. Comte accepte comme caractéristiques de l'animalité certaines notions auxquelles Lamarck attachait aussi une grande importance. C'est ainsi qu'il conçoit le perfectionnement organique comme la conséquence de l'habitude (36. t. I, p. 222) : « Statiquement

[1] C'est aussi l'opinion de Littré (cf. *la Philosophie positive*, 1879, I. *L'hypothèse de la génération spontanée et celle du transformisme doivent-elles être incorporées à la partie biologique de la philosophie positive?)* En réalité, A. Comte considère un peu trop Lamarck comme un mécaniste : il l'est si peu, que beaucoup de néo-vitalistes se réclament aujourd'hui de sa doctrine. — Cf. *la Philosophie zoologique*, t. I, p. 92, 384-385 et passim, Baillière, 1830).

envisagée, elle (cette loi) consiste en ce que tout appareil animal se développe par l'exercice habituel et s'amoindrit ou même s'atrophie d'après la désuétude prolongée » (20, t. I, p. 608), ce qui est d'ailleurs digne de remarque puisque ainsi *apparaît en biologie la notion de progrès* qui jouera un grand rôle en sociologie.

A. Comte admet aussi avec Lamarck l'hérédité des caractères acquis : « Toute fonction ou structure animale étant perfectible à certains degrés, dit-il, l'aptitude de tout être vivant à reproduire son semblable pourra dès lors fixer dans l'espèce les modifications suffisamment profondes survenues chez l'individu. De là résulte le perfectionnement limité, mais continu, surtout dynamique et même statique de chaque race quelconque par des régénérations successives » (22, p. 102, et 19, t. IV, p. 276).

C'est ainsi que A. Comte est amené à concevoir une transformation relative des espèces dont il s'agit de fixer exactement les limites ; il va même assez loin dans cette voie, qui doit être précédée par une théorie exacte des milieux : « En respectant toujours le principe nécessaire de la fixité essentielle des espèces, on appréciera ainsi les limites naturelles de leurs variations quelconques. C'est alors qu'on pourra traiter directement la question réservée ci-dessus quant aux modifications essentielles du système d'alimentation, d'après l'exercice individuel et la transmission héréditaire. Sous cette double influence, la vraie providence me semble pouvoir étendre la variation normale des espèces jusqu'à *la transformation complète des herbivores en carnivores* » (20, t. I, p. 666).

Si donc il est vrai que la principale caractéristique du Lamarkisme soit l'hérédité des caractères acquis, on ne peut nier que A. Comte en ait pris l'essentiel[1] ; mais l'évolution ultérieure de la biologie au XIX[e] siècle montre clairement que c'était l'étude des rapports des organismes et de leur milieu, qui devait avoir le plus grand succès (30). L'étude même de l'influence de A. Comte en biologie va nous le montrer.

[1] A. Comte devait probablement tenir de Blainville l'estime qu'il avait pour Lamarck, car nous ignorons s'il a lu la *Philosophie zoologique*. Blainville et G. Saint-Hilaire étaient, en effet, les seuls attachant alors quelque importance aux idées de Lamarck. Cf lettre de Lacaze-Duthiers à M Packard (citée par ce dernier dans *Lamarck, his life and work*, Longmans, Green and C°, London and Bombay, 1901, p. 76).

CHAPITRE V. — Rapports du positivisme et du développement de la biologie dans la deuxième moitié du XIXe siècle[1].

A. — Dans le *Cours*, A. Comte plaçait l'étude des milieux avant la physiologie ; dans la *Politique positive*, il la place après cette dernière science : « Cette erreur, dit-il, était chez moi d'autant plus grave qu'elle choquait directement ma règle constante de n'apprécier les notions intermédiaires qu'après les deux extrêmes dont elles doivent instituer la liaison » (20, t. I, p. 665). Comte reconnaît qu'il doit cette rectification à un nouveau biologiste, le Dr Segond, dont il loue le « début très philosophique », ainsi que celui de Ch. Robin. C'est qu'en effet le Dr Segond, qui fut un des premiers secrétaires de la Société de biologie, a écrit un ouvrage intitulé : *Histoire et systématisation de la biologie* (Baillière, 1851), qui est l'œuvre d'un disciple fidèle de A. Comte. La loi des trois états, l'importance de la sociologie, la science réduite à la seule recherche des lois, etc., c'est-à-dire l'essentiel des idées de A. Comte s'y trouve scrupuleusement exposé ; il n'y manque même pas ce ton dogmatique, que l'on trouve dans le *Cours de philosophie positive* et les ouvrages postérieurs. Blainville y est exalté comme le plus grand biologiste du siècle, et la théorie des milieux y est esquissée d'une façon très précise (p. 129).

Ch. Robin, dont le nom est plus connu, avait indiqué, dès juin 1848, quel était le but que se proposait la Société de biologie, dans un mémoire intitulé : *Sur la direction que se sont proposée, en se réunissant, les Membres fondateurs de la Société de biologie pour répondre au titre qu'ils ont choisi* (31). Après avoir indiqué la division des six sciences fondamentales, la distinction du point de vue statique et du point de vue dynamique, Ch. Robin place au premier rang la science « qui étudie l'influence du milieu, ou, si l'on veut, des agents extérieurs sur l'être vivant ». « Toute idée d'être organisé vivant, dit-il, est impossible, si l'on ne prend en considération l'idée d'un milieu. Aussi, l'idée d'être vivant et celle de milieu (air, eau, lumière, chaleur, etc.), sont inséparables. On ne peut concevoir non plus une modification de l'un sans que survienne une modification de l'autre, par une réaction inévitable... Cette branche de la biologie, dont on

[1] Nous nous bornerons naturellement à une esquisse de cette question qui serait à elle seule l'objet de tout un nouveau travail.

peut prévoir l'importance en se rappelant les travaux de W. Edwards, n'a pourtant été étudiée comme partie distincte que par M. de Blainville, qui n'a pu que l'ébaucher [1]. » C'est ce qu'il appelle la *mésologie*.

M. Gley auquel nous empruntons le texte précédent, a fait aussi remarquer (31) que le positivisme a eu une influence négative sur l'évolution ultérieure de la Société de biologie, en ce sens que la question de l'origine des espèces n'y a jamais été l'objet d'un examen systématique.

Il est curieux de voir que beaucoup de disciples immédiats de A. Comte furent des médecins[2]. C'est ainsi que le Dr Audiffrent, un de ses exécuteurs testamentaires, a largement développé les idées de A. Comte en biologie, en psychologie et en sociologie, dans deux ouvrages portant comme titres : *Des maladies du cerveau et de l'innervation, d'après A. Comte* et *du Cerveau et de l'innervation, d'après A. Comte*[3]. Il y cite fréquemment la *Politique positive* et le *Catéchisme positiviste*, il insiste entre autres idées intéressantes sur la considération du milieu social pour expliquer les diverses affections mentales, fait ressortir le rôle de Bichat, qui, dit-il, « n'a été bien apprécié que par A. Comte et son école » et nous apprend que A. Comte, était préoccupé, comme Descartes vers la fin de sa vie, par le problème de la longévité humaine [4].

Personne n'ignore enfin que sous le patronage de Littré et de Ch. Robin, s'organisa toute une école médicale, s'ins-

1 Ch. Robin, In *C. R. des séances de la Société de biologie*, I, 1848, p. IV. Voir aussi l'article Biologie du *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales de Dechambre* (1868 p. 457-505). Dans cet article, Ch. Robin s'inspire évidemment de Blainville et de A. Comte, qu'il cite fréquemment. Cf. aussi la deuxième partie du *Traité du microscope* (Edit. de 1849), intitulé *De la Classification des sciences fondamentales en général, de la biologie et de l'anatomie en particulier* (p. 9, 14, 18-19, 26-27, 47, 57, 73, 125, 130, 136, 141, 147, 148 et *passim*). Cette question de l'influence d'Auguste Comte sur Ch. Robin a été traitée par Pouchet « Charles Robin, sa vie et son œuvre », in *Journal de l'anatomie et de la physiologie*, année 1886, en particulier de la page v à xvi et *passim*.

2 Ceci se remarque encore aujourd'hui dans la constitution de la « Société positiviste ».

3 Nous nous sommes servis des deux exemplaires qui sont à la Bibliothèque Nationale et qui portent comme dates 1875 et 1869. Le Dr Audiffrent a également entretenu une correspondance avec A. Comte sur la maladie, que nous n'avons pû malheureusement nous procurer.

4 *Des maladies du cerveau*, p. 50, 57, 88. La Société positiviste ayant nommé, à l'instigation de son fondateur, une commission de trois médecins (Segond, Ch. Robin et de Montégu) pour s'occuper de la réforme de l'enseignement médical, conclut à la nécessité de l'étude préliminaire des six sciences fondamentales comme propédeutique nécessaire aux études biologiques. C'était là une idée chère à A. Comte. (Hillemand, A. Comte, médecin. *Revue occidentale*, 1891-1892.)

pirant des idées positivistes : « Le code médicale de la doctrine, dit Chauffard, parut sous la forme d'un *Dictionnaire de médecine*[1], où les noms associés de MM. Littré et Robin ne désignent pas seulement ceux de collaborateurs effacés, mais les auteurs d'une œuvre pleinement systématique et personnelle » (17, p. 11).

B. — Si maintenant nous nous tournons vers celui qui personnifie, comme on l'a dit, tout le mouvement scientifique en biologie durant la seconde moitié du XIXe siècle, vers Cl. Bernard, nous savons que sur plusieurs points il peut être rapproché d'A. Comte. Que ce soit la lecture du *Cours de philosophie positive* ou d'un des ouvrages suivants qui l'inspira, c'est ce que nous ne sommes pas en mesure d'affirmer : peut-être est-il plus vraisemblable de supposer que Cl. Bernard se familiarisa indirectement avec les idées d'A. Comte, par sa fréquentation précoce de la société de biologie, dont les premiers membres furent en grande partie positivistes. C'est qu'en effet on lui voit formuler des idées dont l'origine n'est pas douteuse. Ainsi, dans un article de la *Revue des Deux Mondes* du 1er août 1865 intitulé « Des progrès dans les sciences physiologiques », voici ce qu'il écrit : « L'esprit humain a passé par trois périodes nécessaires dans son évolution. D'abord le sentiment s'imposant à la raison, créa les vérités et la foi, c'est-à-dire la théologie. La raison ou la philosophie, devenant ensuite la maîtresse, enfanta les systèmes ou la scolastique Enfin l'expérience, c'est-à-dire l'étude des phénomènes naturels, apprit à l'homme que les vérités du monde extérieur ne se trouvent formulées de prime abord ni dans le sentiment, ni dans la raison » (5, p. 79[2]).

En un certain sens, il est vrai, mais non en tant que savant, Cl. Bernard est à l'opposé du positivisme, puisqu'il reconnaît une certaine valeur à la métaphysique, mais ce n'est que dans le

[1] « Robin a été réellement, après Littré, le représentant et le propagateur le plus autorisé de la philosophie positive. » (Pouchet, *Ch. Robin, sa vie et son œuvre, loc. cit.*, p. v). C'est qu'en effet Ch. Robin n'a pas hésité à déclarer : « J'ai vainement cherché ailleurs que dans Auguste Comte, des vues d'ensemble plus profondément justes et lumineuses, concernant tout ce qui tient à l'objet et au but de la biologie, à ses relations avec les autres sciences, à la nature et à l'étendue de ses recherches essentielles, aux moyens d'investigation qui lui sont propres. Aussi ai-je été forcé de suivre pas à pas ce philosophe dans cette partie de mon travail. » (De la Biologie, *Revue de la philosophie positive*, p. 81, juillet 1867). Nous empruntons cette citation à Lewes. *History of Philosophy* (London, Longmans, Green, and C^o^, 1871, p. 689), aux ouvrages duquel nous conseillons le lecteur de se reporter pour compléter ce que notre essai a nécessairement d'imparfait.

[2] Cité par Gley (31).

domaine de la croyance, dont nous n'avons pas à nous occuper. Son respect des faits accompagné de son horreur de l'empirisme, le souci qu'il a de n'être classé dans aucune des écoles mécanistes ou vitalistes, le rapprochent bien plus de l'attitude d'esprit d'A. Comte : « L'obscure notion de cause, dit-il, doit être reportée à l'origine des choses : elle n'a de sens que celui de cause première ou de cause finale ; elle doit faire place dans la science à la notion de rapport ou de condition. Le déterminisme fixe les conditions des phénomènes ; il permet d'en prévoir l'apparition et de la provoquer lorsqu'ils sont à notre portée. Il ne nous rend pas compte de la nature, il nous en rend maîtres. Le déterminisme est donc la seule philosophie scientifique possible. Il nous interdit à la vérité la recherche du pourquoi ; mais ce pourquoi est illusoire. En revanche, il nous dispense de faire comme Faust, qui, après l'affirmation, se jette à la négation. Comme ces religieux qui mortifient leur corps par les privations, nous sommes réduits, pour perfectionner notre esprit, à le mortifier par la privation de certaines questions et par l'aveu de notre impuissance[1]. » « En réalité, dit-il encore ailleurs[2], on ne peut être spiritualiste ou matérialiste que par sentiment ; on est physiologiste par démonstration scientifique. »

C'est aussi une idée que nous avons vu exprimer par A. Comte qu' « il n'y a aucune différence scientifique dans tous les phénomènes de la nature, si ce n'est la complexité ou la délicatesse des conditions de leur manifestation qui les rendent plus ou moins difficiles à distinguer et à préciser[3] ».

A côté de cette tendance que nous avons trouvée chez A. Comte, nous trouvons aussi cet attachement à concevoir le phénomène vital comme quelque chose d'original, de spécifique, tendance qui pour être marquée de façon différente chez l'un et chez l'autre, n'en est pas moins fondamentale chez tous les deux, comme nous l'avons fait remarquer.

En résumé l'influence la plus caractéristique d'A. Comte sur Cl. Bernard, celle qui résume toutes les autres, est le rejet des théories classiques de la vie, en tant que théories métaphysiques. C'est ce qu'a bien vu M. Dastre : « Ne parlons donc plus de causes ; résignons-nous à les ignorer et, en tant qu'hommes de sciences, restons agnostiques, mécanistes ou positivistes dans le

[1] *Leçons sur les phénomènes de la vie, etc.*, p. 396-97.
[2] *Revue scientifique*, 1877, II, p. 511.
[3] Cl. Bernard, *Revue des Deux Mondes*, 1875, III, p. 339.

sens restreint du mot : c'est-à-dire reléguons l'ordre des causes hors de la science. C'est le conseil que nous donne Cl. Bernard[1]. »

Le Dr Dechambre, dans son article « Déterminisme » du *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales* est, à notre connaissance du moins, le seul auteur qui ait indiqué d'une façon un peu précise les rapports du positivisme avec la philosophie biologique de Cl. Bernard : « *La part de Cl. Bernard, sur le terrain de la doctrine*, dit-il, *se réduit notablement, il faut bien l'avouer, si l'on veut rendre équitable celle d'A. Comte.* On ne peut pas accuser celui-ci de rester confiné dans la métaphysique. Il s'établit fermement et reste dans l'enceinte de la science; il sait à la fois poser de solides principes scientifiques et s'y maintenir dans l'application. Il soumet, lui aussi, tous les phénomènes à des lois invariables; il réclame des explications positives de ces phénomènes, ce qui veut dire la détermination des conditions qui les produisent, en rejetant, comme Cl. Bernard encore, la recherche du « pourquoi », des causes « premières » et des causes « finales ». Comme ce dernier enfin il considère tous les actes de la vie organique comme essentiellement physico-chimiques en tenant compte des milieux extérieur et intérieur, et en reconnaissant la nature spéciale des propriétés des tissus vivants. *Tous les principes essentiels de la doctrine de Cl. Bernard sont là.* » (P. 444-445.)

CHAPITRE VI. — **Conclusion générale.**

A. — Si maintenant, jetant un regard en arrière, nous essayons de caractériser la philosophie biologique d'A. Comte, il est facile de se rendre compte que ce qui en fait la principale valeur, c'est son opposition à l'empirisme et son affirmation du déterminisme des phénomènes vitaux. L'idée d'une méthode en biologie, variant avec les problèmes traités, en particulier l'idée d'une méthode en physiologie, la recommandation maintes fois renouvelée dans le *Cours* de la nécessité d'une idée directrice pour la recherche, le conseil qu'il donne aux jeunes biologistes de débuter par l'étude des sciences du monde inorganique, afin de pouvoir en faire plus tard un usage judicieux, rendent la lecture de plus d'une partie des œuvres d'A. Comte d'un intérêt tout à

[1] *Revue philosophique*, 1878, II, 441.

fait contemporain. Ainsi la question de l'éducation des biologistes a été renouvelée, ces dernières années, à propos des examens du P.-C.-N. comme propédeutique aux études médicales, et nombreux furent ceux dont l'opinion reproduisit, à leur insu, les idées d'A. Comte (19, t. I, p. 84). Celui-ci avait bien vu le danger que présente l'application brutale des sciences physico-chimiques aux êtres vivants, et il pensait avec raison que pour donner des résultats elle devait être l'apanage des biologistes, plus familiarisés avec la complexité des phénomènes vitaux. Or, pour cela, il fallait que ces derniers commencent par apprendre ce que souvent ils ignoraient.

Mais c'est surtout, disions-nous, cet esprit d'opposition à l'empirisme auquel Cl. Bernard a donné plus tard l'appui de ses travaux personnels, qu'il a *concrétisé* pour ainsi dire, qui est intéressant à noter. Il est, croyons-nous, un des premiers qui ait tenté une théorie de l'expérimentation en physiologie, car nous avons vu, et on a trop souvent oublié, qu'il ne reste pas à l'attitude toute négative de Cuvier. Sa critique de l'empirisme de Magendie en cette matière est à retenir ; et qu'on ne croit pas qu'après les belles démonstrations de Bernard, il n'y ait plus à donner ce conseil aux biologistes. Voici ce qu'écrivait M. Giard en 1887, citant le professeur Marey. « Quoi qu'on ait pu dire sur les avantages qu'il y a pour l'expérimentateur de n'avoir pas d'idée préconçue, il est démontré, par des exemples innombrables, qu'on laisse souvent échapper les phénomènes qu'on ne s'attendait pas à rencontrer et que l'observation est bien plus intense et bien plus fructueuse quand le chercheur sait d'avance ce qu'il doit trouver et qu'il s'acharne à le trouver malgré de premiers insuccès. Ainsi s'exprimait l'an dernier un des maîtres de la biologie française et jamais affirmation ne fut plus utile que celle-là. Il suffit, pour s'en convaincre, de parcourir la plupart des mémoires élaborés depuis quelque temps dans la plupart de nos laboratoires de zoologie[1]... » On connaît de même la célèbre remarque de Haeckel, qui est tout à fait dans l'esprit de A. Comte : « Quiconque a de bons yeux et un bon microscope, de la patience et de l'assiduité, peut acquérir aujourd'hui une certaine autorité par des découvertes

[1] Giard, la Castration parasitaire (*Bulletin scientifique de la France et de la Belgique*, t. XVIII, p. 2 et 3). Cf. aussi Delage, *l'Hérédité et les grands problèmes de la biologie générale*, Introd. de la 1re édition, Paris, Schleicher, 1894. Sur la direction des recherches biologiques en France.

microscopiques, sans pour cela mériter le nom de naturaliste » *(Histoire de la création naturelle*[1]*)*.

Au point de vue des idées particulières de A. Comte sur tel ou tel point de biologie, on lui a fait parfois l'étrange reproche de ne pas être au courant de la science actuelle, on lui a reproché de ne pas avoir été transformiste ou bien de n'avoir pas aperçu l'intérêt des recherches microscopiques. Nous avons vu ce qu'il faut penser de cette dernière critique ; quant à son opposition aux idées de Lamarck dans ce qu'elles avaient d'excessif, il ne faisait qu'adopter l'opinion des esprits les plus éminents de son temps, des Cuvier, des de Candolle ; et si ce reproche a pu lui être fait au moment de l'épanouissement du darwinisme, beaucoup de biologistes contemporains le loueraient au contraire aujourd'hui de sa prudence. En particulier, la manière dont il pose le problème qui consiste à délimiter les transformations possibles des espèces, est une attitude tout à fait originale, que certains savants de nos jours ne désavoueraient pas.

Ce qu'on pourrait lui reprocher, au contraire, à bon droit, c'est l'idée erronée de la série linéaire, telle que la comprenait Blainville ; s'il avait eu le temps d'étudier l'œuvre de Cuvier, peut-être serait-il revenu de cette erreur.

B. — Ce serait cependant se placer à un point de vue par trop exclusif et par suite inexact, que de croire que A. Comte attribuait une valeur en soi à sa philosophie biologique. Nous avons vu comment celle-ci était une introduction nécessaire à la sociologie. A un point de vue plus général, la biologie apportait une contribution tout au moins aussi importante à l'esprit positif, et d'une manière plus générale à l'esprit philosophique. On sait, en effet, que A. Comte qui ignorait la critique de Kant, attachait une grande importance, pour montrer la relativité de la connaissance humaine, aux conditions organiques de celle-ci : « Tandis que les géomètres, fiers d'avoir construit la mécanique céleste, rêvaient, sous forme objective, la science absolue, les biologistes démontraient subjectivement l'inévitable relativité des conceptions humaines, en dévoilant les conditions organiques des manifestations vitales » (20, t. I., p. 565). Par là la biologie apportait

[1] Ce fut toujours l'idée des plus grands biologistes. Cf. G. Saint-Hilaire, *Mémoire sur l'oreille ossense des crocodiles et des téléosaures*, 1831, p. 136. — J. Müller, *Handbuch der Physiologie der Menschen*, II[ter] Band., p. 522. — H.M.-Edwards, *Leçons de physiologie et d'anatomie comparée*, t. I. p. 2, 1857. — A. Comte se faisait donc ici l'interprète d'idées qui, pour n'être pas courantes, furent néanmoins adoptées par d'illustres naturalistes.

un appui indirect à sa philosophie générale comme lorsqu'elle démolissait le dogme théologique des causes finales ; mais on peut dire que ce qui lui faisait attacher le plus de prix, c'était le fait que « l'ensemble des études biologiques posait nécessairement les bases directes et spontanées des méthodes et des doctrines propres à la sociologie » *(Ibid.)*.

A. Comte trouvait également dans la biologie la confirmation de cette idée qu'il y a des plans de phénomènes irréductibles les uns aux autres, et s'il a pu se tromper, quand il s'agissait des sciences du monde inorganique, son opposition à un mécanisme simpliste dans le monde des êtres vivants révèle une pensée profonde. Ainsi que le déclarait M. Rauh, dans une communication faite au dernier Congrès international de philosophie « dans le monde même de la science, il y a plusieurs demeures [1] ».

Bibliographie.

1. *Annales françaises et étrangères d'Anatomie et de Physiologie appliquées à la médecine et à l'histoire naturelle* (t. III, année 1839, p. 89), plan d'un Cours de Physiologie générale et comparée fait à la Faculté des Sciences de Paris, pendant les années 1829, 1830, 1831 et 1832, par H. Ducrotay de Blainville.
2. AUDIFFRENT, *Du Cerveau et de l'innervation, d'après Comte* (Paris, Dunod, 1869).
3. — *Des Maladies du cerveau et de l'innervation, d'après Comte* (Paris, Leroux, 1875).
4. BARTHEZ, *Nouveaux Éléments de la Science de l'homme* (2e éd., Paris, chez Goujon et chez Brunot, 1806, 2 vol.).
5. Cl. BERNARD, *la Science expérimentale* (Paris, Baillière, 1878).
6. — *Introduction à l'étude de la Médecine expérimentale* (Paris, Delagrave, 1898).
7. BICHAT, *Anatomie générale* (nouv. éd., Paris, chez Brosson et chez Gabon, 1812, 4 vol.)
8. — *Recherches physiologiques sur la vie et la mort*, 5e édition, revue par Magendie, chez Béchet et Gabon (1829).
9. DE BLAINVILLE, *Traité de l'organisation des Animaux ou Principes d'anatomie comparée* (Paris, Levrault, 1822).
10. — *Cours de Physiologie générale et comparée*, publié par les soins de M. le Dr Hollard et revu par l'auteur (Paris, 1829, 3 vol.).
11. — *Ostéographie* (en tête du 1er vol. : Étude sur la vie et les travaux de M. de Blainville, par P. Nicard).
12. BROUSSAIS, Mémoire sur la philosophie de la Médecine *(C. R. de l'Académie des Sciences*, 8 octobre 1832).
13. — *Traité de l'irritation et de la folie* (2e éd., Paris, 1839, 2 vol.).

[1] C. R. in *Revue de métaphysique et de morale*, décembre 1908, p. 878, L'idée d'expérience.

14. CABANIS, *Du Degré de certitude de la Médecine* (Paris, 1803).
15. — *Rapports du physique et du moral* (4e éd., Paris, 1824).
16. CARUS, *Geschichte der Zoologie* (Tr. Hagenmuller, 1880).
17. CHAUFFARD, *De la Philosophie dite positive dans ses rapports avec la Médecine* (broch., Paris, 1863).
18. COLONNA D'ISTRIA, Bichat et la biologie contemporaine *(Revue de métaphysique et de morale*, mai 1908, p. 261 à 280).
19. A. COMTE, *Cours de philosophie positive* (2e édition, revue par Littré 1864, 6 vol.).
Leçons sur la philosophie biologique :
40e leçon, Sur l'ensemble de la science biologique (écrite du 1er au 30 janvier 1836);
41e leçon, Sur la Philosophie anatomique (écrite du 1er au 6 août 1836);
42e leçon, Sur la Philosophie biotoxique (écrite du 9 au 15 août 1836);
43e leçon, Sur l'étude générale de la vie organique (écrite du 20 novembre au 15 décembre 1837);
44e leçon, Sur la vie animale (écrite du 17 au 22 décembre 1837);
45e leçon, Sur les fonctions intellectuelles et morales (écrite du 24 au 31 décembre 1837).
20. A. COMTE, *Politique positive* (1851, 4 vol.).
21. — *Discours sur l'esprit positif* (Février 1844.)
22. — *Catéchisme positiviste* (1852).
23. CUVIER, *Leçons d'Anatomie comparée* (an VIII, t. I, lettre à Mertrud).
24. — *Histoire des progrès des Sciences naturelles, depuis 1789 jusqu'à ce jour* (Paris, chez Roret, 1831, 5 vol.).
25. DASTRE, *la Vie et la Mort* (Bibliothèque de philosophie scientifique, Flammarion, 1903).
26. DRAPARNAUD, Discours de l'an X *(sur la Vie et les Fonctions vitales*, Montpellier, Renaud, broch. in-8e).
27. DUMAS, *Principes de Physiologie* (2e éd., Paris, Déterville, 1806, 4 vol.)
28. FLOURENS, *Buffon, histoire de ses travaux et de ses idées* (Paris, Paulin, 1844).
29. — *Cuvier, histoire de ses travaux et de ses idées* (Paris, Paulin, 1845, 2e éd.).
30. GIARD, l'Evolution des Sciences biologiques *(Congrès de l'A. française pour l'avancement des Sciences*, Cherbourg, août 1905).
31. GLEY, Influence du positivisme sur le développement des Sciences biologiques en France *(Annales du Congrès international d'Histoire de 1900).*
32. — Xavier Bichat (*Revue scientifique*, août 1902, p. 200 à 203).
33. — les Sciences biologiques et la biologie générale *(Revue scientifique* janvier 1909, P. 1 à 11).
34. HERTWIG (Oscar), Die Entwickelung der Biologie im neunzehnten Jahrhundert. Vortrag auf der Versammlung deutscher Naturforscher zu Aachen am 17 september 1900, Zweite Auflage, Jena, Verlag von Fischer, 1908.
35. *Journal de Physiologie expérimentale et pathologique,* dirigé par Magendie (Paris, l'auteur, et chez Méquignon-Marvis, 1821 et suiv. 11 vol.).
36. LAMARCK, *Philosophie zoologique* (Paris, Baillière, 1830, 2 vol.).

37. Lévy-Bruhl, *la Philosophie d'A. Comte* (Paris, Alcan, 2e éd., 1905).
38. Littré, *A. Comte et la Philosophie positive* (Paris, Hachette, 1863).
39. — *la Science au point de vue philosophique* (Paris, Didier, 1873).
40. Milhaud, *le Positivisme et le Progrès de l'esprit* (Alcan, 1902).
41. H. Milne-Edwards, *Rapport sur les progrès récents des Sciences zoologiques en France* (Hachette, 1867, Recueil de rapports sur les progrès des lettres et des sciences en France, publication faite sous les auspices du Ministère de l'Instruction publique).
42. E. Perrier, *la Philosophie zoologique avant Darvin* (Bibliothèque scientifique internationale, Alcan, 1896).
43. Pillon, *Cl. Bernard*, sa conception de la vie comparée à celle de l'école positiviste *(Critique philosophique*, 1878, I, p. 54 à 64).
44. — la Biologie, selon A. Comte et selon Cl. Bernard *(ibid.*, p. 72 à 77).
45. — la Méthode en Biologie, Cuvier, Blainville, Comte *(ibid.*, p. 129 à 138).
46. Reinke, *Die Entwickelung der Naturwissenschaften insbesondere der Biologie im 19ten Iahrhundert* (Kiel, 1900, broch., 21 pages).
47. Renouvier, le Cours de philosophie positive est-il encore au courant de la Science *(Critique philosophique*, 1878, II., p. 97 à 106).
48. — la Philosophie biologique de Cl. Bernard *(Ibid.*, 1887, II, p. 112 à 139).
49. Segond, *Histoire et systématisation générale de la Biologie* (Paris, Baillière, 1851).
50. Tannery P., A. Comte et l'histoire des Sciences *(Revue générale des Sciences*, 1905, p. 410 à 417).
51. Vialleton, *Un Problème de l'évolution. La loi biogénétique fondamentale* (Coulet et Masson, 1908).

Erratum.

Dans le précédent fascicule (octobre-novembre), p. 865, 12me ligne : au lieu de *en prescrivant*, lire *en proscrivant*.

BIBLIOGRAPHIE

Michel Corday. — **Les Révélées**, un vol. in-16, Paris, Charpentier, 1909.

Inutile de présenter l'auteur au public ; il est déjà bien connu par ses œuvres précédentes, ses idées toujours hardies et généreuses, par les thèses à base scientifique qu'il a soutenues dans *les Embrasés*, *la Maternité consentie*, *les Demis-fous*, etc.

Le volume qui vient de paraître, aborde une théorie physiologique

résumée tout entière dans les vers d'Alfred de Vigny qui servent d'épigraphe aux « Révélées ».

« *C'est le plaisir qu'elle aime,*
« *L'homme est rude et le prend sans savoir le donner.* »

Michel Corday accuse l'égoïsme du mâle ; la femme a droit cependant, à certaines satisfactions, et faute de les éprouver du fait de son mari, elle sera poussée à les chercher auprès d'un amant.

Il ne faut point dire que tout revient à une question de sensibilité en plus ou en moins ; il n'y a point de femme frigide : « Toutes les femmes ont des sens, seulement il faut savoir s'en servir... Il n'y a que des endormies qu'on peut toujours éveiller. Leur sensibilité est latente. Il s'agit de la développer pour en révéler les effets. » Voilà la thèse !

Elle était, certes, délicate à traiter sous forme de roman, souvent périlleuse. Michel Corday s'en est magistralement tiré ; il a su bâtir une intrigue intéressante, qui conduit sans heurt, sans froissement, à la démonstration.

Quant à l'idée elle-même, sous sa forme un peu rigoureuse, posant une loi trop générale pour être exactement biologique, elle n'en est pas moins intéressante et instructive. Il n'est que trop vrai : le lien charnel, souvent négligé par l'homme, forme la base nécessaire à l'union du foyer, indispensable puisque le plus naturel au sens propre du mot. Aussi, ne saurait-on assez conseiller aux hommes la lecture, la méditation et l'application des conseils donnés par Corday.

Mais d'autres conséquences plus dangereuses en peuvent être tirées. S'il est vrai que toutes les femmes n'ont pas la même réaction et sont plus ou moins facilement révélables, il est à craindre de voir employer, pour obtenir certaines révélations, les pratiques que l'on peut appeler extra-conjugales de l'amour et qui semblent bien ne pouvoir être, même en faisant abstraction de toute espèce de préjugés, honnêtement introduites dans les rapports de mari et femme !

Enfin, il serait contraire aux intentions de l'auteur que la lecture de ce livre, montrant sous des couleurs un peu trop idéales les courts spasmes des rapports sexuels, suscitât chez quelques femmes, un peu curieuses, l'idée d'un paradis inconnu ; attribuant aux propriétés insuffisantes d'un mari, la différence entre la réalité et le rêve de leur imagination, elles pourraient se mettre à la recherche d'un révélateur plus capable !

Ces réflexions, qui ne sont, certes, pas des critiques, montrent bien au contraire, l'intérêt du livre de Michel Corday, les réflexions engendrées par sa lecture, et aussi quelle était la difficulté à constituer un semblable roman avec tous les écueils où aurait pu facilement tomber l'auteur et qu'il a su, je le répète, très habilement éviter.

Ant. Villerest,

Le *Progrès médical* vient de remplacer son « Numéro des Etudiants et des Praticiens » par un **Index** très complet qui offre une série d'avantages sur l'ancienne édition. Au lieu de l'incommode brochure de grandes dimensions, nous avons maintenant un livre élégant et cartonné, très pratique pour les recherches et facile à ranger dans sa bibliothèque.

A part ces avantages morphologiques, il faut signaler l'addition de deux chapitres tout à fait précieux, l'un sur la liste officielle de tous les médecins français, l'autre sur la composition des écoles médicales du monde entier. Nos vifs compliments à l'administration du *Progrès médical.* J. L.

REVUE DES JOURNAUX ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES

Droit humain et procédure espagnole. — La sanglante tragédie qui vient d'avoir son dénouement dans les fossés de Montjuich, a suscité dans tout le monde civilisé une intense émotion. La conscience des masses a suivi avec angoisse ce drame qu'elle soupçonnait poignant et mystérieux derrière l'appareil de justice dressé pour juger l'accusé.

Comme il arrive dans tous les cas où une passion violente étreint les foules, bien des convictions se forment hâtives et mal établies, alors que nous ne savons actuellement que peu de choses au sujet de la culpabilité de Ferrer.

Ce qui semble certain, et cela résulte de l'acte d'accusation donné par le *Times,* c'est qu'on aurait uniquement accusé Ferrer d'un délit d'opinion, de simple propagande républicaine et libre-penseuse. Et c'est là le premier grief sérieux que l'on doit faire à cette justice d'un autre âge. Plus respectueux que nous sommes de la liberté individuelle, des poursuites semblables nous indignent. Nous avons chassé de nos codes tous ces prétendus délits de la pensée. Notre amour du juste souffre lorsque nous voyons qu'ouvertement ou clandestinement, ce droit pénal attardé et d'une évolution inférieure est encore appliqué par une nation que l'on plaçait parmi les civilisées.

Ce n'est pas cependant — et quelle que soit la sympathie intellectuelle que quelques-uns d'entre nous peuvent professer pour les idées de Ferrer — que nous restions indifférents devant les désordres sanglants et les excès condamnables commis dans les rues de Barcelone et qui ont été l'origine ou le prétexte du procès intenté à Ferrer.

Mais nous ne pouvons pas admettre la procédure unilatérale et, par le fait même, ténébreuse appliquée en ce moment en Catalogne. C'est

contre cette procédure que nous jugeons surtout nécessaire de nous insurger.

Nous ne pouvons laisser passer sans protestation la violation des droits sacrés de la défense qui semble avoir été commise à Barcelone, à s'en rapporter à la plaidoirie du capitaine Galceran. Le défenseur de Ferrer s'est, en effet, exprimé en ces termes :

« Pendant l'instruction, tous ses ennemis se sont montrés. Ils ont reçu et réuni toutes les dénonciations anonymes qui pouvaient lui faire du tort. Ils ont accumulé les avis d'autorités plus ou moins au courant du fait ; on a chassé, exilé toutes les personnes qui pourraient nous renseigner sur la vie, les mœurs, les travaux auxquels s'adonnait Ferrer. De plus, après la lecture de l'acte d'accusation, on m'a refusé tous les documents que j'ai sollicités ; je n'ai pu obtenir qu'on entende les témoins qui demandaient à être entendus, et *je me suis trouvé devant un procès achevé*, sans qu'en aucun moment l'intérêt constant et supérieur de la recherche des preuves ait été dirigé dans le sens de la clarté, de la vérité, auxquelles avaient droit les personnes de la partie adverse, et qui ont manqué, sur tous les points, à celui que je défendais. »

S'il est vrai que l'instruction, ainsi décrite, a été menée conformément aux lois militaires espagnoles, personne ne pourrait contester qu'une telle procédure est en opposition manifeste avec les garanties les plus essentielles des droits de tout accusé. Elle entrave la recherche objective de la vérité et de la justice.

Aucun témoin à décharge n'a été entendu : tous les amis de l'accusé étaient exilés ou expulsés de Barcelone ; aucune confrontation n'a eu lieu et les bases les plus sérieuses de l'accusation auraient été sinon des faux, du moins des écrits anonymes.

D'ailleurs, Ferrer a-t-il connu ses accusateurs et les témoignages dirigés contre lui, et que pouvait-il répondre à des articulations vagues et anonymes d'avoir provoqué, encouragé ou dirigé des troubles ?

Enfin, chose inconcevable, Ferrer accusé d'un crime pour lequel la peine capitale est prévue n'aurait pas été entendu, pas interrogé à l'audience où il ne put faire aucune déclaration !

Au reste, quoi qu'il soit au fond, ce n'est pas le cas Ferrer qui doit seul éveiller notre indignation, mais toutes ces affaires qui ont abouti à la mort de gens plus obscurs, coupables peut-être, mais peut-être aussi innocents, car la Justice qui les a frappés était nécessairement aveugle.

Ces tribunaux d'exception se revendiquent assurément de la légalité, ils fonctionnent en vertu d'une loi, mais ils sont cependant hors du Droit. Quelque faction, quelque majorité qui en use, commet une indignité que l'histoire n'oublie pas.

Napoléon soutint que le duc d'Enghien avait été jugé selon les formes : l'histoire considère son exécution comme un véritable assassinat. Fouquier-Tinville, Dumas jugeaient conformément à la loi criminelle

du 22 prairial : ils commettaient des crimes dont l'histoire relate à jamais le dangereux exemple. Moulaï-Hafid, se basant sur le Coran, a martyrisé ses ennemis : ce qu'il faisait était légal. Les nations, pourtant, dont l'Espagne, sont intervenues pour lui dire que c'était là des faits abominables qu'elles ne pouvaient tolérer. Ce dernier exemple ne constitue-t-il pas la meilleure réfutation que l'on puisse adresser à ceux qui disent dans leur indifférence égoïste d'épicuriens : cela ne nous regarde pas.

C'est pourquoi il importe de protester chaque fois que, dans un procès criminel quelconque, *a fortiori* dans un procès politique, l'on contrevient aux principes les plus élémentaires de la justice, en vinculant l'organisation de la défense et en abolissant ainsi non pas un droit national, mais un droit humain que toutes les sociétés civilisées reconnaissent, pratiquent et honorent. Quelles que soient les explications qui seront fournies ultérieurement sur la culpabilité de Ferrer, la Justice espagnole n'en est pas moins discréditée aux yeux du monde civilisé pour avoir consacré jusqu'à ce jour des pratiques qui sont essentiellement de nature à mettre le respect du Droit et la Justice au-dessous des préjugés de castes et des passions politiques (*Journal des Tribunaux*, 17 oct. 1909).

SOCIÉTÉ DE MÉDECINE LÉGALE (Séance du 12 juillet 1909).

Un cas de conscience. — M. LE PRÉSIDENT : M. le Dr Siredey m'a chargé de vous communiquer le cas suivant et de vous demander votre avis.

Un jeune médecin a constaté, en très peu de temps, deux intoxications d'origine thérapeutique du fait d'un même confrère, peu au courant de la posologie, car il a prescrit à un enfant de quatre mois XL gouttes de teinture de digitale et 40 grammes de sirop de narcéine à une enfant de sept mois. Dans les deux cas la mort se produisit en vingt-quatre heures.

Une enquête discrète permit de constater que ce médecin était coutumier de ces doses excessives chez les enfants, et que les pharmaciens du quartier, pour ne pas s'exposer à des accidents, remplaçaient généreusement ses prescriptions par d'autres anodines. On a fait prévenir le médecin en question, par un de ses parents, des résultats de ses ordonnancee, et il a répondu qu'il savait ce qu'il faisait et n'avait nul besoin de conseils.

Quelle doit être, en pareil cas, la conduite du médecin qui a constaté ces empoisonnements? Son silence ne risque-t-il pas de faire de lui un complice? M. Siredey ne veut pas conseiller à son jeune confrère de se transformer en dénonciateur, mais il demande à la Société de médecine légale d'indiquer ce qu'il devrait faire, à son avis.

Dans l'espèce, le secret médical n'est pas en jeu. On a appelé *in*

extremis un médecin qui a reconnu un empoisonnement; s'il prévenait la famille, il ferait une dénonciation et ne violerait pas le secret médical. Nous nous sommes demandés, M. Siredey et moi, s'il n'y aurait pas eu lieu de prévenir le médecin de l'état-civil et d'attirer son attention. De même, ne conviendrait-il pas, pour éviter que ces accidents se perpétuent, de saisir de la question le Conseil de famille de la Société médicale de l'arrondissement où les faits se passent?

M. Balthazard. — Devant un tribunal, le médecin qui a prescrit les doses dont il a été parlé ne serait pas condamné, parce que, dans nos livres, sont imprimées des doses aussi fortes. Un médecin étant poursuivi pour mort survenue après l'injection de 1 gr. 50 de cocaïne dans un larynx, on a produit au tribunal des attestations de professeurs de laryngologie, disant qu'ils injectaient 1 gramme, 1 gr. 25 de cocaïne, et l'un a même écrit qu'il injectait la cocaïne sans compter.

Dans le cas en question, le médecin qui a constaté l'empoisonnement devait dire à la famille que son enfant était empoisonné. Si la faute avait été commise par un charlatan, on serait unanime à la dénoncer, et, parce qu'il s'agit d'un confrère, on n'a pas le droit de se taire. Agir ainsi serait de la fausse déontologie. Ne pas dire à la famille que l'enfant se meurt empoisonné, c'est manquer à son devoir.

M. Chassevant. — Il est certain que le médecin dont il s'agit a fait plus que la faute lourde; mais il y a là complicité de la part du pharmacien. Il est coupable d'avoir pris l'habitude de remplacer la prescription dangereuse par des choses anodines, qui ont pu faire croire au médecin que ce qu'il prescrivait n'était pas toxique, et l'entraîner à persévérer dans une voie funeste. Son devoir est de signaler au médecin ses *lapsus calami*. Il doit dire au client qu'il lui faut un certain temps pour préparer l'ordonnance et aller trouver le médecin. Si celui-ci maintient sa dose et que le pharmacien la pense toxique, celui-ci prévient le médecin qu'il préviendra le client qu'il ne veut pas exécuter cette ordonnance. Je sais bien que l'ancien Codex n'indiquait pas les doses qui ne doivent pas être dépassées, mais cette lacune est réparée dans le nouveau Codex. D'autre part, trop de pharmaciens se déchargent du soin d'exécuter les ordonnances sur des élèves qui ne sont pas en état d'apprécier quand une dose est excessive.

En tout cas, le médecin qui s'est aperçu de l'erreur, ne peut pas engager la famille à poursuivre son confrère. Il n'a qu'à prévenir, dans un pli cacheté, le médecin de l'état civil.

M. Briand. — La précaution prise, par certains pharmaciens, de diminuer dans les ordonnances les doses prescrites, peut avoir des conséquences malheureuses. J'ai cité déjà le fait suivant : un malade était traité par des pilules arsenicales; le pharmacien trouvant la dose trop forte la réduisait au fur et à mesure que le médecin l'augmentait. Un jour, l'élève ayant été remplacé, le nouveau exécuta réellement la prescription et le patient fut empoisonné.

M. Chassevant. — Un médecin de province me disait : « Je double toujours mes doses, parce que je sais que le pharmacien n'en met que la moitié ». C'est comme cela qu'arrivent les accidents.

M. Balthazard. — Un pharmacien qui avait mis de la strychnine pour de la spartéine, se défendait d'avoir empoisonné le malade en disant : « Je ne mets jamais que la moitié de la dose. La quantité de strychnine était donc insuffisante pour déterminer une intoxication ». Le tribunal n'admit point cette défense.

M. Leredu. — Il n'est pas possible qu'on ne prévienne pas la famille et qu'on laisse se perpétuer pareilles choses. Dans mon village, une personne était atteinte de troubles graves du cœur. On fit venir un médecin de Paris. Il reconnut et dit que l'état du malade tenait aux substances que le pharmacien lui avait données pour le faire dormir. Depuis, ce pharmacien a perdu la confiance et on ne vient plus le chercher.

M. Granjux. — M. Balthazard dit qu'un médecin qui a constaté l'intoxication doit en prévenir la famille et, en même temps, il déclare que le médecin empoisonneur sera acquitté par les tribunaux. Celui-ci ne pourra-t-il, alors, se retourner vers son accusateur et le poursuivre à son tour devant la justice? La dénonciation qu'on nous propose est donc, non seulement blâmable en elle-même, mais dangereuse pour celui qui la commettrait.

La conduite à tenir nous parait être autre et consister dans l'avis donné au médecin de l'état civil, que l'on n'a pu reconnaître la cause de la mort. Le confrère ainsi sait ce qui lui reste à faire.

Dans le cas particulier, il y a quelque chose de particulièrement troublant : c'est la mentalité de ce confrère qui, averti qu'il a empoisonné deux enfants, continue les mêmes errements. C'est à se demander s'il ne présente pas des troubles cérébraux. Aussi, il me semble que l'on devrait saisir de son cas le bureau de sa Société d'arrondissement ou de son Syndicat. Dans ces groupements il y a des « Conseils de familles », qui sont tout indiqués pour s'occuper de pareilles situations et les terminer au mieux de tous les intérêts.

M. Balthazard. — La dénonciation s'impose. Le pli cacheté adressé au médecin de l'état civil n'est qu'une dénonciation.

M. Chassevant. — En faisant une dénonciation à la légère, on s'expose à des pénalités.

M. Leredu. — Si le médecin qui dénonce s'est trompé, ce sera, non pas à la légère, mais scientifiquement; aucun tribunal ne le condamnera.

M. Constant. — Certainement.

M. Picqué. — Je suis absolument opposé à la dénonciation à la famille. Mais, d'autre part, je ne veux pas m'ériger en juge de mes confrères, et si je faisais partie du Conseil de famille de la Société d'arrondissement saisie de l'affaire, je me récuserais.

Les faits où l'on pourrait dénoncer les confrères sont nombreux. Les

accoucheurs voient fréquemment des femmes infectées par le médecin qui les a soignées. Dernièrement, j'ai reçu dans mon service une femme qui s'était enfoncé une aiguille dans le poignet. Son médecin l'a traitée par les cataplasmes. Infection consécutive; gonflement local œdémateux avec production de gaz. La malade, malgré la gravité de son état, a guéri, mais est devenue une infirme. Je viens d'être appelé en province auprès d'une jeune fille, nièce d'un confrère, qui a été infectée par une femme médecin, à qui elle s'était confiée.

M. Chassevant. — Le Conseil de famille n'est pas, en pareil cas, un tribunal, mais comme son nom l'indique, l'expression de la famille médicale. Il donne des conseils autorisés et peut éviter des désastres.

M. Legras. — C'est évidemment l'action du médecin de l'état civil qu'il faut mettre en jeu. On a parlé de faire intervenir les Sociétés d'arrondissement, mais si le médecin incriminé n'en fait pas partie? Ne vaudrait-il pas mieux préconiser une consultation avec le médecin qui s'est trompé, et où on tâcherait de lui démontrer son erreur.

M. Granjux. — On ne peut pas assimiler à une dénonciation le fait de mettre sur ses gardes le médecin de l'état civil. C'est un acte d'honnêteté professionnelle et de bonne confraternité, qui n'a rien de commun avec cette chose qu'on appelle dénonciation. Si le confrère visé n'appartient pas à une Société d'arrondissement, il fait, sans doute, partie d'un groupement professionnel quelconque : Syndicat Association générale, etc. C'est à ce groupement, solidaire de son adhérent, et qui lui est tout dévoué, qu'il conviendrait de s'adresser. Dans le cas particulier, la consultation avec le confrère incriminé n'était pas possible, puisque c'est en son absence que l'autre médecin a été appelé et *in extremis*. Il est certain qu'une consultation demandée par le deuxième médecin permettrait — s'il en est temps encore — de parer au danger et de remettre les choses en place.

M. Briand. — Il me semble que la question a été examinée sous toutes ses faces et qu'on pourrait envoyer à M. Siredey le procès-verbal de cette séance; il y trouvera des éléments pour déterminer la décision à prendre.

M. Lebrun. — En somme, l'avis donné au médecin de l'état civil est une solution très acceptable et qui est très suffisante pour enrayer les errements qui ont été signalés.

M. Balthazard. — Cet avis est une dénonciation. Si l'on doit reculer devant elle, il n'y a que le silence.

M. Dubousquet. — Il me semble, au contraire, que c'est l'avis au médecin de l'état civil qui s'impose, sans cela on est acculé à la dénonciation.

M. Chassevant. - En ce qui concerne le cas qui nous est soumis, il ne reste plus qu'un moyen d'empêcher le retour de ces faits déplorables : en saisir le Conseil de famille du groupement professionnel dont le confrère fait partie. Si, dans l'avenir, pareils malheurs avaient

lieu, pour y mettre fin il conviendrait d'attirer sur le décès l'attention du médecin de l'état civil, en déclarant qu'on n'a pu établir la cause de la mort.

M. Descouts. — La loi a très clairement défini le rôle du médecin de l'état civil ; c'est à lui qu'incombe le soin de déterminer la cause du décès, et, pour cela, il doit s'entourer des renseignements nécessaires ; il peut, notamment, demander qu'on lui remette les ordonnances. Dans ces conditions, il constatera de lui-même les doses exagérées qui ont été prescrites. Ce n'est pas au médecin qui a reconnu ces erreurs de les signaler. Certainement, les fonctions de médecins de l'état civil sont loin d'être bien remplies, et il est impossible qu'il en soit autrement dans les conditions où les choses se passent. Mais ce n'est pas une raison pour le médecin, qui a reconnu l'empoisonnement, de prévenir même indirectement le médecin de l'état civil.

M. Granjux. — En résumé, dans cette discussion, on a conseillé au médecin qui constate un empoisonnement thérapeutique commis par un confrère les trois conduites suivantes :

1° La dénonciation aux parents, préconisée par M. Balthazard ;

2° Le silence complet, recommandé par M. Descouts ;

3° La mise en garde du médecin de l'état civil, proposée par M. Siredey et notre Président, défendue par mon ami Chassevant et par moi.

Je repousse la dénonciation et n'accepte pas la politique « des bras croisés ». C'est donc à l'avis donné au médecin de l'état civil que je demeure fidèle.

M. Schwartz. — La question est si grave par elle-même et si grosse de conséquences, qu'elle ne saurait, il me semble, être tranchée en quelque sorte au pied levé. Je demande donc qu'elle demeure à l'ordre du jour.

Le Président met aux voix cette proposition, qui est adoptée à l'unanimité.

Granjux.

(Bull. méd).

RIVISTA DI PSICOLOGIA APPLICATA

(Mars-Avril 1909).

G.-C. Ferrari : **La Psychologie des « rescapés » du désastre de Messine.** — Ce cataclysme tellurique a réalisé près de nous une énorme expérience psychologique au moins équivalente à celle qui résulte d'une catastrophe sociale ou politique. Pour les individus jetés sains et saufs hors de leurs demeures par le tremblement de terre, la caractéristique psychologique a été : atonie sentimentale coupée d'accès de loquacité. Parmi eux se sont révélés, par vocation subite, des êtres de proie, n'appartenant pas nécessairement aux bas fonds de la société, et chez lesquels « l'orientation effective s'est reconstituée tout d'un trait dans

le sens de la cupidité ». Pour les types normaux, le travail dans les ruines maintenant en action un mécanisme de pensée rudimentaire a servi de dérivatif au choc moral. Chez les individus restés plusieurs heures ou plusieurs jours sous la menace de la mort, et ayant lutté, on a observé non de l'apathie, mais une résignation très rapide et comme un émoussement de la sensibilité. Le professeur Provenzal a présenté un cas d'exaltation de la faculté visuelle, explicable peut-être par un ravivement exagéré des traces mnémoniques. La panphobie, chez les individus soustraits au danger, n'était qu'une répétition hallucinatoire des sensations éprouvées sous les décombres. Ni atonie, ni résignation rapide ne furent notées chez les individus ayant perdu leurs biens et leurs familles, mais n'ayant pas assisté à la catastrophe. Les sentiments présentés par les blessés et enterrés vivants furent, une fois sauvés, la joie, le dérangement mental effet de l'angoisse et fréquemment « une fureur de fuir » même dans la tombe ce lieu d'horreurs. L'évaluation de la durée fut, chez les sujets, très au-dessous de la vérité, et affirmée parfois avec une conviction difficile à dissuader. L'impression des victimes était d'abord d'un écroulement limité à leur habitation, puis à la vue de la ville détruite, d'un désastre ayant peut-être englouti la moité du monde Malgré l'expansivité émotionnelle des races méridionales un silence lugubre succéda au bruit de la catastrophe.

L'annihilation des organisations constituées et le caractère exceptionnel des circonstances, eurent pour effet de manifester l'inconsistance de l'acquis moral. Sans parler des luttes sauvages pour conquérir une place dans une barque ou des brigands tranchant le doigt orné de bagues d'une main tendue pour demander aide, des personnes de sentiments habituellement délicats n'hésitèrent pas à s'emparer d'un objet de vêtement par spoliation violente et ne sentirent même pas par la suite qu'un tel acte eût besoin d'excuse ; et dans les premiers jours qui suivirent le désastre, une sorte de frénésie sexuelle se donna cours sans retenue.

L'apathie fataliste des survivants, contrastant avec l'activité des sauveteurs, cessait lorsqu'il s'agissait d'arracher d'entre les ruines une image du culte. Chez les réfugiés transportés à Catane, la résignation indifférente faisait place à l'émotion intense quand l'un d'eux retraçait les scènes terribles auxquelles ils avaient participé. Chez les personnes les plus sensibles, la réaction émotive paraît avoir été suspendue au moment du péril, pour ne reparaître que plus tard avec des manifestations névropathiques d'autant plus fortes.

Le pourcentage des impotents, paralytiques et faibles d'esprit qui échappèrent au fléau montre que l'inconscience du péril ou l'inertie ont été moins nuisibles que l'affolement de la peur et l'agitation. Le calme d'esprit apparaît en de telles circonstances comme la principale chance de salut. Comme profit moral, l'événement donna occasion de constater un progrès émouvant dans le sens de la solidarité entre

nations. Fait plus particulier, cette terrible expérience, en faisant sortir du domaine de l'abstrait la possibilité de convulsions terrestres aussi destructives a eu pour effet, en Italie, de délivrer d'une crainte morbide de la mort bien des personnages pour qui ce lieu d'épouvante est devenu comme un but de pèlerinage.

D. PROVENZAL : **Impressions.** — L. PARMAGIANI : **Notes.** — L'un et l'autre s'étonnent d'avoir constaté sur eux-mêmes, après le désastre une tranquillité presque indifférente. L. P éprouva dans la période qui suivit une attention et acuité de perception plus vive pour les tremblements, pulsations du corps ou vibrations du sol, et une modification en sens contraire dans ses préférences esthétiques pour les édifices de forme élancée. J. PÉRÈS,

(*Revue philosophique*, juillet 1909.)

REVUE DE DROIT PÉNAL ET DE CRIMINOLOGIE

(N° de Juillet 1909, p. 598-612).

Crémation envisagée au point de vue criminel. — En se préoccupant de la question criminelle, M. le Dr Ballieux semble n'avoir en vue que les empoisonnements[1]. Il oublie que l'incinération fait disparaître toutes lésions ou traces quelconques révélatrices d'autres infractions (lésions de la matrice en matière d'avortement; fractures du crâne ; coups ; infractions aux articles 402, 403, 404, C. P., etc.).

Est-il besoin de faire remarquer que l'examen extérieur auquel se livrera le médecin-vérificateur ne lui révèlera pas les éclatements de foie ou de la rate, les lésions de la matrice ou les fractures du crâne? Il peut également ne pas lui permettre de remarquer certaines traces de coups...

Il arrive fréquemment de nos jours qu'il y a intérêt soit au point de vue répressif, soit au point de vue des intérêts civils à pratiquer l'autopsie d'un cadavre inhumé depuis plusieurs mois dans le but de déterminer définitivement et avec certitude la cause de la mort. Sous le régime de la crémation, pareille mesure, dont l'utilité ne saurait être contestée, sera rendue impossible.

C'est pour tous ces motifs que j'estime que la question criminelle constitue une sérieuse objection à la crémation. Il me paraît hors de doute que, dans l'état actuel des choses, l'inhumation sauvegarde mieux que la crémation l'intérêt social de la répression des infractions. Aussi longtemps qu'il en sera de même, l'opposition des parquets ne fléchira vraisemblablement pas.

Les partisans de la crémation ne manqueront certes pas d'invoquer l'exemple de la France qui, depuis une vingtaine d'année, a permis la crémation des corps.

[1] Consulter l'article *Crémation* du Dict. Encycl. de Dechambre.

La crémation est réglementée en France par les articles 16 à 22 du décret du 27 avril 1889, rendu en exécution de la loi du 15 novembre 1887 sur la liberté des funérailles.

Aux termes de l'article 17 de ce décret : « Toute incinération est faite sous la surveillance de l'autorité municipale. Elle doit être préalablement autorisée par l'officier de l'état civil du lieu du décès, qui ne peut donner cette autorisation que sur le vu des pièces suivantes : 1° Une demande écrite du membre de la famille ou de tout autre personne ayant qualité pour pourvoir aux funérailles. Cette demande indiquera le lieu où doit s'effectuer l'incinération; 2° un certificat du médecin traitant affirmant que la mort est le résultat d'une cause naturelle ; 3° le rapport du médecin assermenté commis par l'officier de l'état civil pour vérifier les causes du décès. A défaut de certificat d'un médecin traitant, le médecin assermenté doit procéder à une enquête sommaire dont il consignera les résultats dans un rapport. Dans aucun cas, l'autorisation ne peut être accordée que si le médecin assermenté certifie que la mort est due à une cause naturelle. »

Aux termes des instructions de la préfecture de la Seine, si le décès s'est produit à Paris, quand la famille se présente à la mairie pour faire sa déclaration, il lui est remis une notice imprimée indiquant les formalités à remplir soit pour l'inhumation soit pour l'incinération. Si la famille choisit ce dernier mode de sépulture, elle doit prévenir immédiatement la mairie et lui remettre : 1° la demande écrite ; 2° le certificat du médecin traitant, visé par l'article 17 du décret du 27 avril 1889. La mairie prévient directement le médecin chargé de la contre-visite. Il y a à Paris actuellement deux médecins proposés à ce service, pour lequel ils ont prêté serment devant la première Chambre du Tribunal de la Seine.

J'ai eu la curiosité de demander à un éminent magistrat français, M. Gustave Le Poittevin, le savant Directeur du *Journal des Parquets*, Juge au Tribunal de première instance de la Seine, qui fut pendant de longues années avocat général et juge d'instruction, ce qu'il pensait de la crémation au point de vue criminel. L'appréciation de ce magistrat, dont l'expérience consommée et la science profonde sont hautement estimées, est nettement hostile à la crémation. Elle est particulièrement intéressante : « Je crains, m'écrit M. Le Poittevin, qu'en France l'on n'ait pas suffisamment réfléchi aux inconvénients de l'incinération quand il y a possibilité de crime. J'ai vu de nombreux exemples d'individus dont la mort avait paru naturelle ou purement accidentelle et qui cependant avaient été victimes de crimes et pour lesquels une exhumation avait été indispensable. Même à Paris, souvent les permis d'inhumer se donnent bien légèrement ; le dernier fait que j'ai constaté est l'assassinat de la veuve X... rue de Caumartin. Le médecin avait déclaré qu'elle était morte accidentellement, asphyxiée par l'oxyde de carbone ; sept mois après, j'ai pu établir que des malfai-

teurs l'avaient étranglée pour s'emparer de l'argent caché dans son placard. »

M. le juge Le Poittevin a bien voulu demander à M. le Dr Balthazard, professeur agrégé à la Faculté de Médecine et médecin légiste à Paris, quel était son avis au sujet de cette intéressante question. Voici ce que M. le Dr Balthazard lui écrit : « Les mesures prises à Paris pour obvier aux dangers de la crémation sont les suivantes : Le cadavre est visité par le médecin des morts de la circonscription, et accompagné d'un médecin inspecteur spécial pour la crémation. Il existe, en plus, un médecin vérificateur des décès, sorte d'inspecteur qui doit contrôler les examens des médecins de circonscription et vérifier un décès sur trois ; d'ordinaire, il vérifie tous les décès quand la crémation doit avoir lieu. S'il y a le moindre doute dans leur esprit, les médecins peuvent réclamer l'autopsie avant la crémation (Commission extra-parlementaire de 1889, arrêté préfectoral de la même année). En réalité, ces mesures sont illusoires : on ne découvre pas un empoisonnement par le simple examen d'un cadavre, ni même par l'autopsie, mais seulement par l'analyse toxicologique qui demande plus d'un mois.

Or, les soupçons, en matière d'empoisonnement, ne prennent habituellement corps que cinq ou six jours après le décès, c'est-à-dire à un moment où la crémation serait accomplie. D'où impossibilité de prouver le crime ou, ce qui serait encore plus grave, de détruire les accusations injustifiées portées contre un individu. »

En fait, dans la pratique des affaires criminelles, la législation française relative à la crémation a-t-elle donné lieu à des inconvénients ? Il serait malaisé de l'affirmer, comme il serait malaisé d'affirmer le contraire, et cela pour diverses raisons. Si la crémation a déjà eu lieu, comme cela sera le cas dans l'immense majorité des affaires, au moment où la dénonciation ou la plainte arrive au Parquet, le Procureur de la république, impuissant à retrouver la preuve complète du crime, doit se résoudre à classer immédiatement l'affaire sans suite. Aucun jury ne songerait un instant à condamner un accusé s'il n'est pas matériellement établi que la victime a effectivement succombé à la suite de l'absorption de substances toxiques. D'autre part, le dénonciateur s'abstiendra d'envoyer une plainte au Parquet si la crémation a déjà eu lieu, car il n'ignore pas qu'elle ne peut plus avoir aucune suite.

Comme vous le voyez, l'exemple de la France n'est pas de nature à convaincre les adversaires de la crémation. La législation française actuelle sur cette question me paraît fort imprudente.

R. de Ryckere,
Juge au Tribunal de première instance de Bruxelles.

NOUVELLES

Nécrologie. — Le Dr James Limont, ancien lecteur de médecine légale à l'University of Durham de Newcastle-Upon-Tyne.

Le Dr F. W. Draper, professeur de médecine légale à Haward University de Boston.

Le Dr Guttstadt, privatdocent de statistique et législation médicales à la Faculté de Berlin.

IIe Congrès médical international des Accidents du travail. — *Vœux émis à la dernière séance, 27 mai 1909 :* 1° Que les experts désignés par les Tribunaux aient donné la preuve de leur compétence, que l'on recoure aux spécialistes indiqués par les divers cas (cliniques générales et spéciales) avec le concours des spécialistes de la médecine légale. (Giordano, Novaro, Ceci, Pisenti, Vitali et Romiti.)

2° Que l'on encourage et que l'on généralise l'étude expérimentale directe du travail de l'ouvrier dans les différentes professions. (Imbert et Treves.)

3° Que les premiers certificats des médecins soient le plus complets possible et que la procédure des contestations judiciaires soit réduite à une durée minima. (Thiellement.)

4° Que, dans les centres industriels, on procède, par des conférences populaires et par tout autre moyen, à la culture et à l'éducation de l'ouvrier sur les lois des accidents du travail, pour défendre ses intérêts et sa santé. (Brissaud, Ferol et Segre.)

5° Que l'on crée, dans les centres industriels les plus importants, des Instituts spéciaux pour les soins à donner aux conséquences des accidents du travail. (Albanese.)

6° Ayant entendu les communications des professeurs Ottolenghi, Lumbroso et Biondi, le Congrès affirme l'importance du travail repris de bonne heure, comme moyen thérapeutique de premier ordre, tant au point de vue physique que moral, et fait des vœux pour que dans ce but l'on crée, au moins dans les grandes villes industrielles, des centres spéciaux d'éducation pour les ouvriers, où puissent s'occuper de bonne heure et avec profit ceux qui sont partiellement valides, tandis que se poursuit la cure des dernières conséquences des accidents. (Lumbroso, O. Uffreduzzi.)

Duels parlementaires et ministériels — Le 9 juillet, M. Caillaux, ministre des finances, et M. Charles Bos, ancien député, se sont battus en duel au pistolet. La rencontre a eu lieu au polygone de Vin-

cennes, établissement militaire. A vingt-cinq pas et, au commandement, deux balles ont été échangées sans résultat. Les témoins étaient M. le général Dalstein et trois députés.

Le lendemain, M. Ceccaldi, député, s'est battu à l'épée avec M. de Moro-Giofferi, avocat. Trois députés et un avocat constituaient les témoins. On assure qu'il n'y aura pas de poursuites judiciaires.

Les divorces en 1908. — On a enregistré, en 1908, 315.928 mariages; c'est le chiffre le plus élevé depuis 1873, où l'on en avait célébré 321.238. Mais, d'autre part, le nombre des divorces ne cesse d'augmenter : 11.515 ont été transcrits en 1908, soit 577 de plus qu'en 1907.

Médecin légiste blessé par un détenu. — Le Dr Legras, médecin aliéniste, chargé, il y a quelque temps, d'examiner un malfaiteur, Marcel Defer, qui donnait des signes de dérangement cérébral, avait conclu dans son rapport à la simulation de la part de ce dernier. Il était commis de nouveau, ces jours-ci, pour examiner le même individu. Marcel Defer, en se retrouvant devant le médecin, entra dans une épouvantable fureur et lui donna plusieurs coup de poing. Des gardiens de la paix ont délivré le docteur qui avait plusieurs dents brisées et maîtrisèrent le détenu.

Le Dr Legras a porté plainte et M. Warrain a été chargé d'ouvrir une instruction. Le magistrat a commis le Dr Socquet pour examiner l'état du blessé. (6 juin 1909.)

Intérêts professionnels : Le triomphe du zouave Jacob. — Les dépositaires de l'autorité — qu'elle soit judiciaire, militaire ou civile — ont la même mentalité. Habitués à juger et à condamner le commun des mortels, d'une part, ils arrivent fatalement à une opinion exagérée de leur propre valeur et, d'autre part, comme leur grand ancêtre M. Perrichon, ils sont enclins à tenir rigueur à qui les oblige, notamment au médecin, cet expert dont ils ne peuvent se passer. Aussi ne manquent-ils pas de prendre leur revanche et de lui jouer un mauvais tour quand l'occasion s'en présente.

On ne peut s'empêcher de songer à cette mentalité spéciale — si humaine — quand on lit les attendus du jugement acquittant le zouave Jacob, poursuivi par le Syndicat des médecins de la Seine pour exercice illégal de la médecine. Les voici :

« Attendu que Jacob est poursuivi pour avoir pris part habituellement, ou par une direction suivie, au traitement des maladies ; qu'il résulte de la procédure et de l'instruction faite à l'audience que le prévenu, revêtu d'une robe blanche, se présente à ceux qui viennent le visiter et fixe sur eux son regard, en invoquant des esprits qu'il qualifie de supérieurs ; qu'il ne pose aucune question, ne prescrit aucun régime et n'ordonne aucun remède ; qu'il passe entre les bancs

sur lesquels sont assis les spectateurs, les touche légèrement à la main, reçoit d'eux l'offrande facultative qu'ils veulent bien lui donner et termine la séance en leur conseillant d'une façon générale de ne boire ni vin ni alcool, de ne consommer que des végétaux et de ne se servir d'aucun médicament ; qu'en donnant ces conseils d'une façon uniforme et sans se préoccuper du genre de maladie de ceux qui l'écoutent, Jacob ne prend pas part au traitement des maladies ;

« Que, dans leur plainte, les médecins de la Seine ne lui reprochent pas, d'ailleurs, de prescrire des régimes, mais le signalent comme agissant sur les malades au moyen d'un fluide qu'il leur transmettrait par le regard ou l'imposition des mains ; que, dans le dernier état de la jurisprudence, il n'y a pas violation de la loi du 30 novembre 1892 lorsqu'une personne cherche à soulager des maladies en ne faisant exclusivement appel qu'à un secours surnaturel et sans employer aucun procédé thérapeutique ;

« Que l'action de Jacob ne peut être considérée que comme une invocation mentale à des esprits dont il se vante de pouvoir provoquer l'intervention ; qu'il est impossible de confondre cet acte avec un traitement médical. »

La morale de ce jugement est toute entière dans ces lignes de E. Troimaux dans l'*Echo de Paris :*

« *Voilà qui est donc entendu. Le zouave Jacob n'est pas un* guérisseur ; *il opère avec « le secours des esprits ». C'est la justice qui le dit.*

« *Et sa parole me rend rêveur. De là à réhabiliter les sorciers, il n'y a qu'un pas. Cela vaudra mieux que de les brûler.*

« *Le président de la dixième Chambre, qui vient de rendre ce jugement, est justement retenu loin du tribunal par la maladie. Ses collègues n'auront fait que la moitié de leur devoir s'ils ne lui dépêchent pas le zouave.* » GRANJUX.

Un procès en adultère. — Le 16 juin dernier, la Cour d'appel de Toulouse jugeait correctionnellement l'ex-préfet de l'Ariège, M. Boudet, inculpé de complicité d'adultère.

M. Boudet, alors qu'il était chef de cabinet du préfet du Gers, avait fait la connaissance d'une demoiselle L. G..., dont il dut se séparer, quand les nécessités de la carrière administrative l'appelèrent à une autre résidence. Devenu préfet de l'Ariège, M. Boudet reprit ses premières relations avec cette jeune personne, qui, maintenant mariée, habitait Toulouse avec son mari.

L'adultère se compliqua de circonstances particulièrement fâcheuses : une maladie, sur la nature de laquelle nous ne saurions insister davantage, affligea les deux coupables. Le mari, M. M..., apprit à la fois, par la découverte d'une ordonnance de médecin et de quelques lettres échangées par les amants, l'infidélité de sa femme et le mauvais état de sa santé. Il s'empressa de formuler une demande de divorce et de déposer une plainte contre M. Boudet.

L'ex-préfet de l'Ariège, aujourd'hui préfet des Hautes-Alpes, avait donc à répondre de l'accusation portée contre lui ; il doit à sa qualité de préfet de comparaître devant la juridiction de la Cour d'appel.

L'audience est présidée par le premier président Dormand, et M. Fonfrède, procureur général, occupe le siège du ministère public.

Interrogée, Mme M... reconnaît qu'elle a eu avec M. Boudet des relations depuis le 13 décembre 1907. Ils se donnaient rendez-vous dans divers hôtels de Toulouse. Le jour où son mari surprit l'ordonnance et la correspondance, Mme M... se réfugia à l'hôtel Capoul, où M. Boudet la rejoignit. Elle déclare que M. Boudet est le seul homme avec qui elle ait trompé son mari. C'est lui qui lui a communiqué la maladie qui la ruine physiquement et moralement.

M. Boudet, de son côté, formule des explications qui soulèvent des protestations réitérées du public. Il affirme qu'il ne fut jamais pour Mme M... qu'un ami platonique, un bon conseil, et n'eut jamais avec elle de relations intimes.

Le président souligne quelques contradictions entre ses déclarations à l'audience et ses déclarations précédentes, les lettres, les faits témoignés. Mais M. Boudet nie presque toujours purement et simplement. Comment aurait-il pu communiquer une affection d'ordre intime, dont lui-même, prétend-il, n'a jamais été atteint ?

Après l'audition des témoins, le procureur général, M. Fonfrède, prononce un réquisitoire modéré et demande l'application de la loi contre les deux adultères.

Me Armaing, pour M. M..., époux trompé, apporte les preuves du délit et demande des dommages-intérêts.

Me Désarnauts, avocat de Mme M..., rappelle la vie de sa cliente. Orpheline, élevée par des parents, elle se marie toute jeune avec un propriétaire du Gers. Le divorce intervient. Il est prononcé aux torts du mari. C'est alors qu'elle rencontre M. Boudet, chef du cabinet du préfet d'Auch. Il est galant et pressant. Elle se prend à l'aimer. Un mariage est même projeté, mais M. Boudet ne plaît pas aux parents. Il faut qu'elle renonce à cette union.

Dix-huit ans se sont écoulés. A Toulouse, Mme M... rencontre celui qu'elle avait aimé et qu'elle aime toujours. Les relations reprennent, plus ardentes.

Me Désarnauts s'explique ensuite sur la maladie de nature exceptionnellement grave donnée par M. Boudet à sa cliente, puis il montre Mme M... partagée entre le désespoir, qui la conduit aux menaces, et son amour, qui domine tout.

Ce sont ensuite le séjour à Paris et les rendez-vous dans un hôtel de la rue des Saints-Pères, la hantise du suicide, la rupture et la réconciliation, Mme M... veut quitter son mari. M. Boudet la supplie, au contraire, de revenir au domicile conjugal. C'est enfin la découverte de la faute par le mari. La femme s'en va. Elle appelle M. Boudet, qui

arrive. L'entrevue est des plus orageuses. Mme M... menace et M. Boudet s'efforce en vain de la calmer. Elle écrira au procureur général, puis tentera de se suicider en avalant un flacon de laudanum.

Et Me Désarnauts termine sa plaidoirie, au milieu de mouvements contradictoires, en demandant pitié pour Mme M..., qui n'a été qu'une grande victime.

Me Jullemier présente ensuite la défense de M. Boudet. Il s'explique tout d'abord sur les hésitations du mari, qui n'a déposé sa plainte que plus d'un mois après la découverte des lettres accusatrices. Mme M..., de son côté, va trouver des hommes d'affaires, dont quelques-uns sont les ennemis politiques du préfet de l'Ariège. Sans doute, il y a eu, à Auch, relations intimes entre M. Boudet et Mme M..., mais il n'a jamais été question entre eux de mariage. Mme M... s'aperçoit un jour qu'elle est avariée. Elle ne déclare son mal que le 16 mai, trois mois plus tard, à M. Boudet. Elle n'a pas un seul mouvement de colère à ce moment. Pourquoi? Elle ne se révolte que beaucoup plus tard, à Paris, où elle a téléphoné au ministère de l'intérieur, où elle poursuit M. Boudet pour arriver à son but, à la réalisation de son idée fixe, qui est de se faire épouser. Il ne reste donc, dans cette affaire, que le doute le plus complet. Me Jullemier demande ensuite une enquête sur les relations de M. Boudet et de Mme M... à Vic-Fezensac et sur l'état de santé des deux complices. De là sortira la lumière complète, et l'on verra que Mme M.. est en proie à une crise de neurasthénie, qui l'a conduite à l'organisation presque inconsciente de tout ce scandale.

La Cour a renvoyé à l'audience d'aujourd'hui le prononcé de son arrêt.

Voici, à titre documentaire, la lettre que Mme M... écrivait à son mari, à la date du 26 février :

« Mon cher Jules, je ne puis rester davantage sans venir te faire un aveu des plus tristes et des plus humiliants pour moi J'ai tout fait jusqu'à ce jour pour résister à te l'avouer. Je souffre moralement et physiquement le martyre. J'ai la honte qui me ronge aussi. Je ne puis rester parmi vous. Je suis prête à expier ma faute Je vais m'exiler. Vous ne me verrez plus. Cependant, avant, je tiens à ce que tu saches tout. Il y a quelques mois de cela, je rencontrai sur mon chemin M. Gaston Boudet. Je n'ai pas eu assez de force ni de volonté pour lui refuser une entrevue. Je ne t'en dis pas davantage. Ah! malheur de moi! Je me suis laissée prendre entre les griffes de ce misérable. Un mois et demi après, j'étais victime de mon péché. Je suis une femme perdue, méprisée de tout le monde. Je dois disparaître de la société; le mal que j'endure est intolérable. Je suis à la veille de devenir folle. Quelle tache pour ce pauvre enfant et pour toi! Vous ne méritiez pas l'un et l'autre une pareille injure. Pardonnez-moi! Je suis assez malheureuse ainsi. Je suis résignée. J'irai mendier plutôt mon pain que de vivre dans de pareils tourments. Vous pouvez me maudire, je le mérite. Pauvre enfant! Dire que je ne le verrai plus! Je suis indigne d'être sa

mère. Pour lui éviter toutes les humiliations, je disparaîtrai. Pour moi, mon pauvre Jules, qui as été si bon pour moi, je ne mérite que ta haine et ton mépris. Aie pitié de moi ! Ne crains pas de faire savoir à ce misérable que c'est lui qui m'a détournée du bon chemin. J'étais honnête femme avant de le connaître. Il le sait bien. Adieu pour toujours ! « ANGÈLE ».

La Cour d'appel a rendu son arrêt le 18 juin. En voici le résumé :

Considérant que la preuve de l'adultère et de la complicité d'adultère résulte de la correspondance et de l'ensemble des faits ;

Estimant que Mme M... est gravement punie de sa faute et que ses aveux et son repentir lui valent les circonstances atténuantes, tandis que M. Boudet, par son attitude, aggrave sa faute.

La Cour condamne Mme M... à 100 francs d'amende, M. Boudet à 2.000 francs ; tous deux solidairement à 1 franc de dommages envers la partie civile.

La garde de l'enfant des époux divorcés est confiée au père, avec un droit de visite pour la mère.

La criminalité en Ecosse et l'alcoolisme. — En 1907, le nombre des crimes et délits de droit commun dénoncés en Ecosse ont atteint 184.227, tandis qu'en 1897 il était seulement de 154.367.

L'augmentation est donc de 30 pour 100; elle paraît due, en grande partie, au développement de l'alcoolisme.

Le terrorisme hindou. — L'attorney général a déclaré aux Communes le 1er juillet au sujet de l'assassinat de sir W. Curzon Wyllie, qu'il connaissait à Londres des publications préconisant l'assassinat mais qu'il ne pouvait indiquer à présent les mesures qu'il comptait prendre.

L'enquête sur l'assassin Dhingra, étudiant hindou, âgé de vingt-six ans, conclut qu'il était peut-être sous l'influence d'un narcotique indien, le *bhang*, et qu'il n'avait pas de complice.

Les suicides en Italie. — En 1907, le nombre des suicides en Italie a été de 2.319 (1.755 hommes et 564 femmes), tandis qu'il était de 2.379 en 1.905 et de 2.156 en 1906. Les proportions par 100.000 habitants est donc descendue à 6,91 au lieu de 7,13 (1905). Elle est encore supérieure à celle de 1904 (6,51). Les chiffres les plus élevés sont fournis par le Piémont et la Lombardie, les plus bas par la Calabre. Au point de vue de l'âge, les suicides se classent ainsi : de 20 à 39 ans, 912 (658 hommes, 254 femmes); de 40 à 59 ans, 709 ; au-dessous de 15 ans, 11 (7 hommes, 4 femmes) ; de 80 ans et au-dessus, 33 (28 hommes, 5 femmes).

Les mois de juin, juillet et août sont ceux durant lesquels les suicides ont été les plus nombreux.

PROF. LORTET ET C. GAILLARD. — La Faune momifiée de l'ancienne Egypte et recherches anthropologiques (5e série), 1 vol. in-4° de 110 p. et 64 fig. Lyon, Georg, 1909.

PROF. BINET-SANGLÉ. — La Folie de Jésus (ses connaissances, ses idées, son délire, ses hallucinations), t. II, 1 vol. in-16 de 516 p. Maloine, Paris, 1910.

DOTT. ATTILIO CEVIDALLI. — L'Ipnotismo dal lato medico legale (broch. in-8° de 44 p.). Societa editrice, Milano, 1909.

PROF. AFRANIO PEIXOTO. — Elementos de medicino legal, 1 vol. in-16, carton. de 523 p., XXIII planch. Fr. Alves, Rio de Janeiro, 1910.

Drs ANTHEAUME et ROGER MIGNOT. — Les Maladies mentales dans l'armée française, 1 vol. in-16, cart. (Bibliot. moderne des Sc. méd.), 253 p. Delorme, Paris, 1909.

PROF. J. GUIART. — Précis de parasitologie, 1 vol. pet. in-8° de 610 p. avec 549 fig. Paris, J.-B. Baillière, 1910.

Dr GIUSEPPE FRANCHINI. — La Grafica psicometrica dell'attenzione nei maladi di mente (broch. de 39 p. Napoli, 1909.

Dr VITIGE TIRELLI, Docente di medicina legale, Torino. — Gli infermieri dei Manicomi debbeno essere comprezi nel novero degli *Operai*, etc. (broch. de 23 p.). — Esami macroscopici ed istologici su ossa di alienati (broch. de 48 p., une planche). — Su di un caso di suicidio per colpo di revolver all'orecchio (broch. de 11 p.). Torino, A. Spandre, 1908-1909.

PIERRE PIC. — Les Heures libres, gaillardises et curiosités historiques des temps passés, recueillies *ad usum medici*, 2e série, avec 108 repr. de portraits anciens, 1 vol. pet. in-8° de 415 p. Paris, G. Steinheil, 1910.

Dr CH. VALLON. — A. Motet (notice nécrologique, 8 p., un portrait); alcoolisme et criminalité, étude de médecine légale et d'hygiène sociale, broch. de 7 p., 1909.

PROF. THOINOT. — Le Secret médical, principes généraux et applications principales (broch. de 31 p. (Paris, Baillière, 1909.

Dr UGO VIVIANI. — Sulla cura dello *Stato di mallo* epilettico col bromuro di potassio per via ipodermica, broch. de 13 p. Arezzo, 1909.

JEAN AUDOUARD. — Le Crime du marquis d'Entrecasteaux, président à mortier au Parlement de Provence, 1784 (illustrat. et fac-similé d'autographe) 1 vol. in-8° de 192 p. Paris, Daragon, 1910.

Dr JUR. NUMA PRÆTORIUS. — Bildet die Bezeichnung eines Menschen als « homosexuell » eine Beleidigung im Sinne des Strafgesetzbuches und inwiefern? (broch. de 7 p. Heidelberg).

LECHA-MARZO. — Sobre una extraña metamorfosis de los cristales de algunos alcaloides en presencia de los acidos fosfo-molib dico y fosfo-tungstrico (broch. de 3 p.). Nueva contribucion al estudio de los pseudo-germinaciones de los alcaloides (2 p).

Dr VERVAECK. — La Taille en Belgique, broch. in-8° de 60 p. et 2 pl. Bruxelles, Havez, 1909.

PROF. VALENTINI VIVO. — La Obra de César Lombroso, broch. de 23 p. Barcelone, 1909.

Dr ARMAINGAUD. — La Boétie, Montaigne et le Contr'un. — Réponse à M. Villey et réplique à M. Bonnefon, broch. de 15 p. (Paris, Colin, 1909). — A propos du Contr'un, réponse à M. Barckhausen, broch. de 16 p. Bordeaux, Feret, 1909.

TABLE DES MATIÈRES

I. — Mémoires originaux.

II. — Notes et observations médico-légales.

III. — Revue critique.

IV. – Bibliographie.

L'Imprimeur-Gérant : A. REY.

